ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz et les faiz et les murs.
WACE.

7e ANNÉE — 1878

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU

Reprinted with the permission of Librairie Honoré Champion Éditeur
JOHNSON REPRINT CORPORATION KRAUS REPRINT CORPORATION

First reprinting, 1966
Printed in the United States of America

LE LAI DE L'ÉPERVIER.

Le précieux manuscrit auquel j'emprunte le *Lay de l'Epervier* appartient à M. le comte de Seyssel-Sothonod ; j'en ai eu communication par l'obligeante entremise de M. le comte de Quinsonas, et j'ai été autorisé à copier et à publier cette pièce. Je réserve la description du manuscrit pour une autre occasion. Je me bornerai à dire ici qu'il est de la fin du XIII^e^ siècle ou du commencement du XIV^e^, qu'il est écrit sur deux colonnes, qu'il porte le titre général : *Cy commencent les lays de Bretaigne,* et qu'il renferme vingt-deux lais, dont huit inédits. La plupart de ces pièces, parmi lesquelles se trouvent presque tous les lais de Marie de France, méritent par leur sujet ce titre de *lais de Bretagne;* mais plusieurs autres n'y ont aucun droit. Tels sont les lais d'*Aristote* et de *l'Oiselet,* une longue pièce appelée *le lay d'Amours,* qui roule sur une aventure tout-à-fait contemporaine du poète, et le petit poème que je publie. Il a bien été fait à l'instar des *lais de Bretagne,* et il imite à la fin les formules par lesquelles Marie termine habituellement les siens ; mais la fiction est indiquée par le poète lui-même. En effet, tous les véritables *lais* (je parle ici des lais narratifs en rimes plates) étaient pour ainsi dire le livret d'une mélodie bretonne connue. Les jongleurs bretons parcouraient la France au XII^e^ siècle, exécutant sur la harpe ou la rote des compositions musicales qui avaient le plus grand succès, bien qu'on ne comprît pas le sens des paroles dont ils les accompagnaient. Des poètes français et surtout normands, qui, comme Marie de France, savaient le breton, eurent l'idée de raconter, sous la forme habituelle des narrations rimées, le sujet des lais les plus

célèbres. Il se forma ainsi un genre de poésie particulier, qui fit donner le nom de *lai* à des compositions analogues où les Bretons n'étaient pour rien, comme le lai d'*Aristote* et le lai de *l'Oiselet*. Parfois les auteurs de ces compositions prétendirent les avoir tirées de véritables lais; l'auteur du lai de *l'Épervier* essaie à peine de donner le change, quand il dit en terminant son poème :

Li lais de l'esprevier a non,
Qui trés ben fet a remembrer;
Le conte en ai oi conter,
Mès onques n'en oi la note
En harpe fere ne en rote.

Ce qui rend encore plus contestables les droits de ce petit poème à s'appeler *lai de Bretagne*, c'est l'examen de la langue dans laquelle il est écrit. Tandis que les lais de Marie et ceux qui leur ressemblent portent les marques du dialecte normand, le nôtre n'en offre aucune trace. Des rimes comme *estoient entramoient* (v. 12), *maintenoient erroient* (16), *coie joie* (38), *parloit soloit* (64), *voire memoire* (226), etc., indiquent une région éloignée de la Bretagne; rien n'empêche de chercher dans la France propre la patrie de notre poète. Les formes comme *proisie envoisie* (31-2) sont, il est vrai, étrangères au français; mais elles doivent être attribuées à un copiste, qui a laissé ailleurs subsister les formes de son original *haitiée afaitiée* (39-40), *fiée aliée* (79-80), etc. La rime *sequeure seure* (185-6) = *succurrat supra* pourrait étonner, puisqu'on attendrait en français *secoure* et *sure*. Mais cette même paire de rimes se retrouve jusqu'au XV^e^ siècle dans des auteurs bien français : *seure* a longtemps persisté à côté de *sur;* quant aux formes *cour(s)*, *cours*, *court*, *courent*, *cour(s)*, *courent*, etc. (et de même *secour(s)*, etc.), elles sont très-modernes, comme on peut le voir dans Littré, et dues certainement à l'influence de l'infinitif et des formes accentuées sur la terminaison. Le français reflète un verbe ainsi conjugué en latin vulgaire :

cŭrere	courre (corre, curre)
cŭro	cuer
cŭris	cuers
cŭrit	cuert
cŭr-amus	courons
cŭre	cuer
cura(m)	cuere

Rien ne s'oppose donc à ce que nous reconnaissions dans notre poème le dialecte proprement français; la forme *va* (v. 164) rimant avec *ala* me paraît fortifier cette opinion. — Le style du *lai de l'Epervier* est agréable, élégant et concis; on remarquera notamment le talent avec lequel le poète sait manier le dialogue.

C'est le lay de l'espervier.

Une aventure molt petite
Qui n'a mie esté sovent dite
Ai oi dire, tot por voir,
Que je vos voil ramentevoir;
Nes puet en mie toutes dire,
Ne tretier en romanz, n'escrire;
De plusors en ot en conter
Qui trés bien font a remembrer :
Car qui bien i voudroit entendre
Maint bon essample i porroit prendre [1].

Dui chevalier jadis estoient
Qui molt durement s'entramoient :
Onques entr'eus n'ot point d'envie [2];
Molt par menoient bèle vie :
Chevalerie maintenoient,
Et ensamble toz jors erroient;
Li uns n'eust sanz l'autre rien :
Partout et au mal et au bien
Partissoient ensemble andui :
Li uns n'eust sanz l'autre anui;
Lor avoir ert entr'eus communs.
Il avint chose que li uns
Espousa fame molt vaillant,
Preuz et cortoise et molt sachant,
Par le conseil son compaingnon,
Qui Ventilas avoit a non;
Mès n'oi pas l'autre nommer :
Einsi con je l'oi conter
Le vous dirai assez briément.
Molt ert de grant afetement
La dame et de biauté proisiée,
Riant et preuz et envoisiée;
Mès nus n'i vit mesproiseure
En son gieu n'en s'envoiseure;

---

31 proisie — 32 enuoisie

1. Cf. Gervaise, *Bestiaire* (*Romania*, I, 427), v. 49-50; *Barl. et Jos.* p. 337, v. 8-9.

2. *Point* a encore ici sa valeur de substantif : jamais entre eux il n'y eut *un point* d'envie, la moindre envie.

Car bien vous puis dire et conter
Que plus puet on de mal noter
En fame qui trop se fet coie
Qu'en cèle qui demainne joie,
Et qui parlanz est et haitiée.
La dame estoit molt afaitiée;
Ses sire ot vers li grant amor,
Por sa biauté, por sa valor;
Et Ventilas molt l'ennoroit,
Molt sovent o li sejornoit,
Molt par li mostroit bel semblant,
Envers li ot amor molt grant :
Mès n'ert amor se bone non,
Car fame estoit son compaingnon.
Li sire esgarda son aler
Et son venir et son parler,
Dont cremi qu'entr'eus deus n'eust
Tel chose qu'avoir n'i deust :
Atant la mescrei li sire.
Par verité puet en bien dire
Qu'en sordit[1] téle par envie
Qui n'a corage de folie;
Mès partout sont molt mal parlant;
Et teus[2] remostre bel semblant,
Por los et por ennor atrère,
Qui n'a cure de folor fère.
Li sire nu tint pas a gas :
Avint un jor que Ventilas
Ert o sa fame, ou il parloit,
Si com sovent parler soloit;
Molt durement en fu irïez :
« Ventilas », dit il, « ce sachiez
Que de cest jeu ne m'est pas bel :

---

41 sires — 61 ne — 65 Moldurement

1. *Sordire*; ce verbe, qui signifie proprement « dire sur » quelqu'un, puis « médire de » quelqu'un, s'emploie, dans les exemples que j'en connais, avec l'accusatif de la personne, comme ici :

Se devant lui sui alegie,
Qui me voudroit après sordire? *Tristan*, I, 3216.

Sire, ce a dit Naimes, Maugis avés sordit. *Renaut*, p. 365, v. 26.

Or me dist on ersoir que vous me sourdis(i)és,
Et que ribaut chetif et truant me clamés. *Doon de Maience*, v. 6175.

2. *Teus* = telle.

C'est la compaingnie Tassel
Que vos me fètes, ben le voi[1].
— Mar le dites, biau sire, avoi !
Mieux vodroie perdre la vie.
— Tesiez; ne vos creroie mie
Por serement ne por jurer.
— Ben voi que trop porroit durer
Entre nos deus la compaingnie :
Dès or veil que soit departie. »
A ces paroles s'en torna.
Adonc a la dame pensa,
Et èle a lui, mainte fiée,
Tant qu'amors li a aliée.
A une liue menant érent;
Par tel achoison s'entramérent :
Ja se desfendu ne lor fust,
Puet estre entr'eus amor n'eust;
Que c'est de plusors la costume,
Qui les chastie ses alume ;
Et s'est ben droiz, que plusor sont,
Que ce c'on lor deffent ce font,
Et qui lors proieroit du fère,
Tot tens feroient le contrère.
Il s'entramérent molt andui :
Cil ama li et èle lui;
Et molt sovent a lui parloit.
Un jor avint qu'alez estoit
Li sire por esbanoier,
Ne sai em bois ou en rivier;
Li chevaliers ne s'atarja
A la dame tost envoia
Savoir s'il i porra parler.
Cil[2] monta, s'esploita d'aler;
La vint ou la dame manoit;

---

87 plusors — 89 pr. desfere — 92 a. lui — 99 se il

1. Cette locution, qui n'est pas expliquée jusqu'à présent avec certitude, se retrouve dans Beneeit, *Chronique*, v. 15365 : *C'est la compaignie Tassel* (éd. *tassel*) *Qu'il m'a faite*, et dans *Renart*, v. 3819 : *C'est la compagnie Tassel Que vous me faites voirement*. Le sens est évidemment « association frauduleuse, compagnie de traître. » *Tassel* doit être un nom propre, celui d'un traître célèbre, mais on ne connaît pas son histoire.

2. *Cil*, c'est-à-dire « celui qu'il envoya » ; *envoia*, bien que privé de régime, contient implicitement l'idée de l'envoyé.

Il descendi, si ala droit
En la chambre ou èle estre seut ;
Si li dist, plus tost que il puet,
Que ses sire venoit a li.
La dame de son lit sailli :
Baigniée estoit, si s'atorna
Molt richement et acesma ;
De bel semblant estoit et simple ;
Adonc voloit lier sa guimple[1] :
« Biau sire », dit èle, « ça vien ;
Pren cest mireor, si me tien
Ça devant moi, que je le voie,
Qu'afublée bèlement soie. »
Cil le prent, si s'agenoilla :
Bèle la vit, si l'esgarda
Que plus l'esgarde plus s'esprist ;
La biauté de li le sorprist
Que plus près de li s'aproucha,
La dame prist, si l'enbraça :
« Fui, fous, » dit èle, « fui de ci !
Es tu desvez ? — Dame, merci !
Soufrez un poi ! » Oz du musart,
Que plus li desfent et plus art !
Car pire est, ce dient les genz,
Itels maus que n'est mals des denz.
Einsi con la dame tenoit
Et si fiérement la menoit,
Atant es vos le chevalier
Qui sire estoit a l'escuier :
« Fui, fous, » dit èle, « fui, lechierre :
Oz ton seignor ? — Et las pechierre !
Quel deable l'amainnent ore ?
Mon veul[2] ne venist il encore !
— Fui, » dist la dame, « isnèlement ;
Si te repon hastivement. »

---

104 Bel li d. — 105 sen — 107 Baignie — 121 fol — 126 Itel max, mal — 128 ferement — 129 .i. ch.

1. Cette opération de la toilette des femmes au moyen-âge était très-longue et très-délicate et réclamait l'aide constante du miroir. Voyez le joli passage de *Partonopeus* cité dans Quicherat, *Histoire du Costume*, p. 166.

2. *Mon veul*, « à ma volonté ». Cette locution se trouve déjà dans le *Serment* de Louis le Germanique (*meon voil*) ; elle est fréquente au XII[e] siècle.

Cil se repont, mès molt li griéve.
Et la dame bien tost se liéve.
Es vos son ami aitant :
Ne s'aperçut [1] ne tant ne quant ;
La dame prent et si l'acole,
A li joe, rit, et parole,
Et fet son bon comme il soloit.
Tot ainsi comme a li parloit,
Es vos son seignor aitant :
Le chevalier saut en estant :
« Dame, » dist il, « que porrons fère ?
Ne sai a quel chief puissons trère.
Je ne sai nul conseil de nos ;
De moi ne me chaut fors de vos.
— De moi, » fet èle, « n'en doutez ;
Ja en doute mar en serez :
Se Deu plet ben eschaperai.
Mes fètes ce que vos dirai :
Traiez vostre espée erramment,
Si dites itant seulement :
« Par le cuer bieu ! s'or le tenisse,
« N'eust garant, ainz l'oceisse ; »
Si vos en alez a esploit :
De moi que estre puet si soit ;
Ice dites que je vos ruis ;
Mal direz el. » Cil vient a l'uis,
L'espée tret, et va jurant :
« Par le cuer beu ! n'eust garant
Por tot le mont, se le trovasse,
Que la teste ne li coupasse ! »
Li sire l'ot, si s'arestut :
Tret soi ariére, ne se mut.
Dont cuida qu'il le menaçast,
Ainz n'ot talent qu'il l'aprochast.
Quand il vit qu'alez s'en estoit,
A sa fame vint lors tot droit,
L'espée trète, toz irez :

---

137 greue — 173 iriez

1. *S'apercevoir* est parfois employé ainsi sans régime, pour dire « s'apercevoir de quelque chose », sans parler des cas où il signifie « entrer (*ou* rentrer) en possession de ses facultés. » Ainsi dans *Tristan*, I, 83 : *Quant out oi parler sa drue, Sout que s'estoit aperceue.*

« Par le cuer beu ! or i morrez !
— Dieu ! sainte croiz ! nomini Dame[1] !
Qu'avez vos, sire ? » dist la dame.
— Que j'ai ? c'or[2] ne savez ? ahi !
Mar m'i avez certes trahi.
— Trai, sire ? Sainte Marie !
Avoi ! por Deu, nu dites mie !
— Ne die ce que j'ai veu ?
Vostre chanlant[3] qui ici fu
Pis me fasoit, que il disoit
S'il me tenist, il m'ocirroit.
— Biau sire, se Deus me sequeure,
A tort me metez rage seure.
Mès por ce que estes irez
Direz tout ce que vos vorrez ;
Et se parler me lessiez
La verité en orriez.
— Verité ? ce vos ert mestiers.
Or dites. — Sire, volentiers.
Li chevaliers qui de ci va
Orendroit en riviére ala :
Baillé avoit son escuier,
Si comme il dit, son espervier ;
Et cil, quant il li ot baillié,
Si le geta sanz son congié,
Ainz puis nu vit ne puis ne l'ot.
Li chevaliers quant il le sot.....
Ne sait comment vint çaienz droit
Ses escuiers qui le cremoit,
Si se repost triers ce lit la.
Biau frére, » dit èle, « vien ça ;
Si soiez tout asseuré. »
Et cil qui tout ot escouté
Saut sus ; grant joie dut avoir :
« Certes, dame, vos dites voir.
De Deu soiez vos onnorée ;

---

200 *Il y a visiblement une lacune après ce vers* — 202 Son escuier, tenoit

1. *Nomini Dame!* exclamation altérée de *In nomine Domini.* On trouve *Nomeni Dame* dans un vers de *Raoul de Cambrai* (p. 63), où l'éditeur a lu *Hom ni dame.*
2. Cf. la note sur le v. 24 de *Mainet* (*Rom.* IV, 315).
3. *Chanlant,* « galant, *adulter* ». Ce mot, qui paraît être un doublet de « chalant », est encore usité dans plusieurs patois.

Car la vie ai or recovrée,
Bele douce dame, par vos.
Certes trop est mes sire iros,
Qui me voloit ocirre ainsi
Por son oisel que je perdi :
N'i eust guères gaaingnié,
Se mort m'eust ou mahaingnié.
— Ostés[1] ! avoi ! » ce dit li sire ;
« Dahez ait ore la seue ire !
Puis n'i eust nul recovrier.
Biau frére, pren mon esprevier,
Si li porte de moie part. »
Cil l'en mercie, si s'em part,
Et son seignor ainsi conta,
Einsi con l'aventure ala.

Ceste aventure si tu voire :
Avoir le doit on en memoire ;
Tot ainsi avint, ce dit l'on :
Li lays de l'esprevier a non,
Qui trés bien fait a remembrer.
Le conte en ai oi conter,
Mès onques n'en oi la note
En harpe fère ne en rote.

Ce joli conte arrive de l'Inde ; c'est là du moins que nous le trouvons le plus anciennement. Dans « les soixante-dix histoires du Perroquet » ou *Çukasaptati* (26), nous la lisons sous la forme suivante[2] : « Ratnavati, la femme d'un *kchatriya* appelé Kchomarakcha, a une intrigue d'amour avec Vallabha et en même temps avec son fils, sans que ni l'un ni l'autre se doutent de cette rivalité. Un jour ils arrivent tous deux chez elle et tout à coup son mari paraît aussi. En le voyant, elle met le père à la porte en feignant de se quereller avec lui, et aux questions de son mari elle répond en montrant le jeune homme : « C'est le fils de cet homme qui s'en va ; il s'est refugié dans notre

---

212 messires — 217 Oste.

1. *Ostés !* employé ainsi comme exclamation pour repousser l'idée d'une chose, s'est déjà présenté à moi dans plusieurs textes où j'ai négligé de le noter.
2. J'emprunte l'analyse de ce conte, ainsi qu'une grande partie des renseignements qui suivent, à M. Benfey, *Pantschatantra*, I, § 57.

« maison, et on ne doit livrer à personne celui qui prend pour asile la « maison d'un *kchatriya;* c'est pourquoi j'ai refusé de le rendre à son « père. » — Le récit de l'*Hitopadesa* (II, 9) est plus détaillé et mieux motivé [1] : « Dans la ville de Dvarayati la femme d'un fermier avait une liaison avec le juge de la commune et son fils. Un jour qu'elle se divertissait avec le fils, le père survint. Dès qu'elle le vit, elle fit passer le jeune homme dans le grenier [2], et goûta les caresses du juge. Mais voilà que son mari revint à l'improviste. En l'apercevant qui arrivait, elle dit tout bas au juge : « Prends ton bâton, feins d'être en colère et va-t'en « au plus tôt. » Il fit ce qu'elle lui disait, sur quoi son mari entrant lui demanda ce que le juge était venu faire. « Il est, pour je ne sais quelle « raison, » lui répondit-elle, « en colère contre son fils, et celui-ci, pour « échapper à sa poursuite, s'est refugié ici. Je l'ai conduit dans le gre- « nier et si bien caché que le père, malgré ses recherches dans la mai- « son, ne l'a pas trouvé; c'est pour cela qu'il est parti en colère. » Et elle alla chercher le jeune homme dans sa cachette et l'amena à son mari. »

L'*Hitopadesa* est, comme le dit l'auteur dans sa préface, tiré « des *Cinq livres* (*Pantchatantra*) et d'un autre recueil ». C'est à cet autre recueil, perdu pour nous, que le compilateur a emprunté le conte en question. Comme ce conte se retrouve également dans les diverses versions orientales du livre de *Sindibâd* (= *Siddhapati* en sanscrit), qui représentent un original sanscrit perdu [3], M. Benfey a pensé que l'*Hitopadesa* ou sa source l'avait puisé dans le livre de *Siddhapati;* mais outre que cette opinion soulève une objection fort grave, que j'indiquerai tout à l'heure, le récit de l'*Hitopadesa* se rapproche trop de celui du *Çukasaptati* pour provenir indépendamment du *Sindibâd,* qui s'en éloigne sensiblement, et d'autre part se rapproche trop de celui du *Sindibâd* pour que l'*Hitopadesa* et le *Sindibâd* aient puisé indépendamment l'un de l'autre dans le *Çukasaptati.* Voici en effet la version du *Sindibâd,* que je donne en comparant entre elles la version grecque du *Syntipas* (G), la version hébraïque (trad. Carmoly) du *Sendabar* (H), et la version espagnole (fidèlement traduite de l'arabe) du *Libro de los Engaños* [4] (E) :

« Une femme a pour amant un cavalier (un militaire G, un homme du roi E) ; un jour il envoie chez elle son esclave pour savoir s'il peut venir la trouver sans crainte de rencontrer son mari (pour la prier de venir le

1. Je traduis sur la version allemande de M. Max Müller, p. 90.
2. Ce mot désigne simplement ici une petite chambre attenante, dans laquelle on serrait la provision de blé.
3. Voy. Comparetti, *Ricerche intorno al libro di Sindibâd,* Milan 1869.
4. Sur ces divers textes et leur rapport, voy. l'ouvrage de M. Comparetti, qui a publié le *Libro de los Engaños* en appendice.

trouver H). L'esclave, jeune et beau, plaît à la dame; elle le garde auprès d'elle (κατηνάγκασε G) si longtemps que l'amant, impatienté de ne pas le voir revenir, prend son épée (*manque* E), et vient lui-même chez sa maîtresse. En le voyant arriver (en l'entendant appeler E, αἰσθομένη τοῦτο G), elle cache l'esclave dans une chambre voisine de la sienne (dans un angle de la chambre E, dans l'appartement intérieur G), et reçoit l'autre avec les démonstrations les plus tendres. Au milieu de leurs caresses elle voit arriver (elle entend appeler E) son mari. Elle se dit que si elle cache son amant comme l'esclave il le verra, et dit à son amant : « Tire ton épée, sors en proférant des menaces, et ne dis rien d'autre. » Le mari le rencontre sortant ainsi comme un furieux et l'interroge en vain. Il entre auprès de sa femme et lui demande ce que cela signifie : « Cet « homme, » lui dit-elle, « s'est mis en colère contre son esclave et l'a pour- « suivi l'épée à la main ; l'autre en s'enfuyant a trouvé la porte ouverte « et est entré ici ; je l'ai caché et je n'ai pas voulu le lui livrer; voilà « pourquoi il sortait en proférant des menaces. » Le mari dit : « Où est « l'esclave ? — Caché ici. » Le mari va à la porte, s'assure que le maître est éloigné, appelle l'esclave et lui dit : « Tu peux t'en aller; ton « maître est parti (ce trait manque dans H). » Le jeune homme s'en va, et le mari félicite sa femme de sa conduite. »

On voit de suite que le récit du *Sindibâd* et celui de l'*Hitopadesa* ont en commun deux traits qui les distinguent de celui du *Çukasaptati* : c'est d'abord le bâton ou l'épée que brandit ou tire le plus âgé des deux amants, puis la circonstance que le jeune amant, le vieux et le mari arrivent chez la femme à quelque distance l'un de l'autre, tandis que dans le *Çukasaptati* ils semblent se présenter tous trois presque en même temps. Mais d'autre part il y a entre le *Sindibâd* d'une part, l'*Hitopadesa* et le *Çukasaptati* de l'autre, une différence radicale qui empêche absolument de croire que l'*Hitopadesa* ait puisé dans le *Sindibâd* tel que nous l'avons : c'est le double fait que les deux amants sont dans les deux livres sanscrits père et fils, dans le *Sindibâd* maître et esclave, et que le plus jeune est dans les deux premiers livres amant au même titre que l'autre, tandis que dans le *Sindibâd* il est chez la maîtresse de l'autre l'objet d'un caprice soudain. Il résulte de là une autre différence, c'est que le plus jeune des deux galants est ici envoyé par l'autre en message auprès de la belle, tandis que dans les deux premiers récits il se trouve par hasard chez la maîtresse commune quand l'autre y arrive.

Les différences entre le récit du *Sindibâd* et ceux du *Çukasaptati* et de l'*Hitopadesa* sont toutes à l'avantage du premier. Elles rendent le conte à la fois moins choquant, plus gracieux et mieux motivé. Elles peuvent donc être considérées comme le produit d'une habile révision. La substitution d'un esclave au fils, dans le rôle du jeune rival, a été sans doute

pratiquée, dit M. Benfey, pour éviter la donnée incestueuse du conte primitif; je le pense aussi, mais je ne vois pas pourquoi ce changement a dû se faire « sur le sol musulman. » Cette délicatesse a pu venir aussi bien à un réviseur indien que persan. M. Benfey ajoute que ce changement a donc été opéré « contrairement à l'original indien du *Sindibâd* », ce qui soulève la question de cet original, dont je suis obligé de dire un mot.

Notre conte est, dans le *Sindibâd*, le *second* de ceux que raconte le deuxième vizir; il est celui que raconte le premier vizir dans la huitième nuit du *Tuti-Nameh* du poète persan Nahchebî. Or M. Comparetti a prouvé que les *seconds récits* des vizirs dans le *Sindibâd* et ceux qui se trouvent dans Nahchebî sont originairement étrangers au *Sindibâd*, qu'ils proviennent du *Çukasaptati*, et qu'ils ont dû être incorporés au *Sindibâd* pehlvi d'après la version pehlvie du *Çukasaptati*, cet ancien *Tuti-Nameh* (perdu) qui a servi de base tant au *Tuti-Nameh* de Nahchebî qu'au *Livre du Perroquet* turc. Trois hypothèses sont donc à considérer : ou bien le *Çukasaptati* avait subi en Inde une révision où la forme de notre conte avait été modifiée, et qui fut traduite en pehlvi, — ou bien la modification du conte est l'œuvre du rédacteur de l'ancien *Tuti-Nameh* pehlvi, — ou elle appartient à l'écrivain qui a inséré dans le *Sindibâd* pehlvi les sept[1] récits empruntés au *Tuti-Nameh* (= *Çukasaptati*) qui forment les *secondes histoires* des vizirs[2]. La même question se pose pour plusieurs autres contes, et on ne pourra la résoudre que quand on connaîtra mieux les divers livres dont il s'agit; je ferai seulement sur le point qui m'occupe une remarque qui peut avoir de l'intérêt pour les recherches de ce genre.

J'ai signalé plus haut les traits par lesquels le conte de l'*Hitopadesa* se rapproche tantôt du *Çukasaptati*, tantôt du *Sindibâd*: aucun trait du même genre ne rapprochant le *Çukasaptati* du *Sindibâd*, il faut sans doute regarder la version de l'*Hitopadesa* comme intermédiaire entre celle du *Çukasaptati* et celle du *Sindibâd*. L'*Hitopadesa* est d'une date trop récente pour que nous puissions le faire entrer en ligne de compte; il s'agit donc de cet « autre recueil » où le compilateur de l'*Hitopadesa* a puisé à côté du *Pantchatantra*. Mais ni ce recueil ni l'*Hitopadesa* n'ayant été, comme le livre d'où est extrait le *Pantchatantra*, comme le *Çukasaptati* et le

1. Il n'y en a en réalité que six; le septième étant étranger au *Çukasaptati*; mais l'un des contes intercalés dans le *Sindibâd* répond à *deux* contes du *Çukasaptati*; voy. Comparetti.

2. Nahchebi ne peut nous servir à rien, parce que nous ne savons pas s'il a tiré les six contes en question du *Sindibâd* ou du *Tuti-Nameh*, qu'il devait avoir tous deux sous les yeux. Son récit, pour notre conte, est à peu près identique à celui du *Sindibâd*.

Siddhapati, traduit en pehlvi, — au moins que nous sachions, — il faut que la version de notre conte qui lui a donné la forme que nous lui voyons dans le *Sindibâd* ait été composée dans l'Inde même. L'examen particulier de notre conte nous amène donc à penser qu'il a existé en sanscrit une rédaction du *Çukasaptati* sensiblement différente de celle que nous connaissons soit par les extraits de M. Benfey, soit par la traduction incomplète de Galanos [1].

Quoi qu'il en soit de cette question, nous avons surtout à nous occuper de la version du *Sindibâd*. Elle n'a pas passé dans le groupe occidental des dérivations du *Sindibâd* qui forme le roman des *Sept Sages;* mais elle n'en a pas moins pénétré en Europe dans un assez grand nombre de rédactions, dont la plus ancienne, jusqu'à présent, et la mieux réussie peut-être de toutes, est celle qu'on vient de lire. On a pu se convaincre de son étroite parenté avec la version du *Sindibâd*; comment ce conte oriental était-il arrivé en France au XII^e^ ou XIII^e^ siècle ? Deux explications sont possibles. Le *Sindibâd,* avant de devenir le *Roman des Sept Sages,* a certainement été l'objet, soit dans l'empire grec, soit en Occident, d'une longue transmission orale. C'est dans cette transmission qu'il a perdu seize des vingt contes [1] dont il se composait et qu'il s'en est annexé onze autres. Mais il est naturel que plusieurs des contes qui ont glissé hors du cadre du roman ne se soient pas pour cela effacés de la mémoire populaire et aient continué à vivre isolés dans la tradition orale. En effet, sur les seize contes du *Sindibâd* qui ne se trouvent pas dans les *Sept Sages*, trois au moins [2] (*La Trace du lion, le Manteau brûlé, les Souhaits*), sans compter le nôtre, se retrouvent dans la littérature populaire du moyen-âge. D'autre part, notre conte peut avoir été importé d'Orient à l'état isolé, soit par l'intermédiaire des Byzantins, soit à l'époque des Croisades. On remarquera ce que dit de sa source le poète lui-même : *Le conte en ai oi conter;* et au commencement il remarque qu'on ne peut écrire et mettre en vers toutes les histoires qu'on entend raconter. C'est donc dans la tradition orale, quel qu'ait été son point de départ, que l'auteur du *Lai de l'espervier* a puisé directement.

Si le récit, dans ses traits généraux, est demeuré remarquablement fidèle au modèle oriental, il faut admirer avec quelle souplesse il s'est accommodé aux mœurs de l'Occident. Le poète avait-il trouvé ce travail tout fait dans le conte qu'il avait entendu ? je ne sais, mais je serais porté à

---

1. Je laisse de côté les récits, d'ailleurs assez peu intéressants, qui sont mis dans la bouche de Sindibâd et du prince, ainsi que le dernier de la reine ; je ne compte que les quatorze histoires des sept vizirs et les six de la reine qui forment la vraie trame du roman.

2. Il faut y joindre le conte de *la Chienne qui pleure*, arrivé en Occident par l'intermédiaire de P. Alfonse.

croire qu'il est le principal auteur de cet habile arrangement. Il paraît, il est vrai, vouloir rester scrupuleusement fidèle au récit qu'il met en vers, quand il dit, en parlant de l'un des deux chevaliers, qu'il s'appelait *Ventilas*[1] *; Mès n'oi pas l'autre nomer ; Ensi com je l'oi conter Le vous dirai ;* mais sa sincérité m'est quelque peu suspecte quand je remarque que ce nom de *Ventilas* lui sert une fois à rimer (v. 62) ; il peut fort bien, comme le font encore les rimeurs modernes, avoir laissé au premier endroit le nom en blanc, quitte à choisir, à la première rime embarrassante, un nom qui le tirât d'affaire : c'est d'autant plus probable que les quatre vers 26-29 ne sont en réalité qu'une cheville pour rajuster 25 avec 30, — cheville de forte dimension, comme nos poètes contemporains savent aussi en employer quelquefois. Le poète me paraît ici se moquer un peu de son public, comme quand il dit à la fin que ce fameux *Lai de l'Espervier*, qu'il met en vers, il n'en a jamais entendu la musique. — En tout cas, son œuvre nous transporte en pleine société chevaleresque : les deux « compagnons », plus tard ennemis, habitent chacun dans son manoir, près des bois où on « berse » avec les chiens, des marais où on « vole » avec les oiseaux (v. 86) ; l'esclave du *Sindibâd* est devenu un gentil écuyer ; la dame est une aimable châtelaine, dont la conduite, il est vrai, ne justifie pas fort bien les réflexions optimistes du poète sur les femmes dissipées en apparence mais sages au fond (v. 35-39, 54-60) ; la description du soin minutieux avec lequel elle ajuste sa « guimple » nous représente au vif les modes qui régnèrent du XI^e^ au XIV^e^ siècle environ. — Outre ce travail d'accommodation dont se sont en général si bien tirés les poètes français du moyen âge qui ont naturalisé chez nous les contes orientaux[2], nous trouvons dans notre *lai* quelques changements qui ne sont peut-être pas le fait du poète, mais qui sont, si je ne me trompe, fort à l'avantage du conte. L'aventure qui en est le sujet, — peut-être arrivée réellement dans l'Inde il y a quelque deux mille ans, — rendue déjà moins immorale dans le *Sindibâd* qu'elle ne l'était dans le récit primitif, est devenue ici plus innocente encore, tout en étant plus piquante. La résistance que la dame oppose aux transports soudains du jeune écuyer paraît sans doute d'autant moins sérieuse qu'elle s'est amusée à les faire naître, et sans l'arrivée du seigneur, on ne sait trop ce qui serait advenu ; mais enfin c'est un progrès sur la brutalité du récit oriental, et la présence d'esprit avec laquelle la belle sait trouver moyen de sortir de son double embarras est d'autant plus merveilleuse qu'elle paraît d'ailleurs d'un caractère plus léger et

1. Le ms. a bien *Ventilas* ; il faut p.-ê. *Vencilas* = *Venceslas*.
2. Voyez ma leçon sur *les Contes orientaux dans la littérature française du moyen âge*, Paris, Franck, 1875.

plus insouciant. Le trait de l'épervier, emprunté aux mœurs françaises, fournit un fort joli dénouement, par l'attendrissement auquel le bonhomme de mari se laisse aller et le cadeau qu'il fait de son propre épervier à son ancien ami. C'est pour préparer ce dénouement qu'est faite l'introduction; elle a aussi pour but, — en nous racontant l'origine des amours du chevalier et de la dame, leur amitié d'abord pure, les soupçons injustes du mari, sa brouille déraisonnable avec son ami, la défense faite à sa femme de le voir, — de nous présenter la conduite de la dame comme plus excusable. Ce conte n'est pas dicté, comme son lointain original sanscrit, par la haine, la crainte et le mépris des femmes; un esprit tout nouveau, qu'on croirait déjà, en bien des traits, l'esprit français du XVIII[e] siècle, a pénétré le vieux récit et l'a rendu plus malin à la fois et moins méchant. Si on ajoute à ces qualités générales la vivacité du récit, la bonne qualité du style, les réflexions moins banales que d'ordinaire dont le récit est coupé, on conviendra que le *Lai de l'épervier* est un des meilleurs échantillons du conte en vers au moyen-âge.

Les imitations du récit qui nous occupe, en dehors de notre *lai*, sont nombreuses. Trois seulement appartiennent au moyen-âge : je parlerai tout à l'heure de celles de Boccace et de Pogge; l'autre se trouve dans deux manuscrits de la traduction allemande des *Gesta Romanorum* [1]. Dans cette rédaction, qui doit avoir la même source que le *Lai de l'épervier*, mais qui a moins modifié son modèle, il s'agit également d'un chevalier, qui envoie son écuyer (*Knecht*) annoncer sa visite à la dame. Ici est inséré un trait assez heureux, qui ne se retrouve point ailleurs : la dame s'irrite de ce que son amant a chargé le jeune homme d'un tel message; elle le blâme devant le messager, et sa mauvaise humeur n'est pas étrangère au bon traitement qu'elle fait à celui-ci. Le chevalier arrive à son tour et subit les mêmes reproches [2]. Le dénouement comme dans *Sin-*

1. Mss. CXIV (n° 58) et CXXV (n° 21) de la liste de M. Oesterley; donné d'après CXXIV par Græsse, dans son édition, t. II, p. 149.

2. Le chevalier demande si elle n'a pas reçu son messager; elle répond : « Il est venu, mais je l'ai chassé pour avoir osé m'apporter un tel message; et je n'aurais pas cru que vous iriez confier à un écuyer une affaire de ce genre. » C'est évidemment ce trait qui a fait trouver à M. Benfey une « frappante ressemblance » entre ce conte et la version de Nahchebi. En effet dans le poète persan la femme fait aussi des reproches à son amant sur le choix de son messager; mais ces reproches sont d'une tout autre nature : son amant la gronde en voyant qu'elle n'a pas encore commencé à s'habiller, malgré son message : « Il fallait pour m'aider, lui répond-elle, m'envoyer une femme, et non un enfant incapable et niais; j'ai eu beau le prier d'entrer un instant, il s'en est allé aussitôt. » Les deux versions ont essayé indépendamment de combler une lacune qui se trouvait dans le récit original, et qui est également sensible dans notre *Lai*. — Il existe entre le *Lai* et Nahchebi une ressemblance d'un autre genre, qui n'est peut-être pas fortuite : dans l'un et dans l'autre le messager trouve la femme couchée et l'empêche d'achever (ou de commencer) sa toilette.

dibâd : l'écuyer sort de dessous le lit où il s'était caché, et le mari complimente sa femme sur son action.

Le sixième conte de la journée VII du *Décaméron* présente notre conte sous une forme toute nouvelle. Il n'y a plus ici aucune relation entre les deux amants de Madonna Isabella : Lionetto, d'humble condition, est aimé; Lambertuccio, ami du mari, est subi à cause de son haut rang et de la crainte qu'il inspire. Un jour que le mari a laissé sa femme seule dans leur maison de campagne, elle fait avertir Lionetto, qui accourt; mais Lambertuccio, ayant su le départ du mari, arrive aussi, attache son cheval dans la cour, et monte : Lionetto n'a que le temps de se cacher derrière le rideau du lit. Survient le mari, qu'annonce une chambrière : « La donna vedendo questo, e sentendosi aver due omini in casa (e conosceva che il cavaliere non si poteva nascondere per lo suo palafreno, che nella corte era), si tenne morta. » Cependant elle reprend courage, et prie Lambertuccio de sortir comme en colère, l'épée à la main, et en criant : « Je saurai bien le retrouver ailleurs. » Puis, pour répondre aux questions de son mari, elle l'emmène vers sa chambre, et lui raconte qu'un jeune homme éperdu s'est réfugié chez elle, que « messer Lambertuccio » est arrivé ensuite, furieux, l'épée à la main, voulant le tuer, qu'elle lui a barré le passage, et qu'il a eu au moins la courtoisie de ne pas l'égorger chez elle. Lionetto, qui a entendu l'histoire, sort de sa cachette; le mari approuve sa femme et retient Lionetto à souper [1]. Le lendemain, celui-ci s'entend avec Lambertuccio, en sorte que le mari ne se douta jamais de la vérité. — On a souvent dit [2] que Boccace avait puisé ce conte dans le *Syntipas*, mais rien n'autorise à croire qu'il ait connu ce roman grec, et son récit diffère assez de la version du *Syntipas* pour que cette hypothèse soit peu probable. Il est bien plus vraisemblable qu'il a puisé, comme l'auteur du *Lai de l'Épervier*, dans la tradition orale; leurs deux versions ont d'ailleurs quelques traits communs : dans l'une comme dans l'autre le plus noble des deux amants est parfaitement connu du mari; dans l'une comme dans l'autre l'un des deux amants communique plus tard à l'autre la vérité. Le trait du cheval attaché dans la cour, et dont la présence empêche la dame de cacher le second amant comme le premier, paraît de l'invention du conteur florentin; il remplace le motif donné dans le *Sindibâd*, motif qui avait sans doute disparu de la version répandue oralement en Europe : le *Lai de l'Epervier* ne donne aucun motif. — Il existe entre le conte de Boccace et tous les autres une diffé-

1. Ce trait pourrait bien avoir été inspiré à Boccace par le dénouement du conte de P. Alfonse dont je parlerai tout à l'heure.

2. Voyez Landau, *die Quellen des Decamerone*, p. 27, 105. M. Landau ajoute que le récit tel qu'il est dans les *Sept vizirs* (forme arabe du *Sindibâd*) est plus voisin de Boccace que celui du *Syntipas* : il m'est impossible de voir en quoi.

rence capitale : il n'y a entre les amants aucune relation; il ne reste de la donnée primitive qu'un faible vestige, dans la circonstance que l'amant qui arrive le premier est d'une condition plus humble que l'autre. A quoi attribuer cette différence ? uniquement, si je ne me trompe, à l'altération de la tradition orale qu'a connue Boccace. Cette altération a eu pour résultat de diminuer notablement la vraisemblance de l'invention d'Isabella : le mari des contes indiens doit croire naturellement à la vérité de ce qu'on lui dit en trouvant le fils réellement caché chez sa femme quand il vient de voir sortir le père furieux; il en est de même du mari du *Sindibâd* avec l'esclave, du mari de notre *lai* avec l'écuyer (et le poète français a fort heureusement développé cette donnée en faisant raconter à l'écuyer la cause du courroux de son maître, et en introduisant l'épervier qui lui a fourni le titre de son conte); dans Boccace aussi le mari demande à Lionetto : « Che hai tu a fare con messer Lambertuccio? » mais la réponse du jeune homme est bien moins satisfaisante : « Messer, niuna cosa che sia in questo mondo; e perciò io credo fermamente che egli non sia in buon senno o che egli m'habbia colto in iscambio; perciocchè, come poco lontano da questo palagio nella strada mi vide, così mise mano al coltello e disse : Traditor, tu se' morto. Io non mi posi a domandare per che ragione, ma, quanto potei, cominciai a fuggir e qui me ne venni, dove, mercè di Dio e di questa gentil donna, campato sono. » Bien que cette explication soit ainsi tout autre que celle du *lai*, le fait qu'elle est demandée et donnée, ce dont ne parlent pas les autres versions, paraît bien prouver encore que le récit français et le conte italien doivent être rangés dans une même classe. — La destruction, chez Boccace, du lien qui, dans toutes les autres rédactions, unit les deux amants de la dame, a nécessairement amené l'omission du message dont l'un est chargé par l'autre; elle a conduit à les mettre l'un et l'autre en possession depuis quelque temps des faveurs de la belle, et à présenter leur arrivée successive chez elle comme toute fortuite. Par ces deux traits, le conte de Boccace se rapproche d'une manière frappante de la version que nous trouvons dans l'*Hitopadesa* et le *Çukasaptati;* mais il ne faut pas croire pour cela qu'il y ait entre ces versions et ce conte un rapport de filiation. Le perfectionnement suggéré à l'auteur du récit inséré dans le *Sindibâd* par la relation que le conte antérieur attribuait aux deux amants a disparu quand cette relation elle-même a été oubliée; dès lors le conte ne pouvait guère avoir une autre forme que celle qu'il a à la fois dans Boccace et dans le récit primitif.

Il est au contraire difficile de ne pas admettre un rapport intime entre la version de notre conte qui paraît la plus ancienne, celle du *Çukasaptati*, et celle qui se trouve dans les *Facéties* du Pogge. Le rapprochement est assez curieux pour que je croie devoir donner le texte du

conteur florentin[1] : « Mulier prope Florentiam, publici hospitis uxor admodum liberalis, cum quodam cujus usu tenebatur cubabat in lecto. Accessit interim de improviso et alter, idem quod prior facturus, quem præsentiens scalas ascendentem mulier, atque obviam facta, acriter eum jurgare et ulteriore aditu arcere cœpit, asserens non esse tempus quo ei satisfieri posset, rogansque ut e vestigio abiret. Resistendo altercandoque cum aliquandiu tempus teneretur (*l.* tereretur), superveniens vir quid sibi ea vellet concertatio quæsivit. Femina ad fallendum prompta : Hic, inquit, irato animo vult superius ingredi ad vulnerandum quemdam qui in domum confugit, quem adhuc continui, ne tantum facinus hic patraretur. Qui latebat, his auditis verbis, sumpto animo, cœpit minari, se ulturum injuriam dictitans ; alter iterum priori vim et minas intentare se simulabat. Vir stultus, quæsita causa dissensionis, onus rei componendæ suscepit, et cum ambobus una collocutus, pacem composuit, solvens etiam de suo vinum, ut uxoris adulterio adderet jacturam potus. » Ici, comme dans le livre indien, les deux amants, en possession depuis longtemps des faveurs de la même femme, arrivent par hasard l'un après l'autre chez elle ; mais ce qu'il faut surtout relever, c'est qu'elle se contente de quereller le dernier venu, et qu'il n'est parlé ni de bâton comme dans l'*Hitopadesa*, ni d'épée comme dans le *Sindibâd*. Il est donc probable que le conte indien sera arrivé à Pogge par une voie particulière, différente de celle qu'il a suivie pour aboutir à tous les autres récits, qui dérivent du *Sindibâd*. Il a pu sans doute arriver de l'Inde directement ; toutefois il est plus probable qu'il a passé par la Perse et l'Arabie, et il faudrait alors admettre, si le *Tuti-Nameh* persan avait déjà recueilli dans son original sanscrit une version analogue à celle du *Sindibâd* (voy. ci-dessus, p. 13), que la version originaire avait également été traduite en pehlvi. On voit combien ces questions sont compliquées, et combien il est à désirer qu'on publie le plus possible de textes de ce genre : les variantes en apparence les plus récentes peuvent avoir une grande importance au point de vue généalogique. — Le dénouement de Pogge est nouveau, et sans doute de pure invention : c'est pour l'amener que le mari au début est présenté comme aubergiste. Ce n'est que par hasard, si je ne me trompe, qu'il se rencontre en un point avec celui de Boccace.

Le conte de Boccace a été naturellement fort imité ; Sansovino l'a reproduit[2] ; Henri Estienne[3] l'a abrégé ; d'Ouville en a fait une plate

1. Je me suis servi de l'éd. de Paris, 1799, 2 vol. — L'éditeur, F. Noël, remarque en note : « Hinc desumpta est Atellana haud inficeta quæ in theatro *Variétés amusantes* edebatur sub hoc titulo : *Le Mensonge excusable.* »

2. Sansovino, III, 10.

3. *Apologie pour Hérodote*, XV, 28.

copie[1]; Juste van Effen l'a mis en vers français médiocres[2], et Hagedorn, d'après lui et Boccace, en assez jolis vers allemands[3]; Hans Sachs en a fait un *Fastnachtspiel*[4]; Beaumont et Fletcher en ont introduit le trait principal comme épisode dans un de leurs drames[5], et Dancourt, en l'altérant peu heureusement, l'a fait entrer dans sa faible comédie de *la Parisienne*. Tout cela n'a que peu d'intérêt[6]. Le strasbourgeois Ottomar Nachtigall, dans le CLXXII[e] de ses *Joci ac Sales*[7], a mêlé des traits empruntés à Boccace et à Pogge : à l'arrivée du mari, l'amant, sur le conseil de la femme, *tire l'épée* et éclate en menaces, mais il ne s'en va pas; la femme raconte l'histoire qu'on connaît, dit qu'elle a caché le jeune homme poursuivi, et engage son mari à faire une bonne action en calmant l'autre et en les réconciliant. « Itaque vocato mœcho illo qui latebat, meracius vinum quod domi suæ habebat maritus afferri jussit corrivalibus : ipse medius considens modico negotio hilares primum, ac mox pacatos reddidit. »

---

1. *Contes*, II, 204; reproduit dans les *Nouveaux contes à rire*, I, 191. Ce conte est évidemment tiré de Boccace; toutefois il est curieux que l'amant préféré par la dame soit « un jeune frisé, valet de chambre d'un gentilhomme de ses voisins »; mais l'autre amant n'est pas le maître du premier.

2. C'est Hagedorn lui-même qui cite *le Misantrope*, t. I, n° 14, p. 136. Je me suis servi de la réimpression d'Amsterdam, 1742 *Œuvres diverses de Mr. Juste van Effen, Tome premier qui contient le Misantrope*); notre conte est bien à la p. 136, mais dans le Discours XVI. Van Effen cite Boccace comme sa source; il a modifié le récit en ce que Jean (= Lambertuccio) menace et possède Thérèse (= Isabelle) *pour la première fois* quand Léandre (= Lionetto) vient de se cacher. — Hagedorn fait agir de même ses personnages, qui s'appellent Gismund, Guido et Laurette.

3. *Werke*, éd. de Berlin, 1800, t. II, p. 122. — Hagedorn cite, outre Boccace, Gast, et *le Misantrope*, la *Bibliothèque des gens de cour*, par G. de Pitaval (Amsterdam, 1726), p. 211. Je n'ai pu retrouver ce passage; mais je pense que Pitaval a simplement reproduit le conte de van Effen.

4. *Die listig Bulerin*, en 1552 (d'après M. de Keller).

5. *Women pleased*, acte II, sc. 6 (*Works*, London, 1778, t. VIII, p. 28 ss.). Le jeune amant est ici le frère de la belle, qui s'est déguisé pour l'éprouver; l'autre est un matamore qui la poursuit, mais ne la possède pas encore. — L'éditeur met en note : « This scene was afterwards introduced by Ravenscroft into a contemptible play written by him, which, however, has been acted within these few years, called *The London Cuckolds*. »

6. La nouvelle de Bandello citée par Le Grand d'Aussy (II, 11) n'a pas seulement, comme l'a dit Schmidt (cité dans Liebrecht, trad. de Dunlop, note 317) un rapport lointain avec notre conte. C'est une grossière et maladroite compilation de plusieurs épisodes, dont l'un est certainement le nôtre. Le prêtre qu'on découvre dans sa cachette raconte, comme dans Boccace, qu'il a été poursuivi par un homme qu'il ne connaissait pas, qui, à sa vue, a tiré l'épée en criant : « Traditore, tu se' morto. » La femme a ici trois amants; elle fait évader les deux autres d'autres manières, et trouve moyen de les faire inviter tous les trois à souper par son mari : on sent l'exagération du dénouement de Pogge.

7. *Joci ac Sales ab Ottomaro Luscinio*, éd. d'Augsbourg, 1524, non paginé (B. N. Réserve Y[2] 1274). — Gast, l'auteur des *Convivales Sermones* (éd. de Bâle, 1543, non paginé, page 20) a simplement copié Nachtigall.

Le conte indien qui a inspiré Boccace et l'auteur du *Lai de l'épervier* a encore pénétré en Europe par une autre voie, mais sous une forme très-altérée. Pierre Alfonse, le célèbre juif converti qui a écrit au XI^e^ siècle en Espagne la *Disciplina clericalis* et le *Fortalitium fidei*, rapporte dans le premier de ces ouvrages une histoire où tous les critiques s'accordent à reconnaître un reflet affaibli de la nôtre. Une femme dont le mari est absent a reçu son amant, avec la complicité de sa mère : le mari revient à l'improviste : la mère, — dont l'intervention paraît ici assez inutile [1], — conseille au jeune homme de se tenir derrière la porte, l'épée nue à la main. Le mari le voit et demande qui il est : on lui explique que, poursuivi par des assassins, il s'est réfugié là. Le bon homme ne veut pas qu'il sorte de sitôt, de peur d'être retrouvé par ses ennemis, et il le garde à souper chez lui [2]. — On peut voir dans le commentaire de Schmidt sur la *Disciplina clericalis* [3] les diverses traductions de ce conte, je ferai seulement remarquer qu'il est introduit, fort maladroitement d'ailleurs, dans la *Farce du Poulier*, qui fait partie du recueil La Vallière, publié par MM. F. Michel et Leroux de Lincy [4]. Quant à la source de P. Alfonse, elle est sans doute arabe, comme toutes celles où il a puisé; il faut donc admettre que le conte de *Sindibâd* s'était ainsi altéré dans sa transmission orale ou littéraire chez les Arabes, dès avant la fin du XI^e^ siècle [5].

Les rapprochements que j'ai signalés ci-dessus ne sont sans doute pas tous ceux que l'on pourrait faire [6]; je me souviens d'avoir lu ce conte

---

1. Elle provient certainement du conte qui précède immédiatement celui-ci dans P. Alfonse, et où l'aide de la mère est nécessaire. — V. Schmidt fait au contraire la réflexion suivante, qui me paraît bizarre : « La version de la *Disciplina clericalis* est meilleure. Qu'une femme, une mère, serve d'entremetteuse et de complice, c'est, au point de vue de l'art comme de la morale, plus supportable que si la jeune femme, comme dans le *Syntipas* et Boccace, trouvait d'elle-même de subtiles supercheries pour cacher sa conduite déshonnête. »

2. J'ai déjà remarqué que ce dénouement avait dû influer sur celui de Boccace.

3. Berlin. 1827, in-4°, p. 126 ss.

4. C'est Loiseleur-Deslongchamps (*Essai sur les fables indiennes*, p. 77) qui a fait ce rapprochement. Mais il rapporte l'épisode du *Poulier* à l'*Hitopadesa*, tandis qu'il ressemble plus à la *Disciplina*, puisqu'il n'y a qu'un amant; et il exagère en disant que la *Farce du Poulier* « repose tout entière sur cette donnée ».

5. On peut croire aussi avec M. Benfey que P. Alfonse a rapporté le conte de mémoire, et que c'est à lui qu'en est due l'altération. L'introduction de la mère, personnage qui figure dans le conte précédent de la *Disciplina*, rendrait cette hypothèse assez vraisemblable.

6. Le Grand d'Aussy, le premier qui se soit occupé de ce genre de recherches, a donné (éd. de 1829, IV, 199) sur le conte de P. Alfonse des rapprochements dont quelques-uns sont superflus. Ainsi le *Dolopathos* est mentionné par erreur; la nouvelle 16 de Parabosco (imitée dans les *Facetieuses journées* de Gabriel Chapuis et dans le recueil des *Amans heureux, malheureux et trompés*) n'a avec le conte qu'un rapport fort éloigné. J'ai déjà cité le commentaire de Val. Schmidt dans son édition de la *Disciplina clericalis*. Le Grand cite encore

dans d'autres livres encore, sur lesquels je ne puis présentement remettre la main. Ils suffisent toutefois pour montrer le succès qu'il a eu depuis le jour où il a franchi les limites de sa patrie pour se répandre en Perse et s'avancer toujours de plus en plus vers l'Occident. On peut dire que, pour l'unité, la vraisemblance et l'agrément du récit, parmi toutes ces variantes éparses sur tant de siècles et de pays, c'est, sans même en excepter le *Décameron*, au fableau français qu'appartient la palme.

Gaston PARIS.

---

un conte du *Printemps d'amour*, livre que je n'ai pu identifier avec sûreté : mais l'analyse même qu'il en donne prouve que le conte ne ressemble nullement au nôtre. Quant aux *Ruses d'amour*, également citées par Le Grand, je n'ai pu me les procurer. — Méon, dans la préface de l'édition de P. Alfonse (version en vers français) pour la *Société des bibliophiles*, dit que ce conte est tiré de « Pilpay » ; il a sans doute entendu par là l'*Hitopadesa*. — M. de Keller, dans ses notes sur les contes du *Sindibâd* et du roman des *Sept Sages* (*Li Romans des Sept Sages*, p. CXL ss.; *Dyocletianus*, p. 46), a donné pêle-mêle des rapprochements avec le conte de P. Alfonse et celui du *Sindibâd*, et a prétendu à tort que ce dernier se trouvait dans le texte latin des *Gesta Romanorum*. — Von der Hagen (*Gesammtabenteuer*, II, XXXII ss.) s'est à peu près borné à reproduire les matériaux réunis par Schmidt. — Rien de nouveau non plus dans Dunlop-Liebrecht, rem. 317. — Je n'ai consulté qu'après l'impression de cette étude la traduction de l'*Hitopadesa* par M. Lancereau (Paris, Jannet, 1855); on y lit sur notre conte une longue note (p. 228 ss.), où se trouvent quelques-unes des remarques faites ci-dessus. Ainsi M. Lancereau a apprécié exactement, pour les faits, la nouvelle de Bandello, a constaté que Gast n'avait fait que reproduire Luscinius, et a donné une analyse de la *Farce du Poulier*. Il donne, mais sans autre détail, le titre exact d'un livre cité par Le Grand, que je n'ai pas vu : *Ruses d'Amour pour rendre ses favoris contents*, 1681, in-12. On ne voit pas clairement si M. Lancereau a connu le *Printemps d'amour* autrement que par ce qu'en dit Le Grand. — M. Benfey a reproduit le conte du *Çukasaptati* et la version de Nahchebi; il a en outre indiqué toute la *littérature* du conte et signalé les particularités des différentes versions orientales du *Sindibâd* (sur lesquelles je n'ai pas eu à revenir). M. Benfey est porté à rattacher à la même source le fableau *du Clerc qui fut repus derrière l'escrin;* mais il me paraît n'avoir que fort peu de rapport avec notre conte. — M. Landau, dans ses *Sources du Décaméron*, a fait sur notre conte quelques observations dont j'ai eu occasion de parler plus haut. — J'ai vérifié autant que je l'ai pu toutes les citations que j'ai trouvées dans ces divers auteurs ; quand mes indications diffèrent des leurs, c'est en général que j'ai eu sous les yeux d'autres éditions des mêmes ouvrages ; j'ai noté celles dont je me suis servi.

UNA

VERSIONE IN OTTAVA RIMA

DEL LIBRO DEI SETTE SAVI

I.

Non c'è oramai nazione occidentale che non possegga i *Sette Savi* [1] in versioni rimate. La Francia, la Spagna, in quanto possa esser rappresentata dalla Catalogna, la Germania, l'Inghilterra, tutte ci vengono innanzi, quale con uno, quale con più testi. Soltanto l'Italia sembrava far eccezione: redazioni prosaiche, quante si vuole; nessuna in versi. La cosa doveva apparire alquanto strana a chiunque conoscesse l'andamento della nostra letteratura. La tribù dei rimatori, strabocchevolmente copiosa da noi, soprattutto nel quattrocento, si sarebbe mai lasciata sfuggire una delle materie, che in più alto grado godevano il favore universale? C'era, è vero, qualche ostacolo; in nessun modo si poteva, secondo avrebbe richiesto il costume, distribuir la materia in canti di lunghezza uniforme. Ebbene, la si rompeva una volta colla tradizione, si ponevano le divisioni a distanze disuguali, e buona notte. Vediam pure che a questo si finì per arrivare da molti, in un' età ancora discretamente antica. Ogni ceppo, o prima o poi, deve bene di necessità cadere, od essere spezzato.

Come nel maggior numero dei casi, anche in questo, ciò che pareva troppo strano era anche falso. Una versione rimata esistette ed esiste; e nulla ci assicura che sia stata la sola. Che razza di roba sia, dovrem vederlo or ora. Ma ciò non vuol dire. Per il momento, è il fatto dell' esistenza che importa di constatare.

Questa versione si contiene in un codice cartaceo, appartenuto un tempo alla biblioteca Seibante di Verona, ed acquistato poi dal mio dotto

---

1. Con questo titolo, in mancanza d'un altro più generale, comprendo qui la stirpe nella sua totalità.

amico, M^re^ Gerolamo d'Adda. Inutile soggiungere che ho avuta la più ampia libertà di usare del manoscritto dal liberalissimo possessore; al quale mi è grato di rinnovar qui in pubblico l'espressione della mia riconoscenza.

Il codice, deturpato alquanto dall' umidità, ma del resto di buona conservazione, consta di 199 carte. La numerazione originaria ne indica solo 198, siccome quella che non tien conto del foglio di guardia, o frontispizio, che dir si voglia. Le due ultime carte e il *verso* della terzultima restano in bianco. La scrittura può assegnarsi, a un dipresso, alla metà del secolo XV. Se avessi a porre termini estremi, indicherei il 1440 e il 1480. Tutto quanto si ha qui ha forma di ottava rima. Ed ogni facciata scritta contiene tre stanze: salvo quelle che avrebbero dovuto fregiarsi di *dipinture*, e che invece son ridotte a contentarsi di due ottave e di uno spazio vuoto. Non però mancano del tutto gli ornamenti. V'ha una grande iniziale miniata al principio delle singole composizioni, ed inoltre, una delle solite majuscole rabescate e colorate, alternativamente rosse e turchine, in testa ad ogni cantare.

« Suxo questo libro he inquadernado tre liberi », dice una specie d'indice (f° 176 *a*). I tre *liberi* sono:

1. *Apollonio di Tiro* (f° 1-48).
2. *Sette Savi* (f° 50-174).
3. *Pulzella Gaia* (f° 177-196).

Ho detto, *Sette Savi*: ma nel codice il titolo suona altrimenti: « Questo libro trata di Stefano fiolo de uno inperador di Roma, el qual trata de beli amaistramenti » (f° 50 *a*). Sono ben 706 ottave, divise in ventitrè cantari; alcuni, lunghi oltre l'usato; altri, brevissimi. Il primo, per es., ha 95 stanze; il quinto, 9. Due soli, l'XI° e il XX°, si trovano avere, per accidente, una stessa misura. Rincresceva bene al rimatore di andar così contro ad una norma generalmente osservata; ma necessità lo costringeva; chè, bisognava pure far coincidere le divisioni dei canti con quelle della materia. Nondimeno egli non si permette l'arbitrio senza darcene avviso la prima volta, sicchè non gli s'abbia, per caso, ad imputare a ignoranza l'anomalia:

Et ancora io volio dar riposso
A voi et a me a uno trato.
Qui finirò questo canto zoiosso;
Ma di particular numero, zascun ò avixato,
Non potria dire lo mio parlar copiosso;
Perchè questa instoria, con suo bel tratato,
Son condizionata con suo beli esenpli;
Per me ad ogni uno un canto sì se adenpli.
Ben che di simel numero non posa fare

Le stanzie d'ogni cantar, qui arò dito ;
Ma in più e meno dirà lo mio parlare
L'instoria tuta, fin libro finito.
Ora, signori, ritornati ascoltare
Quelo che lo filosofo averà dito.
Per me pregate lo spirito santo.
Qui vi ò finito lo primo canto[1].

(I, 94-95.)

I lettori strabilieranno d'un saggio cosiffatto di splendida poesia. Che pensare? La nostra è incontestabilmente una copia; scritture, come *ha duno. ad uno* (XVII, 10), *siuigo* in cambio di *suiugo* (XX, 5), *tiecho* per *niecho* (XXIII, 45) ecc., tolgono ogni dubbiezza in proposito. Orbene, proromperemo noi in una filippica contro i copisti, viziatori scellerati delle sudate opere altrui? L'ultima stanza parrebbe incitarvici :

E priegove, signori, cortexe mente
Che ogni falo che voi atrovarete,
Che da conzarlo[2] ve sia ala mente,
O mio che sia, o d'altri amendarete.
Color che li rescrive, lizier mente
Fano di fali, e voi lo antivederete.
Regrazio Jehu Cristo e tuti i santi
Che di questa instoria ò conpito li canti.

E davvero anche l'*Apollonio*, una composizione corretta in origine, si vede qui ridotto in uno stato compassionevole :

Signori, in questo mondo desventuratto
Chiare voltte hè senza melinchonia,
E tal se crede avere guadagnatto,
Che tosto perde dela marchadantia.
Cholui è bene da stare adòloratto,
Che in tal modo el tiene sua via.
In tal conto, con pianto e sospiro,
Contar vi volio de Polonio de Tiro.

(I, 2.)

Se non che, non ci vuol molto ad accorgersi di una sostanziale diversità tra i due casi. Di sotto agl' infiniti spropositi dell'*Apollonio*, traspajono, anche senza che si ricorra al confronto di altri testi, i versi giusti ; di

1. Stampo il testo tal quale, solo aggiungendo l'interpunzione, sciogliendo certi aggruppamenti di parole, surrogando a volte la minuscola colla majuscola, distinguendo alla maniera odierna i *v* e gli *u*, e ponendo *i* anche negl' innumerevoli casi, in cui a questa vocale, soprattutto in fine di parola, è data la forma di *j*.

2. Leggasi *d'aconzarlo*.

sotto a quelli della *Storia di Stefano*, non già. Certo gli amanuensi non avranno mancato nemmeno qui di fare il mestier loro; ma è pur certo che, in sostanza, essi venivano semplicemente ad aggiungere scalfitture ad una ròzza, già tutta piaghe e guidaleschi. Impossibile per conseguenza discernere i peccati dell' autore dagli altrui. Tolleri dunque il poeta (!) che nelle mie citazioni tutti quanti glieli lasci, e non s'abbia a male, se, così operando, ho fermo in cuore il convincimento di non aggravar oltremodo la sua condizione in faccia ai giudici. Tentando di correggere, crederei di commettere un arbitrio imperdonabile.

Ho scagliato un' accusa troppo grave, perchè non m'incomba il dovere delle prove. Queste, le avremo agevolmente, procurando di far conoscenza col rimatore. Come si chiamasse, non si saprà probabilmente mai; egli non sembra aver provveduto da sè, e possiam tenerci sicuri che l'ommissione non fu riparata da altri. Ma doveva esser persona di umile, se non d'infimo stato. Par già lecito argomentarlo dalle oscenità goffe e volgari, che a volte gli escono dalla penna[1]. Però non vorrei decidere, se i difetti, che si rilevano nel suo modo di concepire, vadano attribuiti maggiormente a cortezza d'ingegno, o a scarsezza di coltura. Certo entrambi i fattori cooperarono. Del poco ingegno, è prova manifesta l'incredibile penuria del buono di qualsiasi specie in tutto quanto il libro. Dell' ignoranza, si ha una dimostrazione solenne dall' esame delle rime. Qui l'autore avrebbe un bel mascherarsi dietro i copisti : con poca fatica lo possiamo subito costringere a mostrarci almeno il volto.

Non mi fermo alle zeppe, chiamate ad ogni momento a fungere da rime, sebbene ce ne sieno d'insensate, le quali basterebbero da sole a mettere in evidenza, con che sorta d'uomo s'abbia qui a fare. Così pure sorvolo leggiermente sulle rime scorrette. Talune non eccedono le licenze abituali dei poeti popolari : *soprana* e *magna* (I, 24), *Roma* e *persona* (I, 51), *rese*, cioè *resse*, ed *hofersse* (I, 75), *acorto* e *doto*, vale a dir *dotto* (IV, 5), *morte* e *note*, cioè *notte* (VIII, 15), *medicho* e *clericho* (IX, 27), e simili, trovano riscontri a bizzeffe. Ma certo non potrebbe dirsi altrettanto di *studio* costretto a rimar con *fastidio* (I, 44), *sane* con *bene* (I, 62), *pelo* con *duolo* (II, 13), *spandere* con *comprendere* (VIII, 5), *insonio* con *dominio* (XIII, 11). Queste sono consonanze. Proprie più specialmente degli stornelli, si usano a volte con buon effetto anche nelle ottave, come un soprappiù, in quanto si facciano consuonare i versi dispari coi pari ; ma non sono già ammesse a prendere qua dentro il luogo delle rime. Un esempio di rima inesatta e di consonanza ad un tempo, occorre nella st. 1 del canto IV : *mùsicha*, *fisicha*, *rùbricha*.

Ma è soprattutto alla lingua, che mi giova di volgere l'attenzione. Il

1. Citerò, IX, 36; X, 10-11; XIX, 4.

rimatore non è toscano, e senza essersi impratichito, mediante lo studio, della lingua letteraria, pretende di scriverla. Con qual esito, figuriamcelo. Siccome poi ciò che non si conosce, neppure si rispetta, così avviene che, agli errori involontarii, costui ne aggiunga non pochi di volontarii. Tutte le forme gli sono indifferenti : ora usa l'una, ora l'altra, senza norma alcuna ; se una voce, che a lui farebbe comodo, non esiste, si toglie d'impaccio creandola. Certo non era facile trovar parole che rimassero con *Ipocràs ;* se non che nessuno obbligava a mettere questo nome in fine di verso. Ma, nossignori : il nostro anonimo ce lo vuol proprio collocare ben tre volte (III, 16, IV, 3 e 13); e, con mirabile disinvoltura, gli mette dirimpetto *fas*, *debàs, fa dimoràs, parlàs,* che per lui significano *fa* e *fece*, *tu debba*, *fa dimora, parlò.* Nè pajon troppo meno mostruose, ancorchè trovino una certa spiegazione, le voci *hai* (I, 61), *fui* (III, 17; VI, 2), *trovai* (VII, 11), adoperate come terze persone. Anche *alorte* per *allora* (II, 14), *fatro* per *fatto* (IX, 40), difficilmente s'incontreranno altrove. Con tutto questo spropositume, di cui mi basta aver dato un saggio, consuonano a maraviglia certe accentuazioni stranamente arbitrarie. S'è già visto *dimoràs;* aggiungiamoci *insognìo* (VII, 2), per *sogno, zolìa* per *zoglia* o *gioja.* Invece non considereremo come semplici licenze di un rimatore inetto certi infiniti rimossi dalla loro conjugazione. *Vèdere* (IV, 6) è comunissimo nei dialetti dell' Italia superiore; similmente, *credère* (XI, 26), *cresère* (III, 7), *perdère* (XVIII, 5), *traère* (XXII, 14) possono farsi scudo d'un *creèr* nelle *Lodi* veronesi *della Vergine*[1], e dei perfetti *cressè*, *conponè*, *metè*, *nascè*, *chazè*, *prendè*, *parete*, *plasette* in Fra Paolino Minorita[2]. E anche giova pensare alle analogie spagnuole ; in quanto il fenomeno non avrà certo nella regione italiana una storia diversa che nell' iberica[3].

Inutile andar per le lunghe nell' esame dei meri spropositi. Bensì importa rilevare le peculiarità, che possano chiarirci intorno alla patria dell' autore. Noterò in primo luogo la fiacchezza delle consonanti, o, in altri termini, lo scempiamento delle doppie, e in particolare della sorda dentale. Rime come *doto, dinoto* (I, 19), *saputo, voluto, tuto* (I, 22), *giovineto, imprometo, mansueto* (I, 26), *alzato, fato, pato* (I, 32); poi, *fiolo, duolo, colo* (I, 73), *eli, zieli* (I, 57) ; *tera, era* (IX, 10), ecc., abbondano fuor di modo. Viceversa, troveremo anche scritto, *fatto, tornatto* (III, 17), *ratto, inprixonatto* (VII, 18), *hordinatta, fiatta* (IX, 6), e così via. Ma qui pure, chi ben consideri, dato che queste forme risalgano all' autore, abbiamo ancora un germoglio della medesima pianta : la causa è sempre

1. Mussafia, *Mon. ant. di dial. it.*, p. 83 (v. 183). E cfr. il *Glossario*, ib., p. 107.
2. *Trattato* de Regimine Rectoris..... *pubbl. da A. Mussafia.* Vienna, 1868.
3. Questa storia è dichiarata lucidamente dall' Ascoli, *Arch. glottol.*, II, 432 n.

l'ignoranza della retta distinzione tra le doppie e le scempie. Chi scrive sa, così in genere, che la lingua letteraria usa spesso le prime, dove il dialetto suo ha invece le seconde; ma, uno per uno, quali siano i casi, non sa; pertanto applica alla cieca la sua confusa nozione, e raddoppia a volte le scempie anche quando erano legittime.

Un altro carattere da considerare è l'assibilamento delle palatali. *Sazo* (I, 12, 51), *fazo* (I, 51), *zanza* (I, 72); poi, *fexe* (V, 5), *aluixe* (XIV, 8), *buxo* (IV, 18; X, 18), e simili, son tutte forme che ci occorrono nelle rime. S'aggiungano *-ilio* ed *-ilia*, ridotti ad *-io* ed *-ia : fio* (I, 74), *fia* (XV, 1), *meravia* (II, 6), *zio*, giglio, (XXIII, 4). Avvertirò anche *-re* da *-dre, -tre : pare* (VII, 3; XVII, 26). Insieme abbiamo *padre, filio, meravilia :* giacchè è da tener sempre a mente, che le forme dialettali, e le toscane o letterarie, si danno qui continuamente di gomito. Un' altra formola notevole è *-onso* da *-olso : ponso* (VI, 30). Nè potrei ommettere, ancorchè rara, la caduta di una dentale tra vocali : *mario* (XIV, 4), *pasai* (XV, 3), *spia*, spea, spada (XII, 14).

Entrando nei dominii della morfologia, noterò, tra gli aggettivi, *granda* (XV, 47); tra i sostantivi, *stralo* (III, 2), *cano* (IV, 19), e il plurale *mano* (III, 5); quindi, le forme verbali *stasìa* o *staxìa*, stava (XIV, 15; XV, 25; XXII, 10), *andasìa* (XV, 12); *daga*, dia (XII, 15); *andemo* (I, 11); *toiando* (III, 7), *fazando* (V, 6), *discoprando, corando* (XV, 28), *digando* (XVII, 12). Ma il fenomeno morfologico più ragguardevole è qui la perpetua confusione tra le 3ª persone di singolare, e quelle di plurale. Che s'abbia, *fia, zia, inzenochiava, andone*, ecc., per *fiano, giano, ingi-nocchiavano, andarono*, non è cosa da maravigliarsene : lo strano si è che s'adoperi *sono* per *è* (I, 34), *àno* per *à* (II, 18; XIV, 15), *fano* e *desfano*, per *fa* e *disfà* (XIV, 11; X, 4), *stano* per *sta* (XXII, 16 e 20, *vano* per *va* (XXII, 20)[1], e, analogamente, *funo, fono* e *furo* (I, 8, 34; IX, 36, 38; XXI, 23), *mostraro* (I, 43), *tornoro* (IX, 38), *chiamaro* (XIX, 16), *desendino* (XIX, 17), per *fu, mostrò*, ecc.

E qui è da aggiungere un' altra serie, che vuol esser considerata a parte : *comenzàno* (X, 1; XII, 1; XX, 1), *montàno, alzàno* (XI, 5), *intràno* (XX, 1), *donàno* (XX, 8), *seràno* (XXII, 5), *alzàno* (XXIII, 54), tutti adoperati come singolari. — Di qual tempo? — La maggior parte, se si bada al senso, pajono da giudicare perfetti; ancorchè l'uso sintattico del presente storico venga ad annebbiare la questione. Ora, poichè un perfetto della prima conjugazione in *-à* occorre davvero nell' Alta Italia, ed è frequente nelle antiche scritture di questa regione[2], non abbiamo qui motivo di particolar maraviglia[3]. Per altro coi perfetti possono assai

1. Cfr. Mussafia, *Beitrag z. kunde d. Nordit. Mundarten in XV Jhrh.*, p. 19.
2. V. in proposito Ascoli, *Arch. glottol.*, I, 452 n.
3. Un esempio di questa uscita, non esposto a censura quanto al numero,

bene esser frammisti anche dei presenti; chè, data quella mozione arbitraria dell' accento, che già ci è toccato di notare, le due forme venivano a coincidere. E invero terze plurali di presente con accento violentemente promosso, credo di dover riconoscere nelle stanze 16 e 68 del primo canto : *voltàno*, vòltano, *mostràno*, mòstrano.

Lasciando le dubbiezze specifiche, ritorniamo al fatto generale e positivamente constatato. Nel nostro testo, singolare e plurale possono scambiarsi alla terza persona le rispettive funzioni. Nè in questa reciprocità c'è nulla che ci debba sorprendere. Il caso è perfettamente analogo a quello rilevato e spiegato rispetto alla geminazione[1]. Il doppio fenomeno ha un unico perchè : l'autore appartiene ad una regione, dove la 3ª di plurale è già venuta a confondersi abitualmente[2] colla 3ª di singolare[3]. Egli si sforza bene di conformarsi alla lingua letteraria; ma con ciò riesce soltanto a commettere due specie di spropositi, invece di una sola; come adopera il bianco per il nero, così il nero per il bianco[4].

In altri termini, noi sappiamo oramai che il rimatore è veneto. E alla regione veneta convengono altresì le altre peculiarità idiomatiche che si son venute enumerando, e in genere tutte quelle che si possono raccogliere in qualunque parte del testo : fonetiche, morfologiche, lessicali. Mi giova dir semplicemente, *convengono*, troppo essendo arduo ed arrischiato per ora il segnare i confini geografici di una forma o di un vocabolo. Ma forme specificamente venete pajono bene i perfetti in *à*[5], i quali, oltre che dalle uscite in *-àno*, si possono dir provati anche da un *trovai* per *trovò*, già citato addietro. È una forma creata arbitrariamente, ma che ha esatto riscontro in *consumoi* per *consumò* (IX, 12), *fui* per *fu* (III, 17; XV, 36)[6]. Invece, tratti specificamente lombardi, oppure cispadani, non ne scorgo : nè nelle rime, nè altrove. Insomma, rimandando più in là l'esposizione particolareggiata, diciam pure per adesso : tutto il linguaggio

---

sembra essere *parlàno*, nel c. I, st. 10. Deve significare *parlarono*.

1. Rammenterò anche i gerundii, che pur nella prima conjugazione escono qualche volta in *-endo : manzendo* (V, 2), *dimorendo* (XXIII, 29). Se non che qui gli *-endo* saranno forse da ridurre ad *-ando*. Un forte incitamento s'avrebbe da *zonzando*, che nel primo di questi casi tien compagnia a *manzendo* e *perdendo*. — Altre analogie, che sempre confermano il fatto psicologico, si possono raccogliere fuori di rima : per es., *di l'altro* per *de l'altro* (IX, 12).

2. Come fenomeno sporadico, il fatto si può osservare amhe nella stessa Toscana.

3. Superfluo avvertire che si tratta qui di una riduzione fonetica, non di una sostituzione sintattica.

4. Cfr. Mussafia, *Altfranz. Ged. aus Venez. Handschr.* II, xiv.

5. Ascoli, Op. cit., I, 452 n.

6. Potrebbe aggiungersi *moi* per *mo*, *piui* per *più*. Ma s'avverta che *plui* è in fra Giacomino, e che in genere la produzione di un *i* finale in monosillabi che uscissero originariamente in voc.+*s*, è comune a molte parlate italiane. E *noi*, *voi*, oppure *nui*, *vui*, sono di tutta Italia.

di questi ventitrè canti, in quanto non si tratti di puri arbitrii, trova piena spiegazione nei dialetti della regione veneta, ed in quelli soltanto. Le indagini e le osservazioni ulteriori daranno l' ultima conferma a questa asserzione.

Naturalmente, si desiderebbe una determinazione più precisa. Nello stato presente delle cognizioni, sarà possibile ottenerla per un testo di questa fatta ? C'è da dubitarne. Ma, tentare, bisogna.

Cominciamo dall' esaminare se un *i* all' uscita eserciti mai sulla penultima tonica quell' influenza, che ebbe dall' Ascoli la sua piena dichiarazione [1], e per la quale *e* si oscura in *i*, *o* in *u*. Giova indagare questo punto, perchè l'alterazione, comunissima sulla terraferma, nelle scritture della metropoli si rileva solo in esempi molto scarsi, ed in parte anche dubbii [2]. Pur troppo le nostre 2118 coppie o triadi di rime forniscono pochissimi elementi per dare una risposta positiva. Certo, casi valevoli di $o - i = u - i$, non ne occorrono. *Vui*, *nui* non provan nulla, essendo forme che serpeggiano in tutta Italia. Quanto all' *e*, le cose vanno un po' diversamente. Chè, dove accade di incontrare accoppiati *cartezenesi*, *cortexi*, *avixi* (XXII, 1), *aquisteresti*, *moristi* (XX, 5), è impossibile non sentirsi allettati a mettere un perfetto accordo, leggendo *cartezenisi*, *cortixi*, *aquisteristi*. Ma poi, con qual guadagno ? Nella sua singolare sterilità di rime, un autore come il nostro era capace, pur di procacciarsene, di ben altro, che di prendere a prestito queste forme da dialetti vicini e spesso uditi, oppure di crearle, se non gli erano note come reali. Poi, nella formola *-ense*, l'*i* occorre anche al singolare in Venezia stessa, non foss' altro nella voce *paixe* [3]. E invero, anche nel testo nostro, se si correggono *cartezenezi*, *cortexi*, sarà dovere di giustizia distributiva leggere del pari *palixe*, in cambio di *palexe*, alla st. 49 del c. XXIII, dove abbiamo di fronte a questa voce *inperarixe*, *dixe*. Pertanto, se era nostro debito cercar qua dentro un criterio di distinzione, ci convien confessare di non avercelo trovato. Certo, chi volesse proprio ad ogni patto cavare di qui una risposta qualsiasi, l'avrebbe in favore di Venezia, piuttosto che della terraferma ; ma così fiacca, titubante, che ci vorrebbe un bell' ardire per metterla a fondamento di un' affermazione.

E intanto, le rime non vedo che mi possano altrimenti sovvenire. Sulla forma *ponso* per *polso* (V, 30), avvertita addietro, ossia sul fatto di *-ons-* da *-ols-*, non vorrei di sicuro edificar nulla. Il fenomeno è troppo diffuso, per prestarsi ad una determinazione locale. Bisogna dunque che dal lembo estremo mi riduca a osservare l'interno dei versi : salvo poi, beninteso, a non cavar dalle premesse conseguenze sproporzionate.

---

1. Op. cit., I, 309, 425.
2. Ib., 455 n.
3. Id., ib.; Mussafia, *Beitrag*, 11.

Allargato così il campo della ricerca, possiamo anche prefiggerci qualche determinazione più precisa [1]. S'è parlato in addietro di terraferma : ora sarà opportuno distinguere la sezione veronese, e la padovana. E, in generale, diciamolo pure : gli è oramai soltanto fra le tre metropoli che si aggirano i nostri dubbii ; Verona, Padova, Venezia si dividono, per la massima parte, l'onore dell' attività letteraria nelle terre venete. — Orbene, caratteri veronesi non ne trovo di nessuna specie : *grando*, *cano*, *stralo*, *zengiaro*, non hanno che vedere col fenomeno di *e* atona finale = *o*. Similmente, la sincope dell' *e* interna fuori d'accento, mi occorre solo come fatto raro e sporadico, vale a dire in condizioni non veronesi [2]. Unici esempi da segnalare, *vetrana*, veterana, vecchia (VI, 3), e *mistra* (II, 16), che sembra esser *misera*, non *mesta*, come si potrebbe sospettare da taluno [3]. Ed anzi, una decisa ripugnanza alle forme sincopate risulta dai futuri e condizionali, che suonano costantemente *averò*, *saverò*, *parerà*, *doveria*, ecc. ecc. Merita altresì d'esser rammentata la forma *liberi*, libri, nell' indice, valida, s'intende, per l'amanuense, non già per l'autore.

E non è questo il solo tratto che ripugni al veronese, e convenga invece alla regione orientale. Il dittongamento di *é* ed *ó* avviene qua e là anche in casi non comuni alla lingua letteraria, e però dovuti senza dubbio al dialetto materno. Occorre persino con vocale lunga, edin posizione. Noterò *lieva*, *iera*, *spiera*, *aliegra* ed *aliegramente*, *eriede*, *miecho*, *tiecho*, *matieria*, *siecho*, *nuove* (numerale), *tuore*, *riscuose*, riscosse, *puovolo*.

Più specifiche appajono certe uscite verbali. Una 2ª di futuro in *à* mi è fornita dalla st. 9 del c. VII : *Se quelo ch'io dirò me crederai*, *E poi lo* farà, *zerto tu guarirai*. S'ha qui una mescolanza di forme, che parrebbe strana in ogni altro scrittore, ed è invece caratteristica per il nostro. Tuttavia non ispiace trovare qualche esempio isolato : *E come amerò te*, *tu* amerà *mecho* (XXIII, 45). Ed è dello stesso tipo quest' altro : *Tu me* fa *cosa molto prava* (XV, 19). Eccoci fra le lagune, o almeno in paese che ha già subìta l'influenza della capitale. Ma a Venezia ci porteranno decisamente certe forme interrogative, *astu* (XV, 53), *sèntestu* (I, 68), *mòstrestu* (I, 77), *crìdestu* (XIX, 15), delle quali ben tre particolarmente notevoli, in quanto l'enclitica vi è preceduta da una sillaba atona. Se non che abbiamo da contrapporre un *vèdetu* (XI, 7), *sàlvetu* (XV, 60), e, quel che più vale, due *atu* (IV, 13 ; VI, 31), un *satu* (XXIII, 4), un *vuòtu* (XII, 15).

---

1. Non c'è bisogno di avvertire che in questa indagine mi fondo soprattutto sull' esposizione magistrale dell' Ascoli, Op. cit., I, 420 segg., 448 segg.
2. Un es. padovano, *lettre*, ed alcuni appartenenti a Venezia, sono registrati anche dall' Ascoli.
3. *Ai, mistra mi, trista e desventurata !*

Questa l'esposizione dei fatti. Adesso le illazioni. La trascrizione del testo nella regione orientale, è sicura; solo per la composizione primitiva si può lasciar adito a qualche dubbio. Tuttavia è un dubbio che poggia sopra una mera possibilità, e che ha contro di sè tutte quante le probabilità. In via provvisoria, almeno, riteniamo la *Storia di Stefano* e composta e trascritta nella zona a cui tutti gl' indizi accennano. Ma tra questi indizi alcuni sono positivamente veneziani; altri invece sembrerebbero ripugnare un pochino a Venezia, e condurci piuttosto alla terraferma. Son le forme interrogative, che sembrano in certa guisa contraddittorie. Due spiegazioni si presentano. L'ommissione del *s* in alcuni casi può esser frutto dello sforzo di usare la lingua aulica. E allora non abbiamo ragione di uscire di Venezia, dove, o prima o poi, dobbiamo essere di necessità. Ma anche un' altra ipotesi ha un discreto grado di verosimiglianza, e sembrerebbe anzi da preferire. Le forme con *s* e quelle che ne vanno prive, possono esser dovute a patrie diverse. In tal caso l'espressione più probabile da dare alla supposizione, sarebbe questa : se veneziano l'autore, fu di terraferma il trascrittore, e viceversa. E faccio personale l'ipotesi, perchè gli uomini vanno e le montagne stanno. Vicentini, e soprattutto padovani, ve n'erano naturalmente a Venezia in buon numero. Ben più rari avevano ad essere di necessità i Veneziani che abitassero in terraferma.

Più oltre di così, con argomenti linguistici, non mi riesce di spingermi. Vediamo se c'è nessun' altra fune, a cui aggrapparsi. Una, pressochè impercettibile a prima giunta, mi par di scorgerne nella novella del *Tesoro*. Speriamola una fune di seta. L'edificio dove si ripongono e custodiscono le ricchezze del re, è designato con un nome diverso da ogni altra versione :

E lo magno Re di quela zitade
Lo suo texoro, con suo volere caldi,
Sì dete in salvo al suo gastaldo avaro,
E quelo nela forte p e r c h o l a t i a li logaro...
Questa p e r c h o l a t i a era un torone;
Grosa de mure iera oltra mesura...
(IX, 1 e 4.)

Ebbene, che cosa è mai questo vocabolo *percolatia?* Subito si è tratti a vederci un' alterazione di *procuratia*. La metatesi di *r*, nella formola che s'ha qui e nelle altre analoghe, è assai frequente nei dialetti veneti della nostra regione[1]. Peraltro, nel caso attuale, il fenomeno non è puramente fonetico : il prefisso *per* esercitò una forza attrattiva, per effetto della quale il prodotto della metatesi riuscì modificato. Di ciò non proverà

1. Ascoli, Op. cit., I, 398 n.; 433.

ombra di meraviglia chi pensi allo sfratto, che il *pro* ebbe dal *per* anche in ufficio di preposizione. E *percazar* per *procacciare*, è forma ben nota nel nostro territorio.

La conferma più efficace, l'avremo studiando la voce *procuratia* ed i suoi significati. Essa è un derivato del sostantivo *procuratore*. *Procuratorìa* doveva esserne la forma originaria, non perdutasi del tutto, parrebbe, nella tradizione cancelleresca. La trovo, posto che sia esatta la stampa del Corner [1], in un decreto del 1442 : « Cum officium Procuratoriarum nostrarum », etc. Da *procuratoria* si dovette passare a *procuratria*. Più tardi l'ultimo *r* ebbe a soccombere, di fronte agli altri due che lo precedevano nella parola. È un caso analogo a quello di *aratro*, ridotto ad *arato*. Ma il *r* non venne meno senza lasciarsi dietro un legato : preservò il *t* dallo scadere a *d*.

Certo non posso qui trattenermi a tessere una dissertazione intorno ai *procuratori*. Tuttavia qualcosa bisogna pur dirne, cercando di rettificare alcuni errori. Il nome fu adoperato per una moltitudine di uffici, analoghi nel loro primo fondamento, ma spesso divenuti poi affatto dissimili, per effetto di evoluzione storica. Tra gli altri, abbiamo comuni, e in Italia e fuori, i *Procuratores ecclesiarum* : i nostri *fabbricieri* [2]. Nella maggior parte dei paesi il vocabolo, in questo significato, non passò, o non si mantenne, nell' uso volgare. Ci passò bensì a Venezia, dove vive tuttora [3]. E là, uno di cotali uffici, abbastanza umile pur esso nei suoi principii, ebbe così prospera la fortuna, da diventare a poco a poco una magistratura di somma importanza e dignità, ed una specie di anticamera per il *Dogado* [4]. Al *Procuratore di S. Marco*, istituito in origine all' intento di sorvegliare la costruzione del tempio e di amministrarne i beni, si vennero mano mano affidando altri incarichi : esecuzioni testamentarie e tutele. Queste brighe erano divenute così gravi nel 1231, che fu giuoco-

---

1. *Ecclesiæ Venetæ*, Ven., 1749; Dec. XIII. P. I, 389.
2. V. il Du Cange, s. v.
3. Intorno ai *Procuratori di chiesa* in Venezia, si può vedere il Gallicciolli, *Memorie Venete*, Ven., 1795; III, 148.
4. Ciò per naturale effetto della condizione delle cose. All' ufficio di Procuratore, allorchè fu diventato di grande importanza e autorità, si eleggevano i più degni e benemeriti. Quindi la necessità che i voti s'avessero per solito a portare sopra un membro di questo collegio, quando si trattava dell' elezione del doge. Dalla Procura al Dogado vi fu un solo passaggio nel secolo XIII; otto, su quattordici dogi, nel XIV ; dieci, su undici, nel XV ; nove, su tredici, nel XVI, fino a Nicolò da Ponte. — Dei Procuratori di S. Marco scrissero specialmente : Fra Fulgenzio Manfredi, *Degnità Procuratoria*, Ven. 1602, molto prendendo e quasi copiando dal Sansovino, *Venetia ... descritta*, Ven. 1581, f° 106; poi, il Corner, Op. cit., Dec. XIII, P. I, ed il Sandi, *Principii di Storia Civile della Repubblica di Venezia*, Ven. 1755, I, 736 e II, 335. Tra queste fonti la più sicura e proficua è il Corner, siccome quella che ci procaccia la conoscenza diretta di un buon numero di documenti importanti.

forza al Gran Consiglio deliberare l'aggiunta di un secondo *procuratore* [1]. E al secondo tenne presto dietro il terzo (1239), indi il quarto (1261), più tardi altri due (1319), finchè, nel 1442, si portarono i Procuratori al numero definitivo di nove. Definitivo, in condizioni normali; giacchè in tempi eccezionali, come sarebbe a dire, in occasione di guerre pericolose [2],

---

1. Errano gli scrittori di questa materia, quando fanno cominciare le tutele e le esecuzioni testamentarie dei Procuratori dall' anno 1268 o 69. Basta vedere com' è motivata la deliberazione del 1231 : « Quod propter multas tutorias et fornitiones, que quotidie veniunt, tam pro opere S. Marci, quam pro istis fornitionibus et tutelis, adeo quod unus solus Procurator », etc. (Corner, Op. cit., 384). Parole simili nel decreto del 1239 (3° Proc.). Ma è ancor più esplicito l'altro decreto del 1261 (4° Proc.) : « Quotidie multiplicantur necessaria operis Sancti Marci, tam pro fabricatione domorum et aliorum laboreriorum, quam fornitionum, et tutoriarum, et per mortem defunctorum (!), qui volunt quod Procuratores sint sui fideles commissarii, et executores suarum voluntatum, verum etiam pro factis terre mittuntur extra de dictis Procuratoribus », etc. Si badi — e per ciò solo non ho omesso nella citazione l'ultimo inciso — che quei *facta terre* non hanno che fare coll' ufficio proprio dei Procuratori. Essendo questi persone tra le più autorevoli, accadeva spesso di adoperarli in ambascerie, generalati, ecc. V. Sansovino, Op. cit., 108. Alla fine del 1268, o forse piuttosto al principio del 1269, altro non si fece che regolare meglio questa faccenda, e mettere in forma di legge, ciò che prima era stato semplice consuetudine. Non so se esista la deliberazione che sopra di ciò dovette prendersi dai due consigli; esiste bensì, ed è riportato dal Corner, un plebiscito del 15 febbrajo 1269, dove si approva che, in conformità di quanto s'era deliberato dal Doge coi Consigli, sia introdotta una giunta nel Capitolare dell' ufficio del Proprio (« in Capitulari Judicum Proprii »). In verità, è molto interessante a studiarsi l'evoluzione di questa magistratura. Ecco come mi pare di poterla rappresentare. Il Procuratore di S. Marco cominciò dall' essere esecutore testamentario, quando si trattava di patrimonii lasciati alla chiesa. Indi, per l'autorità da lui acquistata di fatto, i cittadini stimarono di non poter meglio guarentire l'esatta osservanza delle loro estreme volontà, che affidandone a lui la cura. S. Marco ci doveva sempre guadagnare qualcosa. E dell' opera sua ebbe presto a valersi anche lo Stato, nei casi frequenti di persone che venissero a morte, o nella città, o più spesso in terre lontane, senza designare un esecutore. Da ragioni simili le tutele, sia di pupilli, sia di pazzi. La riforma radicale, gravida di tutto l'avvenire, fu, senza averne l'aria, l'aggiunta di un Procuratore nel 1231. Posta la Procuratia di S. Marco in condizione di potersi assumere maggiori brighe, queste affluirono da ogni parte in misura sempre crescente, e ben presto sproporzionata alle forze di chi le doveva sostenere. Quindi la necessità di accrescere mano mano il numero di questi magistrati. Le deliberazioni del 1269 regolarono definitivamente le cose, e resero per obbligo i Procuratori esecutori di tutti quei testamenti, tutori di tutti quei pupilli e mentecatti, che loro fossero affidati dal Doge o dai Giudici del Proprio. Sicchè anche qui abbiamo un incremento graduale, la di cui origine si perde nella notte dei tempi. Forse, e senza forse, non c'è Stato, che al pari di Venezia si presti allo studio della lenta formazione e trasformazione degli ordinamenti pubblici. Riprendere adesso il soggetto trattato dal Sandi, per chiarirlo col lume della nuova critica, sarebbe una delle imprese più splendide, più utili, che possa offrire il campo delle ricerche storiche. Insieme, è ben vero, anche delle più ardue. Le due cose troppo di rado si scompagnano.

2. Per es., di quella sostenuta contro il Turco, negli anni 1570 e segg. V. Manfredi, Op. cit., 7.

si diedero a volte, come già s'erano dati in passato per cause d'infermità [1], nuovi rinforzi a questa magistratura, salvo poi sempre il lasciarla grado grado rientrare di per sè stessa nel suo letto naturale. Giacchè, i Procuratori erano sempre a vita : nessun eletto usciva dal collegio, altro che per morte, o per promozione al principato.

Dal Procuratore, adunque, la *Procuratia :* un astratto, che designa propriamente l'ufficio e la giurisdizione. E le Procuratie, a cominciare dal 1319, furono tre, essendosi ripartiti in tre gruppi i Procuratori : *de supra, de citra, de ultra*. Il primo di questi gruppi appare come il legittimo continuatore della vecchia tradizione, essendo ad esso assegnata la cura speciale della chiesa di S. Marco e del suo patrimonio. Gli altri reggevano rispettivamente le *commissarie*, di qua, e di là dal Canal Grande. Ma, dal significare l'ufficio, il vocabolo venne anche a designare l'edificio dove il magistrato risiedeva. Così presso di noi si chiamano abitualmente pretura, prefettura, le sedi del pretore e del prefetto. Soltanto si può domandare : anche l'abitazione, già fin dai vecchi tempi? Credo che sì, per via d'estensione, allorchè costituiva un sol corpo colla sede dell' ufficio. Ciò che è ben certo si è questo : i Procuratori erano alloggiati a pubbliche spese in case edificate apposta e situate, almeno in parte, sulla piazza di S. Marco, molto, ma molto tempo avanti la costruzione di quelle, che si chiamano adesso le *procuratie vecchie* [2]; e che, quando furono costrutte, cioè nel secolo XV [3], e ancora nel 1602, si chiamavano invece

---

1. Un Procuratore, oltre il numero allora vigente (sei) fu eletto nel 1333. Un altro nel 1361 ; un terzo nel 1413. V. Corner, Op. cit., 387 e 388.

2. Anche qui affermo cosa, che mal s'accorda con quanto dicono il Sandi ed altri, ma che i documenti mettono fuori d'ogni dubbio. S'è preteso che l'alloggio pubblico sulla Piazza fosse dato ai Procuratori per il decreto del 1442. Si legga quel documento, accessibile ad ognuno nell' opera del Corner (pag. 389), e si vedrà che le cose stanno in ben altro modo. La deliberazione presa allora concerne solo i tre Procuratori di nuova istituzione. E che cosa stabilisce il Consiglio? Che essi siano pareggiati in tutto, stipendio, ecc., agli antichi, ed « habe[a]nt domum in platea Sancti Marci *sicut alii* ». Il fatto si è, che, anche precedentemente, non s'era mai deliberato l'accrescimento dei Procuratori, senza provvedere in pari tempo alle relative case. E in vero, già nel 1231 : « ... Capta fuit pars, quod in majori Consilio eligatur unus alius Procurator, qui sit socius s. Philippo Memo Procuratori S. Marci, et quod fiat sibi una domus in platea S. Marci, pro sua habitatione ». Ora, chi può immaginare che si pensasse a edificare una casa per il secondo Procuratore, se il primo, l'antico, non ne fosse già stato provvisto? Nè so dubitare che anche quel primo edificio non fosse sulla piazza. Diamine! si trattava del vero e proprio fabbriciere di S. Marco! Invece, il luogo non è determinato nei decreti del 1239, 1261 e 1319. Nel secondo si dice anzi che la casa s'abbia a costruire « ubi videbitur Domino Duci, Consiliariis », etc. Va peraltro avvertito che ai nuovi Procuratori del 1319 è fatto obbligo espresso, finchè « sibi pro comune de domo sufficiente provisum fuerit », di non abitare « extra contratas confinantes cum insula Sancti Marci. »

3. Che queste Procuratie fossero opera del principio del secolo XVI, fu creduto erroneamente dal Cicognara (in Cicognara, Diedo e Selva : *Le fabbriche*

nuove, per distinguerle dalle altre, che sorgevano dal lato opposto della Piazza [1].

Nella loro qualità di fabbricieri, i nostri Procuratori erano custodi del tesoro di S. Marco — ori sacri, e reliquie. Ma non è di ciò che a noi debba specialmente importare. Questi oggetti stavano anche allora rinchiusi in una doppia cella annessa alla chiesa, molto antica di certo, e che ad ogni modo già serviva a cotale destinazione nel 1230, quando vediamo esservisi una notte appiccato un incendio [2]. Non so dir bene, qual fosse in origine il nome dato alla cella nel discorso comune; gli scrittori la chiamano *Santuario;* una lettera latina del doge Ranieri Zeno, portante la data del 1265, adopera l'espressione generica *volta* [3]; probabilmente il popolo designava fin da quell' età anche il contenente col vocabolo *tesoro*. Dico questo, per allontanare il pensiero che il nome di *percolatia* nella *Storia di Stefano* possa trovare qua dentro la sua ragion d'essere.

Ma la vera Procuratia era propriamente ancor essa un luogo di custodia per cose di grande rilievo. La Repubblica vi faceva conservare, sotto la guardia dei Procuratori, « i privilegi del ducato, e tutte le scritture d'importanza » [4]. Fra queste scritture erano anche le cronache. Ce lo attesta una lettera del doge Nicolò Grimani, colla data del 12 novembre 1311 : « ... Habetur per Chronicas nostras, quæ fuerunt diutissime et sunt in nostra Procuratia S. Marci, qui est locus ita solemnis », etc. [5]. Di qui, diciamolo per incidenza, l'origine prima della biblioteca Marciana. Fu in grazia di questo antico costume, che lo Stato affidò poi ai Procuratori le raccolte di libri, di cui ebbe più tardi a diventar proprietario.

---

e i monumenti cospicui di Venezia ; Ven., 1838 ; I, 85), e da altri. Anteriori — benchè con due soli ordini — le dimostrò inconfutabilmente l'Ab. Cadorin, *Pareri di XV Architetti e notizie storiche intorno al Palazzo ducale di Venezia ;* Ven., 1838 ; p. 151. V. anche Temanza, *Vite dei più celebri Archit. e Scult. Venez., che fiorir. nel sec. XVI ;* Ven., 1778; p. 100 ; Selvatico, *Sulla architett. e sulla scult. in Venezia;* Ven., 1847 ; p. 172. — Ma anteriori di quanto ? — È un punto non ancora, ch' io sappia, decifrato da nessuno.

1. Manfredi, Op. cit., 20 : « All' incontro, che è il lato destro della piazza verso Ostro Sirio, si vede una banda di case della Procuratia, addimandate nuove rispetto delle vecchie, che sono dall' altro lato ». Si badi che quando il Manfredi scriveva (1602), delle Procuratie Nuove, nel senso nostro, sorgeva solo la parte più vicina alla Libreria, sebbene il proseguimento della fabbrica fosse cosa stabilita : « Le habitationi loro (dei Proc.) cominciano dunque dal cantone vicino al Campanile, che doveranno seguire fino alla chiesa di S. Geminiano, à dirimpetto di quella di San Marco. » (Ib., p. 13.)

2. Corner, Op. cit., 120.

3. Ib., 233 : « in volta quadam Ecclesie ».

4. Sansovino, Op. cit., 107. A sentire questo autore, ciò si sarebbe cominciato a fare nel 1319. Il passo, che cito sotto nel testo, accerta ben più antica la cosa.

5. È riportata nella sua Cronaca dal Dandolo ; Murat., *Rer. It. Scr.*, XII, 497.

Qui est locus ita solemnis : ecco tolto ogni dubbio circa il significato locale del vocabolo *procuratia*, e circa l'importanza del vecchio edificio, che doveva sorgere di contro al palazzo ducale, dove il Sansovino eresse nel secolo XVI la meravigliosa fabbrica della Libreria. Aveva ad essere una costruzione ben solida, e contenere locali pienamente al sicuro dai ladri. Chè, oltre ai diplomi, i Procuratori dovevano custodire là dentro somme ingenti. Fabbricieri della chiesa, esecutori testamentarii e tutori, quasi direi, universali, per conseguenza, amministratori « di un numero incredibile di possessioni e case », — son parole del Sansovino [1] — venivano ad ammassare redditi enormi [2]. Ora possiam dire d'intendere che a Venezia una *tesoreria* potesse esser chiamata *procuratia*; nè più v'è ombra di dubbio, che *percolatia* e *procuratia* non siano davvero lo stesso vocabolo.

Ebbene : ciò che era possibile qui, lo era forse altrove ? Certo i procuratori di chiesa sono, come ho detto, tutt' altro che una specialità veneziana. Ma unicamente a Venezia divennero ciò che li abbiam visti. Altrove rimasero nei loro vecchi panni : semplici fabbricieri. Di più, fuori della città delle lagune non m'è accaduto mai d'incontrare il vocabolo *procuratia* [3].

Chiedo scusa d'essermi dilungato a discorrere di questa materia; ma certo, se non mi fossi sforzato di vedere un po' chiaro tra le molte inesattezze degli scrittori, non avrei potuto arrogarmi il diritto di scorgere nella voce *percolatia* una prova, secondo me, poco men che sicura, della *venezianità* della *Storia di Stefano*. Soggiungerò un' ultima riprova. Anche il nome di *gastaldi*, dato dall' autore, nella stessa novella del Tesoro, ai due ufficiali o ministri del re, sta benissimo pur esso a Venezia. Un gastaldo ciascuno avevano al loro servigio le Procuratie *de citra* e *de ultra*; due, quella *de supra* [4]. E due gastaldi aveva pure il doge, detti appunto più propriamente *gastaldi del doge* [5]. Da questi convien distinguere bene i gastaldi, che, nelle isole dipendenti, rappresentavano un tempo l'autorità ducale, ossia tenevano presso a poco l'ufficio, che ebbero poi i podestà [6].

---

1. Op. cit., 107.
2. Parte servivan poi per sovvenire ai poveri, e in particolare ai marinai. Giacchè le Procuratie di Venezia fungevano anche da Congregazioni di Carità.
3. Un esempio addotto dal Du Cange, che si potrebbe credere padovano, perchè si riferisce alle reliquie di S. Antonio, è invece veneziano ancor esso. Del resto, è preso da una semplice traduzione, eseguita dai Bollandisti, per evitar di riprodurre il testo volgare. Si tratta d'una lettera del 1652. V. gli *AA. SS.*, Giugno, II, 747.
4. Sansovino, Op. cit., 108. Cfr. Manfredi, Op. cit., 11.
5. Sandi, Op. cit., I, 809.
6. Per questi gastaldi giova vedere il Cecchetti, *La Vita dei Veneziani fino al sec. XIII* : nell' *Archivio Veneto*, II, 80.

Rimettiamoci finalmente in via sulla strada maestra, per giudicare riassuntivamente la forma. Come s'è notato fin dal principio, una vera separazione tra gli errori dell' autore e quelli dell' amanuense, o degli amanuensi, non è possibile in nessun modo. Ma certo, attribuir tutto al primo, sarebbe cosa ingiusta. Vorremmo, per esempio, esser tanto crudeli da non supporre, che dove ora si legge, contro la grammatica e il ritmo, *E da molti costui erano invidiato* (XXI, 10), *Lo re ali baroni ebeno parlato* (XXIII, 38), il rimatore non iscrivesse *era*, *ebe*, forme che occorrono anche nei versi che immediatamente precedono ? E poi s'ha lì a fianco l'*Apollonio di Tiro*, che, a guardar solo alla superficie, appare oramai vestito dei medesimi cenci. Ma tutto ciò è sempre poco; si è ben lontani dallo scaricare a questo modo tutte le brutture. La bocca dell' emissario è a pelo d'aqua; se ne va quindi una certa dose di sudiciume, che galleggiava; ma le acque restano sempre sozze e melmose; la peggior lordura è nel fondo. La lingua di queste 706 stanze era mostruosa per colpa dell' autore; i versi uscirono in gran parte miserabilmente stronchi e sciancati dalle mani del rimatore, nè v'ha perizia di ortopedico che valga a raddrizzarli; gli amanuensi non fecero che stritolare di più un mucchio di cocci.

Eppure, non ostante siffatta mostruosità, lo storico della letteratura avrebbe torto, se, passando vicino alla *Storia di Stefano*, torcesse il muso, e, disgustato, tirasse di lungo. Nè adesso dico ciò per riguardo al contenuto : gli è precisamente della forma che intendo parlare. Il testo è un rappresentante cospicuo di una fase letteraria, a cui ben pochi riflettono, e che nondimeno è di molto interesse per le vicende della nostra civiltà e della nostra lingua. È una fase che fa esatto riscontro a quell' altra, rivelataci di recente, che siam soliti designare col nome di *franco-italiana*.

Danno molto a ripensare le antiche condizioni letterarie dell' Italia nordica. Nel secolo XIII, e in parte già nel XII, essa è attratta dalla Francia, e si sforza di esprimere i suoi pensieri e sentimenti in lingua d'*oc* e d'*oïl*. Alcuni eletti riescono, se non a perfezione, certo più che mediocremente. Quanto al volgo ed a' suoi rimatori, l'esito è quale poteva esser consentito dalla scarsissima istruzione di chi componeva, e dall' ignoranza di coloro che dovevano ascoltare. Si comincia, a quanto pare, da un francese spropositato, e si finisce coi dialetti locali, infiorati di elementi esotici. E una stessa composizione si trasforma non di rado gradatamente, e passa per varie fasi. S'intende, che di provenzale non è qui questione. La letteratura ocitanica è cortigiana ed aristocratica per eccellenza; se mai si occupa della gente rozza, gli è solo per farsene beffe. Siano pur nati in basso quanto si vuole certi suoi rappresentanti, sempre mirano in alto : ai signori, alle dame. Ma, tornando a noi, l'esempio straniero anima a

spingersi più oltre. Le parlate indigene, probabilmente non estranee del tutto neppur prima alla rima ed al verso, smettono un poco della nativa timidezza, levano la faccia, e tentano prove, a cu da sole non avrebbero chi sa fin quando osato arrischiarsi.

Fino a qui le provincie del settentrione si tengono in gran parte — dire di più, sarebbe grave sproposito — estranee al lavorio del rimanente dell' Italia. E ciò per ragioni molteplici ; principali, forse, la situazione geografica, allo sbocco della fiumana che veniva dai confini della Francia; poi, il notevole distacco delle parlate circumpadane da quelle del resto della penisola, e le loro peculiari affinità coi linguaggi d'oltremonte ; in terzo luogo, il fervore veramente mirabile di vita civile e politica, che, destando e mantenendo ogni sorta d'attività, disponeva questa regione ad essere, di fronte alle altre, piuttosto rimorchiatrice, che rimorchiata.

Ma, pur troppo, quest' ultima causa venne a degradare poco oltre la metà del secolo XIII. Ed ecco, quando il sole francese chinava al tramonto, nè l'indigeno era riuscito ancora a liberarsi dalla nebbia mattutina, apparire già fulgido di luce meridiana il sole toscano. Come non sentirsi attratti ? Come non gittare a terra le rozze armi di pietra, per adottar quelle, che una popolazione sorella aveva saputo fabbricarsi di ottimo acciaio ? E presto il linguaggio toscano apparve non meno atto alla poesia narrativa e didattica, che alla lirica. Esso, pertanto, invitò ad un tempo e raccolse dattorno a sè plebe, popolo, signori. Tutti al modo stesso guardarono sbalorditi alla *Divina Commedia*, composta in molta parte in mezzo a loro, da un uomo che avevano visto e conosciuto. Insomma, nella tacita lotta della lingua di Dante con quella di fra Bonvicino e di fra Giacomino, la prima ebbe facile e poco contrastata vittoria. Gli avversarii chinarono essi stessi le bandiere e resero spontaneo omaggio. Le letterature locali si rincantucciarono, timide e vergognose, appagandosi di una vita oscura e stentata, prima ancora di aver gustate davvero le soddisfazioni del dominio. La coscienza di sè non aveva avuto agio di farsi in essi ben chiara ; però troppo non costava riconoscere un nuovo signore. Si passava da un vassallaggio ad un altro : la sorte abituale delle terre italiane per secoli e secoli anche nell' ordine politico. Ma questa volta il signore non dimorava oltremonti, non era d'altra razza, e, colla sua incontestabile superiorità, prima riconosciuta che affermata, avverava, quanto al pensiero riflesso, quell' unità dell' Italia, che, dai tempi di Roma in qua, era più o meno confusamente in fondo al cuore di tutti. Per nulla al mondo si sarebbe rinunziato a vivere per conto proprio, ad avere un governo ed una grandezza cittadina, a lacerarsi a morte, appena gli animi si accendessero, colle popolazioni vicine; ma in pari tempo si sentiva l'esistenza di un vincolo tra tutti gli abitanti della

penisola. Era specialmente guardando al di fuori, e vedendo, di là dalle Alpi e dai mari, Tedeschi, Francesi, Spagnuoli, che si ritrovavano qui gl' Italiani. Si amava con passione la propria provincia, la propria terra, la propria *contrada;* si odiavano a morte le città rivali; eppure, quando il sentimento si esaltava, si sentiva che la patria, nel senso più grande, più elevato, non era Venezia, Napoli, Firenze : era l'Italia. Ed ecco che per tal modo si tendeva a mettersi d'accordo e a servirsi negli usi più nobili d'uno stesso linguaggio, ossia, ad adoperare la favella in cui avevano scritto gl' ingegni più eccelsi.

L'attrazione della Toscana, o, per dire più esatto, dei suoi scrittori, fu esercitata prima sulla lirica, e poi, soltanto, sugli altri generi di poesia : ultima in ordine di tempo venne la prosa. Ed è giusto che così fosse. Sta nella natura stessa della lirica in genere, e di quella nostra dei secoli XIII e XIV in particolare, il tendere prepotentemente all' unità. Rappresentando il fiore della coltura, la forma più alta del pensiero, essa si volgeva ai soli spiriti eletti. Però un pubblico vero non trovava già in questo o quel luogo, bensì in tutta quanta la penisola; pubblico disperso, diviso, eppur rannodato da un intimo legame. Si rammentino Dante da Majano e la Nina; si ricordi il primo sonetto dantesco.

A produrre una tale condizione di cose contribuì non poco anche il fatto, che, fino ad un certo tempo, la coltura, di cui la lirica poteva dirsi il portato e l'espressione, fu una coltura fittizia, artificiale, e in pari tempo universale : la coltura cavalleresca. Naturalmente, costituita una volta, questa dispersa società durò anche attraverso a mutate vicende; i fili, che avevan prima servito a far comunicare gl' individui di una moltitudine ravvicinata da somiglianza di pensieri e di sentimenti, si prestarono poi anche a trasmettere un nuovo verbo. I poeti s'eran raccolti per parlarsi l'un l'altro un linguaggio, che, più o meno, ognuno aveva appreso. Dopo un certo tempo, taluno si levò fra loro, a far udire accenti più efficaci e più veri. Tutti prestarono orecchio, e furono presto conquisi. Il confronto era troppo eloquente, per non vincerla sulle abitudini, quand' anche il desiderio del nuovo non fosse stato anche allora una molla di somma importanza nei congegni dell' intelletto artistico.

Però, s'io non m'inganno, la lirica, che, dal suo centro principale, diremo noi pure siciliana, appianò la via alla bolognese, ed alla fiorentina, o toscana in genere. E la lirica toscana fu un fattore di unità ben più efficace che in generale non si pensi, e rese possibile l'opera dell' Alighieri. La quale, anche per questo rispetto, si può dire esser stata oltrapotente, meravigliosa. Senza la *Divina Commedia*, cui potremmo forse aggiungere anche il *Convito*, il predominio toscano non sarebbe stato generale per molto tempo ancora, nè avrebbe potuto stabilirsi senza contrasti palesi. Parlare di Dante come del creatore della lingua nel senso della vecchia

erudizione, è cosa che adesso fa ridere gli scolaretti; ma in un senso nuovo, potremmo quasi adottare l'espressione. È per Dante soprattutto che la lingua di una provincia, di una regione divenne in breve la lingua della nazione intera, e di tutte, senza eccezione, le forme letterarie: diventò, insomma, la *lingua italiana*. Altri, senza numero, avevano preparata l'opera e la raffermarono poi; al Boccaccio, al Petrarca, vuolsi bene assegnare una parte non indifferente; ma la pietra angolare dell' edificio, quella su cui esso riposa, è incontestabilmente la *Divina Commedia*.

L'ossequio delle altre regioni, della settentrionale in ispecie, al linguaggio usato dagli scrittori toscani, non implicava tuttavia una meticolosa esclusione degli elementi provinciali. E i fiorentini medesimi, venuti dopo altri non pochi, avevano conservato un numero ragguardevole di voci, o, più propriamente, di forme e profferenze, estranee al loro paese. Che anzi, nel distaccarsi, fino ad un certo segno, dal volgare cittadino, avevan fatto consistere uno dei principii capitali per la scelta delle parole, una delle supreme norme dell' arte. Il pensiero insolitamente elevato e raffinato tende anche a manifestarsi in veste non comune. Però, l'essersi primamente formata l'unità della lingua letteraria per mezzo della poesia, e propriamente della lirica, ebbe anche un' efficacia non indifferente sulla sua particolare costituzione. Chi avesse attribuito anche all' infimo dei poeti toscani l'intendimento di celebrare la sua donna nella parlata, non dirò delle ciane dei Camaldoli o dei contadini pistojesi, ma neppure in quella che s'usava conversando tra gentiluomini e gentildonne, gli avrebbe fatto un affronto sanguinoso. Era negli *eccellenti dicitori* che si tenevan fisi gli occhi. E questi, alla lor volta, guardavano ad altri, ed insieme al latino. Che ciò nonostante si venisse ad usare in fondo il volgare della città, succedeva spontaneamente, necessariamente, senza una speciale volizione; ma in quanto la volontà intervenisse, gli era per eliminare molte voci, che non parevano avere sufficiente maestà o leggiadria, per accoglierne altre più nobili, insomma, per modificare la favella che s'era appresa fanciulli e che s'adoperava negli usi comuni della vita. Sian pur lievi quanto si vuole in molti casi le modificazioni, esse hanno sempre importanza somma, come quelle che propriamente ci danno le intenzioni deliberate degli scrittori. Agli occhi dei moderni, questi elementi eterogenei, forestieri o latineggianti, sembran cosa da nulla e pajono scomparire nella massa del dialetto locale. Ma, se si vuol intender qualcosa, bisogna collocarsi all' altrui punto di vista, mettersi al posto di quei nostri antichi. E non è poi così difficile il riuscirci. Immaginiamoci, per es., uno scrittore pretensioso, di qualunque nazione si voglia, ed un lettore straniero. L'uno pone l'essenziale del suo scrivere in certe peculiarità, di cui l'altro neppure si accorge. E una tale differenza di percezioni e

di giudizi si rileva dovunque. Nelle cose proprie ed abituali si vede l'insolito, per minimo che sia, e al resto neppure si bada; entrando in una camera nostra avvertiamo una seggiola fuori di posto, e non riceviamo alcuna impressione da tutto il rimanente. Proprio il rovescio avviene nelle cose altrui.

I poeti toscani scrissero dunque la favella loro nativa; i settentrionali accettarono il linguaggio toscano — lo scritto, badiamo bene — non vincolandosi tuttavia nient' affatto a non profferir sillaba discorde dall' uso, più che mediocremente vario ed incostante pur esso, della gente solita bere acqua d'Arno, e di Fonte Gaja. Che a poco a poco il toscanesimo pretto venisse a prevalere, almeno nella prosa, e di qua e di là dall' Appennino, era naturale; ma l'importante sta appunto in quell' *a poco a poco*. Se alcuno, nel trecento o nel quattrocento, avesse detto ad un lombardo o ad un veneto : scrivete come *si parla* a Firenze, avrebbe mosso a riso. Dialetto per dialetto, il proprio valeva bene l'altrui. E poi, quale forma preferire tra le molte che accadeva d'incontrare? La lingua letteraria era fissata, quanto ai caratteri generali : non già rispetto alle speciali determinazioni lessicali, morfologiche, e specialmente poi fonetiche. S'aveva la legge : mancava il regolamento. Un certo arbitrio restava tuttavia in facoltà d'ognuno. Pertanto era ovvio che neppure i settentrionali badassero a scansare il provincialismo, soprattutto quando conduceva a forme più prossime al tipo latino che le toscane non fossero. A questa causa credo doversi, tra l'altre cose, che si sian mantenute nei verbi, le seconde di plurale in *ati, eti, iti* [1]. Giacchè il latino, convien pur ripeterlo, rimase ben a lungo, insieme coll' esempio degli scrittori, uno dei cardini su cui poggiava il criterio della lingua nobile, aulica, cortigiana : un criterio assai complesso, vario, indeterminato nella mente stessa di coloro che lo applicavano, e però difficile ad analizzare e circoscrivere anche per il critico moderno; ma non meno reale per questo.

Colle ragioni teoriche, naturalmente valevoli solo per gli scrittori ed i generi più eletti, veniva a collimarne un' altra, d'ordine ben diverso, la quale estendeva invece molto più ampiamente la sua efficacia : un'efficacia tanto maggiore, quanto fosse minore il grado d'istruzione. S'aveva un bel proporsi di scrivere la lingua di Dante e dei toscani in genere! Come fare? Non c'eran grammatiche, non dizionarii. Bisognava imparare a memoria, ad orecchio. E s'aggiungeva pur questo guaio, che gli amanuensi settentrionali, nel trascrivere, alteravano innocentemente il dettato, e, senza volere, lo conformavano in parte non piccola alle proprie pronunzie. Però, lo studio assiduo, accurato, intelligente, riusciva bene

1. Come è ben noto, le adopera ancora normalmente il Bojardo.

spesso insufficiente per chi vòlesse imbeversi della buona lingua. Figuriamoci le condizioni del popolo, e, in genere, delle persone poco colte!

Eppure anche il popolo e gli uomini di scarsa coltura vedevano adesso nella lingua, che ora possiamo con pieno diritto chiamare italiana, la vera forma della letteratura volgare. La ritmica ebbe la sua parte di merito nel far entrare una persuasione siffatta. Appetto all' ottava toscana, la serie ad una rima appariva anche all' infimo volgo cosa ben meschina. E il ritmo pareva come connaturato col linguaggio. Dovrà passare del bel tempo, dovrem forse venire fino al cinquecento, perchè s'abbiano ottave schiettamente bolognesi o veneziane. E nemmeno allora non le avremo già per opera di oscuri popolani. Ce le daranno rimatori più o meno illustri, vogliosi di sollazzare e di sollazzarsi.

All' essersi dunque propagata e radicata anche in basso l'idea che convenisse poetare in italiano, dobbiamo la *Storia di Stefano* e le miriadi dei suoi spropositi. I quali, quanti più sono, e meglio dimostrano il fatto dell' unificazione letteraria. Si può oramai prevedere il giorno, in cui il popolo non intenda più la possibilità di scrivere il suo dialetto. Qual sorta di risultati dovesse dare il fatto di scrittori alle prese con una lingua, da loro, nonchè padroneggiata, neppur conosciuta, sarebbe facile immaginarlo anche a priori. Così si rinnovava il fenomeno di un gergo misto, quale s'era prodotto, e durava tuttavia in parte, per effetto del predominio francese. E poichè uno dei fattori, l'ignoranza, non differiva se non di grado, e l'altro, il dialetto locale, era il medesimo, bisognava pure che anche tra i prodotti venisse ad esserci una certa analogia. E l'analogia c'è veramente. Gli spropositi della *Storia di Stefano* sono in parte quegli stessi che occorrono, per esempio, nella nota compilazione del XIII codice marciano. Ivi ancora si obbedisce ad ogni momento alla fonetica dialettale; ivi ancora si mescolano a caso e a capriccio forme disparate, legittime ed illegittime; ivi ancora si spostano arbitrariamente gli accenti per ragion delle rime [1], si creano vocaboli non più uditi, si adoperano ugualmente la 3ª di singolare per il plurale, e la 3ª di plurale per il singolare [2]. E aggiungiam pure che anche riguardo alla ritmica c'è piena analogia. I versi giusti sono oramai altrettanto rari in ambedue i testi.

Non è senza ragione che ho preso per termine di confronto la compilazione marciana, a preferenza del *Bovo*, del *Rainardo e Lesengrino*, e simili. Le analogie sono naturalmente maggiori coi testi, dove l'elemento francese è ancora discretamente intenso. Di fronte al toscano — c'è biso-

1. *Contradiòn*, *veòn* nel *Macario*, v. 380, 879. V. l'introd. del Mussafia, *Altfr. Ged.*, II, IX.

2. *Sont*, *vont*, ib., v. 3-4. Op. cit., XV.

gno di dirlo? — il popolo dell' Alta Italia non si trovò già nelle stesse condizioni come dirimpetto alla lingua d'*oïl*. Per poco che sapesse dell' uno, ne sapeva sempre, anche senza imparare, assai più che dell' altra. La somiglianza col dialetto proprio bastava già per intendere, almeno all' ingrosso. Quindi, nessuno stimolo per quella graduale eliminazione dell' elemento esotico, in grazia della quale il gergo franco-italiano finisce per metter foce nel puro dialetto. L'evoluzione, quanto al toscano, avvenne precisamente nella direzione opposta. La conoscenza della lingua diventò via via meno difettosa anche presso il popolo, sicchè, se nella miscela colle parlate locali uno dei due elementi andò perdendo terreno, non fu davvero il toscano. In altri termini, gli spropositi vennero mano mano scemando di numero. Giacchè qui, a differenza di quanto accadde per il francese, gli scrittori restarono sempre allo stadio iniziale di gente che faceva il possibile per iscrivere in buona lingua, e che solo inciampava per difetto di sapere.

Un pó di riassunto cronologico servirà a render più perspicue le cose dette. Bisogna, ben inteso, che mi tenga molto sulle generali. Confini precisi, in cose di questo genere, non si possono segnar mai, perchè non esistono in natura. Qui poi ci troviamo per di più ancora al principio delle ricerche e delle osservazioni. Una distinzione preliminare è indispensabile : conviene considerare a parte la gente colta, e il popolo, o chi al popolo si dirigeva. La prima usò di preferenza, se non esclusivamente, i linguaggi di Francia fino al declinare del secolo XIII ; indi, fin oltre la metà del XIV, scrisse promiscuamente in lingua d'*oïl* e in lingua di *sì*, a seconda specialmente dei generi ; per ultimo, abbandonò la prima e si attenne alla seconda soltanto. Il popolo invece cominciò da un francese spropositato, dove l'elemento forestiero, nonostante la forza conservatrice della tradizione, venne grado grado ad esser sopraffatto di gran lunga dall' elemento indigeno; quindi ebbe una letteratura dialettale; poi si dette a spropositare in italiano. Questo l'ordine cronologico della produzione, cui non corrisponde già una successione di esistenza. Nella seconda metà del secolo XIII e nella prima del XIV si ebbero a fianco il dialetto e il gergo, che, per abbracciare ogni specie, chiamerò *franco-dialettale* ; nella seconda metà del trecento, o poco prima, ai due s'aggiunse l'altro gergo, che dirò *tosco-dialettale*. Tutti e tre convissero un po' di tempo in non so quanto buona armonia, fino a che lo straniero non ebbe totalmente lo sfratto. Così restarono soli in campo gli altri due campioni. E questi vi si mantennero ben a lungo, con sorti diverse e con taciti accordi, a seconda dei luoghi. A Venezia, protetto ed elevato dalla grandezza politica, il dialetto ebbe sorti non infelicissime. Altrove, quanto agli usi letterarii, servì pressochè unicamente di trastullo.

Da queste vicende si vorrebbe, se fosse possibile, ricavare un dato cronologico per la *Storia di Stefano*. Pur troppo restiam molto nell' indeterminato. S'arriva solo ad escludere, con una verosimiglianza non lontana dalla certezza, tutto il secolo XIV. È necessario supporre già ampiamente diffuso e pressochè universale l'uso dell' italiano come lingua della poesia, perchè un autore così ignorante come il nostro osasse intraprendere un' opera di tanta mole. Almeno almeno, s'egli fosse de' primi, dovremmo aspettarci da lui qualche cenno, in uno dei luoghi dove ragiona del suo lavoro. Ma no : egli dice, perchè siasi messo all'opera ; si giustifica del fare i canti di diversa lunghezza ; chiede scusa degli errori che potrebb' essergli accaduto di commettere, e si scarica di quelli che non mancheranno di affibbiargli gli amanuensi : ma della lingua, non una sillaba. Però anche dal principio del quattrocento inclineremmo forse a scostarci alquanto, ed avuto riguardo all' età cui parve da attribuire la nostra copia, metteremmo la composizione tra il 1420 e il 1470.

Un' esposizione completa, circostanziata degli elementi dialettali che occorrono nel nostro testo, non riuscirebbe oramai ad altro che ad una nuova constatazione di proprietà e caratteri, già noti e studiati, del veneziano antico e dei suoi più stretti consanguinei [1]. La mezza conferma che s'otterrebbe da una scrittura mista, gioverebbe poco. L'interesse linguistico della *Storia di Stefano*, sta appunto, come ho esposto largamente, in quei caratteri che riducono a un minimo il suo valore, sia come scrittura italiana, sia come documento dialettale. Però, ciò che più specialmente vorremmo cercare in essa, sarebbero le leggi di cotesta curiosa miscela. Se non che, perchè leggi vi fossero, bisognerebbe si trattasse di un vero e proprio compromesso. E invece tutto si riduce agli effetti combinati dell' ignoranza e delle abitudini dell' autore e di uno o più amanuensi. Convien dunque contentarsi d'indicare certe tendenze, certi caratteri, tra i quali forse il più considerevole è precisamente la mancanza di un carattere ben determinato e determinabile.

Sicuro : ad ogni passo s'incontrano qui, le une accanto alle altre, le forme toscane e le venete : nella stessa ottava, nello stesso verso. Per esempio, leggeremo nel canto II, st. 22 : *La* malvagia femina *son* malvaxia *rete ; O, quanti homeni la* femena *fa perire!* Nè la mescolanza si ferma qui : essa ha luogo continuamente dentro ad una stessa parola. Una voce della lingua letteraria riceve alla superficie una *mano* di dialetto, che la altera senza trasformarla, in guisa da renderla qualcosa, che non appartiene in realtà, nè all' una favella, nè all' altra. Questo avviene più

1. Basterà rinviare ai due lavori capitali, già più volte citati, i *Saggi ladini* dell' Ascoli ed il *Beitrag* del Mussafia. Poi, agli altri contributi di quest' ultimo, e in particolare alle illustrazioni che accompagnano il *Fra Paolino*.

che altrove nelle voci che toscanamente contengono palatali, in quelle che continuano la formola *-ili* + voc., e nelle forme dei verbi. *Dieze* per *diexe* (*diese*), *zià* per *za*, non sono vocaboli, nè toscani, nè veneti. Il medesimo si dica di *giazere*, accanto al legittimo *zasere*, *piaze* per *piaxe*, ecc. ecc. — Che in taluni di questi casi il *z* rappresenti la sibilante sonora, scritta ordinariamente *x*, più di rado *s*, non mi par troppo verosimile. — Poi si considerino *meravelia*, *conselio*, *famelia*, ecc., coi quali per lo più s'alternano, senza norma alcuna, *meraveia*, *conseio*, ecc. Fenomeni di questo genere accadono dappertutto, ogniqualvolta due linguaggi affini si trovano in cospetto. La lingua italiana non ha mai cessato un giorno dal produrre un' infinità di codesti esseri amfibii. È specialmente questo l'elemento che in tutta la Lombardia, nel Piemonte, nell' Emilia, mette una distinzione così ragguardevole tra il dialetto delle persone colte, e quello dei volghi. E altrettanto accade dovunque si diano condizioni poco o tanto analoghe.

Il principio fondamentale, da cui discendono, come effetti dalla causa, le molteplici, sebbene incostanti caratteristiche del nostro gergo, si può dir questo : S'impara ciò che è più facile imparare. Quindi, in genere, gli è dove le differenze son maggiori, che il toscano riesce meglio a farsi valere. Il fatto, paradossale in apparenza, è tuttavia il prodotto naturale e necessario di un doppio ordine di ragioni : oggettive e soggettive. Da un lato, le diversità gravi si rilevano più agevolmente assai delle semplici varietà. Dall' altro, è meno difficile lasciare un' abitudine, per qualcosa di affatto nuovo, anzichè modificarla lievemente. S'intende poi da sè che, tra le abitudini, certune sono più, altre meno radicate. Le più salde sono quelle di uso più frequente. Rammenti, per esempio, chi ebbe occasione di farne esperienza, quanto costi ad un lombardo delle generazioni già sul declivio smettere il suo *ü*.

Con questi principii, consuonano dunque i fatti. Nella fonologia la patina dialettale è più considerevole che nella morfologia. E volendo un poco specificare, le vocali toniche ci danno, relativamente, poche divergenze; molte le atone. Quanto alle consonanti, sono due soprattutto gli abiti di cui non si sa spogliarsi : l'uso delle scempie al posto delle doppie, e — cosa già avvertita da un altro punto di vista — la pronunzia assibilata in luogo della palatale. Il *ceci* dei Vespri, e le corrispondenti pronunzie toscane, ci ajuterebbero, se ce ne fosse bisogno, a intender la cosa. Del rimanente, le mute sono discretamente rispettate.

Rispetto alla morfologia, regna molto disordine negli articoli e nei pronomi. Nei nomi — sostantivi e aggettivi — mal si riesce a reintegrare le complicazioni originarie, riflesse nel toscano, se nel dialetto, per l'opera livellatrice dell' analogia, era prevalsa una maggiore semplicità. I due generi, maschile e femminile, tendono ad estrinsecarsi al singolare

colle sole uscite *o* ed *a*, al plurale con *i* ed *e*. Riguardo al verbo, tra le varie forme che la lingua letteraria presentava, prevalgono, naturalmente, quelle che coincidevano col dialetto. Certe uscite, assolutamente peculiari a quest' ultimo, non appajono, o ben di rado : nessun esempio di participio in *-esto*, un solo condizionale in *-ave*. Ed anche al gerundio, la terminazione *-endo* ripiglia in molta parte l'esercizio dei diritti usurpatile dalla sorella *-ando*. Invece, come s'è visto, si dura senza frutto una fatica enorme per ristabilire la distinzione svanita fra la 3ª persona di singolare e la 3ª di plurale. *Naturam expellas furca, tamen usque recurrit*. E qui, non solo *recurrit*, ma sconvolge ogni criterio e genera strani spropositi. Del resto — troppo bene s'intende — gli è ai verbi anomali che più spesso si fa torto. Ma non se ne dolgano. Così avvenne, ed avverrà sempre, per parte di chiunque si sforzi di usare una favella, senza conoscerla a fondo. Si tratta di casi che conviene imparare e ritenere ad uno ad uno.

E, per la stessa ragione, sono discretamente copiose nel glossario — ultima parte da considerare — le voci che invano si cercherebbero nella Crusca. E più assai sarebbero, se la grandissima maggioranza dei vocaboli che s'aveva occasione di usare non fossero stati di per sè comuni al toscano ed al veneto.

Queste le cose che a me pajono di maggior rilievo. Tuttavia, a guisa di appendice, non tralascierò di aggiungere alle osservazioni generali anche una scelta dei miei spogli fonetici e morfologici, e tutta intera la serie dei vocaboli meritevoli in qualche modo di nota. Se non è conveniente prendere il nostro documento a pretesto di un' esposizione minuta del veneziano antico, non c'è poi nemmeno ragione di trascurare gli esempi ed i fatti, che si possono ricavare di qui. Sarò molto laconico ; le distinzioni, anzichè con parole, saranno indicate coll' ordine e colla punteggiatura [1].

SUONI.

VOCALI.

1. Toniche. A : (*-ari* + voc.) *peraro, pomaro* ; ma *cavaliero* ecc. ; *manera*, mannaja ; *un per di calze*. — (*al* + dent.) *gastoldo*.

E : *sete e seti*, siete; *mei;* — *spedo, schena*. — *priego* (vb.), *lieva, iera;* — *matieria ;* — *spiera, eriede, miecho, tiecho, siecho ;* — *aliegra*.

I : (in pos.) *tenta, lengua, matregna ; senestra, zercha*, circa, *deto* da *digitu-*, e invece *dito* = *dictu-, anguela*.

1. È superfluo raccomandare di tener a riscontro le opere già ricordate, e in particolare il *Beitrag* del Mussafia, che dovrei citare continuamente, se non mi trovassi obbligato alla brevità.

O : (+ nas.) *omo*, *bon*, *-a* ; — *novo* ; *voi*, vuoi. — *puoxe*, anche in *puòxeselo*, *truova* ; — *nuove* (num.) ; *puovolo* ; *tuore* ; *riscuose*. — *puti* (o *putì?*) potei.

U : (*un* + gutt.) *quantonque*, *ponto*, *difonto*, *zonti*. Cfr. *longo*.

AU : (second.) *tola* ; — (+ dent.) *aldi*.

2. Atone [1]. A : (in sillaba proton.) *alese*, *asperto*, *fanestra*, *manazato*, *achaxato* (?), accusato ; cfr. *apertiene*, non attratto dall' anal. di *parte*. — (all' uscita di avverbii) *oltra*, *fuora*, *adonqua*, *fina*, *noma*.

E : *dieleticha* ; — *strenzeva* ecc., *vertù* ; *menistri*, *setemana* ; — *remore*. — (nella penult. di propaross.) *verzene*, *amedo*, *piazevele*, *nobele*, *inposibele*, ecc. ; — *astrolego* ; cfr. *alboro* ; *filosafo*. — (all' uscita) *domane*, *diexe* ; *quive* (cfr. *forsi*).

I : *signare*, ecc., *tignerò*, *vignerò*, ma *vegnire* ; *pizor*, *lizieri*, *antizesor*, *dixiderio*, *dinari* ; *liviriero*, *disinore* ; *molimento*, *partirì*.

O : *onguento*, *nonziase* (cfr. *ún* + gutt.) ; *ponita* ; *nodrigare* ; — *doventase*, *roversava*, *sopelisi*, *sotorada* ; *boxia*, *robar*, *topino* [2] ; — *statoa*.

U : *cusì* ; *ubligato*, *descuperto*, *insuniato*, *apuzare*, *plurare*.

AU : (+ dent. ; cfr. *áu*) *aldire*, *aldendo* (e *oldendo*), *galdere* ; *alzider*.

Alferesi : *stronomia*, *scoltato*, *rismetricha*, *rexia*, *redità*, *maginamento*. Invece, *omezidiale*.

Sincope di atona interna : *vetrana*, *mistra*, *nonbrava*, *disnare*. Soppressione di una sillaba accanto ad una conforme : *ultimente*.

Prefisso *a*, propagatosi analogicamente e ridottosi alla condizione di semplice prostesi fonetica [3] : *aspetava*, spettava, *aconsiliati*, *aforzar*, *atradito*, *atenerne*, tenerne, *s'actien*, si tiene, *avanta*, *avenire*, venire ; *anominare*, *acolieremo*, coglieremo, *atròvame*, *-àva*, *-erèmo*, *amurava*, *-ato*, *agionti*, *aricordare*, *-ato*. — Con questa prostesi di *a*, ed insieme colla sincope di una protonica si collega l'equazione *re* = *ar* [4] : *arcoiere* *-olie*, *-olse*, *-olto* [5] ; *artegnìa*, *-ignerone* [6].

Elisione di *o* nella proclitica *no*, non : *n-avese*, *n-avignerae*, *n-aveva*, *n-abi*, *n-è*, non è, e, non sei. L'iato persiste in *realegare*.

CONSONANTI.

L : *plui*, rariss. : del resto *più*, *piui*, *pui* ; *colegaro*, coricarono ; — *arquanto*, *vituaria*, *liberare* ; — *ninzuoli* ; *ponso*, *ponzela*.

---

1. I casi sono distribuiti tra le vocali a seconda del risultato italiano, anzichè del snono originario.

2. Cfr. Diez, *Et. W.*, II[3], 435. L'etimologia greca del vocabolo italiano appar sempre più contestabile.

3. Credo impossibile segnar limiti precisi tra le due cose. V. *Arch. glottol.*, I, passim (Indice II, *Prostesi*) ; II, 138, 150. *Beitr.*, 21.

4. *Arch.*, I, 415, 433, 464 ; II, 18, 444 segg.

5. Oltre all' *Arch.*, si veda *Beitr.*, 28.

6. *Arch.*, I, 464 n.

R : *livier*, *-o*, *pender*, prendere.

S : *cossa*, *-e*. — *medemo*. — (Prostetico o etimol. ? Cfr. l'analoga questione cui dà luogo l'*a* iniziale) *strasinava*, *-ato*, *strastulava*, *corte sbandita*, *scomenzò*, *-ando*.

N : *moltò* ; *belegno*, benigno. — *lutano*, *covien*, *covinente*. — *insire*, *instoria*, *instesa*, *instate* [1], *zintà*, città.

V : *vianda* ; *darechao*, da capo. — *frevava*, fregava.

J : *maor*, *-e*. — *aiere*.

Dentali : *dreze*, treccie ; *umilitade*, umidità (dissimil.). Ma il fenomeno più notevole è quello che si presenta nelle voci *artento*, *-i*, *arsalto*. Par riceverne nuova conferma la propagginazione, notoriamente controversa, dell' arcaico e volgare *ar-* per *ad-* in certe parlate romanze [2]. Del resto, *arsolto* è anche in Fra Paolino. Strano e sospetto, ma pure non inesplicabile neppur esso, ci riesce *horservava*.

Labiali : *bezo*, peggio ; *pecharo*, *poxia* ; — *chavi*.

Metatesi : *scorlava*, *frevore*, *screnito*, *scremire*, *intravalo*, *bruzexe* (un solo es., di fronte a varii di *burzexe*) ; — *per* = *pro* : *prometerà*, *-messe*, perm.; — *percholatia*. — *gionfo*, *-àte*, gonfio, -ate. — *sastifarsi*, *-ato* (parecchi es.).

FORME.

Pronomi : *nui*, *vui*. — *lie*, *costie*. — *medemo*. — *mie*, *mei*, miei ; *so*, suo, -a, -e ; *suo*, suoi, sue (*suo filoxofi*, *le lacrime suo*).

Aggett. : *grando*, *-a*. — Plur. f. : *inperiale*, *miore*.

Sost. *pianeto*, *mantilo*, *Zexaro*, *comuno* ; — *coltra*, *erieda* (f. ; m. *eriede*). — Plur. *mano* ; *arte*, *coltre*, *parte*, *raxone*, *stride*, *dede*.

Verbi. Essere : *i sè cotti* ; — *iera* ; — *si* e *sei*, sii ; — *sta*, stato e stata, dinanzi a parole fortemente accentate, colle quali vi sia uno stretto legame, e specialmente davanti ad altri participii : *a mi l'è sta narato*, *son sta* (stata) *mi*.

Avere : *averè* e *avereti* ; — *ave*, ebbe ; — *eba*, abbia, 3ª p. [3] ; — *abuto*.

Altri verbi : ind. pres., *fon*, *ston* ; *oferiso* ; — *puol* ; — *stamo*, *dizemo* ; — *fazeti*, *voleti*, ecc. — Imperf., *feva*, *staxia* e *steva* ; *andaxia* ; *resteva*. — Fut., *anderò*, ecc. V. pag. 29 ; *mostrerazo* ; — 2ª p., *farà*, *amerà* ; — *conporterè* e *conportareti*. — Pf., *fizi*, *viti*, *puti* (o *putì?*) ; — *usite*, *morite*, *dormite*. — Cng. s. 1ª p., *daga* ; — 2ª, *fazi*, *stagi*, *dagi*, *dichi*, *azonzi* ; — 3ª *lauda*, *ascolta*, *retorna*, *pilia* ; — pl. 2ª, *sapeti*, *vedeti*,

---

1. Tra i romanisti, ammettono il fatto il Diez (*Et. W.*, I, sotto *argine*) e il Mussafia (*Beitr.*, 21 ; *Zur Katharinenlegende*, 77, alla voce *arguaito*) ; non lo accetta invece, salvo per *argine*, il Flechia (*Arch.*, II, 18-19).

2. VII, 24 : *zascun latrone*, *d'instate e d'inverno*. Cfr. *Beitr.*, 71.

3. *Arch.* I, 464 n. ; cfr. 432.

dicate. — Impf., 2ª s., *faxesti*, *scaldasti*. — Cond. 1ª s., *achuserave*. — Imperat., *andati*, *poneti*, *alditi*, *aduxè-me*. — Ger., *dagando*, ecc. — Part., *intenduto*, *nasuto*, *metuto*, *prometuto*, *responduto*, *nasuto*, *persentuto*.

Derivaz. : femm. in *-essa*, *giotonessa* (cfr. *dogaressa* ; *compagnessa*, nella *Legg. di Stª Cater.*[1]).

Voci semplici, in luogo di composte : *zunar*, digiun. ; *logare*, collocare ; *pareva*, appariva ; *scuotere*, riscuotere.

Composiz. con *re-*, dove l'it. *re-in-*, *re-ad-* : *regraziare*, *recrese*, *refrescava* ; — *re-* e *ricontoli*, *ricomendato*.

Composti in luogo di semplici o di meno complessi : *persentuto* ; *infidare*, *inpensare*, *inpiantòne* ; *inspaurire* ; *dislatato*, *desmenticava*.

VOCABOLI[2].

Acostai (me) — mi coricai, IV, 16 : *Io me acostai con amor perfeto Alato a colui che me fazea morire*. Cfr. prov., sp.

anò — andò.

aora — ora ; occorre spesso. Cfr. prov., sp., port.

apalentare — palesare ; voce di molto uso.

aprovo — vicino a..., di tempo, IV, 12 : *Adeso semo aprovo lo mexe di zenaro* (f. P. ; M. a., sotto *provo*).

arente da... — vicino a..., di luogo (K. ; B., s. *rente*).

asentar-se — sedere. (P. ; B., s. *sentar*).

axioso — agiato, comodo.

avòltero — adulterino, bastardo ; fr. ant. *avoutre* ; DIEZ, *Et. W.*, II 3, 214.

Baio — latrato.

barba — zio.

beletisimo — bellissimo (B.). Con questo superlativo credo doversi ricollegare anche il compar. *bellezour* della *Stª Eulalia*. E ne viene il fatto curiosissimo, che il positivo, *belido*, occorra solo in Ispagna ; il comp., in Francia ; il sup., in Italia.

bronze — bracie (B.).

Cha — che, dovunque risponde a *quam* (K.).

calefi (me) — mi beffi (B.).

chavezi —. Lombar., *cavezz*, rotolo di tela. Qui invece, II, 19-20, la voce ha un senso più generale : sono i pezzi, di forma cilindrica, in cui è stata ridotta una serpe : *Guardando per la sala lo drago veduto àno* : — *Quelo in tre chavezi in tera zasere morto*. Cfr. st. 11 : *E poi di quelo tre pezi ne fazia*.

---

1. MUSSAFIA, *Z. Katharinenleg.*, 78.

2. Le voci registrate nel *Beitrag* e nei glossarii di cui il Mussafia ha corredato i *Monumenti Antichi*, il Fra Paolino, e la *Santa Caterina*, qui sopra citata, contrassegno colle sigle B., M. a., f. P., K.

chizoleto — cagnolino (B. *chizza*).

co — come.

Dalmazo — danno. Cfr. fr., pr.

da po — dopo; è costante (B.).

darechao — da capo (V. *Arch.*, I, 205, 521).

Fin pochi zorni — dopo, a capo di...

fogero e fogaro — focolare (B.).

freza — fretta (M. a); se afreza, si affretta (f. P.; B.).

Gabaxone — gabbo, burla.

grinfe — graffi, ugne.

guarentato — guarentito, salvato.

Innestante — tosto.

inpiare — accendere (B.).

intisegare — intisichire.

intravegnire, intravegnuto — accadere.

Lavoriero — lavoro.

Meneèlo — mignolo.

meravilio e meravelio — meraviglia. Cfr. il prov. *meravilh*.

'nde — (f. P.) XVII, 49 : *no-nde-n-ò*, non ne ho.

Noma e nōma, cioè nomma — soltanto.

nomeva (si) — si chiamava, IV, 1. Ma il riflessivo è dovuto unicamente a ibridismo toscano. L'uso puro occorre nell' indice : *Lo segondo* (libro) *si è de uno inperador di Roma, che avea uno fiol, che* nomeva *Stefano* (B.).

Ognon, ognomo — ognuno.

Pastigiare — banchettare.

pluxor — parecchie (XXIII, 3).

Radegato (avese) — fosse andato errando, avesse sbagliato strada (f. P.; B.).

reditate — figlio.

regname — reame (B.).

renga — ringhiera, bigoncia.

resistenzia — residenza.

Salvati, sàlvetu ?, resalva — tener in serbo, custodire.

sangiozando — dovrebbe significar *pillottare* (mil. *pergotà*), XVI, 4: *El spedo sì voltava molto forte Costei, sangiozando molto speso*. Che s'abbia a intendere *singhiozzando*, è possibile, ma punto probabile.

scapolare — trans. e intrans., scampare. (*scapolo*, libero, scevro : f. P.).

scorlava, ecc. — scuotere.

secreto — segretamente.

sguxire — scoprire. È detto di persona in colpa : IV, 9, *Vedendose*

la dama esere sguxita; IX, 25, *Quel giovene... El fato bene nela sua mente spira Che per sgusire lui questo iera fato.*

signare — salassare (f. P.).

strèmina (se) — si spaventa, XIV, 11. Rimane voce sospetta, finchè non si trovino altri esempi, perchè in rima.

studare — spegnere (*Arch.*, I, 36).

Tamanto — così grande.

tamixato — stacciato.

trepando — giocando, trastullandosi (B.).

Vaneza — fossa? XVII, 28.

vergonza — vergogna (f. P.; M. a). E così il verbo, vergonzo, vergonzato, anche nel senso attivo di *svergognare.*

vetrana — di età avanzata (B. *veterano;* cfr. K., *vedre*).

Zavariado (seti) — avete perduto il senno, XIX, 21: *Disse la donna : Vui seti zavariado, O vera mente ve l'aveti insuniado.*

zonfo — moncherino, XVIII, 13. Fra Paolino ha *çonchar*, mozzare, e il toscano *cioncare.* V. Diez, *Et. W.*, II³, 21.

Pio Rajna.

(*A suivre.*)

VIEILLES CHANSONS

RECUEILLIES EN VELAY ET EN FOREZ.

Le petit recueil que nous présentons au lecteur se compose de pièces fort diverses, presque toutes dictées par l'amour, et qui n'ont guère entre elles d'autre trait d'union que la communauté du sentiment qui les a inspirées. L'ensemble de ces pièces peut se diviser en deux groupes : les premières sont l'expression des désirs naissants tantôt repoussés, tantôt accueillis; l'action s'y efface sous les témoignages de la passion; elles ont par échappées le caractère d'effusions lyriques; les secondes, au contraire, traduisent la passion sous la forme de l'action; elles négligent les lentes et inutiles paroles de la tendresse; elles courent au drame avec une rapidité qui les rend parfois à peine saisissables, à peine intelligibles. On a dit de ces chansons qu'elles étaient narratives, mais ce terme ne les caractérise pas avec précision. Dans les récits, d'ordinaire, le narrateur se borne à développer un fait devant l'auditoire qu'il veut instruire ou charmer ; ce fait, nos chansons le montrent vivant, mettent ses acteurs en jeu, aux prises les uns avec les autres ; le drame s'agite, le récit disparaît. Chansons où se révèlent des sentiments purement intimes et où s'introduisent quelques mouvements lyriques, chansons de faits, purement dramatiques, les unes et les autres ont recours à la même forme : le dialogue, procédé de langage qui convient le mieux aux poésies collectives et impersonnelles dans lesquelles l'œuvre est tout, l'auteur rien.

Pour être recueillies en Velay et en Forez, nos chansons sont loin d'être la propriété de ces deux petites provinces. Elles appartiennent assez souvent à la France entière, quelquefois seulement au midi de la France, plus rarement au nord seul. Lorsqu'une chanson est à la fois chantée au nord et au midi, et que, suivant ces deux régions, elle adopte

deux formes différentes, c'est ordinairement la forme du midi que notre pays préfère. Maintes fois nous nous bornons à revêtir d'un français aussi littéral que possible des chants provençaux de la rive droite ou de la rive gauche du Rhône. Les notes indicatives de chants semblables ou analogues montreront l'étendue de nos chants en France. Mais si, pour la France, les renseignements que nous donnons sont assez complets, nos références laissent beaucoup à désirer en ce qui touche la diffusion de nos chants à l'étranger. Montrer les relations de nos chants avec ceux du Piémont, du Montferrat et de la Catalogne ne suffit pas; il eût fallu interroger la Suisse romande, l'Italie méridionale, la Sicile, le centre et le midi de l'Espagne, le Portugal, et ne pas s'en tenir aux pays latins, demander à l'Angleterre et à l'Allemagne des analogies dont peut-être elles n'eussent pas été aussi avares que l'imaginent des incrédules. Ce n'est qu'après cette multiple étude que pourra s'établir le territoire où règnent nos chansons. Le spectacle du vaste espace où on chante nombre d'entre elles leur vaudra peut-être un peu plus d'indulgence de la part de certains lecteurs, qui, faisant abstraction de ce qu'elles ont de vivant et d'humain, s'en détournent, blessés par la brusquerie de leur marche et l'incorrection de leur grammaire.

Les chansons de ce petit recueil vont dérouler sous nos yeux, dans la première partie, les caprices de l'amour, ses revers et ses succès, la diversité de ses incidents et de ses fortunes.

I.

L'AMANT AU LAURIER.

1 De bon matin je me suis levé, plus matin qu'à l'ordinaire,
Dans mon jardin je me suis allé promener,
Je n'ai rien trouvé qu'une branche de laurier.

2 Si je l'ai pris, je l'ai porté z-à la porte de ma mie,
En lui disant : « Ouvrez, si vous m'aimez,
« Je vous apporte une branche de laurier[1].

1. Le laurier était considéré comme l'arbre de l'amour. Ed. du Méril consacre (*Études d'archéologie*, 51) à ses multiples symboles une curieuse page. Nous retrouvons assez souvent, dans nos chansons populaires, cet arbre, rare pourtant en nos climats.

Nous verrons plus loin une jeune fille, à qui le mal d'amour fait rechercher la solitude, assise près d'une fontaine, tenant à sa main une branche de laurier.

Ailleurs, un gai buveur chante ainsi :

Tout le tour de mon jardin je fais l'amour, je bois le vin;
D'une main je tiens mon verre et de l'autre mes lauriers :
J'ai passé la nuit à boire, ma miounne à mon côté.

3 — Pour une branche de laurier, galant, j'ouvre pas ma porte.
« Revenez demain, tant matin que vous voudrez,
« Mais dedans la nuit je tiens ma porte fermé'.

4 — La belle, permettez-moi que je couche à votre porte;
« Quand je saurais mourir gelé de froid,
« A votre porte je veux coucher ce soir. »

5 Le lendemain, de grand matin, quand la belle se réveille,
Elle s'est assise sur le bord de son lit,
Par la croisée elle aperçut son ami.

6 « Cher ami, mon bel ami, n'as-tu pas vu la rosée ?
— La rosée d'une grande gélé',
« Pour toi, la belle, je l'ai trop enduré'.

7 « Si j'avais du papier blanc et de l'encre pour écrire,
« Oh ! j'écrirais une si belle chanson,
« Comme les filles se moquent des garçons.

8 « Si je savais chanter, comme le rossignol chante,
« Je chanterais une chanson d'amour.
« Adieu la belle, adieu, c'est pour toujours ![1] »

II.

L'INDISCRET PUNI.

1 S'ils en sont trois garçons, s'en vont parmi la ville,
Mais s'ils s'en vont, le soir après souper,
Vont voire leur maîtresse avant que se coucher.

2 Le plus jeune des trois va à la porte de la belle :
« Ouvrez, ouvrez, la belle, si vous m'aimez ;
« Vous êt' à la chaleur et moi z-à la rigueur.

3 — Je n'ouvre pas ma porte : il n'est pas encore l'heure;
« Vous reviendrez à l'heure de minuit,
« Papa sera couché, maman sera endormi'. »

4 Si le galant s'en va après ses camarades :
« Chers camarades, que j'ai le cœur joyeux !
« Je viens de voir ma mi' son cœur elle m'a promis. »

Et au dernier couplet, il vante la verdure du laurier qui n'a rien de réfrigérant :

Soit dans l'été, soit dans l'hiver, nos beaux lauriers sont toujours verts,
Mais s'ils ont de la verdure, ce n'est pas de la fraîcheur ;
Mets la main sur ma coiffure, moi je ferai ton bonheur.

1. Chanté à Fraisses par J. M. Just. — *Cf.* Francisque Michel, *Le pays basque*, 313 ; Caselli, *Chants populaires de l'Italie*, Piémont, 199 ; Ferraro, *Canti Monferrini*, 84.

5 La belle, dernier la porte, qui entend tous ces discoures :
« Vierge Marie, empêchez moi d'aimer
« Les garçons d'à présent qui cherch' à me tromper ! »

6 Minuit étant sonné, le beau galant retourne :
« Ouvrez, ouvrez, la belle, si vous m'aimez,
« Vous êt' à la chaleur et moi-z-à la rigueur.

7 — Si tu m'avais été fidèle comme un amant doit l'être,
« Entre mes bras tu aurais passé la nuit.
« Retire-toi de moi, tu t'en repentiras.

8 — Que me donneras-tu, la belle, pour avoir eu tant de peine ?
— Je te donnerai ma main pour te bénir
« Et le chemin du roi pour t'éloigner de moi ![4] »

III.

LA LEÇON DU ROSSIGNOL.

1 Rossignolet du bois, rossignolet sauvage,
Apprends-moi ton langage apprends-moi z-à parler,
Apprends-moi la manière comment l'amour se fait.

2 « Comment se faire aimer à sa chère maîtresse?
« Faut avoir bonne grâce et n'être pas 'onteux,
« Faut sa chère maîtresse l'aimer de tout son cœur. »

3 « On dit que vous avez des pommes de linette[2],
« Des pommes de linette dedans votre jardin :
« Permettez-moi, la belle, que j'y mette la main.

4 — Galant, je permets pas que vous touchiez mes pommes ;
« Apportez-moi la lune, le soler à la main,
« Vous toucherez les pommes qui sont dans mon jardin.

5 — Je ne peux pas 'porter le soler ni la lune :
« La lune ille est trop haute, le soler est trop loin.
« Permettez-moi la belle que j'y mette la main[3].

6 — Adieu, amant trompeur, adieu, amant volage;
« Tu tiens mon cœur pour gage, à présent tu t'en vas :
« En passant la rivière, galant, tu périras[4] !

---

1. Communiqué par Toussaint Chavanaz, sonneur à Saint-Just-Malmont.
2. Sans doute pour des pommes de reinette, ou mieux des pommes reinettes.
3. Var. : « Y a bien d'autres manières pour y mettre la main? »
4. Cette menace que la belle lance comme un maléfice pour punir l'inconstance de son amant se rapporte peut-être à une croyance, qui existe en certains pays, que les rivières engloutissent ceux qui osent les traverser avec une conscience chargée de péchés. En Provence, un meurtrier chante :

Se passe dins lou Rose me negaran (Arbaud, II, 105).

Il n'était pas besoin d'un crime si lourd qu'un meurtre pour être englouti par

7 — Je ne périrai pas, en passant la rivière,
« En passant la rivière, je ne périrai pas :
« Je suis un garçon sage, Dieu me conservera[1]. »

IV.

LE CHANT DE L'ALOUETTE.

1 Beau grenadier de bonne mine faisait l'amour à iune beauté.
« Pour une fois que j'ai manqué de l'aller voir,
« Ma maîtresse me l'a reproché plus de cent fois.

2 —Beau grenadier d'amour sincère, tu reviendras quand tu voudras,
« Tu reviendras quand tu voudras, mon bel ami,
« La porte ouverte restera, toute la nuit. »

3 Mais le galant manque pas l'heure, que sa miounne li avait dit :
« Marchez si doux, parlez si bas[2], mon bel ami,
« Car si mon papa nous entend, morte je suis. »

4 N'ont pas resté quart d'heure ensemble, le coq i chante la minuit.
« Le coq chante la minuit, mon bel ami,
« Je le voudrais sopre rôti, l'avoir ici[3]. »

5 N'ont pas resté le quart d'une autre, l'alovette chante le jour :
« Alovette, tu m'as trompé', tu m'as trahi' ;
« Tu as chanté le point du jour, il est que[4] minuit.

6 « Si mes amours prenaient racine, j'en planterais dans mon jardin,
« J'en planterais dans mon jardin, aux quatre coins,
« J'en ferais part aux amoureus[5] qui n'en ont point[6]. »

---

l'Ebre, il suffisait de le traverser en état de mensonge (Victor Le Clerc, dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXI, article sur Aimeric Picaudi de Parthenai).

1. Chanté à Fraisses par l'octogénaire Nannette Lévesque, de Sainte-Eulalie d'Ardèche. — Voy. Anacharsis Combes, *Chants pop. du pays castrais*, 78 ; comte Jaubert, *Glossaire du Centre*. Au mot *amuseux* est cité notre sixième couplet, qui commence ainsi en Berry : « Adieu, galant trompeux, amuseux de fillettes. »

2. Var. « Et marchez plan, et parlez bas. »

3. Var. « et l'avoir ici. » Le *et* se prononce à peine.

4. La chanteuse glisse sur le *que*.

5. Var. « à ces lourdauds. » — La chanteuse qui me dit *amoureus* fait sentir l'*s* dont elle termine le mot.

6. Nannette Lévesque, de Sainte-Eulalie d'Ardèche. — Relations : Berry, comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot *ménuit* ; Forez, F. Noëlas, *Bulletin de la Société des sciences et lettres de Saint-Étienne*, n° d'oct. 1865 ; pays meusien, vallée de l'Argonne, André Theuriet, *La Chanson du Jardinier*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1876. — *Mélusine*, n° du 20 juin 1877, Eug. Rolland, *La Chanson du rendez-vous* (Bretagne).

Dans son article de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mars 1862, sur la poésie populaire de l'Italie, M. Rathery cite un couplet sicilien où l'hirondelle est, comme notre alouette, accusée d'annoncer le jour avant l'heure :

« Ha! rondinella bella

V.

LE MESSAGE DU ROSSIGNOL.

1 « Rossignolet de la marine, grand voyageur des amoureux,
« Va-t-en dire à ma maîtresse que je serai son serviteur. »

2 Rossignolet prend la voléie, mais s'il s'en va se reposer
A la fenêtre de sa mie, chanter, la réveiller[1].

3 « Réveillez-vous, belle endormie, réveillez-vous, si vous dormez;
« Y a-t-un amant sous la fenêtre, qui désire bien vous parler.

4 — Entrez, entrez dedans ma chambre, asseyez-vous près de mon lit.
« Nous parlerons des amourettes, deviserons toute la nuit. »

5 Si la belle s'est endormie entre les bras de son amant,
De son amant qui la regarde, ses yeux brillants, son cœur charmé.

6 « Que les étoiles sont grandes[2] quand illes sont au firmament!
« Mais les beaux yeux de ma maîtresse sont bien encore plus charmants[3]. »

VARIANTE.

1 « Rossignolet de la marine, voyageur des amoureux,
« Va-t-en dire à ma maîtresse, serai toujours son serviteur. »

2 Rossignolet prend la volée, tout promptement s'en est allé,
Va z-à la porte de la belle : « Éveillez-vous, si m'entendez.

3 « Réveillez-vous, belle endormie, réveillez-vous pour me parler;
« C'est votre amant qui est à la porte, désire bien à vous parler. »

Tu fai da gran bugiarda,
Hai cominciato a cantar
E non si vede l'alba. »

Le lecteur a déjà songé au dialogue de Roméo et de Juliette; ce dialogue avait un précédent dans une vieille chanson française où l'amant nocturne dit à son amie que vient de frapper le chant de l'alouette :

« Il n'est mie jours,
Saverouze au cors gent :
Si ment, amours,
L'alowette nos ment. »

(Chansonnier Douce 308, à la Bodléienne; voir *Archives des Missions*, 1856, V, Rapport de M. de la Villemarqué.)

1. Var. Chanter un réveillez.

2. Grandes pour belles; l'idée de beauté est chez nous intimement unie à la hauteur et au volume. Je me souviens que dans une légende où intervient la Sainte-Vierge, escortée de saintes filles, la narratrice, pour exprimer la supériorité de beauté de la Vierge, disait qu'elle était plus grande et plus grosse que ses compagnes.

3. Retournaguet, Philomène Olivier. — Comte Jaubert, *Glossaire du Centre*. Au mot *raire*, on lit cet exemple :

« Que les étoiles sont brillantes, que la lune rait (*luit*) clairement!
Mais les beaux yeux de ma maîtresse ils le sont bien cent fois autant. »

4 La belle n'a mis ses pieds à terre, et descendant par les degrés,
Elle s'en va z-ouvrir la porte : « Entrez, cher amant, si m'aimez. »

5 En regardant sa chère miounne, en lui voyant ses yeux brillants,
Il lui dit : « O chère miounne, ton visage, il est charmant !

6 « Dieu bénisse le père et la mère, le père et la mère qui t'ont nourri !
« Ont nourri la plus belle fille[1] que jamais n'ai vu sous les cieux[2]. »

VI.

LE BOUQUET.

1 L'on vient de m'annoncer une triste nouvelle,
L'on vient de m'annoncer que ma mie avait fiancé.

2 Passant devant sa porte, je me suis mis à pleurer :
« Venez me consoler, la belle, sans plus attendre,
« Venez me consoler, la belle, sans plus tarder.

3 — Cher amant, retirez-vous, ma fille n'est plus pour vous ;
« Cher amant, retirez-vous, ses amours sont promises,
« Cher amant, retirez-vous, ma fille n'est plus pour vous.

4 — Auparavant que je me retire, je veux lui faire un présent :
« Je veux lui faire un présent de la fleur la plus belle,
« Je veux lui faire un présent de la rose du printemps.

5 « Les ros' et les violettes ce sont des jolis bouquets ;
« Ce sont des jolis bouquets que vont bien aux demoiselles,
« Ce sont des jolis bouquets que sont bien de présenter.

6 — Cher amant, si[3] tu prends la peine de me faire si beau présent,
« Tu seras le bien aimé de mon père et de ma mère,
« Et de tous mes parents, de moi premièrement[4]. »

La chanson qui précède semble appartenir à une série de chants de mariage dont elle serait le préliminaire ; la donnée est de tous les temps, d'hier comme d'aujourd'hui. La chanson qui suit nous reporte à une époque déjà bien éloignée : elle nous remet en mémoire ces belles femmes de

---

1. M. Rathery cite ces deux vers d'un poète sicilien (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1862).

Benedetta sia la madre
Che ti fece così bella.

Il ajoute que ce souhait adressé par l'amant au père et à la mère de sa belle est une sorte de formule que ne manque pas d'employer tout bon amoureux italien. Nous retrouvons en effet cette même bénédiction dans le Latium, en Toscane et à Venise (Caselli, 130, 26, 219).

2. Vorey. Marie Chabrier-Chastel.

3. Var. : « Ne prends pas. »

4. Chamalières. Louis Cartal.

corps de métier du xv^e^ siècle, qui, au dire d'un historien contemporain[1], figuraient au nombre des merveilles de Paris. Sans vouloir assigner à notre chanson le xv^e^ siècle comme date d'origine, on peut croire qu'elle est du siècle suivant, qui dut recevoir en héritage une part de la beauté des femmes qu'avait admirées Guillebert de Metz.

VII.

LA BARBIÈRE.

1 Dans Paris y at une barbière qu'elle est si belle que le jour,
2 Qu'elle est si belle que le joure : trois chevaliers lui font la cour,
3 En se disant les uns aux autres : « Que ferons-nous pour lui parler?
4 Il faut aller sous sa fenêtre chanter un nouveau réveillez. »
5 « Réveillez-vous, belle endormie, réveillez-vous, car il est jour,
6 « Mettez votre cœur[2] en fenêtre, vous entendrez parler de vous. »
7 La belle mit son cœur en fenêtre : « Messieurs, de que demandez-vous?
8 — L'on dit que vous êtes barbière : la barbe, la nous feriez-vous? [vous,
9 — Rentrez, rentrez, les gentilshommes, tous mes rasoirs sont prêts pour
10 « La nappe blanche est sur la table, un beau bassin d'or et d'argent. »
11 Le premier coup de rasoir qu'elle donne, le galant change de couleur.
12 « Monsieur, si mes rasoirs vous blessent, pourquoi ne vous plaignez-vous [pas?
13 — Ce ne sont pas vos rasoirs, la belle, sont les amours que j'ai pour [vous.
14 — Mes amours et mes amourettes, Monsieur, ils ne sont pas pour vous,
15 « Ils sont embarqués sur la mer[3] qui voyagent nuit et jour[4]. »

VARIANTE.

1 Dans Paris y a-t-une barbière qu'elle est si belle que le jour.
2 Si je savais comment m'y prendre pour jouir de ses amours!
3 Pour jouir de ses amoures faut se lever au point du jour.
4 « Bien le bonjour, ma barbière; la barbe me feriez-vous?
5 — Je l'ai faite au roi d'Espagne qui valait autant que vous. »
6 Si n'appelle sa servante : « Marguerite, levez-vous;
7 « Apportez-moi mon grand plat d'or, mes rasoirs qui sont autour,
8 « Ainsi que mes joli's serviettes, sont plié's au pli d'amour. »
9 Tout en lui faisant la barbe change trois fois de couleur. [pas?
10 « Monsieur, si mes rasoirs vous blessent, pourquoi vous plaignez-vous

1. Guillebert de Metz, cité par V. Le Clerc, *Discours sur l'état des lettres au XIV^e^ siècle*, II, 132.
2. Des chanteuses disent : « vôtre tête. » L'expression « cœur en fenêtre » est d'ailleurs fréquente dans les chansons.
3. On appuie sur l'r. On pourrait écrire *mère*.
4. Vorey, Marie Chabrier-Chastel. — Cf. Max Buchon, *Ch. pop. de la Franche-Comté*, 80.

11 — Ce ne sont pas vos rasoirs, la belle, c'est votre cœur et vos amours.
12 — Mes amours, mon cœur volage, Monsieur, ne sont pas pour vous:
13 « Ils sont embarqués sur la Saône qui voyagent nuit et jour[1]. »

La chanson de *la Bergère et le fils du roi* nous fait voyager à cette époque légendaire, où, peu gênés par la diplomatie, les rois étaient libres d'épouser des bergères. Il était naturel qu'une chanson si flatteuse pour l'amour-propre féminin se chantât aux noces, et c'est la destination qu'on lui donne en Normandie, dans le Vexin, la Beauce et le Perche; en Velay et en Forez, on la chante à tout propos; c'est une de celles à qui les chasseurs, aux heures de halte, donnent la préférence.

VIII.

LA BERGÈRE ET LE FILS DU ROI.

1 Dessous Paris y a-t-un grand bois, la bergère y chante,
Lan là!
La bergère y chante.

2 Elle y chante si clairement, tout le monde l'entende,
3 Jusqu'à le noble fils du roi l'entend-il de sa chambre.
4 Ille n'appelle son valet : « Va brider mon cheval,
5 « Mettez-lui la selle d'argent et la bride dorée;
6 « Quand mon cheval devrait crever il faut que je la trouve. »
7 A fait trois fois l'entour du bois, le dernier l'a trouvée.
8 « Bergère, dites ta chanson, ta chanson fort jolie.
9 — Monsieur, je ne peux pas chanter, mon cœur n'est pas en joie;
10 « Mon père est mort, ma mère aussi, et moi je les regrette.
11 — Belle, veux-tu te marier? te donnerai mon page;
12 « Et si mon page te[2] veux pas, te donnerai mon comte;
13 « Et si mon comte te veux pas, je te prendrai moi-même.
14 « Dedans Paris t'emmènerai : tu seras demoiselle,
15 « Toutes les dames de Paris diront : Voilà la belle!
Lan la!
« Et viendront voir la belle, Lan la! et viendront voir la belle[3]!

Quelques personnes ajoutent cette réponse :

« Demoiselle ne serai pas, je veux rester bergère. »

---

1. Vorey. La variante m'a été donnée par la même personne : Marie Chabrier-Chastel.
2. Pour *tu ne*.
3. Vorey. Marie Chabrier-Chastel. — Rathery la donne comme une chanson normande, du Vexin, de la Beauce et du Perche. *Moniteur du 27 avril 1853*. Plus tard, il l'a indiquée comme une chanson du Nivernais et du Bourbonnais. *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1862, p. 349.
Elle a été publiée, en 1863, par Max Buchon, dans son petit livre : *Chants*

Elle appartient au monde idéal, elle exprime un sentiment raffiné, elle semble n'être qu'une conception littéraire à l'usage des délicats, cette chanson de *la Belle au jardin d'amour*, qu'on dirait détachée d'un livre de précieuses, et cependant elle est, dans une certaine mesure, populaire; quelques hommes la savent, quelques bergères la redisent. La plupart s'arrêtent au souhait platonique du cinquième couplet, d'autres y ajoutent deux couplets d'une morale épicurienne dont la forme imagée est encore tout artificielle.

IX.

LA BELLE AU JARDIN D'AMOUR.

1 La belle est au jardin d'amour, elle y a passé la semaine,
Son père la cherche partout et son amant en grande peine.

2 « Demande la-z-à ce berger, s'il nous l'a vu', qu'il nous l'enseigne.
— Berger, n'as-tu pas vu passer une fille la beauté même?

3 — Oh! comment est-elle vêtue? — Elle est vêtue en soie ou en laine,
« Elle est vêtu' d'un blanc satin, et son mouchoir couleur de rose.

4 — Elle est là bas dans ces vallons, assise au bord d'une fontaine,
« Entre ses mains tient un oiseau à qui la belle conte ses peines[1].

5 — Petit oiseau, que tu es heureux d'être entre les mains de ma belle,
« Quand moi qui suis son serviteur je n'ose pas m'approcher d'elle![2] »

6 « Que sert d'être auprès du ruisseau, d'endurer la soif que j'endure?
— N'endure pas, mon bel ami, buvez puisque le bon vin dure.

7 — Que sert d'être auprès du rosier, sans en pouvoir cueillir la rose?
— Cueillissez, amant, cueillissez, car c'est pour vous qu'elles sont [écloses. »

X.

LES TRANSFORMATIONS.

Avec quelque apparence artificielle, la chanson des *Transformations* a été et est encore extrêmement populaire. Quand cette chanson fut envoyée

---

pop. de la Franche-Comté.

Elle n'est pas oubliée au Canada. Dans le recueil : *Ch. pop. du Canada*, Québec, 1865, Gagnon en donne un fragment, v. p. 96. Suivant cet éditeur, elle se chante encore aujourd'hui en Suisse, au pays de Vaud.

Cf. Marmier, *Ch. pop. du Nord*, Suède, *La petite bergère*, 219.

Voy. *Mélusine*, n° du 20 février 1877, *La bergère résignée*, chant de danse bretonne, publié par M. E. R.

1. Var. : Elle est là bas dans le jardin, auprès d'une claire fontaine,
Et de sa main tient son laurier, et de sa bouche conte ses peines.

2. Saint-Just-Malmont, Lagrevol père, 1868. — Cf. Champfleury, Picardie, 3; Bujeaud, côtes du Poitou, Aunis; Saintonge, I, 219.

de l'arrondissement d'Aix à la section du *Comité de la langue* chargée de réunir les chansons dignes de voir le jour dans un recueil national, certains membres du Comité ne crurent pas à la popularité de ce chant, ils craignirent même une supercherie; M. Guigniaut, dans la séance générale du 9 juillet 1855[1], fait connaître que ces craintes s'étaient dissipées par la réception de versions nouvelles, l'une venant d'un département du nord, l'autre du Berry. Plus tard, le Comité recevait de points différents quatre autres versions. C'est que cette chanson est l'une des plus populaires de la France, l'une de celles qui plaisent le plus à l'esprit par la forme de la lutte qu'elle revêt, par l'ingénieuse invention de ressources que chacun des deux interlocuteurs est contraint de déployer. Nos dentelières ont plaisir à la chanter aux veillées, et en juin, quand les jeunes hommes de la montagne descendent dans nos collines ou dans nos plaines pour prêter leurs bras aux fauchaisons et aux moissons, *le Jeu des transformations* est, aux heures de repos, l'une de ces chansons avec lesquelles ils aiment à mesurer la puissance de leur voix.

1 « O petite brunette que j'aime tant,
« Je te donnerai le livre de mon argent[2],
« Si tu voulais me rendre mon cœur content.

2 — Je ne veux point du livre de ton argent,
« Je veux me mettre en dame dans un couvent :
« Jamais tu en auras le cœur content.

3 — Si tu te mets en dame dans un couvent,
« Je me mettrai en prêtre, gaillard chantant,
« Confesserai les dames de ton couvent.

4 — Si tu te mets en prêtre, gaillard chantant,
« Je me mettrai en lièvre, courant les champs,
« Et jamais tu en auras le cœur content.

5 — Si tu te mets en lièvre, courant les champs,
« Je me mettrai en forme d'un chien courant,
« J'attraperai le lièvre, courant les champs.

6 — Si tu te mets en forme d'un chien courant,
« Je me mettrai en grive, volant en l'air,
« Et jamais tu en auras mes amitiés.

---

1. *Bulletin de la langue*, II, 701.

2. Allusion probable aux livres de raison dont l'usage était très-répandu dans notre pays, non-seulement chez les familles nobles ou bourgeoises, mais encore chez les paysans aisés qui savaient écrire. Ces livres, on le sait, contenaient avec les comptes de la maison, les principaux événements de la vie de famille. Notre amant, en offrant à sa belle le livre de son argent, lui donne, pour ainsi dire, la direction domestique, le plein pouvoir sur sa fortune, l'équivalent des clefs du coffre ou des cordons de la bourse.

7 — Si tu te mets en grive, volant en l'air,
« Je me mettrai en forme d'un bon chasseur,
« Je tirerai la grive, volant en l'air.

8 — Si tu te mets en forme d'un bon chasseur,
« Je me mettrai en caille, volant au blé,
« Et jamais tu en auras mes amitiés.

9 — Si tu te mets en caille, volant au blé,
« Je me mettrai en forme d'un moissonnier,
« J'attraperai la caille volant au blé.

10 — Si tu te mets en forme d'un moissonnier,
« Je me mettrai en truite dans la rivier,
« Et jamais tu en auras mes amitiés.

11 — Si tu te mets en truite dans la rivier,
« Je me mettrai en forme d'un esparvier,
« J'attraperai la truite dans la rivier.

12 — Si tu te mets en forme d'un esparvier,
« Je me mettrai en rose sur un rosier,
« Et jamais tu en auras mes amitiés.

13 — Si tu te mets en rose sur un rosier,
« Je me mettrai en forme d'un jardinier,
« Je cueillerai la rose sur le rosier.

14 — Si tu te mets en forme d'un jardinier,
« Je me mettrai en pomme sur le pommier,
« Et jamais tu en auras mes amitiés.

15 — Si tu te mets en pomme sur le pommier,
« Je me mettrai en forme d'un grand panier,
« Je cueillerai la pomme dans le panier.

16 — Si tu te mets en forme d'un grand panier,
« Je me mettrai étoile au firmament,
« Et jamais tu en auras ton cœur content.

17 — Si tu te mets étoile au firmament,
« Je me mettrai nuage, nuage blanc,
« Je rongerai[1] l'étoile du firmament.

18 — Si tu te mets nuage, nuage blanc,
« Tu m'as suivi' partout jusqu'au firmament,
« Prends-moi en mariage, brave galant[2] ! »

---

1. Var. : « couvrirai. »

2. Chamalières. Communiqué par Avinain, le cordonnier. — Nous retrouvons ce chant dans la partie du Forez voisine du Bourbonnais, en Bourbonnais et en Berry. Voy. de Laprade, *Pernette*, note p. 287; Allier et Bâtissier, *Ancien Bourbonnais*, II, partie 2, 22; Champfleury, 90; Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot *panseux*.

Gagnon en donne deux variantes canadiennes. *Ch. pop. du Canada*, Québec, 1865.

On le chante en provençal et en catalan. Arbaud, II, 128; Briz, *Cants popu-*

Nous entrons dans une seconde série de chants ; ceux-là ne traduisent plus de tendres propos, d'ingénieux devis d'amour, ils racontent ou pour mieux dire ils montrent vivants les actes de dévouement, de violence et de ruse que l'amour inspire. Ils vont au but d'un pas rapide et quelquefois par bonds étranges. Ces sauts surprenants ne sont pas seulement dus au dédain des transitions qu'affecte la poésie populaire, mais encore aux lacunes de la mémoire des chanteurs. Nos chants dramatiques étaient à l'origine vraisemblablement plus développés et mieux suivis ; peu à peu ils ont rejeté certains vers qui n'ont pas paru essentiels, et d'élimination en élimination, quelques-uns sont arrivés à ne présenter que des formules sommaires d'un fait, quelques autres sont devenus inintelligibles à force de brièveté et de décousu. La comparaison avec les chants parallèles des autres régions permet quelquefois de mesurer ce qu'ils ont perdu, et de reconstituer et leur sens et leur mouvement.

Le chant de *Florence*, assez étendu et des moins incomplets, n'a pas, je crois, échappé à quelques lacunes, et la fin en est singulièrement précipitée. Nous le tenons vraisemblablement du midi, et il a gardé en Languedoc et en Catalogne, en Provence sauf quelques exceptions, la fidélité de ses assonances en *i*. Dans le Velay et au sud du Forez, ce chant est mêlé de patois et de français ; c'est à croire qu'une lutte s'est établie entre les deux langues, et celle-ci a fini par triompher de celle-là ; mais, en la remplaçant, elle en a le moins possible changé le dessin ; le tissu nouveau voile à peine la forme première.

XI.

FLORENCE.

1 Petit Jean se marie, se marie à Paris.
Petit Jean se marie, (la violette[1] !) se marie à Paris.

---

lars catalans, l. 125. On le chante en languedocien ; v. *Mélusine*, 20 juillet 1877. On le chante en ladin, dans l'Engadine, *Romania*, III, 114. Compte-rendu par M. J. Cornu, du recueil de M. de Flugi.

Sous le titre, *Le Coucou et la Tourterelle*, M. V. Alexandri a publié la traduction d'un chant roumain qui présente la plus étroite analogie avec notre chant des Transformations. *Ballades et ch. pop. de la Roumanie*, 35.

Est-il besoin de rappeler la radieuse interprétation que Mistral a donnée de notre chant, dans les strophes de *Magali* de *Mirèio?*

Les références indiquées plus haut ne comprennent que des chants où s'établit un débat, une lutte d'adresse entre l'amant et la maîtresse. Les chants dans lesquels l'un des deux seulement exprime le désir d'être transformé en l'objet qui touche de plus près l'être aimé appartiennent à toutes les poésies ; un tel désir est le vœu universel de la passion, et sa manifestation n'est point ce qui caractérise notre églogue ; ce qui fait son originalité, c'est cette série de problèmes que l'un des interlocuteurs pose à l'autre, et l'heureuse promptitude avec laquelle cet autre les résout. Les chants où se déroulent de tels problèmes de métamorphoses sont donc les seuls qui peuvent être considérés comme des versions parallèles ou parentes à notre chant.

1. Refrain que certains chanteurs intercalent entre les hémistiches.

A pris femme si jeune, qui se sait pas vêtir.
Il reçoit une lettre qu'en guerre il faut partir.
« Hélas ! de ma Florence, que va-t-elle devenir?
— Donnez-la à votre mère : elle vous la gardera.
— Ma mère est si cruelle, me la mautraitera.
— Mère, voilà ma Florence, me la mautraitez pas;
« Ne lui faites rien faire, que boire et que manger,
« Filer sa coulognette, quand elle voudra filer,
« Et aller à la messe, quand elle voudra y aller. »[1]
En allant z-à la messe, les Sarrasins l'ont pris'.
Au bout de sept années, petit Jean nen revint.
Trois coups frappe à la porte, sa mère lui vient ouvrir.
« Où donc est ma Florence qu'elle vienne pas m'ouvrir?
— Hélas ! de ta Florence n'en reste plus ici :
« En allant-z-à la messe, les Sarrasins l'ont pris' !
— Il faut que je la trouve quand saurais de mourir. »
Nen fit faire une barque, tout d'or ou d'argent fin.
La mit sur la rivière, rivière de Paris.
Nen fit trois cinq cents lieues sans personne trouver.
Trouva trois lavandières qui lavaient des draps fins.
« Oh ! dites, lavandières, à qui sont ces draps fins?
— Sont du château des Maures, des Maures Sarrasins.
— La maître que gouverne, comment l'appellent-ils?
— L'appellent la Florence, la fleur de son pays.
— Comment pourrai-je faire pour lui pouvoir parler?
— Faut s'habiller en pauvre, en pauvre pèlerin,
« Et demander l'aumône au nom de Jésus-Christ. »
Florence la lui donne, sans connaître son mari.
« Dame, donnez-moi z-à boire, dame de mon pays !
— Mais il n'est pas possible que soyez de mon pays;
« Mais les oiseaux qui volent n'en peuvent pas venir :
« N'y a que les hirondelles qui vont par tout pays. »
Elle lui apporte à boire en tasse d'argent fin.
A connu à son boire qu'il était son mari.
« Oh ! dis-moi donc, Florence, veux-tu pas t'en aller?
— Zo voudrio pas ouï[2] dire, voudrio être en tsami. »
L'a pris' par sa main blanche, à cheval l'a monté'.
Le Maure qui est en fenêtre, regardant tout ceci :
« Tu emmènes ta Florence : sept ans l'avons nourri',
« Sept ans l'avons habillée, en taffetas très-fin,
« Sept ans l'avons chaussée en souliers maroquins ![3] »

---

1. Ces dix premiers vers rappellent à peu de chose près le début de *La Porcheronne* ; voy. *Romania*, I, 355.
2. *Ouï*, pour l'infinitif *Ouïr*.
3. Marlhes, f^me^ J.-B. Riocreux. — Cf. Noëlas, *Bulletin* précité, n° d'oct. 1865 ; E. Muller, journal le *Mémorial de la Loire*, 25 septembre 1867 ; Arbaud,

XII.

LA DÉROBÉE.

La *Dérobée* a l'apparence d'une chanson historique; elle est rare, je ne l'ai entendue qu'une fois.

1 On dit que dans Lyon, y a-t-une belle fille,
Chantons rossignolet!
On dit que dans Lyon y a-t-une belle fille.

2 Mais tant belle qu'elle est, son père tient la garde.
3 Sont quatre-vingts soldats, sont tous dessous les armes.
4 Le plus jeune des trois la prend, l'a dérobéie.
5 Si la prend, l'a mené' au château de son père.
6 « Bonjour, bonjour, père[1], ouvrez à ma fiancéie.
7 — Tu n'as menti, soldat[2], que tu l'as dérobéie.
8 — Dérobéie ou non, sera mon espouséie. »
9 Si la prend, l'a monté' dans la plus haute chambre.
10 Sept ans y a bien resté sans voir soleil ni lune.
11 Mais, au bout de sept ans, mit son cœur en fenêtre.

II, 73; Ferraro, *Canti Monferrini*, 44; Atger, *Revue des langues romanes*, VI, 254; Milá y Fontanals, *Romancerillo catalan*, 109; Briz, *Cants populars catalans*, III, 61; Damas-Hinard, *Romancero espagnol*, II, 263: *Moriana et le more Galvan*, — II, 276, *Julianesa;* Luzel, *Ch. pop. de la Basse-Bretagne*, II, 21: *Les Sarrasins*.

Une note que M. Arbaud a reçue de M. Germain de Montpellier et dont il accompagne son chant provençal semble indiquer que, sur la foi du nom que porte l'héroïne de notre chant dans la région languedocienne, une famille, L'Escrivay de Monistrol, considère le drame de notre complainte comme un événement dont ses ancêtres furent les acteurs. La victime du rapt mauresque qui, en Forez, en Provence, en Piémont, s'appelle Florence, se nomme, il est vrai, L'Escrivaite aux environs de Montpellier et L'Escrivane dans une partie de la Catalogne, mais il faudrait se garder de voir dans les noms que prennent les chansons la preuve d'un rôle historique qu'aurait joué telle ou telle famille. Ce serait compter sans le travail que fait partout l'imagination populaire. Les chansons portent divers noms selon les pays où on les chante. Pour ne parler que de *la Porcheronne* que *Florence* rappelle par plus d'un trait, le héros s'en nomme Beauvoire en Provence, en Forez et en Velay, Beaufort sur certains points du Languedoc, Jousseaume en Poitou. Quelquefois dans une même région les chansons sont baptisées de noms divers. En Velay, quelques personnes remplacent Beauvoire par de Beaume; en Catalogne, L'Escrivane s'appelle aussi Arcise la Maïorquine. Tous ces noms divers sont de pures créations que l'imagination locale applique gratuitement aux faits ou aux fictions dont les chants perpétuent le souvenir.

1. Pour le besoin de l'équilibre du vers, la chanteuse accentue l'*e* muet. Cette accentuation de l'*e* n'a d'ailleurs rien qui blesse les personnes qui, d'habitude, parlent un patois dont l'*a* ou l'*o* forme la muette, et dont l'*e* est toujours accentué. Ces personnes, par un mouvement naturel, transportent au français, qu'elles parlent rarement, la façon de prononcer de leur patois quotidien.

2. Var. : « sodat. »

12 De là nen voit venir la reine d'Angleterre.
13 « Bonjour, bonjour, la reine! — Amais[1] à vous, la belle.
14 — Y a rien de nouveau au pays d'Angleterre?
15 — Y a rien de nouveau, mais pour vous y a grand guerre.
16 — Y ait guerré[2] ou non, suis fille mariée[3]. »

Les chansons de rapts maritimes dont nous allons reproduire les fragments sont purement romanesques. Si on veut les trouver moins défigurées, plus complètes, il faut les demander aux provinces qui bordent la mer; en Bretagne, les quelques vers que nous avons rangés sous le titre : *Le Bateau de blé*, se transforment en une chanson à qui rien ne paraît manquer, et la Vendée compte parmi ses plus belles poésies la chanson trop sommaire que nous avons intitulée *l'Épée libératrice*.

XIII.

LE BATEAU DE BLÉ.

1 « Bon marinier, combien vendez-vous votre blé?
2 — Entrez, Mademoiselle, entrez, si vous convient vous l'acheterez. »
3 La belle ne fut pas dans le bateau, l'a mis vaguer au milieu de l'eau,
4 En s'écriant tout haut : « Voici le maître du vaisseau!
5 — Bon marinier, mets-moi au bord, te donnerai mon anneau d'or.
6 — Ni pour de l'or ni pour de l'argent, je n'en suis pas le maître du
7 En s'écriant tout haut : « Voici le maître du vaisseau![4] » [vent. »

1. Aussi.
2. « guerré, » pour la mesure.
3. Chamalières. Mariannette Vincent. Cf. Arbaud, I, 139, *Louisoun*. Arbaud fait remarquer, dans *Louisoun*, la fréquence de la terminaison *eio;* nous pourrions chez nous faire une remarque analogue; sauf pour le mot *mariée*, l'*i* s'intercale entre les deux *e* dans tous les mots à terminaison féminine dont l'*e* est la dernière voyelle accentuée : *dérobéie, fiancéie, espouséie*. Cette forme n'a du reste rien de particulier à notre chanson, le lecteur l'a déjà rencontrée, un peu moins répétée, un peu plus clairsemée en divers chants. Elle n'est pas non plus spéciale à la langue poétique; le langage usuel des vieilles gens fournirait plus d'un exemple de cette interposition de l'*i*, soit en patois, entre l'*é* caractérisé et l'*o* ou l'*a* muet, soit en français, à la rencontre des deux *e*, dont le premier est résonnant, le second éteint. Ce n'est pas seulement entre deux *e* que l'*i* s'insère, il intervient encore entre deux voyelles différentes, l'une sur laquelle on appuie, l'autre sur laquelle on glisse, ou même entre deux voyelles qu'on accuse. On dira par ex., *vuie* pour *vue*, *saluiant* pour *saluant*, etc.
4. Cette chanson m'a été dite à Vorey par Philomène Quintin. — Cf. Puymaigre, *Ch. pop. de la vallée d'Ossau*, dans la *Romania*, III, 99; Tarbé, II, 230, *Le marinier du Pont-sur-Yonne;* Ampère, 41. Il n'est pas dit dans les *Instructions* d'où vient le chant, mais comme il est dû à M. de Corcelle, qui en a envoyé plusieurs autres de Bretagne, on est autorisé à croire que c'est en Bretagne qu'il a été recueilli. Gagnon, en tête de la leçon canadienne qu'il publie, le donne comme un chant encore populaire en Bretagne. V. p. 24.

XIV.

LES VAISSEAUX COUVERTS D'ARDOISE.

1 La bergère gardant ses moutons, là haut sur l'herbette[1],
2 La bergère gardant ses moutons, ille s'est endormie.
3 Le premier qui vient à passer, le fils d'un capitaine :
4 « Réveillez-vous, belle, si vous dormez, je vous serai fidéle.
5 — Pour fidèle je n'en suis pas[2], je suis fille abandonnéie.
6 — Mon père a trois vaisseaux sur mer, ils sont couverts d'ardoise.
7 « Y en a un qui est plein de diamants[3] et l'autre de farine,
8 « Y en a un qui n'a rien dedans, c'est pour moi (et) ma mie[4].
9 « Mettez le pied dans mon vaisseau, vous verrez l'ardoise. »
10 La belle n'a pas mis le pied dedans, le vaisseau l'emmène.
11 « Matelot, charmant matelot, ton vaisseau m'emmène.
12 — Ça n'est pas moi que je le fais marcher, c'est le vent qui souffle[5]. »

XV.

LA FILLE JETÉE A LA MER.

1 Marion se promène tout le long de la mer,
Marion se promène, hélas ! tout le long de la mer.
2 Nen voit venir une barque de trente mariniers.
3 Le plus jeune des trente chantait une chanson.
4 « La chanson que vous dites, je la voudrais savoir.
5 — Rentrez dans notre barque, belle, nous vous l'apprendrons. »
6 Ne fut pas dans la barque, qu'elle s'est mise à pleurer.
7 « Quoi pleurez-vous, la belle, qu'avez-vous à pleurer?
8 — Je pleure mon cœur volage, galant, vous me l'avez.
9 — Pleurez pas tant, la belle, car nous vous le rendrons.
10 — Ça ne peut pas se rendre comme de l'argent prêté. »
11 La prend par sa main blanche, dans la mer l'a jeté'.
12 « Chantez, chantez grenouilles, vous avez de quoi chanter,
13 « Vous avez de l'eau à boire et ma mie à manger[6] ! »

---

1. Var. : « sur l'ardoise. »
2. Cet hémistiche que je n'essaye pas d'expliquer m'a été dit sur différents points.
3. Var. : « plein d'argent. »
4. Var. : « sera pour vous ma mie. »
5. Chamalières, Mariannette Vincent, f^me^ Alibert. Bien que ce chant m'ait été dit en divers lieux par divers personnes qui s'arrêtaient au même point, il paraît inachevé. Cf. Puymaigre, 107, la *Fille du prince;* Durieux, *Ch. pop. du Cambrésis*, II, 39, *C'était la fille d'un prince.* On peut voir une certaine analogie dans le chant provençal de *Pierre lou malado.* Arbaud, II, 123.
6. Chamalières, Mariannette Vincent, f^me^ Alibert.

XVI.

L'AMANT ET LA BAGUE.

1 C'est la fille d'un prince, tant matin s'est levé',
Tant matin s'est levé' Sur le bord de l'isle,
Tant matin s'est levé' Sur le bord de l'eau,
Tout auprès du vaisseau.

2 Nen voit venir une barque, trente soldats dedans.
3 Le plus jeune des trente chantait une chanson.
4 « La chanson que vous dites, je la voudrais savoir.
5 — Entrez dans notre barque, belle, nous vous l'apprendrons. »
6 Nen fut dans la barque, le chant l'at endormi'.
7 Quand la belle se réveille, elle s'est mise à pleurer.
8 « Que pleurez-vous, la belle, que tant vous chagrinez?
9 — Hélas! ce que je pleure, y a bien de quoi pleurer :
10 « Je nen pleure ma bague, dans l'eau je l'ai tombé' !
11 — Pleurez pas tant, la belle; j'irai vous la chercher. »
12 Le galant se dépouille, dans l'eau il s'est plongé :
13 La première fois qu'il plonge, la bague il n'a touché;
14 Le second coup qu'il plonge, le galant s'est noyé.
15 « Oh ! maudit soit la bague, mon amant s'est noyé ![1] »

XVII.

L'ÉPÉE LIBÉRATRICE.

1 La fille d'un prince tant matin s'est levé',
Tant matin s'est levé' sur le bord de France,
Tant matin s'est levé' sur le bord de l'eau,
Sur le bord du vaisseau,
Charmant matelot !

2 N'a vu venir une barque, trente garçons dedans.
3 Le plus jeune des trente ne chante une chanson.
4 « La chanson que vous dites, la voudrais bien savoir.
5 — Entrez dedans la barque, mie, vous l'apprendrez. »
6 Quand ne fut dans la barque, le chant l'at endormi'.
7 Quand la belle se réveille, elle ne fait que pleurer.
8 « Hé ! qu'avez-vous la belle, que tant vous souspirez?
9 — Je pleure mon père, et ma mère-z-aussi.
10 — Ne pleurez pas votre père, ni votre mère aussi.

---

1. Marlhes, fme Peyron. — Cf. Bujeaud, II, 160. *Les clefs d'or;* II, 163, *La fille du roi d'Espagne;* Champfleury, 214, Champagne, *Sur le bord de l'Ile:* Puymaigre, 62, *L'amant noyé;* Beaurepaire, 54, *L'anneau d'or;* Gagnon, 36, *Isabeau s'y promène;* 208, *C'était une frégate.*

11 — Je pleure mon cœur volage, galant, vous me l'avez.
12 « Donnez-moi votre épée, galant, si vous l'avez. »
13 N'a tiré son épée, dans son sang l'a plongé[1].

Les rapts qui hantaient l'imagination de nos pères et se traduisaient en leurs chansons n'étaient pas tous l'œuvre de la séduction et de la violence et ne se terminaient pas invariablement par des fins tragiques et héroïques. Il en était que les dérobées, oublieuses de toute noblesse et de toute vertu, avaient elles-mêmes inspirés. De ces rapts consentis, les uns sont d'une légèreté gaie ; d'autres, d'un blessant cynisme. Voici un chant où l'égoïsme du plaisir se manifeste en sa férocité la plus révoltante : on le prendrait pour le début d'une complainte de parricide.

XVIII.

LA FILLE DE L'HOTESSE.

1 L'hôtesse de Saint-Flour a une tant belle fille,
Une tant belle fille, belle comme le jour.
Trois soldats de Toulouse lui vont faire l'amour.

2 Le dimanche matin, passant devant sa porte,
Passant devant sa porte, lui dit : « Mie, bonjour,
« Voulez-vous pas anaz à la guerra, à la guerra iavec nous? »

3 — Attends un petit peu, ramasser mon bagage,
« Ramasser mon bagage, et puis nous partirons,
« Nous monterons en chaire, comme des amoureux. »

4 En son chemin faisant, rencontre la servante,
Rencontre la servante : « Servante de chez nous,
« Disia rien z-à mon payra, ni[2] dius de la maison. »

5 La servante en entrant lui dit : « Bonjour, mon maître, »
Lui dit : « Bonjour, mon maître, votre fille s'en va,
« Avecque trois capitaines, rejoindre le combat. »

6 Le père en despérant s'en va brider sa mule,
S'en va brider sa mule, et puis ille s'en va,
Va rejoindre sa fille sur le pont de Vignon.

7 De si loin qu'il l'a vu' : « Arrête capitaine !

---

1. Fraisses, 1868, Marie Jacquet, fme Moll, octogénaire. — Cf. Bujeaud, II, 177, *La fille des Sables ;* Beaurepaire, *Le beau marinier*. Dans un cadre différent, une chanson du pays messin présente un même dénoûment : Puymaigre, 93, *La fille du pâtissier*.

Voyez aussi les leçons piémontaise et monferrine, la première, donnée par Nigra, sous le titre : *il Corsaro*, en son recueil *Canzoni popolari del Piemonte;* la seconde, donnée sous le même titre, par Ferraro.

2. Pour « à deindius, » à personne.

« Arrête capitaine ! je veux te dire un mot,
« Tu me rendras ma fille, la belle Jeanneton. »

La Jeanneton n'a dit : « I faut tuer mon père;
« I faut tuer mon père, le jeter sous le pont :
« De l'argent de la mule nous en divertirons[1]. »

Heureusement quelques-uns de ces rapts consentis ont une terminaison moins barbare. Trois soldats enlèvent une fille, la mère pleure, la fille la console en lui disant qu'il n'y a pas de quoi pleurer ; elle ne va pas plus loin que Lyon; elle sera maîtresse chez elle, elle aura toutes les clefs et balaiera sa chambre avec un joli balai.

XIX.

Elai vé le pont de la Sainta[2],
O la lan de ritaine !
Y aia tré dzenta mésou.
O lan la de ritou !

Y aia tré dzenta fillouna, tré dzenta couma le dzou,
Una perdessus las autra, la noumave Dzanetou.
Chi soun paëra la peignava o 'na peigna d'ardzentou,
Chi sa maëra la coëffava o 'na coëffa da velou.
« Chi lou soudar cé passavan, roubaian la Dzanetou ! »
N'aguéran pas gui[3] paroula, lou soudar per la mésou.
« Ne plourez pas tant, ma maëra, me vo mâ dzusqu'à Lyou.
« Chérai maistre gouvernanta, tirarai la cla de tout,
« Mé balyerai ma tsambra
« O la lan de ritaine !
« Obe dzenti balyou.
« O lan la de ritou[4] ! »

Je voudrais pouvoir ajouter une autre chanson de rapt sans violence qui se chante non-seulement en Velay et en Forez, mais encore en Provence[5] et en Piémont[6]; la leçon que j'en ai est trop altérée pour que je puisse l'insérer ici. Cette fois nous n'avons plus affaire à des soldats que rien n'arrête, mais au fils d'un grand seigneur plus discret et plus délicat. Ce jeune homme fouille un buisson de la pointe de son épée, un

---

1. Vorey. Sophie Fourigoule.
2. Pont sur le Lignon du Velay, entre Yssingeaux et Montfaucon.
3. Pour « dit » mais « dit » ne rendrait pas le son patois du mot, c'est *gui* qui est l'écriture la plus approximative du son ; on coule sur l'*u* comme dans *qui*.
4. Les Beaux, près Yssingeaux, Madeleine Saby.
5. Arbaud, II, 97, *Lou rei et soun pagi*.
6. Nigra, 178, *La Fuga*.

cri s'en échappe : « Pourquoi toucher à mon abri? » dit la douce voix d'une bergère. Le cavalier regarde et voit devant lui une jeune fille dont l'âge tendre le retient. « Si tu étais moins jeunette, lui dit-il, je t'emmènerais avec moi. » « Je suis comme l'herbette, réplique la bergère, je croîs la nuit et le jour. » Enhardi par cette réponse, le fils du seigneur ordonne à son page de prendre en selle la bergère derrière lui. Le page obéit, et la bergère à peine en selle, il n'a rien de plus pressé que de la courtiser, si bien que la chanson doit finir par un rappel à l'ordre : « Tout beau ! tout beau, le page ! crie son maître, ce n'est point pour vous cela, c'est pour quelqu'un qui porte chausse rouge et pourpoint de velours ! »

La distance n'est pas grande de ces chants de rapts volontaires à ceux qui vont nous montrer des jeunes filles, de concert avec un amant inopinément retrouvé, désertant le couvent où les avait renfermées la volonté paternelle, ou que, lasses d'une trop longue attente, elles avaient elles-mêmes choisi pour asile.

XX.

LE JARDINIER ET LA JEUNE SŒUR.

1 « Oh ! si mon père, oh si ma mère savaient que je parle aux amants,
« Ils me feraient sans plus attendre renfermer dedans un couvent. »

2 Ce qu'ille n'a dit n'a pas manqué, dans le couvent fut renfermé',
A quatre cent lieues de la ville, à l'abbesse l'ont recommandé' :
« Ayez bien soin de notre fille, qu'aucun amant vienne lui parler. »

3 Le garcon sait son métier, s'est habillé en jeun' jardinier,
A la porte du couvent il s'adresse, à l'abbesse demande à parler.
Il savait bien que sa maîtresse était dans la communauté.

4 La mère abbesse vient lui parler; le jeune homme demande à travailler.
« Entrez, entrez, garçon, brave homme, entrez dedans notre abbay':
« Vous cueillirez les belles roses, que notre jardin produit. »

5 La mère abbesse va se promener, la jeune fille à son côté.
« Quel accent[1] oh ! il travaille ! belle, demandez-lui une fleur. »
La belle et le monsieur, tous deux n'ont changé de couleur.

6 Tout en prenant le bouquet, lui dit : « Vous viendrez me trouver,
« A minuit, dedans ma chambre, prendrai mes habillements;
« Sans dire adieu à mes compagnes, nous irons abattre[2] les champs[3]. »

---

1. Avec quel courage.
2. Pour battre; voyez au sujet de l'apposition de l'*a* devant certains mots, *Romania*, IV, 111, note 1.
3. Vorey. Rosalie Farigoule. — Cf. Puymaigre, 39, *L'enlèvement*.

XXI.

LE SOLDAT AU COUVENT.

1 « Je suis fillette sans amant, seulette depuis quelque temps ;
« Mon amant est allé en Flandre, joindre son joli régiment,
« Et moi fillette, pour l'attendre, souffre pour lui mille tourments.

2 « Si mon amant reste long-temps, je m'en irai dans un couvent,
« Dans un couvent de religieuses, sans profiter de ses amours,
« Et j'en serai la bien heureuse, pendant le restant de mes jours. »

3 Mais au bout de six ans au plus, son cher amant est revenu.
S'en va-z-au logis de son père, lui fait présent de son salut,
En disant : « Où est-elle ma maîtresse, celle que mon cœur aime tant?

4 — Celle que votre cœur aime tant, s'est en allé' dans un couvent,
« Dans un couvent de religieuses, sans profiter de vos amours,
« Elle en sera la bien heureuse, pendant le restant de ses jours. »

5 Mais le galant se prend, s'en va tout droit à la porte du couvent,
De son pied droit frappe la porte : « Qu'on vienne m'ouvrir prompte-[ment,
« Et qu'on m'amène ma maîtresse, celle que mon cœur aime tant ! »

6 La mère abbesse sort du couvent, vient lui ouvrir bien promptement.
« Bien le bonjour, mère l'abbesse ; laisseriez-vous pas me parler
« A une jeune sœur novice, qu'elle est entré' le mois passé?

7 — Retirez-vous, séchez vos pleurs, nous recevons point des serviteurs ;
« Ah ! puisque c'est votre maîtresse, qu'elle est ici dans notr' couvent,
« Il faudra bien qu'elle y reste, malgré son mécontentement.

8 — O mère abbesse, prenez pitié, je viens du service du roi.
« Ah ! je sais bien, faut qu'elle y reste, puisqu'elle est soumise à vos lois :
« Auparavant que je m'en aille, je veux la voire une autre fois. »

9 La mère abbesse n'a pris pitié, la jeune sœur n'at appelé'.
Le voile blanc dessur la tête, levant les yeux, versant des pleurs :
« Galant, si j'en suis religieuse, c'est vous qui en êtes l'auteur. »

10 Mais je lui ai dit par trois fois : « Belle, donnez-moi votre doigt :
« La bague d'or que je vous donne, c'est une marque de ma foi,
« Et jamais j'en aimerai d'autre ; la belle, souvenez de moi. »

11 En lui donnant la bague d'or, le jeune amant n'est tombé mort.
« Ouvrez, ouvrez vite la porte, je veux le couronner de fleurs. »
Aussitôt le galant se lève, n'at emmené la jeune sœur.

12 La mère abbesse lui court après, la jeune sœur n'at appelé.
« Adieu, adieu la mère abbesse, adieu, adieu, c'est pour toujours.
« Si j'emmène ma maîtresse, avec elle finirai mes jours. »[1]

---

1. Les Beaux près Yssingeaux, Solier fils. Cf. Puymaigre, 35, *L'amant fidèle.* — Une chanson sur le même sujet a été envoyée au Comité de la langue par

Les évasions de prison ont inspiré quelques chansons où se déploient les ruses et les dévouements féminins.

XXII.

LE PAGE.

1 Dessus le pont de Nantes, tout en me promenant,
J'ai rencontré ma mie : la voulant caresser,
La justice de Nantes, m'a rendu prisonnier.

2 Quand la belle entend dire que son amant est pris,
Elle s'habille en page, en page fort joli ;
Dans la prison de Nantes, la belle s'y rendit.

3 Quand elle fut à la porte, trois coups de pied frappa.
« Madame la geôlière, aurais-je permission
« Pour aller voir mon maître qui est dans la prison ?

4 — Par votre belle grâce, belle, vous y entrerez.
« Faites parole courte à tous ces prisonniers :
« Dans un petit quart d'heure on viendra les juger. »

5 Quand la belle fut entrée elle s'est mise à pleurer.
« Quitte tes habits vite[1], prends les miens promptement.
« Et mon cheval de poste qui va comme le vent.

6 — Comment ferai, la belle? partout je suis connu.
— Tiens ta tête baissée, marche modestement,
« En passant par les rues, ne reste pas long-temps. »

7 Et à bout d'un quart d'heure, la belle fut jugé'
D'être pendue, brûlée, au milieu du marché,
Dans la place de Nantes ; la belle fut jugé'.

8 « Messieurs de la Justice, avez-vous permission
« De juger une fille habillé'-z-en garçon?

9 — Si vous êt' une fille, nous le voulons savoir.
— Oui, fille, j'en suis une, d'une riche maison,
« Fille d'un gentilhomme, Madelon c'est mon nom. »

10 En passant par les rues, elle s'est mise à chanter :
« Je m'en fous bien des juges, de ces bonnets quarrés ;
« Par l'amour d'une fille j'ai mon amant sauvé[2]. »

---

l'inspecteur primaire de l'arrondissement de Rambouillet. Voyez les procès-verbaux du Comité, année 1855, séance du 11 décembre.

Le lecteur a été déjà frappé des rapports de notre chanson avec la complainte d'*Henriette et Damon* qu'a vulgarisée l'imagerie populaire.

1. Variante : Quitte tes habits rouges.

2. Vorey, Marie Chabrier-Chastel. — Cf. Puymaigre, 51, *l'Évasion*. — Nous trouvons dans notre pays et on trouve dans l'ouest de la France (Bujeaud, II, 204) un chant qui a de l'analogie avec celui ci-dessus. Une jeune fille obtient du geôlier qu'elle entrera à la prison pour voir son amant condamné à mort.

XXIII.

LA FILLE DU GEOLIER.

1 C'était la fille du geôlier, qu'elle était si belle,
Elle est belle comme le jour, un prisonnier i fait l'amour.

2 Si la belle se prend, s'en va, elle s'en va chez son père:
Sur le traversin de son lit[1], la clef de la prison n'a pris.

3 La clef de la prison n'a pris, s'en va-z-ouvrir la porte :
« Sortez, cher amant, de prison, voilà la porte en abandon.

4 — D'la prison j'en sortirai pas, Françoise, belle Françoise,
« De la prison j'en sortirai, si mon procès était jugé. »

5 Tout en parlant, tout en devisant, on voit venir le juge,
Accompagné d'un grand prévôt, trois cavaliers et les bourreaux.

6 A leurs genoux elle s'est jeté' : « Ayez pitié du prisonnier! »

7 Le juge la prend par la main : « Relève-toi, Françoise,
« Il est jugé, il en mourra : un autre amant tu nen feras.

8 — Prenez l'anneau que j'ai au doigt ; vous n'aimerez un autre que moi.

9 — Pour d'autre amant, je n'en veux plus, Pierre, mon tendre Pierre,
« Pour d'autre amant, je n'en veux plus, je n'en veux pas un autre [que vous. »

10 Tout en montant sur l'échaffaud, Pierre s'aperçoit Françoise ;
Le patient dit au bourreau : « Couvrez ma mie de mon manteau. »

11 Le juge n'en fut si touché de voir un amour si tendre :
« Hé ! qu'on les aille marier, que s'en entende plus parler ![2] »

VARIANTE.

1 Oh! c'est la fille d'un geôlier, oh ! grand Dieu, qu'elle est belle!
Elle est si belle que le jour, que prisonnier lui fait la cour.

2 Si la fille s'en va, s'en va trouver son père,
« Père, donnez-moi ce garçon qu'il est là bas dans la prison. »

3 Son père lui répond : « Françoise, ma doux Françoise,
« Enfin tu le demanderas pour ta tristesse et tu l'auras. »

A peine entrée, elle change avec lui de vêtements et l'amant quitte la prison. Le lendemain, quand les soldats vont fouiller le condamné, ils s'aperçoivent qu'ils ont devant eux une fille, et le capitaine ordonne sa mise en liberté. Ce chant peut présenter une donnée d'une certaine ancienneté, mais il est revêtu d'une forme relativement récente, et l'air langoureux sur lequel il se chante appartient aux romances modernes.

1. Var. : « n'a trouvé son père endormi. »

2. Vorey, Marie Chabrier-Chastel. — Cf. Marmier, version franc-comtoise insérée dans la préface des *Ch. pop. du Nord*, p. 21 ; Puymaigre, 49, *Le Prisonnier de la ville de Nantes ;* Durieux, II, 42, *Dans les prisons de Nantes ;* Gagnon, 26, *Dans les prisons de Nantes.*

4 Si la fille s'en va, s'en va trouver le juge,
Mais si n'a mis genoux en terre : « Prenez pitié du prisonnier[1] ! »

5 Le juge lui répond : « Françoise, ma doux Françoise,
« Mais ce garçon à nous n'est pas, il est jugé, il n'en mourra. »

6 Si la fille s'en va, s'en va trouver son père,
Mais s'ill' l'a trouvé z-endormi, les clefs de la prison n'a pris.

7 Si la fille s'en va, s'en va z-ouvrir les portes,
« Cher amant, sortez de prison, les port' i sont en abandon. »

8 Le garçon lui répond : « Françoise, ma doux Françoise,
« Mourir ici, mourir ailleurs, il faut mourir, c'est pour ton cœur. »

9 N'eût pas fini ces mots que les juges arrivent,
Mais le bourreau avecque son grand couteau
Qui n'a salué le prisonnier.

10 Quand la belle n'a vu cela, la belle n'a tombé morte.
« Couvrissez-la de mon manteau et mettez-la dans mon tombeau ! »

11 Le juge la prend par la main : « Relève-toi, Françoise !
« Puisque ce sont des amoureux, les faudra marier tous deux[2]. »

La ruse et l'amour de la femme se trahissent encore avec plus de puissance dans ces chansons où, pour se réunir à son amant, elle use de la plus savante des métamorphoses, en feignant la mort.

XXIV.

LA FILLE DANS LA TOUR.

1 Là haut, là haut, dedans la tour, y a une princesse qui a mes amours.
2 Elle se voulait marier, son père la veut empêcher.
3 Son père va trouver le geôlier : « Mettez ma fille dans la tour,
4 Dans la plus basse des atours, qu'elle ne voie ni soleil, ni jour. »
5 Sept années y a demeuré, sans personne l'aller visiter.
6 Et au bout de sept ans passés, son père la va visiter. [mal;
7 « Bonjour ! ma fille, comment ça va ? — Hélas ! mon père, ça va très
8 « J'ai un côté mangé des vers, mes pieds sont pourris par les fers.
9 « Mais, mon père, n'auriez-vous pas quatre ou cinq sous à me donner ?
10 « Nous les donnerons au geôlier, qu'il me desserre un peu mes pieds.
11 — Oh oui ! ma fille, nous en avons et des cinq sous et des millions,
12 « Et des millions à te donner, si tes amours veulent changer.
13 — Avant de changer mes amours, j'aime mieux mourir dans la tour.
14 — Dedans la tour tu pourriras, point de cinq sous tu n'auras pas. »
15 Son cher amant[3] passant par là, une lettre lui jette en bas,

1. Var. : « Bien de bonjour, juge enginié, ayez pitié du prisonnier ! »
2. Chamalières, Mariannette Vincent.
3. Une variante dit : *comte d'Estaing ;* d'autres disent, sans se préoccuper du sens de la légende, *le roi Louis*. Comme je demandais à l'une des chanteuses

16 Et il lui a mis par écrit : « Faites la morte enseveli'. »
17 La belle est morte, c'est fini, il faut l'aller enseveli.
18 Il faut l'aller enseveli dans la chapelle de Saint Denis.
19 Quarante prêtres et trente abbés portent la belle enterrer.
20 « Arrête, prêtre ! arrête, abbé ! c'est ma mie que vous portez. »
21 Avec un couteau d'argent fin i n'a coupé le drap de lin.
22 N'en prend sa mie par le bras : « Allons, la belle, lève-toi,
23 « Nous irons dans le régiment[1], trouverons des habillements[2]. »

---

pourquoi, au lieu de *son cher amant*, elle disait : *le roi Louis*, elle me répondit : « Nous avons l'habitude de mettre des rois dans les chansons, ça les rend plus brillantes. »

1. Var. : « Et nous irons au logement. » La plupart des chanteuses s'arrêtent à cette brusque fin : « Et nous irons au logement, trouverons des habillements. » Quelques-unes cependant closent ainsi la chanson :

Son père s'est mis à crier : « Ho ! qu'on les aille marier !
Ho ! qu'on les aille marier ! que j'en n'entende plus parler. »

2. Vorey, Marie Chabrier-Chastel. — Cf. Ampère, *Instructions*, 38, Auvergne ; Max Buchon, 82, Franche-Comté ; Puymaigre, 46, pays messin ; Gérard de Nerval, *Bohême galante*, 70 ; *Filles du feu*, 48, Ile-de-France.

Dans les *Filles du feu* (Paris, 1856) l'éditeur a ajouté comme appendice à *Sylvie*, — la charmante nouvelle publiée par la *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1853, — un article intitulé : *Chansons et légendes du Valois*. Gérard de Nerval y parle de la chanson du *roi Loys* (notre *Fille dans la Tour*) dont il avait deux fois déjà reproduit des fragments. Il dit que la ballade a une seconde partie où l'on voit, par le plus imprévu des retours, la femme si dévouée à son amant ne plus l'aimer une fois qu'elle l'a épousé, et s'en délivrer en le faisant choir dans l'eau un jour qu'il pêchait.

Selon toute apparence, l'article de Gérard de Nerval est postérieur à la publication des *Instructions* d'Ampère (octobre 1853), et c'est sans doute dans ses *Instructions*, en lisant le *Beau Dion*, légende d'Auvergne communiquée au Comité par Mérimée, que Gérard de Nerval aura découvert la seconde partie du *roi Loys*, si différente de la première.

Le *Beau Dion* présente en effet deux parties. Les quatorze premières strophes ne sont qu'une variante du *roi Loys* ou de *la Fille dans la Tour*, les dix dernières forment la variante d'une chanson spéciale qu'on trouve, pour ne parler que de la France, en Velay, en Forez, en Lyonnais, dans le Poitou, l'Aunis et le pays messin (Champfleury, 171 ; Bujeaud, II, 232 ; Puymaigre, 98).

D'autre part, chez tous les collecteurs qui donnent *la Fille dans la Tour*, la légende finit, comme en Velay et en Forez, par un mariage. Cette chanson ne s'est pas transmise seulement dans le peuple et par tradition orale ; il en a été fait à une époque que je ne saurais désigner, car je ne suis pas bien sûr que ce ne soit une imitation artificielle d'un vieux chant, une rédaction littéraire à l'usage des classes supérieures, et cette rédaction se termine correctement, logiquement, par un mariage, ainsi qu'après les épreuves subies par ses héros se clôt tout bon conte de fée (Rathery, journal le *Moniteur*, 26 août 1853).

Que Mérimée, voyageant avec la rapidité d'un touriste et crayonnant au vol les couplets d'un laboureur, ait entendu la chanson du *Beau Dion* telle qu'il la donne, c'est possible. Un certain nombre de nos chanteurs ne se guident nullement sur la pensée, ils chantent tant qu'ils ont du souffle. Ils ne font de pause ni devant le rhythme, ni devant l'air qui change. Ils chantent, cela leur suffit. Si Mérimée eût eu le loisir de prendre des variantes, il se fût ravisé, et ce qu'il a donné comme un chant unique, soumis au même rhythme, il l'eût sans doute écrit d'une autre façon et nous eût présenté non pas un chant à deux

Une variante du Roannais est moins énergique mais un peu plus développée que la leçon vellavienne qui précède.

1 Là bas, là bas, dedans la tour, une princesse a mes amours.
Elle a bien tant voulu m'aimer, que son père la fit renfermer.

2 Ah ! il y a bien cinq à six ans, que la belle est fermé' dedans.
Au bout de la septième année, son père vint la visiter.

3 « Bonjour, ma fille, comment ça va ? — Oh ! mon papa, ça va très-mal ;
« J'ai mes côtés remplis de vers et mes pieds pourris dans les fers.

4 « Oh ! mon papa, si vous aviez cinq cents louis à mi prêter,
« Je les donnerais au geôlier, qu'il m'arrache les fers des pieds.

5 — Oh ! ma fille, nous en avons plus de cinq cents, plus d'un million ;
« Si vos amours veulent changer, bientôt je vous en sortirai.

6 — Oh ! mon papa, je ni veux pas, j'aime mieux mourir dans la tour,
« J'aime mieux mourir dans la tour, que d'abandonner mes amours.

7 — Dedans la tour tu resteras, dedans la tour tu mouriras,
« Dedans la tour tu resteras, si tes amours ne changent pas. »

8 Son cher amant vient à passer, une lettre lui a donné.
« Faites la morte enseveli', que l'on vous porte à Saint Denis. »

9 A fait la morte enseveli', on l'a porté' à Saint Denis.
Y avait cent prêtres, autant d'abbés, portant la princesse enterrer.

10 Son cher amant vient à passer : « Arrête, prêtre ! arrête, abbé !
Puisque ma mie est trépassé', permettez-moi de l'embrasser. »

11 Il en a pris son couteau d'or pour coupier ce drap de mort.
Le drap ne fut pas décousu, que la belle s'est reconnu'.

12 Il prend sa mie à sa brassé', dans son carrosse il l'a monté'.
Et les abbés bien étonnés de voir la princesse enlevé'.

13 Voilà comment dirent les abbés : « Oh ! la grande chose que d'aimer !
« Nous portions la belle enterrer, à présent il faut la marier[1]. »

XXV.

LA MARIÉE A CONTRE-GRÉ

1 Venez pour entendre chanter, petits, femmes et filles :
Une fille qui avait deux amants, l'un est pauvre et l'autre opulent.

2 Le pauvre c'est un joli garçon, bien aimé de la fille,
Le riche c'est un vieux grison, qui en a bien l'air si vile.
Son père lui dit : « Tu l'épouseras ou renfermé' tu seras. »

---

faces qui se narguent l'une l'autre, mais deux chants distincts.

Cette division du chant du *Beau Dion* sur laquelle je viens d'insister, a déjà été indiquée par M. Gaston Paris (*Revue critique*, 1866, t. II, p. 290) ; je n'ai fait que développer ici les motifs qui doivent la faire admettre.

1. Saint-Priest-la-Roche, femme Dalmais.

3 A bout de deux mois marié', elle en tomba malade,
Elle en tomba z-en lédanger qu'on la croyait bien morte;
C'est un orage qu'on a fait célébrer[1], le même jour qu'elle fut enterré'.

4 Le même jour qu'elle fut enterré', son cher amant arrive,
Chargé de pierr' et de diamants : pour lui quelle surprise
De ne pas voir sa charmante beauté, auquelle son cœur avait tant désiré!

5 Le garçon s'en va chez le fosseur : « Fosseur, vous êt' en place,
« Vous avez vingt louis à gagner pour me faire une grâce, [désiré. »
« Me faire voir ma charmante beauté auquelle mon cœur avait tant

6 Le fosseur pour gagner cet argent, pendant la nuit obscure[2],
Prit sa lanterne, y conduit l'autre amant, ouvrir la sépléture.

7 Mais si l'attire entre ses deux bras, si l'attire hors de terre;
On la conduit chez un vigué, qui n'en fut bien servie,
A bout de deux mois en-après, i fut guéri' d'une parfaite santé.

8 A bout de deux mois en-après, se promenant sur la place,
El[3] rencontre ce vieux grison qui en a bien l'air si vile. [l'avez.
« Si ma femme n'était pas enterré', je vous dirai, Monsieur, que vous

9 — Oh oui! je l'ai-t-assurément, je l'ai tiré' hors d'terre,
« Par la vertu du grand Dieu tout puissant de qui j'en serai maître. »
C'est pour apprendre aux pères dénaturés à marier les enfants qu'à [leur gré[4].

Six chansons élégiaques cloront ce petit recueil. Deux d'entre elles, *Pernette* et *la Claire fontaine*, sont très-connues. Malgré le peu de différence qui existe entre nos leçons et celles qui ont déjà été maintes fois publiées, nous avons pensé que ces plaintifs couplets ne seraient pas relus sans intérêt. A côté d'eux et ouvrant cette courte série, nous avons placé les débris d'une chanson française aujourd'hui presque oubliée et digne pourtant de survivre. Son dialogue final entre une jeune fille et un arbre à fleurs, où se peint la fragilité des plus doux sentiments et des plus belles choses, nous a permis de classer cette chanson au nombre des élégies.

XXVI.

LA JEUNE FILLE ET L'ARBRE A FLEURS.

1 Sont trois jeun' capitaines : à la chasse ils s'en vont,
A la chasse ils s'en vont, bergère, ma blonde,
A la chasse ils s'en vont, bergère Nannon.

2 N'ont rien trouvé ' la chasse ni perdrix, ni pigeons.

---

1. C'est un bruit qu'on a fait courir. Traduction de la chanteuse.
2. La chanteuse dit tantôt « obscure, » tantôt « obiscure. »
3. Pour *il*.
4. Vorey. Sophie Farigoule.

3 N'ont trouvé qu'une fille assise sur un pont.
4 Se disant les uns ' autres : « Jetons-la sous le pont. »
5 Sa mère qui est en fenêtre, qui criait aux larrons.
6 « Criez pas tant, ma mère, je n'irai pas au fond.
7 « Je me mettrai à la nage comme un vaillant poisson.
8 « Je me mettrai à l'ombrage sous un pommier[1] de fleurs. »
Sous un pommier de fleurs, bergère, ma blonde,
Sous un pommier de fleurs, bergère, mon cœur.
9 « Tu n'as pas tant de fleures que moi de serviteurs.
10 — I faudrait qu'une arméie pour tuer tes serviteurs.
11 — I faudrait qu'un orage pour abattre tes fleurs,
« Pour abattre tes fleurs, bergère, ma blonde,
« Pour abattre tes fleurs, bergère, mon cœur[2]. »

Une chanson patoise semble être un reflet de notre chanson française; l'une et l'autre sont peu connues et rarement redites aujourd'hui.

XXVII.

1 La Dzana s'e levada très houre davant le dzour,
Oh ! lon la ! lon la rira !
La Dzana s'e levada très houre davant le dzour,
très houre davant le dzour.
2 Si n'a fait la buisada, la lavada amai tout.
3 D'aqui nen vin, ne passa lo fils d'un grand seignour.
4 « Dio de bondzour, Dzanetta. » L'autra souna pas mout.
5 Si la prend par la roba, la dzetta dans lin gourd.
6 La Dzana fut lédzèra, nadzé coume un péssou.
3 . . . . . .
8 « Dio de bondzour, Dzanetta, n'as ton cœur plin d'amour,
9 « Tsau ma-z-una tristessa, adio, Dzanetta, amour!
10 — Dio de bondzour, pouemerada, tsas bien tsardza de flour,
11 « Tsau ma-z-una dzialada, adio, pomiés, ta flour! [4] »

---

1. *Pommier,* terme générique donné aux diverses espèces d'arbres qui portent fleurs et fruits. Ces termes, que la langue de notre région conserve comme désignations de genre, alors que la langue usuelle française en a fait des dénominations d'espèce, se remarquent en plusieurs ordres. Ainsi, en Velay, on appelle *carpe* tout poisson appartenant aux multiples familles à écailles blanches, et ce nom le distingue des poissons dont les écailles sont tachetées; en Forez, dans la plaine, on comprend sous le nom d'*aigle* (prononcez *eille*) tous les oiseaux de proie diurnes à grande envergure.

2. Forez, Marlhes. J.-B. Riocreux, tourneur en bois ; — Velay, Vorey, Thérèse Jousserand, Sophie Farigoule. — Une insignifiante ronde de la Marne et des Ardennes reproduit, hors de propos et en le défigurant, le dialogue de la Fille et de l'Arbre. Tarbé, *Romancero*, II, 170.

3. Vraisemblablement il manque ici le vers ou couplet qui nous montrerait Jeanne saisissant la branche du pommier qui va lui parler.

4. Velay, Rosières, Marie Joubert.

XXVIII.

LA CLAIRE FONTAINE.

1 En revenant de Nantes, j'étais tant fatigué',
O gai gai de la tra la la la!

2 Au bord d'une fontaine, je me suis reposé',
3 L'eau en était si claire, que je me suis baigné',
4 A la feuille d'un chêne, je me suis essuyé'.
5 A la plus haute branche, le rossignol chantait.
6 « Chante, rossignol, chante, toi qui as le cœur gai!
7 « Pour moi je[1] ne l'ai guère, mon ami m'a quitté,
8 « Pour un bouquet de roses que je lui refusai.
9 « Je voudrais que la rose fût encore au rosier,
10 « Et que le rosier même fût encore à planter!
11 « Je voudrais que la terre fût encore à piocher,
12 « Et que la pioche même fût encore à forger![2] »

XXIX

PERNETTE.

1 La Pernette se lève trois heures avant le jour.
Réveillez-vous, réveillez-vous!
Les jeunes amourettes, dormirez-vous toujours!

2 Filant sa quenouillette dessus son petit tour.
3 Tous les tours qu'elle en vire, fait un soupir d'amour.
4 Sa mère lui vient dire : « Pernette, qu'avez-vous?
5 « Avez-vous mal ' la tête, ou bien le mal d'amour?
6 — Je n'ai pas mal ' la tête, mais j'ai le mal d'amour.
7 — Si vous êt' amoureuse, nous vous marierons,
8 « Vous donnerons un prince ou le fils d'un baron.
9 — Je ne veux pas un prince, ni le fils d'un baron,

---

1. Var. : « qui. »

2. M'a été envoyé de Monistrol-sur-Loire. J'ai du reste recueilli directement sur divers points bien des variantes de cette chanson. J'ai préféré donner la leçon de Monistrol qui m'a paru plus énergique.

Voyez Jaubert, *Glossaire du Centre,* au mot *être;* Bujeaud, I, 224, 226, 227, 229; Max Buchon, 76; Tarbé, II, 204; Puymaigre, 387; Beaurepaire, 46; Champfleury, 35, Normandie; Ampère, *Instructions*, 42, Bretagne; Gagnon, 1. M. X. Marmier avait déjà, dans ses *Lettres sur l'Amérique*, donné une version canadienne de *la Claire-Fontaine,* chant si populaire au Canada, que M. Gagnon a tenu à le mettre en tête de son recueil.

La plupart des leçons placent cette élégie dans la bouche d'une femme; en quelques pays cependant, comme en Lorraine et en Canada, c'est tantôt une femme, tantôt un homme qui se plaint de la perte de ce qu'il aimait; d'après les versions de Bujeaud, en Angoumois, en Bas-Poitou, en Saintonge, ce serait toujours l'homme qui exprimerait ses regrets.

10 « Je veux mon ami Pierre, qui est dans la prison.
11 — Mais pour ton ami Pierre, nous le pendolerons.
12 — Si vous pendolez Pierre, pendolez-nous tous deux.
13 « Au chemin de Saint Jacques enterrez-nous tous deux.
14 « Pardessus notre fosse plantez-y un rosier[1],
15 « Les pèlerins qui passent en prendront une fleur.
16 « En disant : La pauvre âme de ces deux amoureux!
17 « L'un pour l'amour de l'autre, ils sont morts tous les deux[2]! »

XXX.

LE FLAMBEAU.

1 Qui veut entendre une chanson, c'est d'une fille tant amoureuse,
Son père l'a mis' dans la tour, pour lui empêcher de faire l'amour.

2 « Galant, si vous venez ce soir, j'auraye un flambeau pour enseigne,
« Tant que le flambeau durera, jamais l'amour ne fénira. »

3 Donc le pauvre galant s'en va, s'en va le long de la rivière,
Par d'un vaisseau s'est mis sur l'eau, pour voir la clarté du flambeau.

4 La mer farouche l'emportè[3], contre les flambs[4], parmi les ondes,
La mer farouche l'emportè, devant sa mie s'est arrêté.

5 La belle n'entend quelque bruit, mit son joli cœur en fenêtre,
Regarde en haut, regarde en bas, n'a vu son cher amant en trépas.

6 « Grand Dieu! que j'ai eu du malheur, je suis comme la tourterelle,
« Hier au soir j'ai eu un amant, oh! j'en ai point présentement. »

XXXI.

LA DÉLAISSÉE.

1 « Je viens vous annoncer, belle, que je me marie,
« Non pas avecque vous, avecque une autre fille.
Tambour! assez causé, rendez-moi mes amours!

---

1. Var. : Couvrez Pierre de roses et moi de toutes fleurs.

2. Marlhes, J.-B. Riocreux. — J'ai de cette chanson plusieurs variantes, dont les nuances sont à peine sensibles. Une entre autres, recueillie à Perreux, m'a été transmise par mon ami, M. Aug. Chaverondier.— M. de Laprade a donné de *Pernette* une leçon appartenant au nord du Forez. Il a rencontré cette complainte dans le Lyonnais, la Bresse, le Bugey, le Jura et en Provence, *Pernette*, note, p. 281 et suivantes. — Cf. Ampère, 43, Lyonnais et Auvergne; Champfleury, Dauphiné, 149; Arbaud, I, 111, *Fanfarneto;* Lamarque de Plaisance, *Usages et chansons pop. de l'ancien Bazadais*, 69. *Petite Margaride*, classée dans le groupe des chants de moissons; Bujeaud, Bas-Poitou, II, 188, *l'Amour de mon berger*.
M. de Beaurepaire reproduit, p. 61, une chanson sur la même donnée, d'après le livre imprimé à Venise en 1536, par Anthoine del Abbate : *La Couronne et fleur des chansons*.

3. Pour « l'emporta. »

4. Flammes du flambeau. Explication de la chanteuse.

2 — La fille que vous prenez, est-elle donc bien belle ;
— Pas si belle que vous, mais est un peu plus riche.

3 — Richesse est un abus, beauté, c'est une rose,
« La richesse s'en va et la beauté demeure.

4 — La belle, en vous priant, viendriez-vous de mes noces?
— Des noces, j'irai pas, j'irai le soir en danse.

5 — Belle, si vous y venez, montrez-vous donc bien belle. »
La belle n'a pas manqué, trois rob' elle nen fit faire.

6 Une-z-en satin blanc et l'autre en satin rose,
L'autre en or et en argent pour marquer qu'elle est noble.

7 La belle, tout en entrant, saluiant tout le monde,
Les nouveaux mariés et moi qui suis des noces.

8 La prit par sa main blanche, à la danse la mène,
Lui fit faire trois tours, trois petits tours de danse,

9 En faisant ses trois tours, la belle n'a tombé morte,
Tombé à ses genoux, au milieu de la danse.

10 « Puisqu'elle est morte pour moi, je veux mourir pour elle. »
N'a pris son pistolet, s'est brûlé la cervelle.
Tambour! assez causé, rendez-moi mes amours[2]!

XXXII.

PIERRE DE GRENOBLE.

1 Pierre s'en va-t[3]-à l'arméie, pour bien demeurer,
N'a laissé sa mie à Grenoble, qui fait que pleurer.

2 Pierre n'at envoyé une lettre de ses amitiés,
La belle n'at envoyé une autre, qui est toute de pleurs.

3 Pierre n'a pas vu cette lettre, ne fait que pleurer[4],
S'en va trouver son capitaine : « Donnez mon congé.

4 — Pour ton congé, je te le donne, tu retourneras.
— Oh ! si ma mie est en vie, je l'épouserai,

---

1. Fraisses. Nannette Lévesque. — Cf. Max Buchon, 87, *La Chanson du Val-d'Amour ;* Puymaigre, 41, *Les Deux amants ;* Bujeaud, II, 186, *La Fille prisonnière.*

Voyez aussi Séb. Albin, *Ballades et ch. pop. de l'Allemagne* : 8, *Le Nageur perdu ;* 16, *Les Enfants du roi.*

2. Saint-Just-Malmont, Toussaint Chavanaz. — Cf. Arbaud, II, 139, *Lou premier jour de mai ;* Ferraro, 7, *il primo amore ;* Beaurepaire, 50 ; Ampère, chant français recueilli en Bretagne, 50.

Divers chants bretons appartiennent à la même famille. La Villemarqué, *Barzaz Breiz, La Ceinture de Noces, Azénor la pâle, Geneviève Rustéfan ;* Luzel, I, les deux versions de *Renée Le Glaz*, les deux versions de *Jeanne Le Iudec*, *Jeanne Le Marec.*

3. Quelques chanteurs, au lieu du *t*, font la liaison avec un *z*.

4. Var. : N'en peut plus parler.

« Si ma mie en est morte, je retournerai. »

5 Il nen fut pas sur ces montagnes, dessus ces rochers,
Entend les cloches de Grenoble qui font que sonner.

6 Pierre n'a mis le genou en terre, son chapeau à la main,
Priant Dieu, la Vierge Marie de sa mie voir.

7 Il nen fut pas dedans Grenoble, sa mie n'a trouvé,
Accompagné' de trente dames, de vingt cavaliers.

8 « Vous autres qui portez ma mie[1], laissez-moi la voir.
« Découvrez-lui son blanc visage, car je veux la voir. »

9 Pierre n'a tiré son espéie, le drap n'a percé,
Quand il a vu son blanc visage, il n'a renversé,
Quand il a vu son blanc visage, il n'a trépassé.

10 Que diront les gens de Grenoble de ces amoureux?
Diront : « L'un pour l'amour de l'autre, ils sont morts tous deux.[2] »

Nous chantons, avec le midi et l'ouest de la France et le nord de l'Italie, une chanson proche parente de celle-ci, mais de forme moins ancienne; probablement elle a été rafraîchie, ou comme nous avons l'habitude de dire, renouvelée. Un soldat apprend que sa mie est malade, il demande un congé pour l'aller visiter. A peine arrivé, son père lui annonce la mort de Nannette.

. . . . . « Ta Nannette, elle est morte,
« Son corps est dans la terre, son âme est dans les cieux. »

Le soldat va droit à la tombe de sa bien aimée et l'appelle :

. . . . . « Nannette, levez-vous!
« Je suis venu de guerre, de guerre pour toujours. »

Nannette se lève, elle engage son amant à retourner à la guerre, l'amour du temps passé ne devant plus revenir. Il part, et le capitaine salue son retour, en lui disant qu'une maîtresse nouvelle viendra aisément remplacer l'absente, propos malencontreux, note malsonnante qui enlève à l'élégie et sa grâce et son charme.

Victor SMITH.

---

1. Var. : Vous qui portez ma mie en terre.
2. Marlhes. J.-B. Riocreux et Fournel-Baudier ; Saint-Just-Malmont, Toussaint Chavanaz. — Cf. A. Combes, *Ch. pop. du pays castrais*, 139, Pierre ; Arbaud, I, 117, *Pierrot ;* Milá, *La Muerte de la Novia*, 155 ; Briz, *La Mort de la Nuvio*, I, 135.

L'*E* BREF LATIN EN ROUMAIN

E BREF ACCENTUÉ, DANS UNE SYLLABE OUVERTE AUSSI BIEN QUE DANS UNE SYLLABE FERMÉE (EN POSITION), DEVIENT EN ROUMAIN *ie*.

En roumain, comme dans la plupart des langues romanes, l'*e* bref accentué est devenu *ie*[1] ; mais ce fait a été longtemps méconnu, parce que pour le mettre en évidence il faut souvent le poursuivre à travers d'autres phénomènes linguistiques propres au roumain, qui sont venus l'obscurcir, au moins dans la plupart des cas.

Le phénomène le plus important qui, en se superposant au premier, ait contribué à le rendre à peu près méconnaissable, ç'a été une seconde diphthongaison de l'*e*, diphthongaison qui agit aussi bien sur l'*e* fermé (provenant d'un *e* long ou d'un *i* bref latins accentués) que sur la diphthongue *ie* (provenant d'un *e* bref latin accentué).

La loi de cette seconde diphthongaison, que M. Mussafia[2] a mise le premier en lumière, est la suivante : l'*e* accentué, toutes les fois qu'il est suivi d'une syllabe contenant un *ă* atone[3] ou un *e* atone, prend un son si largement ouvert qu'il se résout en *ea* et dans certains cas devient *a* ; ainsi

crēdat	devient	*creadă*
lĭgat	—	*leagă*
lēgem	—	*leage*[4]
sĭtim	—	*seate*
etc.		etc.

1. M. Gaston Paris a émis, dans ses conférences à l'École des hautes études, l'idée que cette diphthongaison de l'*e* bref latin accentué devait avoir eu lieu dans tout le domaine des langues romanes, et que ce n'est que postérieurement que la diphthongue *ie* s'est réduite à *e* en provençal et en portugais. C'est justement cette opinion de M. Paris qui m'a suggéré l'idée de rechercher si, en roumain, la diphthongaison de l'*e* bref latin accentué à un moment donné n'avait pas été générale.

2. Voir *Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, LVIII. Band, Heft III, Jahrgang 1868.

3. *a* final latin atone devient en roumain régulièrement *ă*, son que Diez marque par *ę* et qui est pareil à *e* muet français.

4. Des formes comme *leage*, *seate*, etc., ne se trouvent que dans l'ancien rou-

Cet *ea* est marqué en caractères cyrilliques par le signe ѣ, qui dans les livres roumains du XVI^e^ siècle a la valeur de *ea*.

Les exemples que nous venons de citer présentent seulement soit un *e* long latin accentué, soit un *i* bref latin accentué, c'est-à-dire un *e* qui est fermé dans toutes les langues romanes (excepté le français, qui dans ce cas nous présente anciennement la diphthongue *ei* et de nos jours la diphthongue *oi*). Quant à l'*e* bref latin accentué, il ne se trouve représenté, dans ce cas, que par *ia* (dans l'écriture cyrillique ꙗ et parfois le signe ѧ qui avait la même valeur dans tous les livres imprimés en Transylvanie dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle)[1]. Ainsi :

fĕra	donne	*fiară*,	en caractères cyrilliques	фѣрѧ
pĕriat	—	*piară*,	—	—	пѣрѧ
pĕtra	—	*piatră*	—	—	пѣтрѫ
pĕrdat	—	*piardă*	—	—	пѣрдѫ
vĕrmem	—	*viarme*	—	—	вѣрме
etc.		etc.			etc.

Le fait que l'*e* bref latin accentué a donné *ia* dans les livres du XVI^e^ siècle, tandis que l'*e* long et l'*i* bref latins accentués ont donné *ea* (toujours quand ils sont suivis d'une syllabe qui contient un *ă* ou un *e* atones) ne saurait s'expliquer qu'en supposant que la diphthongaison de l'*e* accentué, due à l'influence mutuelle des voyelles les unes sur les autres, est postérieure à la diphthongaison de l'*e* bref latin accentué, qui a eu probablement lieu à la même époque que dans les autres langues romanes. En d'autres termes, lorsque les voyelles atones *ă* et *e* ont commencé à agir sur l'*e* accentué, quelle que fût sa provenance, l'*e* bref latin accentué était déjà devenu *ie* en roumain. Nous supposons donc qu'avant que l'*a* final s'ébranlât vers *ă*, des mots comme *fĕra*,

---

main, le roumain de nos jours dit *lege*, *sete*, etc., c'est-à-dire que la voyelle a repris son ancien état. Dans un prochain article nous nous occuperons du traitement des voyelles finales en roumain et alors nous tâcherons d'expliquer les causes de cette réduction de *ea* à *e*. Pour le moment nous nous bornons à dire que c'est la marche de l'*e* final vers *i* (où il a abouti de nos jours dans le dialecte moldave, le plus avancé et le plus conséquent de tous les dialectes roumains) qui a amené la réduction de la diphthongue. En effet, l'*e* final atone étant cause de la diphthongaison de l'*e* accentué en *ea*, à mesure qu'il penche vers l'*i*, la diphthongue se rétrécit, et lorsque l'*e* final aboutit nettement à *i*, la diphthongue *ea* se réduit à *e*, de sorte qu'on entend de nos jours en Moldavie *legi*, *săti*, etc.

1. Du moins sur les 82 pages de roumain du XVI^e^ siècle données par M. Cipariu dans sa Chrestomatie (*Crestomatia sau analecte literarie*, etc., de Cipariu, 1858), je n'ai pas trouvé d'exceptions à cette règle, si ce n'est que le son issu de l'*ĕ* ou de l'*ĭ* accentués, aussi bien que celui qui est sorti de l'*ĕ* accentué, sont également représentés par *i-a* ou par ѧ au commencement des mots ; et cela parce que le signe ѣ (ea) ne se trouve jamais au commencement des mots, au moins à l'époque qui nous occupe (seconde moitié du XVI^e^ siècle).

pĕriat, etc., se prononçaient *fiera*, *piera*, et qu'à mesure que la voyelle finale inclinait vers *ă*, l'*e* de la diphthongue *ie* penchait vers *ea*, si bien que, lorsque cette évolution fut faite, on eut la triphthongue *iea*, qui s'est réduite à *ia*. Tandis que dans les mêmes conditions un *e* fermé roman (*e* long, *i* bref latins accentués) n'a abouti qu'à *ea* (ѣ cyrillique).

On sent mieux cette différence si on compare des mots qui, sauf la quantité de la voyelle, se trouvent dans les mêmes conditions ; ainsi comparons :

fĕra qui a donné *fiară*, à foeta-féta qui a donné *fată*
pĕriat — *piară*, à pĭra-péra — *pară*

Si le roumain n'avait pas fait de distinction entre l'*e* bref latin accentué et l'*e* long ou l'*i* bref latins accentués, nous aurions eu le même résultat dans les deux cas, c'est-à-dire soit :

fată, *pară*, *fară*, *pară*
soit : *fiată*, *piară*, *fiară*, *piară*,

car, dans les deux cas, nous avons la même labiale qui prècède l'*e*.

La conséquence à tirer de ces faits est que la loi de M. Mussafia, d'après laquelle les consonnes *p*, *m*, *b*, *v*, *f*, *r*, *s*, *t* ont la propriété de réduire la diphthongaison *ea* ou *ia* à *a*, toutes les fois qu'elles la précèdent, doit être modifiée de la manière suivante :

a. Les consonnes *b*, *m*, *p*, *v*, *f*, *r*, *s*, *t*, précédant la diphthongue *ea* provenant d'*ĕ* ou *ĭ* latins accentués, réduisent cette diphthongue à *a* :

vitta — *beată* — *bată* (ceinture)
mensa — *measă* — *masă*
penna — *peană* — *pană*
pĭra — *peară* — *pară*
vĭrga — *veargă* — *vargă*
foeta — *feată* — *fată*
etc.

b. Au contraire, les mêmes consonnes n'exercent aucune influence sur la diphthongue *ia* provenant d'un *e* bref accentué :

mĕdia — *miază*
pĕriat — *piară*
vermem — *viarme*
fĕra — *fiară*
sĕdet — *sieade* — *siade* — *şade*
tĕrra — *tieară* — *tiară* — *ţară*
etc.

Dans les derniers exemples ce sont les consonnes mêmes qui subissent l'influence de l'*i* contenu dans la diphthongue *ia*, comme nous le verrons plus loin dans notre étude (voir III).

Ce qui est important, c'est que les consonnes citées ci-dessus ne sont jamais modifiées devant la diphthongue *ea* provenant d'un *e* long ou d'un *i* bref latins accentués.

Jusqu'ici nous avons vu qu'un *e* bref latin accentué frappé d'une seconde diphthongaison donne toujours un *ia;* et nous avons supposé que cet *ia* a pour base un *ie*. Trois faits viennent à l'appui de notre supposition :

I. Tout *e* bref latin accentué, qui ne se trouve pas dans les conditions de la diphthongaison seconde, donne nettement en ancien roumain et dans le parler populaire la diphthongue *ie*, diphthongue qui, sous l'influence du latin classique, s'est réduite dans la langue littéraire de nos jours à *e*.

Exemples :

Syllabe ouverte
- mĕus — *mieu*
- mĕdius — *miez*
- pĕreo — *pier*

Syllabe fermée.
- pĕrdo — *pierd*
- fĕrrum — *fier*
- pĕctus — *piept*
- fĕrveo — *fierb*
- sĕrvum — *şerb* pour *sierb* (voir III)
- vĕrsum — *viers*
- Mĕrcurii — *miercurĭ*
- vĕrres — *vier*
- etc.

Dans tous ces exemples, comme dans beaucoup d'autres, l'*e* bref latin accentué n'est pas suivi d'une syllabe qui contienne un *ă* ou un *e* atones; aussi a-t-il donné nettement la diphthongue *ie*.

Au contraire l'*e* provenant d'un *e* long latin accentué ou d'un *i* bref latin accentué ne change pas, quoiqu'il se trouve dans les mêmes conditions, ainsi :

crēdo donne *cred* et jamais *cried*
plĭco — *plec* — *pliec*
bĭbo — *beŭ* — *bieŭ*
tĭmeo — *tem* — *tiem*
mērgo — *merg* — *mierg*
lĭgo — *leg* — *lieg*
etc.

Souvent le même mot nous montre tour à tour les deux diphthongaisons selon qu'il se trouve dans les conditions de la diphthongaison seconde ou en dehors de ces conditions. Ainsi les substantifs qui se terminent au singulier en *ă* ou en *e* et qui ont le pluriel en *i*, nous pré-

sentent au singulier la diphthongaison seconde (proprement parlant une fusion de deux diphthongaisons) et au pluriel la diphthongaison première :

fĕra, sing. *fiară* plur. *fieri*
pĕdica, — *piadică* — *piedici*
pĕtra, — *piatră* — *pietri* (avec l'article *pietri-le*)
vermem — *viarme* — *viermi*
etc.

De même dans la conjugaison un *e* bref accentué donne tantôt *ia*, tantôt *ie*, selon qu'il se trouve dans les conditions de la diphthongaison seconde ou en dehors de ces conditions ; ainsi :

pĕreat (*traité comme* pĕrat) donne *piară*
perdat — — *piardă*
mais pĕreo (*traité comme* pĕro) — *pier*
pĕrdo — — *pierd*
etc.

II. Un autre fait qui prouve la diphthongaison de l'*e* bref latin accentué en *ie*, ce sont les exceptions que souffre la loi suivante posée par M. Mussafia dans son étude sur le vocalisme roumain. En effet, M. Mussafia dit : « Le voisinage des labiales et de *r* et le voisinage moins actif des sifflantes favorisent le trouble de l'*e* vers l'*ă*, à condition que la syllabe suivante ne contienne pas un *e* ou un *i*, ainsi :

inbi[bi]to — *îmbăt*
verso — *vărs*
foetus — *făt*
pilus — *păr*
mē — *mă*
siccus — *săc*
etc. »

Mais cette loi de M. Mussafia souffre toujours exception lorsque c'est un *e* bref qui suit ces consonnes, car dans ce cas l'ancien roumain contenait la diphthongue *ie*, diphthongue que le roumain littéraire de nos jours a réduite à *e*, toujours sous l'influence savante du latin classique.

Exemples :

ex-bĕllo — *sbier*
fĕrrum — *fier*
pĕrdo — *pierd*
pĕctus — *piept*
agnĕllus — *miel*
etc.

Si nous ne tenons pas compte de la quantité de la voyelle, nous ne

pourrons jamais nous expliquer pourquoi deux mots qui se trouvent absolument dans les mêmes conditions, tels que *verso* et *perdo*, ont abouti le premier à *vărs* et le dernier à *pierd*.

III. Un autre argument à faire valoir en faveur de la diphthongaison de l'*e* bref latin accentué, c'est la façon dont se comportent en roumain les consonnes *b*, *p*, *v*, *f*, *d*, *m*, *s*, *t* devant un *i* devenu *iod* palatal.

Pour les groupes *bi*, *pi*, *vi*, *fi*, nous avons démontré ailleurs[1] qu'ils sont devenus dans le parler populaire *ghi*, *ki*, *ği*, *hi* et que maintes fois le *iod* qui suit les consonnes *b*, *p*, *v*, *f* provient de la diphthongaison de l'*e* bref latin accentué en *ie* (en cas de fusion de deux diphthongaisons *ia*).

Ici nous ne nous occuperons que de la façon dont se comportent les consonnes *m*, *d*, *t*, *s* devant une voyelle accentuée.

Les consonnes *m*, *d*, *t*, *s* devant un *i* long latin accentué se comportent de la manière suivante :

m + *ĭ* devient *gn*[2] = *gn* français dans le mot *vigne*
d + *ĭ* — *z* = *s* douce française dans *chaise*, etc.
t + *ĭ* — *ţ* = *z* italien dans le mot *zio*
s + *ĭ* — *ş* = *ch* français dans les mots *chef*, *chaire*, etc.

Exemples :

mī donne *gni*[3]
mīlle — *gnie*
ni-mīca — *nignică* (rien)
dormītus — *dorgnit*

—

dīco donne *zic*
audire — *auzire*
dīvīna — *zină*
ordīri(e) — *urzire*
dīes[4] — *zi*

} ce phénomène a lieu dans tous les dialectes.

—

subtīlis donne *supţire*
impartīre — *împărţire*
urtīca — *urţică-urzică* (ortie)

} dans tous les dialectes.

1. Voir notre étude dans la *Romania*, VI, 443 ss.
2. Nous avons adopté le *gn* français pour exprimer le son de *m* + *ĭ* dans le parler populaire, car ce son n'est représenté par aucun signe dans l'alphabet du roumain littéraire.
3. Ce phénomène s'est produit d'une façon constante dans le parler populaire de la Moldavie et sporadiquement dans les autres dialectes.
4. Toutes les langues romanes ont conservé cet *i* de *dies* : ital. *di*, anc. fr. *di*, esp., port., catal. et prov. *dia*.

vesīca donne *beşică*
sīc — *şi*
sībilo — *siuer* — *şuer* (je siffle)
scīre — *ştire*[1]
} dans tous les dialectes.

Devant un *e* long ou un *i* bref latins accentués (*e* fermé des langues romanes) les consonnes *m*, *d*, *t*, *s* restent intactes :

m mĭlium donne *meiu*
famĭlia — *fămeaie* (dans les livres du XVI^e^ siècle)
mergo — *mărg*, selon la loi de M. Mussafia que nous avons citée sous II.
medula[2] — *măduvă*
d dĭgitus — *degit*
vidēre — *videre*(*i*)
sedēre — *şidere*(*i*)
t tĭlia — *teiu*
tĭmeo — *tem*
thēca — *teacă*
s sĭcilis — *săcere*
sēbum — *său*
sĭtis — *săte*(*i*)

Si le roumain n'avait pas fait de distinction entre un *e* fermé roman (provenant d'un *e* long, *ĭ* bref latins accentués) et entre un *e* bref latin accentué, il nous aurait présenté le même traitement dans les deux cas :

dĕus, dĕcem auraient donné *deu*, *deace*, et non pas *zeu* (*zău* moldave).

---

1. Remarquons que toutes les fois que les groupes *sc* ou *şt* se trouvent devant un *i* (tonique ou atone) nous avons en roumain la résolution *şt*; c'est-à-dire qu'entre deux consonnes susceptibles d'être infectées par *i* (s, t) c'est *s* qui est la plus susceptible :

scire — *ştire*
tristi — *triştĭ*
fascia — *faşă*
ostia — *uşă*
crescis — *creştĭ*
nostri — *noştri*

Quelquefois, comme dans ostia — *uşă*, fascia — *faşă*, le *t* (souvent un *c* étymologique) disparaît complètement; c'est aussi le cas de la 2^e^ personne du singulier du parfait de l'indicatif :

laudavisti — *lăudaşĭ*
audivisti — *auzişĭ*
etc.

2. En cas de déplacement d'accent dans des mots polysyllabiques, le roumain a allongé la voyelle sur laquelle tombait l'accent tonique :

mĕdulla a donné par déplacement d'accent *mĕdula* — *măduvă*
le plur. lŭmina — — — *lumĭna* — *lugnină*.
etc. etc.

zeace (*zăci* mold.), comme dĭgitus, vidēre, ont donné *degit*, *videre*.

mĕdius, mĕus, Mĕrcurii, etc., auraient donné *măz*, *mău*, *mărcuri* (selon II) et non pas *gnez*, *gneu*, *gnercurĭ* dans le dialecte populaire moldave, comme mergo a donné *mărg*.

tĕneo aurait donné jusqu'au XVII^e^ siècle *ten*, et après *tin* et non pas *ţin*, comme tĭmeo a donné *tem*.

sĕdeo, sĕx (ξξ), sĕptem (ἑπτά) auraient donné *săd*, *săse*, *săpte*, comme sĭcilis, sēbum ont donné *săcere*, *său* et non pas *şăd*, *şăsă*, *şăpte*.

Il résulte de ces faits que l'*i*, qui dans ce dernier cas a infecté les consonnes *m*, *d*, *t*, *s* pour les transformer en *gn*, *z*, *ţ*, *ş* ne saurait provenir que de la diphthongaison de l'*e* bref latin accentué en *ie* ou en *ia* selon les conditions que nous avons examinées dans cette étude.

Cette diphthongaison a eu lieu aussi bien dans une syllabe ouverte que dans une syllabe fermée, du moment que l'*e* était bref de sa nature.

Le roumain se rencontre ici avec l'espagnol qui a constamment diphthongué l'*e* bref latin accentué dans une syllabe fermée.

Guidé par les lois que nous venons de mettre en lumière dans cette étude, nous dressons ici une liste, très-incomplète, des mots qui contiennent un *e* bref dans une syllabe fermée :

servus	—	*şerb* (*şărb*)[1], espagnol *sierva*
serpens	—	*şarpe* (*şărpe*), — *sierpe*
misellus	—	*mişel* (*gnişăl*),
sella	—	*şa* (*şă*)
desertus	—	*dişert* (*dişărt*), esp. *desierto*
septem	—	*şapte* (*săpte*) — *siete*
sex	—	*şase* (*şăşă*)
de-expergitus	—	*deştept*, esp. *despierto*
terra	—	*ţara* — *tierra*
testa	—	*ţest* (*ţăst*), esp. *tiesto*, Berceo *tiest*[2].
termen	—	*ţerm* (*ţărm*)
texo	—	*ţes* (*ţăs*)

1. Les formes que nous donnons entre parenthèses se trouvent dans le dialecte moldave, toujours plus logique que tous les autres dialectes roumains. Prenons par exemple *servus* : ce mot a donné d'abord *sierbu*, mais l'*i* étant absorbé par *s* qui prend alors le son *ş* (comme il arrive toujours lorsque l'*s* est suivie par *ie*, *ia*, *iu*), l'*e* seul se trouva en face de la sifflante *ş*, et alors, selon II, il a dû devenir *ă*, ce qui est arrivé sans exception dans le dialecte moldave.

2. « Leemos de un clerigo que erat *tiest* herido», vers 101. *Poetas Castellanos anteriores al siglo XV*, collection Rivadeneyra. De même dans *Huon de Bordeaux*, p. 195, on trouve *ties*.

intélligo — *înțeleg* (*înțăleg*) [1]
ferrum — *fier*, litt. *fer* (*her*)
ferveo — *fierb*, — *ferb* (*herb*)
pellis — *piele*, — *pele* (*kele*), esp. *piel*
pectus — *piept*, — *pept* (*kept*), — *pecho*
pectenem — *pieptine*, litt. *peptine* (*keptine*)
versus — *viers*, — *vers* (*gers*)
vermis — *viarme*, — *verme* (*germe*)
vespis — *viaspe*, — *vespe* (*gespe*)
verres · — *vier*, — *ver* (*ger*)
persicus — *piersic* — *persic* (*kersic*)
petra — *piatră* (*kiatră*)
perdo — *pierd*, litt. *perd* (*kerd*)
etc.

A. LAMBRIOR.

---

1. Le roumain a changé ici l'accent latin; mais la consonne *t* a dû être infectée avant ce déplacement d'accent : intélligo — *intiéleg* — *înțelég*.

MÉLANGES.

I.

TURRIS ALITHIE.

La *Confessio Golie* (ou *Primatis*, ou *Archipoete*), chef-d'œuvre de la poésie latine rhythmique du moyen-âge, a été publiée à ma connaissance sept fois[1] :

1) par Reiffenberg, *Bulletins de l'Acad. royale de Belgique*, IX, 1, 478, (d'après le ms. de Bruxelles 2071).

2) par Jacob Grimm (voy. *Kleine Schriften*, III, 70), d'après l'édition de Reiffenberg, avec des corrections.

3) par Thomas Wright, *Poems attributed to Walter Mapes*, p. 71 (d'après six manuscrits anglais).

4) par Schmeller, dans les *Carmina Burana*, n° 67 (d'après le ms. de Benedictbeuern, aujourd'hui à Munich).

5) par Wackernagel dans la *Zeitschrift* de Haupt, V, 293, d'après un manuscrit de Turin.

6) par un anonyme, dans la chronique de Salimbene (Parme, 1857, in-4°), p. 42.

7) par un anonyme, qui prend le titre badin de *Domus quaedam vetus* (on sait ce qu'est dans les universités allemandes un *altes Haus*), dans un petit livre, fort mauvais, intitulé *Carmina clericorum* (Heilbronn, 1876), p. 64[2].

J'ai collationné deux manuscrits italiens et un manuscrit anglais (non vu par M. Wright) de cette pièce, et je l'imprimerai un jour avec un *apparatus* complet; mais le texte en est généralement assuré dès à présent. Je veux indiquer ici une restitution qui aurait pu être faite depuis longtemps. Dans la str. IX, le poète, déclarant qu'il est impossible de rester chaste

1. Je suis pour cette liste les indications données par M. Wattenbach dans la précieuse table des *Commencements des poésies latines rhythmiques profanes*, qu'il a publiée dans la *Zeitschrift* de Haupt, N. S. t. III.

2. Une nouvelle édition de ce recueil a paru en 1877.

dans une ville aussi pleine de tentations que Pavie, où il se trouvait alors, s'écrie[1] :

Si ponas Ypolitum hodie Papie
Non erit Ypolitus in sequenti die ;
Veneris in thalamos ducunt omnes vie :
Non est in tot turribus turris alethie.

Ce dernier vers, — si pittoresque dans son premier hémistiche, qui nous met sous les yeux la vieille ville de Pavie, hérissée des tours des familles nobles qui lui avaient valu le nom de « Ville aux cent tours »[2], — est embarrassant dans son dernier mot. La leçon que j'ai donnée est celle du ms. de Bruxelles et de l'un de mes mss. italiens (l'autre a *alothie)* ; celui de Munich porte *galatię* (la « Vieille maison » lit aussi *Galatiae*) ; tous les mss. anglais ont *alicie*.

La seule explication qui ait été proposée est celle de Docen, qui, acceptant la leçon *Galatie*, y voit une allusion au poème de *Pamphilus*, où l'héroïne s'appelle *Galatea* ; mais on ne comprend pas ce que cette allusion signifierait. Les autres éditeurs ou commentateurs n'ont pas essayé de comprendre. — Il faut lire *Alithia* (plutôt que *Ale-*), et reconnaître là une allusion à la célèbre églogue de Theodulus, où le berger *Pseustis*, qui représente le paganisme, dispute contre la bergère *Alithia*[3], qui représente la religion chrétienne. Le poète veut dire que de toutes ces tours de Pavie, qui contiennent tant de *thalamos Veneris*, on n'en trouverait pas une qui servît de demeure à la chaste et pieuse *Alithia*. — Remarquons que ce mot, précisément sous la forme où l'offrent les mss. anglais de la *Confessio* (et plusieurs mss. de l'*Ecloga*), est devenu un nom propre anglais, *Alicia*, qui a passé en français, *Alice*, et qui signifie donc « Vérité[4]. »

G. P.

II.

CHANSON ANONYME

(Ms. fr. 46 de la Bibl. royale de Stockholm)

Le ms. 46 de la bibliothèque royale de Stockholm contient, comme on le sait par le catalogue de M. Stephens, le roman d'*Athis et Prophilias* ; il

---

1. Je ne justifie pas ici la leçon que j'ai adoptée pour le v. 3.
2. On en voit encore à Pavie plusieurs vestiges, mais aucune n'est restée debout comme à Bologne..
3. L'accentuation *Alithia* est celle du moyen-âge ; voy. Thurot, *la Grammaire au moyen âge*, p. 406. L'auteur de l'*Ecloga* scande *Alĭthĭa*.
4. Il ne faut pas confondre ce nom avec celui d'*Alis* (*Alix* est une variante orthographique), qui remonte à l'ancien français *Aeliz*, *Adaliz*, et est d'origine germanique.

a été achevé en 1299. Sur le dernier feuillet, resté blanc, une main un peu plus récente a écrit une chanson qui, à ma connaissance, ne se retrouve dans aucun de nos chansonniers. Cette chanson a été publiée par M. P. A. Geijer, professeur à l'université d'Upsal, dans le t. III (nouvelle série) de la *Nordisk Tidskrift for Filologi*. Ce recueil étant peu répandu en France, j'ai pensé qu'il n'était pas inutile de la reproduire. Ayant eu l'occasion de collationner, avec M. Geijer lui-même, le ms. de Stockholm, j'ai reconnu que sa copie était parfaitement exacte. Mon édition ne diffère donc de la sienne qu'en ce qu'il a reproduit le manuscrit sans changement, tandis que j'ai corrigé et rejeté en note plusieurs leçons ; en outre j'ai modifié en quelques points la distinction des mots et la ponctuation. — Bien qu'elle ne sorte pas du cadre ordinaire des compositions du même genre, cette chanson n'est pas sans intérêt ; la comparaison de l'Amour à un cavalier, auquel celui qu'il a dompté demande au moins de le diriger sagement, rappelle des métaphores familières à l'art et à la poésie antiques [1]. Le style un peu obscur n'est pas commun ; on y trouve quelques expressions intéressantes que j'ai signalées en note.

M. Geijer a déjà remarqué qu'il y avait désaccord entre la langue de l'original et celle du copiste, et il a pensé que ce dernier avait en partie détruit les formes bourguignonnes de l'original, tout en les maintenant çà et là (*maig, crieir*, etc.). Je pense plutôt que notre chanson a été affublée, comme beaucoup d'autres monuments de notre poésie lyrique, de formes bourguignonnes (ou au moins orientales) qui étaient étrangères à l'auteur, et je les ai fait disparaître de mon édition. Le copiste ne prêtait pas à la rime une attention suffisante : il écrit, dans la rime en *ain, maig, ainz, frein, Gauuig*, pour *main, ain, frain, Gauvain*, dans la rime en *er*, d'ailleurs régulière, *crieir* et *gardeir*. Sauf ces retours trop fréquents à ses habitudes graphiques, il a assez bien rempli la tâche qu'il s'était donnée. Les rimes, étant les mêmes dans les cinq strophes de neuf vers et l'envoi, — *oir ain ir er*, — ne nous fournissent pas grands éclaircissements sur le dialecte de l'auteur. La rime en *ain* donne lieu à quelques remarques. *Frein* et *plein* sont admis dans cette rime, ce qui paraît indiquer, d'une manière générale, la région orientale de la France. *Tain* pour *teneo* ne se trouve à ma connaissance que dans des textes écrits en Picardie, de même que *taigne*, — et les formes parallèles *vain, vaigne*. Dans ces formes, le changement de *i* (*e*) en consonne (*tenjo, venjo*, — *tenja, venja*), a empêché la diphthongaison ; le changement de *ei* en *ai* est postérieur. L'extension des formes en *ei, ai*, à d'autres personnes du présent de l'indicatif (*teint, taint*) est due à l'analogie et se rencontre d'ailleurs rarement. — *Enterain*, qu'on pourrait croire déformé d'*enterin*

1. Elle se retrouve d'ailleurs dans la poésie lyrique italienne et provençale.

pour la rime, peut s'expliquer autrement : il est tiré d'*entier* comme *premerain* de *premier ;* mais je ne me souviens pas d'en avoir rencontré d'exemples. — *Gaain* pour *gaaing* est à noter, et marque sans doute une époque peu ancienne (XIII[e] siècle), indiquée d'ailleurs par l'ensemble de la langue et l'allusion à Gauvain ; mais je ne saurais dire si la disparition du mouillement dans les formes semblables s'est produite plus tôt dans telle ou telle partie de la France.

M. Geijer a vainement cherché, dans les collections publiées de pièces lyriques du moyen-âge, une chanson exactement construite comme la nôtre. Je n'en ai pas trouvé davantage. Les trouveurs français, comme les troubadours provençaux et les *minnesinger* allemands, s'astreignaient à jeter chacune de leurs compositions dans un nouveau moule. Les différences qui séparent une formule de l'autre sont à la vérité légères, et au premier coup d'œil toutes ces pièces paraissent presque pareilles ; mais quand on les analyse, on voit que chacune d'elles présente quelque trait particulier. Parmi les chansons du roi de Navarre, pour ne citer ici qu'un exemple, il n'y en a pas deux qui offrent la même construction. S'il n'était pas permis à un poète de se répéter, à plus forte raison ne pouvait-il s'approprier le rhythme qu'avait *trouvé* un prédécesseur. Il y a cependant quelques exemples de reproductions de ce genre, mais alors elles sont expressément désignées comme telles. Ainsi, une pièce de Jaque de Cambrai, *Mére, douce creature*, porte ce titre dans le ms. de Berne : *ou chant de la glaie meure*, c'est-à-dire, comme l'a remarqué P. Meyer, que « cette pièce est imitée, pour la forme, de celle de Raoul de Soissons : *Quant voi la glaie meure*[1]. » L'auteur anonyme d'une chanson publiée à la suite de celles du châtelain de Couci débute ainsi [2] :

Li chastelains de Couci ama tant
Qu'ainc por amor nus nen ot dolor graindre ;
Por ce ferai ma complainte *en son chant.*

Et la pièce est effectivement modelée sur la plus célèbre des chansons du châtelain :

A vous, amant, plus qu'a nule autre gent.

M. Geijer a cité plusieurs chansons dont la forme ressemble à la nôtre.

Hé ! dieus d'amours, qui m'as doné voloir
Aspre et hardi d'amer en lieu hautain,
Por quoi m'as tu tollu mon franc pouoir,
Qu'a ma dame, cui je serf soir et main
Et servirai de fin cuer enterain,

1 duex, donei — 2 an — 4 qui, s. a maig — 5 Aseruirai, anterain

1. *Documents manuscrits*, etc., p. 215.
2. *Chansons du châtelain de Coucy*, p. p. Fr. Michel, p. 101.

Ne puis au moins mon penser regeir?
Lairas me tu de tele mort morir?
Oste me tost l'autain voloir d'amer,
Ou tu me ren le pouoir de parler.

Se je de toi pousse droit avoir,
Je m'en plainsisse avant hui que demain ;
Car li plusour me tesmoignent pour voir
Que la belle que je de fin cuer ain
A si de bien le cuer et le cors plain
Que riens n'en pert qui ne vaigne a plaisir.
Las ! a moi font tout si fait esbair.
Se ces torz faiz ne me fais amender,
Je te ferai tes oublées crier.

Hai ! com tu me faiz souvent doloir !
Comment as tu le cuer si trés villain
Que tu me poinz, et quant je cuit movoir
Si me refiers en la gorge dou frain ?
Par ton ennui feroies tu Gauvain,
S'il revivoit, de fin corroz partir.
Mène moi plain, puis me fai poursaillir
Quant besoinz iert; ainsi pourrai durer,
Et tout adès a chemin amender.

Tu penses tant as autres esmovoir
A toi servir que moi, qu'a toi me tain,
As mis, ce croi, dou tout en nonchaloir,
Si que j'en sent mon martire prochain.
Si n'i voi je t'onnour ne ton gaain :
Car je pris plus celui qui set garnir

---

6 a moinz, pancer reiair — 7 Lairais — 9 ran lou.
10 pausse — 11 Ie man — 13 ainz — 14 Ai — 16 sui f. esbaiir — 17 fais 18 criein
19 Haij — 20 Commant — 21 quit — 22 refierz an, frein — 23 Por, gauuig — 25 Me ne me pl. — 26 asint — 27 chamin.
29 pances — 30 an n. — 31 ian sant — 32 ne u.

V. 9. Sur cette construction de l'impératif avec le pron. de la 2e pers., voy. *Alexis*, p. 189.

V. 18. « Je te ferai crier tes oublées, » c'est-à-dire je te maltraiterai si bien que tu en jetteras les hauts cris. Les crieurs d'*oublées* (oublies) qui parcouraient sans cesse les rues de Paris sont souvent mentionnés dans les anciens textes. Le mot *oublée* s'est sans doute changé en *oublie* par étymologie populaire. — On a dit de même, plus tard, « crier les petits pâtés » pour « jeter de grands cris, » et spécialement pour « accoucher » (voy. Littré, au mot *pâté*). — *Crier oublie* s'est dit dans un autre sens, par jeu de mots, pour « oublier. »

V. 25. Le copiste n'ayant pas compris le début de ce vers, a sans doute changé machinalement *moi* en *me ;* cependant *me* ne serait pas inadmissible. — *Poursaillir* se dit à la fois du cheval qui galope (c'est le cas ici), et de celui qui le fait galoper, qui le *poursaut*.

Ce que pris a, si qu'il le puist tenir,
Que celui qui vait aillors conquester
Et pert ice que il devroit garder.

Je pens souvent qui je porrai faire hoir
De mon desir ; car je sai de certain
Que je n'ai cuer qui puisse recevoir
Son escondit ; et d'autre part en vain
Ai travaillié ; s'ai droit se je m'en plain,
Quar je ne puis l'un ne l'autre soffrir.
Si faz mon lais, et doin le mien desir
A celui cui ma dame vueut amer :
Car nus autres nou porroit endurer.

Paour de mort me fait le cuer fremir,
Non pas pour tant que je dout a mourir,
Mais pour ice qu'il m'estouvra cesser
De vos amer, et un autre engresser.

III.

MOTETS.

I.

Le Musée britannique a acquis le 6 octobre 1876, de M. J.-P. Berjeau, bibliographe bien connu, un fragment d'un recueil de motets français et latins notés en musique, qui a reçu le n° addit. 30,091. C'est un cahier de six feuillets, ayant 143 millimètres de hauteur sur 104 de largeur. L'écriture est de la seconde moitié du XIII^e^ siècle, un peu plus ancienne, ce me semble, que celle du gros recueil de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier (n° 196) dont quelques extraits ont été publiés ici-même, t. I, p. 405-6. On va voir que plusieurs des pièces du fragment de Londres se retrouvent dans le ms. de Montpellier.

---

34 pr. ai si quis le puest — 35 uai allours — 36 A p., gardeir
37 pans souent, porra — 39 peusse — 40 an v. — 41 trasuallie, ie man — 43 fais mon las — 44 qui, uuelt — 45 andurer.
46 mor — 47 que doutoie — 48 mestouurai — 49 ai un autre angresser.

V. 39. « Je n'ai cœur qui puisse souffrir », pour « mon cœur n'est pas capable de souffrir » ; locution fréquente.
V. 42. « L'un ne l'autre » : soit « son escondit », soit « le grand *travail* que l'amour m'impose. »
V. 49. Je ne comprends pas ce vers, que je suppose altéré. En se reportant à la strophe précédente, on peut croire que le sens est : « Il me faudra vous laisser et vous abandonner à un autre, en enrichir un autre. »

1. — Fol. 1, r° et v°, motet latin ayant pour ténor *Nostrum*[1].

O Maria, decus angelorum....

2. — Fol. 1 v°, motet latin ayant pour ténor *Flos filius ejus* :

Candida virginitas ut lilium....

3. — Fol. 1 v°, motet français qui se retrouve dans le ms. Noblet de la Clayette, sans l'indication du ténor :

En mai, quant rose est florie[2],
Que j'oi ces oisiaus chanter,
Me covient par druerie
Joie demener.
C'est la fins : je wel amer;
Et si ne croi mie
Qu'ele sace ja
Dont vient li maus d'amer qui m'ocira; (*fol.* 2).
K'onques en ma vie
D'amor n'oi deport;
Mais, se je n'ai vostre aïe
Vostre amor, vostre confort,
Puciele[3] sans ami, vos m'avez mort.

Flos filius ejus.

4. — Fol. 2 r° et v°. Pièce latine qui se retrouve dans le ms. Egerton, 274, du Musée britannique, sous la rubrique *de Advocatis*, et que j'ai publiée d'après ce ms. dans l'appendice de mon premier rapport[4]. Comme le recueil des poésies latines contenues dans le ms. Egerton est précédé de ces mots : *Incipiunt dicta magistri Ph. quondam cancellarii Parisiensis*, la pièce en question est probablement

---

1. Ce ténor, comme tous ceux qui vont être cités, est d'un fréquent emploi; on les trouvera tous dans la table des ténors latins, dressée par M. de Coussemaker, l'*Art harmonique*, p. 266-8.

2. On connaît, par la table du ms. de Montpellier qu'a publiée M. de Coussemaker (*Art harmonique*, p. 249 *b*) une pièce dont le début est le même, mais la suite diffère. La voici (fol. 204) :

En mai, quant rose est florie,
Par matin s'est esveillie
Marot, s'a Robin trové;
Si li reprueve la bone compaignie
Que adès li a porté,
Q'or li a le dos torné?
Il li a dit et juré
Par la foi qu'il doit Diu einsint n'est il mie :
Se j'ai demouré
Aveques m'amie
N'est pas a mon gré.

3. Ms. La Clayette : *Brunette*.

4. *Archives des Missions*, 2e série, III, 288-9; tiré à part, p. 42-3.

l'œuvre du chancelier Philippe de Grève, que l'on sait d'ailleurs avoir composé de nombreuses poésies rhythmiques [1] :

Venditores labiorum
Fleant advocati....

5. — Fol. 3, motet français que contient aussi le ms. de Montpellier, fol. 235, et que M. de Coussemaker a publié dans l'*Art harmonique aux XII^e et XIII^e siècles*, p. 214. Le ténor qui est, dans le ms. de Montpellier *Latus*, est ici *Johanne*. M. de Coussemaker a commis, selon son habitude, plusieurs fautes de copie ; ainsi au v. 1, *sais*, lis. *sai;* v. 2, *vilainie*, lis. *vilanie*. Quoique le texte du ms. add. 30091 soit à peu près identique à celui de Montpellier, je le transcrirai.

Ne sai ke je die,
Tant voi vilonnie
Et orguel et felonnie
Monter en haut pris.
Toute cort(r)esie
S'en est si fuïe
K'en tout cest siecle n'a mie
De bons dis.
Car ypocresie
Et avarisce s'amie
Les ont si soupris,
Chans [2] qui plus ont pris,
Joie et compagnie
Tienent a folie,
Mais en derriere font pis.
Johanne.

6. — Fol. 3 v°, pièce latine où sont blâmées les mœurs du clergé. La voici :

Tedet intueri
Me, quod vita cleri
Multo pejor vult haberi
Hodie quam heri.
Intendentes eri,
Singulares feri,
Vita, verbo, corde meri
Cupiunt teneri.
Querunt omnes promoveri,
Nec formidant veri
Regis Assueri,
Judicis severi.
De libro deleri.
Te decet.

7. — Fol. 3 v° et 4, pièce latine en l'honneur de la Vierge. Se trouve encore aux folios 64-6 du ms. de Montpellier, avec le même ténor qu'ici, *Gaudebit*.

O quam sancta, quam benigna
Mater Salvatoris.....

8. — Fol. 4 v° et 5, pièce latine qu'on peut lire dans l'*Art harmonique* de M. de Coussemaker, p. 219, qui l'a publiée d'après le ms. de Montpellier,

---

1. Aux témoignages que j'ai réunis sur ce point dans mon mémoire sur Henri d'Andeli et le chancelier Philippe (voy. *Romania*, I, 196-9), il convient d'ajouter celui-ci que je tire du *Carolinus* de Gilles de Paris :

. . . . generis consortis et oris
Altisoni jactet dictantem jura Philippum.
(Bouquet, XVII, 297 E.)

Dans la marge du ms. un scoliaste a écrit, en regard de *Philippum*, « de Greve », sur quoi D. Brial remarque qu'il s'agit plus vraisemblablement du jurisconsulte Philippe de Novarre, mais il se trompe : c'est bien Philippe de Grève que l'auteur a voulu désigner.

2. Ms. de Montpellier *ceus* (Coussemaker, *ceux*).

fol. 67. Elle se rencontre aussi dans le ms. Egerton, 274, fol. 54 v°. Ténor : *In seculum :*

In omni fratre tuo
Non habeas fiduciam.....

9. — Fol. 5 v°, pièce en l'honneur de la Vierge que contient aussi le ms. de Montpellier, le texte dans l'*Art harmonique*, p. 218. Ténor : *alleluia :*

Virgo decus castitatis,
Virgo regia.....

10. — Fol. 6, autre pièce en l'honneur de la Vierge. Ténor : *In seculum :*

O felix puerpera
Flos virginum.....

11. — Fol. 6, r° et v°, pièce pour l'Assomption. Ténor : *Cumque :*

Hac in dulce melos
Assumpte matris angelos.....

12. — Fol. 6 v°, pièce en l'honneur de la sainte Croix. Ténor : *Sustinere :*

Cruci Domini
Sit cunctis horis laus parata.....

II.

De tous les genres de la poésie française celui peut-être qui a eu le moins d'écho dans la Grande-Bretagne, c'est le genre lyrique. Non que la poésie lyrique soit inconnue à la littérature anglo-normande, mais elle y a des caractères, sinon très-originaux, du moins assez différents de ceux qui distinguent la poésie lyrique de France[1]. Il n'est pas ordinaire de rencontrer des chansons ou françaises, ou composées dans le genre français dans les mss. exécutés en Angleterre. En voici une pourtant (ou plutôt trois) qui se trouve à la fois dans le recueil de Montpellier (fol. 283-4) et dans le ms. Douce 139, fol. 170 v°. Je la donne d'après ce dernier ms., où elle a été inscrite par un écrivain anglais (on le verra de reste !) au commencement du XIV^e^ siècle.

I.

Au queer ay un maus ke my destreynt sovent :
Amurs m'ount naufré de un dart si cruelment
Ke joe ne purroye vivere lungement,
Si de ma dolur n'avoy aleggement.
Kar ayet de moy merci[2], dame au cors gent,
Ke ausi ey joe de vus joye[3] cum joe vus aym de quer loyaument.

II.

Ja ne mi[4] repentirai de amer

1. Je publierai quelque jour une collection de poésies lyriques anglo-normandes que j'ai recueillies en divers mss. d'Angleterre.
2 Montpellier *pitié*. — 3 Montp. *Si aie je de vos joie*. — 4 Montp. *m'en*.

Pur maus nuls ke joe puse[1] endurer.
Ey ! dame au vis cleer
Mout m'en[2] plest vostre gent cor a remirer,
Kar en vus sunt mis[3] tut my pensers,
Ne ja ne[4] quer mun quer ouster.
Si vus pri ke de moy vus voille remembrer,
Kar joe ne vus purroye ubblier.

III.

Joliettement my teent li maus d'amer,
Joliettement.
Ma trés douce dame a ki m'en suy doné,
Joliettement mi teent li maus d'amer
Jo vus serviray de fin quer, sauns fauser,
Ben e loyaument.
Joliettement my teent li maus d'amer,
Joliettement.

C'est comme on voit un motet à trois parties. Dans le ms. de Montpellier, la troisième partie, le ténor, qui est ici un rondeau, n'est indiquée que par son premier mot. Pour les deux autres, la leçon du même manuscrit l'emporte notablement sur la copie anglo-normande, j'ai tenu néanmoins à publier cette dernière, comme curiosité.

La première et la troisième partie offrent des vers de onze syllabes, avec la pause placée après la cinquième syllabe. On connaît d'autres exemples de ces deux coupes :

D'una leu chanso ai cor que m'entremeta.
(Guill. Peire de Cazals.)

Sia diligens, savis e coratjos
(*Leys d'amors*, I, 116.)

Bels m'est l'ans en mai quant voi lou tens florir
(Chansonnier de Berne, n° 68.)

Pour moi renvoixier ferai chanson novelle.
(*Ibid.*, n° 384.)

P. M.

IV.

SURGE.

Je crois pouvoir ajouter le mot *surge* à la liste de ceux où un *d* latin, devant un *i* consonne précédant une voyelle, s'est changé en français en *r* (voy. *Rom.*, VI, 254). La laine *surge* est, dit M. Littré, « la laine

---

1 Montp. *P. mal que me conviegne.* — 2 Montp. *Tant mi.* — 3 Montp. *K'a vous sont torné.* — 4 Montp. *n'en.*

qui se vend sans avoir été lavée ni dégraissée. » Cette laine se disait en latin *lana sucida*, et *surge* est le même mot que *sucida*. *Súcida* s'est changé en *súdica*, par l'attraction du suffixe si répandu *-icus* (et peut-être parce qu'on a voulu rapprocher le mot de *sudare*), comme *fícidum* (pour *ficatum*, *ficátum*, voy. *Rom.*, VI, 132) s'est changé en *fídicum*. De là *laine súrie* puis *surje surge*; c'est ainsi que *mírie*, de *médicum*, a donné *mirje*, *mirge*, d'où le dérivé *mirgie*, « art médical. » — L'it. *súcido*, l'esp. *súcio*, proviennent directement de *súcidus*; peut-être le port. *sujo* se rattache-t-il à *sudicus*; l'it. *sudício* représente un dérivé *sudícius*, et je crois aussi reconnaître cette forme dans l'esp. *soez*. L'étymologie *suis* (dans Prudence pour *sus*), proposée par Diez, ne paraît guère plus vraisemblable que celle de *sub faece* qu'il rejette. La terminaison consonantique du mot n'est pas plus surprenante que celle d'*aprendiz* ou de *solaz* (cf. Joret, *Romania*, I, 455-6); l'*e* représente, en regard de l'*i* de *aprendiz*, etc., l'*i* originairement bref de *súcidus*, *súdicus*, *sudícius* [1].

G. P.

V.

LES DIX-SEPT CENT MILLE CLOCHERS DE LA FRANCE.

D'après le recensement de 1876 la France compte 36,056 communes. Ce chiffre eût paru bien mesquin à certain réformateur inconnu sur les projets duquel le hasard de mes lectures m'a fait rencontrer quelques témoignages qui, vraisemblablement, ne sont pas les seuls qu'on pourrait recueillir.

Dans le récit de la procession de la Ligue par lequel s'ouvre la Satire Ménippée, le recteur de l'Université tient ce discours :

« *En France a dix-sept cent mille clochers* dont Paris n'est compté que pour un : qu'on prenne de chacun clocher un homme catholique, soldoyé aux despens de la paroisse, et que les deniers soyent maniez par les docteurs en theologie, ou pour le moins graduez nommez, nous serons douze cents mille combatans, et cinq cent mille pionniers ». Alors tous les assistans furent veus tressaillir de joye et s'escrier : « O coup du ciel ![2] »

Sur quoi Le Duchat dit en note : « L'avis des dix-sept cent mille « clochers fut proposé par Jacques Cœur au roy Charles VII, et c'est « de cela dont il se moque. »

---

1. Cet article était imprimé quand je me suis aperçu que M^r^ C. M. de Vasconcellos avait déjà rattaché *soez* à *sucidus* (*Studien zur rom. Wortsch.*, p. 226). Seulement elle le tire d'une forme *sudicus*, qui expliquerait difficilement le *z* et qui l'oblige en outre à admettre un changement d'accent qui est, comme elle le dit, fort rare en espagnol.

2. Edition de Ratisbonne, 1726, I, 15.

J'ignore sur quel fondement Le Duchat a attribué à Jacques Cœur, homme de sens, un calcul aussi extraordinaire : ce qui est certain, c'est que le plan merveilleux dont se moque la Satire Ménippée fut proposé sous Charles VI, alors que le célèbre financier de Charles VII était encore dans sa plus tendre enfance. Voici en effet ce qu'on lit dans la Chronique du Religieux de Saint-Denis, livre XXVI, ch. xxiii, à l'année 1405. Je cite d'après la traduction de M. Bellaguet (III, 350) :

Pendant que le duc de Bourgogne avisait dans le conseil aux moyens de réduire les impôts, quelques gens proposèrent, pour avoir plus d'argent, de taxer à vingt écus d'or par an toutes les villes et tous les villages de France, dont ils évaluaient le nombre à 1,700,000. Ils n'en exceptaient que 700,000, qui avaient été ruinés par les malheurs de la guerre et les épidémies. Ils calculaient que cela produirait une somme de vingt millions, sur laquelle on pourrait payer une solde de trente écus d'or par mois à chaque chevalier, et de vingt-quatre à chaque écuyer pour continuer la guerre; et qu'en prélevant deux millions pour l'entretien du roi et autant pour les gages des collecteurs, et en appliquant le quart d'un million aux fortifications et aux réparations des places, on ferait encore rentrer chaque année trois millions dans le trésor royal. Comme on est toujours disposé à se laisser séduire par l'attrait de la nouveauté, les gens, même les plus sensés et les plus sages, applaudirent à cette proposition. Mais quand on sut que ces donneurs d'avis n'étaient avoués ni par le roi ni par les seigneurs de France, on ne songea plus qu'à s'en amuser et à les tourner en ridicule.

C'est vraisemblablement à cette occasion que fut composée la pièce suivante, qui a été écrite au xv^e^ siècle dans le ms. de la Bibl. nat. fr. 1881, fol. 218 v° :

Dix et sept cens mille, ce dit l'on,
A de villes le roi Karlom;
Ce .iiii. frans paioit chasque ville,
Six milions e sept[1] cens mille
Pourra le roy mectre au tresor(t),
Mas ques nus ne l'an face tort;
Sans gens d'eglise et gentillesse
Ce peut bien lever seste trese[2],
Se[3] mectre jus toutes gabelles,
Imposicions et quastremes[4];
C'on dit par tout que nostre roys
N'a pas de .xv. deniers trois,
E li peuple tant priera Dieu[5]
Jhesu Christ qu'il lui aidera.
Ansin porra mener sa guerre.
. . . . . .[6]

1. Corr. *huit.*— 2. Corr. *cresse*, de *crescere?* — 3. Corr. *Et?*— 4. Quatrièmes, sorte d'impôt. — 5. Corr. *Dieu tant priera* (prononcez *prira*). — 6. La rime montre qu'il manque un vers.

Par les receveurs du demoigne
Se peut bien lever la besoigne;
Ausi porront les generaulx
Courre par lez bas et lez hault;
Contreroleurs et grenetiers [1]
Et plusieurs autres officiers
Se porront bien aller ebatre
La semaine .iii. fois ou .iiii.[2]

Princes, aiez vous bons avis
Pour povres gens de plain païs :
Qui escourche .ii. foiz ne tont,
Et qui trop tire trestot ront, etc. (*sic*).

Cette petite pièce n'a point un caractère satirique : elle est visiblement l'œuvre d'un homme persuadé de l'efficacité du plan qu'il expose.

Au XVI[e] siècle encore la fable des 1,700,000 clochers n'avait pas perdu toute créance, semble-t-il, car l'exposé du Religieux de Saint-Denis est reproduit, sans réserve aucune, au dernier feuillet d'un petit livret intitulé *La division du monde, contenant la déclaration des provinces et regions d'Asie, Europe et Aphricque*, œuvre d'un certain Signot, dont la première édition est celle d'Alain Lotrian, en 1539[3]. Or voici ce qu'on lit à la suite de cet opuscule :

Calculation des deniers qui peuvent estre levez en France :

Au tres chrestien royaulme de France a dix sept cens mille clochiers (plus ou moins), et pour les pays dommagez on en rabat .vij. c. mille; ainsi ne restent que dix cent mille. Posé le cas que soubz chascun clochier soient environ .iiij. xx. feuz : soient assiz a chascun .v. solz, le fort portant le foible, font .xx. livres, qui vallent .xx. millions de livres par an. Sur les dictz vingt millions on en peult prendre les .viij. millions pour payer les lances et souldoyers qui sont ordinairement audict royaulme; plus, pour l'estat du roy, deux millions, avec son demaine; item, pour les gaiges des recepveurs, deux aultres millions; et pour la reparation des places et pour entretenir l'artillerie, cinq millions. Reste encore trois millions a disposer au plaisir du roy.

Ce morceau a paru assez curieux au chroniqueur du Puy, Etienne de Médicis, pour qu'il l'ait inséré dans sa chronique (II, 357).

Enfin Le Duchat, en son commentaire sur la Satire Ménippée (II, 71), cite un extrait du *Cabinet des trois perles*, 1581, p. 5, où le calcul des dix-sept cent mille clochers est traité d' « impudente menterie ».

P. M.

1. Agents des gabelles; voy. Du Cange, *granatarius* 2, et Cotgrave, *grenetiers*.
2. Ils pourront s'aller promener : on n'aura plus besoin de leurs services.
3. Pour le titre complet voy. le *Manuel du Libraire*, sous TOTALE et VRAIE DESCRIPTION.

VI.

D'UN EMPLOI NON ÉTYMOLOGIQUE DU *T* FINAL EN PROVENÇAL.

Au vers 5 de la pièce publiée dans l'article qui précède, *tresor* est écrit *tresort*. L'addition de ce *t*, que l'étymologie ne justifie pas, n'est point, comme on serait tenté de le croire, un caprice orthographique : c'est la notation d'un fait de prononciation qui a été assez fréquent dans le Midi et qui se conserve encore en certains lieux, comme je vais le montrer. La pièce elle-même que je viens de citer paraît avoir été écrite par un méridional : du moins c'est ce que donne à supposer *mas* au v. 6, et peut-être *escourche* au v. 27.

Voici, dans des textes de pure langue d'oc, des exemples analogues à notre *tresort* :

Cart (*carnem*) dans un document de 1426 écrit à Tarascon-sur-Rhône, *Recueil d'anciens textes*, partie provençale, n° 59. — *Cartz*, au cas sujet du singulier, dans la Vie de saint Honorat, édition Sardou, p. 121 *a*; *carts*, au pluriel, *ibid.*, p. 34.

Cavalliertz dans *Jaufré*, Raynouard, *Lex. rom.* I, 62 *a*.

Cavaltz, Vie de saint Honorat, p. 3.

Ergueilltz dans *Jaufré*, p. 107 *a*.

Jornt (jour), dans une pièce écrite en Auvergne et, selon les apparences, vers 1268 ou 1269, *Recueil d'anciens textes*, partie prov. n° 55 l. 7. — *Jorntz* est fréquent dans le poème de la guerre de Navarre (qui est un texte toulousain), vv. 262, 452, etc. — On trouve *jortz* dans la traduction de la coutume de Manosque (XIV^e^ siècle), *Bulletin du comité de la langue*, IV, 230. — En français même *jort* se rencontre, dans le Bestiaire de Gervaise (*Romania*, I, 428), note sur le v. 136.

Noeut et *bet* (nouveau, beau) dans une pièce du XIII^e^ siècle écrite, sinon composée, en Limousin, et que je publierai quelque jour.

Trebaltz, Vie de saint Honorat, p. 31.

On remarquera que dans tous ces mots, sauf dans *cavalliertz*, le *t* s'introduit après *l* ou après *rn*, ce qui n'est pas le cas de *tresor*. Mais, du petit nombre d'exemples que j'ai notés on ne peut guère tirer de conclusions sûres, et l'objet de cette note est moins d'expliquer le fait que de le signaler et de solliciter de nouveaux témoignages.

Dans le Lyonnais le *t* s'ajoutait aux finales *an*, *en*, *on* (ainsi *ant* de *annum*, *engint*, etc.). Ce fait est constaté d'après des documents du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle dans une thèse sur le dialecte du Lyonnais présentée cette année à l'École des chartes par M. Ed. Philipon.

Il est bien probable que la même addition d'un *t* final doit se rencon-

trer encore maintenant en plusieurs lieux du Midi. Le fait est certain pour un patois qui participe à la fois de la langue d'oc et de la langue d'oui, et qui se parle tout près de Blaye. Là MM. de Tourtoulon et Bringuier ont entendu *jolit*, *jourt*[1], et un peu plus loin vers le sud-est, à Galgon, à Queynac, *djourt*[2]. A l'extrémité opposée de la France, dans le Briançonnais, on dit *chart* aussi bien que *char*[3].

Dans les cas où le mot est terminé par un *z* (*jorntz*, *cavaltz*), la présence du *t* s'explique facilement : il sert à marquer plus fortement la prononciation de la double consonne *z*. Faut-il croire que par suite il a subsisté dans les cas où le *z* est absent? Il serait singulier, si telle est la cause, que le *t* persistât dans certains patois si longtemps après la perte du cas sujet originairement caractérisé par le *z*. Je ne crois pas non plus que le fait que je signale dans cette note ait aucun rapport avec le changement de *ll* en *t* à la fin des mots, qu'on observe en gascon.

P. M.

VII.

GLAN ET *AGLAN*.

A côté de l'ancien français et du français moderne *gland* m., de l'ancien provençal *glan* ou *glant* m. et f. (féminin par exemple dans l'expression proverbiale *valer una glan*, *Croisade contre les Albigeois*, 1041 et 2627 et Matfre Ermengau, Bartsch. *Chrest. prov.*, 3e éd. 322/15[4]), de l'ancien espagnol *lande* et *glande*, f. (qu'on trouve dans le *Fuero juzgo* édition de l'Acad. esp., p. 148), chassé de l'usage par *bellota*, et de l'italien *ghianda*, que la désinence féminine a préservé d'un changement de genre et auquel répond l'ancien français *glande*[5], toutes formes qui hormis la dernière reproduisent lettre pour lettre le latin GLANDEM, il y en a une autre avec prosthèse de l'*a* et toujours masculine, qui est en catalan *aglá* (*nd* se réduit à *n* qui tombe à la fin des mots), en ancien français *agland*[6], conservé tel quel dans le Berry et devenu *aiguiand* en lorrain, en provençal et dans la Tarentaise *aglan*, en patois des Fourgs (arrondissement de Pontarlier, département du Doubs) et de Montbéliard *aillant* ou *ailland*, dans la Suisse romande *alyán*[7], et *azán* à Cuves (Pays d'Enhaut).

---

1. *Archives des Missions*, 3, III, 569.
2. *Ibid.*, 572.
3. Chabrand et de Rochas d'Aiglun, *Patois des Alpes Cottiennes*, p. 47.
4. Les exemples d'*aglan* cités par Raynouard, *Lex. rom.*, III, p. 473, col. b, pourraient aussi bien être féminins; car il est permis de lire *de la glan*, *una glan*. Il faudrait consulter les manuscrits.
5. *Roman de la Rose*, édition Francisque Michel, I, p. 277.
6. Du Cange et Roquefort, mais sans exemples.
7. Dans un des patois de Neuchâtel aussi *ayán*, Hæfelin, *Mundarten des cantons*

Selon Diez, *Etym. Wœrt*, II[c], s. v. *aglan*, l'*a* se serait attaché à GLANDEM sous l'influence du grec ἄκυλος ou du got. *akran;* je ne sais trop comment, puisque ni l'un ni l'autre de ces mots n'a passé en roman. Je n'y vois autre chose que la moitié de l'article féminin, qui, quoique le mot ait changé de genre, garde la marque du genre qu'il avait en latin. Cependant l'auteur de la Grammaire des langues romanes a bien su voir la raison de la prosthèse de l'*a* ou de sa chute dans d'autres cas : comp. *alumelle* s. v. *lama*, et *mie*.

Dans la Suisse romande nous trouvons une confusion pareille dans *alèssón* fr. *leçon* = *il[l]am lectionem* et dans *amarón* fr. *marron* et *amarunt* fr. *maronnier* d'origine incertaine; mais ici le phénomène est plus compliqué. On a dû dire d'abord *lu* ou *lo marón*, devenu *omarón*. — Une autre méprise, par suite de laquelle on croyait voir l'article dans *larzè* (de LARICEM), a amené la forme *arzè*[1], mélèze, et a fait tomber l'*a* de *tseta* (*atseta* Bridel, p. 20, 196 et 394) dérivé de *atsè* grande hache de charpentier (voir Diez, *Étym. Wœrt.*, s. v. *accia*), et de *ryondeyna*, Gruyère, à côté de *aronda* et *arondalla*, hirondelle (cf. l'it. *rondinella*).

J. CORNU.

VIII.

NOUS ET *ON*.

La *Romania* (1877, p. 302) a signalé après M. G. Flechia (*Intorno ad una peculiarità di flessione verbale in alcuni dialetti Lombardi*, Roma, 1876, dans *Atti della reale Academia dei Lincei*, t. III, 2[e] série) l'emploi de *on* pour *nous* dans certains patois italiens et français.

La substitution inverse a lieu dans les patois normands, où *nous* s'emploie exactement avec la valeur de *on*. Louis du Bois, dans son glossaire, cite les formes *no, no-s, nou*. M. Joret dans sa monographie du patois du Bessin (*Mémoires de la Société de linguistique*, t. III, p. 241) donne la prononciation exacte, *no*, devant une voyelle *no-z : no l' di* pour *on le dit*, *no-z èe contan* pour *on est content*. Une autre forme *non*, non catalogüée par M. Joret, s'emploie devant une *n :* il cite lui-même (ibid.) la phrase *non' n'èe content* pour *on en est content* (l'apostrophe qui suit *non* doit venir d'une faute d'impression).

Dans les îles normandes on dit aussi *nous* et *non*. Les deux formes se rencontrent dès le seizième siècle dans le recueil des *Ordonnances* de la

---

Neuenburg. Zeitschrift f. vgl. sprachf., XXI, 340.

1. L'espagnol *alerce* m. en revanche s'explique très-bien de la même manière que *aglan*.

cour royale de Guernesey (tome premier, Guernesey, 1852) : *nous ne peult* en 1534, *repareront les chemyns pour que nous y puisse passer* en 1535, *que nous copera les fosseys, et que les Conestables en ayront la surveue* en 1535, *il est regardé que nous aferera les grant bestes* en 1537, *non n'en chergera* en 1538, *non ne prandra* en 1543. Aujourd'hui on dit à Guernesey *nouz ientr* pour *on y entre*, *nou joûra* pour *on jouera*, *en verrait-non* pour *en verrait-on* ([Métivier], *Rimes guernesiaises* 150) ; à Jersey, *nou vos oit* pour *on vous ouït* (Mourant, *Rimes et poésies jersiaises*, 2), *non n' vé goutte* pour *on ne voit goutte* (ib. 4).

Il est à remarquer que le phénomène italien signalé par la *Romania* est affaire de grammaire : il consiste dans la substitution de la *personne indéfinie* à la 1re personne plurielle (*homo portat* au lieu de *nos portamus*). Le phénomène inverse du normand est affaire de vocabulaire et consiste dans la substitution du mot *nous* au mot *on*, avec conservation de la 3e p. sg. verbale (*nos portat* au lieu de *homo portat*[1]).

L. Havet.

1. La nasale de la forme *non* peut faire croire qu'au phénomène de confusion logique s'est joint un phénomène de confusion phonétique : l'oreille s'est embrouillée dans la distinction de *non* et de *l'on*, comme l'esprit dans la distinction de l'idée d'*homme* et de l'idée de *nous*.

COMPTES-RENDUS.

Die ældtesten franzœsischen Mundarten. Eine sprachgeschichtliche Untersuchung von Gustav Lücking. Berlin, Weidmann, 1877, in-8°, IV-266 p. — Prix : 9 fr.

Le livre de M. Lücking a eu pour point de départ, comme l'auteur le dit dans sa préface, le désir de contrôler une opinion que j'ai émise dans l'introduction de l'*Alexis*. Comme en linguistique tous les faits se tiennent, il a été amené, pour élucider ce point spécial, à étudier dans leur ensemble les plus anciens textes français et à soumettre à la critique les théories et les explications auxquelles ils ont jusqu'à présent servi de sujet. C'est à mes travaux qu'il s'est le plus souvent attaché, et une bonne partie de son livre est consacrée à réfuter les erreurs et les inexactitudes qu'il a remarquées dans mes études sur l'*Alexis*, le *Saint Léger* et la *Passion*. Cet *examen rigorosum*, mené d'ailleurs avec une parfaite courtoisie, ne me paraît pas avoir fourni partout à l'auteur des résultats incontestables ; mais je reconnais avec plaisir que sur un assez grand nombre de points il a prouvé que j'avais mal vu ou mal raisonné, et qu'il a substitué à mes hypothèses des explications meilleures. Plusieurs de ces explications, il est vrai, m'avaient déjà été suggérées par une nouvelle lecture des textes ou par des réflexions plus mûries ; mais comme M. L. les a trouvées de son côté et qu'il est le premier à les produire publiquement, il est parfaitement juste qu'il en ait l'honneur. Il ne manque pas d'ailleurs de points sur lesquels son travail m'a instruit et a modifié ma manière de voir. Il est écrit avec une parfaite clarté et même avec cette élégance qu'on peut atteindre dans les ouvrages purement scientifiques. Il aborde, — en dehors des parties où il critique les travaux antérieurs, — plusieurs points nouveaux et importants de l'histoire de notre ancienne langue, et il marque dans ces études, par la rigueur de la méthode et la délicatesse des observations, un progrès notable sur tout ce qui l'a précédé. J'en recommande la lecture aux jeunes gens qui veulent se consacrer à la philologie française : ils verront là comment il faut s'y prendre pour dépouiller fructueusement un texte au point de vue linguistique, et quelle circonspection dans le raisonnement il faut joindre à la faculté de combinaison qui suggère les idées neuves et fécondes. On ne peut à ces divers points de vue que faire l'éloge du livre de M. Lücking : il le place d'emblée au rang des meilleurs romanistes. Il y a cependant aussi deux critiques générales à adresser à l'auteur : l'une touche, si je me permets de le dire, son caractère, car il est impossible qu'un écrivain ne marque pas un peu le sien même dans l'ouvrage le plus objectif ; l'autre concerne sa

préparation. La force de M. L. est dans le raisonnement : il est porté à s'exagérer la valeur des résultats de ce procédé; il croit volontiers qu'une chose est sûre quand il a démontré qu'elle peut être et qu'il a vainement cherché pourquoi elle ne serait pas; il ne tient donc pas toujours assez compte de la complexité des phénomènes, et par suite il est porté à trancher avec un peu trop d'assurance et à présenter comme résolues des questions où des générations de critiques trouveront encore à grabeler. Cette tendance est en accord avec les conditions dans lesquelles il a écrit son livre. Il n'a pas de l'ensemble des monuments et des périodes de la langue française une connaissance intime et familière; il en a étudié un petit nombre plus à fond que personne ne l'avait fait avant lui, avec une ténacité et une conséquence des plus remarquables; mais en creusant aussi profondément il s'est par là même rétréci l'horizon, et il a parfois donné comme générales des conclusions dont la portée doit être fort restreinte. Quant aux points de détail où je ne suis pas de son avis, on les verra dans cet article, ainsi que ceux où nous nous trouvons d'accord, soit que j'aie modifié de moi-même mes idées anciennes, soit que M. L. m'ait converti à celles qu'il leur oppose. Je ne dirai naturellement rien des parties de son travail où l'auteur admet les résultats des recherches antérieures et notamment des miennes. — Au moment de publier, ou plutôt de rédiger mon édition annotée des cinq plus anciens textes français, j'ai trouvé dans le livre de M. L. comme une introduction générale à mon travail. Certaines parties ne devront être utilisées et critiquées que dans ce travail même; au contraire, en examinant ici la plus grande partie du livre de M. L., je pourrai décharger d'autant le commentaire en question et le dégager surtout de longues discussions qui ne rentreraient pas précisément dans le cadre où je veux le maintenir.

Les questions agitées par M. L. se réduisent en somme à ces deux-ci : Dans quels dialectes sont écrits les plus anciens monuments de la langue française (*Serments, Eulalie, Fragment de Valenciennes, Saint Léger, Passion, Alexis*) ? subsidiairement, l'un de ces dialectes peut-il être considéré comme étant le français pur, le représentant aux IX^{e}-XI^{e} siècles de la langue française actuelle? Pour résoudre ces questions, — que le titre choisi ne fait pas très-bien pressentir, — l'auteur s'est tracé un plan fort simple et tout à fait bien conçu. L'*Introduction*, après quelques pages sur *l'état de la question* des dialectes français, s'occupe de la *solution de questions préliminaires*, c'est-à-dire de l'établissement critique des textes dont l'auteur va se servir. — La première partie, intitulée *Dialectes des anciens monuments*, étudie dans ces monuments, pour la phonétique et la morphologie, d'abord les *traits communs* (p. 66-131), puis les *traits critiques* (p.132-186), après quoi l'auteur forme les monuments en *groupes* d'après ces traits bien établis, et enfin il essaie de *localiser* les groupes acquis.— La seconde partie (199-232) est consacrée à rechercher si le français pur est représenté par l'un ou l'autre de ces groupes et à examiner quelques textes postérieurs écrits dans ce dialecte. — Enfin dans deux appendices M. L. étudie le dialecte du petit poème dévot (fragment) que j'ai publié dans le t. V du *Jahrbuch* (Bartsch, *Chr. fr.* 49) et donne quelques tableaux d'assonances et de rimes. — Je suivrai naturellement dans mes observations le même ordre que l'auteur.

J'ai peu de chose à dire sur la plus grande partie de l'*Introduction*. M. L. a fait profiter les textes qu'il va étudier d'une nouvelle collation, pour la plupart avec les fac-simile de l'*Album de la Société des anciens textes*, pour l'*Alexis* avec le manuscrit. Pour *Eulalie*, il est tombé dans une assez singulière méprise : il ne s'explique pas que le fac-simile de Chevallet donne à la fin des vers des lettres et des mots qui manquent à notre héliogravure; c'est tout simplement que la photographie n'a pas reproduit les parties du texte cachées par le rebord de la page et que nous n'avons pas pu faire dérelier le volume. M. L. soumet mon édition de *Saint Léger* (*Rom.* I, 273-317) à un examen extrêmement minutieux, sous quatre chefs : *Corrections inconséquentes, Corrections fautives, Corrections inutiles, Corrections omises*. Je profiterai dans ma nouvelle édition de ces vingt pages d'observations généralement justes; je n'ai pas à m'en occuper ici. Je ne toucherai que deux points, qui ont un intérêt plus général. Je refuse d'admettre deux vers ainsi bâtis : *Renditl qui lui lo comandat* (5 b) et *Por cel tel duol rovats clergier* (11 e), parce que l'*o* de *lo*, l'*e* de *se* ne peuvent s'élider devant une consonne après le *t* final de *rendit*, *rovat*. M. L. m'oppose *enl fou, no(n)s coist, no(n)s voldret* dans *Eul.*, *e(n)l corps* dans *Lég.* même, et ajoute : « Si un pronom peut ainsi s'agglutiner à des mots en *n*, pourquoi pas aussi à des mots en *t*? Et si *n* tombe devant le pronom, pourquoi *t* n'en ferait-il pas autant (p. 30)? » Pourquoi? simplement parce qu'il n'y en a pas d'exemples, même à l'époque postérieure où le *t* devait avoir plutôt perdu de sa force. C'est ici un cas où le raisonnement *a priori* ne suffit point. Que dans des combinaisons fréquentes comme *en lo, non lo,* suivies d'une consonne, l'*n* ait disparu devant l'*l*, avec qui elle a tant de facilité à s'assimiler, cela n'entraîne nullement à conclure que le *t* final d'un verbe ait faibli de même dans une rencontre accidentelle avec le pronom; même le groupe *et lo*, si ordinaire cependant, n'a donné *el* qu'en provençal (*Pass.*, 21 c, 95 b); on lit également dans la *Pass.* (114 a) *roa-ls allar*, mais c'est une preuve de plus que la *Pass.* n'est pas un texte français pur. — P. 32, l'auteur, remarquant que pour l'art. pl. masc. rég. j'ai restitué partout *les*, tandis que le ms. porte une fois *les,* une fois *los*, deux fois *lis* et une fois *li*, ajoute : « *Les* ne peut d'ailleurs être issu que de *illas* et doit ainsi avoir supplanté un *los* plus ancien. » Que *los* soit la forme primitive, commune au gallo-roman, c'est incontestable; il s'est maintenu en provençal, tandis que le français en a fait *les ;* ce *les* vient de *los* par affaiblissement aussi régulièrement que *je*, *ce*, viennent de *jo*, *ço*, et ne coïncide que fortuitement avec *les* issu de *las; los* étant provençal, le copiste de *Lég.* a dû l'introduire dans son texte; il n'a pu y introduire *les*, qui doit donc être la forme originale : *lis* (*li* n'en est qu'une variante fautive) paraît être une notation particulière de *les*. — L'*Introduction* se termine par un travail beaucoup plus personnel que ce qui précède, et aussi plus important : il s'agit de la *Passion;* M. L. refuse d'admettre avec Diez et moi que c'est un texte hybride, où l'auteur a mêlé des formes provençales et des formes françaises. Il prétend qu'il est écrit tout entier en français, et il en donne une restitution complète, semblable à celle que j'ai essayée pour le *Saint Léger*. Ce texte, exclu jusqu'à présent des recherches sur les dialectes français, devrait donc y occuper désormais une place considérable, et M. L. la lui accorde dans la suite de son livre, considérant sa thèse comme démontrée. Je crois qu'il est dans l'erreur. Ce

n'est pas que cette thèse ne soit séduisante, vraisemblable, et ne contienne certainement une grande part de vrai : l'élément français domine visiblement dans la *Passion*, et il est fort possible que le poème ait été originairement composé dans un dialecte septentrional ; mais l'auteur ou le remanieur y a mêlé un élément méridional dans une telle proportion qu'il est impossible de restituer partout des formes françaises, et qu'on ne peut se servir de ce texte pour la phonétique et la morphologie. Sur les 256 paires d'assonances dont il se compose, un cinquième environ est rebelle à la phonétique française. Sur ce nombre, vingt-cinq offrent des assonances provençales parfaitement correctes en *a* (*trassudad aproismad* 36, *Golgota ciptat* 67, *espaventet* l. *espaventat carn* 110, *salv damnat* 114, *judicar mal* 118, *laudar secula* 129, *penser* l. *pensar precogdet* l. *precogdat* 85, *annunciaz oblidez* l. *oblidaz* 103, *laudar secula* 129), en *e* (*monstred judeus* 19, *marrimens ades* 31, *aproismed judeus* 33, *demanded envers* 35, *susted anels* 39, *reswardet fit* l. *fez* 49, *crucifige ensems* 57, *vestimens ver* 68, *el*[*s*] *aparegues* 110, *cel judeu* 120, *mespræs perdones* 128, *fidel revisquet* 91, *rei es* 58, *vers es* 93, *veren ver* 116), en *o* (*lon prob* 127). Quinze autres sont hybrides, c'est-à-dire n'assonent que si on donne à un des deux mots la forme provençale, à l'autre la forme française ; et dans ce cas il faut remarquer que *e* fr. venant de *a* est assimilé à *è* prov. et que *ie* fr. est assimilé à *e* fr. ; ainsi *humilitad* l. *humilited monted* 7, *percuidat* l. *percuidet intret* 18, *leved anez* 30, *rovet anez* 30, *esfred*[*et*] *neier* 48, *laved neger* 60, *mercet emblez* 90, *Hierussalem pechet* 14, *pecat* l. *pechet lei* 96, *ardens vestimen* 99, *tornat* l. *tornet perveng* 119, *laisar* l. *laisser judeu* 56, *preiar* l. *preiet dones* 86, *judeu pechez* 60, *voluntaz* l. *voluntez fidels* 126. Il reste un certain nombre de paires évidemment fautives et qu'on doit corriger pour obtenir une assonance dans l'un ou l'autre dialecte (*rams branches* 10, *mantenlz pez* 11, *vin commandez* 24, *fied il* 45, *Petre eswardouet* 48, *escarnid vestiment* 64, *filz es* 66, *morir ver* 84, *set dis* 101), sans parler de trois fins de vers tronquées. M. L. a entrepris de ramener toutes ces assonances au français pur : pour qu'on puisse dire qu'il y a réussi, il faut 1° que toutes les assonances qu'il admet comme françaises le soient réellement ; 2° que les changements qu'il fait au texte soient naturels ou au moins vraisemblables. Or je pense que ces deux conditions manquent. — Voyons d'abord les règles qu'il établit pour les assonances. *A* assone avec *an* et *ain*, donc *an* et *ain* assonent ensemble, ainsi qu'avec *ai*. Partant de là, on corrige *morir ver* 84 en *morant resurdrat*, *vin commandez* 24 en *pain comandat*, *laudar secula* 129 en *saint secula*, *rams branches* 10 en *raimes branches*. Mais l'assonance de *a* ou *ai* avec *an* ne se trouve qu'une seule fois dans notre texte : *forsfait oicisesant* 44, or c'est une rime qu'on peut considérer comme influencée par le provençal, d'autant plus que ces imp. du subj. en *ant* sont précisément fréquents dans les dialectes intermédiaires ; on évite ainsi d'introduire dans la langue d'oïl une assonance inconnue au *S. Léger* et à tous les anciens textes français[1] ; ce qui en rend pour moi l'existence invraisemblable, c'est que *an* se présente à la fin de quarante autres vers du poème et toujours assonant avec lui-même : si *a* et *an* pouvaient assoner, pourquoi le feraient-ils si rarement ? M. L. reconnaît encore cette assonance à la

1. J'ai dit, il est vrai, dans l'*Alexis*, que *a* assone avec *an* dans les poèmes de Clermont, mais je m'appuyais sur ce seul passage.

strophe 70 (*anz laisei*), mais pour donner à *anz* une forme française il faut lire *ainz*, et on a ainsi l'assonance correcte *ainz laissai*. Quant à l'assonance de *an* avec *ain*, M. L. croit déjà la trouver dans *Léger* (*sanz ahanz* 1), et elle figure certainement, bien que rarement, dans quelques autres textes; mais elle ne prouve rien du tout pour l'assonance de *a* avec *an*: *ai* assone dans plusieurs textes avec *a* d'une part et avec *è* de l'autre, et il ne s'en suit pas que *a* assone avec *é; ai* a dans ces textes deux prononciations, qui lui permettent d'assoner tantôt avec *a*, tantôt avec *è;* il en est de même de *ain*, tantôt nasal et assonant avec *an*, tantôt exempt de nasalité et assonant avec *a* ou *ai* pur. Or si *a* ne peut assoner avec *an*, plusieurs des corrections de M. L. sont à rejeter. — « L'*é* fr., dit-il ensuite, issu d'*a* latin, assone avec *éu* et avec *éi*, donc *éu* et *éi* peuvent assoner entre eux. En outre il assone avec *én*, et comme il assone avec *éu* et *éi*, on peut avoir les assonances *éu : én* et *éi : én.* » Il y a dans ce raisonnement deux points douteux, sur lesquels repose tout le reste : *é* de *a* latin assone-t-il réellement avec *ei* (de $\bar{e}$, $\breve{e}$) et avec *en* (que M. L. appelle *én*, sans nous dire pourquoi il assigne cette valeur à l'*e* venu de *en* latin plus une consonne)? « L'assonance *é* : *éi* résulte de *voluntaz fidelz* 126, l. *voluntez fedeilz*, aussi bien que de *Bethfagé Oliver* 5, l. *Oliveit*..... Elle résulte en outre de la correction de *annunciaz oblidez* 103, car *annunciez oblidez* étant impossible [en français], on ne peut s'en tirer que par une inversion, qui met à l'assonance *fedeils* et *oblidez*. » Naturellement cette dernière preuve n'a aucune valeur; la seconde non plus, car *Mont Olivet*, mot latin transporté en français, a très-bien pu garder son *e* (je n'ai jamais rencontré *Mont Olivoy*): la première tombe si on prend *voluntaz* l. *voluntez fidels* pour une assonance hybride, faite d'une forme française et d'une forme provençale. Il est vrai que M. L. regarde par d'autres raisons l'assonance *é : éi* comme assurée en français; mais ces raisons sont fort mauvaises : *quereiz atendeiz* assonant en *é* dans *Alexis* (voy. Lücking, p. 89) ne prouvent rien, puisque ces formes, comme je l'ai dit (*Alexis*, p. 120), peuvent être une graphie archaïque pour les formes postérieures *querez atendez;* les raisonnements de M. L. contre cette explication (p. 100) ne sont nullement de nature à l'ébranler. Les 2es pers. pl. du futur qui dans *Roland* assonent en *é* et sont écrites *ez* doivent d'après lui être écrites *eiz* et fournissent ainsi la preuve de l'assonance *é* : *éi;* mais s'il en était ainsi, pourquoi donc les laisses en *é* ne contiendraient-elles pas un seul mot en *ei* autre que ces futurs? M. L. encore ici ne tient pas compte de l'argument négatif qui doit cependant toujours balancer les inductions positives. « Je ne vois pas bien, dit-il, pourquoi G. Paris se scandalise de *é : éi.* » Je n'ai pour cela aucun motif *a priori :* je n'ai jamais rencontré cette assonance; dans *Alexis* l'assonance *é* n'admet pas d'*éi*, sauf les deux futurs en question; dans *Léger é* et *ei* sont parfaitement séparés, dans *Roland* aussi, sauf pour les futurs en *-eiz*, *-ez*, qui, ayant les deux formes lors de la composition du poème, figurent aux deux assonances. C'est en m'appuyant sur ces faits que je conteste l'existence de *é : éi* dans la *Passion* même, où il faut remarquer que, dans la restitution de M. L., il y a plus de soixante vers qui assonent en *é* sans mélange d'*ei*, et douze qui assonent en *ei* sans mélange d'*é*. Si *ei* n'assone pas avec *é*, il ne doit pas non plus assoner avec *éu*, et en effet on ne trouve *ei* : *éu* que dans deux passages corrigés par M. Lücking.—Voyons maintenant l'assonance de *é* (venant

de *a*) avec *en:* elle serait bien surprenante; aussi n'existe-t-elle pas. Je l'admets fort bien dans *aloen donet* 87 et encore dans *Jherusalem plorer* 66, parce qu'*aloen* et *Jerusalem* sont des mots latins; mais la correction qui à la str. 64 fait assoner *asez* avec *vestiment* est inadmissible (au reste, chose singulière, M. L. ne l'a pas pratiquée dans son texte *restitué*). L'assonance *ei : en* résulterait de *vestimenz ver* 68; j'y vois naturellement une assonance provençale; enfin *Hierus-salem pechez* 14, assonance hybride, me paraît préférable à *Jerusalem seit* que lui substitue M. Lücking[1]. Si on remarque que déjà dans *Eulalie* les assonances en *en* forment deux groupes à part, que le *Léger* n'offre pas non plus d'exemples de *é* : *en*, bien qu'il ait 48 vers assonés en *é* et 4 assonés en *en*, qu'enfin dans la *Passion*, où tant de vers assonent en *é* et où cinquante environ assonent en *en*, ces deux assonances ne sont mélangées nulle part (sauf dans les cas indiqués plus haut), on se convaincra que dès les plus anciens monuments de notre langue l'*e* de *en* avait pris un son particulier qui ne permettait de le faire assoner ni avec *e* de *e* ou *i*, ni à plus forte raison avec *e* de *a*. — Pour *i*, *o*, *u*, il y a peu de choses à remarquer. Cependant je ne comprends pas les assonances *vol* l. *volt og* l. *ot* 40, et *pot ot* 85 (cette dernière due à une inversion de M. L.). Si M. L. entend ici les présents *volet* et *potet*, ils ne peuvent donner que *vuolt*, *puot*; s'il entend les parfaits *voluit* et *potuit*, qui font en effet *vòlt pò*[*u*]*t*, comment peut-il les faire rimer avec *ot*, puisqu'il admet ailleurs que les poèmes de Clermont ne changeaient pas *au* en *ò?* Il est vrai qu'il soutient (p. 142) que la *Passion*, — à la différence du *Léger*, — conserve l'*au* latin mais change en *ò* l'*au* roman provenant de *a* + *u;* mais on conviendra que cette théorie est au moins bizarre (cf. p. 99). — On voit par ce qui précède que la restitution de M. L. repose sur des principes erronés, et que notamment il n'est pas exact d'admettre que *a* assone avec *an*, *é* avec *ei* et avec *en*. C'est assez pour ruiner cette restauration par les fondements; mais même si les bases en étaient plus solides, l'exécution prêterait à la critique. Elle contient assurément de fort bonnes choses, et j'en ferai souvent mon profit dans mon édition; M. L. a par exemple heureusement corrigé plusieurs assonances aussi inadmissibles en provençal qu'en français; mais elle renferme aussi beaucoup d'invraisemblances. Le procédé le plus fréquemment employé est l'inversion : le style et la forme des vers se prêtent admirablement à ce traitement: elles s'y prêtent même trop bien, car on pourrait, en appliquant la même méthode en sens inverse, restituer au provençal un grand nombre des assonances purement françaises du poème. J'en donne ci-dessous quelques exemples, c'est-à-dire toutes les assonances françaises des vingt-huit premières strophes (plus du cinquième du poème); cet échantillon suffira pour faire juger du reste :

TEXTE.	RESTITUTION PROVENÇALE[2].
2 Per tot obred que verus deus	Per tot que verus deus obred,
Per tot sosteg que hom carnals.	Per tot que hom carnals sosteg.

1. Dans *marimenz ades* 31 *en* assone avec *è* et non avec *é*; dans *vestimenz ver* 68, *veren ver* 116 avec *è* pr. et *ei* fr. Dans *crucifige ensemz* 57 nous avons la rime d'un mot latin avec un mot purement provençal.

2. Je ne m'astreins pas naturellement, dans ce jeu qui n'a qu'une valeur polémique, à restituer les formes provençales correctes.

3 Peccad negun unque non fez, Per eps los nostres fu aucis.	Unque non fez peccad negun, Per eps los nostres aucis fu[1].
8 Anz petiz dis que cho fust fait Jhesus lo lazer suscitet.	Anz petiz dis que cho fait fus Lo lazer suscitet Jhesus.
16 Los tos enfanz qui in te sunt A males penas aucidrant.	Qui in te sunt, los tos enfanz[2] A males penas aucidrant.
23 Il sus leved del piu manger, As sos fedels laved lis ped.	Del piu manjar il sus leved, As sos fedels lis pedz laved.
28 A cel sopar un sermon fez, Chi cel non sab tal non audid : Contrals afanz que an a pader Toz sos fidels ben en garnid.	Un sermon fez a cel sopar, Chi cel non sab non audid tal : Contrals afanz qu'an a pader Ben en garnid toz sos fidels.

Sur huit assonances purement françaises, une seule (16 cd) a résisté à la provençalisation par simple inversion; on voit donc qu'il n'est pas étonnant que le même procédé ait permis à M. L. de franciser dans tout le poème une cinquantaine d'assonances purement provençales. Encore n'a-t-il pas toujours réussi; parfois il a dû recourir à des moyens plus violents; d'autres fois ses inversions ne sont guère admissibles. Je vais signaler dans sa restitution les endroits qui me paraissent contraires à la vraisemblance. 14 b *Gai te, diz el, per tos pechiez* est une construction bien plus naturelle que *Per tos pechiez, dist il, wai tei.* — 19 *Lo son talant ta fort monstred Que grant pres pavors als judeus;* M. L. lit *at* pour *ta*, mais *ta* = *tant* est nécessaire pour le *Que* du vers suivant. — 25 d, pour obtenir à *Escariot* une rime en *ò* et non en *uo*, M. L. veut que la « soupe » que mange Judas lui enfle le *corps* et non le *cœur;* il trouve cela plus vraisemblable et même nécessaire pour le sens : je ne suis pas de son avis. — 33 *Li fel Judas ja s'aproismed Ab gran cumpannie dels judeus*, l. *Ja s'aproismat Judas li fel,* ce qui soulève une question que je n'ai pas abordée ci-dessus parce que M. L. ne la traite pas ici, et que nous y reviendrons plus tard : suivant lui *judeus* peut rimer à la fois avec *monstret* (lat. *ā*) et avec *fel* (d'après lui lat. *ĕ*), de même que *en* rime à la fois avec *e* = lat. *a* et avec *e* = lat. *i* (31 *marrimens adeps*). — 35 *Terce vez lor o demanded, A totas treis chedent envers;* peut-on voir une construction plus naturelle et plus élégante? M. L. y substitue : *Lor o demandet tierce veiz, Chiedent envers a totes treis;* je demande des exemples d'une pareille manière de ranger les mots. — 39 *Nos defended ne nos susted, A la mort vai cum uns anel;* ne sent-on pas encore ici la marche naturelle de l'idée mieux que si on lit *Cum uns aniels* (sic) *a la mort vait?* — 48 *Al fog l'useire l'eswardouet*, construction tout à fait conforme à l'ancienne syntaxe; M. L. lit : *L'eswardevet al fon l'uissière;* j'accorderai ma créance à toute la restitution quand on me montrera une seule phrase ainsi construite au moyen-âge. — 56 *Pilaz que anz l'en vol laissar;* ici M. L. fait plus qu'intervertir : il supprime *que anz,* le remplace par *aler,* et obtient ce vers à tout le moins peu élégant : *Pilaz laissier vuolt l'ent aler*, bien inutilement à mon sens, car *judeus*, qui termine le vers suivant, a pu assoner en français

1. La forme correcte en provençal est *fo*, et de même *fos* pour *fus* à l'exemple suivant; mais *fu, fus* se trouvent dialectalement.

2. Je n'admettrais guère, pour mon compte, cette inversion : mais la restauration de M. L. en contient d'aussi extraordinaires.

aussi bien en *ié* qu'en *é*. — 58 *Cum aucidrai eu vostre rei?* L. *Eu vostre rei cum aucidrai?* — 66 *Plorez assaz qui obs vos es*, L. *Plorez asez, qu'uops vos est il;* je doute qu'on trouve *il* sujet impersonnel rejeté ainsi à la fin d'une phrase. — 74 *Cum tu vendras, Christ, en ton ren*, L. *Cum tu venras en ton reing, Christ.* — 84 *Jal vedes ela si morir; El resurdra, cho sab per ver;* M. L. lit : *Ja-l vedist elle si morant, Ço set per veir, il resurdrat*, ce qui est plus qu'une inversion, et on avouera que *morir* est bien préférable à *morant*. — 86 *Joseps Pilat moult a preier* (je lirais *preiat*, au v. suivant *donast* pour *dones*, ce qui forme une assonance hybride), L. *Joseps Pilat moult per preiat; per* ne s'emploie pas ainsi devant un verbe; il doit toujours être suivi (mais jamais immédiatement) d'un adjectif ou d'un adverbe. — 90 *Gardes i met non sia emblez;* ici l'inversion ne suffisant pas, M. L. change *non sia emblez* en *jusqu'al tiers di.* — 96 *Usque vengues qui sens pecat Per toz solses communa lei*, L. *Usque qui sens pechiret venist Comune lei por toz solsist;* c'est assurément fort ingénieux, mais il me semble que *usque* doit absolument être suivi de *venist*. — 99. *Et cum la neus blanc vestimenz*; M. L. lit *E cum li nuofs vestimenz blancs*, ce qui m'est inintelligible : qu'entend-il par *nuofs?* Il faut évidemment *cum la neif;* mais alors *blancs* doit être placé près de « comme la neige ». Au reste ce changement est inutile, même dans le système de M. L. ; car *ardent*, tout en ayant ailleurs un *a* comme participe, peut très-bien avoir ici un *e* comme adjectif. — 100 *Si s'espauriren de pavor*; ce vers m'a embarrassé; M. L. dit qu'**expavorire* a donné *espavrir* et non *espaurir*, et lit *si s'espavrirent*; mais il y a de nombreux exemples en français d'*espaurir*, et il n'y en a pas d'*espavrir*, ce qui a toujours pour moi quelque poids. Le *v* de *pavor* et de ses dérivés était tombé en latin vulgaire (voy. *App. Prob.*), et n'a laissé de traces dans aucune langue romane; *pavor* au même vers et plus loin est un latinisme. — 110 *Il* (*li*) *non credent que aia carn*, L. *Qued aiet charn, no-l creident il*, construction peu naturelle. — 110 M. L. garde la rime *el*[*s*] *aparegues* en écrivant *aparevest*, et il remarque qu'*aparevest* à côté de *conovist recevist* n'est guère plus étonnant que, dans *Eulalie*, *perdesse* à côté de *avuisset*. Mais ce n'est pas du tout la même chose. *Perdidi*, devenu en latin vulgaire *perdĕdi* (*Rom.* II, 447 ; IV, 122) a donné *perdié*, qui a influé sur l'imp. du subj. et a produit la forme *perdiesse*, qu'on trouve dans plusieurs textes, et qu'on s'attendrait à rencontrer dans *Eul.* plutôt que *perdesse*. Au contraire *cognovisti* et *apparuisset* sont exactement dans les mêmes conditions; il n'y a jamais eu de parf. *aparevié*, et on ne voit pas comment le même dialecte pourrait dire *conovist* (ou *conoüst*) et *aparevest*. Mais c'est que *el aparegues* forment une assonance provençale. — 114 *E per es*[*t*] *mund rova-ls aler*; j'ai dit plus haut que je ne pouvais admettre cette élision du *t* et de l'*o* (*rovat los*) en français (non plus que celle du *t* de *ct* dans *el*); — 128 *Christus Jesus qui man en sus*, L. *Qui mains en sus, o Jesu Crist;* M. L. a-t-il des exemples de *Qui* employé ainsi absolument en français? — L'explication que j'ai donnée (*Rom.* II, 315) de la str. 128, et qui me paraît bonne, ne se concilie pas avec l'inversion qu'y pratique M. L., et je ne sais quel sens il donne à *en tels raizons*. — Voilà une longue liste d'objections plus ou moins fortes; mais ce qu'il faut surtout dire, c'est qu'à peu près nulle part, dans les nombreux passages modifiés par M. L., le texte du manuscrit, si on admet les assonances ou provençales ou hybrides, n'a le plus léger besoin de restitution. Ajoutons qu'il est impos-

sible de voir, si un remanieur a eu sous les yeux le texte que nous fournit M. L., pourquoi il l'a changé comme celui-ci prétend qu'il l'a fait. Etait-ce pour écarter les assonances purement françaises? mais il en a laissé subsister un grand nombre d'autres, qu'il lui aurait été bien facile d'éviter par de simples interversions, comme nous l'avons vu plus haut. D'ailleurs ce motif n'aurait existé que pour un petit nombre, car la plupart des assonances « restituées » par M. L. sont aussi bonnes en provençal qu'en français. Si on considère surtout le nombre considérable des assonances où figure le parfait prov. en *è* de la première conjugaison, associé généralement à des mots en *è*, on reconnaîtra que ces assonances doivent appartenir à l'original, ou que le remanieur provençal a tellement travaillé qu'il est impossible de retrouver l'original sous son œuvre. Je persiste donc, après cet examen de la restitution de M. L., — examen qui n'est pas encore aussi minutieux qu'il pourrait l'être, — à regarder la *Passion* comme une œuvre hybride, où les formes du Nord et du Midi sont mélangées dans des proportions diverses, et qui, tout en restant fort précieuse à beaucoup de points de vue, ne peut être utilisée qu'avec de grandes précautions, et doit l'être seulement dans le texte que nous offre le manuscrit, — bien que ce texte soit sensiblement postérieur à l'œuvre elle-même et nous offre à chaque vers des traits propres à l'un ou à l'autre des copistes par les mains desquels il a passé.

Nous arrivons maintenant à la première partie du livre de M. Lücking, où il étudie les « traits communs » des plus anciens textes français. Il ne s'agit pas bien entendu de les énumérer tous; ce serait faire une phonétique française complète; l'auteur ne s'attache qu'à ceux dont l'existence commune dans tous ces textes pourrait être révoquée en doute. Il traite les six points suivants : 1) *e* et *ie* de *a* latin; 2) *ie* de *ĕ* latin; 3) la diphthongue *ei*; 4) les valeurs phonétiques de la lettre *e*; 5) *e* devant les nasales; 6) *z* pour *s* latine après *n* et *l*. — Je vais les passer en revue après lui.

I. *E* et *ie* de *a* latin (p. 66-76). — L'auteur, réservant la question de la valeur de l'*a* = lat. *á* dans les *Serments* (il explique avec raison *Ludher* par l'influence de l'allemand), montre que tous les textes sont d'accord pour changer *á* en *e*, en *ie* dans certaines conditions, en *ai* (*ae* dans *Eul.*) devant les nasales. Le *Fr. de Val.* offrirait la particularité que l'*e* ne devient pas *ie* après les gutturales, bien qu'il le devienne dans les autres conditions communes : *cheve*, *seché*, *cherté*. Mais ces trois exemples doivent se réduire à un, *cheve*. Le ms. porte *cilg eedre fu seche*; M. L. lit *seché* = *siccatus*; mais si le *t* tombe ailleurs dans le *Fragm.*, — comme dans *cherté* pour *chertet*, — il me paraît bien difficile d'admettre la chute de *ts* (il faudrait *sechets*). Je suis donc porté à croire que le genre de *edre* = *hedera* était flottant pour l'auteur, et que par une anacoluthe assez explicable pour qui écrivait pêle-mêle du latin et du français, il a écrit *cilg eedre fu seche* = *fuit sicca*. Quant à *cherté*, l'*a* n'est pas ici accentué; il est vrai que *caritat(em)* aurait dû donner *charté* et n'a modifié l'*a* que sous l'influence de *chier* = *caru(m)*; mais cette influence n'a pas été nécessairement jusqu'à introduire la diphthongue dans la syllabe atone; la forme *cherté* se trouve dans d'autres textes qui donnent *chier*. Reste *cheve* = *capu(m)*, et ce mot isolé ne peut rien prouver; car nous ne

voyons nulle part que l'*a* après le *c* eût un son différent de celui qu'il a dans les autres cas où il se change en *ié*. — Sur *ie* pour *e* dans *Lég.* M. L. donne une explication qui est plus simple et plus conforme à d'autres exemples que celle que j'ai proposée (*Rom.*, I, 283, 285) : *ie* pour *e* à côté de *e* pour *ie* indique seulement, d'après lui, l'embarras du copiste provençal en face de l'*ie* français; il explique de même quelques cas d'*ie* pour *e* dans le ms. L de l'*Alexis*. — Il conclut que, — sauf la prétendue exception du *Fragm.*, — tous les anciens textes sont d'accord dans le traitement de l'*a* latin (les *Serments* mis à part). — P. 68-74, M. L. explique les doubles formes *mel* et *mal*, *kielt* et *calt*, par l'existence en latin vulgaire de doubles formes *malus* et *mallus*, *calet* et *callet*. Je ne crois pas qu'on gagne grand'chose à reporter plus haut l'origine de ces formes doubles, qui se retrouvent dans les mêmes textes. Il me paraît plus naturel d'attribuer à l'*l* quelque chose de la force conservatrice des nasales, qu'a fort bien reconnue ailleurs M. Lücking. L'*l* a certainement influé sur l'*a* précédent, puisque dans certains dialectes *mala* est devenu *maule*; je regarde cette influence comme ayant tendu partout à conserver l'*a* intact, en face de la loi générale qui le changeait en *e;* de là l'hésitation entre *mal* et *mel, kielt* et *calt;* de là la conservation de l'*a* dans *valt,* — que M. L. explique aussi par *vallet*; de là les formes *ostal*, *Noal*, etc., à côté d'*ostel*, *Noel*, formes dont M. L. donne ailleurs (p. 98) une explication à mon sens peu vraisemblable, et qu'il ne faut pas séparer de *mal mel*, *calt kielt*. Nous n'avons pas de preuves de l'influence de l'*l* simple sur un *e* précédent; aussi *cele* de *celat* pourrait-il s'expliquer par *cellat* (L. p. 94), s'il n'était beaucoup plus naturel d'y voir la même tendance à l'assimilation qui a fait dire *pèse* au lieu de *poise*; *cèle* a de même remplacé *çoile* (dont M. L. ne parle pas) sous l'influence de *celer*. *Querelle* au contraire vient bien de *quaerella*, mais on a des exemples de cette forme. Enfin M. L. explique de même *escole* par *ischolla*, *vole* par *vollat* (p. 169), *rossignol* par *lusciniollus* (p. 222); je suis plus porté à voir dans tous ces mots des traces de l'influence de l'*l*. Le procédé du redoublement ancien plaît à M. L. : il ne l'applique pas seulement à l'*l*, mais au *c* dans *vochier* de *voccare* (p. 169), à l'*r* dans *fors* de *forris* (ib.), à l'*m* dans *oram* de *orammus* (p. 68). Pour *vochier* je suis de son avis, parce qu'ici la consonne elle-même atteste le fait; pour *oram*, plus tard *orom, oromes*, la question est fort obscure; pour *fors* je crois plutôt à une dérogation anomale, semblable à celle de *rose* au lieu de *ruose ruese reuse*, qu'on ne peut expliquer par *rossa*. — P. 68, je ne vois pas bien pourquoi *cupiditate* ne peut pas donner *coveitiet*; pour en juger il faudrait avoir un autre mot semblablement construit, et je n'en connais pas; M. L. s'appuyant sur *medietate* = *meitié*, explique *coveitier*, *coveitié* par *cupedietare cupedietate*; cela me semble inutile. — L'explication de *feent* dans le *Fragm.* (*facunt* pour *faciunt*) est bonne. — J'admets aussi volontiers *cruel* de *crudalis* (p. 72); — *fruissier* de *frustiare* a déjà été donné par M. Havet (*Rom.* III, 328). — Je penche en effet à expliquer *despeiret* dans *Alexis* 28 b par *disparat* plutôt que par *desperat* (p. 74).

II. *Ie* de *e* lat. (p. 75-82). — Dans cet excellent morceau, on remarquera surtout la conjoncture extrêmement ingénieuse qui remplace, à la fin du premier *Serment*, *nun li iv er* par *nun lui ier*. Graphiquement elle ne soulève aucune objection : faut-il l'accepter? c'est ce qui n'est pas aussi sûr. La leçon *iu* (et non *iv*) de *ibi*

peut à mon avis se défendre. Je renvoie à mon édition, ainsi que pour l'autre conjecture de M. L., relativement au fameux *non lo stanit*, qu'il lit *l'enfraint*. — M. L. prouve fort bien que tous les textes (les *Serments* mis à part) diphthonguent *ĕ* accentué, sauf quelques cas isolés et communs (*Deus*, *erat*). Les mots comme *matere misere* ne doivent pas être assimilés aux autres (p. 76); ces mots ont eu originairement la forme *materie*, etc., puis, suivant les dialectes, *matiere matire* et *matere*. — L'explication de *sivre* pour *sievre* est fort bonne (p. 82); mais il ne faut plus dire que *sievre* provient de *sièvre;* je crois avec M. Havet (*Rom.* VI, 321 ss.) que dans *ie* de *e* l'accent était primitivement sur *i*. Quant à l'histoire de *locus*, elle est encore à faire.

III. La diphthongue *ei* (p. 83-91). — Dans les *Serments*, M. L. accepte *dift* = *debet*, regarde *sit* comme français et non latin, et rapprochant *mi* pour *mei*, *podir* et *savir*, en conclut que ce texte représente par *i* à la fois *ē* et *ĭ* latins, rendus en français ordinaire par *ei*. Jusque-là je suis parfaitement d'accord avec lui; mais je cesse d'être de son avis quand il ajoute : « Il faut voir dans cette particularité un trait dialectal. » Je n'y vois qu'un trait orthographique, ainsi — soit dit par avance — que dans tous les autres traits du même genre que M. L. a relevés dans les *Serments*. Par là s'accuse entre nous le commencement d'une différence qui ira en grandissant au fur et à mesure de l'exposition de l'auteur. J'aurai l'occasion de motiver ce dissentiment : j'en dirai tout de suite le principe. M. L. voit des divergences dialectales dans des traits où je ne puis en reconnaître, parce qu'il part, pour apprécier les *Serments*, de l'orthographe du latin classique, tandis que je les crois écrits avec l'orthographe habituelle au latin mérovingien. Ainsi pour lui *podir savir dift*, offrant un *i* à la place de l'*e* latin ou de l'*ei* français, ont une forme dialectale; pour moi ils présentent, comme *savirum* ou *dibet* dans des textes mérovingiens, un son plus ou moins déterminé qui est devenu plus tard le fr. *ei*, commun, autant que nous le sachions, à tous les dialectes de la langue d'oïl. — Pour les autres textes, l'exposition complète et lumineuse de M. L. ne donne lieu qu'à quelques observations de détail. Sur le rapport d'*ei* et *i* dans *preier* et *pri* (p. 89), voy. l'art. de M. Thomsen (*Rom.* V, 64). Je ne comprends pas les raisons opposées à la série *dece(m) dieis deis dis* (p. 90). — L'explication de *ceindre* (*joindre*, etc.) par *ceingre*, où *-gre* se serait changé à *-dre* par assimilation, ne me plaît pas. Si toute la série indiquée par M. Darmesteter (*Rom.* III, 396) n'est pas assurée, je crois qu'il est au moins dans la bonne voie : le *d* s'est intercalé après *ñ*, comme dans *seindre* = *sẽñdre* de *senj'r* de *senior*. Je n'admets guère, à propos de ce mot, l'explication de M. L. pour *sire;* j'en ai donné ailleurs une autre. — Je lis, dans le *Fragment*, *fisent* et *perme[si]ssent* au lieu de *fisient* et *permissient;* le premier est *fecerunt*, le second très-certainement *permansissent*, qui convient très-bien à la syntaxe, quoi qu'en dise M. L., qui admet l'étrange imparfait *permes(s)eie* = *permansebam*. Ainsi se trouvent écartées les deux anomalies de ce texte. Les notes tironiennes, appliquées aux mots français, doivent être interprétées avec une certaine largeur, comme je le montrerai dans mon édition. — Il ne faut pas, dans la *Passion*, compléter *esfred* en *esfreidat*, mais en *esfredat*. En effet la véritable étymologie du mot *esfreder*, *esfreer* est *ex-fridare* (cf. dans Du Cange *ex-fridiare*) : c'est proprement un terme de droit; le sens primitif n'est pas « effrayer », mais bien

« troubler, mettre en désordre. » *Esfreid, effroi*, est le substantif verbal d'*esfreder*. Ce verbe a donc *ei* (de l'ï allemand) aux formes accentuées seulement; le prov. n'a qu'*e* partout. — *Adeser* n'a rien à faire avec *adhaesare*, comme je l'ai montré ici (IV, 501). — M. L. explique d'une façon ingénieuse et vraisemblable les formes de *lire* où se trouve une *s* par l'influence de l'all. *lesen*.

III. Les valeurs phonétiques de l'*e*. — L'*e* tonique en français moderne a deux sons, *é* et *è*. Tous les *e* provenant de *e* et *i* latins en position sont des *è*; les *e* provenant de *a* ont le son d'*è* lorsqu'ils sont suivis d'une consonne prononcée (*mer, cher, tel, nef, chef, père, telle, aimèrent*), le son d'*é* lorsqu'ils terminent le mot ou qu'ils sont suivis d'une consonne non prononcée (*aimé, aimer, aimez, chez, clef, cocher, journée*). On sait qu'en ancien français une partie des mots qui ont aujourd'hui *e* provenant d'*a* avaient *ie*; nous en avons parlé tout à l'heure. Dans les autres, comment se prononçait l'*e*? On a longtemps admis, sans autre enquête, qu'il se prononçait comme en français moderne. J'ai montré dans l'*Alexis* que dans les textes des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles tous les *e* provenant d'*a* figurent à la même assonance, et ne se confondent jamais avec les *e* provenant d'*e* ou *i*; des témoignages que je n'ai pas cités alors, mais que j'avais rassemblés et dont je donnais le résultat, prouvent qu'au XVI^e^ siècle tous les *e* provenant d'*a* avaient encore le même son, et que ce son était *é*. Fort de cette double observation, j'ai conclu que l'*e* provenant d'*a* avait au moyen âge le son *é*, tandis que l'*e* provenant d'*e*, *i* avait le son ouvert. Cela paraissait évident, quand une découverte faite par M. Bœhmer vint tout remettre en question. Il constata en effet que les assonances du *Roland* distinguent trois *e* et non deux; l'un répond à *á* latin (et dans deux mots, *Deu, ere*, à *ĕ*); l'autre, d'après M. B., à *e* en position, le troisième à *i* en position. En même temps, d'une manière indépendante, et appuyé sur d'autres témoignages, français et provençaux, M. Darmesteter formulait la même loi, mais en lui donnant bien plus de précision et de portée[1]. Il posait en effet le principe, appelé à devenir dans la philologie romane aussi évident que fécond, que les voyelles latines, dans les syllabes longues par position, conservent leur quantité naturelle et sont traitées par les langues romanes suivant cette quantité. La distinction n'est donc pas à faire entre *e* en position et *i* en position, mais bien entre *ĕ* en position et *ē*, *ī* en position (*ī* étant partout assimilé à *ē*). Ainsi s'explique, dans la laisse du *Roland* qui ne contient que des *e* = *i*, la présence du mot *regretet*, dont l'*e* correspond à un *ē* allemand. La position a cependant eu une influence sur le traitement des voyelles; elle les a empêchées de se diphthonguer : *ĕ* dans ce cas ne devient pas *ie* (au moins en français propre; il le devient en wallon comme en espagnol); *ē, ī* ne deviennent pas *ei* (sauf dans certains dialectes; voyez ci-dessous)[2]. L'existence des trois *e* étant admise, au moins au XI^e^ siècle, il s'agit de déterminer leur prononciation respective. Or de ces trois *e*, un seul a une valeur certaine, c'est *e* provenant d'*ĕ* en position : l'*e* de *perdere* se prononçait *è*, l'*e* de

1. Voy. *Revue critique*, 1875, II, 267. Cet important passage a échappé à M. L. ainsi que mes remarques sur la découverte de MM. Bœhmer et Darmesteter (*Romania*, IV, 501).

2. De même pour la série labiale : *o* ne devient pas *uo* (sauf les mêmes exceptions que pour l'*e*); *u* long en position devient en français *ü*, — *u* bref est assimilé à *o*.

perdre se prononce *è*, l'*e* du mot correspondant se prononce *è* en italien, il est donc sûr que cette valeur est restée immuable, comme en général celle des voyelles en position. Reste à déterminer celle de $e = a$ et de $e = i$, $\bar{e}$. M. Bœhmer, tout en reconnaissant que $e = a$ s'est prononcé uniformément *é* avant de se scinder dans le français moderne en *é* et *è*, a pensé qu'au moyen âge $e = a$ se prononçait *è* très-ouvert (je note ce son par *ê*) ; il a donné à l'appui de cette opinion un certain nombre d'arguments. Cette manière de voir a d'ailleurs pour elle la remarque, faite par M. Storm (*Rom.* III, 287), que *a* a dû passer par *è* pour arriver à *é*. Il faut encore remarquer que nous pouvons assez facilement discerner deux nuances distinctes de l'*è*, *è* propre et *ê* (*bette* et *bête*), et que nous ne percevons pas aussi facilement deux *é* distincts (bien qu'à mon avis en français moderne *je montai* et *monté* aient une finale sensiblement différente). — C'est cette opinion que M. L. soumet à la critique : après avoir énuméré tous les arguments de M. Bœhmer, il les déclare tous inacceptables, et en revient à la théorie d'après laquelle tous les $e = a$ se prononçaient *é*. Même en admettant, dit-il, que *a* ait dû passer par *è* pour devenir *é*, il ne s'ensuit pas qu'il ne fût pas arrivé à *é* dès l'époque des plus anciens textes : c'est l'objection que j'avais faite aussi (*Rom.* IV, 500) au système de M. Bœhmer. Mais, ajoute M. L., on peut se représenter autrement le développement de *a*. Admettons qu'il est d'abord devenu *ai : minare menair* (cet *ai* se conserverait encore aujourd'hui dans le patois guernesiais, et il a persisté devant les nasales, — *main plaine*, — qui en général en français conservent les diphthongues précédentes) ; — *menair* est devenu plus tard *menèir*, et c'est la forme qui a persisté dans le dialecte bourguignon ; — *menèir* a passé à *menéir*[1], *menéir* s'est resserré en *menér*, et c'est la forme du français propre dès les plus anciens textes. Cette théorie, comme on le voit, est très-ingénieuse, très-conforme aux conditions physiologiques, et a le grand avantage de rendre compte d'un trait caractéristique du dialecte bourguignon, — ou plutôt du groupe oriental. Elle a cependant des lacunes et elle soulève des objections ; elle contient même une contradiction qui paraît avoir échappé à l'auteur. Il semble accorder expressément (p. 96) que *a* pour arriver à *é* a passé par *ê*, et cependant *ê* ne figure pas dans la série qu'il construit plus tard. L'*ê* du normand *vérité* « prouve tout au plus ce qui est certain *a priori*, à savoir que *a* pour arriver à *é* a passé par cette phase dans un temps et dans un lieu quelconque ; mais il ne prouve pas que $e = a$ ait été *ê* dans la langue littéraire du moyen âge. On aurait aussi bien le droit de prouver, par les infinitifs en *air* de Guernesey, qu'*amer* dans *Roland* se prononçait *amáir* : ces deux arguments se valent et par conséquent se détruisent l'un l'autre. » Mais M. L. admet plus loin que le *ái* de Guernesey a conservé la plus ancienne prononciation de l'*a* latin en langue d'oil (ce qui me paraît d'ailleurs extrêmement douteux) ; il doit donc conclure également que le *ê* normand a conservé la plus ancienne prononciation *normande*. Il substitue là fort mal à propos le mot « langue littéraire du moyen âge » au mot « dialecte normand ». Puisque l'*Alexis* et le *Roland* sont d'après lui des poèmes normands,

1. L'*ei* qui s'est conservé jusqu'à nos jours en Lorraine se prononce avec un *é* très-fermé et un *yod* : *bontéj*, *menéj*.

puisque le *é* normand actuel représente une phase intermédiaire entre *a* et *é*, l'*e* = *a* dans *Alexis* et *Roland* au moins devait se prononcer *é*. — Les prétendues assonances de *é* avec *ei* dans l'*Alexis* et le *Roland* sont imaginaires, comme je l'ai dit plus haut. — M. L. attache une importance tout à fait indue à la forme *Troïain* pour *Troien*, qui se trouve dans Beneoit de Sainte-More. Cette forme propre, dit-il, au dialecte de Sainte-More (p. 112), atteste que le développement de l'*i* entre une palatale et un *a* est postérieur au changement d'*a* en *ai*; car si l'*i* avait existé devant *an*, l'*a* ne se serait pas changé en *ai*. Ce raisonnement subtil s'appuie sur une erreur : *Troïain* est un mot forgé par Beneoit d'après la forme trisyllabique *Troia* usitée dans le latin du moyen âge, et qui n'a rien de populaire (sans discuter la question du dialecte de Sainte-More !) ; Beneoit a simplement traité le suffixe *-anus* dans ce mot comme il le voyait traité dans *Romanus*, etc. ; ce qui prouverait quelque chose, ce seraient des formes comme *chain*, *moiain*, *liain*. Je ne veux pas dire d'ailleurs que M. L. ait tort de regarder *ai* comme sorti de *a* avant la distinction établie entre les deux séries d'*a* par la présence ou l'absence d'une nasale suivante (*ai*, *e*) ; je suis au contraire depuis longtemps de son avis sur ce point. — L'*a* des *Serments* (*fradra*, *salvar*), n'est certainement ni archaïque avec toute sa valeur, ni dialectal; il faut admettre, avec quelques restrictions, l'opinion de M. Storm et ne voir dans cet *a* qu'une expression graphique d'un son qui n'était plus *a*. — Au reste, en croyant possible, comme le soutient M. L., que l'*ei* oriental soit une dérivation d'un *ai* (*ae*) primitif, je ne crois pas nécessaire d'admettre que l'*e* occidental provienne de cet *ei* oriental. J'admets pour les transformations de *a* latin en français le point de départ que M. Havet a fixé pour l'origine des diphthongaisons romanes : *a* (bref ou long) a donné *aa*, puis, par « réfraction », *ae*. *Ae* s'est maintenu devant les nasales, mais en y devenant *ai* (*maent* s'est conservé dans *Eul.*), on peut croire que dans certains dialectes il est également devenu *ai* devant toutes les consonnes, puis *èi* et enfin *éi*. Dans la plupart des dialectes *ae* est devenu *é*, puis *è*, puis *é* : ces transformations étaient sans doute accomplies au X^e^ siècle (c'est aussi l'avis de M. L. que l'*e* = *a* d'*Eul.* est *é*). L'*é* = *a* s'est maintenu pendant tout le moyen âge (cependant au XIV^e^ siècle on trouve des traces d'*è* = *a* ; cf. aussi *Rom.* V, 494) : au XVII^e^ siècle il s'est bifurqué en français comme nous l'avons vu ; le normand a changé, à la même époque environ, *tous* les *é* = *a* en *è*[1] ; de là la prononciation normande actuelle, *é*, qui a bien pu devenir à Guernesey *éj*, puis *áj*. — Reste à parler de l'*e* = *ĭ* (*ē*), découvert par MM. Darmesteter et Bœhmer. L'existence de cet *e* est incontestable : elle trouve sa confirmation dans l'étude des dialectes et des autres langues romanes. En italien *e* = *ĭ* (*ē*) ne se prononce pas comme *e* = *ĕ:* il a le son *fermé* et l'autre le son *ouvert* ; en espagnol et en roumain *e* = *ĕ* en position se diphthongue, *e* = *ĭ* (*ē*) en position reste intact. Il en est de même dans le dialecte wallon, qui diphthongue l'*e* = *ĕ*, mais non l'*e* = *ĭ* (*ē*) (*priestre* mais *evesque*, *pierte* mais *enferm*, etc. ; ce n'est pas ici le lieu d'étudier l'application de cette règle et ses exceptions). Je citerai encore certains dia-

1. Remarquez que Bèze attribue expressément aux Gascons, et non aux Normands, la prononciation *è* pour *é* : *a ;* on peut en conclure que de son temps les Normands prononçaient *é* comme les Français.

lectes français où on rencontre le phénomène inverse : l'*e* = *ĕ* reste intact, l'*e* = *ĭ* se diphthongue en *oi* ; ainsi dans le berrichon, tel qu'il nous est représenté par le ms. fr. 401, écrit en 1343 (il contient la *Bible rimée* de Macé de la Charité, curé de Sancoins), on trouve constamment *batoisme*, *voirge*, *croiche*, *voive*, etc., en face de *prestre*, *perdre*, *pèche*, etc.[1]. Donc la distinction de *e* = *ĕ* et *e* = *i* est ancienne en français. D'autre part il est certain, comme l'a établi M. L., qu'elle a disparu au XII^e^ siècle, au moins dans le français proprement dit, et qu'à partir de cette époque on fait assoner et rimer les deux *e* sans scrupule. Si, aux X^e^ et XI^e^ siècles, *e* = *a* valait *é*, *e* = *e* valait *è*, que valait *e* = *i* ? On serait tenté de répondre *é*, puisque ce son s'est plus tard mêlé avec *è* ; mais c'est peu probable, parce que pour aller de *i* à *è*, le son a dû passer par *é*. J'admettrais donc qu'il avait la valeur d'un *é* plus fermé que l'*é* venant d'*a*, la valeur d'*ie*, tandis que *e* = *a* avait la valeur d'*ei*. J'avoue qu'il nous est difficile de saisir aujourd'hui la différence de ces deux sons, différence qui a dû être assez prononcée pour nos ancêtres, puisqu'ils ne faisaient pas assoner *e* = *i* avec *e* = *a* ; mais il faut plutôt se fier aux inductions logiques et historiques, en ces matières, qu'au témoignage de l'oreille, sur laquelle les habitudes acquises sont très-puissantes (d'ailleurs, comme je l'ai dit plus haut, les deux *é* de *je montai* et *il est monté* ont en français moderne un son assez distinct pour que des poètes à l'oreille délicate s'interdisent de les faire rimer). Il est cependant étonnant que *i* marchant à *è* et *a* marchant à *é* ne se soient pas rencontrés en route, comme le remarque fort bien M. L. ; il faut croire que la rencontre a eu lieu, mais qu'elle a été absolument passagère[2]. Les rimes de *e* = *i* avec *e* = *a* que M. L. a relevées, et qu'il regarde comme la preuve de cette rencontre momentanée, — en même temps qu'elles démontrent la prononciation *é* de *e* = *a*, — me paraissent, je l'avoue, dénuées de valeur. L'une est *Sebre* dans la *Chanson de Roland*, mot étranger d'origine et singulièrement altéré, qui doit être écarté ; l'autre est *marchels* = *mercalis* qui rimerait avec *icels* dans Philippe de Than. Mais *mercalis* donne régulièrement *merchiels* ; il y aurait donc deux irrégularités dans cette rime : c'est assez indiquer qu'elle est fautive, et en effet l'une des deux familles de mss. (l'autre est visiblement troublée) donne les rimes *mercil* et *icil*. — Malgré quelques divergences, on voit qu'en somme je suis porté à accepter, au moins provisoirement, la plus grande partie du système de M. L., et si ces résultats sont confirmés, un chapitre très-obscur de la phonétique française aura été élucidé.

V. *E* devant les nasales (p. 106-130). — Je n'en dirai pas autant de ce long chapitre, un de ceux assurément qui ont coûté à l'auteur le plus d'efforts et où ils ont été le moins heureux. Je n'entrerai pas après lui dans la discussion aride et embrouillée de l'histoire des voyelles nasales, — et spécialement de *en*, — en français : je serai bien obligé quelque jour d'écrire sur ce sujet une dissertation spéciale, où je devrai joindre au travail de M. L. ceux de MM. Bœhmer et Scholle. Je me bornerai présentement à dire que tous les faits et les raisonne-

1. *Floiche*, rimant avec *coiche* (coche) dans le *Roman de la Rose*, éd. Michel, t. I, p. 3, offre peut-être un phénomène du même genre.

2. Au reste, la même difficulté s'oppose à ce qu'on prononce *é* l'*e* venant de *a* ; car en marchant à *é* il aurait rencontré *è* = *e* et devrait assoner avec lui.

ments accumulés par M. L. pour prouver sa thèse n'ont servi qu'à m'en démontrer plus fortement l'inexactitude. Cette thèse est brièvement celle-ci : 1° jusqu'au XII[e] siècle au moins l'*e* dans *en* (et subsidiairement l'*a* dans *an*) a un son *oral* pur, et non point nasal ; 2° ce son est *é* et non point *è*. Ces deux propositions ont surtout pour base (ou peut-être pour but) la « restitution » de la *Passion*, telle que nous l'a donnée M. L. ; dans la *Passion* en effet *en* assone avec *é*, et pour que la *Passion* soit un poème français il faut que cette assonance soit française. Malheureusement la *Passion* est le seul texte où on trouve pareille chose ; le *Lég.* sépare soigneusement *en* et *an* de *e* et de *a* ordinaires, et déjà *Eul.*, comme je l'ai remarqué plus haut, a deux strophes en *en* ; *Alexis*, *Rol.* et tous les poèmes postérieurs ne font *jamais* assoner *en*, où d'après M. L. l'*e* aurait un son « purement oral », avec *e* ; *a.e* n'assone avec *an.e* dans le *Rol.* que par des fautes de copiste [1] ; dans les autres poèmes où M. L. en a cherché des exemples, il n'a trouvé, comme dans *Rol.*, que *palme*, *roialme*, *blasme*, et autres mots semblables, dont la prononciation est obscure, mais qui ont *tous* une nasale après l'*a*. M. L. explique le groupement habituel des voyelles suivies de nasales en assonances séparées par une théorie sur l'assonance et la rime qui ne soutient pas l'examen. Les auteurs de poèmes en assonances, dit-il, ont de bonne heure favorisé la rime ; mais pourquoi ne trouve-t-on pas dans le *Rol.* de laisses en *al*, en *er*, en *ez*, comme en *an* et en *en*? Il est bien vrai qu'on y remarque une tendance à grouper les mots en *ón*, tendance qui s'accuse plus dans des poèmes postérieurs ; mais c'est que l'*o* devant les nasales commençait à se nasaliser. M. L. émet aussi sur le passage de l'assonance à la rime des idées qui ne sont pas justes : les rimes imparfaites qu'on rencontre dans les poèmes rimés ne sont pas d'ordinaire *abt : abz* (*abc* : *atz* exprimant l'assonance, *abc : abc* la rime), mais bien *abt* : *act* ; dans les rimes féminines de même, la rime tolère la différence ou l'absence de la première consonne d'un groupe de deux (ainsi *amours* rimera avec *nous* mais non avec *court*, *sage* avec *large* mais non avec *palagre*, ni *large* avec *larme*). — Les raisons pour lesquelles *e* dans *en* aurait eu (avant d'être nasal) le son *é* et non *è*, qui lui revient naturellement comme représentant *e* en position [2], ne sont pas meilleures. L'analogie de *on* n'est pas exacte, puisque *o* devant les nasales n'a pas été traité comme *e* : du moins *buone* est-il propre à certains dialectes, tandis que *tient* est commun ; *vena* est traité autrement que *Roma*, quelle que soit au juste l'histoire de ce dernier mot. — Dans le détail, il y a des choses excellentes et quelques petites erreurs. La remarque sur le ms. L d'*Alexis* est neuve et juste : ce ms. change *en* en *an* dans les syllabes atones initiales, et on peut croire par conséquent qu'en général la substitution d'*an* à *en* a commencé par ces syllabes. — L'étude minutieuse des assonances en *ei* et *ai*, bien qu'elle n'aboutisse pas à des conclusions bien claires, est un premier travail très-méritoire sur ce sujet difficile. — J'ai

1. A ce propos, disons qu'il est temps de supprimer du v. 3715 la correction *parle*, qui formerait une assonance en *a* dans cette tirade en *an*, déjà étrangement défigurée. M. Cornu a démontré (*Rom.* IV, 457) que *parle* n'est pas de l'ancien français ; il faudrait ici *parol*. Au reste, je ne vois pas comment restituer ce vers.

2. Et *i* en position ; il est probable qu'ici comme devant les autres consonnes *i* se sera de bonne heure réuni à *e*.

déjà eu occasion de dire (*Rom.* IV, 282) que *cante* = *comitem* et = *computum* est pour *cuante* (*quante*), et que par conséquent il ne provient pas de *conte* mais de *cuente*[1] (sans cela pourquoi n'a-t-on pas *mante*, *hante*, etc., de *monte*, *honte*?). — P. 124. M. Bœhmer ayant remplacé *chaeite* dans une assonance en *a* du *Roland* par *chaite*, M. L., qui paraît avoir mal interprété la pensée de M. Bœhmer (cf. *Rom.*, II, 107), propose *chaaite* pour *chaeite*, comme *aasme* pour *aesme*; mais l'*a* d'*aasme* est précisément dû à la nasale (l'*s* étant de très-bonne heure devenue muette devant les spirantes); *chaaite* est impossible dans le *Roland*. — P. 120, M. L. voit des rimes de *a* = *a* avec *a* = *e* dans *forsane* : *depane*, *barbaquane* : *asane* (*Chev. au lion*); mais on peut rétablir partout *e*. — Pour conclure, je dirai qu'à mes yeux l'auteur n'a nullement réussi dans ce chapitre à prouver que l'*e* de *en* ne fût pas nasalisé[2] dès le X^e^ siècle, et par conséquent que les assonances de la *Passion* où cet *e* assone avec d'autres *e*[3] puissent être françaises.

VI. *Z* pour le lat. *s* après *n* et *l* (p. 130-132). — Dans ce court paragraphe, l'auteur ne discute pas les opinions émises sur ce point curieux par MM. Schuchardt et Chabaneau. Mais il a soigneusement rassemblé les faits orthographiques en question dans les six textes qu'il étudie, et il a pu en tirer les règles fixes, que après *n* double ou mouillée (*gn*), et après l'*l* double (au moins dans la *Passion*) ou mouillée (sauf dans *Lég.*), le *z* remplaçait l'*s* latine. Il n'attribue à ce *z* d'autre valeur que celle qu'il a d'habitude; ainsi *anz* se prononçait *an-ts*, *mains* se prononçait *mèn-ts*[4] : il laisse dans le vague la façon dont ce *z* se combinait avec *l* et *n* mouillées.

« Les recherches conduites jusqu'à présent ont bien révélé pour certains textes quelques indices de dialecte; ainsi dans les *Serments*, l'*a* tonique conservé, *in*, *int*, *prindrai*, dans la *Passion lz* pour *lls*. Mais ils sont trop isolés pour suffire à démontrer que dans les plus anciens monuments français on a affaire à des dialectes. Nous trouvons au contraire des critères généraux dans le sort du *c* et du *g* latin devant *a*, dans celui de l'*au*, de l'*o* long et de l'*o* bref tonique, de l'imparfait de l'indicatif en *-abam* et de l'imp. du subj. en *-uissem*, ainsi que du *w* allemand et de la préposition *per*. » M. L. trace ainsi le plan du livre II de sa première partie : « Les Critères ».

I. La destinée de *c* et *g* devant *a* (p. 132-139). — Après quelques remarques préliminaires sur la valeur qu'il convient d'attribuer à *c*, *k*, *ch*, *g*, dans les anciens mss., M. L. cherche à établir que pour le traitement du *c* et du *g* nos anciens textes se divisent en deux groupes : l'un, composé des *Serments*, *Eulalie*,

---

1. C'est un exemple de la diphthongaison de l'*o* en position.
2. Bien entendu je ne veux pas dire qu'il eût précisément le son du français actuel dans *lien*, mais simplement qu'il avait une teinte nasale suffisante à le distinguer de l'*e* ordinaire.
3. Notez qu'il n'assone jamais avec *é* = *a*, sauf dans *Hierussalem pechet* que M. L. supprime.
4. M. L. compare cette différence à celle qui, malgré l'unité d'orthographe, existe suivant lui en allemand entre *gans*, pron. *ganntz*. et *kahns*, pr. *kanns*; de même *Hals* ne différerait de *Salz* que par l'initiale (*hallts*, *sallts*). Cette prononciation de *Gans* et *Hals* m'étonne : est-elle admise en Allemagne?

Alexis, maintient *c* et *g* durs devant *a* ; l'autre, comprenant le *Fragm.*, le *Lég.* et la *Pass.*, les change en *ch* et *j*. J'ai dit jadis dans l'*Alexis* que *c* et *g* devenaient *ch* et *j* dans les *Serments*, *Eul.*, *Alexis* ; j'ai admis au contraire *ca*, *ga* pour le *Léger* : la division de M. L. n'est donc conforme à la mienne que pour le *Fragm.* (je ne me suis pas occupé de la *Pass.* à ce point de vue) ; au reste M. Joret avait déjà revendiqué pour *Alexis* le *c* et le *g* durs « normands », pour *Eul.* les mêmes sons picards ; M. Joret et M. Darmesteter avaient révoqué en doute mon opinion sur le *S. Léger*. Voici où j'en suis présentement : je regarde avec MM. Joret et Lücking *chielt chief* etc., *pagiens regiels* dans *Eul.*, comme signifiant *kielt kief*, *paguiens reguiels* ; je n'ai pas de raison pour tenir à mon explication des *Serments* ; je reconnais que mon interprétation de la graphie du *Lég.*, si elle convient plus naturellement en elle-même, offre des difficultés pour s'accorder avec d'autres particularités du texte ; mais je ne suis pas converti pour l'*Alexis*. La forme *goie* prouve pour M. L. que le *g* est dur, car sans cela on aurait *ioie*, comme on a *ioust* = *jacuisset*. Mais dans l'un et l'autre cas on a simplement reproduit l'orthographe latine : *g* pour *g* = *j* devant *a*, *o*, *u* est très-fréquent dans des manuscrits bien postérieurs, parce qu'on n'a pas inventé pour le *g* une notation correspondante au *ch* pour le *c*. Mais le *g* de *longes*, *renge* doit se prononcer comme celui de *gent*, etc. ; la valeur, *dj*, de cette lettre, est si assurée pour le copiste de L (d'accord avec celui de A), qu'il l'emploie en place du *j* latin devant *e*, *i* : *gist* 50a, *getent* 54b, *gent* 55d, *prenget* 8d, *engrieget* 56c, tous les mots en *-age*, etc. ; en outre, ce qui est plus frappant, voulant noter un *g* dur devant *e*, il écrit *langueros* (111c) ; et cependant, d'après M. L., *longes*, *renge* doivent se lire *longues*, *rengue*[1] ! Quant aux *ca*, *ke*, *ce*, des mss. L et A, je persiste à les regarder, soit comme équivalents à *cha*, *che*, soit comme introduits par les copistes ; et je ne contredis pas ma classification des mss., quoi qu'en dise M. L., en supposant que les exemples de *cha* qui se trouvent dans A proviennent de l'original : il importe peu, à ce point de vue, qu'il y ait entre l'original et A plus d'intermédiaires qu'entre l'original et L. J'aurai occasion de dire plus loin comment je défends cette manière de voir contre la théorie de M. Joret. — Notons dans ce chapitre la très-ingénieuse explication de *jholt* = *calidum* dans le *Fragm.*, 1° par l'emploi du *jh* initial emprunté à la graphie usuelle *Jhesus* ; 2° par le fait que l'écrivain distinguait mal les douces desfortes (cf. *pretier* pour *predier*, *acheder* pour *acheter*) ; ce n'est pas sûr, mais c'est bien trouvé. — Le raisonnement de M. L. sur *evesquiet* dans le *Lég.* n'est pas bon ; « *evesquiet*, dit-il, est un dérivé de *évêque* » ; mais alors d'où vient l'*i* ? M. L. admet lui-même ailleurs que l'*i* des mots comme *colcatum* = *colchiet* s'est produit avant le changement d'*a* en *é* : il n'avait aucune raison de se produire après. « Par conséquent *eveschiet* n'est qu'une *Umbildung* » ; mais sur quelle analogie aurait-on changé *evesquiet* en *eveschiet* quand on avait *évêque* ? Il faut regarder *eveschiet* comme provenant d'une forme vulgaire *episcatum* (ou p.-ê. *epispocatum*) pour *episcopatum*.

---

1. M. L. s'appuie sur ce que, dans le fragment en prose copié de la même main, on trouve *guaire* écrit *geres*. C'est là une singulière méprise : *geres*, c.-à-d. *gieres*, traduit le latin *ergo* (cf. *Rom*, VI, 629).

II. La destinée de *au* latin (p. 139-143). — M. L. veut prouver que l'*au* latin, changé en *ò* dans les *Serments*, *Eulalie*, *Alexis*, s'est maintenu dans les poèmes de Clermont et en partie dans le *Fragment*. Pour ce dernier texte, il a le seul mot *repauser*, *repausement*, en opposition à *odit* : mais je regarde *repauser* comme écrit sous l'influence du latin ; il est clair que l'écrivain était plus habitué à cette langue qu'au français. Quant aux poèmes de Clermont, il est vrai qu'ils présentent partout *au*, et M. L. tire très-habilement parti de la graphie *ocire* (toujours dans *Lég.*, une fois dans *Pass.*) pour se refuser à attribuer la substitution de *au* à l'*o* qu'aurait eu l'original au copiste provençal. Toutefois il ne m'a pas convaincu. J'ai déjà dit qu'admettre dans *Pass.* que *a* + *u* est devenu *ò* (*og*, *sot*), tandis que *au* serait resté *au*, c'est absolument invraisemblable : M. L. refuse avec raison (p. 99) d'accepter une pareille « interversion de l'ordre naturel » pour *a* + *i* et *ai*). Il faut noter dans les deux textes (et aussi dans le *Fragment*) le mot *ore* (*hora*, *or*, etc.), qui, soit qu'il provienne de *a(d) hora(m)*, comme je le crois avec M. Cornu, soit qu'il provienne de *ha hora*, comme le propose M. Suchier (*Rom.* VI, 629), a pour source immédiate un lat. vulg. *aora* = *aura*, devenu en pr. *ara*. Mais, dit M. L., comment croire que le copiste de la *Pass.* aura changé tous les *o* de l'original en *au*, sauf une fois celui d'*oicisesant*, le seul dont l'existence soit assurée en français? Et comment se fait-il qu'il ait changé en *e* tous les *ie* de l'original, sauf une fois, dans *paierent* (52 d), où il est sûr que le français l'avait? Mais le copiste de *Lég.* respecte *o* dans *ocire* non pas une fois, mais deux, c'est-à-dire chaque fois que le mot reparaît? Et qui nous prouve que le dialecte méridional de ce copiste dît *aucidre?* nous n'avons pas à faire ici à une loi, mais à un accident phonétique. Dans le *Lég.*, dit M. L., *a* + *u* donne constamment *au*, — *aut* de *habuit*, etc., — et cet *au* ne vient pas du provençal (qui dit *ag*). D'accord : j'ai aussi respecté cet *au* dans ma restitution, et je crois qu'il était général en France au X^e^ siècle (la *Passion* l'a déjà changé en *ò*) ; mais cela ne touche pas le sort de l'*au* latin, qui, en somme, dans tous les textes que nous possédons, est déjà devenu *ò*. — Je n'entends point dire par là que l'*o* = *au* du fr. remonte au latin vulgaire ; j'enseigne depuis longtemps, — d'accord, à ce qu'il me semble, avec M. L., — que le changement ancien d'*au* en *o* est propre au latin vulgaire de l'Italie ; sans parler du roumain et du ladin, le gallo-roman et l'hispano-roman avaient conservé *au* ; le changement de l'*au* gallo-roman en *ò* dans le fr., de l'*au* hispano-roman en *ò* dans l'espagnol, en *ou* dans le portugais, est un phénomène postérieur et propre à l'histoire de chacune de ces langues. Il serait donc fort possible qu'au IX^e^ siècle certains dialectes français eussent conservé l'*au* quand d'autres l'avaient déjà changé en *ò* ; seulement il faudrait le prouver, et c'est ce que M. L. n'a pas fait. *A priori* le fait que ce changement est commun à tous les dialectes de la langue d'oïl, et qu'il est constaté au IX^e^ siècle pour les *Serments*, *Eulalie* et le *Fragment*, rendent vraisemblable qu'il était accompli alors dans toute la France du Nord.

III. La destinée des voyelles labiales. — 1 : *ū* latin. Après une bonne exposition des cas où *ū* a été traité comme *ŭ*, et quelques remarques spéciales sur *u* en position, M. L. se demande à quelle époque remonte la prononciation française de *u*, à savoir *ü*. Je l'ai fait remonter dans l'*Alexis* à un temps très-ancien,

fort antérieur en tout cas à celui où ont été écrits nos premiers textes. M. L. trouve cette opinion fort peu vraisemblable. « La circonstance que *u*, dans le domaine des autres langues romanes, n'a passé à *ü* que dans des dialectes isolés, comme en provençal moderne, dans le roumanche de l'Engadine et dans le lombard, empêche de reculer ce changement aussi haut que le fait G. Paris. » Mais il est fort douteux que le provençal ancien ait prononcé *u* autrement que le prov. moderne et le français. Les rimes du provençal ancien sont toutes sur ce point d'accord avec celles du français ; tous les dialectes modernes du midi sans exception (sauf le catalan) prononcent *ü*, et la raison donnée par Diez pour la prononciation *u* est sans valeur[1]. Nous sommes donc autorisés à conclure que tout au moins le gallo-roman avait déjà changé *u* en *ü*. Si maintenant nous observons que non-seulement le lombard, mais tous les dialectes de la Haute-Italie, jusqu'à l'Emilie et la Vénétie exclusivement, remplacent *u* par *ü*, que la plupart des dialectes ladins (voy. *Archivio glottologico*, I) en font autant, nous serons portés à voir dans le changement d'*u* en *ü* une influence proprement celtique. Cette hypothèse se confirme par la comparaison du gallois qui, dès ses plus anciens monuments, nous offre *i* (évidemment provenant d'*ü*) pour *ū* indo-européen et spécialement pour *ū* dans les mots empruntés au latin. Cette dernière circonstance indique que le changement d'*u* en *ü* s'est opéré en gallois dans la période qui sépare le IX^e^ siècle de la conquête romaine. Pour qu'un fait de phonétique celtique ait pu influer sur la prononciation du gallo-roman, il faut d'autre part que ce fait remonte à l'époque où le celtique était encore vivant en Gaule, bien que le latin y fût très-répandu. Ce sont ces considérations qui m'ont amené à croire que le changement d'*ū* en *ü* a dû s'accomplir dans la prononciation vers le III^e^ siècle, et cette opinion me paraît toujours vraisemblable ; elle a d'ailleurs le mérite d'expliquer comment la prononciation d'*ū* en *ü* est le seul des changements importants du vocalisme que l'orthographe du français n'ait pas exprimé ; d'ailleurs la prononciation de *ü* pour *u* dans le latin est attestée, dès les plus anciens monuments de la langue vulgaire, par des rimes comme *Jesus : adun*, *Jesus* : *jus* dans la *Pass.*, et par bien d'autres postérieures. « Mais, dit M. L., la graphie ancienne *u* pour *ō*, qu'on trouve dans les chartes mérovingiennes, témoigne contre cette hypothèse. A une époque où l'ancien *u* sonnait déjà *ü*, on ne pouvait guère avoir l'idée d'employer le même signe à la place d'*o* pour un son qui certainement n'était pas *ü :* la graphie *u* pour *ō* doit être plus ancienne que la prononciation *ü* pour *u*. » M. L. oublie que la prononciation *ü* ne s'applique qu'à *ū*, que *ŭ* et *ō* avaient pris le même son, et que par conséquent les scribes étaient dans un embarras perpétuel pour savoir s'ils devaient écrire *o* ou *u*, dans des mots comme *amorem*, *gula*, etc. — Au reste l'auteur reconnaît en terminant cet article que le son d'*ü* pour *ū* est très-vraisemblable dans les plus anciens textes français.

Les quatre paragraphes suivants : *Les sources de l'ò a.fr.*, *les sources de l'ó*, *la destinée de l'ŏ latin*, *Qualité des sons issus de ō et ŏ latins*, sont peut-être la partie la meilleure, la plus neuve et la plus approfondie du livre. Si on les

1. *U* d'après lui ne peut être *ü*, parce qu'il devient *v* devant une voyelle : *blau blava*, etc. ; mais on trouve la même chose en français : *bleu blève*, *soutius soutive*, etc.

compare à tout ce qui a été écrit sur le même sujet, même dans ces dernières années, on est frappé des progrès qu'ils marquent. L'origine des sons français, leur valeur, leur histoire, sont recherchées par une méthode à la fois rigoureuse et fine qui ne laisse aucun fait en dehors de ses prises ; la tâche ardue de discerner entre les sons et les caractères est poursuivie avec une attention toujours en éveil ; enfin, même si on n'accepte pas toutes les conclusions de l'auteur, ces chapitres seront la base indispensable de toute étude sur le même sujet. Je ne puis naturellement analyser ces recherches minutieuses, présentées avec une clarté parfaite : je suis obligé d'indiquer surtout les points où je me trouve en désaccord avec M. Lücking, et ceux où il apporte des découvertes ou des explications vraiment nouvelles. « Les sources de l'*ò* sont *au*, *ŏ* en position latine, *ŏ* et *ō* en position romane, *a* lat. + *u* (plus l'*o* hébraïque de quelques noms propres). » On peut comparer cette énumération à celle de Diez ou à celle de l'*Alexis*, et on verra combien elle est plus précise et plus complète[1]. M. L. débute par exclure quelques mots où l'*o* latin en position, sans doute long par nature, s'est changé en *ou* et non en *ò*, et il relève dans le latin vulgaire déjà des formes en *u* (p. ex. *turnare*, *curtem*, *turtos*, etc.). A propos du mot *oster*, — écrit à tort *usted* dans la *Pass.*, — il montre que l'*o* de ce verbe est bien *ò* et non *ó*, et il en donne à ce propos l'étymologie suivante : « *Oster* ou *hoster*, prov. *ostar* ou *hostar*, dérive de *hospitare*, « garnir d'un *hospes* ». Ce verbe prit pour les Gallo-Romains le sens d' « enlever » à l'époque des invasions. Les conquérants germaniques, spécialement les Burgondes, s'attribuèrent en qualité d'*hospites* (*hospitalitate*) deux tiers des terres : *hospitabant terras Romanis*, ils garnissaient les terres des Romains d'hôtes (bourguignons), c'est-à-dire qu'ils les leur ôtaient. Le douloureux souvenir de cette perte amère s'est empreint dans le verbe *oster*[2]. » Il est heureux que cette spirituelle étymologie n'ait pas été proposée par un Français ; quelles malices n'y aurait-on pas découvertes, et quelles calomnies à l'égard des anciens Germains ! M. Fustel de Coulanges ne l'admettra pas, puisqu'il ne veut pas que les Bourgondions aient pris les terres des Romains ; tout en ne partageant pas son avis sur ce point, je ne crois pas non plus à *hospitare* = *oster* : il faudrait trouver un exemple à l'appui. L'étymologie de Diez, *haustare*, n'est certainement pas très-brillante, mais elle peut aller pour le sens et pour la forme. A en chercher une autre, j'aimerais assurément mieux *hostare*, de *hostis* au sens d' « armée » : le verbe aurait d'abord voulu dire « traiter en ennemi, en pays conquis », puis « ravager, piller, enlever »; cf. l'all. *verheeren*[3]. — Sur *o* en position donnant *oi* et aboutissant à *ui* (ainsi que sur les autres sources de *ui*), M. L. penche pour l'explication donnée par M. Havet (*Rom.*, III, 321), sans toutefois le mentionner, non plus que MM. Schuchardt et Chabaneau, qui ont traité cette difficile question.

Après avoir étudié les sources de l'*ó* (*o* long, *u* bref, *o* bref en position latine

1. C'est ailleurs, à propos de l'*u*, que M. L. parle des quelques mots où *ò* provient de *u* en position (*Alexis*, p. 59) ; il les explique en disant que *u* a dû de bonne heure y passer à *o* (p. 144), et il en rapproche les mots où *o* en position a donné *uo*, *ue*, *eu*.

2. L'auteur retrouve ce mot *hospitare* (p. 141) dans *Ostedun* = *Augustodunum* de *S. Lég.*; ce serait une étymologie populaire : « la ville où on ôte. »

3. Les étymologies *obstare*, proposé par Du Cange, *abstare*, suggéré puis abandonné par M. Scheler, ne sont pas non plus définitivement exclues.

ou romane devant les nasales, *o* long en position romane devant les nasales, *o* issu d'*a* devant les nasales, plus l'*u* de la finale latine *-um*), M. L. passe à l'histoire de l'*ŏ* latin accentué. L'explication qu'il donne des mots *feu, jeu, lieu* ne diffère que légèrement de celle que je crois juste ; pour l'exposer il me faudrait une place que je ne puis donner ici ; j'y reviendrai dans l'édition des *Anciens Textes*. — M. L. rétablit dans *S. Lég.* (34 e) *roor* où j'ai lu *ruode;* il n'est pas le seul à avoir signalé à ce propos le *in rotore* des *Formules du VII^e siècle* (voy. *Rev. des l. r.*, 1876, p. 22), qui d'ailleurs vient non pas de *rota*, mais de *rotare ;* seulement je ne puis me décider à admettre dans le *Lég.* la chute d'un *t* médial. — M. L. s'est complétement trompé dans son appréciation du *Roland* au point de vue du traitement de *ŏ* accentué. J'ai fait remarquer que deux laisses assonent en *ue;* M. L. me répond : 1° que parmi les assonances de ces laisses on trouve *prazdoem*, et que *hom* assone ailleurs en *on ;* 2° qu'on y trouve deux fois *oilz*, « qui assone en *ó* et non en *oé* » ; 3° qu'au v. 3625 le ms. a *volt* et non *voelt ;* 4° que *fieus* = *feodos* est impossible dans une assonance en *oe*, et que le v. 315 où il figure doit être corrigé de manière à assoner en *ó* (*honurs*). « Les tirades 22 et 259 assonaient *donc* originairement en une voyelle simple, et non en une diphthongue. » Il faut avouer que le raisonnement est étrange. M. L. oublie-t-il que dans tout le poème, où les laisses en *ó* sont si fréquentes, on n'y trouve *pas un seul mot* où l'*o* réponde à un *o* bref latin, — sauf le mot *hom* qui, se trouvant dans une condition particulière, a les deux formes, comme *mal* et *mel, atendeiz* et *atendez*, et plusieurs autres dans le *Roland*. *Oilz*, dit-il, assone en *ó* ; c'est une assertion absolument contraire à la vérité : il n'y en a pas un exemple dans toutes nos chansons de geste. Pourquoi donc les mots en *ŏ*, — *estoet, poet, avoec, soer, coer, doel*, — sont-ils tous ramassés dans deux laisses, s'ils n'ont pas une voyelle commune, différente de *ó* aussi bien que de *ò?* Cela ne se soutient pas un instant. Quant à *fieus*, je persiste à le lire *fioes*, et je ne vois pas ce qu'il y a d'impossible dans cette forme : *Montem Jŏvi(s)* a donné *Mont jue*, que le scribe du ms. d'Oxford aurait écrit *Montjoe* ; or Wace fait rimer (*Rou*, I, 292) *Montgeu* avec *fieu* (ce qui ne l'empêche pas de rimer ailleurs *fié* en *ié*, I 498, II 967) ; suivant que l'accent, dans le mot *feod*, a été mis sur l'*e* ou sur l'*o*, on a eu *fiéud* ou *fiuod*, et les deux formes ont coexisté. Cette question particulière en amène une d'une portée plus générale : *uo*, sorti de *ŏ*, avait-il l'accent sur *u* ou sur *o*? M. L. se prononce pour l'accentuation *uó* ; je crois, — avec M. Havet, — que l'accentuation primitive a été *úo*, mais elle n'a sans doute pas duré, et la diphthongue *forte* est devenue *faible*. Dans *uo*, diphthongue faible, l'*o* est-il *ó* ou *ò* ? M. L. admet *ó* ; je crois plutôt à *ò*. Comment expliquer, si *uo* était *uó*, que les textes qui écrivent simplement *o*, comme le ms. L de l'*Alexis*, ne notent *jamais* ce son par *u* (sauf devant les nasales) ? Il est vrai que j'ai admis dans *Alexis* l'assonance en *ó* de *linçol*, et M. L. en cite une autre dans *Amis et Amile, peçol ;* mais aujourd'hui je les récuse l'une et l'autre. *Lincol* est dans un seul ms. (A), l'autre ms. (L) de la même famille (*a*) donne *grabatun* ; l'autre famille (*b*) a *litun* (P) et *licun* (S). De L comparé à A il résulte qu'il s'agit d'un lit ; de *a* comparé à *b* que le mot était analogue à *lincol litun licun*. Le poète a dit *liçon*, mot qui se retrouve dans plusieurs textes postérieurs avec le sens de « banc, couchette ». Quant à *pecol*, et non *peçol*, ce mot, écrit aussi

pecoul, assone toujours en *ó* ; l'étymologie en est douteuse[1]. Si *o* de *ŏ* assonait réellement en *ó*, on en trouverait, non pas un exemple, mais des centaines, dans la poésie du moyen âge. Je retire donc ce que j'ai écrit à ce sujet dans l'*Alexis* ; je considère toute la langue d'oïl comme ayant diphthongué *ŏ* en *úo*, puis sans doute *uò* ; il est possible que dans certains dialectes cet *uò* se soit ensuite resserré en *ò* ; le ms. L. de l'*Alexis*, en ne confondant jamais l'*o* = *ŏ* avec *ó* qu'il écrit *u*, montre que la prononciation n'était pas *ó*[2] ; les assonances le distinguent aussi bien de *ó* que de *ò*. Il faut toujours faire exception pour l'*o* devant les nasales, qui demande à être étudié à part (*sonat* est d'ordinaire traité comme s'il était *sónat*) : la manière dont l'*ŏ* a été traité dans cette condition est un trait caractéristique dialectal, que M. L. a oublié de relever. — L'auteur étudie ensuite les deux notations de l'*ó* en ancien français ; j'ai dit dans l'*Alexis* que ces deux notations, *u* et *o*, n'avaient qu'une valeur graphique et ne répondaient pas à des sons distincts (sans nier d'ailleurs que le son *ó* eût suivant les dialectes des nuances différentes[3]). M. L. cherche à prouver le contraire par une étude minutieuse de *o* et *u* pour *ó* dans les six anciens textes : il montre bien que ces textes ont des habitudes orthographiques distinctes, et plus régulières peut-être que je ne l'avais cru ; prouve-t-il que ces habitudes représentent des prononciations différentes ? j'en doute. — Il conteste aussi que la notation *u* se trouve également à l'origine dans les textes de l'est et de l'ouest ; mais il ne le fait qu'en affirmant que les *Serments* sont un texte occidental, c'est-à-dire en anticipant sur une démonstration dont nous examinerons plus tard la solidité. — Enfin il suppose que *bellezour*, *souue* dans *Eul.* (en regard de *non*, *eskoltet*, *colpes*, etc.), *correcious* dans le *Fragm.*, contiennent les traces de l'ancienne forme de l'*ó* français (= *ō*, *ŭ* latins) : *ō*, *ŭ* auraient donné *óu*, comme *ē*, *ĭ* ont donné *éi* ; cet *óu* se serait resserré en *ó*, mais il aurait persisté dialectalement devant une *r*, une *s* ou une voyelle. Cette hypothèse, qui établit un parallélisme plus exact entre l'histoire des voyelles graves (ou labiales) et celle des voyelles aiguës (ou linguales) est assurément fort séduisante, et je suis porté à l'accepter, malgré le petit nombre d'exemples sur lesquels elle s'appuie.

M. L. étudie ensuite (p. 182-188) l'imparfait de l'indicatif, notamment de la 1re conjugaison[4], — l'imparfait du subjonctif[5], — le *w* allemand, — la préposition *per* dans les différents textes, et trouve que le Fragm. et les Poèmes de Clermont ont pour *-aba(m) -eve* (ce qui est bien douteux pour la *Passion*), que l'*Alexis* a *-ove* (à induire de *òut*), les *Serments* et *Eul.* n'ayant pas de ces formes ; — que les formes en *-uisse(m)* sont dans *Alexis* en *-usse*, dans les autres textes (les *Serm.* et le *Fragm.* n'en ont pas) en *-visse* ; — que le *w* allemand est rendu dans *Alexis* par *gu*, dans les autres textes (les *Serm.* manquent) par *uu* ou *u*

1. Voy. Mussafia, *Beitræge*, au mot *picollo*.
2. Cf. ce que vient d'écrire à ce sujet M. Mussafia dans la *Zeitschrift*, I, p. 407.
3. Je dis au contraire positivement que ces nuances existaient (*Alexis*, p. 64). Pourquoi donc M. L. me prête-t-il (p. 178) l'assertion opposée ?
4. *Fisent*, *permes*[*is*]*sent*, que M. L. lit *fisient*, *permessient*, ont été expliqués plus haut.
5. C'est par erreur que *cognoguist receubist*, dans la *Passion*, sont mentionnés ici : ce sont les 2es pers. sg. du parf. ind.

(différence qui est bien probablement, comme il le conjecture en second lieu, phonétique autant qu'orthographique, mais qui peut s'expliquer par une simple succession chronologique aussi bien que par une divergence dialectale) ; — enfin que *per* a pour équivalent français *par* dans *Alexis*, *per* ou *p* dans les autres textes (ce qui à mon sens ne signifie pas grand'chose). — Il résume dans un tableau final toutes les divergences qu'il a relevées entre les six textes étudiés ; on a vu que je ne les admets pas toutes ; je montrerai à une autre occasion qu'il y en a qui lui ont échappé. Enfin je ne trouve pas son « groupement » justifié. Outre que je n'y comprendrais pas du tout la *Passion*, je ne vois aucune affinité réelle entre les *Serments* et l'*Alexis*, — puisque *k* pour *c(a)* se retrouve dans *Eul.* La parenté entre le Fragm. et les poèmes de Clermont s'appuie, — outre *ch* pour *ca*, qui est trop général pour constituer un groupe, — sur l'impf. en *aba(m)* devenu *éve* (ce qui est douteux pour la *Pass.*) ; mais la langue d'*Eul.* a dû posséder la même forme ; c'est vraiment bien peu pour dire à plusieurs reprises, comme le fait M. L., que ces trois textes constituent un groupe (car *au* pour *au* est, comme on l'a vu, très-suspect dans les poèmes et surtout dans le *Fragm.* ; *uò* (= *òu*) pour *ŏ* se retrouve au moins dans *Eul.* ; l'orthographe *ó* pour *u* également, à supposer qu'elle signifie quelque chose ; *v* ou *w* pour *v* allemand ne peut former un trait distinctif, puisque les points de comparaison manquent dans *Eul.* et *Serm.*).

Après avoir constitué ses groupes, M. L., dans le dernier chapitre de cette partie, essaie de les localiser. Prenant pour point de repère l'origine normande de l'*Alexis*, il décide que les *Serments*, appartenant au même groupe, doivent être de la même région ; seulement « *poblo* et l'*a* conservé dans *fradre*, *returnar* indiquent des contrées situées plus au sud » ; et pour le prouver il s'appuie sur le fameux *troiain* de Beneoit de Sainte-More, qui indiquerait la conservation de l'*ai* = lat. *a* en Touraine à une époque très-avancée, comme si ce mot était autre chose qu'un cas particulier de l'*ain* conservé partout devant les nasales ! Amené ainsi vers le sud de la Loire, M. L. étudie Nithard, et cherche à prouver que l'armée de Charles le Chauve, dont Louis l'Allemand dut emprunter la langue, se composait surtout de gens de cette région. Il arrive bien à nous montrer qu'elle comprenait des Gascons et des Bretons, — gens qui ne parlaient pas français, — mais nullement à nous éclairer sur la nationalité spéciale des Francs occidentaux qui y figuraient. Aussi ne semblera-t-il sans doute à personne autorisé à conclure par l'affirmation suivante : « La patrie de la langue des *Serments* de Strasbourg est le sud de la zone occidentale du domaine français, le pays qu'arrose la Loire, et notamment la rive méridionale. » Ce serait donc du côté de la Touraine ou de l'Angoumois qu'il faudrait chercher le pays dont le dialecte est représenté dans les *Serments*. Mais M. L. a oublié que pour localiser un texte ancien il faut tenir compte des dialectes modernes. Dans la région où il place les *Serments*, il n'y a pas un seul dialecte qui conserve dur le *c* de *ca* : tous le changent en *ch* : or l'auteur établit lui-même que la langue des *Serments*, possédant *kose* où l'*au* est changé en *o*, n'a jamais pu produire *chose*, qui remonte à *causa* ; donc la langue des *Serments*, comme celle d'*Eul.*, appartient à la région du nord, la seule où le *c(a)* ait conservé sa dureté ;

poblo appartient à la même région, comme je le montrerai dans mon édition des *Serments*.

M. L. démontre ensuite qu'*Eul.* est écrit en picard. Ce qu'il dit sur la diphthongaison de *e* en position (*biel* etc.) n'est pas tout à fait exact : ce trait n'est pas *général* en picard (voy. *Alexis*, p. 268). Quant à dire qu'il est postérieur, c'est ce qui me paraît peu admissible, quand on compare le wallon, l'espagnol et le roumain. — Sur l'art. picard *li*, *le* au fém., M. L. donne une explication qui n'est pas tout à fait la mienne : voy. *Rom.* VI, 617. — Enfin, il croit que dans *Eul.* les mots *celle*, *pulcella*, *mercit*, *manatce*, doivent être lus *chelle*, *pulchella*, etc., à l'image du dialecte picard postérieur. Je ne le crois pas. M. L. remarque lui-même que *ezo* (l. *czo*) ne se prête pas à cette prononciation : *czo* atteste la prononciation *tso*. Deux explications sont possibles : ou *tch* pour *ts* en picard est un épaississement postérieur, — ce qu'admettait Diez, et que M. L. nie, d'accord avec M. Joret, — ou il y a eu des dialectes qui traitaient le *c(e)* comme le français et le *c(a)* comme le picard, qui disaient p. ex. *France* de *Francia* et *franke* de *franca* ; j'ai dit ailleurs, *Rom.* VI, 617, que d'autres disaient sans doute *Franche* de *Francia* et *franche* de *franca*. On aurait donc les quatre combinaisons suivantes :

	Fr.	x	Pic.	x
Francia	France	France	Franche	Franche
franca	franche	franke	franke	franche.

C'est là une question fort difficile, et sur laquelle il est utile d'appeler l'attention des chercheurs.

« G. Paris regarde aussi le *Fragment de Valenciennes* comme picard. » Si M. L. m'avait lu avec plus d'attention, il aurait vu que je n'ai pas dit cela (*Alexis*, p. 41-42). J'ai dit que le *Fragm.* avait été écrit « dans le même pays » que *Eul.* ; mais ce pays est précisément celui où se rencontrent les parlers picard et wallon, et comme je dis trois lignes plus bas que le *Fragm.* a des formes « wallonnes », il était facile de voir que je l'assignais au wallon. C'est d'ailleurs, je suppose, ce que veut dire aussi M. L., en l'attribuant « à la frontière nord-est de la langue. » Sur diverses particularités de ce texte il émet des appréciations que je ne partage pas complètement : j'y reviendrai dans mon édition.

M. L. admet ensuite avec moi que le *S. Léger* est bourguignon ; et il conclut de la conformité de la langue que le poème sur la *Passion* l'est aussi. Comme je ne reconnais pas cette conformité, je n'admets naturellement pas la conclusion. L'élément français de la *Passion* est tellement altéré qu'il me paraît bien difficile de l'assigner à un dialecte quelconque ; cependant je serais porté, pour des raisons que je ne puis exposer ici, à le reporter à l'ouest plutôt qu'à l'est ; je noterai seulement que l'élément provençal me semble confirmer cette hypothèse.

La *Deuxième partie* du livre de M. L. a pour titre : *L'origine du dialecte français central*. L'auteur commence par caractériser ce dialecte, tel qu'il a dû être au XII^e^ siècle, d'après le *Chevalier au lion* ; il rapproche ensuite le résultat obtenu de ceux qu'il a trouvés pour les plus anciens textes de la langue d'oïl,

et il en conclut qu'aucun d'eux n'est écrit en dialecte français. Suivons-le dans chacune de ces recherches.

Que Crestien de Troyes écrivît en « bel françois », c'est ce que nous atteste le témoignage de ses contemporains ; en résulte-t-il que sa langue soit précisément le dialecte de l'Ile-de-France ? C'est ce que M. L. néglige d'examiner. Ici encore il ne tient pas assez compte des dialectes postérieurs ; en effet le français général moderne — qu'on doit jusqu'à preuve du contraire regarder comme le développement du dialecte de l'Ile-de-France — offre plusieurs traits qui ne peuvent dériver de traits correspondants de la langue de Crestien. Je citerai, parmi ceux que relève M. L., *ue* pour *o* devant les nasales (*buens*), *oi* pour *ei* devant *l* (*soleil*), *iaus* pour *èls* (*biaus*), *aus* pour *eils* (*vermaus*). Ce ne sont, il est vrai, que des nuances légères, — et plusieurs mêmes peuvent fort bien appartenir au copiste du ms. publié par M. Holland, et suivi aveuglément par M. Lücking. Toutefois ces nuances autorisent à révoquer en doute l'antiquité de certains autres traits, qui se trouvent, il est vrai, dans le français moderne, mais qui peuvent fort bien ne pas y avoir existé dès le XII^e siècle, comme l'assimilation de *ei* à *oi*, et spécialement les imparf. en *oie* pour la première conjugaison. L'étalon choisi par M. L. est ainsi suspect linguistiquement ; il l'est encore historiquement, puisque rien ne nous indique que le champenois Crestien ait employé le dialecte de l'Ile-de-France : nous le voyons travailler pour les comtes ou comtesses de Flandre ou de Champagne, mais nous ne trouvons nulle part dans ses œuvres une allusion à la cour du roi de France. Ce n'est donc pas à lui qu'il faut s'adresser pour avoir la connaissance du *français de France* au XII^e siècle. — Dans la caractéristique du dialecte de Crestien, en général utile et bien faite, M. L., outre la confusion entre l'orthographe d'un ms. et la langue du poète, a commis quelques erreurs de détail. — L'assertion (p. 201 et déjà plus haut) que *oe* pour *ue* a commencé à l'initiale repose sur une méprise : il s'agit ici d'un fait paléographique et non phonétique ; on a écrit *oes, oel, oeure* au lieu de *ues, uel, ueure* pour ne pas exposer à lire *ves, vel, vevre* ; c'est par la même raison qu'on a écrit aussi *hues, hueure, huel*, où on a vu, par une erreur semblable, la préposition d'une *h* (de même dans *huis, huit, huître* ; cf. l'esp. *huebos, huevo*, etc.). — L'explication de *redois* par *redossius* (p. 202) est ingénieuse et très-probable ; le sens convient bien (outre les passages cités par M. Förster sur le v. 3474 de *Richart*, voy. *Otinel*, v. 47 ; *Ysopet II* dans Robert, I, 22 ; *Mainet*, III, 8). — Excepté les imparfaits en *-aba* et *-eba*, il n'y a réellement dans le *Chev. au lion* qu'une rime de *oi* = *ei* avec *oi* = *o* (*au*) + *i*, celle de *joie* et *coie* au v. 4683 (M. L. cite encore *cervoise* et *anvoise* au v. 591, mais *envoisier* est **invitiare*, et non **invociare*, comme il paraît l'avoir cru) ; il faudrait donc s'assurer que les autres mss. confirment la leçon de l'édition. — M. L. explique le changement de *ei* en *oi* par un degré intermédiaire *ai*. Les preuves qu'il en donne sont les suivantes : 1° *ei* a passé à *ai* devant les nasales (*plain* pour *plein*), et les nasales ici comme ailleurs ont conservé l'état plus ancien ; 2° *vermauz, solauz*, etc., s'expliquent par *vermailz, solailz*, tandis que *vermoil, soloil* ont poussé un degré plus avant ; 3° *ail* lui-même est devenu *oil* dans *tooil* : *vermoil, tooille* : *vermoille* ; 4° *e* de *i* devant *l* a quelquefois passé à *a*, comme dans *fautre* : *autre* et *aus* : *çaus* ; 5° le passage de *é* à *a* par *è* se retrouve dans *ia*

issu d'*ié* et *ia* issu d'*ué*. La 3e de ces preuves est à retrancher : *tooil*, en fr. *toeil*, en norm. *tueil* (d'où le v. *toueillier*, fr. *touiller*; voy. Gachet, s. v. *toueller*, etc.), n'a rien à voir avec le suffixe *ail* : je ne sais quelle étymologie M. L. attribue à ce mot. — La 4e est nulle : il est vrai que *faltre* d'où *fautre* semble être pour *feltre*; le changement d'*e* en *a* devant *l* se retrouve ailleurs, mais c'est un tout autre phénomène. Enfin les rapprochements faits en première, deuxième et cinquième lieu ne prouvent rien, parce que les changements indiqués[1] sont étrangers à plusieurs dialectes (et notamment au français propre) où cependant *ei* devient *oi*. — Une manière plus vraisemblable d'expliquer le changement d'*ei* en *oi* se trouve, si je ne me trompe, dans une forme du *Fragment de Valenciennes*, où il est bien surprenant que M. L. ne l'ait pas remarquée, bien qu'elle ait été signalée par Diez et Burguy : c'est *noieds* de *necatos*. Ce mot, à côté de *haveir*, *doceiet*, etc., semble indiquer que le changement a commencé par les atones (*ëi* en *oi*, cf. *roïne* de *reïne*, etc.), et qu'il les avait déjà atteintes, au moins dans le wallon, au Xe siècle : de là il s'est propagé aux toniques. Quant à la date de son introduction dans le français propre, ce n'est point au hasard, comme le croit M. L., que je l'ai placée environ au XIIIe siècle ; mais l'élucidation de ce point demanderait des développements que je ne puis lui donner ici.

J'ai dit dans l'*Alexis* que ce poème a dû être composé en Normandie, mais que le dialecte qui y est employé ne différait pas, vers 1040, du dialecte de l'Ile-de-France. C'est pour contrôler cette opinion que M. L. (préf. p. I) a commencé les études qui ont abouti à ce volume. Il la repousse pour six raisons, ou en d'autres termes il relève dans l'*Alexis* six traits caractéristiques qui ne peuvent avoir appartenu au français central. — 1) L'*Alexis* a *k* pour *ca*, le fr. a *ch*, qui doit être plus ancien que 1040. J'ai essayé plus haut de montrer que l'*Alexis* avait *ch*. Mais ici je me heurte à la théorie exposée par M. Joret dans son livre sur *le C dans les langues romanes*, et généralement admise[2], d'après laquelle le dialecte normand avait *k*. Il faut s'entendre. On devra prochainement renoncer à ces noms de dialecte picard, normand, bourguignon, etc., qui à l'origine ont été commodes pour s'orienter, mais qui aujourd'hui ne peuvent qu'induire en erreur. M. Joret a prouvé que certaines parties de la Normandie traitaient le *c(a)* comme les dialectes du nord; mais a-t-il montré que toute la Normandie fît de même? La Normandie touche à la Picardie, à l'Ile-de-France, au Maine et à la Bretagne. Dans une seule de ces provinces limitrophes le *c(a)* sonnait *k;* dans les trois autres il sonnait *ch*. Croit-on que la limite linguistique — à ce point de vue — coïncidât avec la limite politique? En théorie c'est peu probable ; en fait il n'en est rien. Tous les textes cités par M. Joret, ainsi que tous les mots empruntés aux patois modernes, appartiennent à une bande de terrain qui suit la mer depuis le Pontieu jusques et y compris le Bessin. L'Avranchin n'y est déjà pour rien (cf. *Abrincas* = *Avranches*), non plus que la partie de la Normandie qui forme aujourd'hui le département de

1. L'explication de *ia* pour *è* (p. 207) est très-fautive; cf. Darmesteter, *Revue critique*, 1875, t. II, p, 267.

2. M. Mall (*Zeitschr.*, I, 339) semble rejeter à peu près complétement cette théorie. C'est sans doute aller trop loin; mais il faut attendre qu'il s'explique.

l'Eure[1] et où se trouve Vernon, la patrie de l'auteur présumé d'*Alexis*. Le poème peut donc fort bien être normand en ce sens qu'il a été composé en Normandie, et ne pas offrir un trait qui n'est normand que partiellement. — 2) L'*Alexis* a pour *ŏ* latin *ó*, le fr. *uo*, d'où *ue*. J'ai contesté ce fait plus haut ; cependant il est remarquable que les deux plus anciens mss. de l'*Alexis* écrivent par *o* plutôt que par *ue* le son qui répond à *ŏ*. — 3° Le français écrit *ó* par *o*, *ou*, *eu*, l'*Alexis* par *u*. J'ai révoqué en doute la valeur de cette assertion ; le normand actuel traite *ō*, *ŭ* latin *absolument* comme le français ; M. L. il est vrai attribue cet état à une influence française ; même à Guernesey ? — 4° *Alexis* a *ei* pour *ē*, *ĭ*, le fr. *oi* ; voy. ci-dessus. — 5° Le dialecte d'*Alexis* a l'imparfait de la 1re conj. en *oue*, qui doit être lu *ove*, le fr. en *oie*. Ici M. L. me semble avoir donné de la formation de cet imparfait une explication meilleure que la mienne et celle de M. Darmesteter (*Rom.* II, 144) ; elle a surtout le mérite d'expliquer les 3e pers. en *òut*, dont nous ne parvenions pas à rendre compte. D'après lui *ava*, qui a donné régulièrement *ève* dans les dialectes orientaux, a donné en normand *òve*, par un changement d'*a* en *o* qui se retrouve devant l'*m* des 1res pers. plur. (*portomes* ou *portoms* de *portamus*). *Ove*, écrit aussi *owe* (*ouue*), s'est parfois resserré en *oe ; òvet* est devenu *òut* (l'*ò* est attesté par les rimes)[2]. Je suis porté à admettre cette explication, en substituant seulement, comme point de départ, *auva* à *ova :* le *v* de *ava* (= lat. *aba*) a dégagé derrière lui une voyelle labiale qui s'est interposée devant l'*a*. La conjugaison française actuelle résulte de l'assimilation des formes issues d'*abam* aux formes issues d'*ebam* : les dialectes qui avaient *ève* ont pratiqué la même assimilation, et le normand aussi, car depuis longtemps il dit *eit* à toutes les conjugaisons (toutefois dans *Rol.* v. 2861 il faut lire *vanterent* et non *vanteient*). Au reste, M. L. reconnaît lui-même que cela ne prouve nullement que le français n'eût pas *-ove* au XIe siècle, et je crois qu'on est en droit de le lui attribuer. — Ainsi le résultat final est que mon opinion sur l'identité de la langue d'*Alexis* avec le français peut, malgré les vives attaques de M. L., très-bien se maintenir. Je suis cependant — et j'ai toujours été — disposé à reconnaître qu'il devait y avoir des nuances entre le parler de Paris et celui d'Evreux, par exemple, dès le XIe siècle, plus tôt même ; ce sont ces nuances qui, en se développant, ont séparé de plus en plus les dialectes. J'accorde en outre à M. Joret que le *k* = *c(a)* marque, au moins pour une partie de la Normandie, une différence grave et ancienne avec la France centrale et occidentale. Enfin je suis très-frappé de l'argumentation de M. L. sur l'anglo-normand : son rapide éloignement du français indique que le dialecte transporté en Angleterre devait déjà différer du français propre plus que je ne l'ai dit ; je crois notamment que la déclinaison y était plus ébranlée. Mais en somme en regardant l'*Alexis* comme le plus ancien

1. Il est remarquable que dans la liste des noms de lieux qu'il cite à l'appui de sa thèse, M. Joret, indiquant les départements où ils se trouvent, prévient qu'il désignera l'Eure par le sigle E. Toutefois ce sigle n'est pas employé une seule fois.

2. La comparaison avec *Peitou* et *Peitiers* est inexacte. *Peitòu* et *Anjòu* viennent de *Pictavu(m)*, *Andegavu(m)*, — *Peitièus* et *Angièus* de *Pictavis*, *Andegavis*. Dans le groupe *avu* = *avo* le *v* s'est vocalisé en *u*, cet *u* a formé une diphthongue avec l'*a*, et plus tard cet *au* est devenu *ò ;* l'*u* atone s'est maintenu en se diphthonguant à son tour avec cet *ò :* cf. *clavu-clòu*, *paucu-pòu* (voy. *Alex.*, p. 78).

poème en francais propre, — si j'ai raison pour le *k*, l'*ue*, l'*ei* et les imparfaits, — je ne vois pas bien quel risque on peut courir, quelles conséquences fautives on peut être amené à tirer.

M. L. montre ensuite avec moins de peine et plus d'évidence qu'il ne faut chercher du français pur dans la langue d'aucun des autres anciens textes. — Il conclut ou bien que le dialecte français est le résultat d'une « fusion » de tous les autres (ce qu'on a beaucoup répété depuis Fallot), — ou plutôt que placé entre les autres il a des traits qui sont propres à chacun d'eux, mais dont la réunion forme son originalité. C'est la vraie solution, mais elle est aussi vraie pour n'importe quel autre dialecte que pour le français. Les faits, il faut souvent le redire, se comportent entre eux comme les mailles d'un réseau et non comme les branches d'un arbre. Les dialectes — et les langues — ne nous apparaissent isolés dans le temps et dans l'espace que par l'ignorance où nous sommes de leur ancien état ou de périodes de leur existence. Il est cependant permis et utile de grouper certaines régions d'après les traits linguistiques qu'elles présentent; cela est surtout commode quand on étudie des textes littéraires; mais il faut toujours avoir présentes à l'esprit les dégradations insensibles par lesquelles les teintes dialectales se perdent les unes dans les autres.

Les dernières pages du livre de M. Lücking (p. 216-232) ne sont pas à beaucoup près les meilleures. Sous le titre général de « Originaux normands francisés », M. L. examine les poèmes d'*Amis et Amile*, *Jourdain de Blaives*, *le Coronement Loois* et *Aliscans*. Ses arguments sont aussi faibles pour établir l'origine normande de ces poèmes que leur remaniement français. Ce qui est le plus étonnant, c'est qu'il ne paraît pas avoir songé, lui qui ailleurs recommande avec tant d'urgence la critique des sources, à examiner le rapport des manuscrits qu'il a suivis à l'original *immédiat*. On ne comprend pas surtout comment il a pû raisonner sur *Aliscans*, — ce poème aussi évidemment picard que pas un, — en s'appuyant uniquement sur l'édition de M. Jonckbloet, quand M. Guessard en a publié un manuscrit certainement plus ancien et meilleur : p. ex. les formes *ovres* et *trove*, qui paraissent à M. L. de précieux restes de l'original normand, sont remplacées dans le ms. de l'Arsenal par *trueve* (v. 43) et *ouevre* (v. 743). — La remarque que fait M. L. sur le nom de Charlemagne, écrit *Karle* dans des textes qui d'ailleurs changent *c(a)* en *ch*, est ingénieuse au premier abord : « La forme *Karles*, qui est celle des Serments de Strasbourg, des dialectes de l'*Alexis*, du *Roland* et d'*Eulalie*, ne peut avoir été traditionnellement transmise que dans l'ouest (!! à cause des *Serments* !) ou dans le nord. Son existence dans des poèmes français atteste donc tout au moins l'origine étrangère du sujet de ces poèmes. » *Karle*, dans les éditions où M. L. l'a relevé, n'est que la résolution de l'abréviation *kl.* (ou *klm.* qu'on résout en *Karlemaine*). Cette abréviation vient du latin, mais doit être lue en français, — *Charle*, *Charlemaigne*, — de même que les abréviations latines pour *mult*, *pro*, etc., doivent être lues en français *mout*, *pour* ou *por*, etc. On a trop servilement suivi, dans le déchiffrement des textes français, les règles de la paléographie latine. Les premiers textes français ont été écrits par des clercs habitués à écrire le latin seulement, et qui ont transporté à la langue vulgaire, par approximation,

les abréviations auxquelles ils étaient habitués. Ces abréviations deviennent alors de véritables symboles; il faut les interpréter et non les compléter simplement (c'est ainsi qu'en latin *C.* se lisait *Gaius* et *Kal.* se résolvait en *calendas*). Il y aurait sur ce sujet un utile et intéressant supplément à donner aux traités de paléographie.

Le livre de M. Lücking, malgré les erreurs qu'il contient, marque, comme je l'ai dit en commençant, un progrès réel dans la méthode et les conquêtes de la philologie française. Je m'y suis beaucoup instruit, même ou peut-être surtout quand j'ai dû combattre les raisonnements du jeune auteur; j'espère qu'il ne s'en tiendra pas à ce remarquable début et que l'histoire de la langue française lui devra encore plus d'un enrichissement.

G. P.

De lingua aquitanica, apud facultatem litterarum parisiensem disputabat... A. Luchaire. — Paris, Hachette, in-8°, 65 p.

Cette thèse est divisée en quatre chapitres dont deux seulement peuvent être l'objet d'un compte-rendu dans cette revue. Les titres de ces deux chapitres sont ainsi conçus : « II. De linguis hodie in Aquitanica regione usurpatis, sive « de Bascorum sermone cum vasconica dialecto comparato.— III. De glossario. « An exstent apud Vascones verba bascuensi stirpe oriunda? »

M. Vinson, dont les travaux sur le basque sont justement appréciés, a présenté, dans la *Revue critique* (1877, art. 183), quelques objections à certaines des vues de M. Luchaire, mais, des chapitres II et III, il s'est borné à dire qu'ils sont excellents. Pour moi, tout à fait étranger aux études basques, je penserai tout le bien que l'on voudra des chapitres I et IV de la thèse de M. L., lesquels échappent à ma compétence; mais je suis obligé de dire que les rapports que M. L. tente d'établir dans les chapitres II et III entre le basque et le gascon ne peuvent être admis sans beaucoup de réserve. Je ne crois pas à l'influence que l'auteur attribue au basque sur la phonétique gasconne ou béarnaise. Je suis porté à admettre avec M. Broca[1], jusqu'à preuve du contraire, que les Basques de France sont les descendants des Vascons venus d'Espagne à la fin du VI[e] siècle[2], refoulant devant eux une population déjà romanisée; que le territoire qu'ils occupent actuellement au sud de l'Adour est le même, ou bien peu s'en faut, qu'ils ont occupé dès le temps de leur établissement au nord des Pyrénées, à l'époque sus-indiquée. Là où ils se sont établis ils ont supplanté le roman, mais là où ils ne se sont pas établis ils n'ont pu exercer, même sur leurs voisins, une influence appréciable, pas plus que la phonétique du roman de l'extrême nord de la France n'a subi l'influence du flamand.

M. L. au contraire, sans s'expliquer sur ce point dont l'importance est considérable, ne paraît pas tenir compte de l'invasion des Vascons à la fin du

1. *Sur l'origine et la répartition de la langue basque*, dans la *Revue d'anthropologie*, 1875; voy. notamment p. 34 et suiv. du tiré à part.
2. Voy. Vaissète, *Hist. du Languedoc*, éd. in-fol., I. 321; Bladé, *Etudes sur l'origine des Basques*, p. 42-5.

VI^e siècle, et semble considérer les Basques actuels comme un reste non romanisé de l'ancienne population de l'Aquitaine. Ce qu'il recherche, c'est la trace de l'influence exercée par l'idiome des populations aquitaniques sur le roman qui lui a succédé. Il entre par conséquent, beaucoup plus qu'il ne le dit, dans le domaine de la conjecture. Il suppose l'identité de l'idiome des anciens Aquitains avec le basque, ce qui est déjà une conjecture; conjecture très-probable il est vrai, en principe, mais qui l'est moins dans la mesure où l'admet implicitement M. L., lorsqu'il suppose que les faits de phonétique basque qu'il essaie de retrouver en béarnais existaient déjà chez les Aquitains. Qu'en savons-nous? N'y avait-il pas au moins une différence dialectale entre la langue des anciens Aquitains et celle des Vascons venus d'Espagne? Puis ce n'est même pas la langue de ces Vascons d'origine transpyrénéenne, c'est le basque de nos jours, qui n'a pas d'anciens monuments, que M. L. compare avec le béarnais, et surtout avec le béarnais de nos jours. Et qui nous assure que de part et d'autre les faits réputés semblables ne se sont pas produits indépendamment pendant le moyen âge? Si ces faits étaient très-caractéristiques, je n'élèverais pas d'objection, mais je ne puis m'empêcher de trouver que les caractères que M. L. nous donne comme communs au basque et aux idiomes romans voisins sont contestables ou de nulle importance. J'en mentionnerai seulement quelques-uns. M. L. constate que le son de l'*f* est à peu près inconnu au basque (p. 25-6). Il essaiera de prouver qu'il n'a pas existé davantage en espagnol ni en béarnais. On sait que dans la première de ces deux langues l'*f* est devenue *h*. Diez (traduction, I, 348) a combattu l'opinion d'après laquelle cette *f* de l'ancien espagnol n'aurait pas eu un son différent de l'*h* de l'espagnol moderne. Diez a raison à ce point que maintenant l'opinion contre laquelle il s'élève ne mériterait même pas d'être discutée. C'est pourtant cette opinion que M. L. reprend pour son compte, concluant (p. 28) une très-faible discussion par ces mots : « Nihil igitur obstat « quin, in prisca Hispanorum lingua, *f* scriptum tanquam *h* fere consonuisse « reputemus. » *Nihil obstat!* rien en effet sinon qu'on n'a jamais vu en aucune langue romane l'*f* désigner le son de l'*h*. Même conclusion à l'égard du gascon, où l'*h* a succédé, depuis plusieurs siècles, à l'*f*. En réalité le passage de *f* à *h*, en espagnol comme en gascon, est un fait de phonétique romane dans lequel le basque n'a rien eu à faire. — En basque, dit M. L., il n'y a pas de mot commençant par *r*. C'est par suite, selon lui, que le gascon place un *a* au-devant des mots qui en latin commencent par *r*, comme *arré*, latin *rem*[1]. Cela prouve simplement que les Gascons avaient de la peine à prononcer l'*r* initiale, et bien des gens, qui ne sont pas Gascons, sont dans le même cas. Je ne nie pas *a priori*, et je ne suis pas en mesure de nier l'hypothèse de M. L., je dis seulement que c'est une hypothèse non nécessaire. — M. L. remarque qu'en basque, dans les mots venus du latin, l'*l* se change en *r* : *borondate* (*voluntatem*), *aingeru* (*angelum*), et il rapproche de ce fait des exemples béarnais tels que *apera* (*appellare*), *caperaa* (*capellanum*), *bouri* (*bullire*). Le rapprochement n'est pas fondé, puisque les exemples basques nous présentent *l* simple du latin devenant *r*, tandis qu'en béarnais c'est *ll* qui devient *r*[1].

1. Voy. sur ce fait *Romania*, III, 437, n° 11. — 2. Voy. *Romania*, III, 436, n° 10.

Quant aux mots gascons que M. L. nous donne comme basqués d'origine, en son ch. III, ils sont en trop petit nombre pour apporter à la thèse un appui solide; d'autant que plusieurs des étymologies proposées par l'auteur me semblent fort contestables, encore que je ne sois pas en état d'en proposer de meilleures. Les mots basques ne sont point établis par la comparaison des divers dialectes, ce qui permettrait, au moins en certains cas, de restituer les formes les plus anciennes; les mots gascons sont en général empruntés au patois gascon ou béarnais de nos jours; ils ne sont accompagnés d'aucun historique, et par suite la recherche étymologique manque d'une base solide. On n'est pas convaincu même alors qu'on n'a pas d'objection précise à faire valoir. Voici par exemple une étymologie qui me semble particulièrement suspecte. M. L. rapproche du basque *garbantzu*, qui est le *garbanzo* espagnol (pois chiche), le mot *garbagge* dans cette phrase d'une charte (n° LXXI) du cartulaire de Sorde : « Aner Centullus... « debet dare .vj. concas frumenti, mendicantiam et septimam garbagges. » — Le même mot reparaît dans la ch. LXXII du même cartulaire : « Soror Aner « Centulli... debet censum dare .vj. concas frumenti, mendicantiam septimamque « garbarge (*sic*, *lis.* garbatge?) et tres modios milii... » Je sais bien que M. P. Raymond, l'éditeur du cartulaire, traduit le « garbagge » de la pièce LXXI par « sorte de haricots », mais cette explication me laisse des doutes. S'il s'agit de haricots ou de pois chiches, pourquoi n'indique-t-on pas le nombre de mesures dont se compose la redevance comme on le fait dans les mêmes actes pour le blé et pour le mil? C'est que *garbagge* est je crois le *garbagium* de Du Cange (sous GARBA), c'est-à-dire une redevance en gerbes. Reste à expliquer *mendicantiam*, qui m'est obscur, mais qui ne change rien au sens de *garbagge*.

En résumé, je crois que la thèse soutenue par M. Luchaire, en ses chapitres II et III, est loin d'être démontrée.

P. M.

P. S. Depuis que cet article est imprimé, j'ai reçu de M. Luchaire un opuscule intitulé : *Les Origines linguistiques de l'Aquitaine*, Pau, 1877, qui peut être considéré comme une édition française revue et très-augmentée de la dissertation latine dont je viens de rendre compte. Les modifications que M. L. a apportées à son premier travail laissent subsister mes critiques. Je remarque, p. 22, quelques lignes sur les travaux relatifs à la phonétique gasconne, d'où il résulte que M. Luchaire ne connaît pas les recherches que la *Romania* a consacrées à ce sujet, III, 433-42, et V, 367-72.

P. M.

Œuvres de Marguerite d'Oyngt, prieure de Poleteins, publiées d'après le ms. unique de la Bibliothèque de Grenoble, par E. PHILIPON, avec une introduction par M. C. GUIGUE. Lyon, Scheuring, 1877, XXXIX-93 pages.

Marguerite d'Oingt appartenait à une ancienne et puissante famille du Lyonnais[1]. Dès 1286, et peut-être plus tôt, elle avait embrassé la règle de saint

1. Oingt (*Iconium*) est une commune du Rhône, arr. de Villefranche. *Oingt* est l'orthographe du *Dictionnaire des postes*. M. Guigue écrit *Oyngt*, ce qui ne peut être approuvé.

Bruno, et en 1288, on la voit paraître dans un acte comme prieure de Poleteins, près Mionnay[1]. Elle mourut le 11 février 1311 (n. st.). Cette date, qui est fournie par l'explicit ajouté à l'un des écrits de la prieure, ne peut guère, jusqu'à preuve du contraire, être révoquée en doute ; il faut donc abandonner la date de 1293 ou 1294 proposée par divers érudits, entre autres par Victor Le Clerc.

Les écrits de Marguerite d'Oingt se composent de courtes méditations en latin, d'une vision en langue vulgaire précédée d'un préambule et d'un explicit l'un et l'autre en latin ; de la vie, en langue vulgaire, de Béatrix d'Ornacieu, religieuse morte en 1305 ou 1309 ; enfin de cinq lettres, ou extraits de lettres, en langue vulgaire. Le tout est contenu dans un ms. du XIV^e^ siècle appartenant à la Bibliothèque de Grenoble[2]. Il y a des raisons suffisantes de croire que tous ces écrits sont bien réellement l'œuvre de Marguerite. Ainsi on lit dans le préambule latin de la vision : « A. D., 1294, Hugo, prior Vallis bone, attulit ad « capitulum generale donno Bosoni, priori Cartusie, hanc visionem sibi missam « ab ancilla Dei domina Margareta, priorissa condam[3] de Poleteins. *Et creditur « ipsam priorissam fuisse personam que scripsit hanc visionem...* » D'ailleurs, quand même ces divers opuscules auraient été rédigés, non par la prieure, mais sous son inspiration, l'intérêt que présentent ceux qui sont rédigés en langue vulgaire n'en serait pas diminué, et cet intérêt est grand, car ils constituent le seul document étendu que l'on ait publié jusqu'à présent du dialecte lyonnais. Ce document est d'un grand prix pour l'étude de ces « dialectes franco-provençaux » dont M. Ascoli forme un groupe à part, distinct du groupe français et du groupe provençal. Il est incontestable que le dialecte lyonnais offre plusieurs caractères importants qui sont étrangers à la langue d'oui aussi bien qu'à la langue d'oc. Ces caractères ont été en partie constatés par M. Ascoli d'après les patois actuels du Lyonnais et des pays voisins, en y comprenant la Suisse romande, mais on s'en rend un bien meilleur compte en les étudiant dans un texte des environs de l'an 1300.

Les écrits de Marguerite d'Oingt n'étaient pas restés inconnus jusqu'à ce jour. En 1842, V. Le Clerc en avait cité quelques extraits, accompagnés d'une notice intéressante, bien qu'inexacte en certains points, dans l'*Histoire littéraire* (t. XX) ; et plus anciennement Champollion l'aîné avait publié, non sans de graves fautes de lecture, le premier chapitre de la Vision dans ses *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France, et en particulier sur ceux du département de l'Isère* (Paris, 1809, p, 161-4)[4]. Mais c'était là de quoi exciter la curiosité des philologues sans la satisfaire. On doit donc savoir gré à M. Philipon d'avoir édité les écrits de Marguerite d'Oingt dans un petit volume qui ne se recommande pas seulement par l'élégance de l'impression, mais aussi, ce me semble, par le soin apporté à la reproduction du ms. Les endroits qui me lais-

1. Canton de Trévoux, Ain.

2. On y trouve aussi trois courts morceaux en langue vulgaire, relatifs à Marguerite d'Oingt. M. Philipon les a compris dans son édition.

3. Le *quondam* veut dire que la prieure était morte au moment où on écrivait ce préambule, mais non pas au moment où on apportait au chapitre le récit de sa vision, car c'est à la fin de cette même vision que se trouve la mention de sa mort en 1311.

4. Le commencement de ce chapitre a été de nouveau imprimé plus correctement, par M. Gariel en 1869, dans sa *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, p. 66.

sent des doutes sont peu nombreux. En voici quelques-uns : p. 38, l. 5, *trovaret* est sans doute une faute d'impression pour *trovavet*. Même page, 3e avant-dernière ligne, *viutimances*, dont le sens doit être « avanies, indignités », ne doit-il pas se lire *viutinances?* Cf. le prov. *viltenensa*. P. 40, l. 5, *manques* (sinon) m'étonne un peu : il y a *ma que* p. 41, l. 8, et ailleurs. P. 41, avant-dern. l., *seins enoer* m'est obscur : *sein[s] se noer?* P. 44, l. 7, *mais lo desirravont aregardar*, il faut, selon un usage bien souvent constaté en ancien français, *a regardar*. P. 47, dern. l., *li ne de cuor*, simple faute d'impression pour *nede* (cf. MATTH., V, 8). P. 48, l. 3, « Jhesu Criz nos dunt *vinire* si netament... », lisez *vivire*.

Je possède de la vie de Béatrix d'Ornacieu de longs extraits que M. Gariel a bien voulu me communiquer, il y a quelques années, pour mon *Recueil d'anciens textes*. Ayant comparé ces extraits, que j'ai lieu de croire fort exacts, avec l'édition de M. Philipon, je ne trouve aucune différence digne d'être notée, sinon que p. 56, l. 16, M. Ph. a commis ce qu'on appelle en typographie un bourdon, omettant, dans la phrase que je vais transcrire, les mots soulignés : « Ju requier « a la tres prevonda misericordi de vostra *deita y a la tres pidousa cherita de* « *vostra* poyssent humanita. » Y a-t-il bien, p. 90, l. 10, *Oyngt* et *Poleteins?* Cette façon d'écrire est bien peu vraisemblable, et dans la copie de ce passage que je tiens de M. Gariel, il y a *Oyn* et *Pelotens*.

Il y a dans l'édition des méditations latines (qui du reste sont sans intérêt) quelques traces d'inexpérience. Il est inutile de mettre des *sic* devant des formes aussi usuelles que *percuciebant, divicie*, ou *jocundus*, mais il en faudrait devant *quam* s'il y a réellement *quam* dans une phrase comme celle-ci : « et nesciunt malum per *quam* vadunt » (p. 25). Je suis plutôt porté à croire qu'ici, et en maint autre endroit, l'éditeur a confondu l'abréviation de *quod* avec celle de *quam*.

Aucun travail philologique n'accompagne l'édition de Marguerite d'Oingt ; mais il faut ajouter que M. Philipon va soutenir (en janvier 1878) à l'École des chartes une thèse sur le dialecte lyonnais au moyen-âge, d'après des documents au nombre desquels figurent les textes qu'il vient de mettre au jour.

L'intérêt de la publication est singulièrement rehaussé par une préface dans laquelle M. Guigue, archiviste du Rhône, a écrit, d'après des documents en grande partie inédits, l'histoire de la chartreuse de Poleteins, et celle de Marguerite et de sa famille. M. Guigue, reprenant une opinion émise par M. Pericaud, établit péremptoirement que Marguerite appartient à la famille d'Oingt, et n'a rien de commun avec Duingt, en Savoie, rectifiant ainsi une erreur que V. Le Clerc avait adoptée.

P. M.

Der Münchener Brut. Gottfried von Monmouth in franzœsischen Versen des XII. Jahrhunderts, aus der einzigen Münchener Handschrift zum ersten Mal herausgegeben von Konrad HOFMANN und Karl VOLLMŒLLER. Halle, Niemeyer, 1877, in-8°, lij-121 p.

On connaissait depuis longtemps l'existence, dans un manuscrit de Munich, d'une traduction de Galfrei (*Galfridus* et non *Gotfridus*) de Monmouth en vers

français autre que celle de Wace, et Leroux de Lincy en avait publié de longs fragments dans l'introduction de son édition du *Brut*. M. Konrad Hofmann avait pris une copie du texte entier, et nous lui avions offert, pour imprimer ce que n'avait pas donné Lincy, l'hospitalité de la *Romania*. Ayant trouvé l'occasion de publier le texte entier, ce qui était naturellement préférable, M. Hofmann l'a d'autant plus volontiers saisie qu'un jeune philologue, récemment nommé professeur à Erlangen, M. Vollmœller, lui offrait sa collaboration. Le texte a été soumis à l'examen de M. Tobler, et en outre l'impression ayant tiré en longueur, « beaucoup de contributions ont été dues à MM. les professeurs Ed. Bœhmer, W. Fœrster et Ad. Mussafia. » L'introduction de M. Vollmœller comprend trois parties : la première (à laquelle M. Hofmann a pris largement part) comprend la description et l'histoire du ms. (fin du XII[e] ou commencement du XIII[e] s.); la seconde examine le rapport du texte de Munich à sa source et au poème de Wace; la troisième étudie la versification et la langue de ce texte. Sur cette dernière partie, qui contient d'ailleurs des choses utiles, il y aurait beaucoup d'observations à faire; je m'en abstiendrai, parce que M. Mussafia l'a soumise (*Zeitschr.*, I, 402) à une critique détaillée. Je ferai deux remarques sur ce qui concerne la versification. « On trouve deux fois trois vers qui se suivent sur la même rime, sans qu'il y ait de lacunes dans le sens; on ne peut donc admettre qu'un vers soit tombé. » Il a pu tomber un vers de remplissage, d'autant que le poète aime à donner la même rime à deux paires de vers consécutives. — « V. 2361 *ne* = *inde* élide son *e*, remplacé par une apostrophe. » *Ne* = *inde* n'existe pas en français (cf. *Rom.*, VI, 304); *la dame n'est asegureie* signifie : « La dame ne reste pas en repos, ne se dérobe pas à la lutte; » cf. v. 2132. — Le ms. de Munich ne contient qu'une très-faible partie de la traduction de Galfrei; encore les derniers vers conservés (3691-4178) appartiennent-ils à une digression, sur les rois de Rome, qui ne se trouve pas dans l'original. M. V. a recherché avec soin les sources du rimeur français pour cette intercalation et pour une autre addition de même nature (v. 91-340), et, en signalant les lectures étendues que ces additions attestent chez ce rimeur (ou chez l'interpolateur qui lui avait servi peut-être de modèle), il a lui-même fait preuve d'érudition. Il a en outre indiqué exactement toutes les petites divergences du traducteur et de sa source; et il a montré que son poème et celui de Wace étaient tout à fait indépendants l'un de l'autre.

Le manuscrit étant remarquablement correct, les éditeurs ayant cru devoir, avec toute raison, le suivre fidèlement, le texte ayant d'ailleurs passé sous tant d'yeux, on comprend qu'il y a rarement lieu de l'améliorer. Sur l'interprétation je diffère parfois d'avis avec M. V. et ses collaborateurs. La ponctuation laisse souvent à désirer, mais je ne la corrige pas. V. 21, la Bretagne est fertile *Et porte asseiz sun bien la paine, Frument et seigle, orge et avaine; sun bien la paine* n'a pas de sens; je lirais *s'un bien la paine* (*la* = *illac*), car je ne pense pas qu'on puisse prendre *pener* activement au sens de « labourer. » — V. 70, *Normans* est certainement une faute, mais il faudrait corriger *Romains* et non *Romans*. — Il faut noter, aux v. 196 et 218, l'emploi d'*autor* au sens de « poète »; le latin du moyen âge employait *auctor* de même. — Silvius règne 29 ans au v. 341, 39 au vers 332. — *S'embrucent* au v. 508, rimant avec *curucent*, paraît aux édi-

teurs devoir être corrigé en *s'embuscent*, parce que *s'embrunchent*, qui est la forme correcte, ne rimerait pas. Mais *embrucier* se retrouve ailleurs (p. ex. *B. Desc.* 4573, *Fl. et Bl.* B 287) et convient fort bien ici. — Au v. 760 je lirais *adammagier*, à cause du vers précédent (cf. v. 1698). — V. 803, *De totes parz les unt esclos :* je ne comprends pas; l. *enclos*. — Aux v. 1349-1350 on lit : *De l'arc li tramet une engaine Par orguel et par grant migraine*, et M. V. remarque : « Littré n'a d'exemples de *migraine* qu'à partir du XV^e^ siècle. » Cela rend déjà le mot un peu suspect au XII^e^; mais en outre le sens ne convient pas du tout. Je lis *engaine*, « colère »; mot souvent employé par l'auteur. La rime avec l'homonyme *engaine*, « trait, » est loin d'être contraire à cette conjecture. — V. 1390 : *Li jurs fu alques declineiz Et li soloiles avaleiz ;* j'ai peine à accepter la forme *soloiles ;* je lirais *Et li soloils jus av.;* ou *pres avaleiz*. — V. 1982 *deportra* est s. d. une simple faute d'impression pour *deporta*. — V. 2063-4 : *Dedenz a mis provoz majors, selunc les causes jugeurs*, l. *provoz, maiors* (= maires). — V. 2390 *sa paternele rage*, l. *la*. — V. 2785 *est*, je lirais *ert*. — V. 3175, *querre*, je lirais *querra*. — Si *Leiecestre* 3526 est regardé comme la bonne leçon (voy. la note), il fallait l'enregistrer à l'index à côté de *Leircestre*.

Les notes sont un peu trop rares; bien des passages intéressants sont laissés sans explication; bien des mots notamment, qui ne sont pas relevés, auraient pu l'être; mais ce qui est donné a de la valeur.—L'index des noms propres est commodément disposé.

G. P.

PÉRIODIQUES.

I. Revue historique de l'ancienne langue française, octobre-décembre. — Ces trois livraisons ne contiennent rien que nous puissions signaler à nos lecteurs, à l'exception d'une dissertation de M. Gidel, en deux articles, qui porte ce titre qu'on n'accusera pas d'être paradoxal : *Les chansons de geste sont la peinture des mœurs et du caractère des temps qui les ont produites.*

II. Archiv für das Studium der neueren Sprachen, t. LVII (1877). — P. 1-16, Kressner, *Ueber den epischen Charakter der Sprache Ville-Hardouins* (rapprochements assez intéressants entre des tournures habituelles à Villehardouin et d'autres qui se trouvent dans les chansons de geste. Beaucoup de ces similitudes tiennent surtout à ce que l'ouvrage de Villehardouin était destiné à des auditeurs et non à des lecteurs). — P. 59-84, *Gregorius auf dem Stein,* poème anglais p. p. Horstmann, avec des notes additionnelles sur l'Évangile de Nicodème. — P. 189-210, Kraüter, *Die « Verkommenheit » der Volksmundarten* (bonnes remarques sur les préjugés encore si répandus à ce sujet). — P. 241-317, Horstmann, *Die Evangelien-Geschichte der Homiliensammlung des Ms. Vernon* (extraits de textes anglais).

III. Mélusine, octobre-décembre. — Les six derniers numéros de la *Mélusine* contiennent comme les précédents des contes, des chansons, des superstitions populaires; nous signalerons particulièrement un extrait, fait par M. Bauquier, d'un livre en patois du XVII^e^ siècle, qui nous donne des renseignements curieux sur beaucoup de superstitions alors courantes à Toulouse.

IV. Bibliothèque de l'École des chartes, XXXVIII (1877), 4. — P. 397-443, Sepet, les *Prophètes du Christ* (fin d'un travail bien connu, commencé il y a longtemps, et dont les différentes parties vont paraître réunies). — P. 444-477, L. Delisle, *Notice sur un livre à peintures exécuté en 1250 à l'abbaye de Saint-Denis* (ce ms., donné récemment à la Bibl. nationale, n'est pas sans intérêt pour la langue).

V. Zeitschrift für deutsches Alterthum, N. F., IX (1877). — P. 65-68, Waitz, *Zu dem Liebesconcil,* supplément à une curieuse pièce latine publiée par M. W. dans un des volumes précédents : il s'agit d'un concile tenu par les

chanoinesses (et non pas *nonnes*) de Remiremont pour décider sur la supériorité en amour des clercs ou des chevaliers; c'est, comme on voit, le débat de Phyllis et de Flora agrandi. — P. 68-87, *Poèmes d'Alcuin et poèmes à l'évêque Prudentius*, p. p. Dümmler. — P. 145-160, *Fragment de Wigalois* (= *Giglain*), p. p. Heinzel. — P. 192-207, *Fragments du* Willehalm *de Rudorf, du* Willehalm *d'Ulrich de Türlin, du poème sur Troie de Herbert*, p. p. Crecelius, Müller et Strauch. — P. 307-412, *Fragment trouvé à Trèves d'un* Flore *et d'un* S. Gile, p. p. Steinmeyer et Rœdiger; le *Flore* est du XII^e^ siècle, et paraît imité du premier des poèmes français publiés par E. du Méril; le *Saint Gile* est à peu près du même temps et fait sur le latin. — P. 414-416, Scherer, les *Quatre filles de Dieu*, complément d'un article antérieur de M. Heinzel; M. Sch. montre que le fameux débat entre Paix, Miséricorde, Justice et Vérité, sur la *rédemption* de l'homme, est primitivement une légende juive relative à sa *création;* la légende était connue, outre les passages qu'il cite, par la traduction de Levi, *Parabole*, etc., p. 10-12. G. P.

VI. Beitræge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur, III. — P. 524-555, Wülcker, *Ueber die Quellen Layamons :* cherche à montrer que Layamon, malgré ses assertions, n'a eu d'autre source écrite que Wace, mais qu'il a utilisé des légendes galloises et qu'il présente en outre des réminiscences de la poésie épique anglo-saxonne.

VII. Revue celtique, III. — P. 223-229, D'Arbois de Jubainville, *Chaden « chaîne »*; à propos de l'introduction de ce mot en breton, l'auteur distingue les diverses périodes où le breton a emprunté au latin ou au roman des mots ayant un *t* médial et défend (contrairement à deux conjectures de MM. Littré et Havet) l'origine française des mots bretons *choum* (chômer) et *chifern* (enchifrener).

VIII. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2^e^ série, t. IX, 1^re^ livraison (1877). — Les 46 premières pages de cette livraison contiennent, sous ce titre assez peu exact « Chartes romanes », la publication *in extenso* d'un inventaire rédigé en 1442 des « libertats e franquesas que son donadas et auctriadas a la vila e civitat[1] de Sanct Pous per los senhors abbats et evesques de Sanct Pous. » Cet inventaire est fort détaillé et contient souvent un résumé étendu des chartes. Le ms. en a été récemment trouvé dans des papiers de famille et déposé dans les archives de la Société archéologique de Béziers. L'éditeur, M. L. Noguier, ne paraît pas avoir recherché si tout ou partie des pièces analysées dans cet inventaire existe encore. Il y aurait eu là une facile et utile vérification à faire dans les archives de Saint-Pons. Si elles sont aussi riches que celles de Béziers, d'Agde, de Lunel (sans parler de Montpellier), l'affirmative est probable. Tout en accordant à la Société de Béziers l'éloge qui lui est dû pour avoir donné place dans ses mémoires à un document réellement précieux, on doit faire beaucoup de réserves quant

1. Forme insolite; n'y aurait-il pas dans le ms. *ciutat* ?

à la valeur de l'édition. Tout y laisse à désirer : le texte, la ponctuation, le commentaire, le glossaire. Le texte se divise naturellement en paragraphes qu'il eût été nécessaire de numéroter. C'est là un soin qu'on devrait toujours prendre lorsqu'on publie un document, tel qu'une coutume ou un inventaire, qui se compose d'une série d'alinéas bien distincts. De la sorte les renvois peuvent être effectués avec précision, et la comparaison des passages similaires dans des documents différents se peut faire commodément. Si M. Noguier avait numéroté les alinéas de son inventaire, il aurait pu joindre à chacun des mots relevés au glossaire un renvoi exact, ce qui eût doublé l'utilité de ce glossaire. L'éditeur nous informe que l'écriture du ms. est très-belle et très-nette. Néanmoins la copie est fautive en maint endroit. Ainsi p. 17, lignes 1 et 4, il faut *leuda* et non *lenda*. P. 19, l. 9, « jazer e pernoctar de dia *en de mielhs* » est inintelligible; lisez *e de nuech?* P. 20, l. 7 du bas, « *lo* mayor branca, » lis. *la*. P. 21, l. 13, *donas* doit être lu ou corrigé *donadas*. P. 22, l. 10 du bas, *Sannida* n'a pas de sens; est-ce *saumada?* P. 25, l. 9, *halmen* est-il une faute d'impression? lis. *lialmen*. Même page, l. 6 du bas, il ne faudrait pas imprimer « 1111 » pour .iiij. P. 28, la fin du § « de justitia de sanc simple, » lequel est fort incorrectement ponctué, est ainsi conçue : « Empero de sanc simple, si es fach en la forma que « dessus facha *complautza* a la cort, et *pada* adonc, es tengut de VII sols. » Il est clair que l'éditeur n'y a rien compris, lisez : « ..... dessus, facha *complancha* a la cort e *proada*, adonc..... » P. 29, l. 12, « exceptis militibus et filiis militum et servientibus *potestatem* », lis. *potestatum*. P. 32, l. 6, je ne connais pas le mot *asseneprar*, qui est expliqué au glossaire par « attendre »; n'est-ce pas *assemprar?* P. 37, que veut dire ceci : « requerir a Moss^r^ le senescal de Carcassonne que *lus amenes ties* justitia d'aquel vicari? » Ne faut-il pas lire *lur amenestres?* La ponctuation, comme je l'ai fait voir par un exemple (il y en a de tels à chaque alinéa), est plus que négligée. Les lettres capitales sont mises à tort et à travers. Il faut une certaine réflexion pour deviner que *non Remens* (p. 15, l. 10 du bas) est *non re mens* (néantmoins). Les mots sont souvent mal coupés, ainsi, p. 23, l. 7, *adoptio* doit se lire *ad optio*. Inutile de critiquer le glossaire. L'annotation est nulle. Elle consiste principalement à mettre en renvoi à chaque nom de lieu ou de personne, ces mots « nom de lieu » ou « nom de famille. » Mieux vaudrait ne rien dire. L'éditeur exprime, à la fin de sa notice préliminaire, l'espoir que son travail vaudra à la Société de Béziers des encouragements « ou même des allocations pécuniaires de la part de M. le Ministre de l'instruction publique. » Assurément une telle publication est bien plutôt faite pour amener le résultat tout contraire. Il est heureux qu'elle soit réellement une exception dans la longue série des travaux très-méritoires de la Société de Béziers.

P. M.

IX. ZEITSCHRIFT FÜR KIRCHENRECHT, XIV (1877), 2. — Müller, *Ueber das* Somnium Viridarii. *Ein Beitrag zur Geschichte der Literatur über Kirche und Staat im 14 Jarhundert.* Voici le résumé de cet intéressant travail. Dans le premier paragraphe, l'auteur démontre par une analyse comparative, faite chapitre par chapitre, que le *Somnium Viridarii* n'est qu'«une mosaïque dépourvue de toute

originalité, compilée à l'aide de différents écrits composés sur le sujet depuis Thomas d'Aquin jusqu'à l'époque de l'auteur ou plutôt du rédacteur. » Ce rédacteur a d'ailleurs procédé sans aucune habileté : il met dans la bouche de ses interlocuteurs — on sait que c'est un chevalier et un clerc qui disputent sur les limites respectives du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel — des arguments pris de toute main, sans se soucier de la différence des points de vue; il reproduit machinalement de longs morceaux des auteurs qu'il copie sans en retrancher ce qui est étranger à son sujet; il va jusqu'à répéter à différents endroits le même passage sans s'en apercevoir; on ne peut estimer en lui que l'étendue de ses lectures. M. M. indique plus de douze auteurs (en comptant ceux qu'il mentionne dans l'*Appendice*) dont il a inséré de longs fragments dans son œuvre, et fait remarquer qu'il en cite en passant un bien plus grand nombre. — Dans le paragraphe II, M. M., admettant avec M. P. Paris que la rédaction française du *Songe du Vergier* est du même auteur que la rédaction latine, mais postérieure, la place un peu plus tard que cet érudit, c'est-à-dire en 1379 ; la différence tient surtout à l'interprétation d'un passage sur le sens duquel on peut encore hésiter; cependant les arguments subsidiaires de M. Müller paraissent assez forts. — Le § III est consacré à rechercher l'auteur du *Songe*. Regardant l'opinion de M. Paris, qui l'attribue, comme on sait, à Philippe de Maizières, comme scientifiquement démontrée, M. M. s'attache à réfuter les objections que lui a récemment adressées M. Marcel et à l'appuyer de quelques nouvelles vraisemblances. Ce qu'il apporte de plus intéressant est l'indication d'une lettre de Philippe de Maizières à Richard II (1394), analysée par M. Kervyn de Lettenhove (Froissart, t. XV, p. 376), qui le montre, comme dans le *Songe du vieil Pelerin* et le *Songe du Vergier*, présentant ses idées politiques dans le cadre d'un songe (et dans ce songe il s'agit même de *deux vergiers*). — Dans le § IV, M. M. cherche à déterminer ce qui, dans le *Somnium Viridarii*, appartient en propre à Philippe de Maizières; il est bien certain, comme il le dit, que si beaucoup de morceaux du *Somnium* n'ont pu être retrouvés dans d'autres ouvrages, cela prouve moins leur originalité que notre connaissance imparfaite des sources où puisait l'auteur; cependant il signale lui-même un assez grand nombre de chapitres qui, pour une raison ou pour une autre, doivent avoir été réellement composés par Philippe; ces chapitres, qui ne sont pas d'ordinaire intimement liés au sujet du livre, n'en comptent pas moins parmi les plus intéressants; le jugement que porte M. Müller, après comme avant cette étude critique, sur l'ouvrage de Philippe de Maizières, est visiblement trop sévère. Il faudrait encore bien plus rabattre du reproche qui lui est fait de n'être qu'un simple compilateur si on tenait compte de l'édition française, où il a ajouté beaucoup de choses marquées de l'empreinte de sa personnalité, soit dans le fond soit dans la forme. — En somme, le travail de M. Müller est une importante contribution à l'histoire littéraire du XIVe siècle.

G. P.

X. Mittheilungen aus J. Perthes' Geographischer Anstalt... von Dr A. Petermann. 1877, X (octobre 1877). — P. 365-85, Chr. Schneller, *Deutsche und Romanen in Süd Tirol und Venetien* (avec carte par Schneller et Petermann). M. Schneller, auteur d'un travail non sans valeur sur les dialectes

romans du Tyrol méridional[1], a voulu faire connaître dans l'article dont nous rendons compte, non-seulement la géographie actuelle des langues dans le Frioul, le nord de l'Italie, le Tyrol, mais encore indiquer les modifications qu'a subies dans les derniers siècles la situation relative des divers idiomes parlés dans cette contrée. La carte présente aux yeux la position géographique actuelle de ces idiomes. Cette carte est certainement dressée avec tout le soin et toute l'habileté qu'on peut attendre d'un géographe aussi expérimenté que M. Petermann, mais elle nous apprend bien peu de chose que nous ne sachions déjà. L'ayant comparée avec celle que M. Ascoli a jointe à ses *Saggi ladini* je n'y trouve pas de différences sensibles. Si la carte de MM. Schneller et Petermann a été dressée indépendamment de celle de M. Ascoli, elle confirme celle-ci sur tous les points. Les divergences — et il faut y regarder de bien près pour les apercevoir — ne portent jamais sur plus de quelques kilomètres de terrain. En pareil cas, peut-être eût-il été désirable que M. Schneller comparât ses résultats avec ceux de ses devanciers. Ainsi entendu son travail aurait été le contrôle perpétuel de la carte des *Saggi ladini*. Les deux cartes diffèrent principalement en ce que celle de M. Ascoli est à une plus grande échelle quoique contenant moins de noms de lieux[2] et qu'elle s'étend un peu moins à l'Est et un peu plus à l'Ouest et au Nord. Celle de M. Schneller ne dépasse pas la vallée de l'Inn, mais elle donne du côté de l'Est des indications sur la situation respective des idiomes slave et germanique, qui naturellement ne se trouvent pas dans la carte des *Saggi*. La frontière romane est, d'après les deux cartes, celle qui suit. La ligne à partir de l'Adriatique[3] commence un peu à l'est de l'Izonso, vers Montefalcone (domaine roman), et, rejoignant le cours de ce fleuve, atteint Goritz. Là elle s'infléchit vers l'ouest et franchit la frontière italienne vers le village de Brazzano, d'où elle s'élève, à peu près en droite ligne vers le nord jusqu'à Cividale, l'ancien *Forum Julii*. Elle décrit ensuite un demi-cercle irrégulier dont la convexité est tournée vers l'ouest, et rejoint la frontière du royaume d'Italie à environ 55 kilomètres au nord de l'Adriatique. De ce côté par conséquent la frontière de langue et la frontière politique ne coïncident nullement, puisque l'empire autrichien possède vers l'Adriatique une portion de territoire roman, tandis que le royaume d'Italie contient vers Cividale, et au nord de cette ville, une bande de territoire slave qui, par places, n'a pas moins de 25 kilomètres de l'est à l'ouest. A partir du point où la frontière de langue rejoint la frontière politique, près du mont Canin (lat. 46°, 22') les deux frontières coïncident jusqu'à l'endroit où le Tyrol commence à faire sa pointe dans le territoire italien. La limite des langues traverse le Tyrol méridional, non en ligne droite, mais en s'infléchissant vers le sud dans la vallée de l'Adige, passant à une vingtaine de

---

1. *Die Romanischen Volksmundarten in Süd Tirol*, 1870, 8°. La première partie seule a paru.

2. Cette carte a sans doute été dessinée pour l'ouvrage auquel elle est jointe; celle de M. Schneller est naturellement (et elle n'en vaut pas moins pour cela) tirée sur une ancienne planche retouchée.

3. Trieste, Capo d'Istria et les environs, sur la côte opposée, sont aussi romans; le vénitien y a remplacé dans les temps modernes le dialecte ladin du Frioul; voy. Ascoli, *Saggi*, p. 474.

kilomètres au nord de Trente, et atteignant la partie occidentale du Tyrol, par 46° 27' lat. De ce point elle suit la frontière jusqu'à la Suisse où elle entre, englobant la partie supérieure de la vallée de l'Inn. C'est là que s'arrête la carte de M. Schneller. La description intérieure du territoire ainsi limité n'offre pas davantage de différences sensibles avec les résultats présentés par M. Ascoli. Nous avons toujours, comme dans la carte des *Saggi*, les trois grands massifs ladins : 1° dans la province d'Udine ; 2° dans le Tyrol, ce massif étant coupé en deux par la vallée de l'Adige où se joignent sur une bande étroite l'italien au sud et l'allemand au nord, tandis que le ladin, peu à peu entamé par l'italien, est parlé à l'est et à l'ouest ; 3° enfin le ladin de la Suisse (vallées de l'Inn et du Rhin). Ce qu'il y a de plus sur la carte de M. Schn. c'est l'indication des enclaves de langue allemande, connues d'ailleurs, qui existent à quelque distance de la rive gauche de l'Adige, à l'est de Trente et de Roveredo. Le travail que M. Sch. a joint à cette carte donne, sous une forme peut-être un peu décousue, de nombreux et intéressants renseignements tant sur l'importance et la situation actuelle des populations germaniques et des romanes, — ces dernières se subdivisant assez nettement en ladines et italiennes, — que sur l'état antérieur de ces mêmes populations. Plusieurs des notions réunies dans ce travail paraissent recueillies de première main, d'autres sont empruntées à des ouvrages ou à des articles de revues qui sont exactement cités, et dont il est commode de trouver la liste imprimée. Il est probable que la plus grande partie des questions abordées par M. Schn. seront traitées à fond par M. Ascoli dans la suite de ses *Saggi ladini*. Mais, en attendant l'achèvement de ce grand ouvrage, on pourra tirer quelque profit de l'écrit de M. Schneller. Il est seulement regrettable que l'auteur n'ait pas su se dégager de toute préoccupation politique. Sans doute les explosions de mauvaise humeur auxquelles il se laisse aller lorsqu'il lui faut constater les empiétements progressifs de l'italien sur le domaine de l'allemand, la satisfaction avec laquelle il aligne les témoignages d'où il résulte qu'au XVI^e^ s. on parlait à Trente un peu plus allemand qu'aujourd'hui, n'ont rien que de bien innocent ; parfois même la conviction avec laquelle M. Schn. exprime son approbation lorsqu'il rencontre un petit fait qui lui est agréable, répand, à son insu, un air de gaîté sur un exposé d'ailleurs quelque peu terne, comme lorsqu'il a le plaisir de constater qu'un certain abbé, originaire des « treize communes » (enclave germanique au nord de Vérone) connaissait l'allemand et la littérature allemande, « à son grand honneur, » ajoute-t-il. Mais le lecteur, qui n'a que des préoccupations scientifiques, et à qui les revendications mutuelles des Allemands et des Italiens sont bien indifférentes, se trouvant en présence d'un écrit aussi « tendentiel » comme on dirait outre-Rhin, ne peut s'empêcher de craindre que des faits aient été laissés de côté, que certains autres aient été exagérés. Et en réalité, il est impossible de ne pas reconnaître que, p. 374, par exemple, il est fait un véritable abus d'un texte du *de vulgari eloquio* de Dante ; et que dans la partie du mémoire où sont rassemblés les témoignages sur la prépondérance de l'élément germanique dans le Tyrol pendant les derniers siècles, on passe complètement sous silence le fait, maintenant hors de contestation, que plus anciennement, c'est-à-dire au moyen âge, et en remontant jusqu'à l'époque romaine, le domaine roman s'étendait dans le Tyrol et dans la Suisse plus au

nord que maintenant[1]; de sorte que si le roman gagne maintenant du terrain au nord de l'Italie, il ne fait que reconquérir pacifiquement et par les voies les plus légitimes un domaine qui autrefois avait été sien.

P. M.

XI. Revue critique, octobre-décembre. — 238. Devic, *Dictionnaire étymologique des mots français d'origine orientale* (article de M. Lucien Gautier, qui contient d'importantes additions et corrections à cet utile ouvrage).

XII. Gœttingische Gelehrte Anzeigen, 1877. — N° 51. *Li Bastars de Buillon*, p. p. Scheler ; long article de M. Tobler; nous y signalerons les remarques sur l'accentuation *moitie* et autres analogues (p. 1605), — sur la possibilité de l'élision d'un *e* suivi d'*s* (p. 1606), — sur *o* pour *oi* (p. 1607), — sur les 2es pers. sing. en *-esis* de certains parfaits (p. 1608), — et un grand nombre d'observations de détail. Je doute fort qu'on ait jamais pu dire *rover a le Mieke* (p. 1610) pour « se diriger vers la Mecque »; la comparaison avec *voloir, pooir, laissier* est loin d'être probante.

XIII. Literarisches Centralblatt, octobre-décembre. — 45, *Aiol et Mirable, Elie de Saint-Gilles, li Chevaliers as deus espees*, p. p. Fœrster (Sg.). — 46, Braunfels, *Kritischer Versuch über den Roman Amadis von Gallien* (W. F.; le critique, très-favorable, montre que l'épisode célèbre des amours d'Amadis avec Briolania est emprunté au roman français d'*Agravain*, analysé dans le t. V des *Romans de la Table ronde* de M. P. Paris). — 48, Michaelis, *Studien zur romanischen Wortschœpfung*.

XIV. Jenaer Literaturzeitung, octobre-décembre. — 40, Nisard, *De quelques parisianismes populaires* (E. Stengel). — 42, Schmitz, *Encyclopœdie des philologischen Studiums der neueren Sprachen*, 2e éd., 1-4 (E. Stengel : très-mauvais); Rolland, *Faune populaire de la France* (R. Kœhler; art. intéressant et très-favorable). — 46, Suchier, *Ueber die* Vie de seint Auban (E. Stengel). — 48, *Rime di Petrarca*, ed. Carducci (W. Bernhardi; ne rend pas suffisamment justice au mérite et à l'utilité de ce travail). — 49, *Der Münchener Brut*, hgg. von Hofmann und Vollmœller (G. Grœber).

---

1. Voyez *Romania*, I, 7-9.

CHRONIQUE.

A la somme reçue par M. G. Paris pour la fondation Diez (875 fr.; voy. *Rom.*, VI, 314), il faut ajouter 5 fr., envoyés par M. le Dr Bos, de Marseille. — La souscription, qui devait être close au 31 décembre 1877, restera encore quelque temps ouverte.

— La *Société des anciens textes* met en distribution, pour l'exercice 1877, *Aiol* et le tome II des *Miracles de la Vierge*. Pour compléter cet exercice, elle donnera le *Débat des hérauts de France et d'Angleterre*, publiés par MM. Pannier et Meyer, ou le *Voyage du seigneur d'Anglure en Terre-Sainte*, publié par MM. Bonnardot et Longnon.

— Dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tenue le vendredi 7 décembre 1877, M. G. Paris a lu une notice sur la chanson du *Pèlerinage de Charlemagne*. Cette notice, plus complète et accompagnée de notes étendues, paraîtra prochainement dans la *Romania*.

— La *Zeitschrift für romanische Philologie* annonce l'excellent dessein de réserver dorénavant sur chacune de ses couvertures une place pour l'indication des manuscrits qu'étudie tel ou tel philologue, et qu'il se propose de publier; on évitera ainsi des concurrences toujours désagréables, comme il s'en est produit plusieurs dans ces derniers temps. Cependant il faudrait prendre garde de laisser se glisser certains abus par cette porte : il serait inadmissible qu'on marquât pour ainsi dire d'avance à son nom un certain nombre de textes inédits, et qu'on prétendît interdire aux autres de s'en occuper. La *Zeitschrift* elle-même ne s'est pas fait scrupule d'imprimer la traduction saintongeaise de Turpin, bien que l'éditeur n'ignorât pas que M. Boucherie en préparait depuis longtemps la publication. — Nous fournirons ici une double indication du genre de celles que demande la *Zeitschrift* en disant que G. Paris a réuni toutes les copies des divers manuscrits du roman de *Roncevaux*, rédaction renouvelée de *Roland*, et qu'il se propose d'en donner une édition critique. Il compte également publier quelque jour une nouvelle édition de *Fierabras*, d'après tous les manuscrits, mais il n'a pas encore rassemblé tous les matériaux nécessaires.

— Le 23 décembre dernier est décédé à Londres M. Thomas Wright, correspondant de l'Institut de France et l'un des antiquaires les plus distingués de la Grande-Bretagne. Né en 1810, M. Wright commença, étant encore élève de l'Université de Cambridge, à publier sur des sujets très-variés d'érudition des travaux qui lui assurèrent de bonne heure une place considérable parmi les savants de son pays. N'ayant jamais obtenu, soit de l'Université, soit de l'État, aucun emploi rétribué, M. Wright a dû, tant que ses forces le lui ont permis, se livrer à une production incessante qui ne lui avait point assuré la fortune et

dont la rapidité se conciliait mal avec le soin et la réflexion qu'exigent les travaux de l'érudition. Aussi a-t-on pu relever, dans ses éditions de textes notamment, nombre de petites inexactitudes, qu'il aurait assurément évitées s'il avait eu plus de loisir pour les préparer. Mais on ne doit pas oublier qu'il a été l'un des premiers à s'occuper avec méthode de l'histoire littéraire du moyen âge anglais pris dans sa plus grande extension, et à mettre au jour des textes précieux dont, sans lui, bon nombre seraient encore inédits; que si ses publications relatives à la littérature anglo-normande, par exemple, ne sont pas exemptes de fautes, il ne s'est trouvé jusqu'à ces derniers temps personne en Angleterre qui fût capable d'exploiter avec plus de succès le même domaine. Th. Wright était naturellement doué de critique. Tandis qu'en France on faisait remonter les poésies des bardes gallois jusqu'au VI^e^ siècle, il montrait, par l'examen de la forme de ces poésies, qu'elles ne pouvaient guère être placées au-delà du XIII^e^ siècle [1]. Tandis qu'en 1860 M. d'Héricault, reproduisant une vieille et très-grosse erreur de Fauriel, en était encore à considérer le *Waltharius* comme un poëme d'origine française, M. Wright avait, en quelques pages vivement écrites, réduit à sa juste valeur, c'est-à-dire à rien, l'idée de Fauriel [2]. Entre les publications dont nos études sont redevables à M. Wright, nous citerons les *Reliquiæ antiquæ*, recueil en deux volumes publié par livraisons de 1841 à 1843 en collaboration avec J.-O. Halliwell, et dans lequel Th. Wright a inséré plusieurs pièces françaises; — le second volume de sa *Biographia britannica litteraria*, consacrée à la période anglo-normande, où sont corrigées tant d'erreurs de l'abbé de la Rue, et mentionnés pour la première fois de nombreux mss. français conservés dans les bibliothèques de l'Angleterre; — le premier volume du recueil d'anciens vocabulaires (*A Volume of vocabularies*, privately printed, 1857) publié aux frais de M. J. Mayer de Liverpool, et contenant la première édition (la seule jusqu'à présent) du traité en vers de Gautier de Biblesworth, pour apprendre le français aux enfants, une édition du Dictionnaire de Jean de Garlande meilleure que celle de Géraud, et le *Tractatus de ustensilibus* d'Alex. Neckam, réédité depuis par M. Scheler ; — *Les cent nouvelles nouvelles*, publiées d'après le seul ms. connu (celui de Glasgow) dans la *Bibliothèque elzévirienne*, 1858 ; — *The chronicle of Pierre de Langtoft in frenche verse*, avec traduction anglaise, dans la collection du Maître des Rôles, 2 vol., 1866-8. — Th. Wright est aussi l'un des hommes qui ont le plus contribué à mettre en lumière l'intérêt de la poésie dite *goliardique*, et son recueil des poëmes attribués à Gautier Map, publié par la Camden Society en 1841, est encore maintenant un livre indispensable à quiconque étudie soit la poésie latine, soit le mouvement des idées au moyen âge. En somme, quelles que soient les critiques qu'on puisse adresser à telle ou telle de ses publications en particulier, on ne peut nier que l'ensemble de ses travaux représente un labeur considérable et porte l'empreinte d'un esprit ouvert et d'un jugement sûr.

1. *Essays on archæological subjects and on various questions connected with the history of art, science and literature in the middle ages*. London, 1861, 2 vol.; voir l'essai intitulé : « On origin of rhymes in Mediæval poetry, and its bearing in the authenticity of early Welsh poems », 151-68.

2. Voir dans les *Essays*, II, 194-229, l'article sur les troubadours, qui fut publié à l'occasion de l'*Histoire de la poésie provençale* de Fauriel.

— M. Morel-Fatio nous communique la rectification suivante à son mémoire sur *le Roman de Blaquerna*, publié ici, t. VI, p. 504 et suiv.: « Le manuscrit de M. Piot n'est pas le seul qui nous ait été conservé de l'ancienne version catalane du roman moral de Lull. Il en existe un autre à la bibliothèque royale de Munich (Cod. hisp. 67, fonds de la Palatine), qui a été décrit dans le *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae regiae monacensis*, t. VII, Monachii, 1858, p. 91. Cet exemplaire, sur papier, du XIV^e^ siècle, est également incomplet du commencement, de 16 ff. environ. M. Konrad Hofmann, qui a bien voulu sur notre demande l'examiner à nouveau, nous écrit que la date est exactement donnée dans le catalogue et que le nom du héros y est toujours écrit *blanqrna*, avec un signe d'abréviation sur le *q*. Le ms. de Munich appartient donc à une autre famille que celui de M. Piot, auquel se rattache non-seulement le texte latin du *Libre de amich et de amat*, mais encore l'ancienne traduction française, dont la Bibliothèque nationale possède deux mss. du XIV^e^ siècle (fr. 763 et 24402), mss. qui s'accordent à écrire toujours *Blaquerne*[1]. »

— MM. G. Raynaud et J. Normand nous prient de rectifier un *lapsus* de l'introduction à leur édition d'*Aiol*. Parmi les traces certaines de picard qu'offre la seconde partie de ce poème, l'introduction mentionne (p. ix) *caus* assonant en *a* (v. 5622); mais c'est par une distraction évidente, dont on s'est aperçu trop tard, qu'on a vu dans *caus* le nominatif du fr. *coup; caus*, comme l'indique bien clairement le sens, ne peut répondre qu'au nominatif du fr. *chaud*; il faut donc supprimer la preuve alléguée. — Il faut ajouter aux citations d'*Aiol* réunies dans cette introduction (p. xxxiij sq.) ces vers de Philippe Mousket (12753 ss.), qui ont été omis par mégarde. C'est à propos de Louis le Bègue, après avoir rapporté la mort de Charles le Chauve, que le chroniqueur ajoute :

Ayous, li preus et li hardis,
Si fu couzins cest Loeys
De sa serour la feme Elie,
Ki biele fu, gente et delie.

— M. Arsène Darmesteter a ouvert son cours à la Faculté des lettres par un aperçu général sur l'histoire de la langue et de la littérature française au moyen âge. Cette leçon d'ouverture, qui a été fort bien accueillie, va être imprimée dans la *Revue politique et littéraire*.

— Nous venons d'apprendre la mort de M. Charles Grandgagnage, l'auteur du *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, resté malheureusement inachevé. Nous donnerons prochainement une notice sur ses travaux.

— Nous avons reçu le prospectus du *Dictionnaire provençal-français* (*Tresor dòu Felibrige*) que Fr. Mistral va mettre sous presse. Ce grand ouvrage, fruit de plus de vingt ans de recherches assidues, devra une valeur toute particulière à la connaissance intime qu'a de la langue provençale, dans toutes ses variétés et ses tournures, le grand poète qui l'a composé. Le nom de l'auteur dispense de toute recommandation; le spécimen joint au prospectus permet de juger de l'étonnante richesse et de la bonne disposition du recueil. Ce n'est pas que nous

1. P. 507, l. 9, lisez *repère* pour *repaire*.

n'eussions quelques objections à faire au plan qu'a cru devoir adopter l'auteur du *Tresor dòu Felibrige ;* mais nos critiques porteraient surtout sur ce qu'il a peut-être admis en trop dans son livre : or ce qui abonde à coup sûr ne vicie pas. Nous engageons vivement tous ceux qu'intéresse cette grande œuvre à souscrire sans retard, parce qu'on attend pour commencer l'impression d'avoir des souscripteurs en nombre suffisant, et qu'il ne sera tiré qu'un petit nombre d'exemplaires en dehors de celui des souscriptions. L'ouvrage formera deux grands volumes in-4° qui paraîtront par livraisons de 5 feuilles. Chaque livraison, coûtant 2 francs, sera payable à réception. Il suffit, pour souscrire, de l'annoncer par carte postale à M. Frédéric Mistral, à Maillane, par Graveson (Bouches-du-Rhône).

— M. Léopold Delisle a publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* son rapport sur la Bibliothèque nationale en 1876. Parmi les manuscrits français qui ont été acquis cette année-là, nous signalerons le ms. contenant la *Vie de S. Alexis* du XIV^e^ siècle, qui appartenait à L. Pannier et qu'il a décrit dans son édition, — un fragment d'un roman de Merlin, donné par M. Piot, — un *Mystère de Saint-Sébastien*, en vers, de la seconde moitié du XV^e^ siècle. — Les matériaux jadis réunis par le *Comité de la langue* pour la publication d'un recueil de chansons populaires ont été, après la mort de M. Rathery, déposés à la Bibliothèque. C'est un immense fatras, dans lequel il y aurait beaucoup à prendre; mais il y faut de la critique et surtout de la patience. — Nous avons parlé déjà (*Rom.* V, 127) de l'acquisition faite par la Bibliothèque nationale du chansonnier Clairembaut.

— Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que le manuscrit Seyssel-Sothonod, dont a été extrait le *Lai de l'Epervier*, publié en tête de ce numéro, vient d'être acquis par la Bibliothèque nationale. Les lais inédits qu'il contient seront incessamment publiés ici.

— Il s'est fondé à Rennes une *Société de bibliophiles bretons*, qui promet de s'occuper de l'ancienne littérature française. M. A. de La Borderie vient de publier pour elle les *Œuvres françaises* d'Olivier Maillard ; on annonce une édition de la chanson de geste d'*Aquin*. Cette chanson devait aussi être publiée par M. Longnon pour la *Société des anciens textes français :* mais l'éditeur de la *Société des bibliophiles bretons*, qui, paraît-il, avait préparé son travail depuis longtemps, a pris l'avance. Son édition paraîtra, si nous sommes bien informés, au mois de mars de cette année. La *Société des anciens textes* renoncera naturellement à donner la sienne.

— M. Henry Nicol, dont nous avons plus d'une fois signalé les excellents travaux, va prochainement publier un volume intitulé : *French Sounds in English*. On y trouvera l'histoire phonétique des mots anglais modernes qui dérivent du français, l'exposition des lois de la transformation, et des listes complètes de mots. Naturellement la phonétique du vieux français trouvera à faire son profit dans ces recherches.

— Parmi les thèses qui doivent être soutenues à l'Ecole des chartes le 21 janvier 1878, l'une, dont l'auteur est M. E. Philipon, a pour titre *Etude sur le dialecte du Lyonnais au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle.*

— On annonce la prochaine publication, par souscription, d'une édition complète des *Rime di M. Cino da Pistoja, ridotte a più schietta lezione ed illustrate da Enrico Bindi e da Pietro Fanfani*. Cette édition formera un volume in-16, d'environ 450 pages, et coûtera 4 fr. 50. Elle sera imprimée à la typographie Nicolai, à Pistoja, où sont reçues les souscriptions.

— L'école des langues orientales vivantes a récemment entrepris la publication d'une série d'ouvrages géographiques et historiques, qui sont imprimés dans les langues originales avec traduction et notes en français. Parmi les volumes annoncés, il en est un qui intéresse les études romanes, la *Chronique des Princes de Moldavie, depuis leur origine jusqu'en* 1595, par Grégoire Urechi, avec traduction, commentaire, table et glossaire, par M. Emile Picot. La première partie de ce volume doit être terminée au mois d'avril.

— A côté de l'*Armana prouvençau*, il se publie depuis 1877 un almanach intitulé la *Lauseta*, « armanac dau patriota lati, » dont l'éditeur, M. X. de Ricard, joint à d'énergiques revendications languedociennes, même à l'encontre des *félibres* suivant lui trop provençaux, des aspirations très-générales à une sorte de « panlatinisme. » Il y a bien d'autres tendances dans cet almanach, qui échappe en général à notre appréciation. L'élément populaire et l'élément philologique y tiennent très-peu de place.

— Nous avons le regret d'annoncer que *Mélusine* cesse de paraître. Le succès matériel n'a pas répondu à l'attente des éditeurs. Il n'est pas étonnant qu'il en ait été ainsi, vu la nouveauté de l'entreprise et le peu de culture qu'ont reçu jusqu'à présent en France les études de ce genre; mais il est d'autant plus fâcheux qu'une tentative aussi intéressante ait échoué. Nous espérons qu'elle se renouvellera sous une autre forme. En attendant, nous sommes heureux d'offrir, comme par le passé, dans la *Romania*, une place assez large à la philologie et à la mythologie populaires.

— Livres nouveaux :

E. Stengel. *Die provenzalische Blumenlese der Biblioteca Chigiana* (programme de rectorat). Marburg, in-4°, 82 p.

Die beiden ältesten provenzalischen Grammatiken. Lo Donatz proensals und las Razos de trobar, nebst einem provenzalisch-italienischen Glossar, von neuem getreu nach den Hss. herausgegeben von Edmund Stengel. Mit Abweichungen, Verbesserungen und Erläuterungen, sowie einem vollständigen Namen- und Wortverzeichniss. Marburg, Elwert (Paris, Vieweg; Turin, Loescher), in-8°, 204 p.

Les Épopées françaises. Études sur les origines et l'histoire de la littérature nationale, par Léon Gautier. I. Nouvelle édition, entièrement refondue. Paris, Palmé, gr. in-8°, xij-561 p. — Nous espérons revenir en détail sur le grand ouvrage de M. Gautier; bornons-nous à dire que la nouvelle édition du premier volume est bien réellement « entièrement refondue. » L'auteur s'est efforcé de mettre à profit tout ce qui a été publié depuis douze ans sur la matière, et il a fait en outre de nombreuses recherches personnelles.

La Chanson de Roland. Nach der Oxforder Handschrift herausgegeben, erläutert und mit einem Glossar versehen von Theodor Müller. Erster Theil.

Zweite vœllig umgearbeitete Auflage. Gœttingen, Dieterich, ix-451 p. — Comme les *Épopées françaises* de M. Gautier, la nouvelle édition de M. Müller mérite pleinement l'épithète de « vœllig umgearbeitet »; les deux ouvrages ont en outre cela de commun qu'on en réimprime le commencement avant que la fin ait paru. La première partie du *Roland* de M. Th. Müller avait paru il y a quinze ans; l'auteur y annonçait, comme dans celle-ci, que la seconde partie, contenant les notes explicatives et le glossaire, serait publiée « très-prochainement. » Nous espérons que cette fois le savant éditeur ne laissera pas s'écouler assez de temps entre l'impression du texte et celle du commentaire pour ne plus être satisfait du premier et sentir le besoin de le refaire. Nous examinerons à loisir la nouvelle édition, qui marque une phase nouvelle dans l'histoire de la *Chanson de Roland*, comme avait déjà fait l'édition de 1863.

Ueber die als echt nachweisbaren Assonanzen der Chanson de Roland. Ein Beitrag zur Kenntniss des altfranzœsischen Vocalismus, von Adolf Rambeau (Dissertation du docteur de Marbourg), in-8°, 38 p. — L'auteur ne nous donne ici que l'introduction et les résultats de son travail, qui paraît fort intéressant; nous en parlerons quand il aura paru plus complet.

Étude philologique de la langue française, ou grammaire comparée et basée sur le latin, par J. Bastin. Première partie. Saint-Pétersbourg, in-8°, 352 p.

Versions nordiques du fabliau français le Mantel mautaillé. Textes et notes par G. Cederschiœld et F.-A. Wulff. Lund et Paris, Nilsson, in-4°, 103 p. — M. Wulff, qui a fait la partie française de cette publication, annonce une prochaine édition critique du *Mantel mautaillé*, qui nous donnera l'occasion d'y revenir.

Le Passe-temps Michault, fransk dikt fran det femtonde arhundradet, efter tvenne handskrifter i kongl. bibliotheket i Stockholm fœr fœrsta gangen utgifven ... af Teodor Malmberg. Upsala, in-8°, 128 p.

Chi dice quel che vuole udirà quel che non vuole, Risposte di G. Pitrè e S. Salomone-Marino ad un opuscolo che porta il nome della signora Giuseppina Vigo-Pennisi. Palermo, in-8°, 41 p. — Réponse véhémente à la brochure dont nous avons dit deux mots (VI, 636). Les deux écrivains de Palerme repoussent, les textes en main, les accusations portées contre eux et en intentent à leur tour contre M. Vigo, qu'ils regardent comme le seul auteur de l'opuscule publié sous le nom de sa belle-fille.

Prima critica ai Critici G. Pitrè e S. Salomone-Marino, per C. Crochetti. Acireale, in-8°, 18 p. — Suite d'une polémique qui prend un caractère de plus en plus personnel.

Storie popolari in poesia siciliana, riprodotte sulle stampe de' secoli XVI, XVII e XVIII, con note e raffronti, da S. Salomone-Marino. Bologna, Garagnani, in-8°, 186 p. — Cette collection, intéressante à plusieurs points de vue, est un tirage à part du *Propugnatore.*

Les Enfantines du bon pays de France... recueillies par Ph. Kuhff. Paris, Sandoz, in-12, 392 p. — Recueil dont l'idée est excellente, dont l'exécution laisse à désirer.

Vom Verwünschen. Von Adolf Tobler (Extrait du Recueil de mémoires philo-

logiques présenté à M. Th. Mommsen à l'occasion de son *jubilé* doctoral). — Recueil fort piquant de divers genres de malédictions, imprécations, etc., rassemblées dans l'ancienne poésie française, et éclaircies avec la pénétration habituelle de l'auteur. Il pense que cette collection « peut servir à montrer qu'il n'est pas prudent d'agacer les Français sans nécessité, — surtout peut-être quand on a au fond les meilleures intentions à leur égard. »

Les Prophètes du Christ, Étude sur les origines du théâtre au moyen âge, par M. Sepet. Paris, Didier, in-8°, 192 p. — C'est, — bien que le volume n'en fasse nulle mention, — le tirage à part de divers articles publiés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, cf. ci-dessus, p. 147.

Le drame chrétien au moyen âge, par M. Sepet. Paris, Didier, in-12, xij-296 p. — Reproduction, avec quelques notes ajoutées, d'articles publiés dans l'*Union*, le *Polybiblion* et la *Revue du Monde catholique*.

Canti popolari istriani, raccolti a Rovigno ed annotati da Antonio Ive. Turin, Lœscher, in-12, xxxiij-383 p. (plus trois p. de musique). — Ce très-intéressant volume est le cinquième de la collection des *Canti e Racconti del popolo italiano* publiés sous la direction de MM. Comparetti et d'Ancona. Le premier, dont nous avons rendu compte ici (I, 255), comprend les chants populaires de Montferrat ; les t. II et III sont consacrés aux *Canti delle provincie meridionali*, recueillis par MM. Casetti et Imbriani, le t. IV, dû à M. Gianandrea, renferme les chants populaires de la Marche; enfin le sixième, paru avant le cinquième, est la première partie du recueil des *Novelline popolari italiane;* M. Comparetti, qui l'a publié, nous promet un commentaire qu'on attend naturellement avec impatience.

La Poesia popolare italiana. Studj di Alessandro d'Ancona. Livorno, Vigo, in-12, XII-476 p. — Nous reviendrons en détail sur ce livre important.

La Prise de Damiette en 1219, relation inédite en provençal, publiée et commentée par Paul Meyer. Paris, libr. Franck. — Extrait tiré à cent exemplaires, dont cinquante mis dans le commerce, de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XXXVIII, p. 497-571.

ERRATA.

Lai de l'Épervier, v. 89 (ci-dessus, p. 5) : *lors*, lisez *lor*.

P. 9, l. 26 : *la*, lisez *le*.

P. 13, l. 7, suppr. l'appel de note [1].

P. 19, l. 6 des notes, ajoutez une parenthèse après 1742.

J'ai encore un mot à dire au sujet des 1,700,000 clochers, ci-dessus p. 104. — C'est Jean Bouchet, dans son *Panegyric du chevallier sans reproche* (Poitiers 1527, fol. cx), qui attribue à Jacques Cœur le calcul de 1,700,000 clochers ; voy. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, III, 301, qui cite un autre texte encore, dans Camusat, *Meslanges historiques*, Troyes, 1644, fol. 63-5. — P. M.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

LA LÉGENDE

DE GIRART DE ROUSSILLON.

I. — Les diverses formes de la légende de Girart de Roussillon. — La Vie latine ; manuscrits ; ancienne traduction.

La légende de Girart de Roussillon nous est parvenue sous quatre formes distinctes :

1° Une Vie latine écrite à la fin du XI^e^ siècle ou au commencement du XII^e^.

2° Une chanson de geste récrite en vers rimés dans la seconde moitié du XII^e^ siècle, d'après un poëme bourguignon de la fin du XI^e^ siècle, par un rimeur qui était originaire du sud de la Bourgogne. Cette chanson est généralement considérée comme provençale par suite de cette circonstance toute fortuite que le ms. d'après lequel elle a été publiée a été exécuté dans un pays de langue d'oc, en Périgord.

3° Un poëme français composé entre 1330 et 1348 pour Eudes IV, comte de Bourgogne, et Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois.

4° Un roman en prose composé en 1447 par Jean Vauquelin pour le duc de Bourgogne, Philippe le Bon.

5° Un abrégé de ce roman, imprimé deux fois : à Lyon après 1500, et à Paris en 1520.

Personne n'a jusqu'à présent embrassé ces différents monuments de la légende de Girart dans une étude comparative. Ceux qui, avec plus ou moins de critique, ont étudié cette légende, n'ont pris en considération que les trois documents les plus récents, et ne se sont nullement souciés d'en examiner la composition. Ils ne se sont pas aperçus que ces trois documents n'ont presque aucune originalité, ayant été formés par une compilation arbitraire d'éléments empruntés aux deux premiers

textes. Le poëme du XIV^e^ siècle a pour sources principales la Vie latine et la chanson du XII^e^ siècle. Le roman en prose de 1447 a pour sources la même vie latine et le poëme du XIV^e^ siècle. Quant à l'abrégé imprimé de ce roman, il est bien clair qu'il ne saurait avoir aucune valeur originale. Par conséquent, tout ce qui a été écrit sur la légende de Girart de Roussillon jusqu'à ce jour manque entièrement de base.

Les bases de toutes recherches sur cette légende doivent être cherchées dans la Vie latine, dans la chanson du XII^e^ siècle et dans quelques mentions éparses en diverses compositions du moyen âge.

On conçoit que la chanson, malgré son évidente importance, ait été quelque peu négligée. Les deux éditions qu'on en possède, celle de M. C. Hoffmann et celle de M. Fr. Michel reproduisent avec plus ou moins de fidélité un ms. incomplet du début et qui fourmille d'incorrections de tout genre. L'usage en est donc fort difficile. Mais la vie latine, que recommande son ancienneté, était d'un abord plus aisé. A défaut du texte latin, signalé pour la première fois en 1867, on pouvait du moins faire usage d'une ancienne traduction française connue depuis bien plus longtemps [1], et qui aurait pu rendre les mêmes services que l'original.

Reprenant aujourd'hui des études commencées il y a vingt ans avec plus de zèle que d'expérience [2], je vais publier le texte latin et l'ancienne traduction française de la Vie de Girart de Roussillon, et tout d'abord j'analyserai ce document et j'en étudierai la composition.

La *Vita nobilissimi comitis Girardi de Rossellon* est le second article d'un recueil factice enregistré à la Bibliothèque nationale sous le n° 13090 du fonds latin, et ayant fait partie jusque vers 1863 de ce qu'on appelait le résidu du fonds de Saint-Germain-des-Prés [3]. Les morceaux dont il se compose sont des fragments de mss. recueillis par les bénédictins en divers lieux. Celui qui contient la Vie de Girart est un cahier arraché d'un livre de vies de Saints. Il se compose de six feuillets ayant 276 mill. sur 210. L'écriture appartient aux premières années du XIII^e^ siècle. A la fin, on lit ces mots écrits au XVI^e^ siècle : *Ex Cisterciensi monasterio.*

Je ne connais pas d'autre ms. du texte latin. Il en existe peut-être un, d'une date plus récente, en quelque bibliothèque de Belgique. En effet, les bénédictins signalent dans leur *Voyage littéraire* (II, 206) parmi les mss. de

---

1. M. P. Paris la cite dans ses *Manuscrits françois*, VI, 104-7.

2. *Etudes sur la chanson de Girart de Rossillon*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 5, II, 31-68. Cet essai, qui fut publié à la fin de l'année 1860, avait été composé en 1858 et 1859.

3. Ce recueil a été décrit en 1867 par M. Delisle dans son *Inventaire des mss. latins de Saint-Germain-des-Prés* (*Biblioth. de l'Ecole des chartes*, 6, III, 554. Tirage à part, Paris 1868).

l'abbaye de Rouge-Cloître, non loin de Bruxelles, un recueil de légendes qu'ils appellent *Novale sanctorum*, et qui, d'après son contenu, doit avoir été exécuté au XV^e^ siècle. Il s'y trouvait une *Vita Gerardi de Rossilon*, dont ils rapportent l'extrait suivant, qui est conforme, sauf que le texte en est fort incorrect, aux §§ 213-221 de la Vie latine ci-après publiée :

Ravardus præsul quondam Lingonicus, de stirpe comitum Corolensium et supercilio honoris elatus, erat æmulus Pultariensis libertatis, quoniam in eodem monasterio sicut in aliis suæ diœceseos efficere nequibat. Unde aggregatis comitibus suis, dolose ingreditur villam, ac illa repente crudeliter spoliata, cœnobium omne voraci flamma concremat. Quapropter Romam evocatus, pro piaculo tanti facinoris baculi honore viduatur ; sed tandem, miseratione ipsius abbatis et precibus impetrata venia, pristino honori restituitur, et illi pro restauratione ecclesiæ multa largitur munera, et annuos reditus condonat.

J'ai dit plus haut que l'auteur du poëme du XIV^e^ siècle, et Jean Vauquelin, cent ans plus plus tard, avaient l'un et l'autre fait usage de la Vie latine. Mais antérieurement, vers le milieu ou la fin du XIII^e^ siècle, elle avait été mise en français. Le seul ms. où j'aie rencontré cette traduction est le ms. 13496 (anc. suppl. fr. 6325) du fonds français de la Bibliothèque nationale, exécuté en Bourgogne vers la fin du XIII^e^ siècle et composé de 305 feuillets, de 256 mill. sur 170. C'est un recueil de vies de saints traduites en prose, dont voici la liste :

Saint Julien, fol. 1 ;
Saint Cucufat, fol. 13 :
Sainte Catherine, fol. 18 ;
Sainte Eufrasie, fol. 26 v° ;
Sainte Julienne, fol. 36 v° ;
Sainte Luce, fol. 39 v° ;
Saint Bernard, fol. 42 ;
Sainte Marie Madeleine, fol. 131 ;
Sainte Marthe, fol. 146 ;
Sainte Marie l'Egyptienne, fol. 118 ;
Sainte Elisabeth, fol. 155 ;
Saint Paul et Saint Denis, fol. 179 ;
Saint Ladre, fol. 197 ;
Girart de Roussillon, fol. 217 ;
Saint Grégoire, fol. 239 ;
Saint Gérôme, fol. 245 v° ;
Saint Brandan, fol. 248 ;
Saint Forsin, fol. 259 ;
Saint Benoît, fol. 264 ;
Saint Silvestre, fol. 282.
Le purgatoire de Saint Patrice, fol. 298.

Plusieurs feuillets ont été laissés en blanc ; sur l'un d'entre eux (212 v°) a été peint au XV^e^ siècle l'écu bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules, de Bourgogne ancien, au-dessous duquel est appendu l'écu d'azur à la croix patriarchale ancrée, d'argent, de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon. Sur la page opposée (fol. 213 r°) est écrite une note relative à la fondation de cet hôpital. Le verso du fol. 213 est de même occupé par l'écu de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, au-dessous duquel sont encore une fois appendues les armes de l'hôpital du Saint-Esprit. Sur la page en face on a inscrit le début d'une fondation faite par Philippe le Bon dans ledit hôpital.

A la suite de la Vie de Girart vient immédiatement, sans rubrique, le récit doublement apocryphe de l'enlèvement subreptice du corps de sainte Marie Madeleine et de sa translation à Vezelai par le moine Badilon, envoyé à cet effet en Provence par Girart de Roussillon. C'est un récit qui a été copié et traduit maintes fois au moyen âge, et sur lequel je présenterai quelques observations dans un appendice placé à la suite de ce mémoire.

Dans la traduction de la Vie de Girart que nous présente ce ms., les rubriques ont dû être placées originairement aux mêmes endroits que dans le texte latin, mais les premières seulement, jusqu'au fol. 221 *b*, ont été écrites par le rubricateur. Puis, à partir du fol. 223 *c*, elles sont placées, d'une écriture très-fine, tout en bas des pages, comme indication au rubricateur, et ont été plus d'une fois entamées par le couteau du relieur. Je les ai, autant que j'ai pu les lire, replacées dans le texte.

Cette traduction est extrêmement littérale, et partout le style en est lourd et pénible autant que celui de l'ancienne traduction wallonne de Saint Grégoire. Elle n'est pas non plus exempte de contre-sens dont plusieurs viennent d'une mauvaise lecture du texte latin [1]. En somme ce n'est pas un travail fait avec beaucoup d'intelligence. Mais par cela même que la version est une sorte de mot à mot, elle nous aide en plus d'un cas à restituer le texte latin dont l'unique ms. connu n'est pas toujours correct.

Le traducteur et le copiste étaient indubitablement bourguignons. Par suite le texte que je tire du ms. 13496 n'est pas sans intérêt pour l'étude du dialecte de la Bourgogne. Je voudrais grouper ici les caractères linguistiques de ce texte, ainsi que je l'ai fait récemment dans ce même recueil pour un ms. bourguignon du Musée britannique, mais je ne puis m'arrêter en ce moment à des détails aussi accessoires, et je passe outre.

II. — Analyse de la Vie latine.

Ces préliminaires expédiés, nous allons maintenant entrer dans l'étude du document, et d'abord en faire connaître le contenu.

1. Bien que les faits du très-noble comte Girart de Rossellon soient répandus en tous lieux par la renommée, l'auteur ne croit pas inutile de faire un précis de ce qu'il tient de la tradition, en laissant de côté le récit des guerres par lesquelles Girart s'est illustré. Girart, au rapport des Chroniques, vécut sous quatre rois : Charlemagne, Louis son fils († 840), Charles le Chauve († 876), Louis, fils de celui-ci (Louis le Bègue, † 879). 4. Il était natif d'Avignon, son père

1. Voir la première note du Commentaire.

était le comte Drogon. Eloge de sa piété ; ses qualités physiques ; étendue de ses possessions. 7. Il épouse Berte, fille de Hugues, comte de Sens ; Charles le Chauve épouse Eloyse, sœur cadette de Berte. A la mort des parents de ces deux femmes, une guerre a lieu entre Charles et Girart, chacun prétendant avoir droit à l'héritage. Le roi chasse du royaume Girart, qui, réduit à se cacher, exerce pendant sept ans, par esprit de pénitence, le métier de charbonnier, tandis que sa femme s'est faite couturière. 19. Au bout de ce temps, une veille de Pentecôte, Girart et sa femme se présentent en habit de pèlerin à la reine, qui les reconnaît, et bientôt réussit à rétablir la paix et l'amitié entre le roi et Girart. 31. Girart et sa femme se livrent à la pratique des bonnes œuvres. 34. Mais bientôt le roi, excité par de mauvais conseillers, cherche une querelle à Girart. 44. Girart, suivant le conseil d'un sage vieillard de sa cour, envoie au roi un messager chargé de paroles de paix. Ce messager est repoussé injurieusement. Girart en envoie un second sans plus de succès. 54. La bataille a lieu à jour convenu, et le roi la perd. Girart, toujours magnanime, défend de le poursuivre. 61. Le roi tente de réparer sa perte par une nouvelle bataille. Avant d'en venir aux mains, Girart offre, comme précédemment, de faire droit, mais ses propositions ne sont pas agréées. La guerre recommença terrible, et selon la rumeur populaire il n'y eut pas moins de douze ou treize batailles entre eux, le roi étant finalement obligé de se réfugier dans Paris. 68. Là, tandis qu'il cherchait les moyens de continuer la lutte, un ange lui apparaît qui lui enjoint de faire la paix avec Girart. Le roi adresse alors à son adversaire des propositions que celui-ci s'empresse d'accepter. Depuis lors la paix ne fut plus troublée entre eux.

73. Girart eut de Berte, son épouse, deux enfants, qui moururent avant leurs parents. Après cette perte, Girart et sa femme se livrèrent avec plus d'ardeur que jamais à l'accomplissement des œuvres pies. Ils firent construire en l'honneur des douze apôtres douze monastères, dont chacun contenait douze moines. Les deux plus illustres furent celui de Vezelai et celui de Pothières, ne relevant que de Rome. 83. Miracles qui s'accomplissent pendant la construction de chacune de ces abbayes. 102. Description du lieu où est située l'abbaye de Pothières et du mont Laçois qui est voisin. Sur ce mont était autrefois une ville, comme l'attestent des ruines importantes. Les Vandales la tinrent sept ans assiégée. Au bout de ce temps, les habitants, manquant de vivres, songeaient à se rendre, lorsqu'ils réussissent à tromper leurs ennemis par l'emploi d'un stratagème qui consiste à laisser tomber aux mains de l'ennemi un jeune taureau nourri abondamment du peu de froment qui restait dans la ville. Les Vandales prennent le taureau, l'ouvrent, et le voyant plein de froment, s'imaginent que les assiégés ont encore des vivres en abondance, et lèvent le siége. Mais les habitants se mettent imprudemment à leur poursuite ; les Vandales leur résistent, les mettent en déroute, et rentrent avec eux dans la ville qu'ils ruinent de fond en comble. Ensuite la division se mit parmi les Vandales, et ils se détruisirent les uns les autres. 121. La ville fut rebâtie plus tard, mais sans atteindre à l'importance qu'elle avait eue jadis. Elle reçut le nom de Roussillon. Etymologies diverses de ce nom. C'est près de là qu'est situé le monastère de Pothières (« *Pulterias*, quasi pulverem terens »).

126. Vient ensuite, sans transition, le récit d'une nouvelle guerre. Une querelle s'étant élevée entre le roi et Girart, le premier assiége Roussillon et s'en rend maître par trahison. 131. Girart ne tarde pas à reprendre son château à la suite d'un combat qui fut si sanglant que la vallée où il se livra fut depuis lors appelée « vallis sanguinolenta ». 157. Puis a lieu, à jour convenu, à Val-Béton, entre Vézelay et Pierre-Pertuise, une bataille plus sanglante encore, à ce point que la rivière qui court par cette vallée (Val-Beton) perdit son nom d' « Arsis » pour recevoir celui de « Core » (a dolore *cordis* eorum quorum amici ibi interierant). 148. Mais, au moment où la lutte était le plus acharnée, Dieu fit un miracle pour séparer les combattants: la terre trembla et les bannières des deux armées furent brûlées par le feu du ciel.

150. Miracles accomplis en faveur de Girart. 167. Berte meurt sept ans avant son mari et est enterrée à Pothières. Girart mourut à Avignon, et à ses derniers moments fit promettre sous la foi du serment à ceux qui l'entouraient de faire transporter son corps à Pothières, afin qu'il y fût enseveli auprès de celui de son épouse. 180. Débats qui s'élèvent après sa mort : le peuple veut absolument garder le corps. On le garda en effet ; mais Dieu fit paraître son mécontentement de ce que les intentions du comte n'avaient pas été accomplies. Une sécheresse qui dura sept années frappa la terre de stérilité, et les habitants moururent en foule de misère et de maladie. On ordonne un jeûne de trois jours. La troisième nuit un ange apparaît à un religieux, et lui fait connaître la cause de la colère divine. On se décide alors à transporter le corps à Pothières, où il est accueilli avec enthousiasme. 195. Des miracles s'accomplirent alors et depuis sur la tombe, mais le récit en a péri dans l'incendie du monastère. On racontera ceux qui se sont produits dans les temps récents et qui sont attestés par des témoignages certains. — Série de miracles.

III. — La composition de la Vie latine.

Il s'agit maintenant de chercher pourquoi, en quel lieu, en quel temps, à l'aide de quels éléments, a été composée la Vie de Girart.

Pourquoi ? Simplement pour donner à Girart le renom de sainteté, et attirer à l'abbaye de Pothières, qui se glorifiait de posséder son tombeau, un nombreux concours de pèlerins. Le but est si évident que ce serait faire injure à l'intelligence du lecteur que prétendre le lui dévoiler.

En quel lieu ? Il est non moins évident que c'est à Pothières, par la main d'un moine de Pothières, qu'a été écrite cette légende. L'analyse qui précède suffit à le montrer. *Is fecit cui prodest.* Nous avons donc affaire à l'un de ces écrits monastiques où les âmes douées de sensibilité et d'imagination se plaisent à voir le témoignage de la piété naïve et de la foi ardente des vieux âges, ou encore le travail inconscient de l'imagination populaire, tandis que la critique y reconnaît une compilation arbitraire d'éléments disparates et souvent contradictoires, choisis et groupés de façon à en imposer à un public crédule.

En quel temps ? Il n'est pas difficile non plus de déterminer approximativement l'époque où la Vie a été écrite. On y trouve aux §§ 234 et suivants le récit d'un miracle qui aurait été accompli « modernis temporibus ». « Ce que nous avons vu de nos yeux, » dit l'auteur, « nous ne voulons pas le taire. » Ce miracle se serait accompli sous le pontificat d'Alexandre II, sous le règne de Philippe, roi de France, Humbert étant abbé de Pothières. Alexandre II occupa le Saint Siége de 1061 à 1073, Philippe fut roi de 1060 à 1108, et l'existence de Humbert est constatée en 1075, mais il était sans doute en fonctions avant cette époque, car son prédécesseur Arnoldus ou Arnaldus n'est mentionné qu'en 1049 et 1059[1]. La date du miracle est donc 1073 au plus tard, et par suite on peut affirmer que l'écrit où ce miracle est raconté par un témoin oculaire, ou se prétendant tel, ne peut être plus récent que les dernières années du XI^e^ siècle ou les premières du XII^e^.

A l'aide de quels éléments ? Ici la recherche devient plus délicate et nous ne pouvons pas espérer découvrir tous les éléments dont notre hagiographe a fait usage. Néanmoins j'ai lieu de croire qu'on en peut déterminer les principaux. On verra que les résultats qu'on peut obtenir sont, bien qu'incomplets, d'une grande importance pour l'histoire de la légende de Girart de Roussillon en général, et, plus particulièrement, pour celle de la chanson bourguignonne du XII^e^ siècle.

Il faut prendre pour point de départ de notre recherche les résultats déjà acquis, à savoir que l'auteur était un moine de Pothières écrivant à la fin du XI^e^ siècle ou, au plus tard, dans les premières années du XII^e^, et désireux de donner le renom de sainteté à Girart, le fondateur de l'abbaye. Il y avait donc à ce renom de sainteté un commencement de tradition. On savait, ou on croyait savoir à Pothières, que Girart était mort à Avignon (§ 170) ; que son corps n'avait été transporté à Pothières qu'après plusieurs années, que cette translation, conforme au désir du mourant, n'avait eu lieu qu'après que Dieu eut manifesté, par des signes merveilleux, son irritation contre ceux qui gardaient indument le corps du défunt (§§ 183 et suiv.). De plus, la croyance populaire attribuait aux mérites de Girart plusieurs cures miraculeuses, non pas très-nombreuses peut-être : l'auteur a soin de s'excuser (§ 195) du peu qu'il raconte sur ce que le récit d'autres miracles aurait été détruit dans un incendie ; peu ou beaucoup, notre auteur avait à sa disposition un certain nombre de miracles. Tel a été, ici comme pour beaucoup d'autres vies de saints, son premier élément. Mais il n'y avait pas là les données d'une biographie. Ces données ont été fournies : 1° par la charte de fondation des monastères de Pothières et de Vézelai ; 2° par une chan-

1. *Gall. christ.*, IV, 725.

son de geste ayant, comme toutes les chansons de geste, des prétentions historiques ; 3° par divers récits sur lesquels je ne suis pas en état de m'expliquer avec précision. Cherchons quel usage a été fait de ces différentes sources.

IV. — Source 1 : la Charte de fondation.

La charte de fondation des monastères de Pothières et de Vézelai forme le début de la Chronique de Vézelai. Elle a été publiée, avec cette chronique, par d'Achery [1] qui l'a aussi imprimée dans les notes de son édition de Guibert de Nogent [2]. M. Quantin l'a comprise dans son *Cartulaire général de l'Yonne*, I, n° XLIII.

Cette charte n'est pas datée, mais il existe du même Girart (ou Gerart, car les chartes portent *Gerardus*) une longue lettre au pape Nicolas I, relativement à la même fondation, et conservée aussi par la Chronique de Vézelai [3]. Elle est datée de 863 :

Data in mense martio, anno vicesimo tertio, regnante gloriosissimo et serenissimo rege et domino nostro Carolo.

Notre hagiographe a connu la première au moins de ces deux pièces, sinon les deux. Il en a tiré non-seulement le nom de ses héros, Girart et sa femme Berte, mais encore les noms du père de celle-ci et la notion du temps où vivait Girart. Selon lui Girart aurait vécu sous quatre rois : Charlemagne, Louis le Pieux, Charles le Chauve, Louis le Bègue (§ 3). Or, Girart s'exprime ainsi dans l'acte de fondation :

Non immemores etenim sumus eorum circa nos benevolentiæ ipsorum, id est domini senioris Ludovici Augusti, Judith dominæ et reginæ, Caroli filii ipsorum, similiter domini et senioris, qui nunc superest regnans.

Charlemagne et Louis le Bègue ne sont pas nommés : il est probable que le biographe les aura ajoutés de son autorité privée. La Vie nous présente Berte comme fille de Hugues, comte de Sens (§ 7). Hugues vient de la charte de fondation, qui mentionne les parents des deux époux : d'une part Leuthardus et Grimildis, d'autre part Hugo et Bava. Mais je ne saurais dire sur quel fondement il a donné à ce Hugues la qualité de comte de Sens.

C'est probablement encore à des chartes, connues directement ou indi-

1. *Spicilegium*, éd. in-fol., II, 498-500.
2. P. 653-5 ; Migne, *Patrologie latine*, t. CVI, col. 1187-92.
3. D'Achery, *Spicilegium*, éd. in-fol., II, 501-2. — Elle se trouve aussi, copiée au XVII[e] siècle, dans le ms. Bibl. nat. f. lat. 12693, fol. 303. Il y en a de courts extraits, publiés sans indication des omissions, dans la *Gallia Christiana*, IV, instr., col. 132.

rectement, que notre auteur a emprunté la mention des fondations pieuses qu'il rapporte, en outre de Pothières et de Vézelai : voy. §§ 76 et suiv., et notamment au § 78, « sicut privilegia eorum produnt ».

V. — Source 2 : la Chanson de geste.

Mais les chartes, non plus que la tradition du monastère, ne fournissaient pas un corps de narration. On avait quelques jalons pour la biographie du personnage, il fallait des événements pour remplir cette biographie. Ces événements, notre auteur prétend les avoir trouvés dans la relation simple et véridique transmise par les anciens, « ea duntaxat que « ab antiquioribus nostris veraci ac simplici relatione didicimus... » (§ 1). En réalité, cette relation simple et véridique n'a pas été autre chose qu'une chanson de geste, celle même à laquelle notre moine fait allusion lorsqu'il commence son pieux récit en rappelant que l'histoire du comte Girart de Roussillon est répandue en tous lieux et jouit de la faveur populaire. Bien qu'au début il ait l'air de dédaigner ce récit vulgaire, il avoue plus loin (« vulgo concinente » § 64) qu'il en fait usage.

Qu'il l'avoue ou non, c'est de là qu'il a tiré tout le corps de son récit, comme il est facile de le démontrer.

Nous avons en effet dans la chanson de Girart de Roussillon, sinon le texte même dont il s'est servi, du moins une forme rajeunie de ce texte.

Il est impossible que l'auteur de la Vie latine ait connu la chanson même qui nous est parvenue. Celle-ci est rimée et ne peut guère être antérieure au milieu du XII^e^ siècle. Mais il en a connu une rédaction plus ancienne, composée sans doute en vers assonants, et dont l'existence est assurée :

1° Par la chanson du XII^e^ siècle, qui suppose nécessairement une forme antérieure, comme je le montrerai en temps et lieu, et qui fait, dans ses deux premières laisses, une allusion précise à cette première forme de la chanson de Girart de Roussillon.

2° Par des allusions réitérées de *Garin le Lorrain* aux guerres de Charles Martel et de Girart. Ainsi, le traître Hardré dit à Pépin, pour le détourner de secourir Hervis attaqué par les Hongres :

« Hervis est riches et enforciés d'amis,
« Trés bien se puet salver et garantir.
« Tes regnes est soufreteus et chetis,
« Il n'i a homme qui s'i puisse esbaudir,
« Tant a Gerars, qui le Rossillon tint,
« Gasté la terre et trestout le païs.
(*Garin le Loherain*, I, 53.)

Dans une autre occasion, il renouvelle la même objection :

« Drois empereres, entendés ci a mi :
« Charles Martiaus, qui maint estor vainqui
« (Jhesus de gloire ait de s'ame merci !)
« Envers le duc Girart gueroia il ;
« Maint orfe firent et maint homme morir,
« Dont mainte dame remesrent sans mari.
« Mort sunt li pére, si sunt petit li fil,
« Tes regne est povres et d'argent escheris.
(*Ibid.*, I, 76-7.)

Et plus loin :

« La terre est povre et li païs gastés
« Par dant Gerart qu'est de Roucillon nés,
« Et par paiens, les cuivers defaés.
(*Ibid.*, I, 81.)

Ces témoignages sont trop anciens pour qu'il soit possible de les rapporter à la rédaction de *Girart de Roussillon* qui nous est parvenue. Voici d'ailleurs une allusion, également fournie par *Garin*, qui ne s'applique aucunement à cette rédaction. Henri de Montaigu, cousin de Garin, s'adresse en ces termes à Pépin :

« Drois emperéres, » ce dist li dux Henris,
« Montagu tieng de vous et mon païs,
« Et sui cosins germains au duc Garin,
« Et sa seror fu ma mére Heloïs :
« Onques mes aives li Loherens Hervis
« Le vostre pére, par mon chief ! ne traït,
« *Si comme fist Hardrès li viès floris*
« *Envers Girart qui Roucillon maintint.* »
(*Ibid.*, I, 140.)

Le traître Hardré ne figure pas dans le *Girart de Roussillon* qui nous est parvenu, et les querelles entre Charles Martel et Girart y sont déterminées par de tout autres motifs. Cette allusion s'applique-t-elle mieux à la rédaction que connaissait l'auteur de la Vie latine? Peut-être. Je présenterai tout à l'heure une conjecture sur ce point.

Nous avons présentement à examiner ce que l'auteur de la Vie latine a emprunté à la rédaction perdue de *Girart de Roussillon*.

Il lui a emprunté sûrement le récit des guerres contre Charles Martel, faisant subir à ce récit des modifications que nous ne pouvons pas apprécier exactement, parce que le terme de comparaison — c'est-à-dire l'ancienne rédaction de *Girart de Roussillon* — nous fait défaut, que cependant nous pouvons déterminer jusqu'à un certain point.

La plus notable de ces modifications consiste à avoir substitué Charles

le Chauve à Charles Martel, modification imposée par la charte de fondation qui fait vivre Girart sous Charles le Chauve et non sous Charles Martel. Mais d'autres modifications ont été faites, parmi lesquelles il en est qu'il est plus malaisé de déterminer.

Dans la Vie latine, Charles le Chauve et Girart ont épousé deux sœurs, filles du comte de Sens Hugues. Girart a épousé l'aînée, Berte; le roi a épousé Eloïse, la cadette (§ 7). Il y a là un mélange, absurde au point de vue de la critique, des données fournies par la charte de fondation et de celles du poëme. Dans l'exposition du poëme, exposition grandiose et véritablement épique, nous voyons aussi Charles Martel et Girart épouser les deux sœurs, mais leur père n'est pas un simple comte bourguignon ; il n'est rien de moins que l'empereur de Constantinople. L'aînée, Berte, avait été engagée pour Charles ; la seconde, Elissent, avait été engagée pour Girart. Mais le roi étant devenu subitement amoureux d'Elissent, Girart consent à la lui abandonner et à prendre Berte, non sans difficulté, non sans spécifier, comme on le verra tout à l'heure, une sorte de compensation. On voit comment l'hagiographe a procédé : désireux de ne rien perdre des renseignements fournis par la charte de fondation, à laquelle il accordait assez naturellement plus d'autorité qu'à une chanson de geste, il a rejeté l'empereur de Constantinople pour conserver Hugues ; mais en même temps, il a pris à la chanson l'idée de faire épouser deux sœurs à Charles et à Girart, et d'attribuer au premier la cadette et au second l'aînée. Dans le nom même d'Eloïse, femme de Charles, il y a un souvenir de l'Elissent du poëme. C'est un curieux exemple de l'aisance avec laquelle les hagiographes accouplaient les renseignements les plus disparates.

Bientôt, dans la Vie latine comme dans le poëme, la guerre éclate entre Charles et Girart. Le motif de cette guerre n'est pas le même dans les deux récits, et cette divergence n'a rien qui doive surprendre, puisque l'antagonisme des deux adversaires se rattache à des antécédents qui, comme on vient de le voir, diffèrent notablement d'un texte à l'autre. La cause de la guerre est, dans la Vie latine, la prétention exprimée par le roi de s'emparer de la terre par droit d'héritage, tandis que Girart la revendiquait en vertu du droit d'aînesse de sa femme : « Rex ... « terram jure heredis sibi usurpare gestiebat, Girardus vero ob primo- « genitam similiter eandem sibi vendicare conabatur » (§ 9). Cela est un peu concis : on voit pourtant que le droit d'aînesse de Girart résultait de ce qu'il avait épousé la fille aînée du comte de Sens Hugues, tandis que le roi avait pris la cadette. La terre, objet du litige, ne peut être que l'héritage du comte de Sens. Dans le poëme le motif de la guerre, peut-être par la faute du remanieur, n'apparaît pas bien clairement. On voit toutefois que Girart, en consentant à céder Elissent au roi, avait

stipulé qu'il tiendrait dorénavant son fief en alleu [1]. Si bien que lorsque, peu de temps après, le roi, envieux de la puissance de Girart, regrettant la concession qu'il a faite, réclame l'hommage, Girart refuse, d'où la guerre.

Cette guerre se termine d'une façon tout autre dans la Vie latine que dans la chanson, ou pour mieux dire, le premier de ces textes présente par rapport au second une remarquable interversion des événements. Reste à savoir si cette interversion est due au moine de Pothières, ou si c'est le remanieur qui a altéré l'ordre de l'ancienne chanson. Le fait est que dans la Vie latine (§ 11 et suiv.) la première guerre entre le roi et Girart se termine par la défaite de celui-ci et par l'exil pendant lequel il exerce le métier de charbonnier. Or dans le poëme c'est la seconde guerre qui se termine ainsi ; la première finit à la suite de signes miraculeux, comme nous le verrons dans un instant.

Dans la Vie latine, Girart, rentré en grâce auprès du roi, et tout entier aux œuvres de la piété, ne tarde pas à avoir une nouvelle querelle. La Vie met tous les torts du côté du roi qui est accusé d'avoir prêté l'oreille aux paroles des médisants [2]. Le roi est battu à plusieurs reprises, et finalement refoulé jusque dans Paris. Alors apparaît un ange qui, de la part de Dieu, lui apporte l'ordre de faire la paix avec Girart.

Il n'y a rien dans le poëme tel que nous l'avons qui rappelle ces événements. Mais il est possible, cela est même probable, que dans la rédaction plus ancienne se soit trouvé le récit que l'auteur de la Vie latine a résumé. J'ai cité plus haut (p. 170) un passage de *Garin le Lorrain* d'où il résulte que Girart avait été desservi auprès de Charles par le traître Hardré. Il se pourrait qu'il y eût là une allusion aux pernicieux conseils qui, d'après la Vie, amenèrent le roi à recommencer la guerre contre Girart.

La paix étant rétablie entre Charles et Girart, il semble, d'après les termes mêmes de la Vie (§ 72), qu'elle ne doive plus être jamais troublée. Cependant, après que le biographe s'est étendu assez longuement sur les fondations pieuses de son héros, après un récit épisodique fort curieux se rattachant à l'histoire du mont Laçois (§§ 102-126), il nous raconte, sans la moindre entrée en matière, une nouvelle guerre entre Charles et Girart. Cette guerre, qui est ici la troisième, et dont le fait principal est la bataille de Valbeton (§ 137), correspond exactement à la première guerre du poëme, et se termine de la même façon dans les deux textes par des signes célestes (feu tombant du ciel, tremblement de

1. Vv. 473-4, 497-8 du ms. d'Oxford. Les 563 premiers vers du poëme ne se trouvent que dans ce ms., les autres mss. étant plus ou moins incomplets.

2. « Derogantium temeritati nimis credens », § 37 ; voy. Du Cange, DEROGARE.

terre) qui arrêtent les combattants. Ce récit est si mal amené dans la Vie latine qu'on pourrait croire qu'il a été retiré de sa vraie place par suite de quelque erreur de copiste, qu'il devrait être reporté plus haut dans la Vie de Girart. Toutefois, l'ancienne traduction française confirme la disposition du texte latin, de sorte que, s'il y a transposition, il faut admettre que la même erreur se trouvait aussi dans l'exemplaire suivi par le traducteur [1]. Mais on peut aussi supposer que l'auteur, après avoir négligé la guerre dont la bataille de Valbeton est l'événement capital, se sera ravisé, et aura intercalé au premier endroit venu cet épisode.

Tels sont, si je ne me trompe, les emprunts que la Vie latine a faits à l'ancienne chanson. Certaines remarques de détail qui ne se peuvent faire commodément ici trouveront place dans les notes placées à la suite du texte.

VI. — Sources diverses.

Il y a dans la Vie latine un morceau dont on ne peut rendre compte ni par les chartes, ni par la chanson (du moins telle qu'elle nous est parvenue). C'est le chapitre qui a pour rubrique *De monte Latisco vel castro ejusdem* (§§ 102-125). Le mont Lassois ou Laçois est un plateau assez élevé qui s'élève sur la rive gauche de la Seine à deux kilomètres environ de Pothières, dans la direction de Châtillon. Le nom de *Lassois*, restitué à ce plateau par la carte de l'état-major, est depuis longtemps tombé de l'usage ; aucune carte ancienne ne le mentionne, et dans le pays on dit « la montagne de Vix », du nom d'un village voisin. Là était située à l'époque romaine, et antérieurement peut-être, la ville de Latiscum, détruite à l'époque des invasions barbares sans qu'on puisse préciser l'époque, mais dont le nom a été conservé par le *pagus Latiscensis*, ou Laçois [2]. L'auteur de la Vie latine nous apprend comment cette ville fut assiégée par les Vandales, et par quel stratagème les habitants réussirent à éloigner leurs adversaires, par suite de quelle imprudence ils finirent par succomber. J'ignore d'où il a tiré le curieux récit qu'il rapporte à ce propos. Il dit bien l'avoir recueilli de la bouche des

---

1. Ce qui donne un certain appui à l'hypothèse qu'il y aurait ici une transposition, c'est que le poème du XIV[e] siècle place la bataille de Valbeton ou de Pierre-Pertuis (éd. Mignard, p. 156 et suiv.) avant la guerre dans laquelle Girart poursuit le roi jusqu'à Paris et à laquelle met fin l'apparition de l'ange (Mignard, p. 189 et suiv.). Mais l'auteur de ce poëme a fait une combinaison si arbitraire de la Vie latine et de la Chanson (qu'il connaissait sans doute sous la forme qui nous est parvenue) qu'on ne peut tirer une conclusion bien assurée de l'ordre qu'il assigne aux événements.

2. Sur les limites de ce *pagus*, voir d'Arbois de Jubainville, *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, 4, IV, 349-54.

vieillards du pays (§ 105), mais une tradition purement orale remontant à l'époque de l'invasion vandale me paraît chose suspecte. Peut-être notre auteur a-t-il puisé dans une chanson de geste perdue. Que sa source ait été l'ancienne chanson de Girart de Roussillon, j'en doute fort. La rédaction que nous avons de ce poëme ne contient rien de semblable, et je ne vois pas pour quel motif le remanieur aurait supprimé un épisode en soi intéressant, s'il l'avait trouvé dans le texte qu'il entreprenait de remettre au goût de ses contemporains. Mais on est d'ailleurs autorisé à croire que le souvenir des Vandales avait été conservé par notre ancienne poésie épique. On se rappelle le début de *Garin le Lorrain :*

Vieille chanson voire volez oïr
Si com li Vandre vinrent en cest païs?

début qui promet plus que ce qu'il tient, car en réalité ce que *Garin* nous dit des Vandales se borne à peu de chose.

Selon notre biographe, la ville détruite par les Vandales aurait été reconstruite plus tard, mais sans recouvrer l'importance qu'elle avait eue jadis (§ 121). Il en parle comme si elle existait encore de son temps, ce qui est en effet infiniment vraisemblable, et présente à ce propos diverses étymologies du nom de « Rossillon » qui dénotent un état encore peu avancé de la science linguistique, et ne seraient pas déplacées à côté de *cadaver* dérivé de *caro data vermibus*. Ce qui est plus intéressant, c'est la tradition vivante sur Girart de Roussillon que constate notre auteur (§ 104). On n'était alors séparé du temps où avait vécu le fondateur de Pothières que par un intervalle d'un peu plus de deux siècles, et d'ailleurs la tradition venait d'être rajeunie par la chanson.

Notre auteur suppose que dès le temps même où aurait eu lieu l'invasion des Vandales, la ville bâtie sur le mont Laçois se serait appelée Roussillon (§ 102). A vrai dire ce nom, qui tient une si grande place dans l'épopée, n'en tient qu'une bien petite dans l'histoire. M. d'Arbois de Jubainville a cité, dans sa notice sur le Laçois, un assez grand nombre de lieux faisant partie de ce pays, et Roussillon n'y figure pas. Il n'en est pas question davantage dans les anciennes chartes de Bourgogne publiées et étudiées au point de vue topographique par M. J. Garnier[1], et le seul texte où j'aie trouvé ce nom mentionné, en dehors des récits légendaires, est l'itinéraire de Londres à Jérusalem inscrit dans un manuscrit de Mathieu Paris[2]. On y voit marqué *Russellun mon-*

1. *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscr. par divers savants*, 2e série, I, 168.
2. Musée britannique, Old Roy. 14 C. VII. Un médiocre fac-simile de la partie du ms. qui contient cet itinéraire a été donné dans *Les Monuments de la géographie* de Jomard, planche cotée 39 provisoire. Voy. encore dans la collection du Maître des Rôles la préface de Sir Fr. Madden à l'*Historia Anglorum* de Mathieu Paris, p. xlvj-vij.

ticulum à l'endroit où il doit être, c'est-à-dire entre *Puteres abbatia* et *Chastellun sur Seine*.

Notre hagiographe peut encore avoir fait usage d'un ancien martyrologe que D. Vaissète mentionne sans indication précise comme contenant le nom de Girart accompagné de son surnom « de Roussillon » [1]. C'est de là ou de quelque autre document ecclésiastique d'un caractère local qu'il aura tiré les circonstances de la mort de Girart et de sa translation à Pothières (§§ 170 et suiv.).

VII. — Girart de Roussillon dans l'histoire.

Jusqu'ici nous avons considéré Girart de Roussillon comme un personnage plus légendaire qu'historique ne tenant à l'histoire que par ses fondations pieuses. Y tient-il encore par d'autre liens ? Oui, si on accepte l'opinion unanime de ceux qui ont écrit sur ce personnage. Voyons un peu sur quoi se fonde cette opinion.

« Gerardus, » fondateur de Pothières et de Vézelai, d'après des chartes dont l'authenticité n'est pas suspectée, est certainement identique à Girart de Roussillon, héros épique ayant, d'après la chanson dont il est le héros, fondé ces deux mêmes monastères de Vézelai et de Pothières. Or les chartes prouvent que Girart vivait sous Charles le Chauve : c'est donc au temps de cet empereur qu'on a dû chercher un homme important du même nom pour l'identifier avec notre Girart de Roussillon. Par suite il a fallu ne tenir aucun compte du témoignage de la chanson qui fait de Girart l'adversaire de Charles Martel [2].

---

1. *Hist. de Languedoc*, I, 565.

2. On a eu d'autant plus raison de n'en pas tenir compte qu'il n'est pas très-sûr que l'auteur de la chanson n'ait pas voulu désigner Charles le Chauve par le nom de Charles Martel. A tout le moins on peut affirmer qu'il avait au sujet de ces deux personnages des notions fort confuses. Tout à fait à la fin, dans un passage que le ms. de Paris contient seul, on lit :

Set .c. ans en avia que Dieus fo natz
Qu'esta guerra fo facha ni l'ambaissatz...
E duret be .lx. e plus assatz.

C'est bien, ou à peu près, le temps de Charles Martel. En divers endroits (par ex. éd. Hofman, 8337; Michel, p. 262) est mentionné Pépin, fils de Charles ; et on pourrait citer quelques autres passages conduisant à la même conclusion. Mais aux vers 8430 et suiv. (Michel, p. 265), le pape, s'adressant à Charles devenu vieux, lui dit : « Charles Martel ton aïeul fit de grands maux, et toi, « pendant ta jeunesse, tu as été tel que lui. C'est pourquoi tu as reçu le nom « de Martel; ce nom fut faux. Maintenant tu dois plutôt avoir le nom de Charles « le Chauve. »

Carles Martels tes aives fest molt granz maus,
E tu de tun juvent fus altretaus,
Perqu'ogis nom Martels, cis nuns fu faus,
Er deiz mais nom aver Carles li caus.

Je donne ces vers d'après le ms. d'Oxford, fol. 164, le dernier est omis dans

Le personnage auquel on s'est adressé en premier lieu est le duc et comte Girart qui gouvernait la Provence au nom de Charles, roi de Provence († 863), fils de Lothaire I et petit-fils de Louis le Pieux. Son nom apparaît souvent dans l'histoire. En 860 il chasse du pays les Sarrazins [1]. En 862, c'est à la requête de Girart, qualifié dans l'acte d' « illustris comes ac magister noster », que le roi Charles donne à l'église de Viviers une île du Rhône [2]. Peu de mois après c'est encore à sa requête que le roi fait un don important à l'église cathédrale de Carpentras [3]. Vers le même temps il est mentionné le premier entre douze comtes qui assistèrent à une assemblée tenue en Provence [4]. Lorsque Charles mourut sans postérité en 863, son héritage fut partagé entre ses frères Lothaire, roi de Lorraine, et Louis, empereur d'Occident et roi d'Italie. Lothaire prit le Lyonnais, le Viennais, le Vivarais, Louis la rive gauche du Rhône qui avoisinait ses états. Lorsque Lothaire mourut en 869, Louis son frère pensa recueillir son héritage, mais ses deux oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique s'unirent pour le dépouiller. Louis le Germanique prit les provinces voisines du Rhin et Charles le Chauve s'attribua le Midi. Là il rencontra Girart qui lui tint tête. L'épisode le plus saillant de cette guerre est la capitulation de Vienne défendue par Berte, la femme de Girart, celui-ci étant ailleurs [5]. Depuis l'histoire est muette sur ce Girart.

Tel est le personnage qu'on a voulu identifier avec le Girart fondateur de Vézelai et de Pothières, et par suite avec le Girart de Roussillon épique. D. Vaissète, D. Plancher [6], l'*Art de vérifier les dates* [7], pour ne citer que les anciens auteurs, considèrent l'identité comme n'ayant même pas besoin d'être prouvée. Ainsi D. Vaissète s'exprime ainsi à propos du comte Girart, lieutenant en Provence du roi Charles : « Ce seigneur « n'eut qu'une fille de Berte, son épouse, dame aussi distinguée par sa « piété que par sa naissance. Ils consacrèrent l'un et l'autre une partie « des biens très-considérables qu'ils possédaient à la construction de « deux monastères qu'ils fondèrent dans les états de Charles, roi de « Provence » (I, 565). Et plus loin, après avoir rapporté la capitula-

---

le ms. de Paris. Mais lors même qu'on ne tiendrait pas compte de ce dernier vers, que je regarde comme parfaitement authentique, il n'en serait pas moins clair que dans la pensée du poëte le Charles Martel, adversaire de Girart, avait un aïeul appelé aussi Charles Martel.

1. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, I, 561. — 2. Vaissète, I, 565.

3. De Wailly, *Éléments de paléographie*, I, 272 ; Andreoli et Lambert, *Monographie de Saint-Siffrein de Carpentras*, p. 22.

4. Baluze, *Capit.*, I, 1468 ; Vaissète, I, 565.

5. Annales de Saint Bertin, à l'année 870 ; édit. de la Société de l'histoire de France, p. 219-20. Cf. Vaissète, I, 577 ; Dümmler, *Geschichte d. Ostfrænkischen Reichs*, I, 748-9.

6. *Hist. de Bourgogne*, I, 135-6. — 7. II, 433-4.

« tion de Vienne : « Gerard et Berthe se retirèrent en Bourgogne où ils « avaient des biens considérables et où ils fixèrent leur demeure » (I, 577).

Gerard et Berthe se retirèrent en Bourgogne! Mais nous n'en savons absolument rien, aucun texte ne nous le dit ; c'est Vaissète qui imagine ce trait d'union entre Girart, comte de Provence, et Girart, fondateur de Pothières. En résumé, le rapport entre les deux personnages se réduit à ces trois faits : tous deux s'appellent Girart ; tous deux ont vécu sous Charles le Chauve ; tous deux ont une femme appelée Berte. C'est à peine suffisant pour constituer une présomption en faveur de l'identité.

Si le Girart épique vient du Girart comte et duc de Provence, il a bien changé sur la route. Car il n'y a point de comparaison entre les guerres longues et acharnées que raconte la chanson et la lutte d'un instant qui s'établit en 870 entre Charles le Chauve et le comte et duc Girart, pour finir, peu brillamment pour le second, par la capitulation de Vienne.

Aussi, pour donner au rapprochement une base un peu plus large, a-t-on eu l'idée de faire intervenir un comte Girart à qui Charles le Chauve, en 867, enleva le comté de Bourges pour le donner à un certain Egfrid. Girart résista, Charles vint au secours d'Egfrid et mit à feu et à sang le Berry, sans réussir à en chasser Girart. « On prétend », dit D. Vaissète (I, 574), que ce dernier (Girart comte de Bourges) est le même que Gerard alors duc de Provence ». Voilà au moins de la prudence. M. de Terrebasse en a montré bien peu lorsque, identifiant le comte de Bourges avec le comte de Provence (et par suite avec le Girart épique), il a écrit : « Nous avons supposé avec les meilleurs critiques « que Gérard, comte de Provence, était le même personnage que Gérard, « comte de Bourges... Quoi qu'il en soit, l'identité du comte de Pro- « vence et de [celui de] Bourges nous a paru suffisamment démontrée par « la haine de Charles le Chauve envers l'un et l'autre » [1]. Cela n'est pas sérieux, et M. Dümmler [2] a eu raison de s'élever contre cette confusion de deux Girarts, qui n'ont en réalité rien de commun.

On a été plus loin encore : comme il y a un comte de Paris du nom de Girart, qui paraît dans l'histoire en 837 et 840, on a voulu l'identifier avec Girart comte de Bourges, Girart comte et duc de Provence, et Girart fondateur de Pothières et de Vézelay [3]. Ce Girart en quatre personnes est de pure fantaisie.

En résumé, il n'y a d'assuré que l'identification du Girart fondateur de Pothières et de Vézelai avec le Girart épique.

---

1. *Gérard de Roussillon*. Lyon, 1856, p. xxiij-xxiv.
2. *Geschichte d. Ostfrænkischen Reichs*, I, p. 797.
3. A. de Terrebasse, *Gerard de Roussillon*, p. xiij.

INCIPIT PROLOGUS

IN VITA NOBILISSIMI COMITIS GIRARDI DE ROSSELLON.

1. [G]esta[1] nobilissimi comitis Girardi de Rossellon, quanquam jubilatorio favore in populis ubique multipliciter divulgentur, eaque nimirum admirando tum triumphalibus ingentium bellorum preconiis, tum spectabilis nobilitatis magnificentia, fama celebri ubique volitante, admodum attollantur, nos tamen, his omissis, ea dumtaxat que ab antiquioribus nostri[s] veraci ac simplici relatione didicimus, brevi compendio, memorie profutura posteriorum, scripto tradere, Deo cooperante, decernimus. 2. Utillimum est enim ac jocundissimum, ut ait quidam, litterarum monumentis personarum pretereuntium actus nescientium oculis offerre, ut, si fides adsit scriptis, id[em] sit legere quod videre. 3. Claruit autem idem preclarissimus vir, sicut hystoria[2] annalium cronicarum series liquido depalat, sub .IIII^{or}. regibus Francie, Karolo videlicet precellentissimo, Ludovico filio ejus atque Karolo Calvo, ac filio ipsius Karoli Lodovico.

Incipit vita ejusdem.

4. Nobilissimus igitur comes Girardus civitate Gallie *Avinion* nuncupata, super Rodanum sita, oriundus fuit, Drogonis illustrissimi consulis filius, nobilitatem sue stirpis nobilitate illustravit excellentissimi operis. 5. Insignis equidem in humanis, sed insignior effulsit in divinis. 6. Justicie rectissimus cultor, injusticie sevissimus expugnator, predonum et furum efficax ultor, pauperorumque Christi piissimus tutor; in bello victoriosus, quoniam in cultu erat studiosus; cenobiorum devotissimus structor, inopie indigentium hylaris largitor; procerus corporis statura, elegans totius ejusdem corporis figura; valitudine animi et corporis robustus, armis militaribus prestans ac strenuus; in curia regali eminentissimus, consiliis et prudentia admodum (*f.* 2 *b*) subtilissimus, patrimoniis magne hereditatis affluentissimus[3]; denique maximam partem Gallie jure hereditatio possidens, eamque mirabili justicie regens jure, felicibus ac prosperis actibus usquequaque proficiebat. 7. Cui felici connubio nobilis eque puella nomine Berta conjungitur, Hugonis Senonum comitis filia, non disparibus natalibus procreata, specie admodum clarissima, et, sicut genere, ita morum nobilitate egregia. Rex quoque Francorum Karolus Calvus alteram sororem ea juniorem, nomine Eloysam, regali pompa, sublimi conubio in regno sibi conjunxerat.

---

1. *Ici comme dans tout le reste de l'œuvre, la lettre initiale n'a pas été exécutée.* — 2. *Il faudrait* hystorie, *d'après la traduction.* — 3. *Il manque p.-é. ici qq. mots, voir la traduction.*

(*Fol.* 217*a*.) Ci commance la vie de Girart de Rossillon, translatée de latin en françois.

1. Ce sont li fait dou trés noble comte Girart de Rosillon. Je sai[1] ce qu'il soient publié par touz leus es pueples en maintes manieres, par outroy de ses enemis, et soient eslevé mervoilleusement ensemble les loanges des granz victoires, la celebrable fame portant par touz leus, toute voie, ces choses laissies, je sai ce que sa trés granz noblesce soit mont a loer, nous avons proposé baillier briement en escrit, a l'aide de Deu, ses faiz, por raconter a la memoire des ensiganz, en tele maniere seulement comme nous l'avons apris des anciens par lor simple et verai raportement. 2. Quar, auxi comme uns prodons dit, trés profitable chose et trés esjoïssable est baillier as eulz des non-saichanz les faiz des enciens trespassez en escrit de lettres, pour ce que, se li foiz est es escriz, cele meïsmes chouse est lire que est veoir. 3. Ciz trés nobles bers resplendit, auxi comme li ordenance de l'estoire des croniques de chascun an lou demostre certainement et clérement, dessouz .iiii. rois de France, c'est a savoir Charle le trés vaillant, (*f.* 217*b*) Looys son fil.....[2]

5. Li diz Girarz fu nobles es humaines choses, mas il fu plus nobles es chouses divines. 6. Il fu trés droituriers garderres de justice et trés cruex vaingerres[3] des desloiautez. Il fu trés bons vaingerres de larrons et de preors et trés piteux deffenderres des povres Jhesucrit. Il fu vainquerres en bataille, quar il s'estudioit adès en honorer Deu. Il fu trés devoz apparoillerres de abbaïes et liez donerres a la chetiveté des povres. Il estoit lons en l'estant de son cors, et la forme ansivoit tout son cors. Il estoit fors par valor de coraige et de cors, et miez vaillanz et nobles en armes de chevaliers. Il estoit trés aparissanz devant touz en court roial et trés sutieux mervoilleusement de consoil et de sapience. Il estoit trés habondanz de grant heritaige en patrimoine et ploins et refaiz de grant masse de richeces. A la fin il portenoit par droit heritaige trés grant partie de France, et governoit iceli par mervoillable justice, et profectoit partout en faiz beneüroux et propres. 7. Une noble pucele ygaux a lui li fu donée par loial mariaige, qui avoit a non Berthe, fille Hugon conte de Sanz, qui estoit née de nobles genz, plaine mervoilleusement de grant biauté. Et auxi comme elle estoit noble de lignaigne, ele (*f.* 217*c*) estoit noble de bones meurs. Li rois de France Challes li Chauves, l'autre seror

---

1. *Ici et ailleurs* je sai *est pour* ja soit. — 2. *Lacune; voir le latin.* — 3. *Corr.* vainquerres (expugnator)?

8. Interea, earum parentibus jam defunctis, suboritur inter regem et Girardum acerbissima luctuose altercationis simultas, unde tot exorta sunt discrimina, tot milia hominum cesa, tot subversa menia, tot incensa domicilia, ut nequeat comprehendi humana facundia. 9. Nam rex, fastu regie ditionis tumidus, terram jure heredis sibi usurpare gestiebat, Girardus vero ob primogenitam similiter eandem sibi vendicare conabatur. 10. Preterea, quorumdam perversorum atque pervertentium concinnata[1] quadam dolosa factione contra Girardum, rex ipsum incautum[2] regno effugando exturbavit, et a natali proprie possessionis solo extorrem eliminavit. 11. At ille, in Altissimo spem ponens atque umbra alarum illius protectus, exilium una cum conjuge intrepide petens, et sicuti de beato Paulo primo heremita perhibetur, necessitatem fugiendi in bonam voluntatem convertit penitendi. 12. Septem etenim annis, quo nimirum numero solet perfectio designari, vitam pauperem et austeram incognitus duxit, humillime ac devotissime conversans. 13. Denique, in ammirande humilitatis indicio, illud vile exercitium carbonum quo fabrica opera fiunt, devote aggreditur, et ex eis honera ingentia propriis humeris convectans, publice distrahebat, indeque[3] tenuem victum queritans victitabat. 14. Uxor vero illius incidendi et consuendi arte edocta, diligentissime similiter cotidianum cibum acquirebat. 15. O felix nimium et preciosa, vere humilitatis vilitas qua promeretur regni celestis desiderata sublimitas! 16. Isti nanque venerabiles nobilitate quidem precipui generis, sed summa devotione cordis humillimi flagella tolerantes longanimiter castigantis eos Dei, igne purgationis et probationis examinati, digni sunt inventi Deo.

17. Transactis autem .VII^tem^. annorum curriculis, Spiritus Sancti septiformis karismatibus jam affatim imbuti, insignes heremite Deo dignam penitentiam perhibentur exercuisse. 18. Siquidem, illo disponente ac cooperante in cujus ditione universa consistunt regna, et sine cujus nutu nec folium arboris nec unus passerum solo proruunt, tali tenore celitus meruerunt, regina mediante, ad propria revocari, juxta illud Daviticum : *Dominus erigit elisos, Dominus solvit compeditos*[4]. 19. Adveniente igitur celeberrima sollempnitate sancti Spiritus Pentecostes[5] (*f.* 2 *c*) qua rex,

1. *Ms.* consinnata. — 2. *Ms.* in quantum ; *cf. le français* neant-pourveu. — 3. *Ms.* undeque. — 4. *Ps.* CXLV, 8. — 5. *Corr.* Pentecostem.

maindre de celi, qui havoit non Aloys, avoit prise a feme par leal mariaige, et havoit mis en son reaume a grant compaignie real.

8. Entre ces choses li péres et la mére d'iceles furent mort. Trés cruex tançons, ploinnes de pleurs et de larmes, muit entre le roy et Girart, de quoi sont meü tante peril, tant millier d'ommes detrainchié et occis(t), tante mur trabuchié et tante maisons arses, que nule langue d'omme nou porroit raconter. 9. Quar li rois, orguilleux por la hautesce de la seignorie real, faisoit folement panre la terre a lui par droit de heritaige, mas Girart s'esforçoit auxi acquerre la dite terre a lui por raison de l'ainznée fille. 10. Aprés ce, par aucune mauvaise fainte ploinne de barat d'aucuns mauvais faite contre Girart, li rois iceli neant-porveü gita en chacent fuer de son reame, et le gita fuer de sa terre nativel, et mit fuer de sa propre possession. 11. Mas li dis Girarz mit s'esperance en Deu et il fu couverz de l'ombre d'icelui, et ala en exil sanz paour, ensemble sa femme ; et, auxi comme il est escrit de saint Pol le premier hermite, il converti la necessité de fuïr en bonne volanté de penitance. 12. Et certes li diz Girarz ne fu onques cogneüz (*f.* 217 *d*) de .VII. anz, mas mena vie povre et aspre, alanz humblement et trés devotement par les diz .VII. anz, par le quel nombre perfections est signifiée. 13. A la fin, ou jugement de mervoillable humilité, il commença faire devotement ce vil mestier de charbon par quoi les huevres de févre sont faites, et detraihoit en apert et portoit granz charges a ses propres espaules, et acqueroit son vivre en tel maniere et en vivoit povrement. 14. Et certes sa femme aprit diligemment a taillier et a coudre, et acqueroit auxi sa viande d'un chascun jour. 15. Ha Dex! veraiement trop beneüreuse et precieuse est la viltez de humilité par laquele la desirée hautesce dou reaume des ceaus est acquise. 16. Certes, cist estoient honorable par noblece de trés haut lignaige ; mas il sont trové digne a Deu por la trés haute devocion de cuer trés humble en soffrant longuement de bon coraige les tormenz de Deu qui les chastioit, et sont examiné par le feu de purgacion et d'esprovement.

17. Lou temps des .VII. anz trespassé, li noble hermite sont reampli errament de la grace et des dons dou saint Esperit, quar il orent faite digne penitance a Deu. 18. Et certes icelui ordenant et facent en la quel seignorie tuit li reaume sont, et sanz la quele volanté une fuelle d'arbre ne une (*f.* 218 *a*) passerote ne cheent a la terre, il desservirent en tel maniere estre rapelé a lour propres chouses a l'aide de Deu par la reyne, selonc ce que David dit : *Nostres sires adresce les malmis, nostrez sires desloie les amprisonez.* 19. Dont, quant cele trés celebrable feste de Penthecoste vint de la sollempnité dou saint Esperit en la quele li rois havoit apelez touz ses princes por faire grant sollempnité a jour de court real, Girarz, ensemble sa femme, en habit de povre mendiant, se

convocatis universis primoribus suis, regalis curie magnificentia sollempnizabat diem, Girardus, una cum conjuge sua, sub habitu peregrino, assumpta specie mendici, vigilia ejusdem diei, Parisius, regine se ipsum clam manifestat. 20. Ac illa, eo cognito, pietatis affectu commota, lacrimabili voce in ipsum irruens atque inter ipsa mutue complexionis oscula, de sororis sue continuo sciscitatur sospitate. 21. Qua adducta et cognita, invicem diu multumque collacrimantes, fit inenarrabile insperate agnitionis gaudium. 22. Porro regina, illos apud se clanculo habundantissime recreans, eadem nocte conquerendo, suggerit regi de injusta Girardi persecutione ac de sororis sue miseria et proscriptione, se nimis inde grave sub pectore vulnus habere[1]. 23. Rex autem divinitus compunctus ait illi : « Fateor, « inquiens, continuus dolor et ingens tristicia animo meo insident tam « fidelem michi nostreque reipublice utillimum ac probatissimum nugaci- « tate derogantium tamdiu amisisse. Sed, si alicubi fortuitu invenirentur, « et gracie nostre sueque possessioni redderentur. »

24. His regina auditis eisque preparatis ac preciosis vestibus indu(c)tis, mane ipsius sacratissime diei conspectibus regis jam ad ecclesiam progressuri subito eos representat. 25. At illi continuo vestigiis regis humiliter advolvuntur. 26. Quos ille agnoscens, statim divino nutu compunctus lacrimisque pietatis infusus, e vestigio illos a solo elevat, ac benigne complectens dulcibus eos aloquiis mirabiliter demulcet, cunctis primatibus Francorum illo astantibus atque stupentibus. 27. Deinde, Spiritu sancto septiformi inspirante, rex commissa, licet colloquentium dolo concinnata, eis clementer indulget, universisque congaudentibus gratiam suam et honores pristinos illi magnifice restituit. 28. Igitur heroes nobilissimi, regalibus magnificentiis optimatumque exeniis admodum honorando ditati ac multitudine obsequentium stipati, ab urbe digrediuntur regia, cunctisque faventibus, cum multa gloria, remeant hylares ad propria. 29. Quibus advenientibus universi catervatim obviam ruunt, singulis eos amore flagranti complecti sibi gestientibus, quoniam proprios paternos tanquam carissimos quos tandiu lugubri desolatione olim adesse defleverant, nunc [Deo] propiciante desideranter respiciebant[2].

30. Preclarissimus itaque comes, recepta terra propria, cepit hanelanti studio piis operibus efficaciter insistere, que utique illum heremus

1. *Hexamètre.*
2. *On pourrait corriger* recipiebant ; *c'est ce qu'a lu le traducteur.*

manifesta a la reyne celéement a Paris, la voille dou dit jour. 20. Mas la reyne, quant ele le conuit fu meüe par la perfection de pitié, et ala a lui plorant et gemissant; et entre les baisiers de l'entrechanjable embracement entre lour, ele demande errament de la santé de sa seur. 21. La quele, quant Girarz li amena et ele la conut, il plorérent ensemble a la foiée et mont longuement; et fu anqui faiz mervoilloux joies de ce que il se veoient et il ne se cuidoient jamais veoir. 22. Et certes la reyne les enmena celéement avec li, et les fist tenir a aise habondamment. En cele meïsmes nuit ele dit au roy en plorant et en complaingnant de la des-loial perfection[1] Girart et dou chaitif exil de sa suer, et dist qu'ele en estoit formant a mesaise de cuer, et mont sovant li pansers li grevoit. 23. Mas li rois, painz[2] par la grace de Deu, li dist : « Je reconois que « dolors et granz tristesce est (*f.* 218 *b*) en mon cuer et jour et nuit « continués, pour ce que nous avons perdu tant longuement si feal home « a moi trés preudomes et trés profitable a nostre chouse commune par « la gengle des traïtors ; mas se il pooient estre trové en aucun leu par « aventure, il seroient restabli a nostre grace et a lour possessions. »

24. Quant la reyne ot oïe ces choses, ele fist apparoillier ices et vestir de preciouses robes. Au matin de ce trés saintisme jour, ele presenta ices soudainnement ou resgart dou roy qui ja voloit aler a l'eglise. 25. Mas cil se getérent errament mont humblement as pies le roy. 26. Quant li roys les conuit, errament il fu meüz et poinz de la volanté divine, et fu plains et habondanz de larmes de pitié. Il les leva de devant lui de terre ; il les embraça benignement et les essoaija mervoilleusement par douces paroles devant touz les princes de France qui enqui estoient, qui mont s'en mervoillérent. 27. D'anqui en après, le saint Esperit qui ha .vii. dons inspiranz, li rois lor pardona debonairement lor mesfaiz, je sai ce que il i fussent continué par la boidie des traitors, et lor restabli sa grace et lor premiers honors ; et cil qui le virent en orent tuit grant joie. 28. Donques li trés noble compaingnon, honoré par les granz loanges dou roy et par trés granz estroines ; il se partirent de la cité real et repairent (*f.* 218 *c*) par l'outroi et par le gré de touz, sain et aligre, a lour paiis et a lor propres choses, a grant joie. 29. Quant il vindrent en lor paiis, il lour corrurent tuit a l'encontre en conpaingnies, et les ambraçoient uns chascuns par bone amor, quar il recevoient par l'aide de Deu lor propres seignors trés chiers, les quex il havoient plorez mout longuement desconforté, quar il ne savoient ou il estoient.

30. Puis que li trés nobles cuens ot receüe en tele maniere sa propre terre, il commanca par grant estude entendre diligemment a piteuses oevres les quex li hermitaiges li havoit enseignié, c'est a savoir lui giter

1. *Corr.* persecution. — 2. *Corr.* poinz.

docuerat, frequenter scilicet orationi incombere, jejuniis operam dare, indigentiis pauperum pie subvenire, equitate justicie pollere, monasteriis construendis inhianter hanelare et ceteris virtutum karismatibus jugiter et indefense invigilare. 31. Venerabilis quoque Berta uxor ejus, matronali dignitate prefulgens, (*f.* 2 *d*) nichilominus et ipsa pietatis opera ferventi desiderio assidue exercens, aliquando cum Martha sathagebat circa frequens ministerium, obsequiis scilicet viduarum, orphanorum, pauperum famulantiumque Deo sedule inserviendo pervigili cura ministrabat Christo, aliquando vero cum Maria ad pedes Jhesu sedendo audiebat verbum illius, imbribusque inundantium lacrimarum ipsos pedes irrigans osculaque pietatis infigens, capillis sincere devotionis extergebat. 32. Eis itaque hec et his similia nobiliter exequentibus, fragrantissima suave redolentis opinionis illorum fama, longe lateque diffundebatur.

33. Porro antiquus hostis ista torvis oculis conspiciens, versutia sue malignitatis contra eos sicut contra omnes virtutum viros suatim inflammatus, in illos dentibus frendere et arma sue perversitatis exercere, jaculisque sue tergiversationis eos aucupare debacando molitur. 34. Denique quosdam impios sue nugacitatis complices instigans, virosi utique livoris jaculo saucios, qui veterum discordiarum rugas et rediviva inimiciarum seminaria jamdudum sepulta iterum inter regem et Girardum ore nefario resuscitare nituntur. 35. Siquidem, scriptura testante, sicut sobrietas bonorum voragine[m] viciorum eciam in se et in aliis insequitur et odit, ita et nonnunquam torpens contumacia [1] malignantium virtutum exercitia exosa habet et execrabilia. 36. Inde est quod ab initio quoque impii pios insectantur et adversantur, quoniam diverso tramite gradiuntur, juxta illud psalmiste : *Considerat peccator justum et querit mortificare eum* [2]. 37. Rex autem, derogantium temeritati nimie credens, Girardum deinceps non letis oculis intuebatur. 38. Quod heros prudentissimus animadvertens, pacifice secessit in sua. 39. Igitur, causis utrorumque ventilando discussis atque tandem turbatis, precipue ob patrimonia conjugum, rex atque Girardus infederati ab invicem discedunt. 40. Rex [3] autem animo efferatus felleque amaritudinis indignando succensus, exercitu in unum coacto, Girardum omnimodo pertinaciter persequi parat. 41. At ille prenoscens, ascitis fidelibus suis et precipue regibus Hyspanie consanguinitate sibi propinquis, oppida sua firmiter munit atque regem secure operitur. 42. Rex ergo, invidia [4] maxime ducatum gerente, moto magno et forti exercitu, terram ipsius circum-

1. *Ms.* contumata. — 2. *Ps.* XXXVI, 32. — 3. *Ms.* Res. — 4. *Corr.* invidiam m. d. [habendi] ?

sovant en oroisons, sovante foiz geüner, securre piteusement au besoing les povres, resplendir par equité de droiture, entendre diligemment a faire abbaïes, et as autres vertuz dou saint Esperit entendre pardurablement sanz cesser. 31. Et certes Berthe sa femme honorable, resplendissanz par dignité de prode femme, ne laissoit pas por ce qu'ele ne se travaillast acostuméement et par grant desir as oevres de pitié. Ele s'esforçoit aucune foiz avec Marthe d'antour le commun ministere, c'est a savoir ou servise des voves, des orfelins, des povres et de ces qui Deu servoient entendiblement, et ministroit a Deu en tel maniere par grant cure; et aucune foiz seoit avec Marie as piez Jhesucrit et (*f.* 218 *d*) ooit la parole d'icelui et arousoit ses piez par habondance de ses larmes, et lour donoit baisiers de pitié et les terjoit par les chevox de veraie devocion. 32. Et por ce que cist faisoient noblement ces choses et autres semblables, li trés granz flaireurs et li fames de lor bone opinion fu espendue largement par le monde.

33. Quant li anciens anemis, li deables, esgarda ces choses par ses cruex eulz, enflammez contre ices por la boidie de sa malignité auxi comme il est contre touz les autres preudomes, il apparoilla forsenner et fremir contre lor par ses pesmes denz, et se travailla panre ices par les armes de sa perversité, et enlacier par les darz de sa grant decevance. 34. A la fin il esmuit aucuns mauvais parceniers de sa desloiauté qui estoient navré d'envie envenimé, li quel s'esforcérent par lor parole esquemenie resviver les fronces derechief entre le roy et Girart des ancienes discordes, et les semances revivables qui estoient ja pieça obliées. 35. Et certes, si com li escripture tesmoingne, auxi comme li atemprance des bons guerroie et haist en li et as autres le devorement des vices, en tel maniere aucune foiz li tiedes despiz des mauvais haist habondance de vertuz et tient a mauvais. 36. De ce avient que li mauvais, dès le commancement, guerroient les bons et lor sont contraire, quar il vont par divers santiers, selonc ce que David (*f.* 219 *a*) dit : *Li pecherres esgarde le droiturier et quiert commant il le puisse souzmetre a pechié.* 37. En tele maniere li rois crut trop a la mauvaise volanté des traïtors et ne resgardoit pas d'anqui en avant Girart liement. 38. Quant Girarz, qui estoit trés saiges, l'aparçut, il se departi paisiblement et s'en ala en son paiis. 39. Donques les causes de l'un et de l'autre encerchies en apaisant et a la fin troblées, meïsmes pour les patrimoines de lour femmes, li rois et Girarz se departirent a la foiée sanz trives. 40. Mas li rois cruex en son coraige et embrasez en desdaingnant de feu de amertume, amassa son ost ensemble et apparoilla guerroier fermement dou tout en tout le dit Girart. 41. Mas quant ciz lou sout, il appela toux ses feaux et meesmement les rois d'Espaingne qui estoient si cosin pruchien, et garni fermement ses chasteaux et atendi segurement le roy. 42. Donques li rois,

quaque populando, beluina feritate pessundat, atque eum in novissimo opido sue possessionis, circumfusis undique agminibus obsidet[1], minitans illi mortem; nec eum ulla dedicione salvandum, sed, veluti impium proditorem, non solum terra, sed etiam vita privandum; illo semper cum rege aggredi renitente.

43. Girardus autem, convocatis fidelibus suis, consulit quid in tam atroci articulo restet agendum. 44. At illis cum rege congredi decernentibus, precipueque Fulcone nepote suo, viro utique sapiente et forti, insistente, quidam sapientissimus senior, divinitus, ut creditur, inspiratus, ait illi : 45. « Non est, inquiens, congruum, o Girarde, ut homo contra « dominum suum pugnare presumat, nisi causa inevitabili et eo prius « convento. 46. Dirige ergo aliquem fidelium tuorum ad regem domi- « num tuum, et verbis humilibus ei offer justiciam, et de objectis tibi « secundum jura legum sciat te esse paratum in curia sua defendendo « (*f.* 3) pugnaturum, salvo nimirum honore tuo et vita, atque injuste te « insequi, ac jure tuo te velle uti cognoscat. 47. Si autem ex his adqui- « escere noluerit, tunc omnes tibi fideliter jam auxiliabuntur. » 48. Misso itaque nuntio, ac salutato rege legationeque luculenter perorata, rex mox ira efferbuit, atque ipsum nuncium crudelioribus verbis vehementer irritatum continuo jussit expelli, nimis minas Girardo incumulans, nec se omnino quiescere affirmat, donec atrociori examinatione[2] illum interimat. 49. Quibus renunciatis, prefatus senex sapientissimus ait : « O, inquiens, « Girarde, esto[3] et crede salubri consilio tibi in posterum profuturo. « 50. Mitte, inquam, iterato ad regem, humiliora ac subjectiora, atque « justiciam in curia sui ipsius offerens, salvo utique jure tuo et vita. « 51. Quibus si abnuerit, continuo de adjutorio summi regis confisus, « bellum pro tua defensione secure illi denuncia. 52. Omnipotens autem « Deus pro tua justicia pugnabit, atque triumphalibus preconiis ubique « magnificaberis. » 53. Rex[4], his auditis, vehementi carpitur ira ingeminans verba verbis pejora prioribus. 54. Igitur bello denominato, utrinque bellicus apparatus copiosissime preparatur. 55. Itaque, luctuosa die illa adveniente, utrorumque acies ordinatim instructe, agminibus junctis terribiliter conserendo[5] invicem invehuntur. 56. O dies funebris et lacrimosa, dies horribilis et formidolosa in qua tanta exacta sunt exicia, tot defecta sunt capita, tot amputata membra, tot exanimata corpora, tellus

1. *Ms.* ouidet. — 2. *Corr.* exanimatione? — 3. *Il paraît manquer ici un mot; cf. la traduction.* — 4. *Malgré l'accord du texte et de la traduction, il paraît manquer entre cette phrase et la précédente quelques lignes ou au moins quelques mots, pour faire savoir que Girart, suivant le conseil du vieillard, envoya pour la seconde fois un messager à Charles.* — 5. *Ms.* conferendo.

le quel envie de havoir le duchesme menoit, mit dessoz lui la terre dou dit Girart en degastant cruelment par son grant ost qui forz estoit, et assieja icelui a granz compaingnies de toutes parz ou darrenier chastel de sa possession, et le menaçoit de mort; et ne le voloit laissier par nul habandonement, mas li voloit tolir la vie auxi comme a desloial traïtour, non pas seulement tolir sa terre, je sai ce que li diz Girarz vousist touzjourz acorder au roy.

43. Mas Girarz assembla touz ses feaux et lour (*f.* 219 *b*) requist entre ces choses qu'il devoit faire en cest cruel article. 44. Cil li dient qu'il looient que il se combatissent au roy, et uns siens niés, qui havoit non Fourques, devant touz. A ce contredit uns soux homs saiges et forz qui estoit velarz et trés saiges; et croit l'on que ce fu par l'inspiracion de Deu. Iciz dist : 45. « O tu Girart, il n'est pas covenable chose que li « homs se com[bate con]tre son seigneur, se n'est par cause qu'il ne « puisse eschiver, et que il l'ait avant semost de paiz. 46. Anvoie don- « ques aucuns de tes feaux au roy ton seignor et li offre droiture par « humbles paroles, et saiche(s) que tu es apparoiliez de toi purgier en « deffendant en sa court selonc le droit des lois de ce que l'on te met « sus, en tel maniere que ta honors soit sauve et ta vie, et ce qu'il t'a « guerroié a tort; et qu'il saiche et conoisse que tu vues user de ton « droit. 47. Et se li rois ne vuet faire ces choses, toutes tes genz t'aide- « ront adonc fealment. » 48. Il anvoia en tel maniere .j. messaige au roy et lou salua, et quant li messaiges ot dite sa parole, li rois fu erra- ment forment courrouciez; et quant il ot blasmé forment le messaigier par cruex paroles, il commanda errament qu'il fust gitez fors honteuse- ment, et ajosta menaces a menaces encontre Girart, et aferme qu'il ne cessera jusqu'an tant qu'il ait occis lou dit Girart dou tout en tout par cruel examinacion (*f.* 219 *c*). 49. Quant ces choses furent racontées a Girart, [li] devant dit vieillarz trés saiges dit : « O tu Girart, entan moy « et croi bon consoil en quoi tu havras profit a touz jours. 50. Anvoie « encores derechief au roy, et li offre plus humbles choses et plus sub- « jectes, et faire droit en sa propre cort, sauf toute voie ta vie et ton droit. « 51. La quel chose se il ne la vuet faire, fie toi en l'aide de Deu soveraing « roy, et li mande tout par maintenant tout segurement la bataille pour « toi desfendre. 52. Et saiches que li tout puissanz Sires se combatra pour « ta droiture, et seras eslevez par touz leus pour les loanges des victoires ». 53. Quant li rois oï ce que Girarz li mandoit, il fu pleins de trés grant yre et doubla ses paroles pires des premieres. 54. Adonques la bataille fu denuncie au roy, et fu faiz aparoillemenz d'une part et d'autre de bataille habondanmant. 55. En tel maniere, quant ciz jourz pleins de pleurs vint, li ostz furent apparoillié ordenéement d'une part et d'autre, et s'entrecontrérent les compaingnies a la foiée, en ferant espeontable-

cruore humano inundanter irrigata, cadaveribusque stratorum superficie tenus cooperta. 57. Siquidem, eis multum diuque pertinaciter belligerantibus, ceperunt agmina regia paulatim concidendo minui ac flecti, cohortes vero Girardi veluti quadam vi divina fortiter corroborari, adversariosque ferociter more leonum aggredi. 58. Igitur, regie legiones, tandem hostibus eorum in eos atrociter crassando desevientibus, jam fatigate passim terga prebentes per devia queque diffugiunt; rex quoque ignominioso pudore[1] adopertus nimioque merore confusus, fuge presidio se committit. 59. Magnanimus autem comes sonantibus bucinis suos demum refrenat, ne regem insequi presumant, sed spoliis sumptis ovantes, cum victricibus aquilis ad propria remeat. 60. Siquidem Karolo regi illud Davitici carminis non incongrue quodammodo aptatur, quod canitur : *Non salvatur rex per multam virtutem, et cetera*[2]; famulo Dei Girardo illud quod sequitur congruit : *Ecce oculi Domini super metuentes eum*[3].

61. Rex itaque pudorem et dedecus non ferens tanti infortunii, multiplicato iterum exercitu Girardum denuo persequi ac ulcisci se de illo proterve festinat. 62. Quod ille audiens, regi prius humiliter justicia oblata, non obtenta, defendere se, Deo protegente, sorte bellica magnifice parat. 63. Ergo utrorumque cunei nichilominus venientes ac acriter congressu duro gravique Mavorte aliquandiu utrinque conflixere; sed divinitus Girardo triumphus tribuitur, regalibus terga dantibus, robustosque ictus cedentium tolerare jam non valentibus, et sic precipiti fuga diffugiunt. 64. Quid multa ? sed ut multa et magna paucis concludam, produnt non solum antiquiores sed vulgo concinnente publicatur quod diversis utique locis et temporibus ingentibus preliis invicem fere duodecies seu, ut quidam affirmant, tredecies terribiliter conflixerunt, acsi duo maximi[4] ac ferocissimi leones, (*f.* 3 *b*) a quorum rugitu horribili finitima undique regna territa[5] sunt et commota. 65. Nam rex semper Girardum pertinaciter impetebat, ille autem robustissime se defendebat, Deoque auxiliante jugiter triumphabat. 66. Novissime quoque eundem regem fugando, cecidit usque Parisius urbem, ac intra menia ejus ipsum cum suis manu pervalida viriliter detrusit. 67. Rex vero in sua pervicaci obstinatione[6]

1. *Ms.* pudure. — 2. *Ps.* XXXII, 16. — 3. *Ps.* XXXII, 18. — 4. *Ms.* inmaximi. — 5. *Ms.* territi. — 6. *Ms.* obstimatione.

ment. 56. Ha Dex ! ce fu jourz pleins de pleurs mortex, jourz orrible et pleinz de paor, en laquele tante tormant sont fait, tantes testes trainchies, tant membre copé, tant cors mené a fin ; en laquele la terre fu arosée habondanment dou sanc des hommes et fu coverte par dessus (*f.* 219 *d*) des charevostes des morz ! 57. Certes il se combatirent en tel maniere mout cruelment. A la fin les compaingnies le roy commancérent a flainchir en cheant et enmoindrir pou a pou ; mas les compaingnies Girart prirent a anforcier mont formant, auxi comme par la force de Deu, et envahirent cruelment lor anemis en guise de lyon. 58. Donques en la fin les compaingnies lou roy, qui ja estoient travaillies par lor anemis qui cruelment les anchauçoient, lour tornérent communement les dos et s'anfuoient par divers leus ; et li rois, pleins de trés grant honte despiteuse, s'en torna en fue confus et pleins de pleurs. 59. Mas li cuens, qui fu de grant coraige, fist soner ses busines et fist retraire ses genz, qu'il ne vuet pas qu'il chaçoient lou roy ; mas il fist panr(r)e les richesces et lou gueaing, et s'entorna, ensemble grant joie de victoire, en son chastel. 60. En tel maniere Dex apropria convenablement en aucune maniere au roy Challe ce que David dit au psalme qui dit : *Li rois n'est pas sauvez par sa grant vertu, et cetera*, et a Girart le sergent Deu avient a bon droit ce qui ci ensuit : *Esgardez, li oil nostre Seignor sont sus cels qui lou doutent, et cetera.*

61. Li rois ne soffri pas en tel maniere la honte et la desloiauté de si grant mescheance (*f.* 220 *a*), mas assembla derechief ses grans oz por guerroier Girart et se haste vaingier cruelment d'icelui. 62. Quant Girarz l'oï, il offri premiers humblement au roy faire droit par lui, mas il ne pout havoir l'otroi. Adonc il s'aparoilla desfendre couraigeusement a l'aide de Deu par bataille. 63. Après ce, les compaingnies vindrent d'une part et d'autre habandonnées, et assemblérent cruelment et s'entreferirent longuement par dure et par grief bataille ; mas la victoire fu donée a Girart par l'aide de Deu, et les genz le roy tornérent les dos, quar il ne pooient ja soffrir les forz cops de ces qui les detrainchoient, mas s'en fuoient coitousement. 64. Por quoi vous diroie je plusors choses ? mas, por ce que je mete granz choses et plusors en petites, li veillart nou dient pas seulement, mas est ja publié par tout le monde, qu'il se combatirent espeontablement a la foiée en divers leus et en divers tans, en granz bataille, a bien près .xii. foiz ou .xiii. foiz, auxi comme aucun l'afferment, et auxi comme .ii. trés grant lyon et trés cruel, dou bruit horrible des quex li pruchien reaume sont espaonté et escommeü de toutes parz. 65. Quar li rois requeroit adès Girart cruelment, et ciz se desfendoit fervenment et vainquoit adès a l'aide de Deu. 66. Au derrenier il chaça lou roy jusques en la cité de Paris par grant proesce. 67. Mas li rois qui perseveroit (*f.* 220 *b*) en sa grant malice apela ses messaigiers et lour

perseverans, accitis cursoribus suis atque brevibus scriptis eos honerans, mandat usquequaque, dans multa donativa et infinita promittit[1] stipendia, quatinus de Girardo tam contumaci severissime se queat ulcisci. 68. Cui talia anxie exequenti, angelus Domini magna cum luce noctu apparens, compellat eum his verbis : 69. « Noli, inquiens, o rex, contra Girardum « deinceps aliquid sinistri machinari, nec eum ulterius deliberes insequi, « quoniam protectione tuetur Altissimi, sed quantocius studeas cum eo « pacisci, quoniam opera illi sunt placita divine majestati. 70. Sin autem « contra hec aliquatenus reniti conaberis[2], superni Ultoris manum atro- « cius experieris luendo. » 71. Evigilans vero rex suis divinum oraculum depalat, atque cepta inconsulte decassans, Girardum ad pacem invitat. 72. Quam ille libentissime amplectens, statutoque die multis dignitatibus hominum utrinque illic confluentibus, invicem rex et Girardus, commissis indultis et veteribus querelis sedatis, firmo perpetue et sincere dilectionis glutino invicem confederant, Girardo nimirum suo jure libere ac quiete pociente, et sic finis tam diuturne controversie fuit.

De monasteriis Girardi.

73. Igitur Girardus, pace quieteque tandem adepta turbineque bellorum, Deo opitulante, adempto, quod olim pio versabat in pectore nunc pergit exequi efficaciter opere. 74. Siquidem duos liberos genuerant, Theodericum scilicet puerum qui infra spatium unius anni vita excedens Innocentium turmis ipse innocens glomeratur in astris, puellam etiam nomine Evam que et ipsa parentum funera inmaturo obitu prevenit. 75. Quibus defunctis ceperunt vehementius atque ardentius quod dudum gestierant mentis affectu alacriter adimplere operis effectu. 76. Denique, in honore .xii. apostolorum Christi, seu in signum[3]. xii. triumphalium palmarum quibus eos magnificavit Christi clementia, .xii. decernunt construi monasteria, quod et fecerunt fulti Dei opere et gratia, tam utique virorum quam mulierum et diversorum ordinum; in quibus videlicet monasteriis duodenos dumtaxat servientes Deo constituunt, per singula delegantes eis patrimoniorum ac redituum larga confinia, ad[4] temporalis vite fulcienda subsidia. 77. Siquidem inter alia cenobia duo condiderunt egregia, videlicet Vercelliacum et Pulteriacum, tum pignoribus sanctorum inibi delatis, tum privilegiis Romane libertatis, circumquaque nobilia ac celebria. 78. In suburbio quoque Autisiodorensis urbis construxerunt unum[5], sicut privilegia eorum produnt, quod modo quidem canonicorum

1. *Corr.* promittens. — 2. *Ms.* conad'is. — 3. *Ms.* insigne. — 4. *Ms.* ac. — 5. *Supplée* cenobium *ou* monasterium.

bailla lettres et escriz, et manda par touz leus, et donoit plusors soudées et prometoit trés granz louiers, pour ce que il se peüst vaingier cruelment de Girart qui si malvais li sembloit. 68. Quant il pansoit ces choses en grant angoisse, li anges nostre Seignour lui aparut de nuit a grant lumiere, et l'esraigna en ces siganz paroles, et li dist : « 69. O tu, rois, « ne pansser plus desorenavant aucun mal encontre Girart, ne commant « tu lou guerroies plus, quar Dex lou garde et deffent, mas panse com- « mant tu puisses tost acorder a lui, quar ses oevres plaisent a Deu. 70. « Se tu t'esforces contre ce en aucune maniere, tu le comparras cruel- « ment, et la main Deu em panra la vaingence. » 71. Li rois s'esvoilla en tel maniere, et descovri a ses genz le demonstrement de Deu, et se blasma de ce qu'il havoit encommancié sanz consoil, et semonst le dit Girart de paiz. 72. Quant ciz l'oï, il en fu mont liez. Il prirent jor de paiz, auquel il ot maintes dignes persones qui vindrent enqui d'une part et d'autre. Li rois et Girarz firent paiz a la foiée de lor ancienes quereles et se pardonérent touz mesfaiz, et sont anloié a la foiée par fert et pur lien de pardurable amour ; et out Girarz paisiblement, delivrement et quitemant son droit, et en tel maniere prist fin li contans (*f.* 220 *c*) qui havoit duré si longuement.

73. Adonc, quant Girarz out paisible paiz et sanz nul movement a l'aide de Deu, il vuet mener a oevre ce qu'il havoit ça en arriers porté longuement en son piteux cuer. 74. Il havoit engendrez .II. enfanz c'est assavoir .I. fil qui havoit a non Theodoire, li quex fenist sa vie dedanz l'espace d'un an ; il estoit innocenz et fu ajostez as ceaus en la compaignie des Innocenz ; et une fille qui havoit a non Eve, laquele devancist la mort de son pére et de sa mére par coitouse mort. 75. Quant lor enfant furent mort il emprirent plus forment et plus ardenment a acomplir par fait de oevre ce qu'il havoi[en]t ja pieça porté en lour pansser. 76. En la fin, en l'onor des .XII. apostres nostre Seignour ou pour l'ensoigne des .XII. victoires de bataille as quex la debonnairetez de Deu les havoit magnifiez, firent faire .XII. abbaïes, et les firent remplir, par l'aide de Deu et par sa grace, de preudes hommes et de preudes femmes et de diverses ordres, as quex abbaïes, c'est a savoir par chascune, il establirent tant seulement .XII. persones pour Deu servir, et lour laissérent de lour patrimoinnes et de lour rantes larges aumonnes pour sostenir et por acomplir les deffauz de la vie temporel. 77. Entre les autres abbaïes il en firent .II mont nobles, c'est a savoir Verzelai (*f.* 220 *d*), et Pouteres, ensemble granz reliques de sainz enqui aportez et privileges de frainchise donez de par Romme ; et sont de toutes parz noble et honorable. 78. Il firent auxi une abbaïe dessoz la cité d'Auçuerre, auxi comme lor privilege le demonstrent orendroit, de cha-

est, et dicitur ad sanctum Petrum. 79. Item, aliud in diocesi Suessonica[1], itidem canonicorum nunc vero secularium, et dicitur ad sanctam Mariam[2] de Monte. 80. Item aliud in Flandria, canonici (*f.* 3 *c*) utique ordinis, cujus quidem nomen ex memoria excidit, sed canonicos illius olim conspeximus affirmantes esse Girardi alumpnos; de quo utique monasterio quondam delate sunt Pulteriis effigies angelorum perpulchre due que inibi reverenter servantur. 81. Cetera vero monasteria nobis quidem sunt specie incognita, utpote longe a nobis vel in superiori Burgundia sita, quedam vero, antiquitate ipsorum diruendo, deleta, vel transpositis ordinibus commutata. 82. Insuper etiam adhuc quedam feruntur in pago Lingonico ex monasteriis Girardi, sed quoniam inde nil certum nobis elucet, maluimus potius conticere quam aliquid frivolum inde presumendo affirmare.

De miraculo Vercelliacensi.

83. Miracula vero que in constructione prefatorum primorum cenobiorum superna pietas pandere voluit, nefas arbitramur reticendo celare, quibus utique evidentissime claruit ipsa eadem opera conspectu divinitatis admodum esse placita. 84. Nam, cum Verzelliacense monasterium in summo collis vertice mirifico apparatu edificaretur, ac numerosa artificum multitudo efficaciter operi insudaret, venerabilis comitissa fervore pietatis et devotionis medullitus succensa, intempesta noctis hora de accubitu thori sui clandestino consurgens, cum ancillis suis, in valle que monti subjacet silenter descendens, arenam ad opus monasterii usque ad cacumen montis, ipsa honusta cum pedissequis suis sepius deferebat. 85. Siquidem vulgi favorem respuens solius superni inspectoris oculis placere desiderabat, qui nonnunquam bona occulta potius quam publicata approbat. 86. Ista itaque frequenter ea exequente, vir ejus, humane infirmitatis zelotipia ductus, suspicari cepit ne aliquo sinistri operis nevo irretiretur. 87. Ergo, illa exurgente sicut solito consueverat, comes paulo post et ille assurgens explorare nititur quo illa tam sedulo secedebat. 88. Illa jam per declivis collis ascensum honusta sabulo cum ancillis suis regrediente, prospicit eam comes eminus et agnoscit, intueturque ingentem claritatis celice splendorem super eam et in circuitu undique mirifice fulgentem, atque a tergo illius virum clarissimum, qui utriusque manicas ejus harena utique refertas utrisque suis manibus hinc et inde sustentabat, et cum eunte ibat. 89. Quo viso, Deo amabilis intellexit clara divini misterii id esse prodigia, et illam beatam illustrari deifica gratia, attonitusque quant-

1. *Ms.* Suossonica. — 2. *Suppl.* [Magdalenam], *d'après la traduction.*

noines, que l'on dit a saint Pere. 79. Derechief il en firent une autre en la dyocise de Saissons, qui est de chanoines, et sont orendroit seculer ; et i dit l'on a sainte Marie Magdelene dou Mont. 80. Derechief une autre en Flandres qui sont ja auxi de l'ordre de chanoines, et ne sovient orendroit de lour non, mas nous les veïsmes jadis que l'on les afermoit chanoines et norriz dou dit Girart ; de laquele abbaïe de voir furent aportées jadis a Pouteres doues mont beles figures d'anges, et i sont gardées a grant reverence. 81. Les autres abbaïes nos ne conoissons pas, quar eles sont assises loing de nous ou en la soveraine Borgoingne, et aucunes en sont cheües et esfacies par l'ancieneté dou tans, ou sont muées par lou changement des ordres. 82. Anseurquetout aucunes des abbaïes Girart sont afermées estre anquor en la vile de Laingres. Mas, por ce que nous n'an savons pas bien la certeneté, nous amons miez taire que affermer folement aucunes choses frivoles.

Des miracles de Vezelay.

83. Il seroit desloial chose celer en taisant les miracles (*f.* 221*a*) que Dex vout demontrer quant l'on faisoit les premieres devant dites abbaïes, par les quex il aparut apertement que ces oevres plaisoient mont devant Deu. 84. Quar quant l'on faisoit l'abbaïe de Vezelai par grant apparoillement ou plus haut de la montaigne, et il i heüst grant multitude de mestres et de ovriers qui se travailloient en l'uevre, li honorable contesse, qui estoit anflamée en son cuer de favor de pitié et de devocion, se levoit de son lit celéement, en la plus secrete hore de la nuit, et descendoit celéement, ensemble ses chamberieres, en la valée qui est dessoz la montaingne, et portoit mont sovant granz charges d'arainne pour faire la dite abbaïe avec ses dites chamberieres, jusques ou plus haut de ladite montaingne. 85. Ele ne voloit pas la favor dou pueple havoir, mas desirroit solement plaire devant Deu qui aucune foiz loe plus les bienfaiz celéement que en commun. 86. Quar ele fasoit souventefoiz celes oevres en tel maniere comme il est dit. Ses mariz, demenez par jalousie de humaine enfermeté, commança douter qu'ele ne fust enlacie d'aucune taiche de mauvaise oevre. 87. Donques, quant ele se leva auxi comme ele havoit acostumé, li cuens se leva auxi petit après, qui voloit encerchier en quel leu ele aloit si ent[ent]iblement. 88. Quant cele repairoit ja chargie de sablon et montoit en la montaingne (*f.* 221 *b*), li cuens la regarda avec ses chamberieres et la conut de loing, et regarda grant splendor de clarté celestiel dessus iceli, et vit clarté mervoillouse qui l'anvironoit de toutes parz, et vit darriers li .i. homme trés cler qui li sostenoit a ses mains d'une part et d'autre ses manches, qui estoient pleines de araine, et aloit quant cele aloit. 89. Quant li homs amez de

ocius[1] redit ad propria. 90. Qua post paululum veniente, mox ad ejus corruit vestigia propriaque sinistre suspicionis confitens peccamina atque certa beate visionis profert indicia. 91. At illa, oculis cum manibus protensis, ad sidera Salvatoris certatim collaudat magnalia, qui sibi peccatrici tam pia voluit conferre suffragia.

De miraculo Pulteriensi.

92. Venerabiles igitur conjuges Girardus et Berta, amore religionis admodum flagrantes, erga divinum cultum magno pie devotionis affectu ferventes, preceptis Christi avide, tote mentis adnisu, parere satagentes, ad delenda utique prioris vite errata, necnon ad capessenda future vite premia, inhianter aspirabant. 93. Denique, sicut affluebant (*f.* 3 *d*) opibus t[err]enis, ita intima cordis eorum referta erant thesauro bone voluntatis; nam, ut sacra scriptura sonat: *Argumentum vere dilectionis est exhibitio operis*[2]; et Dominus ipse protestatur: *Quod uni*, inquit, *ex minimis meis fecistis, michi fecistis*[3]. 94. Constat procul dubio eos valde Deo placuisse, pro cujus amore tot domicilia[4] famulantibus ei condidisse. 95. Et quantum illos dilexit rerum exitus evidenter indicavit. 96. Dum itaque monasterium Pulteriense, nobilius utique atque copiosus aliis, utpote in eo post mortem ambo tumulandi, edificaretur, atque jam a solo celsius venustissime emergeret, et non solum oculis inspicientium, verum etiam, ut reor, Divinitati placeret, superna clementia inibi ostendit prodigia quibus dantur indicia superne pietatis ibidem adesse suffragia. 97. Heroes etenim prestantissimi, ob magne devotionis et humilitatis insigne precipum[5], propriis humeris aquam ad opus cementi sepius convehebant. 98. Antiquus autem hostis tante humilitati suatim invidens, frendebat dentibus in eis, ac aliquid prestigium sue malicie concinnare machinans nititur. 99. Denique, cum die quadam ambo ipsi venerabiles limpham in uno vecte afferrent, comitissa que preibat, offenso pede, zabulo insidiante, corruit, sed illico divina opis affuit, nam, ipsa labente, contus quo aqua ferebatur repente in aere cum ipso vase inanis stetit, nec aqua que inerat omnino effluxit. 100. Tunc comes illuminatis oculis videt angelum vectem superne retinentem, et comitisse surgentis humero illum imponentem; qui statim oculis mirantium evanuit. 101. At illi, alacres de visione angelica oppido effecti, certatim Salvatoris collaudant bonitatem, cujus tam evidenti indicio erga se experiuntur pietatem.

---

1. *Ms.* quam totius. — 2. *Il y a dans la Bible plusieurs passages où cette idée est exprimée, mais la citation n'est pas textuelle.* — 3. *Matt.* XXV, 40. — 4. *Suppl.* [visi fuerunt]? — 5. *Corr.* preceptum?

Deu entendi que ce estoit verais demonstremenz de divin mistere, et que cele estoit beneüreuse et environée de la grace Deu, il fu esbahiz et s'en repaira plus tost qu'il pout a son hostel. 90. Quant cele vint petit après, il li corut errament au devant, et li reconuit ses propres pechiez de la mauvaise soupeçon, et li dit certains demonstremenz de la beneüreuse vision. 91. Mas cele leva les eulz et les mains as ceaus, et looit mont formant nostre Seignour qui havoit volu doner a li pecherresse si piteuses aides.

Dou miracle de Pouteres.

92. Li noble compaingnon Girarz et Berthe estoient mont bon flairant par l'amor de religion, et estoient mont fervant ou servise Deu par grant affection de piteuse devocion, et s'esforçoient obeïr as commandemenz de Deu par l'aforcement de toute lour panssée, et se travailloient esfacier les mesfaiz de lour premiere vie et commant il peüssent (*f.* 221 *c*) havoir les louiers de la vie perdurable. 93. A la fin, auxi comme il habondoient des richeses terrienes, en tel maniere li arche de lour cuers estoit ploine dou tresor de bone volanté ; quar, auxi comme la sainte escripture le dit, *li faiz de l'uevre est bons argumenz de veraie dilection ;* et nostres Sires meïsmes le tesmoingne qui dit : *Ce que vos havez fait a .i. de mes trés petiz, vous l'avez fait a moi.* 94. Et est certaine chose sanz doute que cil pleürent mont a Deu, quar il firent pour l'amour de lui maisons et i mistrent cels qui le devoient servir. 95. Et que Dex les ama li fins des choses le mostra apertement. 96. Quar il edifierent en tel maniere l'abbaïe de Pouteres et plus noblement et plus richement des autres, comme cele en que il devoient estre enterré après lor mort ; et ele aparissoit ja trés noblement et trés haut de la terre, et plaisoit non pas solement a cels qui la veoient, mas auxi, comme je le croi, plaisoit a Deu ; la debonairetez de Deu monstre enqui plusors signes par les quex l'on juge les aides de la divine pitié estre enqui as requeranz. 97. Et certes li trés vaillant compaingnon, par lor trés grant devocion et lor noble humilité, portoient mont sovant a lour propres espaules l'aigue por faire le mortier. 98. Mas li anciens anemis (*f.* 221 *d*) ot envie de lor trés grant humilité ; il fremit par ses denz encontre lour et s'esforce aucune mescheance continuer a sa malice. 99. A la fin, un jour que li dui honorable compaignon portoient l'aigue en .j. pal, li contesse qui aloit devant s'escepa et cheï, quar li deables l'agaitoit por li grever, mas li aide de Deu la secorrut errament, quar quant ele cheï, la perche en quoi il portoient l'aigue se restut soudainement en l'air ensemble lou vaissel, et li aigue qui estoit dedanz n'espandi pas. 100. Adonc li oil dou conte furent enluminé, et vit l'ange Deu qui retint la dite perche et la mist sus l'espaule la contesse quant ele fu relevée, et s'esvanoï errament des eulz a cels qui s'en mervoilloient. 101. Mas cil

De monte Latisco vel castro ejusdem.

102. Pulteriense autem cenobium situm est super flumen Sequanicum secus montem Latiscum quem vulgus corrupte *montem Lascum* nuncupat, in cujus summo vertice oppidum nobilissimum *Rossellon* quondam [1] fuit, quod quidem a Wandalis olim destructum [2] extitit. 103. Dicitur namque idem mons vel a laticibus fontium qui sub ipso colle exoriuntur, vel a latendo, quoniam nonnulli simplicium quedam archana dicunt in eodem monte latere, affirmantque aliquociens quedam prodigia apparere et multos thesauros ibidem repertos fuisse, sed et multos inibi latere, aliaque pene incredibilia ferunt; que omnia utrum vera an ficta sint ipsi viderint, indeque [3] judicare supersedeo. 104. Similiter etiam vulgus nostrorum autumat nemus quod eidem monti subjacet a Girardo comite glande satum fuisse [4], sed omnino frivolum est, quoniam invenitur scriptum beatum Lupum, Trecensem episcopum, antiquiorem valde Girardo in eodem luco solitariam vitam aliquandiu duxisse. 105. Qualiter vero idem Latiscense oppidum a barbaris olim captum fuerit, utpote tam arduo jugo situm, sicut seniores nostri uno ore proferunt, huic opusculo subnectere non pigebit. 106. Mons namque idem, uti oculis conspicitur, mirabili situ quandoque [5] eminet, partim natura, partim quoque humana factura constructus. 107. Siquidem et vestigia murorum et parietine maceriarum testantur patenter magnam et fortem hominum (*f.* 4) habitationem inibi fuisse. 108. Exercitus itaque Wandalorum, inter cetera malicie sue facinora quibus pene orbem Gallicum graviter depopulando pessundedit, venit ad Latiscence oppidum, quo multi, eorum metu, confluxerant, sed illud munitissimum inveniens tum altitudine loctum ambitu murorum, tum multitudine bellantium, ab eo pervalida manu repulsus est. 109. Rex autem eorum perpendens quod nec arietibus, nec machinis aliquibus neque ulla vi cogi valeret, relicta ibi magna parte sui exercitus, ut pervicaciter obsideretur, ipse ad alia sevicie sue scelera explenda, festinat. 110. Cumque Latiscenses continua septem annorum afflictione a barbaris vallati pertinaciter obsiderentur, jamque tam diutina inclusione perthesi et inedie necessitate afflicti de deditione tractarent, jamque sua seque barbaris dedere cogitarent, unus eorum sapientissimus tandem tale consilium intulit : 111 « Tollatur » inquiens, « taurellus et domi inclusus triduo jejunet; tercia vero die tritico habun-

1. *Ms.* quoddam ; *cf. la traduction.* — 2. *Ms.* destructus. — 3. *Le traducteur paraît avoir lu* an f. s. aut i. v. necne. — 4. *Il manque peut-être ici quelques mots, équivalent du français* qui amoindrit les choses devant dites. — 5. *Corr.* quadratoque? *voy. la trad.*

furent mout lié de la vision d'ange, et s'esforçoient louer la bonté nostre [Sauveor], la pitié dou quel il espruevent si sovant vers lour par apert jugement.

102. L'abbaïe de Pouteres est assise sur le flanc de Saingne, selonc lou mont Lascous (*sic*), lou quel li pueples apele corrompuement mont Lascous, en la soverainne hautesce dou quel li trés nobles chasteaux Rossillons fu jadis, et fu destruiz des Wandres. 103. Et est iciz monz diz ou de l'aigue des fontaines qui essordent dessoz, ou de atapir ; quar aucunes simples genz dient secretes choses atapir an cele (*f.* 222 *a*) montaigne et afferment aucuns signes aparoir enqui, et dient que maint tresor i hont esté trové et qu'il en i a anquor plusors ; et dient autres choses qui ne sont pas de croire ; les quex choses, se eles sont faintes ou veraies, et se il les hont veües ou non, ne vuil pas jugier. 104. Auxi li pueples dit que li bois qui est dessoz la dite montaingne fu semez jadis de glanz par le dit Girart, qui amoindrit les choses devant dites, que ce est faux dou tout, quar l'on trueve escrit que sainz Lous, qui fu evesques de Troies et plus anciens de Girart, demora longuement en cel bois et mena vie solitaire. 105. Commant iciz chasteaux fu pris des Wandres, comme ciz qui estoit en si haute montaigne assis, je lou vorrai metre en ceste oevre ansint comme nostre devantier le dient tuit par une meïsmes parole. 106. Quar iciz monz est hauz de regart, et est quarrez par mervoillouse assise, en partie par nature et en partie faiz par oevre humaine. 107. Les aparissances des murs et des tranchies demonstrent anquor apertement le grant et le fort habitement des hommes qui fu enqui. 108. Li oz des Wandres, entre les autres desloiautez de sa malice par les quex il havoit sozmis a bien près toute France, en li griement degastant (*f.* 222 *b*), vint au dit chastel ou quel maint Fraiçois estoient foï par paour, mas il le trova mont trés bien garni, a la foiée pour l'autesce dou leu, a la foiée pour la force des murs, a la foiée par la multitude des habitanz qui se combatoient viguereusement. 109. Mas lour rois se porpansa que il par aucuns angins, ne par perrieres ne par aucune force, (il) ne porroit estre pris ; il laissa anqui grant partie de son ost por ce que il fust adès asigiez, et il s'en ala pour acomplir autres desloiautez qui apartenoient a sa cruauté. 110. Et comme cil dou chastel fussent assigié cruelment et fussent ancloux et tormanté continuelment des estranges par .vii. anz, et fussent rebuchié par si lonc ancloement et tormanté par la necessité de mesaise, et tractassent ja et porpanssassent commant il habandonassent lour et lor choses as estranges, uns de lor qui estoit trés saiges lour dona a la fin tel consoil et lour dit : 111. « Prenez .i. thorel et l'ancloez en une maison et geünoit .iii. jourz ; au quart jour li doint l'on a maingier largement dou fromant ; après ce li ovroit l'on les portes pour ce qu'il aille aval a l'aigue, auxi comme se il i estoit anvoiez pour boivre. » 112. Laquel chose il

« dantius sacietur; denique, adapertis portis, ut ad aquam inferius tendat, « utpote sitiens emittatur ». 112. Quod ita factum est. Emisso itaque juvenco et a barbaris impetuose statim in frust(r)a discisso, reperiunt alvum istius tritico refertum, admirantesque adinvicem dicunt : 113. « Frustra se diucius vexari; opidanos situ loci esse inexpugnabiles; « alimentis sacius habundantes, quippe cum animalia eorum utantur « frumenti pabulo. » 114. Collectis itaque papilionibus sonantibusque tubis[1] inde recedere festinant. 115. Tunc supradictus sapiens concivibus suis dixit : « Si modo eos caute et prudenter insecuti fueritis, for- « sitan superare valebitis. » 116. At illi, sumptis armis, non caute sed precipites irruunt, ac secus Gemellos non [longe] ab oppido eos consecuntur, strenuissime aggrediuntur, bellumque ingens et horribile utrinque committitur. 117. Laticenses autem, et diutina[2] inedia imbecilles et numero impares, paulatim ad oppidum reverti pugnando cepere. 118. Itaque barbaris inmaniter insistentibus, portis oppidi apertis, simul permixti et cesi et cesores ca(u)strum ingrediuntur. 119. Tunc barbarea rabies cruentis gladiis omnes trucidat, voraci flamma omnia conflagrat, menia undique evertendo omnia pessundat. 120. Wandali autem inde digressi in Galliam Lugdunensem, non multo post omnes fere mutuis gladiis se invicem occiderunt, rexque eorum ab hostibus suis captus, ut hystorie tradunt, crudelem vitam crudeli morte finivit. 121. Oppidum autem Latiscense postea reedificatum [est], sed non ea valitudine qua prius, et a Girardo comite suis temporibus paterno jure possessum et propria mansione inhabitatum. 122. Vocatur autem idem oppidum, ut premisimus, et alio nomine *Rosillon*, a quo Girardus co[g]nominabatur, quamquam[3] alia oppida in superiori Burgundia sita eodem nomine sint nuncupata. 123. Dicitur vero *Rosillon* vel quia *Ro* dicitur magistèr, *Silla* autem fuit olim quidam magister et consul Romanorum ante monarchiam imperatorum, et ab eo *Rosillon* putant conditum et nuncupatum; seu ab illa avicula que eodem pene nomine vulgo nuncupatur, que utique in nemore subjacenti crepitando cantitare frequenter auditur; sive quia ro[s] illum montem frequentiori infusione irrigare solet, unde collis ac jugi ipsius (*f.* 4 *b*) montis pinguior et fertilior aliis nonnullis montibus comprobatur. 124. Secus istum montem vel oppidum cenobium situm est *Pulterias*, quod dicitur quasi *pulverem terens*, quoniam lutosus[4] est locus ille, et cito hyemalibus pluviis in paludem convertitur. 125. Est autem locus[5] amenus, aeri quidem pingui et salubri subjectus, aquis vero, pratis, arvis, vineis, silvis, satis habundans.

---

1. *Ms.* turbis. — 2. *Ms.* diuina — 3. *Ms.* quandam. — 4. *Ms.* luctuosus. — 5. *Ms.* cocus.

firent en tel maniere. Quant il anvoierent lou (*f.* 222 *c*) thorel en tel maniere li estrainge i corrurent et lou detraincherent errament en pieces ; il trovérent son ventre plein de froment, et se mervoillérent mont et dirent : « 113. Nous nous fumes ici travaillié longuement en vain, quar li chas- « teaux ne pouhoit estre pris par la force qu'il avoit de l'essise dou « leu, et il havoient grant foison de viandes quant lour bestes ne main- « joient que froment. » 114. Il reculérent en tel maniere lour pavoillons et sonent lour busines et se hastent de partir d'anqui. 115. Adonc li saiges dessus diz dit a cels dou chastel : « Se vous les ansivez orendroit « soutilment et saigement, vous les porrez par aventure sormonter. » 116. Ci prirent lour armes et s'en aloient, non pas saigement mas coitosement, et les atindrent selonc les Gemeaux qui ne sont pas loing dou chastel, et les asaillent noblement, et hout enqui grant bataille et horrible d'une part et d'autre. 117. Mas cil dou chastel, qui estoient foible pour la longue mesaise et moindre de nombre, commancérent repairier petit a petit au chastel en lor combatant. 118. En tel maniere les portes dou chastel furent overtes et li estrange les anchauçoient cruelment, et entrérent tuit mellé ensemble ou chastel et cil cui l'on detrainchoit et cil qui les detrainchoient. 119. Adonc li forsennerie des estranges les detraincha touz (*f.* 222 *d*) par glaives ensanglantez, et abati les mureaux de toutes parz et mit tout au dessoz et degasta toutes choses par feu. 120. Li Wandre se partirent après ce d'anqui, et alérent en la partie de France vers Lyon. Après ce petit de temps il se tuérent a bien près tuit entre lour par glaives, et fu lour rois pris de ses anemis, ansint com les estoires lou dient, et feni sa cruel vie par cruel mort. 121. Après ce li diz chasteaux fu reedifiez, mas il ne fu pas si forz comme devant ; et lou tint li cuens Girarz toute sa vie de son patrimoine, et i demora comme en sa propre maison. 122. Et est appelez li diz chasteaux par autre non, auxi comme nous l'avons devant dit, *Rossillons*, dou quel Girarz fu nommez, je sai ce qu'il hait autre chasteaux en la soveraine Borgoingne qui sont nommé par ce meïsmes non. 123. Et est diz *Rossillons* auxi comme maistres de Romme. Quar Silla fu jadis .1. maistres consoilliers de Romme devant la seignorie des empereors, et cuident les genz qu'il feïst Rossillon et qu'il li meïst cel non ; ou il est diz d'un petit oiselot que l'on nomme vulgaument a bien près par cel meïsmes nom, lou quel on ot mout sovant chanter en la silve qui est dessoz ; ou pour ce que la rosée l'arose mont sovant, par quoi l'on dit que la terre est plus crasse et plus planteüreuse (*f.* 223 *a*) as costes et en l'aut de cele montaingne qu'ele n'est en aucunes autres montaingnes. 124. Selonc ceste montaingne ou ciz chasteaux siet est assise l'abbaïe de Pouteres qui est dite auxi comme atraissant la poudre, quar li leus est pleins de boe et est tost converti(e) en palu par les pluies d'yver. 125. Li leus est delictables, et i

De pugna secus Rossellon peracta.

126. [O]rta itaque dissensione inter regem et Girardum, rex Rossillon cum gravi multitudine obsidendo oppugnare aggreditur. 127. Considerans ergo locum usquequaque inexpugnabilem dolo machinationis callide eum magis appelere molitur. 128. Denique, cubicularium Girardi clam ingentibus donis et promissis pervertens, intempesta cujusdam noctis hora claves oppidi ab eo fraude subdola extorsit; qui statim eadem hora, sumptis armis, cum suis omnibus, magno cum strepitu, castrum ingreditur. 129. At Girardus in turre excelsiori cum paucis quiescens, audito tumultu, correptis ocius armis, multitudini ingredientium se audacter infert, ac per medium armatorum viam gladio aperit, multisque detruncatis foras libere exiliit. 130. Equites itaque eum recedentem insecuti, sed ab eo confestim constricti diffugerunt, aliquibus eorum peremptis, ipse tamen ab eis vulneratus esse perhibetur. 131. Qui recedens, congregata non modica militum turba, Rosillon calumpniari magnifice parat. 132. Denique, decem armatorum militum cuneum premittit ad portam, ut hostes ad bellum contrahendo incitent, reliquo exercitu sub nemore quod monti subjacet preparato. 133. Rex vero, visis equitibus, manu valida eos usque [ad] loca insidiarum persequitur; Girardus autem cum suis hostes incautos[1] subito excipit, ac more leonum in oves irruentium eos concidere cepit. 134. Tanta ergo, tamque vehemens pugna extitit, tan-[ta]que multitudo cesorum ibi utrinque decidit, ut in valle que non longe ab oppido ab Occidente distat, cruor pere[m]ptorum ad instar torrentis effluxerit, que utique vallis ex tunc voce omnium accolarum adhuc *vallis sanguinolenta* nuncupatur. 135. Considerans igitur rex tandem intolerabile sue gentis discrimen, abhorrens quoque jam tante multitudinis necem, pudore et ignominia confusus terga vertere hostibus non conctatur. 136. Videntes autem speculatores qui oppidum custodiebant regem hostibus cedere[2], timore perterriti, Girardum nimium metuentes, oppido relicto et ipsi illico effugerunt.

De pugna secus Verzelliacum facta.

137. [R]ex itaque pre ira ignominiosi pudoris fervens superbaque dedi-

1. *Ms.* incaptos. — 2. *Ms.* eccl'e, *ce qui donnerait* ecclesie; *sans doute il y avait dans le ms. original* ced'e.

ha bon air et sain, et est assez habondanz d'aigues et de prez, de champs de vignes et de bois.

126. Quant descorz fu meüz entre lou roy et Girart, li rois assailli Rossillon et l'asseja a grant multitude de gent, 127. Li rois esgarda lou leu qui ne pouhoit estre pris en aucune maniere ; il aparoille cavillacions par barat, commant il peüst plus saigement grever le dit Girart. 128. A la fin il perverti le vallet doudit Girart celéement par dons et par promesses, et toli a icelui par desloial fraude les clers dou chastel. Un petit devant la mie nuit il prist les armes errament, en cele meïsmes hore ensemble toutes ses genz, et entra ou chastel a grant brut. 129. Mas Girarz, qui dormoit avec pou de ses genz en la plus haute tour, quant il oï la noise il prist mont tost ses armes, et se fiert hardiement en la multitude de cels qui entroient dedanz, et fist voie au glaive parmi les armez. Il en detraincha plusors et si s'en (*f.* 223 *b*) issi fors delivrement. 130. Quant il s'en aloit en tel maniere, aucun chevalier lou suiguérent, mas il torna errament a lour et en occist aucuns. Li autre furent navré et s'en foïrent, et toute voie il fu navrez d'ices. 131. Il s'en ala et assambla grant compaingnie de ses chevaliers, et s'aparoille coraigeusement chalongier Rossillon. 132. A la fin il envoie devant une compaingnie de .x. chevaliers armez a la porte dou chastel pour ce qu'il esmuevent lour anemiz a bataille par defuer, et li remananz de l'ost demora aparoillié ou bois qui est dessoz la montaingne. 133. Quant li rois vit ces chevaliers il les chaça a grant compaingnie jusques au leu ou li agaiz estoit. Mas Girarz ensemble ses gens reçut soudainement ses anemis qui pas n'estoient porveü, et les commance a detrainchier auxi comme li lyon qui se fierent aus berbiz. 134. Adonc i ot si grant bataille et si cruel, et si grant multitude de cels chaerent mort enqui d'une part et d'autre que en la valée qui n'est pas mout loing dou chastel et qui est devers occidant, li sans des morz corroit en semblance de .i. ruissel, la quex valée est dite anquores dès celui tans de touz les gaaingneors *valée de sanc.* 135. Quant li rois esgarda adonques lou grant peril de sa gent qui ne pouhoient soffrir, a la (*f.* 223 *c*) fin il ot grant horrour pour la mort de si grant multitude, et fu confus et pleins de honte et de despit ; il torna maintenant lou dos a ses anemis. 136. Quant les gardes qui gardoient le chastel virent lou roy fuïr ses anemis, il furent espaonté par grant paour, quar il doutoient trop Girart ; il laissérent lou chastel et s'en foïrent errament.

De la bataille.....

137. En tel maniere li rois fu eschaufez par grant yre de honte et de despit et forsennoit par orguil de desdaing por ce que Girarz l'avoit vaincu ; il fist anoncier bataille a toute sa force, c'est a savoir en Val

gnatione insaniens quod Girardus contra eum prevaluisset, denunciat ei bellum cum omni sua virtute, in valle videlicet Betun que sita est inter montem Verzelliacum et castrum quod *Petra pertosa* nuncupatur. 138. At vero Girardus hec audiens, velut aper de silva feritatem, animum attollendo, concipiens, exultat, ac libentissime huic allegationi [1] annuit. 139. Misit ergo ad patrem suum Drogonem qui tunc in Hyspania paganos cum magna multitudine armatorum impugnabat [2], ut illa expeditione dimissa, ad eum omni apparatu reverti festinaret ; (*f.* 4 *c*) qui videlicet filius Gondobaldi nobilissimi ac potentissimi regis Burgundiorum [fuit], de quo utique multa in hystoriis scripta inveniuntur. 140. Misit et in universos fines sue ditionis que a Reno flumine usque ad Baoniam civitatem Hyspanie jure proprio continebatur, centum videlicet oppida munitissima ac fortissima habens, necnon decem civitates magnas et opulentas, que utique omnia vel ipse vel alii ab ipso tenebant ; siquidem Flandriam et alia multa a rege in hominium possidebat. 141. Inde ergo contrahens multitudinem armatorum, necnon etiam reges Hyspanie affinitate sibi propinquos cum magnis exercitibus secum habens, quorum utique omnium summa centum fere milium militum electorum perhibetur esse numerus. 142. Rex vero contra Girardum frendens insania nimia, non dissimiliter et ipse ab universis ditionis sue finibus infinitam contrahens armatorum multitudinem, non minor(ar)i eque numero electorum militum fultus, malle se potius interimi affirmat quam Girardum tam contumacem vivere sinat. 143. Igitur, die determinato adveniente, conveniunt utique cum multitudine innumerabili equitum ac peditum in predictum locum. 144. Replentur montes et colles agminibus armatorum, micat aer fulgure [3] splendentium armorum, pavet tellus hynnitu [4] horribili equorum frementium, stupet celum tanta acie, tot gladiorum tot pretiosa crispando vexilla ventilant, quibus nimirum omnibus terrentur nimium humana corda. 145. Igitur rex ira superbe indig[na]tionis fervens, Girardum impetere non cunctatur. 146. Itaque, clangentibus utrinque bucinis, sensum [5] prime acies terrifico impetu conserendo [6] committunt. 147. Siquide[m] humano furore invicem debaccante prelium pertinaciter ingravatur, terribiliter invehendo legiones congrediuntur, acie ferre corpora hamana atrociter dissipantur, cruore cesorum tellus supra modum irrigatur, ita videlicet ut fluvius qui per eandem vallem nando meat, qui utique eatenus *Arsis* nuncupabatur, morientium cruore increverit, et a dolore cordis eorum videlicet quorum amici ibi interierant *Core* ex tunc dicitur. 148. Etenim eis pervicaciter [7] dimicantibus et se invicem immaniter occidentibus, superna pietas conduluit tante multitu-

1. *Ms.* allegantioī. — 2. *Ms.* imgugnabat. — 3. *Ms.* fulguro. — 4. *Ms.* hymnitu. — 5 *Il y a ici quelque faute, cf. la traduction.* — 6. *Ms.* conferendo.— 7. *Ms.* pernicaciter.

Beton, qui est entre le mont de Verzelai et le chastel que l'on nomme Pierre-pertusie. 138. Quant Girarz oï ce, il s'esjoïst forment et fu fiers en son coraige en maniere de sangler de bois, et si s'outroia mont volantiers a ce mandement. 139. Adonc anvoia Girarz a Drogon son pére qui se combatoit adonc as Sarrazins en Espaingne a grant compaingnie de genz a armes, et li manda que laissast toute cele besoigne et s'en venist coiteusement vers lui a tout ce qu'il porroit havoir de bones gens ; et fu iciz Drogons filz dan Gobert qui fu trés nobles rois des Bourgoingnons et trés puissanz, dou quel l'on trueve maintes choses escriptes as hystoires. 140. Il anvoia par toutes (*f.* 223 *d*) les parties de sa seignorie, la quel duroit dois lou fluve dou Rim et partenoit en son propre droit jusques a Boemie, une cité d'Espaingne, et havoit cent chasteaux mont trés forz et mont trés bien garniz, et .x. granz citez mont riches ; toutes ces choses il tenoit ou autres les tenoit de lui, et tenoit auxi Flandres, et maintes autres choses dou roy. 141. Il trest d'anqui grant multitude de genz a armes, et havoit avec lui les rois d'Espaingne qui li estoient pruchain par afinité, ensemble ses granz oz qu'il havoit ; et estoit la somme de touz par nombre a bien près de cent mile chevaliers esleüz. 142. Li rois fremissoit auxi par grant yre encontre Girart. Il manda en touz leus ou il ot seignorie et en trest grant multitude de genz a armes, et fu garniz igaument a Girart en nombre de chevaliers esleüz, et afferme qu'il aimme mieux estre morz dou tout que ce qu'il laissoit vivre Girart qui si est mauvais contre lui. 143. Adonques, quant li jourz nommez vint, il s'asemblent au dit leu d'une part et d'autre a grant multitude sanz nombre de genz a cheval et de genz a pié. 144. Les montaingnes et les valées sont pleines de compaingnies armées de fer, li airs resplendist por la clarté des armeüres reluisanz, la terre out paour pour l'espaontable (*f.* 224 *a*) hynniement des chevaux, li ceaus s'esbaïst par si grant ost ; tant precieux confenons de tante glaives ventelent et bruent en l'air ; por les quex choses toutes dessus dites li cuer des hommes sont formant espaonté, et n'est pas mervoille. 145. Donques li rois, embrasez par yre d'orguilloux desdaing, ne demore pas qu'il n'assaille Girart. 146. En tel maniere il sonérent lour busines d'une part et d'autre, et li premiers oz s'abandone trés cruelment, et s'entrefierent par mervoilloux ambruïssement. 147. La bataille est agravée cruelment por la forsennerie des hommes qui forsennoient li un contre les autres ; les legions s'asembloient espaontablement en a[n]contrant ; li cors des hommes sont cruelment despecié par fer trainchant ; la terre est mervoilleusement coverte dou sanc des morz ; c'est a savoir en tel maniere que li fluves qui court par cele valée, qui estoit nommez jusques a cel temps d'adonc *Arsis*, crust par lou sanc des morz, et pour la doulor de cuer de cels qui perdirent lour amis qui furent enqui mort il est nommez dès

dinis interitui, ostenditque eis suffragium sue miserationis, ut territi discederent ab intentio[n]is sue perversitate [1]. 149. Nam terra, nutu divino, sub pedibus eorum, ut veraciter ferunt, horrendo sonitu titubando contremuit et vexilla utrorumque superno igne accensa et incensa sunt, quibus nimirum territi ab invicem recesserunt.

De lapsu et compunctione comitis.

150. [S]icut opere precium est et honorificum virtutes commemorare fidelium quibus eos in presenti divina manus illustrando mirificavit, ita nimirum utile est et salutare casus infirmitatis eorum aliquando non tacere, quatinus sublevantis gratia amplius commendetur, ejusque amor mentibus fidelium dulcius inprimendo (*f.* 4 *d*) radicitus infigatur, audientiumque spes securius animando ad veniam erigatur. 151. Igitur, sicut per veredicos relatores emanavit usque ad nos relatio, hic noster patronus hoste verconoso (?) instigante in quadam noxia carnalis noxe contagione corruit, sed confestim illum divina dextera relevando erexit. 152. Nam, sicut sacra eloquia edocent, nonnunquam quo tempus institerit sanctius, eo nequitia zabuli versucia seviendo impugnare solet fideles acrius. 153. Girardus itaque, priusquam superius taxatam [2] septennem penitentiam peregisset, in quadam sacrosancta Dominice nativitatis nocte, nocturni incentoris jaculis impetitus, stimulisque venerie voluptatis irretitus, juxta jura conjugum cum uxore sua dormire appetiit. 154. Quod illa, ut decebat, vehementer execrans, illeque pondus importunissime titillationis ferre pene non prevaleret, ipsa concedente cum ancilla dormire non erubuit, veluti Abraham et Jacob cum ancillis dormiere, licet altera alterius rei necessitate. 155. Interea, venerabilis comitissa ad sacras vigilias surgit, accensisque cereorum luminibus, stipata obsequentium multitudine, devotissime ecclesiam ingreditur. 156. Comes vero post paululum et ipse assurgens, ad se tandem reversus, illo eum respiciente qui Petrum respexit, cepit amare flere atque nimio merore confundendo conteri, quoniam inimicus prævaluisset contra eum 157. Perrexit tamen ad ecclesiam contrito corde, sed introgredi non presumens, ad januas tamdiu anxius stetit, donec sollempnia vigiliarum percomplerentur. 158. O! quis exarrare sufficeret gemituum illius suspiria et singultuum cruciamenta, lacrimarum inundantium flumina frequentia, pectoris verbera, assidua genuflexionum curvamina! 159. Comitissa vero tota nocte pro eo lacrimas cum devotissimis fundens precibus, intimo cordis affectu superne clementie implorabat pietatem. 160. Siquidem his ita sincere

1. *Ms.* perversitatis. — 2. *Cf.* § 12.

adon *Core*. 148. Et por ce qu'il se combatoient si perseveremment et s'entrocioient si cruelment, Dex ot pitié de la mort de si grant multitude de gent, et lour monstra (*f*. 224 *b*) l'aide de sa misericorde : il les espaonta pour ce qu'il se partissent de lour perverse antencion. 149. Quar, auxi comme les genz dient veraiement, la terre trembla desoz lor piez par la volanté de Deu et sona horriblement en chancelant, et li confenon lou roy et li Girart furent embrasé dou feu dou ciel ; por quoi il furent espaonté mervoilleusement et se departirent d'une part et d'autre.

150. Auxi comme il est granz pris et honorable renommée remembrer par oevre la vertu des sainz hommes es quex li aide de Deu les esleva en enluminant en ceste presente vie, auxi il est profitable chose raconter aucune foiz les mescheances de lour enfermetez, pour ce que la grace de Deu en soit plus loée, et que s'amour soit anfichie et enracinée plus doucement dou tout en tout es cuers des feaux, et que li esperance de ces qui l'oent soit adrecie plus seürement a venir a pardon. 151. Donques, auxi comme li raporz de aucuns voir disanz a aporté jusques a nous, iciz qui est nostres patrons chei en une nuisable pansée de courpe de char par l'esconmovement de l'ancien anemi ; mais la puissance Deu lou releva et adreça par sa misericorde. 152. Quar auxi comme la divine escripture (*f*. 224 *c*) l'anseingne, de tant comme li temps est plus sainz, de tant la desloiaux boidie dou deable suit et s'esforce plus submectre cruelment les preudomes a pechié. 153. En tel maniere, ainçois que Girarz heüst parfaite sa penitence qu'il avoit taxée a .VII. anz, il fu feruz des darz dou mauvais tempteor de nuit en une sainte nuit de la Nativité nostre Seignor, et fu enlaciez des agullenemenz dou delit de luxure, et vout dormir avec sa femme selonc les droiz de mariaige. 154. Laquel chose cele, auxi comme il estoit avenant, li devea cruelment ; et ciz qui ne povoit soffrir a bien près la charge de la trés malvaise et neant-covenable temptacion, n'out pas honte de dormir avec une petite chamberiere par l'outroi de sa femme, auxi comme Abrahanz et Jacob dormirent avec lour chamberieres, je sai ce que ce fust par autre besoing d'autre chose. 155. Endementiers la honorable comtesse se leva et fist alumer cierges et tortis ; ele estoit anvironée de grant compaingnie qui la siguoient auxi comme il covenoit, et entra trés devotement en l'eglyse. 156. Et li cuens se leva auxi un petit après ; et ciz le regarda qui regarda saint Pere, et il commença a plorer mont amérement, et fu expressez par trés grant plor en lui reprenant por ce (*f*. 224 *d*) que li anemis l'avoit vaincu. 157. Toute voie il ala a l'eglyse par cuer contreint, mas il n'osa pas entrer dedanz : il estut angoiseux as portes du mostier jusqu'a tant que la sollempnitez des voilles par furent completement chantées. 158. O Dex ! qui sofiroit a raconter les sopirs de ses gemisse-

orantibus hora imminebat, qua[1] misse prime sollemnia celebrari oportebat. 161. Interea venerabilis Berta in loco quo enixius orabat paulum dormitare cepit, utpote corporis et animi labore fatigata, soporeque levi corripitur. 162. Tunc illico apparuit ei juvenis quidam speciosissimus rutilo splendore prefulgidus, dicens ad eam : « Surge, inquit, et vade ; dic « comiti pro foribus procumbendo pernoctanti ut fiducialiter ecclesiam « ingrediatur, obsequia solemnitatis auditurus, quoniam Dominus rex- « pexit lacrimas et contricionem cordis illius, penitentiamque ejus gra- « tanter suscipiet ; te quoque pro eo flagitantem gratia divina exaudivit. » 163. Angelus, his dictis, confestim fertur in astris[2], venerabilis vero Berta illico evigilans, ineffabili gaudio lacrimisque leticie perfusa ac trepudians, gratulabunda gratificas odas refert Deitatis gratie, tam de preclara angeli visione quam de optata viri sui salutatione, juxta illud apostolicum : *Salvabitur vir infidelis per mulierem fidelem*[3]. 164. Surgens autem, festina[ns] Girardum addit, angelicumque ei divini oraculi responsum[4] pandit. 165. Quo audito, uti humilimus supplex adorat pietatem Domini qui *sanat contritos corde*, ut psalmographus concinit[5], et *alligat contritiones* (*f.* 5) *eorum*[4], et *elevat cadentem de lacu miserie et de luto fecis*[6] ; sicut enim divina eloquia perhibent, non longitudo temporis sed sincera cordis contricio conciliat[7] penitentem Domino. 166. Itaque heroes devotissimi, cognoscentes erga se clementiam Dei qui tam cito eis penitentibus dignatus est propiciari, juxta illud Daviticum : *Voluntatem timentium se faciet et deprecationem eorum exaudiet, et cet.*[8] indesinenter Domini magnificant pietatem ac illius satagunt in dies adimplere voluntatem, illique famulantibus conferre helemosinarum largitatem.

De obitu eorum, et quomodo comes Pulteriis translatus est.

167. Reverendissimi itaque adeo conjuges Girardus et Berta in stadio

---

1. *Ms.* que. — 2. *Hexamètre.* — 3. I *Cor.* VII, 14. *Il y a dans le texte non* salvabitur, *mais* sanctificatus est. — 4. *Ms.* responsit. — 5. *Ps.* CXLVI, 3. — 6. *Ps.* XXXIX, 3. — 7. *Ms.* consiliat. — 8. *Ps.* CXLIV, 19.

menz, les tormenz de ses sanglotemenz, les fluves de ses larmes habondanz, les continuex batemanz de son piz, les acostumez flainchissemenz de ses genolz. 159. Mas la comtesse par toute la nuit espandi larmes pour celui, ensemble trés devotes prieres, et deprioit la pitié de la soverainne debonaireté par trés parfonde affection de cuer. 160. A ce que cil oroient ensaint devotement, li hore aproichoit en la quele il covenoit que les sollempnitez de la premiere messe fussent celebrées. 161. Entre ces choses Berthe li honorable commença un petit a somoillier ou leu en quoi ele oroit mont efforciement, si comme cele qui estoit lassée pour le traval dou cors et dou cuer, et fu sourprise de dormir. 162. Adonc li apparut errament uns trés biaux jovanceaux mont reluisanz par resplendissant clarté, qui dit a iceli : « Lieve sus, et va au conte qui a esté toute « nuit devant les portes dou mostier en orant, et li di qu'il entroit a « grant foy en l'eglyse pour oïr le servise (*f.* 225 *a*) de la sollempnité, « quar nostres sires a regardé ses larmes et recevra agreablement sa « penitence. Et certes la grace de Deu t'a oïe debonairement qui prioies « fealment por lui. » 163. Quant li anges ot ce dit, il fu errament as ceaus ; mas Berthe li honorable s'esvoilla errament pleine de joie neantrecontable et de larmes de liesce, et menant trés grant joie rendi agreablement loanges a la grace divine, auxi de la trés clére vision comme de la salut de son baron qu'ele havoit desirrée, selonc la parole de l'apostre qui dit : *Li mauvais mariz sera sauvez par sa feal femme.* 164. Ele se lieve et se haste aler a Girart et li dit et declaira la vision de l'ange et le respons dou divin demonstrement. 165. Quant li ber trés humbles l'oï, il aora supplement la pitié de nostre Seignor qui sane les contrainz ou cuer, auxi comme David dit, et loe les contrictions d'ices et eslieve celui qui chiet dou lay de chetiveté et de boe de porriture ; quar, auxi comme la divine escripture tesmoingne, la longuesce dou tans ne reconcilie pas le repentant a Deu, mas la pure contrictions. 166. ..... vers lor qui si tost lour a volu astre debonaires, comme il se repentirent, selonc ce que David dit : *Il fera la volanté de ces qui lou doutent, et orra doucement lor prieres, et cetera,* (*f.* 225 *b*) il loent sanz cesser la pitié de nostre seignor et s'esforcent en lor vie a emplir la volanté d'icelui et doner granz aumonnes a cels qui font son service.

De lor mort, commant li cuens fu trans...

167. En tel maniere li trés noble compaingnon digne de Deu, c'est a savoir Girarz et Berthe, alérent parfectement ou cours de ceste presente vie par l'oirre de bone[s] oevres, pour ce qu'il puissent panre lou guerredon dou soverain louier, et se travailloient en efforcent diligemment la vigne Deu qui est sainte eglyse par les ceps portanz fruit des abbaïes

presentis vite gressibus bonorum operum efficaciter currentes ut bravium superne mercedis capessere[nt], ac in vinea Dei, que est sancta Ecclesia, propaginibus fructiferis cenobiorum conditorum insitis studiose desudando laborantes, quatinus denarium beate visionis Dei adipisci mererentur, demum communi et inevitabili sorte moriendi ad extrema perducuntur. 168. Venerabilis autem Berta, plena operibus bonis et helemosinis, apud cenobium suum Pulterias defungitur, septimo ferme ante obitum comitis, ibique ab eodem viro suo lugubribus exequiis et nimiis omnium planctibus venerabiliter in marmoreo poliandro ac officiosissime tumulatur, ubi etiam divina pietas multa beneficiorum commoda sincere petentibus ejusdem matrone meritis largiri dignatur. 169. Porro obitum illius cepit vir Deo dicatus celibem vitam efficacius ac liberius ducere, ginnasiumque celestis milicie, acsi athleta recentissimus, devotissime aggredi, frigore videlicet jejuniorum ac vigiliarum insolentiam carnis subiciendo edomare, larga manu helemosinarum preterita commissa diluendo redimere, ac sic commune debitum mortis nemini parcentis summa vigilantia prestolari. 170. Qui videlicet tandem [2] profecte etatis veneranda canitie cigneo candore niveus, diuturnoque senio jam fessus, plenus dierum, veluti quondam Abraham [3], tanquam etiam miles emeritus, in civitate *Avignon* tu[n]c mansitans, incommodo gravis egritudinis corripitur. 171. Proinde, presentiens haut dubium se migraturum, mandando imperat primoribus et optimatibus suis, quos utique omnes munifica manu paterno more educaverat, quatinus certo die omnes convenire non omittant. 172. Cumque, universis circunstantibus blanda consolationum ac exhortationum afamina, illorumque utilitati congruentia, ac de suo exitu jamjam imminenti aliqua intimando dulciter perorasset, novissime subinfert : 173. « Karissimi, inquiens, mei, non latet vestre dilectionis prudentiam « quo affectu amoris omnes vos incoluerim, necnon consilio, suffragio, « dono, vos, inquam, attollendo exaltaverim. 174. Horum itaque « omni[um] gratia unum queso beneficium in ultimis patri vestro, filioli, « rependite, ut corpus meum jam exanime [4] Pulteriaco cenobio ad « id presertim [5] patrato referre non differatis, ac juxta comparem meam « Bertam illo jam sepultam componere studeatis ». 175. Quibus auditis, nimio merore universi conlacrimando conturbabantur [6], atque, licet inviti, parere (*f.* 5 *b*) edictis ejus se profecto profitentur. 176. Quibus ille : « Si, inquit, obtemperando exequi istud efficaciter decer- « nitis, inde nunc a[n]i[m]equiorem me ac certiorem me efficere non « obmitatis, et id ipsum sacramento jurisjurando queso confirmetis ». 177. At illi nolentes eum perperam contristari, jusjurandum coacti qui-

1. *Ps.* CXLIV, 19. — 2. *Corr.* tanquam? *cf. la trad.* — 3. *Gen.*, XXV, 8. — 4. *Ms.* examine. — 5. *Ms.* presentim. — 6. *Ms.* conturbabuntur.

faites qu'il havoient hantez qu'il peüssent acquerre par lour desserte et havoir lou denier de la beneüreuse vision. A la fin il sont mené a lor darrenier jour par lou commun sort et neant-eschuissable de morir. 168. Mas Berthe li honorable, pleine de bones œvres et d'aumonnes, morut a Pouteres s'abbaïe, a bien près par .VII. anz devant la mort dou conte, et fu enqui enterrée de son meïsmes baron par obseques pleins de plors, et a trés granz plainz de touz, mont honoréement et a grant office en .I. tomblel de marbre, en quel leu la pitiez de Deu done largement mainz profi(l)z de benefices a cels qui lou requierent de bon cuer par les dessertes de cele bone (*f.* 225 *c*) preude femme. 168. Après la mort d'iceli, li bers voez a Deu commença mener plus formant et plus delivrement vie chaste, et envahir trés devotement l'estude de la chevalerie celestiel, auxi comme s'il fust trés noveaux champion, et commença submetre et donter lou mauvais movement de sa char, c'est a savoir la froidour de geüner et de voillier, et reambre et esfacier ses mesfaiz trespassez par larges dons d'aumonnes, et atendre en tel maniere par commun ententiblement le commun dot de la mort qui a nul n'esparne. 170. C'est a savoir, comme ciz qui estoit en ancienne honorableté de perfait aaige, il estoit blans an maniere de cingne et estoit ja lassez par longue viellesce et pleins de jourz, auxi comme Abrahanz fu jadis. Il demoroit adonc en sa cité d'Avignon, auxi comme chevaliers mis fuer de traval, et fu expressé de l'anfermeté de grief melaidie. 171. Pour ceste chose il n'est pas doute qu'il ne seüst devant qu'il dévoit morir. Il mande en commandant as plus granz et as plus riches de sa terre, les quex il havoit norriz auxi comme péres par larges dons, qu'il ne laissoient pas qu'il ne veingnent tuit a .I. certaing jour. 172. Quant il furent tuit assemblé et antor lui, et il lour heüst dit (*f.* 225*d*) devotement debonaires paroles de confort et de amonestemenz qui estoient covenable a lor profit, et lour heüst dit aucunes choses de sa mort qui aproichoit, il lour dit a la fin : 173. « O vous, mi « trés chier feal, vostre amiable sapience set bien par quel affection « d'amour je vous hai honorez, par quele estude de pitié je vous ai « norriz, par quanz benifices d'estroines je vous ai multepliez en acrois- « sant, et ensurquetout je vous ai essauciez et eslevez par consoil, par « aide et par dons. 174. O vous mi chier ami, mi chier enfant, je vous « pri et requier que vous, pour la grace de toutes ces choses, donez a « moi vostre pére .I. sol benifice a ma mort, c'est a savoir que vous « portez errament mon corps, qui est ja demi morz, en l'abbaïe de Pou- « teres que je ai faite especialment pour ce, et vous travailliez que vous « me metez selonc Berthe ma compaigne qui est ja enqui ensevelie. » 175. Quant il oïrent ces choses il furent troblé et ploroient par trés grant doulour et li outroiérent lour obeïr a ses commandemenz, je sai ce qu'il nou feïssent pas volantiers ; as quex il dit : 176. « Se vos volez

dem executuntur, et inde[1] mesti admodum digrediuntur. 178. Vir autem Deo dignus diuturno incommodo confectus, fatiscentibus jam illius artubus, ex hac luce subtrahitur, cujus anima felix et beata transfertur ad celestia regna cum sanctis perpetuo victura, sicut protestantur divina mirabilia signorum frequentium sequentia. 179. Denique ad ejus funus ingens confluxerat pontificum, abbatum ceterorumque ordinum examen, sed et copiosa multitudo plebium qui omnes merebant planctu amarissimo se patrem piissimum, se patronum [perdidisse]. 180. Quo defuncto, grandis altercatio surrexit in populo inter primores scilicet et populares ; nam primores dicebant corpus illius Pulterias deferri oportere, sicut ipse vivens preceperat, quin et ipsi id ipsum juravere[2] ; populares vero vehementer obsistebant, tumultuando affirmantes se potius animo malle interimi quam tali patrono patriam viduari. 181. Tandem, cessere primates tum maxime desiderio retinendi corpus ejus, tum clamoribus vulgi, acceptumque preciosioribus ungentis condiendo aromatizaverunt[3], ac in preciosissimo monumento officiosissime decorato precepta ejus parvipendentes composuerunt[4]. 182. Sed ut optimus Deus omnibus declararet quanti meriti essent apud eum cujus statuta tam audaci presumptione violabantur, ipsos transgressores temere utique pejoratos celitus acerbissima ultro atrociter deseviendo perculit. 183. Continuo etenim septennio celum non dedit pluviam, nec terra fructum suum, sed aere corrupto tellureque sterili permanente, tanta tamque exicialis lues, tamque dira ac miseranda inedia populum populando assumebat, ut in dies multi acervatim exanimarentur[5], nullo remedio subveniente. 184. Ecclesiastici siquidem primates tandem in unum coeuntes, communi decreto promulgando sanciunt omnibus triduanum jejunium peragendum, cum letaniarum exclamationibus, pauperumque recreationibus, necnon pignoribus sanctorum quicumque transferendis, quatinus Dominus populo propiciaretur, ac tam atrox flagellum ab eo afferre dignaretur. 185. Illis itaque summa cum devotione ista exequentibus, ecce angelus Domini tertia nocte ipsius jejunii apparuit cuidam incluso religiosissimo, magna cum claritate, dicens ad eum : « Vade », ait, « dic populo « huic et annuncia illi celera eorum que contra Girardum, precepta ejus « temere transgrediendo, tamen jam non impune commiserunt, quoniam « nisi corpus illius Pulteriaco cenobio, sicut ipse eos adjuraverat trans- « ferre curaverit, universi eadem sibi irrogata clade usque ad internitio- « nem, penitus deperiet. » 186. Vir autem Dei, a tugurio domicilii sui disgrediens, omnibus divinum pandit oraculum, commonens omnes ne dissimulent, sed corpus Girardi quantocius quo idem censuerat ferant.

---

1. *Ms.* in die. — 2. *Ms.* juvavere. — 3. *Ms.* aramatizaverunt. — 4. *Il manque ici un membre de phrase, cf. le français.* — 5. *Ms.* examinarentur.

« faire ceste chose et obeïr parfectement a mes commandemenz, je « vous pri que vos ne laissiez pas que vos ne me faciez errament segur « (*f.* 226 *a*) et plus certaing et que vous confermez ceste meisme(s) chose « par le sacrement de sairement ». Mas cil qui ne le voloient pas mauvaisement courroucier firent lou sairement comme contraint, et se partirent d'anqui mont courroucié. 178. Mas li bers dignes de Deu fu expressez de longue enfermeté et fu ja mont foibles en ses membres. Il fu traiz de ceste vie; la beneüreuse ame d'icelui est portée(s) as ceaus por vivre perdurablement as celestiaux joies avec les sainz, auxi comme li miracle divin de plusors signes qui apparurent a la fin lou tesmoingnent. 179. A la mort d'icelui assembla mont grant compaingnie d'avesques, d'abbez et genz de autres ordres, et grant habondance de menue gent dou pueple, qui tuit ploroient par trés amer plor, pour ce qu'il havoient perdu lor trés piteux pére et lor trés chier patron. 180. Adonc, quant il fu morz, granz altercacions muit ou pueple, c'est a savoir entre cels qui estoient grant seignour et la menue gent; quar les granz genz disoient qu'il covenoit porter son cors a Pouteres, auxi comme il l'avoit commandé quant il vivoit, et pour ce qu'il meïsmes l'avoient juré. Mas li menuz pueples aloit encontre cruelment, en menant grant noise et en affermant qu'il ameroient (*f.* 226 *b*) mielx que l'on les oceïst que ce que l'on portas[t] fors dou paiis tel patron. 181. A la fin li grant seignour lor outroiérent, quar il meïsmes havoient grant desir de retenir le cors d'icelui, aveques la clamor dou pueple. Il pristrent le cors et l'ambausmérent et emplirent de trés precieux oingnement et lou mistrent en trés precieux tomblel, en desp(r)isant ses commandemenz, et fu honorez de trés noble office ensint comme il covenoit. 182. Mas pour ce que Dex qui est touz puissanz lour demonstrast de com grant desserte ciz fu avec lui, les establissemenz dou quel il havoient corrompuz par si grant hardiesce de presumpcion, quar cels meïsmes qui havoient folement juré et qui havoient alé contre ses establissemenz, la divine vainjance trés cruex les bati cruelment, en lui vaingent. 183. Quar li ceaux ne lour dona pluie par .VII. anz continuex, ne li terre fruit, mas por l'air corrompu et pour la terre qui estoit brezine, si granz et si maudisable porriture et si cruex desaise pleine de pitié prenoit lou pueple en destruant, quar plusor moroient en monceaux chascun jour, sanz metre nul remede. 184. A la fin li mestre des eglises s'aünerent (*f.* 226 *c*) ensemble et confermérent ensemble par commun decret a faire geünnes a touz ou pueple par .III. jours, et dire a haute voiz letenies et oroisons, et saouler les povres et aporter les reliques de toutes parz, por ce que nostres Sires fust debonaires au pueple, et que il vuille oster si cruel tormant d'icelui. 185. Quant cil fasoient en tel maniere ces choses dessus dites a grant devocion, li anges nostre Seignor apparut au tierz jour de cel geügne a

187. At celesti archano divinitus sibi patefacto gavisi, unanimes corpus adeunt, a mausoleo extrahunt, in locello precioso illud (*f.* 5 *c*) integerrimum injiciunt ac in coriis cervinis accuratissime consuunt, et sic Pulteriis officiosissime dirigunt. 188. Incole autem locorum, omissis negotiis, catervatim irruunt, audientes et videntes Dei predicanda miracula. 189. Premissis itaque nunciis, Pulterienses ista audientes atque confines circumquaque tam desiderata gaudia, fama volante, agnoscentes, gavisi sunt gaudio magno valde, et progredientes irruunt obviam, ac cum universo ecclesiastici splendoris ornatu, flagranti amore, proprium patronum acsi viventem ineffabiliter tripudiantes[1] excipiunt. 190. Verzelliacenses quoque nichilominus et ipsi occurrentes, patrem ac nutritorem suum eo venisse applaudendo Pulteriensibus congratulabantur. 191. Itaque, congaudentibus cunctis atque magnalia Dei labiis exultationis[2] collaudantibus, gloriosis patris Girardi corpus triumphali sublimitate Pulteriaco cenobio, donante Deo, reductum invehitur. 192. At Pulterienses, recepto proprio ac speciali patrono, sibi nimirum cariore omni auro, omnique sexu et etate loci convolante, odas exultationis et leticie jubilo cordis et oris concrepantes tollunt ad sidera; Christi medullitus collaudatur clementia, cujus nutu et gratia tanti patris tamque celebris presentia propria illustratur ecclesia. 193. Nec immerito equidem, quoniam et cotidiana subsidii corporalis ab eo stipe alitur, et continuis felicium meritorum ejus suffragiis peccatorum levamen et piarum precum illius remediis animarum sperat solamen. 194. Preparata itaque magnopere illius tumba, ex tabulis marmoreis diligenter ad unguem politis, quibus utique ipse vivens affatim decoraverat eandem ecclesiam sicut etiam reliquie columpnarum et pavimentorum adhuc attestantur, cum celeberrima exequiarum sollempnitate, illo multis confluentibus, in eadem ecclesia officiosissime tumulatur. 195. Miracula vero sanitatum que tunc et deinceps aliquandiu patrata sunt scripta quidem fuere, sed in conflagratione ejusdem cenobii, sicut utique et nonnulla talia, periere. 196. Nec dubitandum omnimodo quin multa facta sint, cum sepius videamus quam plurimos ardore febrium tabidos, seu alio corporis incommodo invalidos, ad sepulcrum illius venientes dormitare, et inde, sospitate reddita, incolumes repedare. 197. Siquidem ea que modernis tam temporibus et que relatu veracium de eo comperimus, breviter pandere satagimus, quibus utique evidentissime patet eumdem virum omni preconio sanctitatis dignum et a cunctis fidelibus non immerito attollendo honorandum.

---

1. *Ms.* tripudiantem. — 2. *Cf. Act.* II, 11; *Ps.* LXII, 6.

.1. trés religioux reclux, a grant clarté, qui dist a icelui : « Va, di a ce « pueple et lour anunce lour desloiauté qu'il hont fait contre Girart en « trespassant folement ses conmandemenz; et toute voie il n'iert pas « sanz grant paine, quar se il ne portent hastivement son cors en l'ab- « baïe de Pouteres, ensint comme il lour havoit fait jurer, il periront « tuit de cele meïsmes pestilance dou tout en tout jusques au derrenier. » 186. Mas li homs Deu se parti dou petit habitacle de sa maison et manifesta a touz lou devin demostrement, et les amonesta qu'il nou tenissent pas a gas, mas emportoient tost le cors Girart, lai ou il meïsmes l'avoit jugié. 187. Cil furent lié dou secret celestial qui lour fu declairiez dou don de Deu : il s'en vont tuit d'un coraige au cors, il lou traihent dou sepulchre, il loient icelui trés (*f.* 226 *d*) antier d'un precieux drap et le cousent par grant antante en kuirs de cerf, et l'anvoient en tel maniere a trés grant service. 188. Quant li laboreur des leus ooient et veoient les apertes miracles de Deu, il laisoient lour besoingnes et i aloient a granz compaingnies. 189. En tel maniere li messaige furent anvoié devant. Quant cil de Pouteres oïrent ces joies tant desirrez et li pruchien de toutes parz lou sorent par la renommée qui corrut par tout, il s'esjoïrent mont plein de grant joie ; il corrurent tuit et alérent encontre, et reçoivent, mervoillosement facent ioie, lor patron par trés bone amour, auxi com se il fust vivanz, ensemble tout l'aornement dou resplendissement d'eglise. 190. Et cil meïsmes de Vezelay vinrent a l'encontre et s'esjoïssoient avec cels de Pouteres en menant grant feste, por ce que lor péres qui les avoit norriz i venoit. 191. Quant il s'esjoïssoient tuit en tel maniere et chantoient les loanges de Deu par levres de exultation, li cors Girart lor gloirieux patron qui est ramenez par le don de Deu, est miz dedanz l'abbaïe de Pouteres par la hautesce de victoire. 192. Mas quant cil de Pouteres orent receü lour especial patron, il lou tindrent plus chier de nul or, et ne fu pas mervoille. Toute maniere de genz, homes, femmes, enfant (*f.* 227 *a*) et veillart i vindrent de touz leus. Il eslievent lour hauz chanz de exultacion jusques as ceaus en chantant loanges de liesce et de cuer et de boiche ; la debonairetez de Jhesucrist est loée de touz lor cuers, par la volanté et par la grace dou quel cele propre esglise est honorée de la presence de si grant pére et de si honorable. 193. Et ce n'est pas sans desserte, quar ele est norrie chascun jour par celui de aide de cors, et espere havoir pardon de lor pechiez par les continuex prieres de ses merites, et confort de ame par le remede des piteuses prieres d'icelui. 194. Quant la tombe d'icelui fu appareillie en tel maniere par grant oevre de tables de marbre pollies diligenment, les quex il meïsmes havoit mises en la dite eglise quant il vivoit, comme les remanances des colombes et des pavemenz le tesmoingnent enquor, il est enqui enterrez a trés grant office et a trés granz sollempnitez de obse-

De paralitico curato.

198. Erat quidam indigena Pulteriensis ita miseranda specie paraliticus ut crura illius nervis attractis curvata pene natibus inhererent. 199. Incedere namque non poterat, quippe qui nec pedibus terram attingere nisi summis articulis via prevalebat, sed duobus baculis innitens reptando potius cum gravi cruciatu se ipsum quodam modo jaculabat. 200. Tanta igitur tamque miserabilia flagella equanimiter ferens, ecclesiam simplici devotione frequentabat, dominique misericordiam supplex jugiter implorabat. 201. Ad tumbam quoque Girardi comitis sedule secedens excubabat, intimoque affectu illum flagitans quatinus piis meritorum suorum suffragiis salutis gaudia impetrare sibi a Domino seu orationum suarum optentu sanitatis remedia conferre dignaretur. 202. Cumque indesinenter (*f.* 5 *d*) sincero affectu istud actitaret, jamque divina pietas et eum pristine sospitati reddere et fidelis sui Girardi meritum hominibus disponeret declarare, quadam die idem debilis ad tumbam comitis, ut consueverat, oratione devotius solito peracta, surgit et cordas signorum arripiens, cepit trahere et ab eis trahi, eadem signa pulsitando. 203. Cum vero toto adnisu extraheret ac traheretur, Girardumque fide devota cum frequenti iteratione inclamaret, dicendo : « Sancte Girarde auxiliare », sentit paulatim nervos poplitum humore salubri in eis infuso contra solitum laxando extendere, ac tandem, consolidatis basibus et plantis, cepit rectissime stare. 204. Qui sentiens in se divinam operationem factam, abjectis baculis, cursu haut pigro notam tumbam comitis aggrediatur et eam cum clamoris magnitudine amplectendo medullitus exosculatur referens multimodas odas creatori gratesque condignas rependens suo curatori cujus precibus et meritis evaserat jugum tam durissimi langoris. 205. Monachi autem tanta mirabilia audientes eo ocius advolant, attonitique admirantur rei novitatem, ilicoque immolant hostiam Deo vocife-

ques, a grant multitude qui assembloit en celle meïsmes eglise. 195. Les miracles des sainteez qui adonc et après ce i furent faites aucune foiz furent escriptes, mas eles furent peries et plusors autres choses, auxi quant cele meïsmes abbaie fu arse. 196. Et n'est pas a douter dou tout que plusor miracle n'i soient heü fait, comme nous veiens mont de foiz plusors malaides de l'ardour (*f.* 227 *b*) de fievres, ou autres malaides par autre enfermeté de cors, venir au sepulcre dou dit Girart et dormir, et repairier sain et aligre d'anqui, lour santé rendue. 197. Et certes nos nos esforçons declairier briement ce que nous avons ja veü de celui en ce temps d'orendroit et ce que nous avons trové par lou raport de voir-disanz, par les quez choses il apert clérement lou dit baron digne de toute loange de sainteé et a honorer en eslevant de touz feaux par son merite.

Dou paraletique sané.

198. [I]l havoit a Pouteres un paraletique d'anqui meïsmes ney qui estoit en tele maniere chaitis que ses cuisses estoient courbes, pour les ners qui li estoient retrait, que eles toichoient a bien près a son dos. 199. Il ne pooit aler ; et n'est pas mervoille, quar il ne pooit atoichier la terre de ses piez, ne mès que a grant paine dou chief de ses artoz, mas s'esforçoit a .II. bastons et se getoit en ravissant en aucune maniere, a grant torment, de leu en autre. 200. Donques il soffri ces tormanz si granz et si repidables debonairement, et frequentoit l'eglise par simple devocion et requeroit humblement et pardurablement la misericorde nostre Seignour. 201. Il se trahoit auxi par grant entante a la tombe Girart le comte, et se couchoit et le deprioit par grant affection de cuer (*f.* 227 *c*) que il, par les piteuses aides de ses merites, li deingnoit empetrer de nostre Seignor les joies de sa salu pardurable, ou doner remede de santé par l'empetrement de ses oroisons. 202. Com il depriast ceste chose sanz cesser par pur desir, et la pitiez de Deu ordenast ja icelui rendre sa premiere santé, et ordenast auxi declairier as hommes le merite de Girart son feal, .I. jour que cil meïsmes foibles ot perfaite s'oroison de devocion a la tombe Girart auxi comme il havoit acostumé, il se lieve et prist les cordes des cloiches et les commença a tirer et estre detraiz d'iceles an cloichetant ces meïsmes cloches. 203. Quant il les tiroit ensint de tout son esforcement et il fust auxi detraiz, et crioit sovant Girart, par devote foy, et sovant recommançoit en disant : « O tu sainz « Girarz, aide moy », il senti les ners de ses genoz estandre petit et petit en laschant par la humor de sainteé qui i fu espendue contre l'enfermeté, et a la fin les jointes furent fermes, et commença ester mont droiz sus ses piez. 204. Quant il senti l'uevre divine faite en lui, il geta jus ses bastons et s'en ala lou grant cours a la tombe lou comte, et embraçoit icele

rationis [1] atque concrepant psalmum laudis ac jubilationis. 206. Ac ubi istud volucri fama circumquaque divulgatum percrebruit, ceperunt undique paralitici et claudi apud Pulterias, vehiculis deferentibus, confluere, donaque devotionis ac vota orationis omnipotenti Deo et fideli ejus Girardo supplices exhibere, quatinus divina pietas, obtentu famuli sui, illis propiciando subvenire dignaretur. 207. Horum igitur multi, Deo donante et Girardo impetrante, simili modo, ut de primo pretaxatum est, restes signorum trahendo et retrahendo curabantur, sicut utique multitudo videntium perhibet, sed et ab aliis corporis incommodis quibus plurimi ad tumbam illius curabantur.

De duobus a demonio possessis.

208. [C]omes Rodulfus Barrensis castri super Albam siti, adunata gravi multitudine predonum equestrium ac pedestrium Pulteriense cenobium atrociter aggrediens, depopulari nitebatur. 209. Denique illis villam beluina rabie spoliantibus homines loci in turrium tuicione confugiunt, ac suam superlectilem in monasterii abditis, ut facultas admisit, conferunt. 210. Quod predones animadvertentes, in unum cuneum comglobati monasterium invadere ac portas ejus manu pervalida ausu temerario conabatur effringere, atque refugium introrsus positum diripere. 211. Tunc illis talia pertinaciter exequentibus, mulieres cum clamoris magnitudine, iteratis vociferationibus, ceperunt Girardum conclamare ut suis vitam horribili articulo subveniendo auxiliari dignaretur. 212. Quibus conclamantibus continuo duos ex illis arripiens coram omnibus vexare horribiliter ac terribiliter cepit torquere. Quibus perterritis non solum monasterium, sed et villam quantocius fugiendo relinquunt.

De quodam inergumino.

213. Rainardus presul quondam Lingonicus non solum supercilio hono-

1. *Ps.* XXVI, 6.

a grant clamor et la baisoit de bon cuer, et looit en mont de manieres son creator (*f.* 227 *d*) et rendoit graces mont dignes a celui qui sané l'avoit, par les prieres et par les merites dou quel il havoit eschapé lou jou de si dure et si cruel langour. 205. Mas quant li moines oïrent si grant mervoilles, il corrurent lai coiteusement. Il furent esbahi et se mervoillent de la noveleté de ceste chose. Il sacrefient errament a Deu sacrefices de hautes voiz et chantent psalmes de loanges et de jubilacions. 206. Mas quant ceste chose fu seüe par renommée isnele publiant de toutes parz, li clop et li paralitique commencérent venir a Pouteres de toutes parz, et s'i fasoient aporter en charroz, et donoient supplement a Deu tout puissant dons de devocion et voiz de oroison et a Girart son feal, auxi que la pitiez de Deu lour deingnast secorre en aidant par la priere de son sergent. 207. Plusor de cels estoient sané par lou don de Deu et par la priere Girart qui l'empetroit, ensint comme il est dessus dit, en tirant les cordes des signes, et retirant auxi, comme plusors de cels qui le virent le tesmoignent, et auxi plusor estoient sané à la tombe d'icelui de autres enfermetez de cors.

De .ij. que li deables menoit.

208. Raoux, qui estoit cuens de Bar le Chastel assis sur Aube, assembla grant multitude de preors a cheval (*f.* 228 *a*) et a pié, et anvaïst cruelment l'abbaïe de Pouteres, et s'esforçoit qu'ele fust destruite. 209. A la fin, quant cil desroboient la vile en maniere de bestes forsennées, li home dou leu s'en foïrent as tourz por lor cors deffendre, et quaichérent et portérent lor aaisemenz en l'abbaïe, selonc ce qu'il en orent temps. 210. Quant li robeour[1] l'aperçurent, il s'assemblérent en une compaignie et anvahirent l'abbaïe, et s'esforçoient par fole hardiesce brisier les portes d'iceli par lor grant force, et panre ce qui i estoit refoï et mis dedanz. 211. Adonc, quant cil fesoient ces choses ensint cruelment, les femmes, par grant clamor et par hautes voiz sovant recomencies, commencierent ensemble a crier et apeler Girart! Girart! en gemissant et plorant, qu'il deingnast aidier a ses genz en secorrant en si horrible article. 212. Quant eles crioient ensint li mauvais esperiz prit errament .ii. de cels devant touz et les commença trés horriblement et trés cruelment a tormenter. Quant li autre le virent il furent espoanté formant et ne laissérent pas solement l'abbaïe, mas la vile, et s'en foïrent plus tost que il porent.

De .j. an continuel traval de deable.

213. Renarz, uns evesques de Laingres, qui estoit orguilleux non pas

1. *Ms.* rebeour.

ris sed et peritia literarum ac nobilitate generis elatus, nam de stirpe Barrentium super Sequanam comitum fuit oriundus, Pulteriensis autem libertatis emulus nequissimus, ideo quoniam in eodem monasterio libitus suos sicut in aliis sue dioceseos efficere nequibat. 214. Unde, aggregatis communionibus suis, cum universo apparatu ecclesiastice professionis[1] dolose, villam ingreditur, que tunc vallis in circuitu muniebatur, (*f.* 6) ac repente villa crudeliter spoliata, cenobium omne voraci flamma concremat. 215. Quocirca Romam evocatus, pro piaculo tanti facinoris baculi honore viduatur, sed tandem, miseratione et precibus ipsius cenobii abbatis impetrata venia, pristino honori restituitur. 216. At ille, pro restauratione ecclesie munera largitur ac annuos redditus crucium eidem cenobio perpetuo habendos confirmando condonat.

217. Claustrum enim monachorum eatenus marmoreum erat. 218. Siquidem, monasterio conflagrato, tumulus comitis Girardi saxis ruentibus parumper conquassatur, ac foramine inibi aperto quo interiora conspiciebantur, ibidem a fidelibus multe sanitates impetrabantur. 219. Quidam vero vir, arte levitatis inimice imbutus, temerariis et superfluis loquacitatibus lasciviens, ut illud genus hominum assolet, comitem dominum suum importune conspicere appetebat. 220. Sed, credo illum, ut nonnunquam contingit, alicujus mortalis criminis nevo irretitum; statim enim ut interiora tumuli contuetur, immundo spiritui traditur. 221. Qui, triduo atrociter vexatus, Deo propiciante et Girardo suffragante, pristine incolumitati, inergia fugata, restituitur.

Ratio apologetica pro Girardo.

222. [S]i vero aliquis derogantium obloquendo obicere maluit, hunc virum reatu cedium infamatum, respondemus, quoniam nec nos abnuimus quin etiam id forsitan verum sit. 223. Sed considerata divinarum scripturarum latitudine, reperimus quamplurimos Dei electos primo quidem humane infirmitatis casa fuisse [s]celestos, deinde, gratia Dei eos preveniente, ea fide que per dilectionem operatur effectos esse dilectos. 224. Sed ut exempli causa propter simpliciores aliquid inde breviter conferendo proferamus, videamus primo sanctissimum patriarcham David, in scriptura sacra, ob multitudinem cedium, virum sanguinum evidenter

1. *Pour* processionis, *cf. la traduction; mais cette substitution paraît fréquente; il y en a plusieurs exemples en provençal dans le poëme de la croisade albigeoise (voir le vocabulaire de mon édition au mot* processio), *et ailleurs encore; à Beaucaire,* Romania, V, 489, *à Arles, chronique de Bertrand Boysset, année* 1412, *à Draguignan,* Revue des Soc. sav. 6, III, 465.

seulement pour la hautesce de honor mas pour la science de letres (*f.* 228 *b*) et pour la noblece de lignaige, quar il fu nez de la lignie des comtes de Bar seur Seigne, mas il fu trés desloiaument anvioux de la frainchise de Pouteres, pour ce qu'il ne pooit faire en cele meïsmes abbaïe ses volantez auxi comme il façoit as autres de sa diocise. 214. Pour quoi il assembla toutes ses commugnes et entra fausement en la vile a tout apparoillement de procession de eglise garnie ; et estoit adonc toute la valée[1] pleine de vile (*sic*). Quant la vile fu soudainement et cruelment desrobée, il fist ardoir toute l'abbaïe par cruel flamme. 215. Il fu appelez pour ceste chose a Romme, et fu privez de l'onor dou baston pour le purgement de si grant desloiauté ; mas a la fin, pour la pitié et por les prieres de l'abbé de cele abbaïe, sa paiz li fu empetrée, et fu restabliz a sa premiere honor. 216. Et ciz, por le raparoillement de l'eglise, i dona plusors dons et dona rentes.

217. Li cloistres as moines estoit de marbre jusques au tans d'adonc. 218. Et certes, quant li abbaïe fu brullée, li tomblès dou comte Girart fu un petit quassez des roiches qui chaïrent sus, et out .i. pertuis aovert enqui par le quel on esgardoit dedanz ; maintes ſantez estoient enqui empetrées (*f.* 228 *c*) des feaux. 219. Uns homs anbeüz de l'art de perverse legereté, par foles et superflues gengles, auxi comme cele maniere de genz seut faire, vout esgarder son seignour le comte neant-covenablement. 220. Mas je croi qu'il estoit enlaciez de la taiche d'aucun mortel pechié, auxi comme il avient aucune foiz, quar maintenant qu'il esgarda la chose dedanz lou tomblel, il fu bailliez au mauvaïs esperit. 221. Il fu tormentez cruelment par .iii. jourz, et par la priere Girart, a l'outroy de de Deu, la continuex malaidie en fu chacie, et fu restàbliz a la premiere santé.

222. Se aucuns des mesdisanz vuet obicier encontre ce baron et dire qu'i[l] est diffamez de la culpe de tant de murtres, nous respondrons que nous ne nions pas qu'il soit heüz voir par aventure. 223. Mas qui vuet esgarder la largesce des divines escriptures, l'on trueve plusors esleüz de Deu qui furent premiers mauvais ou commun temps de humaine enfermeté, et après ce, par la grace de Deu aidant, icels estre faiz amis de Deu en cele foy qui huevre par dilection. 224. Mas, por ce que nous disiens de ce briement aucune chose en comparant pour cause de exemple par les plus simples, veons premierement lou trés saint patriarche David (*f.* 228 *d*) qui est appelez evidemment an la sainte escriture homs de sanc pour la multitude de murtres, et qui fu notez de l'omicide de Urie et de l'escocerie de sa femme, et Dex apele icelui meïsmes sanz doute pére de Crist. 225. Et dou quel auxi nostres Sires done trés haut

1. *Singulier contre-sens.*

appellatum [1], homicidio Urie et uxoris ejus adulterio notandum, eumdem ipsum patrem Christi [2] procul dubio nuncupatum. 225. De quo etiam idem dominus tam sublime testimonium protulit, dicens : *Inveni*, ait, *David virum secundum cor meum* [3]. 226. Nam et ipse tot est tanta necessaria ad opus templi edificandi mente devota offerendo preparavit, etiam ex manubiis exterarum gentium raptis, que utique Salomon postea magnopere effectui mancipavit. 227. Demum de Petro quid dicendum trina negatione notatum ? sed misericordie oculis respectum, atque postea super universam ecclesiam promotum ac regni celestis clavibus mirabiliter ditatum. 228. Paulus vero sevissimus persecutor spirans minarum et cedis ac multa mala sanctis inferens, etiam consentiens neci Stephani, demum, gratia Dei preventus, ad tantam sublimitatis prerogativam subvehitur, ut ea contemplatione qua vident Deum Cherubin et Seraphin, ineffabilem divinitatis naturam mirabiliter sublevatus mente contemplatus sit. 229. Maria etiam Magdalena, tot contagionum maculis fuscata, dominatui septem demoniorum subjecta, idem septem principalium criminum jugo pressa, sed a Domino, his ejectis, mundata, denique caritatis ardore succensa Dei meruit fieri dilecta. 230. Quamplurimi etiam similiter in serie legis veteris ac nove inveniuntur, prius quidem per abrupta viciorum aliquandiu errando exorbitasse, sed Dei gratia resipicentes, vera fide, bona operando culmen sanctitatis promeruisse. 231. Simili modo equidem iste patronus noster, licet secularium illecebrarum procellis diviciarumque spinosis [s]copulis in mari tumultuoso hujus seculi naufragando fluctuatus aut periclitatus sit, tamen, gratia Dei preveniente illuminatus, de tetra viciorum voragine ad tranquillum et solidum portum virtutum meruit (*f.* 6 *b*) divinitus commeare. 232. Denique, ut taceamus nunc que et quanta pietatis opera ipse vivens efficaciter exercuerit, que utique superius summatim prelibando taxavimus, quis perpendere sufficit, qualia et quanta beneficia in monasteriis ipsius pro salute anime ejus sint impensa, tum sacrosanctis vivificorum misteriorum oblationibus, tum cotidianarum elemosinarum erogationibus? 233. Quocirca nemini hesitandum quin idem culmen sanctitatis conscenderit et meritum, presertim cum intueamur eum tanta gloria illustrari signorum.

Istud Berte miraculum inveni hoc modo scriptum.

234. Miraculum nostris modernis temporibus apud Pulteriense ceno-

1. I *Reg.* XVI, 8. — 2. *Cf. Matth.* I, 1. — 3. *Ps.* LXXXVIII, 21.

tesmoingnaige, qui dit : *Je ai trové David baron selonc mon cuer.* 226. Quar il meïsmes apparoilla en offrant par devote panssée tantes choses et si necessaires a l'uevre por edifier le temple, qui estoient tolues des mains des genz occises, le quel Salemonz mena a fin après ce par grant oevre. 227. Après ce, quoi est a dire de Pierre que l'on set qui renoia par .III. foiz nostre Seignor ? mas il fu regardez des eulz de misericorde et fu mis après ce dessus toute l'eglise et fu faiz riches mervoilleusement des clers dou reaume celestial. 228. Et certes Paules fu trés cruex guerroierres de l'eglise, tandanz a menaces et a ocisión, et façoit mainz maux as sainz, et fu consentanz de la mort saint Estienne ; après ce il fu appelez par la grace de Deu et fu eslevez a si grant excellance de hautesce que en cele contemplacion que li cherubim et li seraphim voient Deu il fu eslevez par panssée, et esgarda (*f.* 229 *a*) mervoilleusement la nature de la Divinité, que nuns ne porroit dire. 229. Et Marie Magdelaine qui fu pleine de tantes taiches de atoichemenz, qui fu sozmise a la seignorie des .VII. deables, c'est a dire espressée dou jou des .VII. principaux pechiez, mas nostres Sires les en geta et la monda, et a la fin ele fu ambrasée de l'ardour de charité, et desservi que ele fu amie Deu. 230. Auxi plusor sont trové en l'ordenance de la viez loy et de la novele qui hont erré premierement en aucun tans por les forvoiabletez de pechiez ; mas quant il se regardoient, par la grace de Deu il fesoient bones oevres par veraie foi et desservoient la hautesce de sainteé. 231. Auxi iciz nostres patrons, par semblable maniere, je sai ce qu'il soit demenez par les fluves de perilz et perilliez en la tumultouse mer de cest monde aus roiches pleines d'espines de richesces, toute voie il fu enluminez par la grace de Deu qui le secorrut, et desservi par l'aide de Deu de l'oscur devorement des vices estre menez a port paisible et fort de vertuz. 232. A la fin, pour ce que nous ne disiens pas orendroit quex oevres de pitié et com granz il fit parfectement quant il vivoit, les quex sont toichies desus auxi comme nous l'avons devant dit en somme, qui porroit soffire a parfectement esgarder (*f.* 229 *b*) quex benefices et com grant soient doné as abbaïes d'icelui pour le salut de s'ame, avec les saintes oblacions de divins misteres, les pardurables supplicacions de prieres plaisanz et les granz dons de chascun jour d'aumonnes? 233. Pour quoi nuns ne doit doter que ciz ne hait la hautesce et le merite de sainteé, meesmement comme nous veons icelui resplendir par si grant gloire de signes. Iciz meïsmes miracles ci après escriz l'enseingne par la maniere que vous orrez.

Li miracle de la comtesse.

234. Lou miracle fait en l'abbaïe de Pouteres par l'aïde de Deu et par les merites et les prieres de Berthe, l'onorable mére de cel meïsmes leu,

bium actum, operante Deo meritis intercessionibusve venerande Berte, loci ipsius Matrone, credimus fore manifestandum quatinus laude Christi fidelium fides instituatur credentium. 235. Etenim quod ipsi nostris oculis vidimus, tacere nullo modo volumus. 236. Sane eo tempore quo Alexander papa apostolicam gerebat sedem [1], Philippusque, Henrici regis incliti filius, Francie tenebat habenas, gubernante quoque bone memorie Humberto jam dicti cenobii culmen, erat mulier quedam Ingelsindis nomine, ipsius cenobii incola, valitudine suorum membrorum vacua, ita ut, pre debilitate non modica, vix ire sine sustentatione duorum baculorum poserat. 237. Hec vero in talis infirmitatis posita pena, oratione assidua jugiter ante urnam venerabilis Berte solita jacere fuerat, curva deprecans ipsam Dominam quatinus intercessione sua ante seculorum regem, Dominum videlicet Christum, preces dignaretur fundere pro ea. 238. Hanc igitur consuetudinem dum mente impleret devota, videbatur sibi dormiendo nonnullis vicibus aures Redemptoris pulsare pro ea. 239. Sed, cum jam pius Dominus, omnis pietatis caput, sacratissime virginum gemme, genitricis sue scilicet Marie, precibus que jugibus mota orationibus prefate fuerat domine, vellet et hanc de qua loquimur mulierem a tanta debilitate liberare, et reverentissimam dominam hujuscemodi laudis glorificare, eidem mulieri per somnii visum est soporem vehementissime flagitare lucifluam Dei genitricem dominam Bertam pro ejus sanitatis dono, ipsamque gloriosam matrem ante pedes Domini filiique sui stare corpore pro divo. 240. Hanc igitur visionem dum aure respiceret intenta, vidit Dominum manu annuere matri sue, que ante genua sua, ut supradictum est, jacebat inclinis, sibi sanitatem. 241. Mox enim gloriosa virgo, elevans se, venit ad eam, « vade », inquiens, « ad vene-
« rabilis Berte sepulcrum, et ei hujus sanitatis referas gratissimas grates,
« utque scias absque aliqua dubitatione meritis ipsius sanitatem rece-
« pisse, quantocius a lecto quo jaces sana ex[s]urge ». 242. O magnum et longa memoria predicandum miraculum ! eaque per lungum temporis spacium languerat, uno momento quo jacebat surgens a lecto, sustentamen suorum oblita baculorum, cursu haut pigro ecclesiam petit. 243. Quo cum pervenit, ejusdem ecclesie fores undique repperit obseratas, quas extimplo crebris dum ictibus pulsat, quidam fratrum, audito sonitu, concite currit ad fores. 244. Tande[m], cognito rei eventu expergefactus, ei reserat portas. 245. Ipsam vero ecclesiam intrat et cursu non parvo notam repetit urnam, proiciensque (*f.* 6*c*) ante ipsius pavimentum laudisonas referens odas, omnibus receptam pandit sospitatem. 246. Fratres enim pre gaudio flentes, *Te Deum laudamus* concrepant hymnum, referentes inde Deo clarissimas laudes. 247. Tua s-h (?) Jhesu, pietatis

1. *Ms.* fidem.

nous croions qu'il doive estre bien declairiez pour ce que la foiz des feaux creanz Jhesucrist soit enformée en la loange d'icelui. 235. Et certes ce que nous meïsmes havons veü par noz eulz, nous ne volons pas laissier. 236. Quar en cel temps que l'apostoles Alixandres governoit la foy d'apostole, et Philippes filz dou roy Henri tenoit la seignorie de France, et Humberz, jadis de bone memoire, governoit la dignité de la dite abbaïe, une femme qui avoit non Ingelsanz, qui honoroit mont icele abbaiée, perdit la force de ses membres en tel maniere que por sa grant (*f.* 229 *c*) foiblece ele povoit a paines aler s'en li sostenant de .II. bastons. 237. Mas quant ele fu a tel poine d'enfermeté, ele estoit acostumée gesir longuement en oroison continuel devant la tombe Berthe l'onorable, et deprioit humblement cele meïsmes dame qu'ele daignast faire prieres pour li devant le roy seignor des siecles, c'est a savoir Jhesucrist. 238. Adonc, quant ele havoit acompli tel acostumance par devote panssée, il li sembloit en dormant mont de foiées que la dite dame esconmovoit por li les oreilles dou Sauveor. 239. Mas comme li piteus sires qui est chief de toute pitié, voillast ja par les prieres de la trés sainte pierre precieuse des vierges, c'est a savoir Marie sa mére, qui estoit meüe par les pardurables oroisons de la devant dite dame, icele femme de quoi nostre parole est delivrer de si grant foibleté, et voillast gloirifier la trés honorable dame de cele maniere de loux, il sembla a icele meïsmes femme par dormir de songe que la dite dame Berthe prioit trés formant la trés bele mére Deu por le don de sa santé, et veoit icele meïsmes gloirieuse mére ester par cors englin devant les piez nostre Seignor son fil. 240. Quant ele regardoit ententiblement cele vision, ele vit nostre Seignor qui outreoit par main a sa mére (*f.* 229 *d*) qui gisoit encline devant ses genolz, ensint comme il est dessus dit, qu'ele seroit sanée. 241. La gloirieuse vierge se leva errament et vint a celi et li dist : « Va au sepulcre de l'onorable Berthe et li ren graces trés agreables de ceste santé ; et por ce que tu saiches sanz aucune doutance que tu as receüe santé por ses merites, lieve tost sus sanée dou lit en quoi tu giz. 242. O Dex ! com grant miracle qui est a preeschier en longue memoire ! quar cele qui havoit langui par longue espace de temps, en .I. soul moment ele leva dou lit en quoi ele gisoit, et oblia lou sostenement de ses bastons, et ala a l'eglise par isnel cours. 243. Quant ele fu a l'eglise, ele trova les portes formé[e]s de toutes parz, les queles, quant ele les boutoit errament et feroit sovante foiz, uns des fréres oï lou son, et corrut coiteusement as portes. 244. Au darrenier, quant il conuit la fin de la chose, il fu esbahiz et li desforma les portes. 245. Ele entra en l'eglise et ala grant cours a la tombe qu'ele conoissoit, ele se geta a la terre devant lou pavement d'iceli, ele dist chançons pleines de loanges et manifesta a touz commant ele havoit receüe santé. 246. Li frére plo-

capud, qui quondam earum morte pestifera pressum vite redonasti viventem, nunc equidem istam tuam servam debilitate non modica pressam, orationibus illustris domine Berte salutis reddidisti munus. 248. Te igitur omnibus modis benedicamus gloriose Christe, qui semper cum Patre et Spiritu sancto trinus et unus Deus regnas et vivis in secula seculorum. Amen.

La traduction contient encore les lignes suivantes, dont l'original latin manque :

249. Li noble compaignon donoient ja lor choses largement, et ce qu'il havoient, pour Jhucrist en defolant les boidies dou deable. Les eglyses edifiées assez noblement, lour panssée desirroit ja lou reaume des ceaus.

250. Uns sainz homs estoit reclus par lonc temps. Il vit divins voiemanz par nobles signes. Il fu en trés haute panssée et vit les delectabletez dou ciel. 251. Li anges le menoit qui resplendissoit par trés clére lumiere. 252. A la fin il esgardoit que la porte dou ciel estoit overte. Il fu reampliz de mervoillouse clarté et de mervoillouse odor. 253. Il environa apertement les sieges dou ciel que li esleü desirrent et qui seront doné à cels qui vivent adès honestement; et vit iciz feaux veraiement (*f.* 230 *b*) as ceaus plusors choses a mervoillier et qui sont a amer par esforcement de cuer. 254. Avec ce il vit .II. liz couverz de noble coverture qui estoient bel mervoillousement et resplendissoient de mervoillouse biauté. 255. Adonc li devant diz homs fu errament mont liez; il deprie l'ange qu'il li die as quex sont cil .II. lit. 256. Ciz li respondi errament et li dit tex paroles : « Saiches que li lit que tu esgardes resplendir de « si grant biauté sont apparoillié et a bon droit as dignes compaingnons, « c'est a savoir Girart le conte et Berthe la contesse; li quel il est cer- « taine chose et manifeste qu'il hont doné toutes lour choses pour nostre « seignor, pour quoi il sont digne de estre beneüré sanz fin dou repoux « dou ciel et estre compaingnie perdurablement as compaingnies des « sainz. »

---

roient por la grant joie et chantoient ceste hyne (*f.* 230) *Te Deum laudamus*, et rendoient de ce a Deu trés hautes loanges.

247. O tu, Jhesucrist qui es chief de pitié, tes oevres sont tex qui guerredonas jadis de vie ton chier ami espressé de cruel mort quant il vivoit, et orendroit a iceste toie serve qui estoit espressée de grant foibleté as rendu lou don de santé par les oroisons de la noble dame Berthe! 248. Donques nous te beneïssons en toutes manieres, o tu glorieux Jhesucrist qui regnes adès ensemble Deu trines et uns sanz fin.

VOCABULAIRE.

aaisemenz 209, *suppellectilem.*
a ce que 160, tandis que.
agullenemenz 153, *stimulis.*
aigue 97, 103, 125, *aqua.*
ambruïssement 146, *impetu.*
aparissances 107, *vestigia.*
apparoillerres 6, *structor.*
artoz 199, *articulis.*
atapir 103, *latere.*
atoichemenz 229, *contagionum.*
blasmé 48, *irritatum.*
boidie 33, 152, *versutia.*
brezine 183, *sterili.*
charevostes 56, *cadaveribus.* Il y a dans Cotgrave **charevastre,** « *ash cloath* », le charrier, l'étoffe forte qu'on étend sur le linge à lessiver et par-dessus laquelle on place les cendres, la charrée ; ce mot, qui se dit aussi d'une larve d'insecte qui « sert d'appât » (Littré, cf. Cotgrave), n'a pas une étymologie assurée (cf. *Romania,* VI, 595), et il serait possible qu'il y eût originairement connexion entre les deux sens qu'on lui connaît et le sens donné par notre texte bourguignon à **charevoste.**
charroz 206, *vehiculis.*
clers 227, *clavibus.*
cloichetant, en — 202, *pulsitando.*
coitouse 74, *immaturo* [*obitu*].
coitousement 63, *precipiti fuga* ; 116, *precipites ;* 243, *concite.*
commugnes 214, *communionibus.*
devancist 74, *prevenit.*
devorement 231, *voragine.*
dot 169, *debitum.*
duchesme 42, *ducatum.*
ententiblement, entendiblement, adv. 31, 87, *sedule* 240 [*aure*] *intenta.* — Subst. **par commun** — 169, *summa vigilantia ;* cf. **par grant entante** 201, *sedule.*
entrechanjable 21, *mutue.*
errament 17, *affatim :* 20, 48, *continuo ;* 48, 91, *mox ;* 99, *illico.*
escepa, s' — 99, *offenso pede.*
escocerie 224, *adulterio.*
esfacies 81, *deleta.*
espaontable 144, *horribili.*
espaonté 64, *territa ;* 136, *perterriti.*
espeontablement 55, 64, *terribiliter.*
esquemenie, parole — 34, *ore nefario.*
esraigna 68, *compellat.*
essise 113, *situ* [*loci*].
essoaija 28, *demulcet.*
essordent 103, *exoriuntur.*
estranges 110, 112, 118, 119, *barbari.*

estroines 28, *exeniis*.
estut 157, *stetit*.
fausement 214, *dolose*.
flainchir 57, *flecti*.
flainchissemenz 158, *curvamina*.
foiée, a la — 39, 55, 72, *invicem*.
forsennerie 119, *rabies*; 147, *furore*.
forsennoit 137, *insaniens*.
forvoiableteż 230, *abrupta*.
frainchise 213, *libertatis*.
France 108, *orbem Gallicum*; 120 *Gallia*.
fronces 34, *rugas*.
fue 58, *fuge*.
gaaingneors 534, *accolarum* (lu *agricolarum*).
gengle 23, *nugacitate* mot qui est rendu par **deslolauté** au § 34; 219 *loquacitatibus*.
hantez (entés) 167, *insitis*.
heuz, qu'il soit — pour « qu'il ait été », 222, cf. Mussafia, *Beiträge zur Geschichte der Romanischen Sprachen*, dans les comptes-rendus de l'Acad. de Vienne, XXXIX, 546-8, et *Jahrb. f. rom. Lit.* V, 247.
igaument 142, *non dissimiliter*.
joies 21, *gaudium*.
lay 165, *lacu*.
li art. fém. sujet, 2, 32, 35, 84, 95, 119, 150, 160, etc.
lor, contre — 33, *in illos*; **encontre lour** 98, *in eis*.
malmis 18, *elisos*.
meesmement 41, *precipue*; 233, *presertim*.
meïsmes, invariable, 22, 39 (*precipue*), 105, 122, 123, 128, 168, 180, etc.
menue gent 180, *populares*.
mureaux 119, *menia*.
nativel 10, *natali*.
neant-covenable 154, *importunissime*.
neant-covenablement 220, *importune*.
neant-eschuissable 167, *inevitabili*.
neant-pourveü 10, *incautum*.
neant-recontable 163, *ineffabili*.
obicier 222, *obicere*.
oirre 167, *gressibus*.
oiselot 123, *avicula*.
ost, masc. 42.
passerote 18, [*unus*] *passerum*.
preors 208, *predonum*.
quaichérent 209, *abditis* (*abdiderunt*).
raporz 151, *relatio*.
rebuchié 110, *perthesi*; cf. **rebouquier**, dans Du Cange, REBUSARE.
repidables 200, *miserabilia*.
restut, se — 99, *stetit*.
[**sivre**], **ansivez** 115, **ansivoit** 6, **siguoient** 155, **suiguérent** 130, **ensiganz** 1, **siganz** 68.
supplement 206, *supplices*.
tante, pluriel neutre, 8, 56.
vulgaument 123, *vulgo*.

COMMENTAIRE.

1. — La traduction de la première phrase est particulièrement embarrassée. Le traducteur a détaché les premiers mots. *Gesta ... Rossellon*, les considérant comme un titre. Il a lu *inimicorum* à la place de *nimirum*, peut-être *annuendo* (cf. 138) pour *admirando*, et est arrivé tant bien que mal à l'interprétation bizarre « par outroy de ses ennemis ». Il a lu *cum* au lieu de *tum*, d'où « *ensemble* les louanges » ; il a déplacé *tum spectabilis nobilitatis magnificentia*. — Je vais indiquer sommairement un assez grand nombre de fautes du même genre que je n'aurais pu signaler au bas des pages du texte sans détruire l'équilibre

entre le latin et le français : — 6. « et la forme ansivoit » ; le trad. paraît avoir lu *et sequens* au lieu d'*elegans*. — 13. « ou jugement », *iudicio* au lieu de *indicio ;* même faute à 97 et 101. — 27. « continué », *continuata* au lieu de *concinnata ;* même faute à 98. — 48. « menaces a menaces », *minis* au lieu de *nimis*. — 84. « favor », *favore* au lieu de *fervore* (on pourrait aussi bien corriger « fervor »). — 124. « atraissant », *trahens* au lieu de *terens*. — 134. « gaaingneors », *agricolarum* au lieu de *accolarum*. Ce n'est pas très-sûr, car, au § 188, *incole* est rendu par « laboreurs ». — 140. « Boemie », *Boemiam* au lieu de *Baoniam* ou *Baionam*. — 150. « par oevre », contre-sens sur *opere pretium est*. — 152. « suit », *sequendo* au lieu de *seviendo*. — 153. Contre-sens sur *superius taxatam*. — 167. « digne de Dieu », *a Deo* au lieu de *adeo*. — 181. « aveques », *cum* au lieu de *tum*. — 195. — « sainteez », *sanctitatum* au lieu de *sanitatum*. — 199. « en ravissant », *rapiendo* au lieu de *reptando*. — 226. « occises », il est difficile d'admettre que le traducteur ait lu *exterarum*. — 230. « quant il se regardoient », *respicientes* au lieu de *resipiscentes*.

4. — D'après la chanson, Girart était en effet le fils du comte Drogon (*consulis*), puissant seigneur dont les possessions s'étendaient sur une partie de la France et de l'Espagne (ms. de Paris, Hofm. v. 955-9 ; Michel, p. 30-1) et de qui il tenait la Bourgogne et Avignon (Hofm. v. 6497 ; Mich. p. 205). C'est à Avignon que Girart se réfugie et tient conseil avec les siens après que le roi s'est emparé de Roussillon par trahison (Hofm. v. 506, 551, Mich. p. 17, 18). Mais je ne vois nulle part que Girart fût natif de cette ville.

9. — Ce motif est très-vaguement emprunté à la chanson. Le prétexte de la querelle est proprement que Charles, jaloux de la puissance de Girart, demande que celui-ci lui fasse hommage pour Roussillon. Refus de Girart qui prétend tenir ce château en alleu. Voir les premières pages du ms. de Paris.

12. — D'après la chanson, Girart aurait exercé non pas sept ans, mais vingt-deux, le métier de charbonnier (Oxf. fol. 40 ; Paris, Hofm. v. 6743, 6821 ; Mich. p. 213, 215 ; cf. mon *Recueil d'anciens textes*, p. 66). — Il est à remarquer que l'exil de Girart est placé par l'auteur de la Vie latine à la suite de la première guerre entre Girart et le roi, tandis que dans la chanson cet exil prend place bien plus tard, à la suite de la seconde guerre.

13. — « Honera ingentia propriis humeris convectans. » Cf. ces vers de la chanson (mon *Recueil*, p. 67) :

Il ac bone vertut, forte e plenere,
E portet major fais d'une saumere.

14. — Cf. la chanson (ibid.) :

Es loc fu la contesse pois taillendere,
C'anc no vistes de mans tal fazendere.

19. — Selon le poëme cette entrevue de Girart et de la reine sa belle-sœur eut lieu, non pas à la Pentecôte, mais le vendredi saint (Hofm. v. 6865, Mich. p. 217).

23-7. — Tout cela est fort arrangé. Dans le poëme Charles pardonne à Girart parce qu'il le croit mort, mais lorsqu'il l'aperçoit devant ses yeux, il ne peut réprimer un mouvement de colère (Hofm. v. 7021 et suiv., Michel p. 221-2).

30. — Cf. le poëme, Hofm. v. 7185 et suiv., Mich. p. 226-7.

45. — L'auteur doit avoir mal compris son texte ; nous voyons dans la chanson que Folcon, le cousin et le plus fidèle allié de Girart, joue constamment le rôle d'un sage conseiller qui cherche à calmer son bouillant cousin et à lui inspirer la modération. Il n'y a pas de raison pour qu'il ait été représenté sous un autre aspect dans la rédaction qu'avait sous les yeux l'auteur de la *Vita*.

53-72. — Ce récit d'une guerre entre Girart et Charles n'a pas son correspondant dans la chanson telle qu'elle nous est parvenue. Nulle part on ne voit dans celle-ci qu'il y ait eu entre les deux rivaux douze ou treize batailles (63), à la suite desquelles le roi aurait été obligé de se réfugier à Paris (66) ; nulle part il n'y est question de l'apparition miraculeuse qui met fin à la guerre (68).

59. — « Qu'il ne vuet pas qu'il *chaçoient* lou roi. » Il y a dans cette même traduction d'autres imparfaits de l'indicatif employés au sens du subjonctif présent ou imparfait, ou du conditionnel. 111 « li *ovroit* l'on les portes » (sens du subj. présent) ; 113 « li chasteau ne *pouhoit* estre pris » (sens du conditionnel) ; 142 « que ce qu'il *laissoit* » (sens du subj. présent) ; 162 « et li di qu'il *entroit* » (même sens) ; 172 « qu'il ne *laissoient* pas » (même sens) ; 186 « qu'il nou tenissent pas a gas, mas *emportoient* » (subj. imparfait) ; 201 « et le deprioit ... que il ... li *deingnoit* » (même sens). Déjà en bas-latin, dans la vie de sainte Euphrosyne, M. Boucherie a signalé l'emploi de l'imparfait de l'indicatif au lieu du présent ou de l'imparfait du subjonctif (*Revue des langues romanes*, II, 57).

74. — Les mots « qui infra spatium unius anni vita excedens » rappellent ce pentamètre de l'épitaphe du jeune Thierri, fils de Girart, épitaphe autrefois placée dans l'église de Pothières, et que l'auteur de la Vie avait sans doute lue :

Vix anni unius transierat spatium.

(*Gerard de Roussillon*, éd. Terrebasse, p. xxxv.)

D'après la chanson Girart aurait eu de Berte deux garçons, qui moururent tous deux très-jeunes, l'un de mort naturelle, l'autre tué par un des hommes de Girart (Hofm. v. 7948-9, 8117 et suiv., Michel p. 250 et 256).

76 et suiv. — La seule fondation religieuse dont il soit parlé avec détail dans la chanson est celle de Vezelai (Hofm. v. 8007-8, 8487-9 ; Mich. p. 252, 267). Il est singulier qu'on n'y trouve aucune mention de Pothières. En outre il est deux fois question dans la chanson des monastères fondés par Girart, mais toujours avec peu de précision. D'abord à la suite de la première guerre :

Girarz en fes mostiers ne sai canz faire
En qu'el mes assaz monges e santuaire

(P. Meyer, *Recueil*, prov. 6, 7-8).

La seconde fois, tout à fait à la fin du poème, dans une sorte de conclusion qui ne se trouve que dans le ms. de Paris :

E fo molt om benignes, religios,
E basti ne mostiers, sapchatz, pluros :
Versalai l'abadia es us dels bos.
Plus de .cccc. gliesas ab orazos
Fetz far G. e Berta la dona pros,

E dotero las totas de fortz rixs dos,
De chastels·e de vilas, de rixs maios ;
Per totz meiro pèrsonas, abatz, priors.
Tant quant te la Bergonha on es Dijos,
I a be pauchas gleias mas de lor dos...

78. — Il paraît que les actes auquel l'auteur fait allusion n'existent plus, car les auteurs de la nouvelle *Gallia christiana* ont révoqué en doute la fondation ou restauration du monastère de Saint-Pierre d'Auxerre par Girart de Roussillon. Ils s'expriment ainsi (*Gall. chr.* XII, 434-5) :

Restauratum quidem referunt Sammarthani hoc monasterium a Gerardo de Rossilione et Bertha ejus conjuge, constructa de novo basilica apostolorum Petri et Pauli in suburbiis Autissiodori, et erecto collegio duodecim canonicorum qui regularem degerent vitam sub Angelelmo decano, anno 749 [1] ; verum ipsis hac in re fides habenda non est, quos forsan decepit vel *fabula quædam aliquot abhinc sæculis scripta*, vel necrologium domus cujus eo levior es autoritas quod hæc traditio quam refert ad diem 5 octobris in ipso fuerit incerta, Gerardumque mortuum exhibeat annos amplius centum quinquaginta ante Carolum Calvum, quo tamen regnante Gerardus, circa annum 867 Vizeliacum Augustidunensem et Pultariam Lingonensem ante annum 868 condidit ut diximus t. IV, et mortuus est cum Bertha conjuge anno duntaxat 874.

79. — Je ne trouve aucune trace d'une abbaye de Sainte Marie Madeleine (selon la traduction) qui aurait existé dans le diocèse de Soissons.

83-101. — Les deux miracles ici racontés, celui de Vézelai et celui de Pothières, se retrouvent fondus en un dans la chanson (Hofm. v. 8560-745 ; Mich. p. 269-275). La comtesse se levait chaque nuit pour aller, avec un pèlerin, travailler aux fondations de l'abbaye de Vézelai. A eux deux ils portaient péniblement du sable en un sac. Le chambellan de Girart, pour se venger de la dame, sur la vertu de laquelle il avait fait une vaine tentative, fit croire à son maître que ces promenades nocturnes n'avaient rien d'innocent. Girart épia sa femme : il la vit emplir le sac avec l'aide du pèlerin, et à ce moment une grande clarté descendit du ciel sur eux — comme ici dans le miracle de Pothières (§ 88). — Un peu après la comtesse se mit en marche portant l'un des bouts de la perche à laquelle était suspendu le sac ; le pèlerin portait l'autre bout. En marchant, elle se prit le pied dans sa robe et tomba ; mais, par un miracle, la perche se tint droite en l'air, — comme dans le miracle de Vézelai (§ 99).

L'auteur de la Vie latine peut aussi bien avoir recueilli ses deux miracles dans une tradition monastique que dans la chanson qui est sa principale source d'information ; mais, quelle que soit celle de ces deux hypothèses que l'on préfère, il me paraît vraisemblable que la version du poëme est la plus ancienne ; qu'il n'y avait originairement qu'un seul récit, se rattachant à Vézelai, et que c'est l'auteur de la Vie qui a imaginé de couper ce récit en deux, afin que Pothières eût, tout comme Vézelai, un miracle à son origine.

104. — Voir la vie de saint Loup, évêque de Troyes, *Acta Sanctorum*, juillet, V, 80, § 46, et cf. la discussion des Bollandistes dans le *Commentarius*

1. Cette date est celle que donne le récit de la translation de sainte Marie-Madeleine (ci-après p. 232, § 2) pour la découverte du corps de la sainte.

prævius, ibid., p. 65, §§ 70, 71 ; voir aussi d'Arbois de Jubainville en son étude sur le Laçois, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 4, IV, 350.

116. — « ... secus Gemellos ». Une colline située sur le territoire de la commune de Prusly-sur-Ource, à quatre kil. environ au N.-E. de Châtillon-sur-Seine, à l'est de l'ancien mont Laçois, s'appelle encore *Les Jumeaux*.

127 et suiv. — Dans la chanson on voit Charles s'emparer à deux reprises différentes de Roussillon par trahison ; la première fois, vers le commencement du poëme (Hofm. v. 359 et suiv., Mich. p. 12-3), la seconde, beaucoup plus tard (Hofm. v. 5483 et suiv., Mich. p. 173). Dans le premier cas, le traître est le sénéchal de Girart, dans le second cas c'est le portier. Il est visible que l'hagiographe a eu en vue la première de ces deux affaires. Comparez le § 129 à ces vers (Mahn, *Gedichte*, I, 230 ; Hofm. 407-423 ; Mich. p. 13-4) :

Li cons Girarz jazi' en une tor,
E ne furent o lui mais trei contor ;
Aicil sunt condurmit a la freidor.
E li cons rasidet de la freor,
E entendet la neise e la ru[m]or
Que funt la fors donzels e vavasor
E estranz e privat, grant e menor,
E reclament Girart lor dreit seinor ;
E vest auberc e elme qu'il a forçor
E pres escu e lance qu'il sat meillor ;
La o sat son cheval cele part cort :
Ja l'en traïe[nt] fors trei lecador,
A cascun fait volar la teste por ;
Pois es montaz li cons de gran vigor,
Per une porte pauce, n'i sai menor ;
Per la s'en ist li cons a grant iror,
E cubice (*ms. de Paris* apela) lo rei perjur tracor.

134. — Il n'est rien dit dans la chanson de cette « vallis sanguinolenta ». Il est notable aussi que la Vie ne parle pas du combat singulier de Girart et du roi, v. 743, 745, 755 (Michel, p. 24).

135. Selon la chanson la bataille aurait eu lieu sous « Fiere-nause » (Oxford, fol. 24), sous « Peira-nausa » (Hofm. v. 772 ; Mich. p. 25), et le roi vaincu aurait fui jusqu'à Troies (Hofm. v. 847 ; Mich. p. 27).

137. Dans la chanson, de nombreuses tirades (v. 878-1729 ; Mich. p. 28-54) sont consacrées aux délibérations de Girart et de ses barons, à la suite desquelles est décidé l'envoi à Charles d'un messager chargé de paroles de paix, au récit de l'entrevue de ce messager avec le roi, qui, contre l'avis de son conseil, repousse toutes les propositions de Girart, et au rapport fait par le messager à Girart. — Dans la chanson, c'est le messager qui assigne à Charles le lieu de la bataille (v. 1477-8, Mich. p. 47), qui est bien, comme dans la Vie, Valbeton, mais n'est pas déterminé par le voisinage de Vézelai et de Pierre-pertuise.

139. — Il est aussi spécifié dans la chanson que Drogon avait d'importantes possessions en Espagne (v. par ex. v. 1654-7), mais non qu'il fût en ce moment en guerre avec les Sarrazins ; au contraire, il est dit, v. 960-3, qu'il était en

paix et que ceux de Mayorque, d'Afrique, et même d'Ascalone, lui payaient tribut. — On ne voit nulle part dans le poëme que Drogon fût le fils de Gondebaut.

141. — La somme des troupes de Girart n'est pas donnée dans la chanson, mais en additionnant les chiffres des divers contingents on voit qu'elle dépasse de beaucoup le nombre ainsi indiqué.

146. Cette étymologie peu vraisemblable de la Cure, petite rivière qui passe près de Vézelai et se jette dans l'Yonne avant Auxerre, manque naturellement dans la chanson, qui ne connaît que l'Arcen, v. 1478, 1756.

208. — Raoul III, comme comte de Valois, qui par suite de son mariage avec Adelaïde, fille de Nocher II, comte de Bar sur-Aube, acquit le comté de Bar-sur-Aube. Il fut l'un des principaux alliés d'Etienne II, comte de Champagne, son seigneur, dans la guerre que soutint celui-ci contre le roi de France Henri en 1038, et y fut fait prisonnier. Plus tard il suivit son seigneur à l'expédition que le roi Henri dirigea contre le duc de Normandie Guillaume le Bâtard. Il mourut en 1074. Voy. *Art de vérifier les dates*, II, 702; d'Arbois de Jubainville, *Histoire de Bar-sur-Aube*, p. xiv-xvj; *Histoire des comtes de Champagne*, I, 323, 357, 362, 389.

213-7. — Rainart occupe le siége de Langres de 1065 à 1085. Les faits que lui impute la Vie sont connus d'ailleurs. Ils se rapportent à l'année 1073; voy. *Gall. christ.* IV, 562. C'est donc un récit fondé sur une tradition encore très-récente, comme celui du miracle rapporté plus loin § 234 et suiv.

APPENDICE.

LA TRANSLATION DU CORPS DE SAINTE MARIE-MADELEINE A VÉZELAI.

On connaît depuis longtemps un récit en latin d'après lequel le corps de sainte Marie-Madeleine aurait été découvert en Provence et amené à Vézelai par un moine nommé Badilon. Ce récit se rattache d'assez près à la légende de Girart de Roussillon, car c'est Girart comte de Bourgogne, époux de Berte et fondateur de Vézelai, qui aurait envoyé ce Badilon à la recherche du corps saint. Aussi est-il assez naturel que le traducteur bourguignon de la Vie de Girart ait cru devoir compléter en quelque sorte cette biographie avec l'histoire de la translation des reliques de la Madeleine [1].

Cette histoire de translation se rencontre fréquemment dans les mss. à la suite de la légende de sainte Marie-Madeleine et s'y rattache étroitement par une phrase de transition. En voici le commencement, d'après le ms. 12602, fol. 267 v°, du fonds latin de la Bibliothèque nationale :

1. Nunc ergo, largiente Domino, aggrediemur exponere qualiter gleba cor-

1. Voir ci-dessus, p. 164.

poris ejusdem beatissimæ Mariæ Magdalenæ ad locum in quo hodie veneratur translata sit.

2. Anno igitur passionis vel resurrectionis Dominicæ[1] plus minus septingentesimo quadragesimo nono, regnante Ludovico regum piissimo, necnon et filio ejus Karolo, viguit pax atque profectus Christi ecclesiæ in orbe terrarum, preter infestationes gentis Sarracenorum quæ fiebant precipue a partibus Hispaniarum. 3. Eo quoque tempore partem maximam totius Burgundiæ Gerardus, comitum[2] nobilitate et armis copiaque diviciarum prestantissimus, [ac predictorum regum affinitate proximus[3]], jure hereditario possidebat. 4. Erat enim illi uxor non dispar natalibus, admodumque moribus egregia. 4. Qui scilicet, sexus utriusque prole destituti, res proprias larga manu Deum timentibus ejusque pauperibus impendebant. 5. Dehinc quoque omne patrimonium suarum possessionum ad ecclesiarum domos omnipotentis Dei construendas summa cum devotione transcripserunt, potiore denique utentes consilio, ut propter carnalem prolem Deum [sibi] eligerent coheredem. 6. Edificantes autem quamplurimas æcclesias ac monasteria in suis latifundiis, in quibus nondum fuerant, stabiliverunt in eisdem Deo famulantes quamplurimos, ditantes ex rebus propriis ut absque penuria regulariter degerent. 7. Sub eodem quoque tempore, tam a rege Francorum quam ab eodem Gerardo comite Johannes papa Romanus accersitus, devenit Gallias. 8. Qui, inter cetera salubria quæ [ibi] exercuit, monasteria quæ Gerardus comes ædificaverat, ejusdem precatu in honorem Dei et ejus genitricis Mariæ sanctorumque apostolorum Petri et Pauli consecrari fecit. 9. Qui Romam regressus, multorum sanctorum pignora ab amorem prædicti comitis ad loca quæ consecraverat retransmisit. 10. Post aliqua vero temporum curricula, deficiente regum Francorum valitudine, cepit gens barbarorum a transmarinis partibus veniens, per universas Galliarum provincias clades exercere permaximas, tam in cedibus hominum quam in predationibus rerum ac concremationibus domorum, æcclesias quoque ac monasteria dissipans igni consumpsit. 11. Tunc denique, inter cætera, monasterium Vicelaicum, quod a prædicto comite Gerardo cum ceteris ut premisimus juxta Core fluvium constructum fuerat, permissum est solo tenus destrui. 12. Post hec vero, ob defensionis tutelam, in artissimo colle qui juxta eminebat, ab eodem Gerardo convenientissime reedificatum est ; quod etiam vocabulo ejusdem loci honorifice congruit. Dicitur enim *Vicelaicum* quasi inde videatur orizonta cæli circumtuentibus per amplissima, seu etiam *Vicelaicus*, quod exinde videatur amplissimum cæli latus, potest intelligi. 13. Ubi dum reedificatum, ut primitus, in honore genitricis Dei Mariæ et sanctorum Apostolorum Petri et Pauli fuerat, innumerabilibus signis et virtutibus, Deo operante, claruit.

14. Sub eodem fere tempore contigit ut egressa gens Sarracenorum ab Hispaniæ partibus depopulans, exterminavit pene Aquitaniam ac maximam Provinciæ partem. 15. Interea Aquensem metropolitanam civitatem aggressa, ipsamque capiens, universam suppellectilem ipsius diripuit, captivorum multitudinem inde educens, reliqua autem gladio et igne consumpta sunt ; virorum

1. *Je transcris par* æ *l'e cédillé du ms.* — 2. *Ms.* comitatum. — 3. *Ce qui est entre* [] *est omis dans ce ms.*

namque et mulierum quamplures vivos decoriantes, ut mos est Sarracenorum hominibus nostræ gentis facere, ut ipsimet postmodum vidimus, quieverunt. 16. Cujus cladis cede peracta, quam credimus propter peccata inhabitancium illi terræ contigisse, in sua recesserunt. 17. Compertum namque jam olim a multis longe lateque habebatur, quod beata Maria Magdalene in territorio civitatis Aquensis a sancto pontifice Maximino sepulturæ tradita fuerat, quodque ibidem illius sacratissima ossa servabantur. 18. Hac denique fama instigati, tam comes Gerardus quam abbas Heudo[1] prædicti monasterii Viceliacensis, delegaverunt satis accurate ad civitatem Aquensem fratrem quendam cui nomen erat Badilo, ea scilicet devotione ut si, annuente Domino, illis in partibus aliquid pignus de corpore sacratissime Mariæ Magdalenæ repperire valeret, revertens ad illos deferret.....

La suite nous fait connaître comment Badilon réussit à découvrir le tombeau de la sainte, comment il en retira subrepticement le corps et parvint à le transporter à Vézelai. Suivent, dans les mss., divers miracles opérés par l'intercession de la Madeleine.

Tout ce récit est apocryphe ; personne n'en doute. Ce que je veux faire remarquer, c'est qu'il offre certains rapports, d'une part avec notre Vie de Girart de Roussillon, d'autre part avec le poëme.

Le rapport avec la Vie est surtout sensible aux §§ 3 et 4 où se retrouvent plusieurs expressions de la Vie : *maximam partem totius Burgundiæ* (*Galliæ* dans la Vie) ... *jure hereditario possidebat*, cf. la Vie § 6 ; — *Uxor non dispar natalibus, admodumque moribus eggregia*, cf. la Vie § 7. Il se peut que les deux récits aient puisé à une source commune, que je ne suis pas en état d'indiquer ; il se peut qu'il y ait eu imitation de part ou d'autre. Dans cette seconde hypothèse, quel est l'imitateur ? C'est l'auteur du récit de la translation, si on admet l'opinion des Bollandistes et de l'abbé Faillon sur la date de ce document. Les premiers pensent que le récit, dont ils ne donnent que quelques extraits, a dû être écrit après 1265 d'après une tradition un peu plus ancienne[2]. L'abbé Faillon, qui l'édite en entier, exprime avec plus de développement la même opinion :

Cette relation, *composée au milieu du XIII^e siècle ou au siècle suivant*, fut ensuite envoyée à Rome, probablement par les religieux de Vézelay, pour l'opposer à la découverte du corps de sainte Madeleine faite en Provence par Charles, prince de Salerne, en 1270. Elle a été conservée depuis à la bibliothèque du Vatican. L'abbé de Vézelay, étant allé à Rome en 1600, la transcrivit de sa propre main comme un monument qui n'était pas sans intérêt pour son monas-

1. Le premier abbé de Vézelai. On fait durer son abbatiat de 878 à 900 environ (*Gall. Christ.* IV, 467). Ces dates ne sont guère en rapport avec la date de 749 donnée au début, laquelle accompagne assez singulièrement la mention des règnes de Louis le Pieux et de Charles le Chauve, mais tout ce pieux récit n'est qu'un tissu d'absurdités.

2. *Acta SS.*, 22 juillet, *commentarius historico-criticus*, § 121.

tère. La copie qu'il en fit alors, ou peut-être une autre transcrite dans le même temps, d'après la sienne, est aujourd'hui à la bibliothèque du roi, et c'est cette copie que nous donnons ici. Elle avait appartenu successivement à M. Fouquet, évêque d'Agde, à l'oratoire de cette ville, et enfin au collége de Navarre (n° 26 *bis*)[1].

L'abbé Faillon était un compilateur aussi dépourvu d'érudition que de critique. S'il avait poussé ses recherches un peu plus loin, il aurait reconnu que le récit de la translation ne se trouvait pas seulement dans le ms. 26 *bis* du fonds de Navarre (maintenant n° 17636 du fonds latin[2]) mais encore dans un grand nombre de mss. dont plusieurs remontent au XII^e^ siècle et même aux premières années de ce siècle[3], ce qui me dispense de rechercher quelles raisons on aurait pu avoir de fabriquer cette légende au XIII^e^ ou au XIV^e^.

Le récit de la translation est donc au plus tard du commencement du XII^e^ siècle, et très-probablement d'un temps plus ancien. Comme la Vie appartient à la fin du XI^e^ siècle, ou peut-être aux premières années du siècle suivant, on peut hésiter sur la question de savoir lequel des deux écrivains est l'imitateur. Je considère comme très-probable que c'est l'auteur de la Vie. La biographie latine de Girart de Roussillon n'a jamais été un ouvrage répandu ; le récit de la translation a eu en son temps une véritable célébrité. On en possède de très-nombreuses copies ; Vincent de Beauvais l'a fait entrer sous une forme abrégée dans son Miroir historial[4] et Jacques de Varaggio dans sa Légende dorée. Il y a là une première présomption d'antériorité. Si je ne me trompe, c'est parce que le récit de la translation des reliques de la Madeleine à Vézelai par ordre de Girart avait mis ce monastère en grande réputation, qu'un moine de Pothières a eu l'idée de composer une vie de Girart, afin que Pothières eût aussi un corps saint à exposer à la vénération des fidèles. Et on s'explique sans peine que notre biographe, tout en mentionnant la fondation de Vézelai (§ 77), n'ait rien dit de la translation du corps de la Madeleine : il n'était pas de son rôle de rien dire qui pût contribuer à augmenter la réputation d'un monastère voisin et peut-être rival.

Quant au rapport du récit de la translation avec la chanson, il ne peut pas être établi d'une façon bien rigoureuse. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le poëme mentionne la translation de la Madeleine à Vézelai[5].

---

1. *Monuments de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, II, 743.
2. Dans ce ms. le récit de la translation est précédé d'un court préambule, que je n'ai pas rencontré ailleurs, et probablement tiré du ms. envoyé à Rome, où Girart est qualifié « de Rosselione ».
3. Par ex. Bibl. nat. 12602 fol. 167 v° (commencement du XII^e^ siècle), 13090 fol. 97 v°, 14363 fol. 142 v°, 16734 fol. 31, 17005 fol. 26 v°.
4. Livre XXIII, chap. 152.
5. Edit. Hofmann, v. 8000 et suiv. ; édit. Michel, p. 252.

Badilon ne figure pas dans le récit très-court du poëte. Toutefois, un peu plus loin, on voit paraître un personnage du même nom, dont le rôle auprès de Girart est celui d'un sage conseiller. Le poëte a cru à la tradition d'après laquelle le corps de la sainte avait été transporté à Vézelai du temps de Girart, mais il ne s'en suit pas que dès lors cette tradition ait été rédigée sous la forme où nous la possédons.

Les rapports qui unissent la chanson de Girart de Roussillon, la vie latine du même personnage et le récit de la translation du corps de sainte Marie-Madeleine sont incontestables. L'explication que j'ai tentée de ces rapports n'est, en plusieurs points, que probable. Mais, quelles que soient les combinaisons auxquelles on ait recours, un résultat, non sans importance pour l'histoire, me paraît hors de doute, c'est que Girart de Roussillon, héros presque entièrement fabuleux de la poésie épique, a été en voie de devenir un saint. Il ne l'est pas devenu tout à fait : il s'est arrêté dans la route qu'ont parcourue jusqu'au bout Guillaume au court nez et Renaut le fils Aimon, pour être enfin transformés en saint Guillaume de Gellone et en saint Renaut de Cologne, mais il l'a suivie assez loin pour nous fournir un curieux exemple de l'influence de la littérature vulgaire sur la composition des Vies de Saints.

Paul MEYER.

LA SOTTIE EN FRANCE.

Les *sots*, qui occupent une si grande place dans notre ancien théâtre, tirent évidemment leur origine des réjouissances de carnaval, des fêtes grotesques si fort en honneur au moyen-âge. Pendant des siècles, la liberté de la parole n'exista que sous le masque de la folie, mais, sous ce masque, on peut dire qu'elle fut presque complète : les cérémonies de l'Église purent être impunément parodiées le jour des Saints Innocents; les fous jouirent du privilége de faire entendre la vérité aux rois; enfin la *sottie* transporta sur la scène la satire dirigée contre les diverses classes de la société. Ce caractère satirique, qui permet de considérer la sottie comme un de nos genres dramatiques les plus anciens, est bien défini dans les vers suivants de Jehan Bouchet. Après avoir parlé de la satire en général, le poëte ajoute :

En France elle a de *sotie* le nom,
Parce que sotz des gens de grand renom
Et des petits jouent les grands follies
Sur eschaffaux en parolles polies,
Qui est permis par les princes et roys,
A celle fin qu'ils sçachent les derroys
De leur conseil, qu'on ne leur ause dire,
Desquelz ils sont advertiz par satire.
Le roy Loys douziesme desiroit
Qu'on les jouast a Paris, et disoit
Que par tels jeux il sçavoit maintes faultes
Qu'on luy celoit par surprinses trop caultes.

(*Epistres morales et familières du Traverseur;* Poitiers, 1545, in-fol., I, 32 *d.*)

Au point de vue de la forme, la sottie se rattache à ces *fatras* ou *fatrasies*, dont le moyen âge nous a légué de nombreux exemples (voy. notamment Jubinal, *Nouveau Recueil de Contes, Dits, Fabliaux et autres Pièces inédites*, II, 208) ; c'est une série de traits et de mots disparates

qui n'ont d'autre liaison entre eux que la rime. L'extrême diversité des vers qui se suivent, le brusque passage d'une idée à une autre, l'amoncellement des proverbes et des allusions satiriques sont les principaux mérites du genre. La fatrasie donna naissance à deux espèces de sotties : l'une destinée à être récitée dans des concours de rhétorique ; l'autre, au contraire, ayant un caractère dramatique.

Sur la première espèce de sotties nous trouvons quelques détails dans un *Doctrinal de retorique* composé en 1432 par Raoldet Hercut [Raol de Thercut] (*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, I, 1850, 273). L'auteur de ce traité nous apprend que ces compositions, dites *sotties amoureuses*, se récitaient à Amiens, le premier jour de l'an, dans des fêtes présidées par un « prince » ; il ajoute que « tant plus sont de sos mots et diverses et estranges rimes et mieulx valent ». Les *sotties amoureuses* paraissent d'ailleurs avoir été connues en dehors d'Amiens et faisaient sans doute partie, sous des noms différents, du programme ordinaire des puys de rhétorique dans les villes de la Picardie et de la Flandre française. Elles se confondent en effet avec les *sottes chansons* en usage à Valenciennes, et dont Hécart a publié quelques spécimens curieux (*Serventois et Sottes Chansons couronnés à Valenciennes ;* 3e éd. ; Paris, 1834, in-8).

La seconde espèce de sottie, appelée aussi *jeu de pois pilés*, était un poëme dramatique ; c'était, dans le principe du moins, une simple fatrasie divisée en couplets et récitée en public par des sots ou des badins ; les mêmes règles étaient applicables aux deux compositions.

La fatrasie, détrônée par la sottie, fut à peu près abandonnée au XIVe et au XVe siècle, mais elle reparut au XVIe sous le nom de *coq-à-l'âne*. Pour le remarquer en passant, Marot, qui contribua plus que tout autre à mettre à la mode les épîtres « de l'âne au coq » ou « du coq à l'âne », ne fut cependant pas l'inventeur de cette sorte de facétie. Sa première épître à Lyon Jamet est de 1534 ; or on trouve dans les œuvres d'Eustorg de Beaulieu (*Les divers Rapportz ;* Lyon, 1537, pet. in-8) un coq-à-l'âne daté de 1530. Il y a donc lieu de rectifier le passage suivant de Charles Fontaine :

« *Coqz à l'asne* sont bien nommez par leur bon parrain Marot, qui nomma le premier, non *Coq à l'asne*, mais *Epistre du Coq à l'Asne*, le nom prins sur le commun proverbe françois : *Saulter du coq à l'asne*, et le proverbe sur les apologues. Lesquelles vulgaritez, à nous propres, tu ignores, pour les avoir despriſées, cherchant autre part l'ombre, dont tu avois la chair ; et puis temerairement tu reprens ce que tu ne sçais. Parquoy pour leurs propos ne s'ensuyvans sont bien nommez du coq à l'asne telz enigmes satyrics, et non satyres, car satyre est autre chose ; mais ilz sont satyrez, non pour la forme de leur facture, mais pour la sentense redarguante à la maniere des satyres latines, combien

que telz propos du coq à l'asne peuvent bien estre adressez à autres argumens que satyricques, comme les *Absurda* de Erasme, la *Farce du Sourd et de l'Aveugle* et l'*Ambassade des Conardz de Rouan.* » Charles Fontaine, *Le Quintil Horatian sur la Deffence et Illustration de la Langue françoise*, à la suite de l'*Art poëtique françois* [par Thomas Sibilet] (Lyon, 1551, in-16), 221. — Cf. Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes français*, 2e éd., I, 173.

Après l'invention du coq-à-l'âne, le mot *fatras* s'applique spécialement à de petites pièces sur divers sujets, assemblées en recueil, comme on le voit par le volume d'Antoine du Saix intitulé : *Petitz fatras d'ung Apprentis, surnommé l'Esperonnier de discipline* (Paris, Simon de Colines, 1537, pet. in-4); on ne le trouve plus guère employé avec son sens primitif.

Dans les deux derniers tiers du XVIe siècle, où le coq-à-l'âne, surtout le coq-à-l'âne politique, fut en grand honneur, on en inventa en Normandie une espèce nouvelle, la *fricassée*. On donna ce nom à de petites pièces composées des premiers vers ou des refrains des chansons en vogue. Nous en trouvons un spécimen dans la *Fleur des Chansons amoureuses* (Rouen, 1600, pet. in-8, pp. 473-476 de la réimpression), mais l'exemple le plus connu est la *Fricassée crotestillonée* (1557), dans laquelle les proverbes, les jeux et les formules enfantines se mêlent aux chansons. Ces fricassées nous ramènent au théâtre dont nous nous sommes insensiblement éloigné; elles paraissent être le point de départ de la *Comedie des Proverbes* (1633) et de la *Comedie des Chansons* (1640).

Nous n'insisterons pas sur les origines littéraires de la sottie. Nous voulons maintenant l'étudier comme œuvre dramatique ; c'est une question beaucoup plus délicate et qui ne paraît pas avoir préoccupé jusqu'ici les historiens de notre théâtre. A nos yeux, la sottie était une sorte de *parade*, récitée avant la représentation pour attirer les spectateurs ; on ne saurait mieux la comparer qu'aux *boniments* de nos saltimbanques et de nos bateleurs modernes. M. Sepet nous paraît s'être absolument mépris sur le caractère de la sottie, en y voyant simplement un genre de moralité qui s'appliquait « plutôt aux travers sociaux qu'aux vices moraux » et en prétendant qu'on en retrouve des exemples jusque dans le théâtre de Molière, dans les *Femmes savantes*, dans le *Bourgeois gentilhomme* et dans les *Précieuses ridicules* (voy. *Le Drame chrétien au moyen-âge;* Paris, Didier, 1878, in-12, 50).

Pour faire bien comprendre la place réservée à la sottie par les anciens acteurs, il convient tout d'abord de rechercher comment les représentations étaient composées à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle (nous ne possédons pas de documents suffisants pour entreprendre cette recherche pendant la période antérieure). A l'époque qui nous occupe, il faut distinguer les représentations extraordinaires,

organisées à des époques indéterminées, par des prêtres ou des bourgeois, qui n'abordaient la scène qu'en simples amateurs, et les représentations régulières données par des comédiens de profession. Les unes, qui se bornaient ordinairement au jeu d'un mystère, étaient des fêtes municipales, célébrées avec pompe ; les villes tâchaient de se surpasser les unes les autres par le luxe des décors et des costumes, le nombre des personnages et souvent aussi par la longueur du spectacle. Les représentations des comédiens n'exigeaient au contraire que peu de mise en scène ; les acteurs étaient en petit nombre ; les costumes et les décors étaient sans doute des plus simples, mais les acteurs avaient pour eux leur pratique de l'art dramatique et, sinon la longueur, du moins la variété du spectacle. Les frères Parfaict ont remarqué (*Hist. du Théatre françois*, III, 106) que les représentations des *Enfans sans soucy* étaient composées de trois pièces : une sottie, une moralité et une farce. Ils en ont donné pour exemples le *Jeu du Prince des Sotz* de Pierre Gringore et la *Moralité de Mundus, Caro, Demonia*, qui nous est parvenue reliée avec la *Farce des deux Savetiers* et qui était sans doute précédée d'une sottie. Cette observation des auteurs de l'*Histoire du Théatre françois* est très-juste ; mais nous pensons qu'il y a lieu de la compléter. Les comédiens de profession donnaient des spectacles « coupés » ; l'argument tiré du *Jeu du Prince des Sotz* est concluant, mais il a l'inconvénient de laisser dans l'ombre un genre dramatique important : le *monologue*. Voici un texte qui indique bien nettement l'ordre dans lequel se succédaient les diverses parties de la représentation.

On trouve dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, publié par M. Ludovic Lalanne (Paris, 1854, in-8, 13) des détails singulièrement curieux sur une aventure arrivée au mois d'avril 1515 : « En ce temps, dit le bourgeois anonyme, lorsque le roy estoit a Paris, y eut un prestre qui se faisoit appeler monsr Cruche, grand fatiste, lequel, un peu devant, avec plusieurs autres, avoit joué publiquement a la place Maubert, sur eschafaulx, certains jeux et moralitez, c'est assavoir *sottye*, *sermon*, *moralité* et *farce ;* dont la moralité contenoit des seigneurs qui portoient le drap d'or a *credo* et emportoient leurs terres sur leurs espaules, avec autres choses morales et bonnes remonstrations. » Nous n'achèverons point l'histoire de maître Cruche[1] ; nous ne voulons emprunter à ce passage que l'énumération des parties du spectacle donné par lui. La *sottie* n'a d'autre but que d'attirer le public par des quolibets ; la représentation proprement dite ne commence qu'avec le *monologue* ou le

1. Ce prêtre-comédien est cité par Pierre Grognet comme un des plus excellents facteurs de son temps (Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, VII, 10). On trouve une épître de lui à Robinet de Lucz dans un ms. de la Bibl. nat. (Fr. n° 2261, fol. 3).

sermon joyeux, dont l'effet doit être de mettre les spectateurs en belle humeur. Vient ensuite le *mistére* ou la *moralité*, qui est le morceau de résistance, puis la *farce*, qui clôt gaiement le spectacle.

Toutes les représentations, même celles des comédiens, n'étaient pas organisées d'après ce plan, mais c'était là le mode de composition le plus ordinaire. On pouvait bien, comme nous le voyons par la *Vie Monseigneur S. Fiacre* (Jubinal, *Myst. inéd.*, I, 304; Fournier, 18) et par le *Mirouer et Exemple moralle des Enfans ingratz* (réimpression de Pontier, à Aix, fol. L 4 *b*), insérer dans un mystère ou dans une moralité une farce absolument étrangère au sujet, mais on n'aurait pas joué une sottie à la fin de la pièce sérieuse. Quand les sots paraissaient sur la scène pendant le mystère ou la moralité, ce n'était que pour faire des annonces aux spectateurs comme en fait le sot dont le rôle a été ajouté après coup dans le ms. du *Mistére de la Passion* de Troyes (Vallet de Viriville, *Biblioth. de l'École des chartes*, 1re sér., III, 456; Boutiot, *Recherches sur le théâtre à Troyes au XVe siècle*, 18), ou celui qui figure dans le *Mistére de Saint Bernard de Menthon* (Lecoy de la Marche, *Une Œuvre dramatique au moyen-âge;* Paris 1865, in-8, 18), ou bien encore pour se livrer à de simples exercices de clowns, comme dans la *Moralité, Mystére et Figure de la Passion de Nostre Seigneur Jesus Christ*, de Jehan d'Abundance. Dans cette dernière pièce, l'auteur indique cinq intermèdes grotesques : « Icy faut une *passée de sot*, ce temps pendant qu'ilz vont devant Moyse. — Icy faut une *clause de sot*, ce temps pendant que Nature va devers le Prince, etc. »

Un passage de la *Reformeresse* (Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil*, I, n° 15, p. 5) montre bien que la sottie n'était, en principe, qu'une parade. Le Badin ayant chanté quelques paroles un peu libres, la Reformeresse lui fait compliment de sa chanson :

> Et vrayment je vous retiendray :
> Savés vous bien telle chanson?
> Y fault publier a plain son
> Les estas qui nous viennent voir.

La représentation proprement dite n'est pas encore commencée ; on en est aux « bagatelles de la porte », et les joueurs de farces se flattent d'attirer les spectateurs par des plaisanteries fortement épicées.

Nous avons dit que la sottie ne pouvait guère appartenir qu'au répertoire des comédiens de profession; nous pouvons faire valoir plusieurs arguments à l'appui de cette assertion. Il est évident que le genre de facéties que se permettaient les sots ou badins aurait répugné à la gravité des chanoines, des prêtres ou des bourgeois de distinction, qui figuraient dans les représentations solennelles des mystères, mais il

y a une autre raison, que l'on peut appeler une raison physique. Les sots étaient des clowns, qui accompagnaient leurs dialogues de culbutes ou d'exercices athlétiques. On le voit clairement dans la farce du *Bateleur* (Le Roux de Lincy et Michel, IV, n° 69, p. 6; Fournier, 323), où le principal personnage apprend à son valet à bien sauter, afin d'obtenir le prix comme badin :

> Sus! faictes le sault : hault, deboult;
> Le demy tour, le souple sault,
> Le faict, le defaict, sus! J'ai chault,
> J'ey froid. Est il pas bien appris?
> En efect. Nous aurons le pris
> De badinage, somme toute.

Nous aurons plus loin l'occasion de citer divers passages de nos sotties qui font, croyons-nous, allusion à ces culbutes. Aussi bien les anciens auteurs de farces jouent-ils fréquemment sur les mots *sot* et *saut* (voy. par exemple un passage de la *Sotise a huit personnages* cité dans l'*Histoire du Théatre françois*, II, 230; Douhet, *Dictionn. des Mystères*, 1544). Jehan du Pont-Alais lui-même, le plus célèbre acteur du XVI^e^ siècle (voy. Picot, *Pierre Gringore et les Comédiens italiens*, 25; Marot, éd. G. Guiffrey, III, 235, 254) ne croyait pas indigne de lui d'exécuter des sauts sur la scène. L'auteur anonyme des *Satyres chrestiennes de la cuisine papale* ([Genéve], Conrad Badius, 1560, in-8), qui parle plusieurs fois des comédiens renommés de son temps, le dit en termes formels (p. 92) :

> Çà, maistre Jehan du Pont Alais,
> Un saut à la mode ionique !

Quand des acteurs exercés, bazochiens ou joueurs de farces de profession, représentaient les mystères, même les plus graves, ils les faisaient ordinairement précéder d'une sottie. A Paris, les Confrères de la Passion s'entendirent avec les Sots, qui prêtèrent leur concours aux représentations données à l'Hôpital de la Trinité, puis à l'Hôtel de Flandres et enfin à l'Hôtel de Bourgogne, et s'installèrent à cet effet, rue Darnétal, dans une maison dite des *Sotz attendans* (voy. Picot, *loc. cit.*, 7).

La sottie avait un caractère tout différent quand les acteurs étaient de simples bourgeois; entre autres preuves, nous citerons la mention relevée par M. Magnin sur les registres de la ville d'Amiens. A la date du 26 juin 1581, les joueurs de comédie de la paroisse Saint-Jacques sont autorisés à jouer l'*Ystoire de Tobie par personnages*, « à la charge qu'ilz ne jouront riens de erronné et scandaleux; que, paravant juer, ils communiqueront leurs jeux au bureau, et que le lendemain ny autre jour ilz ne feront aucune *cœullette de poix reboullez* ne autrement, avant ladicte paroisse ny ailleurs. » (Voy. *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, IV, 99.)

Il s'agit ici évidemment d'un *jeu de pois pilés*, c'est-à-dire d'une sottie, mais d'une sottie d'un genre particulier qui pouvait être débitée dans les rues de la ville, le lendemain même de la représentation, à peu près comme les *Devis des Suppostz du Seigneur de la Coquille* à Lyon. La défense faite aux confrères d'Amiens prouve du reste que le mélange des deux sortes de spectacles était un fait habituel.

La représentation de sotties n'était pas à Amiens un fait isolé ; il existe encore à Abbeville une rue des *Pois-Pilés*, où fut établi le premier théâtre que cette ville ait possédé. Voy. Louandre, *Histoire d'Abbeville*, I (Abbeville, 1844, in-8), 325.

Les sots avaient un costume traditionnel dont ils ne paraissent pas s'être écartés. Ils portaient sur la tête un « sac a coquillons », ou « chaperon a fol », muni d'oreilles d'ânes ; un pourpoint découpé, des chausses collantes, aux couleurs bariolées, une marotte complétaient ce costume. M. Jubinal (*Mystères inédits*, II) a reproduit d'après le célèbre ms. de la Bibliothèque Sainte-Geneviève le portrait d'un « stultus stultissimus » dessiné au XV^e^ siècle. On en trouve d'autres représentations dans la marque bien connue de « Mére Sotte » (Brunet, II, 1747), dans un bois qui orne le titre d'une édition du *Dialogue du Fol et du Sage* et d'une édition des *Menus Propos*, etc. Marot dépeint ainsi les sots de la Bazoche dans sa *Seconde Epistre de l'Asne au Coq* (éd. Jannet, I, 224; éd. Guiffrey, III, 352) :

> Attache moy une sonnette
> Sur le front d'un moine crotté,
> Une oreille a chasque costé
> Du capuchon de sa caboche :
> Voila un sot de la Bazoche
> Aussi bien painct qu'il est possible.

Lorsque les poëtes de la pléiade renouvelèrent le théâtre français, composèrent des tragédies et des comédies imitées des Grecs et des Latins, il semblait que la sottie devait être irrévocablement proscrite ; mais les facéties des sots avaient si bien le don d'exciter les rires des spectateurs qu'elles conservèrent leur vogue. Au commencement du XVII^e^ siècle, la Confrérie des Sots était toujours en fonctions au milieu de Paris, à l'Hôtel de Bourgogne. Elle avait alors pour « prince » Nicolas Joubert, sieur d'Angoulevent, qui eut, en 1603, une violente querelle avec un autre comédien, l'« archi-poëte des Pois pillez » (Fournier, *Variétés histor. et littér.*, VIII, 81). Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire d'Angoulevent, ni de la confrérie des Sots parisiens, mais nous espérons l'écrire un jour en publiant tous les documents que nous avons recueillis

sur les associations dramatiques qui ont existé dans les différentes villes de France.

En 1616, la sottie existait encore à l'Hôtel de Bourgogne. Une facétie du Pont-Neuf, intitulée : *Le Reveil du Chat qui dort, par la cognoissance de la perte du pucelage de la pluspart des Chambriéres de Paris* (à Paris, jouxte la coppie imprimée par Pierre le Roux, 1616, in-8 de 16 pp.) se termine par un « coq à l'asne », à la fin duquel on lit :

Allons vistement, car je craint [*sic*]
Qu'on nous face quelque vergogne;
Desjà dans l'Hostel de Bourgogne,
Les maistres foux sont habillez
Pour faire veoir les *pois pillez*.

Les Sots parisiens, comme les Confrères de la Passion, ne furent dépossédés qu'à la suite du célèbre procès de 1632. Dans les provinces, la sottie se maintint jusqu'à la même époque, soit sur le théâtre, soit même dans les rues, pendant les fêtes du carnaval. Les *Devis des Suppostz du Seigneur de la Coquille*, que les imprimeurs lyonnais récitaient encore dans les carrefours, au commencement du XVII^e^ siècle, les dialogues facétieux que débitaient les soldats de l'*Infanterie dijonnoise*, par exemple le *Reveil de Bon Temps*, composé en 1623, sont de véritables sotties.

La sottie est un genre dramatique tout français, et qui paraît n'avoir eu que peu d'influence sur les théâtres étrangers. Son nom même (*sotternie*) a passé dans la littérature néerlandaise ; mais, au lieu de désigner une parade précédant la représentation, il s'applique à une farce jouée à la fin du spectacle. Ce point, déjà évident pour tous ceux qui connaissaient les *sotternien* publiées par Hoffmann von Fallersleben (*Horae belgicae; Pars sexta; — Altniederländische Schaubühne;* Breslau, 1838, in-8) et réimprimées par Van Vloten (*Het nederlandsche Kluchtspel, van de veertiende tot de achttiende eeuw;* Haarlem, 1854, pet. in-8) et par Moltzer (*De middelnederlandsche dramatische Poezie;* Groningen, 1875, in-8), a été mis en lumière dans un travail récent de M. Stecher (*La Sottie française et la Sotternie flamande;* Bruxelles, 1877, in-8, extr. des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2^e^ sér., XLIII, n° 4).

Le sens de « farce » donné par les Néerlandais au mot « sotternie » paraît avoir influé sur la signification du mot *sottie* dans la Flandre française elle-même. M. Stecher (p. 14) en cite un exemple curieux dans une relation écrite au XVI^e^ siècle par un auteur artésien : « Près de Toléde, au premier may, » raconte Dom Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, « nos voyageurs prirent plaisir à une *sottie* commune à beaucoup d'autres lieux. Ayant accoustré quelques filles richement pour en faire

des *mayas*, qu'ils appellent, lesquelles tirent par les rues une longue trainée d'autres filles, à la façon des reignes que l'on contrefaict aultre part... » (*Pièces inédites publiées par l'Académie d'Arras*, 256).

M. Stecher a cru trouver ailleurs que dans la *sotternie* l'équivalent de la sottie française. « On le rencontre, dit-il (p. 17), dans une des catégories des programmes (*Charte der Rethorijcken*) du célèbre « lantjuweel » et « haechspel », qui coûta tant de florins à la ville d'Anvers en 1561. Ce qui y correspond à un jeu des sots se nomme *factie* ou *sotte factie*. »

Le « facteur » est le nom donné au poëte attitré des chambres de rhétorique, et ce mot est souvent employé dans nos auteurs du XV^e^ s. et du commencement du XVI^e^ pour désigner un poëte en général (cf. par exemple la *Louange des plus excellens facteurs de ce temps* de P. Grognet, ap. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, VII, 5) ; une « factie » doit donc être une œuvre poétique quelconque. M. Stecher (p. 18) pense que, pour arriver au sens de « sottie », le néerlandais *factie* a dû subir l'influence du français « farce ». Il y aurait eu ainsi dans la Flandre flamingante une interversion du sens spécial attribué aux deux expressions par les Français. Nous avouons que cette hypothèse nous paraît inutile. On disait *factie* par abréviation pour *sotte factie ;* les deux mots se trouvent réunis dans le paragraphe du programme où il est recommandé aux sots de n'employer que des paroles décentes (*Spelen van sinne vol scoone moralisacien ... ghespeelt ... binnen der stadt van Antwerpen ;* Antwerpen, Willem Silvius, 1562, in-4, I, fol. B1 *b*).

M. Stecher cite à l'appui de sa thèse l'*Alven-Factie* (Sottie des Elfes), représentée au concours d'Anvers par la chambre de rhétorique de Bois-le-Duc. Cette pièce, qui ne compte que 186 vers, est incontestablement une sottie ; mais nous devons dire que presque toutes les *factien* contenues dans le recueil de Silvius sont des farces, ayant la forme d'une moralité facétieuse et non celle de la sottie. De plus la *factie* terminait la représentation au lieu de la commencer. On voit par le programme des fêtes d'Anvers que les pièces jouées par les chambres de rhétorique se succédaient dans l'ordre suivant : *prologhe*, *esbatement*, *spel van sinnen* (moralité), *factie*. Cette dernière composition, à la suite de laquelle les acteurs faisaient entendre une « sotte chanson » (*factie liedeken*), correspondait, en réalité, à la *sotternie*, ou, plutôt, *sotte factie* et *sotternie* étaient deux expressions synonymes. Si l'*Alven-Factie* se rapproche d'une sottie française, cette ressemblance, à notre avis du moins, n'est pas due aux règles du genre, mais à un caprice des rhétoriciens de Bois-le-Duc.

La fête des fous fut célébrée en Angleterre, comme en France, pendant tout le moyen âge ; elle ne fut même interdite que sous le règne d'Henri VIII (W. Hone, *Ancient Mysteries described ;* London, 1823,

in-8, 199). Les fous pénétrèrent sur le théâtre anglais, soit pour y remplir le rôle de héraut ou prologueur (Hone, *loc. cit.*), soit pour y personnifier les vices (Collier, *History of English Dramatic Poetry ;* London, 1831, in-8, II, 268 ; Edélestand du Méril, *Origines latines du théâtre moderne;* Paris, 1849, in-8, 72 ; Ward, *History of English Dramatic Literature ;* London, 1875, in-8, I, 60). Lorsque les auteurs de la fin du XVI^e^ siècle essayèrent d'écrire des comédies régulières, ils laissèrent encore une large place aux improvisations des *clowns* (Ward, I, 269) ; mais, malgré le goût du public pour les intermèdes bouffons, nous ne trouvons en Angleterre aucune pièce qui puisse être rapprochée de la sottie.

Le nom de *sotelty* fut cependant appliqué à certains divertissements donnés par des ménestrels dans les maisons particulières. Les corporations de Coventry, par exemple, se réunissaient dans des banquets que des chanteurs ou des acteurs ambulants venaient égayer par des *soteltys*. Un compte de l'année 1525, cité par M. Sharp (*A Dissertation on the Pageants or Dramatic Mysteries anciently performed at Coventry ;* Coventry, 1835, in-4, 217), nous fournit à cet égard de précieuses indications :

Item payed for the *soteltys* on Candelmase daye . . . . . vj s. viij d.
. . . . . .
Item payd for *suttelty* . . . . . ij s. v d.
Item payd to the players . . . . . iij s. iiij d.
Item payd for payntyng the *sotelte* . . . . . xij d.

La *sotelty* paraît n'avoir été qu'une simple farce, comme la *sotternie* néerlandaise. Quant au mot *sotie*, on ne le rencontre dans les anciens auteurs anglais qu'avec le sens de « folie », en général. M. Halliwell (*Dict. of Archaic and Provincial Words*, II, 776) en cite deux exemples tirés de Gower.

En Allemagne on trouve des jeux de fous (*narrenspiele*) qui, au premier abord, éveillent l'idée de nos sotties (voy. notamment Keller, *Fastnachtspiele*, 258, 283, 1008) ; un examen plus minutieux ne permet pourtant pas le rapprochement. Les *narrenspiele*, comme les *fastnachtspiele* en général, étaient joués par des acteurs grossiers, qui parcouraient les rues à la fin du carnaval. Ces comédiens improvisés entraient dans une maison, se rangeaient en demi-cercle dans la salle de famille, puis chacun d'eux récitait un couplet et la troupe allait chercher fortune ailleurs (Keller, 1481). Les fous de Nuremberg portaient bien, comme les sots parisiens, des oreilles d'âne et des bonnets grotesques (Keller, 258), mais leurs représentations avaient un caractère absolument différent ; il y a loin des couplets diffus où chacun d'eux raconte ses folies au dialogue vif et animé de nos sotties. L'influence exercée par les pièces françaises sur le théâtre allemand se manifeste beaucoup plus tôt par les rôles de fous, intercalés dans les moralités et dans les mystères ou

comme personnages épisodiques, ou comme prologueurs. En réalité, l'on ne peut citer qu'un petit nombre d'exemples de ces rôles de fous dans les pièces les plus anciennes, mais, en Allemagne comme en France, il semble qu'on se soit dispensé de les écrire et que l'acteur ait eu la faculté d'improviser à sa guise.

Le début d'une pièce politique attribuée à Pamphile Gengenbach prouve qu'en 1545 ou 1546 les sots ouvraient ordinairement le spectacle :

> Selten ein spil wirt gfangen an
> Das nit auch musz ein narren han,
> So ist es auch in diesem spil...

(*Pamphilus Gengenbach, hrsgg. von Karl. Gödeke;* Hannover, 1856, in-8, 292.)

Cependant les rôles grotesques, que Hans Sachs avait introduits déjà dans un certain nombre de ses pièces, ne reçurent une forme tout-à-fait régulière que dans celles du duc de Brunsvic Henri-Jules et de Jacques Ayrer.

Il est curieux qu'en dehors de la France, les fous ou les sots semblent n'avoir été des personnages vraiment populaires que dans les théâtres du nord de l'Europe. Les facéties des bouffons allemands se retrouvent dans les pièces de Justesen, qui, le premier en Danemark, donna aux fous des rôles écrits, dont il ne dédaigna pas de se charger lui-même (voy. *Hieronymus Justesen Ranch's danske Skuespil og Fuglevise, udgivne ved S. Birket Smith;* Kjöbenhavn, 1877, pet. in-4, introd., xiij, xxxij[1]). Au-delà même de l'Allemagne, les quelques mystères bohêmes qui nous sont parvenus présentent des parties comiques qui les rapprochent singulièrement de nos anciennes productions dramatiques. Le célèbre fragment connu sous le titre de *Mastičkář* (le Vendeur de parfums), qui appartient au XIII^e^ siècle (voy. Hanka, *Starobýla Skaladanie;* w Praze, 1823, in-8, 198; Nebeský, *Časopis českého Museum*, 1847, I, 325, etc.) mêle à un sujet d'édification les facéties les plus grossières. Il est probable que le public auquel s'adressaient de semblables joyeusetés se plaisait à entendre les discours fortement épicés des fous, mais c'est là, nous l'avouons, une simple conjecture. Les rares monuments du théâtre tchèque qui, après la terrible guerre de trente ans, ont échappé à la rage des Jésuites, ne nous en fournissent pas la preuve. Enfin, les plus anciennes pièces polonaises mettent en scène un bouffon, le *klecha*, qui n'est pas sans analogie avec le sot ou le fou des pays voisins (Wójcicki, *Teatr starożytny w Polsce;* Warszawa, 1841, in-8, I, 93).

1. M. Birket Smith a promis une étude spéciale sur les diables et les fous dans le théâtre danois, étude dont la première partie seule a paru dans les *Danske Samlinger*, II. Række, III, 1874, 219.

Les fous n'obtinrent pas la même faveur dans l'Europe méridionale. Les mystères provençaux que nous possédons n'en offrent pas de trace, et M. d'Ancona (*Origini del Teatro in Italia;* Firenze, 1877, 2 vol. in-12) n'en trouve pas non plus dans l'ancien théâtre italien. Dans les *sacre rappresentazioni* ce sont toujours des anges qui font les annonces aux spectateurs ; on n'y rencontre, à notre connaissance du moins, aucun rôle de sot. Il faut descendre, pour trouver des bouffons, jusqu'à la *commedia dell' arte*. En Espagne, cependant, le *bobo,* ou *badin*, est un personnage obligé des premiers *autos,* mais nous ne voyons à citer, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, que les œuvres de Torre Naharro. Cet auteur semble avoir connu la sottie française et s'être proposé de l'imiter dans les *intróitos* dont il a fait précéder chacune de ses pièces. Les *intróitos* n'ont aucun rapport avec le drame auquel ils servent de prologue ; ce sont des scènes burlesques dans lesquelles un acteur comique recommande la pièce à l'attention des spectateurs, au milieu de pointes et de facéties de tout genre. A ce point de vue, ils tiennent le milieu entre les sotties et les monologues. Voy. Schack, *Geschichte der dramatischen Literatur und Kunst in Spanien ;* 2. Ausg. (Franckfurt am Main, 1854, in-8), I, 184.

Comme preuve des emprunts faits par Naharro aux poëtes dramatiques français, on peut citer le nom de *jornada* (journée) qu'il donna aux actes de ses pièces ; il adopta le mot, tout en lui attribuant un sens nouveau (cf. Wolf, *Studien zur Geschichte der spanischen und portugiesischen Nationalliteratur ;* Berlin, 1859, in-8, 595).

Après avoir recherché l'origine de la sottie, examiné la place qu'elle occupe dans notre théâtre et montré qu'elle fut à peu près sans influence sur les littératures étrangères, nous nous proposons de dresser une liste aussi complète que possible des sotties qui nous sont parvenues. Cette liste sera forcément assez courte, car, par leur nature même, les sotties étaient un genre dramatique dans lequel les acteurs devaient souvent improviser. Les « fatistes » donnaient beaucoup plus de soins aux mystères et aux moralités qu'à ces œuvres éphémères qui le plus souvent ne devaient offrir qu'un intérêt de circonstance. On s'explique ainsi que les manuscrits et les imprimés nous en aient conservé un si petit nombre. Toutefois les pièces que nous possédons suffisent pour nous donner une idée précise de cette espèce de composition. Nous nous sommes efforcé de les classer par ordre chronologique, en relevant les allusions historiques qu'elles contiennent, ou, lorsque nous n'y avons vu aucune allusion, en leur donnant par analogie une date approximative. Nous avons également indiqué la ville dans laquelle nous croyons que chaque pièce a été jouée. Ce classement permet de suivre pas à pas les

progrès de l'art dramatique. La sottie n'est d'abord qu'un dialogue, presqu'entièrement dénué d'action; c'est la parade proprement dite, dont les *Menus Propos* sont le type (voy. ci-après, p. 251); mais peu à peu on y introduit une action, qui tient tantôt de la moralité, tantôt de la farce. Ce caractère moral est surtout remarquable dans deux sotties politiques évidemment écrites sur commande et qui sont beaucoup plus développées que toutes les autres. Les deux pièces dont nous parlons, la sottie du *Jeu du Prince des Sotz* de Gringore et la *Sotise a huit personnaiges*, que nous attribuons à André de la Vigne, étaient à la fois destinées à la représentation et à la lecture; c'étaient des pamphlets plus encore que des comédies satiriques.

En dressant la liste des sotties, nous n'avons considéré que le caractère même des pièces et non le titre qui leur est donné dans les imprimés ou dans les manuscrits. La plupart des sotties sont qualifiées de *farces* ou de *moralités*, mais il n'en est pas moins aisé de les reconnaître en tenant compte de ce que nous avons dit ci-dessus : ce sont des parades jouées par des fous, des sots ou badins, auxquels se mêlent assez ordinairement des personnages allégoriques. Les fous, sots ou badins portent seuls le capuchon à oreilles d'âne; à côté d'eux on voit figurer d'autres acteurs, appelés galants, compaignons, pèlerins, etc.; mais en réalité ceux-ci ne se distinguent des premiers que par le costume.

Nous avons fait suivre le titre de chaque sottie d'une courte notice contenant : 1° les noms des personnages; 2° les premiers et les derniers vers; 3° l'indication des noms propres ou des allusions historiques qui permettent de fixer la date, le lieu de la représentation, et, s'il se peut, de déterminer l'auteur; 4° un relevé des chansons chantées dans la pièce et, autant que possible, des renvois aux recueils où l'on en trouve le texte complet; 5° la bibliographie [1].

---

1. Dans la bibliographie nous avons indiqué d'une manière sommaire les recueils suivants :

Caron. — Collection de différents ouvrages anciens, poésies et facéties. [*Paris*, 1798-1808], 11 vol. pet. in-8.

Fournier. — Le Théâtre français avant la Renaissance, 1450-1550. *Paris, Laplace, Sanchez et C^ie^*, [1872?], gr. in-8.

Le Roux de Lincy et Michel. — Recueil de Farces, Moralités et Sermons joyeux, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale. *Paris, Techener*, 1837, 4 vol. pet. in-8.

Montaiglon et Rothschild. — Recueil de Poésies françoises des XV^e^ et XVI^e^ siècles. *Paris, Jannet*, [*Frank* et *Daffis*], 1855-1877, 12 vol. in-16.

Viollet le Duc. — Ancien Théâtre françois. *Paris, Jannet*, 1854-1857, 10 vol. in-16.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES SOTTIES QUI NOUS SONT PARVENUES.

I.

LES TROIS GALANTS, farce joyeuse a cinq personnages, c'est a sçavoir :
Le premier Galant, Le Monde qu'on faict paistre,
Le deuxiéme Galant Ordre.
Le troisiéme Galant,
[*Rouen, vers* 1450 ?]

Cette pièce est, croyons-nous, la plus ancienne sottie qui nous ait été conservée ; aussi présente-t-elle de nombreuses obscurités.

En voici les premiers vers :

LE PREMIER GALANT *commence et dict :*
Et puis, est il façon aulcune?
LE DEUXIÉME GALANT.
De quoy faire?
LE TROISIÉME GALANT.
De quicter tout.
LE PREMIER GALANT.
Y fouldra quelque un ou quelque une
De bref, qui nous mectra deboult.
Je songe.
LE DEUXIÉME GALANT.
Je suys en escoult.
LE TROISIÉME GALANT.
J'ey mains et sy ne puys rien prendre...

Le plan de la sottie est des plus simples. L'un des Galants veut aveugler le Monde

Et luy faire entendre que noir
Sera blanc ;

un autre veut le faire paître,

Luy disant qu'il a une toux
Qu'i fault que par herbe on garisse.

Ils mettent ce beau projet à exécution, dès que le Monde entre en scène, mais celui-ci se moque de leurs finesses ; il a pour lui l'argent. C'est en vain que les galants convoitent son accoutrement, son pourpoint, sa toque ; ils ne les auront pas. Ordre accourt au bruit de la dispute et ne peut réussir à concilier les parties. Il y a longtemps que le Monde le connaît, mais les Galants ne le connaissent pas ; ils vivront donc sans

Ordre, et le Monde ne leur donnera que « troys vins de nois », comme à des « sos radotés ».

Sans pouvoir donner une preuve positive de notre opinion, nous croyons que *Les trois Galants* appartiennent au milieu du xv^e^ siècle. Avec quelque effort on pourrait voir une allusion historique dans le passage suivant :

ORDRE.
Que dient ces vassaulx,
Qui sont en ce poinct arrivés?
LE MONDE.
Se sont trois povres Engelés
Qui me veulent menger toult cru.
ORDRE.
Monde, s'on leur a rien acreu,
Qu'on les paye afin qu'i s'en ailent (*l.* voisent).
Que vous fault il?
LE MONDE.
Y se degoisent :
Moitié figues, moytié raisins,
Combien qu'i sont tous mes voisins...

Ordre ne voudrait-il pas dire qu'il vaut mieux acheter des Anglais les places qu'ils occupent encore que de leur faire la guerre? Si le Monde les appelle ses « voisins », c'est que la scène se passe en Normandie (l'emploi des formes *av'ous* pour *avez-vous* (v. 266) et *on* pour *nous* (v. 406) ne laisse aucun doute sur ce point).

Un nom propre que nous n'avons pu identifier servira peut-être à reconnaître si notre hypothèse est exacte. On lit au v. 303 :

Dieu ayt l'ame de Paul Flatart !

La pièce se termine ainsi :

ORDRE.
Enfans, que nous face debvoir
De chanter, a la departye,
Quelque chanson qui soit partie.
Hardiment, je vous en dispense.
LE DEUXIÉME GALANT.
Voila pour nostre recompense.
Le premier va devant, commence.

On remarque (v. 153 sqq.) une chanson qui commence ainsi :

Atendés a demain, atendés a demain !
Il y sont ; chascun faict sa main.

Le texte indique en deux autres endroits que les Galants chantent des chansons.

Bibliographie.

A. Biblioth. nat., ms. franç. 24341 (*olim* La Vall. 63), fol. 123 *b*–132 *b*.

B. Le Roux de Lincy et Michel, t. II, nº 25.

II.

Les Menus Propos.

Personnages.

Le Premier, Le Tiers.
Le Second,

[*Rouen, février* 1461.]

Les *Menus Propos* peuvent être considérés comme le type de la sottie primitive ; ils ne renferment aucune action dramatique ; c'est un simple dialogue entre trois sots. Les questions relatives à cette pièce ont été parfaitement élucidées par les derniers éditeurs, dont nous ne ferons guère que reproduire le travail.

La sottie commence par un triolet ainsi conçu :

Le Premier.
Se je vous doy, je vous payeray ;
Ce sont les gaiges de Treviéres.
Le Second.
Faictes moy voye ; si me serray.
Le Tiers.
Se je vous doy, je vous paieray.
Le Premier.
Il sera jour quand je verray
De beurre frez faire chiviéres.
Le Second.
Se je vous doy je vous payeray ;
Ce sont les gages de Treviéres.

Elle mérite surtout d'être étudiée à cause du grand nombre de proverbes et de dictons populaires qu'elle renferme. Les noms géographiques y abondent ; on y voit figurer diverses villes ou villages de Normandie : Bayeux, v. 517 ; Beaumont [-le-Roger], v. 536 ; Bostcachart [Bourg-Achard], v. 94 ; Cahieu, v. 135 ; Gibray [Guibray], v. 163 ; Isegny, v. 133 ; Saint-Lo, v. 186 ; Treviéres, v. 2, 8 ; Villedieu [-les-Poëles], v. 482, sans parler de la vallée d'Auge, v. 497, ni de la Toucque, v. 134 ; mais Rouen et ses environs y tiennent la première place et l'on ne peut douter que les *Menus Propos* ne soient d'origine rouennaise. Les étrangers ne connaissaient guère le Robec (v. 425), la

chapelle Saint Mor (v, 193, 291) ; la porte Beauvoisine (v. 399) ; les Moliniaulx (v. 184), non plus que le privilége attribué à la fierte de saint Romain de délivrer chaque année un prisonnier (v. 427). Les autres allusions géographiques : Beauvais (v. 481) ; Paris (la Gréve, v. 115 ; les Quinze Vings, v. 313 ; la porte Baudaiz, v. 182) ; Nevers (v. 447) ; la Bresse (v. 177), Constantinople (v. 188), n'ont aucune valeur particulière. L'auteur écrit pour des Normands, dont il ne manque pas d'exalter le courage :

C'est bon courage que Normant ;
Jusque au mourir il ne se rend.

La date de notre pièce n'est pas indiquée d'une manière moins précise que sa patrie. Tout d'abord, nous y relevons une allusion à Du Guesclin (v. 502), à la bataille de Formigny, livrée en 1450 (v. 131) et à la « bataille aux gays » (v. 145), que Le Pogge place en 1452 ; mais les v. 163-164 contiennent la mention d'un événement plus récent, la défaite du duc d'York, qui eut lieu à Wakefield au mois de novembre 1460 :

Tous ceux de Londres sont matés
Et est vaincu le duc d'Iort.

Par contre, on lit aux v. 411-412 :

Ou est la Pucelle du Mans?
Jou elle plus de ses fredaines?

Il s'agit ici de Jeanne Le Féron, qui en 1460 essaya de se faire passer pour Jeanne d'Arc et fut condamnée pour ce fait au mois de mars 1461. Les *Menus Propos* paraissent avoir été écrits entre la mort du duc d'York et la condamnation de la fausse pucelle. Comme on doit y reconnaître un divertissement de carnaval et qu'ils contiennent même une allusion à « karesme prenant » (v. 41), on peut les dater avec une certitude presque complète du mois de février 1461.

Les *Menus Propos*, si curieux comme recueils de proverbes et de dictons, présentent encore un autre intérêt. Il est très-probable que nous en connaissons l'auteur et les acteurs. Le premier paraît s'être nommé dans les vers suivants (95-96) :

Autant vault a dire Richart
Comme Cardin ou *Cardinot*.

Cardinot était un joueur de farces normand qui florissait au milieu du XV^e^ siècle. Il est cité avec d'autres comédiens de son temps dans la farce du *Bateleur* (Le Roux de Lincy et Michel, IV, n° 69, p. 16 ; Fournier, 326) :

Voecy maistre Gilles des Vaulx,
Rousignol, Brière, Peuget
Et *Cardinot*, qui fait le guet,

Robin Mercier, Cousin Chalot,
Pierre Regnault, ce bon falot,
Qui chants de Vires mectoyt sus...

Il est assez fréquent au moyen-âge de voir des auteurs se faire connaître en intercalant leur nom au milieu de leurs ouvrages. Ce procédé a été employé même au théâtre, comme le prouve une moralité d'André de la Vigne, dont nous aurons l'occasion de parler plus loin (voy. le n° VIII, p. 270). M. Vallet de Viriville (*Biblioth. de l'École des Chartes*, V^e^ sér., V, 1-17) a cru pouvoir retrouver ainsi le nom de l'auteur du *Mistére du Siége d'Orleans*.

Si l'on admet que Cardinot a pu composer la pièce qui nous occupe, on peut admettre également qu'il la jouait lui-même ; il aurait eu alors pour acolytes deux acteurs dont les noms se trouvent dans les vers suivants (301-302) :

Deable *Roget*, deable *Guycgart*,
Et ou sont tous ces semmaulx (?)?

Le dernier vers est malheureusement incompréhensible et, comme il ne se trouve que dans une seule des éditions des *Menus Propos* qui nous sont connues, il nous est impossible de le rectifier. La suppression même de ce passage dans les éditions postérieures nous confirme dans l'idée que Roget et Guycgart étaient les acteurs primitifs.

Nous avons dit que notre sottie était dépourvue d'action ; ce n'est en effet qu'une parade, mais nous sommes porté à croire que cette parade était mêlée de « soubresauts ». Les comédiens devaient accompagner de quelque culbute des couplets comme les suivants :

C'est ung grant tour d'abileté
Que faire bien le soubre sault (v. 121-122).
Quant je danse, je saulx, je tripes ;
J'ay toujours le cul ortié (v. 205-206).

Nous avons fait remarquer ci-dessus (p. 241) que les sots ou badins devaient posséder les talents de nos clowns modernes.

Les Menus Propos se terminent comme ils ont commencé, c'est-à-dire par un triolet :

LE PREMIER.

Vous tous, qui nous avés ouy,
Pour Dieu, ne nous encusés pas.

LE SECOND.

Marchés oultre le pire touy [?],
Vous tous, qui nous avés ouy,

LE TIERS.

Lucifer s'est esvanouy
Puis trois jours; c'est ung piteux cas.

LE PREMIER.

Vous tous, qui nous avez ouy,
Pour Dieu, ne nous encusés pas.

Bibliographie :

A. Les menus propos. — *Cy finent les menus propos Im || primes nouuellement a paris par le || han treperel demourrant sur le pont || nostre dame a lymaige saïct Laurẽs. S. d.* [*vers* 1500], in-4 goth. de 12 ff. de 38 lignes à la page, sign. A-B, par 6.

Au titre, la grande marque de *Jehan Trepperel* (Silvestre, n° 74).

Le v° du dernier f. est blanc.

Cette édition avait sans doute été précédée d'une ou de plusieurs éditions exécutées en Normandie, mais c'est la plus ancienne qui nous soit parvenue. Les autres éditions que nous avons eues sous les yeux offrent une lacune et des transpositions qui indiquent un remaniement postérieur.

Biblioth. de M. le duc d'Aumale (*Cat. Cigongne*, n° 690). — Biblioth. du baron J. E. de Rothschild. — Biblioth. du baron de Ruble.

B. Les menus propos. — *Cy finissent les menus propos. S. l. n. d.* [*Paris, vers* 1500], pet. in-4 goth. de 6 ff., impr. à 2 col.

Au titre la marque de *Trepperel*.

C. Les menus propos. — *Cy finent les menus propos. S. l. n. d.* [*Caen, vers* 1500], pet. in-4 goth. de 12 ff. de 36 lignes à la page, sign. A-B.

Au titre, la marque de *Robinet Macé*, imprimeur à *Caen* de 1498 à 1506 (Silvestre, n° 134).

Au v° du titre, une grande figure en bois représentant un clerc assis dans un fauteuil, la main gauche levée ; devant le clerc est agenouillé un personnage qui paraît écrire sous sa dictée.

Cette édition donne les vers dans l'ordre suivant : 1-160 ; 181-238 ; 161-180 ; 239-284 ; 325-571. Elle présente une lacune de 20 vers (v. 285-324) que vient heureusement combler l'édition A.

Biblioth. du baron J.-E. de Rothschild (exempl. du baron J. Pichon, *Cat.* n° 463, qui faisait partie d'un des recueils du duc de La Vallière, *Cat. de Bure*, n° 2904).

D. Les menus propos composes nouuellement. — *Cy finent les menus propos imprimes nouuellement a Paris pour Guillaume Gyon. S. d.* [*vers* 1520], pet. in-8 goth. de 12 ff.

E. ¶ Les menus || Propos Auec || le temps qui court. — [A la fin :] ¶ *Imprime nouuellement a paris* ꝑ || *Alain Lotrian Imprimeur et librai-* || *re demourant en la rue neufue nostre* || *dame a lenseigne de lescu de France. S. d.* [*vers* 1525], pet. in-8 goth. de 16 ff. de 27 lignes à la page, sign. A-B.

Au titre, un bois représentant un docteur et un fou élevés au-dessus de la foule et se parlant. Ce bois se retrouve en tête d'une des éditions du *Dialogue du Fol et du Sage*.

L'édition E donne les vers dans l'ordre suivant : 1-160 ; 181-228 ; 267-284 ; 325 ; 170-180 ; 239-266 ; 229-238 ; 161-170 ; 327-571 (les vers 285-324 et 326 manquent).

Alain Lotrian exerça de 1518 à 1545.

Bibl. nat. Y. 6158. c (4) Rés. — Bibl. du baron J.-E. de Rothschild.

F. Les menus propos. || Auec le temps qui court. — [A la fin :] ¶ *Imprime a paris.* || ¶ *Qui en vouldra auoir si se transporte* || *Au palays a la premiere porte.* [*Paris, Guillaume Nyverd*], *s. d.* [*vers* 1525]. Pet. in-8 goth. de 16 ff. non chiff. de 27 lignes à la page, sign. A-B.

Au titre, un bois représentant trois hommes debout, qui se parlent. C'est le bois qui figure sur le titre des *Moyens d'eviter merencolye* de d'Adonville (on peut en voir une réduction peu exacte dans le recueil des *Joyeusetez*). Il a été employé par *Guillaume Niverd* au recto du dern. f. d'une de ses éditions de *Pathelin*, et c'est à ce même libraire que nous reporte l'adresse rimée qui se trouve à la fin du poëme.

Voici dans quel ordre cette édition donne les vers :

1-160 ; 181-228 ; 267-284 ; 325, 326 ; 171-180 ; 239-266 ; 229-238 ; 161-170 ; 327-571. Les vers 285-324 manquent comme dans C E.

Biblioth. de M. le baron de la Roche la Carelle.

G. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, X, 343-396.

III.

Farce nouvelle moralisée des gens nouveaulx, qui mengent le Monde et le logent de mal en pire.

Personnages.

Le premier Nouveau, Le tiers Nouveau,
Le second Nouveau, Le Monde.

[*Paris ? vers* 1461.]

Il est essentiel de bien saisir la donnée de cette pièce pour en découvrir la date, car elle ne contient aucune allusion historique précise.

Une ère nouvelle s'ouvre et les gens nouveaux se promettent de tout changer dans le monde :

> Les vieulx ont regné, il souffit ;
> Chascun doit rener a son tour.

Désormais les avocats donneront leur argent aux plaideurs ; les poltrons monteront les premiers à l'assaut ; les prêtres vivront saintement ; les médecins guériront les malades. Le Monde paraît et se moque de ces beaux réformateurs ; il n'a rien à gagner à tous leurs projets ; pour lui le bon temps est passé et ne reviendra plus. Il connaît les gens nouveaux et ne les croit pas sur parole ; il sait d'avance qu'il lui faudra supporter les mêmes abus que par le passé et des abus pires encore.

Le sujet de cette sottie offre d'assez grandes ressemblances avec celui de notre n° I, mais ici l'idée du poëte est mieux accusée. On voit immédiatement que la pièce a été écrite au commencement d'un règne; mais quel est ce règne ? M. Magnin (*Journal des Savants*, 1858, 418) croit que les *Gens nouveaulx* datent de Charles VI; M. Édouard Fournier (p. 68) la place au contraire avec beaucoup de raison au début du règne de Louis XI. D'une part, une allusion aux gendarmes d'ordonnance (v. 185-186) ne permet pas de remonter plus haut que 1448; d'autre part, la langue et le style appartiennent au milieu du xv^e^ siècle.

En tête de la sottie est une ballade sans envoi, dont la première strophe est ainsi conçue :

LE PREMIER NOUVEAU *commence*

Qui de nous se veult enquerir,
Pas ne fault que trop se demente ;
Nostre renom peult on querir,
Com verrez a l'heure presente.
Des anciens ne vient la sente,
Combien qu'ilz fussent fort loyaulx,
Chascun a part soy se regente ;
Somme, nous sommes gens nouveaulx.

Les sots (car les gens nouveaux sont des sots, ce que n'ont remarqué ni M. Magnin, ni M. Fournier) exposent ensuite leur programme :

LE PREMIER.

Gouverner, tenir termes haulx,
Regenter a nostre appetit
Par quelques moyens bons ou faulx ;
Nous avons du temps ung petit.

Cette espèce de programme se continue (v. 41-71) en huit couplets terminés par ce refrain :

Ainsi serons nous gens nouveaulx.

Voici le couplet où il est fait allusion à l'ordonnance de 1448 :

LE MONDE.

Il vous court une pillerie
Voyre sans cause ne raison ;
Labeur n'a riens en sa maison
Qu'ilz n'emportent; vela les termes.
Et si ne sont mie gens d'armes
Qui soyent mis a l'ordonnance
Servans au royaulme de France ;
Ce ne sont qu'ung tas de paillars,
Meschans, coquins, larrons, pillars;
Je prie a Dieu qu'i les confonde.

La pièce se termine ainsi :

LE MONDE.

Or voy je bien qu'il m'est mestier
De le porter patiemment ;
Chascun tire de son cartier
Pour m'avoir, ne luy chault comment.
Vous povez bien voir clérement
Que gens nouveaulx sans plus rien dire
Ont bien tost et soubdainement
Mys le Monde de mal en pire.

Notre sottie est probablement parisienne ; elle ne contient, du reste, aucun nom géographique qui nous permette de l'affirmer. L'emploi de vers à queue annuée dans deux des couplets récités par le Monde (v. 245-259 ; 320-331) semble seulement indiquer que l'auteur appartenait au nord de la France.

Bibliographie :

A. Farce nouuelle || moralisee des || gens nouueaulx qui mengent le mon || de/ & le logent de mal en pire/ a quatre || personnaiges. Cestassauoir. || ¶ Le premier nouueau. || ¶ Le second nouueau. || ¶ Le tiers nouueau. || ¶ Et le Monde. — ¶ *Finis.* | ¶ *Farce nouuelle moralisee des || gens nouueaulx qui men || gent le monde/ et le || logent de mal || empire. S. l. n. d.* [*Lyon, en la maison de feu Barnabé Chaussard, vers* 1548], in-4 goth. allongé de 6 ff. de 48 lignes à la page pleine, impr. en grosses lettres de forme, sign. A par 4, B par 2.

Au titre, un grand F initial orné de rinceaux et deux petits bois disposés côte à côte : 1° L'arche de Noé ; 2° Un berger gardant ses moutons.

Au v° du dernier f., 4 petits bois, disposés deux à deux et séparés par un double filet : 1° Une monnaie représentant la Vierge, avec cette légende : *Protege Virgo Pizas ;* 2° Un roi et une reine devant lesquels jouent deux enfants.

3° Un pape entouré de ses cardinaux (cette figure se retrouve en tête d'une édition de la *Moralité ou Histoire rommaine d'une femme qui avoit voulu trahir la cité de Romme*, édition qui porte le nom de feu *Barnabé Chaussard* et la date de 1548).

4° Un revers de monnaie représentant une aigle à une tête avec cette légende : *Michael Ant · Marchio · Salutiaru.*

Musée brit., $\frac{\text{c. 80 d.}}{58}$

B. Viollet le Duc, III, 232-248.

C. Fournier, 68-73.

IV.

LES DEULX GALLANS ET UNE FEMME QUI SE NOMME SANCTÉ, farce a trois personnages, c'est a sçavoir :

Le premier Gallant, La Femme.
Le deuxiesme Gallant,

[*Vers* 1485 ?]

Deux Galants chantent gaiement et cherchent à se réjouir pour se consoler de tous les maux qui sont dans le monde, quand une femme inconnue se présente à eux. Cette femme n'est autre que Sancté, qui consent à devenir la compagne des Galants et leur promet de les dédommager de tous les biens qui leur manquent.

La pièce débute par un triolet :

LE PREMIER GALLANT *commence.*
Je chante.
LE DEUXIESME GALLANT.
Souvent je me ry
Par deuil et grosse fantasye.
LE PREMIER GALLANT.
Je voys plusieur[s] gens [fort] marys ;
Je chante.
LE DEUXIESME GALLANT.
Souvent je me rys.
LE PREMIER GALLANT.
Mes esp[e]ritz sont tous ravys
Par guerre qui l'homme mestrie.
Je chante.
LE DEUXIESME GALLANT.
Souvent je me ris
Par deuil et grosse fantasie.

Les chansons des Galants étonnent Sancté, qui les traite de fous, mais, à cette occasion, elle nous apprend que les deux compagnons sont des gendarmes cassés. Cette allusion à l'ordonnance de 1480 est la seule donnée que nous possédions pour fixer la date de la sottie :

Vostre forte fiebvre quartaine,
Gens d'armes cassés, cus rompus !
Et, je vous prye, ne parlés plus
De vous ne de vostre vaillance ;
Vous ne tenés nulle ordonnance ;
C'est argent perdu pour le roy.

La pièce se termine ainsi :

LE DEUXIESME GALLANT.

A Dieu la notable assistence ;
Y nous fault de ce lieu partir,
Car nous avons pour recompense
Sancté pour nous entretenir ;
Et, au partement de ce lieu,
Une chanson pour dire a Dieu.

Les deux Gallans et Sancté sont bien un jeu de sots ; suivant l'observation générale que nous avons faite ci-dessus, les culbutes ne devaient pas y manquer. Il nous paraît évident, en effet, que les couplets suivants étaient accompagnés d'exercices gymnastiques :

LE PREMIER GALLANT.

L'homme sainct a bien tost gecté
Un plain sault ou une virade...
Faire le pect et la ruade
Faict a l'homme avoir guerison.

Mais, si cette sottie ne s'écarte pas des règles du genre, elle se distingue cependant des autres pièces que nous possédons par le grand nombre de chansons qui y sont insérées. Le temps requis pour l'exécution de ces morceaux explique que l'auteur se soit arrêté au vers 210e. Voici du reste la liste des chansons :

1. Y n'est si doulce vie
Que de joie d'esté... (v. 9-11)

2. Jamais je ne seray joyeux
Tant que je vous revoye (v. 22-23).

3. Fleur de guesté, allegés la martyre (v. 31).

Voy. Gasté, *Chansons normandes du XVe siècle* (Caen, 1866, in-16), no 31 ; Gaston Paris, *Chansons du XVe siècle*, no 65.

4. Onques depuis mon cœur n'ust joye (v. 35).

5. Je vous donne plaine puissance
De choisir la ou vous plaira (v. 92-93, 164-165).

Voy. Gasté, *Chansons normandes*, no 54.

6. Jamais mon cœur cesse n'ara
Tant que j'es son amour entiére (v. 166-167).

Nicole de la Chesnaye cite, avec une légère variante, le premier vers de cette chanson dans sa moralité de la *Condamnacion de Bancquet :*

Jamais mon cueur joye n'aura.

Voy. P.-L. Jacob, *Recueil de Farces, Soties et Moralités*, 316 ; Fournier, 320.

7. L'amour de moy [si] est enclosse.

Voy. Gaston Paris, *Chansons du XVe siècle*, no 13.

8. Gentilz galans, compaignon[s] du ressin (v. 199).

9. En amours n'a synon bien ;
Nul mal qui ne l'(u)y pense (v. 103-104).

Voy. Gaston Paris, *Chansons du XV^e siècle*, n° 13.

La même chanson se retrouve dans le *Vieil Amoureux et le Jeune Amoureux* (Le Roux de Lincy et Michel, I, n° 7, p. 6 ; Fournier, 383 ; Mabille, II, 261), pièce que nous rangeons parmi les dialogues dramatiques et qui est peut-être du même auteur.

On remarquera que les cinq chansons qui nous sont connues sont de la fin du xv^e siècle et concordent avec la date approximative que nous avons indiquée.

Bibliographie :

A. Bibl. nat., ms. franç. n° 24341 (*olim* 3304 ; La Vall. 63), fol. 53 *b*—58 *a*.

B. Le Roux de Lincy et Michel, I, n° 12.

V.

Farce de Folle Bobance.

Personnages :

Folle Bobance, Le second Fol, marchant,
Le premier Fol, gentilhomme, Et le tiers Fol, laboureux.

[*Lyon, vers* 1500.]

Folle Bobance, qui est la mère des sots, appelle tous ses enfants autour d'elle.

Folle Bobance *commence :*

Ou estez vous, touz mes folz affolez ?
Sortez trestous et [si] me venez voix.
Et qu'esse cy ? N'oyez vous point ma voix?
Despechez vous ; (bien) tost icy avollez;
Raffolée suis que cy je ne vous voix.
Borgnes, bossus, rabostez et follez,
Folz folians, de folie fault pourvoix;
Folz *lyonnoys, mylannoys, genevoys...*

Les couplets qui suivent continuent sur ce ton, puis la pièce devient plus sérieuse. Les trois fous veulent à tout prix bannir le travail, la peine, le souci et le chagrin ; ils veulent s'abandonner entièrement à Bobance, dont ils énumèrent les bienfaits. Ils espèrent que la belle dame les mènera « au chemin de prosperité », mais celle-ci leur répond qu'elle les conduit au contraire « au chemin de mendicité ». Les fous réfléchissent alors que Bobance dit vrai et que ses prétendus bienfaits ne peuvent que les ruiner.

La *Farce de Folle Bobance* exprime donc la même idée morale que le petit livre populaire de Robert de Balsac, intitulé le *Chemin de l'Ospital* (voy. Allut, *Étude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier;* Lyon, 1859, gr. in-8, 119), le *Chasteau d'Amours* de Gringore et le *Catholicon des Maladvisez* de Laurens des Moulins ; nous la croyons du même temps que ces diverses compositions. Il est vrai qu'elle ne contient pas une seule date, mais le v. 8 nous permet de la placer vers 1500. Les « folz lyonnoys » tiennent la tête de l'énumération des fous (preuve que *Folle Bobance* a été jouée à Lyon), puis viennent les fous de Milan et de Gênes. Ces mots prouvent, croyons-nous, que la sottie a été composée alors que Milan et Gênes appartenaient à la France, c'est-à-dire entre 1499 et 1512. Les « folz genevoys » reviennent une seconde fois plus loin (v. 16), mais le poëte ne les considère pas comme des étrangers ; il semble que, par une intention satirique, il n'ait pas voulu aller chercher des fous en dehors des limites de la France. Nous croyons donc que notre pièce a été écrite entre 1499 et 1512, mais plus près de la première date que de la seconde. L'occupation de Milan et de Gênes devait être encore un fait récent.

Les costumes élégants dont les trois fous nous donnent la description sont ceux des premières années du XVI^e^ siècle :

.. robe a large manche,
Et soliers carrez en morchant (?) ...;
.. fines robes, noyres, grises,
Vermeilles, vertes, coulourées,
Et chauses de toutes devises,
Par hault et par bas bigarrées... ;
. . . . . robes fourrées ;
. . . . velours. . . . . ;
De satin pourpoins a grans manches,
Et hocquetons pareillement
Bien cours, que ne passent les hanches ;
De Hollande chemises blanches
Froncées devant la poytraine,
Et au colet chemises blanches
A la mode napolitaine, etc.

Folle Bobance se termine ainsi :

LE SECOND FOL, MARCHANT.

Par ce point tout va meschamment,
Car tel veult maintenir bobance

LE TIERS FOL, LABOUREUX.

Qui ne scet façon ne comment
D'y gaigner la folle despense.

FOLLE BOBANCE.

Pourtant, seigneurs, chascun y pense :

Qui prent de moy gouvernement
Rantes luy fault ou grant chevance.
Prenez en gré l'esbatement. 555

Bibliographie :

A. Farce nouuelle || tresbonne de folle Bobance || a quatre personnaiges. || Cestassauoir. || ¶ Folle bobance. || ¶ Le premier fol gentil homme. || ¶ Le second fol marchant. || ¶ Et le tiers fol laboureux. — ¶ *Cy fine folle* || *Bobance. S. l. n. d.* [*Lyon, en la maison de feu Barnabé Chaussard, vers* 1545], in-4 goth. allongé de 8 ff. de 48 lignes à la page pleine, impr. en grosses lettres de forme, sign. A-B.

L'édition n'a qu'un simple titre de départ et le r° du 1er f. contient 36 lig. de texte.

Les grosses lettres de forme avec lesquelles ce volume est imprimé ont été employées par les héritiers de *Barnabé Chaussard* pour la *Farce nouvelle moralisée des Gens nouveaulx* (voy. p. 257), pour la *Farce de Colin, filz de Thevot*, etc., et pour les titres de plusieurs farces dont le texte est d'ailleurs imprimé en caractères gothiques ordinaires.

Mus. brit., $\frac{\text{c. 20 . d.}}{4^{\text{o}}}$

B. Viollet le Duc, II, 264-291.

VI.

Sottie, par Pierre Gringore.

Personnages.

Le premier Sot
Le deuxiesme Sot,
Le troisiesme Sot,
Le Seigneur du Pont Alletz,
Le Prince de Nates,
Le Seigneur de Jòye,
Le General d'Enfance,
Le Seigneur du Plat,
Le Seigneur de la Lune,
L'Abbé de Frevaulx,
L'Abbé de Plate Bource,
Le Prince des Sotz,
Le Seigneur de Gayecté,
La Sotte commune,
La Mére Sotte,
Sotte Fiance,
Sotte Occasion,
Croulecu.

[*Paris, mardi 25 février* 1512.]

Il n'est pas dans tout notre ancien théâtre de pièce plus connue que la *Sottie* qui précède la représentation donnée par Gringore aux Halles de Paris, le mardi gras de l'année 1512. Nous-même nous avons déjà parlé de cette représentation qui nous fait connaître l'ordre dans lequel se succédaient la sottie, la moralité et la farce (voy. ci-dessus p. 239). A

ce que nous avons dit précédemment nous ajouterons une seule réflexion. Si le *Jeu du Prince des Sotz* ne contient pas de monologue, c'est sans doute à cause des proportions inusitées que l'auteur a données à la sottie et à la moralité. De plus, ces deux pièces se complètent l'une l'autre, et il eût été difficile de les séparer par un morceau étranger au sujet.

Gringore se proposait d'intéresser les Parisiens à la querelle de Louis XII et de Jules II, en représentant le pape comme un personnage ridicule et odieux. Il est probable qu'en attaquant ainsi la superstition populaire, il obéissait aux ordres secrets de la cour. Nous avons cité, au début de nos observations sur la sottie en général (p. 236), un passage de Jehan Bouchet, qui montre que Louis XII se rendait compte de la place importante réservée au théâtre dans toute société policée. Brantôme nous apprend également que ce prince ne craignait pas de voir les acteurs se livrer à des allusions politiques. Voici ce qu'il raconte dans la vie d'Anne de Bretagne :

« Le roy l'honoroit de telle sorte, dit-il, que, lui estant raporté un jour que les clercs de la basoche du Palais et les escolliers aussi avoient joué des jeux où ils parloient du roy, de sa court et de tous les grandz, il n'en fist autre semblant, sinon de dire qu'il falloit qu'ilz passassent leur temps et qu'il leur permettoit qu'ilz parlassent de luy et de sa court, non pourtant desreglément, mais surtout qu'ils ne parlassent de la reyne sa femme en façon quelconque, autrement qu'il les feroit tous pendre. » *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, publ. par Ludovic Lalanne*, VII (Paris, 1873, gr. in-8), 316.

Gringore usa largement de la permission qui lui était accordée de représenter le roi et sa cour. Le Prince des Sotz, qui personnifie Louis XII, doit passer une revue générale de ses suppôts. Au premier rang des courtisans on voit divers prélats grotesques, qui ont pour cortége l'Ignorance, la Dissipation, la Paillardise. Les trois Sots et Sotte Commune, qui figurent le peuple, reçoivent ces hauts dignitaires ecclésiastiques. Mére Sotte arrive à son tour, revêtue des attributs de la papauté et suivie de ses ministres Sotte Fiance et Sotte Occasion ; elle pousse les Sots à la révolte contre le Prince, mais ceux-ci veulent rester fidèles à leur chef. Seuls les Abbés grotesques sont entraînés à la trahison ; alors « se fait une bataille de prelatz et de princes ». Mére Sotte est dépouillée de ses ornements sacrés ; on la reconnaît et tout le monde l'abandonne.

La *Sottie* de Gringore est trop connue pour que nous jugions utile d'en donner une plus longue analyse. En voici les premiers vers :

LE DROIT PREMIER SOT.

C'est trop joué de passe passe ;
Il ne fault plus qu'on les menace ;

Tous les jours ilz se fortifient.
Ceulx qui en promesse se fient
Ne congnoissent pas la falace.
C'est trop joué de passe passe.
L'ung parboult et l'autre fricasse ;
Argent entretient l'ung en grace,
Les autres flatent et pallient.....

Elle se termine ainsi :

LA SOTTE COMMUNE.

Affin que chascun le cas notte,
Ce n'est pas Mére saincte Eglise
Qui nous fait guerre, sans fainctise
Ce n'est que nostre Mére Sotte.

LE TROISIESME.

Nous cognoissons qu'elle radote
D'avoir aux Sotz dissention.

LE PREMIER.

El treuve Sotte Occasion
Qui la conduit a sa plaisance.

LE DEUXIESME.

Concluons.

LE TROISIESME.

C'est Sotte Fiance.

La pièce ne contient qu'une chanson, le célèbre refrain :

Faulte d'argent c'est douleur non pareille (v. 320).

Ce refrain est souvent cité ; on le trouve notamment dans Rabelais (II, XVI), dans la *Farce joyeuse du Savetier* (Le Roux de Lincy et Michel, IV, n° 73, p. 5) et dans une ballade de l'*Amoureux Passetemps* (éd. de 1582, f. E 5). C'était le premier vers d'une chanson qui commençait ainsi :

Faulte d'argent c'est douleur non pareille ;
Si je le dy, las! je sais bien pourquoy.....

Var. :

Si je le dy, j'ay bien raison pourquoy...

On en trouve le texte dans le recueil intitulé : *Plusieurs belles Chansons nouvelles* (Paris, Alain Lotrian, 1543, pet. in-8 goth., fol. 86 *b*) ; le premier couplet seul figure dans le *Mellange de Chansons* publié par Ronsard en 1572 (fol. 32 *b*, avec une mélodie de Josquin, et fol. 55 *b*, avec une mélodie d'Ad. Willard). Eustorg de Beaulieu transforma la chanson profane en un cantique spirituel :

Faulte de foy c'est erreur non pareille ;
Si je le dy, j'ay bien raison pourquoy...

Ce cantique, qui fait partie de la *Chrestienne Resjouyssance* (Genève, 1546, in-8, n° 91), avait été imprimé dès 1533 dans les *Noëls nouveaulx* publiés par Mathieu Malingre à Neufchastel (*Chansonnier huguenot*, 425).

Roger de Collerye (éd. d'Héricault, 223) a composé sur le même refrain un rondeau, en partie reproduit dans la *Vraye Pronostication de Me Gonin* (Fournier, *Variétés hist. et litt.*, V, 223). M. Fournier prétend que ce rondeau est devenu une chanson, qu'il dit avoir rencontrée dans un recueil publié à Louvain en 1554, par Pierre de Phalèse. Il est probable qu'il a confondu le rondeau avec la pièce que nous avons citée d'après le *Mellange* de Ronsard ; et la date même qu'il assigne au recueil de Phalèse nous paraît inexacte. Il s'agit sans doute de la *Fleur des Chansons à trois parties*, etc. (Louvain, Pierre Phalèse, et Anvers, Jean Bellère, 1574), collection très-rare, qui ne nous est connue que par la mention de Fétis et dont la Bibliothèque nationale ne possède pas d'exemplaire.

Bibliographie :

A. ¶ Le ieu du prince des sotz. Et || mere sotte. || ¶ Ioue aux halles de paris le mardy || gras. Lan mil cinq cens et vnze. — ¶ *Fin du cry, sottie, moralite et farce cõ-* || *posez par Pierre Gringoire dit mere sotte.* ¶ || *Imprime pour iceluy. S. l. n. d.* [*Paris*, 1512], pet. in-8 goth. de 44 ff. non chiffr. de 26 lignes à la page, sign. A.-F.

Au titre, le bois de Mére Sotte avec la devise : *Tout par Raison*, etc. (Brunet, II, 1747).

La sottie occupe les ff. A 2 *b* — C 5 *b*.

Bibl. nat., Y, 4429. Rés. — Copies figurées à la Bibl. de l'Arsenal, B. L. F. 50 et 50 *bis*.

B. Le ieu du prince des sotz et mere sotte ioue aux halles de paris le mardy gras, iiij. — [Au r° du dernier f. :] *Nouuellemẽt imprime a Paris.* Pet. in-4 goth. de 16 ff. de 39 lignes à la page, impr. à 2 col.

Bibl. Méjanes, à Aix.

C. Caron, n° 4.

D. Œuvres complètes de Gringore réunies pour la première fois par MM. Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon [à partir du tome II : par MM. A. de Montaiglon et J. de Rothschild]. *A Paris, chez P. Janet, Libraire* [à partir du tome II : *Paul Daffis, éditeur-propriétaire de la Bibliothèque elzevirienne, 7, rue Guénégaud*], M DCCC LVIII [1858]—M DCCC LXXVII [1877], 2 vol. in-16.

Tome I, 203-243.

E. Fournier, 293-306.

VII.

Les Sotz nouveaulx farcez, couvez.

Personnages :

Le premier Fol, Le tiers Fol.
Le second Fol,

[*Rouen, vers* 1513?]

Les *Sotz nouveaux* ne présentent pas plus d'action théâtrale que les *Menus Propos*. Trois fous racontent successivement comment ils ont été « ponnus », ce qui donne lieu à des plaisanteries assez grossières ; ils chantent une chanson bachique, exécutent sans doute quelques cabrioles et se retirent.

Voici le début de la pièce :

De trois Fols le Premier *commence.*

Je suis venu a la huée
Comme filz de dame Follye,
Qui m'a faict, enclos et couvée.
Dieu gard toute la compaignie.
N'est ce pas belle rusterie
De quatre corbeillées de folz,
Qui sont venus d'une saillye,
Tous nouveaulx ponnus et esclos?..

L'expression de « nouveaulx ponnus » nous fait croire que notre sottie est la pièce désignée dans la *Farce du Vendeur de livres* sous le nom de *Farce des nouveaux Ponus :*

Les Fieux et Rentes
Des filles nouvelles rendus,
La Farce des nouveaux Ponus
Et *Le Depuceleur de nourriches.*

(Le Roux de Lincy et Michel, II, n° 40, p. 13 ; Mabille, II, 203, 221.)

Cette mention est précieuse, car elle nous aide à déterminer la date de la sottie. Parmi les ouvrages cités dans la *Farce du Vendeur de livres*, deux sont en effet datés : L'*Obstination des Souyches*, qui a dû être écrite vers 1511 (Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, VIII, 282 ; *Œuvres de Gringore*, II, 350) et *Le Depucelage de Tournay* [de Laurens des Moulins], qui est de 1513 (Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XII, 110). Les *Sotz nouveaulx* doivent être du même temps. Nous croyons y reconnaître une allusion à l'expédition de Louis XII contre les Vénitiens et au retour de l'armée française :

Le Tiers.

Tais toy, tu m'estourdis la teste.

Va veoir ailleurs ; je n'en sçay rien,
Mais je vous compteray du mien.
Ce fut quant revins de *Venise ;*
J'avois pissé en ma chemise...

Ce passage nous reporte à l'année 1506 ; le suivant est relatif au contraire à l'expédition de Pampelune, où François Ier porta ses premières armes (1512) :

LE SECOND.

Je suis venu tout en jergault
De la contrée de *Pampelune*
Et ay volé du premier sault
Jusques cy par roe de Fortune.

Enfin voici deux allusions à la campagne entreprise par Henri VIII et par Maximilien contre Louis XII (1513) :

LE PREMIER.

Je feis bien ung aussi beau faict
Quant je revins de *Picardie*.....

LE TIERS.

. . . . . .
Et si disoyent en leur langaige
Qu'ilz m'arracheroyent le visaige,
Les oreilles et les deux bras ;
(Bien) eusse voulu estre a *Arras*.

La sottie contient plusieurs autres détails intéressants. On y voit qu'elle a été jouée sur un théâtre où les représentations avaient lieu le dimanche. Le second Fol dit au début (v. 12) :

Et vous verrez des plus fins sotz
Que vous ouystes puis *dymenche*,

Et le Tiers raconte, de son côté, qu'il a rapporté « du fleuve Jourdain »

Une beste de grant essence
Qui fait sçavoir chascun *dimenche*
Tout ce que les femmes ont faict.

Dans un autre endroit (v. 21-22) le même personnage se vante d'avoir pour mère *Lubine :*

J'ay esté couvé au pignon
Du four a ma mére *Lubine*.

Et il ajoute (v. 89) :

Je veulx qu'on m'appelle *Mymin*.

Maistre Mymin, mis au théâtre dans une farce célèbre, qui fut peut-être antérieure à *Pathelin* et dont nous ne possédons malheureusement qu'une suite très-postérieure, avait en effet pour mère Lubine

(Viollet le Duc, II, 338; Fournier, 314). Ce personnage fut populaire au théâtre pendant un siècle. En dehors de la farce dont nous venons de parler, la *Farce du Vendeur de Livres* nous apprend qu'on avait mis sur la scène vers 1510 le *Testament Maistre Mymin*, comme on y mit le *Testament de Pathelin* (Le Roux de Lincy, II, n° 40, p. 3; Mabille, II, 191, 209).

En 1534 (?), Mymin reparut dans la *Farce du Goutteux* (Viollet le Duc, II, 176; Fournier, 370); enfin son nom passa dans la langue courante avec le sens de « niais ». C'est dans ce sens que le mot est pris ici et qu'on le retrouve dans *Les Trois Galants* (voy. ci-dessus, n° I), v. 190 : *Mimin a sonétes*, ainsi que dans *Les Trois Pelerins et Malice* (voy. ci-après n° X), v. 53-54 :

Comme un trupelu, un *mymin*
Qui veult devenir femynin.

Au milieu de la représentation, les fous chantent une chanson farcie de latin, qui rappelle l'*Incitatoyre bachique* que nous a conservé le ms. du duc de la Vallière (Le Roux de Lincy et Michel, II, n° 32) et la *Letanie des bons Compaignons* (Montaiglon et Rothschild, VII, 66) :

Venite tous, nouveaulx sotins,
Jeunes folletz, nouveaulx ponneus;
Apportez plains f[l]acons de vins
Et Domino jubilemus.

Comme dans les *Menus Propos* (n° II) et dans les *Deulx Gallans et une Femme qui se nomme Sancté* (n° IV), il semble que ces facéties aient été accompagnées de culbutes. Le second dit (v. 222-225) :

Le cul avois tout droit en hault
Quant je feis la tourne bouelle,
Que je tombay a la ruelle
En cuidant [faire] ung soubre sault.

Au milieu de leurs ébats, les fous vont chercher *sainct Alivergaut* (v. 62). Ce dévot personnage était probablement un momon grotesque, proche parent de *sainct Couillebault* (v. 60).

Les *Sotz nouveaux* doivent appartenir au théâtre de Rouen. Le nom de cette ville est cité deux fois (v. 32, 92) et la pièce contient plusieurs mots obscurs, qui appartiennent sans doute à la Normandie : *Besarde* (v. 245), *choquart* (souchard, v. 137), *corcaillotz* (v. 9), *dringue* (v. 141), *jergault* (v. 63), *jouen* (v. 93), *marcoux* (v. 238).

Les *Sotz nouveaulx* se terminent ainsi :

Le Tiers.

On a le vin a bon marché;
Allons mettre cousteaulx sur table.

LE PREMIER.

Messieurs, s'on a dit quelque fiable
Ou quelque compte de plaisance,
Point n'a esté par arrogance.
Pardonnez nous, je vous [en] prie,
Car en soties n'a que follye.

Bibliographie :

¶ Les sotz nou || ueaulx farcez couuez || Iamais nen furent de plus folz || Si le deduict veoir vous voulez || Baillez argent ilz seront voz — ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*Paris, Alain Lotrian?, vers* 1525], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 25 lignes à la page, sign. *A*.

Au titre, le bois de Mére Sotte, représentant trois sots, avec la devise : *Tout par raison, Raison par tout, Par tout raison* (Brunet, II, 1747). — Ce bois ne se trouve guère que sur les ouvrages de Pierre Gringore (*Les folles Entreprises ;* Paris, Pierre le Drut, 1505 ; *les Fantaisies de Mére Sotte ;* Paris, à l'Elephant, 1516 ; veufve Jehan Trepperel, vers 1520 ; Alain Lotrian, vers 1525, et *Les menus Propos de Mére Sotte ;* Paris, Philippe le Noir, 1525 etc.), et la devise *Raison par tout* a été employée par ce poëte à la fin de plusieurs de ses ouvrages, par exemple à la fin de ses *Heures de Nostre Dame*. Nous avons eu en conséquence la pensée d'attribuer les *Sotz nouveaulx* à Gringore (*Pierre Gringore et les Comédiens italiens*, 11) ; mais nous n'avons fait cette attribution que sous toute réserve. Nous avons dit nous-même que le bois de Mére Sotte figure sur le titre d'une pièce qui n'est certainement pas de Gringore : *Le Monologue des Sotz joyeulx de la nouvelle Bande* (Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, III, 11), et l'on peut admettre que la marque des trois sots n'a été employée par l'imprimeur des *Sotz nouveaulx*, comme par celui du *Monologue*, qu'en raison du sujet. La famille de Gringore était probablement de Caen (De la Rue, *Essais histor. sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*, III, 344-348) ; mais rien ne prouve qu'il ait habité lui-même la Normandie et qu'il ait fait représenter des pièces à Rouen.

En tout cas, le bois de Mére Sotte semble bien indiquer que l'impression a été exécutée à Paris.

Au v° du 7ᵉ f., au-dessous du mot *Finis*, un bois représentant six têtes de personnages dans des attitudes diverses ; au-dessous de ce bois, un fragment de bordure.

Le 8ᵉ f. contient au r° et au vᵉ le bois du Fol et du Sage discutant devant la foule, bois qui figure sur l'édition des *Menus Propos*, imprimée par *Alain Lotrian* (voy. ci-dessus, p. 254).

Nous croyons donc que les *Sotz nouveaulx* ont été imprimés par *Alain Lotrian*, qui, d'après Silvestre (*Marques typographiques*, n° 76), exerça de 1518 à 1545. Ainsi que nous l'avons remarqué, *Lotrian* employa vers la même époque le bois des trois sots sur une édition des *Fantaisies de Mére Sotte* (Musée britannique, 11475 *d*).

Les quatre vers de l'intitulé sont répétés au vᵉ du titre.

Musée britannique : C. 22. a. 20.

VIII.

SOTISE a huict personnaiges, [par André de la Vigne ?].

Personnages.

Le Monde, Abuz, Sot dissolu, Sot glorieux, Sot corrompu, Sot trompeur, Sot ignorant, Sotte folle.

[*Paris*, 1514.]

La pièce dont nous allons parler est encore beaucoup plus développée que celle qui ouvre le *Jeu du Prince des Sotz* de Pierre Gringore (n° VI); elle ne compte pas moins de 1583 vers et, bien qu'il y en ait un assez grand nombre de trois ou de quatre syllabes seulement, elle nous paraît trop longue pour n'avoir été qu'une simple sottie. Elle a dû occuper dans une représentation à la fois la place de la sottie et celle de la moralité. Le poëte, qui a mis en scène le Monde et Abus, s'est en effet proposé de soutenir une thèse morale et il l'a rendue plus compliquée que les auteurs des *Trois Galants* (n° I) et des *Gens nouveaulx* (n° III).

Au début de la *Sotise* est placée une ballade dont voici les premiers vers :

LE MONDE *commence :*

Au temps premier que hault Dieu me crea,
Qui tout crea : elementz, asmes, corps,
Son bon vouloir me faisant recrea
Et recrea maintz tueaulx a mes cor(u)s ;
Bons et accors les fit, maiz mal acors
Tant de discors en faitz et en ditz que ors
Mys et discors ont purté blanche et munde.
C'est grand pitié que de ce povre Monde.

Ces équivoques, à peu près incompréhensibles, annoncent dignement les pointes, les jeux de mots, les bizarreries de toute sorte qui vont suivre. Pour le remarquer en passant, le 8e vers, qui sert de refrain, paraît imité de Meschinot (Bibl. nat., ms. fr. 2206, fol. 134; *Les Lunettes des Princes*, Lyon, Olivier Arnoullet, s. d., pet. in-8 goth., fol. M 8 *a*) :

C'est grant pitié des miséres du Monde.

Jehan Bouchet (*Genealogies, Effigies et Epitaphes des Roys de France*, etc.; Poitiers, 1545, in-fol., fol. 112 *b*) a composé une ballade qui commence presque par le même vers :

C'est grand pitié de ce monde fragille.

La ballade achevée, Abus prend la parole et donne au Monde le con-

seil de suivre Plaisance Mondaine. Il s'offre à le remplacer dans le gouvernement, tandis que le Monde, déjà vieux, prendra un peu de repos. A peine Abus s'est-il saisi du pouvoir qu'on voit arriver Sot dissolu « habillé en homme d'Eglise », Sot glorieux « habillé en gendarme », Sot corrompu, qui personnifie les magistrats, Sot trompeur, en qui se sont incarnés les marchands, enfin Sot ignorant et Sotte folle qui, à eux deux, représentent le peuple. Cette belle assemblée veut, avec le concours d'Abus, élever un Monde nouveau où Hypocrisie, Apostasie, Lubricité, Lâcheté, Pillerie, Avarice, Mépris, Trahison, Corruption, Affliction, Parjurement, Larcin, Convoitise, Chicheté, Rusticité, Murmure, Rebellion, Fureur, Dépit, Caquet, etc., tiendront la place de toutes les vertus. Au milieu de ce Monde nouveau, les cinq Sotz tombent amoureux de Sotte folle ; celle-ci déclare qu'elle donnera la préférence à celui d'entre eux « qui fera plus beau *sault* ». Il y a lutte alors entre ces personnages, qui renversent le fragile édifice qu'ils ont élevé, et le Monde rentre en possession de son domaine. A la fin de la Sottie, le Monde récite une nouvelle ballade dont voici les premiers vers :

Cueurs endurcys plains de grandz vilitez[1]
Que ne pansés qu'en voz humanitez,
Gaudir, jouer, vivre a vostre plaisance, 1535
Considerez que voz [grandz] vanitez,
Plainnes d'abuz et de mondanités,
Feront ung jour bien piteuse silence...

Et dont le refrain est :

Bien est deceu qui ce fit en ce monde.

Le même personnage ajoute ces cinq vers pour prendre congé du public :

Seigneurs et dames de la ronde,
Si en riens vous avons[2] forfaict, 1580
Pardonnés nous, car nul meffaict
Ne pretendons en faiz ne diz.
A Dieu, qui vous doint Paradis!

Les allusions historiques ne sont ni aussi transparentes ni aussi nombreuses dans la *Sotise* que dans la *Sottie* de Gringore ; cependant certains mots que nous y relevons nous paraissent suffisants pour en déterminer la date. Nous remarquons tout d'abord un passage satirique qui se rapporte sans doute au jubilé célébré après l'élection de Léon X (11 mars 1513) et à la réconciliation de Louis XII avec le Saint-Siége (décembre 1513) :

1. *Impr.* vuitez.
2. *Impr.* avont.

SOT GLORIEUX.

Sainct Jehan ! le roy paye l'espisse
De ce poutaige ou les pardons.

SOT CORROMPU.

Le jubilé.

Plus loin nous trouvons des indications plus précises.

SOT CORROMPU.

O que le roy a esté sourd
Qu'il n'aye faict chancelier
Cil qui faict grand chance lyer
Tant sainct, tant bon, tant sçavant homme,
Tant plain de miracles de Rome !
Par mon serment ce n'est pas riz.

SOT TROMPÉ.

Qui est ce legat de Paris ?
Pances tu qu'il en voulsist estre ?

SOT IGNORANT.

Sang bieu, il cuidoit mener paistre
Le roy par simulation.

Le chancelier qu'il s'était agi de remplacer était Jean de Gannay, mort à Blois en 1512. Au lieu de lui donner un successeur, le roi confia provisoirement les sceaux de France à l'évêque de Paris, Étienne Poncher, qui les garda jusqu'à l'avénement de François Ier. Le personnage à qui le poète aurait voulu voir attribuer la charge de chancelier, ce « tant saint, tant bon, tant savant homme », paraît avoir été le cardinal Guillaume Briçonnet, l'un des prélats qui prirent part au concile de Pise. Jules II le priva de la pourpre que Léon X lui restitua.

Nous pensons donc que la pièce a pu être jouée au carnaval de 1514.

Voici les fragments de chansons que nous y relevons :

1. Voule voule voule voule voule... (v. 122)
2. A l'assault, a l'assault, a l'assault, a l'assault !
   A cheval, sus ! en point, en armes ! (v. 147-148)
3. Procureurs, advocatz [*bis*]
   Veu le procès et veu le cas... (v. 169-170)
4. Et Dieu la gard, va vart, la bergerette
   Et Dieu la gard, va vart, seans au non [?]. (v. 219-220)

Cf. Gasté, *Chansons normandes du XVe siècle* (Caen, 1869, in-16), n° 99 :

Dieu la gard, la bergerotte...

5. Et l'autre jour, je m'en avoye [alloye ?],
   Tara ra huy damgnoys...
6. Hault le bois, compaingz, hault le bois !
   Qui la gainera sans esmoy ?

On trouve dans les *Trente et une Chanson[s] musicales a quatre parties, nouvellement imprimées a Paris par Pierre Attaingnant...*, 1529, in-8 goth., f. 3 *b*, une pièce qui se rapproche beaucoup de celle-ci, si même ce n'est pas un couplet de la même chanson :

Hau hau hau le boys [*ter*]!
Prions a Dieu, le roy des roys.

Les bibliographes attribuent d'ordinaire la *Sotise a huict personnaiges* à Gringore, ou à Jehan Bouchet (Brunet, II, 1749), sans que cette attribution ait jamais été appuyée d'aucune preuve. Un poëte du commencement du XVI^e^ siècle s'est distingué entre tous par les formes extravagantes qu'il a données à ses rimes, et a pris plaisir dans la plupart de ses ouvrages à entasser les vers batelés, équivoqués, rétrogrades, etc. ; c'est André de la Vigne, l'auteur du *Vergier d'Honneur* et des *Complaintes et Epitaphes du Roy de la Bazoche*. Gringore n'est guère tombé qu'une fois dans ce ridicule ; il a glissé des vers batelés et couronnés dans un petit ouvrage de sa jeunesse : *La Complainte de la Terre Saincte*, mais le *Jeu du Prince des Sotz* et le *Mistére de Saint Loys* montrent bien qu'il ne se serait pas permis ces misérables tours de force dans une œuvre dramatique. Quant au grave Jehan Bouchet, il a su, lui aussi, éviter presque toujours ces rebutantes équivoques, et quand même il les aurait cultivées de préférence, il faut n'avoir pas lu ses ouvrages pour lui attribuer la *Sotise*. Il dit lui-même qu'il ne se sent aucune disposition pour l'art dramatique,

Car en telz faictz ne mis onc mon estude
Et ne sçaurois ung bon jeu composer
Tel qu'il le fault sur chauffaux exposer, etc.

(*Epistres morales et familiéres du Traverseur ;* Poitiers, 1545, in-fol., II, fol. 34 *b*, n° XLII).

Quant à nous, nous croyons pouvoir attribuer la *Sotise* à André de la Vigne, et voici sur quoi se fonde notre opinion.

Avec la pièce qui nous occupe, le même imprimeur publia dans le même format, avec les mêmes caractères, la même marque et, à ce qu'il semble, le même privilége, une pièce plus ancienne intitulée : *Le Nouveau Monde, avec l'estrif du Pourveu et de l'Ellectif*, etc. Tout nous porte à croire que la sottie est du même auteur que la moralité ; or celle-ci contient en toutes lettres le nom d'André de la Vigne. Université promet l'absolution à ceux qui ont attaqué le pape et ajoute :

C'est *la vigne*, c'est l'olivet
De Dieu, dont sor[t] fruit blanc et nect.

Les mots : *la vigne* ne sont ici que pour indiquer le nom du poëte ; ils n'ont qu'une relation des plus forcées avec le passage qui précède.

André de la Vigne s'est, du reste, fait connaître à l'aide du même procédé dans les *Complainctes et Epitaphes du Roy de la Bazoche* et dans plusieurs petites pièces insérées au *Vergier d'honneur*.

La *Sotise a huict personnaiges* est la seule de nos sotties dont nous retrouvions quelques traces à l'étranger. L'auteur anonyme d'une pièce néerlandaise, dont nous ne possédons qu'un fragment, paraît l'avoir connue et s'en être inspiré. A l'exemple du poëte français, il a mis sur la scène le roi Abus. Voy. *Eeen Spel van seven personagien : Heet schamel Volck, Verwaent Ghepeyns, Fortuyne, Abuys, als enn coninck, Den Tijt, Godts Gheessel, Godts Roede*, ap. Willems, *Belgisch Museum voor de neder-duitsche Tael-en Letterkunde*, VI (Gent, 1842, in-8), 327-331.

Bibliographie :

¶ Sotise a huit persõnaiges c'est || asauoir le mõnde abuz Sot dis- || solu sot glorieux sot corrõpu sot || trõpeur sot ignorãt et sotte folle. || *Ilz se vendẽt a la iuifrie a lenseigne des deux* || *Sagittaires/ et au palays au troisiesme pillier.* — [Au r° du dernier f., après cinq lignes de texte :] Deo gratias. || ¶ Et a donne le roy nostre sire audit || Guillaume eustace libraire et relieur || de liures iure de luniuersite de Paris || lettre de preuilege/ et terme de deux || ans pour vendre ℭ distribuer sesditz || liures : affin de soy rembourser de ses || fraitz ℭ mises. Et defend ledict sei- || gneur a tous ĩprimeurs et libraires || de ce royaulme de nõ ĩprimer ledict || liure iusques au temps dessusdit : || sur peine de confiscation desdictz liures/ et damende || arbitraire. || Ainsi signe de Landes. *S. d.*, gr. in-8 goth. de 38 ff. de 32 lignes à la page, sign. A-D par 8, E par 6.

Au titre, une marque de *Guillaume Eustace* représentant les deux sagittaires (Silvestre, n° 63) ; au v° du titre, un bois représentant l'acteur agenouillé devant le pape et lui présentant son livre ; le pape est entouré de six cardinaux.

Au v° au dernier f., une grande marque représentant les armes de France supportées par deux levriers ; au-dessous de l'écu de France sont placés deux petits écus, dont l'un contient le monogramme d'*Eustace* et dont l'autre est vide. Au-dessus de ces deux petits écus, se voit le porc-épic de Louis XII. En bas de la planche on lit : *Cum gratia et privilegio regis.*

Bibl. nat. : Y, 4372, Rés., deux exempl., dont un sur vélin (Van Praet, L. 325). — Bibl. de M. le duc d'Aumale (*Catal. Cigongne*, nos 1465, exempl. sur vélin, et 1466, exempl. sur papier). — Bibl. de M. le comte de Lignerolles.

IX.

SOTYE NOUVELLE DES CRONIQUEURS, [par Pierre Gringore ?].

Personnages.

La Mére, Le Troisiesme,
Le premier Sot, Le Quatriesme,
Le Second, Le Cinquiesme.

[*Paris, mai* 1515].

Cette pièce est un tissu d'allusions historiques qui paraissent d'abord très-hardies, mais, en les étudiant, on reconnaît bien vite que François Ier, continuant la tradition de Louis XII, ne laissait parler les comédiens qu'à la condition qu'ils soutiendraient la politique royale.

La pièce commence ainsi :

LA MÉRE.

Nous sommes les folz croniqueurs,
Qui trouvons dedans nos croniques
Que ceulx qui n'ont esté vainqueurs
Se sont monstrez laches en cueurs,
Aymant tropt argent et praticques.
[LE] PREMIER SOT.
Les machinacions, traffiques
Firent perdre renom et los,
Desprisant bonnes loix antiques,
Qui dient : nul ne tourne dos...

En écrivant leur chronique, les sots ne dissimulent pas les sentiments d'hostilité dont ils sont animés envers le clergé. C'est aux ministres sortis des rangs de l'église qu'ils attribuent tous les maux que la France a soufferts, en particulier au fameux La Balue :

Loys XIe fut mené
Au Liége par un cardinal,
Dont cuida venir ung grant mal,
Voire sur sa propre personne...
. . . . . Prebstre ne fera
Ne feist jamais bien en France.

Le poëte est plus favorable à un prélat (Briçonnet),

Qui trespassa
A Nerbonne n'a pas gramment

(Briçonnet mourut en 1514), mais il stigmatise avec force les favoris qui ont jadis épuisé le royaume : Chastillon, Bourdillon, Bonneval.

Les chroniqueurs parlent successivement de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, de Jules II et de Léon X, et représentent la mort de

Louis XII comme un événement récent ; enfin ils font allusion aux quatre maréchaux créés par François Ier :

[Le] Premier.
A quoy tient que la paix entiére
On [n']a forgée depuis huit ans,
Veu que gens si preux et vaillans
Ont traversé montaignes et vaulx ?
La Mére.
C'est faulte de bons mareschaulx
Qu'on [n']a forgé la paix en France ;
Mais maintenant j'ay congnoissance
Que nous en avons de nouveaulx,
Par quoy villaiges et hameaulx
Seront desormès supportez.....

Les derniers vers indiquent nettement que la pièce a été composée au moment où François Ier entreprenait l'expédition d'Italie, c'est-à-dire au mois de mai 1515 :

[Le] Premier.
Je treuve qu'il est convenable
Que retournons dela les mons,
Affin que nous y recouvrons
Nostre honneur perdu puis naguéres.
Le Tiers.
On dit que c'est le cymetiére
Des Françoys.
La Mére.
Se sont parabolles
Et toutes opinions folles ;
Se on y va par bonne conduicte,
N'ayez doubte qu'on y prouffite
Mieulx qu'on y prouffita jamais.....
. . . . . Croniqueurs
De brief verrez François vainqueurs ;
La chance n'est qui ne retourne,
Mais est mal faict quant on sejourne
A suyvir la bonne fortune,
Vous en souvient il?
[Le] Cinquiesme.
C'est pour une.
La Mére.
Il suffist. Sans plus de repliques,
Il fault recloser nos croniques
Et chanter bas a voix serie,
Pour l'honneur de la seigneurie :
Alleluya !

La Sotye des Croniqueurs contient trois fragments de chansons :

1. C'est malencontre que d'aymer
Qui n'en a joye...
2. Vive le roy.....
3. Pastourelle jolie.....

Voy. Gaston Paris, *Chansons du XV^e siècle*, n° 2.

Nous attribuons cette pièce à Gringore, non-seulement parce qu'elle reflète son style et son esprit, mais surtout à cause du nom donné au principal personnage. La « Mére » c'est « Mére Sotte »; or, en 1515, c'est à Gringore seul que ce nom paraît avoir appartenu. Cf. Picot, *Gringore et les Comédiens italiens*, 12.

Bibliographie :

A. Bibl. nat., ms. franç. n° 17527 (*olim* S.-Germ. 1556), in-fol. sur pap. composé de 203 ff., mais en ayant compté primitivement un plus grand nombre (XVI^e siècle), fol. 54 [LXXIV] *b* — 61 [IIII^XX] *b*.

B. *Chronique du roy Françoys premier de ce nom, publiée par Georges Guiffrey* (Paris, M^me V^e Jules Raynouard, 1860, in-8), 429-444.

X.

LES TROIS PELERINS, farce morale a quatre personnaiges, c'est assavoir :

Malice, Le deuxiéme Pelerin,
Le premier Pelerin, Le troisiéme Pelerin.

[*Rouen ? vers* 1521.]

Nous voyons dans les *Trois Pelerins* une satire dirigée contre Louise de Savoie, à qui le peuple attribua, non sans fondement, tous les malheurs qui assaillirent la France sous le règne de François I^er. Dès le mois de décembre 1516, le roi avait fait arrêter et conduire devant lui, à Amboise, trois joueurs de farces : Jacques, clerc de la Bazoche, Jehan Serac [*lis.* Serre], et maître Jehan du Pont-Alais, coupable d'avoir représenté la reine-mère sous le nom de « Mére Sotte », pillant l'état et le gouvernant à sa guise (*Journal d'un bourgeois de Paris*, publié par M. L. Lalanne; Paris, 1854, in-8, 44); mais ces poursuites ne fermèrent pas la bouche aux acteurs populaires. Notre sottie en est la preuve.

Trois Pelerins « des vaulx », ou plutôt trois « dévots » Pelerins, sortent de leur retraite pour voir ce qui se passe dans le monde ; Malice leur apprend que tout y est changé. Ce sont les femmes qui gouvernent; quant aux hommes, ils ne recherchent que les plaisirs et ne savent que se faire battre. Le désordre est partout et les Pelerins feront bien de rester chez eux. Telle est la donnée de la pièce dont voici le début :

MALICE *commence.*

Ou sont ces Pelerins des vaulx[1] ?
Veulent ilz poinct suyvre Malice
Par chans, vilages et hameaulx ?
Ou sont ces Pelerins des vaulx ?
Quoy ! veulent ilz estre enormaulx ?
Sortés, ou g'y metray police.
Ou sont ces Pelerins des vaulx ?
Veulent y poinct suyvre Malice ?

Les acteurs ne parlent qu'à mots couverts et se tiennent sur leurs gardes.

MALICE.

Taisés vous ; je suys avertye.
Premyérement sçays les contrées
Ou plusieurs se sont acoustrés
En estat de *femynin gerre.*

LE TROISIESME.

A ! ce ne sont point gens de guerre,
Ne vray[z] suppots du dieu Bacus,
Car ilz ne bataillent qu'aux cus...

Le poëte dit comme l'auteur anonyme du *Monde qui est crucifié* (Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XII, 222) :

Ce grant malheur vient du *feminin gerre ;*

les spectateurs devaient saisir le sens de cette allusion.

Sous le gouvernement des femmes, le désordre a pénétré même dans l'église :

MALICE.

Ouy, car ceulx de religion
Veulent tenir sa region
Et mesmes grans historyens
Veulent estre lutheriens.

Ces derniers vers, rapprochés d'un autre passage, montrent que la sottie a été écrite dans les premiers temps de la réforme. Plus loin en effet (v. 136-141) un des Pelerins parle des persécutions qui pourront être dirigées contre les novateurs, et il ajoute (v. 142-144) :

Et puys y s'en repentiront
Ces bouraux ! Ils en mentiront
De ce que veulent mettre sus.

Parmi les autres signes de désordre que les quatre acteurs énumèrent il en est un qui nous paraît donner une date plus précise encore (v. 66-68) :

LE TROISIÉME.

Et puys voyla

1. *Ms.* des maulx. La correction est de M. Fournier.

Pourquoy vient yver cet esté,
Qui nous mainctient en pauvreté.

Ce fut pendant l'été de 1521 qu'il y eut des pluies continuelles et que la famine désola toute la France (voy. *Journal d'un bourgeois de Paris*, 97). Les guerres malheureuses dont parlent les Pelerins et Malice, ces guerres qui ont

. . . . . mainct faict inhumer
Loin d'une eglise ou cymetiére,
Sans faire confession entiére (v. 117-119),

doivent donc être les campagnes de 1521 en Italie, en Picardie, en Flandre et en Champagne. Le poëte dit (v. 116) que le désordre s'est montré

En guerre, par terre ou par mer.

L'expédition maritime à laquelle il fait allusion est sans doute la descente de la flotte anglaise sur les côtes de Normandie.

La sottie se termine ainsi :

Le Deuxiéme.

C'est bien dict, marchons sur la brune
Et parlons des mangeurs de lune;
Ilz ont mangé mainct bon repas
Et ne sauroyent marcher un pas,
Synon danser avec filléte.
Ce sont ceulx qui desordre ont faicte
Et la font tousjours, mais argent
Les maintient en leur entregent;
L'un saillit, l'aultre regibet;
Mais, ne vous chaille, le gibet
Sonnera tousjours son bon droict.
En prenant congé de ce lieu,
Une chanson pour dire a Dieu.

Nous ne pouvons dire sur quel théâtre cette pièce fut représentée. La forme *on* pour « nous », au v. 37 :

En quel lieu *on* la pourrons veoir,

nous fait penser que ce fut en Normandie, probablement à Rouen, comme la plupart des pièces que nous a conservées le ms. de La Vallière.

Bibliographie :

A. Bibl. nat., ms. fr. n° 24341 (*olim* La Vall. 63), fol. 373 *a*-376 *b*.

B. Le Roux de Lincy et Michel, t. IV, n° 66.

C. Fournier, 406-411.

XI.

Sottie a dix personnages jouée a Genéve, en la place du Molard, le dimanche des Bordes, l'an 1523.

Personnages :

Folie, Claude Rolet,
Le Poste, Pettremand,
Anthoine [Sobret], Gaudefroid,
Gallion, Mulet [de Palude],
Grand Pierre, L'Enfant.

[*Genève, dimanche 22 février* 1523.]

Genève possédait, au commencement du XVI^e^ siècle, une confrérie dramatique dont les membres portaient le nom d'*Enfans de Bontemps*. Ce sont les membres de cette association qui ont représenté la pièce dont nous allons nous occuper. Mére Folie ouvre le spectacle :

Mére Folie *vestue de noir, commence :*
Sur mon ame, quoy qu[e] on die,
Encor[e] me fait il bon voir.
Enfans, je suis Mére Folie,
Qui, pour passer melancolie,
Viens vous voir vestue de noir.
J'ay matiére de desespoir ;
Je suis vefve de fort long temps ;
C'est, comme devez bien sçavoir,
De vostre bon pére Bontemps...

Bontemps n'est pas mort seul ; Mére Folie ajoute :

Au vinaigre ! le cœur me créve
Quand je pense aux trespássez.
Stephane Rolet, Nicolas,
Petit Jean, maistre Jaques, helas !
Grand Mattey, Perrotin, Hectore
Et vous tous mes amis encore(s),
Ou estes vous?.....

Un point qui mérite d'être noté, c'est que tous ces noms sont des noms réels et que les acteurs genevois croient inutile de prendre des noms de théâtre.

Mére Folie est surprise au milieu de ses doléances par l'arrivée d'un poste, c'est-à-dire d'un messager, qui lui apporte une lettre de Bontemps lui-même. Aussitôt elle convoque ses enfants pour leur en faire part :

Guillaume le Diamantier,
Anthoine Sobret, Gaudefroid,
Claude Baud, Michel de Ladrex,
Maistre Pettremand, Gallion,
Jean de l'Arpe, venez ! Jean Bron,
Ça! Grand Pierre, Claude Rolet,
Prestre d'honneur, frére Mulet,
Venez, et vous aurez nouvelles
De Bon Temps...

Les suppôts, qui se tenaient « parmi la trouppe », c'est-à-dire au milieu même des spectateurs, montent sur le théâtre par des échelles et la pièce proprement dite commence. Anthoine, qui a « frequenté les notaires », lit la missive de Bontemps et se charge d'y répondre. La lettre et la réponse sont pleines d'allusions hardies. Bontemps a quitté Genève depuis que le duc de Savoie s'est rendu maître de la ville ; à partir de ce moment on n'a plus connu aucune liberté, on n'a pas même pu jouer de moralités ni d'histoires, mais les sots genevois peuvent reprendre leurs ébats puisque leur père n'est pas mort. La sottie se termine par une scène bouffonne où les compagnons se taillent des béguins dans la chemise de Mére Folie. En voici les derniers vers, qui forment un rondeau double :

ROLET.

Beuvons tant que le feu en saille
Sur les nouvelles de Bontemps.

GALLION.

De nos beaux yeux, vaille qui vaille,
Beuvons tant que le feu en saille.

GAUDEFROID.

Donnons a ce vin la bataille
Roidement comme beaux quettans.

MULET.

Beuvons tant que le feu en saille ;
Beuvons en attendant Bontemps.

GAUDEFROID.

Beuvons de ce vin, ne vous chaille ;
Payé l'ay a deniers contents.

MULET.

Beuvons tant que le feu en saille
Sur les nouvelles de Bontemps.

Nous avons cherché des renseignements sur les personnages dont les noms sont énumérés ci-dessus, mais nous n'avons réuni que des indications bien insuffisantes.

Claude Rolet, l'un des auteurs de la sottie, était évidemment parent de

Stéphane Rolet (v. 18) et de Nicolas Rolet, qui joua, en 1485, à Genève, le *Miroir de Justice*, et qui composa des histoires en 1493 et 1501 (*Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, I (1841), I, 142, 143). Guillaume le Diamantier, qui ouvre la liste des compagnons vivants (v. 55), mais qui ne figure pas sur la scène, était en 1493 un des compagnons de Nicolas Rolet (*ibid.*, I, I, 143); il devait être le doyen de la troupe. Anthoine Sobret (v. 56) paraît être le compagnon qui figure dans la liste des personnages sous le nom d'Anthoine; nous avons même rétabli son nom entre crochets. On voit par la pièce suivante que le rôle de Mére Folie était rempli également par un acteur appelé Sobret, qui mourut peu de temps après. L'un des trépassés, Perrotin (v. 20) est cité en 1510 comme ayant reçu de la ville un florin pour certaines « gaillardises » par lui composées; un autre, maistre Jaques (v. 19), était sans doute le père d'un jeune homme appelé le « filz du grand Jaques », qui toucha aussi, en 1510, une indemnité pour avoir récité un compliment à l'évêque Charles de Seyssel (*Mémoires*, etc., I, I, 144).

Bibliographie :

A. Sottie a dix personnages iouee a Geneue en la place du Molard le dimanche des Bordes lan 1523. — Sottie iouee le dimanche apres les Bordes, en 1524, en la Iustice. *S. l. n. d.*, pet. in-8 de 20 ff.

Nous n'avons pu retrouver cette édition citée par les auteurs de la *Bibliothèque du Théatre françois* (I, 91) et dont M. de Soleinne possédait une copie figurée (*Catal.* n° 725).

B. Bibl. de Grenoble, ms. n° 916, in-fol. sur papier (fin du XVI^e^ s.).

C. Sottie, || à dix personnages. || Jouee à Geneve, en la Place || du Molard, le dimanche des Bordes, l'an 1523. || *A Lyon*, || *Par Pierre Rigaud. S. d.* [*vers* 1750], pet. in-8 de 41 pp. et 1 f. blanc.

Au titre, une petite marque représentant une femme debout près d'une roue brisée et appuyée sur une épée.

Le nom de *Pierre Rigaud* est une fausse rubrique.

Au v° du titre est placée la liste des personnages de la *Sottie* de 1523.

A la page 21 commence la Sottie de 1524 qui occupe la fin du volume.

Bibl. nat. Y, 4372 B, Rés. — Bibl. de l'Arsenal, B. L., 9682.

D. Caron, n° 2.

E. *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, I (1841, in-8), 153-163.

Le texte présente ici plusieurs coupures.

F. Deux Sotties jouées à Genève, l'une en 1523, sur la Place du Molard, dite Sottie à dix personnages, et l'autre en 1524, en la Justice, dite Sottie à neuf personnages, avec une Notice historique par F.-N. Le

Roy. *Genève, chez J. Gay et fils, éditeurs, [imprimerie A. Blanchard]*, 1868. In-16 de 1 f. blanc, XXX et 45 pp., plus 1 f. pour la *Table*.

Tiré à 102 exempl., savoir : 96 sur papier de Hollande, 4 sur papier de Chine, 2 sur vélin.

Voy. *Revue critique*, 1868, I, 223.

G. F.-N. Le Roy, *Les anciennes Fêtes genevoises* (Genève, 1868, in-8), 79-99.

H. Fournier, 392-398, sous le titre de *Sottie des Beguins*.

XII.

SOTTIE JOUÉE LE DIMANCHE APRÈS LES BORDES, EN 1524.

Personnages :	*Acteurs :*
Le Prebstre,	Frére Mulet de Palude,
Le Medecin,	Jehan Bonatier,
Le Conseiller,	Claude Rollet,
L'Orphévre,	Le Bonnatier,
Le Cousturier,	?
Le Savetier,	Claude le Gros Rosset,
Le Cuisinier,	?
Grand Mére Sottie,	Maistre Pettremand,
Le Monde,	Anthoine Le Dorier.

[*Genève, dimanche* 14 *février* 1524].

Cette pièce est une continuation de la sottie jouée en 1523. Les Enfants de Bontemps se retrouvent coiffés du bonnet ridicule qu'ils ont coupé dans la chemise de Mére Folie, mais ils portent encore le deuil. [Anthoine] Sobret, qui jouait le rôle de la Mére, est mort récemment et, quant à Bontemps, leur père, c'est en vain que l'on a pu espérer son retour. Cette allusion discrète au gouvernement tyrannique des ducs de Savoie explique bien pourquoi les sots de Genève s'abstiennent de toucher à la politique. Ils s'en tiennent à une satire générale contre le Monde, à qui les livre Grand Mére Folie. Le Monde s'évertue à les faire travailler tous de leur métier, mais il n'est content de rien. Le Médecin, que l'on consulte, déclare que le Monde est fou.

Voici le début de la sottie :

LE PREBSTRE *commence.*

L'homme propose et Dieu dispose.

LE MEDECIN.

Fol cuide d'un, et l'autre advient.

L'Orphévre.

Du jour au lendemain survient
Tout autrement qu'on ne propose.

Le Bonnetier.

En folle teste folle chose ;
Point n'est vray tout ce que fol pense.

Bien que les acteurs évitent autant que possible les paroles compromettantes, ils laissent percer çà et là des tendances favorables à la Réforme. Le Monde dit lui-même, en entendant le Médecin (v. 255-256) :

Ce sont des propos du pays
De Luther, reprouvez si faux.

La pièce se termine ainsi :

Le Cuisinier.

Or sus, Monde ; es(t) tu braguard
Maintenant ?

Le Monde.

Ha ! je suis gaillard
Et en point, la vostre mercy.

Ibi ponendum velum super Mundi caput.

Le Cousturier.

Marchons et nous ostons d'icy ;
C'est trop demeuré en un lieu.

Le Conseiller.

Pour mettre fin a nostre jeu,
Messieurs, vous notterez ces mots
Qu'a l'appetit d'un tas de sots,
Comme l'on voit bien sans chandelle,
Le fol Monde s'en va de voile.

Une note qui précède la sottie nous apprend que la représentation, qui devait avoir lieu le dimanche des Bordes, n'eut lieu que le dimanche suivant à cause du grand vent qu'il faisait. Le duc et la duchesse de Savoie, qui se trouvaient alors à Genève, furent invités à la représentation, mais refusèrent de s'y rendre sous le prétexte « qu'on ne leur avoit pas dressé leur place ». « Aussi, pour ce qu'on disoit que c'estoyent huguenots qui jouoyent, monsieur de Maurianne et plusieurs autres courtisans y furent et tout plein de marchans, car la foire estoit alors ; et Jean Philippe fit la plupart des despens. »

Bibliographie :

A B C D (voy. ci-dessus, n° XI).

E. *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, I (1841, in-8), 1, 164-180.

F. Deux Sotties jouées à Genève... *Genève,* 1868, in-16.
G. Le Roy, *Fêtes*, 106-128.
H. Fournier, 399-405.

XIII.

SATYRE POUR LES HABITANS D'AUXERRE, par Roger de Collerye.

Personnages :

Peuple françois, Jenin Ma Fluste, badin,
Joyeuseté, Bon Temps.
Le Vigneron,

[*Auxerre,* 1530.]

Lorsque le traité de Cambrai put enfin recevoir son exécution et que les fils de François Ier furent rendus à la liberté, des réjouissances eurent lieu dans toutes les villes de France. C'est à cette occasion que Roger de Collerye dut faire représenter sur le théâtre d'Auxerre la pièce dont nous venons de reproduire le titre. M. d'Héricault, qui s'abandonne volontiers à son imagination, a supposé que la *Satyre* avait été écrite pour une entrée qu'Eléonore d'Autriche aurait dû faire à Auxerre en se rendant à Paris, et que, cette entrée n'ayant pas eu lieu, la représentation avait été probablement ajournée. Nous avouons ne rien voir dans la pièce qui donne à cette conjecture une ombre de vraisemblance.

La composition de Roger de Collerye ne ressemble en rien à ces petits poëmes allégoriques qui étaient récités lors des entrées royales. Le titre seul de *Satyre* en indique clairement la nature. Le passage de Jehan Bouchet que nous avons cité au début du présent travail (p. 236) nous apprend, en effet, que l'on confondait la « satyre » avec la « sottie ». C'est donc une sottie que notre auteur a composée ; mais comme il faisait une pièce de circonstance, il n'a conservé des sots traditionnels que Jenin Ma Fluste et il lui a donné pour interlocuteurs des personnages allégoriques chargés de rappeler les événements que l'on célébrait. Du reste, le dialogue a conservé ce décousu qui est le trait caractéristique du genre.

Voici le début de la *Satyre :*

PEUPLE FRANÇOIS *commence.*

Puis qu'après grant mal vient grant bien,
Ainsi qu'on dit en brief langage,
D'avoir soulcy n'est que bagage ;
Qu'il soit ainsi je l'entens bien.
La paix nous avons, mais combien

Que nous l'ayons, c'est qu'on la garde.
Or Prudence et Subtil Moyen
Ont bien joué leur personnaige...

Une première allusion au dauphin, au duc d'Orléans et à la reine se trouve dans les vers 82-91, mais le passage le plus important pour fixer la date de la pièce est celui-ci :

JENIN.

. . . . . J'ay veu le roy,
Et aussi la royne Alienor,
Qui est richement parée d'or,
Voyre vrayment qui est bien fin,
Et aussi monsieur le dauphin
Et le petit duc d'Orleans.

Ces vers ne prouvent nullement qu'il ait dû y avoir une entrée solennelle à Auxerre. Les personnages de sottie se vantent d'ordinaire de toutes les choses qu'ils ont faites, ou qu'ils ont vues, et Jenin Ma Fluste raconte précisément qu'il a vu passer le cortége royal qui traversait alors la France.

Nous relevons dans la *Satyre* (v. 234-245) une chanson qui ne nous est pas connue d'ailleurs :

Par jøyeuseté,
En honnesteté.....

La pièce se termine ainsi :

BON TEMPS.

Demòurer avec vous je veulx ;
Mais un mot vous diray, non plus ;
Se vous n'estes bons, ce m'eist Dieu!
Je m'en iray en aultres lieux,
Vela que je diz et conclus.

Bibliographie :

A. Les Œuures de Maistre || Roger de Collerye hõme tressauãt || natif de Paris. Secretaire de feu monsieur Dauxerre || lesquelles il composa en sa ieunesse. Contenant || diuerses matieres plaines de grant recreation & || passetemps, desquelles la declaration est au secõd || feullet. || *On les vend a Paris en la rue neufue* || *nostre Dame a lenseigne Faulcheur* [sic] || Auec priuilege pour deux ans. || M. V. XXX. VI [1536]. — *Fin.* Pet. in-8 de 104 ff. non chiff. de 29 lignes à la page, impr. en lettres rondes, sign. A.-N.

Au titre, la marque de *Roffet* (Silvestre, nº 150).

Le volume ne contient pas le texte du privilége annoncé sur le titre.

Bibl. nat., Y, 4478, Rés. (exempl. incomplet de plusieurs ff.). — Bibl. de

M. le comte de Lignerolles. — Bibl. de M. le baron James E. de Rothschild (exempl. de M. de Soleinne, *Catal.* n° 726, et de M. Pichon, *Catal.* n° 471).

B. Œuvres de Roger de Collerye. Nouvelle édition avec une Préface et des Notes par M. Charles d'Héricault. *Paris, Chez P. Jannet, Libraire, [Impr. de J. Claye, rue Saint-Benoît, 7].* MDCCCLV [1855]. In-16 de XXXVIII et 287 pp.

La *Satyre* occupe les pp. 1-19.

XIV.

SOTTIE NOUVELLE DES TROMPEURS.

Personnages :

Sottie, Chascun,
Teste Verte, Le Temps.
Fine Mine,

[*Vers* 1530.]

Sottie, qui joue le rôle de Mére Sotte, convoque tous les sots de son empire ; elle en fait une longue énumération qui rappelle celle du cri du *Jeu du Prince des Sotz* (*Œuvres de Gringore*, I, 201 ; Fournier, 295).

SOTTIE *commence.*

Sotz triumphans, sotz bruyantz, sotz parfaitz,
Sotz glorieux, sotz sus, sotz autentiques,
Sotz assotez, sotz par ditz et par faictz,
Sotz enforcez, sotz nouveaulx et antiques,
Sotz assotez, (sotz) laitz, (sotz) ecclesiastiques,
Sotz advenans, sotz mignons, sotz poupars,
Sotz enraigés, hors du sens, fantasticques...

Teste Verte et Fine Mine se rendent à cet appel ; ils viennent seuls et pourtant ce ne sont pas les sots qui manquent dans la ville ; on en trouverait

Assez pour charger trente bas
De quatorze asnes bien bastez.

TESTE VERTE.

Mais ilz sont un peu translatez
Quasi de latin en françoys.

SOTTIE.

Et comment ?

FINE MINE.

Ils sont tous gastez.

Nous voyons dans ces derniers vers une allusion aux progrès de la Réforme en France.

Tandis que les trois personnages s'entretiennent, arrive Chascun,

dont la venue fournit à l'auteur le prétexte d'une de ces énumérations chères aux poëtes de la fin du XV^e^ et du commencement du XVI^e^ siècle, sous le nom de *Ditz de Chascun* (cf. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XII, 329). Le nouveau venu se divertit avec les sots et le Temps survient à propos pour lui faire la leçon. Celui-ci apporte avec lui une trompe et déclare que Chascun doit savoir jouer de cet instrument ; Chascun s'en empare, mais ne peut réussir à s'en servir. Il voit alors qu'il est attrapé.

CHASCUN, *en soufflant en sa trompe, et sa trompe ne dit rien.*

. . . . . Bon gré sainct Gervais ;
Je voy bien que (je) suis attrapé;
Ma trompe ne vault pas deux noix.
Par trop tromper je suis trompé.

La sottie se termine ainsi :

SOTTIE.

Mes enfants, puis qu'avez le Temps,
Allons boire, je vous en pry.

FINE MINE.

Mes seigneurs, soyez convenants :
A trompeur trompeur et demy.

TESTE VERTE.

Se nous vous avons faict ennuy
Nous et nostre mére Sottie,
Pardonnez nous, je vous en pry.
A Dieu toute la compaignie.

Nous n'avons relevé dans cette pièce aucune allusion qui permette d'en préciser la date et de déterminer la ville où elle a été composée. Les vers suivants (121-122) semblent indiquer que la représentation eut lieu en hiver, sans doute aux jours gras :

Mon amy, happe ces mitaines ;
Elles sont bien chauldes dedans.

La seule chanson que la sottie contienne est celle-ci :

Chantons à gueulle bée
Et nous resjouyssons... (v. 161-170).

Bibliographie :

A. ☙ Sottie nouuelle a ‖ cinq personnages : ‖ Des trõpeurs : cestas-= sauoir. ‖ ¶ Sottie ‖ ¶ Teste verte ‖ ¶ Fine mine ‖ ¶ Chascun ‖ ¶ Et le temps. ‖ ¶ A trompeur trom- ‖ peur et demy. — ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*Lyon? vers* 1545], in-4 goth. allongé de 6 ff. de 46 lignes à la page pleine, sign. A par 4, B par 2.

L'édition n'est ornée d'aucun bois et n'a qu'un simple titre de départ, en sorte que le r° du 1^er^ f. contient 29 lignes de texte.

L'impression, faite en gros caractères, ne ressemble pas aux impressions ordinaires des héritiers de *Barnabé Chaussard ;* la justification, qui est de 214 mm. pour 46 lignes, nous fait croire cependant que le volume est sorti des presses de ces imprimeurs.

Mus. brit., $\frac{\text{C. 20 d.}}{39}$

B. Viollet le Duc, II, 244-263.

XV.

MORAL DE TOUT LE MONDE, a quatre personnages, c'est a sçavoir :
Le premier Compaignon, Le troisiéme Compaignon,
Le deuxiéme Compaignon, Tout le Monde.
[*Rouen? vers* 1535.]

Nous n'avons relevé dans cette sottie aucune allusion qui permette d'en fixer exactement la date, aussi ne lui donnons-nous qu'une date approximative.

En voici les premiers vers :

LE PREMIER *commence.*
Compaignons !
LE DEUXIÉME COMPAIGNON.
Quoy ?
LE PREMIER.
Que dict le cœur ?
LE TROISIÉME COMPAIGNON.
Qu'i dict, mon amy? — Le toult vostre.
LE PREMIER.
De vray ?
LE DEUXIÉME.
Comme la patenostre,
Vous portant sa et la honneur.
LE TROISIÉME.
Quel gaudiseur !
LE DEUXIÉME.
Quel enseigneur !... 5

Le premier vers paraît imité du commencement d'une ballade bien connue de Jehan Meschinot (*Lunettes des Princes*, éd. de Lyon, Olivier Arnoullet, *s. d.*, in-8 goth., f. M 3 *b*) :

Compaignons ! — Hau ! — Congnois tu? — Qui? — La court.
— Comment? — Voy. — Quoy? — Ses grans abus...

Les Compagnons appellent Tout le Monde, qui se présente à eux couvert de plusieurs sortes de vêtements,

Different de robe et pourpoinct,
De bonnet et de tous abis.

Il est vêtu « de blanc, gris et noir » et personnifie par ce costume étrange les trois états. Les compagnons saisissent ce prétexte pour se livrer à des observations satiriques sur Marchandise, Noblesse et Eglise. Ils veulent habiller et déshabiller Tout le Monde à leur guise; ils essaient de le vêtir en damoiselle, mais Tout le Monde s'y refuse :

Trop me fauldroict de jazerens, 220
De doreures et de carquens :
Force chaynes, bagues, aneaulx...

Ces vers contiennent la seule indication chronologique que nous ayons pu relever dans la pièce. Les jazerans, les carcans, les chaînes, etc., furent surtout à la mode entre 1530 et 1540. Voy. Quicherat, *Histoire du Costume*, 359; cf. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, VIII, 293.

La conclusion des Compagnons, c'est que Tout le Monde est fol; ils expriment cette pensée dans une ballade qui termine la pièce :

Messieurs, pour la conclusion, 287
Toult le Monde, a l'heure presente,
Est fol et plain d'abusion...

TOUT LE MONDE.

Ausy souvent que le vent vente,
Du Monde le cerveau s'esvente ;
Par foys est dur, par foys est mol,
Sans ælles souvent prent son vol ;
Sans yeulx veult voir chose latente, 315
Dont concludz, la chose est patente,
Qu'aujourd'huy Toult le Monde est fol,

Aucun détail ne nous révèle la patrie de notre pièce. Les v. 109, 110 sont ainsi conçus :

Cela est plus commun en France
Qu'a Paris la Porte Baudès,

mais cette allusion n'indique point que la pièce ait été composée à Paris. Il est de même question de la Porte Baudais dans les *Menus Propos*, dans Coquillart, etc. Le soin même que l'auteur prend de nous dire que la Porte Baudais est à Paris ferait supposer qu'il n'écrivait pas pour les Parisiens. Il nous paraît probable que notre sottie aura été jouée à Rouen, comme la plupart des pièces contenues dans le ms. de La Vallière.

Bibliographie :

A. Biblioth. nat., ms. franç., n° 24341 (*olim* La Vall. 63), fol. 273 *a* – 279 *b*.

B. Le Roux de Lincy et Michel, t. III, n° 48.

XVI.

LES SOBRES SOTZ ENTREMELLÉS AVEC LES SYEURS D'AYS, farce moralle et joyeuse.

Personnages :

Le premier Sot, Le quatriéme Sot,
Le deuxiéme Sot, Le cinquiéme Sot,
Le troisiéme Sot, Le Badin.

[*Rouen, carnaval de* 1536 ?]

Il paraît avoir existé à Rouen, au commencement du XVIe siècle, plusieurs confréries dramatiques placées sous l'autorité suprême de l'abbé des Conards. Parmi ces confréries trois seulement nous sont connues : les *Enfans Maugouverne* (voy. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, III, 262 ; VI, 186 ; XI, 80, 86), les *Sobres Sotz* et les *Sieurs d'ays ;* il n'est question ici que des deux dernières.

Le nom seul des *Sobres Sotz* justifie ce que nous avons dit ci-dessus (p. 241) des culbutes et autres exercices gymnastiques auxquels les sots se livraient sur la scène ; il renferme en effet une allusion aux « soubresauts », qu'ils se vantaient de savoir faire, en même temps qu'ils se piquaient d'être sobres en propos.

Les *Sieurs d'ays*, c'est-à-dire les « scieurs de long », devaient cette appellation à un jeu de mots dont le sens précis nous échappe. Ils sont cités dans le *Monologue des nouveaulx Sotz de la joyeuse Bende* et dans le *Monologue des Sotz joyeulx de la nouvelle Bande :*

Sotz maistres comme *Cieurs d'aictz*

(Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, I, 13 ; III, 17). La célèbre facétie composée en 1557 par les Conards, sous le titre de *Friquassée crotestillonée*, est dédiée « A tres et retresfamé et affamé Sieur des Sieurs d'aiz ». Cette dédicace montre bien les liens qui unissaient les Sieurs d'aiz aux Conards.

Notre pièce met aux prises cinq Galants, appartenant aux deux confréries dont nous venons de parler, et un Badin qui leur adresse toute sorte de quolibets ; en voici les premiers vers :

LE PREMIER SOT *commence.*
J'en ay.
LE DEUXIÉME SOT.
J'en say.
LE TROISIÉME SOT.
J'en voy.
LE QUATRIÉME SOT.
J'en tiens.

LE CINQUIÉME SOT.

Et moy, j'en faicts comme de cire.

LE PREMIER.

Voulés vous pas estre des myens ?
J'en ay.

LE DEUXIÉME.

J'en say.

LE TROISIÉME.

J'en voy.

LE QUATRIÉME.

J'en tiens.

LE CINQUIÉME.

J'espére avoir plus de biens
C'on n'en sauroit conter ou dire...

Les allusions politiques que l'on relève dans la pièce sont peu nombreuses et surtout peu transparentes. La plus importante est celle-ci :

LE DEUXIÉME.

Qui eust pensé que l'avyron
Eust eu si grand bruyt ceste anée ?

LE TROISIÉME.

Pourtant que la gent obstinée
Est plaine de rebellions.

LE QUATRIÉME.

Qui eust pensé que pavillons
Eussent esté sy cher vendus?

M. Fournier a très-ingénieusement remarqué qu'il s'agit ici de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis. Les autres allusions historiques concordent précisément avec la date de 1536.

Les vers suivants permettent de penser que les Sobres Sotz et les Syeurs d'ays appartenaient à la paroisse de Saint-Vivien. Le Badin parle d'un « lourdault » qui se laisse tyranniser par sa femme ; le premier Sot dit qu'il connaît ce personnage, qui a nom Sandrin ; le Deuxiéme ajoute (v. 202-207) :

Mais, dictes moy, peut il point estre
De nos paroissiens en somme ?

LE BADIN.

Luy, mon amy ? C'est un bon homme ;
Y n'est pas grain de Sainct Vivien ;
Je vous le dis en bon escien
Qu'il n'y demoura de sa vye.

Ce ne sont pas les Sobres Sotz ni les Syeurs d'ays qui se seraient maltraités ainsi, eux et leur quartier ; aussi la sottie n'est-elle pas leur

œuvre, mais celle des clercs du Palais, comme on le voit par ces mots du Badin (v. 350-353) :

Y fault parler des sos nouveaulx,
Messieurs ; n'en vistes vous jamais ?
On en voit tant en *ce Palais*,
Qui les uns les autres empeschent...

Les clercs semblent, du reste, avoir eu la spécialité des allusions malignes aux mauvais ménages. Après avoir parlé d'un mari malmené par sa femme, ils s'en prennent à un mari brutal ; cette fois ils ne se contentent plus d'un simple prénom : ils citent en entier le nom de Colin du Quesnay (v. 450).

La pièce se jouait d'ailleurs aux jours gras (v. 181, 288) et l'usage permettait ces licences en carnaval.

La sottie se termine ainsi :

LE PREMIER.

Mieulx vauldroict asaillir un deable
Que d'asaillir aucunes femmes.

LE BADIN.

Aulx bonnes ne faisons difemmes ;
Qu'el ne le prennent pas en mal...
Mais a vous tous je m'en raporte
Tout le monde est de telle sorte ;
Y n'en fault poinct prendre d'ennuy.
Chantés, c'est asés pour meshuy.

Bibliographie :

A. Bibl. nat., ms. franç. n° 24941 (*olim* La Vall. 63), fol. 357 *a* - 364 *a*.

B. Le Roux de Lincy et Michel, IV, n° 63.

C. Fournier, 429-437.

XVII.

LA FARCE DES BRUS, a cinq personnages :

La vieille Bru [Tretaulde],
La deuxiéme Bru,
[La troisiéme Bru],
Le premier Hermite,
Le deuxième Hermite,

[*Rouen, vers* 1536.]

Nous avons hésité à ranger cette pièce parmi les sotties, mais nous nous y sommes décidé, surtout parce qu'en terminant les acteurs annoncent qu'ils vont faire la quête et se recommandent à la générosité du public. Or il semble que la collecte ait eu lieu non pas à la fin du spec-

tacle, au moment où la foule était pressée de se retirer, mais avant de commencer la partie sérieuse de la représentation. Plusieurs exemples indiquent que c'était l'acteur chargé de débiter le monologue, qui, en finissant, descendait au milieu des spectateurs et tendait la bourse (voy. notamment *Watelet de tous mestiers*, v. 199, ap. Montaiglon et Rothschild, XIII, 168; le *Sermon d'un Cartier de Mouton*, v. 292-297, ap. Le Roux de Lincy et Michel, I, n° 5, p. 15, — le quêteur devait être Gaultier [Garguille ?] — et le *Sermon joyeux des Quatre Vens*, v. 40, *ibid.*, I, n° 4, p. 7, — le quêteur était ce Phlipot ou Philippot, dont nous parlerons au n° XXI). Dans les représentations qui ne comprenaient pas de monologue, il est naturel de penser que la collecte se faisait après la sottie. Si d'ailleurs la *Farce des Brus* se distingue de toutes les pièces qui précèdent, l'un des acteurs prend soin de nous avertir (v. 302) que c'est un « jeu nouveau. »

Les sots nous apparaissent ici sous le costume de *Brus*, c'est-à-dire de filles à marier. Mére Sotte elle-même s'est transformée en Vieille Bru. Tandis que cette dernière interroge deux de ses sujettes, apparaissent deux Hermites qui, malgré leur habit de moines, veulent séduire les Brus et leur tiennent les propos les plus malséans. Le rôle ridicule et odieux joué par les moines est le fond même de la sottie, qui paraît être l'œuvre d'un partisan de la Réforme. Plusieurs des pièces que nous a conservées le célèbre ms. de La Vallière sont du reste écrites dans le même esprit.

Voici le début de la *Farce des Brus :*

La vieille Bru *commence.*

Je suys nommée (la) Vieille Bru,
De toutes aultres (brus) gouvernante,
Tant à Meulanc comment a Mante ;
Par tout j'ey moulu orge et gru ;
J'ey eu l'esp[e]rit si agu,
J'ey porté lance sy mennante,
J'ey esté si [tres]remuante :
Homme ne craignoys plain d'argu...

La Vieille fait plus loin une longue énumération de tous les pays par lesquels elle a passé et où elle s'est acquis tant de science et d'expérience. Cette tirade rappelle les énumérations de fous et de sots qui se trouvent dans la *Farce de Folle Bobance* (voy. ci-dessus, n° V), dans le cri qui précède le *Jeu du Prince des Sotz*, de Gringore, etc. Les auteurs de sotties et de monologues aimaient ces enfilades que l'acteur devait réciter tout d'un souffle.

Parmi les pays où la Vieille a été, les villes et même les petites localités de Normandie occupent le premier rang. Elle a été

Bru de la Bouille et Moulineaulx,
Bru des isles partout les eaulx,
Bru partout, [bru] a Dernetal,
Bru partout, tant a mont qu'a val,
Bru de Gournay, bru de Beauvais,
Bru Sainct Julien, bru Sainct Gervais,
Bru de Dieppe, bru de Treport,
Bru d'Arques, sans en dire mot;
De Rouen, je n'en parle poinct.

Ce dernier trait indique suffisamment que la sottie est rouennaise. On remarquera d'ailleurs la forme normande *on* (= nous) au v. 299.

Nous croyons voir la date de la pièce dans les vers suivants (290-291):

Tant en Piedmont comme en Savoyee
Argent [si] faict partout la voyee.

Le style général de la composition ne permettant guère de la placer après le règne de François Ier, il y a sans doute ici une allusion à l'occupation de la Savoie et du Piémont par ce prince au commencement de l'année 1536.

La Vieille Bru clôt le spectacle par les vers suivants :

Qui a argent il a des brus;
Aultre choze je ne conclus.
Avant que partir de ce lieu,
Un petit bran pour dire a Dieu.
Pourtant s'on n'avon poinct musique
Pas ne diminués vostre don;
A vous nous nous recommandon.
Jeu nouveau couste a qui l'aplique;
C'est une chosse autenticque.
En prenant congé de ce lieu,
Or dansons pour dire a Dieu!

Bibliographie :

A. Bibl. nat., ms. fr. n° 24341 (*olim* La Vall. 63), fol. 199 *a*–204 *b*.

B. Le Roux de Lincy et Michel, II, n° 36.

XVIII.

FARCE NOUVELLE a cinq personnages, c'est à sçavoir :

La Mére de Ville,
Le Varlet [Soucyclet],
Le Garde Pot.
Le Garde Nape,
Le Garde Cul.

[*Rouen, vers* 1540.]

Voici, à n'en pas douter, une pièce jouée par les bazochiens de Rouen; non-seulement elle est toute hérissée de termes de pratique

dont l'effet était surtout plaisant pour les clercs du Palais, mais le sujet même parait être emprunté à un règlement judiciaire, qui nous est resté inconnu.

Le principal personnage, qui n'est autre que Mére Sotte, prétend s'élever au rang de Mére de Ville. Quel sens faut-il attribuer à ce nom de Mére de Ville ? A notre avis, c'est une appellation satirique qui revient à dire que tous les habitants de la ville sont les enfants de la Folie.

Mére Sotte, pour donner plus d'éclat à sa dignité nouvelle, a chargé son varlet de lui recruter des gardes ; elle veut maintenant passer en revue cette milice improvisée et Soucyclet fait défiler devant elle trois gardes grotesques, dont les fonctions prêtent à de joyeux développements. Il est probable que l'auteur aura voulu persifler quelque ordonnance sur les huissiers ou les sergents.

La pièce débute par une ballade, en tête de laquelle on remarque une allusion au célèbre voyageur Jehan Parmentier, né à Dieppe en 1494 et moit à Sumatra en 1530. Parmentier, lauréat des palinods de Rouen en 1517, 1518 et 1528, également lauréat du puy de Dieppe en 1520 et 1527, avait laissé un nom comme poëte (voy. Ballin, *Notice historique sur l'Académie des Palinods;* Rouen, 1834, in-8, 48; *Suite à la Notice*, 13 ; *Deuxième Suite*, 26 ; cf. Jehan Bouchet, *Epistres morales et familières du Traverseur;* Poitiers, 1545, in-fol., III, XLIII, XLIIII), et nous avons encore le texte d'une moralité fort singulière composée par lui en l'honneur de l'Assomption de la Vierge :

Il n'a rien qui ne s'aventure,
Dit le Parmentier, bon Pilote;
C'est par trop mys, je vous asure
Quant on court après sa pelote.
Les uns me nomment Mére Sote,
Despourveu de sens, peu habille,
Mais, malgré eulx et leur cohorte,
Sy serai ge Mére de Ville...

La Mére invite Soucyclet à faire comparaître les gardes qu'il a enrôlés et le menace de se fâcher contre lui s'il ne se hâte, mais le Varlet l'exhorte à la modération et lui rappelle (v. 54-55) quelque punition précédemment infligée par la cour aux bazochiens :

On vous feroyt aler prescher
Pardon a la cour souveraine.

Les gardes comparaissent donc. D'abord vient le Garde Nape, qui n'est autre qu'un sacristain, peu révérencieux pour le pape et pour les évêques ; le second, le Garde Pot, personnifie le prêtre. C'est dans son rôle que se montrent surtout les tendances nettement protestantes de la pièce :

Je garde que le marmiton
Et la marmite qui 'est creuse,
Qu'i n'y ayt quelque maleureuse
Personne qui la vueille abatre ;
Je faictz acroyre de troys quatre
Et de feing faulxché que c'est feurre ;
Je faictz acroyre que le beurre
N'est poinct bon au pouesson salé...

Le Garde Cul, qui vient en dernier, paraît être le complaisant qui, moyennant finance, endosse les fautes commises par les curés et les chanoines.

Ces gardes ne sont pas ceux qui défendront les bazochiens, ce sont au contraire ceux qui les poursuivront par crainte de leurs bons mots et de leurs railleries. La Mére de Ville semble indiquer dans la sentence qui termine la sottie qu'une première fois elle avait été condamnée sur leur dénonciation :

Donc, gardes, oués ma sentence,
Qui n'est pas de grand consequence.
Se contre vous je n'ay peu resister,
Me cuydés vous garder d'y assister,
Gardes ingras, efeminés de cœur,
En lieu plaisant, pour dechaser l'ereur?
S'on me repince et on me tient rigeur,
Dictes a ceulx dont leur langue vacile
Que je ne crains leur cruelle douleur.
Prenez en gré de la Mére de Ville.
En prenant congé de ce lieu,
Une chanson pour dire a Dieu.

L'attribution de cette pièce à la ville de Rouen est certaine. Outre que le rôle du valet est écrit en grande partie dans le langage des paysans normands, on y trouve cités (v. 121) deux villages voisins de Rouen : Compain [Compainville?] et Carville. Quant à la date, il est difficile de la déterminer. D'une part cependant on relève (v. 165) une allusion à *Gargantua* (1532) et d'autre part les tendances ouvertement protestantes de l'auteur ne permettent guère d'admettre que la pièce ait été jouée après 1540. A cette date, le Parlement de Rouen fut supprimé ; il fut rétabli en 1541 et se distingua dès lors par le soin qu'il mit à poursuivre les protestants [1].

En tout cas la *Mére de Ville* est postérieure à la célèbre farce de *Seur Fesue* (voy. v. 293).

1. Les plaintes que le chanoine Guillaume Le Rat exhale en 1543 contre les tendances irréligieuses du peuple de Rouen semblent se rapporter à un état de choses remontant à quelques années. Voy. Floquet, *Hist. du Parlement de Rouen*, II, 227.

Bibliographie :

A. Biblioth. nat., ms. franç. n° 24341 (*olim* La Vall. 63), fol. 144 *b*–149 *a*.

B. Le Roux de Lincy et Michel, II, n° 28.

XIX.

Farce nouvelle tresbonne et fort recreative pour rire des Cris de Paris.

Personnages :

Le premier Gallant, Le Sot.
Le second Gallant,

[*Rouen ? vers* 1540 ?]

Cette pièce paraît avoir été inspirée par ces petits recueils de cris de Paris qui eurent tant de succès au XVI^e^ siècle (voy. Brunet, IV, 1452 ; V, 971 ; II, 425, 640) et qui avaient été formés dès le XIII^e^ (voy. *Les Rues et les Cris de Paris au XIII^e^ siècle, pièces historiques publiées par Alfred Franklin ;* Paris, 1874, in-16). Les deux Galants s'entretiennent ensemble de choses et d'autres comme dans les sotties en général, mais à chaque phrase ils ont la parole coupée par un sot qui répète quelque cri de Paris. L'effet comique vient de ce que les interruptions du crieur sont combinées de telle sorte qu'elles servent de réponses aux galants. Se demandent-ils : « Quel metz est bon ? », le sot répond : « Pastez tous chaux » (v. 158) ; s'agit-il de savoir ce qu'il faut à un père mécontent de ses enfants, le sot s'écrie : « Balays, balays ! » v. 182, etc.

Le même procédé dramatique se retrouve dans deux pièces du même temps, le *Sermon joyeux de bien boire, a deux personnages* (Viollet le Duc, II, 5-20), et la *Farce joyeuse, tresbonne, a deux personnages, du Gaudisseur qui se vante de ses faictz et ung Sot qui luy respond au contraire* (*ibid.*, II, 292-302). Ces pièces, il est vrai, ne sont pas des sotties ; bien qu'elles soient jouées par deux personnages, nous les rangeons parmi les monologues. Le rôle des interrupteurs n'est qu'un rôle accessoire uniquement destiné à rompre la monotonie de ce genre de composition.

Voici le début de notre sottie :

Le premier Gallant *commence :*
Et puis ?
Le Second.
Et fontaine ?
Le Premier.
Et riviéres ?
Ce sont tousjours de tes maniéres ;

Tu te gaudis.

LE SECOND.

Je me gaudis
Et en povreté m'esbaubis,
En passant ma melencolie.

LE PREMIER.

Melencolie n'est que follie...

Malgré son titre, nous ne croyons pas que cette sottie soit parisienne. Lorsque le Sot se fait entendre pour la première fois, l'un des Gallantz remarque que c'est un « crieur de Paris » (v. 57), observation que l'auteur eût sans doute jugée inutile s'il eût écrit pour un théâtre parisien. Les mots *harier* (v. 34), *fallot* (v. 175, 357), *poyre d'angoisse* (v. 195), *agardez* (v. 305, 335), etc., appartiennent plutôt à la Normandie qu'à aucune autre province. Nous supposons donc que notre sottie est d'origine rouennaise. Quant à la date, il nous est impossible de la préciser ; celle de 1540 est purement hypothétique.

La pièce se termine ainsi :

LE SOT *conclut.*

Enfans, pensez a mon affaire,
Et vous semble que j'aye l'aage
D'estre marié ceste année?
Une belle robbe tennée
A chascun vous pent, de gros vert.
Voila vostre cas recouvert.
En faisant la conclusion,
Ce n'est pas [par] illusion
Ce que avons faict ny par tens;
Ce n'est que pour passer le temps
Et resjouyr la compaignie.
A Dieu. Qu'il vous doint bonne vie!

La sottie contient des fragments de deux chansons, savoir :

1. Amourettes de nuyt
Jouyssance d'amours. (v. 217-221)
2. Nous mengerons du rosty,
Par avanture s'il est cuyt. (v. 366-367)

Bibliographie :

A. FARCE Nou || uelle tres bonne || et fort recreatiue pour rire. Des cris || de Paris; a troys personnaiges. || Cestassauoir. || ¶ Le premier gallant. || ¶ Le second gallant. || ¶ Et le Sot. || A B — ¶ *Cy fine la farce des cris de* || *paris : Imprime nouuel* || *lement a Lyon* / *en la* || *maison de feu Bar* || *nabe chaussard* || *pres nostre* || *dame de* || *Confort.* M. D. || XLVIII [1548]. In-4 goth. allongé de 8 ff. de 46 l. à la page pleine, signé A-B.

Au titre, un bois représentant une comète, qui se retrouve au titre du *Sermon joyeux de bien boire.*

Mus. brit., $\frac{\text{c. 20 d.}}{42}$

B. Viollet le Duc, II, 303-325.

XX.

La Reformeresse, farce a six personnages, c'est a sçavoir :

La Reformeresse,
Le Badin,
Le premyer Galant,
Le deuxiesme Galant,
Le troisiesme Galant,
Un Clercq.

[*Rouen, vers* 1544.]

La Reformeresse, qui a donné son nom à cette sottie, se retrouve dans une moralité qui nous paraît être du même temps et du même auteur : *Les povres Deables*. Bien plus, nous croyons reconnaître entre ces deux pièces une parenté si étroite qu'il nous semble probable qu'elles ont fait primitivement partie de la même représentation. Le *Sermon joyeux pour rire*, qui est placé dans le ms. de La Vallière après la *Reformeresse*, était peut-être récité entre la sottie et la moralité dont nous parlons. En tout cas, la langue et le style de la *Reformeresse*, du *Sermon* et des *Povres Deables* offrent des ressemblances frappantes. On y remarque, notamment, une grande incertitude quant à la transcription de la diphthongue *oi ;* sans parler des cas où elle est rendue par *oi*, nous relèverons les formes suivantes : dans la sottie, *ferouent* (feroient), *souet* (soit), *vouecy*, *vouere* (voire), *voyela*, *vouerra ;* dans le sermon, *pouessons* (poissons), *vouecy*, *bouéte ;* dans la moralité, *Souesons* (Soissons), *vouecy*, *voyela*, *vouer*, *souer*, *pouesson*, *bouesson*. Quant à la Reformeresse, c'est la maîtresse d'une troupe de fous, et elle possède le droit de tout dire et de tout imprimer. La pièce a peut-être été composée par un imprimeur, qui aura voulu personnifier son métier.

Voici les premiers vers :

La Reformeresse *commence.*

Par un art que Dieu m'a donné
Nommée suys Reformeresse ;
Je mais chascun estat en presse,
Ainsi qu'il m'est preordonné.
L'homme de savoir guerdonné
Me fera reverence expresse,
Ou comme une vielle compresse
Yl est de moy habandonné...

Le Badin prend la parole et chante deux chansons, dont l'une nous fournit la date approximative de la pièce. Surviennent les Galants qui arrivent également en chantant. La Reformeresse demande qui sont ces personnages ; le Badin répond que ce sont des « Enfans sans soucy ».

Nous assistons alors à une scène qui, un siècle avant le *Roman comique*, nous donne des détails assez peu édifiants sur la vie des comédiens. La Reformeresse aura fort à faire pour les réformer, car ils ne poursuivent que le plaisir, fréquentent les lieux de débauche et perdent au jeu le peu qu'ils ont gagné. La conclusion du Badin c'est que

> Farceurs, rimeurs et rimaleurs
> Y sont tous sus le bas mestier.

La pièce se termine ainsi :

> LE PREMIER GALANT.
> Pour eviter melencolye,
> Presseur, qui pressés nos estas,
> Laissés les en la presse a tas,
> Puys demain seront despressés.
> Affin que vous resjouyssés
> Les honnestes gens de ce lieu,
> Une chanson pour dire a Dieu.

La sottie contient quatre chansons, savoir :

1. Dens Paris, la bonne ville,
   L'Empereur est arrivé. (v. 43-49)

Cette chanson nous paraît avoir été composée lorsque Charles-Quint traversa Paris en 1540. Le même événement donna naissance à une autre chanson :

> Quand l'Empereur de Rome
> Arriva dans Paris...

dont nous ne possédons pas le texte, mais dont la mélodie fut appliquée à une complainte rapportée par Alain Lotrian (*Plusieurs belles Chansons nouvelles*, 1542, n° 9) :

> Voulez ouyr la complaincte
> De paovres prisonniers...

Comme les chansons composées lors du voyage de Charles-Quint en France n'eurent qu'une durée éphémère et qu'on cessa vraisemblablement de les chanter dès qu'on eut reconnu la duplicité de l'empereur, nous aurions placé notre sottie vers 1540 ou 1541, si une allusion contenue dans les *Povres Deables*, dont nous n'avons pas cru pouvoir la séparer, ne nous avait fait avancer cette date de trois ou quatre ans.

2. Vous ferés follye,
Metresse, m'amye. (v. 56-59)

3. Nous sommes une bende
Galande, friande, normande. (v. 88-91)

4. Jacobin, la chosse tant doulcete... (v. 123)

L'origine normande de la sottie, attestée déjà par les formes en *oue* pour *oi*, est confirmée encore par la chanson n° 3. Enfin le Badin (v. 178) donne à l'un des Galants le nom de « Raul le Mal Pencé », et l'un des dignitaires des Conards de Rouen portait précisément le titre d' « abbé de Maupencé » (*Triomphes de l'abbaye des Conards*, éd. Montifaud, 1874, p. 35).

Bibliographie :

A. Biblioth. nat., ms. franç. n° 24341 (*olim* La Vall. 63), fol. 81 *b*-86 *b*.

B. Le Roux de Lincy et Michel, I, n° 17.

XXI.

LES TROIS GALLANS ET PHLIPOT, farce joyeuse, [par Philippot Platier??].

Personnages.

Le premier Gallant, Le troisiéme Gallant,
Le deuxiéme Gallant, Phlipot.

[*Rouen, vers* 1545.]

Nous ne croyons pas que cette pièce ait pu être composée avant le milieu du XVI^e^ siècle. Sans nous arrêter plus que de raison aux arguments que l'on peut tirer de la langue et du style, nous ferons observer que la sottie, par ses transformations successives, est devenue ici une véritable comédie. Bien que le fond de la pièce soit toujours un dialogue entre des « sots », des « badins » ou des « galants », ce dialogue est combiné avec plus d'art que par le passé ; ce ne sont plus seulement certains bons mots qui ont le don d'exciter l'hilarité du public, ce sont en même temps des situations et des effets vraiment dramatiques. On verra plus loin qu'une allusion aux guerres entre la France, l'Espagne et l'Angleterre rend la date de 1544 assez vraisemblable.

Voici le début de la sottie :

LE PREMIER GALLANT *commence.*
Je m'esbays de ce sotart,
Qui ne veult, ne matin ne tart,
Rien aprendre, ne rien sçavoir.

LE DEUXIÉME GALLANT.

Y n'a garde de rien avoir,
S'aprendre ne veult quelque chose.

LE TROISIÉME GALLANT.

Mais ou est il?

LE DEUXIÉME.

Il se repose

LE PREMIER.

C'est un innocent innocent;
Si le roy Herodes le sent,
Y luy fera couper la teste;
Y fault solennyser sa feste...

Arrive Phlipot, qui n'a jamais rien fait et ne veut rien faire. Les Galants lui conseillent de choisir un métier; ils profitent de l'occasion pour décocher un trait contre l'Eglise : Je te donne telle puissance, dit le Premier,

Qu'en tous mestier que tu vouldras
Incontinent maistre seras.
Si tu veulx estre homme d'Eglise,
Tu seras remply de clergise,
Sans a jamais docteur parler.

Phlipot se décide pour l'état de cordonnier, mais, tandis qu'il s'épuise à « empougner le lygnou », les Galants se déguisent en gens d'armes et viennent enrôler le pauvre diable qui n'ose résister. Il lui faut coucher sur la dure, faire le guet, sans parler des coups que l'on peut recevoir. Le métier ne va guère à Phlipot, qui coud sur son habit la croix blanche de France et la croix verte de l'ennemi, afin d'échapper aux deux partis. Au moment où il se croit en repos, les Galants le trompent encore. Ils fondent sur lui à l'improviste, comme s'ils appartenaient à l'armée opposée.

LE DEUXIÉME.

Je luy voys donner une taille,
Car tant endurer me desplaist.

PHLIPOT.

Et nenin, Monsieur, sy vous plaist.

LE PREMIER.

A ! vilain, tu viens mal a poinct.

PHLIPOT.

[A!] Monsieur, ne me tués poinct;
Vous seriez excommunyé.

LE DEUXIÉME.

Le procès vous est [des]nyé.

PHLIPOT.

Gardés, [gardés]; vela ma grongne.

LE PREMIER.
Et torche !
LE DEUXIÉME.
Et lorgne[1] !
LE PREMIER.
Et donne, donne !
Qui vive ?
PHLIPOT.
Vive !
LE DEUXIÉME.
Qui ?
PHLIPOT.
La guerre !
LE PREMIER.
Vilain ! criés vous Engleterre ?
PHLIPOT.
Vive Engleterre !
LE DEUXIÉME.
Et Espaigne ?
LE TROISIÉME.
Y m'est avys que je me baigne.
Dict : Vive France.
PHLIPOT.
Et France ausy!..

Ce passage, dont on remarquera le haut comique, semble imité d'un monologue dramatique composé à Angers au carnaval de 1524 et qui était encore célèbre trente ans après, le *Franc Archier de Cherré* (Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XIII, 26). Les expressions : « Torche, frappe, tire » se retrouvent dans la *Farce de Colin filz de Thevot le maire* (Viollet le Duc, II, 395). Les détails du combat livré au pauvre Phlipot ont d'ailleurs la valeur d'une allusion historique. La pièce a dû être écrite au moment où l'Espagne avait l'Angleterre pour alliée contre la France. Elle appartient par la langue et par le style à l'époque de François I^er^ ; on peut donc choisir entre les campagnes de 1522 à 1525 et celles de 1544 à 1546. La date de 1545 nous paraît la plus probable.

La sottie se termine ainsi :

Je prye a Dieu qu'i vous octroye
Sy et lasus parfaite joye.
En prenant congé de ce lieu,
Phlipot, chantons pour dire a Dieu.

Ce qui donne à cette pièce un intérêt particulier c'est que le nom du

1. Sur l'expression *torche lorgne* voy. Littré, *ad v.*

principal personnage, Phlipot, est très-probablement le nom de l'auteur lui-même. Il y avait à Rouen, au milieu du XVI^e^ siècle, un acteur populaire, nommé Phlipot, que nous retrouvons dans le *Sermon joyeux des quatre Vens* (écrit vers 1530) :

Dam *Phlipot* vous fera la queste,

et dans la *Vie de treshaute et trespuissante dame Gueline* (écrite vers 1550) :

Un vieil docteur, frére *Phlippot*.

Dans d'autres poëmes, Phlipot est associé à Gautier ; ainsi dans les *Tenébres de Mariage* (Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, I, 29), on lit ce qui suit :

Il ne luy faut point de courtier,
Car, fust *Phelippot* ou *Gautier*,
Il s'obligera par *nisi*.

Ces deux noms, qui étaient passés en proverbe, se retrouvent dans les *Complaintes des Monniers aux Apprentifz des Taverniers* (Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XI, 66) :

Les enfants sans ordre et raison
Avec *Gautier* ou *Philipot*
Robent le bien de la maison,
Pour l'aller jouer au tripot.

Les deux pièces que nous venons de citer sont toutes deux des productions rouennaises du milieu du XVI^e^ siècle. La plus ancienne édition connue des *Tenébres de Mariage* est de 1546 ; les *Complaintes* sont exactement de cette année. Une troisième pièce, dont nous ignorons la date précise, mais dont il a existé une édition gothique sans date (*Catal. de La Vallière* par De Bure, II, n° 3095) et une édition de 1537 (*Cat. de Richard Heber*, VII, n° 1380), la *Grand Confrairie des Saouls d'ouvrer*[1], nous fait connaître le nom exact du farceur normand et de son compagnon Gautier. On lit à la fin de cette curieuse facétie : « Les temoins sont : Jean Gueneau, Thibault l'Enflé, Yvon Pied de Vache, *Philipot Platier*, Jean Sonyn, *Gauthier Garguille*, Guillot Malcontent, Pierre Jamais Saou, Martin Grongnant, Philebert le Ventru, Girard Manuet et Guillaume Mausoupa. »

L'auteur, ou tout au moins l'acteur de notre sottie, le farceur dont la vieille gaieté avait fourni aux Rouennais le type des « Enfans Maugouverne » s'appelait donc, croyons-nous, *Philippot Platier*. Cet acteur excellait à représenter les paresseux, les poltrons, les gourmands, tous les personnages qui ont le don d'exciter le rire du public ; aussi n'est-il pas étonnant qu'il ait occupé une place d'honneur dans la « Confrairie des Saouls d'ouvrer ». Quant à son compagnon, Gauthier Garguille, on

1. Nous parlerons avec détail de cette pièce dans le dernier livre de notre *Répertoire bibliographique et critique*, à l'article ROUEN.

ne doit pas s'étonner de le rencontrer au milieu du XVI^e^ siècle. Il est établi aujourd'hui qu'Hugues Guéru, qui a donné au nom de Garguille une renommée durable, n'avait fait que s'affubler du nom d'un farceur connu avant lui.

Hugues Guéru mourut à Paris à la fin de 1633 ; il avait, il est vrai, rapporte Sauval (*Hist. et Antiq. de Paris*, II, 37), joué sur le théâtre pendant plus de quarante ans. Il aurait pu, à ce compte, débuter en Normandie à la fin du XVI^e^ siècle, mais il n'était pas né en 1546. Or Gautier Garguille était célèbre avant cette époque. Il est cité dans la *Farce de Colin, filz de Thevot le maire*, dont nous possédons une édition datée de 1542 (Viollet le Duc, II, 404), et son nom ne tarda pas à passer en proverbe. « Riez seulement, dit Bonaventure des Periers (éd. Louis Lacour, I, 9), et ne vous chaille si ce fut Gaultier ou Garguille. » La *Comedie des Proverbes* (Viollet le Duc, IX, 31) a recueilli un dicton presque semblable : « S'il eust pris Gautier pour Garguille, j'en aurois belle verdasse. »

Il y a pourtant une difficulté. Le passage de la *Grand Confrairie des Saouls d'ouvrer* que nous avons cité est tiré des réimpressions populaires exécutées au XVIII^e^ siècle à Rouen et à Troyes. Il nous a été impossible de consulter la première édition gothique ; le recueil dont elle faisait partie fut acheté par la Bibliothèque royale à la vente du duc de La Vallière, mais il ne se trouve plus aujourd'hui dans notre grand établissement national. Nous ne savons non plus ce qu'est devenu le volume possédé jadis par Richard Heber. Nous ne pouvons donc affirmer d'une manière positive que les noms de Philippot Platier et de Gaultier Garguille aient été dès l'origine mentionnés parmi ceux des fondateurs de la confrérie. Il est remarquable en effet que ces noms ne figurent pas dans une édition de Lyon, 1593, qui reproduit le texte d'une édition beaucoup plus ancienne de *François Juste* (Bibl. de Rouen, fonds Leber, n° 2503), ni dans une édition imprimée à Rouen, chez *Nicolas Lescuyer*, à la fin du XVI^e^ siècle (Bibl. de M. le comte de Lignerolles), ni dans une édition de Paris, « sur la coppie imprimée à Lyon », 1620 (Bibl. nat., Y. n. p., Rés.). On lit simplement à la fin de ces trois réimpressions : « Tesmoings Jehan Gueneau, Thibaud l'Enflé et Guillaume Mausoupé. »

Malgré le doute que les trois éditions que nous venons de citer peuvent inspirer, nous sommes portés à croire que les imprimeurs du siècle dernier n'ont fait que reproduire une édition ancienne et que Gaultier et Philippot figuraient à l'origine parmi les « saouls d'ouvrer ». Les éditions de Lyon 1593, de Paris 1620 et même celle de Rouen vers 1600 sont calquées sur celle de *François Juste;* or l'on comprend sans peine qu'à Lyon, où les acteurs rouennais étaient inconnus en 1535, François

Juste n'ait vu dans les signataires des statuts de la confrérie que des personnages imaginaires et qu'il ait supprimé une partie de ces noms auxquels il n'attribuait aucun sens. Les seuls qu'il ait conservés sont les deux premiers et le dernier.

Nous serions heureux de restituer au théâtre de Rouen le nom de Philippot Platier, mais nous reconnaissons sans peine que, pour changer notre hypothèse en certitude, il faudrait découvrir d'autres renseignements sur ce personnage. Peut-être le trouverait-on cité dans quelque document local; par malheur la ville de Rouen, jadis l'une des capitales politiques et littéraires de la France, considère aujourd'hui comme un luxe inutile le classement de ses archives et l'entretien d'un archiviste !

Bibliographie :

A. Biblioth. nat., mss. franç. n° 24341 (*olim* La Vall. 63), fol. 393 *b*-401 *b*.

B. Le Roux de Lincy et Michel, IV, n° 71.

XXII.

Sottie nouvelle a six personnaiges.

Personnages :

Le Roy des Sotz, Sottinet,
Triboulet, Coquibus,
Mitouflet, Guippelin.

[*Lyon ? vers* 1545.]

Cette pièce nous ramène aux sotties primitives; c'est-à-dire que l'intérêt dramatique y est à peu près nul. C'est un simple dialogue entre le Roy des Sotz, qui veut passer une revue de ses suppôts, et cinq personnages qui se rendent à son appel. Il est curieux de rencontrer ici le nom de Triboulet. Le fou qui rendit ce nom célèbre mourut avant 1514 (Joly, *La vraie Épitaphe de Triboulet;* Lyon, 1867, in-8; Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XIII, 2) ; mais, comme l'a montré M. Joly, le nom resta légendaire ; on l'appliqua communément aux fous. Le nom de Quoquibus (équivalent de *quiproquo*) était aussi une appellation anciennement donnée aux fous, témoin les passages suivants :

Et je suis bien un *coquibus*
De si longuement sejourner.

(*Farce nouvelle du Pasté et de la Tarte*, ap. Viollet le Duc, II, 6; Fournier, 14.)

Tu es entre tous les orfebvres
Le plus ort des ors *coquibus*.

(*Farce nouvelle des cinq Sens de l'homme*, ap. Viollet le Duc, III, 307.)

Je regny Dieu ! J'ay procuray
Que vous boyrez, fol *quoquibus*.

(*Moralité des Blasphemateurs du nom de Dieu*, fol. C 2 *b*.)

Entre vous, folastres *coquars*,
Meschans gens de horde façon,
Estourdis, *coquibus*, paillars,
Entendez a nostre leçon.

(*Le Mirouer et Exemple moralle des Enfans ingratz*, réimpr. de Pontier, fol. A iij *a*.)

Voici le début de la sottie :

LE ROY DES SOTZ *commence*.
Je suis des sotz seigneur et roy ;
Pourtant je vueil par bon arroy
Maintenant (i)cy ma court tenir
Et tous mes sotz faire venir
Pour me faire la reverence,
Et aussi que c'est grand plaisance
Quant fréres habitent ensemble,
Comme on chante, se me semble :
Ecce quam bonum et quam jucundum
Habitare fratres in unum.

La chanson que le Roy chante ici revient plusieurs fois ensuite (v. 373, 375, 378).

Le dialogue offre peu d'intérêt et le jeu de mots sur Coquibus qui « ratz porte » (v. 116-142, 320-324) ne vaut guère mieux que le calembour que nous avons vu dans la *Sottie nouvelle des Trompeurs* (n° XIV). Le seul passage vraiment curieux de la pièce est celui qui contient une allusion à *Pantagruel* (v. 207, 208) :

SOTTINET.
Il a donc quelque aultre mal.
A il point le *panthagruel ?*

Les bibliographes croient que les premiers livres de Rabelais parurent en 1532 ; le nom employé par notre auteur pour désigner la maladie des ivrognes semble indiquer que *Pantagruel* était depuis longtemps connu des spectateurs. Ce motif nous autorise à placer la *Sottie nouvelle* vers 1545. Elle nous paraît être du même temps que l'édition lyonnaise qui nous en est parvenue ; aussi l'attribuons-nous au théâtre de Lyon. En voici les derniers vers :

Adonc ilz chantent tous ensemble
Ecce quam bonum et quam jocundum
Habitare fratres in unum.

SOTTINET.

Or, je vous requier de cueur fin,
Attendez vous au tabourin.
Pour l'honneur de la compaignie,
Qu'ilz nous pardonnent no folie,
Vous plaise de dire une notte.
A Dieu vous dy trestous et toute.

Bibliographie :

Sottie nouuel || le a six personnaiges. Cestassauoir. || ¶ Le Roy des sotz. Sottinet. || ¶ Triboulet. Coquibus. || ¶ Mitouflet. Guippelin. — ¶ *Cy fine la Sottie du roy des sotz* || *Et aussi de ses suppotz. S. l. n. d.* [*Lyon, en la maison de feu Barnabé Chaussard, vers* 1545], in-4 goth. de 6 ff. de 46 lignes à la page pleine, impr. en gros caract., sign. A par 4, B par 2.

La pièce n'a qu'un simple titre de départ et n'est ornée d'aucun bois. — Le recto du 1er f. contient 37 lignes de texte.

Mus. brit., $\frac{\text{c. 30 d.}}{38}$

B. Viollet le Duc, II, 223-243.

XXIII.

POUR LE ROY DE LA BAZOCHE ES JOURS GRAS MIL CINQ CENS QUARANTE HUICT.

Personnages :

La Bazoche,
Le premier Suppost, Mireloret,
Le deuxiesme Suppost, Rapporte Nouvelle,
Le troisiesme Suppost,
Monsieur Rien.

[*Paris, février* 1548.]

Voici une pièce qui nous donne une idée précise de ce qu'étaient les représentations des clercs du Palais à Paris au milieu du XVIe siècle. C'est une sorte de revue de l'année où les bazochiens s'expriment avec la liberté dont ils paraissent avoir eu le privilége. Le début est solennel :

LA BAZOCHE *commence.*

Non sans propos l'on dict que la justice
A faict et faict regner princes et roys ;
Non sans raison fault que force juste isse
Pour corriger les rebelles desroys
Et metre aux champs les martiaulx arroys... .

La Bazoche récite ainsi une sorte de prologue, puis les Suppôts entrent en scène :

LE PREMIER SUPPOST, MIRELORET.
C'est le temps de me resveiller
Et sur joyeusetez veiller
Pour dancer et motz joyeulx dire.
LE DEUXIESME SUPPOST, RAPPORTE NOUVELLE.
C'est le temps de s'esmerveiller
Et plus que jamais travailler
Pour lamenter au lieu de rire...

L'arrivée de Monsieur Rien est une sorte d'intermède moral, qui ravive le dialogue des suppôts :

MONSIEUR RIEN.
N'enquerez point que je sçays faire,
Qui je suys, ne quel est mon nom ;
Je sçay tout refaire et defaire
Et transmuer ouy en nom ;
J'ay par le monde grand renom,
Aussy suis je grand terrien.
Ne demandez point mon surnom ;
Je peulx tout et si je suys Rien...

La fin de la sottie contient des détails curieux sur la montre générale des clercs du Palais.

LA BAZOCHE.
C'est assez dict pour ceste foys
. . . . . .
Bazochiens, entendez tous ;
Je veulx en triumphant arroy
Eslire et faire un nouveau roy
Comme il est coustume de faire ;
Pourtant chacun pense a l'affaire,
Autant les grandz que les petitz,
Et faire les preparatifz,
Car, ainsi comme liberalle,
Je tendz a monstre generalle,
Qui, l'esté qui vient, sera faicte.
En honneur du triumphe et feste,
Ne faillez monstrer voz bons meurs
Qui font de la vertu approche,
Tant que l'on dye par honneurs ;
Vive l'excellente Bazoche !

M. de Montaiglon a le premier attiré l'attention sur la sottie de 1548 dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (1858, 53) ; il est surprenant que depuis lors elle n'ait pas trouvé d'éditeur. M. Favre, l'auteur des *Clercs de la Bazoche* (2e éd., Lyon, 1875, in-8) n'en a pas eu connaissance, pas plus qu'il n'a parlé de la *Mère de Ville* (no XVIII).

Bibliographie :

Bibl. municipale de Soissons, ms. nº 187, in-fol. sur papier de 95 ff. et 3 ff. blancs (XVIe siècle), fol. 14 *b*–25 *b*.

XXIV.

DIALOGUE PLAISANT ET RECREATIF, ENTREMESLÉ DE PLUSIEURS DISCOURS PLAISANS ET FACETIEUX EN FORME DE COQ-A-L'ASNE.

[*Rouen? vers* 1550 ?]

La pièce dont nous venons de transcrire le titre ne nous est connue que par deux éditions des plus fautives. Elle se compose de deux parties que nous croyons d'époques différentes. La première est un sonnet, dont le second quatrain est incomplet de trois vers ; la seconde est un fragment dramatique, que nous croyons tiré d'une sottie.

Le sonnet commence ainsi :

J'ai veu, n'a pas longtemps, la fortune improspére
Se jouer de plusieurs et n'espargner nully.
N'est ce pas hors saison recevoir de son pére,
Las, o Dieu ! que diray je ? grant tristesse et ennuy !

Quant au dialogue, les interlocuteurs n'en sont désignés que par les lettres P et D, qu'il faut peut-être interpréter par « Premier » et « Deuxième ». En voici les premiers vers :

D.
Je vous dirai presentement
Ce qui en est [en] un moment.
P.
Or, dites donc, sans plus tarder.
D.
De ce ne pourrez ignorer.

L'éditeur intercale ensuite six vers décasyllabiques empruntés sans doute à un poëte de la pléiade et plus modernes que la sottie :

P.
Je m'esbahis d'ainsi voir l'ignorant
Estre sur tous prisé et reveré
Et plus qu'un dieu le voir mieux adoré.
Or n'est cela pour ce qu'argent comptant
Il a en main? Il en fault donc avoir,
Si voulez estre dit homme de sçavoir.

Le reste de la pièce est écrit en vers de huit syllabes ; en voici la fin :

D.
Il n'est que la presence honneste
De l'amie au vray besoin,
Et ne peut il, qui n'en a point,

A sa mignonne faire feste.

P.

Il sera donc reputé beste.

D.

Pourquoy ? [. . . . . .]

P.

Pour n'avoir peu bien satisfaire ;
D'avoir aussi mis a ce faire
Un gros lourdaut et faint-neant
Qui n'a puissance de bien faire ;
Aussi le fait il pour neant.

Bibliographie :

A. Dialogue || plaisant et re || creatif entre- || meslé de plusieurs Dis- || cours plaisans & || facetieux. || En forme de Coq à l'Asne. || *A Rouen.* || *Chez Loys Costé, libraire, ruë Es- || cuyere aux trois* ✝✝✝. || *couronnees. S. d.* [*vers* 1600], pet. in-8 de 4 ff. de 27 lignes à la page, sans sign.

Titre encadré, au v° duquel est placé le quatrain suivant :

Quatrain.

Lecteur, qui que tu sois, auras pour agreable,
S'il te plaist, de bon cœur ce livret et recueil,
Qui t'est [cy] presenté comme un mets delectable.
Ne luy refuse point ton gracieux accueil.

Bibl. nat., Y + 6118. A Rés., dans un recueil qui contient douze pièces imprimées par *Costé.*

B. Dialogue || plaisant et || recreatif en- || tremeslé de || plusieurs Dis- cours || plaisans & fa- || cetieux. || En forme de Coq à L'asne. || *A Rouen,* || *Chez Nicolas Lescuyer, pres le grand* || *portail, nostre dame. S. d.* [*vers* 1600], pet. in-8 de 4 ff. de 27 lignes à la page, sans chiffr., récl., ni signature.

Le titre, dont le v° est blanc, est orné d'un encadrement et de la petite marque de *Lescuyer*, avec la devise : Πάροντα καὶ μέλλοντα.

Le v° du dernier f. est blanc.

Bibl. de M. le comte de Lignerolles.

C. Dialogue plaisant et recreatif entremeslé de plusieurs discours plaisans et facecieux en forme de coq à l'asne. *S. l. n. d.* [*Rouen, Adrien Morront, vers* 1622 ?], pet. in-8 de 8 pp.

Cette édition, dont un exemplaire est conservé à la Bibl. de Rouen, ne nous est connue que par une courte notice de M. Frère (*Manuel du Bibliographe normand*, I, 216). Elle fait partie d'un recueil qui contient en outre un *Chant real faict en forme de dialogue* (Rouen, Adrien Morront, 1622) et le *Miroir des Moines mondains*. Ces pièces paraissent avoir été publiées par le même libraire, aussi M. Frère les a-t-il attribuées toutes trois à David Ferrand, mais le célèbre auteur de la *Muse normande* n'était certainement pas né quand le *Dialogue* fut composé. Quant au *Miroir des Moines mondains*, il remonte à la fin du XV^e^ siècle (Montaiglon et Rothschild, XIII, 281-288).

D. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, V, 155-161.

XXV.

FARCE A CINQ PERSONNAGES, C'EST A SÇAVOIR LE PELERINAGE DE MARIAGE.

Personnages :

La viéle Pelerine, Le viel Pelerin,
La deuxiéme Pelerine, Le jeune Pelerin.
La troisiéme Pelerine,

[*Rouen, octobre* 1556.]

Cette pièce se rapproche par le sujet de la *Farce des Brus*. Les « pelerines » ne se distinguent des « brus » que par le nom. La « viéle Pelerine », qui remplit le rôle de Mére Sotte, se met en route avec ses compagnons pour accomplir un long voyage :

LA VIÉLE PELERINE *comence.*
Or allons a nostre voyage,
Que l'on apelle mariage ;
Jeunes filles en ont desir.
LA DEUXIÉME PELERINE.
D'y aller m'est un grand plaisir,
Et pour tant partons de ce lieu.
LA TROISIÉME PELERINE.
Puys que c'est le plaisir de Dieu,
Je m'y veulx mectre par chemin...

Les trois femmes rencontrent un « viel Pelerin », qui a déjà parcouru la route qu'elles veulent suivre et qui les exhorte à porter ailleurs leurs pas. Survient un jeune homme qui, dans son inexpérience, se propose, lui aussi, de faire le pèlerinage. Les raisons du vieillard ne le convainquent pas ; il se moque de lui et s'apprête à passer outre.

Le vieil Pelerin admire cette ardeur, non sans témoigner quelque incrédulité :

LE VIEL PELERIN.
Il est vaillant comme Roullant.
Saincte dame, qu'il est hardy !...
LE JEUNE PELERIN.
J'ey bon pié, bon œuil, bonne main
Pour bien sçavoir descroter cotes.
LE VIEL PELERIN.
Olivier, baille luy ses botes ;
Y tura Karesme Prenant!

Ce dernier trait manque au *Livre des Proverbes* de Le Roux de Lincy.

La dispute se continue (v. 197-254) par des couplets d'une habile facture. Ce sont des quatrains mis alternativement dans la bouche du vieillard et de ses contradicteurs. Le dernier vers de chaque couplet est repris en chœur par tous les personnages :

LA PREMIÉRE PELERINE.
Un cœur qui d'amour est espoinct
Et peult mariage choissir,
Je croy que de douleur n'a poinct,
Y chantent :
Puys qu'il est beau a mon plaisir.....
LE VIEL PELERIN.
Vostre plaisir? Quant on a le loisir
On ne seroyt meilleur choisir;
Mariage est mygnon et gent
Y chantent :
Quant la nuict est venue...

Le vieillard finit par prendre en pitié les défenseurs du mariage et se met à énumérer les choses nécessaires en ménage, mais cette énumération n'est qu'indiquée ; l'auteur ne lui donne pas les développements qu'elle a reçus dans les *Complaintes du Nouveau Marié* (Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, I, 22 ; IV, 5).

La fin de la pièce est fort curieuse. Le viel Pelerin ne peut convertir ses adversaires ; il leur dit que,

..premyer qu'entrer au sainct lieu
De mariage, il fault crier
Et a haulte voix Dieu prier
Et, pour prendre posession,
[Y] faire une procession.

Après une chanson, dont le texte ne nous est pas rapporté, la procession commence.

Tous ensemble en tournant a la salle :
Sancta Bufecta, reculés de *nobis ;*
Sancta Sadineta, aprochés de *nobis ;*
Sancta Quaqueta, ne parlés de *nobis ;*
Sancta Fachossa, ne faschés poinct *nobis ;*
Sancta Grondina, ne touchés *nobis*...

Les sots font ainsi le tour de la salle en parodiant les litanies du samedi saint :

De femme plainne de tempeste
Qui a une mauvaise teste
Et le cerveau contaminé
Ensemble.
Libera nos, Domine.

Les litanies se terminent par un *oremus* grotesque :

Fil d'estoupe, fil de Lyon,
Fil d'Estampes, fil d'Avignon,
Fil de Gibray, fil de Paris,
Fil noeir, fil vert, aussy fil gris,
Fil d'ozeille et fil de lin,
Fil de soeir, fil de matin,
Fil de Rouen, fil de Louviers...
. . . . . .
De tous les filz je suys au boult
Or ne parlons plus de ces filz,
Mais resjouyssons noz espritz.
En prenant congé de ce lieu
Une chanson pour dire a Dieu.

Telle est cette pièce sur laquelle nous avons la bonne fortune de pouvoir donner des détails inconnus à nos devanciers. Le *Pelerinage de Mariage* fut représenté à Rouen, en 1556, par une troupe qui inaugura dans cette ville le premier théâtre régulier.

Au mois d'octobre de cette année, un comédien appelé Pierre le Pardonneur loua sur la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers un jeu de paume appartenant à Jean Lasne et connu sous le nom de Port-de-Salut. Le Pardonneur avait avec lui cinq autres acteurs : Toussaint Langlois, Nicolas Lecomte, Jacques Langlois, Nicolas Transcart et Robert Hurel, plus « trois petits enfants chantres ». Dès la troisième représentation, alors qu'on jouait la *Vie de Job*, la salle fut envahie par les sergents et brutalement fermée. Quelle était la cause de cette mesure rigoureuse ? Une farce appelée le *Retour de Mariage*. Il ne nous paraît pas douteux que cette pièce ne soit précisément celle dont nous venons de donner une analyse. On remarquera que les sots font leur procession autour de la « salle », autour du jeu de paume dont nous venons de parler ; cette indication, rapprochée des allusions normandes que contient l'*oremus* (v. 473 et suiv.), tranche la question d'une manière aussi certaine que possible.

Les documents relatifs à la troupe de Pierre Le Pardonneur ont été découverts par M. Gosselin aux archives du Palais-de-Justice de Rouen (*Recherches sur les origines et l'histoire du théâtre à Rouen avant Corneille ;* extr. de la *Revue de la Normandie ;* Rouen, 1868, in-8, 41-43). Ces documents se composent d'une requête adressée à nosseigneurs du Parlement par les malheureux comédiens et de deux arrêts de la cour. Dans la requête Le Pardonneur et ses camarades énumèrent les dépenses auxquelles ils ont été entraînés, s'engagent à ne faire aucun bruit par la ville et se soumettent d'avance à la censure. Le premier arrêt, rendu séance

tenante, dispose que, « comme c'est la premiére fois qu'une troupe se presente et joue en public moyennant sallaire, la cour ordonne que frére Mathieu des Landes, provincial des Carmes, et Jehan Lambert, chanoine et penitencier de Nostre Dame, vont examiner les moralités et farces que les requerants se proposent de jouer. » Le second arrêt, le seul où il soit question de notre sottie, nous apprend que l'examen eut lieu immédiatement, sans doute parce que les censeurs connaissaient déjà les pièces qui leur étaient soumises. En effet, dès le lendemain, 25 octobre, le rapport ayant été déposé, la cour « permet aux suppliants d'achever leur jeu ainsi qu'ils l'ont commencé, parce qu'ils ne feront leurs dits jeux que le dimanche après vespres et ne feront sonner le tabourin ne autre instrument faisant bruict pour assembler le peuple, et aussi qu'ils ne joueront la farce du *Retour de Mariage* et que en tous leurs jeux, jusqu'à l'achevement d'iceux, se y conduiront honnestement et modestement ».

Quels reproches le Parlement pouvait-il adresser à notre sottie ? Il jugeait sans doute inconvenante la parodie des litanies, à un moment où il faisait tous ses efforts pour arrêter les progrès de la Réforme. Quant aux allusions politiques, il lui aurait été difficile d'en découvrir.

Nous ne rechercherons pas les autres pièces qui ont pu être jouées sur le théâtre de Le Pardonneur [1], mais nous ferons encore une dernière réflexion.

La course des apothicaires dont Molière a égayé *Monsieur de Pourceaugnac* n'a-t-elle pas son origine dans les processions grotesques du genre de celle qui termine notre sottie ?

Bibliographie :

A. Biblioth. nat., ms. franç. n° 24341 (*olim* La Vall. 63), fol. 86 *b*–95 *b*.

B. Le Roux de Lincy et Michel, I, n° 19.

XXVI.

LES TROIS GALANS, farce nouvelle a quatre personnages, c'est à sçavoir :

Le premier Galant,
Le deuxiéme Galant,
Le troisiéme Galant,
Un Badin [Naudin].

[*Vers* 1571.]

1. Parmi les pièces qui peuvent être attribuées au théâtre du Port-de-Salut, nous citerons seulement *Le Discours demonstrant sans feincte comme maints Pions font leurs plainte*. Ce *Discours*, composé comme notre sottie en 1556, est un monologue dramatique qui paraît seulement avoir subi quelques modifications au moment de l'impression ; on y trouve en toutes lettres (v. 57) le nom du Port-de-Salut. Voy. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XI, 71.

Les trois Galans sont par ordre chronologique la dernière sottie qui nous soit connue. La pièce débute par un triolet :

LE PREMIER GALANT *commence.*
Qu'est il de faire?
LE DEUXIÉME GALANT.
Quoy ? De rire
Sans avoir espritz endormys.
LE TROISIÉME GALANT.
Joyeulx, joyeulx.
LE PREMIER.
Promptz à bien dire.
LE DEUXIÉME.
Qu'est il de faire ?
LE TROISIÉME.
Quoy ? De rire.
LE PREMIER.
Y nous fault chagrin interdire...

Les Galants rencontrent un badin et, pour se divertir, se mettent à l'interroger. Le Badin leur raconte des songes ; il a rêvé qu'il était le pape :

LE PREMIER.
Le pape? *Benedicite!*
LE BADIN.
Ouy, par ma foy, je l'ay esté,
N'en ayez la pensée troublée,
Car j'ey faict faire l'assemblée
Des princes : crestiens menoye
Sur les Turcs, et les combatoye ;
Et, quant m'esveillay au matin,
J'aperceuptz que j'estoys Naudin,
Et puys après je m'endormys.

Comme l'a déjà remarqué M. Fournier, ce passage donne la date de la pièce. Il s'agit en effet ici de la ligue que le pape Pie V forma contre les Turcs et de la bataille de Lépante gagnée, en 1571, par les flottes combinées de l'Espagne et de Venise.

Le Badin, continuant ses facéties, prétend avoir rêvé qu'il était Dieu le père. Ce beau rêve lui donne l'occasion de dire tout ce qu'il ferait s'il trônait en paradis. Il donne une description assez amusante d'un pays de Cocagne, où il ne serait plus nécessaire de travailler, de payer, ni de faire le carême ; où l'on mangerait de bonnes choses et boirait de bon vin ; où les boulangers ne tromperaient plus sur le poids du pain ; où enfin les femmes ne parleraient plus. La sottie se termine par une sorte de morale :

LE PREMIER.

Mais conclués.

LE BADIN.

Pour consequence
Et du sens avoir la sentence :
Plusieurs sots de tel propos sont,
Si povoient aroyent plus qu'i n'ont ;
Y feroyent choses impossibles
Qui ne sont pas à eulx possibles,
Comme avés veu en ceste place.
Or chantons donc de bonne grace;
En prenant congé de ce lieu,
Nous vous disons à tous à Dieu.

Bibliographie :

A. Bibl. nat., ms. franç. n° 24341 (*olim* La Vall. 63), fol. 219 *a*-226 *b*.

B. Le Roux de Lincy et Michel, II, n° 39.

C. Fournier, 449-455.

Emile PICOT.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

(Les titres des pièces analysées ci-dessus sont accompagnés d'un astérisque.)

Absurda d'Erasme, 238.
Abundance (Jehan d'), 240.
Abuz, 270.
Adonville (d'), 255.
Agardez, 299.
Ayrer (Jakob), 246.
Alienor (la reine), 286.
Alivergault (*sainct*), 268.
Allut, *Symph. Champier*, 261.
Alven-Factie, 244.
Ambassade des Conardz, 238.
Amboise, 277.
Ancona (d'), *Origini*, 247.
Aneaulx, 290.
Angleterre, 304.
Angoulevent, 242.
Anne de Bretagne, 263.
Anthoine, 280.
Archi Poëte (l') des Pois pillez, 242.
Arques, 295.
Arras, 267.
Attaingnant (Pierre), 273.
Auge (vallée d'), 251.
Aumale (le duc d'), 254, 274.
Auxerre, 284.
Aveugle (*Farce du Sourd et de l'*), 238.
Avignon, 315.
Av' ous, 250.

Badin, 240, 285.
Badin (*le*), 291, 300.
Badin (*un*), 316.
Badius (Conrad), 241.
Bagues, 290.
Ballin, *Palinods*, 296.
Balsac (Robert de), 261.
Baoldet Hercut, 237.
Bateleur (*le*), 241.
Baud (Claude), 281.
Baudaiz (Porte), 252, 290.

Bayeux, 251.
Bazoche (*la*), 309.
Bazoche de Rouen, 293, 295.
Bazochiens, 241, 263, 310.
Beaulieu (Eustorg de), 237, 264.
Beaumont [-le-Roger], 251.
Beauvais, 252, 295.
Beauvoisine (Porte), 252.
Beguins, 283.
Bellére (Jean), 265.
Bernard (*saint*) *de Menthon*, 240.
Besarde, 268.
Blasphemateurs (*Moralité des*), 308.
Bobo, 247.
Bonatier (Jehan), 283.
Bonneval, 275.
Bon Temps, 243, 280, 285.
Bostcachart, 251.
Bouchet (Jehan), *Epistres*, 236, 273, 296; — *Genealogies*, 270.
Bouille (la), 295.
Bourdillon, 275.
Bourgeois (*le*) *gentilhomme*, 238.
Boutiot, *Recherches*, 240.
Bran (branle), 295.
Brantôme, 263.
Braunschweig (H. J. v.), 246.
Bresse (la), 252.
Briçonnet (Guillaume), 272, 275.
Briére, 252.
Bron (Jean), 281.
**Brus* (*Farce des*), 293-295.
Bufecta (*sancta*), 314.

Cahieu, 251.
Cardin, 252.
Cardinot, 252.
Caro, 239.
Caron, *Collect.*, 248, 265, 282.
Carquens, 290.
Carville, 297.
Chaynes, 290.
Chalot (Cousin), 253.
Chansons (*Plusieurs belles*) *nouvelles*, 264, 301.
Chant real faict en forme de dialogue, 312.
Charles VIII, 275.
Charles-Quint, 301.
Charte der Rethorijcken, 244.
Chascun, 287.
Chasteau (*le*) *d'Amours*, 261.
Chastillon, 275.
Chaussard (Héritiers de Barnabé), 257, 262, 289, 299.
Chemin (*le*) *de l'Ospital*, 261.
Chemises de Hollande, 261.
Cherré (*le Franc Archier de*), 304.
Choquart, 268.
Cinquiesme (*le*), 275.
Cinquiéme (*le*) *Sot*, 291.
Clercq (*un*), 300.
Clowns, 245.
Cœullette de poix reboullez, 241.
Colin, *filz de Thevot le maire*, 262, 304, 306.
Colines (Simon de), 238.
Collerye (Roger de), *Satyre*, 285-287.
Collier, *Hist.*, 245.
Comedie des Proverbes, 306.
Commedia dell' arte, 247.
Compain, 297.
Complaintes du Nouveau Marié, 314.
Complaintes (*les*) *des Monniers*, 305.
Conards, 238, 291, 302.
Condamnacion de Bancquet, 259.
Confrairie (*la grand*) *des Saouls d'ouvrer*, 305.
Confrères de la Passion, 241.
Conseiller (*Le*), 283.
Constantinople, 252.
Coq-à-l'âne, 237, 311.
Corcaillotz, 268.
Costé (Loys), 312.
Costumes, 261, 290.
Couillebault (*sainct*), 268.
Cousturier (*le*), 283.
Coventry Mysteries, 245.
**Cris* (*Farce des*) *de Paris*, 298-300.
**Croniqueurs*, 275-277.
Croulecu, 262.
Cruche (Maistre), 239.
Cuisinier (*le*), 283.
Culbutes, 241, 253, 259, 268, 291.

D, 311.
Demonia, 239.
Depuceleur (*le*) *de nourriches*, 266.

Dernetal, 295.
Des Moulins, *Catholicon*, 261; *Depucelage de Tournay*, 266.
Des Perriers (Bonaventure), 306.
Des Vaulx (Gilles), 252.
* *Deux (les) Gallans et une femme qui se nomme Sancté*, 258-260, 268, 270.
Deuxiéme (la) Bru, 293.
Deuxiéme (la) Pelerine, 313.
Deuxiéme (le), 289.
Deuxiéme (le) Compaignon, 289.
Deuxiesme (le) Gallant, 258, 300, 302, 316.
Deuxiéme (le) Hermite, 293.
Deuxiéme (le) Pelerin, 277.
Deuxiéme (le) Sot, 262, 291.
Deuxiéme (le) Suppost, 309.
Dialogue du Fol et du Sage, 254.
Dieppe, 295.
Discours des Pions, 316.
* *Discours plaisant et recreatif*, 311-312.
Ditz de Chascun, 288.
Doctrinal de retorique, 237.
Doreures, 290.
Douhet, *Dict.*, 341.
Dringue, 268.
Du Guesclin, 252.
Du Méril (Edel.), *Origines*, 245.
Du Plat (le seigneur), 262.
Du Pont-Alais (Jehan), 241, 262, 277.
Du Quesnay (Colin), 293.
Du Saix (Antoine), 238.

Eléonore d'Autriche, 285.
Enfance (le general d'), 262.
Enfans de Bontemps, 280.
Enfans Maugouverne, 291, 305.
Enfans sans soucy, 239, 301.
Engelés, 250.
Erasme, 238.
Esbatement, 244.
Espagne, 304.
Estampes, 315.
Eustace (Guillaume), 274.

Fachossa (sancta), 314.
Facteur, 244.
Factie, 244.
Factie-Liedeken, 244.
Famine, 279.
Fallot, 299.
Farce de Colin, filz de Thevot, 262, 304, 306.
* *Farce de Folle Bobance*, 260-262, 294.
* *Farce des Brus*, 293-295, 313.
Farce des cinq Sens de l'homme, 307.
Farce des deux Savetiers, 239.
* *Farce des nouveaux Ponus*, 266.
Farce du Gaudisseur, 298.
Farce du Goutteux, 268.
Farce du Pasté et de la Tarte, 307.
Farce du Sourd et de l'Aveugle, 238.
Farce du Vendeur de livres, 266, 268.
Farce joyeuse du Savetier, 264.
* *Farce nouvelle [de la Mére de ville]*, 295.
Farce nouvelle des Cris de Paris, 298-300.
* *Farce nouvelle moralisée des Gens nouveaulx*, 255-257, 262.
Fastnachtspiele, 245.
* *Fatras*, 238.
Fatrasie, 237.
Faulte d'argent, 264.
Feminin gerre, 278.
Femmes (les) savantes, 238.
Ferrand (David), 312.
Fétis, *Biographie*, 265.
Fieux (les) et Rentes des filles, 266.
Fine Mine, 287.
Flandre, 279.
Flatart (Paul), 250.
Fleur des Chansons, 265.
Floquet, *Hist.*, 297.
Folie, 280.
* *Folle Bobance*, 260-262, 294.
Follye (dame), 266.
Fontaine (Charles), 237.
Formigny (bataille de), 252.
Fournier (Éd.), *Théâtre*, 240, 241, 248, 256, 257, 260, 268, 279, 283, 285, 287, 292, 293, 307; — *Var.*, 242, 265.
Fous, 236, 248.
Franc (le) Archier de Cherré, 304.
France, 304.
François Ier, 275, 277, 295.

Franklin (Alfred), 298.
Frère (Ed.), *Manuel*, 312.
Frevaulx (*l'abbé de*), 262.
Fricassée crotestillonée, 291.
Fricassées, 238.

Galants, 298, 300.
**Gallans* (*les deux*) *et une femme qui se nomme Sancté*, 258-260, 268, 270.
**Galants* (*les trois*), farce à cinq pers., 249-251, 268, 270.
**Galans* (*les trois*), farce à quatre pers., 316-318.
**Gallans* (*les trois*) *et Phlipot*, 302.
Gannay (Jean de), 272.
Garde Cul (*le*), 295.
Garde Nape (*le*), 295.
Garde Pot (*le*), 295.
Gargantua, 297.
Garguille (Gaultier), 305-306.
Gastè, *Chansons*, 259, 272.
Gaudefroid, 280.
Gaudisseur (*Farce du*), 298.
Gautier, 305.
Gayecté (*le seigneur de*), 262.
Gendarmes, 256, 258.
Gênes, 261.
Genève, 280, 283.
Gengenbach (Pamphilus), 246.
Gentilhomme (*le*), 260.
Gervais (sainct), 288.
Gibray, 251, 315.
Gyon (Guillaume), 254.
Girard Manuet, 305.
Goedeke (Karl), *Gengenbach*, 246.
Gonin (Maistre), 265.
Gosselin, *Recherches*, 315.
Gournay, 295.
Gower, 245.
Grand Mattey, 280.
Grand Mère Sottie, 283.
Grand Pierre, 280.
Grève (la), 252.
Gringore, *Chast. d'Amours*, 261; — *Fantaisies*, 269; — *Folles Entrepr.*, 269; — *Heures*, 269, — *Jeu*, 239, 248, 273, 287, 294; — *Obstination*, 266; — *S. Loys*, 273; — *Sotties*, 262, 265, 266-269, 275-277; *Terre Saincte*, 273.
Grognet (Pierre), 239, 244.
Grondina (*sancta*), 314.
Grongnant (Martin), 305.
Gueneau (Jean), 305, 306.
Gueru (Hugues), 306.
Guycgart, 253.
Guiffrey (Georges), *François I^er^*, 277; *Marot*, 241, 242.
Guillaume Mausoupa, 305, 306.
Guillot Malcontent, 305.
Guippelin, 307.

Halliwell, *Dict.*, 245.
Hanka, *Sklad.*, 246.
Harier, 299.
Heber (Richard), 306.
Hécart, 237.
Hectore, 280.
Henri VIII, 267.
Héricault (d'), *Collerye*, 265, 285-287.
Héricault (d') et Montaiglon, *Gringore*, 265.
Hermites, 293.
Herodes, 303.
Hoffmann von Fallersleben, *Hor. belg.*, 243.
Hone (W.), *Myst.*, 244, 245.
Hôtel de Bourgogne, 241, 243.
Hurel (Robert), 315.

Incitatoyre bachique, 268.
Infanterie dijonnoise, 243.
Intróitos, 247.
Isegny, 251.
Italie, 276, 279.

Jacob (P.-L.), *Rec.*, 259.
Jaques (Maistre), 280.
Jacques le Bazochien, 277.
Jamais Saou (Pierre), 305.
Jamet (Lyon), 237.
Jazerens, 290.
Jean Philippe, 284.
Jenin Ma Fluste, 285.
Jergault, 267, 268.
Jeu de pois pillez, 237.

Jeu du Prince des Sotz, 239, 248, 265.
Jeune (le) Pelerin, 313.
Joly, *Triboulet*, 307.
Jornada, 247.
Josquin, 264.
Joubert (Nicolas), 242.
Jouen, 268.
Joyet (le seigneur de), 262.
Joyeuseté, 285.
Jubinal, *Fabl.*, 236 ; *Myst.*, 240, 242.
Jules II, 263, 275.
Juste (François), 306.
Justesen (Hieronymus), 246.

Karesme prenant, 252, 313.
Keller, *Fastnachtsp.*, 245.
Klecha, 246.
La Balue, 275.
Laboureux (le), 260.
La Carelle (le baron de la Roche), 255.
Lacour (Louis), 306.
Lacroix (Paul), voy. Jacob.
La Chesnaye (Nicole de), 259.
Ladrex (Michel de), 281.
Lalanne (Ludovic), 239, 277.
La Lune (le seigneur de), 262.
Langlois (Jacques), 315.
Langlois (Toussaint), 315.
L'Arpe (Jean de), 281.
La Rue (de), *Essais*, 269.
Lasne (Jean), 315.
La Vigne (André de), *Complainctes*, 274 ; — *Sotise*, 248, 253, 270-274 ; *Vergier*, 274.
Le Bonnatier, 283.
Lecomte (Nicolas), 315.
Lecoy de la Marche, *S. Bernard*, 240.
Le Diamantier (Guillaume), 281.
Le Dorier (Anthoine), 283.
Le Drut (Pierre), 269.
Le Feron (Jeanne), 252.
Le Gros Rosset (Claude), 283.
L'Enfant, 280.
L'Enflé (Thibault), 305, 306.
Le Noir (Philippe), 269.
Léon X, 271, 272, 275.
Lépante (bataille de), 317.
Le Pardonneur (Pierre), 315.
Le Rat (Guillaume), 297.
Le Roux (Pierre), 243.
Le Roux de Lincy, *Prov.*, 238, 313.
Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil*, 240, 241, 248, 251, 260, 266, 268, 279, 290, 293, 295, 298, 302, 307, 316, 318.
Le Roy (F.-N.), 282.
Lescuyer (Nicolas), 306, 312.
Letanie des bons Compaignons, 268.
Le Ventru (Philebert), 305.
Lignerolles (comte de), 274, 287, 306, 312.
Lygnou (empougner le), 303.
Lorgne (Torche), 304.
Lotrian (Alain), 254, 269, 301.
Louandre, *Hist. d'Abbeville*, 242.
Louis XI, 275.
Louis XII, 236, 263, 267, 271, 275.
Louviers, 315.
Lubine, 267.
Lucz (Robinet de), 239.
Luther, 284.
Lyon, 257, 260, 262, 307, 309, 315.

Mabille, *Choix*, 260, 266, 268.
Macé (Robinet), 254.
Magnin, *Bullet.*, 241; *Journ. des Sav.*, 256.
Malcontent (Guillot), 305.
Malice, 277.
Malingre, *Noëls*, 465.
Mante, 294.
Manuet (Girard), 305.
Marchant (le), 260.
Marcoux, 268.
Mareschaux, 276.
**Mariage (Pelerinage de)*, 313-316.
Marot (Clément), 237, 241, 242.
Martin Grongnant, 305.
Mastičkář, 246.
Maupencé (abbé de), 302.
Maurianne, 284.
Mausoupa (Guillaume), 305, 306.
Maximilien, 267.
Maya, 244.
Medecin (le), 283.
**Menus (les) Propos*, 251-255, 242, 248, 269.

Mère (*la*), 275.
Mère (*la*) *de Ville*, 295.
Mère Folie, 280.
Mère Sotte, 242, 262, 269, 277, 296.
Mercier (Robin), 253.
Meschinot, *Lunettes*, 270, 289.
Meulanc, 294.
Michel (Francisque), voy. Le Roux de Lincy et Michel.
Milan, 261.
Mymin (*Maistre*), 267, 268.
Mireloret, 309.
Miroir (*le*) *des Moines mondains*, 312.
Mirouer et Exemple moralle des Enfans ingratz, 236, 308.
Mistère de la Passion, 240.
Mistère du siège d'Orleans, 253.
Mitouflet, 307.
Molard (le), 280.
Molière, 238.
Moliniaulx (les), 252, 295.
Moltzer, *Dram. Poez.*, 243.
Monde (*le*), 249, 255, 270, 283.
Monde (*le Nouveau*), 273.
Monde (*le*) *qui est crucifié*, 278.
Monologue, 239.
Monologue des nouveaulx Sotz, 291.
Monologue des Sotz joyeulx, 269, 291.
Montaiglon, 310.
Montaiglon et Rothschild, *Gringore*, 265, 266; — *Rec.*, 239, 244, 248, 266, 268, 288, 290, 291, 305, 307, 312, 314, 316.
Montifaud, 302.
**Moral de Tout le Monde*, 289-290.
Moralité de Mundus, Caro, Demonia, 239.
Moralité des Blasphemateurs, 308.
Moralité, Mystère et Figure de la Passion, 236.
Moralité ou Histoire rommaine d'une femme qui avoit voulu trahir la cité de Romme, 257.
Morront (Adrien), 312.
Moulineaulx (les), 252, 295.
Moyse, 240.
Mulet de Palude, 280, 283.
Mundus, 239.
Narrenspiele, 245.
Nates (*le prince de*), 262.
Nature, 240.
Naudin, 316.
Nebeský, *Mastičkář*, 246.
Nerbonne, 275.
Nevers, 252.
Nicolas, 280.
Nyverd (Guillaume), 255.
Normandie, 279.
Normands, 252.
Nuremberg, 245.

Obstination (*l'*) *des Souyches*, 266.
On = nous, 250, 279, 295.
Ordre, 249.
Orleans (le duc d'), 286.
Orphèvre (*l'*), 283.
Oue = oi, 300.

P, 311.
Pampelune, 267.
Pantagruel, 308.
Parfaict (Frères), *Hist.*, 239, 241.
Paris, 255, 270, 275, 301, 309, 315.
Paris (*Cris de*), 298.
Paris (Gaston), *Chans.*, 259, 260, 277.
Parmentier (Jehan), 296.
Passetemps (*l'amoureux*), 264.
Pathelin, 255, 267.
**Pelerinage* (*le*) *de Mariage*, 313-316.
**Pelerins* (*les trois*) *et Malice*, 268, 277-279.
Perrotin, 280.
Petit Jean, 280.
Pettremand (Maistre), 280, 283.
Peuget, 252.
Peuple françois, 285.
Phalése (Pierre), 265.
Philebert le Ventru, 305.
Philippot, voy. Phlipot.
Phlipot, 294, 302.
Picardie, 267, 279.
Picot (Emile), *Gringore*, 241, 269, 279.
Pied de Vache (Yvon), 305.
Piedmont, 295.
Pierre Jamais Saou, 305.

Plate Bourse (l'abbé de), 262.
Platier (Philippot), 302-307.
Pogge, 252.
Pois pillez, 237, 242.
Pois reboullez, 241.
Ponchet (Etienne), 272.
Pontier, 240.
Port de Salut, 315.
Poste (le), 280.
Pourceaugnac, 316.
**Pour le Roy de la Bazoche es jours gras* 1548, 309-311.
Pourpoins a grans manches, 261.
Povres (les) Deables, 300.
Poyre d'angoisse, 299.
Prebstre (le), 283.
Précieuses (les) ridicules, 238.
Premier (le), 251.
Premier (le) Compaignon, 289.
Premier (le) Fol, 266.
Premier (le) Fol, gentilhomme, 260.
Premier (le) Gallant, 258, 298, 300, 302, 316.
Premier (le) Hermite, 293.
Premier (le) Nouveau, 255.
Premier (le) Pelerin, 277.
Premier (le) Sot, 262, 275, 291.
Premier (le) Suppost, 309.
Prince (le) des Sotz, 239, 262.
Prologhe, 244.
Protestantisme, 297.
Pucelle (la) du Mans, 252.

Quaqueta (sancta), 314.
Quatriesme (le), 275.
Quatrième (le) Sot, 291.
Quête pendant la représentation, 294.
Quicherat, *Costume*, 290.
Quintil Horatian, 238.
Quinze Vings (les), 252.
Quoquibus, 307.

Rabelais, 264.
Rapporte Nouvelle, 309.
Raul le Mal Pencé, 302.
Réforme, 278, 284.
**Reformeresse (la)*, 240, 300-302.
Regnault (Pierre), 253.
**Retour (le) de Mariage*, 315.
Reveil de Bon Temps, 243.
Reveil (le) du chat qui dort, 243.
Richart, 252.
Rien (Monsieur), 309.
Rigaud (Pierre), 282.
Rebec, 251.
Robes fourrées, 261.
Roffet, 286.
Roget, 253.
Rolet (Claude), 280, 283.
Rolet (Nicolas), 282.
Rolet (Stephane), 280.
Romain (saint), 252.
Ronsard, *Chans.*, 264.
Rothschild (le baron de), 254, 255, 287. Voy. Montaiglon et Rothschild.
Rouen, 249, 251, 266, 277, 289, 291, 293, 295, 300, 311, 315, 316.
Roullant, 313.
Roussignol, 252.
Roy (le) des Sotz, 307.
Ruade, 259.
Ruble (le baron de), 254.

Sachs (Hans), 246.
Sadineta (sancta), 314.
Saint-Étienne-des-Tonneliers à Rouen, 315.
Sainct Gervais, 295.
Sainct Julien, 295.
Saint Lo, 251.
Saint Mor, à Rouen, 252.
Saint Vaast, 243.
Saint Vivien, à Rouen, 292.
Sancté, 258.
Sandrin, 292.
Saouls d'ouvrer, 305.
Sarrazin (Jean), 243.
**Satyre pour les habitants d'Auxerre*, 285-287.
Satyres chrestiennes, 241.
Sauts, 241, 253, 259, 268, 291.
Sauval, 306.
Savetier (le), 283.
Savetiers (Farce des deux), 239.
Savoie, 281, 283, 295.
Schack, *Dram. Lit.*, 247.
Second (le), 251, 275.

Second (le) Fol, 266.
Second (le) Fol, marchant, 260.
Second (le) Gallant, 298.
Second (le) Nouveau, 255.
Seigneur (le) de la Coquille, 242, 243.
Sepet, 238.
Serac (Jehan), 277.
Sermon d'un Cartier de Mouton, 294.
Sermon joyeulx, 240.
Sermon joyeux de bien boire, 298.
Sermon joyeux des Quatre Vens, 294, 305.
Sermon joyeux pour rire, 300.
Serre (Jehan), 277.
Seur Fesue, 297.
Seyssel (Charles de), 282.
Sharp, *Pageants*, 245.
Sibilet (Thomas), 238.
Sieurs d'ays, 291.
Silvestre, *Marques*, 254, 269, 286.
Silvius (Willem), 244.
Smith (S. Birket), *Justesen*, 246.
Sobret (Anthoine), 280, 283.
**Sobres (les) Sotz entremellés avec les Syeurs d'ays*, 291-293.
Soissons, 300, 311.
Soliers carrez, 261.
Sonyn (Jean), 305.
Sot (le), 298.
Sot corrompu, 270.
Sot dissolu, 270.
Sot glorieux, 270.
Sot ignorant, 270.
Sot trompeur, 270.
Sotte (la) commune, 262.
Sotte Fiance, 262.
Sotte folle, 270.
Sotte Occasion, 262.
Sotelty, 245.
Sotternie, 243, 244.
Sottes chansons, 237.
Sottie, 287.
**Sotie des Croniqueurs*, 275-277.
**Sottie nouvelle*, 307-309.
Sotties amoureuses, 237.
**Sotties jouées a Genève*, 280, 283.
**Sotise a huit personnages*, 270-274, 241, 248.
Sottinet, 307.
Sotz attendans, 241.
**Sotz (les) nouveaulx farcez, couvez*, 266-269.
Soubresauts, voy. Sauts.
Soucyclet, 295.
Sourd (Farce du) et de l'Aveugle, 238.
Spelen van sinne, 244.
Spel van seven personagien, 274.
Stecher, *Sottie*, 243, 244.
Stultus stultissimus, 242.
Supposts de la Coquille, 243.

Temps (le), 287.
Ténébres (les) de Mariage, 305.
Testament (le) Maistre Mymin, 268.
Testament (le) de Pathelin, 268.
Teste Verte, 287.
Thercut (Raol de), 237.
Thibault l'Enflé, 305.
Tiers (le), 251.
Tiers (le) Fol, 266.
Tiers (le) Fol, laboureux, 260.
Tiers (le) Nouveau, 255.
Tobie, 241.
Tolède, 243.
Torche lorgne, 304.
Torre Naharro, 247.
Toucque, 251.
Tout le Monde, 289.
Tout par raison, 269.
Tourne bouelle, 268.
Transcart (Nicolas), 315.
Treport, 295.
Trepperel (Jehan), 254.
Trepperel (Ve Jehan), 269.
Tretaulde, 293.
Treviéres, 251.
Triboulet, 307.
**Trois (les) Galants*, farce à cinq pers., 249-251, 268, 270.
**Trois (les) Galans*, farce à quatre pers., 316-318.
Troisiéme (la) Bru, 293.
Troisiéme (la) Pelerine, 313.
Troisiéme (le), 275, 289.
Troisiéme (le) Compaignon, 289.
Troisiesme (le) Galant, 300, 302, 316.
Troisiéme (le) Pelerin, 277.
**Troisiéme (le) Sot*, 262, 291.

Troisième (le) Suppost, 309.
**Trompeurs (Sottie nouvelle des)*, 287-289.
Turcs, 317.
Tunis, 292.

Valenciennes, 237.
Vallet de Viriville, *Mystère*, 240, 253.
Van Vloten, *Kluchtspel*, 243.
Varlet (le), 295.
Venise, 267.
Vie de dame Gueline, 305.
Vie (la) de Job, 315.
Vie Mgr. S. Fiacre, 240.
Viel (le) Pelerin, 313.
Vieille (la) Bru, 293.
Viéle (la) Pelerine, 313.
Vigneron (le), 285.
Villedieu [-les-Poëles], 251.
Viollet le Duc, *Théâtre*, 248, 257, 262, 268, 298, 300, 304, 306, 307, 309.
Virade, 259.
Vires, 253.

Watelet de tous mestiers, 294.
Ward, *Hist.*, 245.
Willard (Ad.), 264.
Willems, *Museum*, 274.
Wójcicki, *Teatr*, 246.
Wolf, *Studien*, 247.

York (le duc d'), 252.

MÉLANGES.

I.

UN NOUVEAU TEXTE DES *NOVAS DEL PAPAGAY*.

Dans la *Rivista di filologia romanza*, I, 36-9, M. Stengel a publié une nouvelle version de *las Novas del papagay*, d'après un ms. de la Biblioth. nationale de Florence (Magliabechiano 776, F, 4), qu'il désigne par la lettre J. On n'en connaissait jusqu'alors que la version du ms. de la Bibliothèque nationale de Paris 22543 (ms. La Vallière 14, *R* de Bartsch), attribuée à Arnaut de Carcasses et publiée à diverses reprises par Raynouard et par M. Bartsch.

M. Stengel (*l. c.*, p. 36, note 50) est d'avis que le texte représenté par le ms. florentin, offrant une narration plus simple que celui qui porte le nom d'Arnaut, a servi de base au remaniement satirique de ce dernier. Avant de se prononcer définitivement sur cette question, on devra consulter le ms. de l'Ambrosienne de Milan (R. 71 sup., G de Bartsch), qui ne contient, à ce qu'on nous dit, que le commencement de la nouvelle. Il s'agirait avant tout de connaître l'étendue de ce fragment : s'il ne va pas plus loin que le vers 125 de J, à partir duquel J et R commencent à diverger sérieusement, il n'apportera que peu de chose à la solution du problème posé par M. Stengel, et servira tout au plus à la constitution du texte commun à l'une et à l'autre version.

Il n'en est pas de même d'un fragment que j'ai copié, il y a une dizaine d'années, dans le ms. de la Riccardienne de Florence, nº 2756. Je ne sache pas qu'il ait été signalé, et le donne tel quel. Il a été inséré au dernier feuillet du ms. par quelqu'un qui paraît avoir écrit de mémoire, sans avoir sous les yeux un texte quelconque, ce qui expliquerait selon moi l'omission de certains vers et la défiguration complète de certains autres. Il paraît que le texte ainsi reproduit était de la famille de J; il y aurait pourtant une remarque à faire à propos des vers 32-3 et 36-7 du texte R :

Car senes vos no pot *guerir*
Del mal d'amor que-l fai *languir*
. . . . . .
Car, si-us plai, morir vol per *vos*
Mai que per al viure *joyos*.

Ces vers correspondent aux vers 17-18 et 27-8 de J :

Quar senes vos non pot *sofrir*
Lo mal d'amor quel fai *languir*.
. . . . . .
Que mais ama morir per *vos*
Que d'autra esser *poderos*.

Le fragment riccardien donne ces deux paires de vers (15-16, 27-28) à peu près comme J, mais il place au devant du second un nouveau couple, inconnu à J et à R et reproduisant cependant une rime du premier couple de *R* (*guerir-garir*) :

Ch'il ama mieus per vus *murir*
Che per autre donne *garir* ;
Ill ame mielz murir per *vus*
Che per autre donne ettre *poderus*.

L'orthographe du fragment présente un caractère mixte et des formes françaises et italiennes mêlées aux formes provençales. — Les vers sont écrits comme de la prose, chaque vers étant séparé du suivant par un point. Après le vers 33 le texte s'embrouille tellement que force m'a été de le reproduire comme prose, sauf à retourner à la forme de vers là où elle a pu être rétablie approximativement.

J'ai séparé partout les mots que le copiste a soudés ensemble.

Denz un verzier de mur serrat
Ad onbra d'un laurier fogliat
Adi contendre un papagae
De te razo com ge vos drae.
Devant una donn' es vengut
Et si li apport' un salut
Et a dit : Donna, Die vu sal(u) !
Messagier sum, ne vu sia mal,
Del miglior cabbaler cum fus,
Del plu cortes, del plu gioius :
Antifanor le fiuls a rej,
Che per vus a(n) basti le tornej,
Vus man salu cen mil feiz;
Pre vuz per mei che ll'ameiz,
Ch'il sam vuz ne po soffrir :
Li mal d'amor le fa langhir,
Et nul mez li po valer [1],
Me vuz, che ll'avez in poer,
Le poez garir se vuz plais,

1. *Ms.* valir.

Sol che per mei li tramettais
Zoia che-l port per vottr' amur :
Si ll'aurez gari da se doulur.
Ancor vuz di per ma fej
Che m...[1] doiez aver merzej,
Ch'ill ama mieus per vus murir
Che per autre donne garir,
Ill ame mielz murir per vus
Che per autre donne ettre poderus.
Al tant la donna respon(t)
E a dit : Amich e don(t),
Vus est abattuz in vam
Plus che nul home cristian,
Ch'a me donez um tal consil
per mom mari. — Donna, ze non die ce che ne s vu me.
Ves mari mes c'autre ren,
Me puis appres celleamen
Amer celui che mor aman[2],
Per vettr' amur non aggie ingan.
— Pappagae, tro sa bien parler :
Be sa, se fosse cabbalier,
Be sauris donna prier.
Donna de vus me meravil, che de bom cor no ll'amez. Nel vu remembre de Flur et de Blanceflur, d'Isotte c'amo Trittan,
E de Tisbe co al[3] pertus
Ala[4] parleva Perannus?

A. Wesselofsky.

II.

SUR *LO*, PRONOM NEUTRE EN PROVENÇAL

(Voy. *Romania*, IV, 341-3).

1. Aux exemples mentionnés ci-dessus (IV, p. 342) de l'emploi de *lo* comme sujet neutre, on peut joindre les suivants, tirés des *Leys d'amors* et qui sont les seuls qu'offre cet ouvrage : *lo* es amat[5] (II, 350 et 352), *lo* era *amat*[5] (350), *lo* es avenhat (350). On en trouvera de pareils en

1. *Après* m *il y a un trou dans le parchemin.* — 2. *Ms.* a mal. — 3. *Ms.* alal. — 4. *Ms.* Aler.

5. *Amat* a ici le même sens que *amet* dans le v. du *Saint Léger* (7, 6), si ingénieusement restitué par M. Gaston Paris (voy. *Romania*, I, 305).

assez grand nombre dans le *Petit Thalamus de Montpellier*. Mais ni les *Leys* ni le petit *Thalamus* n'ont un seul exemple de *lo* régime ou attribut.

De même que *o* (*oc*) et *so* sont devenus respectivement en divers lieux *a* (*ac*) et *sa*, *lo* s'est aussi renforcé en *la*. Je trouve cette forme en Dauphiné où elle est usitée (avec *lo*, *lou*, *le*; — cf. *so*, *sou*, *se*) comme sujet neutre. Ex.: *la faut*, *la fouilli*[1]. Elle y est ancienne, car j'en vois deux exemples (*la sia fayt*, *la sere fayt*) dans l'extrait de la traduct. vaudoise de l'évangile de saint Jean, donné par M. Paul Meyer dans son *Recueil*, p. 36, col. 1, verset 19, d'après les mss. de Dublin et de Grenoble.

2. Autres exemples tirés d'une pièce du troubadour Arnaut Plages (*Parnasse occitanien*, p. 358) :

Avenir? Dieus o volgues!
Non pot *lo?*

Et plus loin :

Non es mals qu'aissi m'aucia
Languen? — *Lo* non.

Ce dernier exemple où l'on voit le pronom neutre employé comme le sont souvent les pronoms masculins et féminins des trois personnes et des deux nombres, dans les réponses soit affirmatives, soit négatives (*ieu oc*, *ieu non* ou inversement *oc ieu*, etc.), me suggère, pour deux vers de *Flamenca*, une correction qui nous fournirait deux exemples de plus de *lo* sujet.

V. 2583-7. Ha dig suau : « Ha i comtier,
Amics, aqui ni calendier?.....
— Seiner, *oi lo* » (au lieu de *oil o*).

V. 6189. Si m'en soven! per Dieu, *oi lo* (id.)

La particule affirmative *oi*, qui se trouve encore au v. 4496 du même poème et qui paraît provenir de *oc* par vocalisation du *c*, manque au *Lexique roman;* mais Rochegude la mentionne dans son *Glossaire occitanien*.

Des textes cités dans la note 1 de la page 342 comme offrant des exemples de *lo* régime neutre, il faut retrancher *Flamenca*. Vérification faite, tous les *lo* qui ont, dans ce poème, l'apparence de pronom neutre, sont à mon avis pour *l'o* (*li o*), sauf un seul très-douteux (v. 5566), que M. Meyer propose avec raison de corriger *so*. Il faut pareillement rejeter l'exemple de *so* = *o*, tiré (même page) du roman de *Jaufré*. C'est *s'o* (*sibi hoc*) que Raynouard aurait dû écrire.

C. CHABANEAU.

1. Champollion, *Recherches sur les patois du Dauphiné*, p. 117.

CORRECTIONS.

LE DIT DE COUSTANT.

Nous avons reçu de M. Thor Sundby les rectifications suivantes à ce texte que nous avons publié (VI, 162 ss.) d'après la copie faite par M. Wesselofsky de la copie de M. Sundby ; ce dernier a collationné de nouveau l'édition de M. Wesselofsky avec le manuscrit.

V. 2 le ms. porte : *degastee*.
V. 10 *si* ne manque pas.
V. 23 et 30 le ms. a *roee*, et non *roce*.
V. 32 *ra* est une bonne correction, mais le ms. lit *ca*.
V. 35 et 36 ms. *moijen*.
V. 61 *boinne*.
V. 70 dans le ms. il n'y a pas *Quant ains*, mais *Quent ains*.
V. 97 *le prist a plorer*.
V. 145 ms. : *mos* (cf. v. 156).
V. 186 ms. : *Dou* (*ou*, mais sans initiale).
V. 257 ms. : *sen* (cf. v. 266).
V. 258 ms. : *avoecques* (cf. v. 248).
V. 316 *Il* ne manque pas.
V. 347 ms. : *roi*.
V. 375 *elle* ne manque pas.
V. 377 ms. *couvient*.
V. 401 ms. *auoec* (cf. v. 248 et 258).
V. 410 ms. *Manc* (comme *commanc*).
V. 441 *empereour* est dans le ms.
V. 448 ms. *varies* (cf. 477 et 558).
V. 487 le ms. a bien : *cestoit*.
V. 553 ms. *castiel*.
V. 566 le ms. a li *ville*.
V. 573 le ms. a *uo*.
V. 215, 225, 591 et 602 le ms. a partout : .ii.

COMPTES-RENDUS.

I Complementi della chanson d'Huon de Bordeaux, testi francesi inediti tratti da un codice della Biblioteca nazionale di Torino e pubblicati da A. Graf. I. Auberon. Halle, Niemeyer, 1878, in-4°, xxvi-34 p.

M. Graf a pensé que le prologue et les suites de *Huon de Bordeaux*, bien que sensiblement postérieurs et fort inférieurs à ce charmant poëme, méritaient d'être publiés. Je suis comme lui d'opinion que tous les textes poétiques du moyen âge valent la peine d'être mis au jour, et puisque M. Graf avait sous la main à Turin le manuscrit unique qui contient *Auberon* (le prologue), il a fort bien fait de copier et d'imprimer ce poème. La seconde partie, qui sera beaucoup plus volumineuse que la première, offrira aussi beaucoup plus d'intérêt, et il est à souhaiter que l'éditeur ne la fasse pas trop attendre. Toutefois il ne sera pas mauvais qu'avant de la publier il étende et précise quelque peu sa connaissance de notre ancienne langue : on verra par les remarques que je devrai faire sur le texte d'*Auberon* qu'elle n'est pas aussi familière à M. Graf qu'on pourrait le souhaiter.

Après un court avertissement, relatif au ms. de Turin, où les observations dialectologiques auraient pu sans inconvénient être omises, M. Graf, dans une préface de 18 grandes pages, étudie le caractère et les sources du petit poème d'*Auberon*. Ce qu'il dit est généralement judicieux et atteste une lecture attentive de ce qui a déjà été écrit sur le sujet. M. Gr. a fort bien reconnu qu'il n'y a dans *Auberon* aucun élément traditionnel : c'est le simple développement, à l'aide d'une imagination fort pauvrement douée, des indications sur le roi de féerie contenues dans *Huon de Bordeaux*. L'auteur de ce poème parlait sans doute déjà à l'aventure en faisant naître Auberon de Jules César et de Morgue la fée ; son imitateur a entassé au hasard des noms encore plus étonnés de se voir accouplés : Auberon a pour frère saint George ; Jules César est fils de Brunehaut qui a pour père Judas Machabée ! De tous ces personnages populaires, l'ignorant et plat rimeur semble d'ailleurs n'avoir connu que les noms ; on chercherait en vain dans son œuvre quelque fait original, quelque détail traditionnel [1]. Un seul trait mérite l'attention : c'est la bizarre histoire de

1. J'avais conjecturé jadis que le rapprochement de Jules César et de Brunehaut provenait de ce que tous deux étaient considérés comme ayant fait les grands chemins ; cette conjecture est confirmée par les vers 2086-88 de notre poème : *Sa mère et il font les cemins ferés Parmi les regnes par lors* (sic?) *soushais faés : Encor i sont, bien savoir le poés.*

saint George. Ayant enlevé de Babylone la fille du roi, il combat, sur le « mont Noiron », un serpent terrible qu'il tue, mais non sans avoir reçu de cruelles blessures ; l'émotion qu'éprouve son amie hâte l'heure de son enfantement, et, par une pudeur un peu tardive, elle ne veut pas que George l'assiste, même en se bandant les yeux. L'embarras est grand, quand survient la sainte famille, qui passe par là en allant en Égypte : la vierge Marie entend les cris de la pauvre gisante, et fait de ses propres mains l'office de sage-femme ; après quoi elle guérit George de ses plaies. Pendant que celui-ci va chercher des provisions, le reste de la compagnie s'endort, et trois voleurs les surprennent : ils ne trouvent pas grand'chose à prendre; le premier cependant emporte l'enfant nouveau-né, le second le *bourdon* de Joseph, et le troisième s'amuse à lui couper les *grenons*. George rencontre les voleurs et leur reprend tout :

Mais Jozef est de larmes esplourés
Pour ses grenons c'on li a bertaudés.
Georges les a a la vierge donnés ;
Dont fu Jozef de la vierge acenés :
Au vis li a les siens grenons pozés ;
Tantost i furent trestout enracinés :
Barbus devint (*l.* revint), moult est reconfortés (v. 1991 ss.).

M. Graf s'est arrêté avec raison sur cette burlesque histoire ; il en a signalé d'analogues au moyen âge, et il a surtout montré, chose vraiment curieuse, qu'elle se retrouve dans un poème sur l'histoire évangélique contenu dans ce même manuscrit de Turin. Il y a peut-être là plus qu'une coïncidence fortuite. M. Graf, qui regarde la date de 1311, placée à la fin du ms., comme très-postérieure à la composition des poèmes qu'il contient (p. v), s'exprime ailleurs d'une façon qui pourrait faire croire qu'il considère le scribe du ms. et l'auteur d'*Auberon* comme une seule et même personne. Remarquant en effet que le prologue contredit le poème de *Huon*, où Auberon est donné comme fils unique, tandis que dans le prologue il a saint George pour frère, il ajoute : « Il Prologo dando per fratello ad Auberon San Giorgio, quel verso (*N'orent plus d'oirs en trestout lor aé*) non poteva rimanere nel susseguente poema..... IL POETA se ne accorse, *ma dopo d'averlo scritto, e lo cancellò*, lasciando nella colonna una riga vuota dove chiaramente si veggon le tracce del raschietto. Nel principio della transcrizione del poema egli fu più accorto, e giunto a quel verso della prima strofa, *Si n'ot plus d'oirs en trestot son eaige*, lo saltò di netto, e passò al verso seguente (p. xxv). » Il est certainement plus vraisemblable d'attribuer cette double altération à un scribe, qui aura remarqué et voulu effacer la contradiction entre le poème et le prologue. Cependant, si on joint ce petit fait à l'observation présentée ci-dessus, on sera porté à croire que le ms. a été copié dans le même milieu, dans la même *librairie* où le poème d'*Auberon* avait été composé, et peut-être sous les yeux de l'auteur. Je ne vois rien qui empêche d'en abaisser la composition jusqu'aux dernières années du XIII^e^ siècle ou aux premières du XIV^e^. — Le reste de la préface de M. Gr. est consacré à l'étude du personnage d'Auberon (il montre par de nombreux rapprochements son intime parenté avec les autres *elbes*), et à des remarques intéressantes sur les

objets merveilleux qu'il possède et qui jouent un si grand rôle dans les aventures de Huon. Du poème d'*Auberon* en lui-même, l'éditeur dit peu de chose et il y a peu de chose à dire. Il rapproche le début de celui de *Durmart le Galois ;* il aurait pu le rapprocher de vingt autres, également consacrés à développer cette pensée qu'il ne faut pas « celer son sens ». Le style est médiocre et lourd ; la langue n'est cependant pas sans originalité : le lexicographe y puisera plus d'un mot. La versification offre quelques particularités remarquables, une entre autres qui, si je ne me trompe, est unique dans les chansons de geste. La césure lyrique y est employée tout à fait habituellement[1]. Par exemple :

V. 48-9 : De ses freres ounerer li pria
Et del peuple que desous lui tenra.

Il y en a 21 cas dans les 200 premiers vers, soit plus de dix pour cent ; ensuite cette proportion va toujours en diminuant ; je n'en trouvre que 6 dans les 200 premiers vers du second millier, que 4 dans les 200 derniers vers du poème (2268-2468). L'inverse a lieu pour la césure épique : elle apparaît pour la première fois au v. 315, 3 fois en tout jusqu'au v. 500 ; dans les vers 1001-1200 on la rencontre 20 fois, et 16 fois dans les cent vers de la fin. Que conclure de ce rapport ? Apparemment que l'auteur a commencé son poème avec l'intention d'écarter la césure épique et d'introduire la césure lyrique : c'était une innovation du genre qu'aimaient les versificateurs de ce temps ; puis insensiblement il s'est relâché de l'attention que lui demandait ce procédé, et il a laissé la césure épique s'introduire puis foisonner, la césure lyrique devenir de plus en plus rare. — Il faut encore signaler chez lui la négligence du repos de l'hémistiche : ses vers sont souvent dénués de véritable césure, bien que la 4e syllabe (sauf naturellement dans les cas de césure lyrique) ait toujours l'accent. Ainsi : *Et Judas quant l'ost prist a aprocier* (145) ; *Del roi qui le cuidoit desireter* (238) ; *Et des plus haus barons de sa contrée* (353) ; *En une grant cité bien massonnée* (372) ; *De par le tout poissant li souhaida Qu'elle trois cens ans et plus vivera* (430-31), *U liu u la dame se dementa* (1917), etc. On trouve des vers construits de même avec la césure lyrique : *Tous les autres oisiaus si esmaia* (117) ; *Vers la table le roi est poursaillis* (489). — L'auteur semble se permettre parfois de ne pas élider un *e* féminin devant une voyelle initiale : *Et sa serours Morgue as crins deulgiés* (1261) ; *L'aisnet enfant George ont apellé* (1428) ; *Sire amiraus, fait ele humlement* (346 ; peut-être ici l'hiatus est-il favorisé par l'*h* initiale) ; *Pourtant de ce que li avoit promis La quatrime fee ert moult pensis* (469) ; *Assez i misent vitaille a plenté* (2423) ; on peut joindre à ces exemples deux cas de césure lyrique où le second hémistiche commence par une voyelle : *De nous faire ocire a tel hontage* (264) ; *Qui qu'il place et qui qu'en ait maugrés* (591). — Enfin on remarque des rejets tout à fait contraires aux habitudes épiques, consistant par exemple en un seul mot :

A Rome l'ai laissié pour le pais
Garder : de tous est amés et cheris (2203).

1. Un vers deux fois répété (707, 712) est ainsi conçu : *En une lande vint, si s'aresta.* On a des exemples de cette structure, où la 4e syllabe appartient au 2e hémistiche, dans quelques pièces lyriques (ou faudrait-il voir ici et dans quelques autres des vers cités des exemples de coupe à la sixième syllabe ?).

Par dedens Romme la fort cité garnie
Vinrent ; par tout en fu la gent moult lie (2204) ;

ce qui nous permet de rétablir le sens des deux vers suivans, que l'éditeur, ne les ayant pas compris, a ponctués ainsi :

D'autres pecies faire est amanevis ;
Cascuns li cors a l'ame est anemis (1794) ;

Le premier vers n'a pas de sujet, et *li* au second est inadmissible. Lisez :

D'autres peciés faire est amanevis
Cascuns : li cors a l'ame est anemis.

Ces divers traits concordent pour nous faire voir dans l'auteur d'*Auberon* un versificateur plus habitué à la poésie lyrique qu'à la poésie épique, ou qui en tout cas a voulu faire pénétrer dans la seconde les habitudes de la première. Le début, où il déclare s'adresser aux « loiaus amoureux », me semble amener à la même conclusion.

« Delle norme da me seguite nella pubblicazione poco ho da dire. Cercai di prendermi quante meno licenze fosse possibile, sapendo come, per ismania di correggere e di restituire, spesso si adulteri e si falsifichi. Perciò in sì fatto proposito, badai anzi tutto a mantenere inalterata la grafia del codice, nè credo d'aver mestiere di spendere più parole a dimostrare la ragionevolezza di tal procedere. » Ainsi s'exprime l'éditeur, et certainement on ne peut que l'approuver d'avoir reproduit fidèlement le manuscrit tel qu'il l'a lu. Mais déjà pour bien lire, il faut posséder solidement la langue du texte ; pour bien imprimer il faut bien comprendre, du moment qu'on prend sur soi de séparer les mots autrement que le ms., d'apostropher, de ponctuer et de guillemeter (même quand on omet, comme M. Gr., toute accentuation, et qu'on ne distingue ni l'*u* du *v* ni l'*i* du *j*) ; on ne doit jamais imprimer sans une remarque expresse ce qui est inintelligible, et pour le discerner il faut comprendre nettement ce qui est intelligible. Enfin l'éditeur ne s'est pas interdit toutes corrections, et par là il a donné le droit de lui reprocher d'en avoir omis d'indispensables. J'examinerai successivement les corrections inutiles ou fautives, — les corrections omises à tort, — les phrases mal distribuées, — les mots mal coupés, — enfin les fautes de lecture, que j'ai remarquées dans une lecture de ce texte. La liste n'est certainement pas complète, mais elle est trop longue. Je l'ai dressée d'abord parce que, dans le nombre des corrections qu'appelle l'édition de M. Graf, plusieurs sont assez intéressantes ou donnent lieu à des remarques générales, ensuite pour que l'éditeur, dont je reconnais le soin et la bonne volonté, comprenne la nécessité de se préparer plus mûrement aux publications qu'il a en vue.

Corrections inutiles. On peut dire que c'est le plus grand nombre de celles qu'a faites l'éditeur ; car, même parmi celles que je n'indique pas, beaucoup sont au moins oiseuses, portant sur des particularités orthographiques qui pouvaient fort bien subsister dans une édition qui n'a pas la prétention d'être critique. V. 165 *Judas fu fors, ains nen guerpi estrier :* M. Gr. intercale *l'* avant *estrier,* mais l'omission de l'article dans ce cas est normale. — 232 Le ms. a *posteis*, l'éditeur corrige *poestis ;* ces deux formes, diversement contractées, de l'ancien **podestedis poesteis,* sont également légitimes. — 327 *Nous*

.xxvi. en cel ociement I fumes pris ; M. Gr. ajoute *seul* après *nous ;* il ignore que *.xxvi.* doit être lu *vint et sis.* — 331 *Ses gens* au nominatif pluriel est corrigé en *ses gent ; gent* étant féminin, *ses gens* seul est correct ; s'il était masculin, il faudrait *si gent* ; 367 *sa gent* au nom. sing. est inutilement changé en *sa gens.* — 399 *O sa mouillier la preu(s) et la senee : preus*, qui est proprement un adverbe, *prod* (voy. *Rom.*, III, 420), est régulièrement invariable : *preude* est une formation récente ; *preuse* a été dit barbarement au XV^e^ s. — 553 *Gentis et nobles rois, ne vous tormentés ;* M. Gr. trouve le vers trop long et propose de lire *ne ons ;* nous avons simplement ici une césure épique, avec l'hémistiche à peine sensible comme il arrive souvent dans le poème. — 636 *souhainc* est corrigé en *souhait*, mais *souhaing* est conservé au v. 2393. — 777 (*Et*) *li services* : conservez *Et*, avec césure épique. — 808 *amours* au rég. ne doit pas être corrigé en *amour* ; l'usage de cette forme est constant, notamment dans la poésie lyrique. — 894 et 997 il est bien superflu de changer *muex* en *miex* ; *muex* est une forme dialectale connue. — 841 *n'en-t[r]eres : enterés* pourrait rester, mais si on voulait corriger, il fallait *enterrés.* — 1237 *prend[r]es :* le verbe est à l'impératif, et *prendés* est fort bon. — 1359. *Tant qu'en Monmur .i. iour [s']en deliura : delivrer* se dit absolument pour « accoucher ». — 1679-80 *De vostre mort ueoir sunt desirrant .xiii. en[s] ia ;* l'éditeur a compris : « Ils désirent votre mort depuis treize ans déja », sans voir que l'hémistiche serait trop court ; il faut entendre : « Ils désirent votre mort ; ils sont treize », et lire *Treize en i a.* — 1717 L'éditeur a corrigé *u* en *Et* à tort, parce qu'il a mal compris et mal lu, comme je le dirai plus loin, le v. 1693. — 1854 *Plus roste mont iamais nus ne verra.* M. Gr. lit *roist ;* l'addition de l'*i* peut se justifier, mais pourquoi supprimer l'*e* nécessaire à la mesure? — 2234-6 *Qui la ueist Artu le roy chenu Ioie menerent, tant ai ie bien seu, Que grant ioie eut ia tant n'eust uescu.* « Non si coglie, dit l'éditeur, il senso di questi versi ; forse bisognerebbe leggere *Ioie mener* et *qu'eust uescu.* » La première de ces corrections est bonne, la seconde inutile ; le sens est : « Celui qui aurait vu la joie qu'Artus menait, je suis sûr qu'il en aurait eu de la joie, quelque vieux qu'il pût être. » — 2290 *De son pere ot li tiens le chief cope*, c'est-à-dire : « Ton père a eu la tête coupée par le sien » ; M. Gr., ne comprenant pas, a imprimé : *De ton pere ot li siens le chief cope*, qu'il entend : « Son père a coupé la tête du tien ». — 2441 *Ens en sa chambre sestost armer,* l'éditeur corrige *s'ala tost armer ;* lisez, pour le vers : *s'est tost alés armer.* — 2464 *li* pour *le* (= *la*) est inutile.

Corrections omises. M. Gr. n'a pas vu la nécessité de rectifier le manuscrit dans les passages suivants, où le sens, la grammaire ou le vers le demandent. V. 81 et 86 *Et li cuens forment s'en aira, Que li cuens la mort Iudas iura ; cuens* ne peut compter pour deux syllabes, et il s'agit d'un roi : l. *crueus* (cf. v. 25). — 195 *.v.m. et plus en i ot que mors que pris,* suppr. *i.* — 419 *Encore n'iert pas la mienuit passee*, l. *Encor.* — 424 *desgree*, l. *desgreee.* — 441 *puis qu'ainsi ua*, l. *que* pour la mesure. — 574 *S'il nous plaist*, l. *Se.* — 628 *nonchies*, l. *nonchie.* — 664 *Qu'ains*, l. *Que.* — 1532 *En lor compaignie*, l. *En lor compaigne.* — 1562 *li cuisiniers*, suj. plur., lisez, pour la rime et la grammaire, *cuisinier.* — 2057 *Encontre li en uint Morgue li senee*, suppr. *en.* — 2167 *Qu'en leurs* (*sic ?* cf.

lors 1300 *et* 2087) *terres fussent cil qu'estoient la*, vers trop long ; lisez *qui sont la*, avec césure lyrique ? — 2184 *Mays trespassa, mois de iuing entra*, l. *li mois*. — 2259 *cis*, l. *ci*. — 2283 *Endormis si si est*, l. *s'i* la seconde fois ; au reste, à mon avis, ce vers et tous les autres alexandrins qui se rencontrent dans le texte doivent et peuvent être ramenés à dix syllabes ; par exemple ici il y en a cinq qui se suivent et que je lirais ainsi :

Li autre sont el bos (sachiés) cachier alé ;
(et) Auberons (si) a le sien cors desarmé,
Et (après) son haubert a le perche posé.
(trestous) Nus s'est couchié ens en un lit paré,
Endormis (si) s'(i) est, si (*l.* li) frére l'ont gardé.

2382. *Vos haubert* (l. *haubers*) *iert par lui reconfortes* ; cela n'a pas de sens ; l. *reconquestés*. — 2438 *Li Orguilleus iert ales a cueter* ; je ne devine pas le sens de ces mots, peut-être mal lus. On pourrait songer à lire *abueter*, mais je n'ai pas d'exemple de cette forme contracte pour *abeveter* ; *aboeter*, qui se trouve par ex. dans *Renart* (Méon, 6617, 21703), a quatre syllabes. Je ne relève pas les menues erreurs de ponctuation ; (voy. ci-dessus, p. 335, pour les v. 1793-4) ; je signale seulement deux exemples où la mauvaise distribution des guillemets détruit complétement le sens.

V. 740-42. Dist Brunehaus : « Il vous rapaisera ;
Dedens brie tans vos cuers plus l'amera
Que riens qui soit et ceuis. » Dist : « Non fera ».

Je ne sais comment l'éditeur a compris le dernier vers. Il faut lire *cieus* pour *ceuis*, et imprimer :

Que riens qui soit. » Et cieus dist non fera.

V. 1400-3. La tierce fee adont le resgarda,
Puis dist : « En haut mal ait qui ce pensa
En son despit ! Soushait que l'enfes ia
Puis que de age (*l.* d'eage) .xv. ans passés ara,
Ia puis se di iamais nen uiellira (*l.* n'enviellira).

Les vers 1401-2 doivent évidemment être imprimés :

Puis dist en haut : « Mal ait qui ce pensa !
En son despit soushait etc.

Les vers précédents offrent déjà deux exemples de mots mal coupés (dont le premier se retrouve d'ailleurs au v. 270, le second aux v. 437, 1538) ; ce genre de fautes n'est malheureusement pas rare dans le vers, et trouble le sens ou viole les règles de la versification ou de la grammaire. V. 113 *li aue*, l. *l'iaue*. — 127 *N'i erent*, l. *N'ierent*. — 269 *tant bien dire uous sage*, l. *sa ge*, forme bien connue. — 497 *Voille Iudas*, l. *Voit le*, mais il faut reconnaître que cette fusion n'est pas rare dans les manuscrits. — 499 *Sus un destrier courant ne de gre morte* ; quel sens l'éditeur attache-t-il à ces mots ? Je proposerais *né d'Egremorte*, pays que je ne me charge pas d'ailleurs de trouver sur la carte. — 571 *.I. chius*, corr. *Ichius*. — 583 *Moult i auoit de staueurs embrases*, l. *d'estaveu(r)s*. — 921 *Si re li a uoiant tous* (M. Gr. corrige à tort *tout*) *par-dounee*, l. *S'ire*. — 1071 *apoint*, l. *a point*. — 1340 *nen*, l. *n'en*. — 1521 *ormier*,

l. *or mier*. — 1783 *parest*, l. *par est*. — 2040 *si ert*, l. *s'iert*. — 2301 *qui erent*, l. *qu'ierent* (ou mieux corr. *qu'iert* pour la mesure). — 2345 *Des sous*, l. *Dessous*. — 2380 *si ert*, l. *s'iert*. — 2429 *a la uespre*, l. *a l'avespré*.

Enfin, malgré l'attention qu'a apportée M. Graf à copier son manuscrit, il est difficile de ne pas lui imputer d'assez nombreuses fautes de lecture. Je sais bien que les scribes du moyen âge étaient, quoique moins dangereusement, exposés aux mêmes erreurs que les copistes d'aujourd'hui, et qu'il est peu de confusions modernes dont ils ne puissent fournir des exemples ; mais, guidés par le sens, ils distinguaient des lettres que les formes rendent presque semblables, et c'est aussi avec ce secours qu'il nous faut déchiffrer leurs productions. Il est possible que les diverses fautes que je vais relever se trouvent en grande partie dans le ms. de Turin ; en ce cas l'éditeur aurait dû les corriger ; mais il est plus probable que c'est lui qui les a commises, parce qu'il n'a pas reconnu les mots où elles se trouvent. Il lit par exemple *t* pour *c* : 151 *Vesti le chevalier* (*Vesci*), 388 *Sans noise et sans trie*[*e*] (*criee*), et en revanche *c* pour *t* : 2 *scienceus* (au moins je doute fort de ce mot, qui figure dans plusieurs textes imprimés, mais que je crois mal lu pour *scienteus*), 3 *ceus* (le sens demande *teus ;* je remarquerai d'ailleurs que MM. Guessard et Stengel, qui ont publié ces premiers vers, lisent également *ceus* et *scienceus*), 352 *creancee* (*creantee*, comme l'atteste la rime : bien que ce texte offre quelques exemples de mélange de *ié* avec *é*, ou plutôt de répartition irrégulière de *ié* et *é*, il ne tolérerait pas *e* après *c*), 434 *La tierce apres cele li destina Qu'elle sur tous faes pooir ara* (ici encore il faut lire *tele*, pris comme souvent au sens absolu : « lui donna telle destinée » ; — *n* pour *u :* 1125 *Or et argent* tenans *a grant plente*, l. *Or et argent*, cevaus *a grant plente* (ainsi *t* pour *c*, et deux fois *n* pour *u*), 1693 *Et Auberons auec nous en uenra* (le ms. porte certainement *uous*, c'est-à-dire *vous ;* en effet Auberon va avec son grand-père et son père et ne reste pas avec Brunehaut ; cf. ci-dessus, p. 336, la remarque sur le v. 1717), 1878 et 1885 *grans* (l. *graus ;* cf. Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, 291, etc.), et en revanche *u* pour *n* : 57 *Qu'il n'ot el mont plus bel ne iauara* (ainsi lit M. Gr., qui corrige *ne i auera*, l. *ne ja n'ara*), 111, 118, 123, 134, 197 *uinier* (*vivier*), 287 *trienage* (*trieuage* = *treuage*, tribut), 1354 *connoi* (je pense qu'il faut *convoi*, au sens de « fais connaître », car *connois* ne peut perdre son *s*, et d'ailleurs convient mal au sens). — Pour *ir* l'éditeur a lu *n* dans *triphone* 1223, *triphonie* 1320, *u* dans *remua* 1894 ; il a lu *n* pour *ti*, si je ne me trompe, au v. 1698 : *Entour Monmur tous les pies contera, Et de ses pies tous les pienera* (l. *pietiera*, mais M. Gr. corrige *replenira*), *im* pour *mi* dans *aimaubles* 967, qui ferait le vers trop court (*aima* 60 doit être une faute pour *ama*, comme *serois* 1063 pour *seroie*) ; *si* au v. 34 (*Preus, si ia dis* = *Preus fu jadis*) est sans doute imputable au scribe ; mais *si* pour *li* au v. 2283 (cité plus haut) ne doit pas être dans le manuscrit. *Houmeres* 576 pour *houneres* est une simple faute d'impression. Enfin au v. 1407 l'éditeur imprime *Que tre*[*s*] *cens ans plainement uiuera :* le scribe a écrit ou M. Gr. a lu l'abréviation de *que* au lieu de l'abréviation de *qua ;* lisez *Quatre cens ans*.

Il n'y a pas lieu d'être trop sévère pour les éditeurs d'anciens textes français, puisque la langue d'oïl n'a encore ni grammaire ni dictionnaire : ce sont leurs publications qui permettront d'écrire ces deux ouvrages, et on peut dire qu'il

n'est pas une édition d'un texte en vieux français qui n'offre des fautes du genre de celles que j'ai relevées. Toutefois ici elles sont trop nombreuses et trop graves. A défaut de codes officiels, chacun doit se soumettre, avant d'aborder la tâche d'éditeur, à une étude sérieuse des textes ; l'édition d'*Auberon* atteste une inexpérience que l'auteur perdra bientôt s'il veut s'en donner la peine.

G. P.

Deux rédactions diverses de la légende de Sainte Marguerite en vers français, publiées avec variantes d'après des mss. du XIII[e] et du XIV[e] siècle par M. Auguste SCHELER. Anvers, typogr. Plasky, 1877. In-8°, 88 p. (Extrait des comptes-rendus de l'Académie de Belgique.)

La première des deux rédactions (ou plutôt *versions*) de la vie de Sainte Marguerite que contient cette brochure est celle qui commence ainsi :

Après la sainte Passion
Jesucrist, a l'Acension,
Quant il fu ens ou ciel montés
Furent aucun de grans bontés...

La version publiée en second lieu commence tout autrement :

Ascotez tote bone gent :
Dire voz voil apertement
Coment la bone Margarite...[1]

De la version I, M. Scheler a connu trois éditions modernes : 1° par M. de Herkenrode dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, 1847 ; 2° par M. L. Holland, Hanovre, 1863 ; 3° par M. I. de Coussemaker dans la *Flandre* (revue publiée à Bruges) 1875. M. Sch. « choqué » de l'imperfection de ces trois éditions, eut l'idée d'établir « sur les trois [textes] un nouveau qui eût le mérite, sinon « de l'exactitude absolue, du moins d'une correction grammaticale et proso- « dique relative et surtout de l'intelligibilité ». Mais, reconnaissant probablement que trois mauvaises éditions ne fournissaient pas une base suffisante, il a collationné trois des mss. de la même légende que renferme la Bibliothèque nationale. Le texte qu'il nous donne a pour base celui de la troisième des éditions mentionnées plus haut (Coussemaker) corrigé arbitrairement d'après les autres textes.

C'est là une manière de procéder que nous ne pouvons en aucune manière

---

1. Après un prologue de 12 vers cette version entre en matière à peu près dans les mêmes termes que l'autre :

Après la Jesu passion
E puis la Deu ascension
Furent apostle coroné...

Il se pourrait qu'on en trouvât un ms. qui n'eût pas le prologue, auquel cas la citation des deux premiers vers ne suffirait pas pour distinguer les deux versions l'une de l'autre. Une troisième version que M. Scheler ne connaît pas, celle de Fouque, a un commencement analogue :

Après la sainte passion
Et après la surrection
De nostre maistre Jhesu Crist.

Il est donc opportun, en ce qui concerne cette vie, de citer dans les descriptions de mss. les trois ou quatre premiers vers.

approuver. Sans doute l'édition de M. Sch. est plus correcte que les précédentes, mais c'est dans l'espèce un faible mérite. Il est toujours aisé, lorsqu'on à à sa disposition plusieurs mss., de corriger les leçons évidemment mauvaises, et de donner ce qui s'appelle un texte lisible, mais si l'emploi des mss. n'est pas réglé par la connaissance du rapport qu'ils ont entre eux ; si, en d'autres termes, on n'a pas au préalable classé ces mss. par familles, on aboutit à un texte constitué arbitrairement : et mieux vaudrait la copie pure et simple d'un bon ms. Or, non-seulement M. Sch. n'a pas tenté (non plus du reste que dans ses précédentes publications) de classer les textes dont il faisait usage, mais il est même très-loin d'avoir, je ne dirai pas connu, mais seulement soupçonné l'abondance des matériaux à étudier. Les mss. de cette vie de sainte Marguerite sont innombrables, et de plus il en existe toute une série d'éditions anciennes, publiées soit isolément, soit dans des livres d'heures [1], et se continuant jusqu'en ce siècle dans les impressions populaires de Troyes [2]. Il est étonnant que M. Sch., qui par ses fonctions est tenu de savoir la bibliographie, ait ignoré l'existence de toutes ces anciennes impressions, dont plusieurs assurément se peuvent consulter à Bruxelles : tant est qu'il n'en dit mot. La vie de Sainte Marguerite n'est pas en soi bien intéressante et on pouvait se contenter provisoirement des très-nombreuses éditions, anciennes ou modernes, qu'on en possède, mais dès qu'un philologue croyait utile de la publier de nouveau, il lui incombait le devoir de se rendre compte à lui-même et de nous rendre compte ensuite de l'histoire de ce texte.

La version publiée sous le n° II n'ayant été reconnue jusqu'à présent que dans un seul ms., le travail de l'édition était d'une grande simplicité. Il y aurait peut-être eu une question préliminaire à examiner : celle de savoir si le poème, dont l'unique ms. connu a certainement été exécuté en Angleterre [3], est purement français, ou si, comme le ms., il est d'origine anglo-normande. Cette question, dont la solution eût pu, en quelques cas, influer sur la constitution du texte, n'a pas été examinée par l'éditeur qui s'est borné aux corrections « qu'indiquaient la mesure et la rime ». Cette édition est donc essentiellement une copie du ms. En tant que copie je regrette de dire qu'elle laisse à désirer. Voici les plus notables des fautes de lecture que la collation du ms. m'y a fait découvrir : 3, *Marguerite*, ms. *Margarite*. — 29, « *par* tel afaire », ms. *por*. — 37, « *Et* ses privez a sei apele | *E* lor dit... », ms. *De* ses privez... *Si* lor dit ». — 47, « *li* sergant », ms. *si*. — 52, a sire *Olibrius* parler », ms. *Olibrion*, cette forme de cas régime devait être conservée. — 60, « Que m'alme en ait *tel* grant merite, » ms. *ta* que d'ailleurs le sens exige. — 71, 198, 238, 370, 459, 470, *erranment*, il y a clairement *erraument*, forme qui est attestée d'ailleurs. — 81, « *Der ant* » (faute d'impression), ms. *Devant*. — 91, « Ki *est* tuz jorz » le ms. porte et le sens exige *ert*. — 122, « Mès *qu'*alme » (faute d'impression?) ms. *m'alme*. — 172, *viengne*, ms. *vienge*. — 208, 294, *par*, ms. *por*. — 305-6, « Lendemein *a qui il atint* | Ameinent

1. Le R. P. Cahier a publié des extraits de cette même vie de sainte Marguerite d'après un livre d'heures imprimé à Paris en 1571, dans ses *Nouveaux Mélanges d'archéologie* t. III (1875) p. 67-70.

2. Voy. Brunet, *Manuel*, VIE DE SAINCTE MARGUERITE (5e édit., V, 1201-2). Ch. Nisard, *Hist. des livres populaires*, 2e éd. II, 167.

3. Bibl. nat. fr. 19525.

Margarite a *cint* », ms. *a que qu'il aturt ... Margarete a curt* (faute déjà corrigée, par conjecture, *Romania*, VI, 636). — Le v. 344 est représenté par une ligne de points, et en note M. Sch. dit « vers omis ». Omis, sans doute, mais par l'éditeur, non par le ms., où je lis *Et ses liens derompre face*. — 396, « Ou de bon *cuer* la *contera* », ms. *quer lacostera*, ce dernier mot devant être corrigé en *l'ascotera*. — 471. Il y aurait dans le ms., selon M. Sch., « Donc descent des angles grant *amenee* » ; il y a *meinée*.

Je laisse de côté les erreurs de peu d'importance, telles que *croix* pour *croiz*, 10, 88, *idles* pour *ydles* 20, *Margarite* pour *Margarete* 31, 148, 153, 189, etc. — *Faisoit* 25, *venoit* 27, *doit* 54, etc., pour *faiseit, veneit, deit*, que donne le ms., est, je suppose, une pure négligence, car M. Sch. conçoit bien qu'il n'avait pas le droit de ramener ces imparfaits à la forme française, dès l'instant qu'il laissait subsister *voleient-eschapeient* 21-2, *esteit-gardeit* 31-2, *mei-tei* 57-8, etc. — Parmi les corrections de M. Sch. beaucoup me semblent contestables. Ainsi, v. 175-6, le ms. porte, en rime, *victorie-estorie*, que l'éditeur corrige en *victore-estore*, bien à tort, selon moi. V. 212, ms. *E pain e euue li aporteit* ; le vers étant trop long, M. Sch. corrige *euue* en *eau* ; j'aimerais certes mieux supprimer l'*e* qui commence le vers. V. 269, ms. *Mès ore me dirras dont es tu* (le vers correspondant, qui fournirait la rime, manque), M. Sch. corrige *dont este;* il est clair qu'il fallait laisser *dont es tu* et corriger *ore* en *or*. V. 328, *d'or* ne *crerrai ;* il faut *dor* en un mot, c'est le bas latin *durnus*, le prov. *dorn*, voy. Diez, *Etym. Wœrt.* II *c dour*, et Du Cange sous *amplum*. — Je note en dernier lieu que M. Sch. est peu conséquent dans sa façon de transcrire les abréviations du ms., écrivant, pour ne citer qu'un exemple, tantôt *vos*, tantôt *vous* quand le ms. a v^9.

En résumé, le texte de ces deux versions de la légende de sainte Marguerite n'a pas été préparé avec un soin suffisant. Ce qui est d'autant plus regrettable que le travail de l'éditeur a été strictement limité à l'établissement des textes. Aucune recherche d'histoire littéraire. M. Sch. ne nous dit même pas laquelle des deux versions lui semble la plus ancienne. Rien sur le rapport des deux versions publiées et de leur original latin, sinon cette phrase un peu rude : « Toutes les vies rimées que j'ai rencontrées [1] sont plus conformes à la légende « telle que l'a propagée le recueil de Boninus Mombritius, recueil réprouvé par « les *Acta Sanctorum*, qu'à celle que cette dernière collection couvre de son « autorité. »

Il y a trente ou quarante ans les éditions d'anciens ouvrages français étaient rares et c'était servir nos études que de publier, même médiocrement, des textes inédits ; maintenant il importe moins de publier beaucoup que de bien publier, et en cette matière c'est à des hommes du mérite de M. Scheler qu'il appartient de donner le bon exemple.

P. M.

---

1. *Toutes*, c'est-à-dire les deux ici publiées.

PÉRIODIQUES.

I. Revue des langues romanes, 2e série, t. IV, nº 11-12 (15 nov.-15 déc. 1877). — P. 213, Gazier, *Lettres à Grégoire sur les patois de France* (suite). — P. 235, Montel et Lambert, *Chants populaires du Languedoc* (suite). — P. 291-99, Compte-rendu des *Récits d'histoire sainte en béarnais*, trad. et publ. par V. Lespy et P. Raymond, t. II (C. Ch.). Série d'observations critiques sur les textes, l'un béarnais, l'autre provençal, qui composent cette publication. P. 297, M. Ch. revient sur son étymologie de *mot* venant de *modus* dans l'expression « ne savoir mot. » Je ne puis reconnaître aucune valeur aux arguments qu'il invoque : l'*o* de *modus* a dû se diphthonguer et s'est en effet diphthongué. Il n'y a pas lieu de citer ici ni *bon*, ni *on*, ni *hors* qui se trouvent en toute autre condition; les modifications subies en franç. par l'*o* latin dépendant en une grande mesure de la consonne qui suit. L'exemple de *Flamenca* où il y a *motz*, au plur., est unique et probablement fautif : le *z* s'expliquerait bien difficilement dans ce texte, quoi qu'en dise M. Ch., comme un développement du *d* de *modum*. Enfin il est surprenant que M. Ch. ne voie pas l'évidente connexion qui existe entre « ne savoir mot » et « ne dire mot » (prov. *sonar mot*), « n'entendre mot », etc.

T. V, nº 1 (15 janvier). — P. 5, Alart, *Études sur l'histoire de quelques mots romans :* 1º *damejane* expliqué par **dimidiana*, maintenant *damajana*. Cette étymologie est en tout cas plus vraisemblable que l'origine arabe assignée à ce mot par divers auteurs, en dernier lieu par M. Littré dans le supplément de son dictionnaire. Toutefois elle serait plus assurée si on trouvait la *damajana* dans des textes catalans un peu anciens. — P. 9, *Lettres à Grégoire sur les patois de France* (suite). Il s'y trouve une courte esquisse de grammaire du provençal par Achard, l'auteur du *Dictionnaire de la Provence et du comtat Venaissin*. — Compte-rendu du *Breviari d'amor* de Matfre Ermengaud, publié par la Société archéologique de Béziers, t. II, 2e livr. (C. Ch.). Choix d'observations critiques sur le texte. Les corrections proposées ne visent point des fautes des mss. mais des fautes de l'édition. En effet le texte de Matfre nous est parvenu dans un état très-satisfaisant et les quatre mss. que nous possédons à Paris du *Breviari* suffisent en général à l'établir sans qu'il soit nécessaire de recourir aux conjectures. Voir sur cette même livraison ce qui a été dit dans une de nos précédentes chroniques, VI, 315-6.

Nº 2. (15 février). — P. 58-83, Milá y Fontanals, *Poëtes lyriques catalans*. Notice et extraits de quatre chansonniers, maintenant en la possession de M. Aguiló, dont M. Milá a déjà fait usage dans sa *Codolada* (voy. *Romania*, V, 502). Nous

sommes encore une fois (cf. *Romania*, VI, 151) obligés de remarquer que la disposition typographique laisse bien à désirer, que les épreuves n'ont pas été revues avec assez de soin. Il est très-difficile de s'orienter dans la table que M. Milá a dressée de ces mss., où bien des observations placées entre ( ) ou entre [ ] ou en italiques, seraient mieux à leur place au bas des pages, où pardessus tout l'annotation est insuffisante. On voudrait savoir avec précision ce que sont les cent ballades indiquées p. 58 d'après le chansonnier B. Est-ce le recueil publié sous ce nom par M. de Queux de Saint-Hilaire? Est-ce les cent ballades de Christine? Il y aurait eu lieu de citer les refrains de quelques-unes de ces ballades. De même p. 59, qu'est-ce que « la historia de Amich et Melis »? Sans doute une rédaction en prose d'Amis et Amiles; il eût suffi de quelques lignes pour déterminer la place qu'elle doit occuper entre les rédactions déjà connues de la même légende. A la suite de la notice M. M. publie quinze pièces nouvelles dont plusieurs auraient besoin d'un commentaire historique. Les vers ne sont pas numérotés. — P. 92-9, W. Fœrster, Corrections (d'après le ms.) au texte d'Étienne de Fougères. [M. F. a joint à ses leçons rectifiées de bonnes corrections et explications, notamment sur *estaucier, arroabler* (cf. *arrabler* dans Roquefort), etc. V. 99, je ne connais en vieux français ni *enne*, ni *ne* de *inde*. V. 107, *Nendis*, v. 1154, *Nenteis*, M. Fr. veut lire *Ne neis;* il faut sans doute dans les deux cas *N'enteis;* ce mot est parent d'*enteismes, entesmes, entemes*, « même, surtout, » qui n'est pas très-rare en vieux français. V. 233, l. *Icil sunt tel bien sai queien*. V. 240, *sainte Jame* est bon : sainte Gemme (20 juin) était très-honorée dans l'ouest de la France, où elle a donné son nom à plusieurs localités. V. 1223, *jovenor* pouvant très-bien avoir trois syllabes (cf. *jovesgnor, jouveigneur*), la correction est inutile. — G. P.] — Périodiques. Dans le n° 24 de la *Romania* (p. 502, v. 43) on lit *Mès unes jens desloisont la*, qui n'a évidemment aucun sens et que M. Boucherie propose de corriger : *Mes unes jens la desloi font*. La correction est beaucoup plus simple : M. B. ne s'est pas aperçu qu'il y avait là de ces fautes d'impression qui se produisent souvent au tirage par la chute de quelques lettres, et que les typographes corrigent comme ils peuvent, séance tenante : il n'y a qu'à remettre deux lettres à leur place : *Mès unes jens desloial sont*. P. M.

II. — Zeitschrift fur romanische Philologie, I, 4. — P. 489, Stimming, *Die Syntax des Commines* (fin). — P. 510, Canello, *Il vocalismo tonico italiano* (suite d'un travail fort intéressant, commencé dans la *Rivista di filologia romanza*). — P. 523, Weber. *Zwei ungedrukte Versionen der Theophilus sage*. De ces deux versions, l'une, en vers latins rhythmiques, et apparemment du XIII^e^ siècle, est tirée d'un ms. de Paris (Bibl. nat. lat. 2333 A), l'autre, en vers français octosyllabiques, est publiée d'après le manusc. Egerton 612 du Musée britannique, qui a été mis plus d'une fois à contribution dans ces derniers temps, et qui m'est particulièrement connu. L'édition du poëme français laisse à désirer, surtout si on considère que le ms. ne présente aucune difficulté de lecture. Les textes français transcrits en Angleterre ont toujours plus ou moins besoin d'être corrigés, même quand il s'agit d'un ouvrage originairement composé dans le pays, ce qui paraît être ici le cas. M. Weber a fait ou proposé

un certain nombre de corrections qui ne me paraissent pas reposer sur des principes suffisamment établis; mais ce que je lui reprocherai surtout c'est de n'avoir pas apporté à sa copie toute l'exactitude nécessaire. Il y a trop de petites négligences; ainsi v. 21, 40, etc., *et* (conjonction) quand le ms. porte toujours *e;* v. 66, *feire*, ms. *faire;* v. 141, *he* (exclamation), ms. *heu* (comme v. 144) dont le second jambage est effacé. Souvent un *t* a été pris pour un *c*, ainsi *devociun*, 125, *tribulacion* 388, quand le ms. porte *devotiun*, *tribulatiun;* ce sont là des erreurs sans importance, j'en conviens, mais il est déjà plus grave d'écrire *icel* 885 pour *itel*, ou *surc* 446, quand le ms. porte et quand la grammaire exige *surt* (*surgit*). M. W. remarque que dans des formes telles que *ferai*, *feras*, l'*e* tantôt compte et tantôt ne compte pas. Je doute que cette question puisse être résolue avec certitude dans le cas présent, le texte du poème ne reposant que sur un ms., et par conséquent étant peu assuré; mais au moins fallait-il noter exactement, sauf à proposer une correction, la leçon du ms. Il y a *averai* 387, *avera* 391-2, *ferai* 409, *overai* 451, *descendera* 457, etc., et non *avrai*, *avra*, etc. — V. 191, *avés*, ms. *aiés*, qui est bon; 201, *nu*, qui peut se défendre; 303, *s[o]entre*, il y a *suentre*, l'*u* étant un peu effacé; 328, *urer*, ms. *orer;* 333, *perdurable*, ms. *pardurable;* 345, *chaitif*, ms. *chaitifs;* 352, *de co, mustre*, n'a absolument aucun sens, ms. *de conuistre;* 411, *irrai*, ms. *irai;* 423 *k'il*, ms. *qu'il;* 483, *fist*, ms. *fust;* 527, *purrai*, ms. *porrai;* 546, *que*, ms. *qui*, et le sens montre qu'il faut corriger *cui;* 566, *Jesu Christ*, ms. *Jhesu Crist;* 573, *penitance*, ms. *penitence;* même faute aux vers 681, 783, d'autant plus facile à éviter que dans ces deux derniers cas *penitence* rime avec *cunscience* (écrit à tort *conscience* au v. 784); 687, 765, 793, 1022, etc. *Teofle*, ms. *Teople* dans le premier cas et *Teophle* dans les autres. Laissant de côté un grand nombre de menues erreurs, je me bornerai à signaler encore : *requirent* 912, ms. *requierent; refugerie* 947, ms. *refrigerie; quer*, 962, ms. *queor; noz*, 982, qui forme un contre-sens complet, ms. *uoz; a ueire*, 1026, ms. *a neire*[1]. — D'autres fois M. W. oublie d'avertir qu'il corrige le texte; ainsi, 580 : *Li Niniven de la cité*, ms. *Li Niniven en la cité;* 723, *Offrez mei a vostre cher fiz*, ms. *a tun ch.;* 726, *a tun cher fiz*, ms. *a vostre fiz*, qui vaut autant; 859, *E qu'al diable*, ms. *E cum a diable;* de même, 737, *Fors qu'ele*, ms. *Fors cum ele.* — Certaines corrections sont fort contestables; ainsi, 443-4, ms. *Ne sai certes, ne sui digne, De requerre la dame benigne*, M. W. corrige le premier vers ainsi : *Ne sai certes* [*si jo*] *sui digne* en supprimant *ne :* il faut bien plus probablement le doubler : *Ne sai, certes,* [*ne*] *ne sui digne;* les mots *ne sai certes* étant la réponse à une question posée dans le vers précédent. V. 51 *Le visdanz* [*que*] *de cuer amerent;* v. 64 *Cel visdanz ke* [*pas*] *nel leissassent;* la restitution de [*que*] dans l'un de ces vers, de [*pas*] dans l'autre, est faible; corr., dans les deux cas *Le visdame*. En voilà assez sur cette édition, bien que la matière ne soit pas épuisée.

Mélanges. Varnhagen, *Die handschriftlichen Erwerbungen des British Museum auf dem Gebiete des Altromanischen in den Iahren von* 1865 *bis mitte* 1877. Travail fort médiocre d'un débutant qui ne s'est pas suffisamment rendu compte de la

1. Pour *en eire* (*iter*), locution fréquente dans le ms. Egerton 612; voy. mon *Recueil*, partie française, n° 24, v. 180, 187, 251.

somme de connaissances qu'il faut posséder pour décrire avec compétence des mss. On y trouvera peu de renseignements nouveaux, la *Romania* ayant soin de faire connaître tous ceux des mss. français acquis dans ces dernières années par le Musée britannique qui peuvent intéresser ses lecteurs. Ainsi, dans notre dernier numéro (p. 99-102) nous avons consacré plusieurs pages au n° add. 30091 (motets français et latins) que M. Varnaghen décrivait en même temps (p. 547) en quelques lignes non exemptes d'erreurs. Il y a trois fautes dans la pièce qu'il rapporte et que j'ai publiée dans l'article précité : M. V. lit au premier vers *A mai,* quand le ms. porte *En mai*[1], au v. 5 *voel* pour *wel,* et au v. 14 *vus* pour *vos.* — Le ms. le plus important, parmi ceux dont parle M. V., est le n° addit. 26773, contenant les évangiles des dimanches, en vers, avec leurs expositions, et acquis par le Musée en 1865. Malheureusement M. V. ne sait rien de ce qu'il y a à dire sur ce ms. qui n'est pas aussi inconnu ni aussi unique qu'il le croit. En tête du volume est reliée une description imprimée de ce ms. due à M. P. Paris avec prix marqué *en francs* (fr. 2,400), non en monnaie anglaise. Comme le ms. a été acquis par le Musée de Messrs. Puttick and C°, de Londres, M. V. s'est empressé de conclure que cette description était tirée d'une annonce de la maison en question, sans apercevoir ce que cette supposition avait d'invraisemblable. Le fait est que la description rédigée par M. P. Paris a été tirée d'un catalogue à prix marqués qu'a publié en 1862 la maison Techener, catalogue très-connu de toutes les personnes qui s'occupent de la bibliographie des mss.[2]. Le ms. du Musée étant incomplet du commencement et de la fin, il est impossible de rendre bon compte de l'ouvrage qu'il contient, sans l'aide d'un ms. complet. Mais, selon M. Varnhagen, « on ne connaît pas d'autres mss. du même ouvrage. » On en connaît au moins un, décrit fort longuement dans un catalogue très-facilement accessible et que M. V. avait sous la main au Musée britannique; on y voit que les évangiles en vers ont été rimés par un certain « Robert de Gretham (Greetham) pour une dame appelée Aline. J'aurai occasion de revenir sur cet ouvrage. — Le « Mirouer des dames » (add. 29986) est un ouvrage connu. M. V. aurait dû renvoyer aux *Manuscrits françois* de M. P. Paris, V, 185. Le ms. que le Musée britannique possède de cet ouvrage ne présente qu'une particularité intéressante, que M. L. Delisle a pu reconnaître avec certitude d'après mes notes, c'est d'avoir fait partie de la célèbre bibliothèque du duc de Berry. — La pièce *Je vois morir : venés avant...*, que M. V. cite comme une nouveauté, se trouve dans plusieurs mss. et est publiée depuis plus de quarante ans à la la suite des *Vers sur la Mort* de Crapelet (2e éd., p. 73-86). — P. 546, il y a

---

1. M. V. n'a sans doute pas aperçu l'E, quoiqu'il soit de belle taille, et c'est sûrement l'*n* allongée qu'il a prise pour un *A*. J'écris ayant de nouveau sous les yeux le ms. du Musée.

2. *Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens manuscrits... réunis par les soins de M. J. Techener, et avec les prix de chacun d'eux*, première partie. Paris, Techener, 1862, in-8°, p. 69-75 (n° 51). Un grand nombre des mss. de ce catalogue n'ayant pas trouvé acquéreur, ont été transportés en Angleterre, enregistrés dans un catalogue d'objets variés sur lequel a été mis le nom de Libri, et vendus aux enchères le 1er juin 1864; voy. *A Catalogue of M. Guglielmo Libri's magnificent collection of illuminated and precious manuscripts ..... which will be sold by auction, by Messrs. Sotheby, Wilkinson and Hodge ..... on Wednesday*, 1864. Notre ms. y figure sous le n° 78. Les deux catalogues l'attribuent au XIIe siècle, quoiqu'il soit tout au plus du milieu du XIIIe.

une restitution malheureuse « post dominicam qua cantatur *letan*[*ia*] Jerusalem. » Quand on s'occupe de manuscrits on doit connaître le « Lætare Jerusalem. » — P. M. — P. 555, Varnhagen, *Zu* deux rédactions des *Sept Sages de Rome, ed. G. Paris;* M. V. indique deux ms. écrits et conservés en Angleterre de la rédaction que j'ai dans ma préface désignée par A; dans son article précédent il avait fait connaître le manuscrit d'une rédaction italienne différente de celle qu'a publiée M. d'Ancona, quoique appartenant aussi à la famille A, et qu'il se propose de publier. — P. 556, nouvelles corrections de MM. Suchier et Tobler au *Dialogus anime et racionis.* — P. 559, W. Fœrster, *Étymologies :* 1. Esp. *enclenque,* rattaché avec toute raison, non à *clinicus* (Diez), mais à l'anc. franç. *esclenc,* all. *slinc;* l'explication de l'auteur donnerait d'ailleurs lieu à certaines réserves. — 2. Fr. *ré* (bûcher), séparé par de bonnes raisons de *rete* (Diez) et rattaché à *ratis;* cette étymologie avait déjà été donnée par M. Lœschhorn (*Das norm. Rolandslied,* p. 17). — 3. *Sur* vaincre *et* mangier; utiles observations grammaticales portant sur des points fort obscurs : *vaincre* est-il réellement assuré dès la fin du XII[e] siècle? Je me méfie des éditions. — 4. Fr. *selon;* M. F. le tire de *seronc,* où le *c* serait épenthétique, ce qui est bien peu probable (*plonc* a été influencé par *plonchier*) : *soronc* viendrait de *seon* = *secundum,* et l'*r* aurait servi, d'après la théorie de M. Tobler, qui est vraie « quoi qu'en puissent dire Mussafia et Paris, » à combler l'hiatus : tout cela est fort douteux. — 6. *Fr.* beau *de bellum;* l'auteur explique beaucoup mieux que Diez les transformations de l'*e* ouvert devant *ll;* il y a longtemps du reste que j'enseigne à mes cours une théorie qui ne diffère de celle-ci que sur des points de détail (voy. *Revue critique,* 1875, t. II, p. 267). — P. 567, Canello, *Perder l'erre;* l'auteur explique cette locution, qui d'après la Crusca signifie « s'enivrer, » par « s'égarer, » et reconnaît dans *erre* l'anc. fr. *erre* = *iter;* il faudrait, semble-t-il, plus de preuves qu'il n'en donne.

Comptes-rendus. P. 569, *Le livre des psaumes,* p. p. Michel (article de M. Suchier, qui porte la trace de ses études solides sur l'anglo-normand; on y remarquera la revendication pour ce dialecte du *Livre des Rois*[1]). — P. 572,

---

1. M. S. reproche à l'éditeur d'avoir omis les accents marqués dans le ms. : ce reproche n'est pas fondé. L'édition a été faite entièrement sous ma direction, le glossaire a été rédigé d'après un plan dont j'ai fourni le spécimen, et les épreuves ont été revues par moi, de sorte que je suis responsable non point de l'exécution qui laisse çà et là à désirer, non point surtout de la préface, mais du système général suivi dans l'édition. Si donc l'accentuation du ms. avait offert de l'intérêt, je l'aurais fait reproduire. Mais cette accentuation, très-peu constante, et dont j'ai fait sur le ms. de Trinity College un relevé exact, pour une très-grande partie du psautier, n'est pas du tout conçue d'après le même principe que l'accentuation du psautier de la Bodléienne ou de la traduction limousine des chapitres XIII–XVII de Saint-Jean dans le ms. Harleien 2928 : elle n'a pas pour objet, comme dans ces deux textes, de marquer les syllabes toniques, mais elle se place, sans motif apparent, à diverses voyelles toniques ou atones. Voici les accents des cinq premiers versets du psaume II : 1 *trublée;* 2 *li réi ... é li;* 3 *é;* 4 *li* (deux fois) *eschárnirat* (ici et ailleurs l'accent s'applique peut-être à l'*h;* ainsi *eshálçanz* III, 3; *menchúnge* IV, 2; *chálenge* LXXIII, 8; *essechás* LXXIV, 15, etc.); 5 *á... é, én.* Cette sorte d'accentuation se trouve dans beaucoup d'anciens mss., et elle n'offre qu'un intérêt paléographique. J'ai donc été d'avis que M. Michel pouvait se dispenser de les reproduire. Je conviens qu'il eût été à propos d'indiquer dans la préface en quoi consistait cette accentuation. Mais bien d'autres choses encore auraient dû prendre place dans cette préface, et le droit du commissaire responsable, même poussé jusqu'à ses dernières limites (voir

Longnon, *François Villon* (Ulbrich). — P. 575, Wulff, *De l'infinitif dans les plus anciens textes français* (M. Behaghel loue la méthode, et critique certains détails). — P. 57, Krüger, *Die Wortstellung in der franz. Prosa des XIIIten Jahrh.* (les observations judicieuses de M. Stimming montrent que le sujet est loin d'être traité d'une façon définitive). — P. 579, Benoist, *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas* (art. peu favorable de M. Ulbrich). — G. P.

III.— Bulletin de la Société des anciens textes français, 1877, 3. — P. 85-113. *Notice du ms.* 179 *bis de la Bibliothèque de Genève*, par M. Ritter. Ce ms. du XV^e^ siècle ne contient pas moins de trente-trois compositions, dont M. R. donne la notice soigneuse. En appendice il publie le fragment seul subsistant du conte du « menestrier Orpheus » (108 vers plus ou moins complets) avec un fragment d'un poème sur les travaux d'Hercule, — puis la jolie pièce des *Dix souhaiz* où sont formulés, chacun dans un douzain, les souhaits de dix personnages appartenant aux diverses conditions sociales, — et enfin une charmante petite facétie, les *Menus Souhaiz* (136 vers), où on voit tout le méchef qui arriverait au monde si les souhaits de chacun se réalisaient. — P. 114-15, *Note* (par M. G. Raynaud) *sur un chansonnier du XVI^e^ siècle conservé à la bibliothèque d'Utrecht* ; ce recueil ne comprend que le premier couplet et le refrain, malheureusement, car les deux échantillons cités donnent l'idée de chansons véritablement populaires.

IV. — Bibliothèque de l'École des chartes, XXXVII (1877), 6. — P. 497-572, *La Prise de Damiette en* 1219 : *relation inédite en provençal publiée par* P. Meyer ; document très-intéressant pour l'histoire, accompagné d'une introduction étendue, de notes et d'un glossaire. — Dans la chronique, M. Delisle signale (p. 661), dans le catalogue récemment publié des livres du marquis Campori, un ms. (traduction en prose de l'*Art d'aimer*) qui a fait partie de la bibliothèque du château de Blois, et donne (p. 662 ss.) la description du ms. de l'Arsenal 2059, écrit en 1351 à Valenciennes, et contenant divers opuscules en prose française.

V.— Bulletin du Bibliophile, 1877, juin-juillet, août-septembre, p. 241-96, 390-419 : *Bibliographie des ouvrages imprimés en patois du Midi de la France et des travaux sur la langue romano-provençale* par Robert Reboul. Cette bibliographie a la prétention, fort peu justifiée, d'embrasser la littérature provençale ancienne et moderne. En ce qui touche à la littérature ancienne, il suffira, pour montrer l'incompétence absolue de l'auteur, de remarquer qu'il ne signale ni la grammaire de Diez, ni le *Grundriss* de Bartsch, ni les éditions de *Flamenca* et de la *Croisade albigeoise* par M. Paul Meyer. Pour ce qui est de la période moderne, M. R. suit pas à pas Pierquin de Gembloux et Mary Lafon : *Arcades ambo!* Les quelques bonnes indications fournies par cette bibliographie sont relatives aux Bouches-du-Rhône et au Var. — J. Bauquier.

---

les remarques de M. Fr. Michel, p. x-xj), ne pouvait aller jusqu'à imposer à l'éditeur un sujet qu'il ne voulait pas traiter. — P. M.

VI.— Rivista di Letteratura popolare [1], I, 2. — P. 81, A. de Gubernatis, *Novelle pop. di Santo Stefano di Calcinaia.* — P. 87, Sabatini, *Saggio di canti popolari romani* (suite). — P. 97, Pitrè, *Antichi usi pop. per la festa di mezzo agosto in Palermo.* — P. 108, de Puymaigre, *Chants populaires du pays messin.* — P. 117, Braga, *Litteratura dos contos populares portuguezas* (renseignements intéressants, accompagnés de rapprochements souvent aventureux). — P. 137, Gianandrea, *Saggio di giuochi e canti fanciulleschi delle Marche.* — *Varietà.* 1. *Due mss. inediti in dialetto romanesco* (F. S.). 2. *Usi e tradizioni del Monferrato* (Ferraro). — *Bibliografia.* — *Periodici.* — *Notizie.*

VII. — Revue critique, janvier-mars. — Art. 4. Hall, *On english adjectives in* -able (A. Beljame). — 39. Andrews, *Vocabulaire français-mentonais* (J. Bauquier; observations complémentaires utiles). — 50. Chabrand et de Rochas, *Patois des Alpes cottiennes* (J. Bauquier). — 68. Delboulle, *Supplément au Glossaire de la vallée d'Yères.*

VIII.— Literarisches Centralblatt, janvier-mars. — N° 4, Lücking, *die ältesten franzœsischen Mundarten* (W. F.). — 6, Bauquier, *Bibliographie de la Chanson de Roland* (Nn.). — 7, Birch-Hirschfeld, *die Sage vom Gral* (éloge grand et mérité) [2].

IX.— Jenaer Literaturzeitung, janvier-mars. — N° 1, Keller, *Altfranzœsische Sagen* (réimpression d'un recueil connu de traductions de l'ancien français). — 6, Edstrœm, *la Passion du Christ* (Suchier : très-sévère). — 10, Grœber, *die Liedersammlungen der Troubadours* ; Stengel, *die provenz. Blumenlese der Chigiana* ; Barberino, *Del reggimento di donne*, éd. Baudi di Vesme (Suchier). — 11, Darmesteter, *de Floovante; De la création actuelle de mots nouveaux*; Raynaud, *Etude sur le dialecte picard* (Neumann : beaucoup de critiques).

Erratum. *P.* 242, *dernière ligne*, *rétablir ainsi le* § 247 : Tua sunt hec, Jhesu, pietatis capud, [opera], qui quondam carum morte pestifera pressum vite redonasti, viventi (*ms.* viventem) nunc equidem isti tue serve (*ms.* istam tuam servam) debilitate non modica presse (*ms.* pressam)....

---

1. Depuis l'apparition de cette revue, M. G. Pitrè s'est adjoint comme directeur à M. Sabatini. L'accession d'un travailleur aussi actif et aussi compétent ne peut manquer d'avoir la plus heureuse influence sur la destinée du nouveau recueil.

2. Dans une note insérée dans un des premiers n°s du *Centralblatt*, intitulée *Zur Abwehr*, M. Fœrster proteste contre une erreur commise par nous dans le compte-rendu du n° 32 de 1877 (*Rom.* VI, 634). Nous lui donnons acte de sa rectification : c'est lui en effet qui a rattaché avec raison dès l'abord *enquetume* à *inquietudinem*, et M. Boucherie qui a voulu y reconnaître *inquie[ti]tudinem*.

CHRONIQUE.

Il faut ajouter les contributions suivantes aux sommes déjà reçues à Paris oour la souscription Diez :

M. E. Littré.	20 fr.
M. K. Nyrop.	5
	25 fr.

— Nous sommes heureux d'annoncer que M. Thor Sundby, notre excellent pollaborateur, a été nommé professeur de philologie romane à l'Université de Copenhague.

— Nous apprenons avec la plus grande satisfaction que le gouvernement portugais vient de créer, à l'Institut des études supérieures de Lisbonne, une chaire de linguistique, et que cette chaire sera confiée à notre collaborateur M. Ad. Coelho, qui fera dans son enseignement une large part à la philologie romane.

— M. Graf a été chargé du cours d'*Histoire comparée des littératures néolatines* à l'Université de Turin.

— M. G. Paris a fait le samedi 6 avril, à la Sorbonne, sous les auspices de l'*Association scientifique de France*, une conférence sur *la science du langage appliquée au français*. Une analyse de cette conférence paraîtra dans le *Bulletin de l'Association*.

— Le 22 mai et jours suivants auront lieu à Montpellier les *fêtes latines*. « Cette solennité, dit la lettre d'invitation, a pour but d'encourager les études relatives aux langues romanes et de rendre plus intimes les relations que ces mêmes études créent entre les savants des différents pays. Elle aura aussi pour résultat de resserrer, par le souvenir de communes origines linguistiques, les liens de mutuelle sympathie qui unissent les peuples latins. »

— La *Société des Études historiques* a mis au concours pour 1880 le sujet de prix suivant : *Histoire des origines et de la formation de la langue française jusqu'à la fin du seizième siècle*. Le prix est de mille francs. Pour les renseignements, il faut s'adresser à M. le comte de Bussy, administrateur, rue Gay-Lussac, 40.

— La *Rivista di filologia romanza* renaît décidément sous un autre nom. Nous venons de recevoir le premier fascicule du *Giornale di filologia romanza*, que dirige M. Monaci seul. Ce premier fascicule, dont nous rendrons compte dans notre prochain numéro, donne les meilleures espérances sur la suite. Le *Giornale* paraît à la librairie Lœscher (Rome, Turin, Florence) ; chaque volume se compose de quatre livraisons d'au moins quatre feuilles ; le prix d'abonnement est de 10 fr. pour l'Italie, de 12 fr. pour l'étranger (on s'abonne à Paris à la librairie Franck).

— La librairie Hachette publiera prochainement une traduction d'*Aucassin et Nicolete* par Bida, accompagnée de dessins du même. G. Paris a joint à cette traduction une préface et une nouvelle édition du texte. De son côté,

M. Suchier va donner en Allemagne de ce charmant ouvrage une édition avec grammaire, notes et glossaire, destinée aux étudiants.

— Le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban, édité par MM. G. Paris et G. Raynaud, dont la publication a été retardée par diverses circonstances au-delà de toute prévision, va enfin paraître incessamment à la librairie Franck.

— M. Rajna annonce la prochaine publication d'un ouvrage sur *La poésie provençale en Italie.*

— Mme C. Michaelis de Vasconcellos s'occupe d'une édition nouvelle du *Cancioneiro do Collegio dos Nobres*, imprimé par lord Stuart, en 1825, à VINGT-CINQ exemplaires.

— MM. Bonnardot et de Bouteiller vont mettre sous presse une édition de la chanson de *Hervi de Metz.*

— L'Académie française vient de publier la septième édition de son Dictionnaire. On remarque dans la préface les déclarations relatives à l'orthographe, à laquelle on n'a pas voulu toucher. « S'il y a un point sur lequel l'Académie ait cru devoir garder une grande réserve, c'est celui-là. Les innovations qu'elle s'est permises se bornent en général au retranchement de quelques lettres doubles, *consonnance*, par exemple, qu'elle écrit par une seule *n, consonance.* Dans les mots tirés du grec, elle supprime presque toujours une des lettres étymologiques, quand cette lettre ne se prononce pas ; elle écrit : *phtisie, rythme*, et non *phthisie, rhythme.* L'accent aigu est remplacé par l'accent grave dans les mots : *piège*, *siége*, *collége*, et dans les mots analogues. L'accent grave prend aussi la place de l'ancien tréma dans les mots *poème*, *poète*, etc. Dans beaucoup de mots composés de deux autres que l'usage a réunis, le trait d'union a été supprimé comme désormais inutile. »

— M. Charles Grandgagnage, né à Liége le 9 juin 1812, est mort dans cette ville le 7 janvier dernier. Nos lecteurs connaissent ses remarquables travaux sur le dialecte wallon. Il fut un des premiers, dans les pays de langue romane, à comprendre la portée des ouvrages de Diez et à travailler avec la même méthode et sur les mêmes bases. Son *Dictionnaire de la langue wallonne*, qui commença à paraître en 1850, est un ouvrage des plus importants et des plus utiles : l'auteur y a montré, avec une érudition étendue, une véritable aptitude à l'observation et à l'interprétation linguistique. Il est très-regrettable que ce beau travail n'ait pas été terminé. Grandgagnage, pour des motifs qui ne nous sont pas suffisamment connus, en suspendit la publication : ce qui est imprimé s'arrête au milieu de la lettre M. Si, comme on l'assure, les matériaux complets de la fin sont entre les mains de sa famille, ce serait une tâche digne de la piété des siens que de les coordonner et de les mettre au jour : tous les romanistes leur en seraient vivement reconnaissants. Le mémoire de Grandgagnage sur les noms de lieux anciens de la Belgique wallonne nous le montre sur un terrain difficile, où la linguistique rencontre l'ethnographie, l'archéologie et l'histoire, où les causes d'erreur abondent, où les points de repère font défaut : l'auteur n'a pas évité tous les écueils qu'une exploration de ce genre réserve à l'étymologiste, mais en général il a montré de la prudence et de la pénétration, et il a obtenu

quelques résultats précieux. Ses autres travaux, d'ailleurs peu nombreux, ne sont guère que des études préliminaires ou accessoires pour son grand *Dictionnaire*. La réputation du linguiste liégeois ne se répandit pas aussi rapidement qu'elle aurait dû le faire : car si on songe que ses études étymologiques paraissaient il y a trente ans, on reconnaîtra qu'il se plaçait au premier rang parmi les adeptes de la philologie romane. Ce fut peut-être la froideur de l'accueil fait à son œuvre qui le découragea ; il reçut plus tard un honneur qui devait compenser et au-delà l'indifférence du public : Diez, qui l'avait souvent cité avec éloge dans sa *Grammaire*, lui dédia en 1865 ses *Altromanische Glossare*. Son nom figure aussi en tête des *Origines Europaeae* de M. Diefenbach. — A partir de 1859, Grandgagnage, qui appartenait au parti *libéral*, se donna à la vie politique : ses concitoyens l'envoyèrent à la chambre des représentants, puis en 1871 au Sénat, où il siégea jusqu'à sa mort. Estimé de tout le monde pour son caractère sûr et franc, il a laissé parmi ceux qui l'ont connu des regrets unanimes.

— Les journaux d'Espagne nous ont apporté la nouvelle du décès de D. José Amador de los Rios, professeur titulaire de la chaire d'histoire critique de la littérature espagnole à l'université de Madrid. Nous résumerons ici en quelques mots les principaux services que cet érudit a rendus dans sa carrière, trop tôt interrompue mais très-complètement remplie, à une branche importante de nos études. Né à Baena, petite ville de la province de Cordoue, le 1er mai 1818, D. José Amador de los Rios débuta en 1841 dans l'histoire littéraire par la traduction de la partie espagnole du *Cours de littérature méridionale* de Sismondi, qu'il compléta sur divers points. Sept années plus tard il mit au jour ses *Estudios históricos, politicos y literarios sobre los judios de España* (1848), ouvrage de seconde main qui a eu le mérite de répandre dans le grand public sur le rôle politique et littéraire des Juifs espagnols des notions jusqu'alors confinées dans un certain nombre de livres d'accès difficile ou connues seulement de quelques spécialistes. La publication des *Estudios* ouvrit à Amador de los Rios les portes de l'Académie de l'histoire et le fit désigner par le conseil de l'Instruction publique pour occuper la chaire d'histoire critique de la littérature espagnole à Madrid. C'est à partir de ce moment qu'il s'occupa avec assiduité de la rédaction du grand ouvrage qui l'a rendu célèbre dans son pays et lui a donné en Europe une certaine notoriété ; mais avant d'en entreprendre la publication, Amador de los Rios voulut combler une des plus graves lacunes de l'ancienne histoire littéraire et restituer à l'un des écrivains les plus importants du XVe s. la place qui lui revient de droit dans un tableau complet et vraiment historique des lettres espagnoles. Les *Obras del marques de Santillana*, imprimées en 1852, sous les auspices du duc d'Osuna, furent une révélation. Le trésor de la poésie castillane de l'époque de Juan II s'accrut d'un seul coup d'une série considérable de productions remarquables par leur valeur propre ou par l'influence qu'elles exercèrent sur le mouvement littéraire de l'époque. Cette édition, enrichie d'une biographie et d'assez nombreuses notes, peut, à notre avis, passer pour le travail le plus soigné du professeur espagnol. Enfin la protection d'un ministre éclairé de la reine Isabelle II permit en 1861 à Amador de los Rios de commencer la publication de son *Historia critica de la literatura española*. En

cinq années parurent sept volumes de cet ouvrage, conçu, comme on sait, d'après un plan des plus vastes. Le septième tome, qui va jusqu'à la fin du XV[e] siècle, porte la date de 1865 ; ce fut aussi le dernier, et l'œuvre entreprise avec un grand enthousiasme fut brusquement interrompue pour des raisons diverses qu'il est inutile de faire connaître en ce lieu et en ce moment. Nous ne porterons pas dans cette notice nécrologique un jugement d'ensemble sur l'*opus magnum* d'Amador de los Rios, sur la préparation de l'auteur, sa méthode ni ses procédés de composition. Le moment de critiquer un tel livre est passé ou n'est pas encore venu : il faut, pour l'heure, reconnaître au savant espagnol le mérite d'avoir beaucoup compilé, beaucoup décrit et beaucoup discuté. Cet amas de matériaux servira à de nouvelles constructions, moins spacieuses mais plus solides, jusqu'au jour où une main expérimentée et savante saura construire le temple où viendront adorer tous les hispanistes.

D. José Amador de los Rios est mort, après une courte maladie, à Séville, le 17 février de cette année. — A. M.-F.

— Livres nouveaux envoyés à la *Romania* :

Usi popolari per la festa di Natale in Sicilia, descritti da G. Pitrè. Palermo, Montaina, in-8°, 25 p.

Thesen über die Schreibung der Dialecte... von Prof. D[r] G. Michaelis (2e éd.) Berlin, Barthol, 8°, 32 p.

Die Kunde und Benutzung der Bongarsischen Handschriften ... in Bern ... von D[r] Alb. Jahn. Bern, Wyn, 8°, 54 p.

Die Declination der Substantiva in der Oïl-Sprache .I. Bis auf Crestiens de Troies ... (von) Casimir von Lebinski. Posen, 8°, 52 p. (Diss.).

The Science of french Conjugation, by E. T. Williams. Boston, Brooks, 24°, 40 p.

Alesandrescu-Urechia. Incercare bibliografica pentru Istria si Dalmatia. Bucuresci, gr. 8°, 20 p. (Extrait des *Annales de la Soc. académique*).

La Chanson de Roland, traduction nouvelle rhythmée et assonancée, avec une introduction et des notes, par L. Petit de Julleville. Paris, Lemerre, in-12, 460 p.

Ueber die Verbalflexion der ältesten franzœsischen Sprachdenkmale..... von H. Freund. Heilbronn, Henninger, 8°, 32 p.

Dictys-Septimius, Ueber die ursprungliche Abfassung und die Quellen der *Ephemeris belli Troiani* von H. Dunger. Dresde, 4°, 54 p. (*Progr.*).

Novelline popolari Rovignesi (1877) ; Fiabe popolari Rovignesi (1878), raccolte ed annotate da A. Ive, 8°, 32, 26 p. (Publ. *per nozze*).

Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, par L. Delisle. T. II : *Jurisprudence — Sciences et Arts*. Paris, Champion, 8°, 355 p.

La Lanterna, novella popolare siciliana pubblicata... (da) F. Sabatini. Imola, in-12, 19 p. (*per nozze*).

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

GLANURES PHONOLOGIQUES.

VOYELLES TONIQUES.

A.

Si nous comparons le présent de l'indicatif

gis	de	JACEO	avec *plaz* ou *plais*	de	PLACEO
gis	—	JACES	— *plais*	—	PLACES
gist	—	JACET	— *plaist*	—	PLACET
gisums gisons	—	JACEMUS	— *plaisums*	—	PLACEMUS
gisez	—	JACETIS	— *plaisez*	—	PLACETIS
gisent	—	JACENT	— *plaisent*	—	PLACENT,

l'imparfait

giseie gisoie	de	JACEBAM	avec *plaiseie plaisoie*	de	PLACEBAM,

le parfait

jui	de	JACUI	avec *ploi*	de	PLACUI
jut	—	JACUIT	— *plout plot*	—	PLACUIT
jurent	—	JACUERUNT	— *plourent plorent*	—	PLACUERUNT,

le présent du subjonctif

gise	de	JACEAM	avec *place plaise*	de	PLACEAM,

l'infinitif

gesir	de	JACERE	avec *plaisir*	de	PLACERE,

le participe présent et le gérondif

gisant	de	JACENTEM / JACENDO	avec *plaisant*	de	PLACENTEM / PLACENDO

et enfin le futur

girrai ou *gerrai* de JACERE HABEO avec *plairai* de PLACERE HABEO,

nous remarquons une singulière transformation de l'A dont personne à ma connaissance n'a donné jusqu'à ce jour l'explication. La combinaison de deux forces agissant sur le même son l'a modifié d'une façon qui semble irrégulière. Sous l'influence de *j*, l'A de JACET devait devenir *ie*

dont le son est le même que *ie* = ĕ, de même que CAPUT a produit *chief*, mais en même temps, comme dans *plaist* de PLACET, c devait donner naissance à un *i* ou *j*; JACET aurait en conséquence fait *GIEIST, mais il s'est contracté en *gist* de la même façon que *DIEIS de DECEM (comp. *dyî* du franco-provençal, l'it. *dieci* et l'espagnol *diez*) s'est réduit à *dis* [1]. Tout pareillement *gisums gisons*, *gisez*, *giseie* et *gesir* doivent remonter à des formes théoriques *gieisums gieisons*, *gieisez*, *gieiseie* et *gieisir*, comme *cheval* a été une fois *chieval*. Comp. le prov. *chivau*. Si mes déductions sont justes, il est non-seulement inutile, mais faux, d'expliquer *giter geter* par EJECTARE qui ne peut en aucune façon donner ces formes, et si *jeter* est JACTARE, l'influence de *j* sur A est commune à tout le domaine roman, car l'italien a *gittare* et *gettare*, le provençal *gitar* et *getar*, l'espagnol *jitar* et *echar* et le portugais *geitar*. Comp. à ce sujet [2] l'italien *gennaio* et *gennaro*, l'espagnol *enero*, le provençal *genovier genoyer* et *jenier* et l'ancien français *jenvier* [3].

C'est à cette même action de *j* qu'il faut vraisemblablement attribuer aussi *jui* au lieu de *joi*, de JACUI.

Gesir de JACĒRE n'est du reste pas le seul mot qu'offre le français dans des conditions toutes semblables. Nous pouvons le contrôler au moyen d'un autre verbe. Car *chier* avec son composé *conchier* (Suisse romande *contxî*) n'a nullement subi l'influence de l'aha. SKÎZAN ou de l'anglo-saxon SKÎTAN qui a fait *eschiter*, comme Diez, EW., II *c*, croit la reconnaître; encore moins en vient-il, comme Scheler l'affirme de bonne foi, disant ce que Diez n'avait pas voulu dire : il est le produit légitime et régulier du latin CACARE, qui dans la Suisse romande offre l'intéressant phénomène d'avoir trois représentants tous également populaires de leur nature : *cacâ*, qui se dit de l'homme, *cayî*, qui se dit des oiseaux, et *txî* (= *chier*) qui a le même emploi que le premier. *Chier* n'a de commun avec *eschiter* que la parenté de sens sans en avoir aucune d'origine.

A *tonique maintenu.*

Un certain nombre de mots monosyllabes conservent l'A changé ailleurs en *e*. Le maintien de la voyelle latine ne me paraissant pas avoir été suffisamment éclairci, parce qu'on n'a pas tenu compte du genre de

---

1. Comp. la note de W. Fœrster dans ses recherches sur le traitement de l'ŏ en français, *Rom. Studien*, III, p. 180-181.

2. L'affaiblissement de l'A en *e* remonte au plus ancien latin vulgaire. Voir SCHUCHARDT, *Vokalismus*, I, p. 185-187, 193-194, III, p. 98.

3. Cette forme est celle du *Cumpot* Philippe de Thaün, vv. 690 1049 1056 1121 1141 1159 1931 1944 1976 2027 2128 2303 2305 2434 3369 3386 3510.

mots auxquels l'on avait affaire, je tente une voie nouvelle et présente les observations qu'ils m'ont suggérées.

La, ma, ta, sa, ja et *ad a* gardent l'A parce qu'ils sont atones et parce qu'ils forment corps avec les mots qu'ils accompagnent. Ils ne sont isolés que par abstraction. *Mal* formant avec plusieurs verbes des composés, le maintien de l'A n'offre rien d'extraordinaire. C'est par leur influence qu'a été préservé l'A du substantif et de l'adverbe *mal* et de l'adjectif *mals male*, mais un certain temps il y a eu lutte entre cette forme et la forme régulière *mels mele*.

Quar kar car (Saint Alexis *quer*) ne peut guère être rangé parmi les mots atones. Le sens qu'il a en ancien français semblerait, au contraire, lui imposer la modification de l'A en *e*.

Il est peut-être moins aisé de fournir pour les verbes présentant le maintien de l'A des raisons solides, mais si l'on tient compte de la puissance de l'analogie, autrement dit de la tendance à différencier le moins possible dans le radical les formes qui appartiennent au même tronc, on aura moins occasion de s'étonner de cette irrégularité que de la régularité elle-même, si on la rencontrait.

Trois des verbes en question présentent du reste d'autres formes particulières, que je traiterai du même coup.

La conjugaison du présent de l'indicatif de STARE *ester* est : *estois estas estad* (*esta*) *estums* (*estons*) *estez estunt estont*. La seconde personne de l'impératif est *esta*. VADO VADIS VADIT VADUNT et l'impér. VADE ont fait *vois vas vat vunt* (*vont*) et *va*. Enfin l'indicatif présent de HABERE *aveir avoir* est *ai as at ad* (*a*) *avums* (*avons*) *avez unt* (*ont*). Dans ce dernier verbe, la seconde et la troisième personne du singulier ont A irrégulièrement sous l'empire non seulement de la première personne du singulier, de la première et seconde du pluriel, mais des autres temps et modes du même radical à l'exception du parfait de l'indicatif et de l'imparfait du subjonctif. Dans les deux premiers, *vas vat* et l'impér. *va* et *estas esta* et l'impér. *esta*, le son de l'A est beaucoup plus rapproché que ne le serait E de l'*o* ouvert des premières personnes *vois* = VADO *VAO VAU (forme prov.) VO + IS (d'origine incertaine) et *estois* = ISTAO ESTAU (forme prov.) ESTO + IS, plus rapproché également de l'*u* ou de l'*o* de la troisième personne, *vunt vont* = VADUNT *VAUNT et *estunt estont* = *STAUNT. Il n'en est pas autrement dans *unt ont* = *HABUNT *AWUNT *AUNT.

Les autres exceptions sont CALET qui se présente tantôt sous la forme *calt chalt*, d'où le fr. moderne *chaut*, tantôt sous la forme *chielt* (par ex. Ch. de Rol. *calt* 1405, *chelt* 1840 1913 2411), et où le maintien de l'A n'est pas étonnant, vu que tous les autres temps et modes du même verbe le maintenaient ; VALES VALET VALENT et l'impératif VALE, formes qui, devenues **vels* **velt* **velent* et **vel*, que je n'ai jamais rencontrées,

auraient brisé l'unité de la conjugaison ; et *assals* et *assalt* au lieu des formes théoriques *assels asselt* = *ASSALIS ASSALIT, en conflit avec le reste de la conjugaison qui maintenait nécessairement l'A partout ailleurs. Pour ces trois verbes on pourrait du reste chercher une autre raison de la persistance de la voyelle latine, si elle était nécessaire, dans la tendance que l'*l* semble avoir à protéger l'*a*, comme on le voit par les doubles formes fréquentes des adjectifs en -ALEM.

Dans le parfait de la première conjugaison c'est sous l'influence de *cantai chantai* de CANTAVI, qui a dû perdre de bonne heure son v, et de *cantas*, *cantames* et *cantastes*, que la troisième du singulier est devenue *cantat cantad canta*. Cependant la troisième personne du pluriel est *canterent*, qui s'est développé régulièrement de CANTARUNT, sans subir l'influence des autres personnes. Mais la forme en *arent*, qui n'est pas rare [1], la montre bien clairement.

$$i = \hat{e}.$$

A l'égard des infinitifs

JACÊRE	*gesir*	NOCÊRE	*nuisir*
LICÊRE	*leisir loisir*	PLACÊRE	*plaisir*
LUCÊRE	*luisir*	TACÊRE	*taisir*,

verbes dont la conjugaison n'est jamais inchoative, il se pose trois questions : d'abord de savoir s'ils doivent être considérés comme assimilés dans le mode infinitif à la quatrième conjugaison et être rangés sur la même ligne que

ARDÊRE	*ardir*	IMPLÊRE	*emplir*
MERÊRE	*merir*	LANGUÊRE	*languir*
TENÊRE	*tenir*	PALLÊRE	*pâlir*
SEDÊRE	*seir*	PUTRÊRE	*purrir pourrir*
VIDÊRE	*veir* pic.	RESPLENDÊRE	*resplendir*
*CADÊRE	*cair*	GAUDÊRE	*joir jouir*
FLORÊRE	*flurir*	REPOENITÊRE	*repentir ;*

puis s'ils marquent par leur *i*, qui serait identique à celui de *savir*, *podir*, *dift*, *mi* et *prindrai* des *Serments*, l'ancienne prononciation de l'ê qui n'avait pas encore un son assez ouvert pour qu'on pût l'écrire *ei*, autrement dit s'ils présentent un archaïsme phonétique ; et enfin si l'*i* n'y est que le développement normal de l'ê dans un cas donné. Sans m'arrêter ni à la première alternative, qui est celle admise par Diez, *Gramm.* II, p. 136 et 240, admise aussi par lui pour *podir* et *savir* des *Serments*, celle à laquelle semble se ranger Schuchardt, *Vokalismus*, I, p. 268-274, ni à la deuxième qui est celle à laquelle j'avais adhéré en proposant la leçon

1. Voir DIEZ, *Gramm.* II, p. 234.

dift, *Romania* 1875, p. 456, je regarde la dernière comme la vraie et tiens que ce n'est que par une coïncidence fortuite que *gesir*, *leisir* et *loisir*, *luisir*, *nuisir*, *plaisir* et *taisir* ont la désinence de la quatrième. En effet si nous leur comparons les mots suivants

VERVÊCEM [1]	*berbiz brebis*	PULLICÊNUM [3]	*pulcin*
CÊRA	*cire*	RACÊMUM	*raisin*
*MARCHÊ[N]SEM	*marquis*	SAGÊNA [4]	*saïne seïne*
MERCÊDEM [2]	*mercid merci*	SARRACÊNUM	*Sarrasin*
PAGÊ[N]SE	*païs*	FÊCI FÊCIT FÊCĔRUNT	*fis fist firent*

auxquels nous pouvons ajouter *pire* = PÊIOR et *pis* = PÊIUS, nous y reconnaîtrons le rétrécissement normal de l'*ê* en contact avec une gutturale donnant naissance à *j* [5].

Il reste, il est vrai, outre d'autres exceptions dont je n'ai pas le loisir de donner maintenant la raison, à expliquer *pris*, *complies*, *tapis*, *venin* et *parchemin*. *Pris* vient de PREHENSUM PRÊ[N]SUM sous l'empire du parfait et *complies* remonte à COMPLÊTAS par *complir*. A cause de son *s*, *tapis* ne peut être ni TAPÊTEM ni TAPÊTE ni TAPÊTUM, mais est le diminutif grec ταπήτιον latinisé en TAPÊTIUM. Comp. *iglise eglise* = ECCLÊSIA. *Venim venin* et *parchemin* sont plus difficiles, et du premier je ne puis donner aucune explication satisfaisante; *parchemin* en revanche, avec les formes qui lui correspondent dans les autres langues romanes, n'est pas *PERGAMÊNUM mais PERGAMÎNUM, qui avait l'avantage de présenter un suffixe latin au lieu d'un suffixe grec.

I *atone protonique et* I *en position.*

Si nous comparons VÎCÍNUS *veisins voisins* avec DÍCÊBAM *diseie disoie*, nous remarquons que le traitement de l'I n'est pas le même, quoiqu'il soit dans les mêmes conditions. Dans *diseie disoie*, dont la forme théorique serait *deiseie doisoie*, il y a eu assimilation aux temps et modes qui devaient garder l'I. *Deiz deite*, it. *detto-a*, est la seule forme que puisse donner théoriquement *dĭctus-a*, dont la quantité est mise hors de doute par Aulugelle, IX, 6. Cf. Schuchardt, *Vokalismus* II, p. 51, et Ascoli, *Saggi ladini*, p. 23, note 3. Si l'on en excepte *deit* de la Passion, 46 *a* et 112 *a*, on ne la rencontre il est vrai jamais comme participe de *dire*, mais les deux composés *bene[d]eiz-te beneoiz-te* et *male[d]eiz-te maleoiz-te*

---

1. Cf. SCHUCHARDT, *Vokalismus* I, p. 284, 356, III, p. 119.
2. Cf. SCHUCHARDT, *Vokalismus* I, p. 285-86, III, p. 120.
3 et 4. Cf. SCHUCHARDT, *Vokalismus*, p. 292-93, III, p. 121.
5. Nous avons ici la même contraction de la triphthongue *iei* que dans *dis* = *dieis*; en effet CERA KERA a dû passer par des formes intermédiaires *KJEIRA TJEIRA CJEIRA.

sont employés comme participes et adjectifs. Le premier traduit aussi le nom propre BENEDICTUS. L'*i* étant bref, comme il l'était vraisemblablement dans *estreiz-te estroiz-te* = STRICTUS-A, comme il l'était aussi dans *deis dois* de DISCUS δίσκος [1], le participe parfait passif n'a pu devenir *dit-e* que sous l'empire des temps qui avaient l'*i* long.

DŬCTUS-A, qui est en italien *dótto-a*, devait produire également *doiz doite*, tout de même que le substantif DŬCTUS a donné *doiz*, « torrent. » Aussi dans la Vie de Saint Léger *doit* peut fort bien être l'ancien *dŭctum* non assimilé aux formes qui ont *û*, et il est au moins imprudent de corriger dans le même texte *doist* et *doistrent* en *duist* et *duistrent*, vu que nous ne connaissons pas la quantité de DUXI. *Duit-e* est une assimilation aux temps et modes qui ont *û*.

DIPHTHONGUES.

AO.

ore = AD HORAM.

M. G. Paris, *Romania* 1878, p. 129, est d'accord avec moi sur l'origine de *ore* = AD HORAM. M. Bœhmer, *Romanische Studien* III, p. 137 et 142, enseigne, dit-il, la même étymologie depuis nombre d'années. Il nous donne en même temps celle de *encore* et des formes correspondantes qu'il n'est pas difficile de faire remonter à HANC AD ORAM, comme je le fais aussi. Mais *uncore*, de la Vie de Saint Alexis, du Psautier d'Oxford, de la Chanson de Rolland, du voyage de Charlemagne, des ouvrages de Philippe de Thaün et d'autres textes reste sans explication. M. Bœhmer nous dira sans doute à une autre occasion ce qu'il en pense. En attendant voici les preuves que je puis alléguer en faveur de *ore* = AD HORAM. Elles sont tirées des passages suivants de l'*Epistula Anthimi ad regem Theudericum*, passages que je cite d'après la copie que je possède du manuscrit de Saint-Gall, sans tenir compte des corrections sans nombre que Valentin Rose a fait subir mal à propos [2] à ce texte dans les deux éditions qu'il en a données en 1870 et 1877 :

Et inde intingendo in oximelli simplici ADORA (AD HORA g) *facto ut duas partes de mel et una pars de aceto adhibeatur.....* 10.

Lardo vero, unde non est qualiter exire delitias Francorum, tamen qualiter melius comedatur ADHORA [A g] *expono. Si assatum fuerit* ADHORA *quomodo bradonis, pinguamen ipsum defluit in foco.* 14.

Supra scriptas vero aves [*galline vel pullus pinguioris*] *in iuscello bene coc-*

1. Cf. l'article de W. Fœrster. *Rhein. Museum* 1878, p. 298.

2. Je dis mal à propos, parce qu'il a modifié la langue comme s'il avait à faire à un texte classique défiguré par des copistes ignorants.

tae congruae sunt et si vaporatae ADORA [A, ADHORA g] *occise, bene tamen cocte, apte, etiam et asse ut longe in foco cautius assentur.* 23.

In villa deo [1] *rustici sic* ADORA [A, ADHORA g] *captum [turturem] comederunt...* 25.

Lactuce uno more sunt, preterea si ADHORA [g, ADORA A] *collecta manducantur.* 51.

Asparagi vero satis boni sunt et domestici et agrestis, et urinas provocant, si in calda illorum apii radicem admixtam vel fenucula radices, coriandro modicum ADORA [ADHORA g B] *missum vel menta, cum vino ipsa calda bibatur.* 54.

[*Radicis*] *si* ADHORA [2] [g, ADORA A] *collecta fuerint, gravare solent.* 60.

VOYELLES ATONES.

Suffixe -ATOREM.

Le suffixe -ATOREM devient en ancien français *-edur -eur* :

ADIUTATOREM	donne	*aiuedur*	dont le nom. est	*aiuerre aiuere*
CALUMNIATOREM	—	*calenge[d]ur*	—	*calengierre*
DONATOREM	—	*dune[d]ur*	—	*dunerre dunere*
JUDICATOREM	—	*juge[d]ur*	—	*jugierre*
PECCATOREM	—	*pecche[d]ur*	—	*pecchierre*
REMEMORATOREM	—	*remembre[d]ur*	—	*remembrerre remembrere*
SALVATOREM	—	*salve[d]ur*	—	*salverre salvere*
VENATOREM	—	*vene[d]ur*	—	*venerre venere.*

Si nous comparons ces accusatifs avec

* SATULLABILEM	*saulable*
LATOREM	*laur*
LATRONEM	*larrum*
MATURITATEM	*maurted*

qui conservent l'A, nous ne voyons pas pourquoi le suffixe -ATOREM n'est pas devenu *-adur aur.* Mais ce changement s'explique fort bien en admet-

---

1. Cette phrase est précédée des mots suivants : *Ita ut et ego in tempora mea probavi in provincia mea* qui est expliqué par *villa Deo*, Villedieu, où l'on doit se garder de corriger *deo* en *duo* comme l'ont fait les manuscrits plus modernes et Valentin Rose, qui a cependant assez étudié cette intéressante lettre pour dire dans l'introduction dont il l'a accompagnée en 1870, p. 45, que c'est : *das werk eines in vornehmer lebensstellung unter den Ostgothen in Italien lebenden Griechen, der sich vorübergehend als gesanter beim Frankenkœnig Theoderich aufgehalten und ihm wie es seheint bei oder naeh einem scheiden aus Gallien diese 'ratio observationis' in form eines sendschreibens zu allgemeinen frommen hinterlassen hatte.*

2. Dans le manuscrit incomplet de la Bibliothèque de Bâle dont l'éditeur susmentionné n'a pas eu connaissance, le mot est tantôt écrit AD HORAM et tantôt omis.

tant l'influence du nominatif singulier sur l'accusatif. D'une manière analogue AMARITUDINEM est devenu *amertume* sous l'empire d'*amer* et *aquosum* est devenu *ewos* sous celui d'*ewe*. Dans les mots tels que *calenge-[d]ur juge[d]ur pecche[d]ur*, la même modification exceptionnelle s'est produite, mais là *e* remplace *ie*.

De l'influence régressive de l'ī atone sur les voyelles toniques.

Que, après l'accent, l'ī ait vécu plus longtemps en Gaule que E, ĭ, O et U, c'est ce qui est mis hors de doute ; *a*) par le datif de QUI ou QUIS *cui qui*[1], par la première personne du parfait du verbe substantif *fui* comparée à la troisième *fut fud fu*, prov. *fo* ; *b*) par la première personne du parfait de la première conjugaison

CANTAVI *cantai chantai* prov. *cantei* ;

c) par la première personne des parfaits à accentuation latine tels que

DEBUI	*dui*	*RECIPUI	*reçui*
HABUI	*oi* prov. *aig aic* 3e p. *ac*	SAPUI	*soi*
JACUI	*jui*	*LEGUI	*lui*
MOVI	*mui*	*CREDUI	*crui*
NOCUI	*nui*	CREVI	*crui* prov. *cric* 3e p. *crec*
PLACUI	*ploi*	COGNŌVI	*cunui*
TACUI	*toi*	PAVI	*poi*
*BIBUI	*bui*	VOLUI	*voil*[2]

Dans les parfaits

TENUĪ	*tinc*	prov.	*ting tinc*	3me pers.	*tenc*
*VENUĪ	*vinc*	—	*ving vinc*	—	*venc*
*PREHENSĪ	*pris*	—	*pris*	—	*pres*
QUAESĪ	*quis*	—	*quis*	—	*ques*[3]
*SESĪ	*sis*				

l'ī semble être tombé, mais il n'en est rien. Car c'est à son action qu'il faut attribuer le rétrécissement de l'E bref et de l'E long en *i*. La même influence de l'ī n'a pas permis à VĪGINTI *VIJINTI de devenir *vent*, comme TRĪGINTA * TRIJINTA est devenu *trente*, mais l'a maintenu sous la forme *vint*. On a attribué avec raison à l'influence de l'*i* postonique de *illī ecce illī*, *istī ecce istī*, les formes du nominatif pluriel *il icil cil, ist icist cist*[4]. Mais on n'a pas expliqué le nominatif singulier, qui n'en diffère pas. Si

1. La déclinaison française et provençale en fournirait encore d'autres preuves.
2. Ps. d'Oxford, 39/11 72/24 118/35.
3. Le prov. a encore *rais* = RASĪ (cf. *quais*, *cais* = QUASĪ, QUASĪ) et *fis fi* et *fetz* = FECI et FECIT.
4. Cette explication a été donnée pour la première fois par Mussafia, préface de *Macaire*, p. vij. Diez, *Gramm.* II, p. 102, a eu tort de ne pas l'adopter.

nous lui comparons l'article masculin singulier *li*, nous serons convaincus que les bases de *il icil cil* et *ist icist cist* doivent avoir un *i* après l'accent. Cet I est fourni par *illĭc* et *istĭc* fréquent dans les comiques au lieu de ILLE et ISTE, comme on peut voir dans NEUE, *Formenlehre der lateinischen Sprache*, II, p. 211. Avec les formes françaises s'accordent l'italien *egli*, *quegli* et *questi*, l'ancien espagnol *elli* et *esti*, l'ancien portugais *eli*, dont l'emploi est restreint aux personnes. Le développement d'un *j* issu de la gutturale peut seul expliquer la forme *egli* de l'italien, laquelle doit remonter par * *illij* * *illji* à ILLIC.

Dans *tuit*, prov. *tuit* (*tuith tuih Ev. de* SAINT JEAN) *tuich tuch tug* = TÔTI TUTTI *TUTTII *TUTTJI *TUITTJI TUIT, l'attraction, tout à fait semblable à celle que nous connaissons dans une foule d'autres mots, est si évidente qu'elle saute aux yeux. Elle ne l'est pas moins dans *oi*, l'une des formes de l'impératif de *oir*. Car AUDÎ n'a pu donner *oi* qu'en devenant successivement * ODII * ODJI * OJDJI.

Quelqu'un pourrait être tenté de penser que le redoublement de l'*i* admis par moi pour expliquer *tuit* et *oi* est une pure hypothèse qui n'est appuyée par aucun témoignage. Mais la traduction de l'évangile de Saint Jean a *tramesii* XVII 18, *diissii* XIII 33 XIV 28, *dissii* XIV 29, *fezii* XV 15 XVII 26, exemples qui lui fournissent un fondement solide.

Par le redoublement ou la diphthongaison de l'*i* — qu'on me permette d'employer ce mot dans un sens un peu différent de l'ordinaire — s'explique sans aucune difficulté comment en provençal le déplacement de l'accent s'est opéré et comment on est parvenu

de HÁBUÎ à *aguí agúi* ou *aiguí*,
de MÓVI à *moguí*,
de SÁPUÎ à *saupí*,
de COGNÓVÎ à *conoguíi* ST JEAN XVII 25 *conoguí*,
de *VÉNUÎ à *venguíi* ST JEAN XVI 28 *venguí*,
de PÓTUÎ à *poguí*,
de *TÓLLUÎ à *tolguí*,
et de VÓLUÎ à *volguí* ;

comment aussi en français ont pu se former les parfaits avec un accent fixe,

dolui	*molui*	*beneisqui*
parui	*morui*	*nasqui*
chaui cheui	*tolui*	*vesqui*

et autres.

De l'influence régressive de l'î sur les dentales.

Dans la Vie de saint Alexis l'impératif de *odir oir* est *oz*, où *dj* est rendu par *z*. Cette forme nous donne la clef d'une difficulté phoné-

tique que renferme la seconde personne sing. du parfait de l'indicatif en français. Partout ailleurs dans cette langue, excepté dans POST *pois puis*, se maintient la combinaison ST, qu'elle soit latine ou romane, c'est-à-dire amenée par la chute d'une voyelle :

EST	*est*
HOSTEM	*ost*
REPOS[I]TUM	*repost*

3e pers. sing. des parfaits tels que

MANSIT *MASIT	*mest*
*PREHENSIT *PRESIT	*prist*

3me pers. sing. du présent du subjonctif :

PAUSET	*post*
PASSET	*past*

et enfin 3me pers. sing. de l'imparfait du même mode :

CANTASSET	*cantast*
TENUISSET	*tenist*
VENDIDISSET	*vendist vendiest*
PARTIISSET	*partist*

Au contraire la seconde personne du parfait n'a pas de *t* dès les plus anciens textes :

CANTASTÎ	*cantas*
HABUISTÎ	*ous*
VENDIDISTÎ	*vendis vendies*
*PARTIISTÎ	*partis*

Elle manque également de *t* dans certains textes provençaux. Voir Diez, *Gramm.*, II, p. 213.

Cette disparition d'un son ailleurs tenace a lieu d'étonner, mais elle s'explique bien simplement de la manière suivante : CANTASTÎ est devenu *CANTASTII *CANTASTJI où STJI s'assimile en *ss*, qui se simplifie à la fin des mots. Comp. *uis* et *us* de OSTIUM et *anguisse angoisse* de ANGUSTIA.

CONSONNES.

d = N.

Etymologie de DUMNE *et de* DUNC.

Scheler et Brachet admettent sans contestation l'étymologie de *donc* donnée par Diez, tandis qu'elle ne satisfait pas Littré. Elle ne me satisfait pas non plus. Car elle est de celles qui forcent à recourir, pour expliquer soit la tête soit la queue du mot, à des procédés qui n'ont rien de scientifique. Dans mon enseignement, après l'avoir d'abord présentée

sous toutes réserves à mes étudiants, j'en ai enfin rencontré une autre qui me paraît remplir toutes les exigences des lois phonétiques et ne pas moins bien convenir au sens que celle qui avait le plus d'adhérents. C'était AD TUNC, comme on sait.

Les anciens textes français, par exemple les Psautiers publiés par Francisque-Michel, fournissent deux mots qu'il importe de bien distinguer. L'un est *dumne* qui traduit NONNE dans le Psautier d'Oxford, *Ps.* 18/7 38/11 43-23 52/5 59/11 61/1 107/12 138/20, et dans celui de Cambridge, *Ps.* 59/10 107/11 ; qui traduit aussi NUMQUID dans le premier, *Ps.* 43/23 77/22/24 84/5 86/5 87/11. Ce même mot traduisant NUMQUID et NUMQUID NON (Ps. de Cambridge 52/4) est écrit *dunne* dans le Psautier d'Oxford, *Ps.* 40/9 et plusieurs fois dans celui de Cambridge [1], par ex. *Ps.* 52/4 77/19/21 87/10 et *gieres dunne?* [*dunc* B] ERGONE ? 72/13. L'autre mot est *dunc*. C'est ainsi qu'il est écrit constamment dans le Psautier d'Oxford, où il rend tantôt NUMQUID, *Ps.* 49/14 76/7 87/12/13 88/46 93/20, traduit, *Cant. Hab.* 12, par *que dunc;* tantôt TUNC, *Ps.* 18/14 50/20 68/6 95/12 (*des idunc* EX TUNC 92/3). Le Psautier de Cambridge rend également TUNC par *dunc*, *Ps.* 77/34 95/12, ainsi que ET par *e dunc* 142/8 ; *dunches* [*dunkes* B] 38/9 et *e dunches* [*dunches* B] 76/7/8 traduisent en revanche les particules interrogatives ERGO et ERGONE. *Dunches*, F. C. 24, répond à la particule consécutive ERGO.

Dans les passages suivants tirés des *QLDR dunne?* traduit NUM? NUMQUID? NUMQUID NON? et NONNE?

P. 112. NUM *ignoratis David?*	*Dunne* cuneissez David ?
P. 370. NUMQUID scitis ?	*Dunne* savez ?
P. 3. ET QUAM OB REM *affligitur cor tuum?* NUMQUID *non ego melior tibi sum quam decem filii?*	*Dunn'* as tu m'amur? *dunn'* as tu mun quer, ki plus te valt que si ousses dis enfanz ?
P. 337. NUMQUID NON *dixi tibi?*	*Dunnel* te dis ?
P. 344. NUMQUID NON *est Deus in Israel, ut eatis ad consulendum Beelzebub deum Accaron?*	*Dunn'* est li veirs Deu en Israel e purquei *dunc* alez prendre cunseil del deable de Acharon ?
P. 345. NUMQUID ... NON *erat Deus in Israel?*	*Dunn'* est Deu en Israel ?
P. 112. NONNE *iste est David?*	*Dunn'* est ço David ?
P. 408. NONNE *iste est Deus?*	*Dun'* est ço cil Deu ?

Dans le même texte *dunc* a dans les phrases interrogatives qu'il sert à marquer plus fortement un emploi qui le rapproche évidemment de *dunne*.

1. Je cite d'après l'index-glossaire de Francisque-Michel, qui n'est pas exempt d'erreurs, mais après avoir vérifié tous les passages qu'il indique.

P. 362. NUMQUID *Deus ego sum, ut occidere possim et vivificare ?*	Cument cheles[1] sui io *dunc* Deu que puisse ocire et vivifier ?
P. 409. *Et quomodo potestis resistere ante unum satrapam de servis Domini mei minimis ?*	Et cument purrez *dunc* cuntrester neis al menur des princes al rei des Assiriens ?
P. 410. NUMQUID *liberaverunt dii gentium terram suam de manu regis Assyriorum ?*	Cument chieles pout *dunc* nuls Deus de nule terre defendre sun païs et sa gent de mei et de mes ancesurs ?

Ailleurs, il marque une conclusion, ou traduit ET ou QUOQUE :

P. 345 et 346. *Si homo Dei sum, descendat ignis de cœlo.*	Se io sui hume Deu, *dunc* descendet feus del ciel.
P. 369. ET *ait rex.*	*Dunc* dist li reis.
P. 374. ET *interrogavit rex mulierem.*	*Dunc* en demandat li reis à la femme.
P. 376. *Nuntiavit* QUOQUE *speculator.*	*Dunc* dist la guaite.

Venons maintenant à l'origine de *dumne dunne* et de *dunc dunches*.

Celle de *dumne* ou *dunne* ne saurait être douteuse. C'est NUM NAM tout indiqué par le sens. On pourrait penser aussi à *numne* et *num non*. Ce dernier cependant semble être écarté par le fait que le Psautier d'Oxford, qui a fréquemment *nen* = NON, surtout devant *est*, n'a jamais *dumnen*, et NUMNE aurait perdu la voyelle finale[2]. L'étymologie de *dunc dunches*, avec le sens de NUMQUID, ERGO ou ERGONE, et avec celui de TUNC offre plus de difficultés. NUNC satisferait aussi bien que TUNC au sens et mieux que lui à la forme. Comp. l'emploi de NUNC dans les dictionnaires et les grammaires et surtout dans Handii Tursellinus, IV, p. 338, 9-15. Cependant il est un autre mot beaucoup mieux qualifié : NUMQUID et le pluriel neutre NUMQUA[3] lèvent tous les embarras. L'italien *dunque* s'explique comme *cinque*, et l'ancienne forme *dunche* n'est pas plus extraordinaire que *chi* = QVIS et *che* = QVID. Quant aux formes *donqua* de l'ancien italien, *doncas* de l'ancien provençal et de l'ancien espagnol,

---

1. Sur l'origine de ce mot voir l'article de Suchier, *Zeitschrift für romanische Philologie* 1877, p. 428; cf. *Rom.*, VI, 629.

2. *Nèdón*, *nédán* et *anédán* « n'est-il pas vrai? » de la Suisse romande indiquent plutôt NUMNON avec l'accent sur la dernière. Voir le Glossaire de Bridel, s. v.

3. Comp. NEUE, *Formenlehre der lateinischen Sprache* II, p. 233, ZUMPT, *lateinische Grammatik* § 136; et KÜHNER, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, p. 403. — Sur l'emploi de NUMNE, NUMNAM et NUMQUID, voir HANDII *Tursellinus*, IV, p. 323, 13, et p. 324, 16, REISIGS *Vorlesungen über lateinische Sprachwissenschaft*, *herausgegeben von* Haase, § 277, et G. T. A. KRUGER, *Grammatik der lateinischen Sprache*, Hannover 1842, § 515, 3.

duncques dunques dunkes dunches donques donque de l'ancien français, elles répondent à NUMQUA qui peut prendre l'*s* adverbial.

La substitution de *d* à *n*, sans être fréquente, est représentée cependant par un assez grand nombre d'exemples pour qu'elle n'offre rien d'invraisemblable. Elle a sa cause dans la dissimilation. C'est avec raison que Chabaneau dans sa Grammaire limousine, p. 101, renonce à admettre une influence germanique dans *degun* de NEC UNUM, comme Diez l'a fait, *Dict. étym.* II *c.* Comp. Ascoli, *Saggi ladini*, § 145, et Schuchardt, *Vokalismus des Vulgärlateins* I, p. 142, III, p. 253. Au lieu de *doinent* 10 *a*, comme on a mal lu, le manuscrit de Lamspringen de la Vie de Saint Alexis, ainsi que le marque Lücking, *Die ältesten Mundarten des Franzœsischen*, p. 13, porte *doment* NOMINANT, qui est une excellente forme à laquelle on doit se garder de toucher. L'inverse, qui n'est pas moins probant, se rencontre aussi. Comp. Diez, *Gramm.* I, p. 235. Si l'étymologie d'*amonester* n'est pas ADMOLESTARE, il s'en offre une autre à mon esprit, *ADMODESTARE, qui réunira peut-être plus de suffrages que la première; voir *Romania* 1874, p. 377. Comp. Schuchardt, *Vokalismus* I, p. 142.

Quant au développement du sens de *numquid numqua* perdant petit à petit sa force interrogative, on peut comparer *car* de QUARE.

L'*a* de l'it. *adunque*, *adunche* et *adonqua*, du prov. *adonc* et *adoncas*, de l'anc. français *adunc adonc*, *adunques adonques*, peut s'expliquer de deux façons. Si l'on admet que NUNC entre dans ce composé, sa composition avec *ad* a de nombreuses analogies. Si en revanche NUMQUID et NUMQUA sont les uniques bases des formes en question, la préposition AD n'a pu se placer avant *dunc dunques* qu'après que ce mot eut pris le sens d'*alors*. *A* est peut-être la conjonction *et* qui aura cessé d'être comprise.

-tume = -TUDINEM.

Diez, *Dict. étym.* s. v. *costuma*, et *Gram.* II, p. 340-41, se tire commodément de la difficulté que présente le suffixe -TUDINEM devenu *-tume* dans

AMARITUDINEM	*amertume*
CONSUETUDINEM	*custume*
SUAVITUDINEM	*suatume*

par exemple, en admettant que ce suffixe a été remplacé par -TUMEN. Mais dans ce cas le français ne devrait pas avoir d'*e*, à moins qu'on ne considère cette voyelle comme produite par la tendance à marquer plus fortement le genre, comme cela est arrivé dans l'italien et le provençal *costuma*. Car FLUMEN devient *flum*, NOMEN *num* et AERAMEN *araim*.

Sans faire violence aux lois phonétiques, je crois qu'il est possible de prouver que le suffixe fr. *-tume* et le suffixe espagnol *-dumbre* ont pour base -TUDINE. -TUDINE est devenu successivement *-TUNINE par assimi-

lation de *d* à *n*, puis par dissimilation *-TUNIME ou *-TUMINE, de même que VENENUM et VENENOSUM se sont changés en *venim* et *venimus* [1], et enfin, après la chute de la voyelle atone, la combinaison MN que nous avons dans le provençal *cosdumna* du Boèce s'est réduite à M comme dans

DOMINA	*dame*
FEMINA	*feme*
NOMINARE	*numer nomer.*

Cette métamorphose est mise hors de doute, me semble-t-il, par *INCUDINEM qui en français et en franco-provençal est pourvu d'un *l* dont on ne s'est pas rendu compte. Pour arriver à la forme *enclume* du français, *enhluna* du bagnard [2] et *enhlyèna* du Jorat, *INCUDINEM a dû subir les transformations suivantes : *INCULINE *INCLULINE *INCLUNINE *INCLUMINE [3].

SCE SCI et SCA *dans la conjugaison.*

SCE et SCI se fondent en *iss* ou *is* selon la place qu'ils occupent dans le mot :

FASCEM	*fais*
VASCELLUM	*vaissel*
COGNOSCIS	*cunuis*
COGNOSCIT	*cunuist*
COGNOSCEBAM	*cunuisseie*
COGNOSCE	*cunuis*
COGNOSCERE	*cunuistre*

Il en est de même dans les autres verbes à désinence inchoative

PASCERE	*paistre*
IRASCERE	*iraistre*
PARESCERE	*paristre pareistre*

et dans ceux qui appartiennent à la quatrième conjugaison.

SCA devenant *sch* dans

ESCA	*esche*
MUSCA	*musche mousche*
*PISCARE	*peschier*,

c'est la tendance à unifier la conjugaison qui a fait

de	COGNOSCAM	*cunuisse*
	PASCAM	*paisse*
	*IRASCAM	*iraisse*
	PARESCAM	*pareisse*
	*FLORISCAM	*flurisse*

1. Comp. du reste Diez, *Gramm.* I, p. 218 et 213.
2. Voir ma *Phonologie du bagnard*, *Romania* 1877, n° 203 note.
3. Dans l'*Archivio glottologico italiano* II, p. 431, Ascoli a fait le même rapprochement, mais sans chercher à expliquer les métamorphoses de -TUDINE.

rr = TR DR.

TR se maintient au commencement et dans le corps des mots après une consonne. *Criendre* et *criemur* de TREMERE et TREMOREM sont les seules exceptions à cette règle [1]. Entre deux voyelles TR devient d'abord DR, puis RR et enfin fréquemment R. Il y a eu, comme les exemples le prouveront, assimilation et non chute ou syncope de la dentale, comme l'admet Diez, *Gramm.* I, p. 231 et 232, et comme semble le penser G. Paris, qui parle de suppression du *d*, tout en ayant bien jugé ailleurs la provenance de *rr*. Voir son édition de la Vie de Saint Alexis, p. 97. Dans le Psautier d'Oxford les mots suivants ont conservé le redoublement de la liquide :

perre	*jugerre*	*salverre*
larrum	*peccherre*	*defenderre*
aiderre	*porterre*	*receverre*
aiuerrre	*raachaterre*	*pierre*
delivrerre	*remembrerre*	*porrai* [2].

Nous y rencontrons il est vrai avec d'autres une partie des mêmes mots écrits avec un *r* :

frere	*gablere*	*defendere*
pere	*genglere*	*venquere*
mere	*remembrere*	*ariere*
aiuere	*salvere*	*eire*
cultivere	*cumbatere*	*toneire tuneire.*
delivrere		

Cf. Meister, *die Flexion im Oxforder Psalter*, p. 91-95.

DR s'assimile en RR qui est constant dans les futurs

verrai	*acrerrai*	*esjorrai*
serrai [3]	*ocirrai*	*harrai.*
carrai	*orrai*	

Avec un *r* est écrit *chaere* ainsi que *desirer* et *desirables* à côté de *consirrer* et *desirrer* qui sont fréquents dans la Vie de Saint Alexis, voir

---

1. L'inverse a eu lieu dans l'ancien français *veintre* = VINCERE.

2. Comp. avec ces formes *parre* en patois d'Evoléna (Valais), *Appendice du Glossaire de Bridel*, p. 433.

3. A côté de *serai*, futur de *estre*, on trouve plusieurs fois *serrai*. Cf. MEISTER, *die Flexion im Oxforder Psalter*, p. 63. La même orthographe que Mall attribue à la négligence des scribes, p. 111, est fréquente dans le *Cumpot* de Philippe de Thaün. La forme française s'expliquant difficilement par *ESSERE HABEO, *serrai* serait-il identique au futur de SEDERE, infinitif qui entre dans la composition du futur espagnol?

p. 97. *Rire* et *rirai* ne présentent à ma connaissance jamais le redoublement de l'*r*. Il en est de même de *frere* et *ariere* qui est *arriere* dans de nombreux textes. Voir s. v. le Dict. de Littré. Dans ces trois exemples, la double répétition du même son a été évitée de bonne heure.

Prague, le 18 avril 1878.

Jules CORNU.

Je profite de l'espace vide pour joindre quelques observations. L'explication (p. 353 ss.) des représentants français de *jacet, cacat, jactat*, donnée par M. Cornu, a été clairement indiquée ici par M. Thomsen (*Rom.*, V, 67), ainsi que par M. Havet (*Rom.*, VI, 324, note), et je l'avais moi-même donnée il y a trois ans (*Rom.*, IV, 123, note). Enfin nous avions tous été précédés par M. Ascoli dans ses *Schizzi franco-provenzali* (*Arch. Glottol.*, III, 72). — P. 355, il eût été bon de remarquer que les formes pour *vadis vadit* les plus fréquentes en ancien français sont *vaiz vait* et non *vas vat*. — P. 356, ce qui est suggéré à propos de l'action de l'*l* sur la voyelle précédente a été exposé ici (VII, 120). — P. 356, je ne crois pas que *chantat* de *cantavit* ait subi l'influence de *chantai ;* pourquoi *cantávit* n'aurait-il pas alors donné *chantáit*, puis *chantèt*, comme en provençal ? Je pense avec M. Cornu que l'*i* bref de *cantávit* étant tombé on a eu *cantávt :* l'*a* s'est trouvé terminer le mot, bien qu'accentué ; soit que plus tard le *v* soit tombé directement (*cantát*), soit qu'il ait passé par *f* avant de tomber (*cantaft*), l'*a* devait persister : dans le premier cas il était traité comme tous les *a* devant deux consonnes, dans le second comme l'*a* de *stat* (a.fr. *estat, esta*). J'explique de même *at, a* de *habet*. *Ont, vont* remontent à des formes du latin vulgaire *aunt, vaunt*, comme *voi(s)* au lat. vulg. *vao* (cf. outre les formes citées par M. Cornu l'esp. *voy* et le port. *vou*). — P. 357 la différence entre *veisin voisin* et *diseie* me paraît plutôt tenir à ce que l'*i* de *vīcinus* a été abrégé, peut-être sous l'influence de *vĭce*. L'*i* long de *dicebam* ne devait pas se changer en *ei* comme l'*i* bref de *licere*.

G. P.

UNA

VERSIONE IN OTTAVA RIMA

DEL LIBRO DEI SETTE SAVI [1].

II.

Dal di fuori dell' edificio ci convien passare all' interno. Dobbiamo esaminare il contenuto del libro; vedere su qual ramo del maestoso albero dei *Sette Savi* sia cresciuta questa nostra fronda; esaminare se essa ci presenti caratteri suoi peculiari, o se invece venga solo ad aggiungere una prova di più della meravigliosa forza vegetativa propria del vecchio e venerando tronco.

La nostra redazione consta del racconto fondamentale e di ventiquattro esempi. Eccone qui specificata la composizione. Per le novelle comuni ad altre redazioni mi valgo dei titoli latini introdotti dal Gœdeke [2] e mantenuti dai posteriori. Quanto alle altre, sarebbe un aggravarsi la coscienza di un anacronismo il creare anche per esse designazioni analoghe.

Introduzione (c. I; 95 stanze).
1° Savio, Lenziles : *Canis* (c. II; 26 st.).
Matrigna 1 : *Arbor* (c. III; 18 st.).
2° Savio, Lentulis : *Medicus* (c. IV; 22 st.).
Matrigna 2 : *Aper* (c. V; 9 st.).
3° Savio, Ansiles : *Tentamina* (c. VI; 36 st.).
Matrigna 3 : *Sapientes* (c. VII; 19 st.).
4° Savio, Malchidas : *Avis* (c. VIII; 15 st.).
Matrigna 4 : *Gaza* (c. IX; 48 st.).
5° Savio, Catone : *Inclusa* (c. X; 28 st.).
Matrigna 5 : *Roma* (c. XI; 12 st.).

---

1. Voy. *Romania*, t. VII, p. 22.
2. *Orient und Occident*, III, 422.

6° Savio, Espe, o Esepe : *Vidua* (c. XII ; 20 st.).
Matrigna 6 : *Virgilius* (c. XIII ; 25 st.).
7° Savio, Charaus : *Puteus* (c. XIV ; 21 st.).
Matrigna 7 : a) *La nuora* b) *Il nipotino* c) *Il forziere* (c. XV ; 88 st.).
Lenziles : *I tordi* (c. XVI ; 11 st.).
Ansiles : *Gli amici veri e i falsi* (c. XVII ; 35 st.).
Lentulis : *Scevola* (c. XVIII ; 17 st.).
Malchidas : *La gara delle tre mogli* (c. XIX ; 23 st.).
Catone : *Muzio e Cesare* (c. XX ; 12 st.).
Esepe : *L'amico e il nemico* (c. XXI ; 39 st.).
Charaus : *Ambasciata* (c. XXII ; 31 st.).
Principe Stefano : *Vaticinium* (c. XXIII ; 56 st.).

Abbiamo qui un numero di racconti superiore d'assai a quello delle altre redazioni occidentali. Ad ogni Savio ne toccan due, invece di un solo. Come nel *Syntipas*, e in genere, possiam dire, nella stirpe orientale, quale la conosciamo noi [1]. Se non che viene ad esserci una differenza essenzialissima. Colà i secondi racconti sono distribuiti tra i varii giorni, in cui dura la lotta per la vita del Principe; ogni Savio, come per meglio assicurarsi la vittoria sull' animo del padre, rinnova la scarica. Invece presso di noi questi secondi racconti si trovan tutti accumulati in un giorno solo, nell' ottavo, dopo che già s'è annunziato all' imperatore come in quel giorno stesso il giovane romperà finalmente il silenzio.

Orbene : che fanno essi mai in questa sede ? Turbano, e null' altro. Ritardano inconcepibilmente la soluzione, che tutti quanti, ma i Savi in primissimo luogo, dovrebbero essere ansiosi di affrettare. Rassomigliano a colpi di cannone, che un esercito vittorioso si divertisse per ore ed ore a tirar contro una fortezza ridotta con indicibili sforzi ad arrendersi, in cambio di entrare dalle porte, già belle e spalancate. Insomma, costituiscono manifestamente una giunta, non solo oziosa, ma assurda, inspirata soltanto dal desiderio di prolungare il divertimento del raccontare, e di render più copiosa, sia pure a danno della logica, la raccolta delle novelle. Quel po' d'analogia che c'è col tipo orientale scompare sotto le enormi diversità, e si dà a conoscere meramente fortuito.

E un giudizio siffatto è subito convalidato, appena si badi, di quali racconti si componga questa, che diremo *Seconda Parte* dei nostri *Sette Savi*. Nessuno ve ne troviamo, nemmeno per accidente, che occorra nelle redazioni orientali del libro. Bensì ce n'è uno, il sesto (*amico e nemico*), che ha pur luogo nel *Dolopathos*. Ma si tratta d'una novella così ampiamente diffusa, che proprio l'incontro non può destare la menoma mera-

1. Comparetti, *Ricerche intorno al Libro di Sindibâd*, p. 9, 22 segg.

viglia. E d'altronde, come si vedrà a suo luogo, non si può certo parlare di derivazione della versione nostra dal romanzo del Monaco d'Altaselva, o dalle sue emanazioni. Se poi badiamo agli altri racconti, ve ne troviamo due presi dalle storie romane. E questi — nè questi soltanto — non appajon punto opportuni per lo scopo, a cui dovrebber servire. Per cavarne un' applicazione al caso attuale bisogna ricorrere agli argani. E sì che non era poi difficile di trovare nella letteratura narrativa del medio evo roba che potesse valere per metter in mala vista il sesso femminile! Sicchè, non solo abbiamo a fare con una giunta, ma con una giunta, nella quale non si saprebbe dire, se sia più riprovevole l'idea fondamentale, oppure l'esecuzione.

Queste tutte son considerazioni suggerite dal solo esame della parte seconda. Ma una conferma non meno efficace di sicuro viene ad esserci fornita dalla prima, ossia da ciò che costituisce la vera sostanza del libro. Sottratti i secondi racconti dei Savi, e insieme con essi quelli, pure superflui, che la matrigna narra nell' ultima notte, quand' ella, secondo la nostra versione, ben sa che tra poche ore nulla più impedirà al principe di parlare, ci rimane un testo che esattamente combacia con un tipo già noto, e precisamente con quello, col quale, anche a priori, sarebber stati da supporre i rapporti più immediati. Intendo parlare del gruppo, a cui il Mussafia ha dato il nome di *Versio Italica* [1]. L'esser dunque una parte del libro imparentata così strettamente con gente ben nota, mentre l'altra, che pur le va unita, non manifesta rapporti con nessuno, finisce di mostrare quest' ultima come una nuova venuta, estranea alla famiglia nella quale s'è fatta accogliere. La cosa apparirà ancor più chiara andando innanzi. Frattanto ciò che s'è detto basta di sicuro a spiegare, perchè mai io prenda a studiare la nostra versione astraendo in tutto e per tutto dai secondi racconti. E in verità non sentiremo pressochè mai uno stimolo a rammentarci che esistano. Solo, beninteso, dopo avere minutamente esaminato tutto il resto, considereremo un po' da vicino ancor essi, dacchè la loro presenza, per quanto inutile ed incomoda, è pur sempre un fatto che sussiste.

La *Versio Italica* era rappresentata fino a qui dalle seguenti redazioni:

1. *Storia d'una Crudele Matrigna :* pubblicata la prima volta a Venezia nel 1832 dall' arciprete Giovanni Della Lucia, sopra un suo codice, adesso smarrito, e opportunamente ristampata poi a Bologna dal Romagnoli nel 1862 (*Scelta di Curiosità letterarie*, disp. XIV).

2. *Il Libro dei Sette Savi di Roma*, pubblicato nel 1865 a Bologna stessa da Antonio Cappelli (disp. LXIV della medesima *Scelta*).

---

1. *Beitr. z. Litter. d. S. W. M.* in *Sitzungsber.* dell' Accad. di Vienna, Cl. fil.-stor., LVII ; p. 93.

3. Il testo latino scoperto dal Mussafia in un codice viennese, e da lui dato alla luce nei *Rendiconti* dell' Accademia imperiale [1].

4. L'*Erasto* manoscritto, conosciuto assai imperfettamente per una notizia del Carducci (*Rivista Italiana*, anno IV, 1863, p. 431), e per ragguagli meno scarsi somministrati dal Cappelli (*Op. cit.*, p. 69 segg.).

5. L'*Erasto* a stampa, ossia la notissima redazione a cui i *Sette Savi* hanno obbligo dell' essersi mantenuti vivi nelle memorie anche durante i secoli XVI, XVII, XVIII. Inutile rammentare le traduzioni che diffusero il libro per tutta oramai l'Europa civile. Insieme colle traduzioni si può mettere anche il poema di Mario Teluccini, che non è altro se non una trasformazione del libro dalla lingua della prosa in quella della poesia. Consta di nove canti e fu pubblicato nel 1566.

Contrassegno le cinque versioni colle sigle *m* (1. *Cr. matrigna*), *c* (2. Cappelli), *l* (3. latino), *em* (4. *Erasto* ms.), *es* (5. *Erasto* st.). La nostra, che viene ad aggiungersi adesso, designerò colla lettera *r* (vers. rimata). Mediante un *I* designerò con G. Paris tutto il gruppo della *Versio Italica*. E dal medesimo erudito, ossia dal sagace proemio da lui premesso di recente a due redazioni francesi dei *Sette Savi* [2], prenderò pure a prestito le lettere per indicare le altre famiglie : *V*, *L*, *A*. A coteste majuscole propongo che si aggiungano, quando sia il caso, le determinazioni secondarie sotto forma di esponenti. Per la *Versio Italica* avremo I^{m}, I^{c}, I^{l} ecc. [3].

I rappresentanti della *Versio Italica* vengono a rannodarsi in gruppi minori, a seconda di speciali affinità. Uno comprende gli *Erasti* : così strettamente uniti, che quasi non s'è neppur pensato a distinguerli. Un altro, d'assai più antico e notevole, abbraccia le versioni *l*, *m* e *c*. Non c'è fra queste sola identità di materia ; bensì corrispondenza pressochè continua dei periodi, delle proposizioni, delle parole. I tre testi ne costituiscono in certa maniera uno solo. Manifestamente i rapporti devono essere immediati e di natura assai semplice.

Ma come, propriamente, abbiam noi a concepirli ? In qual ordine genetico collocheremo i nostri tre individui ? Già al Mussafia, nella brevissima introduzione premessa al testo latino, parve « assai verosimile » che *l* fosse da riguardare siccome l'originale ; e preventivamente egli confutò l'obbiezione, che taluno avrebbe potuto trarre dalla lingua e dalla sintassi, le quali, per poco che si guardi, vi appajon romanze, e specifi-

1. Vol. cit., p. 94-118.

2. *Deux rédactions du Roman des Sept Sages de Rome ;* Paris, 1876 : pubblicazione della « Société des Anciens Textes français. »

3. Nelle citazioni, designerò con L i testi del Le Roux de Lincy ; con K la redazione in versi pubblicata dal Keller ; con *cat.* la versione catalana dataci dal Mussafia.

camente italiane, anzichè latine. Il dotto professore ha perfettamente ragione. Solo ciò ch' egli dice ha bisogno d'esser maggiormente chiarito, determinato, assodato.

In primo luogo importa di fissar bene che le due redazioni italiane *m* e *c* non s'identificano già in modo assoluto. Chi pensasse di non aver dinanzi nell' una, se non l'altra, alterata o corretta dal capriccio dei copisti, od anche dall' arbitrio di un editore, s'ingannerebbe a partito. Non si tratta qui di esemplari diversi di una medesima scrittura ; bensì di due forme distinte [1]. Di ciò potrà subito convincersi chiunque si metta a confrontare i due testi, anche solo per qualche pagina.

Ho accennato a possibili arbitrii di editori. Gli è che sul della Lucia pesa un sospetto. Egli non deve aver riprodotto il suo esemplare con fedeltà scrupolosa ; assai probabilmente si permise di ripulirne un poco la lingua. Questa conserva ancora qua e là qualche traccia idiomatica [2] ; ma nel manoscritto doveva, secondo ogni verosimiglianza, essere intinta di elementi dialettali in grado assai maggiore. Giacchè, non è dalle penne veneziane d'uomini non coltissimi, che possiamo aspettarci purità di dettato nei primi secoli della nostra letteratura. E dico veneziane, perchè a Venezia, non ne so dubitare, appartiene anche questa versione. Già gli elementi dialettali, per quanto scarsi, fanno pensare a quel territorio. Non solo non gli disconvengono, ma positivamente gli convengono. Certo converrebbero del pari anche a quasi tutta la regione padana ; se non che la patria presumibile dell' unico manoscritto vuole che di preferenza ci fermiamo alle provincie venete. E la scelta riceve una conferma e una determinazione più precisa da un passo, corrispondente a quello che ci ajutò così validamente a precisare la patria della redazione in ottava rima [3]. Nella novella del *Tesoro* ai due *sages* dei testi francesi rispondono qui « due officiali o *comandatori* ». Ora, i *comandatori* appartengono al sistema degli ordinamenti civili di Venezia [4]. Erano funzionarii scelti dal doge, e dipendenti in tutto da lui : una cosa stessa coi gastaldi ducali, di cui ebbi a far menzione.

Con tutto ciò lo studio minuto del testo in questione m'ha dovuto convincere che alterazioni profonde non possono in nessuna maniera essercene state. Ritocchi continui per ciò che spetta alla fonologia ; modificazioni abbastanza frequenti d'ordine morfologico ; poche sostituzioni di vocaboli e frasi : ecco le licenze che l'editore può essersi per-

---

1. Insisto, perchè il Mussafia, senza propriamente dir cosa erronea, potrebbe forse trarre altri in errore. *Op. cit.*, p. 92.
2. Per es. *sentando*, *sèntati* p. 26 ; *leva su in pressa* p. 27 ; *tu moriressi*, p. 35.
3. V. pag. 31.
4. V. Sandi, *Princ. di St. civ. di Ven.*, I, 808.

messe. Egli dovette lavorar di mestola e levar la schiuma : non altro di sicuro.

Ciò premesso, ci si presenterebbe in astratto una doppia possibilità. O le due redazioni volgari son tradotte indipendentemente dalla latina, o questa è essa medesima traduzione d'una di esse, esemplare dell' altra. Quale tra le due ipotesi sia a priori più verosimile, non c'è bisogno ch'io dica. Tuttavia ciò non può bastare perchè ci permettiamo un' affermazione. Di testi tradotti in una lingua, e da quella poi ritradotti più tardi nel linguaggio primitivo, non mancano davvero gli esempi.

Convien dunque esaminare più addentro il problema, ossia fare un raffronto minuto di *c* ed *m* con *l*. Ben presto si riconoscerà che, supposto *l* originale comune, i rapporti si spiegano colla massima naturalezza; presenterebbero invece mille difficoltà, data un' altra ipotesi. L'immagine del testo latino si riflette intera in *c* ed *m* insieme uniti; ma non già nell' uno o nell' altro soltanto. Si prendano due traduzioni indipendenti di un libro qualunque, e si mettano a confronto tra di loro e coll' originale : si vedranno relazioni perfettamente analoghe a quelle che si manifestano nel nostro caso.

Di ciò potrà persuadersi chiunque faccia l'esperimento. Qui tuttavia sento il dovere di recare anche qualche prova più determinata. Comincio da *m*. Son molte e molte le frasi ed i modi che trovano la loro ragion d'essere nel latino di *l*. Trovo a pag. 11 : « Ma ella (*la regina*) come innamorata d'esso, lo fece chiamare a sè ». La frase è impacciata e quell' *esso* non vien naturale. Si confronti il latino : « Quae ... tanquam capta amore fecit ipsum ad se vocari » (p. 98). A pag. 13 il primo filosofo si meraviglia che il padre voglia disfare il figliuolo « non servato l'ordine de la ragione ». E noi alla nostra volta ci meraviglieremmo di questo modo di dire, senza l' « injuste nec ordine juris » — forse da supplire appunto « servato » — di *l* (p. 99). Non che si tratti di cose che proprio in italiano non istieno. Gli è che coteste espressioni si offrono da sè medesime quando si scriva latino, mentre chi pensi in volgare deve andarne in traccia a bella posta, e cacciarne via altre ben più naturali. Ancor più significativo è il *leporario*, che abbiamo ripetutamente subito dopo (p. 13 e 14), e che proprio mal s'intenderebbe come avesse potuto venire in mente senza di *l*. E cos' è in italiano, « avvenne che la question si commetteva *circa la culla* » (p. 14)? È manifestamente il latino : « Contigit autem quod illud esset *circa cunam* » (p. 100). Voltiamo ancora qualche pagina. Dire in volgare, « E mentre egli volesse andar fuori de la terra » (p. 16), significa valersi di una sintassi abbastanza curiosa. Ma *l* subito ce la spiega : « Cumque » — probabilmente il testo che servì alla traduzione portava *dumque* — « dominus vellet ire extra terram » (p. 100). Si potrebber raccogliere esempi quanti si volesse.

Appunto l'evidenza del fatto, che ancor prima della scoperta di *l* aveva indotto il Mussafia, sagace qui come sempre, a fiutare nella *Crudel Matrigna* una traduzione dal latino [1], mi dispensa dal prolungare ulteriormente il discorso.

Piuttosto non devo tacere che non tutti i latinismi di *m* hanno da *l* la spiegazione cercata. *Ancilla* (p. 32), *in longinqua parte* (p. 33), *unigenito* (p. 51), *increpandolo* (p. 55), ecc., si trovano a fronte nel latino voci o frasi differenti. La cosa non è strana. Talvolta il traduttore avrà avuto dinanzi una lezione diverse dalla nostra. Ma più ancora è da tener conto dell' ambiente in cui il suo cervello si trovava trasportato, in grazia dell' operazione a cui stava attendendo. Sopra uno scrittore toscano l'effetto sarebbe stato appena avvertibile; non così sopra un provinciale, che mal conosceva la favella della quale s'ingegnava pur di valersi. E si rammentino anche le cose dette a proposito della parte che il latino continuava ad avere come elemento della lingua scritta [2]. I latinismi parevano accrescere maestà al linguaggio. Ben lungi dallo scansarsi, si cercavano di proposito.

Con ciò avrò forse messo nella mente del lettore un po' di scetticismo circa il valore delle prove che adducevo poco fa per la derivazione di *m* da *l*. Dato che così sia, sarà bene rincalzare l'asserto con una prova d'altro genere. Se *m* non fosse traduzione di *l*, ne dovrebb' essere l'originale, e *c* ne sarebbe, senza alcun dubbio possibile, una ritraduzione. Ma *c* è giunto a noi in un codice di rispettabile antichità. Il Cappelli (p. x) lo dice del secolo xiv; ed io posso confermare il suo giudizio, e soggiungere anzi che non assegnerei di certo il manoscritto agli ultimi decennii di quel periodo. Ne verrebbe che *m*, per essere l'originale di *l*, originale alla sua volta di *c*, dovrebbe appartenere perlomeno al principio del trecento. Ora, avesse pur anco il Della Lucia messe le mani nel testo molto più addentro che non sia ragionevole il supporre, questa data non cesserebbe di apparire assolutamente assurda.

Passiamo a *c*. Non mi par meno sicuro che anche questo testo sia traduzione di *l*. Gl' indizi somministrati dalla forma non abbondano certo quanto in *m*; se non che hanno qui maggior forza. Il traduttore non è malaccorto alla maniera dell' altro; ritrae per solito il suo modello esattamente, ma non goffamente, e sa sostituire all' espressione latina — giacchè, per quanto l'autore di *l* spropositi, per quanto scriva una lingua italianeggiante, il suo è pur sempre una specie di latino — un' acconcia espressione volgare. Appunto per ciò non ci riesce naturale il trovare, precisamente nelle prime parole conservate (p. 5), che l'imperatore

1. Nel *Jahrbuch* del Lemcke, IV, 166.
2. Pag. 41.

« annunciò alla moglie ciò che del figliuolo era addivenuto. La quale ebbe grande letizia » ecc. [1]. Quell' *annunciò*, e il collegamento col relativo sentono qui di esotico. E infatti eccoceli in *l* : « Imperator ..... uxori quod de filio suo acciderat nunciavit. Quae quia ipsum cum gaudio expectabat » etc. (p 97-98). Di peggio forse abbiamo dopo la novella del levriere : « Udendo questo l'imperatore rilassò la sentenza del figliuolo » (p. 10). Cfr. *l* : « Audiens hoc imperator sententiam mortis filii sui *relaxavit* » (p. 100). E cotesto *rilassare*, e di fronte a lui il *relaxare*, ritornano quante volte i filosofi hanno finito di narrare. — Nella transizione alla terza novella, « E incontenente venne l'altro filosofo » (p. 12), *l'altro* è dovuto al fatto della traduzione : « Et ecce mane alter philosophus » (p. 100). Ed anche l'*incontenente* è volgarizzamento irriflessivo di *ecce*.

Lasciamo altri esempi, e guardiamo un pochino anche alle cose. Nel *Pino* è manifesto che s'è guastato il racconto, là dove il padrone, avanti di partire, ordina all' ortolano « che di quella pianta egli avesse cura, eziandio s'egli dovesse [tagliare] tutte l'altre piante » (p. 11). Tutte no, e neppur una : bensì unicamente i rami dell' albero maggiore. E così infatti è detto più sotto [2]. L'errore non è in *l* : « Jussit hortulano quod haberet magnam curam de ea ac ipsam recte elevaret, et si deberet incidere arborem illam totam et omnes ramos ejus » (p. 101). — Nella storia d'Ippocrate e del nipote *c* non ispiega punto con qual metodo di cura sia guarito il principe bastardo : « E poscia lo medico curoe lo giovane sì che guarie » (p. 14). Il latino dice « cura decenti » (p. 102) ; e vedremo più oltre come questa frase abbia assai importanza. — A pag. 17 il pastore, che capita al pero, dov' è solito di venire il cignale, comincia « a cogliere di queste pere ». Non *cogliere*, bensì *raccogliere ;* tutte l'altre versioni, e il seguito pur di questa, ce ne fanno sicuri : le pere sono per terra. Sembra dunque essersi intesa male l'espressione ambigua di *l* : « collegitque de piris » (p. 103). — Chiediamo qualche esempio alla 5ª novella : *Tentamina*. In *c* non si tratta per la donna di trovarsi un amante ; bensì di dar effetto all' amore che essa nutre già per un giovane (p. 18). Eccoci allontanati dalla versione primitiva, che risulta in modo non dubbio dall' accordo di *l* (p. 104) coi testi forestieri. Poi la terza prova è manifestamente strozzata. La madre dice : « Domenica, quando tuo marito farà grande convito [di suoi] amici, andarai e sederai appresso lui, e ligherai la borsa all' anello della tavola, sì che si ribalti ; e se di questo non si turba, poscia farai tua volontà. — E fatto questo, lo marito si turbò molto contra lei » (p. 20). Lasciamo stare la soppressione del fatto : ma chi capisce

1. Dinanzi a *la quale* l'editore mette solo una virgola. A torto.

2. « Servo maledetto, non t'avea io detto che tue devessi tagliare tutti li rami perch' ella andasse ritta? » V. anche la nota del Mussafia al testo latino.

in che maniera la tavola abbia da esser rovesciata? E s'avrà proprio a rovesciare la tavola? Pare un po' troppo. Ebbene, si guardi al latino: « ...Vade et sede juxta eum, et verte[1] caput tabaleae mensae ad clavem, quam apud latus tuum habes » (p. 104). Così sta bene[2]. E che questa sia la versione primitiva, è dimostrato incontestabilmente dall' accordo colle altre redazioni[3]. — Termino con un esempio di *Roma*. Il nome del *maestro* che libera la città dall' assedio è taciuto da *c* (v. p. 33). Invece nel latino lo abbiamo (p. 110); e sebbene nel codice viennese la lezione sia corrotta, intendiam pure essere il medesimo che conoscono i testi francesi, vale a dire quel Giano, a cui il fatto è attribuito anche in libri anteriori d'assai ai *Sette Savi* occidentali[4].

Pertanto credo di dover riguardare come un fatto umanamente sicuro, che tanto *m* quanto *c* son traduzioni di *l*. Le ragioni a cui s'appoggia questo risultato son troppo valide, perchè abbiano a temere di qualche piccolo inciampo. Ciò non mi esime dal dovere di guardar bene in faccia le difficoltà e di cercarne la soluzione.

Accade talvolta che *c* ed *m* si trovino d'accordo tra loro e in disaccordo con *l*. La spiegazione non sarà sempre la medesima. In certi casi l'incontro sarà da ritenere accidentale. E in verità sarebbe pressochè impossibile che due volgarizzatori di un medesimo libro non s'avessero mai da incontrare! Ma questa ragione è ben lontana dal valere dappertutto. Non pretenderemo, per esempio, che essa ci spieghi, come mai nell'*Inclusa*, tra le varie prove messe in opera dall' astuta moglie per togliere ogni sospetto al marito, *c* ed *m* ne conoscano una d'un *cagnuolo* (*c* p. 31; *m* p. 39), che *l* ignora. Qui è ben sicuro che i due traduttori dovevano aver dinanzi un testo più compiuto del nostro. E certo, che la lezione del codice viennese sia qua e là malconcia, non è cosa dubitabile. Per convincercene, torniamo un momento a *Medicus*. Ucciso il nipote, Ippocrate « passus est intolerabilem fluxum ventris, quem ipse nequaquam valuit restringere cum omnibus suis medicinis. Et dixit suis ministris: Ego non possum restringere hunc fluxum meum. Faciens autem aquam

---

1. Attorciglia.
2. Solo, invece di *clavem, quam*, ci aspetteremmo *claves, quas*.
3. Cfr. L., p. 47; K., v. 2688, 2716; *cat.*, v. 1910; ecc. ecc.
4. V. G. Paris, *Le récit* Roma *dans les* Sept Sages, *Rom.*, IV, p. 127. — Per la solita ragione dell' abbondare soggiungerò un altro esempio. Appartiene a *Sapientes*. Leggiamo in *c*: « Ed eziandio avea e tenea VII filosofi, li quali dovea accertare di dare moneta come egli interpretavano li insonii » (p. 21). L'espressione non è chiara, ma sembra indubitabile che il soggetto della proposizione relativa sia il re. Sarebbe questi che dovrebbe dare, o almeno star garante. Il confronto del latino spiega l'abbaglio del traduttore: « Habebat autem septem philosophos in curia sua, et datis eis certis muneribus (cod. *mulieribus*) somnia hominum interpretabantur » (p. 105). L'ablativo assoluto e il *certis* hanno traviato l'interprete nostro.

cum pulveribus restrictis, ut usus ea attraheretur, et videns hoc non proficere, flevit amarissime de vita omnino desperando » (p. 102). Chi non vede l'assurdo ? Ippocrate ha provato di già tutte le sue medicine, e torna ancora a provarne una ? Orbene : *m* e *c*, perfettamente concordi con *l* fin dove il latino dice *medicinis*, lì se ne staccano, per narrare l'episodio caratteristico del vasello forato (*m* p. 21 ; *c* p. 15), comune a tutte le altre redazioni. Gli è che in *l* il passo è evidentemente corrotto. Un trascrittore doveva aver saltato qualche rigo ; vi fu chi volle rimediare alla lacuna, e a questo fine impastricciò una correzione qualsiasi. Nel concio si riconosce ancora qualche parola appartenente alla lezione genuina : *faciens*, *aquam*. Si confrontino i volgarizzamenti [1].

Similmente, non che abbattere, non può nemmeno far menomamente traballare i resultati ottenuti qualche rarissimo e minimo accordo d'una sola tra le versioni italiane con altre più remote. Sarebbe un grosso errore il vederci un indizio di parentele, e quindi di derivazioni diverse da quelle, che s'è creduto di dover riconoscere. Che importa, per es., se, nel gruppo nostro, solo *m* dia una specificazione al re che manda per Ippocrate (p. 18) ? È il re d'Anglia, sta bene ; a quel modo che in altre redazioni abbiamo il re d'Ungheria (L., p. 26), un re di Grecia (K., v. 1703), di Puglia (*cat.*, v. 913). Ma par facile vedere essere puramente fortuito, o, per dir meglio, dovuto a cause psicologiche e logiche, quel poco di somiglianza che qui viene ad esserci. In qualche altro caso, precisamente come per le concordanze comuni ad ambedue le traduzioni bisognerà supporre ragioni d'altro genere. Ma, purchè si sappia rappresentarsi al vivo le condizioni reali, queste lievi difficoltà non faran mai paura ; si vedrà sempre uno o più modi per sbarazzarsene [2]. Da tutto

1. Un guasto c'era forse di già nel testo donde uscì *c*. Almeno il codice modenese ci dà imperfetto questo luogo, sicchè l'editore dovette supplirvi alcune parole. — Del fatto osservato qui sopra darò ancora qualche esempio. *Inclusa*: « Quidam sapiens judex habuit uxorem *sapientem* » (p. 108). Quest' ultima voce dà subito gran sospetto ; ci aspetteremmo *pulcram*. E difatti *c* ed *m* dicono entrambi *bella*. Qui la cosa è semplicissima ; ma come si spiega che in *Gaza* le due traduzioni facciano che il figlio del ladro, per giustificare il pianto de' suoi, si ferisca *nella coscia* (*c* p. 28 ; *m* p. 36), mentre in *l* egli si ferisce *in capite* (p. 108) ? Mi par di poter sciogliere l'enimma. Il latino doveva di certo dire primitivamente *coxa ;* coscia, o mano, e non già capo, s'ha pressochè in tutte le redazioni di questo racconto. Un trascrittore ebbe a frantendere il vocabolo ; credette significasse *coccia*, ossia precisamente *testa*, e pensò di far opera buona sostituendo un sinonimo più nobile.

2. Un' omissione minima nella nostra lezione di *l*, già esistita nell' esemplare donde uscì *c*, potrà spiegarci, come mai in *Roma* soltanto *m* abbia i *due capi con specchi* (p. 41), ben noti ad altre famiglie. V. il Paris, nello scritto citato, *Rom.* IV, 125. Qualche altro caso ricorderò semplicemente, senza proporre ipotesi. La versione *m* è altresì la sola del nostro gruppo che in *Gaza* accenni che il figlio tenti dissuadere il padre dal furto (p. 33) ; la sola che vi menzioni specificatamente le sorelle del giovane (p. 34) ; la sola che in *Virgilius* nomini il poetamago (p. 44).

ciò mi si lasci dedurre un corollario, ovvio quanto mai, ma troppo spesso dimenticato nella pratica. Guai in fatto di comparazioni a vedere in ogni convenienza un indizio d'origine comune! Se per lo più le somiglianze si ereditano, spesso anche si producono. Lo scienziato deve studiarsi di affinare quanto sia possibile i criterii per distinguere l'uno dal l'altro i due generi di affinità. Senza cotesta distinzione si finisce sempre per aggirarsi in un labirinto inestricabile di dati contraddittorii.

Questa discussione preliminare sembra metterci in istato di scoprire facilmente, qual posto sia da assegnare alla redazione in ottava rima. Invece di un problema molteplice, ci troviamo adesso dinanzi una questione semplicissima in apparenza. Deriva *r* da *l*, oppur no? Che, data la derivazione, essa abbia ad essere piuttosto immediata o mediata, sia poi attraverso ad *m* o *c*, sia passando per un altro volgarizzamento ipotetico, è una determinazione d'ordine secondario.

Gli è paragonando contemporaneamente *r* ed *l* con redazioni d'altri gruppi, che dobbiam cercare la riposta. Credo opportuno di cominciare da una novella, anzichè dall' introduzione. Procederemo più sicuri e spediti.

Faccio cadere su *Medicus* la scelta. In generale c'è molta somiglianza fra i nostri due testi. Siamo, è vero, discretamente lontani dalla perpetua convenienza sintattica e verbale che s'aveva tra *l* e *c* oppur *m*; ma già s'intende che rapporti così stretti, tra una redazione poetica ed una prosaica, son possibili solo nel caso, che la prosa sia dissoluzione dei versi. Giacchè, del resto, ogni verseggiatore è tratto di necessità ad ampliare, a sopprimere, a modificare. E quel certo grado di licenza che il ritmo lo costringe ad arrogarsi, si converte in un eccitamento ad arbitrii e mutazioni maggiori.

Dunque la rima, com' è da aspettarsi, ci offre ordinariamente un di più. Per solito si riduce a mero fogliame della peggior specie. Parole vuote di pensiero e vanissime ripetizioni. Il latino comincia : « Hippocras summus medicus... » E la rima :

..... Lo medicho di gran fisicha
Che Ipocras si nomeva, lo gran teologo,
Lo qual aveva de gran libri in rubricha,
Costui sopra i altri fo medicho soprano,
E in medizina si fo molto altano.
(IV, 1.)

Inutile insistere con altri esempi. Già nella prima parte di questo lavoro s'è imparato abbastanza a conoscere il nostro uomo, perchè le sue goffaggini ci possan più far meraviglia. Nè l'osservazione di differenze siffatte farebbe progredire d'una linea la questione critica.

Finchè dunque nelle cose *r* ed *l* camminano di conserva, anche noi

tiriamo di lungo. Le discrepanze comuni — se discrepanze ci sono — dagli altri gruppi, non vogliono esser considerate in questo luogo. Veniamo pertanto fin dove il medico ha minacciata la regina, ch' egli se ne andrà, dacchè essa non gli vuol palesare il vero. Qui *r* prosegue :

Vedendose la dama esere sguxita,
Dise : Se credese chel non fosse saputo
E che l'avesi in credenza, perchè la vita
Lo mio marito me toria al tuto,
Io ti diria da chui e' fui rapita.
A lei respoxe lo medico proveduto :
Madona, non dubitate. Aldi el mio detto :
Retignerò tutto el fato secretto.
(St. 9.)

Nulla che esattamente corrisponda in *l* [1], e nemmeno in *c* nè in *m*, che ci farebbero da spia, se mai nel testo del codice viennese ci fosse una lacuna. Invece abbiamo nella prosa francese : « Quant la roine voit ce, si le rappelle et li dist : Sire, je le vos dirai, et por Dieu, gardez que n'en soit parole. — Dame, non sera il » (L, p. 27).

Se non che questo non è ancora un indizio col quale fare a fidanza ; tanto più che la richiesta e la promessa della segretezza mancano in altre versioni. Nulla vieta di vederci una di quelle amplificazioni, che qua si producono, là spariscono, per poi rinascere un' altra volta. Ma non si può già dire altrettanto del metodo di cura che il medico adotta, quando sa di positivo che il principe è bastardo :

Dise lo medico nel so conzeto solo :
Qui me bexogna lasar le dignitade,
E come avòltero medichare lo volo,
Perchè bastardo l'è con pravitade ;
E come avòltero e bastardo lo vo' medicare.
Alora lo medicho ebeno a comandare
Che zibi grosi qui sì sia arechato,
Come è charne di vacha e simele cosse ;
E da mangiare a quel giovene à dato,
Perchè la natura sua vuol cose grosse.
(St. 11-12.)

Si confrontino le redazioni francesi e le loro emanazioni, e si veda come s'accordino. L, p. 27 : « Il est avoltre, je li ferai poison a avoltre : donnez lui a mengier char de buef [2]. Il firent son commandement ».

1. « Et medicus dixit : Ex quo mihi non vis dicere veritatem, ego recedam. Et regina videns ipsum velle recedere, cum multum affectaret filii sanitatem, ait : In curiam regis » etc. (p. 102).

2. Non c'è bisogno di dire che *vacca* o *bue*, non costituiscono una differenza. La vacca ci rappresenta in certo modo un' evoluzione progressiva. Si scende d'un gradino.

K., v. 1745 : Dame, dist il, c'est bien raison ;
Or aura avoutre poison.
Lors li fist car de buef mangier... [1].

Si veda, se si vuole, anche la versione italiana pubblicata dal d'Ancona, p. 24, e la catalana dataci dal Mussafia, v. 969.

Ora in *l* troviam solo un' indicazione indeterminatissima, già ricordata anche altrove : *cura decenti*. Questa frase ha l'aria d'essere un riflesso dignitoso della versione degli altri testi. Il redattore latino par come aver voluto scansare una volgarità. Pertanto *r* contiene qualcosa che non è in *l* nè nei suoi derivati [2], e che doveva essere invece nella sua fonte immediata o mediata. Le conseguenze pajono offrirsi ovvie. Tuttavia per adesso lascio che il lettore le cavi per conto suo, e mi limito a osservare e raccogliere.

L'accordo peculiare di *r* con redazioni più remote per ciò che riguarda la cura, si ripete al ritorno del nipote presso lo zio. Mentre *l* si contenta di un « Rediit medicus ad Hippocratem nepotem (*sic*) suum, narrans eidem quae fecerat » [3], *r* così espone il fatto :

Partì lo giovene medicho saputo
E ritornò al suo barba Ipocràs,
E domandolo, se lui à guaruto
Quelo amalato per chui andare el fas.
E lui dise de sì, come proveduto.
Che li àtu fato? lo barba li parlàs.
Charne de vacha e altre cose grosse
Li ò dato a manzare, lui li resposse.
— Adonque costui è avòltero nato?
Sì, dise lo nepote, ch'io l'ò cognosuto.
(St. 13-14.)

Paragoniamo L : « Et s'en revint a son oncle. Ypocras li demanda : As tu l'enfant gari ? — Oil, Sire. — Que li donas tu ? — Char de buef. — Dont estoit il avoltres ? — Sire, voire. » Si confronti pur K, v. 1755 ; cat. 979 ; Hans von Bühel, v. 4583. Proprio soltanto *l* co' suoi accoliti venne ad appartarsi.

All' incontro l'uccisione proditoria del nipote è strozzata da *r*, mentre *l* ce la narra assai acconciamente, e con particolari che occorrono anche

1. Qui s'aggiunge anche pane inzuppato nell' acqua. L'acqua si ha pure nell' *Historia Septem Sapientum*. V. Paris, *Sept Sages*, XXX, n. 2.
2. Cf. *c* p. 14 ; *m* p. 20.
3. Acciocchè l'errore del *nepotem* non faccia per caso supporre un guasto più profondo nel testo, si confrontino le traduzioni : *m* : « Il qual subito ritornò dal suo barba, narrandogli il fatto come gli era intravenuto, e come avea conosciuto che il detto infermo era bastardo » (p. 20). *c* : « Ritornato il medico a Ippocras, narroe a lui ciò ch'era addivenuto » (p. 14).

fuori della *Versio Italica*. Ecco i due testi nostrali. Ci aggiungo pur L, per comodità di confronto.

r: Chiamò lo nepote e dise : Ora andemo
Ala canpagna e dele erbe acolieremo.
Esendo gionti a un luocho salvagio,
Lo suo nepote dele erbe arcolie.
Alora lo vechio falso e malvagio
Con un coltelo da drieto con so volie
Lo arsaltò e ferllo adagio,
E a tradimento la vita li tolie.
E per invidia amazò lo nepote
Lo vechio Ipocras in quele grote.
(St. 14-15.)

l, *l. cit.* : « ... Vocansque ipsum quodam die in viridarium suum, ubi erat herbarum medicinalium multitudo, inspexit Hippocras quandam herbam bonam multas habentem virtutes, dixitque nepoti suo : Videsne aliquam herbam bonam ? Qui respondit : Video. Et illam ostendit et collegit, et Hippocrati singulas virtutes declaravit. At Hippocras vidit aliam herbam, cujus virtutes nepos suus ut prioris declaravit. Tertiam herbam vidit nepos Hippocratis, quam Hippocras non vidit, et dixit Hippocrati : Haec est melior cunctis herbis. Dixitque Hippocras : Collige eam. Et dum se flecteret ad colligendum ipsam, Hippocras ipsum ad cor cum gladio percutiens [occidit], clamque ipsum sepelivit. »

L, *l. cit.* : « Il apela : Biau nies, dist il, venez après moi, en cel vergier. Il entrerent ens, par le guichet ; et quant il furent en milieu : Dex ! dist Ypocras, com je sens une bone herbe. Cil saut avant, si s'agenoille, si la quest et li aporte, et li dist : Sire, veez la ci. Et il la prent en sa main : Voirs est, dist il, biaus nies. Il ala encore plus avant : Ore en sent, fait il, encore une meillor. Cil vient avant, si s'agenoille pour cueillir la. Ypocras se fut bien appareilliez et tret un coustel, si vient après le vallet, si le fiert, si l'ocist par mi tout ce. »

I contatti di *l* con quest' ultima versione balzano agli occhi e mi dispensano dal metter più sotto gli occhi del lettore fatti dello stesse genere. Tanto più essendo le conseguenze che ne derivano già abbastanza manifeste anche per prove d'altro genere.

Sicchè passiam oltre. Subito ucciso il nipote, Ippocrate nella rima arde i libri :

Poi Ipocras vene nela zitade
E tuti li suo libri ebe a bruxare.
(St. 16.)

La cosa è riferita, precisamente in questo luogo, anche dalle versioni francesi e da una parte della loro figliolanza. Si veda L, p. 28 ; K, v. 1853. Invece *l* e famiglia non dicon nulla dell' arsione. Eppure *l* sa

bene di libri scritti da Ippocrate, e di passaggio ne ha fatto prima menzione ad altro proposito : « Hippocras autem invidia motus ex eo quod iste melior erat eo (ex eo quod multos libros fecerat Hippocras), ne post mortem propter istum nepotem suum ejus mentio cum memoria deleretur », etc. Si vede quindi che nell' esemplare di dove è uscito il latino i libri e l'arsione dovevan esserci di sicuro. Ma il nostro prosatore sapeva forse che ancora sussistevano opere del famosissimo medico. Però soppresse la distruzione, pur conservando qualcosa, mutato luogo e destinazione. Fors' anche gli sembrò assurdo in chi tanto ambiva la fama, il distruggere precisamente ciò che meglio avrebbe dovuto servire a perpetuare la memoria sua[1]. Comunque, ecco un secondo caso, analogo ad uno rilevato poco addietro. S'avrà occasione di richiamarli entrambi.

L'episodio del vasello forato, che, com' era ben da aspettarsi, in *r* non manca, se non esiste più nella nostra lezione di *l*, esisteva, come s'è visto, nei manoscritti di dove procedono *m* e *c*. Non è dunque il caso di tenerne conto. E così ci troviamo al termine della novella.

Volgiamoci adesso all' introduzione. Siccome peraltro sarà questa una parte del libro da riportar poi tutta intera, qui procederò molto alla spiccia, contentandomi anche di solito, per semplicità maggiore, di chiamar a paragone il testo del Leroux.

Comincio dall' avvertire che *r*, d'accordo colle razze oltramontane, parla subito al principio (St. 4-6) della madre del principe, mentre *l* appena la ricorda poi incidentalmente per annunziarcene la morte, dopo aver lasciato crescere ed educare per più anni il fanciullo. — Il palazzo dove il giovinetto riceve la sua educazione è in *r* fatto edificare apposta (St. 11-12), concordemente con ciò che si ha nella maggior parte delle versioni forestiere, e perfino nel ramo orientale ; non così in *l*, se pur non vi si voglia sottintendere gratuitamente la cosa. — Nè il latino dà particolari di alcuna specie sulle disposizioni che là dentro si prendono. Ben ce ne fornisce parecchi la rima, sostanzialmente concordi con quelli somministratici da L. Abbiamo le arti dipinte sulle pareti (St. 13) ; abbiamo la menzione speciale del letto assegnato al giovane alunno (St. 14). — Poi *l*, nè qui, nè in alcun' altra parte, non dice i nomi dei Savi ; *r* ce li enumera tutti (St. 19-25) ; e, salvo certe storpiature o leggiere varietà, son precisamente i medesimi che abbiamo in L. — Lo strano esperimento delle foglie per accertare il profitto del giovinetto, è taciuto da *l*, narrato da *r* (St. 28-32). — Al pari di L, *r* espone distesamente come si vada a

1. In certe redazioni le espressioni son così ambigue, che non si capisce se i libri bruciati siano opera d'Ippocrate, o del nipote. Taluno mostra di aver proprio creduto che fosser di quest' ultimo.

consigliare all' imperatore di prendere altra donna, quali argomenti s'adoperino per persuaderlo, com' egli commetta ai consigliatori di fare essi stessi la scelta, come questi cerchino, trovino, e come le nozze abbian luogo (St. 36-40); *l* sbriga tutta questa parte in poche parole, tralasciando ogni particolare. La sola differenza grave che sia qui tra L ed *r*, si è che gli eccitatori delle nuove nozze sono assurdamente nella versione nostra i maestri stessi del principe. L'identificazione dev' esser nata dall' aver franteso un'espressione ambigua, che possiam credere riflessa fedelmente da *l*: *imperator de consilio sapientum*, etc. — La matrigna in *r* come in L è mossa da invidia a chiedere al marito di vedere il figliastro; essa pensa con dispetto che abbia a toccare a lui, e non già ai figli che potesser nascer di lei, l'eredità dell' impero, e però vuol sbarazzarsene (St. 45-47). In *l* il motivo è ben diverso: la donna vuol vedere il principe, perchè, udendone decantare i pregi, s'è accesa d'amore per lui. — I messi mandati ai Savi son due in L ed *r* (St. 51); in *l* l'espressione rimane indeterminata: *nuncios misit*. — Ed *l* tace similmente la circostanza della cena e del giardino, che è in *r* (St. 53) allo stesso modo che in L. — In *r*, come nelle versioni francesi, abbiamo due stelle: la prima rivelatrice del pericolo, è avvertita da un filosofo; la seconda annunziatrice della possibilità di uno scampo, è scorta dal principe (St. 54-60); *l* riduce invece le due ad una sola, nella quale il principe legge e il pericolo e il rimedio, sicchè ai filosofi rimane una parte puramente passiva. Poi *l* fa che i maestri vadano l'indomani col giovane alla corte; in *r* non si muovono (St. 65-66), di modo che siamo vicini ad L, dov' essi partono bensì, ma s'arrestano in un bosco, e non giungono per nulla affatto all' imperatore. — *r* ci rappresenta presso a poco alla maniera di L l'imperatrice, che, saputo l'arrivo del figliastro, viene al marito a lui ed (St. 77); in *l* è l'imperatore che va alla donna; e ci va solo. — Infine altre convenienze estranee ad *l* si potranno rilevare agevolmente confrontando *r* con L, tanto nella breve scena fra i tre protagonisti, quanto in quella tra la matrigna e il figliastro.

Estendere qui maggiormente il paragone, sarebbe superfluo. Mi basti dire in genere che tutto quanto l'esame comparativo dei testi continua a mettere in luce fatti della medesima natura. Sicchè la causa è oramai istruita: veniamo alla discussione.

Che mai risulta dalle cose osservate? — Le deduzioni sarebbero semplici e nette, se non venisse a creare gravi imbarazzi un fattore, del quale troppo spesso non si tien conto abbastanza. Cotesto fattore consiste nella mescolanza e nella sovrapposizione possibile di due o più versioni diverse. Più individui s'incrociano, e danno nascimento ad una razza mista, che costituisce poi la disperazione dell' antropologo. E l'incrociamento può avvenire in differenti maniere: talora è voluto, tal' altra

spontaneo ; qui si procura col paragone di due testi scritti ; là accade inconsciamente nella memoria, perpetua rimescolatrice di reminiscenze. Poi v' hanno qui pure casi, nei quali le due specie ne procreano una terza ben distinta da entrambe ; altri invece, in cui l'uno dei due tipi prevale di gran lunga, e solo viene poco o tanto ad essere modificato. Questi ultimi casi son di gran lunga i più frequenti ; ed è appunto alla loro categoria che apparterrebbe pure il nostro, se mai s'avesse a conchiudere che la rima fosse un testo contaminato.

Ciò premesso, veniamo a specificare. Ci stanno dinanzi due possibilità, delle quali l'una, duplice essa medesima. O *l* ed *r* emanano indipendentemente da una fonte comune, oppure l'uno di essi proviene bensì dall' altro ; ma insieme s'è aggregata una certa dose di elementi, attinti ad una redazione di stirpe diversa.

Delle tre ipotesi, che appajono così possibili, non mi perito nondimeno ad eliminarne subito una. La derivazione di *l* da *r* va esclusa in modo assoluto. Le si oppongono ragioni di vario genere. In primo luogo la cronologia : *l* è senza dubbio più antico. Se anche lo conosciamo fino ad ora in un solo manoscritto appartenente al secolo XV, spetta al XIV, rammentiamocene, e non al suo cadere, il codice che ci ha conservata una delle traduzioni italiane. Questa prova rende oramai superflue le altre, meno conclusive d'assai. Ne accennerò tuttavia qualcuna, per soprappiù. Non è un traduttore latino che vorrebbe darsi la briga d'un lavoro di contaminazione per un libro siffatto. Inoltre, di elementi che uno solo fra i due testi abbia comuni con altre famiglie, c'è una discreta abbondanza in *r*, e invece molta scarsità in *l*. E poi per *l* si tratta per solito di mere varianti minute, e non già di particolari nuovi che abbiano un certo rilievo. Sarebbe pur strano che s'andasse a prender lontano roba di questo genere.

Sicchè restano a fronte due sole possibilità. O *l* ed *r* provengono ciascuno per conto suo da un medesimo ceppo ; o *r* deriva da *l* e fu contaminato coll' ajuto di un' altra versione.

Tra le due ipotesi confesso di non sapermi indurre a scegliere definitivamente. Certo la prima è più semplice. Ed essa ha altresì titoli ben più serii da far valere. Passiamoli in rassegna.

Una domanda preliminare sembra atta a sbarazzare un poco la via. Indipendentemente dalla questione attuale, l'esistenza di rappresentanti della *Versio Italica* anteriori ad *l* par probabile, o no ? — Probabilissima, oso rispondere ; chè questo nostro testo latino ha troppo spesso l'aspetto di un abbreviamento. Impossibile scorrerlo senza riportarne quest' impressione. Si guardi alle transizioni da una novella all' altra. Solo il primo giorno si dicon le cose compiutamente ; poi sempre, ora più, ora meno, si taglia corto. Così unicamente dal primo Savio vediam pattuirsi

l'indugio del supplizio per quella giornata. Par come che l'autore si secchi di ripeter sempre formole e parole identiche, e però voglia, se non altro, diminuire la noja. A volte, proprio, la brevità va tant' oltre, che più non potrebbe. Così accade la terza notte : « Rediens autem imperator adhuc vivente filio, dixit mulier : O imperator, tibi eveniet quod cuidam regi accidit, qui non videbat lumen extra civitatem suam, et a multis sapientibus consilium postulans, non poterat remedium invenire. Habebat autem septem philosophos » etc. (p. 105). Come si vede, non s'accenna alcuna circostanza ; non si lascia aprir bocca all' imperatore per interrogare. E s'avverta : il confronto con *m* et con *c* (p. 28 ; p. 21) mette fuor di dubbio l'integrità del testo [1]. Son poi notevoli a volte certe espressioni : « Et ecce mane tertius philosophus venit, dixitque inter alia : Imperator » etc. (p. 103-4).

Anche nelle narrazioni viene a rivelarcisi questo medesimo carattere. L'esempio più ragguardevole l'abbiamo in *Tentamina* (p. 104). Sempre per evitar ripetizioni, l'esecuzione delle prove non è mai esposta. Unicamente la si accenna con una frase riassuntiva : *Fecitque illa. — Fecitque puella, et senex respondit ut prius. — Fecitque ita.* Così non si contengono già le redazioni delle altre famiglie; e così non si contiene neppur *r*, che qui narra per disteso, e che anche nei passaggi tra i varii racconti, batte la via generalmente seguita. Or dunque, perchè mai, avendo dinanzi un testo più completo ed uno quasi di sicuro abbreviato, vorremmo nondimeno supporre che il primo non ci rifletta già l'originale primitivo, bensì abbia ad essersi ricomposto mediante un' integrazione e con nuovi prestiti ? Nè gli esempi citati stanno già soli ; nient' affatto. Il paragone con *r* ci fa non poche volte apparir *l* più breve, più povero di circostanze. Ora di coteste circostanze s'intende assai meglio ed è per sè stessa di gran lunga più probabile la soppressione, che non sia l'aggiunta. Tanto più poi mancando esse in un testo, che dà a conoscere una tendenza incontestabile al condensare ed allo sfrondare.

E talvolta avviene perfino che l'esistenza di certe circostanze narrate da *r* nell' originale di *l* possa ritenersi indubitata. Si rammentino i due casi occorsici nell' esame della storia d'Ippocrate : quello del metodo di cura usato col principino, e l' altro dei libri. Ognuno vede quanto se n' avvalori l'ipotesi di una fonte comune.

La quale trova conferma altresì nel fatto, che i contatti speciali di *r* con altre famiglie consistono spesso in analogie, anzichè in vere identità. In *r* il pericolo del principe è letto in *un pianeto* (I, 54) ; secondo L (p. 7)

1. Dico ciò, perchè in qualche caso analogo questo confronto potrebbe far pensare il contrario. Ma forse non a ragione. È altrettanto probabile che i due traduttori abbiano aggiunto per conto loro. Del resto il caso non è frequente : la maggior parte delle abbreviazioni in coteste sedi rimane confermata.

K (v. 489 seg.) ecc., nella luna. Similmente si consideri la scusa addotta in *r* dalla moglie desiderosa di un amante, per giustificarsi dell' aver mandato all' aria la tovaglia con tutto quanto l'apparecchio :

> Marito mio, non putì altro fare :
> Per adurvi la vostra copa m'ebi a levare.
>
> (VI, 23.)

È evidente il rapporto coi testi francesi : « Par ma foi, sire, je n'en poi mes. J'aloie querir vostre coutiau et vostre tablier qui n'estoit mie sor table, si m'en pesoit » (L, p. 48). Ora non si vede troppo perchè un autore, che aveva l'abitudine di tenersi stretto alla sua guida, dovesse fare di coteste sostituzioni. Nell' altra ipotesi invece ogni cosa vien naturalissima. Tutta quanta la *Versio Italica*, e però in primo luogo il suo prototipo, sta colle altre famiglie in relazioni di questo genere. Strette somiglianze, accompagnate da varietà continue.

E c'è dell' altro. Qualche sfumatura, qualche elemento affatto secondario stabilisce un rapporto tra *r* e le redazioni estranee, nei punti in quali del resto la somiglianza con *l* è assai stretta. In questi casi, per verità, la contaminazione appare improbabile. E s'allarghi pure l'osservazione e le si dia un' altra forma. Se un nuovo esemplare fosse entrato nella composizione di *r*, gli elementi derivati da cotesta fonte sussidiaria parrebbero dover essere di gran lunga più copiosi. Non è per prender così poco che si suol mettersi ad un lavoro di contaminazione. E son molte le cose che avrebber dovuto tentare l'autore. Per esempio, quella specie d'asta per l'educazione del principe, che vediam tenersi dal padre nel principio della storia. Così, al termine del *Virgilius* la rima accenna allo sdegno del popolo contro l'imperatore, per l'inestimabile danno di cui egli è stato causa alla città :

> E lo chomuno di Roma universale
> Di questo fato n'ebe gran dolore.
> O, quanto a tuti li parve gran male,
> Lamentandosi forte de lo inperatore !

Dopo queste parole non si capisce, come mai, se si fosse avuto sotto gli occhi un altro testo, si sarebbe qui omessa la storiella della fiera vendetta mediante l'oro colato, che, all' infuori della *Versio Italica*, s'ha in tutte le redazioni del racconto.

Soggiungerò altresì che del pari mal s'intenderebbe, come si potesse tralasciare di prendere addirittura qualche racconto, da mettere nelle nuove nicchie aggiunte al disegno anteriore. Chè tanto in A quanto in L si contengono narrazioni estranee ad *l*. Una in A : *Senescalcus*. In *L* tre : questa medesima : più *Filia* e *Noverca*. Dai nuovi racconti a cui s'è dato posto vediamo che l'amplificatore del vecchio libro non era uomo da far

lo schizzinoso. La roba da lui scelta è in gran parte più scadente di quella che A ed L gli avrebbero somministrato. E cito A ed L, perchè sono di sicuro i testi ai quali si deve qui pensare di preferenza. Ma si sostituisca pure qualunque altra redazione : l'argomento regge con tutte.

Ecco parecchie ragioni, che pajon buone, e che son tali di sicuro. Eppure esse non bastano ad appagare pienamente chi non ami di fabbricare ipotesi, che poi i fatti smentiscano troppo spesso. Una verità ben positiva deve metterci in gran diffidenza. La nostra redazione in ottava rima ci si presenta col vanto o la macchia di un arbitrio capitale. Al vecchio libro s'è appiccicata una lunghissima coda. E non questo solo. Anche ad uno dei racconti primitivi s'è aggiunto non poco.

Questo racconto è l'ottavo : *Gaza*. In *r* la storia non termina, come nelle altre versioni, col pianto delle donne, così astutamente e coraggiosamente giustificato dal figlio del ladro. Seguono due altri episodi ben noti : *gola ; lussuria*. E anche le parti antecedenti si sono accresciute di particolari, non meno ignoti agli altri gruppi, che ad *l* e derivati. Abbiam, per esempio, l'espediente del fumo, usato dal custode del tesoro per conoscere, donde mai il ladro possa essere entrato. Dunque non c'è dubbio : in questa novella una contaminazione ebbe luogo di sicuro. Qual possa essere stato il secondo modello, non è adesso da cercare. Mi contenterò solo di dire, che non fu nient' affatto il *Dolopathos*, al quale correrà subito il pensiero di più d'un lettore. Ciò si prova facilmente. Là dentro s'ha bene la prova del fumo e l'episodio della lussuria, ma non si pensa nient' affatto a scoprire il colpevole mediante la gola.

Messa fuor di dubbio la contaminazione per un caso, mal può escludersi il sospetto che il medesimo processo possa aver avuto una parte ben più estesa nella composizione del libro. S'è insistito sulla stranezza che, prendendo, si possa aver preso così poco. Ma badiamo : casi consimili occorrono molte volte. Però non vale negare ; bensì bisogna contentarsi di cercare le ragioni. Gli è alle recitazioni ascoltate, alle letture fatte, che conviene chieder spiegazione il più delle volte. Son fattori, pur troppo, indeterminabili, e che solo ci vengono a convincere, quanto sia vano il pretendere di capire ogni cosa. E se ne aggiungono altri ancora d'indole psicologica, che meno ancora si riesce il più delle volte a bene afferrare.

Sotto il rispetto che ora consideriamo, poco importa di sapere, se le grandi innovazioni che ci si offrono in *r*, si debbano al rimatore stesso, oppure ad un suo autore. Giacchè è ben possibile che il libro in rima non faccia se non darci storpiata una versione in prosa, perfettamente costrutta come la nostra. Certe dichiarazioni che s'hanno in principio ed in fine condurrebbero anzi diritte a creder così :

Ma molti se ne ritrova di coloro
Ch' altro cha rima non li piaze ascoltare;
Ed io sì volio sastifare a coloro :
Di proxa in rima volio rezitare,
E di la proxa anticha trare questo lavoro...

(I, 3.)

E qui, signori, io sì fazo fine a voi
A questa vaga e diletevele instoria ;
E se falatto vi avesemo noi
Ne lo rimare, lo qual per vanagloria
Non avemo fato, ma per dischiarir poi
Le dite cosse e per farne a voi memoria,
Perchè alguni noma rima lezer li piaze;
Per satisfar a loro l'ò fato ben audaze.

(XXIII, 55.)

Se non che le dichiarazioni di questo genere son sempre sospette. Agli autori sta troppo a cuore che si creda alla verità delle cose da loro narrate, perchè s'abbia da aspettarsi che, quando innovano, ce l'abbiano a dire. Certo il nuovo disegno dei *Sette Savi* è degnissimo del poeta al quale dobbiamo le malaugurate settecento e sei stanze, di cui si compone la versione in rima.

Con ciò non intendo tuttavia di dichiarare improbabile l'esistenza di cotesta ipotetica redazione. Voglio solo che la probabilità non s'esageri, e non si creda quasi di poterla rappresentare come poco distante dalla certezza. Una cosa piuttosto oserei affermare : se cotesta redazione è esistita — e chi sa che ancora non esista ? — essa dovette esser scritta in dialetto veneto. Perchè io pensi così, s'intenderà andando innanzi.

Qui lascio stare per un momento le congetture e le incertezze, per dir qualcosa che credo indubitabile. In nessun caso la fonte diretta di *r* non potè essere *l*. Tra i due bisognerebbe sempre metter di mezzo un volgarizzamento. Me ne convincono i due passi riportati qui sopra. Se l'autore avesse preso dal latino, se ne sarebbe ben pavoneggiato. Figuriamoci quanta autorità se n'accresceva all' opera sua ! E poi, è mai possibile che s'adducesse come ragione dell' opera la preferenza che certuni davano ai versi, e non si dicesse verbo di quella turba infinita, che un testo latino non lo potevano intendere ? Di più, s'ha la conferma di un infinità d'analogie. Nè si contrapponga che il rimatore alleghi egli stesso un suo originale latino. Alla st. 5 del c. I si legge, è ben vero :

La bona madre propia sì lo latoe
Per darli bona natura, dize mio latino.

Ma questa frase, presso gli antichi, e soprattutto poi presso i rimatori, ha un significato affatto generico, dove la specificazione del linguaggio

non entra più per nulla. E invero in questi nostri *Savi* vediam poi citarsi *il libro, l'autore;* ma di *latino* non si dice più altro.

Ciò posto, bisogna pur proporci un' altra piccola questione. Dato che *r* emanasse da *l*, potrebbe darsi che od *m* o *c* avesser servito di tramite?

Il rispondere non è facile; chè ci troviam ridotti ad una povertà d'indizi, veramente incredibile. Là dove tre individui, *l*, *m* e *c*, si rassomiglian tanto, non è agevole determinare a quale s'accosti maggiormente un quarto, che, per quanto simile, ha pur sempre fattezze sue proprie. E poi sulle somiglianze di parole non c'è da fare assegnamento. Prendiamo un caso tra molti del medesimo genere. In *Medicus* la rima dice dei messi, mandati ad Ippocrate (IV, 3) :

Li mesi alora si se partì di fato
E zonse dove lo medicho fa dimoràs ;
E la anbasata li fè del suo signore,
E ricontòli el fato tuto alore.

Il latino (p. 101) porta : « Iveruntque nuncii ad Hippocratem et dixerunt sibi causam adventus eorum. » E *c* (p. 13) : « Li messi furono a lui, e sposeno loro ambasciata. » Qui non si può a meno di avvertire quella parola *ambasciata*, comune ad r, e che, a fronte di *l*, sembra stabilire un rapporto fra i due testi. Ma ci disinganneremo trovando anche in *m* (p. 19) : « Onde lo re mandò per esso messi, ed essi gli dissero l'imbasciata loro. » Insomma, gl' incontri di parole son fatti per traviare, più che per servire di guida.

Nonostante quest' infelice condizione di cose, credo di poter escludere senza titubanza che tra *l* ed *r* possa esserci stato di mezzo *m*. S'abbia un paio di confronti, appartenenti ad *Inclusa :*

l (p. 110) : « Fecitque juvenis convocari multos amicos suos, et specialiter maritum uxoris. Dixit ei : Habeo desponsare quandam dominam multum honestam ; volo quod intersis honori meo. Qui dixit : Libenter. »

m (p. 39) : « Ed invitò il suo marito e molti altri, dicendo che volea sposare una donna. »

r (X, 19) : E convitò molti suo amizi e parente ;
Poi al castelan dise tal covinente :
Ho charo amicho e dolze amor mio,
Lo quale amo sopra ogni persona,
A farme honore volio che vegni io.
Spoxare per molie e' volio una dona,
La qual è bela e toio per mio disio ;
E poi nela mia tera e' anderone.
Dise el castelano : Aveti nomma a comandare :
Io ne vignerò per servirve e onorare.

l (l. c.) : « Judex reversus ad cameram suam, credens eam invenire, nidum inveniens vacuum, » etc.

m (p. 40) : « E il marito tornato a casa andò a la camera, e non la trovò. »

r (X, 25) : Lo chastelano, povero, iscognosuto,
Al suo torone si fono ritornato ;
La sua moiere lui credeva del tuto
Ritrovarla in quela, come era usato...

Aggiungo qualche altro esempio da *Roma :*

l (l. c.) : « Et tanto tempore stetit in obsidione Romae, quod Romam fere tenere amplius Romani non valebant. »

m (l. c.) : « Lo re avea assediato con grand' esercito Roma lungo tempo, e li Romani non poteano resistere alla battaglia. »

r (XI, 2) : E tanto tenpo lui la tene in asedio,
Che li Romani più non si potea tenere.

l (p. 111) : « Et fortiter mirabantur pagani. »

m (v. p. 41) :

r (XI, 6) : A vedere chostui gran meravelia
Si era a tuti, ve dicho per zerto.

E insieme con queste dissomiglianze, delle quali si potrebber moltiplicare gli esempi, dice assai la mancanza di dati positivi, che mettano in sospetto di un rapporto di reale derivazione. Poi *m* par troppo recente, perchè il rimatore vi volesse alludere coll' espressione *proxa anticha*, che s'è vista adoperata da lui in un passo già citato. Non è nemmen sicuro che sia anteriore alla rima ; in ogni caso poi è opera di un contemporaneo.

Anteriore d'assai, senza dubbio di sorta, è invece l'altra versione : *c*. Rispetto a questa, vi son ragioni pro e contra. Cominciam da quelle che pajono escludere una mediazione siffatta. Anche qui, ben inteso, prendo solo un certo numero d'esempi tra i molti che s'offrirebbero.

Canis. l (p. 100) : « Similiter habebat quendam suum filium in cunis, qui a nutricibus lactabatur. »

c (p. 8) : « Ed avea uno fanciullino, il quale facea nutrire in cuna. »

r (II, 3) : .. questo romano aveva un fiol mone
Picolo fantino, che in chuna stava ;
E la sua baila quelo sì latava.

Arbor. l (p. 101) : « ... Jussit hortulano quod haberet magnam curam de ea ac ipsam recte elevaret. »

c (p. 11) : « ... Comandò allo lavoratore che di quella pianta avesse cura. »

r (III, 2) : E al suo hortolano alora con gran mesura
Comandò che ala rameta avese chura ;
E quela bene doveseno nodrigare.

Roma. I magi di *l* (p. 100) ed *r* (c. XI)[1] non son chiamati in *c* (p. 33) altrimenti che *maestri*. È vero che una volta accade anche ad *r* di dire (XI, 5) : « Questo tal mago, ch'era savio maestro. »

Vidua. l (p. 111) : « ... Domina ... vulneravit se ipsam in digito. »

c (p. 34) : « ... Ed ella ... sì si tagliò la mano sconciamente. »

r (XII, 2) : La dona. . . . . .
. . . . . arquanto se taiò el deto.

L'impiccato è in *l* ed *r* (St. 5) un omicida ; *c* non specifica. In *m* — noto la cosa in aggiunta alle osservazioni anteriori — un ladro (p. 42).

La sete viene al cavaliere posto a custodia *quasi tertia nocte*. L'autore di *c*, frantendendo [2], trasporta senz' altro il fatto alla *terza notte* (p. 35). Si confronti *r* (St. 7) :

Tuto lo zorno e fina a meza note
Guardò lo chavalier quelo inpichato.
Una gran sede sì li vene forte ...

Che anche qualche testo francese abbia la mezza notte (L p. 81), non sembra guastare, dacchè le altre circostanze differiscono notevolmente. L'essenziale sta in ciò : parrebbe che se il rimatore avesse trovato *la terza notte* nel suo testo, difficilmente gli sarebbe venuta l'idea di mutare.

l (p. 112) : « ... Tu fecisti haec marito tuo, quem tanto diligebas ; multo igitur pejus mihi faceres, si casus se offerret. »

c (p. 37) : « ... Così come hai fatto a costui, ch'era tuo marito, così farestu a me, ed anco peggio, se fare si potesse. »

r (St. 17) : Se al tuo marito questo tu a' fato,
Che per te morite, lo tristo, o che pecato !
Mo che faresti a me ?

Virgilius. l (p. 113) : « Rex ... cogitans qualiter illud speculum habere posset seu destruere... »

c (p. 38) : « Pensava come potesse disfare questo specchio. »

r (XIII, 5) : E pure se pensava quelo savio re vechio
Come el potese quelo spechio rubare.

Potrei continuare a mettere sopra un piatto della bilancia confronti di questo genere. Ma sarà meglio guardare che cosa si trovi sull' altro.

Delle convenienze di parole, come ho detto, non mi fido. E non do

---

1. Nelle redazioni francesi *sages*.
2. Cfr. *m* (p. 43) : « circa la terza parte de la notte. »

peso nemmeno alle omissioni comuni. Chè delle omissioni ce n'è troppe nella rima, perchè l'accordo in alcune possa significar nulla. Il rimatore tende bensì a rigonfiare di parole il dettato ; ma nelle cose è trascuratissimo, malaccorto quanto mai, sicchè gli accade perfino di saltar cose, che poi sente il bisogno di soggiungere a guisa di supplemento, rifacendosi addietro d'un passo nella narrazione. Con tutto ciò dice qualcosa il fatto che nell' *Inclusa* la rima, appunto come *c*, ignori le sette porte, attraverso alle quali si giunge alla donna della torre nella redazione latina [1].

Ma i fatti che veramente pesano, son due. Anzitutto il cominciamento di *Virgilius :*

« *l* (p. 112) : Romae antiquitus erat quaedam statua aenea tenens arcum tensum in manibus cum sagitta habens in fronte scriptum : Qui me percussit, dabo ei. Et opposito statuae erat ignis validus, qui semper ardebat sine lignis, qui multum erat utilis pauperibus romanis, maxime in hieme. »

c (p. 38) : « Uno imperatore fu in Roma ch' avea una statova d'uomo [2], la quale avea un arco in mano con una sitta ; ed innanzi dalla statova avea un fuoco che ardeva continuo, sì ch'era di molta utilità a tutta gente, e massimamente a' poveri. E quella statova avea scritto nella fronte : cui ferirà me, io ferirò lui. »

r (XIII, 1) El fo in Roma un gran inperatore,
Ch'avea una statoa molto ardita
Di rame, che uno arco tegnia con furore
In la man senestra, dico, con una saita ;
Lo quale molto stava tirado in quel' ore.
Poi uno gran fuocho ardeva a tal partita.
Lo zorno con la note la statoa chusì stea
Con quelo gran fuocho, che d'ogn' ora ardea.
E questo per la utilitade huniversale
De la zente di Roma tuta quanta ;
Per poveri e richi, zascadun equale.
Nel fronte avea scrito la statoa santa :
Colui che me ferirà, overo farà male,
Io el ferirò lui dal capo ala pianta.

Ciò che qui richiama fortemente l'attenzione non è già l'identità di certe espressioni, bensì quel cominciarsi in *e* ed *r* dall' imperatore, non menzionato nel luogo corrispondente di *l ;* l'ordine identico dei pensieri, diverso dal latino ; quella voce *universale* in *c*, e la rispettiva amplifica-

1. *r* tace ed ignora, o almeno lascia ignorare ; *c* esclude, giacchè parla di una sola chiave (p. 29).
2. Sarà ben da correggere *di rame*.

zione nella rima. Che nella prosa volgare manchi all' arco l'epiteto di *teso*, nasce, credo, da un piccolo guasto nella lezione [1].

Ancor più vale l'altro fatto. Dissi anche altrove che in *Tentamina*, allontanandosi dalla versione primitiva, *c* attribuisce di già alla donna un amore : « ... Voi dovete fare a lei come fece uno savio di tempo a una sua donna giovene e bella, la quale volea bene a uno giovene. E vogliendo fare secretamente suoi fatti con lui, sì lo disse alla matre » (p. 18). — Orbene : lo stesso accade in *r* :

El fo un savio homo, in fede mia,
Vechio e richo fo quelo arguto,
Lo quale una bela moiere lui avia,
Giovene e zentile e molto lizadreta :
Bela quanto un fiore era la gioveneta.
Un polito e nobele suo schudiero
Amava lei, ed ela amava lui ;
Zaschuno aveva l'anemo ardito e fiero
Di conpiazersi ivi tramedui,
Et adinpire ogni suo pensiero.
E l'uno e l'altro, o quanto zentil fui !
Altro desio lei non poteva avere,
Salvo col suo amante potere giazere.
E lei, lo suo dixiderio volendo adinplire,
A una sua madre lo dise, che vetrana
Si era quela, e savia, a non mentire.
(VI, 1-3.)

Tutto potrà esser giuoco del caso. Ma si oserà proprio affermarlo ? Però, se non riusciam neppure ad escludere il dubbio che una delle nostre versioni sia stata fonte principale della rima, tanto meno dovrem sentirci il coraggio di negare assolutamente il fatto della contaminazione.

In favor della quale dicon qualcosa anche altri indizi. Per esempio, par strano che l'originale, al quale si risalirebbe, dovesse aver conservato il nome dei Savi, e lasciasse poi innominato l'imperatore. Ma siccome queste son cose tutte questionabili, credo bene di non proseguir più su questa via, augurando che qualche fortunata scoperta ci venga a dipanare con altro che congetture l'ingarbugliata matassa [2].

---

1. Il « *gran* fuocho », che par rispondere al *validum*, non merita attenzione di sorta.

2. Certe parole di *Gaza* faranno pensare che anche il traduttore al quale si deve *m* abbia avuto sotto gli occhi, oltre ad *l*, un' altra redazione. « Altri dicono sopra di questo fatto, che 'l figliuolo disse : Meglio è che tagliamo il capo, acciocchè io ti (*sic*) nè anche la famiglia tua non porti per questo fatto pericolo nè detrimento alcuno » (p. 36). S'avverta tuttavia che queste parole si trovan fuori di posto. Però potrebbero essere glossa marginale d'un qualche lettore. A ogni modo sembrerebbe di aver qui una traccia, per quanto lievis-

Bensì non posso lasciar in disparte un' analogia, fornita da cose che, anche indipendentemente da ogni considerazione indiretta, dovrebbero qui esser prese in esame. Si tratta degli *Erasti* : il manoscritto (*em*) e lo stampato (*es*). È tempo di chiederci qual posto spetti nella famiglia a coteste due redazioni.

Sfortunatamente non dispongo del materiale necessario per trattare a fondo la questione. Chè per il testo manoscritto mi trovo ridotto ai ragguagli pubblicati fino ad ora, ossia, in sostanza, alle notizie e ai pochi saggi datici dal Cappelli. Ora, siccome i rapporti tra le due forme appajono discretamente intricati, sarebbe proprio necessario di avere assai più. Vuol dire che per adesso mi contenterò di lasciar dubbi quei punti, dove non mi crederò in diritto di affermare.

Che l'*Erasto* appartenga al gruppo della *Versio Italica*, vide assai bene il Mussafia [1]. Subito ce n'accorgiamo, sia che si consideri la disposizione generale, sia che si osservino i particolari. Rispetto allo schema, basta avvertire che l'ordine delle novelle tradizionali qui conservate conviene esattamente col nostro, e con quello unicamente. E sì che le nuove sostituzioni introdotte nel libro non vengon tutte di seguito, ma si trovano intercalate. Poi si badi che la serie dei racconti è incominciata da un Savio, non già dalla donna. Quanto ai particolari, non ho che ad invitare chi voglia pienamente sincerarsi ad istituire un paragone, sia pur rapido e breve.

Non meno agevole a determinare è la posizione rispettiva di *em* ed *es* di fronte ai testi più antichi. L'*Erasto* a stampa ci rappresenta una deviazione sempre maggiore. I confronti istituiti dal Cappelli (p. 69 segg.) possono fornirne prove in abbondanza. Mi limito ad un esempio. In *em* il figlio del ladro di *Gaza*, per giustificare il lamento della madre, si ferisce in una coscia, come nelle altre redazioni. L'autore malaccorto aggiunge peraltro di suo capo che di quella ferita egli morì. Ebbene, *es* ritiene in parte la novità. Qui pure la ferita è causa di morte ; ma il giovane non ha colpito sè medesimo, bensì la madre. Ecco a questo modo ristabilita la logica nel racconto ; ma eccoci in pari tempo più remoti dalla versione primitiva.

Sicchè l'*Erasto* manoscritto si frappone come termine medio tra le redazioni primitive e l'*Erasto* a stampa. La sostanza del fatto non muterebbe nemmeno se il primo, quale l'abbiam noi, fosse compendio di un' opera maggiore, come al Cappelli (p. XIII) sembra si dica in principio ed

---

sima, d'una versione ignota dei *Sette Savi* ; chè il metter la proposta sulla bocca del figliuolo, par diretto allo scopo di rendere più logica e stringente la morale che l'imperatrice vuol cavare dal racconto.

1. *Op. cit.*, p. 93.

in fine. L'unica differenza sarebbe che, in cambio di tre termini, ne avremmo quattro. Ma le parole del testo, quelle almeno che vengon propriamente dall' autore, cioè le ultime [1], non hanno forse cotesta precisa significazione. E se anche l'avessero, non perciò sarei corrivo a dar loro fede. Dai saggi riportati il libro m'ha aspetto di tutt' altro che abbreviamento. Epiteti sopra epiteti, circostanze superflue, ornamenti leziosi, periodi strascicanti e contorti. Eppure in cotesto abbigliamento, così odioso a noi, sta probabilmente assai la ragion d'essere dell' *Erasto*. La semplicità delle vecchie redazioni non conveniva più al gusto dei tempi. Quindi anche gl' innumerevoli latinismi; i nomi greci attribuiti ai personaggi; insomma, tutto quell' apparato pomposo, mediante il quale lo scrittore s'è studiato di dare all' opera un' aria di classicismo.

Questa forma studiata e manierata attesta che, se il libro non è posteriore al 1517, poichè a quell' anno appartengono due fra le copie giunte fino a noi [2], esso non può nemmeno stimarsi anteriore al declinare del secolo XV. S'inganna tuttavia il Cappelli [3] quando nel baciare *alla franciosa* crede di vedere una prova che vieti di risalire più su del 1494, ossia della spedizione di Carlo VIII. Glielo dica il Pulci, e propriamente Rinaldo, il quale, trovandosi invisibile presso Luciana, antica sua fiamma,

> .. non potè tanto destro patire :
> Che gli appiccò due baci alla franciosa ;
> Ed ogni volta rimanea la rosa.
>
> (*Morg.* XXV, 304.)

Fino a qui si giunge con piena sicurezza. Più in là comincia per me il terreno non sodo tutto quanto. Così non posso metter ben in chiaro su qual testo propriamente abbia lavorato l'autore dell' *Erasto*. Il Cappelli pensa al suo proprio, e non senza qualche fondamento. Egli nota come le due redazioni abbian comune qualche errore manifesto [4]. Se non che l'errore poteva già esser penetrato nelle copie della redazione latina. E in una lezione di *l* alcun poco varia dall' originale potrebbero anche aver ragione certe altre concordanze, nella novella del *Pino*. Non dico già questo per affermare; bensì per soggiungere che anche questo problema domanda un esame più accurato. Di ciò mi persuade ancor più la fine della storia d'Ippocrate. In *em* il famoso medico, visto di non poter guarire, « per dimostrare quanta fosse la sua

1. Cappelli, *Op. cit.*, p. 68-69. Le altre parole non son già nel testo, bensì precedono l'*argumento*.
2. Ib., p. 69 e 82.
3. Ib., p. 82.
4. Pag. 73. Badiamo peraltro che, se è manifesto l'errore, non è del pari accettabile la correzione introdotta, perchè fondata sopra un' altra famiglia di redazioni.

scienza, si fece portare una coppa piena d'acqua fresca, e in quella mettendo una certa sua polvere, la bevette, e subito fu ristagnato il corrente flusso, che per via alcuna non potea andar del corpo ... e così passò di questa vita » (p. 71). O non si direbbe questa un innovazione dovuta alla lezione erronea e malamente racconciata che s'ha nel nostro esemplare di *l*, e che non era all' incontro, come s'è visto, in quelli da cui provengono *m* e *c*? Così pure si badi a queste parole di *Aper* : « Diceso adunque il pastore, e preso il suo coltello in mano, lo *accorò*, e così uscì fuori del sospetto. » Ora quell' *accorò* ha riscontro esatto in *l* (« percussit porcum ad cor »), e non l'ha in *c*.

È dunque possibile che *em* provenga dal latino direttamente, oppure attraverso ad una traduzione diversa dalle nostre due. Che possa rappiccarsi all' albero in un punto più vicino alle radici, ossia emanare dall' originale stesso di *l*, non credo invece menomamente probabile. Piuttosto, se un esame diligente vi facesse rilevare particolari contatti con altre famiglie, inclinerei a spiegar la cosa con una doppia fonte : l'una principale, ed appartenente alla *Versio Italica* ; l'altra secondaria, di schiatta francese.

Di cotesti contatti taluno par di scorgerne anche nello stato attuale delle notizie. Il nipote d'Ippocrate risana il principe malato mutando « i cibi delicati in grosso nutrimento ». Il latino, se ben si rammenta, diceva solo « facta postmodum cura decenti ». Ma l'autore di *em* potrebb' anche aver introdotto la lieve modificazione, che ci ravvicina alla forma originale, dietro reminiscenze venutegli da altra fonte, e non propriamente da una redazione dei *Sette Savi*. Si avverta che egli sostituisce altresì al nobile padre del giovinetto un *molinaro*. Un altro contatto s'ha in ciò, che gli esempi ridiventan quindici, di quattordici che erano nelle altre redazioni della *Versio Italica*. Se questo accrescimento non è dovuto ad un principio di giustizia distributiva, per il quale sia sembrato che si facesse torto alla regina dandole sei sole novelle, mentrei Savi ne avevan sette, sarebbe da vederci un indizio che l'autore abbia avuto conoscenza anche d'un esemplare d'altra schiatta.

Quel ch'è ben certo si è, che un doppio originale ebbe il rimaneggiatore a cui dobbiamo l'*Erasto* a stampa. E il secondo, che del resto non fu seguito se non in cose secondarie, apparteneva davvero ad un' altra famiglia della stirpe occidentale. Il fatto si manifesta fin dalle prime parole. L'imperatore, innominato fin qui nella *Versio Italica*, riprende il nome di Diocleziano, che esso portava nei gruppi A ed L. Se non avessimo altro, ci sarebbe poco da fidarsi. Ma, nonostante l'imperfettissima cognizione di *em*, le prove manifeste e inconfutabili non fanno difetto. Vediamone qualcuna.

Rivolgo l'attenzione alla novella *Sapientes*, ed anzitutto alle parole colle

quali Merlino rivela al re la causa della sua malattia. Qui *em* è perfettamente d'accordo con *l*, sicchè non c'è punto a dubitare che possa aver subìto accorciamenti di nessun genere. Orbene : *es* (cap. XIII) aggiunge molte circostanze ; e tra di esse ve n'ha, che trovano riscontro solo al di fuori della *Versio Italica :* « Nè tentar di far levare la caldaia così ardente del luoco dov' è, che ... guai a te se la ne fusse levata, che irreparabilmente per sempre perderesti il lume. » Si cfr. L, p. 61 : « Et se vos ostez la chaudiere sans les boullons estaindre, vos avez perdu la veue. » Similmente, poco più oltre, fatta la fossa e trovata la caldaja, in *es*, e non altrove nel nostro gruppo, Merlino, prima di svelare il rimedio, vuol che ogni altra persona sia fatta uscire di camera : « Sappi, re, che questo è un grande segreto di Dio... Però, se lo vuoi sapere, fa uscire gli altri, che da solo a solo ti narrerò. Senza indugio fece il re uscire ognuno di camera, e se ne restò solo con Merlino ». Ebbene, confrontiamo di nuovo la redazione già citata (p. 62) : « Sire, fet Mellins, or faites ces genz fouir de ceanz tantost. Et il si fist meintenant. Il s'en alerent tuit, puisque l'emperere l'avoit commandé ». Infine, lasciando per brevità altre osservazioni dello stesso genere, *es* narra come il re, decapitati i filosofi, uscisse poi in forma solenne dalla città, in compagnia di Merlino e dei baroni, per sperimentare se davvero fosse risanato. Questa narrazione è ignota affatto ad *em*, ad *r*, ad *l* e derivati ; ha invece in L un riscontro esatto, sebbene meno verboso e prolisso.

Gli esempi qui citati riescono molto istruttivi, anche perchè escludono in modo assoluto che il secondo esemplare adoperato dall' autore italiano potesse essere l'*Historia Septem Sapientum*, che fin dal secolo XV ebbe l'onore di far gemere i torchi[1]. Ciononostante possono ben darsi con quella redazione contatti, ai quali non partecipi il testo pubblicato dal Leroux. Vedo, per es., che in *Tentamina H* ed *es* convengono nel fare che la giovane moglie mediti di prendersi per amante un uomo di chiesa. Se non che questo particolare non è già un' invenzione di *H :* tant' è vero che l'abbiamo anche nella versione catalana (v. 1748).

L'aver così scoperto nella famiglia italiana un testo almeno, contaminato di sicuro, diminuisce la fiducia nella purità della rima. Così resto proprio impigliato più che mai nei miei dubbi, che m'impediscono di ricostruire con sicurezza la genealogia della *Versio Italica*. Rappresenterò nondimeno graficamente le due principali possibilità, seminandoci parecchi punti interrogativi, per designare incertezze d'ordine secondario. Con x ed y designo versioni ipotetiche.

---

1. In mancanza dell' originale, mi valgo della traduzione pubblicata da G. Paris nel libro citato.

I.

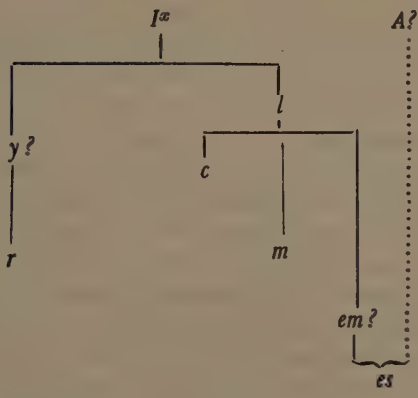

II.

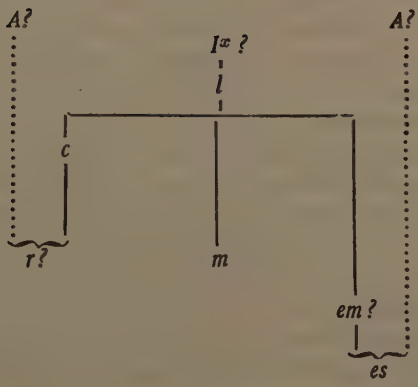

Ognun vede quanto sarebbe maggiore nella prima ipotesi l'importanza di *r*, che si troverebbe essere allora uno strumento efficace per risalire fine al capostipite di tutta la *Versio Italica*. Poichè, come già dissi, assai difficilmente mi so indurre a riconoscere in *l* cotesto antico progenitore. *l*, secondo me, è esso stesso una traduzione. L'originale primo me lo figuro volgare : non toscano, peraltro ; bensì scritto — e se ne intenderanno or ora le ragioni — o in lingua d'oïl, o in dialetto veneto.

Nell' altra ipotesi invece la rima perde pressochè ogni valore critico, e rimane poco più che un monumento d'ignoranza e d'inettezza.

Ma tutte queste incertezze riguardano infine punti non principali, nè vietano di sollevarsi ad una considerazione complessiva della *Versio Italica*. La quale ci appare davvero come un gruppo distinto, composto di

altrettanti individui, varii non poco di fattezze, ma sempre, più simili tra di loro, di quel che non sieno ad un altro individuo qualsiasi di un' altra famiglia. Orbene : qual posto spetta al nostro ramo nell' albero di tutta quanta la stirpe? Si diparte esso immediatamente dal tronco, oppure non è se non un prodotto secondario d'un ramo più poderoso ? Si troverebbe mai la *Versio Italica* più vicina alla schiatta orientale che gli altri suoi prossimi consanguinei? O invece il vero sarebbe l'opposto ?

Certo, considerazioni indirette dispongono a tenere gran conto di questa nostra versione. Sua patria, secondo ogni verosimiglianza, è la regione veneta. Veneziano s'è visto il testo in rima. A Venezia od al suo territorio s'ebbe pur da assegnare uno dei testi in prosa, cioè *m*. E non mancan del tutto neppure in *c* gli elementi dialettali, che ci trattengono se non altro al di qua degli Appennini, nella gran vallata del Po, sia che l'opera sia stata composta da un toscano che vivesse in questi paesi, sia che un toscano non abbia fatto se non riformare e ripulire un dettato originariamente diverso. Pertanto si può con animo tranquillo assegnare al territorio veneto, o almeno alla regione padana, pur l'originale latino. E non basta ancora. Ad autori veneti e lombardi si devono di sicuro anche i due *Erasti*. Insomma, noi abbiam qui che fare senza dubbio con una famiglia indigena dell' Italia settentrionale.

Però, pur mantenendo la denominazione di *Versio Italica*, entrata oramai nelle abitudini, dobbiamo aver ben presente che cotesta espressione è troppo generica. E infatti, se passeremo gli Appennini, troverem subito che il libro ebbe a propagarsi al di là in redazioni spettanti ad altri gruppi. Tale è quella pubblicata dal D'Ancona [1] ; tale l'altra, che si contiene nel codice Mortara [2] ; tale una terza, della quale ci s'è data notizia recentemente [3].

Ora, Venezia era una città in perpetuo contatto col Levante, che oramai si può dire le fosse più vicino dei paesi di terraferma che le stavano alle spalle. Certo in Venezia eran d'assai più numerosi i cittadini che avesser visto Constantinopoli di quelli che fosser stati a Milano. Però anche in un' età posteriore a quella a cui mi voglio qui riferire, nel secolo XVI, Venezia dovette per più d'un racconto d'origine asiatica far da mediatrice tra l'oriente e l'occidente [4]. Non avrebbe essa mai adempiuto a quest' ufficio anche nel caso nostro? O almeno la *Versio Italica* non sarebbe per caso un grappolo cascato dal cesto dei *Sette Savi*, durante il trasporto dal levante alla Francia ?

L'ipotesi può parer seducente, ma non risponde alla realtà. Si escluda

1. *Il libro dei Sette Savi di Roma*. Pisa, 1864.
2. Ce ne dà qualche notizia il D'Ancona medesimo, *Op. cit.*, p. XXVIIJ.
3. Da H. Varnhagen, nella *Zeitschrift* del Grœber, I, 550.
4. V. *Le fonti dell' Orlando Furioso*, p. 389.

in primo luogo che la *Versio Italica* possa in nessuna maniera essere anello di congiunzione tra il ramo orientale e l'occidentale. Se così fosse, gli elementi spettanti al primo dovrebbero abbondarvi più che negli altri testi. E invece s'ha precisamente il caso opposto. Dei quattro racconti che i due rami hanno in comune, la *Versio Italica* ne ignora uno : *Senescalcus*.

E bisogna andare più in là. La *Versio Italica* contiene ancor essa tracce di un' elaborazione francese. Il personaggio di Merlino nei *Septem Sapientes* ci conduce troppo manifestamente oltralpe. L'indizio è tanto più sicuro, inquantochè nella Francia stessa un gruppo, il V, non mette innanzi alcun nome. Si architettino ipotesi quante si vuole per ispiegare come le famiglie francesi e la nostra abbian comune l'incantatore britanno. Si finirà per convincersi che una sola può reggere : la derivazione di quest' ultima da una tra le prime.

Il dire così non è ancora un affermare che la *Versio Italica* metta propriamente capo ad uno fra i testi che noi conosciamo. Gli studi sulle versioni francesi, sebbene, grazie al Paris, abbian fatto di recente un gran passo, sono ancora lontani dalla meta a cui devono tendere. Di nessuna tra coteste versioni s'ha un testo criticamente costituito. I rapporti e la storia dei varii gruppi restano tuttavia da indagare. Ancora non s'è cercato abbastanza se le redazioni note non conducano a presupporre l'esistenza di altre, che, col ragionamento e la critica, si possano, fino ad un certo segno, ricostruire. A queste indagini, non agevoli di certo, ma assolutamente indispensabili, potrà forse recare qualche buon elemento anche la *Versio Italica*. La quale in contraccambio vedrà allora le sue origini più compiutamente e sicuramente dichiarate.

Tuttavia, se anche non siamo adesso in istato di dilucidare ogni punto, non si deve rinunziare per ciò a spinger lo sguardo fin dove è possibile. E subito balzerà agli occhi che, per la qualità dei racconti, la *Versio Italica* combacia colle famiglie V ed A. Unica differenza, l'omissione di *Senescalcus*, non supplita del resto con nessuna nuova sostituzione. Accostandoci un poco più, riconosceremo non meno chiaramente ed evidentemente che tra cotesti due tipi il secondo ci sta di gran lunga più vicino dell' altro. La *Versio Italica* non partecipa punto alle peculiarità più spiccate di V. Comincia, per es., come A — qui in perfetto accordo anche con L —, e ignora affatto quella specie d'introduzione, che il testo poetico e le sue derivazioni premettono al racconto principale. La scena è in Roma, non già in Costantinopoli ; l'educazione si compie in una specie di villa, appartata, ma non troppo lontana dalla città; ecc. ecc. La cosa è troppo manifesta, perchè ci sia bisogno di spenderci altre parole.

Ciò non toglie che non sia da indagare, se non esistano in pari tempo

speciali concordanze con V. Supponiamo che sì. Ne risulterà una conseguenza importante per noi, ma più importante ancora per la storia del libro nel territorio francese. La *Versio Italica* dovrà allora derivare da un testo più antico, quanto alla sostanza, sia di V, sia di A. Siccome poi A s'identifica per la massima parte con L, anche ad L si estenderanno implicitamente le conclusioni. E per tal modo ci troveremo in faccia ad un individuo, che, se anche non fosse propriamente il capostipite della stirpe francese, gli sarebbe almeno congiunto di parentela assai stretta, e potrebbe pretendere con buona ragione di valere, fino ad ulteriori scoperte, come suo rappresentante.

Le conseguenze sarebbero dunque rilevanti assai. Appunto per ciò, bisogna anche valutar bene la solidità dei fatti, sui quali esse dovrebbero appoggiarsi.

Orbene, un certo numero di convenienze, cui non partecipa A, si rilevan davvero tra V ed I. Per ragioni ovvie, considero della *Versio Italica* la sola redazione latina; del gruppo V, la forma originaria, vale a dire il testo del Keller, che possiam qui chiamare V^k. Tra i due noto un primo avvicinamento colà dove nell' introduzione l'imperatore manda per il figlio. Il ritorno del principe alla corte paterna è fissato per un giorno festivo : in *l* abbiamo *die dominico;* in V^k, *a la Toussains* (v. 453; 512).

Vien subito un' altra analogia. Ricevuto il comandamento imperiale, i Savi di *l* sottopongono il principe ad un esame. In V^k, se non il fatto dell' esame, ne ritroviam peraltro l'intenzione (v. 473). Non si va più oltre, in grazia delle cose che impensatamente sopravvengono.

Passo alle novelle, seguendo l'ordine della *Versio Italica*.

Canis. L ed A, dipartendosi dalla forma primitiva, dataci dalle redazioni orientali, fanno che le balie, prima di andarsene ai merli per osservare lo spettacolo, portino all' aperto la culla del bambino. La *Versio Italica* non partecipa all' innovazione; *l* implicitamente, *r* assai esplicitamente, mettono nell' interno della casa il combattimento del cane e del serpe. E nell' interno esso avviene anche in V^k. — Questa concordanza cresce qualche poco di valore ad un' altra, che senza di ciò dovrebbe mettersi senza titubanza fra le casuali. In *l* come in V^k, il cavaliere, ammazzato il cane, trova prima il fanciullo, e vede poi il serpe ucciso. In A ed L l'ordine è inverso.

Medicus. V^k ed *l* conoscono la ragione per cui Ippocrate non può andare al re, che ha mandato per lui. V^k, v. 1710: « Malades fu, n'i pot aler »; *l* : « propter senectutem et gravitatem ».

Tentamina. In V^k ed *l* le prove sono immaginate dalla madre, e la donna è salassata subito dopo il banchetto, non già l'indomani.

Gaza. La *Versio Italica* conosce unicamente due ufficiali del re, l'avaro e lo spendaccione, e non sa nulla di quegli altri cinque, che si vedono

aggiunti in L ed A, e di cui s'è costretti a sbarazzarsi, mandandoli fuori di paese. Neppur V^k non allude menomamente a cotesti altri Savi, destinati unicamente a produrre anche in questo caso il numero sacramentale di sette.

Avis. Il padrone della gazza è un cavaliere in *l* e V^k (*l, miles;* V^k, v. 3070 *castelains*, 3184 *chevaliers*); un *bourjois* in A ed L. In queste ultime redazioni, scoperta l'infedeltà, la donna è semplicemente cacciata; in *l* e V^k, fatta morire : arsa nel primo, uccisa dal marito nel secondo (v. 3225).

A taluni di questi contatti cresce valore l'esserne partecipi anche altre redazioni. Paragoniam quella, che ci è conservata in compendio dalla *Scala Cœli* di Giovanni Juniore [1]. L'esame all' arrivo dei messi imperiali l'avremo anche lì. E possiam dir proprio di trovarci prossimi ad *l*. Solo si differisce in ciò, che S — così designo anch' io col Paris la versione della *Scala* — fa consistere cotesto esame nella curiosa prova delle foglie, della quale *l*, forse di proposito deliberato, non tiene parola. Similmente in *Canis* la battaglia segue anche in S dentro alla camera [2], e s'avverte il serpe ucciso solo dopo d'aver trovato il fanciullo; in *Tentamina* è la madre che suggerisce le prove e non sembra aspettarsi l'indomani per cavar sangue alla donna; in *Gaza* non si conoscono i cinque Savi superflui.

S'aggiunga qualche accordo non comune a V. I Savi accompagnano il Principe alla presenza del padre, in luogo di celarsi ad una certa distanza. In *Virgilius*, lasciando stare che abbiam come in *l* il re di Sicilia, anzichè di Puglia, perchè le due espressioni son da considerare sinonime, il secondo sognatore, per quanto si può intendere, trova un tesoro doppio del primo.

Su quest' ultimo tratto mi si permetta di fermarmi un momento. La *Versio Italica* appare qui davvero superiore alle altre. V'abbiamo un *crescendo*, opportunissimo ad infiammare gradatamente la cupidigia imperiale. In S il crescendo s'arresta al secondo sognatore; in A, se dobbiam fidarci della traduzione italiana [3], ed in V_2 esso manca. Altrettanto, a un dipresso, avviene nel testo del Leroux. Il secondo sogno è identico al primo. Qui inoltre resta ozioso uno dei tre *costerez*. Gli è ben vero che a me pare essersi dipartito dalla versione logica, e, per quanto si può supporre, primitiva, chi al terzo mariuolo fa sognare altro che l'immaginario tesoro sotto lo specchio; ma perchè il conto torni, bisogna che le cose sian poste come nella redazione nostra.

---

1. *Orient und Occident*, III, 402-21.
2. Il medesimo pur nell' *Historia Septem Sapientum*. V. Paris, *Op. cit.*, XXX, n. 2.
3. D'Ancona, *Op. cit.*, p. 53.

Colla *Scala Cœli* ci siam già discostati alquanto. Allontaniamoci assai più, giungendo fino al *Dolopathos* ed alla sua versione d'*Inclusa* [1]. Come nella *Versio Italica*, son molte le cose sue proprie, che il geloso vede presso l'amante della moglie, prima che gli si giuochi il tiro finale. In V ed A si parla solo d'un anello, che d'altronde non gli è messo sotto gli occhi a bello studio, bensì per inavvertenza. Non c'è dunque l'intenzione, esplicita in *l*, abbastanza trasparente nel *Dolopathos*, di preparare così la credulità del marito.

Un certo numero di questi incontri son da ritenere fortuiti, o si devono ad una legge molto ovvia : l'analogia degli effetti, quando s'abbian cause o condizioni consimili. Così, per es., il mandar a Roma i Savi insieme col principe, è una mera stroppiatura della versione primitiva, da attribuire ad arbitrii affatto individuali o a confusioni mnemoniche. Anche nel ramo orientale, mentre tutte le altre redazioni fanno che Sindibâd si nasconda, il Tûtî-Nâmeh lo manda a ricondurre in persona il principe a corte [2]. Ma escludere in ogni caso i rapporti genetici, non mi parrebbe, per adesso almeno, cosa giustificabile. Però, pur ritenendo che la *Versio Italica* sia da ricondurre ad una versione somigliantissima ad *A*, non saprei ancora decidermi a metter questa precisamente in capo alla nostra stirpe [4].

Ma come mai si può osare di far procedere I da una specie di me-

---

1. Il testo latino dell' Oesterley, come ben fu notato, appar monco in questa parte. Per noi, anche senza di ciò, sarebbe più opportuno il confronto della versione francese.

2. Comparetti, *Op. cit.*, p. 8.

3. Qui non sarà fuor di luogo l'accennare anche qualche accordo speciale di *r* colla versione catalana. In entrambi l'imperatrice è esperta nelle arti magiche (*r* st. 59 ; *cat.* v. 221). Poi, ci sono somiglianze nell' incontro dell' imperatore col figliuolo (st. 66 seg. : v. 351 seg.). Una convenienza è comune anche agli altri individui della famiglia italiana : prima di gridare e di stracciarsi i panni, l'imperatrice minaccia il giovane, che ricorrerà a questo mezzo, s'egli non cede (*cat.* v. 400 seg.).

4. Rispetto ad A, una piccola osservazione incidentale. Mi riesce difficile il sottoscrivere all' opinione del Paris, là dov' egli (*Op. cit.*, p. xix) attribuisce l'origine di cotesta redazione ad un mero accidente : « L'écrivain qui a fait le ms. d'où sont dérivés tous ceux de cette famille a eu à sa disposition un texte de L incomplet, et, pour terminer le récit, il a puisé dans le poëme. » Per verità par strano che una versione d'importanza così capitale per la propagazione del libro abbia ad esser nata in maniera siffatta. E deve anche parer strano che cotesto accidente conducesse per l'appunto a restituire al libro racconti appartenenti alla sua tradizione migliore, e ne escludesse unicamente quelle due infelici intrusioni, che sono *Noverca* e *Filia*. Crederei dunque che di proposito deliberato, e non da un semplice amanuense, all' ultima parte di L sia stata sostituita l'ultima di V. L'autore di cotal novità sceglieva tra due forme quella che gli sembrava, ed era davvero preferibile. A lui non dovette parer vero di accrescer di due novelle la serie degli esempi, e di riaprire la bocca al settimo Savio, defraudato in L del suo manifesto diritto.

necmo di A, mentre tra i due tipi la differenza è grandissima? — Gli è che, a mio credere, entrò qui di mezzo un gran fattore di trasformazioni: la memoria. L'autore, allorchè stendeva la narrazione, non doveva aver dinanzi un modello scritto. Egli aveva, secondo me, letta in altri tempi, oppure udita recitare cotesta storia; l'aveva forse ascoltata più volte; però e l'orditura generale e buona parte dei particolari gli eran ben rimasti impressi nella memoria. Non avendo forse opportunità di procacciarsi un codice, da cui trascrivere, pensò di rifare il libro dietro le sue reminiscenze. Si potrebb' anche complicare un po' più la cosa: supporre un tantino di tradizione orale in senso stretto. Badiamo peraltro che, se la tradizione orale intervenne, i *Sette Savi* non rimasero di sicuro a lungo in sua balìa. Se no, dovremmo aspettarci di vederne maggiormente alterate le fattezze primitive.

Solo quest' ipotesi mi sembra atta a render perfetta ragione dei rapporti che si manifestano, appena si confronti la *Versio Italica* con quella che le è incontestabilmente più vicina, vale a dire con A: stretta convenienza nella materia, con differenze molte nei particolari, continue nell' esposizione. Vedere in I — e allora *l* dovrebbe prendersi davvero come prototipo del gruppo — un semplice compendio, non mi sembra abbastanza. Un compendio eseguito sopra un esemplare presente agli occhi, non solo alla memoria, sarebbe riuscito più somigliante all' originale, e per conseguenza ai suoi prossimi consanguinei. Sicuramente un processo di semplificazione può spiegar molte cose nel nostro testo; ma è ancor lontano dal dar ragione di tutto.

Non è peraltro alle naturali condizioni di chi scriveva a memoria, ch'io chiederei spiegazione, come di certe differenze ch'è inutile specificare, così del mutamento più ragguardevole introdotto nella *Versio Italica*: l'omissione d'un racconto e l'inversione dell' ordine in cui son fatti narrare i Savi e la matrigna. Metto insieme le due cose, perchè, a mio credere, collegate intimamente: vedo nell' una la causa, nell' altra l'effetto. Voglio dire che s'è sostituito il nuovo ordine, appunto per palliare l'omissione. E l'espediente è buono di sicuro: la narrazione procede ordinata e la lacuna non appare se non ricorrendo al confronto d'altri testi. Penso così, perchè in verità mi pare incredibile che non dovesse in nessuna maniera raccapezzare nemmeno il soggetto di un sedicesimo racconto, chi di quindici — quattordici esempi e la cornice — ricordava in generale abbastanza bene anche i particolari. Ora, considero che la narrazione omessa (*Senescalcus*) era molto lubrica: la sola veramente sconcia di tutta la serie. E quindi mi par verosimile che una preoccupazione morale abbia indotto a sopprimerla.

Se le mie induzioni colgon nel segno, il valore del nostro gruppo per la storia delle versioni occidentali viene a scemare d'assai. Non so che

ci fare. Convien bene accettare la verità, quale ci si mostra; e in ogni caso preferire le illusioni della ragione alle illusioni del sentimento.

Ma anche perdendo per questo rispetto, la *Versio Italica* resta pur sempre per un altro riguar do cosa di molta importanza. Essa ci presenta un nuovo caso d'un fatto letterario, che fino ad ora s'era osservato unicamente nella materia cavalleresca. Ebbi io stesso occasione di mostrare più d'una volta come le *chansons de geste* dessero nascimento nella regione circumpadana a nuove famiglie, ben distinte dal loro ceppo oltramontano. Precisamente il medesimo avviene qui pure. Anche il *Libro dei Sette Savi*, trasportato in questa medesima regione, non si perpetua già per via di semplice reproduzione d'individui, bensì dà origine ad una nuova specie. Il fatto verrà pur esso a cadere in quella stessa età, in cui venivano al mondo i *Bovi* e i *Macarii* franco-italiani. La lingua, se la redazione originaria fu prosaica, come par probabile, non sarà stata un gergo misto, bensì o l'uno o l'altro dei componenti: la favella d'*oïl* o il dialetto veneto. Come ben sappiamo, tutte e due furono adoperati dagli scrittori di cotesti paesi. Ma la forma non vuol dir nulla; qualunque essa fosse, il libro viene ad aggiungersi a quel patrimonio letterario dell' Italia settentrionale, che di giorno in giorno ci si va dimostrando sempre più considerevole, costringendoci mettere in disparte non poche fra le idee, che dominavano per l'addietro nella storia della letteratura italiana.

Pio RAJNA.

UN LAI D'AMOURS.

Le manuscrit Seyssel-Sothonod, d'après lequel j'ai publié le lai de l'*Epervier* (*Rom.* VII, 1 ss.), appartient maintenant, comme nous l'avons annoncé à nos lecteurs, à la Bibliothèque nationale, où il porte le n° 1104 des *Nouvelles Acquisitions* du fonds français. J'ai l'intention de publier tous les morceaux inédits qu'il contient et qui méritent véritablement le nom de *lais de Bretagne* : j'en donnerai à cette occasion une description complète. J'extrais aujourd'hui de la copie que j'en ai prise il y a près de quinze ans un morceau d'une tout autre nature, beaucoup moins intéressant, mais curieux dans son genre.

Il ne s'agit pas ici d'une histoire du temps passé, mais d'une aventure tellement contemporaine qu'elle n'était pas encore accomplie au moment où notre *lai* a été écrit, qu'il en forme lui-même, à vrai dire, un des épisodes. L'auteur, qui se nomme Girard, écrit pour le compte de son patron, un « haut homme » qu'il ne nous nomme pas. Ce haut homme, dans un voyage à l'étranger, avait rencontré une noble dame, et ils s'étaient épris l'un de l'autre. Rappelé à l'improviste dans son pays, le haut homme a fait composer par son clerc (v. 283), c'est-à-dire par notre Girard lui-même, un *Salut* qu'il a envoyé à la belle, et où le clerc avait mis tout son cœur. La partie essentielle de ce *Salut*, c'est-à-dire les *regrets et les plaintes* de l'amant, se retrouve dans le récit que nous avons, et dont la première moitié s'arrête là : « Je ne pousserai pas ce conte plus avant, dit le poète (v. 290), jusqu'au retour du messager qui a porté à la dame le livre en question. » Par *livre*, il ne faut pas nécessairement entendre un volume relié ; il peut très-bien s'agir simplement d'un rouleau ou d'une feuille de parchemin galamment enluminée comme le *Salut* que Guillaume de Nevers sut faire remettre à Flamenca par son mari même. Les détails donnés par Girard correspondent parfaitement à

ceux que P. Meyer a réunis sur la forme extérieure d'un *Salut d'amours*.

La seconde partie du *lai* a été composée après le retour du messager; la dame l'a chargé d'une réponse écrite (cf. P. Meyer, p. 3), dans laquelle elle exprime le plus naïvement du monde son désir de revoir bientôt son ami et de réaliser ce qu'ils souhaitent aussi ardemment l'un que l'autre. Girard analyse ce message, met en vers les réflexions passionnées qu'il inspira au « haut homme », puis rapporte que celui-ci envoya un nouveau *Salut* à sa dame, en lui annonçant qu'il allait partir en hâte pour la rejoindre. « Si le messager, dit le poète en terminant, apporte à son retour d'autres nouvelles, je continuerai ces lais. » Il faut croire que le messager ne rapporta qu'un acquiescement complet, et que l'aventure se termina d'une façon qui imposait de la discrétion au « haut homme » et à son « clerc ».

A vrai dire, on ne saisit pas bien la raison d'être de cette pièce. Elle a visiblement été écrite pour l'agrément du « haut homme » ; mais il semble qu'en composant les *Saluts* qu'il envoyait à sa dame, le clerc eût déjà assez fait. Il faut croire que ce seigneur prenait plaisir à relire sous une autre forme les belles choses que Girard avait trouvées en son nom, et qu'il devait cependant à peine comprendre : car, assurément, il ne s'était pas livré, même en prose, à ces monologues dialogués où le clerc a déployé tant de subtilité, où il a si soigneusement *prouvé* (v. 267, 370) tout ce qu'il avançait, et où il a mis, sinon tout son cœur comme il l'assure, au moins tout son esprit. La dame étrangère paraît avoir eu un clerc moins spirituel, et qui allait plus droit au fait, ou peut-être écrivait-elle elle-même. Elle est charmée des belles idées de son ami, et des « provances (v. 324) » qu'il en donne, mais elle désire surtout le voir, le sentir près d'elle et le serrer dans ses bras. Girard devait trouver cette réponse bien au-dessous de ses compositions.

Aucun indice ne permet d'émettre une supposition à l'endroit de ce Girard et de son patron. J'avais songé à Girard d'Amiens, qui fut au service de Charles de Valois ; mais le style de notre petit poème me paraît plus ancien et surtout beaucoup meilleur que celui de l'imitateur d'Adenet. Quoique les *concetti* amoureux dont ses vers sont émaillés soient du plus mauvais goût, notre rimeur manie assez adroitement la langue, et il ne paraît pas postérieur au milieu du XIII^e^ siècle. C'est donc un nom de plus à ajouter à la liste, encore si incomplète, des auteurs de la période féconde, capitale dans notre histoire littéraire et jusqu'à présent si mal étudiée, qui s'étend de l'avénement de Louis le Jeune à la mort de saint Louis.

Girard a eu la fantaisie de donner à son ouvrage le nom de *lais*, — au pluriel, sans doute à cause des deux parties, — qu'il ne mérite ni pour le fond ni pour la forme. C'est ce nom qui lui a valu d'être admis

dans la collection du ms. Seyssel-Sothonod et par là de parvenir jusqu'à nous. Le manuscrit n'offre pas de fautes graves ; la langue du poème est facilement intelligible. On trouvera donc au bas des pages peu de leçons corrigées et on n'y trouvera pas de notes.

Gaston Paris.

C'EST LE LAY D'AMOURS.

Qui d'amors velt le voir portrere [f° 66 *b*
A son cuer li covient retrere
Mainte aventure et maint biau dit ;
Mes s'onques fu d'amors biau dit,
Je devroie d'amors biau dire :
Car j'en ai si bele matire
Conme ot nus plus. Conment a non?
Nomeré je de qoi ? Je non.
Por quoi ? ne veil, c'en est la some.
Mes l'aventure d'un haut home
Comme il avint vos voil conter,
Et de lui vos voil aconter
Les biautez, les mors, les proesces :
Hauz en honors, hauz en richesces,
Hauz en lignage, hauz d'amis ;
Tant a Deu de senz en lui mis
Que nus vivanz n'en porroit dire
La disme : en ce n'a que redire.
Enfin c'est li plus hauz a droit :
Car se jel nomoie orendroit,
L'en diroit que je ne di foi,
Ainz seroie blasmez du poi.

Au haut homme avint, comme [avient
Qu'a maint haut homme besoinz [vient
D'errer. Li haus hom s'atorna,
Qui de son pais s'en torna
Si hautement com estout fere.
Et li hauz hom en son afere
Erra, et voir fu qu'il avint
Que ou pais la ou il vint
Une haute dame molt noble
Manoit : dusqu'en Costentinoble
N'ot plus haute dame de li ;
Et se li hauz hom que je di
Est hauz sur tote gentillece, 35 *c*
Ele est outrepasse hautesce
De gentillece, qu'il me semble
Qu'ennors et gentillece ensemble,
Biauté, cortoisie et savoir,
Tot qanque dame doit avoir
De bien, en la dame manoit,
Se par dire ne remanoit.
Tant est bele et bien entechiée
Qu'en son biau cors s'est herber- [giée
Aveques toutes les biautez,
Outregrant deboneretez.
Et li hauz hom tot a sejor
Sejorna el pais maint jor,
Tant qu'il avint tot erranment
Q'u pais ot un parlement
Asemblé, ou li hauz hom vint,
Et la haute dame i revint
Si hautement et en tel point

---

2 portrere — 20 je — 21 n. d. joi — 24 auient — 28 Et *manque* — 30 Que du p. — 33 lui

Con cele a qui toz biens apoint
Et qui molt hautement errot.
Et li hauz hom, qui oi ot
De la haute dame parler,
Ne se fist pas proier d'aler.
Aussi tost conme il s'entrevirent,
Les cuers, les cors, o les elz mirent
Por esgarder : si s'entresgardent;
Mes en l'esgart qu'il se regardent
S'i fiert amors, et li feus prent
D'amors, qui alume et esprent
Lor cuers, lor cors, et a sorpris;
Et amors qui mains en a pris
Les chace et fiert et les destraint :
Chascuns se regarde et estraint
En ce douz cop; lors s'entrevienent
Por saluer, et genz sorvienent
De toutes parz a ce salu,
Qui sol itant lor a valu
Qu'il s'entraquitent en tressaut
D'un « bien veigniez » por « Deu vos saut. »
Mes sachiez bien que s'il peussent *d*
Venir en leu que il eussent
Loisir tant qu'ensemble parlassent,
Doucement s'entresaluassent.

Einsi d'amors cil s'entramérent.
Lors departent, pus rasemblérent
Par maintes foiz por solaz fere,
Et cuevrent si droit lor afere
Que la dame ot, je n'en dout mie,
Joie d'ami, et cil d'amie.
Einsi amors a fet sa pointe,
Qui en lor cuer l'amore a pointe
Du dart ques ocist et tormente.
Cele se plaint, cil se demente,
Cele soupire, cil tressaut
Et dit : « Dex! Qu'est ce qui m'assaut?
Qu'ai ge? Ne sai. Si sai sanz faille.
Bien sai qu'amors ceste bataille
Me fet. Diex! comment? aim ge donques?
Oil, tant que ce n'avint onques.
Et qui? ma dame : vez la la.
Orainz mes cuers a li ala,
Si l'a, et bien sachiez de voir,
Suens est : toz jors le puet avoir.
Ja ne dirai. Dirai. Conment?
Trop feroie fol hardement
Se ge disoie si haut dit. »
Einsi se blasme et escondit
De li ainz qu'ele l'escondie.
De l'autre part ne set que die
La dame, qui du coup se deut :
Or se reblasme, or se raqueut,
Or s'aseure, or se resmaie,
Or se replaint, or se rapaie
Plus de cent foiz en un moment;
Einsint amors en cest torment
La tormente et li rent son droit,
Et tant qu'ele dit orendroit
Li ira dire, or s'en repent;
Quant de son pensé se reprent,
Pense et dit : « Dex! conment diroie? *67a*
Contre toutes dames feroie.
Nu dirai pas; tere m'estuet.
Ne cis maus lessier ne me puet
S'il ne le set. Et bien le sache. »
Amors por le dire la sache,
Qui de la bouche li velt trere.
Ou de li dire ou de soi tere
Einsint a soi meisme estrive,
Et tant la fet amors hastive
Qu'ele n'i met nul contredit,
Ainz li va dire, et si li dit :
« Sire, sachiez bien sanz doutance,

72 velu — 84 et c. d'ami — 86 lamor — 93 aige d. — 98 tot — 114 repent — 115 que d. — 120 par — 122 Ou *manque*

Vostre amor et vostre acointance
En cest pais voudroie avoir,
S'il vos plet, et sachiez de voir
Que vostre sui, n'en doutez point. »
Et cil l'en mercie en tel point
Con cil qui n'ose mie entendre,
Croire ne cuidier ne atendre
Qu'elle entente d'amors li die.
Del dit doucement la mercie,
Pus respont : « Dame, sanz demor
De moi l'acointance et l'amor
Vos otroi ge, car je feroie
Por vos qanque fere porroie. »
Ele respont isnel le pas :
« Ce que pens n'i pensez vos pas;
Einz est einsint, que tot a cors
Vos di que je vos aing d'amors.
— D'amors ? » fet il. « Voire, » fet
[ele.
Et cil de la joie novele
Liéve le cuer, si s'esjoi, [n'oi
Pus respont : « Dame, onques
Novelle que je tant amasse ;
Molt volentiers, se ge osasse,
Ançois de vos l'eusse dit.
Tot entiers sanz nul contredit
M'otroi a vos, a vo conmant.
A Dieu en guerredon demant
Que il me doint de si haut don
En tens rendre le guerredon, [*b*
Que c'est la riens que plus desir. »
Ne porent plus avoir loisir ;
Congié prennent, atant se partent,
Mes au partir, quant il departent,
L'un contre l'autre miex et mieuz
Ont fet aubalestiers des euz :
Cuers point avant, talent regarde,
Amors lor fet de voir l'angarde,
Testes lever, euz adrecier,
Sospirs trere, regarz lancier
Dont il s'entrefiérent et plaient ;
Mes en la fin bien se rapaient,
Si bien que bien paié se tindrent.

De raler s'en noveles vindrent
[170
Au haut homme : . . . de loing ;
Par grant afere tel besoing
Orent sa gent de lui mander
Que li hauz hom contremander
Ne puet pas l'erre sanz mesprendre.
A la dame por congié prendre
Vint, et li dit tot son afere ;
Et cele qui plus n'en pot fere
Ne peust greignor duel avoir.
La dame, qui bien set de voir
Qu'il ne puet l'erre trestorner,
Car tost li peust atorner
A honte, n'el nou vosist mie,
A son ami dit conme amie :
« Biaus amis, vos vos en irez;
Ensemble o vos an porterez
Mon cuer, et ovec vos ira,
Et li vostres me remaindra ;
Non pas pour ce je n'en dout rien,
Qu'entre vostre cuer et le mien
Sont tout un ; si doivent il estre :
Ja mes por rien qui puisse nestre
Mes cuers n'iert du vostre sevrez;
Ou que vos ailliez vos avez
Mon cuer, n'en soiez mes en doute. »
[195 *c*
Cil respont : « La moie amor toute
Est vostre, et bien sachiez de voir,
Mes cuers, ma joie et mon pooir ,
Que vostre sui ou que je soie. »
Einsi li uns a l'autre otroie
Leal amor a maintenir ;
Cele, qui plus nu puet tenir,
Congié li donne, et cil s'en vet.

---

136 El d. — 141 *le ms. a ici une grande initiale.* — 153 vos c. — 159 departent — 170 tindrent — 171 *le ms. met ici la grande initiale qui appartient au vers précédent*, A h., *un mot effacé par une tache.* — 187 remaindra — 195 mis

Mes molt li poise quant il let
S'amie : lessier li convient ;
Pus dist, quant de li li sovient :
« Diex ! or aide ! Que diroie ?
La riens el mont que plus amoie
M'esloingne; riens ne m'i doit plere,
Ne je ne sai que doie fere.
Sanz joie sui, ele a ma joie.
Dame de qui mes cuers s'esjoie,
Dame la plus bele du monde,
Dame sanz vilenie et monde,
Dame de toutes bonnes mors,
Douce amie, qui vos amors
Me dounastes sans demander,
Je ne pus pas contremander
Le dit n'oblier a nul fuer
Quant vos deistes que mon cuer
Et li vostres uns cuers estoit.
Por qoi fu dit ? Conment porroit
Tex diz avenir par nul mestre,
Que dui cuer peussent uns estre ?
Ne se nus en set le compas,
Por noient nu dit ele pas,
Ainz i pensa aucun asuen.
O moi en portasse le suen
Molt volentiers se je seusse,
Mes ne cuit pas que je peusse.
Peusse ? non, por nule rien.
Je cuit que si porroie bien.
Et je conment ? Il m'est avis
Que dui ruissel de deus pais
Vienent bien, li uns douz et clers,
[235 *d*
Li autres oscurs et amers ;
Mes quant ce vient que l'eve as-
[semble,
Que li dui ru corent ensemble,
Il n'ont andui c'une color,
Ne c'un nom ne c'une savor.
Einsi puet estre qu'il avint [vint,
Que quant mes cuers a son cuer
Que li dui cuer s'entracorurent,
Et au corre ensemble corurent,
Com li dui ru qui assemblérent :
Onc pus no cuers ne dessemblérent,
Ne ne pensérent s'amor non,
Si n'ont c'un penser et c'un non,
Et sunt une maisme chose.
Je cuit avoir dite la glose.
Dite ? Si ai. Non ai. Par foi,
Or soit oi reson por quoi.
Ne sui je ci et ele est la,
Et j'ai du cuer et ele en a ?
Conment peust estre uns cuers seus
[255
Tex qu'il peust sosfire a deus ?
Conment ? Ç'auré je tost trové :
N'ai ge des deus ruissiaus prové
Et tretié le non de chascun
Si con li dui devienent un ?
Or soit posé qu'a ce ruissel
Vienent por emplir dui vessel :
Or sont empli, or sont tret hors :
Tot aussi puisiérent nos cors
El cuer qui est el cors conmuns ;
[265
Et por ce n'est li cuers que uns :
Je l'ai prové, voire, je croi,
Je di de ma dame et de moi :
Nus n'i puet plus metre a nul fuer :
Nos somes dui cors a un cuer. »
Si se dement, et tant qu'il dit :
« Dame, a cui sanz nul contredit
Je sui, n'autre amor n'atendroie,
Douce dame, ne me tendroie *68 a*
Por riens que saluz ne vos mant :
Car el salu sanz contremant
M'estuet dire et fere savoir
Les maus qu'il me covient avoir
Du biau dit que vos me deistes.
En tel estrif mon cuer meistes,
Dame, con je vos veil mander. »
Li hauz hom a fet demander
Son clerc por le salu escrire,

---

219 d. roblier — 245 Que — 255 puet

Qui tot son cuer mist el descrire
Les regarz, les plaintes, les diz,
Point a point si con jes ai diz ; 286
O le salu les mist el livre.
Li hauz hom qui bien s'en delivre
Par son message li envoie.
De cest conte plus ne diroie, 290
Por aventure qui aviengne,
De si la que li mes reviengne.

Je me sui de dire tenuz
Tant que li mes est revenuz
Qui m'en aporte la matire 295
Dont il m'estuet noveaus moz dire.
Que dit li mes or soit oi :
La dame mande son ami
Saluz, et presente un escrit
Qui son voloir trestout descrit 300
Et dit : « Amis, bien le puis dire,
Mes cuers ne vos en puet desdire
Que vos ne soyez mes amis :
Tant s'est mes cuers au vostre mis
Que je du tout sui vostre toute, 305
Toz estes miens ; je sai sanz dote
Que pas ne porroit avenir
Que sanz vos me peust venir
Joie ne ris por nule paine ;
Se sains estes dont sui je saine ; 310
Se rien n'avez dont n'é je rien.
Se ge ai duel ou mal ou bien,
Sanz riens oster ne departir
Je veil du tout a vos partir. »
Pus le mercie du salu, 315 *b*
Et dit que molt en a eu
Cuer lié, et molt la conforta
Li douz saluz, qui li porta
Un coup qui el cuer l'a atainte,
Mes si doucement l'a destrainte 320
Li douz coz dont ele est plaiée
Qu'ele se tient a bien paiée.
Pus li mande que molt li hete
La provance que il a fete 324
Con li dui cuer uns seus devienent,
Et dit que molt bien s'entravienent
Et molt li plet et bon li semble ;
Bien velt que li dui cuer ensemble
Boivent la douce amor, la saine,
Dont li cuers est au cors fontaine.
La dame con loial amie 331
Comme amie a son ami prie
Que de s'amie li soviengne
Et face tant que il aviengne
Qu'ele le voie, ou autrement 335
Le desir de si longuement
L'ocirra, ce mande por voir ;
Pus dit : « Rien ne vodroie avoir,
Biaus amis, qu'estre entre vos braz
Por joie fere et por solaz ; 340
Une seule nuit vos tenisse
Si nu a nu que je sentisse
Vostre cors, vostre douce alainne,
La doce, la fine, la sainne,
Que je tant desir a sentir, 345
Et que Diex vosist consentir
Qu'a mes braz, dont cuers me se-
[mont,
Vostre cors, le plus biau du mont,
Estrainsisse por conforter !
Sire, por tel joie aporter, 350
Venez veoir sans demorance
Cele qui en douce esperance
Vostre douce venue atent. »
Et cil soupire qui entent 354
Les douz regrez et la complaincte
Dont sa douce amie s'est plainte,
Tremble et tressaut et se detort,
Et dit : « Voirement ai ge tort,
Douce amie simple et plesant. »

---

291 Par — 302 neuos ne — 304 auos — 318 quil aporta — 321 est *manque*, plaie — 322 paie — 331 *grande initiale* — 339 e. entre entre — 341 sentisse — 345 as — 355 regarz

Lors la regrete en soupirant :
« Ha! douce amie, douce suer,
Douce de cors, douce de cuer,
Douce de totes bones mors,
Espice de toutes douçors,
Fontainne de toutes bontez,
Mireors de toutes biautez,
Gentis sur toute gentillesce,
Rose d'amor, ciel de hautesce!
Ciel de hautesce ? et Diex ! com-
[ment ?
Bien doi prover, ou autrement
Ne vaudroit rien ce que je di :
Du ciel me resemble et de li,
Tant ai mes provances leues,
Qu'ausi con par desus les nues
Sor totes est plus haut le ciel,
Et conme miel plus douz que fiel,
Est sa douçor sur totes mestre.
Nes Diex qui fist les fames nestre
Ne fist si haute dame el mont
Que sa hautesce ne sormont
Plus haut, c'est chose conneue :
Aussi con li ciex fet la nue
Plus bele, fet bonté plus sage
Ma dame, de cuer, de corage ;
Si n'en sui point acoardi.
Diex ! mes cuers comment s'en-
Que j'amasse si hautement ? [hardi
Diex ! mon cuer a certainement :
Avoir le veut et ele l'a
Sanz departir ne ça ne la ;
Suens soit, a li veil qu'il se tiengne.
Dame, conment que il aviengne,
Itant vos promet et otroi
Qu'il part a vos et vos a moi
En bien, en mal, en duel, en joie.
Se Diex me doint que de vos joie... *d*
Je voil et reson le commande.
Por qoi ? Por qoi ? ceste demande
Soudrai briément et orendroit.
D'autel coup et en tel endroit,
Dame, con vos estes navrée,
Sui navrez, c'est chose provée :
Por ce m'estuet par estovoir
Du mal dont vos avez avoir ;
Si est bien droiz que je retraie
Qui fist le coup, dont vint la plaie,
Conment a non li dars d'amors,
Li darz qui fait muer colors,
Li darz qui ocit et refride,
As uns nuit, as autres aide ;
C'est cil qui ocit et apaie,
Cist qui perce les cuers sanz plaie,
Cist qui fet fere toz mestiers,
Si conme es amanz est mestiers,
Li darz que vostre cuer senti :
Il le plaia, puis resorti
Au mien cuer, et vint si a cop
Qu'il feri deus cuers a un cop :
Tex est li darz, tex est la pointe ;
La me point ou vos estes pointe
Li darz qui les dormanz esveille.
Darz d'amors, ce n'est pas mer-
Se tu les desarmez esmaies, [veille
Que tu fez a un cop deus plaies.
Deus plaies ? Conment ? Qu'ai ge
[dit ?
Ces deus plaies, si con je cuit,
Sont une plaie, non pas deus.
Por quoi ? Por ce c'uns cops toz
Fist les deus plaies a un trait [seus
N'es deus ne covient c'un entrait,
Et toute lor enfermeté
Covient garir d'une santé,
Qu'autre santé valoir n'i puet ;
Et por ce que par force estuet
C'une santé lor soit conmune,
[69 *a*
Ne font les deus plaies que une. »

---

372 De — 377 nestre — 378 nest — 383-4 *vers altérés?* — 385 acorardi — 396 *après ce vers il doit y avoir une lacune* — 416 ploia — 423 Setre l. d. — 429 tres — 430 c. cuns entres

Ilec se tient, a ce s'acorde ;
Et après le douz dit recorde
Des douz braz, dont s'amie mande
Que riens a Dieu plus ne demande
Mes qu'en ses braz l'eust estraint.
Lors se dolose et se conplaint,
Et pense et ne set que devient,
Pus dit, quant de li li sovient :
« Diex ! tant demeure, tant delaie,
Que ele m'ait et que je l'aie
Entre mes deux bras enbraciée !
De si loing si longue braciée
Ne puis ge mie entre mes braz
Enbracier, mes du cuer l'enbraz.
Enbraz ? comment ? Quant nos cors n'ont
Que un cuer, que li dui un font,
Tant ont les braz du cuer bracié
Qu'il s'entresont entrembracié.
Por tant ai ge, je n'en dot point,
Cuer en joie, cors en mal point,
Qu'il ne joist de riens que j'oie.
Or boit mes cuers en tele joie,
Si bauz, si liez, si bien venus ?
Molt est mes cuers gloz devenuz,
Qui en tel joie boit et part,
Li cuers, ne au cors point n'en part ;
Dont n'est il gloz ? Oil. C'est faute :
Se li cors pert par sa defaute
Ce que li cuers a porchacié,
Et cuers prent ce qu'il a chacié,
Oses tu donc dire a nul fuer
Que par le cors ait perte au cuer ?
Oil. Li cuers le cors atise,
Li cuers a du cors la jostise ;
Quanque cuers velt, et cors otroie ;
Et quant li cuers le cors mestroie
Du tot, que point n'en peut dehors,
Por qoi n'a dont li cuers le cors
Semons et semont orendroit ?
Mes cuers de moi grever a droit : *b*
Vers li me sui conme failliz
De cent defautes defailliz ;
Et se la defaute m'acoupe,
Mes cuers por coi batroit sa coupe,
Qu'il n'a sor ce riens acreu ?
Se g'eusse mon cuer creu,
G'i fusse alez, voire pieça,
C'onques mes cuers n'en despeça
Talent au cors, ainz l'i aloie ;
Et dit mes cuers, se g'i aloie,
Que j'avroie du tout solaz,
Plain cuer, plain cors, plains elz, plains braz.
Cuers, g'i irai, je te creant ;
Cuers, je ferai tout ton creant :
A toi me tiens, nu quier lessier.
Nus ne doit cheval eslessier
Qui ne velt corre jusqu'au fet ;
Car qui conmence et ne parfet
Il est blasmez de son afere.
Cuers, je conmenz et veil parfere
Ton bon, et tot le parferai.
Cuers, ja mes contre toi n'irai ;
A toi me tieng, c'est sanz faillue.»
Li hauz hom derechief salue
S'amie et presente un escrit,
Que de voir sache et par l'escrit
Qu'il quiert le point et le porchace
Dont ja mes ne faudra la chace
En son cuer devant qu'il la voie,
Et qu'il se metra a la voie
Hastivement, ce ne dout point.
Et ce conte tout point a point,
C'onques n'i ot mot mesconté,
Einsi con je vos ai conté,
O le salu li envoia.
Li mes s'en va qui s'avoia
A li, et cis contes remaint
Jusqu'a tant que besoinz ramaint
Le mesage qui l'escrit porte : *c*
Car s'il revient et il aporte
Autres noveles que devant,
GIRARZ dira des lais avant.

447 embracie — 448 bracie — 458 uoie — 514 mimaint — 517 nouele.

MÉLANGES.

I.

L'*V* DANS LE *SAINT LÉGER*.

En dehors des groupes *uo* et *qu*, l'*V* a dans le *Saint Léger* plusieurs valeurs distinctes. Voyelle, il vaut l'*u* actuel, *ü* allemand, dans *nuls* = *nullus ;* il vaut notre *o* fermé dans *curt* = *cohortem ;* enfin il vaut probablement notre voyelle *ou* à la fin des diphthongues, par exemple dans *deu* = *deum*. Consonne, il vaut d'ordinaire notre *v* : *deuemps* = *debemus*, *uos* = *uos*, *regneuet* = *regnabat*, *seruid* = *seruiuit*. L'*V* simple n'a toutefois la valeur de notre *v* que devant une voyelle ; devant une consonne il est redoublé : *auuret* = *habuerat*, *auura* = *habere habet*, *euurins* = *Ebroinus* (aussi *eurui* 10 *a*), *reciuure* = *recipere*, *lauuras* de *labra*, *souurent* = *sapuerunt*, *beuure* = *bibere*. Dans *seruu* (30*f*) = *seruum* le double *V* à la fin du mot et après une consonne a manifestement la valeur de notre *f*.

Je pense que cette valeur *f* est aussi celle de l'*V* simple après une voyelle dans les formes *peitieus* 4 *a* = *Pictauos*, *queu* 21 *e* et 27 *b* = *caput*, *uius* 23 *e* = *uiuus*, *uiu* 33 *d* = *uiuit*, *ciu* 24 *a*, et 24 *c ciutat* = *ciuitatem*, enfin dans *reciut* 4 *c* et 22 *d* = *recepit* et *reciunt* 40 *c* = *recepit inde*. Il faut prononcer *peitièfs*, *kièf*, *vifs*, *vift*, *tsift*, *tsiftet*, *rëtsift*, *rëtsifnt*. Cette dernière prononciation peut il est vrai paraître « duriuscule, pour ne pas dire dure », mais on peut soit voir dans l'*N* une faute et lire avec M. G. Paris *reciut* (que nous prononcerons *rëtsift*), soit corriger le vers par transposition (en comprenant *l'anme'nt reciut domine deu* au lieu de *l'anme reciu'nt d. d.*), soit enfin admettre que les gens du x^e^ siècle ne reculaient pas devant le groupe *fnt* [1].

Le son *f* existe encore aujourd'hui dans l'équivalent *chef* de *queu* et dans l'accusatif *vif* de *uius ;* la théorie indique que ce son a dû exister

1. Après tout il pouvait n'être pas plus terrible aux Français d'alors que ne l'est aux Allemands d'aujourd'hui le *nft* de *zukunft*.

jadis devant *s* et *t* dans les mots tels que *Poitiers* et *cité;* de fait il est infiniment probable (v. J. Cornu, *Romania*, 4, 1875, p. 454) que dans les *Serments* l'on a *dift* = *debet*.

Les prononciations *peitièfs*, *kièf*, *vifs*, *vift*, *tsift* et *tsiftet* me paraissent assez vraisemblables par elles-mêmes pour que je ne m'attarde pas à les justifier. Mais la forme *rëtsift* = *recēpit* exige quelques explications. M. G. Paris (*Romania* I, 1872, p. 292) voit dans *reciut*, *reciunt* et dans *reclu* du v. 5 *c* une notation de *reçut* (*rëtsüt*), l'*i* servant en quelque sorte de cédille (cf. *cio* 3 *d*). La faute *reclu* semblerait appuyer cette manière de voir, en indiquant que le scribe prononçait l'*V* comme *ü :* mais de fait le fac-simile publié par la *Société des anciens textes français* porte *reciu* avec un point sur l'*i*, et non *reclu :* ici encore on est parfaitement libre de prononcer *rëtsift*. Quant à la leçon hypothétique *reçut* considérée en elle-même, je ne la crois guère admissible, car il est malaisé de penser qu'au x^e^ siècle la voyelle *u* des prétérits de cette sorte eût eu le temps de se fondre aussi complètement avec le radical d'un verbe tel que *reciuure* (*rëtséivre* = *recipere*); les seuls prétérits plus ou moins comparables qu'offre le *Saint Léger* sont *aud*, *oth* ou *oct*, *oc* = *habuit* (prononcer *òt*), *instud* de *stare*, *fut* = *fuit*, *ioth* = *iacuit*, *pot* = *potuit*, *soth* ou *sot* = *sapuit*. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, le latin *recēpit* explique parfaitement *reciut* = *rëtsift : ē* donne ici un *i* comme dans *merci*, *raisin*, *cire*, *pays*, *Beauvaisis*, *marquis* et autres mots où la voyelle était précédée à l'origine d'un phonème lingual postérieur [1].

Rëtsift au vers 22 *d* forme une très-bonne assonance avec *vint*. Il est donc inutile de recourir à la correction de M. G. Paris, *retint :* cette correction d'ailleurs, quoiqu'elle donnât un sens satisfaisant, ne valait pourtant pas à cet égard la leçon authentique *reciut*.

En résumé l'*V* consonne simple a dans le *Saint Léger* la valeur *v* quand il commence une syllabe (*uos*, *de-uemps*, *ser-uid*) et la valeur *f* quand il est placé après la voyelle de la syllabe (*ciu-tet*, *reciut*, *queu*). Le double *V* s'emploie pour marquer l'*V* consonne par opposition à l'*V* voyelle dans des cas où la prononciation pourrait paraître douteuse (*reciuure* = *recivre* et non = *reçure*) ; il a de même que l'*V* simple la valeur *v* au commencement de la syllabe (*reci-uure*, *la-uuras*) et la valeur *f* à la fin (*seruu*)[2].

L. HAVET.

---

1. [Cf. l'explication de M. Cornu, ci-dessus, p. 356. — *Réd.*]

2. Le fragment de Valenciennes présente la forme *cheue* pour *caput*. L'*e* final sert à montrer que l'*u* est consonne (Diez, *Gr.* 2^3^, 6 note; trad. 2, 4 n. 1) ; cet *u* doit être prononcé *f*, comme Diez (ibid.) le fait entendre. Les formes du poème de la *Passion* qui pourraient être lues conformément aux mêmes principes sont *ciutat* 4 *c*, *greus* 4 *d*, *greu* 13 *c*, *caitiu* 17 *a*, *uius* 83 *d*, 121 *c*, 124 *b*, *neus* 99 *d* ; — *seru* 40 *c*, 41 *b*, *salu* 114 *c*, doivent sûrement être lus *serf*, *salf*.

II.

TROUVER.

Il y a longtemps que l'étymologie donnée par Diez du mot *trouver*, qui m'avait autrefois semblé convaincante, m'est devenue suspecte. *Turbare* en effet ne convient guère pour le sens, malgré les ingénieuses explications de Diez [1], et ne convient pas du tout pour la forme. Si l'interversion de *turbare* en *trubare* n'a rien d'étonnant (quoique le déplacement inverse soit plus fréquent), il est cependant singulier qu'elle remonte aussi haut et qu'elle soit aussi générale (*torverent* dans le petit fragment poétique du XII^e^ s. que j'ai publié dans le *Jahrbuch* est tout à fait isolé) [2]. Mais ce qui est le plus grave, c'est que le bas-latin *trubare*, s'il avait existé, n'aurait pu donner en français et en provençal, aux formes accentuées sur le radical, la diphthongue que nous trouvons dans *trueve* : cette diphthongue renvoie nécessairement à un *o* bref accentué. Pendant que cette difficulté m'arrêtait, Meyer était frappé d'une autre : le *b* entre deux voyelles ne peut se maintenir en provençal; il se change en *v* ou tombe sans laisser de traces : *probare* donne *proar*, quelquefois *provar*, mais non *probar*. Le *b* de *trobar* renverrait à un *p*, comme la diphthongue de *trueve* à un *o* bref. En suivant tous les deux la direction que nous assignaient les lois phonétiques, nous arrivions donc à la forme *tropare*. Cette forme peut-elle être admise ? a-t-elle un sens ? doit-on la regarder comme le prototype des formes romanes ? Nous le pensons, et nous soumettons cette conjecture à la critique. Voici pour ma part comment je me représente l'histoire du mot.

Tropus, emprunté au grec τρόπος, a en latin classique, comme on sait, le sens de « figure de rhétorique. » Dans le latin de la décadence, il développa un autre sens, plus particulièrement musical, et sans doute dérivé du premier. Il paraît avoir signifié d'abord « variation dans une mélodie. » De là le sens propre qu'il prit en liturgie, et qu'a expliqué M. Gautier dans sa préface aux œuvres d'Adam de Saint-Victor : un *trope* est une queue musicale ajoutée à certains chants liturgiques, et spéciale-

---

1. [M. Littré appuie l'explication de Diez d'une preuve qui en apparence a une grande force; c'est qu'en ancien français *trouver* aurait été employé pour « troubler », conservant ainsi le sens de *turbare*. L'exemple qui appuie cette assertion est emprunté au Psautier d'Oxford (XLV, 1) : « Li nostre Deus, refuge a vertu, ajuere es tribulatiuns chi truverent nus mult. » M. Littré traduit, entre parenthèses, *truverent* par *troublerent;* mais cette traduction n'est pas soutenable, car le latin porte : « Adjutor in tribulationibus quæ *invenerunt* nos nimis. » — P. M.]

2. Les verbes portug. et napol. cités par Diez, *trovar* et *struvare*, qui ont le sens de *turbare*, peuvent en provenir.

ment, d'après Du Cange, un verset qu'on chantait à certaines grandes fêtes immédiatement après l'Introït. C'est dans les *tropes*, comme l'a montré M. Gautier, que se déployait l'invention musicale. Dans la langue ordinaire, *tropus* avait même pris le sens général de « mélodie, air, chant. » C'est en ce sens que Fortunat emploie souvent le mot. M. Quicherat, dans son *Thesaurus*, cite, entre autres passages de cet auteur, ces deux pentamètres :

Reddebantque suos pendula saxa tropos...
Mulceat atque aures fistula blanda tropis.

De *tropus* on a donc très-bien pu tirer un verbe *tropare*, signifiant soit « varier un air », soit plus généralement « composer, inventer un air ». Nous voilà bien près d'un sens de *trouver* fort usité au moyen âge, celui de « composer », musicalement ou poétiquement, cela revient à peu près au même. Un *tropator* (*trobaire*, *trouvère*) est un compositeur. De « composer » on passe naturellement à « inventer », d' « inventer » à « découvrir » ; ainsi *tropare* remplaça peu à peu *invenire*. Diez a remarqué que le vieux mot figure encore à côté de son remplaçant dans ce vers de la *Passion : Non fud trovez ne envengud ;* il était destiné à disparaître, sauf en italien (*rinvenire*). Il faut aussi noter que d'après ce passage le développement du sens s'était opéré à peu près en entier au x^e^ siècle : il est tout à fait complet dans les textes du xi^e^.

Ce développement n'a guère pu s'opérer identiquement en plusieurs endroits : aussi je regarde le mot comme propre à la France. C'est dans le latin de la Gaule, liturgique ou littéraire, que nous rencontrons *tropus* au sens musical ; c'est dans le gallo-roman que *tropare* s'est formé sur *tropus* et est devenu *trobar* au midi, *trouver* au nord. Diez a déjà fait observer que l'espagnol *trobar* venait de France. Je pense qu'il en est de même de l'it. *trovare*, où la diphthongaison de *truova* a pû être une imitation de *trueve* et aussi de *pruova*. Le roumain ne connaît pas le mot, comme il est naturel. Le ladin *truvar*, avec un sens purement juridique, cité par Diez, demanderait à être étudié de près : le fait même qu'il n'a que ce sens unique, qui se retrouve en français (*trouver le droit*), peut porter à lui attribuer une origine étrangère.

Diez avait vu avec sa perspicacité habituelle que le verbe roman postulait dans son étymologie un radical *trŏb* ou *trŏp* ; il s'est trompé, croyons-nous, en pensant pouvoir extraire ce radical de *turbare ;* en outre le provençal montre que c'est *trŏp* seul, et non *trŏb*, qui convient. Si *tropare* réunit les suffrages des gens compétents, nous serons heureux de l'avoir *trouvé*.

G. P.

III.

CONJUGAISON DES VERBES *AIDIER*, *ARAISNIER* ET *MANGIER*[1].

La conjugaison d'*aidier* et de *mangier* a donné lieu à de nombreuses erreurs et à d'étranges hypothèses qui se répètent de bouche en bouche et de livre en livre, parce qu'on n'a pas pris la peine de se rendre raison de la lutte des formes si différentes amenées par la place différente de l'accent. Il est donc à propos de relever soigneusement dans les textes la conjugaison de ces verbes, par lesquels on peut démontrer d'une façon particulièrement claire l'influence de l'accent et celle de l'analogie ou de l'assimilation, qui sacrifie à l'unité la justesse étymologique, cause d'un désordre inextricable dans la conjugaison romane, si elle y avait seule exercé son pouvoir. Quoique *araisnier* n'ait pas fait naître les mêmes erreurs, grâce à la disparition de la conjugaison étymologique, les doubles formes qui lui appartiennent lui assignent une place à la suite de ces deux verbes.

Je reviens à la vérité sur un sujet que M. A. Darmesteter a traité avec sa sagacité habituelle dans ses excellentes recherches sur la *Protonique en français* (*Rom.*, 1876, p. 154-155); mais comme il n'en a parlé qu'incidemment et n'a pas épuisé la matière, il me pardonnera de l'aborder encore une fois.

AIDIER.

En théorie voici la conjugaison du présent de l'indicatif et du subjonctif d'*adiutare* en français :

Ind.	aiu	aidons	Subj.	aiu	aidons
	aiues	aidiez		aiuz	aidiez
	aiue	aiuent		aiut	aiuent,

et il y a des textes qui la donnent conforme à ce paradigme, que l'analogie a peu à peu mis en désordre et remplacé par de nouvelles formes, recueillies ci-dessous avec les régulières :

INDICATIF présent	ADIUTO	aïde	*Roman de Renard* 629.
	ADIUTAS		
	ADIUTAT	aiude	*Passion* 125 *a*.

1. [Le dernier numéro de la *Zeitschrift f. rom. Philologie* contient un article sur *mangier* par M. Fœrster, qui ne rend point inutile le travail qui suit. Nous devons dire à ce propos que la note de M. Cornu est entre nos mains depuis le mois d'avril de l'an dernier. L'abondance des matières nous a empêchés de la publier jusqu'à ce jour. — *Réd.*]

			aiuet	*Psautier d'Oxford* 53/4, *Chanson de Roland* 3657, *Sermo de sapientia* p. 290/4.
			aïe	*Rom. de Ren.* 2642 28980.
			aïde	*Jourdain de Blaivies* 1191, *Rom. de Ren.* 16202 26645, *Garin le Loherain*, BARTSCH *Chrest.*³ 55/8.
		ADIUTAMUS	aidons	VILLE-HARDOUIN dans BARTSCH *Chrest.*³ 253/29.
		ADIUTATIS	aidiez	*J. de Blaivies* 73, *Huon de Bordeaux*, p. 248.
		ADIUTANT	aiuent	MARIE DE FRANCE, *Lai de Gugemer* 365.
			aïdent	*Rom. de Ren.* 6952.
	parfait	ADIUTAVI	aidai	*Recueil général de fabliaux* par A. DE MONTAIGLON t. I 27/43.
		ADIUTASTI	aiuas	*Ps. d'O.* 85/16 88/42.
		ADIUTAVIT	aiuad [1]	*Ps. d'O.* 93/17/18 106/41.
		ADIUTAVERUNT	aidierent	*Huon de Bord.* p. 28.
SUBJ.	présent	ADIUTEM		
		ADIUTES		
		ADIUTET	aiud	*Saint Léger* 40 *e.* Comp. la note de M. G. Paris, *Romania* 1872 p. 317, et Diez, *Altromanische Sprachdenkmale* p. 85.
			aiut	*Ps. d'Ox.* 21/12, *Ch. de Rol.* 781 1964 2044, *J. de Blaivies* 271, *Huon de Bord.* p. 82 106, *Aiol* 9522, *Rom. de Ren.* 25498 (rime avec manjut MANDUCAT).
			aït	*Ch. de Rol.* 1865 3338, *Ami et Amile* 621 818 823 1040 1406 1417 1424 1426 1436 1836 1911 1965 3130 2167 2359 2337 2395 3142, *J. de Blaivies* 45 483 917 1304

1. Dans les éditions plusieurs ont imprimé *j*, que je regarde comme fautif, vu que nulle part il n'est remplacé par *g*.

			1326 1720 2787 3467 3472, *Huon de Bord.* p. 7 20 22 26 30 33 39 40, *Aiol* 47 650 1559 1574 5436, *Rom. de Ren.* 3978 4280 4668 4800 4902 5254 6200 9910, *Rec. gén. de fabl.* t. I 3/539 6/161 181 11/7/86 16/44 17/136.
		ait	*Rom. de Ren.* 874 3310 18120 18164 18181 18189, *Huon de Bord.* p. 144.
	ADIUTEMUS		
	ADIUTETIS	aidez	*Ch. de Rol.* 623, aidiez *J. de Blaivies* 92, *Rom. de Ren.* 22905, aidies *Huon de Bord.* p. 245.
	ADIUTENT	aiudent	*Canticum Moysis* 57.
		aient	VILLE-HARDOUIN, édition de Wailly 63.
		aïdent	*J. de Blaivies* 3870, *Rom. de Ren.* 8237.
pl.-q.-p.	ADIUTASSET	aiuast	*Ps. d'O.* 106/12.
		aidast	*Ch. de Rol.* 3439, *Rec. gén. de fabl.* t. I 3/804.
IMPÉRATIF	ADIUTA	aiude	*Ps. d'O.* 43/28 69/76 78/9 108/25 118/86/117.
		aiue	*Ch. de Rol.* 2303, MARIE DE FR. II p. 388.
		aïe	*Ch. de Rol.* 1909, *Quatre liv. des Rois* p. 39, *Rom. de Ren.* 2226 24658.
		aïde	*Rom. de Ren.* 21442 28860.
	ADIUTATE	aidiez	*Saint Alexis* 93 *b*, aidez *Ch. de Rol.* 364 623 630 1129 2546, aidiez *Cump.* PH. DE THAÜN 162, *J. de Blaivies* 99, *Huon de Bord.* p. 61 62, *Rec. gén. de fabl.* t. I 2/237 4/286 24/710/752/831.

1. M. de Wailly dans le Vocabulaire de Ville-Hardouin donne *ajut* 317 comme le prétérit d'*aidier ;* c'est celui de *agesir* accoucher.

		aïez	*Ch. de Rol.* 3641.
INFINITIF	adiutare	aiuder	*Ps. d'O.* 69/1.
		aiuer	*Ps. d'O.* 39/18.
		aider	*Ch. de Rol.* 26 1676 2169 2675, aidier *Cump.* PHIL. DE THAÜN 169, *Dial. Greg. lo pape* 42/21, *Ami et Amile* 2340 2647 2779 2782, *J. de Blaivies* 50 75 123 829 1796 3459 3784 3817, *Huon de Bord.* p. 2 15, *Rom. de Ren.* 684 2153 2175 3378 4820 4822 5180, edier *Huon de Bord.* p. 4 5 7 8 9 12 13 15, ib. p. 26.
futur	ADIUTARE HABEO	aiderai	*Rec. gén. de fabl.* t. I 3/265, aidrai *Huon de B.* p. 246, ederai p. 2030.
		airai	*Quatre liv. des Rois* p. 153. Comp. enveirad *ibidem* p. 374.
	HABES	airas	*Quatre liv. des Rois* p. 153.
	HABET	aiuerat	*Ps. d'Ox.* 36/42 45/5, aiuera 88/21.
		aidera	*Rom. de Ren.* 3292 9870.
	HABETIS	aiderez	*Ch. de Rol.* 945, aidereiz *ibid.* 3557.
	HABENT	aideront	*J. de Blaivies* 954.
COND.	ADIUTARE HABEBAM	aideroie	*Rom. de Ren.* 15951.
	HABEBAT	aideroit	*Huon de Bord.* p. 34, *Rom. de Ren.* 18048.
	habebant	aideroient	*Huon de Bord.* p. 35.
PART. présent	*adiutantis	aidans	*J. de Blaivies* 1772 2077.
PART. passé	adiutatum	aiuet	*Ps. d'Ox.* 27/9.
		aidé	*Quatre liv. des Rois* p. 25, aidié *Ami et Amile* 240 275, *J. de Blaivies* 1371 2027, *Rom. de Ren.* 12068 13721.
	adiutata	aidie	*Dial. Greg. lo pape* p. 33/1.

On aura remarqué que le Psautier d'Oxford diffère de tous les textes en ce qu'il a la conjugaison d'*aiuer* complète.

Outre ces formes, on en trouve d'autres, surtout vers la fin du Roman de Renart, lesquelles ont été amenées par l'influence de celles qui ont l'accent sur l'*i* : imparfait *aïdoit* 28071, parf. *aïda* 3379, subjonctif présent *aïdiez* 27148, plus-que-parf. *aïdast* 27995, infinitif *aïdier* 22904 26975 26983 27201 27212 27214 27927 28245, futur *aïderont* 26728.

C'est à l'influence d'*aidier* qu'il faut attribuer le changement d'*aiue* en *aïe*, d'*aïe* en *aïde*, puis enfin en *aide* moderne, et à celles des formes où l'*i* était tonique remontent *aïer*, que je déduis de *airai* dans les quatre livres des Rois, et *aïdier* fréquent dans le Roman de Renart.

Les dérivés d'*adiutare* sont conformes à la conjugaison.

aiudha *Serments.*

aiude *Saint Alexis* 107*e*, *Ps. d'Ox.* 40/3 48/15 59/12 61/7 70/14 83/16 106/13 120/1/2, *Ch. de Rol.* 1336.

aiue *Ps. d'Ox.* 19/2 21/20, *Dial. Greg. lo pape* p. 7/18 17/7/11 25/21, *Sermons de saint Bernard* p. 521 527, *Ami et Amile* 1512 1526 1755, *Aiol* 1339 5206 9206 9208, *Rom. de Ren.* 68, *Rec. gén. de fabl.* t. I 24/668.

aïe *Ch. de Rol.* 1619 1732, *Cump.* PH. DE THAÜN 1848 2816, *Quatre liv. des Rois* p. 65 147 152 154 181 296 300 324 325 326 340 393 398 414 421, *Sermo de Sap.* à la suite des *Dial. Greg. lo pape* p. 289/32/36/40, *Ami et Amile* 1384 2866 2887 2946, *J. de Blaivies* 2831 3052 3056, *Aiol* 201 3506 5400, MARIE DE FR., *Lai de Gugemer* 459 464 754 869 (aussi eïe *Lai d'Eliduc* 114), *Rom. de Ren.* 2577 3453 4196 4542 4816 6296 7528, *Rec. gén. de fabl.* t. I 11/248 16/69.

aïde *Ami et Amile* 560 1819, *J. de Blaivies* 244, *Rom. de Ren.* 4520 16560 18508, *Rec. gén. de fabl.* t. I 11/249.

ADIUTABILIS aidables *Rom. de Ren.* 9003.

ADIUTATOR aiuere *ou* aiuerre *Ps. d'Ox.* 9/9/38 17/2 18/16 26/15 27/9 29/13 32/20 45/1 58/20 61/6/8 62/7 69/7 71/12 77/39 108/11 117/6/7 118/14/18 145/4.

aiderre *Ps. d'Ox.* 70/9, aidieres *Sermo de Sap.* p. 290/11.

ADIUTATOREM aiuedur *Ps. d'Ox.* 51/6 80/1.

Les deux infinitifs du provençal, *aidar* et *aiudar*, indiquent que la conjugaison a cherché à être étymologique, mais les formes suivantes, recueillies dans la Croisade contre les Albigeois, montrent qu'elle n'y est pas parvenue :

INDICATIF présent aiuda 5281 5282 6096 6608.

SUBJONCTIF prés. aiutz 9275.

aiut 2929 2649 4133 6277 6503.

IMPÉRATIF aiuda 3080 8633.

aidatz BARTSCH, *Chrest* [2] p. 161/16.
aiudatz 8708.

INFINITIF aidar 2800 2804 3121
aiudar 6230.

En italien ADIUTARE a donné *aiutare* [1] avec conjugaison régulière, et *aitare* [2], dont l'*ai* est diphthongue, ainsi que le prouvent les exemples qui suivent, tirés de Dante, *Purg.* XI 34, *Vita nuova* édition Giuliani XVI *sonnet*, *canz.* VII str. 2/10, et de Pétrarque, sonnet II, canz. VI str. 5/10, sonnet LXXXIX et CXCII, et *in morte di madonna Laura*, *canz.* IV str. 3/6, *canz.* VIII str. 9/2, auxquels j'ajouterai *aitando Trionfo della morte* 114. D'après Diez, *Etym. Wœrt.*, s. v. *ajuto*, on prononcerait *aïtare*. En revanche la diphthongue se partage en deux et l'*i* reçoit l'accent, quand il était sur l'*u* en latin : AÏTA = ADJUTAT DANTE, *Purg.* IV 133 XI 130, *canz.* VI str. 1/8, PÉTRARQUE *son.* XII, *canz.* I str. 1/15, *canz.* III str. 1/3, *son.* XXXII, *canz.* VI str. 3/11, *son.* LXXVIII, *canz.* XVI str. 2/5, *son.* CLXI et CCI, = ADIUTA *canz. a Colà di Rienzo* str. 5/6.

ARAISNIER.

Nulle part ce verbe ne se rencontre avec la conjugaison théorique ou étymologique.

La tendance à l'unité a produit *araisnier* ou *araisonner*, qui se conjuguent selon les types admis des verbes réguliers.

INDICATIF.

présent araisunet *Ch. de Rol.* 3536, arraisonne *Ami et Amile* 453 611, aresonne *Rom. de Ren.* 13500, araisone *Rom. de Ren.* 18036, MARIE DE FR. *Lai de l'espine* 362 ; areisune MARIE DE FR. *Lai de Milun* 434.

arraisne *Ami et Amile* 309, *J. de Blaivies* 2322, *Aiol* 1992, arresne *J. de Blaivies* 2083, aresne *Rom. de Ren.* 4236 20766 21537, deresne *Rom. de Ren.* 1820, desresne *Rom. de Ren.* 3868 18624, arraisnent *Ami et Amile* 2172, *J. de Blaivies* 861, desresnent *Rom. de Ren.* 8797.

parfait areisna *Quatre liv. des Rois* p. 11, areisnad p. 32, areinarraisonna *Ami et Amile* 2991, araisonna *Huon de Bord.* p. 130,

1. *aggiutare* que donne M. Grœber, *Jahrbuch für rom. und englische Sprache und Literatur*, XV, p. 86, doit être une erreur, vu qu'il ne se trouve dans aucun dictionnaire.

2. *aitare*, dit Polidori dans le *Spoglio delle voci e maniere meritevoli di osservazione* des *Statuti senesi scritti in volgare ne' secoli XIII e XIV.* Bologna 1863, est employé encore aujourd'hui à Florence: mais j'ignore s'il a gardé son ancienne conjugaison.

nad p. 31, arraisna *J. de Blaivies* 875 3003, aresna *Rom. de Ren.* 19927 21123.

araisona *Rom. de Ren.* 3290 26036, areisuna *Quatre liv. des Rois* p. 3, *Marie de Fr., Lai del fresne* 430.

SUBJONCTIF.

présent aresnies *Huon de Bord.* p. 99.

IMPÉRATIF.

araisnies *Huon de Bord.* p. 7.

INFINITIF.

arraisnier *Ami et Amile* 500 2073 3313, *J. de Blaivies* 68 901 2119 3749, araisnier *Huon de Bord.* p. 12 13 265, *Aiol* 1989, MARIE DE FR. *Lai de Graelent* 272, aresnier *Rom. de Ren.* 4570 6110 21389, desraisnier *J. de Blaivies* 2229, desresnier *Rom. de Ren.* 7774 20558.

arraisonner *J. de Blaivies* 4052, areisuner MARIE DE FR. *Lai d'Eliduc* 303.

GÉRONDIF.

arraisnant *J. de Blaivies* 3159, aresnant *Rom. de Ren.* 21575.

araisonnant *Huon de Bord.* p. 39 41.

PARTICIPE PASSÉ.

arraisnié *Ami et Amile*, 2640, arraisniez *J. de Blaivies* 83, aresnié *Rom. de Ren.* 5779 23500 23593, deresniez *ibidem* 678, desresnié 6422.

araisonné *Ami et Amile* 324, *Rom. de Ren.* 2819 4148, arrasonnez *J. de Blaivies* 746, arraisonnez *J. de Blaivies* 3811, araisoné *Rom. de Ren.* 6894 21730, *Aiol* 1766, aresonné *Rom. de Ren.* 5755, araisuné MARIE DE FR., *Lai de Graelent* 229.

L'analogie ayant fini par l'emporter, *aidier*, *mangier* et *araisnier* sont devenus, selon le terme reçu, des verbes réguliers. Dans les deux premiers ce sont les formes à terminaison tonique qui ont déterminé les autres ; dans le troisième c'est l'inverse qui a eu lieu, et sans doute que l'influence de *raison* a été pour quelque chose dans la perte de *araisnier*, comme aussi dans celle de *raisnable* et *raisnablement*. Mais si le français moderne, par amour pour la régularité, n'a plus la variété d'autrefois, la conjugaison de *mertâ* MERITARE dans la Suisse romande la présente jusqu'à ce jour : l'indicatif présent est *merètu merète merète merèten mertâde merètan*.

MANGIER.

Les pays de langue romane, hormis l'Espagne qui a *comer*, ont remplacé EDERE et COMEDERE par MANDUCARE, dont le sens a dû être le même dans le latin populaire, vu son emploi fréquent prouvé par les nombreux passages recueillis par Rœnsch, *Itala und Vulgata*, p. 214-215. Aussi dans l'*Epistula Anthimi ad Theudericum regem Francorum* [1], si précieuse pour l'étude du bas-latin, est-il rare de trouver COMEDERE, tandis que MANDUCARE se rencontre à chaque page.

Mais si l'origine de *mangier mangiare*, qui remonte à *manducare* par l'intermédiaire *mandicare* (comp. it. *ginepro* JÛNIPERUM et prov. *cominal*), n'est pas douteuse ni difficile à éclaircir, la lutte des personnes accentuées sur l'*u* avec celles dont la terminaison porte l'accent a été la cause de plus d'une méprise, ainsi qu'on peut voir par l'article que Diez a consacré à ce verbe.

Théoriquement voici ce qu'aurait dû être en français et en provençal le présent de l'indicatif et du subjonctif de MANDUCARE :

mandui	manduc	manduiz	mandutz
manduies	mandugas-duias	manduis	mandutz
manduie	manduga-duia	manduist	mandutz
manjons	manjam	manjons	manjem
mangiez	manjatz	mangiez	manjetz
manduient	mandugan-duian	manduisent	manduzen ;

et voici quelle en est la conjugaison d'après de nombreux textes qui ne permettront guère d'importantes modifications :

INDIC. prés. MANDUCO mangu [2] *Aiol* 8623. *Rom. de Ren.* 23209.
mengue *Aiol* 9122, BARTSCH *Chrest.*[3] 294/11.
menjus *Rom. de Ren.* 4378 28164.

MANDUCAS manjues *Quatre liv. des Rois* p. 3.
mangues *Mystère d'Adam* BARTSCH *Chrest.*[3] 81/22 (corrigé mal à propos en *manges*).
mainjus *Sermons de saint Bernard*, p. 536.

MANDUCAT manjuet *Cump.* PH. DE THAÜN 1493 et *Bestiaire* BARTSCH *Chrest.*[3] 77/41, *Dial. Greg. lo pape* 41/1.
menjue *J. de Blaivies* 1513 1520, *Rom. de Ren.* 2391 2439 4385 4397 7248, *Rec.*

1. *Anecdota graeca et graecolatina. Mitteilungen aus Handschriften zur Geschichte der griechischen Wissenschaft*, von Dr Valentin ROSE. Zweites Heft. Berlin, 1870, p. 65-98.

2. L'emploi indifférent de *g* ou de *j* prouve que le son n'était pas guttural.

gén. de fabl. t. I 15/42 17/22 24/784, écrit aussi mengue *Huon de Bord.* p. 108 124 146, et *Rom. de Ren.* 16529 16599.

menjus *Rom. de Ren.* 10215, manjut *ibidem* (en rime avec aiut) 25497.

manjuns *Quatre liv. des Rois* p. 83.

MANDUCAMUS menjon *Rom. de Ren.* 28094.

MANDUCATIS mangiez *Ps. d'Ox.* 126/3.

mengiez *Ami et Amile* 3335, *Rom. de Ren.* 1003.

MANDUCANT menjuent *Ami et Amile* 2343, *J. de Blaivies* 394, *Rom. de Ren.* 1011 4389, *Rec. gén. de fabl.* t. I 8/141 9/63, écrit aussi menguent *Huon de Bord.* p. 204, *Rom. de Ren.* 1009.

imparfait MANDUCABAM manjowe *Ps. d'Ox.* 100/7.

menjoie *ou* mengoie *Rom. de Ren.* 13001 13004 16802.

MANDUCABAT manjot *Ps. d'Ox.* 40/10.

manjout *Quatre liv. des Rois* p. 158.

mangievet *Sermons de saint Bernard* p. 527.

menjoit *J. de Blaivies* 2498, mengoit *Rec. gén. de fabl.* t. I 28/18.

MANDUCABATIS mengiez *Rom. de Ren.* 9360.

mangiez *Rec. gén. de fabl.* t. I 17-122.

MANDUCABANT manjowent *Cant. Hab.* 56.

manjevent *Sermo de Sap.* 294/40.

manjoient *Rec. gén. de fabl.* t. I 8/14.

parfait MANDUCAVI manjai *Quatre liv. des Rois*, p. 51.

mangai *Rom. de Ren.* 14414 15841.

menjai *J. de Blaivies* 1811, *Rom. de Ren.* 3056 4171, écrit aussi mengai 4130 4142.

MANDUCAVIT manget *Passion* 111 *a*, mnnged 113 *c*.

manjat *Ps. d'Ox.* 68/12, *Cump.* PH. DE THAÜN 533, *Sermo de Sap.* p. 294/28 295/1, manjad *Quatre liv. des Rois*, p. 49/160 311 320, *Ps. d'Ox.* 104/33, manja écrit aussi mangia *Ps. d'Ox.* 77/29/50/69, *Quatre liv. des Rois* p. 48/111.

MANDUCAVIMUS manjames *Quatre liv. des Rois* p. 369.

MANDUCAVERUNT mangerent *Ps. d'Ox.* 21/32, *Quatre liv. des Rois* p. 368 372, mangierent *Ps. d'Ox.*

77/33 78/7 105/27, *Quatre liv. des Rois* p. 379.

SUBJ. prés. MANDUCEM mengue *Aiol* 9692.

MANDUCES

MANDUCET majuce *Quatre liv. des Rois* p. 49.
menjuce *Rom. de Ren.* 12007.
menjust *Rec. gén. de fabl.* t. I 11/34/218.

MANDUCEMUS manjum *Quatre liv. des Rois* p. 311.

MANDUCETIS Voir l'impératif.

MANDUCENT manjucent *Ps. d'Ox.* 26/3 67/3.
menjussent *Ami et Amile* 1754, menjucent *Auc. et Nic.* p. 268.

MANDUCASSEM manjasse *Quatre liv. des Rois* p. 287 288.

MANDUCASSES manjasses *Quatre liv. des Rois* p. 289.

pl.-q.-p. MANDUCASSET manjast *Cant. Moysis* 18, mangast *Huon de Bord.* p. 287.
manjaist *Sermo de Sap.* 273/19.
menjast *Ami et Amile* 1606, *Rom. de Ren.* 1052/4968.

IMPÉRATIF MANDUCA manjoue *Dial. Grég. lo pape* p. 8/18.
manjue *Quatre liv. des Rois* p. 320 330, *Mystère d'Adam* BARTSCH *Chrest.*[3] 81/36 82/26.
mengue *Huon de Bord.* p. 214.
manju *Sermo de Sap.* p. 297/15.

MANDUCEMUS mangons *Aiol* 6034.
menjons *Rom. de Ren.* 2233 2126.
mangiez *Quatre liv. des Rois* p. 111.

MANDUCATE mengiez *Ami et Amile* 2287, *J. de Blaivies* 1515, *Rom. de Ren.* 4583 9203 13824, *Rec. gén. de fabl.* t. I 24/772.

INFINITIF MANDUCARE manger *Passion* 23 *c*, manjar 26 *c*.
mangier *Saint Alexis* 51 *b*, *Ps. d'Ox.* 101/5, *Quatre liv. des Rois* p. 27 30 48 77 80 111 115 133 155 156 160 223 288 322 330 356 360 379 409, *Dial. Greg. lo pape* p. 8/16/17 37/4 39/17, *Sermo de Sap.* p. 295/2, *Huon de Bord.* p. 9 120 246 279, écrit aussi manjier *Ps. d'O.* 58/12 77/28 et manger *Ch. de Rol.* 2542 2659, *Voyage de saint Brandan* 450/697.
mengier *Dial. Greg. lo pape* p. 40/24, *Ami et Amile* 1071 1081 1612 2088 2318 2613

2652 2657 2688 2695, *J. de Blaivies* 60 358 364 722 841 1347 1355 1363 1540 1542 2917 3360 4032, *Huon de Bord.* p. 2 5 9 11 15, *Rom. de Ren.* 293 994 1079 2121 2390 2864 3031, *Rec. gén. de fabl.* 4/112 5/241/257 6/8 7/43/54 16/193 17/53/80/93/97 18/30/50.

futur MANDUCARE HABEO mangerai *Ps. d'O.* 49/14.
menjerai *J. de Blaivies* 1819, mengerai *Huon de Bord.* p. 23, *Rom. de Ren.* 7241.

HABES mangeras *Ps. d'O.* 127/3, *Quatre liv. des Rois* p. 150, menjeras *Rom. de Ren.* 6391.

HABET mangerad *Quatre liv. des Rois* p. 30 48 49 150, mangerat *Cump.* PH. DE THAÜN 999, *Quatre liv. des Rois* p. 361.

HABEMUS mangeruns *Quatre liv. des Rois* p. 59.

HABETIS mangerez *Saint Brandan* 990.

HABENT mangerunt *ou* manjerunt *Ps. d'O.* 21/28, *Ch. de Rol.* 1751, *Quatre liv. des Rois* p. 50 228 292 306 332 361 368.

MANDUCARE HABEBAM mengereie *Quatre liv. des Rois* p. 287.
mengeroie *J. de Blaivies* 726, *Rom. de Ren.* 3052 4086 4154.

HABEBAMUS mangeriuns *Quatre liv. des Rois* p. 369.

PART. prés. MANDUCANTEM manjant *Ps. d'O.* 41/5 105/20.

MANDUCANTES mangianz *Quatre liv. des Rois* p. 116, manjanz *ibidem* p. 361.

PART. passé MANDUCATUM manjed *Passion* 26 *a*, manged *Quatre liv. des Rois* p. 3, mangied *ibidem* p. 49 111 115.
mangié *Quatre livres des Rois* p. 119 289, *Ami et Amile* 1156
mengié *Ami et Amile* 2311 3259, *J. de Blaivies* 2108, *Rom. de Ren.* 444 983 2328 2431 3987 4018 4122 4127 4241 etc., *Rec. gén. de fabl.* t. I 4/185 8/142 15/151.

La tendance à amener de l'harmonie dans des formes qui, étymologiquement, ne pouvaient être que différentes, a produit d'une part *manjue* et enfin *mange*, d'autre part les infinitifs normands *moujouer* et *manjusser* cités par Diez EW. s. v. *mangiare*.

En provençal on a dû avoir une conjugaison semblable, quoique je ne connaisse aucun texte qui la présente avec la même régularité. La voici

du reste telle que j'ai pu l'établir au moyen de la *Croisade contre les Albigeois* et de quelques autres textes.

INDICATIF présent manduia SAINT JEAN, chap. XIII 18, seule forme parfaitement étymologique du domaine de la France.
manjuia[1] *Trad. de Bède*, fol. 34, dans le *lexique roman* de Raynouard.
manja *Crois.* 4363.
manjam 4445.
manenjon 2980, manejon 4627. Comp. l'inf. valaque *mụnẹncà*.
parfait manjem 4638.
SUBJ. présent manent 4641.
manjuc BARTSCH *Chrest.*[2] p. 321/48.
manjem 4640.
manjetz 80 87.
plus-que-parf. manjesso 5316.
INFINITIF manjar 4643 4651 7396 8554, dans d'autres textes *menjar* qui est la forme catalane. Quant à *mandujar* et *manjugar* dans le Glossaire de la *Chrestomathie* de Bartsch, je doute qu'on parvienne jamais à les trouver.
futur manjarem 4095.
part. parf. passif manjat 2981 4637 4652 6991.

Les quatre infinitifs de l'italien, *mangiare manicare manucare manducare*, fournis par les dictionnaires, sont une preuve de la lutte qu'il y a eu entre les formes accentuées sur l'*u* et celles accentuées sur l'*a*.

Disons en passant que le *Ritmo cassinese*, *Riv. di fil. rom.*, II, p. 92-93, offre une singulière alternative entre l'*u* et l'*i*. Le premier se trouve dans *manduca* 38, quand l'accent y repose ; le second dans *mandicate* 30 37 et *mandicare* 43 où l'*i* est protonique. Aussi *manucare* est-il peu certain ; du moins tous les exemples cités dans le *Diz. della lingua italiana*, Bologna 1819-26, ont l'*u* accentué.

L'ancien français a dans la première syllabe de *manducare* une particularité qu'il importe de noter. Tandis qu'elle s'est maintenue sans changement dans la Passion, la vie de saint Alexis, le Psautier d'Oxford, la Chanson de Rollard, le voyage de Saint Brandan, les ouvrages de Philippe de Thaün, les Dialogues Gregoire lo pape, le Sermo de Sapientia, Floire et Blanceflor, les Sermons de Saint Bernard ont *maingier*, et *men-*

1. Ces deux exemples contredisent la règle donnée par Diez, *Gramm.*, I, p. 245 (trad. 227), que après *u* la gutturale ne se fond pas en *i*.

gier est la forme ordinaire d'Ami et Amile, de Jourdain de Blaivies, de Huon de Bordeaux, du Roman de Renard.

On peut d'autant moins penser à une simple variante orthographique sans importance pour la prononciation que le wallon de Mons dit *mainger* (Sigart), le picard *minger* (Corblet), le patois du Ban de la Roche *maindgè*, celui de Lunéville *maingi* (Oberlin), celui de la Baroche *mindži*, celui de Montbéliard et de Delémont *maindgie* (Contejean), le bourguignon (La Monnoye) *maingé* (voir encore d'autres formes dans Littré) ; que les dialectes franco-provençaux ont soit *mingié* Anniviers et Héreus, *meindjî* Vétroz et Gryon, *mindzi* Val d'Illiers et Sainte-Croix, soit *migié* Grenoble, *mèdzer* Sembrancher (Entremont), *mèdzî* Ormonts dessus, Montreux, Pays d'Enhaut, Estavayer, Saint Cierge, Jorat, Orbes, Marchissy et Vallorbes, *mèzi* Commugny (environs de Genève), *mèdjî* Gruyère, Locle et Saint-Imier, *m'djî* Valangin, où la chute de l'*n*, que nous trouvons aussi dans *moudgi* du patois des Fourgs (Tissot), est difficile à expliquer (on peut se demander si *mourlyî*, mâcher en patois forézien (Gras), est le même mot).

Comment faut-il se rendre raison de ce changement tout à fait anormal de l'*a* en *e* ou *i* ? Il est probable que nous avons affaire à une ancienne loi d'assimilation, d'après laquelle l'*a* serait devenu *e* ou *i* sous l'empire de l'*i* suivant, c'est-à-dire que *manducare*, après s'être changé en *mandicare*, aurait passé à **mendicare* d'abord et puis, l'*i* continuant à vivre et à exercer sa force, à **mindicare* [1]. Il en a été sans doute de même d'*amaisnier*.

J. Cornu.

IV.

MANJAR.

J'ai eu l'an dernier à étudier de près la conjugaison du provençal *manjar*, à l'occasion des formes de ce verbe qui se présentent dans le poëme de la Croisade albigeoise, que j'expliquais alors à l'une de mes leçons du Collége de France. J'extrais de mes notes de cours les observations suivantes qui confirment et complètent les recherches de M. Cornu.

L'irrégularité apparente de la conjugaison de ce verbe en ancien français et dans quelques anciens textes provençaux a pour cause, ainsi que l'a montré M. Darmesteter dans son travail sur la protonique en français [2], un changement de place de l'accent, qui dans *mandúco* est sur l'*u*, et dans *manducáre* sur la voyelle qui suit l'*u*. L'*u* atone de *manducare*

1. La dernière de ces modifications peut être récente.
2. *Romania*, V, 155.

disparaît, non pas, comme le titre du travail de M. Darmesteter donnerait à le croire, parce qu'il précède la tonique — c'est là une circonstance sans importance dans la question, — mais parce qu'il vient après une syllabe tonique : *mánducáre*, comme tous les paroxytons de quatre syllabes ou les proparoxytons de cinq, a deux accents [1], et, selon la règle, toute voyelle qui n'est pas un *a* ou que ne maintient pas un certain concours de consonnes doit tomber après toute tonique. De là *mánducáre* (devenu *mándugáre* dans le parler vulgaire) donnant *manjar*, tandis que *mandúco* donnait *manduc*. C'est du reste l'explication à laquelle arrive M. Darmesteter dans la conclusion de son article.

En français les formes avec *u* tonique ont eu beaucoup plus de vitalité qu'en provençal. Les très-nombreux exemples rassemblés par M. Cornu ne dépassent pas le XIII^e^ siècle, mais on en trouve à foison jusque vers la fin du XV^e^ siècle [2]. Ce n'est guère qu'au XVI^e^ qu'elles disparaissent partout devant les formes créées par analogie avec l'infinitif *mangier*.

En français encore il est à remarquer que les formes ayant l'*ú* ont subi l'influence des formes qui ne l'ont pas, en ce sens que pour *manducat* on disait non pas *mandue*, mais *manjue*, à cause des formes *manjons, mangier*, etc. (*mand'gamus*, *mand'gare*). On va voir que le même fait s'est produit aussi, mais exceptionnellement, en provençal. En provençal, les formes que je connais dans lesquelles l'*u* latin s'est conservé ou a laissé une trace, sont les suivantes :

Manduco :

Lo pan del fol
Caudet e mol
Manduc e lais lo meu frezir.
(MARCABRUN, D'aisso lau Deu.)

Manducat :

Chi *mandúja* lo meu pá... (trad. limousine des ch. XIII-XVII de S. Jean, XIII, 18[3]).

---

1. G. Paris a établi ce fait expérimentalement par l'étude de la poésie rhythmique : « Un mot latin de cinq syllabes qui a l'accent sur la troisième, aura ce « que j'appelle l'accent *secondaire* sur la première et la cinquième, tandis que « la deuxième et la quatrième seront sensiblement plus faibles. » *Lettre à M. L. Gautier sur la versification latine rhythmique*, dans la *Bibl. de l'Ec. des ch.* 6, II (1866) 584. Depuis lors M. Thurot a publié dans les Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions, 2, VI (1870), 266-70 un petit traité de versification rhythmique qui constate l'existence d'un second accent dans les mots d'une certaine longueur.

2. Voici un exemple du milieu du XV^e^ siècle environ : « Le chief doit faire « boire et mangier aucuns chevaulx et gens de sa compaignie pour mieux ferir « sur ses ennemis avant qu'ilz se parchoivent, comme quant ilz *mangüent* ou « dorment » (B. N., fr. 5930, fol. 9). On trouvera plusieurs exemples de ce même *mengüe* dans le *Passetemps d'oysiveté* de Robert Gaguin, pièce datée de 1489 (Montaiglon, *Anc. poésies fr.*, VII, 232, 242, 255, 264).

3. Il est à noter que ce même document présente un autre exemple d'un verbe

B. Menuga-home, citoyen d'Agen mentionné dans une charte de 1235 (Magen et Tholin, *Archives municipales d'Agen*, I, n° XXVII).

Eveia *manjuja* lo cors d'ome (trad. du *Liber scintillarum*, ms. fr. 1747, fol. 34. — Cité dans le *Lex. rom.*, IV, 147).

Manducant :

E *manenjon* e bevon li pauc el majoral.
(Chanson de la Crois. albig. v. 2980.)

Que lo fust e l'escosa *manejon* volontier.
(*Ibid.* v. 4627.)

Manducet :

Seiner, ere *mangust* qui mangar vol!
(Gir. de Rouss., ms. d'Oxford, fol. 127.)

Senhor, era *manjuc* qui mengar vol!
(*Id.* ms. de Paris, v. 6409.)

Be vuelh *manjuc* sil platz.
(Amanieu de Cescas, Bartsch, *Chrest. prov.*, 3e éd., 328/12.)

D'aqui enan *manenc* cascus son companhier.
(Crois. albig. v. 4641.)

Parmi ces formes, deux, *manduc* et *manduja*, reproduisent pleinement le type latin; deux autres, *manjuja* et *manjuc*, manifestent, comme le français « je *manju*, tu *manjues*, » etc., l'influence des formes *manjar*, *manjam*, etc. *Mangust* (où le *c* de *manducet* est traité comme spirante), dans le *Gir. de Roussillon* d'Oxford, est une forme plutôt de langue d'oui que de langue d'oc. Enfin les formes que nous trouvons dans le poëme de la Croisade, *manenjon*[1] et *manenc*, présentent trois faits phonétiques : 1° le *d* est tombé; 2° l'*u* est devenu *e*; 3° un *n* a été intercalé. Le premier fait, la chute du *d* dans le groupe *n d* entre deux voyelles, est, comme on sait, régulier non-seulement en catalan, mais dans toute la région des Pyrénées[2]. On en trouve aussi des exemples isolés dans tout le domaine de la langue d'oc; ainsi *Vindasca* est devenu *Venasque* (Vaucluse), et le *Thoronet* (Var) s'appelait autrefois *Torondet*. Le passage d'*u* à *e* et l'intercalation de l'*n* (*manducant* = *manenjon*) sont vraisemblablement des faits connexes, et c'est l'addition de l'*n*, fait comme on sait très-fréquent (cf. *nengun*, *minga*, *engal*, etc.), qui aura amené le passage d'*u* à *e*[3].

---

où le thème se modifie selon la place de l'accent : *cosmei* (*consummavi*), XVII, 4; *cosmat* (*consummati*), XVII, 23. Les exemples cités par Raynouard, *Lex. rom.* V, 261, présentent la forme savante, avec *u* partout.

1. Il y a une fois *manenjon* et une autre fois *manejon*, mais il y a lieu, je crois, de restituer l'*n* dans le second cas.

2. Voy. *Romania*, III, 435-6.

3. M. Cornu rapproche le *manenjon*, *manenc*, de l'infinitif valaque *mînîncà*. Le rapport de formation avec *mîninca*, 3e pers. du prés. de l'ind., est frappant, mais l'existence de l'infinitif *mînîncà* n'est pas démontrée. Examinant à ce propos

Il est à croire qu'en provençal les formes refaites par analogie sur *manjar*, *manjam*, etc., ont été de bonne heure employées concurremment avec les formes étymologiques : le poëme des Albigeois a déjà *manja* (*mandúcat*), v. 4363, et bientôt celles-ci disparaissent tout à fait. Le fragment limousin de saint Jean mis à part, on ne le rencontre dans aucune des traductions méridionales de la Bible, et des troubadours du commencement du XIIIe siècle font usage des formes analogiques ; ainsi Sordel, dans son célèbre *planh* sur la mort de Blacas (1236) a *mange*, et non pas *manduc* ni *manjuc*.

P. M.

V.

BUTENTROT. — LES ACHOPARTS. — LES CANELIUS.

I. — BUTENTROT.

On admet généralement que la chanson de Rolant ne contient aucun souvenir des croisades, que notamment la liste des peuples barbares qui forment l'armée de Baligant « semble bien porter les caractères d'une

---

la version du Nouveau Testament (je me sers d'une édition de Bucarest, 1859) je ne trouve d'autre infinitif que *mîncà* Math. VI, 25, 31 ; XII, 1, XV, 20 ; et en général l'*u* du type latin disparaît toutes les fois qu'il est atone, absolument comme dans les autres idiomes romans ; ainsi au gérondif *mîncînd* (*mánducándo*) Math. XI, 18, 19, au part. passé *mîncat*, XIV, 20 ; à l'imp. de l'ind. *mîncase* (*manducasset*), XIV, 21, etc. Par contre, là où l'*u* du type latin est tonique, il est représenté en roumain par *în*, ainsi *mînîncă* (*mandúcat*, *mandúcant*) IX, 11 ; XV, 2 ; *să mînînc* (*manducem*) XXV, 42 ; *să mînînce* (*manducent*) XIV, 16. Il n'est donc pas impossible que les lexicographes valaques aient imaginé sur ces dernières formes un infinitif *mînîncà*, comme en français nos lexicographes avaient fait sur *parole* l'inf. *paroler*, définitivement expulsé par M. Cornu, comme moi-même j'ai eu le tort de faire sur le *manenjon* du poëme des Albigeois un inf. *manenjar* que j'ai introduit dans le vocabulaire de mon édition. M. E. Picot, qui a bien voulu, à ma demande, faire sur ce point quelques recherches, n'a rencontré cet inf. *mînîncà* que dans quelques dictionnaires ; le *Lexicon* imprimé à Bude en 1825, le *Walachisch-deutsches Wœrterbuch* d'Iszer 1850, puis dans le *Dict. d'étym. daco-romane* de M. de Cihac ; tous ces ouvrages donnant en outre l'inf. *mîncà*. Mais il est à remarquer que cette dernière forme seule est enregistrée dans le dictionnaire de l'académie de Bucarest.

Il y aurait lieu aussi de vérifier l'italien *manucare*, *manicare*, donné par les dictionnaires, non que ces formes soient en elles-mêmes impossibles, puisqu'elles sont fondées sur l'analogie, mais parce que les auteurs de dictionnaires se laissent tout naturellement entraîner à les créer. Elles peuvent assurément avoir existé dans l'usage tout aussi bien que l'ancien français *aiuer* que M. Cornu ne paraît connaître que dans le Psautier d'Oxford, mais qui se rencontre souvent ailleurs : ainsi dans Benoit, *Chron. des ducs de Normandie*, on trouve *aiuer* en rime, v. 4362, et dans une charte poitevine de 1243 qui fait partie des facsimilés de l'École des chartes : « E avom renuncié ... a totes costumes qui nos « poireent *aiuer* a venir contre icest fait. »

rédaction antérieure aux croisades[1] ». Cependant il y a dans cette liste un nom qui ne peut guère avoir été connu qu'en Orient, c'est Butentrot :

La premiere (*eschiele*) est de cels de Butentrot (v. 3220).

M. Fr. Michel au glossaire de son édition (1837), après lui Génin et M. L. Gautier, celui-ci avec deux points de doute bien justifiés, proposent l'ancien *Buthrotum*[2] en Epire, qui ne convient guère pour la forme et qui d'ailleurs ne paraît pas être un lieu duquel l'histoire ou la fiction aient pu songer à tirer des populations sarrazines. *Butentrot*, avec des variantes graphiques, est une vallée située en Cappadoce près du Taurus, à l'est d'Eregli, l'ancienne Héraclée. C'est dans la vallée de Butentrot qu'après la bataille de Dorylée Tancrède et Baudouin, marchant en tête de l'armée, se séparèrent, le premier se rendant à Tarse par la passe de Gulek Boghaz, les *Pylæ Ciliciæ* des anciens, le *Gouglag* des Arméniens, la *Porta Judas* d'Albert d'Aix[3].

Voici les principaux textes, je néglige les historiens dérivés :

Gesta Francorum. Illic divisit se ab aliis Tancredus Marchisi filius et Balduinus comes, frater ducis Godefridi, simulque intraverunt vallem de *Botentroth;* divisit quoque se Tancredus, et venit Tarsum cum suis militibus (III, ij; *Histor. occid. des crois.* III, 130).

Raoul de Caen. Ipse (Tancredus)... Bytiniam transvolat, Tauros montes, *Butroti* valles, has baratro, illos polo contiguos, percurrit (xxxiv, *Histor. occ.* III, 630).

Albert d'Aix. Tancredus, qui præcesserat, et regiam viam tenebat versus maritima, prior Baldewino fratre Ducis, per valles *Buotentrot*, superatis rupibus, per portam quæ vocatur Judas, ad civitatem quæ dicitur Tharsis, vulgari nomine Tursolt, descendit (III, v; *Histor. occid. des crois.* IV, 342[4]).

Dans la littérature en langue vulgaire, la seule mention qui me soit connue de cette vallée, en dehors du *Rolant*, est fournie par la *Chanson d'Antioche* de M. P. Paris, I, 166,

Le val de Botentrot en sont outre passé.

Elle est prise soit à Albert d'Aix, soit à une source commune à Albert et à la chanson.

Guibert de Nogent, qui pour la première croisade n'est guère un historien original, semble indiquer que Butentrot est un nom de la langue du pays, « vallem quamdam quam *Botemtroth* vocitant ea lingua » (III, xiii, *Histor. occ.*, IV, 164). Il a probablement raison ; mais cette remarque vague ne nous apprend pas si ce nom était originairement arabe (ce qui,

1. G. Paris, *Romania*, II, 330.
2. *Butothrum*, chez M. Gautier, est un lapsus.
3. Voy. *Hist. des crois., Documents arméniens*, [par E. Dulaurier], p. 31, note.
4. Ce volume est sous presse et sera prochainement publié.

par la forme, ne semble pas probable) ou byzantin. Les Byzantins désignent la vallée en question par le nom de la ville qui y était située, Ποδανδός, maintenant Annacha-Kalessi [1]. Il paraît peu probable que les pèlerins qui se rendaient en Terre-Sainte avant 1095 aient suivi cette voie, d'où la conclusion que *Butentrot* dans la chanson de Roland contient une réminiscence de la Croisade.

Il n'en résulterait pas nécessairement que le poëme entier soit postérieur au temps où les premiers récits de la marche de Tancrède et de Baudouin ont pu arriver en Occident, c'est-à-dire à 1098 environ : on a vu dans la *Romania*, VI, 473, que, par des motifs assez faibles du reste, on a essayé de montrer que l'épisode de Baligant était originairement étranger à la chanson de Rolant.

P. S. — Les éléments de cette note ont été rassemblés il y a plusieurs années, lorsque je travaillais pour l'Académie des inscriptions à l'édition d'Albert d'Aix, et la note elle-même était rédigée lorsque j'ai eu connaissance de la deuxième édition de la chanson de Roland de M. Th. Müller. M. Müller y a rapproché, — ce qu'il n'avait pas fait dans l'édition de 1863, — le *Butentrot* de *Rolant* de celui de la *Chanson d'Antioche*. En outre il cite deux leçons (tirées l'une du ms. de Paris, l'autre du ms. de Châteauroux) où Judas est mentionné à propos de *Butentrot*, dont le nom est d'ailleurs fort défiguré :

CHATEAUROUX : La premiere est de cels de Boteroz
Dont Judas fu qui fel estoit et orz.
PARIS : De *Butancor* furent tuit li premier :
Judas i fu, qui fist iceuls guier.

Je ne sais si l'explication que M. Müller donne en note de cette circonstance est bien fondée : je rappelle que dans Albert d'Aix la passe qui conduit de la vallée de Butentrot vers Tarse est appelée Porte de Judas.

II. — LES ACHOPARTS.

Les Achoparts ou Acopart [2] sont des barbares de l'Orient qui figurent en plusieurs chansons de geste. Ainsi dans la chanson d'Antioche :

De l'espée tranchant feri .j. *Acoupart* (I, 119).
Quatre mil *Achopars* droit encontre lui a (I, 212).
Quant au rescourre vinrent Persant et *Acopart* (II, 246).

1. Voy. *Historiens grecs des croisades*, I, 112, note sur la première partie, 14. *a*; *Documents arméniens*, p. 649, note 1. — C'est la « mansio *Opodando* » de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, édit. de la Société de l'Orient latin (*Itinera et descriptiones Terræ Sanctæ...*, éd. T. TOBLER).

2. C'est ainsi qu'on imprime, mais on va voir que vraisemblablement on prononçait soit *Achopart*, soit *Açopart*.

Dans le *Covenant Vivien :*

As mains les prennent paien et Sarrazin,
Turc et Persant et li Amoravi,
Et *Acopart*, Esclamor, Bedouïn.

Dans *Mainet* (*Romania*, IV, 323) :

II, 163 A lui erent aclin *Achopart* et Persant.

Dans la chanson des Saxons (I, 96) :

Et li rois Bruscotez do regne as *Ascopars*[1].

Dans la *Destruction de Rome* (*Romania*, II, 8) :

La veïssés meint viautre, maint brachet descoupler,
98 Paiens et *Ascopars* as espées juer.

Dans le roman d'Alexandre (éd. Michelant, p. 195, v. 33) :

Li messages s'en torne qui des fourriers se part,
Et sist ens el ceval qui le front ot liart ;
Por nient nel querroit ne paien n'*Acopart ;*

Dans la Geste de Liége (à la suite de la chronique de Jean d'Outre-Meuse, p. p. A. Borgnet I, 603), on voit *Achopart* employé comme nom commun :

Et si vous ay vengiet des Romans *achopart* (v. 1117).

« Pour *achopés*, arrêtés », dit l'éditeur. Continuons :

Dans le *Bastart de Buillon :*

779 Las ! je cuidai avoir tué un *Achopart.*
1248 . . . . . Marbrun l'*Achopart.*

Sur ce nom M. Scheler fait la remarque suivante, à la table de son édition du *Bastart de Buillon :* « *Achopart*, nom d'un peuple infidèle, « synonyme de Sarrazin, Turc, etc. Les trouvères avaient de ces syno- « nymes pour toutes les rimes ». Il est vrai que les poëtes ont employé ce nom sans précision, mais il n'est pas moins certain qu'à l'origine il a été appliqué à des peuplades sauvages originaires de l'Afrique. C'est du moins ce qui résulte du témoignage d'Albert d'Aix qui nous montre les *Azoparts* parmi les troupes aussi innombrables que les sables de la mer, qui, en 1099, après la prise de Jérusalem, vinrent assaillir les chrétiens :

Gens Publicanorum et gens nigerrimæ cutis de terra Æthiopiæ, dicta vulgariter *Azopart*, et omnes barbaræ nationes quæ erant de regno Babyloniæ, illuc ad urbem Ascalona conventum habere statuerant (XI, XLI ; *Histor. occid. des crois.*, IV, 490).

Albert, qui reproduit sincèrement des récits populaires, décrit cette race avec des traits précis qui forment un portrait tout à fait effroyable :

1. Var. : *Acopars*, *Achopars*.

Nam Azopart, qui flexis genibus suo more solent bellum committere, præmissi, in fronte belli graviter sagittarum grandine Gallos impugnaverunt, tubis et tympanistriis intonantes, ut tam horribili sonitu equos et viros perterritos a bello et locis campestribus absterrerent. Habebant etiam idem Azopart, viri horridi et teterrimi, flagella ferrata ac sævissima, quibus loricas et clipeos gravi ictu penetrabant, equos in frontibus percutiebant, et sonitum terribilem per universa agmina Fidelium faciebant (VI, XLVI; *Hist. occid.* IV, 494).

Une troupe de ces barbares s'était installée dans des cavernes situées au sud d'Ascalon, d'où ils attaquaient les pèlerins se rendant à Jérusalem. Dès les premiers temps de son règne, Baudouin I résolut d'en purger le pays. Le procédé ingénieux, mais peu honnête, qu'il employa nous a été raconté par Albert d'Aix (VII, XXXIX). Il commença par les enfumer; et bientôt deux d'entre eux se montrèrent. Baudouin « hos intuens viros horridos ac squalidos », les fit revêtir de riches vêtements, et renvoya l'un d'eux, chargé de présents, auprès de ses compagnons, afin de les attirer au dehors par l'espoir d'un traitement semblable. Ce qui eut lieu. Entre temps Baudouin faisait mettre à mort celui des deux qu'il avait gardé devers lui. Dix des Azoparts se décident à sortir, accompagnés de celui que Baudouin leur avait envoyé. Le roi fait tuer secrètement ce dernier avec neuf de ses compagnons, tandis que le dixième, richement récompensé par Baudouin, rentre dans la caverne afin de persuader les autres d'en sortir. Cette fois trente Azoparts se présentent à Baudouin qui agit comme précédemment. Il en vint ainsi 220, qui furent tous mis à mort. Il ne restait plus dans la caverne que les femmes et les enfants qui, ayant conçu de justes soupçons, se refusèrent obstinément à sortir. Indigné de cette conduite [1], Baudouin fit de nouveau enfumer l'entrée de chaque caverne. Les malheureuses femmes se décidèrent alors à sortir avec leurs enfants, et furent partagées entre les chevaliers qui, selon l'usage constant de la croisade, vendirent les unes et tuèrent les autres.

En 1101, à la prise de Césarée, 500 Azoparts envoyés comme soudoyers [2] par le soudan d'Egypte eurent la tête tranchée. L'année suivante, Baudouin se rencontre dans la plaine de Ramla avec les Azoparts :

... Gens intolerabilis Azopart ... cum fustibus in modum malleorum ferro et plumbo compositis, occurerunt Regi et suis (IX, IV; *Histor.* IV, 592).

Enfin, c'est par quatre Azoparts que le sultan de Damas, Dahir ed-Dîn Toghtikîn, fit assassiner l'émir Maudoud (Alb. d'Aix, XII, XVIII; *Histor.* IV, 700).

Outre Albert d'Aix, le seul historien qui mentionne les Azoparts est

1. « Quapropter Baldewinus vehementer adversus eos indignatus... » (VII, LX).
2. « In conventione solidorum ». Alb. d'Aix, VII, LVI.

Tudebode. Après la bataille d'Ascalon, l'émir de Babylone[1] se répand en plaintes sur sa défaite, et énumère ainsi les troupes qu'il avait rassemblées :

Huc adduxi innumerabilem multitudinem tam militum quam peditum, scilicet Turcorum, Sarracenorum et Arabum, Agulanorum et Curtorum, Achupartorum[2] (*var.* Asup-), Azimitorum et aliorum paganorum, quos omnes turpiter fugere laxis frenis per viam Babylonicam video (*Histor. occid.* III, 115-6).

Cette énumération — où on remarquera les *Agolans* si fréquents dans nos chansons de geste[3] — est un développement dû à Tudebode ; car il y a simplement ceci dans sa source, les *Gesta Francorum* :

Huc conduxi ad conventionem ducenta millia militum, et video illos laxis frenis fugientes per viam Babylonicam (*Histor. occid.* III, 163).

Je ne rencontre pas d'autre exemple du mot *Azopart* dans les historiens de la Croisade. Les écrivains qui se piquent de latinité, Fouchier de Chartres, Guibert de Nogent et autres, disent *Æthiopes*. L'auteur de l'*Itinerarium Ricardi*, à la fin du XII^e^ siècle, désigne évidemment les mêmes hommes, bien qu'il ne les nomme pas, lorsqu'il décrit, dans l'armée de Saladin, cette « gens larvalis, nimis vehemens et pertinax, « natura deformis, sicut et aliis erat dissimilis animis, nigro colore, « enormi statura, feritate immanes, pro galeis habentes in capitibus « rubra tegumenta, ferreis hirsutas dentibus clavas gestantes in manibus, « quarum ictibus quassanda nec cassis resisteret nec lorica[4]. »

Azopart est visiblement un terme de langue vulgaire en usage chez les chrétiens établis en Orient ; et il ne me semble pas qu'on y puisse voir autre chose qu'un mot formé de *Æthiops* (Αἰθίοψ) avec le suffixe *art*[5].

---

1. Le calife Fatemide El Mosta'li Billah.

2. Var : *Asupatorum*. Dans la rédaction publiée par Duchesne d'après un ms. de Besly (B. N. lat. 4892), ce mot est remplacé par *Parthorum*.

3. Voy. *Chanson d'Antioche*, II, 139; *Aliscans*, v. 1853, etc.

4. Ed. Stubbs, p. 83 (collection du Maître des Rôles). Cf. Wilken, *Geschichte der Kreuzzüge*, II, 175.

5. Peut-être — ceci n'est qu'une conjecture — y a-t-il lieu de rattacher aux *Azoparts*, en passant par *Ascopart*, forme qui se rencontre en deux des exemples français cités plus haut, les *Escobartz* de *Girart de Roussillon*, auxquels personne ne paraît s'être intéressé jusqu'ici, sans doute parce qu'on lit très-peu ce poëme difficile. Ils sont mentionnés en trois passages, non pas parmi les Sarrazins, — il y a très-peu de Sarrazins dans *Girart de Roussillon*, — mais parmi les contingents amenés à Girart par son cousin Folque :

1° Folche entre en Avignon deverz les jarz,
E lai o descendi non samble garz,
O lui furent dez mile de[s] *Escobarz*,
De pros e de(s) hardis e de(s) gaillarz,
Nuiriz en la montaigne que clot Lonbarz
Qui duret des Provence, des pons de Jarz
Desci qu'en Alemaigne en Bel-regarz,
Aisi con le devis Mons Beliarz.

III. — CHENELIUS, CANINEUS.

Les *Chanelius*, *Chenelius*, *Canelius*, *Quenelius*, ne sont pas moins fréquents que les Azoparts dans nos anciens poëmes :

1. — *Rolant* :

3238 La premiere est des *Canelius*, des laiz...
3269 Dis *Canelin* chevalchent environ.

2. — *Aie d'Avignon* :

Assez i ot paien et Turc de pute caingne,
1699 Et felons *Canelieus* et Mors de Morienne.

3. — *Jerusalem* (éd. Hippeau) :

7431 *Chenelex* oïssiez glatir et abaihier...
8130 Che sont et Gauffre et Bogre et *Cheneleu* pullent.

4. *Girart de Roussillon* (ms. d'Oxford, fol. 27) :

Qu'en er vius recreant li *Chenelieus*[1]
(Oxf. fol. 121). . . . . Don *Chaneleu*[2].

Il y a aussi dans le ms. de Paris du même poëme (v. 3939) :

Si cum fai Sarazis ni *Canineus*,

où le ms. d'Oxford, pour le second hémistiche, a *o fel ibreus*, et de même le ms. de Londres, *o fel ibriex*.

5. Dans une chanson de croisade composée vers 1146, publiée pour

---

Li marcheis Amadeus, Pons e Ricarz,
Furent seignor d'aicheste, e Folche es carz,
Lor cusin es germainz lo cons Girarz,
Per ço viennent secorre de tantes parz.
(Ms. d'Oxford, dans Mahn, *Gedichte*, I, 231, cf. IV, v. — Ms. de Paris, éd. Hofmann, v. 537-48; éd. Michel, p. 18.)

Ce sont, comme on voit, des montagnards habitant les Alpes, et à une assez grande distance la contrée avoisinante ; les « pons de Jarz » (cf. v. 4699) me paraissent désigner le pont du Gard. Le marquis Amadeu est Amédée de Turin, qui figure ailleurs dans le même poëme.

2° Le second et le troisième sont beaucoup moins précis. L'un des compagnons de Girart menace de mort le roi Charles :

Nom poirie caler cauz fust li arz
Ab que l'ogis ocis uns *Escobarz*.
(Mahn, *Ged.* IV, 232 ; Hofm. v. 4709-10, Mich. p. 148 et 351.)

3° Ere cuit de Girart que trop si tart,
Lai on lo cons encontre los *Escobarz*.
(Mahn, *Ged.* IV, 259 ; Hofm. v. 5270-1 ; Mich. p. 166.)

1. *Canineus*, ms. de Paris, éd. Hofmann, v. 919.
2. *Canineu*, ms. de Paris, v. 6416.

la première fois par Haupt, et reproduite dans mon *Choix d'anciens textes*, partie française, n° 39, on lit ce couplet :

Deus livra sun cors a Judeus
Pur metre nus fors de prisun ;
Plaies li firent en cinq lieus
Que mort suffrit et passiun.
Or vus mande que *Chaneleus*,
Et la gens Sanguin le felun
Mult li ont fait des vilains jeus :
Or lur rendez lur guerredun.

6. — Vie de sainte Thaïs (B. N. fr. 24429, f. 146) :

Pour ce qu'il ont leur cuer ou siècle trop enclin
Et pire vie mainnent que juif ne Sarrasin,
Et plus horz ne sont mie *Chaneliu*[1] barbarin
Por ce les sueffre Diex venir a male fin.

7. — J. Bodel, *Jeu de S. Nicolas* (Montmerqué et Michel, p. 168) :

Li *Kenelieu*, li Achopart,
Tout vegnent garni ceste part...
Va moi par tout semonre Gaians et *Queneliex*.

8. — *Blancandin* (éd. Michelant) :

Onques rois n'ot si riche broigne ;
Forgie fu en Keneloigne.
Cil qui fu rois des *Kenelius*
Le presenta le roi des Grius.

9. Rutebeuf, *Complainte d'outre-mer* (Jubinal, 2e édit., I, 115) :

D'autre part vienent cil de Tharse,
Et Coramin et *Chenillier*
Revendront por tout escillier.

10 : Peire Vidal, dans une pièce composée vers 1187 (édit. Bartsch, n° 35, cf. p. XXXIII) :

Quel Sarrazi, desleial *Canineu*,
L'an tout son regn' e destruita sa pleu.

11. Aimeric de Belenoi (*Ja n'er crezutz*) :

Pels fals desfaitz pejors que *Canineus*

12. — Raynouard, *Lex. rom.* II, 306, rapporte cet exemple tiré de l'ancienne traduction provençale du Nouveau Testament contenue dans le ms. Bibl. nat. fr. 2425 : *et era caninera*, qu'il traduit de l'étrange façon que voici : « Elle était aimant les chiens », ce qui est d'autant plus singulier qu'il renvoie au ch. VII de S. Marc où on lit (vers 26) : « Erat

1. *Chenliu* dans le ms. 2162 fol. 109 *c*.

mulier *gentilis* ». Je crois que *caninera* est le féminin de *canineu* [1]. Nous sommes sur la voie : l'exemple suivant précisera l'étymologie du mot.

13. — Abrégé d'histoire sainte, texte provençal (Lespy et Raymond, *Récits d'histoire sainte en béarnais*, I, 1876, p. 142) :

E enviaray ti .j. angel per governador tieu, [e fara fugir] los *Caninieus* e los Amorieus e los Cercieus, los Farizieus, los Saucieus e los Camposenieus [2].

Ex. XXXIII, 2 : Et mittam præcursorem tui angelum, ut eiciam Chananæum et Amorrhæum et Hethæum et Pherezæum et Hevæum et Jebusæum.

L'étymologie de *Canineu* ou du français *Chaneliu*, *Caneliu*, etc., qui est évidemment le même mot, est démontrée par ce dernier exemple : c'est *Chananæus*. Ce n'est donc ni « le peuple du pays où croît la canelle » (Fr. Michel, *Rolant*, éd. de 1869), ni des « luminiers » (Génin), ni des habitants du Coine (P. Paris), ni une « race de chien » (Raynouard, *Lex. rom.*), ni le mot turc *chânlö* (Haupt), ni le « soudan Kiemel » (Jubinal).

J'étais arrivé à la véritable étymologie longtemps avant la publication des *Récits d'histoire sainte* de MM. Lespy et Raymond [3]; j'y avais été conduit par la forme provençale qui a conservé l'*n* étymologique, *Canineu*, devenu *l* en français par un fait de dissimilation assez fréquent (comp. *orfenin* et *orfelin*, *venin* et *velin*, etc.). Je ne me suis pas pressé de publier cette petite découverte, d'abord parce que je fus informé par une communication privée que M. Tobler l'avait faite de son côté ; ensuite parce que mes recherches n'étaient pas — et ne sont pas encore maintenant — assez complètes. Ce qui me décide à publier ces notes, c'est que M. Bœhmer vient d'indiquer, sans la démontrer, la même étymologie [4]. Il reste à trouver la voie par laquelle les *Chananæi* sont entrés dans la tradition populaire. Car il ne me semble pas que le caractère défavorable qui est donné dans la Bible aux Chananéens suffise pour expliquer l'introduction de ce nom dans les récits épiques où des populations de l'Orient

---

1. Le traducteur a probablement été influencé par le « mulier *Chananæa* » du récit parallèle de S. Mathieu, XV, 22.

2. Ces derniers noms sont bien corrompus. Voici les textes béarnais (Lespy et Raymon, p. 2) et catalan (éd. Amer, Barcelone, 1873, p. 85):

Béarnais : ..... e fara fugir dabant tu los *Canabeus* et los Amoreus et los Filistes et los Gebuseus.

Catalan : ..... qui fara fugir denant tu los *Cananeus* e los Amorreus e los Ataors e los Phariseus e los Gebuseus.

La forme *Canabeus* du texte béarnais semble indiquer une mauvaise lecture de *Canaleu*, auquel cas l'original de cet abrégé d'histoire sainte serait français. C'est peut-être par suite de la même erreur que Conrad, l'auteur du *Rolandslied*, a aussi *Canabeus* au lieu des *Canelius* du poëme, ce qui l'a entraîné à d'autres modifications ; voy. la nouvelle édition du *Rolant* de M. Th. Müller, p. 357.

3. *Romania*, VI, 44, note 1.

4. *Romanische Studien*, III, 170.

sont mises en scène ; d'autant plus que *Caneliu* n'est pas usité ordinairement comme traduction de *Chananæi* dans les anciennes versions françaises de la Bible, les traducteurs employant de préférence des formes calquées sur le latin, *Chananeus*, par exemple, III, Rois, IX, 16. Le provençal *Canineu* conduit à supposer l'existence d'une forme populaire où un *i* avait remplacé le second *a* du mot latin, peut-être par suite de quelque fausse étymologie qui aurait rattaché *Chananæus* à *canis* [1]. L'auteur de la chanson de Jérusalem, qui fait aboyer les *Cheneleus*, tenait pour cette étymologie (exemple 3). Je n'attribue aucune valeur à *Keneloigne* (dans l'ex. de *Blancandin*), qui me semble fait sur *Keneliu* [2]. Il faudrait donc trouver des exemples de *Chananæus* avec un sens moins précis que dans la Bible. J'ai vainement cherché ces exemples dans la littérature ecclésiastique et historique du moyen âge.

P. M.

P. S. Au moment où je corrige cette épreuve, G. Paris me signale un passage dans la vie de saint Macaire (*Vitæ Patrum*, éd. Rosweyd, p. 225), où on voit déjà opérée la transformation des Chananéens en êtres fantastiques : « Itaque exeuntes inde, terram Chananæorum ingressi « sumus qui ab aliis *Cynocephali* dicuntur, et videntes illos, in aspectu « eorum valde mirati sumus. Ipsi vero, cum mulieribus suis et subtus « in petris habitantes, nos omnino non tetigerunt, Christi nos protegente « gratia. »

---

1. L'*e* du français *Caneliu* représente fort régulièrement l'*a* placé entre deux toniques de *Chánanáeus*, mais l'*i* du provençal *Canineu* ne peut pas avoir la même origine, du moins immédiatement.

2. *Ceneloigne* figure encore dans *Mainet*, I, 75 ; voir la note de G. Paris, *Romania*, IV, 317.

COMPTES-RENDUS.

The Troubadours, a history of provençal life and literature in the middle ages, by Francis Hueffer. London, Chatto and Windus, 8°, xviij-367 p.

M. Hueffer explique dans sa préface que son intention a été, non pas de traiter la littérature des troubadours d'une façon approfondie et « scientifique », mais d'écrire à l'usage du grand public un livre lisible (*a readable book*), ce qui, dit-il, « selon un préjugé répandu, est incompatible avec le principe scienti- « fique ». Je ne sais, pour ma part, si ce préjugé existe réellement. Le public, même le public anglais duquel M. Hueffer paraît se défier, trouve les livres de Max Müller, de Freeman, du doyen Stanley, fort « lisibles » et cependant la méthode de ces auteurs a tout droit à la qualification de « scientifique ». Le grand public ne peut certainement pas goûter une monographie scientifique, parce qu'en général il ignore les faits qui en sont le point de départ, faits que l'auteur de la monographie, écrivant pour des savants, suppose connus. Mais le cas n'est pas le même pour un ouvrage d'ensemble sur la littérature et l'histoire d'un pays. Le public instruit et lisant — et ce public est plus nombreux en Angleterre que nulle autre part — a une préparation suffisante pour être en état de lire avec profit et plaisir tout livre de ce genre, pourvu que l'exposition en soit claire et attachante, ce qui peut parfaitement se combiner avec un traitement « scientifique » du sujet. En somme, quand il s'agit d'une composition qui embrasse la totalité d'un sujet considérable, la différence entre un ouvrage « scientifique » et un ouvrage de vulgarisation me paraît perdre beaucoup de sa réalité. Quiconque voudra écrire une histoire suivie de la littérature de n'importe quel pays européen n'aura rien autre à faire, en beaucoup de cas, que de présenter sous une forme plus ou moins nouvelle des faits connus. Qu'il ait en vue les savants seulement ou le grand public, son rôle sera nécessairement, pour beaucoup de parties du sujet traité, le rôle d'un vulgarisateur, tandis que pour d'autres, là où le sujet exigera des recherches nouvelles, il devra faire œuvre de savant.

En ce qui concerne la littérature provençale en particulier, le nombre des cas où l'historien peut se borner à résumer les travaux d'autrui est encore assez limité : une grande partie du champ est à peine défrichée ; de sorte qu'un livre tel que celui dont nous rendons compte exige — s'il prétend être d'aucun service — une assez grande dose de recherche personnelle. Que l'auteur traite son sujet à la manière d'une monographie scientifique, n'avançant rien sans le

démontrer, ou que, gardant par devers lui tout l'appareil de la recherche, il se borne à donner au public les résultats obtenus, c'est presque une affaire de forme. En l'un et l'autre cas il est nécessaire que des recherches aient été faites de première main, sous peine de laisser en blanc d'importantes parties du sujet.

M. H. ne paraît pas du tout s'être rendu compte de cette nécessité. Il semble croire (voy. sa préface) qu'il lui eût suffi de changer un peu la forme de son livre, de préciser quelques faits, d'ajouter des notes et des références au bas des pages pour faire un livre « scientifique ». En quoi — comme en bien d'autres choses — il se fait illusion. Car non-seulement il ne se montre point en état de traiter de première main aucune partie du sujet, mais même il s'en faut de beaucoup qu'il sache tout ce que, sans recherche personnelle, on peut apprendre sur les troubadours. M. H., qui a publié en 1869, à Berlin, une dissertation de doctorat sur le troubadour Guillem de Capestaing, paraît être depuis lors resté entièrement étranger au progrès des études provençales. Je ne crois pas qu'il connaisse aucune des publications provençales faites dans ces dix dernières années, sinon l'édition du Moine de Montaudon, par le Dr Philipson, qui n'est certes pas un travail remarquable. Non-seulement il ne soupçonne pas qu'il puisse y avoir rien concernant les troubadours dans les revues romanes d'Allemagne, de France ou d'Italie, mais je doute même qu'il connaisse le *Grundriss* de M. Bartsch. Cette ignorance trouve dans une certaine mesure, non pas son excuse, mais son explication dans la façon dont le livre a été composé. Depuis 1871 M. H. avait publié dans des revues anglaises, le *North British Review*, le *Macmillan's Magazine*, etc., quelques *essays* sur différents points de littérature provençale. Ces essais, dont deux ou trois me sont tombés sous les yeux lors de leur publication, ne se recommandent pas par une grande originalité, mais en somme sont écrits avec assez de soin et restent dans la moyenne de la littérature des *magasines*. Je me rappelle notamment un *essay* assez bien tourné sur *Flamenca*, qui parut dans le *Macmillan's* de juillet 1877. Ces différents articles, reliés entre eux par des chapitres additionnels, ont formé le livre de M. Hueffer. Mais les articles réimprimés, qui sont certainement ce qu'il y a de mieux dans le livre, sont déjà quelque peu arriérés, et quant aux chapitres additionnels, qui ont été écrits avec hâte et sans aucune préparation, ils sont au-dessous du médiocre. De tout cela est résulté un livre sans proportions et qui, sur aucun point, n'est au courant de la science. Quant au manque de proportions, je me bornerai à citer ce fait que M. H. ayant intitulé un de ses chapitres (le troisième de la première partie) « Artistic Epic », consacre douze pages, sur treize dont se compose le chapitre, à *Flamenca*, tandis que sur les autres *novas* de la littérature provençale, il y a simplement ceci : « Parmi les « productions de la poésie des cours, on peut mentionner le célèbre roman « de Jauffre, décrivant les amours de ce chevalier avec la belle Brunesen et « autres aventures ; aussi l'histoire de Guillem de la Bar (*sic*, lisez *Barre*) « rendue publique il n'y a pas longtems par M. P. Meyer d'après le manuscrit « unique du marquis de La Grange[1]. L'auteur est Arnaut Vidal qui gagna la « violette d'or aux jeux floraux de Toulouse, pour un doux chant à la Vierge. »

1. Non, mais du marquis de la Garde.

Pas une date! *Jaufré* au moins méritait mieux, et peut-être eût-il été à propos de dire un mot de *Blandin de Cornouaille*.

L'ordre suivi par M. H. dans son exposition est de telle nature qu'il serait impossible d'en donner une idée sans reproduire la table des chapitres — ce qui serait faire un mauvais emploi de la place dont nous disposons. — Qu'il suffise de dire que cet ordre n'est ni l'ordre chronologique ni l'ordre de matières. Ainsi, dans la seconde partie, intitulée « biographique » et qui se compose d'une suite d'*essays* sur une demi-douzaine de troubadours, on voit avec étonnement Beatrix de Die et Rambaut d'Orange prendre place après Folquet de Marseille, Guillaume Figueira et Peire Cardinal, qui sont plus récents. M. H. n'a évidemment aucune notion de la chronologie des troubadours, ce qui peut d'ailleurs être constaté presqu'à chaque page. Ainsi dans le chapitre (le huitième de la première partie) sur la pastourelle, je vois avec étonnement Guiraut Riquier mentionné en premier lieu : « No better sign of the sterling value of Guiraut « Riquier's talent could be required than the fact that the *first* name we meet in « this new field (the *pastorela*) is his ». Et cependant, un peu plus loin, dans le même chapitre, il est question — sans aucune indication de date — de Marcabrun, antérieur, comme on sait, de plus d'un siècle à Guiraut Riquier. C'est à croire que M. H. n'a jamais ouvert les *Leben und Werke der Troubadours* de Diez.

Nous ne pouvons pas entrer dans la critique détaillée d'un livre aussi faible : il nous suffit d'avoir mis le lecteur en état de l'apprécier. Je m'abstiendrai donc de relever une infinité d'erreurs de détail soit dans les faits, soit dans les noms, dont beaucoup sont abominablement écorchés. Je citerai cependant encore un fait qui prouve le peu de bonne foi scientifique de l'auteur. M. H. mentionne dans sa préface le nom de G. Paris parmi ceux des érudits qui ont apporté leur contingent aux études provençales. Mais c'est là une indication en l'air que rien dans le livre ne vient confirmer. Il y avait pour M. H. deux occasions au moins de faire usage des travaux de G. Paris, dans le chapitre, assez singulièrement intitulé *Apocrypha*, où il traite de l'épopée provençale et d'Arnaut considéré comme auteur d'un Lancelot : or il est de toute évidence que M. H. n'a connu ni le travail de G. Paris sur Ulrich de Zazikhoven et Arnaut Daniel (*Bibl. de l'Ec. des ch.*, 1865) ni l'*Histoire poétique de Charlemagne*.

En somme l'ouvrage que nous venons d'examiner sommairement ne peut donner au public anglais qu'une bien imparfaite idée de l'érudition et de la critique avec laquelle les compatriotes de M. Hueffer ont étudié la littérature provençale. Dépourvu des qualités que l'on s'accorde à reconnaître aux Allemands, cet ouvrage ne se recommande pas davantage par cette clarté dans l'exposition, cette habileté à grouper les faits et à en faire sortir des idées générales, ce talent d'*essayist* en un mot, qui est si fréquent outre Manche. — Le cartonnage est fort élégant et rend le livre propre à figurer avantageusement sur la table d'un *sitting room*[1].

P. M.

1. Au moment où j'écris cet article, je reçois le n° de l'*Academy* du 15 juin, et je suis étonné de lire dans ce journal, qui est généralement estimé pour la sûreté et l'impartialité de ses appréciations, un article, du reste signé d'un nom inconnu, où il est fait un

Ad. Birch-Hirschfeld, **Ueber die den Provenzalischen Troubadours des XII und XIII Jahrhunderts bekannten epischen Stoffe.** Leipzig, 1878 ; in-8°, 92 pages.

L'auteur de cette brochure s'est proposé de réunir et de commenter les nombreuses allusions que les poètes provençaux ont faites à des compositions épiques. C'est là un travail dont M. Birch-Hirschfeld n'est pas le premier à avoir reconnu l'utilité. Il y a bien longtemps que Raynouard, dans le tome II de son *Choix des poésies des Troubadours*, et Fauriel, dans le tome III de son *Histoire de la Poésie provençale*, ont dressé des listes de ces allusions. Mais leurs recherches, si méritoires qu'elles soient, sont loin d'avoir épuisé la matière, et on ne s'en étonnera pas si on considère que de leur temps les poésies provençales étaient en grande partie inédites. En outre, les études sur toutes les parties de la littérature du moyen âge ont pris, depuis la mort de ces deux savants, un immense développement ; nombre de poëmes, dont ils ne soupçonnaient pas l'existence, ont vu le jour, et ceux qu'ils connaissaient ont été examinés de plus près, de telle sorte qu'il est maintenant aisé non seulement de dresser une liste beaucoup plus complète que celles de Raynouard et de Fauriel, mais encore d'expliquer beaucoup de témoignages qui pour eux étaient obscurs. Le sujet choisi par M. B.-H. est donc des plus intéressants, et, entre les mains d'un homme soigneux et au courant des travaux modernes sur la littérature narrative du moyen âge, il pouvait donner lieu à une sorte de répertoire où on aurait trouvé commodément groupées et classées une infinité de notions jusqu'à ce jour éparses en un très-grand nombre d'ouvrages.

Nous sommes malheureusement obligés de constater que le soin et les connaissances nécessaires ont fait défaut dans une grande mesure à M. Birch-Hirschfeld.

Après quelques observations préliminaires sur quelques-uns des textes provençaux qui fournissent le plus d'allusions à la littérature narrative du moyen âge, notamment sur les pièces si souvent citées de Guiraut de Cabreira, de Guiraut de Calanson et de Bertran de Paris, M. B.-H. entre en matière, et répartit les témoignages qu'il a réunis en trois séries : 1° allusions à des sujets pris de l'antiquité ou de la Bible (p. 6-38) ; 2° allusions à des sujets du cycle breton (p. 38-55) ; 3° allusions à des sujets de l'épopée française (p. 56-79). Au troisième chapitre l'auteur a joint les allusions aux récits relatifs à Renart et à Isengrin, et celles, en assez grand nombre, qu'il n'a pu déterminer. Il eût mieux valu former de ces deux séries deux chapitres à part.

Un premier défaut du travail de M. B.-H. est d'être d'un usage peu commode. Tout répertoire doit être conçu de telle sorte que les recherches s'y puissent faire sans perte de temps. Or, les témoignages empruntés aux troubadours se suivent dans chacune des trois séries sus-indiquées sans qu'aucun signe typographique — tel qu'un espace ou un titre placé en vedette — annonce

éloge presque ridicule du livre de M. Hueffer. J'y ai pourtant appris que j'avais récemment édité (*lately edited*) le roman de « Guillem de la Barr » (*sic*). L'auteur de cet article justifie, en ce qui le concerne, la remarque qu'il fait en terminant, que M. Hueffer a écrit sur un sujet « which is known to all men, and familiar to none ».

qu'on passe d'un sujet à un autre. On aurait pu remédier à cet inconvénient à l'aide d'une table des sujets, mais de table il n'y en a point dans cette dissertation. J'ai été obligé d'en confectionner une à mon usage, non sans profit pour le présent compte-rendu, car le rapprochement des passages où M. B.-H reproduit les mêmes témoignages, m'a fait reconnaître dans son travail diverses erreurs dont autrement je ne me serais probablement pas aperçu.

Le principal mérite d'un travail de ce genre, c'est d'être aussi complet que possible; M. B.-H. n'a pas prétendu épuiser la matière, mais, en reconnaissant qu'il a borné ses recherches aux textes provençaux qui sont publiés (p. 3), il donne à entendre qu'il les a dépouillés complétement. Il s'en faut de beaucoup, cependant, qu'il en soit ainsi, et je pourrais dresser une liste assez longue des allusions qu'il n'a pas relevées, et qu'il aurait pu trouver dans des poèmes imprimés. Comme il y a beaucoup d'autres critiques à adresser à ce travail, je me bornerai à noter, à titre d'exemple, que M. B.-H. n'a pas connu le plus ancien, et par conséquent le plus important, des témoignages que nous avons sur *Aiol*, celui de Rambaut d'Orange, qui a été relevé dans la préface de l'édition donnée récemment par la Société des anciens textes français. Ce texte a pourtant été imprimé deux fois dans les *Gedichte des Troubadours* de Mahn, sous les n^os^ 320 et 624.

Il est facile de se rendre compte de la façon dont M. B.-H. a procédé. Il a pris comme base la liste de Fauriel, et l'a complétée par des lectures faites au hasard. Le défaut de soin, qui est le défaut capital de cette dissertation, a été poussé à ce point que l'auteur n'a pas pris la peine de vérifier les textes de Fauriel en des cas où la vérification était nécessaire, en même temps que très-facile. Ainsi, à propos de *Floire et Blancheflor* (p. 32), M. B.-H. cite ces vers de *Flamenca :*

> Va sus, Aliz, e contrafai
> Quem *donos* pas, si con il fai :
> Pren le romanz de Blancaflor.

Donos est une faute d'impression du livre de Fauriel. Il n'est personne, parmi les érudits qui s'occupent des littératures romanes, qui ne sache que ce livre, ayant été publié après la mort de l'auteur, est rempli, surtout dans les textes provençaux, de fautes d'impression dont Fauriel ne saurait être rendu responsable. Si M. B.-H. ne savait pas assez de provençal pour corriger *donos* en *dones*, il aurait pu prendre la peine de recourir à l'édition de *Flamenca*, où il aurait trouvé la bonne leçon. Mais il y a plus : non content de reproduire les fautes d'impression de la liste dressée par Fauriel, M. B.-H. est négligent à ce point qu'il ajoute de son crû des fautes qui ne sont pas dans Fauriel. Ainsi on lit dans Fauriel (*Poésie prov.* III, 463) :

> Senhors remembre vos *Guilhelme* al cort nes
> Co *ab* seti d'Aurenca sufric tans desturbiers.

Ces deux vers sont tirés du poëme de la Croisade albigeoise. Si M.B.-H. avait vérifié cette citation dans l'édition de Fauriel il aurait lu au premier vers *Guilhelmet* nécessaire pour la mesure ; s'il avait consulté mon édition il aurait lu au second vers *al* au lieu de *ab*. Mais il n'a pas suffi à M. B.-H. de reproduire un mauvais texte, il a fallu qu'il y ajoutât deux fautes (p. 67) : avec

un égal mépris de la mesure et de la rime, il a changé *seti* en *setj'* et *tans desturbiers* en *tan destruction !*

Il est peu probable que M. B.-H. ait ignoré l'existence des deux éditions du poëme de la Croisade. A coup sûr il connaissait mon édition de *Flamenca*, puisqu'il la cite occasionnellement, p. 3 ; mais il ne paraît pas s'en être servi, ou du moins en avoir fait un dépouillement régulier. Il y aurait trouvé, soit dans le texte, soit dans les notes, de quoi enrichir sa liste, une allusion à *Audigier* par exemple (v. 1913)[1] ; il y aurait trouvé aussi (p. 282) que M. Hofmann n'est pas le premier à avoir reconnu que la fin de *Jourdain de Blaye* était imitée de l'histoire d'Apollonius.

Beaucoup d'autres travaux, plus importants dans l'espèce que mon édition de *Flamenca*, ont été complétement ignorés de M. Birch-Hirschfeld. J'en indiquerai quelques-uns.

M. B.-H. a cité la pièce de Guiraut de Cabreira d'après l'édition donnée par M. Bartsch dans ses *Denkmæler ;* cette édition, faite sur une copie de Sainte-Palaye, présente une lacune non sans importance, et de plus diverses fautes. M. Mussafia a rempli cette lacune et corrigé ces fautes d'après le ms. original[2], ce qu'a ignoré M. Birch-Hirschfeld. La lacune consiste en l'omission de ces deux vers qui doivent prendre place dans l'édition de M. Bartsch après le premier vers de la p. 91 :

Ni d'Elias ni de Drogon
Ni de Maurin.

Notre épopée connaît plusieurs Elie (par ex. Elie de Saint-Gille) et plusieurs Droon ; quant à *Maurin*, je ne vois pas à qui l'allusion pourrait se rapporter, sinon au comte Maurin, l'un des principaux personnages de l'étrange poëme auquel appartiennent les fragments récemment publiés par M. Scheler sous le titre d'*Aigar et Maurin*. Dans ces fragments figure précisément un comte Draugon. — Entre autres corrections qu'il importait à M. B.-H. de connaître, je citerai *Oliva* au lieu d'*Olitia* que porte l'édition de M. Bartsch (p. 91 v. 3) ; la correction était d'ailleurs tout indiquée par la présence de *Dovon* dans le même vers, et il y a bien des années que F. Wolf l'avait faite. *Oliva e Dovon*, c'est le poëme bien connu de *Doon de la Roche*[3] ; ce n'est pas du tout, comme le dit au hasard M. B.-H. (p. 68), le roman perdu de *Doon de Nanteuil*.

M. B.-H. paraît avoir mis un certain soin à assembler et à commenter les allusions relatives à la légende d'Alexandre. Seulement le même travail avait été fait d'une façon encore plus complète, et, ce me semble, avec plus d'ordre, il y a vingt ans, par M. Bartsch dans la *Germania* (II, 454 ss.), à propos d'Albéric de Besançon[4]. Sur Thomas de Kent, qui a composé un roman d'Alexandre, M. B.-H. (p. 24) aurait pu consulter mes *Rapports*, p. 83 et 87.

---

1. Notons en passant que ce poëme burlesque a dû être fort goûté au moyen âge, car il y est fait allusion dans *Aiol*, v. 953 et 992 ; dans la *Violette*, p. 213 ; dans Rutebeuf, 1re éd. I, 283, 2e éd. II, 90 ; dans *Robin et Marion* (Monmerqué et Michel, *Théâtre français au moy. âge*, p. 133).

2. *Del codice Estense*, dans les comptes-rendus de l'Académie de Vienne, LV, 424-6.

3. Sachs, *Beitræge*, p. 2-10. — J'ai une copie du ms. unique de ce poëme, et je pense en donner bientôt une édition pour la Société des anciens textes français.

4. On n'a pas relevé un témoignage, du reste peu intéressant, que fournissent quelques

Constantin (p. 25-6). M. B.-H. ne sait pas qu'il y a dans le *Jahrb. f. roman. Liter.* XIII, 104-8, un travail spécial de M. Tobler sur ce roi Constantin qui fut trompé par sa femme. L'article du catalogue de Gui de Beauchamp [1], comte de Warwick, cité en note, appartient à un tout autre sujet : « Un volume del romaunce deu Brut e del roy Costentine » est, selon toute apparence, cette histoire en prose de Brut et de ses successeurs dont on possède une douzaine de mss., et qui, continuée par diverses mains, est l'original de la chronique anglaise à laquelle on donne ordinairement, et bien à tort, le nom de *Caxton Cronicle*. Dans sa première forme cette Chronique de Brut s'arrête à 1272. On y voit, naturellement, figurer Constantin parmi les rois d'Angleterre.

Girart de Roussillon (p. 67). Superficiel et incomplet. L'idée que le Rainier mentionné par G. de Cabreira serait Rainier de Valbeton n'a aucune vraisemblance. Rainier de Valbeton joue un rôle beaucoup trop épisodique dans le poëme pour que G. de Cabreira ait pu songer à le citer.

Aie d'Avignon et *Gui de Nanteuil* (p. 68-70). M. B.-H. qui connaît mon édition de ces deux poëmes, puisqu'il la cite, aurait pu l'étudier de plus près. Il y aurait trouvé réunis tous les témoignages qu'il transcrit, et sous une forme plus correcte. Ainsi, le premier des deux vers de Paulet de Marseille, qu'il rapporte (p. 60) d'après Fauriel, est inintelligible, et l'édition donnée en 1861 par M. Guessard et par moi en donnait la bonne leçon. Tout ce que dit M. B.-H. du rapport de *Landric e Aia* avec *Aie d'Avignon* est peu vraisemblable. A propos de ce Landric M. B.-H. cite, après moi, ce vers de l'*Alexandre* (édit. Michelant, p. 2) :

Je ne vos commanc mie de Landri et d'Auchier.

J'avais de plus cité ce vers de *Vespasien* ou la *Prise de Jérusalem* :

Barons, ceste chançons n'est mie de folies,
D'Auchier ne de Landri...

J'ajoute maintenant un nouveau témoignage tiré du poëme de Tibaut de Marly (B. N. fr. 25405, fol. 111c) :

Ce que je vos vueil dire et ce qu'avez oï
Sachiez que ce n'est pas d'Auchier ne de Landri [2]. .

Mais je doute fort que ce poëme d'Auchier et de Landri ait aucun rapport avec *Landric et Aia*.

Ogier le Danois (p. 73). Selon M. B.-H., Guiraut de Cabreira serait, parmi les troubadours, le seul qui ait nommé ce héros épique. Il y a pourtant soixante ans que Rochegude a publié une pièce de Raimond Miraval, où on lit ces vers qui auraient droit de figurer en plus d'un lieu dans la dissertation de M. Birch-Hirschfeld :

---

vers cités par les *Leys d'Amors* I, 294, et III, 184. Il faut encore signaler ces vers d'Augier de Saint-Donat, dont la pensée se retrouve dans plusieurs passages cités depuis longtemps : *Qu'ab dar fo Alixandres nics, E daires per tener mendics* (Stengel, *Ms. Chigi*, n° 176).

1. Non pas *Gui Beauchamps*, comme dit M. B.-H. à deux reprises (p. 26 et 87).

2. Ces deux vers et quelques autres sont cités d'après le même ms. par Fauchet, *Œuvres*, p. 557. Le même poëme se trouve aussi dans le ms. fr. 1850. Voy. pour les vers cités, fol. 96.

Per so m'era derriers
De totz los autres mes,
Que mon loc nom tolgues
Rotlans ni Oliviers,
Ni ges Orestains ni Augiers
No cugera que s'i mezes.

Gribert, mentionné sans aucun détail par G. de Cabreira, peut bien être, comme le suppose M. B.-H. (p. 75), Girbert de Metz, mais rien n'est moins assuré : ce peut être aussi bien le Girbert

Qui guerroia contre le roi Jhesu,

ainsi qu'on lit dans *Gaydon;* voy. *Romania*, II, 355 ; — ou encore le pape Gerbert (Silvestre II), sur lequel on sait que des légendes ont couru ; voy. par ex. W. Mape, *de nugis curialium*, éd. Wright, p. 170-6.

Raoul de Cambrai (p. 76). M. B.-H. a omis le témoignage le plus important, celui de Bertran de Born. Il est vrai que pour le comprendre il fallait avoir lu le poëme. Voici ce texte (Raynouard, *Choix*, IV, 170) :

Lo sors Enrics dis paraula corteza
Quan son nebot vit tornar en esfrey,
Que desarmatz volgr' aver la fin preza,
Quan fo armatz no volc prendre plaidey.
(*Pus li baron.*)

La fin de la même strophe contient une allusion que M. B.-H. n'a pas relevée, et que je ne suis pas en état de déterminer :

E no semblet ges lo senhor d'Orley
Que dezarmatz fon de peior mercey
Que quant el cap ac la ventalha meza.

Antioche (p. 76-7). Très-insuffisant. M. B.-H. trouvera d'autres renseignements sur le même sujet dans la préface de mon édition du poëme de la Croisade albigeoise. Il ne manque pas (p. 77, note) de dire *Guillem* Bechada, quand le nom de ce personnage est *Grégoire*. J'ai déjà corrigé cette erreur plus d'une fois [1], mais « à un coup ne chiet pas li chaisnes ».

Gormond et Isembart (p. 78). M. B.-H. ne connaît pas la nouvelle édition du précieux fragment qui nous est parvenu de ce poëme ; voy. *Romania*, V, 377.

André de Paris, p. 82-4. M. B.-H. ne connaît pas la note importante de G. Paris, *Romania*, I, 105-7, d'où il résulte que ce roman était vraisemblablement français.

Passons maintenant aux allusions que M. B.-H. n'explique pas. La liste en peut être notablement réduite. Commençons par celles que fournit G. de Cabreira. *Daurel e Beton* (p. 87) est un poëme provençal, composé en forme de chanson de geste, mais ayant un peu le caractère d'un roman d'aventures. Il en existe un grand fragment (2195 vers) dont j'ai copie et que je publierai quelque jour. — *Valflor e Merlon.* M. Bartsch s'est occupé de ce témoignage dans son article précédemment cité sur Alberic de Besançon. — *Ni de Verdun ni Vosprezon.* Il faut rétablir le passage en son entier (Bartsch, *Denkm.* p. 92) :

1. Notamment *Romania*, I, 383.

Ni d'Olivier
Non sabs chantier
Ni de Verdun ni Vosprezon.

Comme Olivier, le compagnon de Rolant, figure à un autre endroit de la même pièce (Bartsch, p. 90, v. 27), j'ai émis jadis (*Flamenca*, p. 286) la conjecture qu'il pouvait être question ici d'un autre personnage, à savoir de l'Olivier de Verdun mentionné dans *Flamenca*[1]. Il y a lieu en outre de citer ici un autre texte qui m'avait échappé lorsque je m'occupais de *Flamenca*, mais que M. B.-H. aurait pu connaître, parce qu'il est publié dans une note des *Trovadores en España* de M. Milá (p. 473-4), ouvrage dont il s'est beaucoup servi. Ce texte est emprunté à un traité latin, attribué à Alphonse X de Castille, « de iis que « sunt necessaria ad stabilimentum castri tempore obsidionis et fortissime « guerre » qui est conservé en ms. à l'Arsenal. M. Milá le cita en 1861 d'après une communication de Don P. de Gayangos ; M. Fr. Michel l'avait déjà cité en 1856 (*Guerre de Navarre*, p. 605) sans indication de source. Le voici : « Item, « sint ibi romancia et libri gestorum, videlicet Alexandri, Karoli et Rotlandi et « Oliverii et *Verdinio* et de Antellmo lo Danter et de Otonell (*Otinel*) et de « Bethon (*Daurel et Beton*) et de comes de Mantull (*Nanteuil?*), et libri magno- « rum et nobilium bellorum et preliorum que facta sunt in Hispania, et de iis « animabuntur et delectabuntur ». Je me demande s'il n'y aurait pas eu de la part du copiste une omission et s'il ne faudrait pas lire « et Rotlandi et Oliverii, et [*Oliverii de*] *Verduno?* »

Ni de Cardueill | *Ni de Marcueill* (p. 86). Il y a dans le ms. *Martrueil*, voy. Mussafia, au passage cité plus haut de sa notice sur le ms. d'Este. Plus loin dans la pièce de G. de Cabreira, on lit : *ni de Marcueill* | *Com perdet l'oill* | *A la ponta d'un aguillon*. M. Mussafia avertit qu'ici il faut lire *Martueill*. Je ne sais pas plus que M. B.-H. à quoi se rapportent ces allusions. Je remarque que dans le premier cas *Martrueil*, rapproché de *Cardueill*, doit être un nom de lieu. Par suite, ce pourrait être le même lieu que le *Martuel* mentionné dans ces vers d'*Aie d'Avignon* (p. 38, et cf. les passages de Ph. Mousket cités p. xlj) :

Encor abatra Karles de toi le grant orgueill
Com il fist de Guimar qui (*corr.* cui) il toli Martuel.

D'*Arumalec* (p. 86). Je ne connais pas ce personnage, mais ne serait-il pas possible de l'identifier avec un *Archimalec* qui figure (*e l'ost d'Archimalec*) dans la pièce de P. Cardinal (?) *Cel que fes tot quant es* (Mahn, *Ged.* n° 1245)?

Del cavalier | *Ne del livrier* | *Qui sus en la garda* (*l'angarda?*) *mort fon* (p. 86). C'est, peut-être, une allusion au chien d'Aubri, qui resta trois jours auprès du corps de son maître tué par Macaire.

Passons maintenant à la pièce de Guiraut de Calanson, qui a aussi beaucoup d'obscurités pour M. Birch-Hirschfeld. *Del rei Leri*; ne serait-ce pas le roi Lear? — De *Pamfili*. Est-ce que M. B.-H. n'a jamais rencontré dans ses lectures aucune mention de *Pamphile?* Ce serait n'avoir pas de chance. Ce poëme latin, si souvent traduit et imité au moyen âge, a été réimprimé par un éditeur fort

1. M. B.-H. suppose (p. 59) que l'Olivier de Verdun de *Flamenca* est le compagnon de Rolant, mais ce n'est pas soutenable.

incompétent, il y a peu d'années; voy. l'art. de G. Paris, *Revue critique*, 1874, t. II, art. 167. — *E de Dagon | Com laisset si meteis aucir.* N'est-ce pas une allusion à l'histoire de l'arche chez les Philistins, Rois (ou Samuel) I, v? — *Apren Caton.* Il s'agit évidemment des distiques du Pseudo-Caton, tant de fois traduits dans les langues vulgaires[1], et qui étaient au moyen âge un livre d'enseignement.

Dans la pièce de Bertran de Paris, de Rouergue, M. B.-H. relève cette allusion, déjà notée par Fauriel, qui l'embarrasse : *Ni d'en Guion de Maiensal valens.* C'est Gui de Mayence, le père de Doon; voir le début de *Doon de Mayence.*

Beringuiers de Tors (p. 89), présenté dans une pièce de Guilhem de San Gregori comme enchanteur, pourrait bien être le célèbre hérésiarque Berenger de Tours.

Golfier, non pas *de Tors*, comme dit M. B.-H. (p. 90), mais *de las Tors*, est un des plus brillants héros de la première croisade, et le récit qui le représente sauvant un lion attaqué par un serpent a été très-répandu au moyen âge. M. B.-H. aurait pu relever une autre allusion à ce récit, dans le poëme de la Croisade albigeoise[2].

Le *Nicola de Bar* (Bari) « qui habita longtemps parmi les poissons, dans la mer » (p. 90) est assurément identique au *Nicolaus pipe* (?), *homo æquoreus*, dont Gautier Mape raconte l'histoire, et qui, selon lui, « sine spiraculo diu, per mensem vel annum, vicinia ponti cum piscibus frequentabat indemnis[3] ». Cet habile plongeur est connu par d'autres témoignages, notamment par Gervais de Tilbury. M. B.-H. deviendra à peu de frais très-savant sur ce sujet, s'il veut bien prendre la peine de lire quelques notes de M. Liebrecht, à la suite de ses extraits des *Otia imperialia* de Gervais, p. 94, et dans la *Germania*, V, 61-2. L'histoire de ce Nicolas de Bari, et celle aussi de Golfier, étaient assurément fort répandues; elles étaient en quelque sorte proverbiales, mais nous n'avons pas la preuve qu'on les ait traitées en forme de poëme.

M. B.-H. a emprunté ses conclusions à mes *Recherches sur l'épopée française.* Il pense comme moi que l'existence d'une épopée appartenant en propre au midi de la France n'est nullement prouvée par les allusions des troubadours à une littérature épique, cette littérature pouvant avoir été importée des pays de langue d'oc. Telle est encore actuellement mon opinion; je ferai remarquer toutefois que les conclusions que je présentais il y a une douzaine d'années et que M. B.-H. reprend maintenant s'appliquaient à une question limitée. G. Paris avait émis cette hypothèse, qu'une partie de l'épopée française, celle qui concerne Guillaume d'Orange, était d'origine provençale. Je me suis attaché à démontrer que cette hypothèse ne pouvait pas être prouvée, et qu'en général on n'avait aucune raison de supposer l'existence d'une épopée propre aux régions du midi de la France. J'ai depuis, dans un article qui a échappé à M. B.-H.[4], appuyé

1. Pour les traductions en français, voy. *Romania*, VI, 20.
2. On trouvera dans une note de ma traduction de ce poëme, p. 379, divers renseignements sur Golfier de Las Tours et son aventure.
3. *De nugis curialium*, éd. Th. Wright (Camden Society), p. 179.
4. Voy. *Romania*, I, 61-2.

cette vue de nouvelles considérations. Mais je n'ai jamais prétendu qu'on n'ait pas composé de poëmes narratifs, de chansons de geste au midi. Si les allusions des troubadours n'apportent pas une preuve décisive en faveur de ce genre de composition, elles sont bien plus loin encore de fournir une preuve à l'encontre. En réalité, il n'y a pas de conclusion générale à tirer des allusions des troubadours. Elles visent des récits dont beaucoup étaient français, dont un bon nombre étaient sûrement provençaux, sans qu'on puisse, en bien des cas, distinguer les uns des autres. Il n'est pas possible qu'on n'ait pas composé quelque chanson de geste en provençal, indépendamment de *Girart de Roussillon* et d'*Aigar et Maurin* qui appartiennent à une zone intermédiaire entre la langue d'oc et la langue d'oui. Il serait invraisemblable que les deux auteurs du poëme de la croisade albigeoise, qui est bien une sorte de chanson de geste, n'eussent pas eu des devanciers. J'imagine que ces devanciers ont dû, comme l'auteur de *Daurel et Beton*, subir l'influence des modèles français répandus dès le XII^e^ siècle dans le midi. J'admets ainsi l'existence de chansons de geste isolées au midi de la France, sans admettre pourtant l'existence d'une épopée essentiellement provençale.

M. B.-H. est donc, à mon avis, enclin à donner à mes conclusions d'autrefois une portée trop générale, à restreindre plus que nous ne sommes autorisés à le faire le domaine de la poésie narrative au midi de la France. A la vérité il fait en faveur de la littérature provençale une petite réserve, mais il n'est pas très-heureux dans le choix des poëmes qu'il y veut faire entrer. Il y met notamment la nouvelle d'Andrieu de Paris et de la reine de France (p. 92), et il est au contraire probable, comme je l'ai dit plus haut, que ce roman était français.

L'intérêt du sujet m'a entraîné à donner à ce compte-rendu un développement un peu hors de proportion, peut-être, avec l'importance de l'opuscule de M. Birch-Hirschfeld. Cet opuscule est une *Habilitationschrift*, une thèse d'agrégation qui donne à son auteur le droit d'enseigner à l'université de Leipzig. Il est d'autant plus essentiel que M. Birch-Hirschfeld se persuade le plus tôt possible, afin de communiquer à ses élèves la même persuasion, qu'il n'y a plus place maintenant dans les études romanes pour des travaux hâtifs et superficiels.

P. M.

J'ajoute à l'article qu'on vient de lire quelques remarques, notamment des rectifications ou des explications nouvelles. Je dois dire que, surtout pour l'un des plus importants parmi les textes utilisés par M. B.-H., le serventois de Guiraut de Calanson, il fallait, avant tout travail, essayer d'établir une édition critique. M. Bartsch a donné les leçons complètes des deux manuscrits, et souvent celle qui se lit en note doit être préférée à celle qui est dans le texte et que M. B.-H. a prise pour point de départ de ses conjectures. Combien ces conjectures sont dès lors flottantes, c'est ce que suffira à montrer la comparaison d'un passage dans R (ms. La Vallière) et dans D (ms. de Modène) :

R	D
Apren caton	Apren deon
E del mouton	E de lion
Com per maistre saup guerir	Com saup per un mezel guerir.

Il est probable qu'aucune de ces deux versions n'est la bonne, mais pour avoir quelque chance de la retrouver, il faut les comparer toutes les deux. Plusieurs des observations qui suivent montreront la nécessité de ce travail préliminaire.

Sur Jason, précisément dans la pièce de Gu. de Calanson, D a *Com annet lo vell bon querir*, R *Caneron lo vas conquerir*, l. *Com annet lo vell conquerir*. — *E d'Ulixes Com dea Venus fes perir ;* cela ne signifie rien ; R donne *E dulaires Com lauenus los fes perir* ; ce n'est pas plus clair, mais *Venus* n'a certainement rien à faire ici : j'y chercherais plutôt Polyphème. — Aux passages sur Narcisse il faut ajouter celui-ci de Bertran de Paris (que M. B.-H. a oublié ainsi que maint autre) : *Ni cos perdet Narcisis* (ms. *Marsilis*) *en la fon*. — Sur Perdix, il eût été bon de remarquer que Bertran de Paris lui attribue l'aventure d'Icare; cette confusion de mémoire flagrante doit nous mettre en garde contre l'exactitude de plusieurs allusions que nous pouvons moins sûrement contrôler. — Dans un vers souvent cité de *Flamenca*, il faut lire *Com tornet en se* (ms. *sa*) *forsa Phillis per amor Demophon*, c'est-à-dire comment elle se tua : on connaît les « violents contre eux-mêmes » de Dante. — En parlant des traductions d'Ovide par Crestien, M. B.-H. aurait pu remarquer que toute la fin du serventois de G. de Calanson est vraisemblablement empruntée à sa version des « Commandements d'Ovide », ou à quelque imitation de ce poète. C'est encore à Ovide que se rapporte ce vers de Bertran de Paris : *Ni d'Ateon lo fol orat que fe* ; il ne s'agit pas ici d'Actéon, comme on pourrait le croire, ni de Thésée (*Teson*), comme le suppose M. B.-H., mais de *Phaëton*, appelé au m. â. *Feton* (l. *Ni de Feton*), dont la demande téméraire est connue. — Dans le passage de Gu. de Cal. sur Virgile, dont l'auteur a bien apprécié l'importance, il explique d'une manière inadmissible les mots *E del pesquier*, en écrivant *peschier* (ailleurs *pechier*), en expliquant ce mot par l'angl. *pitcher*, et en y reconnaissant l'*ampulla vitrea*, palladium de Naples, dont parle Conrad de Querfurt. *Picher* et ses analogues ont tous un *i* et n'ont pas d'*s*, et ne signifient jamais une bouteille, mais une cruche. — M. B.-H. a, je crois, bien interprété les vers qui suivent, *De Menelau Com el a frau Fel mirail de Roma fremir*, en y reconnaissant une allusion au récit *Virgilius* dans les *Sept Sages* ; mais il a tort de retrouver la même allusion dans *E del tezaur Qu'Octavian fes sebelir ;* ces vers se rapportent plutôt au récit *Gaza*. J'ajoute ici que les vers, cités plus haut (p. 453), de Gu. de Cabreira, *Del cavalier Ni del livrier Que sus en la garda mort fon*, me paraissent bien se référer, non au chien d'Aubri, mais au récit *Canis* dans les *Sept Sages*, où le chevalier tue le lévrier auquel il avait confié la garde de son enfant. Cela n'implique pas du reste l'existence d'un texte provençal des *Sept Sages* connu de Guiraut de Cabreira, car ce récit a beaucoup circulé indépendamment du roman où il est encadré. Il en est autrement pour Gu. de Calanson : les deux allusions qu'on vient de rapporter doivent avoir été puisées dans une version des *Sept Sages*, version qui différait de toutes les autres, car aucune n'appelle Ménélas le roi étranger qui fait détruire le miroir de Rome dans *Virgilius*. Je crois reconnaître dans le même poète une autre allusion à ce célèbre ouvrage : *De Galias E d'Ipocras Com Galias li saup mentir* (non relevé par M. B.-H.) ; cependant, dans le conte *Medicus*, le neveu d'Hippocrate n'est appelé Galien dans aucune des anciennes rédactions, et il ne lui fait aucun mensonge ; peut-être Galias est-il ici le nom de

sa perfide épouse (cf. *Rom.* VI, 299), ou encore de la dame *des Gaules* qui, d'après le Roman du *Saint Graal*, lui joua le tour communément mis sur le compte de Virgile. — M. B.-H. remarque, sur le vers de Gu. de Cabr. où il est dit qu'Apollonius *Estors de man de perizon*, qu'il semble altéré ; il aurait trouvé la vraie leçon, *mar*, dans le travail de M. Mussafia cité plus haut. — L'auteur se borne à mentionner les noms bibliques cités dans les trois poèmes de Gu. de Cabreira, Gu. de Calanson et Bertran de Paris ; quelques-uns auraient appelé un commentaire : il est intéressant par exemple de reconnaître dans ces vers de Gu. de Cal. *E de Satan Qe Salamon saup pres tenir* l'antique légende de Salomon et Asmodée (cf. *Zeitschr. für deutsches Alterthum*, N. F. X, 19). — Après avoir rassemblé les nombreuses allusions à Tristan, M. B.-H. remarque qu'elles sont en parfait accord avec les poëmes que nous avons ; il y découvre par exemple le nain accusateur, dont je ne vois pas trace dans ces allusions, tandis que Peire de Corbiac parle d'un *clerc lausenger* qui est inconnu aux poèmes : sans doute M. B.-H. a reconnu le nain dans ce clerc, mais cela ne va pas de soi. — Dans ces vers de Gu. de Cal., *Apren, Fadet, De Lanselet, Co saup gen landa conquerir*, M. B.-H. lit *Lanselot* au lieu de *Lanselet*, ce qui détruit la rime (mais il imprime les deux premiers vers en un) et efface un des traits intéressants de cette allusion : en effet la forme *Lanselet* indique une source analogue à celle d'Ulrich de Zazikhoven. Or le Lanzelet d'Ulrich n'est nullement l'amant de Genièvre, et c'est ce qui explique comment les troubadours, tout en connaissant ce personnage, ne disent rien de ses amours avec la reine. — A propos du curieux passage où Guillem de Marsan attribue à Ivan toutes sortes d'inventions *courtoises*, M. B.-H. aurait dû mentionner ces vers de Bertran de Paris (qu'il a complétement négligés) : *Ni ges non cug que sapiatz d'Ivan, Qui fol premier c'adomesjet auzel.* — Sur le vers *Anc al temps d'Artus ni d'ara* M. B.-H. aurait dû renvoyer à la note de M. Tobler dans la *Romania* (II, 241), où il aurait appris que cette pièce est imprimée ailleurs que dans Raynouard. — Que veut dire, dans le passage de Gu. de Cabr. sur Charlemagne, le premier de ces vers : *Con en transportz Per son esfortz Intret en Espaign' a bandon?* Il faut sans doute lire *entrels porz*. — Le passage de la *Croisade d'Albigeois* à propos de Mainet est, chose bizarre, incomplètement cité. Il se lit ainsi dans l'édit. de P. Meyer :

> ..... Karlemaine que venquet Agolant,
> Que conques Galiana, la filha al rei Bramant,
> En Espanha de Galafre, lo cortes almirant
> De la terra d'Espanha.

Mais il faut corriger, comme je l'ai fait ailleurs, *l'espos' al rei Bramant, La filha de Galafre*. M. B.-H. arrête sa citation au second vers. — Sur *Floovant* il y avait autre chose à citer que l'introduction de l'édition du poëme français. — Toutes les allusions de Gu. de Cabreira à la geste de Narbonne, si intéressantes, auraient dû être étudiées avec bien plus de précision ; mais je m'étendrais outre mesure si je voulais faire ici le travail de l'auteur. Je noterai seulement que l'allusion de Bertran de Born le jeune (*Quant vei lo temps*), celle de Rambaut de Vaqueiras et sans doute celle d'Arnaut Daniel se rapportent à *Foucon de Candie*, poëme que M. B.-H. ne paraît pas connaître et qui a joui au XII[e] siècle du plus grand succès. — C'est bien à tort que dans ce

vers de Gu. de Cabreira, *Ni de Rambaut ni d'en Aimon* (ou de *Naimon*), M. B.-H., d'ordinaire si avare de corrections, change *Rambaut* en *Rainaut*. Rambaut de Frise est un personnage très-connu de la plus ancienne poésie épique; quant à Aimon, s'il faut lire ainsi, ce peut être le Haimon de Galice que la *Karlamagnûs-Saga* mentionne précisément à côté de Rambaut. — A propos de Bérart de Montdidier, M. B.-H. fait des remarques et des conjectures qui manquent de base et de portée. Supposer que ce héros a pû être originairement provençal est extrêmement invraisemblable, car le Montdidier d'où il tire son surnom paraît bien être la ville de ce nom en Picardie. M. B.-H. ne l'a rencontré jouant le rôle galant que lui attribuent les allusions provençales que dans *Gaufrey*, et il en conclut que la partie de *Gaufrey* où il joue ce rôle est bien plus ancienne que le reste du poëme. C'est fort peu probable : l'auteur de *Gaufrey* a simplement donné à Bérart un rôle qu'il avait dans la tradition. Nous le retrouvons *donoiant* avec non moins de succès dans le *Guiteclin* de Jean Bodel, que M. B.-H. ne connaît pas, et auquel sa conjecture s'appliquerait avec moins d'invraisemblance. Je ne la lui appliquerai pourtant pas. Les nombreuses allusions à Bérart (on en trouverait plus d'une autre en français) prouvent qu'il a été anciennement le héros d'un poëme aujourd'hui perdu, qui le représentait comme aussi heureux en amour qu'en guerre. — Rien n'est moins heureux que la correction proposée par M. B.-H. à ces vers de Gu. de Cabr. : *Ni de Mareut Ni d'Arselot la contenson*, où il veut lire *Ni de Careut Ni de Carlot*. Le vers précédent (oublié par M. B.-H.) est *Ni de Riqueut* : il s'agit sans doute ici d'un poëme sur Richeut, ce type de la « lecheresse » et de l'entremetteuse, ainsi que sa chambrière Herselot ou Hersent; peut-être même Guiraut connaissait-il le poème français si curieux de *Richeut*; cela n'a rien d'impossible, car ce poëme a été composé vers 1156, mais il atteste lui-même l'existence de poëmes plus anciens sur le même sujet. Dans *Richeut* on ne voit pas figurer de Mareut, mais cela ne prouve rien, puisque nous n'avons de *Richeut* qu'un fragment. — On lit dans Gu. de Cabr. *Ni de Faqeleni ni d'Orson;* M. B.-H. lit *Valentin*, sans dire que cette correction a déjà été proposée par M. Holland (dans les notes des *Denkmæler* de Bartsch). « Nous aurions ainsi, dit-il, un témoignage pour la haute antiquité de *Valentin et Orson*. » C'est précisément ce qui rend la correction douteuse, ce roman n'ayant aucun caractère d'ancienneté.

Je pense pouvoir éclaircir encore quelques-unes des allusions restées obscures à M. Birch-Hirschfeld. Dans Guiraut de Cabreira, *Sicart*, comme *Maurin*, se rapporte au poème d'*Aigar et Maurin* dont M. Scheler a découvert et publié un fragment. — *Guasmar* est peut-être le Guimar de Martreuil mentionné ci-dessus (les derniers vers du *Roman de Roncevaux* ont un nom de lieu analogue). — L'*Antelme* nommé dans un vers de Gu. de Cabreira (voyez aussi le passage latin cité plus haut par P. Meyer) pourrait bien être cet Antiaume qui figure dans un poëme inconnu dont M. Suchier a découvert et publié un fragment (voy. *Rom.* IV, 499). — *Leus* figure deux fois dans la pièce de Gu. de Calanson : au premier passage R donne *Gelus;* le second passage porte : *De Polibus* (éd. *d'Epolibus*) *E de Leus Cui non volc lo sers obezir;* il manque dans R, mais, sauf *Leus* qu'il faut corriger en *Laius*, il n'offre pas de fautes : il s'agit de l'esclave chargé par

Laius de tuer son fils et qui ne voulut pas exécuter cet ordre, et de Polybus, le roi de Corinthe, qui éleva l'enfant (M. B.-H. reconnaît dans *Epolibus* Hippolyte, p. 16). — *E de Felis Si con lo fes amors morir* (D *Feris Ni c.*); ne peut-on pas lire *Fenis* et *la* et reconnaître là une nouvelle allusion à *Cliget* (cf. B.-H., p. 52)? — *E d'Olein Que non volc lo pau devezir;* le ms. D porte *E de uelin*, ce qui est la bonne leçon; il s'agit en effet d'Huelin, qui, étant allé faire un message au roi Gormond, fut invité à découper un paon, mais ou l'enleva et l'emporta ou le lui jeta au visage. L'allusion à cet incident qui se trouve dans le fragment du *Roi Louis* (v. 241 ss.) est assez claire pour nous permettre de reconnaître celle qui se trouve ici : Huelin rencontre le lendemain Gormond dans la bataille et, tout en le serrant de près, il lui dit : *C'est Huelins qui vos maisele, Qui l'autrier fut a voz herberges ... Si vos servi come pulcele, Le poun mis[t] en la squiele, Unkes n'en mustes la maisele.* — Le passage de Rambaut de Vaqueiras sur Gui d'Esiduoilh paraît altéré : *Com en Guis d'Esiduoilh, A cui fon sovinenz La reine entrels denz Don la fa del vergier Perdet.* Je lirais : *A cui fon sonrizenz La rein' entrels denz, Dou la fad' el vergier Perdet*, c'est-à-dire qu'il s'agirait d'une histoire analogue à celles de Graelent et de Lanval. — Le passage de Guillem Arnaut de Marsan sur Linaure a déjà été cité à propos du lai français d'Ignaure (et non *Ignaurès*) dont il reproduit à peu près le sujet (voy. la notice de Massmann sur *das Herz*, de Conrad de Würzbourg, dans le t. II de son *Gesammtabenteuer*).

La plupart de ces explications auraient pû être données par M. B.-H. s'il avait préparé son travail avec le soin désirable; mais une preuve de légèreté plus sensible est le grand nombre des omissions qu'on peut lui reprocher. Je ne parle pas ici des recherches plus étendues qu'il aurait pu faire dans la littérature provençale[1] : je parle de pièces qu'il a eues constamment sous les yeux, qu'il dit avoir complètement dépouillées, et où il a laissé beaucoup trop à glaner. J'ai déjà cité plusieurs exemples de cette négligence. En voici d'autres; je ne m'occupe que des trois serventois, publiés par M. Bartsch, de Guiraut de Cabreira, de Guiraut de Calanson et de Bertran de Paris. — Dans le premier, M. B.-H. n'a pas relevé les passages suivants : *Ni d'Aufelis* (il faut *Anfelis*, comme on le lit d'ailleurs dans la dernière édition de la *Chrestom. prov.*; c'est Anfélise, l'héroïne de *Foucon de Candie*); — *Ni de Robert* (peut-être s'agit-il de cet écuyer Robert et de sa femme Enguelas, si dévoués à leur seigneur Olivier, dont Garnier de Nanteuil se faisait chanter la chanson; voy. *Aie d'Avignon*, p. 55); — *Ni de Loer* (sans doute Lohier le fils de Charlemagne); — *Ni d'Aldaer Ni de Rainer Ni d'Eranberg ab lo furguon* (je lirais volontiers *de Ranberg'*, et je reconnaîtrais dans ces vers une allusion à une variante quelconque du thème si répandu d'*Audigier*); — *Ni de Mainier* (le ms. porte ainsi et non *Rainier*), *Ni de Folquier, Ni del bon vassal Rubion* (ce dernier nom figure dans les poëmes sur la croisade); — *De Lionas*, etc. — Les oublis sont moins fréquents pour la pièce de Gu. de Calanson; cependant j'en ai signalé plus haut un ou deux. — Dans le court morceau de Bertran de Paris, il était facile d'être complet;

1. Je ne puis cependant ne pas dire combien il est étrange que M. B.-H., qui emprunte deux citations au *Tezaur* de Peire de Corbiac, n'ait même pas pris la peine de relever les mentions intéressantes qui figurent dans les derniers vers de ce poëme et qui sont insérées dans la *Chrestomathie* de M. Bartsch (3e éd. p. 212 ss.).

toutefois M. B.-H. a oublié les vers suivants : *Ni com bastic Toleta l'amiratz ;* — *Ni no sabets qui valc mais c'om del mon ;* — *Ni d'Argileu lo bon encantador ;* — les deux vers qui suivent celui où est mentionné *Guio de Maiensa*, et qui, s'ils se rapportent au même personnage, rendent assez douteuse l'identification proposée plus haut par Meyer ; — *De Danias que sufric mant afan.*

Ces trois pièces sont en réalité la base du travail de M. Birsch-Hirschfeld et de tout travail analogue. Elles sont, dans les *Denkmæler* de Bartsch, difficiles à consulter et incommodes à citer, les vers étant numérotés d'après la page et non d'après la pièce. Si l'auteur du travail que nous venons d'examiner avait donné de ces pièces une édition critique, accompagnée d'un commentaire et d'un double index, il aurait fait quelque chose d'utile. C'est un travail qui pourrait encore tenter quelque philologue, et que le mémoire de M. B.-H. n'a certes pas rendu superflu. Ce mémoire, et les observations qu'il a suggérées, fourniraient au contraire à un semblable travail un point de départ qui le faciliterait beaucoup. Seulement il ne suffirait pas de dire à quel poëme paraît se référer un passage : il faudrait expliquer autant que possible les traits spéciaux mentionnés dans ce passage (par ex. dans celui-ci de Bertran : *Ni non sabetz per que selet son nom Palamides sul palaitz al prim som*). Si l'auteur de ce travail rattachait aux allusions des deux Guiraut et de Bertran celles qu'on peut relever dans les autres troubadours, s'il les traitait par la même méthode et qu'il en comprît le dépouillement dans l'index, il rendrait à l'histoire littéraire du moyen-âge un service réel et durable.

G. P.

Li Bastars de Buillon (faisant suite au roman de *Baudouin de Sebourg*), poème du XIV^e^ siècle publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale de Paris par Aug. Scheler. Bruxelles, Closson, 1877, in-8°, xxxiij-341 p.

Le poème que vient de publier M. Scheler forme un épisode dans l'immense composition dont *Bauduin de Sebourc* est la branche immédiatement précédente. Il résulte de nombreux passages, dispersés tant dans *Bauduin* que dans le *Bâtard*, que cette composition racontait les croisades depuis l'origine, et remontait même sans doute plus haut, c'est-à-dire jusqu'aux ancêtres fabuleux de Godefroi de Bouillon, et qu'elle descendait jusqu'à une époque à peu près contemporaine, c'est-à-dire jusqu'aux guerres de Philippe le Bel contre les Flamands, comprenant entre autres morceaux le récit des croisades de Louis VII, de Philippe-Auguste et de saint Louis. Des deux manuscrits qui nous ont conservé *Bauduin de Sebourc*, l'un se termine à l'endroit où M. Boca a arrêté son édition, l'autre continue pendant 6554 vers que M. Scheler vient d'imprimer. On peut se demander si la partie du poème antérieure au *Bauduin de Sebourc* s'est conservée, si par exemple on peut la reconnaître dans l'une des rédactions du *Chevalier au cygne* : c'est une question que la critique n'a pas encore abordée sérieusement et qui demande un examen spécial. M. Scheler, malheureusement, s'est abstenu d'entrer dans cet examen, qui l'aurait certainement conduit à des résultats intéressants. La suite de l'ouvrage a-t-elle été composée ? c'est là un problème d'un autre genre, et que nous ne sommes pas en état de résoudre. Le

Bastart ne nous est arrivé que dans un seul manuscrit; peut-être quelque volume qui contenait la suite aura péri. Si les promesses dont je viens de parler ont été exécutées par le poète, la perte de cette suite, surtout pour la toute dernière partie, est assurément fort regrettable, et on donnerait bien volontiers le *Bastart de Bouillon* pour le récit des guerres de Flandre[1].

Ce morceau, en effet, est loin d'offrir l'intérêt de *Bauduin de Sebourc*, et, bien que cinq fois plus court, il est considérablement plus ennuyeux. L'imagination féconde et plaisante qui brille dans le premier de ces poèmes est presque totalement absente du second : plus de ces saillies imprévues, de ces traits mordants, de ces folles aventures qui rendent si amusants les 30,000 vers de *Bauduin*. Le style, d'une qualité assez médiocre, est moins populaire; le sérieux est monotone, la gaieté lourde et terne. C'est au point qu'on se demande si, pour expliquer cette différence, il suffit de dire que l'auteur de *Bauduin* avait pris de l'âge, s'il n'est pas admissible qu'un continuateur a suivi son plan, mais avec beaucoup moins de verve et d'humour. Tous ces rimeurs du XIV^e^ siècle se ressemblent de si près que les plus grandes analogies dans la versification et la langue, comme dans la tournure des idées et le moule des récits, ne suffisent pas à attester l'identité. Cependant il faut reconnaître que le lien entre les deux poèmes est si étroit qu'il est plus vraisemblable de les attribuer au même auteur; mais il n'avait pas seulement vieilli, il avait dû faire une maladie entre les deux.

M. Scheler a donné du *Bastart*, dont nous n'avons qu'un manuscrit, une édition intelligente et certainement supérieure à celle de *Bauduin*. Il y a joint un sommaire, de très-abondantes et très-instructives notes philologiques, une *Table des noms*, un *Glossaire* et une *Table des rimes*. C'est une fort bonne chose qu'une *table des rimes*, et je recommande l'exemple de M. Scheler (qui d'ailleurs n'est pas le premier) à l'imitation ; mais je voudrais que ces tables servissent à l'éditeur pour tirer quelques conclusions. Sous chaque terminaison il faudrait signaler les rimes qui offrent quelque particularité. Ainsi ces dépouillements seraient utiles à la philologie, et ils seraient à la fois plus sûrement complets et plus commodes à consulter que ceux qu'on met parfois dans une préface. — Au reste, je n'ai pas l'intention de critiquer l'édition de M. Scheler au point de vue philologique : ce travail a été fait par M. Tobler, dans un article que j'ai cité (*Rom.* VII, 153), de façon à ce qu'il n'y ait plus à y revenir. Je ne voulais qu'annoncer le livre et présenter une observation sur un point spécial.

La femme du bâtard de Bouillon, Ludie, s'est fait enlever par l'amiral Corsabrin. Son mari pénètre, déguisé en charbonnier, dans la ville où elle habite, monte au palais et se fait reconnaître d'elle. Elle le reçoit bien, prétend avoir été enlevée malgré elle, lui fait prendre un bain et lui accorde l'usage de ses droits de mari. Mais bientôt Corsabrin, qu'elle a fait prévenir, arrive avec des hommes armés et saisit l'époux trop crédule. « Que feriez-vous de moi, » demande-t-il à son prisonnier, « si vous me teniez comme je vous tiens ? — Je

1. La note finale du ms. de *Bauduin* qui ne contient pas le *Bastart* semble bien prouver que ce dernier poème au moins a existé plus complet que nous ne le possédons. Cette note renvoie en effet au *Bastart* ceux qui veulent connaître la mort de Baudouin de Sebourg, et le *Bastart* tel que nous l'avons laisse, en se terminant, ce personnage plein de vie.

vous ferais pendre au plus haut arbre de la forêt », répond le bâtard. « Et c'est ce que je ferai de vous », réplique l'autre. On sort de la ville, on arrive à la forêt, on cherche, on trouve l'arbre le plus haut. Le bâtard est hissé à la cime; on lui passe la hart au cou. Avant de subir son sort, il demande comme seule grâce à Corsabrin de lui faire donner un cor, pour qu'il puisse appeler les anges du ciel à recueillir son âme, et de lui permettre de faire ensuite une prière. Corsabrin lui accorde cette demande : mais les sons du cor arrivent aux chrétiens qui, non loin de là, attendaient dans l'anxiété le retour de leur maître; ils s'élancent, et, grâce au répit laissé au condamné, ils arrivent à temps pour le délivrer et mettre à mort ses bourreaux.

Cette histoire a cela de curieux qu'elle se retrouve, avec quelques légères différences, dans le poème allemand, composé au XII[e] siècle, mais renouvelé au XIV[e], de *Salomon et Morolt*. Le récit du poème allemand, où le rôle de notre bâtard est dévolu à Salomon, est fort supérieur à celui du poème français, visiblement altéré, affaibli et plus éloigné de l'original. Cependant les antiques récits relatifs à Marcolf (= Morolt) ne connaissent pas cet épisode, et le rôle de libérateur de Salomon, que joue ici ce personnage, est tout à fait contraire à sa véritable physionomie. Aussi pourrait-on croire que les noms de Salomon et de Marcolf ont été introduits dans une histoire qui leur était étrangère, et, en effet, les critiques allemands ont admis que cette histoire appartenait à l'épopée germanique et n'avait été rapportée que postérieurement au roi des Juifs. On peut alléguer comme preuve accessoire la grande ressemblance de ce récit avec l'épisode final du *Roi Rother*. Il n'en est rien cependant, au moins pour Salomon. En effet nous retrouvons cette histoire dans plusieurs *bylines* russes sur Salomon qu'a analysées M. Rambaud[1], et elle remonte certainement à une source byzantine. Dans les récits russes, ce sont des êtres surnaturels qui accourent à l'appel du cor de Salomon, et c'est peut-être là la version primitive. Il est curieux de retrouver cette histoire en France, très-dégradée il est vrai (d'autant plus que Ludie, baptisée et épousée de force par le bâtard, nous paraît être assez dans son droit en essayant de lui échapper, puis de se débarrasser de lui). Elle a dû y être connue anciennement sous sa forme primitive; au moins est-ce à elle que je rapporte sans hésiter une allusion du roman des *Sept Sages* (v. 426) où la femme de Salomon est comptée, à côté de celles de Constantin, de Samson et d'Arthur, parmi les plus perfides épouses dont on ait conservé le souvenir. Combien de récits de ce genre, familiers au plus ancien moyen âge, se sont perdus plus tard, parfois sans laisser de traces !

G. P.

---

1. *La Russie épique*, p. 394 ss. Je n'ai pas sous la main, en écrivant cette note, le livre de M. Wesselofsky sur Salomon et Kitovras.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, 2e série, t. V, n° 3 (15 mars). — P. 106, *L'évangile selon saint Jean*, en provençal du XIIIe siècle, tiré du ms. 36 de la Bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon, publié par W. Fœrster (chap. I-VIII). Le Nouveau Testament de Lyon est connu depuis longtemps. Non-seulement, comme le dit M. Fœrster, il a été décrit dans l'ouvrage de Gilly [1], qui en a extrait le premier chap. de S. Jean, mais en outre, le rituel cathare qui termine ce ms. a été publié en 1852 par M. Ed. Cunitz [2]. M. F. a publié l'évangile de S. Jean à titre de spécimen, et sans joindre à ce texte ni notes ni explications. Il se proposerait, nous dit-il, de mettre au jour le ms. entier, si une édition commencée il y a quelques années par une dame anglaise devait être définitivement abandonnée. Cette édition a été en effet interrompue pour cause de maladie, vers 1875. J'en ai sous les yeux les bonnes feuilles, qui sont au nombre de 17, et conduisent le texte jusqu'à l'épître de S. Jacques inclusivement, c'est-à-dire assez près de la fin. Il paraît probable, au moment où j'écris, qu'elle sera terminée et publiée. M. F. a justement remarqué, dans le court avertissement qui précède sa publication, que la principale difficulté de l'édition réside dans la façon de résoudre les très-nombreuses abréviations du ms. Il eût bien fait, selon moi, de conserver certaines de ces abréviations, autant que cela se peut faire en typographie, celles du moins des noms propres, et dans les autres cas de mettre en italiques les lettres abrégées du ms. Je trouve quelques petites inexactitudes dans sa copie. Il écrit *Jouans, Jouan;* le ms. porte ordinairement *j* avec un *o* suscrit, mais il y a *Joans* en toutes lettres I, 15. Il y a *moisen* et non *moysen* I, 17 ; *bategi* et non *bateigi* I, 26. *Ve bar*, I. 30, dans la Vulgate « venit vir », est assurément la leçon qu'il faut restituer, mais il fallait dire que le ms. porte *ve bra*. La ponctuation adoptée par M. F. est une combinaison très-peu satisfaisante de la ponctuation du ms. et des usages modernes. — P. 126, Di Martino, énigmes populaires siciliennes. — P. 138, Bibliographie, Stengel, *Die beiden ältesten provenzalischen Grammatiken* (C. C.). — P. 146, Périodiques. P. M.

II. — Giornale di filologia romanza, diretto da Ernesto Monaci, I, 1[3]. — P. 1, Monaci, *Avvertenza.* — P. 2, A. Canello, *Lingua e dialetto;* observations

1. *The romaunt version of the Gospel according to S. John*, 1848, in-8°.
2. *Beitræge zu den theologischen Wissenschaften*, IV, 88.
3. Voy. ci-dessus, p. 349.

intéressantes sur la distinction entre les mots populaires et les mots savants et les différentes séries auxquelles appartiennent ces derniers. C'est à tort que M. C. range le fr. *Dieu* parmi les mots qui n'ont pas eu une existence populaire ininterrompue, à cause de la préservation de l'*u* final : cet *u* (ou *o*) s'est conservé en fr. dans trois cas : après un *a* ou un *e* lorsqu'il en était séparé par un *v* ou *b* (*clavo, Andegavo, sebo*), après *au o* quand il en était séparé par un *g* ou *c* (**traugo, foco, loco*), et quand il suivait immédiatement la voyelle (*Deo, judaeo, hebraeo, telonaeo*) ; si pour *meus* on trouve *mis* ou *mes* au lieu de *mieus*, c'est une contraction postérieure (cf. *meon* dans les Serments). Depuis longtemps je vois dans *espir*, comme M. C., le substantif verbal de *espirer*. — P. 13, P. Rajna, *Ritratti di una raccolta di favole*. Dans cet excellent article, M. R. publie, d'après un ms. de Milan, les moralités en vers, visiblement détachées des fables qui sont perdues, de 42 fables ésopiques (plus quelques proverbes) ; il montre que le recueil d'où elles proviennent se composait des fables d'Avianus (sans doute traduites sur un des nombreux *rifacimenti* qu'on en avait composé au moyen âge) et de celles de l'anonyme de Nevelet ; il en étudie la langue étrange, où il reconnaît du français composé par un Lombard qui y a mêlé beaucoup de formes provençales ; enfin il y joint de très-bonnes notes explicatives et comparatives. — P. 43, N. Caix, *Sul pronome italiano*. M. C. rend très-vraisemblable la provenance du pronom it. *vi* de *voi* et non de *ibi*, comme on l'enseignait jusqu'ici ; il fait voir que le pron. fém. *le* est un affaiblissement de *lei* et ne remonte pas directement à un latin vulgaire *illae* ; il réunit les différentes formes italiennes provenant de la jonction de *quem, quod, ubi* avec *velles ;* il soutient que *ciascheduno* est *ciasche uno* avec un *d* euphonique intercalaire, ce qui ne paraît pas tout à fait sûr ; il donne de nouveaux exemples de *quegno* et *quigna*.

Varietà. P. 48, N. Caix, *Etimologie romanze* : fr. *ébouriffé* rattaché à l'italien *sbaruffato* (cf. l'opinion divergente de M. Bugge dans la *Romania*) ; fr. *flagorner* regardé comme un dérivé de l'a. h. a. *flaihan* ou *flehon*, ce qui est fort hypothétique ; it. *guidalesco*, excellemment dérivé de l'all. *Widerrist* ; it. *tafferia*, tiré, comme l'esp. *tafuria*, du synonyme arabe *taifurlya* ; esp. *urca*, it. *orca*, fr. *houlque*, rapprochés avec toute raison de l'a. h. a. *holco*, vaisseau léger. — P. 50, E. Monaci, *Sul Libro Reale*, montre la parenté de ce chansonnier italien, dont on n'a que la table (voy. *Rom.*, VI, 628), avec un ms. de la Laurentienne. — P. 53, A. d'Ancona, *Fra Guittone e il sign. Perrens ;* relève des méprises et des légèretés inexcusables dans divers passages de l'*Histoire de Florence* relatifs à Fra Guittone, dans une note entre autres où M. Perrens donne une leçon de philologie italienne à M. d'Ancona lui-même ; nous notons en passant qu'il semble résulter de quelques paroles du savant professeur de Pise qu'il ne regarde pas la cause de Dino Compagni comme perdue.

Rassegna bibliografica. P. 55, Hajdeu, *Fragmente pentru istoria limbei romane* (Caix) ; p. 56, Ive, *Novelline popolari rovignesi* (d'Ancona) ; p. 57, Canal, *Sopra una canzone di Cino da Pistoia* (Canello) ; p. 58, Morel-Fatio, *El Magico prodigioso* (Monaci) ; p. 59, Borgognoni, *Studi di erudizione e d'arti* (Navone). — *Bullettino bibliografico* (annonce sommaire de 22 ouvrages). — *Periodici*. — *Notizie*.

G. P.

III. — Zeitschrift für Romanische Philologie, II, 1. — P. 1. F. Perle; *la Négation en ancien français;* première partie d'un travail utile et fait avec soin; je ferai remarquer à l'auteur que *naie* ou plutôt *naje* doit bien probablement se décomposer comme *oje,* — car l'ingénieuse explication de M. Tobler me paraît de plus en plus vraisemblable, — en *non* et *je;* je ne l'ai jusqu'ici rencontré qu'en réponse à une question relative à l'action attribuée à la personne qui répond; il est vrai que l'*a* est surprenant, d'autant qu'on ne trouve ni *noje* ni *neje* qu'on attendrait, mais je suppose que *naje* est pour *nen je,* où *ẽ* s'est d'abord changé en *ã,* puis a perdu la nasalisation; — *nonques* se trouve plus tard que ne le croit M. P., bien que je n'en aie pas d'exemples sous la main; — les exemples (p. 8) cités par M. Brinkmann pour établir un *ne* français répondant à *inde* n'ont pas de valeur (cf. *Rom.,* VI, 304); au v. allégué, pour appuyer la forme *no,* de l'imitation du *Cantique des cantiques* (Bartsch, *Chrest.,* 51, 25), il faut *n'oset* au lieu de *no set,* comme P. Meyer l'a déjà imprimé dans son *Recueil,* n° 4, v. 37. — P. 25, A. Tobler, *Vita del beato fra Jacopone da Todi,* extraits d'une vie inédite, surtout précieuse parce qu'elle donne les premiers vers de toutes les compositions du pieux chansonnier. — P. 40, O. de Toledo, *Vision de Filiberto;* l'auteur, outre des renseignements bibliographiques sur les différentes versions modernes de ce thème si célèbre au moyen âge, en publie une version en prose du XIV^e^ siècle, paraphrase du poème en vers latins rhythmiques, et une version en strophes de la fin du même siècle, d'après trois mss., dont deux à Paris. Ce qu'il y a pour nous de plus précieux dans son travail est une nouvelle édition, revue sur le ms., des 74 vers, malheureusement seuls conservés, du plus ancien poème espagnol sur ce sujet. L'auteur déclare ne pouvoir décider lequel, de ce poème ou du poème français correspondant (Wright, Mapes, p. 321), est l'original, et reproduit, comme « tan atendibles y de tanta valia » des observations de Pidal à ce propos dénuées de toute valeur. Il ne peut être douteux pour personne aujourd'hui que la pièce espagnole est une traduction, libre à certains endroits, à d'autres tout à fait fidèle, de la pièce française, dont elle a conservé le rhythme et souvent les rimes. Mais elle n'en est pas moins intéressante pour l'histoire de la langue et de la littérature, et M. de T. a rendu un vrai service en en donnant une meilleure édition. Au-dessous du texte diplomatique il a placé une restitution sur laquelle on pourrait chicaner, mais que chacun est libre de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire. Dans les notes explicatives je relève la traduction erronée de *loseniar* (l. *losenjar*) par *llevar la enseña:* on dirait que l'auteur a été induit en erreur par le français qui donne *por loseinge porter; loseinge* est ici pour *losenge,* dont le sens est bien connu. — [P. 70, K. Bartsch, *Zu den provenzalischen lais.* Cet article est un supplément à la publication de deux lais provençaux et d'un lai français faite par M. Bartsch dans la première livraison de la *Zeitschrift.* Rendant compte de ce travail dans la *Romania* (VI, 473-4), j'avais remarqué que l'éditeur n'avait pas connu un ms., B. N. 2193, — fort bien indiqué dans le catalogue du fonds franç. de la Bibliothèque nationale, — dont l'importance est capitale pour l'établissement du texte du lai français. M. B. a profité de cette indication: il s'est fait copier le texte fourni par le ms. 2193, et en donne les variantes, s'efforçant par la même occasion de me dire des choses désagréables. J'avais dit par exemple que la pièce *Ja no volgra*

qu'om auzis, citée par lui comme étant de Folquet de Marseille, ne pouvait aucunement être de ce troubadour; M. B. me reproche d'avoir consacré à ce sujet une demi-page, et représente fort inexactement mon argumentation. Il est vrai que la question de savoir si Folquet est ou non l'auteur de cette chanson ne touche pas directement les lais, mais elle est en elle-même intéressante, et d'ailleurs il est toujours utile de savoir quels auteurs on cite. Il est vrai encore que M. Grœber n'a pas vu de difficulté à attribuer cette même pièce à Folquet, mais tant pis pour M. Grœber! Ce ms. 2193 indiqué par moi contient une pièce latine (*Veritas — equitas — largitas — corruit*) construite sur le modèle du lai français que renferme le même ms. M. B. suppose que je n'ai pas connu cette pièce latine, que j'aurais pu connaître, dit-il. Mais d'abord je ne vois pas en quoi j'étais tenu de la connaître : je ne suis pas l'éditeur des lais, mais simplement le critique de M. B., éditeur de ces lais. C'est M. B. qui aurait dû connaître en temps opportun cette pièce, dont les premiers vers sont exactement cités dans le *Catalogue*, t. I, p. 371, et qui d'ailleurs a été signalée depuis longtemps à l'attention des personnes qui s'intéressent à la poésie rhythmique du moyen âge. Puis il se trouve que je suis précisément l'un de ceux qui ont contribué à la faire connaître [1]. M. B. pourra maintenant écrire, en profitant des indications données ci-dessous en note, un second supplément à son premier travail. — P. M.]

Mélanges. — I. *Histoire littéraire.* 1. Bauquier, *Ramond Feraud et son comput* (cette œuvre qu'on croyait perdue est probablement un comput qu'E. Thomas a publié en 1847). — 2. Fœrster, *le* Gligois *de Turin* (n'est pas le *Wigalois* comme je l'avais supposé; la publication en est annoncée, ainsi qu'une nouvelle édition du *Bel Desconeu*, singulièrement arrangé, à ce qu'il paraît, par M. Hippeau). — II. *Manuscrits.* 1. Fœrster, *Sur le fragment d'Alexandre* (rien de nouveau). — [2. H. Varnhagen, *Sur un morceau de la Chrestomathie de Bartsch.* M. V., dont nos lecteurs ont pu déjà apprécier les aptitudes (voy. *Romania,* VII, 344-5), finira par compromettre sérieusement la *Zeitschrift.* Il s'agit cette fois d'un fragment de chronique qui est imprimé dans la Chrestomathie de M. Bartsch, 1re éd., col. 321, 2e éd. et 3e éd., col. 355. Pourquoi M. V. cite-t-il la seconde édition plutôt que la troisième? c'est ce que je ne saurais dire. Ce morceau est extrait du t. XXII des *Historiens de France*, p. 316-8. Comme en 1865, alors que M. Bartsch préparait sa Chrestomathie, ce volume des *Historiens* n'avait pas encore paru, j'obtins de l'un des éditeurs communication des bonnes feuilles, et j'y copiai, pour M. Bartsch, le morceau qui me parut le

1. J'en ai cité en 1866 deux autres mss. dans mes *Rapports*, voir *Arch. des Missions*, 2e série, III, 284-5; tiré à part, p. 38. Et il en existe un quatrième exemplaire dans le ms. 146 du fonds français. La copie que M. B. a eue à sa disposition ne me paraît pas avoir été faite par un paléographe bien exercé. V. 37, « proscribitur in *folio* », ms. *in filio* qu'il faut corriger, d'après les autres mss., en *exilio*. V. 106, « *credunt* potentie », ms. *cedunt*. V. 116, « fit *incursio* », mauvaise correction; le ms. porte, non, comme il est dit en note, *incrusio*, mais *intrusio*. V. 140, « *Mutat chronus* », ms. *Nutat*, et *chronus* doit être, d'après les autres mss., corrigé en *thronus*, ce qui d'ailleurs était évident. V. 143, *gravioris* qui fait le vers trop court; en note est proposée une bien faible correction due à M. Grœber; ms. *gratia minoris* (confirmé par les autres mss.). La comparaison avec les autres mss. fournirait quelques autres améliorations. La correction de M. B. au v. 47 est confirmée. — Pour le fonds il y a une certaine analogie entre cette pièce et un morceau cité par les *Leys d'amors*, III, 152.

plus intéressant. Je ne suis donc pour rien dans l'édition : je n'ai fait que copier un imprimé ; ce qui est très-clairement indiqué dans la *Chrestomathie*, où est cité le Recueil des Historiens de France[1]. Or voici que M. Varnhagen, comparant ces quelques pages de la *Chrestomathie* avec le ms. de Londres d'où elles sont tirées, en passant par l'édition des *Historiens*, me rend responsable des erreurs de copie qu'il y rencontre. Je repousse naturellement toute responsabilité à cet égard, et j'engage M. V. à se montrer dorénavant plus prudent. Il faudrait aussi qu'il apprît à distinguer une faute d'impression d'avec une faute de lecture. Ainsi en un endroit il note *escie* quand il y a *escrie* dans le ms.; et il ne s'aperçoit pas qu'*escie* est une faute d'impression propre à la seconde édition de la *Chrestomathie*, mais qui ne se trouve ni dans la première ni dans la troisième. Enfin, le plus curieux est que M. V. ne paraît pas savoir que le fragment vaguement intitulé par M. Bartsch « Extrait d'une chronique en prose, » est tiré du Ménestrel de Reims, dont une édition très-supérieure à celle des *Historiens de France* a été publiée il y a deux ans par M. de Wailly[2], l'un des éditeurs des *Historiens*. De sorte qu'en dernière analyse la critique de M. V. retombe sur un texte publié par M. de Wailly il y a 13 ans, mais annulé depuis par la nouvelle édition due au même M. de Wailly. Voilà du papier bien employé ! — P. M.] — III. *Critique des textes*. 1. Suchier, *Sur le* Théophile *d'Adgar;* remarques critiques qui ressemblent à celles qui ont été faites ici (VII, 343). — 2. Bauquier, *Corrections au* Donat proensal (dans Enarbrar — *erigere duos pedes et in duobus sustentari*, il faudrait suppléer *manibus;* non : il s'agit d'un cheval qui *s'aarbre*, comme on disait en a. fr., c'est-à-dire se dresse sur ses deux pieds de derrière; nous avions effacé cette correction de la liste donnée par M. B. à la *Romania*, VI, 450). — IV. *Étymologies*. 1. Fœrster : v. fr. *hanste* (non pas d'*ames*, mais de *hasta;* j'accorde la négation, non l'affirmation. *Hanste*, quoi qu'en dise Diez, a une *h* aspirée et vient donc de l'allemand, M. F. croit avoir prouvé l'intercalation d'une *n* devant une *s*, il se trompe : dans *tous* les exemples cités par lui (*Zeitschrift*, I, 560), il y a non pas une *s*, mais un *c*, ce qui n'est point la même chose, excepté dans certains cas où il ne s'agit pas d'un phénomène phonétique, comme lorsqu'il y a eu confusion entre les préfixes *en* et *es*), it. *stordire* (ramené avec vraisemblance à *turdus*), a. fr. *spoine* (on trouve aussi *espone*, *esponne;* la forme renvoie bien à *sponeus* = *spontaneus*, mais a-t-on le droit d'admettre ce type latin ?), it. *croccia* (et fr. *crosse*, tiré d'un dérivé en *-ea* du radical *crocc-;* intéressantes observations sur divers mots apparentés), fr. *roche* (tiré d'un radical *rocc-*, auquel l'auteur rattache aussi *rosser*, ce qui est peu vraisemblable comme forme et ce qu'il n'essaie pas d'expliquer comme sens), fr. *ruer* (de *rutare*, comme *arguer* de *argutare*, étymologies excellentes), *maintre* (uniquement usité dans la locution *maintre communalment*, dont M. F. a réuni tous les exemples connus, sauf celui-ci de *Floovant*, v. 563, où la forme est, il est vrai, singulièrement altérée : *Par la cité s'adobent*

1. Par un scrupule peut-être exagéré, M. Bartsch a ajouté, dans la 2e et 3e édition, « Copie de M. Paul Meyer. »

2. La rédaction de la *Zeitschrift* ne devrait pas ignorer l'existence de cette édition, puisqu'elle en a demandé un exemplaire à la Société de l'Histoire de France et l'a obtenu ; voir le Bulletin de la Société, séance du 9 janvier 1877.

mentem communemant; l'explication qu'il propose me paraît bien douteuse; je n'en ai pas pour le moment d'autre à donner; peut-être pourra-t-il être utile de faire remarquer qu'on trouve quelquefois en a. fr. *mainte* pour *maint*, par exemple dans Paien Gatinel). — P. 89, Bauquier, *Une lacune de nos dictionnaires de géographie* (demande qu'on joigne pour les noms de lieux du Midi la forme dialectale à la forme française). — V. *Grammaire.* 1. Fœrster, le *Pronom possessif féminin absolu en anc. fr.* (très-bonne classification des formes; l'auteur a rétracté à la fin du cahier ce qu'il disait ici sur *mien* etc., qu'il formait avec Diez à l'aide d'un suffixe *-anus;* il a bien fait, *mien* n'étant que la forme contractée de *mieon,* écrit *meon* dans les *Serments*). — 2. Gaspary, Si *en a. it. èt en a. fr. pour l'it.* finchè, *le fr.* jusqu'à ce que (cet usage très-fréquent en a. fr. n'avait pas, que je sache, été relevé jusqu'ici publiquement). — VI. *Vocabulaire.* Rausch, *Remarques linguistiques sur* la guerra d'Müsch *de Gian de Travers* (poème ladin du XVI^e^ siècle).

Comptes-rendus. P. 115, Schuchardt, *Ritornell und Terzine* (Graf). — [P. 122, *Recueil d'anciens textes,* II. J'ai quelques remarques à faire sur ce compte-rendu dû à M. Bartsch : 1° M. B. me reproche de n'avoir pas compris dans mon recueil la *Passion* de Clermont. Je réponds que j'ai eu surtout en vue mon enseignement; ne disposant que d'un espace limité, j'ai dû choisir des morceaux utiles à mes explications. Or il y a dans la *Passion* mainte forme et surtout mainte rime qui sont en désaccord avec l'enseignement grammatical que comporte l'état actuel de nos études. Tant que ces difficultés ne seront pas résolues, il est inutile d'expliquer aux élèves une pièce qui ne peut que jeter la confusion dans leurs esprits, les textes étant d'ailleurs abondants. 2° M. B. me reproche d'avoir donné les variantes d'une manière éclectique et sans système. Je prétends au contraire avoir donné un *apparatus criticus* plus complet que personne, M. B. y compris (voy. à cet égard *Rom.,* IV, 132), ne l'a fait avant moi pour un ouvrage de ce genre. Les omissions que M. B. cite dans le morceau de l'*Alexis* n'ont pas d'importance : j'ai pu çà et là supprimer quelques variantes sans intérêt, puisqu'on les retrouve dans l'édition de G. Paris, à laquelle je renvoie. 3° à propos du *Rolant* M. B. s'étonne que je n'aie pas le texte correspondant du principal ms. de Venise. C'est que, — à moins d'aller tout exprès à Venise[1], — j'aurais dû l'emprunter à l'édition, imprimée, mais non encore publiée de M. Hofmann, ce qui ne me paraissait pas légitime : je croyais d'ailleurs que cette édition allait paraître. On a maintenant celle de M. Kœlbing. 4° pour Albéric de Besançon (n° 14), M. B. remarque que j'ai admis dans mon texte des corrections faites par des philologues que je n'ai pas nommés. Je ne les ai pas nommés dans les notes, mais je les ai nommés en tête du morceau, en renvoyant à leurs travaux. En outre, au moment où cette partie de mon *Recueil* s'imprimait, j'étais persuadé que mes deux volumes sur la légende d'Alexandre (dont l'un est entièrement imprimé depuis 1870) verraient le jour en 1877. J'espère qu'ils ne tarderont pas à paraître : j'y travaille activement. On y trouvera pour Albéric un commentaire détaillé (imprimé en 1869), dans lequel je rends à chacun

1. Je me suis contenté dans mon *Recueil* de mettre à profit tout ce que pouvaient me fournir les bibliothèques de France et d'Angleterre. M. Bartsch n'en a pas fait autant ; il s'en faut !

et particulièrement à M. B. la justice qui lui est due. — P. M.] — P. 125, Grœber, *die Liedersammlungen der Troubadours;* Stengel, *die provenzalische Blumenlese der Chigiana;* Gisi, *der Troubadour Guillem Anelier;* Stengel, *die beiden ältesten provenzalischen Grammatiken* (Bartsch). — P. 136, Hosch, *Ueber die Quellen der prov. und lat. Lebensbeschreibung des heil. Honoratus* (Stengel; donne raison à P. Meyer contre la thèse de M. H.; cf. *Rom.*, VI, 319)[1]. — P. 142, Fœrster, *Li chevaliers as deus espées* (Tobler; abondance de remarques philologiques intéressantes). — P. 152, Lücking, *Die ältesten franz. Mundarten* (Neumann).—P. 160, Darmesteter, *De la création actuelle de mots nouveaux* (Koschwitz). — P. 162, Müller, *La chanson de Roland,* I (article important de M. Fœrster, contenant beaucoup de vues nouvelles et d'utiles observations de détail; je ferai remarquer que j'ai exprimé mon opinion sur la patrie *française* et non normande du *Roland* il y a treize ans; voy. *Hist. poét. de Charlemagne,* p. 252, n. 4; aujourd'hui je serais moins précis, en ce sens que je ne reconnais plus grande valeur aux mots « français » et « normand » appliqués au langage, et que je n'oserais pas déterminer le point juste dont notre poème représente le parler, outre qu'il faut tenir compte des différentes couches dont il se compose; je ne sais d'ailleurs si M. F. a découvert, pour le XIe siècle, des traits caractéristiques distinctifs entre le dialecte parlé par exemple dans le Vexin français et dans le Vexin normand : en ce cas il est plus avancé que moi). — P. 180, Compte-rendu du nº 22 de la *Romania* (VI, 2), par MM. Kœhler, Tobler, Grœber, Hehring et Bartsch (le premier complète les indications de littérature comparée jointes à leurs articles par MM. Wesselofsky et Cosquin; le second corrige quelques passages du *Dit de Coustant;* le troisième et le quatrième critiquent les notes de M. Cornu sur *-itta* et *tanit*. [Le travail de M. Rajna sur l'étrange abbaye qui aurait été fondée à Niort par Guillaume de Poitiers (*Romania,* VI, 249) a donné à M. Bartsch l'occasion de s'aventurer sur le terrain de l'histoire et de la géographie. Rencontrant dans une pièce du comte de Poitiers (Mahn, *Ged.*, nº 171) ces vers :

De *Gunel* ai lo castel el mandamen,
E per *Niol* fauc ergueill a tota gen,

l'idée lui est venue que dans le second vers *Niol* serait une faute pour *Niort;* idée malheureuse : il s'agit d'un des nombreux *Nieul*, *Nieuil*, de la Vienne, de la Haute-Vienne ou des Charentes; quant à *Gunel*, c'est *Gimel*, dans la Corrèze, où existent encore les ruines d'un vieux château. Continuant à tirer parti de Niort (Deux-Sèvres), M. Bartsch rattache à cette ville le Guillem de Niort qui figure dans le poème des Albigeois (vv. 8981, 9183) au nombre des partisans les plus dévoués du comte de Toulouse; autre erreur qu'il eût été bien facile d'éviter. Comment le comte de Toulouse aurait-il eu un allié à Niort (Deux-Sèvres)? Ce Guillem, qui était hérétique, dont les biens furent saisis en 1236 par Raimon VII sur l'injonction formelle de l'Inquisition, qui prit part au soulèvement de 1240, tirait son surnom de Niort (Aude). Assurément M. Bartsch n'est pas obligé de savoir ces détails purement historiques, mais quel besoin a-t-on de parler de choses qu'on ne sait pas? — P. M.] — P. 192, sur notre nº 23

1. Je viens de trouver à Dublin une vie latine que je crois l'original de R. Féraut. — P. M.

(VI, 3), M. Tobler approuve la théorie de M. Havet sur *ie* et M. Schuchardt la conteste; M. Tobler redresse en quatre ou cinq endroits le texte de la *Vie de S. Jehan Bouche d'or;* M. Gaster donne du traitement de *p, b, f, v* dans le roumain populaire une autre explication que M. Lambrior; M. Grœber, comme pour le n° précédent, analyse les autres articles et fait quelques observations à propos de celui de M. Cornu sur la *Phonologie du Bagnard.* G. P.

IV.— Romanische Studien, III, 1 (n° 10). — P. 1, E. Bœhmer, *Nonsbergisches :* texte de la Val di Non (Trentin), en vers et en prose, avec une introduction et des remarques sur la phonétique et la flexion. — P. 85, E. Bœhmer, *Grednerisches;* observations sur le dialecte du *Val de la Gardena* (Tirol), accompagnées de la réimpression d'un petit texte pieux. — P. 93, F. Settegast, *Calendre et sa Chronique des Empereurs* (Ms. B. N. fr. 794). M. S. montre que le prologue de Calendre a été mal compris par A. Duval dans l'*Histoire littéraire*, que le Ferri de Lorraine dont le poète pleure la mort récente est Ferri II († 1213) et non Ferri I[er] († 1207), et son successeur, dont il parle avec tant de mépris, Thibaut I[er]; il interprète aussi avec bonheur la plupart des noms géographiques qui figurent dans le prologue. Le poème de Calendre, que M. S. analyse, est d'ailleurs fort peu intéressant, et ce travail est surtout utile parce qu'il détruit les illusions qu'on pouvait se faire sur son ouvrage intitulé *Chronique des Empereurs*. L'auteur a mis en vers français médiocres, avec force contresens, un ouvrage latin qu'il dit avoir appartenu à l'empereur Manuel (ce ne peut être que Manuel Comnène, mort en 1180), lequel en faisait grand cas et l'appelait « la queronique reongnie. » On peut présumer que ce manuscrit avait été rapporté de Constantinople par quelque chevalier revenu de la quatrième croisade. On ne connaît rien dans nos bibliothèques qui le représente exactement : c'était une compilation très-abrégée, ayant pour base Orose, mais empruntant des traits à d'autres sources. M. S., qui a étudié avec soin l'auteur qu'il analyse, ne s'exprime pas très-clairement au sujet de la source de Calendre: il semble en maint endroit soutenir qu'il a eu Orose pour guide unique et direct; d'autres fois il signale des passages qui se rapprochent évidemment plus de l'*Historia miscella*, et d'autres dont il ne peut indiquer la provenance : l'explication qu'on vient de lire paraît rendre compte de tout. M. S. termine son étude par quelques remarques détachées sur les rimes : il aurait été à souhaiter qu'il en dressât le tableau complet, et qu'il donnât un petit glossaire du poème de Calendre, ainsi qu'un relevé des principaux faits grammaticaux; ainsi son volume aurait tenu lieu d'une édition que l'œuvre du rimeur lorrain ne mérite guère. Un échantillon de 500 vers, imprimé par M. S., permet de juger du style. — P. 131, E. Bœhmer, *Date de la composition de Guillaume de Palerme;* M. B. relève un singulier *lapsus* de M. Michelant dans sa préface de ce poème; quant à la date qu'il trouve dans la désignation du pape qui marie les deux amants (le pape Clément, *Qui fu entre les deux Grégoires*), elle n'a aucune importance, d'abord parce qu'il est sûr sans autre preuve que *Guillaume* a été écrit avant 1227, ensuite parce que l'auteur a évidemment mis ses « deux Grégoires » au hasard, sans avoir consulté l'*Art de vérifier les dates.* — P. 132, E. Bœhmer, *Catalanisches;* l'auteur indique divers mss. de la traduction catalane de la *Somme* de

frère Lorens, remarque qu'un traité moral en dialecte sicilien dont on a publié des fragments est une traduction de ce même ouvrage, et donne quelques renseignements sur des traités catalans, espagnols et italiens de maréchalerie. — [P. 133, E. Bœhmer, *Zum Boeci*. Suite de remarques où sont passées en revue la plupart des difficultés qu'offre le fragment provençal de Boëce. Examiner en détail ce travail nous conduirait à présenter sous une forme incommode une véritable récension de ce précieux document; ce serait surtout nous condamner à discuter un assez bon nombre de corrections qui n'ont pas la moindre chance d'être jamais adoptées par aucun éditeur prudent. Bornons-nous à dire que le point de départ de M. Bœhmer est qu'il faut admettre dans Boëce quatre tirades jusqu'ici non distinguées de leurs voisines, et formées par les vers 40-3, 49-59, 167-9, 213-15. D'où il résulte que *Boëce* est en rimes et non en assonances; car, par exemple, la tirade 28 de mon édition, qui offrait des rimes en *o* et d'autres en *or*, doit se diviser en deux tirades, l'une en *o*, l'autre en *or*. Il ne reste plus désormais qu'un petit nombre de vers isolés qui offrent encore des assonances, et on peut les considérer en cela comme fautifs. M. B. est par suite conduit à proposer diverses corrections. Je m'empresse de dire que sans approuver toujours (il s'en faut même de beaucoup) les corrections proposées par M. B., j'accepte pleinement son point de départ, l'admission des quatre tirades ci-dessus désignées, ainsi que la conséquence qui en découle naturellement, que le poème est en rimes. C'est là un résultat important qui fournira une nouvelle base à la critique de *Boëce*. — P. M.] — P. 142, E. Bœhmer, *Ritmo Cassinese;* essai de restitution, au point de vue de la langue et du rhythme, et d'interprétation de cette pièce obscure, dont M. B. avancerait la composition jusqu'aux dernières années du XIII^e^ siècle (ce qui me paraît fort peu vraisemblable). — P. 148, E. Bœhmer, *Sur la question de Dino;* M. B. rappelle la controverse des dernières années, fait quelques observations personnelles, notamment sur les poésies attribuées à Dino Compagni, et déclare qu'il rejette complétement l'authenticité de la chronique. Il maintient cependant contre M. Scheffer-Boichorst que le ms. de Florence est bien du XVI^e^ siècle, et du premier tiers de ce siècle (bien que la date de 1514, qu'on lui assigne d'ordinaire, repose d'après lui sur une erreur); il signale une copie du XVIII^e^ siècle chez sir Thomas Phillips; mais ce qu'il ne signale pas et ce que personne n'a jusqu'à présent relevé, c'est la mention suivante, sur laquelle P. Meyer appelle mon attention, dans le catalogue des manuscrits d'Ashburnham-Place (coll. Libri) 443 : « ... Cronica di Dino Compagni, pap. in-fol., XV^e^ siècle. » Nous donnerons dans notre prochain numéro des renseignements précis sur ce manuscrit, dont l'existence, si la date en est bien avérée, peut faire changer singulièrement de face la question Dino. — P. 159, E. Bœhmer, *Sur deux chartes siciliennes attribuées au douzième siècle*. Il s'agit de deux traductions en sicilien écrites au dos de chartes arabes du milieu du XII^e^ siècle et qu'on a souvent regardées comme contemporaines : M. B., ayant examiné les originaux dans la cathédrale de Palerme, a reconnu qu'une troisième traduction, de la même écriture, se trouvait au dos d'un autre diplôme arabe : cette traduction y est donnée comme faite par Xamel-Mindinini, envoyé more, qui passa par Palerme en 1506; une photographie jointe à l'article de M. B. ne laisse pas de doute sur l'identité de l'écriture des trois textes;

ces prétendus échantillons de sicilien du douzième siècle appartiennent donc au seizième. — P. 163, J. Schmid, *Sur deux manuscrits de poésie sicilienne du* XVI^e^ *siècle,* de Veneziano et d'autres, conservés au British Museum (n° 10322 et *Add.* 8823). — P. 165, E. Bœhmer, *Sur la prononciation sicilienne;* observations personnelles. — P. 167, E. Bœhmer, *les deux* u. M. B. dit que mon opinion sur l'ancienneté de la prononciation française *ü* = lat. *ū,* est pour lui « incontestablement fausse; » il en donnera sans doute les preuves quelque jour. Il cite quelques exemples de *u* = *ū* rimant avec *u* = *ō, ŭ;* je pourrais en citer d'autres; si j'ai dit dans l'*Alexis* que « jamais » cette rime ne se présente, c'est certainement une assertion trop absolue, comme il y en a beaucoup dans cet ouvrage, où il s'agissait avant tout d'établir des cadres fixes et de marquer des points de repère. Au reste, pour *paur* = *seur,* il faut rapprocher l'it. *paura,* qui est également irrégulier et qui paraît indiquer un latin vulgaire *pavura,* qui aura influencé le fr. *paor;* la forme *paür* (rimant en *ü*) est à la fois trop fréquente pour être révoquée en doute et trop isolée pour rien prouver sur la prononciation générale de l'*u.* Il en est autrement des formes *dors* (*durus*) et autres analogues dans *Adam* et quelques autres textes; il y a là évidemment des faits de phonétique dialectale à approfondir. — P. 168, E. Bœhmer, *sur Juan de Valdès;* M. B. annonce qu'il publiera prochainement, d'après un ms. de l'Escorial, le premier *Diálogo de Mercurio y Charon* dans la première rédaction de l'auteur, différente de la forme imprimée. — P. 169, E. Bœhmer, *sur le* Roland *d'Oxford;* résultats d'une nouvelle collation du ms. faite par M. Hartmann; M. B. défend son participe *devints* de *devenir* (cf. *Rom.*, II, 107) en alléguant l'existence actuelle de formes semblables dans le patois du Bessin : cela n'autorise nullement à introduire cette forme dans le français du XI^e^ siècle. — P. 170, remarques critiques de M. Koschwitz sur le mémoire, encore incomplet, de M. Rambeau (voy. *Rom.*, VII, 159). — P. 174, Fœrster, *Le sort de l'ŏ latin français.* M. F. ne s'occupe pas de l'*ŏ* dans les cas où il se diphthongue; il se demande 1° si dans les mots où *ŏ* accentué ne se diphthongue pas, il est *ò* ou *ó;* 2° ce que devient *ŏ* atone. Pour le premier cas, il rencontre l'opinion de M. Lücking, et il la combat avec des arguments plus nombreux que ceux que j'ai employés de mon côté (*Rom.*, VII, 132) à la réfuter, mais à peu près semblables. Il remplace comme moi *lincol* dans *Alexis* par *licon.* La partie la plus intéressante de ce travail très-riche en observations et en remarques concerne les exceptions apparentes et certains faits dialectaux; M. F. a tiré un très-bon parti du poème d'Étienne de Fougères (voy. *Rom.*, VII, 343), qui est précisément instructif surtout pour l'histoire de l'*ŏ.* Il est impossible d'analyser par le menu cette discussion serrée; je dirai en général que je suis de l'avis de l'auteur sur beaucoup de points, mais non sur tous, et que ce qui est douteux pour lui le reste d'ordinaire pour moi. Ses remarques sur l'*ŏ* atone ont un caractère nécessairement moins précis, et il faut avouer qu'on ne voit pas de raison pour que *cŏrona* donne *couronne* et *fŏrestis forêt;* cependant il a indiqué des tendances à défaut de lois. — P. 190. A l'article substantiel de M. F., M. Bœhmer a ajouté des remarques d'un caractère beaucoup plus fantaisiste : il cherche notamment à résoudre les difficultés étymologiques soulevées par son collaborateur; il dérive *roche* de *raudus, tourner* de *turbinare,* etc.; il lit

dans *Eulalie* le vers : *Ell' ent adunet lo suon element* ainsi : *lo suon e le ment,* et traduit : « Elle en réunit [de la doctrine chrétienne] le son et l'idée (*et illam mentem*). » Çà et là pourtant quelques bonnes observations. M. F. signale la difficulté qu'il y a à tirer *trover trueve* de *turbare turbat* (voy. ci-dessus); M. B. dit qu'il a proposé il y a longtemps (sans doute dans ses cours) l'étymologie *torvare,* « rendre fixe ce qui était mobile, retenir, » d'où *trouver!* On voit qu'en fait d'étymologies M. B. est incorrigible : *Quo semel est imbuta recens...* — P. 193, *Beiblatt : Diez-Stiftung, Dante-Jahrbuch;* M. B. fait connaître l'état de désorganisation et presque de décomposition de la *Dante-Gesellschaft.*

G. P.

V. — Bulletin de la Société des anciens textes français, 1878, nº 1. — P. 38-59, P. Meyer, *Notice du ms. F* 149 *de la Bibliothèque nationale de Madrid ;* ce ms., du XIIIe siècle, et jusqu'ici non signalé, contient « sept poèmes français tous inédits, entre lesquels deux ne paraissent pas se rencontrer ailleurs. » Ces deux sont une vie de saint Eustache en vers de huit syllabes et un poème de 6350 vers octosyllabiques sur l'histoire de l'abbaye de Fécamp, qui paraît avoir de l'importance. Les autres morceaux sont une prière à la vierge en quatrains alexandrins monorimes, la paraphrase bien connue (voy. *Rom.*, VI, 9) du psaume *Eructavit*, les *Vers de la mort* d'Helinand (cf. *Rom.*, I, 366), une vie de saint Jean l'Évangéliste (et peut-être un autre poème dévot de *Henri de Wallentinnes*), et la traduction de Caton d'Adan de Suel (cf. *Rom.*, VI, 20). Le ms. provient de la riche collection du marquis de Cambis-Velleron, vendue en 1773 et dont jusqu'à présent le sort était resté ignoré. — P. 60-67, P. Meyer, *Note sur le ms. de la biblioth. nat. de Paris fr.* 2039; ce ms. contient un autre texte de la *Vie de saint Jean* du ms. de Madrid, et entre autres choses, un fragment de la *Sainte Thais* que n'ont pas reconnu les rédacteurs du *Catalogue des mss. français.* Notons que le traité sur *le Complasion dou cors selonc nature,* contenu dans ce ms. (fol. 9 c), a été publié, d'après un ms. de Venise, par M. E. Teza (*La Fisiognomia,* trattatello in francese antico colla versione italiana del trecento. Bologna, Romagnoli, 1864).

VI. — Germania, XXII. — P. 21-34. Liebrecht, *les Pierres jetées;* note érudite sur l'usage répandu chez divers peuples de jeter des pierres à un endroit, généralement situé près d'une route, le plus souvent considéré comme une sépulture. — P. 129-167, Jecklin, *sur le* Karl *du Stricker;* observations sur le rapport de ce poème avec le *Rolandslied* de Conrad, intéressant en plusieurs points l'histoire poétique de Charlemagne. — P. 316-341, Fischer, la *Pénitence d'Adam et Ève;* l'auteur ne s'est pas aperçu que ce morceau, tiré par lui de mss. interpolés de la chronique de Rudolf d'Ems, avait déjà été publié par Massmann (*Ges. Ab.*, I, 1), d'après d'autres sources, et était traduit de la *Poenitentia Adami* (voy. Mussafia, *Sulla leggenda del legno della Croce,* dans les *Comptes-rendus* de l'Académie de Vienne, t. LXIII; p. 168).

G. P.

VII. — Englische Studien, I, 2. — P. 293 et 300, *la Vision de S. Paul* et *Ste Euphrosyne,* versions anglaises publiées par C. Hortsmann. — P. 351-362, compte-rendu intéressant, par M. Stimming, du mémoire de M. Wissmann sur les différentes rédactions de *Horn.*

I, 3. — P. 379-422, Varnhagen, *Contributions à la critique et à l'explication de l'*Ayenbite of Inwit *de Dan Michel;* montre que c'est une traduction tout à fait littérale de la *Somme le Roi* de frère Lorens, et que pour comprendre et restituer le texte anglais il faut comparer perpétuellement l'original français, ce qui du reste est un point de vue peu nouveau. — P. 531, Kœlbing, *Un mot sur la méthode à suivre dans les recherches de littérature comparée;* M. K. se justifie contre les reproches que lui ont adressés, presque dans les mêmes termes, la *Litt. Zeitung* de Jena, la *Romania*, la *Revue critique* et la *Zeitschrift für deutsches Alterthum;* il y a du vrai dans son apologie, mais il doit sentir lui-même que l'accord de ses critiques montre qu'il y a dans son exposition des défauts réels.

VIII. — Anglia. *Zeitschrift für englische Philologie, hgg. von* P. Wülcker, nebst kritischen Anzeigen von M. Trautmann[1], I. — P. 38, Kœhler, *sur le* Milleres Tale *de Chaucer*; M. K. en rapproche un conte allemand du XVI^e^ s. — P. 561, article de M. Baist sur le *Brut* publié par MM. Hofmann et Vollmœller.

IX. — Mémoires de la Société de linguistique, III, 5. — P. 371-407, première partie (*abate-crigne*) du *Dictionnaire étymologique du patois bessin,* par M. Joret, travail fort bien fait et fort utile.—P. 417, Joret, *purare;* M. J. rattache le nom. *purer,* « dégoutter, » au lat. *purare,* qui serait le simple de *suppurare.*

X. — Nuove Effemeridi Siciliane, 1877. — T. V, p. 69-102, Pitrè, *Saggio di feste popolare siciliane.* — T. VI, p. 65-88, Crane, *la Novellistica popolare di Sicilia* (article intéressant, traduit d'un journal américain, sur les *Contes siciliens,* de Pitrè). — P. 281-302, Pitrè, *La Festa del Natale in Sicilia.*

XI. — Revue de Philologie, II, 3. — P. 238, L. Havet, *Sur la date du Dictys de Septimius*; ingénieuses observations à propos du récent travail de M. Dunger; M. H. pense que le faux Dictys n'a pas été écrit avant l'an 350.

XII. — Archives historiques du département de la Gironde. Tome XVII, Bordeaux, 1877, In-4°, xix-600 p. — Les dix-sept volumes des *Archives historiques* contiennent une infinité de documents précieux dont l'histoire et la philologie peuvent tirer grand profit, et l'on ne saurait sans injustice refuser un juste tribut d'éloges aux érudits zélés qui ont apporté leur concours à la publication de ce vaste recueil. Toutefois il est permis de regretter que cette publication ne soit pas conduite avec plus d'ordre et de méthode. Les documents sont imprimés à la suite les uns des autres sans aucun classement. C'est une vaste série de mélanges. Nous convenons que dans tout recueil de documents variés, il est à propos de réserver une section de mélanges, où on fait entrer les pièces qui ne prennent pas aisément place dans des catégories bien déterminées, ou que le hasard fait découvrir alors qu'il n'est plus temps de les insérer à

1. Halle, Niemeyer: pr. 16 fr.

leur vraie place ; mais, en dehors des cas exceptionnels, il y a un grand nombre de documents qui se prêteraient fort bien à un classement. Ainsi, les dix-sept volumes des *Archives* contiennent, éparses çà et là, de nombreuses coutumes locales. Pourquoi n'avoir pas mis en réserve ces coutumes, de façon à en faire un ou deux volumes ? Ces documents de même nature se seraient éclairés les uns par les autres ; on aurait pu confier à une même personne le soin de revoir les textes de cette collection spéciale ; la correction y eût gagné, l'annotation eût été plus uniforme, et l'éditeur aurait pu joindre au volume une table-glossaire qui, pour l'interprétation de documents aussi difficiles, eût été un secours infiniment précieux. On eût pu faire de même pour les nombreuses lettres du XVI^e^ siècle que M. Tamizey de Larroque a publiées presque en chaque volume, et qui, ainsi dispersées, sont d'un usage fort incommode. A la vérité, il y a une table à la fin de chaque tome, mais ces tables ne renferment que des noms de personnes et de lieux, ce qui revient à dire que les coutumes, où il n'y a que peu de noms propres, n'y sont pas représentées[1]. Il est difficile qu'une publication faite sans ordre, et, à ce qu'il semble, sans direction, ne pèche pas par d'autres côtés encore. Celle-ci pèche notamment par le peu de soin apporté à l'édition proprement dite des textes. Je fais une exception pour les documents publiés par M. Tamizey de Larroque, où l'on reconnaît l'exactitude et l'attention soutenue que cet érudit si méritant a coutume d'apporter à tous ses travaux, mais les textes latins et gascons notamment sont remplis de fautes de tout genre. Il en est peu où le lecteur ne soit arrêté par des passages mal lus ou mal ponctués. Souvent un trait horizontal tient la place de mots de l'original qui n'ont pas été transcrits, et dans ce cas aucune note ne nous avertit de la cause des lacunes. Y a-t-il réellement une lacune dans l'original ? le ms. est-il déchiré, ou est-ce simplement que l'éditeur n'a pas pu le lire ? Cela vaudrait la peine d'être dit. En somme les éditeurs des *Archives historiques* ne se sont pas assez soumis, jusqu'à présent, aux règles les plus généralement admises pour l'édition des textes.

Ces remarques peuvent être justifiées par l'examen du volume dont nous avons à rendre compte. Ce volume, dont une grande partie n'a pas à être appréciée ici, contient deux coutumes, l'une et l'autre fort dignes d'être éditées. La première est celle de Pouy-Carréjelart (Gers, arr. de Lectoure), datée de 1303, et publiée d'après une copie du XV^e^ siècle ; elle se compose de 92 articles. La seconde, en 61 articles, est celle de Pujols (Lot-et-Gar., arrondissement de Villeneuve) ; elle est datée de 1309, mais la copie qui nous l'a conservée n'est que du XVII^e^ siècle. J'admets bien volontiers que pour l'une et l'autre de ces deux coutumes l'unique copie dont les éditeurs ont dû se contenter est fort défectueuse, mais les éditeurs devront à leur tour reconnaître que, bien loin d'améliorer le texte par des corrections — dont plusieurs comme on va le voir

1. Il y a bien, au t. XI, un glossaire des mots gascons, mais il est fort défectueux. Il n'est pas suffisamment complet ; il renferme beaucoup de mots qui ne doivent leur existence qu'à de mauvaises lectures ; les formes diverses d'un même mot (par ex. le sing. et le plur., et les divers temps des verbes) ne sont pas groupées, mais placées à leur rang alphabétique, sans renvoi des unes aux autres ; enfin les interprétations n'y sont accompagnées d'aucune explication, d'aucun renvoi à Du Cange ou à d'autres répertoires, et beaucoup sont très contestables.

se pouvaient faire aisément — ils ont ajouté aux erreurs de la copie nombre d'erreurs nouvelles dues à de fausses lectures ou à de mauvaises coupes de mots, sans parler de leur ponctuation qui est très-défectueuse.

Coutume de Pouy-Carréjelart, préambule : « en apres *mentanaderas* », « dejus *mentanedors* », il faut de toute évidence lire *mentavederas*, *mentavedors*. — Le § 1 offre plusieurs lacunes dont on ne nous dit pas la cause ; plusieurs pourraient être comblées par des conjectures certaines. — Le § 4 est à peu près inintelligible ; le voici transcrit presqu'en entier tel qu'il est dans l'édition :

Item, establit et pausat per costuma que tot caselas, cascun e cada una, deu jurar tots sos les mobles, *en* que los aia ... e deu jurar tota sa heretat que ha en la honor del dit castet, e tot son moble, per on que *sol* aia per tots locts, e pague *lanutat* la meytat mens *qu'els* mobles.

Il faudrait *es pausat e stablit*, comme dans la suite ; puis *on* et non *en ; sol* est-il une faute d'impression pour *los ?* Qu'est-ce que *lanutat ?* Probablement une fausse lecture de *la eretat*. Enfin il faut *quels* (ou, si l'on veut, *que l's)* et non *qu'els ;* de même, § 12, *p'el* pour *per lo* n'est pas admissible ; il faut nécessairement écrire *pel* en un mot. — § 15, « en *trebulh* ne en guerra », l. *trebalh*. — § 19, *la y on*, l. *lay on*. — § 52. Pourquoi un point d'interrogation après *agreuyada?* Il ne peut pas y avoir de mot plus clair que celui-là (prov. *agreujar*, voy. *L. rom.*, III, 510).—§ 54, « si lo damans (*pour* demans) es deners », restituez [*de*] avant *deners*. — § 57, « o escupira *sas* cara d'autrui », l. *sus*. — *Ibid.*, « lo *dapnage* e la *auta* », l. *da*[*m*]*pnage, anta*. — § 58, « o quel trobas (= trobes) talhan sa vinha... o *casen* ab sa molher », je suppose qu'il faut lire *jasen*. — § 62, « *se n'es* sa voluntat », l. *senes* (sans). —§ 71, » que *fes* donat », l. *fos*. — § 79, *apderara* est sûrement une fausse lecture (faut-il *e se captenra?*). — § 86, « *a qui* », l. *aqui*. — § 92 (dern. ligne de la p. 45), *neysseran*, l. *ne* y *sseran*.

Coutume de Pujols, § 2, *pescoresses*, l. *pestoresses*. — § 6, *l'au*, l. *laü* (*ille unus*), et de même ailleurs. — § 8, « o avia *aiut* dire », l. *auït* (*auditum*). — — § 12, *emurias*, avec un signe de doute, l. *enjurias*. — § 13, « o *fassa* o gral nier en qui *aques* blat », l. *fossa* ... *agues*. Dans le même §, vers la fin (et § 37), je ne vois pas pourquoi *forjuratz*, qui est fort clair, est accompagné d'un signe de doute. — § 14, *laironiry*, l. *laironicy*. — § 23, « non deu prendre alcuna causa *maner* » l. *ni aver*. — § 24, « e si d'aisso era alcus rebelles e en fazut (?), hom platz, » il ne suffit pas de mettre un signe de doute à côté de *fazut :* il faut encore proposer une lecture intelligible, qui ne paraît être autre que *fazia*. Naturellement il faut supprimer la virgule entre *fazia* et *hom*. — § 29, « tenna *marida* », l. *maridada* ou *maridade*. — § 31, « aquel quel guirent *taira* », il faut *traira*. — § 45, « sia creutz de tout *d'entre* que on l'en deia », que signifie *d'entre?* n'est-ce pas *deute?* — § 56, *fortaire*, l. *fortraire*. — § 61 (p. 76) *frenolzir*, l. *frevolzir*.

P. M.

XIII. — Nuova Antologia, 15 gennaio 1878. — P. Rajna, *le Letterature neolatine nelle nostre Università ;* article spirituel et fort intéressant pour qui veut connaître la place que, sous des noms divers, la philologie romane est déjà arrivée à se faire en Italie dans l'enseignement supérieur. Il s'en faut qu'elle ait obtenu en France, jusqu'à présent, de pareils succès.

XIV. — La Academia, t. III, n° 22 (Madrid, 15 juin 1878). — *Les Épopées françaises*, par Léon Gautier ; article de M. Milà y Fontanals ; grands éloges que le nom de l'auteur rend fort précieux, et observations intéressantes, quoique brèves, notamment sur la théorie des cantilènes et sur la versification latine rhythmique.

XV. — Revue critique, avril-juin. — 109. *Las Ordenansas del Libre blanc*, p. p. Noulet (J. Bauquier ; remarques intéressantes sur cette publication des plus curieuses, recueil de superstitions toulousaines du XVII[e] siècle). — N° 25. Réponse (sans portée) de M. Delboulle à M. Joret (et réplique de M. Joret) sur sa critique du supplément au glossaire de la vallée d'Yères.

XVI. — Literarisches Centralblatt, avril-juin. — 15. Darmesteter, *de Floovante* (E. K.). — 20. Osthoff, *das Verbum in der Nominalcomposition*. — 21. *La Chanson de Roland*, p. p. Müller. — 22. Breymann, *Friedr. Diez*. — 23. Stengel, *Die beiden ältesten provenzalischen Grammatiken ; die Provenzalische Blumenlese der Chigiana*. — 24. *El Magico prodigioso*, p. p. Morel-Fatio. — 26. Kœrting, *Petrarca's Leben und Werke ;* Eilhart von Oberge, *Tristan*, p. p. Lichtenstein.

XVII. — Jenaer Literaturzeitung, avril-juin. — 21. Lücking, *die ältesten franzœsischen Mundarten* (article intéressant de M. Suchier). — 25. *Anthimi de observatione ciborum*, éd. Rose.

XVIII. — The Athenæum, 13 juillet. — P. 42-4, Hueffer, *The Troubadours*, cf. plus haut, p. 445 ; article justement sévère.

CHRONIQUE.

La *Société des anciens textes français* a tenu le jeudi 30 mai sa quatrième assemblée générale. Ont été élus président et vice-présidents : MM. G. Paris, Thurot et de Montaiglon; le Conseil est resté le même, sauf que M. G. Paris, nommé président, a été remplacé par M. Michelant, et M. Moland par M. Ulysse Robert. — Le discours du président sortant, les rapports du secrétaire et du trésorier seront publiés dans le prochain bulletin.

— En l'honneur du dixième anniversaire du décret par lequel elle a été instituée (31 juillet 1868), l'École des hautes études (section d'histoire et de philologie) offre à M. Duruy un volume de *Mélanges,* dont tous les morceaux se rapportent directement ou indirectement à l'histoire romaine. L'un de ces morceaux a pour auteur G. Paris, et pour sujet *la Légende de Trajan,* si répandue au moyen âge. Ce volume formera le XXXV^e^ fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études.*

— Le volume, préparé par feu Léopold Pannier, qui contient l'ancienne version française du *De Lapidibus* de Marbode et plusieurs lapidaires, est sous presse : il fera partie de la *Bibliothèque de l'École des hautes études.*

— On annonce un supplément à l'édition du *Cancioneiro da Vaticana* de M. Monaci : ce savant a retrouvé et va publier le ms. qu'avait connu A. Colocci et qu'on croyait perdu.

— M. Stengel va publier, chez Henninger, à Heilbronn, une reproduction diplomatique du ms. d'Oxford de la *Chanson de Roland.*

— Le *Cercle littéraire* de Stuttgart va publier un volume de M. Knust, contenant des extraits de manuscrits de l'Escorial.

— Il s'est formé à Leipzig, parmi les étudiants, un « Cercle académique pour les langues modernes, » qui sera aussi ouvert aux études sur la période ancienne (moyen âge) de ces langues.

— A la vente de la bibliothèque de feu Ambroise Firmin-Didot, la Bibliothèque nationale a acquis les mss. suivants :

Roman de Joseph d'Arimathie, la Vie de Merlin et la Quête du saint Graal, ms. daté de 1301 et ayant fait partie de la bibliothèque du chancelier d'Aguesseau.

Dictionnaire latin-français de Firmin Le Ver, achevé le 30 avril 1440.

Le Combat des Trente, ms. du XV^e^ siècle (c'est le seul qu'on connaisse avec celui que possédait déjà la Bibliothèque, qui a servi à l'édition et qui laisse beaucoup à désirer).

Les grandes chroniques de France jusqu'à l'avénement de Charles VI; écriture du temps de ce roi.

En outre, les héritiers de M. Didot ont libéralement fait don à la Bibliothèque d'un beau manuscrit du XIII^e^ siècle, contenant la dernière partie de *Lancelot du Lac*, la *Quête du saint Graal* et la *Mort d'Artus*.

— Livres adressés à la *Romania :*

La Poesia popolare italiana. Studj di Alessandro D'Ancona. Livorno, Vigo, in-12, XII-476 p. — Nous consacrerons un article étendu à ce volume aussi agréable qu'instructif.

Friedrich Diez. Sein Leben, seine Werke und deren Bedeutung für die Wissenschaft. Vortrag gehalten zum Besten der Diez-Stiftung von Prof. D^r^ Hermann Breymann. München, Ackermann, in-8°, 32 p. — Cette conférence, qui a rapporté à la fondation Diez une somme importante, se lit avec intérêt. L'auteur a tracé de Diez et de son œuvre une esquisse rapide, mais exacte et intelligente.

Zwei lateinische Redactionen des Briefes des Presbyter Johannes und ihr Verhæltniss zum franzœsischen Texte, von Fr. Zarncke (Extrait des *Mémoires de la Société royale saxonne des sciences* pour 1877), in-8°, 46 p. — Curieux chapitre de la monographie du prêtre Jean dont M. Zarncke a déjà publié divers morceaux.

Cancioneiro portuguez da Vaticana. Edição critica, restituida sobre o texto diplomatico de Halle, acompanhada de un glossario e de una introducção sobre os trovadores e cancioneiros portuguezes, por Theophilo Braga, professor de litteraturas modernas e especialmente de litteratura portugueza no Curso superior de letras. Lisboa, Imprensa nacional, in-4°, CXII-236 p. — Nous espérons revenir longuement sur cette importante publication, qui met à la portée du public lettré l'important chansonnier récemment imprimé M. E. Monaci et que M. Braga a fait précéder d'une large étude sur la poésie lyrique du Portugal au moyen âge.

Vasilie Maniu. Studii asupra scrierei profesorului D^r^ I. Iung (*sic*) intitulata Romanii si Romanii diu tierille dunarene (*Estrassu d'in Annalele Sócietatei Academice*). Bucharest, typographie de la Société Académique, gr. in-8, 108 p. — Nous rendrons compte dans notre prochain numéro du livre de M. Jung. La brochure de M. Maniu n'en est qu'un extrait, accompagné de considérations assez peu justes et d'étymologies tout-à-fait fantastiques.

Laut- und Flexionslehre des Altfranzœsischen, hauptsæchlich aus pikardischen Urkunden von Vermandois, von D^r^ Fritz Neumann. Heilbronn, Henninger, in-8°, 122 p. — Travail remarquable, sur lequel nous reviendrons.

Siger de Brabant, par M. Ch. Potvin (extrait du t. XLV des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*), in-8°, 30 p. — Il s'agit de ce *Sigieri* que Dante a chanté, qui, dans la rue du Fouarre, *sillogizò invidiosi veri*. V. Le

Clerc, dans l'*Histoire littéraire de la France*, a dépensé beaucoup de peine à établir que Siger de Brabant (c'est celui-là que Dante avait en vue d'après les anciens commentateurs) et Siger de Courtrai étaient une seule personne. M. Potvin détruit complètement cette opinion, qui avait rencontré une adhésion à peu près universelle; il montre que Siger de Courtrai, étant mort en 1341, — comme l'a établi M. Delisle, qui toutefois n'a pas tiré d'autre conclusion de ce fait, — ne peut avoir été mis par Dante dans le paradis. M. P. s'occupe ensuite des écrits conservés de Siger de Brabant, en publie quelques fragments, et relève diverses fautes de lecture commises par V. Le Clerc dans les passages qu'il en a cités. C'est un accident qui arrive à presque tous ceux qui veulent imprimer des manuscrits de scholastique; on y trouve une écriture très-difficile, surchargée d'abréviations spéciales, qu'une longue pratique apprend seule à déchiffrer sûrement.

Chronique de Moldavie, depuis le milieu du XIV^e^ siècle jusqu'à l'an 1594, par Gregoire Urechi, texte roumain avec traduction française, notes historiques, tableaux généalogiques, glossaire et table, par Emile Picot. Paris, Leroux, 1878. Gr. in-8°, XXI-XXVII et 128 pages. — Première partie d'une importante publication dont la suite, nous l'espérons, ne tardera pas à paraître. La valeur de la chronique est grande, si surtout on considère la pauvreté de la littérature roumaine. Le commentaire, qui est très-nourri, atteste autant de critique que d'érudition.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

EL

LIBRO DE EXENPLOS

POR A. B. C.

DE

CLIMENTE SANCHEZ, ARCHIDIACRE DE VALDERAS.

Du recueil de contes moraux, intitulé *El libro de los enxemplos*, on ne connaissait jusqu'ici qu'un manuscrit incomplet de la bibliothèque nationale de Madrid, celui-là même qui a été signalé pour la première fois au public érudit par les traducteurs espagnols de l'*History of spanish literature* de Ticknor[1] et publié, en 1860, par l'un d'eux, D. Pascual de Gayangos, dans la *Biblioteca de autores españoles* de Rivadeneyra[2]. Une récente acquisition de la bibliothèque nationale de Paris nous permet aujourd'hui non-seulement de combler les lacunes de l'exemplaire de Madrid, mais encore de faire connaître l'auteur de cette précieuse compilation, qui, dans ces dernières années, a fourni à l'histoire comparée des littératures du moyen-âge un bon nombre de matériaux.

Le manuscrit, acheté il y a quelques mois par notre grand établissement scientifique au libraire Juan Rodriguez de Madrid, est un volume sur papier de 171 feuillets, hauts de 295 millimètres, larges de 210, et dont l'écriture ne paraît pas antérieure au dernier quart du XV^e^ siècle : il est classé maintenant sous le n° 432 du Fonds espagnol[3]. Le *Libro de los enxemplos*, ou, pour nous conformer exactement au titre que l'auteur lui-même a donné à son ouvrage et qui est du reste plus précis, le *Libro de exenplos por a. b. c.* n'occupe dans notre ms. que les cent cinquante premiers feuillets[4] : la fin (ff. 151 à 171 v°) a servi à la trans-

---

1. Voy. l'éd. Julius, t. II, p. 670.
2. *Escritores en prosa anteriores al siglo XV*, p. 443-542.
3. La reliure en parchemin porte au dos : « Sanchez : Exemplos. Confesional ». Les seules annotations qu'il y ait à relever sont, à l'intérieur du premier plat de la reliure : « 2000. Tasado por el Sor de Pereda ya difunto », et à la marge du f. 5 : « Este libro es del Sr Hermosilla ». — Ce ms. a été annoncé sous un titre de fantaisie et faussement attribué au XIV^e^ siècle à la page 23 du *Catálogo especial de obras raras y antiguas que se hallan de venta en la libreria de Juan Rodriguez, calle del Olivo, números 6 y 8, Madrid.* [1877].
4. La page est à deux colonnes.

cription d'un traité de la confession, probablement du même auteur. Dans le court prologue du premier ouvrage, rédigé sous forme de dédicace à un chanoine de Sigüenza, Juan Alfonso de la Barbolla, le compilateur décline fort à propos ses nom et qualité : « Yo Climente Sanchez, arçediano de Valderas, en la iglesia de Leon. »

Ce personnage est loin d'être inconnu dans l'histoire littéraire du XV^e^ siècle[1] : il y figure même pour une *Suma de exemplos*, qu'on ne s'était pas encore avisé d'identifier avec le *Libro de exenplos* et qui pourtant n'est pas autre chose. Voici ce qu'en disait Nicolas Antonio dans sa notice sur Sanchez : « Habet insuper (c'est-à-dire outre le *Sacramental*) eadem regia bibliotheca escorialensis eiusdem auctoris alium librum : *Suma de exemplos del arcediano de Valderas*, in-folio antiquis literis scriptum[2]. » Au siècle dernier ce ms. n'existait déjà plus à l'Escurial, à ce que nous apprend Perez Bayer, qui annote ainsi le passage d'Antonio : « Frustra fui in exquirendo hoc *Summæ exemplorum* codice in Indicibus meis Escurialensibus[3]. » Ce fâcheux accident rend doublement précieux l'exemplaire acquis par la Bibliothèque Nationale, puisqu'il est aujourd'hui le seul qui présente la collection dans son intégrité et avec le nom de son auteur. A l'aide de cette dernière donnée on peut essayer d'établir approximativement la date du livre. Sanchez vivait encore en 1423. Ce fut, en effet, à la fin du mois de mars de cette année qu'il acheva, à Léon, la rédaction de son *Sacramental*[4], commencée le 3 août 1421, à Sigüenza. Or, ce traité, sorte de manuel du bon prêtre, et qui suppose chez son auteur une certaine préparation et un fonds de connaissances pratiques, ne peut pas être l'œuvre d'un jeune homme. Il l'aurait donc composé vers l'âge de cinquante ans, ce qui reporte la date de sa naissance à l'an 1370 environ. Si l'on tient compte maintenant qu'il n'est pas fait mention du *Sacramental* dans le prologue du *Libro de los exemplos*, que ce dernier ouvrage est dédié à un chanoine de Sigüenza, ville où résida Sanchez, en tous cas à partir du mois d'août 1421, probablement quelques années auparavant, et qu'il avait quittée en 1423, qu'enfin le manuscrit de Madrid date du commencement du XV^e^ siècle, il nous semble qu'on ne se trompera pas de beaucoup en désignant

---

1. Dans le prologue de son *Sacramental*, dont nous parlerons tout à l'heure, notre auteur se nomme « Clemen Sanches de Vercial » et ajoute à son titre d'archidiacre celui de « bachiller en leyes ». Vercial ou Bercial est le nom de deux *lugares* des provinces d'Avila et de Ségovie. — Valderas, le plus ancien archidiaconé du diocèse de Léon (voy. Manuel Risco, *Iglesia de Leon*, Madrid, 1792, p. 27), est aujourd'hui un bourg de la province du même nom.

2. *Bibliotheca hispana vetus*, Romæ, 1696, t. II, p. 138.

3. *Bibliotheca hispana vetus*, nouv. éd., t. II, p. 208. Nous l'avons cherché en vain aussi dans le catalogue des mss. de l'Escurial qui est à la Bibliothèque Nationale, Fonds esp. n° 414.

4. Le *Sacramental* (dont il existe quelques exemplaires mss., un à l'Escurial, d'après Antonio et Perez Bayer, et deux à la Bibl. nat. de Madrid, d'après l'*indice* de Gallardo) a été imprimé à Séville pour la première fois en 1475 ou 1476 (voy. Mendez, *Tipografia española*, éd. Hidalgo, p. 77 et 341), réimprimé dans la même ville en 1477 et en 1478 (*Ibid.*, p. 79 et 81), puis traduit en portugais et imprimé en Portugal trois fois, en 1488, 1502 et 1539 (voy. Innocencio Francisco da Silva, *Diccionario bibliographico portuguez*, Lisbonne, 1859, t. II, p. 82). L'inquisition le prohiba dès 1559.

les années 1400 à 1421 comme la période pendant laquelle notre archidiacre a dû former son recueil d'exemples.

Les érudits qui se sont jusqu'ici occupés de la collection de Sanchez, à commencer par l'éditeur du ms. de Madrid, M. de Gayangos, ont tous reconnu explicitement ou tacitement à son auteur le mérite de l'avoir lui-même compilée en remontant aux sources qu'il cite la plupart du temps au début de chaque récit[1]. Cette opinion, qui à première vue trouverait aujourd'hui à s'appuyer sur un passage de la dédicace de Sanchez, — « Por quanto en el libro que conpuse... en fin del te escrevi que *proponia de copilar* un libro de exenplos por a. b. c., e despues reduzirle en romance » — ne nous semble pas suffisamment fondée. Le *Libro* n'a pas la marque d'un travail exécuté en Espagne par un Espagnol. Ainsi les emprunts faits aux écrivains nationaux se réduisent à bien peu de chose, et encore doit-on observer que les compatriotes de Sanchez mis à contribution, tels qu'Isidore et Pierre Alphonse, sont de ceux qui avaient acquis au moyen-âge une réputation universelle, qui se copiaient, se lisaient et se traduisaient dans toute la chrétienté. En second lieu, si le prêtre espagnol s'était lui-même mis en quête des éléments de son recueil, n'aurait-il pas cherché, au moment de les encadrer dans l'ordre alphabétique, à leur donner un cachet plus national, soit en supprimant certaines circonstances de temps et de lieu des historiettes originales, soit en *localisant* les contes en Espagne pour dissimuler leur provenance étrangère? Ce procédé bien connu et suivi par tant de conteurs du moyen-âge et de l'époque moderne n'a point été mis en pratique par l'archidiacre de Valderas. Ne résulterait-il pas de là qu'il n'a fait que traduire un de ces *Alphabeta exemplorum* ou *narrationum*, guides-mémoire à l'usage des prédicateurs, comme il s'en fabriqua tant au XIII[e] siècle? Il n'y a pas lieu, croyons-nous, de trop insister sur l'expression *copilar* employée par Sanchez pour caractériser son œuvre. Copier un livre venu de France probablement, en le retouchant çà et là ou en l'abrégeant, cela peut bien passer pour un travail de compilation, et il serait aussi puéril de ne pas admettre cette faible déviation de sens du terme en question qu'injuste de reprocher à Sanchez d'avoir voulu tromper le lecteur sur la nature de son ouvrage. La preuve incontestable que le *Libro de los exemplos* n'est qu'une traduction d'un recueil latin analogue nous manque il est vrai, pour le moment, car aucun des *Alphabeta* que nous avons examinés à cette intention n'a pu servir d'original direct à l'archidiacre espagnol. Celui qui s'en rapproche le plus au point de vue de la dimension de l'ensemble et du genre des historiettes nous paraît être l'*Alphabetum narrationum* d'Etienne de Besançon, religieux dominicain de la seconde moitié du XIII[e] siècle[2], mais les deux ou-

1. Voy. le comte de Puymaigre, *Les vieux auteurs castillans*, t. II, p. 444 et suiv., où l'on trouve d'utiles rapprochements; Amador de los Rios, *Hist. crit. de la lit. española*, t. IV, p. 305 et suiv. (analyse insignifiante et non exempte d'erreurs, notamment dans la liste des sources, p. 308, note 1) et H. Knust, *Jahrbuch für romanische Literatur*, t. VI, p. 128.

2. Cet ouvrage, dont les exemplaires mss. ne sont pas rares (la Bibl. Nat. en possède au moins trois : lat. 12402, 15255 et 15913), commence par « Abbas non debet esse nimis rigidus ». Dans le prologue l'auteur se réfère à une autre compilation du même genre, par lui composée, l'*Alphabetum auctoritatum*, qu'on trouve aussi citée sous le titre de *Liber de auctoritatibus sanctorum et philosopho-*

vrages n'ont pour le fond même des récits que quelques points de contact. Espérons qu'un érudit, plus heureux que nous, saura bientôt découvrir la source où a puisé l'auteur espagnol. En attendant, le livre de l'archidiacre conserve toute sa valeur et nous avons lieu de croire que les amateurs de littérature comparée nous sauront gré de combler dès maintenant les lacunes de l'édition princeps.

Les soixante et onze exemples qu'on va lire représentent la partie du texte que contenaient les premiers feuillets, aujourd'hui perdus, du ms. de Madrid. L'exemple publié à la suite de cette première série et numéroté CCXVI[a] a été omis également dans ce dernier exemplaire : c'est, du reste, le seul exemple que le ms. de Paris ait en plus; il lui en manque, d'autre part, un certain nombre, surtout à la fin du texte. Le scribe était, paraît-il, pressé d'en finir. Comme on peut s'y attendre, la langue de l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale, qui a été copié dans les dernières années du XV[e] siècle, présente un caractère moins archaïque que le texte de Madrid[1]. Nous avons fidèlement reproduit la graphie de notre ms., même dans les passages latins, ne corrigeant sans rien dire que les fautes tout-à-fait évidentes.

Muy amado fijo, Iohan Alfonso de la Barbolla, canonigo de Çiguença, yo Climente Sanches, arcediano de Valderas en la iglesia de Leon, te inbio ssalud en aquel que por su preçioso sangre nos rredemio. Por quanto en el libro que yo conpuse para tu enformacion, que puse nonbre *Compendium censure*, en fin del te escreui que proponia de copilar vn libro de *exenplos por a. b. c.* e despues rreduzirle en romançe, porque non solamente a ti mas ahun a los que no saben latin fuese solaz, por ende con ayuda de Dios comiençó la obra que prometi : In nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen. Exempla enim ponimus, ectiam exemplis utimur in docendo et predicando ut facilius intelligatur quod dicitur.

1.

Abbas primo debet se quam alios iudicare.

El abbat primero deue a ssi mesmo
Que a los otros juzgar.

En vn monesterio vn flayre peco. Los buenos omnes viejos ayuntaronse é inbiaron al abbat Moysen que veniese a ellos. El qual, sabida la rrazon

---

rum; voy. Quetif et Echard, *Scriptores ord. prædicatorum*, t. I, p. 429[a] à 431[a]. Ces bibliographes ne mentionnent aucun ms. de ce dernier texte.

1. Il n'entrait pas dans le plan de ce travail de faire connaître les variantes de la partie déjà imprimée : nous laissons ce soin au romaniste qui entreprendra un jour une édition critique du *Libro de los exemplos;* il trouvera dans le nouveau ms. de quoi corriger bien des leçons fautives du texte imprimé à Madrid.

por que lo llamauan, non queria venir, e desque lo encargaron mucho que veniesse, traxo vna espuerta llena de arena a cuestas e los flayres salieronlo a rrescebir e demandaronle que cosa era lo que traya e que queria significar. E dixoles : « Hermanos, esto que trayo a cuestas son mis pecados muchos e graues que vienen en post de mi e non los veo e vine aqui oy judgar los pecados ajenos ». E desque esto oyeron, perdonaron al flayre que avia pecado.

Otrosi el abbat que llamauan Ioseph pregunto al abbat que llamauan Pastor como podria ser monje e fallar folgança en esta vida e en la porvenir. E rrespondiole : « Nunca quieras ser juez de los otros nin judgaras a alguno saluo a ti, mas sienpre diras entre ti ¿quien soy yo »?

Otro flayle dixo a aqueste abbat Pastor : « Sy yo viere a mi hermano pecar, ¿si sera bueno encobrirlo? » Al qual rrespondio : « En qualquier manera que encobrieres el pecado de tu hermano, Dios encubrira el tuyo, e si publicares el pecado de tu hermano, Dios descubrira el tuyo ».

2.

Abbas primo sua quam aliorum peccata videre debet.

El abbat primero sus pecados deue ver
Que los de otros reprehender.

En vn monesterio vn flayre peco e de consejo de otro fue lançado del monesterio. E como lo sopo el abbat Pastor, fizo llamar aquel que fuera lançado del monesterio, e deque lo vio coytado e afligido, diole paz e fizole comer consigo e rreprehendio mucho a aquel quel feziera echar del monesterio, porque el, teniendo el su muerto para enterrar, primero dexolo e fue enterrar el muerto ajeno.

Otrosi en el monesterio de institi (*sic*) fue fecho conuento e los flayres fablauan de vno que pecara. El prior solo callaua e despues leuantose en medio e finchio el saco de arena e leuaualo a cuestas e metio vn poco de tierra en vna esportilla que leuaua delante sy. E preguntaronle los flayres : « ¿Que cosa es esto »? E dixoles : « Este saco que trayo a cuestas, que tiene mucha arena e pesada, son mis pecados e son muchos e graues e lancelos detras de mi porque non los vea nin llore nin me duela dellos. E esta arena poca, que esta ante mis oios, son los pecados deste flayre, que en comparacion de los mios son nada, e yo quiero judgarlos. Hermanos, non conuiene fazer assy, mas mis pecados propios deuo traer delante de mi e rrogar e llorar por ellos. E non deuo curar nin ver los ajenos ». E desque lo vieron, dixieron todos : « Verdaderamente esta es la carrera que lieua a la vida, e ssy Dios libremente perdona, ¿ porque el omne non perdona? »

3.

Abbas benefacere debet ecciam prauis.

Al abbat conuiene
A los malos bien fazer.

Vnde in *Vitis patrum* legitur de vn sancto padre que llamauan Amon, que moraua en Egipto en el yermo, al qual los ladrones tomauan el pan que comia e mando a dos dragones que guardasen la puerta de la camara. E quando venieron los ladrones a la puerta e vieron los dragones tan terribles e espantosos, por grand miedo cayeron en tierra. E el buen omne fallolos como muertos e luego fizoles aparejar la mesa e de comer. E ellos arrepentieronse de todos los males que avian fecho e despues viuieron sanctamente.

4.

Abbas non debet addere regule monachali sed fatum propositum reuocare.

Non deue el abbat su regla extrechar,
Mas deue el mal proposito reuocar.

Leyese que aparescio el diablo a vn abbat que begninamente e segund la ley del euangelio rregia e gouernaua sus monjes e dixole : « manda, manda », que queria dezir que enan(?) diesse[1] mas mandamientos a su rregla. E esto fazia el diablo porque non podiesse enlazar a muchos, deziendo ser angel de Dios.

Otrosy leyesse que el diablo en semejança de angel aparescio a vn monje e dixole que ayunase por ocho o nueue dias, ca en breue avia de morir e que yria mas linpio a parayso. E por auentura el monje por tal ayuno perdiera el cuerpo e el anima, si el abbat non rreuocara el loco proposito. E despues este monje viuio algund tiempo, contra la mentira del diablo.

5.

Abbas debet uanam gloriam respuere.

Non conuiene al abbat
Vana gloria copdiciar.

Vn joez vino a ver al abbat Moysen e vnos clerigos venieron delante e dixieron : « Padre, aparejate que el joez te viene a ver para que le des tu

1. *Ms.* euandiesse. *Le texte de ce premier paragraphe paraît corrompu : la dernière phrase n'a pas de sens.*

bendicion ». E el vestiosse de vn saco e teniendo en la mano pan e queso asentosse a la puerta e començo a comer. Al qual veyendolo el joez, menospreciolo e fuesse. Esto fizo el porque la vana gloria non le turbasse.

6.

Abstinencie appectitus subicit hostes exteriores.

El que appetito refrena
Excusa mucha pena.

Segund cuenta Didimo, que hera mayoral de los que biuen en vna tierra que llaman Bragamanos, que enbio vna letra al rey Alexandre, que dezia assy : « Nos los que beuimos en esta tierra non avemos algunos pensamientos malos e non apremiamos nin costreñimos algund omne que nos sirua, porque todos somos criados de vn dios e por el nasçemos todos e assi somos yguales por natura. Non hedeficamos casas, mas en las cueuas de los montes moramos, onde non suena viento nin avemos miedo de agua nin de truenos. E alli beuimos e moramos e estas cueuas avemos por sepulturas. Otrossy non aprendemos artes ningunas para fablar bien e fermoso, mas, segund la natura nos enseña, assi fablamos, e desque avemos rrespondido, luego calſamos. Otrossy non cobdiciamos rriquezas, por quanto la cobdicia de los auarientos non puede ser farta, mas por la pobleza que auemos somos rricos, ca aquel solo es rrico que es contento de lo que tiene. Otrosi non somos inuidiosos, porque todos somos yguales. Entre nos non ay juyzio nin pleyto, porque non somos[1] cosa torpe nin mala por que deuamos ser traydos a juyzio e fazemos vida sinple e linpia nin queremos cosas superfluas mas solamente las nescesarias a la vida. Onde nunca aramos nin senbramos. E nunca nauigamos por la mar. E nunca tomamos pesces nin otras cosas nin buscamos otras viandas, salvo las que da la tierra que es madre de todas las cosas e de todas las viandas, e aun dessos frutos non enllenamos los vientres, ca muy inconueniente iudgamos extender los vientres por manjares. E porque assi templadamente vevimos, somos sanos e non avemos enfermedades nin avemos menester consejo de fisicos e nunca por frio estamos a fuego e nunca sentimos algunos dolores e auemos algunos deseos, mas con paçiençia los sofrimos, e nunca morimos muerte supitanea, porque nunca rrescebimos cosa superflua de la natura. E las nuestras mugieres son contentas de la fermusura que la natura les dio, porque la obra de la natura non se puede mudar por baños nin por lauamientos de aguas, antes, sy alguno lo quiere mudar, es nescessario que faga ofenssa e injuria al fazedor de

1. *Il faudrait* fazemos.

la natura. E tu, muy grand enperador, quieres e cobdicias guerras de fuera, porque no quieres judgar los enemigos que tienes de dentro. E nos, porque con abstinençia subjudgamos los enemigos interiores, que son los appetictos de la carne, non tenemos ningunos enemigos defuera. E por esto foymos de las muertes que se dan a cochillo e todos beuimos fasta grand vejedat e asperamos con grand deseo la vida bien aventurada de parayso.

7.

Accidia operando expellitur et orando.

La accidia obrando
Se excusa e orando.

En *Las vidas de los santos padres* se leye que Sant Anton, tentado de la accidia, dezia : « Señor, deseo ser saluo, mas non me dexan pensamientos, mas, señor, ruegote que me muestres commo me deua saluar ». E luego vio vn omne semejable a ssy mesmo que torcia vna cuerda e leuantauase de la obra e fazia oracio e despues tornaua a obrar e otra vegada tornaua a fazer oracion e aquel hera el angel de Dios. E dixole : « Anton, faziendo assy te podras saluar ».

Onde en otro lugar en *Las vidas de los sanctos padres* se leye que vn monje pregunto al abbat Achilles : « ¿ Porque seyendo en mi silla padesco accidia? » E rrespondio el abbat : « Porque avn no has visto la folgança que esperamos nin los tormentos que tenemos; ca si estas cosas con diligencia acatases, avnque tu camara estouiese llena de gusanos fasta el techo, avn en ellos estarias syn accidia ».

8.

Acusans false in penam incidit acusati.

El que a otro pone pecado
El daño a el es tornado [1].

Vn omne mucho bueno fue accusado por inbidia e era devoto a la virgen Maria. E fue acusado por inbidia acerca de su señor que amaua a su mugier. El señor judgo que lo echasen en el fuego. E este cauallero, su señor, mando a vno que tenia su forno que a qualquier que el le enbiase otrodia de mañana, que luego lo lançasse en el forno. E otrodia el señor enbio a aquel que hera acusado de buena mañana, e yendo por el camino fallo vna iglesia abierta e entro en ella por fazer oracion a la virgen Maria. E mientra alli estaua, el cauallero enbio vno de los que lo

1. Comp. *Romania*, t. V, p. 453 et suiv.

acusauan a ver si era fecho lo que mandara. E los que estauan al forno, por quanto el fue el primero que alli veniera, tomaronlo e lançaronlo en el forno ardiendo. E ansi le dio Dios lo que merescio e libro al innoçente devoto a la virgen Maria.

9.

Adulator eccian turbat bonos.

El lisonjero malo
A los buenos faze dampno.

La primera virtud del monje es menospreciar los juyzios de los omnes, e el que biue en el claustro non se deue gozar quando le alaban, ante se deue turbar a exenplo del chantre de Paris de buena memoria. El qual, segund dizen, aviendo predicado en vn lugar e se yua dende, vn clerigo, passando açerca del, dixole : « Bendicha sea la palabra de la tu boca ». E oyendolo el chantre, rrespondio e dixole : « E maldicha sea la palabra de la tuya ». E a enxenplo de la Virgen, que quando le dixo el angel : « Aue, gratia plena, et benedicta tu in mulieribus », e fue turbada en la palabra del.

10.

Adulatores irridendi sunt et non audiendi.

Los lisonjeros no deuen ser oydos,
Antes deuen ser escarnescidos.

El emperador Vaspasiano fue nascido de vil generacion e rrustica, ahunque fue muy noble en señorio e costumbres, ca en comiençó que ouo el señorio fasta la fin sienpre fue muy cortes e piadoso e non menosprecio su nascimiento nin ouo vana gloria por alabanças vanas. Onde vna vegada, queriendo vnos lisonjeros alabar su linaje, dezian que aquellos de donde el veniera fezieran la cibdat de Reatina e que fueron compañeros de Ercoles, e el non quiso oyr, antes escarnescio dellos. Pues, si los paganos non quisieron oyr los lisonjeros, mucho menos lo deuian fazer los christianos.

11.

Adulatores minime est credendum.

Non creas lisonjero engañoso,
Ssy non fallarte has perdedosso.

Dizese por manera de fablilla del cueruo e de la rrapossa que, leuando el cueruo vn queso fresco en la boca para comer, pusose encima de vn

arbor. E la rraposa lisonjera, passando por alli, ouo grand cobdicia del queso e dixo assi al cueruo : « O aue muy fermosa sobre todas las aues, paresce[s]me mas blanca que el çisne e mas fermosa que el pauon, e si el tu canto me aplaziese, tu serias sobre todas las aues. E he entendido que has la boz muy clara e que fazes fermossas meludias mucho mejores que los que tañen estormentos. E, ¿porque non me muestras el tu canto tan dulçe e la concordança del oyr tan suaue, el qual copdicio grandes tiempos ha oyr? » El cueruo aviendo plazer de las palabras lisonjeras, non entendiendo el engaño del coraçon, apretado vn poco el rrostro, porque non se le cayese el quesso, començó a cantar a media boz. E dixo la rraposa : « Por cierto verdat es lo que oy de tu canto dulçe, e si ansi me plaze el tu canto, que non es entero, quanto mas faria, si con toda la boz cantasses, que seria muy mas fermosso tu canto que de rruyseñor ». Estonçe el cueruo creyo ser verdat la mentira que le dezia e abrio la boca para cantar e cayosele el queso en tierra e tomolo luego la rraposa e comiolo e començó a escarnesçer del cueruo. E ansy non es de creer a los lisonjeros, porque quieren sacar algo de aquellos que lisonjan, e, desque lo han avido, escarnescen dellos. E estos atales prometen cosas para traher a la muerte.

12.

Aduocati uenale genus dicitur esse.

Los abogados, segund paresce,
Es gente que se vende e enpesçe.

Onde leyesse en vnos cantares, que fizo Seneca, que parescio a vn omne que vio al enperador Nero que se bañaua en los infiernos e los seruidores que estauan açerca del que lançauan sobre el oro feruiente e vio venir una compaña de abogados e dixoles : « O mis amigos, linaje de omnes que se venden, llegat vos aca e bañat vos aqui conmigo ».

13.

Adulterium respuunt ecian aues.

Las aues es misterio
Que aborrescen el adulterio.

Dizen que acaescio en Lombardia en el obispado de Millan que vn moço tomo vn hueuo del nido de vna cigueña ascondidamente e metiole otro de cuerua, e quando vino al tiempo que le nascieron los fijos e que el cueruo començó mostrar su color e su desçendimiento[1] de los otros, e

1. *Il doit manquer ici quelques mots.*

fuesse el macho e aduxo tantas de çigueñas que fue grand marauilla. E quando ovieron todas visto el cueruo negro entre los cigoñinos e fueron contra la madre e mataronla.

14.

Adulterii acusata iniuste a Domino liberatur.

La mugier inocente acusada
Del señor Dios es librada.

Vn omne acusaua a su mugier de adulterio e dixole que lo confessase porque excusasse muchos tormentos. Ella rrespondio : « Dios me es testigo, por ende non lo quiero negar porque padesca e non quiero mentir porque non peque ». E quando vino el que la avia de degollar, en el primero golpe salio vn poco de sangre, e en el segundo salto vna sortija, e en el terçero torçiose el cochillo. E despues trayeron otro que la degollase, e del primero e ssegundo golpe non la podieron ferir, e en el terçero golpe feriola e al quarto parescio muerta. E assi muerta leuauanla los clerigos, e rrebeuio e dende fuele dada libertad que fuese a do quisiesse.

15.

Amans pro amato libenter exponit bona sua.

El que a otro quiere bien
Por el pierde lo que tien.

Vn pobre e vn rrico eran vezinos e tenian dos huertos ayuntados. El rrico tenia en su huerto arboles e flores e el pobre tenia en el suyo abejas, e ellos eran henemigos. El rrico querellose que las abejas del pobre destruyan sus flores e rrequeriole que las tirase de alli. El pobre non lo fizo. El rrico inuidiosso e malo esparzio poçoña por las flores, e las abejas, como avian acostumbrado, tomaron de las flores e morian. E el pobre, desque las vio muertas, como non tenia otra cosa, sy non dos cantoros o barriles, vno de olio, otro de vinagre, e commo amaua mucho sus abejas, expendiolos en melezina para ellos. E el era bien sabio que sabia que era buen rremedio para la poçoña. E primero derramo el vinagre sobre las abejas e despues rruçiolas con el olio e fizoles beuir. E non podria dezir que este pobre non amaua mucho a aquestas abejas. E assy fizo Jesu Christo por nos pecadores saluar, que derramo su sangre por darnos vida.

16.

Amatores huius seculi decipiuntur caduca spiritualibus preferentes.

Los que las cossas deste mundo aman
A ssy mesmos engañan.

Vn omne bueno viejo, queriendo dar dotrina a su fijo, dixole: « Los que aman los deleytes deste mundo e oluidan los bienes spirituales son semejables a vn omne que tenia tres amigos, de los quales amaua los dos con muy grande amorio e deseaua mucho que podiesse trabajar por cada vno dellos fasta la muerte e del otro terçero non curaua mucho e fingia que avia con el muy grande admistad. E vn dia venieron muchos caualleros con grand priesa para lo leuar presso al enperador a que diese cuenta de mill marcos de plata que le deuia. E el, desque se vio assy aquexado, buscaua quien le acorriesse en aquella cue(n)ta, e el fue al primero amigo que mucho amaua e dixole : « Amigo, bien sabes como yo sienpre puse mi anima por ty, agora yo he menester tu ayuda oy con gran nesçessidat. E rrespondio : « Omne, yo non soy el tu amigo nin se quien eres. Otros amigos tengo con quien he de folgar oy; empero darte he dos çeliçios o doss camisas que lieues por el camino e non esperes de mï mas ». E desperado de la su ayuda fuesse para el ssegundo e dixole : « Amigo, acuerdate quantas honrras e graçias de mi rrescebiste, e yo soy caydo en grand tribulaçion e he mester tu ayuda, dime ¿quanto me puedes acorrer? » E rrespondiole : « Non me vaga estar contigo en tu trabajo, ca yo de muchas partes he grandes coydados e esto en tribulacion; empero yre contigo vn poco, aunque creo que non te aprouechare e luego tornarmehe a mi casa a fazer mis negocios ». E el coytado tornose las manos vazias de sus amigos e doliase de si mucho e de la vana esperança de sus amigos e doliase de los trabajos que por ellos avia sofrido. E fuesse para el terçero amigo, del qual nunca avia avido coydado nin fecho honrra, e con gran verguença e la cara abaxada a tierra dixole : « Non tengo boca para te fablar, yo me conosco que nunca te fize bien nin te tracte commo a amigo, empero por la grand nescesidat que me es venida e non falle alguna esperança en los otros amigos vengo a rrogarte ssy puedes ayudarme con alguna cosa poca, non te acordando de mi synpleza ». E el rrespondiole con cara alegre : « Yo conosco que tu eres mi amigo mucho amado e non se me es oluidado el pequeño bien que me feziste e yo te lo tengo de pagar doblado, e non ayas themor nin pauor, ca yo yre ante ty al emperador e rogare por ty, e aue buena confiança e non ayas tristeza ». E el, arrepentido por el poco bien que le avia fecho, e con lagrimas dezia : « Hay de mi, ¿de que avere mas dolor, del amor vano que oue a los amigos mal agradesçidos o de la mi locura por non fazer bien a este mi hermano o amigo »? E estos dos amigos primeros son el mundo e los parientes, ca al tienpo de la muerte desanparan al omne. El tercer amigo es los bienes que el omne faze por amor de Dios, que nunca lo desamparan.

17.

Amicus fidelis non dubitat de amico.

El que verdaderamente ama
De su amigo fia el alma.

Leyesse que eran dos amigos : al vno llamauan Damon e al otro Fizias, caualleros nobles e discipulos de Pitagoras el philosofo. E estos tanto se amauan e tamaña amistança ovieron que Dionisso, rey de Cicilia, queriendo al vno degollar, mandole tiempo a que fuesse ordenar su casa, e el otro quedo por fiador que tornaria a dia çierto, e allegandosse el tiempo e el termino a que avia de venir, todos judgauan al fiador por loco. Empero el dezia que fiando de la constancia de su amigo que non avia temor alguno. E el dia e la ora que el Rey le avia sseñalado vino, e marauillandosse mucho el Rey de los coraçones e amistanças de amos, perdono la pena al que avia condenado a muerte e rogoles que lo rrescebiessen en su compañia e amistança.

18.

Amicus verus est qui, cum seculum defecit, tunc sucurrit.

El amigo es de alabar
Que al tiempo de la priessa quiere ayudar.

Vn omne de Arabia, estando a la muerte, llamo a su fijo e dixole : « ¿Quantos amigos tienes? » E el fijo rrespondio e dixo : « Segund creo, tengo çiento ». E dixo el padre : « Cata que el philosofo dixo : non alabes al amigo fasta que lo ayas prouado. E yo primero nasci que tu e apenas pude ganar la meytad de vn amigo, e pues assi es, ¿como tu ganaste çiento? Ve agora e prueualos todos, porque conoscas sy alguno de todos ellos te hes acabado amigo ». E dixo el fijo : « ¿Como me consejas que lo faga? » Dixo el padre : « Toma vn bezerro e matalo e fazelo pieças e metelo en vn saco en manera que de fuera paresca sangre, e quando fueres a tu amigo, dile assy : amigo muy amado, trago aqui vn omne que mate, rruegote que lo entierres secretamente en tu casa, que ninguno non avera sospecha de ty e assy me podras saluar ». El fijo lo fizo commo le mando el padre. El primero amigo a que fue dixole : « Lieua tu muerto a cuestas, e como feziste el mal, parate a la pena. En mi casa non entraras ». E assy fue por todos los otros amigos e todos le dieron aquella misma rrespuesta. E tornosse para su padre e dixole lo que feziera e dixo el padre : « A ti acaescio segund dixo el philosofo : muchos son llamados amigos e al tiempo de la nescesidat e de la priessa son pocos. E ve agora al mi medio amigo e veras lo que te dira ». E fue

a el e dixole : « Entra aca en mi casa, porque los vezinos non entiendan este secreto ». E enbio luego a la mugier con toda su conpaña fuera de casa e cauo vna sepultura. E quando el mançebo vio lo que avia fecho e la buena voluntad de aquel medio amigo de su padre, descobriole el negoçio como era, dandole muchas gracias. E dende tornosse a su padre e contole lo que le feziera. E dixole el padre : « Por tal amigo dize el philosofo : aquel es verdadero amigo que te ayuda quando el mundo te fallesçe. »

19.

Amicus verus morti se exponit pro amico et omnia bona sua.

El verdadero amigo a la muerte
Sse ofresce por saluar a su amigo.

Dixo el fijo a su padre : « ¿Viste algund omne que oviese amigo complido e entero ? » Dixole el padre : « Non lo vi, mas oylo ». E dixo el fijo : « Pues cuentamelo e sy por aventura podria yo ganar vn tal amigo ». E dixo el padre : « Fueme rrecontado de dos mercaderes, vno de Egipto, otro de Baldac, que por sola la fama e la oyda se conoscieron e por menssajeros se escriuian para las cosas que avian menester. E acaescio que el mercader de Baldac ovo de yr en mercaderia a Egipto, e quando lo sopo el egipçiano que venia, salio al camino a el a rrescebirlo e rrescebiolo en su casa con grand alegria e seruiolo con todas las cossas, segund que es costunbre de los amigos. E estouo ansi ocho dias e mostrole todas las cosas que en su casa tenia, e a cabo de los ocho dias adolescio, e el su amigo ouo grand dolor e llamo a todos los fisicos que lo viessen e curassen del. E los fisicos temptaronle el pulsso vna e dos e tres vezes e vieron la orina e non conoscieron en el enfermedat alguna. E por quanto non fallaron enfermedat corporal en el, entendieron que era de amor aquella enfermedat. E quando el su amigo lo sopo, vino a el e dixole que ¿sy avia alguna mugier en su cassa que el amasse ? E el enfermo dixole : « Muestrame todas las mugieres de tu casa e ssy ende alguna fuere, yo te lo dire ». E luego mostrogelas todas las que bien cantauan e las moças que seruian, e dixo que non le aplazia ninguna dellas. E est mercader tenia una moça noble, la qual avia criado en su cassa luengo tiempo para la tomar por mugier e mostrogela. E el enfermo viendola, dixo : « Por esta es mi muerte e por esta es mi vida ». E luego el su amigo diogela por mugier con todas las cossas que el avia de rrescebir con ella e con todas las otras cosas que el le avia de dar si con ella casara. E esto asi fecho e tomada su mugier con todas las cossas que con ella le dieron, e acabada su mercadoria, boluiosse a su tierra. E despues acaesçio que este egipçiano, que avia fecho todas estas cosas por el de Baldac,

perdio quanto tenia, e venido a grand pobreza penso entre ssi de yr a Baldac a aquel su amigo para que le acorriesse e ouiesse conpassion del. E con la mala rropa e con fanbre tomo su camino para Baldac e llego alla grand parte pasada de la noche. E por verguença non fue a la casa de su amigo, ca ouo verguença que si por ventura por non le conoscer que non le resceberia en su cassa a tal tiempo. E entro en vn templo por estar alli aquella noche. E estando ansi muy cuytado e pensando entre sy muchas cosas, acerca de aquel templo en la çibdat encontraronsse dos omnes e el vno mato al otro e fuyo. E muchos de la çibdat, oyendo el rroydo, venieron alli e fallaron aquel muerto e demandando quien avia fecho este omicidio, entraron en el templo pensando fallar a quien lo avia fecho e fallaron a aquel mercader egipciano. E demandaronle que quien avia muerto aquel omne. E el rrespondio : « Yo lo mate », que cobdiciaua escapar de la pobreza por la muerte. E prendieronlo e leuaronlo a la carcel. E otro dia trayeronlo ante los juezes e condepnaronlo a la muerte e leuaronlo a la forca e muchos desta çibdat salieron a ver esta justiçia, entre los quales salio su amigo, por el qual veniera a aquella çibdat, e el acatando, cognoscio que era su amigo de Egipto e acordandose de los bienes que le feziera en su casa e que despues de su muerte non le podria dar galardon por ellos, propuso en su voluntad de rrescebir la muerte por el, e a grandes bozes dixo : « ¿Porque condenays este ynoscente o donde lo leuays? que non meresce muerte, ca quel omne yo lo mate ». E luego tomaronle e leuaronlo a la forca e asoluieron al otro de la muerte. E aquel que lo avia muerto yva entre la gente e pensando entre si : « Yo mate este ome e este ynnoçente es condepnado a la muerte, e yo que lo fize esto libre, ¿que razon es desta injustiçia? e non se otra cosa saluo que sea sola paçiençia de Dios. Empero Dios es justo joez que non dexa ningund pecado syn pena; pues assy es, porque non me [de] mas duras penas despues desta vida, quiero magnifestarme que yo fize este pecado e por la muerte pagare lo que fize ». E dixo : « Yo lo fize, dexat aqueste, que non ha culpa ». Los joezes marauillaronsse mucho e ataron aqueste e dexaron al otro, e dubdando del juyzio leuaron aqueste e los otros dos que eran ya sueltos de la muerte ante el Rey e contaronle todas las cossas commo avian acaesçido, e el esso mesmo dubdo e de consejo de todos perdono a todos tres con condiçion que le dixiessen la razon deste delito. E luego cada vno dellos declaro su rrazon. E ellos asy sueltos, el amigo, que se ofrescio a la muerte por su amigo que lo veniera a ver, leuolo a su casa e fizole mucha honrra e dixole : « Sy tu aqui quieres estar, todas las mis cossas sean tuyas e mias, e ssy quisieres yr a tu tierra, tanto quanto yo tengo partamoslo por medio. » E assy rresçebio la meytad de lo que tenia su amigo, e luego tornosse a su tierra. E todas estas cossas assi reconta-

das, dixo el fijo al padre : « Apenas o nunca podria ser fallado tal amigo ».

20.

Amicus non debet malum credere de amico.

Toma vn buen castigo :
Nunca creas mal de tu amigo.

Vno que parescia ser amigo de Platon philosofo e era lisonjero e dixole que Xenocratos, el discipulo mayor que tenia, dezia mal del. E en ninguna manera non creya ser verdat e dixole : « ¿ Pienssas que miento o si creys que digo verdat? » E dixole : « Non es de creer que aquel que yo tanto ame e tan fielmente lo enseñe e tantos bienes le di, que de mi dixiesse lo que tu me cuentas ». Estonçe aquel maldiziente juro que todas aquellas cossas que el dixiera eran verdat. E estonçe Platon, por non le dezir que juraua falsso, dixole : « Si verdat es lo que tu me cuentas, creo que lo dezia porque creya que me conplia assi ». E sy por el maldeziente non pudo ser inclinado nin induzido este Platon, que era pagano, quanto mas deuia fazer el christiano.

21.

Amor nullus durat nisi fructus servet amorem.

Non dura mas el amor de fecho
De quanto dura el prouecho.

Vn sabio dixo vna fablilla fermossa, sy fuere bien entendida, ssegund se por ella entiende. Vn señor tenia vn can muy noble de muy grand fortaleza e de muy grand ligereza e avia los dientes tan fuertes e tan agudos que non avia animalia de su caça que se le fuesse. E seruio grand tiempo a este señor e a la fin vino la vejedat e perdio los dientes tan fuertes e la fuerça e los pies eran fracos para correr e los dientes podridos para tener. E acaescio que vna vegada ouo de tomar vna alimalia por mandado de su señor, e fuesele, porque non pudo tener por fallescimiento de los dientes, e el señor diole de palos e non lo perdono por ser viejo nin se acordo de los seruiçios que le avia fecho quando mançebo. E dixole el can : « ¿Porque tu, desagradesçido, assy me fieres? ca quando fue mançebo nunca se me fue la caça, e sy agora non fago lo que fazia quando mançebo, esto faze el non poder, e sy tu me fueses agradesçido el seruiçio de la mançebia que fize, deuias escusar el fallescimiento de la vejedat, e si lo que fue otro tiempo alabas, crudo e mal es culpar lo que agora soy, e ssy amaste la mi juuentud, fea cosa es echarme de ti agora que soy viejo. Mas, segund veo, verdat es lo que el

sabio dixo : Ningund amor de fecho non dura mas que dura el prouecho. Ca yo era grande, quando fazia grandes cossas, mas agora (que) non se faze mençion de las cosas passadas e del serviçio passado. »

22.

Amor Christi naturalem superat et mundanum.

El amor del ssaluador
Ssobrepuja a todo amor.

El rey de los Vulgados, queriendo seruir a Dios, dexo el poderio e señorio e el reygno e los fijos e los parientes e tomo el habito de monje en vn monasterio, e el fijo mayor tomo el rreygno e fizose coronar por rrey. E desque se vio rrey costrenia e apremiaua el pueblo que adorassen ydolos, e el padre, desque lo sopo, con grand amor que avia a Jesu Christo, dexo el habito de monje e tomo el habito de caualleria e peleo con el fijo e vençiolo e prendiolo e mando sacarle los ojos e pusole en vna carcel e fizo coronar por rey al fijo menor e torno a tomar su abito de monje. E ansi vet commo el amor de Jesu Christo sobrepuja todo amor del mundo natural.

23.

Amore vehementius nil furoris.

Locura non ha mayor
Que de mugier aver amor.

Vn ombre muy honrrado, que avia nombre Eradio, tenia vna sola fija, la qual tenia propuesto de poner en vn monesterio de monjas por seruir a Dios, mas el diablo que es enemigo del humanal linaje, desque entendio esto, encendio vn sieruo del dicho Eradio muy fuertemente en amor de aquella moça. E el entendiendo [no] ser posible, seyendo el sieruo de Eradio, poder casar con su fija tan noble, fuesse para vn encantador malifico e prometiole muy grand quantia de moneda sy le quisiese ayudar para casar con esta moça, e el encantador le dixo que non lo podria fazer : « Mas, sy tu quieres, enbiarte he a mi señor el diablo, e ssi fezieres lo que te el dixiere, tu averas lo que deseas ». E dixo el mançebo : « Qualquier cosa que me mandare fare ». E el encantador fizo vna carta para el diablo e ynbiola por aquel mançebo en esta manera : « Por quanto a mi conviene con grand acucia e diligencia a quantos podiere quitar e mudar de la fee e religion de los christianos e traherlos a tu voluntad, porque tu parte sea acrescentada de cada dia, embiote este mançebo encendido en amor de tal moça. Pidote que se cunpla su deseo e que en esto aya gloria e de aqui adelante puedas mas ligera-

mente allegar a ti otros ». E diole la letra e dixole : « Ve, e a tal ora de la noche esta sobre la sepultura de vn gentil o moro e alli llama a los diablos e lança esta carta en el ayre e luego seran contigo ». E fizo lo que le mando. E luego vino alli el prinçipe de las teniebras aconpañado de muchedunbre de demonios, e deque ouo leydo la carta, dixo al mancebo : « Tu creyes en mi, porque cunpla tu voluntad ». Dixo el mancebo : « Sseñor, creo ». E dixo el diablo : « Reniegas de Jesu Christo ». Dixo : « Reniego ». Dixole el diablo : « Vosotros los christianos sodes malos e syn verdat, porque, quando me avedes mester, venis a mi, e desque avedes conplido vuestro deseo, renegades de mi e vos tornades a Jesu Christo e el, como es muy piadoso, rreçibeuos. Mas si tu quieres que yo cunpla tu voluntad, faze vn escrito de tu mano en que confiesses rrenegar de Jesu Christo e del bautismo e de la fe christiana e que seas mi siervo e condenado conmigo el dia del juyzio ». E luego fizo el escrito por su mano como rrenegaua de Jesu Christo e se daua al seruicio del diablo. E estonçe el diablo mando a los spiritos malos de la fornicaçion que fuessen aquella moça e le encendiessen el coraçon en amor de aquel mançebo. Los quales encendieron el coraçon della tan fuertemente que la moça se derribaua en tierra e con grandes lloros daua bozes e dezia : « Padre, auet merçed de mi, que fuertemente soy atormentada por amor del tal moço vuestro, auet merçed de mis entrañas e mostradme amor de padre e datme por mugier aquel moço que amo, por el qual soy mucho atormentada, e si lo non fazeys, de aqui a poco me vereys muerta e dareys cuenta de mi el dia del juyzio ». El padre llorando dezia : « ¡Ay mesquino de mi! ¿que contescio a la mesquina de mi fija, quien me furto el mi thesoro, quien cego la mi lunbre dulçe de mis ojos? Fija, yo te queria casar con Jesu Christo e pensaua ser saluo por ti e tu tornaste loca por amor del mundo. Dexame, fija, que te ayunte a Dios commo tengo ordenado e non lieues mi vejedat con dolor a los infiernos ». E ella daua grandes bozes e dezia : « O mi padre, o cunple luego mi deseo o ayna me veras muerta ». E el padre commo la viesse amargossamente llorar e fazer como loca, puesto en grand desconssolacion e engañado por consejo de sus amigos conplio su voluntad. Diola por mugier a aquel moço e diole todos sus bienes, deziendo : « Vete, fija, verdadera mesquina ». E estando ellos asy casados, aquel mançebo no entraua en la iglesia nin se santiguaua nin sse encomendaua a Dios e algunos parauan mientos a esto e dixieron a su mugier : « Sabe que el marido que escogiste que non es christiano ». E ella, desque lo oyo, ouo grand temor e derribosse en el suelo e començosse de rrescuñar e darsse golpes en los pechos e deziendo : « ¡Ay de mi, mesquina! ¿porque fue nascida e non fue luego muerta? » E dende dixo al marido lo que oyera e el nego que nunca tal cossa fuera, mas que era grand falssedat lo que oyera. E dixo

ella : « Ssi quieres que yo crea lo que dizes, yo e tu entremos en la iglesia ». E el veyendo que non sse podria encobrir, contole el fecho por orden, e quando ella lo oyo, ouo muy grand dolor, e fuesse para Sant Basilio e contole todo lo que le acaesçiera a su marido, e Sant Basilio enbio por el mançebo, e desque lo vio, dixole : « Fijo, ¿quieres te tornar a Dios? » E rrespondio : « Si, señor, mas non puedo, ca fize profession al diablo e denegue a Jesu Christo e desta denegaçion fize vn escrito e diolo al diablo ». E dixole Sant Basilio : « Non ayas coydado. El señor es tan benigno que te rrescibera si te arrepentieres ». E luego tomo el moço e fizole la señal de la cruz en la fruente e encerrolo por tres dias, e acabado los tres dias, fuelo a visitar, e dixole : « Fijo, ¿commo estas? » E rrespondio : « En muy grand fallescimiento, nin puedo ssofrir los clamores e espantos e amenazas de los demonios, ca teniendo mi escrito en la mano acusanme, deziendo : tu veniste a nos e nos non fuemos a ti ». E dixole Sant Basilio : « Fijo, non ayas miedo, creye solamente ». E diole vna poca de vianda e fizole la señal de la cruz e encerrolo otra vez e rrogo a Dios por el. E despues de algunos dias fue lo a visitar e dixole : « Fijo, ¿commo te va? » E rrespondio : « Padre, oyo los clamores e amenazas dellos, mas non los veo ». E diole otra vegada de comer, e santiguolo e çerro la puerta e fuesse e fizo oracion por el. E a los cuarenta dias torno e dizo : « ¿Como te va? » E dixo : Bien, sancto de Dios. Vite pelear oy con el diablo e vencerlo ». E despues desto sacolo donde estaua encerrado e llamo a toda la clerezia e rreligiosos e al pueblo e amonestolos que feziessen oracion por el, e tomo al moço por la mano e leuolo a la iglesia, e luego el diablo con muchedunbre de diablos vino a el e trauo del moço e querialo arrebatar de su mano. E el moço començo a dar bozes e dezir : « Sancto de Dios, ayudame ». E tan fuertemente trauo del que tirando del moço ouiera de derribar al sancto omne, e dixole : « Maldito, ¿non te abasta la tu perdicion, mas avn quieres tentar la fechura de Dios mio »? E dixole el diablo, que lo oyeron muchos : « O Basilio, tu me fazes gran prejuizio ». Estonce todos començaron de dezir kirieleysson, e dixole Sant Basilio : « Maldigate Dios, diablo ». E el dixo a Basilio : « Tu me fazes perjuyzio. Yo non fuy a el, mas el vino a mi e denego a Jesu Christo e fizo profession a mi. Ves aqui su escrito, que tengo en mi mano ». E dixole : « Non cesaremos de fazer oracion fasta que des este escripto ». E faziendo oracion Sant Basilio e teniendo las manos alçadas al çielo, vieron venir la carta todos por el ayre e pusose en las manos de Sant Basilio, e desque la tomo, dixo al moço : « Hermano, conosçes esta letra ». E rrespondio : « Si, señor, que de mi mano es escripta ». E Sant Basilio hizola pedaços, e digno de misterio de spiritu sancto enseñolo bien e tornolo a su mugier.

24.

Anima quippe inuisibilis est naturæ.

Tu deues saber
Que el anima non se puede ver.

Dize Sant Gregorio en el *Dialogo* que Pedro, el que le preguntava, le dixiera : « Assy, yo presente, acaescio. Vn flayre fablando conmigo se le salio el anima e yo vi(a) al que primeramente fablara a desora muerto, mas si la anima salio non la vi, e cossa dura paresce que el ome crea que es alguna cosa que ninguno non la pueda ver ». E rrespondio Sant Gregorio : « Pedro, ¿que marauilla es ssi non viste el anima salir, la qual non veyes estando en el cuerpo? E tu fablas conmigo e non puedes ver mi anima, ca natura del anima es invisyble, e ansy quando sale del cuerpo non puede ser vista assy como quando esta en el cuerpo ».

25.

Anima aliquando uisibilis est post mortem.

El anima que non se puede ver
Despues de la muerte puede aparescer.

Dize Sant Gregorio en el *Dialogo :* « Yo deprendi de algunos discipulos de Sant Benito que eran dos varones nobles e hermanos e sabios en las cosas del mundo : al vno llamauan Speciosso, al otro Gregorio, e tomaron la rregla de monjes en sancta conversacion e morauan en vn monesterio que Sant Benito feziera acerca de la cibdat de Terrazina; los quales ouieron muchas riquezas en este mundo, mas todas las dieron a los pobres, por redempcion de sus animas, e vinieron en aquel monesterio. E vna vegada enbiaron a Spacioso a la cibdat de Capua por negocios del monesterio. E vn dia estando su ermano Gregorio asentado a comer a la tabla con los monjes e acato contra arriba e vio el anima de su hermano Specioso salir del cuerpo, avnque estaua muy lueñe, e luego lo dixo a los monjes, e partio para la cibdat de Capua, e quando alla llego, fallo a su hermano enterrado, e sopo como aquella ora, que el viera salir el anima de su ermano, finara.

26.

Anima aliquando uisibilis est ad fidei firmitatem.

La anima algunas vezes es mostrada
Porque nuestra fee ssea mas affirmada.

Dize Sant Gregorio en el *Dialogo* que, seyendo el monje e estando en

su monesterio, vn buen rreligioso muy catholico e fiel le rreconto commo vnos omnes veniendo de las partes de Çeçilia para Roma, estando en medio de la mar, vieron leuar el anima de vn sieruo de Dios al cielo que estaua muy lueñe dellos en la rribera de la mar. E quando descendieron a tierra, preguntaron ssy moriera aquel sieruo de Dios e fallaron que aquel dia mesmo finara. E ansi conoscieron que la su anima fue leuada e sobida a los çielos.

27.

Anima in columbe specie aliquociens fuit visa.

Esto puedes bien creer
En fegura de paloma el anima aparesçer.

Dize Sant Gregorio que el, estando en su monesterio, le rreconto vn omne muy venerable que vn sancto padre, que avia nonbre Spes, hedifico vn monesterio en vn lugar que llaman Canple, a seys millas de la cibdat de Nursia e este sancto padre, Dios, que es poderosso e misericordiosso, dando a este enfermedat e trabajo, sienpre le dio gracia e lo guardo. E quanto lo guardo, dandole trabajo e enfermedat, tanto mostro despues sanandole acabadamente. E este fue ciego por espacio de quarenta años continuos e ninguno en la tribulacion syn gracia non podria sofrirla, si Dios misericordioso, que da la pena, non le diesse la penitencia. E por ende Dios catando a nuestra flaqueza mas que [1] la guarda con los açotes que nos da. E assy aquel buen ome viejo, avnque le dio trabajo de ceguedat, diole consolacion por guarda del spiritu sancto. E este omne, seyendo ya ciego por quarenta años, rrestituyole Dios la vista e denunciole que en breue avia de morir, e mandole que predicasse la palabra del (*sic*) vida a los monesterios que estauan enderredor del. E pues el avia rresçebido la luz del cuerpo, que visitasse los omnes religiosos de aquellos monesterios e les abriesse e les declarasse la luz e claridat del coraçon. El qual le cunplio luego assy e andando por los monesterios predico los mandamientos de la vida, los quales el aprendiera faziendolos. El al quinzeno dia, acabada la predicacion, tornose a su monesterio e alli llamo los monjes e estando en medio dellos rrescebio el sacramento del cuerpo de Dios e rrezo con ellos los psalmos e ellos alli cantando e el muy intento e deuoto en la oracion dio el anima a Dios e todos los monjes que estauan presentes vieron ssalir vna paloma de su boca, la qual, abierto el techo del oratorio, salio, e viendola los monjes, subio al cielo. E es de creer que el anima de aquel sancto padre por ende aparescio en figura de paloma, porque Dios, que es poderoso, les mostrasse por esta figura de paloma con quanta synpleza de coraçon este le avia seruido.

1. *Il manque ici plusieurs mots. Cf.* Dialog. lib. IV, cap. 10.

28.

Anima propter multa(?) [1] *debita in vinculis detinetur.*

Por la deuda non pagada
La anima es encerrada.

Vnos pescadores andando pescando vna vegada, pensando que sacauan un grand pez, sacaron vn muy grand pedaço de yelo e mas les plugo que sy tomaran pez, porque el su obispo, que era omne sancto, padescia graue enfermedat de gota en los pies e auia grand rrefrigerio quando ponia alguna cossa fria so los pies, e leuaron aquel yelo al obispo, por lo qual les dio muchas gracias e el tenia sienpre aquel pedaço de yelo so los pies e amansauale mucho el dolor e marauillauase mucho commo non se desataua aquel yelo con el grand calor del estio e con el ardor de los pies. Mas non era marauilla, ca la justicia de Dios lo fazia durar que non se desatasse, e vn dia, teniendo los pies sobre el yelo, oyo salir del vna voz de omne e conjurola que le dixiese quien era, e rrespondiole : « Yo soy vna anima que esto en este yelo en pena por los pecados que cometi e podria ser librada desta pena si me dixiesen treynta misas continuadamente cada dia e non entreposiesen dia en medio ». El sancto obispo por compasion della dixo estas misas e luego el yelo se rresoluio en agua e esto mostro que era anima.

29.

Animalibus brutis eciam uerecundia est innata.

Las animalias brutas que non han entender
Han verguença de mal fazer.

Vn sancto omne (que) moraua en el desierto, al qual cada dia venia vna loba en la tarde e dauale vn pan. E vn dia el yendo aconpañar vnos monjes non vino a la ora de la cena e la loba vino segund solia, e desque non fallo alguno, con la grand fambre que auia, tomo vn pan de la çesta e comiolo e fuesse, e por verguença de lo que avia fecho non torno mas al hermitano. El sancto omne quando torno, vio que fallescia vn pan, mas non pudo saber quien lo feziera, e deque la loba non tornaua a el commo solia, entendio que ella comiera el pan e ouo pessar e rrogo a Dios que le tornasse a su conpañera. E otro dia vino la loba a la ora que solia e non osaua llegarsse acerca, mas abaxados los oios en tierra non osaua otear al buen omne, mas por señales parescia que le pedia perdon. E el sancto omne llamola e llegola a ssy e començola de falagar e despues vino commo solia de primero venir.

1. *Ms.* mortra.

30.

Angeli sunt honorandi, qui semper nos defendere sunt parati.

Los angeles merescen grandes honores,
Porque sienpre son nuestros defendedores.

En *Las vidas de los sanctos padres* se leye que el abbat Moyses era mucho tentado del diablo e vino al abbat Ysidoro, omne bueno viejo, a demandar consejo e ayuda, e el leuolo a su cassa e dixole que parase mientes e otease contra oçidente, que es onde se pone el ssol. E fizolo asi e vio muy grand conpaña de diablos, que estauan aparejados para pelear. E dixole : « Buelue la cara contra oriente ». E acato e vio tanta muchedunbre de angeles, que non podia ser contada, aparejados para ayudar a pelear contra los diablos. E estonçe el viejo dixole : « Vete, e de aqui adelante non les ayas miedo nin temor, ca muchos mas son los que nos ayudan que los que pelean contra nos ». E el con gran fiuza seguro tornosse a su celda. E pues si assi con grand diligencia nos guardan los angeles e nos defenden, deuemos ser rreprehendidos de ser desagrauiados (*sic*) si los non amamos e los non honrramos ; mas ¡ mal pecado ! ante los ofendemos por los males que cometemos. E ¿ qual seria tan desagradesçido que non amase al que lo defendiesse e guardasse de su enemigo, del qual el non sse podria defender ? E dizen que quando toman al elefante, vno de los caçadores lo açota e otro lo lieua por fuerça e otro lo defende e lo ayuda, al qual syenpre le es agradescido esta bestia, e luego lo comiença de amar e toma el manjar de sus manos e de alli adelante es obediente e manso. E ssy esto faze el animalia, ¿ porque tu non lo faras al angel que te defiende e guarda de todo trabajo ?

31.

Aqua iustos et santos eciam reueretur.

El agua cata rreuerençia
A los justos de buena conçiençia.

Dize Sant Gregorio en el *Dialogo* que acaescio en Roma que el rrio de Tibri salio de madre e crescio tanto que el agua llego ssobre los muros de la cerca de la çibdat, e estonçe en la cibdat de Verona el rrio que llaman Ateses crescio en tanto que llego a la iglesia de Sant Zeon que fue obispo e martir. E estando las puertas de la iglesia abiertas, non entro dentro, e a poco e a poco fue cresciendo fasta las fenistras de la iglesia que estauan acerca del techo e cerro la puerta, assy commo sy fuera paret, e los que estauan dentro yuan a la puerta e tomauan el agua para beuer e en ninguna manera non entraua dentro, e podian tomar della, mas non

corria como agua e estaua firme delante la puerta a demostrar a todos la sanctedat de aquel sancto martir Zeon. E esta agua era para aprouechar e non para enpesçer al lugar.

32.

Arma spiritualia preualent quam terrena.

Mas valen las armas spirituales
Que valen las terrenales.

Es vn enxenplo de Teodosio principe que, veyendo estar la batalla contra sy e los suyos desfallesçer, lançó las armas en tierra e echose en oracion veyendolo todos [e] alcançó ayuda de Dios. E cosa marauillosa fue que, el estando en oracion e perseuerando en pregarias, los caualleros que dauan lugar e querian fuyr tanto se esforçauan que rronpieron las hazes e el rreal de los enemigos e mataron e ferieron muchos dellos en manera que ouieron victoria e gloria complida. E pues mas valen las armas espirituales que las temporales. E ssi los caualleros guardan estas cossas en sus batallas, enseñan a nos por enxenplos que non dexemos las nuestras armas, que son spirituales, mas guardarlas continuamente en los tiempos de tan gran pelea que avemos con el enemigo del humanal linaje.

33.

Armis respublica est ecciam a sacerdotibus defendenda.

La rrepublica todos deuen defender
E avn los saçerdotes assi deuen fazer.

Deuedes saber que la rrepublica deue ser defendida por armas e todo omne deue pelear por su tierra. E leyesse en la *Coronica Martiniana* que el papa Gregorio sexto, quando fue elegido el papa, fallo que todas las p(r)ossessiones e tierras de la iglesia estauan ocupadas por los grandes caualleros, e al papa non avia quedado cossa alguna por negligencia de sus anteçessores. E luego lo primero amonesto a los que tenian ocupadas las tierras que las rrestituyessen, e desque lo non fezieron, puso en ellos sentencia de excomunion, la qual menospreciaron. E deque esto vio, con gente de armas peleo con los ocupadores e venciolos e rrescebio todos los castillos e heredades de la iglesia que estauan perdidas. E los Romanos non lo llamauan papa mas omiçida muy malo. Asi que, quando vino al tiempo de la muerte, ordenaron los cardenales que non era digno de ser enterrado en la iglesia omne que por tantas muertes de omnes avia ensuziado el oficio sacerdotal. Estonçe el papa, avnque era muy enfermo, dandole Dios esfuerço en el spiritu sancto, fizo vn luengo sermon a los

cardenales e rreprehendioles que locamente avian pensado contra el, e mostroles por scripturas e derechos que el avia fecho bien. E dixoles : « Quando fuere muerto, ponet el mi cuerpo delante las puertas de la yglesia e çerratlas bien con çerraduras e ferrojos, e si por ventura de Dios fueren abiertas, metet mi cuerpo en la iglesia, e si quedaren cerradas, fazet del mi cuerpo lo que quisierdes. E desque fue muerto fezieron lo que el dixo, e a desora vino vn viento tan fuerte que non solamente abrio las puertas mas quebrantolas e lançolas fasta la paret.

34.

Astucia recta in belli negociis multum prodest.

La astucia que es derecha
En las guerras aprouecha.

Dizen que el rrey Alexandre en fegura de cauallero simple fue ver la corte del rrey Poro para ver e ssaber el arte e el estado e la caualleria sua. E fue rrescebido del rrey honrradamente, pensando que non era Alexandre mas Antigono, cauallero de Alixandre, e preguntole de las maneras e costunbres de Alexandre e conuidolo a comer, e el deziendo que hera Antigono, la baxilla que le trayan de oro e de plata e tomauala a ssy commo suya e guardauala. E despues los seruidores acusaronlo de lo que auia fecho delante el Rey, e vino delante del e preguntado porque feziera aquello, dizen que rrespondio assy : « Señor, rruegote que los caualleros fuertes e nobles que estan cerca de ti vengan e oyan las costunbres e larguezas de Alexandre ». E deque venieron, començo a fablar e dixo : « Sseñor rrey, yo oyendo la tu grand fama ser mayor que la de Alexandre asi en caualleria commo en espenssa, yo Antigono solo vine fuyendo para ti asy commo a mayor porque te podiesse servir e non a el, e por quanto la costunbre de Alexandre es que todo cauallero despues del manjar toda la baxilla de oro e de plata en que traen los manjares que la tome para si, e yo entendiendo que tu non eres menor[1] que se guardaria esta costunbre en tu corte ». E oyendo esto los caualleros de Poro dexaronlo e pasaronsse para Alexandre e honrrados de muchos dones en vno con el venieron contra Poro e mataronlo e subjudgaron a toda India al señorio de Alexandre.

35.

Auaricia penas infert.

Penas da la auaricia
Al que rretiene con codicia.

1. *Il manque ici un verbe comme* entendi.

Dizen que vn omne, cauando vn cimiento en vna torre, fallo tres planchas de oro. En la primera estauan escriptas estas palabras : « Tengo, toue, perdi, soy atormentado ». La segunda tenia escriptas estas palabras : « Espendi, done, guarde, alçe ». La tercera ponia la declaraçion destas dos en esta manera : « Lo que expendi esso oue, lo que done esso tengo, lo que guarde esso perdi. Por lo que alçe que detoue, por esso padesco agora ».

36.

Auaricia pessima est lusorum.

Dios aborresce los judgadores
Que rreniegan con rrancores.

Vn cauallero con grand ssaña, porque perdiera al juego de las tablas, lanço vna saeta contra el çielo commo que se queria vengar de Dios. E despues otro dia este cauallero, estando al tablero jugando, cayo la saeta llena de sangre ssobre el tablero.

E otro enxenplo de la auariçia dize Valerio : que, estando los rregidores de Roma en su ayuntamiento, demandaron de dos — el vno era muy pobre, el otro muy rrico e escasso — qual seria mejor para rregir e judgar a España. E dizen que rrespondio vn conssiliaro, que llamauan Çipio Emiliano[1], que le parescia que ninguno dellos non era de inbiar, ca el vno non tenia cosa alguna e el otro non avia cosa en el mundo que abastase, e esto dexo rreprobando la pobreza e la avaricia en los joezes, ca ellos non podian judgar bien, el vno con la pobreza, el otro con la escasseza.

37.

Avarus sua magis diligit quam se ipsum.

El loco avariento a ssy mesmo disfama,
Sus cossas mas que a ssi ama.

Dize Sant Agostin, ¿que cosa es que tu non quieres tener cosa mala ? Non la mugier nin el fijo nin el sieruo nin la saya e avn nin la calça. El escasso mas se duele de perder vna miaja que perder a si mesmo, e cada dia alinpia sus çapatos e dexa a si mesmo estar en suzidat e faze escudo de su coraçon a las cosas suyas porque rresciba todo el danpno dellas. E es semejable a vn loco que tenia vnos çapatos nueuos e tanto los amaua que se descalço para pasar por vnas espinas e quiso mas guardar sus çapatos que guardar sus pies. Tal es el que faze thesoro, conuiene a saber en este mundo, onde todos ssus[2] anteçesores perdieron los thessoros.

1. *Ms.* Cimiliario. — 2. *Ms.* sson.

38.

Avarus aliquando penam in se retorquet.

El que acusa con copdicia
En el se torna su malicia.

Leyesse que vn rromero, yendo a rromeria a Santiago, en la cibdat de Tolosa poso en vna posada de vn mal omne e cobdiçioso, e por aver los dineros del rromero puso vn vaso de plata en la mala de vn fijo de aquel rromero que venia con el e despues fue en pos dellos, e leuo consigo los omnes de la justicia e començó acusar al fijo que era ladron, e el dezia que eran ynnoçentes el e su padre e ouieron de catar la mala e fallaron el vasso en ella e traxieronlo a la justiçia e fue condepnado a la forca, e todas las cosas suyas que fuesen del huespede cuyo era el vasso. E el padre peregrino acabo su camino e su via que tenia començada a honor de Santiago, e acaescio que a la tornada ouo de pasar por aquel lugar onde el fijo estaua enforcado e començó de penssar porque Dios consentia fazer tales cosas. E luego el fijo que estaua enforcado començó de fablar e dixo que Santiago lo avia guardado vivo e sano e dixo que fuesse luego al joez e le contase el miraglo, e fizolo assy. E vino el joez con muchos e descendieron al fijo del peregrino de la forca, e tractada e vista la causa e fecha la confession e conoscido por el huespede de Tolosa que lo feziera e acusara por cobdicia e por aver la moneda del peregrino, e enforcaronlo en la forca a do estaua el peregrino enforcado.

39.

Auarus pecuniam pro Deo adorat.

El auariento es mal artero
Que por Dios adora el dinero.

Era vn omne mucho rrico que adoraua el dinero commo a Dios e vna vegada llamo a su mugier e a sus fijos e mando traher todo su thesoro ante ellos e mandolo echar sobre tapetes todo e mando salir fuera a la mugier e a los fijos e a toda su familia fuera de la camara, e fizo cerrar la puerta e los familiares pararon mientes por vn forado ver que queria fazer, e vieron que fincaua los ynojos e adoraua aquel dinero, deziendo asy : « Vos sodes mi speranҫa, mi gloria e mi rrefugio e non demando ayuda a otro dios ». E tendiosse sobre el thesoro e entre los otros dineros vio vn dinero de oro. E fablando, dixole asi : « ¡O quan fermosso tu eres » ! E creya que era muy bueno para comer, e pusolo en la boca e tragolo. E vio otro mayor e mas fermosso e cobdiciolo esso mesmo e comiolo. E despues vio otro mayor e mucho mas fermoso e dixo entre

ssy : « ¡O si tu podieses tragar este, mucho mas viuirias »! E pusolo en la boca e vino fasta la garganta; mas, porque era muy grande, non lo pudo tragar. E assi afogole e el anima fue sepultada en el infierno e el cuerpo, yaziendo sobre los dineros, fallaronlo muerto.

40.

Avarus post mortem eciam punitur.

El escasso mal aventurado
Vissiblemente sera penado.

Leyasse que vna mugier viuia sola e ayunto grand quantia de oro e fizo vna foya en su casa en tierra e ascondio el oro. E despues de su muerte, veniendo esto a notiçia del obispo, mando sacar el oro e meterlo en el sepulcro con ella. E desque estouo en el tres dias oyeron dar bozes en el sepulcro a aquella mugier, deziendo que se quemaua de fuego, e enojando muchas vezes a los vezinos, de mandamiento del obispo venieron a desterrarla e avierto el sepulcro fallaron el oro derretido e fundido de fuego, de sufre e en la boca della, porque sea verdat aquello que se dize : del oro ouiste set, oro beue. É el cuerpo de aquella mugier auarienta que fallaron con fedor de fumo tiraronle del monumento e echaronlo en vna priuada.

41.

Aues proximos ecian et exteros amant.

Aues ha que son virtuosas a los suyos [1]
E a los estraños son piadossos.

Leyesse en el libro *de proprietatibus rerum* que las conejas han tan grande amor a sus padres que, quando por vejedat se les caen las prumas e las pendolas, calientanlos con sus propias prumas e los cubren e danles de comer [e] son reparados e reduzidos a su estado e nascidas sus prumas. E no solamente el amor de las animalias es a los parientes mas avn a los extraños; ca en esse mismo libro se leye que el milano que es muy ligero en el bolar e sufre mucho el trabajo, quando ha de pasar de España a Ytalia, por grand amor que ha con los coclillos, ponelos encima de sy e lieualos fasta Italia. E al tiempo de la tornada assy los trae, e lo que deximos de las cornejas esso mesmo fazen las cigueñas.

1. *Il faudrait* Aues ha que a los suyos son virtuosos.

42.

Audaces fortuna iuuat.

Los que mucho son esforçados
De fortuna son ayudados.

Dize Sant Agostin en *Libro de la çibdat de Dios* que era vn omne, que llamauan Dionides, que con vna galea catiuaua muchos omnes e los rrobaua por la mar. E por muchos tienpos andando assy rrobando fue dicho al grand Alexandre e el mando aparejar galeas e que lo buscasen e gelo traxiessen presso, e fexieronlo assy e traxierongelo presso delante e Alexandre pregunto a Dionides : « ¿Porque tu robauas e fazes tanto mal en la mar »? E rrespondio Dionides : « Esto fago por lo que tu fazes en todo el mundo, mas porque yo lo fago con vn nauio soy llamado ladron, e porque tu lo fazes con grand flota de naos eres dicho enperador, mas ssy la mi fortuna amansasse, yo seria mejor, e tu al contrario: que quanto la tu furtuna fuere mejor tanto tu seras peor ». E rrespondio Alexandre : « Yo te mudare la fortuna porque non pongas tu maliçia e[n] ella mas a tus merescimientos ». E pusolo dende en grand estado. E assi fue que el que primero era ladron de la mar fue despues principe e marauillosso conservador de justiçia.

43.

Aue Maria oracio acepta est aput Deum.

El Aue Maria dicha con deuocion
Muestra aquel que la dixo ser en saluaçion.

Vn monje fue elegido por obispo, e yendo para tomar el obispado, acaescio de venir a folgar so vn arbor, e yaziendo de espaldas, acato suso al arbor e vio que en cada foja del estaua escripto Aue Maria. E demando a los que morauan alli çerca sy en algund tiempo ouo estado alli algund santo omne. E dixieron que otro tiempo fuera alli vn espital e avia vn buen omne que llamauan Johan, que en todas las cosas que queria fazer sienpre dezia Aue Maria primero. E este fixo cauar al pie de aquel arbor e fallo vn cuerpo entero sin corrupcion e parescia que la rrayz del arbor salia de su boca.

44.

Aue Maria oracio tantum valet sicut plures oraciones.

Ave Maria con grand deuocion
Tanto vale commo mucha oracion.

Vn noble cauallero dexo el mundo e entro en la orden de Cestel, e

queriendo saber leer, dieronle vn maestro que lo enseñasse, e nunca mas pudo aprender de dos palabras : Aue Maria. E con tanta cobdiçia e deuocion dezia estas palabras que onde quiera que yua e en qualquier cossa que fazia syenpre dezia Aue Maria. E quando vino a la muerte enterraronlo en el monesterio honrradamente, e dende a poco tiempo de la su sepultura nascio e crescio vn lirio muy fermosso e en cada foja del era escripto de letras de oro Aue Maria. E muchos venieron a ver tan grand marauilla, e cauando la sepultura, fallaron que la rrayz de aquel lirio salia de la boca de aquel cauallero.

45.

Aue Maria oracio continue dicta a morte liberat senpiterna.

La oracion del Aue Maria
Libra al omne de la mala vida.

Vn omne muy poderoso e mucho rrico tenia vn castillo en vn camino no mucho vsado e rrobaua e fazia despojar a muchos de los que por ay pasauan. Enpero era mucho deuoto a la virgen Sancta Maria e cada dia a cierto tiempo dezia el Aue Maria, e por cosa o ocupacion que le veniesse nunca la dexaua de dezir. E vn dia por inspiracion de Dios vino a el vn sancto omne e rrogole que feziesse ayuntar toda la gente de su casa. El cauallero mandolos todos ayuntar e llamar. El sancto omne por spiritu sancto vio que alguno fallescia e estonce llamaron el cellerizo que solamente fallescia. E veniendo a mal de grado, desque lo acato aquel sancto omne terriblemente, los ojos bueltos, mouia la cabeça e queria se llegar e non osaua. E dixole el sancto omne : « Conjurote por el nonbre de Dios que digas quien eres e para que fueste aqui venido.» E el dixo : « ¡Ay de mi, mesquino, que conjurado conuiene mostrarme contra mi voluntad! » E dixo : « Yo non soy mio, ca tome esta forma de omne e treze años ha que more mansamente con este cauallero, esperando sienpre sy algund dia dexaria la su saludacion, porque yo, segund el poderio a mi dado en el, luego lo podiesse affogar e fundir el castillo so la tierra con todos los que en el estan. E porque ningund dia non dexo de dezir la salutacion, non pude auer poderio en el. » Esto dicho, desaparescio e el cauallero echosse a los pies del sancto omne demandandole perdon de los males que avia fecho. E dende adelante emendo su vida e acrescento las laudes de la virgen Maria.

46.

Aue Maria deuote dicta ad salutem peccatorem adducit.

Aue Maria dicha con deuocion
Trahe al omne a contricion.

En Florencia vn omne fue judgado a muerte que deuia ser descabeçado e traxieron vn flayre que lo confessasse. E despues de la confession, pregunto al frayre sy prodria aver esperança de perdon e que cossa podria dezir que fuesse prouechosa al anima. E estonçe el flayre començolo de confortar e induzir a paçiençia e que esperasse perdon e non ouiesse temor e enseñole que dixiesse el Aue Maria, porque la ouiese por abogada ante su fijo Jesu Christo. E desque la començó a dezir deuotamente, luego sobrevino tanta gracia en el que todo puesto en lagrimas en tanto aparescio ser contrito e arrepentido que ante todos publicamente dixo que en ninguna manera non podia escussar desta pena, afirmando sser muy pecador. E assi leuandolo a la pena, por todo el camino fue deziendo Aue Maria. E vet que marauilla fue a todos los que alli estauan, que, despues que cortada la cabeça, dixo muchas vezes Aue Maria.

47.

Aue Maria valet ut pecator non sine penitencia moriatur.

El que a la Virgen saluda con paçiençia
Non lo dexa morir syn penitencia.

En Cerdeña fue vn omne que se confesso a vn flayre que sse tirara las bragas e mostrara el posadero a Jesu Christo e luego fueron todos sus mienbros dissolutos e muertos e non quedo en su poderio mienbro ninguno sano saluo solamente la lengua. E preguntole el frayre que porque creya que, muertos todos los mienbros, le ouiese dado este don que le quedasse la lengua. E dixole que por merescimiento de la virgen Maria, a la qual con la lengua el saludaua e le dezia sienpre Aue Maria.

48.

Aue Maria deuote dicentem a suspendio liberat.

Al que deuotamente dixo el Aue Maria
De la muerte lo libra Sancta Maria.

Vn ladron fue, el qual, ahunque todo era dado a ladronicios e rrobos, empero era muy deuoto a la virgen Maria, a la qual muchas vezes saludaua con el Aue Maria. E acaescio vn dia que fue tomado en furto e fue judgado a la forca e enforcaronlo, e luego fue alli la virgen Maria, e con sus manos benditas sostuuolo por tres dias en manera que non rrescebio daño nin enojo. E pasando por alli los que le avian enforcado, pensaron que no fue bien apretada la soga e quesieronlo degollar con vn cochillo. E la virgen Maria, que lo avia sostenido con sus manos, parauasse delante en manera que le non podian enpesçer, e demandaronle que cosa era

esta. E dixoles que la señora Sancta Maria lo tenia e deffendia, e luego ellos con grand deuocion della e acatando rreuerencia a la su sancta piedat descendieronlo de la forca, e dexaronlo que se fuese adonde quisiesse. E el considerando la grand piedat e misericordia de la virgen Maria, con grand contricion de su coraçon entro en vn monesterio de monjes e seruio a su fijo Jesu Christo en quanto viuio. E vedes quantos bienes el nuestro saluador da a los deuotos de la su madre piadosa, por lo qual sienpre es de alabar su fijo e saludarla muchas vezes, deziendo Aue Maria.

49.

Beatos qui nos dicunt ipsi nos seducunt.

Los que nos alaban,
Esos nos engañan.

Vn monje fue que tanto se menospreciaua a ssi mesmo que solamente queria estar con los que le dezian o fazian injurias. E dezia : « Estos tales omnes nos da Dios para que converssen con los virtuossos que ayan en vsso la paçiençia. » E dezia : « Los que nos dizen que somos buenos, essos nos mienten e nos fazen negligentes ». Onde el propheta dize : pueblo mio los que te dizen bienaventurado, essos te engañan; e nos deuemos ser tales que podamos vençer a nos mismos, mas algunos son que non se pueden domar e son subjectos a la yra que non puede auer paçiençia.

50.

Beneficia eciam bruta animalia reconoscunt.

Las animalias de fecho
Reconoscen el bienfecho.

En el libro XVIII *de proprietatibus rerum* se leye que la hyena es vna bestia cruel semejable al lobo en el comer e saca los cuerpos de los muertos de so la tierra e comelos e seyendo muy cruel, segund cuenta vna hystoria, que dize que estaua en vna cueua cerca de Sanct Machario, la qual vna vegada pario los fijos ciegos e leuolos a este sancto omne e por señales que le dezia parescia que le rrogaua que le sanasse sus fijos. E el entendio lo que queria e fizo la señal de la cruz en ellos e veyeron, e tornosse con sus fijos a su cueua. E ella por darle gracias del bien que avia fecho, leuole quantas pellejas tenia de las ouejas que avia comido dias avia e pusolas a los pies de Sanct Machario, dando a entender que non tenia otra cossa que le dar.

§ 1.

Bibendum non est incongruis horis et opportunis.

Los onbres non deuen beuer
Ssaluo al tiempo del comer.

Dize Sant Agostin en el VIIIIº libro de las *Confessiones* que la que crio a su madre era muy[1] vieja, que por la grand vejedat e buenas costumbres era muy honrrada e tenia cura de la madre de Sant Agostin e de otra moça e non la dexaua beuer saluo a las horas que los padres comian e ella dauales decomer muy templadamente, e haun que moriessen de set, agua non les dexaua beuer porque non tomassen mala costumbre, e dezia-les : « Agora beuedes agua porque non tenedes vino en vuestro poder, mas, quando fueredes casadas e señoras de las bodegas e de los celleros, aborresceredes el agua, mas quedara la costunbre de beuer. » E assi rrefrenaua la cobdicia de la pequeña hedat e assi traya la set de las moças a manera honesta porque non beuiessen quando non cunplyesse. E entonçe su madre de Sant Agostin beuia bino quando al comer de sus padres e poco de la taça que ellos beuian, e añadieron cada dia poco a poco vino a tiempo que beuia los vassos llenos. E vn dia aviendo contienda con la moça, llamola enbriaga, e ella paro mientes en sy e en su mengua e propuso desde alli de non beuer vino. E assi mucho vale para la atemperança [e] honestidat ser los omnes en la mocedat bien enseñados e bien criados.

§ 2.

Blasfemans de Deo et eius matre statim punitur.

Al que rreniega de Dios e de su madre
Non le den la pena tarde.

En la çibdat de Ssena vn omne que estaua stonçe ay poderosso, jugando delante vna iglesia, porque perdio, rrenego de la virgen Maria, e luego se le salio la lengua de fuera quanto vn palmo. E todos quantos lo vieron con temor ovieron muy grand espanto e luego perdio la fabla e sin penitencia morio mala muerte. E bien podedes entender a qual lugar seria leuada su anima.

Otro enxemplo. Dize Sanct Gregorio en el *Dialogo* que vn omne bien conoscido e natural tenia vn fijo de cinco años, al qual amaua mucho e criaualo en malas costunbres. E este moço, lo que es graue de dezir, luego commo alguna cossa fazia que le desploguiesse, rrenegaua de Dios

1. *Corrig.* vna?

e assi lo tenia en costumbre. E acaescio que en aquella çibdat ouo pestilencia de mortandat e este moço fue ferido de vna pestilençia e teniendolo su padre en los braços, segund dizen los que eran presentes, vio venir los spiritus malignos. E començó a dar bozes e dezir : « Padre, guardame, padre, guardame. » E deziendo esto, abaxaua la cabeça para sse esconder dellos. E el padre demandole que via. E el fijo dixo : « Venieron vnos moros e querianme leuar. » E deziendo esto renego de Dios. E luego fue arrebatado de los diablos, porque Dios mostrasse que por tal pecado fue dado a tales executores. E al que su padre non quisso corrigir viuiendo, dexolo rrenegar moriendo. El que bibiera blasfemando moriesse rrenegando. E el padre crio a su fijo para el fuego del infierno.

§3.

Blasfemans de Deo a quolibet est puniendus.

El que veye a otro rrenegar
Luego lo deue penar.

Vn cauallero del rey Luis de Francia passando por la puente de Paris vio commo vn çibdadano muy rrico e de grand fama rrenego de Dios e perjurosse e descendio del cauallo e diole vna grand bofetada e luego fue presso e leuado ante el Rey asi commo malfechor. E el cauallero dixo : « Señor, si yo viese alguno que blasfemasse e dixiesse mal de ti, yo defenderia tu nonbre e tu fama fasta la muerte. Quanto mas deuo fazer por el señor de todo el mundo. » E el Rey plogole de todo lo que dezia e por esto mandolo soltar. E diole poderio en todo el rreygno de Françia que podiesse dar pena a los perjuros e rrenegadores. Mas en este tiempo ¡mal pecado! pocos lo fazen. Que el tauernero que vende su vino mas ayna consiente que digan mal de Dios e de Sancta Maria que non de su mugier nin de su madre.

§4.

Blasfemus non penitens descendit continuo ad infera.

El rrenegador muere sin confession
E para sienpre sera en dapnacion.

En las partes de Lonbardia era vn jugador de dados que muchas vegadas rrenegaua de Jesu Christo e de su madre, e vna vegada jugando con otros fue contienda entrellos de vn punto e aquel mesquino e malo dixo assi : « ¡Touiesse este cochillo por el vientre de la puta de Sancta Maria como es verdat lo que yo digo! » E luego con gran yra finco el cochillo en tierra commo que feria a la virgen Maria. E desque sacaron el cochillo de tierra, salio lleno de ssangre. E desque lo vieron los que heran pre-

sentes, luego fuyeron. Mas aquel desauenturado de omne leuantosse del juego, mas porque de todo coraçon non se arrepentio, luego la yra e vengança de Dios le ferio, ca yendosse para su cassa e entrando por la puerta cayo e morio e assy rrescebio lo que merescia por el punto que rrenego e en vn punto descendio al infierno.

55.

Blasfemus uirginis expirat, alii perdunt occulos et linguam.

Los blasfemadores de la Virgen
Vnos perecen, otros los ojos e la lengua pierden.

En Cerdeña avia vn jugador que, jugado los dados, lançolos e dixo: « ¡O deshonrrada de Sancta Maria! » Esto dicho, morio. E luego tanto fedor salio del coraçon del que ninguno de los compañeros non sse pudo a el llegar. E assi quanta offenssa fizo a Dios el fedor lo mostro.

Otrossi vn marinero fue que, jugando los dados, rrenego de Dios e de su madre e deziendo sus blasfemias abaxo la cabeça contra el tablero e saltaronle los ojos del casco e cayeron en el tablero.

En la cibdat de Sena vn noble de linaje, mas muy vil en costunbres e en vida, jugando vna vegada ante la puerta de Ssant Pablo, porque el punto non le dixo a su voluntad, començo a rrenegar de Dios e de su madre, e luego se le rrompieron las venas de dentro e començo a lançar sangre por la boca atras e perdio la fabla. E muchos, yendolo a ver, alabauan los juizios de Dios e trayeron al mesquino a su cassa. E luego morio syn confessyon e non es dubda que se fuesse para el ynfierno.

56.

Bona a Deo omnia sunt creata.

Todas las cossas por Dios fechas
Son buenas e derechas.

Dize Sant Agostin que todas las cossas son fermossas a su criador e fazedor, porque de todas vsa en prouecho vniversal. E pone enxenplo. Sy alguno entrasse en casa de algund ferrero e fallasse muchas ferramientas e se feziesse [dampno] en algunas dellas e por esto entendiesse que el ferrero era malo, que tenia aquellas ferramientas, seria loco, ca el ferrero tiene instrumentos nescesarios para su obra. E assi seria loco el que dixiesse que algunas animalias o criaturas son malas, porque en alguna cosa enpeçen e fazen dampno.

57.

Bonorum non est disputandum quis melior sit laudandus.

De los sanctos non es de disputar
Qual dellos sera mas de alabar.

Grandes maestros en theologia, el vno alabaua a Sanct Johan Baptista e dezia que era mejor, e el otro alabaua a Sanct Johan euangelista entendiendo que era meyor. E acordaron de auer disputacion solenpne sobre esta question. E cada vno estudiaua con grand deligencia de buscar abtoridades e rrazones suficientes para alabar cada vno al que era deuoto e que era mayor. En la noche ante del dia de la disputacion cada vno destos sanctos aparescio al su deuoto que tenia su parte e dixole : « Nos en el çielo bien somos concordes e vos en la tierra non seades discordes. » Estonçes anbos concordes publicaron esta rrazon e esta vision al pueblo e dieron laudes a Dios.

58.

Bonus et sanctus quam potens exercitus plures habet.

A los buenos e sanctos mas ha que ayudar
Que a los principes grandes para pelear.

Dizen que el rrey de Siria puso assechanças e celadas al rrey de Israel por lo tomar, mas el propheta Eliseo descobria la çelada, de lo qual fue muy turbado el rrey de Siria. E embio muchos caualleros e gente de armas que tomassen al propheta e venieron e cercaronlo, e en la mañana [el moço del propheta][1] vio tanta muchedunbre de gente e ouo grand temor e començo a dar bozes a su señor e dezir : « ¡ Hay, hay, hay ! mi señor, ¿ que faremos ? » E dixole el propheta : « Non ayas temor, ca mas son con nosotros que con ellos. » E faziendo oracion Eliseo, Dios abrio los ojos del moço e vio que vn monte staua muy lleno de cauallos e de carros de fuego al rrededor de Eliseo.

59.

Canis fidum animal dicitur esse.

El can es de buena amistad
E de muy grand fieldat.

Segund cuentan las hystorias, en Roma auia vn can que, seyendo su

1. « Consurgens autem diluculo minister viri Dei, egressus, vidit exercitum », etc. *Rois* IV, 6, v. 15.

señor preso, nunca lo desamparo en la carcel, en la qual morio, e el muerto, esso mesmo nunca lo desamparo, dando muy grandes aullidos en manera de lloros. E los que lo veyan, aviendo conpassion del e veyendo su grand fieldat, dauanle de comer. E el can leuaualo en la boca a su señor e fazia señales que lo comiesse, e veyendo que su señor non lo comia, nin el lo queria comer e asy estaua con el ayuno. E despues lançaron el cuerpo en el rrio de Tibri. E el can por sustentar el cuerpo del muerto, lançosse en el rrio e leuantaualo el, yendo so el agua quanto pudo, e muy mucha gente de Roma salieron ver aquella marauilla del amor e fieldat de aquel can.

60.

Caritas gruum hominibus est exemplum.

El amor de las gruas e bondat
Enxemplo es de caridat.

Todo ombre que tiene conpaña deue trabajar a todo su poder de poner piedra de caridat entre sus fijos e sus conpañas, e ssy fallare alguno que non es bien obediente, deuelo echar de sy a enxenplo de las gruas. Dizesse en el libro de las *Ethimologias* de Sanct Ysidro e en el libro *de proprietatibus rerum* que las gruas son grandes aues e amanse las vnas a las otras e biuen en conpañia e en vno bolan ordenadamente e en vno van de vnas tierras a otras e en vno asosiegan e toda la vida biuen son vn rrey. E esto enseña que los omnes deuen fazer, ca deuen beuir so vn padre o vn sseñor e estar a su amor, e el en amor dellos. E quando acaesce que las gruas pelean vnas con otras, acabada su pelea, luego se tornan en el primero amorio, e sy alguna se pierde de la conpaña, dando bozes, busca las otras. Assy deuen los omnes fazer.

61.

Caritatem habens ipsum pro proximo se exponit.

El que a su proximo ha caridat
A muerte se expone por piedat.

En el tiempo que Ytalia fue despoblada de los Vandalos e muchos de las partes de Canpania fuessen leuados cautiuos al rreyno de Africa era vn omne sancto obispo : de todas cossas que pudo aver de obispado dio a los cautiuos e a los pobres. E non teniendo ya cossa alguna que podiesse dar a los que le pedian, acaescio que vn dia vino a el vna viuda que le dixo commo el yerno del rrey de los Vandalos leuara a su fijo captiuo e pedio al sancto omne el precio que oviesse de dar por el, que gelo diese, sy aquel señor que lo tenia lo quisiese rrescebir e dexarlo

tornar a su tierra. El sancto omne penssando entre si que daria aquella mugier e non fallo cossa que le pudiesse dar, saluo a el mesmo. E rrespondio a la mugier : « Non tengo cosa que te pueda dar, mas toma a mi e di que so tu sieruo e dame en logar de tu fijo porque lo puedas cobrar. » E ella penso que escarnescia mas que non avia conpasion. El sancto omne que era muy bien fablante, segund que lo avia aprendido en los estudios, dixo a la mugier que non dubdasse e creyesse lo que le dezia e que le diesse en seruicio e en lugar de su fijo. E luego fueron anbos al rreyno de Affrica e quando llegaron ante el yerno del Rey que tenia el fijo de la biuda e ella rogole que le diesse su fijo, e con grand soberuia non solamente la menosprecio mas avn non la queria oyr. E la biuda dixo : « Ves aqui, este omne te do por el e aue piedat de mi e torname mi fijo. » E el quando acato a sancto Paulino preguntole que arte sabia. E rrespondio el sancto omne : « Non se arte alguna, mas se bien labrar vn huerto. » E aquel cauallero, avnque era gentil, deque oyo que era sabio en labrar ortaliza, rrescebiolo de buena voluntad e tomolo por sieruo, e dio su fijo a la biuda. La qual se torno luego para su tierra. E Paulino tomo cura de labrar en la huerta. E este yerno del Rey muchas vezes entraua en el huerto e rrequeria a su ortolano e demandauale sobre algunas cossas. E veyendole omne muy sabio, començó a dexar sus amigos familiares, e muchas vegadas fablaua con su ortolano e deleytauasse mucho con sus palabras. E Paulino avia por costunbre de leuar cada dia yeruas odorifeas e verdes a la mesa de aquel señor. E dauanle pan e tornauasse al huerto, e faziendo esto muchos tiempos, acaescio que vn dia fablando en grand secreto con su señor, dixole : « Para mientes que has de fazer e commo has de disponer deste rreygno, ca el Rey en breue ha de morir ». E por quanto el Rey amaua mucho a este su yerno mas que a todos los otros, non lo quisso callar, mas lo que le dixo su ortolano, que era omne sabio, luego gelo rreuelo. El Rey, oyendo esto, rrespondio : « Mucho querria ver a este omne que dizes. » E el yerno, que era señor de Paulino, dixo : « El me suele traer yeruas bien olientes al tiempo del comer; yo le mandare que las traya aca porque lo conoscas. » Otro dia el Rey ssentandosse a comer, vino Paulino con sus yeruas bien olientes, e veyendolo el Rey a desora ouo temor e mando a su fija que llamasse al yerno e descobriole vn secretto que non le avia rreuelado e dixole : « Verdat es lo que oyste a tu ortolano, ca esta noche vi joezes en sueños en cathedras contra mi, entre los quales este estaua e el açote que algunas vegadas yo tome por su sentençia mandaron que me lo tirassen. Mas sabe quien es este tu ortolano, ca segund yo piensso e segund paresce por el, omne de tanto bien non deuia ser de pequeño estado. » E estonçe su señor pregunto a Paulino en secretto el que omne era. E rrespondio : « Yo so tu sieruo que rrece-

biste en lugar del fijo de la biuda. » El dixo que non le preguntaua quien fuesse, mas que le dixiese que quien era el en su tierra. E esto demandogelo muchas vezes. El sancto omne constrenido por muchas conjuraciones, ya non lo podiendo negar, dixo que avia seydo obispo. E quando el lo oyo, ouo muy grand temor e homilmente se le ofrescio, deziendole : « Pideme lo que quisieres porque tornes a tu tierra con grandes dones. » E dixo Paulino : « Vn grand bien me puedes tu fazer que sueltes a todos los captiuos que tienes de mi cibdat. » E luego fueron buscados por toda Affrica e por satisfacion de Paulino fueron todos sueltos e dierongelos con muchas naos cargadas de trigo. E dende a pocos dias morio el rrey de los Vandalos. E asy perdio el açote que ouiera para su destrucion e para correpcion de los fieles por consentimiento de Dios. E assy fue que Paulino, sieruo de Dios, dixiesse verdat, e el que solo en seruiçio se dio, tornose a libertad del seruicio con muchos otros, queriendo parescer aquel que tomo forma de sieruo porque nosotros non fuesemos sieruos del pecado. Del qual seguiendo la via, Paulino se fizo de voluntad sieruo solo por algund tiempo porque despues fuesse libre con muchos e non con vno.

62.

Casta mulier pocius eligit mori quam diffamari.

La buena mugier e honesta
Mas quiere morir que beuir deshonesta.

Dize Sant Agostin en el *Libro de la çibdat de Dios* que ouo vna dueña en Roma que auia nonbre Lecrescia, muy noble en costunbres e en linaje. E el su marido avia nonbre Colatinos, el qual conbido al fijo del emperador Tarquino, que avia nonbre Festus, para ver vn su castillo que auia nonbre Colacio. E quando entro en el castillo vio a Lucrescia entre otras muchas nobles dueñas assentada, e conssiderando las costunbres e honestidat e gesto de Lucrescia e la muy grand fermosura del cuerpo, fue presso de grand amor loco della e guardo tiempo quando el Rey partio de Roma por la guerra e Colatinos, marido de Lucrescia, con el. Este Festus, fijo del Rey, fue para aquel castillo onde viera a Lucrescia con sus dueñas e fue rresçebido honrradamente. E al tiempo del dormir en la noche fizole aparejar camara e cama, segund que pertenescia a fijo de rrey, e el ssopo la cama donde dormia Lucrescia. E non commo huespede mas commo enemigo, seyendo todos adormidos, entro en la camara de Lucrescia e pusole la mano ezquierda en la garganta, e teniendo la espada en la mano derecha, dixo : « Calla, Lucrescia, que yo so Festus, fijo de Tarquino. Sy dieres bozes, luego moriras. » E ella fue muy espantada. Estonçes el

començo ora por promissiones, hora por espanto, ora por amenazas trabajar por adozirla que le conssentiese. E quando vio que en ninguna manera non podia con ella, dixole : « Sy non me consientes, yo degollare vn sieruo tuyo e a ti e desnudo el su cuerpo con el tuyo ayuntare en este tu lecho porque ssea fama por todo el mundo que Lucrescia, porque cometio adulterio con vno de sus sieruos, fue degollada. » Estonce ella, temiendo la infama deste mundo, consentio. Ella otro dia luego enbio cartas a su padre e a sus hermanos e a su marido e a Bruto, sobrino de Tarquino, que era stonce consul, que luego sin tardança veniesen a ella. E desque todos fueron venidos, començo a fablar assy : « ¡Ay que Festus, fijo del Rey, entro en mi cassa non como huespede mas commo enemigo! Tu, Colatino, mi marido, sabe que pisadas de otro varon estraño sson en tu lecho. Empero el cuerpo fue forçado, el coraçon esta ssaluo. Onde quanto a la culpa yo me absueluo, de la pena non quiero ser librada. E el que esto fizo, maguer que en mi daño e desonrra lo fizo, en su daño e desonrra sera tornado, sy vosotros omnes sodes para ello. E porque alguna dueña non viua non castamente por enxenplo de Lucrescia que quisiesse rrescebir exemplo de la culpa non menosprecie rrescebir enxemplo de la pena. » E saco vn cochillo que traya ascondido so la vestidura e metioselo por el cuerpo e assy cayo muerta. Estonce Bruto proconsul e Colatino su marido e su padre e sus hermanos e sus amigos tomaron el cochillo con que se mato e juraron sobre la sangre de Lucrescia de nunca cessar fasta que lançassen de Roma la generacion de Tarquino e que nunca consentiessen que della rreynasse alguno en Roma de alli adelante. E assy fue fecho que leuaron el cuerpo de Lucrescia a Roma e tanto alborço fue fecho en la çibdat que desterraron a Tarquino. E fue fuyendo a vna cibdat que llamauan Ardua, acerca de Gabies, e a Festo su fijo, que avia fecho el malefiçio, degollaronlo. E la mugier, perdida la verguença, luego con ella pierde la castidat e onestidat.

63.

Castus non creditur corde cuius est occulis impudicus.

Non es casto de coraçon
Quien en los oios ha corrupcion.

Dizen que vn sancto, que llamauan Iohan, que avia spiritu de profecia, al qual vino vn grand omne de Roma con su mugier, que era enferma, e non la quisso ver, mas sanola, sseyendo ella absente, e mandole assi : « Nunca cures de ver la presencia corporal de los sieruos de Dios, mas demanda e rrequiere sus oraciones. »

E el abbat que llamauan Syluano, sy le fazian salir de su celda,

cobriasse la cara e dezia : « ¿Que nescessidat es ver esta lunbre temporal en que non ha prouecho alguno? » E assy los omnes sanctos apartauanse de ver las cosas vanas e non curauan desta vida.

E por esta rrazon Sanct Anton pregunto a vno que llamauan Didimo si le pesaua porque avia perdido la vista. E el callando por verguença, dixole Sanct Anton : « Non te pesse porque non tienes oios, los quales tienen los mosquitos e las serpientes, mas gozate porque tienes aquellos ojos con que puedes ver a los angeles e a Dios. »

E otrossi se leye en *Las vidas de los sanctos padres* que fue dicho a Santa Sincletite : « Non te pesse porque perdiste los ojos, ca te fue quitada la materia de los pecados, ca el ojo es mensajero del coraçon e demuestra lo que dentro esta. » Onde non es de creer que aquel es casto en el coraçon que la vista del qual non es casta. Ca, segund dize Sant Agustin, que el ojo que non es casto mensajero es del coraçon non casto.

Onde cuenta Valerio que vn omne rromano mato a su mugier porque la vio acatar a los omes por vna feniestra e judgandola por esto non ser casta.

64.

Ceco animas comitere fatuum esse uidetur.

Quien al ciego animas encomienda
Es locura magnifiesta.

Dizen que vn omne dio vn puerco a muchos ciegos con condicion que lo matassen a palos. E el puerco andaua del vn cabo al otro e los ciegos, pensando dar al puerco, dauanse los vnos a los otros en manera que quedaron muy mal feridos. E assy fazen los pecadores deste mundo que deuen matar el puerco que es el pecado, mas por el puerco los vnos a los otros se atormientan. E assy fazen los perlados que cometen cura de animas a los ynnorantes, que son çiegos quanto a los ojos corporales e quanto a los spirituales que non han deuoçion, por non entender lo que leyen e los perlados toman en si el pecado.

65.

Celebrare cotidie nimium placet Deo.

Quien celebra con deuocion
A Dios plaze con su oracion.

Vn obispo de la çibdat de Carmesia, que avia nonbre Cassio, omne de buena vida, auia por costunbre de dezir cada dia misa, en manera que pocos dias o ninguno pasauan que non celebrasse. E la su vida concordaua con el sacreficio que fazia a Dios e todo quanto auia daua en limos-

nas. E quando venia celebrar, con muchas lagrimas parescià su contricion.

E dize Sanct Gregorio que vn diachono de buena vida, que fuera su criado deste sancto obispo, le conto e dixo que vna noche Dios aparesciera en vision a vn su presbitero e le dixiera : « Ve e di al obispo, faz lo que fazes, obra lo que obras, non cessen tus pies, non cessen tus manos, el dia de los apostolos vernas a mi e dartehe tu galardon. » E leuantosse el sacerdote, mas por quanto venia acerca el dia de los apostolos ouo temor de dezir al obispo el dia de su fin tan acerca. Otra noche aparesciole Dios e rreprehendiole muy fuerte porque non feziera lo que le mandara. E dixole otra vegada las palabras sobredichas. E estonçe el sacerdote leuantosse para yr a dezir al obispo lo que le era rreuelado, mas la fra(n)queza del coraçon lo enbargaua de yr alla e porque suele la negligençia e menosprecio traher yra a los que son mansos e beguinos. La terçera vegada aparesciole el señor e diole muchos açotes, en manera que ablando la dureza del coraçon. E assy leuantosse el sacerdote castigado por açotes e fue al obispo e fallolo acerca del sepulcro de Sant Jouenal, martir, que queria dezir misa, segund ssolia. E rrogo a los que ende estauan que se apartassen que queria dezir vn secreto al obispo. E lançosse a sus pies e llorando fuertemente que apenas el obispo lo podia leuantar para ssaber la causa de aquellas lagrimas, e el, para fazerle la rrelacion de la vision por orden, tirosse la vestidura que traya en cima de los ombros e mostro las llagas del cuerpo para testigo de la verdat e de la culpa en que avia caydo, e vio que tenia las espaldas llagadas e cardenas de los açotes, e quando el obispo lo vio, ouo grand pauor e marauillandosse mucho demandole que quien se atreuiera a fazer tales cossas. El ssacerdote le rrespondio que por el avia rrescebido aquellas llagas. El obispo marauillosse mucho, mas con grand temor. E luego el ssacerdote dixole el secreto e la vizion que viera por las palabras mesmas que oyera : « Faz lo que fazes, obra lo que obras, non cessen tus pies, non cessen tus manos, el dia de la fiesta de los apostolos vernas a mi e yo te dare el tu galardon. » Las quales cossas oydas, el obispo echosse en oracion con grand contricion, e maguer que avia venido a dezir missa a la tercia, por la grand tardança de la oracion allongosse la missa fasta la ora de la nona. E desde aquel dia sienpre acrescento en las obras de piedat. E fue fecho tan fuerte en la obra quanto era cierto en el galardon. E este obispo avia por costunbre de venir el dia de la fiesta de los apostolos a su iglesia e desde aquella rreuelaçion ouo mas coydado de venir. El segundo año e el tercero vino pensando de su muerte. El quarto e quinto e sexto, entendiendo aquel dia morir, e ya podiera creer que non era verdat la rreuelacion. E el septimo año vino a las vigilias de la fiesta sano e en la vigilia tomole vn

dolor. E el dia de la solepnidat esperando los sus deuotos la missa que auia de celebrar, dixo que non la podia dezir. E ellos que pensauan de la su muerte, segund lo que avian oydo, todos en vno venieron a el e de vna concordia e ayuntamiento dixieron que non averian folgança nin gozo, saluo si el obispo fuesse rrogar a Dios por ellos. E estonçe el por su rruego, dixo la missa en su oratorio e con su mano propia tomo el cuerpo de Jesu Christo e dio paz a todos. E acabada la missa, tornosse al lecho e yaziendo alli vio que estauan sus saçerdotes e ministros enderredor del, e por manera de espedirse dellos e para sienpre rrogoles que guardassen toda via caridat e predicoles quanto deuian guardar e honrrar la concordia. E deziendo estas santas palabras de amonestaciones dio vna grand boz, deziendo : « Agora es ora. » E luego con sus manos dio el paño que, segund costunbre de los que mueren, lo tendiesse ssobre su cara. El qual tendido, dio el anima a Dios.

66.

Clemencia inata regibus debet esse.

Piedat deue auer en el Rey,
Segund que lo manda la ley.

Recuenta Valerio vn enxemplo, en el libro quinto, de la clemencia e piedat de Marcelo, consul de Roma, que conquisto e tomo a Çaragoça de Çeçilia, que estando en vna torre alta mirando la fertilidat e habundança de la cibdat e muchedunbre de gente afrigida e coytada, non pudo tener las lagrimas e lloro.

Cuenta otrossi ende que quando Cesar vio la cabeça de Ponpeyo que fuera degollado, al qual avia vençido, con grand conpassion lloro.

Recuenta ahun ende de la piedat de Ponpeyo con el rrey de Armonia que feziera guerra contra el rreygno rromano. E yaziendo delante del vencido, non le consentio star assy, mas con buenas palabras lo leuanto e mandole poner la corona en la cabeça e rrestituyolo en su primero estado, deziendo que era cossa fermossa vencer los rreyes e perdonar. E commoquier que a todos los omnes pertenesçe de perdonar, mucho mas al principe e al que tiene poderio es nescesario en perdonando e temperando las penas a los coytados e culpados, ca la misericordia e piedat es temperança del coraçon en poderio del que tiene poder de sse vengar o de amenguar la pena contra el menor.

67.

Clemencia e humilitas principibus inesse debet.

Piedat deue sser e bondat
En los principes e humildat.

Dizen que vn duque de Atenas, que auia nonbre Pissistarcus, avia vna fija muy fermosa de la qual se enamoro mucho vn mançebo. E vn dia pasando con su madre por la calle, el mancebo encontrandolas, besso a la donzella. E la madre muy turbada pedio al duque que le feziese justicia del e que le mandase matar. Respondio el duque : « Si los que nos aman e nos quieren bien matamos, ¿que faremos a los que nos han odio e quieren mal? » Esta palabra salio de la boca del principe de entencion de humildat e piedat e en esta manera dissimulo la injuria de la fija e mucho mas la suya.

E este mesmo prinçipe avia vn amigo que llamauan Aristo, e vna vegada ouo tanta yra e malenconia que lo escopio en la cara, e el non mudo la voluntad nin el gesto mas que sy non ouiera rrescebido nin avido injuria, e sus fijos querian vengar la injuria e non lo consentio. Otro dia este Aristo, penssando la ofenssa e culpa que cometiera en el principe, quisose matar. E oyendolo Pissistarcus fue a el e fizo seguransa con juramento de nunca le demandar injuria e que estaria en el primero estado de amistança en que primeramente staua e assy le rreuoco de la muerte.

68.

Clemencia ualde in principibus est laudanda.

La piedat es mucho de notar
E en los principes de alabar.

Titus fue vn noble emperador e de tanta clemencia e piedat acerca de sus subditos que ome que a el veniesse nunca lo enbio desconsolado nin triste. E en su tienpo aviendo muy grand pestilencia de muertes, mas affecion mostraua a todos los que morian que non a los principes. E a todos consolaua con sus cartas e a todos acorria dandoles grandes dones e para melezina les daua muchas ayudas. E este prometio de rrescebir profession de obispo porque sienpre guardasse sus manos de muerte de omne. E de alli adelante nunca mando matar nin fue consentidor en muerte. E dos caualleros de grand linaje de Roma, queriendo ser emperadores e traherlo a la muerte, non les dixo otra cossa seyendo [con]vencidos ante el de la traycion saluo que se enmendassen e dexassen de fazer lo que tenian pensado, mostrandoles commo el inperio otro ninguno non lo podia aver saluo al que Dios lo daua, e ssy alguna cosa ellos deseauan, prometio de gela dar. E luego enbio mensajeros a la madre de vno dellos que estaua muy lueñe coytada e triste porque sopo que su fijo era acusado e que le dixiesen commo era libre. Otra vegada su hermano carnal, el qual se dezia Domiciano, le trataua la muerte e alboroço el pueblo contra el. E seyendo acusado, pensso de foyr e el emperador non lo mato

nin lo desterro nin lo touo en menor honrra que solia, ante le estableſcio por su conpañero e despues del que fuesse emperador.

69.

Cogita quid accidere semper possit.

Sienpre deues pensar e ver
Las cosas que te pueden acaescer.

Dizen de vn principe que vna vegada le diera vn filosofo vna cedula en que eran escriptas estas palabras : « En todas las cosas que ouieres de fazer ssienpre pienssa lo que te puede acaescer. » Este principe mando que esta cedula que la escreuiessen de letras de oro, e mandola poner en las puertas de su palacio. E dende a poco vnos de sus enemigos trataron con su baruero que lo degollasse. E el baruero veniendole a fazer la barua, vio la escriptura en la puerta e leyola e quando vino ante el principe començo a temblar e mudarssele la color e mandolo prender, e por amenazas e tormentos conoscio la verdat. El principe conoscio e perdonolo e mando degollar a los que tratauan la maldat. Por lo qual paresce que es muy grand prouecho en todas las cosas penssar el ffin.

70.

Cogitacio tua sit talis qualis incarcerati.

Sy enpre ssea el tu penssar
Como el que han de matar.

En *La vida de los sanctos padres* se leye que vn monje rrogo a vn abbat que le dixiesse algund buen consejo. Dixole : « Vete [e] sienpre pie[n]-san[1] lo que pie[n]ssan los malfechores que estan en la carcel, que syenpre preguntan a los omnes que donde esta el joez e quando verna. E assi lloran esperando las penas que han de rrescebir. E assi el monje deue rreprehender a su anima, deziendo : ¡ Ay de mi ! ¿quando he de estar ante el juyzio de Jesu Christo e dar rrazon de mis obras ? Si esto sienpre pensares, podras ser saluo. »

71.

Confessio contra cogitaciones multum prodest.

Mucho vale la confession
Para los pensamientos del coraçon.

Vn monje pregunto a vn omne bueno : « ¿ Que fare que me turban

1. Piensan *pour* piensa en.

muchos pensamientos e non se commo los pueda rrepugnar e tirar de mi? » E rrespondiole : « Non rrepunes nin te armes contra todos los pensamientos e tentaciones malas, mas contra vna que es cabeça, conuiene a ssaber temptaçion e pensamiento vano de coraçon, e para esto la mejor melezina es la confession que magnifiesta e demuestra las temptaçiones a los santos padres. » Onde vno dellos dixo a vn monje que hera mucho temptado del spiritu malo de fornicaçion : « Fijo, non encubras nin enceles tus pensamientos e assy el espiritu malo confondido se partira de ty. » Ca non ha cossa que asi destruya e confonda el pecado de los diablos como reuelar e descobrir los secretos de los malos pensamientos a los santos padres. E specialmente conviene que los pensamientos de la yra non procedan nin sestiendan a palabras desonestas.

CCXVI[a].

Mendacium pessimum est delictum.

De todo viçio se puede quitar el pecador
E mas del mentir que es mucho peor.

Vn doctor pregunto de la vida de vn su sobrino, e su maestro dixole : « Vuestro sobrino es luxuriosso e goloso e jugador de dados. » E dixo el sabio : « Todas esas cosas de ligero pueden auer correpçion. » E preguntole sy acostunbraua mentir. E dixole el maestro que era muy mentirosso. E dixo el sabio : « Agora desespero del, ca este pecado, commo sea muy malo, non se puede corregir de ligero. »

El chantre de Paris, que era vn grand sabio, dixo a vn su seruidor que mas querria que fuesse luxurioso e adulterio que fuesse mentiroso.

CONTES POPULAIRES LORRAINS

RECUEILLIS DANS UN VILLAGE DU BARROIS

A MONTIERS-SUR-SAULX (MEUSE)

(Suite).

XXXII.

CHATTE BLANCHE.

Il était une fois un jeune homme appelé Jean; ses parents étaient riches et n'avaient pas besoin de travailler pour vivre. Un jour, ils lui donnèrent deux mille francs pour aller à la fête d'un village voisin; Jean les perdit au jeu. « Si tu veux, » lui dit un camarade, « je te prêterai de l'argent. » Il lui prêta six mille francs, et Jean les perdit encore; il était bien désolé.

En retournant chez ses parents, il rencontra un beau monsieur: c'était le diable. « Qu'as-tu donc, mon ami ? » lui dit le diable; « tu as l'air bien chagrin. — Je viens de perdre huit mille francs. — Tiens, en voici vingt mille; mais dans un an et un jour tu viendras me trouver dans la Forêt-Noire. »

De retour chez ses parents, Jean leur dit : « J'ai perdu beaucoup d'argent au jeu, mais j'ai rencontré ensuite un beau monsieur qui m'a donné vingt mille francs et m'a dit d'aller le trouver au bout d'un an et un jour dans la Forêt-Noire. — C'est le diable! » s'écrièrent les parents, « il faut courir après lui pour lui rendre l'argent. »

Le jeune homme monta à cheval et partit aussitôt. Quand il eut fait six cents lieues, il demanda à des gens qu'il rencontra : « Y a-t-il encore bien loin d'ici à la Forêt-Noire ? — Il y a encore six mille lieues. — Je ne suis pas près d'y arriver, » dit Jean. Enfin, juste au bout d'un an et un jour, il parvint à la Forêt-Noire, et il rencontra auprès de la maison

du diable une fée qui lui dit : « Voilà une fontaine, dans laquelle il y a trois plumes qui se baignent : la Plume verte, la Plume jaune et la Plume noire : tu tâcheras de prendre la Plume verte, de lui enlever sa robe et de lui donner un baiser. »

Jean se rendit près de la fontaine et prit la Plume verte ; il lui donna un baiser, malgré sa résistance. « Le diable est mon père, » lui dit-elle alors. « Quand vous serez dans sa maison, s'il vous offre une chaise, vous en prendrez une autre ; s'il vous dit : Mettez-vous à cette table, vous vous mettrez à une autre ; s'il vous dit : Voici une assiette, ne la prenez pas ; s'il vous présente un verre, refusez-le ; s'il vous dit de monter à la chambre haute, comptez les marches de l'escalier jusqu'à la dix-huitième ; s'il vous montre un lit, couchez-vous dans celui d'à côté. Et s'il vous demande pourquoi vous faites tout cela, vous répondrez que c'est la coutume de votre pays. »

Le jeune homme entra dans la maison du diable. « Bonjour, monsieur. — Bonjour. Tiens, voici une chaise. — J'aime mieux celle-ci. — Voici un verre. — Je prendrai celui-là. — Voici une assiette. — Je n'en veux pas. — Tu es bien difficile. — On est comme cela dans mon pays. — Allons, viens, que je te conduise où tu dois coucher. »

En montant l'escalier, Jean compta les marches, une, deux, trois, jusqu'à dix-huit. « Pourquoi comptes-tu ainsi ? — C'est la coutume de mon pays. » Ils entrèrent dans une chambre à deux lits. « Mets-toi dans ce lit, » dit le diable. — « C'est bon, » dit Jean, « je vais m'y mettre. »

Le diable parti, Jean se coucha dans l'autre lit. Pendant toute la nuit, le diable ne cessa de secouer et d'agiter dans tous les sens le lit dans lequel il pensait que le jeune homme s'était couché. Le lendemain matin, il entra dans la chambre. « Te voilà ? » dit-il à Jean ; « tu n'es pas mort ? — Non, » dit Jean. — « Maintenant, » reprit le diable, « tu vas aller couper ma forêt. Voici une hache de carton, une scie de bois et une serpe de caoutchouc. Il faut que pour ce soir le bois soit coupé, mis en corde et rentré dans la cour du roi. »

Le jeune homme s'en alla bien triste dans la forêt. Vers le milieu de la journée, la Plume verte vint lui apporter à manger. « Qu'avez-vous, mon ami ? » lui dit-elle. — « Votre père m'a commandé de couper tout son bois, de le mettre en corde et de le rentrer pour ce soir dans la cour du roi. » La Plume verte donna un coup de baguette : voilà le bois coupé, mis en corde et transporté dans la cour du roi.

Le diable, étant venu, fut bien étonné. « Tu as fait ce que je t'avais commandé ? — Oui. — Oh ! oh ! tu es plus fort que moi ! Eh bien ! maintenant tu vas me bâtir un beau château bien sculpté en face de ma maison, avec une belle flèche au milieu. »

La Plume verte vint encore apporter à manger au jeune homme et le

trouva couché par terre. « Qu'avez-vous ? » lui dit-elle ; « qu'est-ce que mon père vous a commandé ? — Il m'a commandé de lui bâtir en face de sa maison un beau château bien sculpté avec une belle flèche au milieu. — Eh bien ! » dit-elle, « je vais me changer en chatte blanche. Vous me tuerez ; vous ferez bouillir ma peau dans de l'eau ; vous détacherez mes os, en regardant bien comment ils sont placés, parce qu'il faudra les rajuster ensuite ; vous trouverez dans mon corps une belle flèche, que vous mettrez au faîte du château. »

Le jeune homme fit tout ce qu'elle lui avait dit ; seulement, quand il rajusta les os, il y en eut un au petit doigt qui ne fut pas bien remis. D'un coup de baguette, le château se trouva bâti.

« Tu as fait ce que je t'ai commandé ? » dit le diable. — « Oui, » dit Jean. — « Oh ! oh ! tu es plus fort que moi ! » Alors il banda les yeux à Jean et lui dit : « Voilà la Plume verte, la Plume jaune et la Plume noire. Si tu mets la main sur celle qui a été changée en chatte blanche, tu l'auras en mariage. » Le jeune homme mit la main sur celle du milieu : c'était bien la Plume verte.

Le soir venu, le diable dit à Jean : « Tu vas coucher dans ce lit. » Jean se coucha dans l'autre. Pendant la nuit, il s'éleva un grand vent ; la Plume verte dit au jeune homme : « Voulez-vous fuir avec moi ? — Je le veux bien, » dit Jean. Aussitôt, ils s'envolèrent au vent.

Quand ils furent près de la maison de Jean, la Plume verte embrassa le jeune homme, et, de laid qu'il était, il devint beau. « Si vos parents veulent vous embrasser, » lui dit-elle, « ne vous laissez pas faire, car votre beauté s'en irait. » Lorsque Jean fut entré dans la maison, on voulut l'embrasser, mais il s'en défendit ; il n'y eut que sa vieille grand' mère qui le voulut absolument ; aussitôt il redevint laid, comme devant. La Plume verte lui dit : « Je vais donc vous embrasser encore. » Elle l'embrassa, et il redevint beau.

Le matin, le diable, étant monté à la chambre, ne trouva plus personne ; il se mit à la poursuite des deux jeunes gens. Sur son chemin, il vit un casseur de pierres. Il lui dit : « Avez-vous vu un garçon et une fille qui volaient au vent ? — Ah ! les pierres sont dures ! — Ce n'est pas cela que je vous demande. Avez-vous vu un garçon et une fille qui volaient au vent ? — Elles sont bien difficiles à casser. — Ce n'est pas de cela que je parle. »

Le diable poursuivit son chemin et rencontra un laboureur. « Avez-vous vu un garçon et une fille qui volaient au vent ? — Oh ! la terre est malaisée à labourer. — Avez-vous vu un garçon et une fille qui volaient au vent ? — L'ouvrage ne va pas aujourd'hui. — Je ne parle pas de cela. » Le diable, impatienté, s'en retourna.

Cependant beaucoup de beaux messieurs, qui ne savaient pas que

Chatte Blanche était la femme de Jean, la recherchaient en mariage. Il en vint un qui lui donna cent mille francs. « Attendez, » lui dit-elle, « il faut que je sorte ; j'ai oublié de fermer la porte du buffet. » Pendant qu'elle était sortie, son mari, qui avait tout entendu, tomba sur le prétendant à coups de bâton. Il en vint un autre qui donna quatre-vingt mille francs à Chatte Blanche. « Excusez-moi, » lui dit-elle, « j'ai oublié d'aller couvrir mon feu. » Elle sortit ; Jean arriva avec un fouet et fouailla d'importance le beau monsieur. Un troisième vint, qui donna soixante mille francs. « Il faut que je sorte, » lui dit Chatte Blanche ; « j'ai laissé la porte de ma chambre ouverte. » Jean mit le galant à la porte à coups de trique. Il se trouvèrent alors assez riches, et ils firent une belle noce.

Ce conte est, en raison des éléments qui le composent et des transformations par lesquelles plusieurs de ces éléments ont passé, un des plus curieux de notre collection. Il présente, pour l'ensemble, le thème que M. R. Kœhler désigne sous le nom de thème de la *Fiancée oubliée*, et dont voici l'idée générale, sous sa forme la plus fréquente : — Un jeune homme, prisonnier de certain être malfaisant (diable, ogre, géant, sorcier, ondine, etc.), en reçoit l'ordre d'exécuter plusieurs tâches en apparence impossibles. Il est aidé par une jeune fille, ordinairement la fille de son maître, laquelle ensuite s'enfuit avec lui. Poursuivis par le diable, géant, ou autre, ou par quelqu'un des siens, les deux jeunes gens leur échappent par des moyens magiques, le plus souvent par des transformations. Une fois revenu chez ses parents, le jeune homme oublie sa fiancée, — ordinairement par suite d'un baiser que lui donne sa mère, — et sa fiancée trouve enfin le moyen de lui rendre la mémoire.

Ce thème, auquel se rattachent les contes allemands n^os^ 113, 193, et aussi n° 56 de la collection Grimm, s'est déjà offert à nous, écourté, dans notre n° 9, l'*Oiseau vert*. Il a été étudié par M. Kœhler en 1862 dans la revue *Orient und Occident* (t. II, p. 103 seq.) ; en 1869, dans ses remarques sur un volume de contes esthoniens (Fr. Kreutzwald, *Ehstnische Mærchen*, übersetzt von F. Lœwe, p. 362), et en 1870 dans ses remarques sur les contes siciliens n^os^ 54, 55 et 14 de la collection Gonzenbach.

Nous examinerons successivement chacune des parties de notre conte lorrain.

Prenons d'abord l'introduction. Dans un grand nombre de contes de ce type, c'est par suite d'une promesse extorquée à son père, qui souvent n'en a pas compris la portée, que le héros est tombé entre les mains d'un être malfaisant. Il en est ainsi dans un conte écossais (Campbell, n° 2), dans deux contes suédois (Cavallius, n^os^ 14 A et 14 B de la trad. allemande), dans un conte esthonien (Kreutzwald, n° 14), un conte russe (Ralston, p. 120), un conte du « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, n° 26), un conte des Tsiganes de la Bukovine (Mém. de l'Ac. de Vienne, t. 23 [1874], p. 324), un conte grec moderne (Hahn, n° 54). Dans un conte danois (Grundtvig, p. 46 de la trad. all. publiée

en 1878), c'est par ses frères, en danger de périr sur mer, que le jeune prince, dès avant sa naissance, a été promis à une sorcière. — Ailleurs, le jeune homme est enlevé par un démon (conte hongrois : Gaal-Stier, n° 3) ou par une magicienne (conte sicilien : Gonzenbach, n° 55) ; il est attiré par un cerf dans un bois où il est fait prisonnier par un certain roi (conte westphalien : Grimm, n° 113) ; ou bien, égaré dans une forêt, il arrive chez un ogre (conte sicilien : Gonzenbach, n° 54) ; enfin il entre tout simplement au service d'un géant (conte norwégien : Asbjœrnsen, t. II, p. 140 de la trad. all.) ou va demander à un géant et une géante la main d'une de leurs filles (conte catalan : *Rondallayre* t. I, p. 85), etc. — Parmi les contes du type que nous étudions, il en est aussi un certain nombre dont le commencement est à peu près celui de notre conte lorrain. Nous nous arrêterons un peu en détail sur ces derniers contes, et, comme ils se rapprochent également beaucoup, pour la plupart, de cet épisode si bizarre des trois « plumes » qui se baignent et à l'une desquelles il faut enlever sa robe, nous donnerons en même temps l'analyse des passages qui correspondent à cet épisode et l'éclairent.

Dans un conte du Tyrol italien (Schneller, n° 27), un jeune homme, grand joueur, se trouvant un jour dans le pays des païens, perd tout ce qu'il possède contre un aubergiste qui est enchanteur, et joue enfin son âme. L'autre, ayant encore gagné, lui laisse une année au bout de laquelle le jeune homme doit venir le trouver. Il veut y aller avant le temps fixé pour tâcher de se racheter. Saint Antoine de Padoue, qu'il a invoqué devant sa statue, lui apparaît sous la figure d'un moine, et lui dit d'aller près d'un certain pont. Là il verra arriver à tire d'ailes trois blanches colombes, qui déposeront leur plumage et se changeront en jeunes filles. Le jeune homme devra s'emparer du plumage de la plus jeune, le cacher, puis revenir le soir et le lui montrer dès qu'elle le demandera. Il suit ce conseil, et, quand la jeune fille cherche son plumage, il lui dit qu'il le lui montrera, mais qu'il faut qu'elle lui promette de venir à son aide. Alors elle lui dit que l'enchanteur est son père ; il imposera trois tâches au jeune homme, mais elle l'aidera, etc. — Un conte grec moderne, que nous avons mentionné plus haut (Hahn, n° 54), jette encore plus de jour sur cet épisode des trois « plumes », si obscur dans notre conte lorrain. Un jeune homme, promis au diable dès avant sa naissance, se met en route pour l'aller trouver. Une source infecte, dont il a vanté l'eau par complaisance, lui donne pour le récompenser ce conseil : « A tel endroit, il y a un lac ; trois néraïdes (*sic*) viendront s'y baigner. Cache-toi, et, tandis qu'elles seront dans l'eau, saisis leurs vêtements de plumes, qu'elles auront laissés sur le rivage, et ne rends pas les siens à la plus jeune avant qu'elle ne t'ait juré de ne jamais t'oublier, même dans la mort. » Ces « néraïdes » sont les filles du diable, comme le sont aussi, dans un conte basque de ce type (W. Webster, *Basque Legends*, p. 120), les trois jeunes filles à l'une desquelles le héros, d'après le conseil d'un *tartaro* (ogre), dérobe ses vêtements de colombe. — De même, dans le conte russe indiqué plus haut (Ralston, p. 120), le prince, qui a été promis par son père au Roi des eaux, rencontre une *Baba Yaga* (sorte de sorcière ou d'ogresse). Celle-ci lui dit de prendre les vêtements de l'aînée de douze jeunes filles qui arriveront sur le bord de la mer sous forme d'oiseaux. Quand il le fait, la jeune fille le supplie de lui

restituer ses vêtements : elle est la fille du Roi des eaux et elle rendra service au jeune homme.

On le voit : dans notre conte lorrain, l'idée première est parfaitement reconnaissable ; les éléments en existent à peu près tous, mais le sens en est perdu ; on ne sait plus ce que c'est que cette « plume » personnifiée, à laquelle il faut enlever sa robe. Du reste, même ce souvenir à demi effacé du thème primitif a disparu des contes de ce type dont il nous reste à parler dans cet endroit de nos remarques. Ainsi, dans un conte catalan (*Rondallayre*, t. I, p. 41), — après une introduction où le héros, un comte très-joueur, perd en une nuit sa fortune et sa vie et reçoit de celui qui a gagné l'ordre d'aller au Château du Soleil, d'où jamais personne n'est revenu, — on voit tout simplement trois jeunes filles qui se baignent : le héros, suivant le conseil d'une géante, s'empare des vêtements de la plus jeune et ne les lui rend que quand elle lui a indiqué où est le Château du Soleil. — Dans un conte milanais (V. Imbriani. *La Novellaja fiorentina e la Novellaja milanese*, 2e éd., Livourne, 1877, p. 411), le héros doit aussi se rendre chez le Roi du Soleil, contre qui il a gagné une partie de billard (*sic*), dont l'enjeu est la main d'une des filles du roi. Un vieillard indique au jeune homme où est le palais du Roi du Soleil, et lui conseille de dérober les vêtements des filles de celui-ci, pendant qu'elles se baignent ; il ne devra les leur rendre que si elles consentent à le mener à leur père. — Dans un conte allemand (Prœhle, *Kinder- und Volksmærchen*, n° 8), un prince dépense tout son argent dans les auberges ; il perd au jeu contre un étranger, au pouvoir duquel il doit aller se remettre tel jour, à tel endroit. Il rencontre une vieille qui lui dit qu'il trouvera un étang où se baignent trois jeunes filles, deux noires et une blanche (on se rappelle la Plume verte, la Plume jaune et la Plume noire de notre conte lorrain). Il faudra prendre les habits de la blanche. Ici, comme dans le conte catalan, le jeune homme cherche à obtenir du père de la jeune fille la main de celle-ci. — Comparez enfin le conte picard publié dans *Mélusine* (1877, col. 446)[1].

Cet épisode des *Jeunes filles oiseaux*, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui manque dans le plus grand nombre des contes du type de *Chatte Blanche*, appartient en réalité à un autre thème très-répandu. Là, le héros refuse de rendre à la jeune fille le vêtement de plumes dont il s'est emparé, et il la garde elle-même comme sa femme ; mais, un jour, la jeune femme trouve moyen de reprendre son vêtement et elle s'envole vers son pays. Après diverses aventures, le héros parvient à la rejoindre, et désormais ils vivent heureux. — Notons que plusieurs contes de ce type, par exemple un conte du Tyrol allemand (Zingerle, I, n° 37), un conte bohême (Waldau, p. 248), présentent vers la fin une suite d'épreuves que les parents de la jeune femme font subir à son mari, à son arrivée dans leur pays,

1. Un conte allemand, également du type de la *Fiancée oubliée* (Wolf, *Deutsche Hausmærchen*, p. 286), a, lui aussi, cette introduction. Un prince, joueur enragé, tombe au pouvoir du chasseur vert Grünus Kravalle, le diable. Il n'obtiendra sa liberté que s'il trouve le château de celui-ci dans un an et un jour. Voir encore un conte écossais du même type (Campbell, n° 2, var. 3) où un jeune homme, ayant perdu une partie de cartes contre un chien noir, se voit obligé de le servir pendant sept ans.

et dans lesquelles il est aidé par elle. Cet épisode rapproche ce thème du thème principal de notre conte lorrain, et il n'est pas étonnant qu'ayant ainsi une partie commune, ces deux thèmes se soient parfois fusionnés.

Nous avons dit que le thème des *Jeunes filles oiseaux* était très-répandu ; il ne sera pas sans intérêt de le montrer. Aux contes européens que nous avons indiqués, on peut ajouter, par exemple, des contes allemands (Simrock, n° 65, Grimm, n° 193), un conte italien (Comparetti, n° 50), un conte grec moderne (Hahn, n° 15), un conte bohême (Waldau, p. 555), un conte valaque (Schott, n° 19), un conte polonais (Tœppen. *Aberglauben aus Masuren*, 2e éd. Dantzig, 1867, p. 140), un conte finnois (Beauvois, *Contes populaires de la Finlande, de la Norwége et de la Bourgogne*, p. 181), un conte lapon (n° 3 des contes lapons trad. par F. Liebrecht, *Germania*, tome 15) [1]. On a recueilli également un conte de ce type chez les Esquimaux du Groënland méridional et du Labrador (*Tales and Traditions of the Eskimo*, by H. Rink, 1875, n° 12).

La littérature européenne du moyen âge présente aussi ce même thème, plus ou moins bien conservé. Ainsi, d'après M. Liebrecht (*Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. XVIII, p. 59), dans le poëme allemand de *Frédéric de Souabe*, le héros, qui, par suite d'une désobéissance de sa part, a vu s'éloigner de lui la princesse Angelburge, trouve ensuite l'occasion de dérober à celle-ci, pendant qu'elle se baigne, ses vêtements de colombe, et il ne les lui restitue qu'après lui avoir fait promettre de l'épouser. Dans les *Nibelungen* (Aventure 25), Hagen s'empare des vêtements de deux ondines pendant qu'elles se baignent, et il ne consent à les leur rendre que si elles lui révèlent l'avenir. Enfin, dans l'*Edda* scandinave (*Les Eddas*, trad. de Mme R. du Puget, 2e éd., 1865, p. 275), trois frères, fils de roi, étant à la chasse, rencontrent sur le bord d'un lac trois femmes qui filaient du lin ; « auprès d'elles étaient leurs formes de cygnes ». Ces femmes étaient des Valkyries. Les trois frères les emmènent chez eux : ils passent sept hivers ensemble ; « puis les femmes s'envolèrent pour chercher les batailles, et ne revinrent pas. »

En Orient, le nombre des rapprochements à faire est considérable. Ce thème des *Jeunes filles oiseaux*, nous le trouvons d'abord chez les Samoyèdes (voir le conte samoyède publié par M. Ant. Schiefner dans les *Ethnologische Vorlesungen über die altaischen Vœlker*, d'Alexander Castren. Saint-Pétersbourg, 1857, p. 172). Une vieille dit à un jeune homme d'aller auprès d'un lac qui est au milieu d'une sombre forêt. Il y verra sept jeunes filles se baignant ; leurs vêtements seront déposés sur le bord du lac. Il faudra qu'il prenne les vêtements de l'une d'elles et les cache. Le jeune homme suit ce conseil. La jeune fille dont il a pris les vêtements le supplie de les lui rendre. « Non, » répond-il,

1. Comparez la légende suivante des îles Shetland et des Orcades (P. Kennedy, *Legendary Fictions of the Irish Celts*. London, 1866, p. 122) : Un pêcheur aperçoit un jour deux belles femmes qui se jouent sur le bord de la mer. Non loin de lui se trouvent par terre deux peaux de phoques ; il en prend une pour l'examiner. Les deux femmes remarquent sa présence, courent vers l'endroit où étaient les peaux. L'une saisit celle qui reste, s'en revêt en un clin d'œil et disparaît dans la mer ; l'autre supplie le pêcheur de lui rendre la sienne, mais il refuse et il épouse la femme. Quelques années après, alors qu'elle a déjà deux enfants, la femme retrouve sa peau de phoque et s'enfuit avec un de ses pareils.

« car si je te les rends, tu t'envoleras de nouveau vers le ciel. » Il finit pourtant par les lui rendre, et elle devient sa femme.

Dans la Sibérie méridionale, chez les tribus tartares du bassin de la Tobol, il a été recueilli un récit du même genre (W. Radloff, *op. cit.*, t. IV, 1872, p. 321). Le héros de ce conte, Zyhanza, ou, selon la transcription de M. Pavet de Courteilles (*Journal asiatique*, août 1874, p. 259), Djihân-Châh, est arrivé, après diverses aventures, dans un magnifique château, et il a été adopté pour fils par une bonne vieille, à qui appartient ce château. Pendant l'absence de celle-ci, il ouvre une porte qu'elle lui avait défendu d'ouvrir. « Derrière cette porte était une plaine avec un étang au milieu. Il s'assit au pied d'un peuplier. Trois cygnes arrivèrent du haut des airs et se posèrent sur le bord de l'étang. Deux d'entre eux descendirent dans l'eau et parurent sous la forme de jeunes filles : « Viens avec nous, » dirent-elles à leur compagne. — « Il y a ici une odeur d'hommes, » répondit celle-ci. — « Que parles-tu d'hommes? Leur pays est bien loin d'ici. » La jeune fille, ne pouvant plus leur résister, déposa elle aussi son vêtement de plumes et se mit à l'eau. Djihân-Châh, sortant de sa cachette, s'empara du vêtement. « Ne l'avais-je pas bien dit? » s'écria-t-elle. « Et vous prétendiez qu'il n'y avait rien. » Les deux autres jeunes filles s'enfuient, mais la troisième est obligée de suivre Djihân-Châh et de devenir sa femme. — Il n'est pas difficile d'établir l'origine de ce conte sibérien. Recueilli chez des Tartares musulmans, il est certainement arrivé en Sibérie avec l'islamisme. Le nom seul du héros suffit à le prouver : la plus grande partie du conte tartare, en effet, est la reproduction abrégée d'un conte arabe, dont les *Mille et une Nuits* donnent deux versions, dans l'une desquelles le héros s'appelle *Djanschah*, nom qui correspond exactement au *Djihân-Châh* du conte sibérien, et l'introduction de ce conte sibérien, — introduction dont nous n'avons pas à nous occuper ici, et qui, à vrai dire, forme un conte distinct, — est également un écho des *Mille et une Nuits;* car elle n'est autre qu'un épisode des Voyages de Sindbad le Marin.

Ces deux variantes des *Mille et une Nuits* seraient curieuses à examiner en détail si nous avions à nous occuper directement du thème des *Jeunes filles oiseaux*. Elles présentent ce thème d'une façon bien plus complète que le conte sibérien. Ainsi, dans l'*Histoire de Djanschah*, la jeune fille, dont le père est un roi des génies, parvient, après avoir épousé Djanschah, à rentrer en possession de son plumage de colombe, et elle s'envole en disant à son mari que, s'il l'aime, il faut qu'il l'aille rejoindre à la Citadelle de diamant. Djanschah s'adresse successivement au roi des oiseaux, au roi des animaux et au roi des génies pour savoir où est la Citadelle de diamant; mais personne n'en a jamais entendu parler. Enfin un grand magicien lui dit d'attendre l'assemblée générale des génies, des animaux et des oiseaux, qui tous lui obéissent. A cette assemblée un oiseau, arrivé le dernier, sait seul où la Citadelle de diamant se trouve, et il y porte Djanschah qui est très-bien accueilli par son beau-père, le roi des génies, et retrouve sa femme. Dans l'autre variante arabe, le héros, au moment d'arriver au terme de son expédition, rencontre des enfants qui se disputent des objets merveilleux; il trouve moyen de s'en emparer par ruse[1], et ces talismans

1. Nous avons dit quelques mots de cet épisode dans une note des remarques de notre n° 11, *La Bourse, le Sifflet et le Chapeau.*

lui permettent de mener à bonne fin son entreprise. Il n'est, pour ainsi dire, pas un des traits de ces deux contes arabes qu'il ne soit aisé de retrouver dans quelqu'un des contes européens du thème des *Jeunes filles oiseaux*, que nous avons mentionnés tout à l'heure.

Un livre persan, le *Bahar-Danush*, dont l'origine est indienne (Th. Benfey, *Pantschatantra*, t. I, p. 263), nous montre des péris (sortes de fées) qui paraissent sous la forme de colombes, déposent leurs vêtements de plumes et deviennent de belles jeunes filles. Pendant qu'elles se baignent, un jeune homme leur dérobe leurs vêtements, et il ne consent à les leur rendre que si la plus jeune et la plus belle veut l'épouser. La péri, ayant eu des enfants, commence à s'habituer à la vie des hommes. Mais son mari, étant par la suite obligé de partir en voyage, la confie à une bonne vieille, à qui il montre en grand secret l'endroit où il a caché les vêtements de plumes. Un jour que la vieille admire la beauté de la péri, celle-ci lui dit qu'elle la trouverait bien plus belle encore si elle la voyait avec ses premiers vêtements. La vieille les lui donne, et la péri s'envole. (*Bahar-Danush, or Garden of Knowledge, translated from the persic, by Jonathan Scott.* Shrewsbury, 1799, t. II, p. 213 seq.)

Bien loin de la Perse, dans les îles Lieou-Khieou, tributaires de la Chine, un envoyé chinois recueillait au commencement de ce siècle et transcrivait comme un fait historique le conte dont voici le résumé : Un fermier non marié, Ming-ling-tzu, avait près de sa maison une fontaine d'eau excellente. Un jour qu'il allait y puiser, il vit de loin dans cette fontaine comme quelque chose de brillant : c'était une femme qui s'y baignait, et ses vêtements étaient pendus à un pin voisin. Très-mécontent de voir ainsi troubler son eau, Ming-ling-tzu enleva, sans se faire voir, les vêtements, qui étaient d'une forme et d'une couleur extraordinaires. La femme, ayant pris son bain, se mit à crier toute en colère : « Quel voleur a pu venir ici en plein jour? Qu'on me rende mes vêtements! » Ayant aperçu Ming-ling-tzu, elle se jeta par terre devant lui. Le fermier lui reprocha de venir troubler son eau. A quoi elle répondit que les fontaines, comme les arbres, avaient été faits par le Créateur pour l'usage de tous. Le fermier lia conversation avec elle et, découvrant que sa destinée était de l'épouser, il refusa absolument de lui rendre ses vêtements, sans lesquels elle ne pouvait s'en aller. Finalement, ils se marièrent. La femme vécut avec lui dix ans et lui donna un fils et une fille. Au bout de ce temps, sa destinée fut accomplie; elle monta sur un arbre pendant l'absence de son mari, et, après avoir dit adieu à ses enfants, elle se mit sur un nuage et disparut (N. B. Dennys, *The Folk-lore of China.* Hong-Kong, 1876, p. 140).

Plus au sud, en Océanie, dans l'île Célèbes, la tribu des Bantik raconte, au sujet de l'origine de ses ancêtres, une légende qui est également au fond notre conte. La voici (*Zeitschrift der Deutschen Morgenlændischen Gesellschaft*, t. VI, 1852, p. 536. — Cf. L. de Backer, *L'Archipel indien*, 1874, p. 98) : Une créature à moitié divine, Outahagi, descendait du ciel avec sept de ses compagnes pour se baigner dans une fontaine de l'île. Un certain Kasimbaha les aperçoit planant au-dessus de lui et les prend pour des colombes ; il est bien surpris en voyant que ce sont des femmes. Pendant qu'elles se baignent, il prend un de leurs vêtements, par le moyen desquels on pouvait s'élever en l'air. Outa-

hagi est obligée de rester sur terre ; il l'épouse et en a un fils. Elle lui recommande de prendre garde qu'un cheveu blanc qu'elle a soit arraché. Kasimbaha l'arrache néanmoins, et Outahagi disparaît au milieu d'un affreux ouragan et retourne au ciel. Le mari, ne sachant comment soigner son enfant, cherche à l'aller rejoindre. Il veut grimper après un rotang qui allait de la terre au ciel ; mais il essaie en vain : le rotang est tout couvert d'épines. Heureusement un mulot vient à son aide et ronge toutes les épines. Kasimbaha peut donc grimper avec son fils sur le dos et il arrive au ciel, où divers animaux, — on ne voit pas trop pourquoi, — lui rendent encore service : un petit oiseau lui indique la demeure d'Outahagi ; un ver luisant va se poser sur la porte de sa chambre. Le frère d'Outahagi, lequel, lui aussi, est une sorte de demi-dieu, veut voir si son beau-frère n'est qu'un mortel. Il l'éprouve au moyen de neuf plats couverts ; mais une mouche montre à Kasimbaha le plat qu'il ne faut pas ouvrir. On le garde donc dans le ciel, et plus tard, il fait descendre son fils sur la terre au bout d'une longue chaîne. C'est ce fils qui est la tige des Bantiks [1].

Cette légende de l'île Célèbes présente bien évidemment un trait que nous avons signalé dans certaines variantes européennes du thème des *Jeunes filles oiseaux* et qui forme lien entre ce thème et celui auquel se rattache plus particulièrement notre conte lorrain; nous voulons parler des épreuves auxquelles le héros est soumis. Ce trait, qui faisait défaut dans les contes orientaux que nous avons analysés avant cette légende, nous allons le retrouver dans d'autres contes ou œuvres littéraires, également orientaux, du type des *Jeunes filles oiseaux*.

Prenons d'abord un drame birman dont l'analyse a été publiée dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, t. VIII (1839), p. 536. « Les neuf princesses de la ville de la Montagne d'argent, séparée du séjour des mortels par une triple barrière (la première, une haie de roseaux épineux ; la seconde, un torrent de cuivre en fusion ; la troisième, un *Belou* ou démon), ceignent leurs ceintures enchantées qui leur donnent le pouvoir de traverser l'air avec la rapidité d'un oiseau, et visitent une belle forêt dans les limites de l'*Ile du Sud* (la terre). Pendant qu'elles se baignent dans un lac, elles sont surprises par un chasseur qui lance sur la plus jeune, Mananhurry, un nœud coulant magique et l'amène au jeune prince de Pyentsa. Celui-ci est si frappé de sa merveilleuse beauté qu'il en fait sa « première reine », quoiqu'il ait épousé tout récemment la fille de l'astrologue royal. Le prince est obligé, peu de temps après, par ordre du roi son père, de marcher à la tête de l'armée contre les rebelles. L'astrologue profite de son absence pour expliquer un songe qu'a eu le roi, en lui persuadant qu'il n'a d'autre moyen d'apaiser le mauvais génie qui en veut à

1. Le conte suivant, qui a été recueilli dans la Nouvelle-Zélande, nous paraît être une version défigurée de cette légende. Une jeune fille de race céleste a entendu vanter la valeur et la beauté du grand chef Tawhaki. Elle descend du ciel pour être sa femme. Plus tard, offensée d'une réflexion que son mari fait au sujet de la petite fille qu'elle a mise au monde, elle prend l'enfant et s'envole avec elle. Tawhaki grimpe à une plante qui s'élève jusqu'au ciel ; arrivé là, il est traité avec mépris par les parents de sa femme ; mais à la fin celle-ci le reconnaît et il devient dieu (*Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. XVIII, p. 61).

son pouvoir, qu'en lui sacrifiant la belle Mananhurry. La mère du prince, ayant appris le danger dont la bien-aimée de son fils est menacée, va la trouver et lui rend sa ceinture enchantée, qui avait été ramassée par le chasseur sur le bord du lac et offerte par lui à la reine-mère. La princesse retourne aussitôt à la Montagne d'argent ; mais, en chemin, elle s'arrête chez un vieil ermite qui s'est retiré sur les confins de la forêt, et, après lui avoir raconté ses aventures, elle lui confie une bague et quelques drogues magiques qui permettent à celui qui les possède de franchir sans danger les barrières de la Montagne d'argent. Le jeune prince, ayant terminé son expédition, retourne à Pyentsa et, n'y retrouvant plus sa chère Mananhurry, il repart immédiatement pour aller à sa recherche. Arrivé auprès de la belle forêt, il y entre seul, visite l'ermite, qui lui remet la bague et les drogues enchantées ; puis il franchit les terribles barrières et, après bien des aventures, arrive enfin à la ville de la Montagne d'argent [1]. Il fait connaître sa présence à Mananhurry en laissant tomber la bague de celle-ci dans un vase rempli d'eau que l'une des servantes du palais va porter au bain de la princesse. La nouvelle de son arrivée étant parvenue au roi, père de Mananhurry, celui-ci est très-irrité qu'un mortel ait l'audace de pénétrer dans son pays et d'élever des prétentions sur sa fille ; il ordonne de le soumettre à diverses épreuves. Le prince doit d'abord dompter des chevaux et des éléphants sauvages ; il les dompte. Alors le roi promet de lui donner sa fille s'il parvient à tirer une flèche avec un des arcs du palais ; le prince le fait avec une aisance et une adresse merveilleuses. Le roi exige une dernière épreuve : il faut que le prince distingue le petit doigt de Mananhurry parmi les doigts des princesses ses sœurs qui lui sont présentés au travers d'un écran. Grâce au roi des moucherons qui lui donne les indications nécessaires, le prince réussit encore dans cette épreuve, et rien ne s'oppose plus à sa réunion avec la belle Mananhurry.

Les Birmans ayant reçu de l'Inde avec le bouddhisme la plus grande partie de leur littérature, on pouvait affirmer d'avance que tout le plan de ce drame devait avoir été calqué sur quelque récit indien. Ce qui, du reste, le démontre, c'est que nous trouvons dans un livre thibétain, le *Kandjour*, dont l'origine est indienne et bouddhique, un récit presque identique pour le fond au drame birman (*Mém. de l'Ac. de Saint-Pétersbourg*, t. XIX, n° 6 [1873], p. xxiv seq.). L'identité va jusqu'au nom de l'héroïne : *Manoharâ*, dans le récit thibétain ; *Mananhurry*, dans le drame birman ; preuve certaine d'emprunt à une source commune, qui ne peut être qu'indienne.

On a remarqué que dans le drame birman, — et aussi dans son pendant, le récit thibétain, — il est bien question des épreuves imposées au héros, mais non pas du secours que sa femme lui apporte. Ce détail caractéristique s'est conservé dans un conte populaire de ce type, qui a été recueilli dans l'Inde chez les Santals et qui, sur d'autres points, est altéré (*Indian Antiquary*. Bombay,

---

1. Il est curieux de constater que dans le conte bohême de même type indiqué plus haut (Waldau, p. 248), c'est à la *Montagne d'or* que le héros doit aller rejoindre sa femme. Dans un conte tyrolien (Zingerle, I, n° 37), c'est à la *Montagne de verre*.

t. IV, 1875, p. 10). Il s'agit là d'un berger, nommé Toria, qui faisait paître ses chèvres sur le bord d'une rivière. Or, les filles du soleil avaient coutume de descendre chaque jour du ciel le long d'une toile d'araignée pour aller se baigner dans cette rivière. Voyant un jour Toria, elles l'invitent à se baigner avec elles, puis elles remontent au ciel. Toria, ayant ainsi fait connaissance des filles du soleil, devient au bout de quelque temps amoureux de l'une d'elles et, pour l'obtenir, il s'avise d'une ruse. Un jour qu'il se baigne avec elles, il leur propose de jouer à qui restera le plus longtemps sous l'eau, et pendant que les filles du soleil plongent, il sort de la rivière, prend le *sárhî* (vêtement de dessus) de sa bien-aimée et s'enfuit. La jeune fille le suit jusqu'à sa maison ; Toria lui rend le *sárhî* et n'ose lui demander sa main, mais la jeune fille, voyant ses sœurs parties, dit à Toria qu'elle restera avec lui et sera sa femme. Malheureusement pour Toria, un mendiant, qui a été hébergé dans sa maison, vante au roi la beauté de la fille du soleil, et le roi, l'ayant vue, cherche un moyen de se débarrasser du mari pour faire de la femme « sa reine ». Il mande auprès de lui Toria et lui ordonne d'avoir, en une seule nuit, creusé et rempli d'eau un grand étang, dont les bords doivent être plantés d'arbres ; sinon, il sera mis à mort. La femme de Toria indique à celui-ci un moyen magique d'exécuter ce travail. Ensuite le roi fait ensemencer de graine de moutarde une grande plaine, et, quand tout est mûr, il commande à Toria de récolter la graine et de l'amasser en un tas ; s'il ne l'a pas fait en un jour, il sera mis à mort. La fille du soleil appelle ses colombes, et en une heure la besogne est terminée. Viennent ensuite un épisode dont nous avons donné l'analyse dans les remarques de notre n° 20, *Richedeau*, et une dernière partie extrêmement bizarre et qui ne se rapporte pas au thème que nous examinons. Il est inutile de relever dans ce conte indien les altérations qu'a subies le thème des *Jeunes filles oiseaux*, les lacunes qui s'y rencontrent et la manière toute particulière dont est amené le passage relatif aux tâches imposées au héros.

Un autre conte populaire indien, recueilli dans le Bengale, et dont nous avons résumé tout l'ensemble à propos de notre numéro 19, le *Petit Bossu*, contient épisodiquement l'élément principal du thème des *Jeunes filles oiseaux* (*Indian Antiquary*, t. IV, 1875, p. 57). Parti à la recherche de l'*apsara* (danseuse céleste) que son père a vue en songe, le prince Siva Dâs consulte un ascète qui lui dit : « Dans la forêt il y a un étang : la nuit de la pleine lune, cinq apsaras viendront s'y baigner ; elles descendront de leur char enchanté et déposeront leurs vêtements sur le bord de l'étang ; pendant qu'elles seront dans l'eau, tu prendras leurs vêtements et tu resteras caché. » Et il lui indique à quel signe il reconnaîtra l'apsara Tillottama, dont le roi a rêvé. Siva Dâs suit les instructions de l'ascète, et les apsaras s'engagent, s'il leur rend leurs vêtements, à le laisser choisir parmi elles pour femme celle qu'il voudra [1].

---

1. Un conte des Avares du Caucase (*Mém. de l'Ac. de St-Pétersbourg*, t. XIX, 1873, n° 6, p. 7), que nous avons eu également à rapprocher de notre conte le *Petit Bossu*, a un épisode analogue. Ce sont les trois filles du Roi de la mer qui chaque jour, à midi, arrivent sous forme de colombes pour se baigner dans la mer. Le héros s'empare des vêtements de plumes de la plus jeune et elle est

Enfin, dans un livre de l'Inde, le *Çatapatha Brahmana*, cité par M. Benfey (*Pantschatantra*, t. I, p. 264), l'apsara Urvâçi et ses compagnes se baignent dans un lac sous la forme de canes et elles « se rendent visibles » au roi Pururavas, c'est-à-dire évidemment se montrent à lui sous leur forme véritable.

Tels sont les principaux rapprochements que l'on peut faire, à notre connaissance, au sujet du thème des *Jeunes filles oiseaux*. Cette étude spéciale n'était évidemment pas étrangère à notre sujet : il fallait bien, par des citations suffisamment développées, montrer que, comme nous l'avons dit, l'épisode des « trois plumes qui se baignent » de notre conte lorrain n'appartenait pas originairement au thème principal de ce conte, et qu'il avait été emprunté à un thème distinct, où il était encadré dans une tout autre série d'aventures.

Venons maintenant, avec quelques détails, au passage où il est question des épreuves imposées au héros. Ce trait, que nous avons rencontré dans le drame birman, dans le récit thibétain et dans le conte populaire du Bengale, — se rattachant tous les trois au thème des *Jeunes filles oiseaux*, — nous allons le trouver dans un conte indien tout à fait du type de *Chatte Blanche*. Voici le résumé de ce conte, qui fait partie de la grande collection formée par Somadeva de Cachemir au XI[e] siècle de notre ère, la *Kathâ-Sarit-Sâgara*, l' « Océan des Histoires » (voir l'analyse du 7[e] livre dans les comptes-rendus de l'Académie de Leipzig, 1861, p. 225 seq.) : Le jeune prince Çringabhuya arrive un jour au château d'un *râkshasa* (sorte d'ogre ou de mauvais génie), situé au milieu d'une forêt. Ce râkshasa, nommé Agniçikha, a une fille nommée Rûpaçikhâ. Les deux jeunes gens s'éprennent l'un de l'autre, et la fille du râkhasa déclare à son père qu'elle mourra si celui-ci ne la donne pas pour femme au prince. Agniçikha consent au mariage, mais à la condition qu'auparavant le prince exécutera tous les ordres qu'il lui donnera. Ce que le prince a d'abord à faire, c'est de reconnaître sa bien-aimée au milieu de ses cent sœurs qui toutes lui ressemblent absolument, et de lui poser sur le front la couronne de fiancée. Rûpaçikhâ a prévu cette épreuve et le prince sait d'avance qu'elle portera autour du front un fil de perles. « Mon père, » lui a-t-elle dit, « ne le remarquera pas ; comme il appartient à la race des démons, il n'a pas beaucoup d'esprit. » Çringabhuya, s'étant bien tiré de cette première épreuve, reçoit ensuite l'ordre de labourer assez de terrain pour y semer cent boisseaux de sésame ; labour et semailles doivent être terminés pour le soir. Grâce à Rûpaçikhâ et à son pouvoir magique, le soir le tout se trouve fait. Alors le râkshasa exige que Çringabhuya ramasse en un tas toutes les graines qu'il vient de semer ; en un instant, Rûpaçikhâ fait venir d'innombrables fourmis, et les graines sont vite ramassées. Enfin le prince doit aller inviter au mariage le frère du râkshasa, un autre râkshasa, nommé Dhûmaçikha. Sa fiancée lui donne un cheval très-rapide et divers objets magiques, et elle lui dit de s'enfuir à toute bride une fois son invitation faite. Suit l'épisode de la poursuite et des objets magiques, que nous avons étudié à propos d'un passage de notre n° 12, *le Prince et son Cheval*. Le râkshasa Agniçikha, fort étonné de voir le jeune homme échappé à un si grand péril, se dit

---

forcée de rester sur la terre. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet épisode du conte avare et sur les aventures qui le suivent.

qu'il doit être un dieu et lui donne sa fille. Au bout de quelque temps, le prince désire retourner dans son pays, mais sa femme lui conseille de quitter secrètement le château du râkshasa. Le lendemain donc, les deux jeunes gens s'enfuient sur leur bon cheval. Bientôt Agniçikha, furieux, se met à leur poursuite. Quand il est près d'eux, Rûpacikhâ rend invisibles son mari et le cheval, et elle se change elle-même en paysan ; elle prend la hache d'un bûcheron et se met à fendre du bois. Agniçikha demande au prétendu bûcheron s'il n'a pas vu les fugitifs. « Nous n'avons vu personne, » répond Rûpaçikhâ ; « aussi bien nos yeux sont remplis de larmes à cause de la mort du prince des râkshasas, Agniçikha, qui est trépassé aujourd'hui. Nous sommes en train de couper du bois pour son bûcher. — Ah ! malheureux, » se dit Agniçikha, « je suis donc mort ! Maintenant que m'importe ma fille ? Je retourne à la maison et je vais demander à mes gens comment la chose est arrivée. » Il retourne chez lui; mais, ses gens lui ayant dit qu'il était encore en vie, il reprend sa poursuite. Alors sa fille se change en un messager, tenant une lettre à la main, et quand le râkshasa lui demande des nouvelles des fugitifs, le messager lui dit qu'il a bien d'autres choses en tête : le prince des râkshasas Agniçikha vient d'être mortellement blessé dans une bataille et il l'envoie en toute hâte appeler son frère auprès de lui, pour qu'il lui transmette son royaume. Voilà le râkshasa de nouveau tout bouleversé ; il retourne vite à son château, où ses gens parviennent à le convaincre qu'il est en parfaite santé ; mais il renonce à poursuivre les jeunes gens et ceux-ci arrivent heureusement dans le pays de Çringabhuya.

Nous réservant de revenir sur quelques traits de ce curieux conte indien, nous désirerions nous arrêter un instant sur les diverses tâches imposées au jeune homme dans notre conte lorrain. La première se retrouve exactement dans un conte westphalien de même type (Grimm, n° 113), où le héros reçoit l'ordre de couper une grande forêt et n'a d'autres outils qu'une hache, un coin et une cognée de verre. Dans un autre conte allemand (Grimm, n° 193), où notre thème et celui des *Jeunes filles oiseaux* se mélangent très-intimement, le jeune homme n'a qu'une hache de plomb et des coins de fer blanc et il doit, comme dans notre conte, mettre tout le bois en corde. Dans l'un des contes catalans mentionnés plus haut (*Rondallayre*, I, p. 85), dans le conte basque, dans le conte transylvain, le prince doit non-seulement abattre une grande forêt, mais, dans les deux premiers, y semer du blé et faire la moisson; dans le dernier, la mettre en corde et planter à la place une vigne qui donne déjà du raisin. Voyez encore le conte picard mentionné plus haut (*Mélusine*, 1877, col. 446), un conte breton du même type, assez altéré (F. M. Luzel, 5e rapport, p. 26), un conte allemand (Müllenhoff, p. 395), le conte grec moderne également mentionné (Hahn, n° 54) et un conte du Tyrol allemand, du type des *Jeunes filles oiseaux* (Zingerle, I, n° 37).

Dans le conte westphalien, l'une des tâches est, comme dans notre conte lorrain, de bâtir un château (cf. Grimm, n° 186) ; mais il n'y est pas question du singulier moyen qu'il faut employer pour avoir la « belle flèche ». Ce bizarre passage se retrouve sous diverses formes dans plusieurs autres contes de ce type. Ainsi, dans le conte du Tyrol italien n° 27 de la collection Schneller, l'enchanteur ayant ordonné au jeune homme d'enlever un rocher qui est au milieu d'un

lac, sa fille indique au jeune homme ce qu'il faut faire : il prendra une épée et un seau, coupera la tête à la jeune fille et fera couler le sang dans le seau ; mais il aura soin qu'il n'en tombe point par terre. Il en tombe trois gouttes ; la jeune fille disparaît, mais bientôt après elle revient et dit au jeune homme que, par son inattention, il avait rendu la chose presque impossible, mais enfin elle a réussi. — Dans ce conte, comme dans le nôtre, cet incident n'entraîne aucune conséquence. Il n'en est pas de même dans les contes qui vont suivre. Dans les deux contes catalans déjà mentionnés (*Rondallayre*, I, p. 41 et p. 85) et, à peu de différence près, dans le conte basque, le héros doit retirer un anneau du fond de la mer. Sa bien-aimée lui dit de la couper en morceaux, de mettre le sang dans une fiole, la chair dans une autre, en prenant bien garde de rien laisser tomber par terre, et de jeter le tout à la mer. Malgré tout le soin du héros, il tombe par terre une goutte de sang. Néanmoins la jeune fille retire l'anneau. Ensuite son père dit au jeune homme qu'il lui faudra reconnaître sa fiancée entre ses deux sœurs : elles seront placées toutes les trois derrière une cloison et passeront à travers un trou le petit doigt de leur main droite (c'est tout à fait, comme on voit, le drame birman). Comme, depuis que la goutte de sang est tombée par terre, il manque une phalange au petit doigt de la jeune fille, le héros n'a pas de peine à la reconnaître. — Le conte picard présente cet épisode d'une autre façon. Le diable ayant ordonné au jeune homme d'aller chercher un nid au sommet d'une haute tour de marbre, la fille du diable dit à son ami de la couper en morceaux, qu'il fera cuire dans une chaudière. Avec ses os il fera une échelle et il pourra grimper à la tour. Quand le jeune homme remet les os à leur place, il oublie ceux du petit doigt du pied. C'est ce qui lui permet de distinguer sa fiancée quand le diable lui dit de choisir par la nuit noire parmi ses trois filles couchées l'une près de l'autre. — Dans le conte écossais n° 2 de la collection Campbell, la fille du géant fait au prince une échelle avec ses propres doigts, pour qu'il puisse dénicher un nid et, comme elle y a perdu son petit doigt, le prince peut ensuite la distinguer entre ses deux sœurs. — Le conte milanais cité plus haut a, lui aussi, cet épisode, mais incomplet. Le vieillard qui enseigne au jeune homme comment il devra se comporter chez le Roi du Soleil, lui dit que ce dernier lui bandera les yeux, quand il s'agira de choisir une de ses filles ; il faudra que le jeune homme leur prenne à chacune les mains, et celle qui aura un doigt coupé, ce sera la plus belle.

Il y a donc à cet endroit, dans notre conte lorrain, une lacune très-facile du reste à remplir. Le jeune homme, qui a les yeux bandés, reconnaît évidemment la « Plume verte » en lui prenant la main, à l'os qu'il lui a mal remis. — Dans divers autres contes, le héros doit aussi reconnaître sa fiancée ; mais les circonstances sont différentes.

La transformation de la Plume verte en chatte blanche rappelle de loin le conte suédois *Le Prince et Messéria*, n° 14 de la collection Cavallius, où Messéria dit au prince qui doit la reconnaître au milieu de ses sœurs, métamorphosées comme elle en animaux, qu'elle sera changée en petit chat.

Quant au conseil donné à Jean par la Plume verte de ne pas accepter la chaise que le diable lui offrira, il faut, croyons-nous, pour le comprendre, le

rapprocher d'un trait d'un autre conte suédois du même genre (Cavallius, n° 14 B). Dans un épisode où le héros est envoyé par l'ondine chez une sorcière, sa sœur, sous prétexte d'en rapporter des cadeaux de noce (comparez plus haut le conte indien de Somadéva), il s'abstient, d'après les conseils de sa fiancée, de s'asseoir sur diverses chaises qui lui sont offertes ; car si l'on s'assied sur telle ou telle chaise, on est exposé à tel ou tel danger. — Dans le conte picard, la fille du diable recommande au jeune homme de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin chez le diable ; sinon il serait empoisonné. (Le conte suédois renferme également le conseil de ne rien manger, sous peine de mourir.)

Nous ne sommes pas encore au bout des altérations que présente notre conte lorrain. Dans le passage où le diable se met à la poursuite des deux jeunes gens, l'idée première est encore tout à fait obscurcie. Dans le thème primitif, ce ne sont pas des personnages étrangers jusque-là à l'action, — casseur de pierres, laboureur — qui, on ne sait trop pourquoi, répondent au diable tout de travers et l'amènent à renoncer à sa poursuite ; c'est l'un des deux jeunes gens, après que, grâce au pouvoir magique de la fille du diable, ils ont pris l'un et l'autre diverses formes, comme on l'a vu dans notre n° 9 l'*Oiseau vert*. Ainsi, dans un conte allemand (Wolf, p. 293), la fille du diable se change en rocher et transforme le jeune homme en casseur de pierres qui feint d'être sourd et parle de son travail et de sa misère en réponse à toutes les questions qu'on lui adresse ; dans un conte tyrolien (Schneller, n° 27), la fille de l'enchanteur change son mari en jardin et prend elle-même la forme d'une vieille jardinière qui répond aux questions : Achetez de la belle salade, etc. ; puis viennent les transformations suivantes : lac et pêcheur qui offre sa marchandise, église et prêtre qui demande à l'enchanteur de lui servir sa messe. Voyez encore le conte catalan, t. I p. 85, du *Rondallayre ;* un conte toscan (*Rivista di letteratura popolare*. Vol. I, fasc. II. Roma, 1878, p. 83) ; les contes siciliens n°s 54 et 55 de la collection Gonzenbach, n° 15 de la collection Pitrè ; le conte picard publié dans *Mélusine*. Le conte indien de Somadeva présente cette même idée sous une forme particulière[1]. — D'autres contes de ce type (conte russe, conte esthonien) ont, comme notre *Oiseau vert*, les transformations, mais non les réponses de travers. D'autres enfin (par exemple le conte écossais, le conte norwégien, le conte danois, le conte catalan, l'autre conte basque), au lieu des transformations, ont l'épisode des objets magiques qui opposent des obstacles à la poursuite, épisode dont nous avons parlé à propos de notre n° 12 *Le Prince et son Cheval* et que nous avons retrouvé, mais différemment encadré, dans le conte indien de Somadeva.

Vers la fin de notre conte de *Chatte Blanche*, la défense faite à Jean par la Plume verte de se laisser embrasser par ses parents, sous peine de perdre sa beauté, amène un épisode qui semble assez inutile. C'est que, là aussi, la donnée primitive est altérée. Dans les contes de ce type où elle a été fidèlement

---

1. Un conte toscan (V. Imbriani. *La Novellaja fiorentina*, p. 403) offre, dans un passage analogue, la même altération que notre conte lorrain. — Cf. un conte grec moderne (Hahn, n° 41, p. 248 du 1er volume).

conservée, quand le jeune homme va revoir ses parents, sa fiancée le supplie de ne se laisser embrasser par personne, sinon, il l'oubliera et l'abandonnera. Sa mère l'ayant embrassé pendant qu'il dort, les choses arrivent, en effet, comme la jeune fille l'a prédit, et le jeune homme est au moment d'en épouser une autre, quand la vraie fiancée trouve moyen de triompher de cet oubli (souvent en faisant paraître devant lui deux oiseaux enchantés qui, par les paroles qu'ils échangent entre eux, réveillent ses souvenirs). Voir les contes mentionnés par M. Kœhler dans la revue *Orient und Occident* (II, p. 103) et dans ses remarques sur le n° 14 de la collection Gonzenbach. Nous y ajouterons le conte breton, le conte basque et le conte toscan ci-dessus, un conte italien de Rome (Busk, p. 8), un conte sicilien (Pitrè, n° 13), un conte grec moderne (B. Schmidt, *Griechische Mærchen, Sagen und Volkslieder*, Leipzig, 1877).

La fin de notre conte lorrain est encore défigurée. La forme véritable se trouve, par exemple, dans le conte suédois n° 14 B de la collection Cavallius. Trois seigneurs font à Singorra, la fiancée oubliée, réfugiée chez de pauvres gens, des propositions déshonnêtes. Elle les laisse venir l'un telle nuit, l'autre telle autre, et dit au premier qu'elle a oublié de fermer sa fenêtre ; au second, que sa porte est restée ouverte ; au troisième, que son veau n'est pas enfermé. Ils s'offrent à aller fermer l'un la fenêtre, l'autre la porte, le troisième à enfermer le veau ; mais, par l'effet magique de quelques paroles prononcées par Singorra, ils restent attachés, l'un à la porte, l'autre à la fenêtre, l'autre au veau, et passent la nuit la plus désagréable. (Voir les remarques de M. Kœhler sur le n° 65 de la collection Gonzenbach.) — Cet épisode n'existe, à notre connaissance, que dans les contes suivants de ce type : le conte sicilien et le conte suédois qui viennent d'être indiqués, le conte norwégien, les deux contes islandais, le conte écossais n° 2 de la collection Campbell, le conte allemand p. 395 de la collection Müllenhoff, le conte du Tyrol italien, le conte toscan, le conte basque et le conte picard. Dans ces deux derniers, il est altéré, surtout dans le conte picard, où il est presque méconnaissable. Comparez un conte irlandais (P. Kennedy, *Legendary Fictions of the Irish Celts*, p. 63), un conte allemand résumé par Guillaume Grimm (t. III, p. 330) et aussi (ibid. p. 154) un autre conte allemand (variante du n° 88 de la collection Grimm).

Au XVII^e siècle, Basile insérait dans son *Pentamerone* (n^os 17 et 29) deux contes de ce genre. Dans le premier se trouve l'épisode des tâches, parmi lesquelles celle de fendre et scier un tas énorme de bois, et aussi l'épisode de la fiancée oubliée et de la colombe qui reproche cet oubli au prince, comme dans les contes indiqués plus haut. Dans le second, l'oubli seulement et l'aventure des trois seigneurs mystifiés.

Il semble naturellement indiqué de rapprocher de notre conte l'idée générale du mythe grec de Jason et Médée, qui, du reste, a bien l'air d'un conte populaire. Jason, pour obtenir la toison d'or, doit accomplir plusieurs travaux ; Médée, fille de celui qui les lui a imposés, vient à son secours par des moyens magiques. Ils s'enfuient ensemble et échappent à la poursuite du père de Médée. Plus tard, — bien des années après, il est vrai, et tout à fait de gaîté de cœur, — Jason abandonne sa libératrice (*Apollodori Bibliotheca*, I, 9, 23 seq.).

XXXIII.

LA MAISON DE LA FORÊT.

Il était une fois un soldat, nommé La Ramée. Il dit un jour à son capitaine qu'il voulait aller parler au roi. Le capitaine lui accorda un congé de quelques jours, et La Ramée se mit en route. Il avait déjà fait une quarantaine de lieues, lorsqu'il retourna sur ses pas. « Te voilà revenu de ton voyage ? » lui dit le capitaine. — « Non, » répondit La Ramée ; « c'est que j'ai oublié ma ration de pain et deux liards qui me sont dus. — Au lieu de deux liards, » dit le capitaine, « je vais te donner deux sous. » La Ramée mit les deux sous dans sa poche, le pain dans son sac, et reprit le chemin de Paris.

Comme il traversait une grande forêt, il rencontra un chasseur. « Bonjour, » lui dit-il, « où vas-tu ? — Je vais à tel endroit. — Moi aussi. Veux-tu faire route avec moi ? — Volontiers, » dit le chasseur.

La nuit les surprit au milieu de la forêt ; ils finirent par trouver une maison isolée où ils demandèrent à loger. Une vieille femme qui demeurait dans cette maison avec une petite fille leur dit d'entrer et leur donna à souper. Pendant qu'ils mangeaient, l'enfant s'approcha de La Ramée et lui dit de se tenir sur ses gardes, parce que cette maison était un repaire de voleurs.

Après le souper, le chasseur, qui n'avait rien entendu, paya tranquillement l'écot, et laissa voir l'or et l'argent qu'il avait dans sa bourse. Puis la vieille les fit monter dans une chambre haute. Le chasseur se coucha et fut bientôt endormi ; mais La Ramée, qui était prévenu, poussa une armoire contre la porte pour la barricader.

Au milieu de la nuit, les voleurs arrivèrent. La vieille leur dit qu'il se trouvait là un homme très-riche et qu'ils pourraient faire un bon coup. Mais La Ramée ne dormait pas, et, quand les voleurs essayèrent d'enfoncer la porte, ils ne purent y parvenir. Ils dressèrent alors une échelle contre la fenêtre de la chambre, et La Ramée entendit l'un d'eux demander dans l'obscurité : « Tout est-il prêt ? — Oui, » dit La Ramée.

Le voleur grimpa à l'échelle et, comme il avançait la tête dans la chambre, La Ramée la lui abattit d'un coup de sabre. Un second voleur vint ensuite et eut le même sort ; puis un troisième, et ainsi des autres jusqu'à huit qu'ils étaient. Quand La Ramée eut fini, il voulut compter les têtes coupées ; mais, comme il faisait sombre, il crut qu'il y en avait neuf. « Bon ! » dit-il, « voilà que j'ai tué mon compagnon avec les autres ! » Cependant il chercha partout, et finit par trouver le chasseur sous le lit, où il était blotti, plus mort que vif.

Le lendemain matin, La Ramée jeta la méchante vieille dans un grand feu et fit un beau cadeau à la petite fille. La maison était pleine d'or et d'argent, mais il n'en fut pas plus riche : le chasseur avait tout empoché. La Ramée lui dit adieu et continua son voyage.

Arrivé à Paris, il entra dans un beau café pour se rafraîchir. Quand il voulut payer, on lui dit qu'il ne devait rien. « Tant mieux ! » se dit-il ; « c'est autant de gagné. » Il entra plus loin dans un autre café, et, après qu'il se fut bien régalé, on lui dit encore qu'il ne devait rien. « Voilà qui va bien, » pensa La Ramée ; « qu'il en soit toujours ainsi ! » Il alla se loger à l'hôtel des princes, et, là encore, il n'eut rien à payer.

Pendant qu'il était à réfléchir sur son aventure, il vint à penser au chasseur qui avait pris tout l'argent dans la maison de la forêt. « Ah ! » dit-il, « que je le rencontre, ce gredin-là, et je lui en ferai voir de belles ! »

Au même instant, une porte s'ouvrit et le chasseur parut devant lui. « Attends, coquin, » cria La Ramée, « que je te tue ! »

Le chasseur s'esquiva ; mais, quelques instants après, il revint, vêtu en prince. « Ah ! sire, » lui dit La Ramée, « je vous demande pardon, je ne savais pas qui vous étiez. » Le roi lui dit : « Tu m'as sauvé la vie ; en récompense je te donne ma sœur en mariage. » La Ramée ne se fit pas prier, et les noces eurent lieu le jour même.

Ce petit conte se retrouve en Allemagne et en Vénétie.

Comparez d'abord, dans la collection Wolf (*Deutsche Hausmærchen*), le conte allemand p. 65. Un soldat qui a déserté rencontre dans une forêt un chasseur et arrive avec lui dans un repaire de brigands. Il se fait passer, lui et son compagnon, pour des voleurs d'une autre bande et trouve moyen de tuer les brigands par surprise. Son compagnon s'est caché pendant le combat ; le soldat le raille de sa poltronnerie. Arrivé seul à la capitale du pays, il voit avec étonnement tous les factionnaires lui présenter les armes. Le roi, à qui il va demander du service, le reçoit fort bien et se fait reconnaître à lui pour le chasseur de la forêt. Le soldat se confond en excuses. Finalement, il est nommé colonel dans la garde du roi et devient bientôt feld-maréchal.

La collection Grimm renferme un conte tout à fait du même genre (n° 199). Comparez aussi un troisième conte allemand, n° 10 de la collection Simrock.

Dans le conte italien de Vénétie (*Jahrb. für rom. und engl. Lit.*, année 1866, p. 121), Beppo Pipetta, soldat du roi d'Écosse, s'en allant en congé chez ses parents, rencontre sur une montagne le roi qui faisait un voyage à pied. Se doutant que c'est un grand personnage, Beppo s'offre à l'accompagner. Ils entrent ensemble dans une auberge mal famée, dont l'hôte les prévient que le soir il doit venir des brigands. Beppo mange le dîner des brigands ; puis on conduit les deux compagnons dans une chambre haute. Arrivent les brigands. Beppo, qui est resté aux aguets, tue un des hommes envoyés à la découverte, puis un second, un troisième, un quatrième. Restent trois brigands qui se présentent à

leur tour. Beppo casse la tête à l'un d'un coup de pistolet et couche par terre les deux autres d'un coup d'épée. Le roi se sépare amicalement de Beppo, qui s'en va dans sa famille et revient ensuite à son régiment. A peine de retour à la caserne, il est mandé auprès du roi. Dans la salle d'audience il trouve le seigneur, son ancienne connaissance. « Que faites-vous ici? » lui demande-t-il. — « Je suis appelé auprès du roi. — Moi aussi, » dit Beppo. Le seigneur se retire, et bientôt Beppo est appelé près du roi qui le reçoit en grand appareil, avec sa couronne et son manteau royal, et l'interroge sur l'affaire des brigands. Il lui demande, entre autres choses, s'il a des témoins. « Oui, sire, » répond Beppo, qui ne le reconnaît pas. « J'ai pour témoin un seigneur qui doit être en bas dans le palais. — Ce n'est pas vrai, » dit le roi, « car le voici devant vous. » Le roi récompense généreusement Beppo.

XXXIV.

POUTIN ET POUTOT.

Ç'ataut Poutin et Poutot que faïaint ménage assane. Ain joû î s'disèrent :

« J'allons allée à fraises. »

Lo v'là partis à fraises. Poutot ataut bé pû hébéle à maingée que Poutin. Qua î feut plein, î li disé :

« A ct' heuoure, veux-tu rev'né?

— Niant, je n'veume rev'né que je n'fû aouss' plein qu'té.

— Eh bé! j'm'a vas dére aou leuou de te v'né maingée.

« Leuou, va-t-a maingée Poutin. Poutin n'veume rev'né que n'fû aouss' plein qu'mé.

— I n'm'é rin fâ, je n'li veux rin faïire.

— Eh bé! j'm'a vas dére aou p'tiot ché de te v'né abaïée.

« P'tiot ché, va-t-a abaïée le leuou : le leuou n'veume maingée Poutin; Poutin n'veume rev'né que n'fû aouss' plein qu'mé.

— I n'm'é rin fâ, je n'li veux rin faïire.

C'étaient Poutin et Poutot, qui faisaient ménage ensemble. Un jour ils se dirent :

« Nous allons aller aux fraises. »

Les voilà partis aux fraises. Poutot allait bien plus vite à manger que Poutin. Quand il fut plein, il lui dit :

« Maintenant, veux-tu revenir?

— Non, je ne veux revenir que je ne sois aussi plein que toi.

— Eh bien! je m'en vais dire au loup de te venir manger.

« Loup, va-t-en manger Poutin. Poutin ne veut revenir qu'il ne soit aussi plein que moi.

— Il ne m'a rien fait, je ne lui veux rien faire.

— Eh bien! je m'en vais dire au petit chien de te venir aboyer.

« Petit chien, va-t-en aboyer le loup : le loup ne veut manger Poutin; Poutin ne veut revenir qu'il ne soit aussi plein que moi.

— Il ne m'a rien fait, je ne lui veux rien faire.

— Eh bé! j'm'a vas dére aou bâton de te v'né batte.

« Bâton, va-t-a batte le p'tiot ché : le p'tiot ché n'veume abaïée le leou; le leuou n'veume maingée Poutin; Poutin n'veume rev'né que n'fû aouss' plein qu'mé.

— I n'm'é rin fâ, je n'li veux rin faïire.

— Eh bé! j'm'a vas dére aou feuil de te v'né brûlée.

« Feuil, va-t-a brûlée l'bâton : l'bâton n'veume batte le p'tiot ché; le p'tiot ché n'veume abaïée le leuou; le leuou n'veume maingée Poutin; Poutin n'veume rev'né que n'fû aouss' plein qu'mé.

— I n'm'a rin fâ, je n'li veux rin faïire.

— Eh bé! j'm'a vas dére à lé rivère de te v'né doteindre.

« Rivère, va-t-a doteindre l'feuil : le feuil n'veume brûlée l'bâton; le bâton n'veume batte le p'tiot ché; le p'tiot ché n'veume abaïié le leuou; le leuou n'veume maingée Poutin; Poutin n'veume rev'né que n'fû aouss' plein qu'mé.

— I n'm'é rin fâ, je n'li veux rin faïire.

— Eh bé! je m'a vas dére aou bieu de te v'né boueïre.

« Bieu, va-t-a boueïre lé rivère : lé rivère n'veume doteindre l'feuil; le feuil n'veume brûlée l'bâton; l'bâton n'veume batte le p'tiot ché; le p'tiot ché n'veume abaïée le leuou; le leuou n'veume maingée Poutin; Poutin n'veume rev'né que n'fû aouss' plein qu'mé.

— Elle n'm'é rin fâ, je n'li veux rin faïire.

— Eh bé! je m'a vas dére aou boucher de te v'né tiée.

— Eh bien! je m'en vais dire au bâton de te venir battre.

« Bâton, va-t-en battre le petit chien : le petit chien ne veut aboyer le loup; le loup ne veut manger Poutin; Poutin ne veut revenir qu'il ne soit aussi plein que moi.

— Il ne m'a rien fait, je ne lui veux rien faire.

— Eh bien! je m'en vais dire au feu de te venir brûler.

« Feu, va-t-en brûler le bâton : le bâton ne veut battre le petit chien; le petit chien ne veut aboyer le loup; le loup ne veut manger Poutin; Poutin ne veut revenir qu'il ne soit aussi plein que moi.

— Il ne m'a rien fait, je ne lui veux rien faire.

— Eh bien! je m'en vais dire à la rivière de te venir éteindre.

« Rivière, va-t-en éteindre le feu : le feu ne veut brûler le bâton; le bâton ne veut battre le petit chien; le petit chien ne veut aboyer le loup; le loup ne veut manger Poutin; Poutin ne veut revenir qu'il ne soit aussi plein que moi.

— Il ne m'a rien fait, je ne lui veux rien faire.

— Eh bien! je m'en vais dire au bœuf de te venir boire.

« Bœuf, va-t-en boire la rivière : la rivière ne veut éteindre le feu; le feu ne veut brûler le bâton; le bâton ne veut battre le petit chien; le petit chien ne veut aboyer le loup; le loup ne veut manger Poutin; Poutin ne veut revenir qu'il ne soit aussi plein que moi.

— Elle ne m'a rien fait, je ne lui veux rien faire.

— Eh bien! je m'en vas dire au boucher de te venir tuer.

« Boucher, va-t-a tiée l'bieu : le bieu n'veume boueïre lé rivère; lé rivère n'veume doteindre l'feuil; le feuil n'veume brûlée l'bâton; le bâton n'veume batte le p'tiot ché; le p'tiot ché n'veume abaïée le leuou; le leuou n'veume maingée Poutin; Poutin n'veume rev'né que n'fû aouss' plein qu'mé.

Le boucher tié l'bieu, le bieu beuvé lé rivère, lé rivère doteindé l'feuil, le feuil brûlé l'bâton, l'bâton batté le p'tiot ché, le p'tiot ché abaïé le leuou, le leuou maingé Poutin, et tourtout feut fâ.

« Boucher, va-t-en tuer le bœuf : le bœuf ne veut boire la rivière; la rivière ne veut éteindre le feu; le feu ne veut brûler le bâton; le bâton ne veut battre le petit chien; le petit chien ne veut aboyer le loup; le loup ne veut manger Poutin; Poutin ne veut revenir qu'il ne soit aussi plein que moi. »

Le boucher tua le bœuf, le bœuf but la rivière, la rivière éteignit le feu, le feu brûla le bâton, le bâton battit le petit chien, le petit chien aboya le loup, le loup mangea Poutin, et tout fut fini.

L'introduction de notre conte se retrouve à peu près identiquement dans un conte de la Gruyère, que la *Romania* a publié dans sa livraison d'avril 1875, p. 232, et qui commence ainsi : « Pelon et Peluna sont allés aux framboises; ils ont regardé lequel serait le plus vite plein. Peluna a été pleine avant Pelon; Pelon n'a pas pu aller à sa maison. » La suite présente plusieurs différences : on va chercher un char pour mener Pelon; le char ne veut pas mener Pelon; le cheval ne veut pas traîner le char, ni le pieu battre le cheval, ni le feu brûler le pieu, ni l'eau éteindre le feu, ni la souris boire l'eau, ni le chat manger la souris, ni le chien manger le chat; mais le loup veut bien manger le chien, et alors les autres personnages consentent à la file à faire ce qu'on leur demandait.

Nous trouvons dans la collection Kuhn et Schwartz, n° 16, un conte allemand qui, après une introduction particulière, nous offre, moins le loup, la même série que notre conte lorrain : *chien*, *bâton*, *feu*, *eau*, *bœuf*, *boucher*. D'autres contes, qui, pour la plupart, n'ont pas non plus le loup, ajoutent un dernier chaînon : *juge*, qui veut bien pendre ou battre le boucher (voir une chanson parisienne, citée par M. Gaston Paris, *Romania*, 1872, p. 220, et un conte hongrois de la collection Gaal-Stier, n° 20). Ailleurs, au lieu du juge, c'est le *bourreau* (conte alsacien, *Elsæssisches Volksbüchlein* d'Aug. Stœber, 1re éd., Strasbourg, 1842, p. 93; conte souabe de la collection Meier, n° 82; conte de Saxe-Meiningen, cité par M. R. Kœhler, *Germania*, t. V, 1860, p. 466) ou le *diable* (variante du conte souabe, *op. cit.*, p. 317, et chanson vosgienne, citée par M. G. Paris, *loc. cit.*), ou enfin la *Mort* (chanson bourguignonne, *Romania*, 1872, p. 219).

Dans plusieurs contes de ce type, après le *bœuf*, vient une suite différente d'acteurs du petit drame. Ainsi, dans un conte sicilien (Pitrè, n° 131), une petite fille, Pitidda, ne voulant pas aller balayer la maison, sa mère appelle successivement le loup, le chien, le gourdin, le feu, l'eau, la vache; puis la *corde*, pour étrangler la vache; la *souris*, pour ronger la corde, et enfin, le *chat*, pour man-

ger la souris. Un conte provençal (*Revue des langues romanes*, t. IV, 1873, p. 114), conduit cette même série jusqu'au *lien* et finit brusquement; un conte languedocien de l'Hérault (*ibid.*, p. 112) a la série complète, mais il intercale assez bizarrement, entre le chien et le bâton, le poulet, qui veut piquer le chien, et le renard, qui veut manger le poulet. Dans un conte allemand (Müllenhoff, *Sagen, Mærchen und Lieder der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg*, 1845, n° 30), on s'adresse successivement au chien, au bâton, au feu, à l'eau, au bœuf, au lien, à la souris et finalement au chat. De même dans un conte flamand et dans un conte de la Frise septentrionale, cités par M. Kœhler (*loc. cit.*, p. 465 et 466). Un conte toscan (V. Imbriani, *La Novellaja fiorentina*, 2e éd., Livourne, 1877, n° 40), un conte du pays napolitain (V. Imbriani, *XII Conti pomiglianesi*, 1876, p. 232) et un conte flamand (n° 6 des contes flamands publiés par M. F. Liebrecht dans la revue *Germania*, année 1868), ne commencent leur série qu'au bâton, mais la poursuivent exactement comme les précédents.

Il faut ajouter à ce groupe de contes un conte anglais de la collection Halliwell, analysé par M. G. Paris (*loc. cit.*, p. 221) : ici, la corde intervient pour pendre le boucher et non pour lier ou étrangler le bœuf. Même chose dans deux contes allemands cités par M. Kœhler (*loc. cit.*, p. 465). Comparez un conte norwégien de la collection Asbjœrnsen (p. 238 de la trad. anglaise publiée sous le titre de *Tales of the Fjeld*, 1874) : pour faire rentrer une chèvre au logis, on met en mouvement le renard, le loup, l'ours, le Finnois (pour tirer sur l'ours), le pin (pour tomber sur le Finnois), le feu, l'eau, le bœuf, le joug, la hache, le forgeron, la *corde*, la *souris*, le *chat*. Dans ce dernier conte et dans le conte anglais, le chat ne consent à manger la souris qui si on lui donne du lait, et — dans le conte anglais, — la vache ne donne son lait que si la vieille lui apporte une botte de foin. Cette fin, comme M. G. Paris l'a fait remarquer très-justement, est empruntée à un conte appartenant à un genre analogue de poésie populaire et que nous avons étudié à l'occasion de notre conte lorrain n° 29, *la Pouillotte et le Coucherillot*.

Un conte russe (Gubernatis, *Zoological Mythology*, t. I, p. 405) nous offre une forme particulière du conte qui nous occupe. La chèvre ne voulant pas revenir du bois, le bouc envoie après elle le loup, puis l'ours après le loup, les hommes après l'ours, le bâton après les hommes, la hache après le bâton, la pierre à aiguiser après la hache, le feu après la pierre à aiguiser, l'eau après le feu, et enfin l'ouragan après l'eau.

D'après M. Kœhler et M. Liebrecht, notre conte existe également chez les Grecs modernes. M. Kœhler (*loc. cit.*, p. 467) renvoie à Sanders, *Volksleben der Neugriechen* (Mannheim, 1844, p. 56 et 94), et M. Liebrecht à Passow, Τραγούδια Ῥωμαϊκά, n°s 273-276.

Un détail pour terminer cette revue des contes européens de ce genre actuellement vivants. Dans le conte alsacien mentionné plus haut, nous avons retrouvé la formule de notre conte lorrain : « Il ne m'a rien fait, je ne lui veux rien faire. »

Dans la première moitié du siècle dernier, on imprimait dans le *Neu-vermehrtes Berg-Lieder-Büchlein*, une sorte de chanson où se retrouve notre thème (*Germania*, t. V, 1860, p. 463). Le fermier envoie Jæckel couper les orges; Jæckel ne veut pas couper les orges, il aime mieux rester à la maison. Le fermier envoie son

valet chercher Jæckel, puis le chien mordre le valet. Suit la série : gourdin, feu, eau, bœuf, boucher, diable, sorcière (pour chasser le diable), bourreau (pour brûler la sorcière) et enfin docteur (pour tuer le bourreau).

Dans son article de la *Romania* auquel nous avons déjà renvoyé, M. G. Paris rapproche des contes ou chansons appartenant à notre thème, un chant hébraïque qui, chez les Juifs de divers pays, se récite ou se chante le second soir de la Pâque, avant qu'on ne se retire, et qui figure dans certains manuscrits — assez récents, il est vrai[1] — du *Sepher Haggadah*, sorte de rituel contenant les hymnes et récits que les Juifs lisent et chantent en famille lors de la fête de la Pâque. M. G. Paris a donné, d'après M. Darmesteter, une traduction de ce chant, faite sur le texte hébraïque; nous en reproduirons ici une version provençale qui se transmet traditionnellement chez les Juifs du midi de la France (*Chansons hébraïco-provençales des Juifs comtadins*, réunies et transcrites par E. Sabatier (Nîmes, 1874, p. 7.).

« Un cabri, un cabri, qu'avié acheta moun pèro un escu, dous escus. — *Had gadya! Had gadya!* (Un chevreau! un chevreau!)

« Es vengu lou cat qu'a manja lou cabri qu'avié acheta moun pèro, un escu, dous escus. — *Had gadya! Had gadya!*

« Es vengu lou chin qu'a mourdu lou cat, qu'avié manja lou cabri, etc.

« Es vengu la vergo qu'a pica lou chin qu'avié mourdu lou cat, etc.

« Es vengu lou fiò qu'a brula la vergo qu'avié pica lou chin, etc.

« Es vengu l'aïgo qu'a amoussa lou fiò qu'avié brula la vergo, etc.

« Es vengu lou biòou qu'a begu l'aïgo qu'avié amoussa lou fiò, etc.

« Es vengu lou *chohet* (le boucher) qu'a *chahata* (qui a tué) lou biòou qu'avié begu l'aïgo, etc.

« Es vengu lou *malach hammaveth* (l'ange de la mort) qu'a *chahata* lou *chohet* qu'avié *chahata* lou biòou, etc.

« Es vengu *hakkadosch barouch* (le saint, béni soit-il!) qu'a *chahata* lou *malach hammaveth* qu'avié *chahata* lou *chohet*, qu'avié *chahata* lou biòou qu'avié begu l'aïgo, qu'avié amoussa lou fiò qu'avié brula la vergo, qu'avié pica lou chin qu'avié mourdu lou cat, qu'avié manja lou cabri qu'avié acheta moun pèro un escu, dous escus. — *Had gadya! Had gadya!* »

Le *Magasin pittoresque* a publié, dès 1843, dans un article sur les *Mœurs israélites de la Lombardie* (t. XI, p. 267), la traduction d'une version de ce chant, recueillie chez les Juifs de Ferrare et qui, paraît-il, se récite dans le patois de cette ville dans les communautés juives de toute la Lombardie[2].

Ce chant juif avec sa série : *chat, chien, verge, feu, eau, bœuf, boucher, ange de*

1. Ces manuscrits ne remontent pas au-delà de la fin du XVI^e siècle.

2. Cette version ferraraise présente quelques différences avec le chant traduit par M. Darmesteter. Ainsi, voici le commencement : « *Chose étrange! chose étrange!* un chevreau, un chevreau, *qui a acheté mon père* pour deux petits écus. Un chevreau! un chevreau! — Le chien est venu, et il a mordu le chevreau *parce que* le chevreau a acheté mon père pour deux petits écus... » Le chant du *Sepher Haggadah*, d'après M. Darmesteter, présente ainsi ces deux couplets : Un chevreau, un chevreau, *que mon père a acheté* pour deux zuz (petite monnaie), — un chevreau, un chevreau! — Et est venu le chat, et a mangé le chevreau *que* mon père, etc. »

la mort et *saint*, se rattache bien évidemment aux contes que nous venons d'examiner et, pour préciser, au premier groupe de ces contes, celui dont fait partie notre conte lorrain. Mais est-ce de là qu'il dérive, ou ces contes viendraient-ils eux-mêmes du chant juif? Nous n'hésitons pas à affirmer, avec M. Gaston Paris, que cette dernière hypothèse n'est pas soutenable. M. G. Paris fait remarquer que « la forme hébraïque ne mentionne pas la résistance opposée par chacun des personnages de ce petit drame. » « Or, » ajoute-t-il, « cette résistance est le vrai sujet de la pièce, et il est peu probable qu'on l'ait ajoutée après coup à une traduction du chant juif. Il faudrait que cette altération fût bien ancienne, et il serait bien surprenant qu'aucune version française de la forme primitive ne se fût conservée[1]. Au contraire, on peut très-bien comprendre qu'un Juif ayant entendu chanter cette chanson singulière, y ait découvert un sens allégorique et l'ait adaptée, en en retranchant la circonstance inutile (à son point de vue) de la résistance des différents êtres qui y figurent, à l'expression symbolique des destinées de sa nation. »

Du reste, ce n'est pas seulement en Europe qu'on a recueilli des contes de ce type; on en a constaté l'existence à la source même d'où se sont répandus dans le monde entier tant de contes de tout genre; nous en avons un spécimen indien. Mais, avant de le faire connaître, il faut dire quelques mots d'un conte qui a été recueilli dans l'Afrique australe, chez les Hottentots (voir dans la *Zeitschrift für Vœlkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, t. V (1868), p. 63, l'analyse donnée par M. F. Liebrecht, d'après un livre anglais de M. H. Bleek). Dans ce conte hottentot, un tailleur se plaint au singe de ce que la souris mange ses habits. Le singe envoie le chat mordre la souris; puis le chien mordre le chat, le bâton battre le chien, le feu brûler le bâton, l'eau éteindre le feu, l'eléphant boire l'eau et enfin la fourmi piquer l'éléphant, qui se décide alors à boire l'eau, etc.

Voici maintenant le conte indien, emprunté à la *Bombay Gazette* par la *Calcutta Review*, t. LI (1870), p. 116 :

« Il était une fois un petit oiseau qui, en passant à travers les bois, ramassa un pois et le porta au *barbhunja* (?) pour le casser; mais le malheur voulut qu'une moitié du pois restât engagé dans l'emboîture de la manivelle du moulin à bras, et le barbhunja ne put parvenir à la retirer. Le petit oiseau s'en alla trouver le charpentier et lui dit : « Charpentier, charpentier, venez couper la manivelle du moulin à bras : mon pois est engagé dans la manivelle du moulin à bras;

---

1. Nous dirons, — ce qui rend encore plus fort le raisonnement de M. G. Paris, — « aucune version d'*aucun pays*. » Pour un observateur superficiel, le conte provençal et le conte languedocien, que nous avons mentionnés ci-dessus, pourraient au premier abord paraître reproduire la forme hébraïque. Il n'y est pas, en effet, parlé de résistance des divers personnages : « Le loup vient qui voulait manger la chèvre »; puis le chien « qui voulait mordre le loup », etc. Mais il y a là, certainement, une altération, ainsi que le montre l'introduction où l'on dit à la chèvre de sortir d'un champ de mil qu'elle mange. Evidemment, dans la forme primitive, on appelait le loup contre la chèvre, puis le chien contre le loup, etc. D'ailleurs, — et ceci est décisif, — la fin de ces deux contes, avec la série *lien, souris, chat*, les rattache précisément au groupe de contes qui s'éloigne le plus du chant juif et dont nous ferons connaître tout à l'heure une forme orientale.

que mangerai-je? que boirai-je? et que porterai-je en pays étranger? — Allez vous promener, » dit le charpentier, « y a-t-il du bon sens de penser que je vais couper la manivelle du moulin à bras à cause d'un pois? »

« Alors, le petit oiseau alla trouver le roi et lui dit : « Roi, roi! grondez le charpentier; le charpentier ne veut pas couper la manivelle du moulin à bras, etc. — « Allez vous promener, » dit le roi; « pensez-vous que pour un pois je vais gronder le charpentier? »

« Alors le petit oiseau alla trouver la reine : « Reine, reine! parlez au roi; le roi ne veut pas gronder le charpentier, etc. — Allez vous promener, » dit la reine; « pensez-vous que pour un pois je m'en vais parler au roi? »

Le petit oiseau va ensuite trouver successivement le serpent, pour piquer la reine; le bâton, pour battre le serpent; le feu, pour brûler le bâton; la mer, pour éteindre le feu; l'éléphant, pour boire la mer; le *bhaunr* (sorte de liane), pour enlacer l'éléphant; la souris, pour ronger le bhaunr; le chat, pour manger la souris. Alors le chat va pour manger la souris, et la souris va pour ronger le bhaunr, le bhaunr pour enlacer l'éléphant, et ainsi de suite, jusqu'au charpentier. « Et le charpentier retira le pois; le petit oiseau le prit et s'en alla bien content. »

Ce conte indien se relie, comme on voit, au second groupe que nous avons signalé plus haut, groupe qui se distingue par toute la fin de celui dont se rapproche le chant juif. Nouvelle preuve que ce n'est pas dans ce chant juif qu'il faut chercher l'origine du thème que nous étudions.

D'ailleurs, la forme de notre conte est toute indienne. Comparez, dans le *Pantchatantra*, ce conte bien connu où le soleil renvoie le brahmane au nuage, qui est plus fort que lui; le nuage au vent; celui-ci à la montagne et la montagne au rat (*Pantchatantra*, trad. Th. Benfey, t. II, p. 264. — Cf. La Fontaine, *Fables*, liv. IX, 7). Cela est si vrai que, dans un conte provençal (*Romania*, t. I, p. 108), à la série de personnages du *Pantchatantra* vient se juxtaposer celle de notre conte. La glace d'une rivière ayant coupé la patte à la fourmi, la mouche, compagne de celle-ci, interpelle d'abord la glace, puis le *soleil*, le *vent*, le *nuage*, le *rat*, et alors le *chat*, le *chien*, le *bâton*, le *feu*, l'*eau*, le *bœuf*, l'*homme*, la *mort*.

XXXV.

MARIE DE LA CHAUME DU BOIS.

Il était une fois une femme qui avait deux filles : l'aînée servait dans une maison de la ville voisine; la plus jeune demeurait avec sa mère dans une chaumière isolée au milieu de la forêt.

Un jour que cette dernière, qu'on appelait Marie de la Chaume du Bois, était seule, occupée à filer, elle entendit frapper à la porte; elle ouvrit et vit entrer un beau jeune homme habillé en chasseur, qui la pria de lui donner à boire, lui disant qu'il était le roi du pays. Il fut si frappé de la beauté de la jeune fille, que peu de jours après il revint à la chau-

mière pour demander sa main. La mère, qui n'aimait que sa fille aînée, aurait bien voulu la faire épouser au roi; elle n'osa pourtant pas s'opposer au mariage de la cadette, et les noces se firent en grande cérémonie.

A quelque temps de là, le roi fut obligé de partir pour la guerre. Pendant son absence, la mère de la reine vint au château avec son autre fille. Celle-ci, qui enviait le bonheur de sa sœur et la haïssait mortellement, voulut profiter de l'occasion pour se venger. Elle se jeta un jour sur la reine, lui arracha d'abord les yeux, puis les dents, enfin lui coupa les mains et les pieds et la fit porter dans une forêt, où on l'abandonna. Comme elle ressemblait à sa sœur, elle se fit passer pour la reine.

Cependant, la pauvre reine n'attendait plus que la mort. Tout à coup, un vieillard se trouva près d'elle et lui dit : « Madame, qui donc vous a abandonnée dans cette forêt? » La reine lui ayant raconté ce qui lui était arrivé : « Vous pouvez, » dit le vieillard, « faire trois souhaits ; ils vous seront accordés. — Ah! » répondit la reine, « je voudrais bien ravoir mes yeux, mes dents, mes mains, et, s'il m'était permis de faire un souhait de plus, mes pieds aussi. »

Le vieillard dit à un petit garçon qui était avec lui : « Prends ce rouet d'or, et va le vendre au château pour deux yeux. » Le petit garçon prit le rouet et s'en alla crier devant le château :

« Au tour, au tour à filer!
« Qui veut acheter mon tour à filer? »

La fausse reine sortit au bruit et dit au petit garçon : « Combien vends-tu ton rouet? — Je le vends pour deux yeux. » Elle s'en alla demander conseil à sa mère. « Tu as mis les yeux de ta sœur dans une boîte, » dit la vieille; « tu n'as qu'à les donner à cet enfant. » Le petit garçon prit les yeux et les rapporta au vieillard. Celui-ci ne les eut pas plus tôt remis à leur place, que la reine recouvra la vue.

« Maintenant, » dit-elle, « je voudrais bien ravoir mes dents. » Le vieillard donna une quenouille d'or au petit garçon et lui dit : « Va au château vendre cette quenouille pour des dents. » L'enfant prit la quenouille et s'en alla crier devant le château :

« Quenouille, quenouille à filer!
« Qui veut acheter ma quenouille? »

« Ah! » pensa la fausse reine, « que cette quenouille irait bien avec le rouet d'or! » Elle descendit de sa chambre et dit au petit garçon : « Combien vends-tu ta quenouille? — Je la vends pour des dents. » Elle retourna trouver sa mère. « Tu as les dents de ta sœur, » dit la vieille; « donne-les à cet enfant. » Le petit garçon rapporta les dents et le vieillard les remit à la reine, si bien qu'il n'y parut plus. Ensuite il

donna une bobine d'or à l'enfant. « Va au château, » lui dit-il, « vendre cette bobine pour deux mains. »

La fausse reine acheta la bobine pour les deux mains de sa sœur. Il ne manquait plus à la reine que ses pieds. « On ne peut filer sans épinglette et sans mouilloir, » dit le vieillard à l'enfant; « va vendre cette épinglette et ce mouilloir d'or pour deux pieds. »

La fausse reine, charmée d'avoir toutes ces belles choses à si bon marché, courut chercher les pieds de sa sœur, que l'enfant rapporta. La reine ne savait comment témoigner sa reconnaissance au vieillard. Celui-ci la conduisit derrière le jardin du château, lui dit de ne pas se montrer encore et disparut.

Ce jour-là même, le roi revint de la guerre. En voyant la fausse reine, il crut que c'était sa femme; il la trouva changée, mais il supposa que c'était parce qu'elle avait eu du chagrin d'être restée longtemps sans le voir. Elle lui montra le rouet d'or, la quenouille et tout ce qu'elle avait acheté; puis ils descendirent ensemble au jardin.

Tout à coup, on entendit frapper à la porte : c'était le vieux mendiant. La fausse reine voulait le chasser, mais le roi lui fit bon accueil et lui demanda s'il n'avait rien vu dans ses voyages qui méritât d'être raconté.

« Sire, » dit le mendiant, « il n'y a pas longtemps, j'ai rencontré dans une forêt une dame à qui l'on avait arraché les yeux et les dents, coupé les pieds et les mains. C'était sa sœur qui l'avait traitée ainsi. J'ai envoyé à cette méchante sœur un petit garçon qui lui a vendu un rouet d'or pour ravoir les yeux, une quenouille d'or pour les dents, une bobine d'or pour les mains, une épinglette et un mouilloir d'or pour les pieds. Si vous voulez, sire, en savoir davantage, vous trouverez là-bas, au bout du jardin, une femme qui vous dira le reste. »

Le roi suivit le mendiant et fut bien surpris et bien joyeux en reconnaissant sa femme. Il la ramena au château; puis il ordonna d'enchaîner la mère et la sœur de la reine et de les jeter aux bêtes.

Notre conte présente la plus frappante ressemblance avec un conte tchèque de Bohême (Wenzig, *Wetslawischer Mærchenschatz*, p. 45). Ce dernier n'a de vraiment différent que le dénouement, où c'est le rouet d'or qui, mis en mouvement par la fausse princesse, en présence du prince, se met à parler et révèle le crime. Ajoutons que, dans ce conte tchèque, les dents n'ayant pas été arrachées à la princesse, le petit garçon ne va vendre au château que trois objets : un rouet d'or, un fuseau d'or et une quenouille d'or.

Le même thème se trouve traité d'une façon plus ou moins particulière dans plusieurs autres contes.

Ainsi, dans un conte grec moderne d'Epire (Hahn, n° 28), une jeune reine se met en route, accompagnée de sa nourrice et de sa sœur de lait, pour aller célé-

brer ses noces dans le pays de son mari. Mourant de soif, elle supplie sa nourrice de lui donner à boire. Cette méchante femme lui dit que dans ce pays l'eau est si chère, que chaque gorgée se paie au prix d'un œil. La reine, pour avoir à boire, s'arrache d'abord un œil, puis l'autre. Alors la nourrice l'abandonne et fait passer sa propre fille pour la reine. Cette dernière est recueillie par une vieille femme charitable. Or, la vraie reine avait ce don singulier que des roses s'échappaient de sa bouche toutes les fois qu'elle souriait. Elle dit à la bonne vieille de prendre de ces roses et d'aller crier devant le palais : Achetez des roses! « Si l'on te demande, » ajoute-t-elle, « combien tes roses, tu répondras qu'elles ne sont pas à vendre pour de l'argent, mais pour des yeux. » La vieille femme va crier ses roses devant le château ; la nourrice se hâte de descendre pour en acheter, car le prince était fort surpris de voir que sa femme avait perdu le don de laisser échapper des roses de ses lèvres. La bonne vieille ayant déclaré qu'elle ne donnera ses roses que pour des yeux, la nourrice fait arracher un œil à une chienne et le lui donne ; le lendemain, elle lui en donne encore un autre. La reine alors met les deux yeux à la place de ceux qu'elle avait perdus et recouvre la vue.

Ce dernier passage, — le détail des yeux de chienne, — présente évidemment une altération. Nous avons, du reste, dans un conte sicilien (Pitrè, n° 62), une forme bien conservée de la même idée. Une jeune fille doit épouser un roi ; sa tante, qui s'est offerte à la conduire dans le pays du fiancé, lui substitue sa propre fille et l'abandonne dans une grotte après lui avoir arraché les yeux. Passe un vieillard, qui accourt aux cris de la jeune fille. Celle-ci l'envoie sous le balcon du roi avec deux corbeilles pleines de roses magnifiques qui, par suite d'un don à elle fait, tombent de ses lèvres quand elle parle, et lui dit de crier qu'il les vend pour des yeux. Elle rentre ainsi en possession de ses yeux, recouvre la vue et finit par se faire reconnaître du roi son fiancé.

Dans un conte italien (Comparetti, n° 25), une jeune fille a reçu divers dons d'un serpent reconnaissant, et un roi veut l'épouser. Les sœurs de la jeune fille, jalouses de son bonheur, lui coupent les mains et lui arrachent les yeux, et l'une d'elles se fait passer, auprès du roi, pour sa fiancée. La jeune fille est recueillie par de braves gens. Un jour, au milieu de l'hiver, le serpent vient lui dire que la reine, qui est enceinte, a envie de figues. D'après les indications du serpent, la jeune fille dit à l'homme chez qui elle demeure où il en pourra trouver et elle l'envoie au palais en vendre pour des yeux ; puis, un autre jour, des pêches pour des mains. Elle se fait enfin reconnaître par le prince.

En Italie encore, nous trouvons un conte du même genre (Gubernatis, *Novelline di S. Stefano di Calcinaja*, n° 13). Le voici dans ses traits essentiels : La belle-mère d'une jeune reine hait mortellement sa bru. Pendant l'absence du roi, elle ordonne à deux de ses serviteurs de conduire la reine dans un bois et de la tuer. Émus de ses larmes, les serviteurs se contentent de lui arracher les yeux pour les porter à la reine-mère comme preuve de l'exécution de ses ordres. La jeune femme est recueillie par un vieillard. Ayant reçu en présent d'un serpent trois objets merveilleux, elle se fait conduire, le visage voilé, devant le palais de son mari, et met en vente le premier objet pour un œil, puis le second aussi pour un œil ; pour prix du troisième objet, elle demande (comme dans l'*Oiseau*

bleu, de M^me^ d'Aulnoy, et dans les autres contes de ce type, Grimm, n° 88, etc.) la permission de passer la nuit dans la chambre voisine de celle du roi, et se fait ainsi reconnaître de son mari.

Voyez aussi un conte catalan (*Rondallayre*, t. III, p. 114). Ici, les yeux de la vraie fiancée d'un roi, fille d'un charbonnier, lui sont arrachés par une jeune fille, envieuse de son bonheur. C'est encore un serpent reconnaissant qui vient à son secours; il donne à sa bienfaitrice une pomme magnifique qu'elle devra aller vendre à la nouvelle reine pour « des yeux de chrétienne. » La fausse reine la trompe et lui donne des yeux de chat; mais ensuite, en échange d'une poire qui vient également du serpent, la vraie reine rentre en possession de ses yeux.

On peut enfin rapprocher de ces différents récits un passage d'un conte roumain de Transylvanie (dans la revue *Ausland*, 1856, p. 2122). Par suite de la trahison de sa mère, le héros, Frounsé-Werdyé, a été tué et haché en mille morceaux par un dragon. La « Sainte Mère Dimanche », protectrice de Frounsé-Werdyé, rassemble tous ces morceaux et ressuscite Frounsé; mais il manque les yeux, que le dragon a gardés. La « Sainte Mère Dimanche » prend un violon, se déguise en musicien et se rend au château du dragon. Justement celui-ci célèbre ses noces avec la mère de Frounsé; il appelle le prétendu musicien pour qu'il les fasse danser. A peine la « Sainte Mère Dimanche » a-t-elle commencé à jouer, qu'une corde de son violon casse. Elle dit qu'elle ne peut raccommoder cette corde qu'au moyen d'yeux d'homme. « Donne-lui un œil de mon fils », dit la mère de Frounsé au dragon. Une seconde corde casse, et la « Sainte Mère Dimanche » obtient de la même façon le second œil. — Comparez la fin d'un conte grec moderne de même type que ce conte roumain (Hahn, n° 24).

XXXVI.

JEAN ET PIERRE.

Il était une fois une pauvre femme qui avait deux fils, Jean et Pierre. Pierre, voyant sa mère dans la misère, alla se mettre au service d'un laboureur. « Combien demandes-tu? » lui dit le laboureur. — « Cent écus, » répondit Pierre. — « Tu les auras; mais voici mes conditions : à la première dispute, celui de nous deux qui se fâchera aura les reins cassés. — Maître, je ne me fâche jamais. »

A peine s'était-il passé huit jours que Pierre eut une discussion avec son maître; il se fâcha, et le laboureur lui cassa les reins. Il s'en retourna chez sa mère et raconta à son frère Jean ce qui lui était arrivé. Jean se fit indiquer la maison du laboureur et s'offrit à le servir, sans dire qu'il était frère de Pierre. « Combien veux-tu? — Maître, vous me donnerez cent écus. — Tu les auras; mais voici mes conditions : à la première dispute, celui de nous deux qui se fâchera aura les reins cassés. — Maître, je ne me fâche jamais. »

Le lendemain, le maître envoya Jean conduire au marché un chariot de grain attelé de quatre chevaux. Jean vendit le chariot et les quatre chevaux et porta l'argent à son frère. Quand il rentra chez son maître, celui-ci lui dit : « Qu'as-tu fait du chariot et des chevaux ? — Maître, » répondit Jean, « je les ai vendus à un homme que j'ai rencontré sur la route. — Et l'argent ? — L'argent, je l'ai porté à mon frère, à qui vous avez cassé les reins. — Tu veux donc me ruiner ? — Maître, est-ce que vous vous fâchez ? — Je ne me fâche pas pour si peu. — Vous savez que celui qui se fâchera aura les reins cassés. — Oh ! je ne me fâche pas du tout. »

Le jour suivant, le maître dit à sa femme : « Je vais envoyer Jean chercher le plus gros chêne de la forêt ; il ne pourra pas le rapporter, et quand je lui ferai des reproches, il se mettra en colère. » Jean partit avec un chariot à quatre chevaux, vendit tout l'équipage comme la première fois, puis revint à la maison. « Eh bien ! » lui dit le laboureur, « où est le chariot ? — Le chariot ? je l'ai laissé dans la forêt : je n'ai pu l'en faire sortir. — Oh ! tu nous ruineras, tu nous ruineras ! » La femme criait encore plus haut : « Tu nous ruineras ! » — « Maître, » dit Jean, « est-ce que vous vous fâchez ? — Je ne me fâche pas pour si peu. — Vous savez que celui qui se fâchera aura les reins cassés. — Oh ! je ne me fâche pas du tout. »

Un autre jour, tandis que Jean battait en grange, le laboureur et sa femme allèrent déjeuner sans l'appeler. Jean ne fit pas semblant de s'en apercevoir ; il alla vendre le blé qu'il avait battu, fit un bon déjeuner à l'auberge et revint à la maison. « Jean, » dit le maître, « qu'as-tu fait du grain ? — Vous ne m'avez pas appelé pour déjeuner ; j'ai été vendre le grain et j'ai déjeuné avec l'argent. — Tu nous ruineras, Jean, tu nous ruineras ! — Maître, est-ce que vous vous fâchez ? — Je ne me fâche pas pour si peu. — Vous savez que celui qui se fâchera aura les reins cassés. — Oh ! je ne me fâche pas du tout. »

La femme du laboureur dit à son mari : « Envoyons-le mener les petits porcs au pâturage : l'ogre le mangera et nous serons débarrassés de lui. »

Jean partit donc avec le troupeau, et, arrivé près de la maison de l'ogre, il y entra. Il tenait un petit moineau dans sa main. « Tu ne monterais pas si haut que ce petit oiseau ? » dit-il en le montrant à l'ogre. — « Oh ! non, » dit l'ogre. — « J'ai faim, » reprit Jean. — « Moi aussi. Qu'est-ce que nous allons faire pour déjeuner ? — Si nous faisions de la bouillie ? » dit Jean.

La bouillie faite, ils se mirent à table. Jean, qui s'était attaché sur l'estomac une grande poche, y faisait entrer une bonne partie de sa bouillie, tandis que l'ogre avalait tout. Quand la poche de Jean fut pleine, il la fendit d'un coup de couteau, et toute la bouillie se répandit ; puis il

recommença à manger. « Tiens ! » dit l'ogre, « je voudrais bien pouvoir me soulager comme toi. Fends-moi donc aussi l'estomac. » Jean ne se le fit pas dire deux fois, et il lui fendit si bien l'estomac, que l'ogre en mourut.

Cela fait, Jean retourna près de ses cochons, et, après leur avoir coupé à tous la queue, il les alla vendre ; ensuite il enfonça les queues dans la vase d'un marais et revint chez son maître. « Où sont les cochons ? » lui demanda le maître. — « Ils sont tombés dans un marécage. — Eh bien ! il faut les en tirer. — Maître, il n'y a pas moyen d'y entrer. » Le maître alla pourtant voir ce qu'il en était ; mais quand il voulut retirer un des cochons par la queue, la queue lui resta dans la main, et il tomba à la renverse dans la bourbe. « Tu nous ruineras, Jean, tu nous ruineras ! — Maître, est-ce que vous vous fâchez ? — Je ne me fâche pas pour si peu. — Vous savez que celui qui se fâchera aura les reins cassés. — Oh ! je ne me fâche pas du tout. »

La femme dit à son mari : « Il faut l'envoyer mener les oies au pâturage. » Jean partit avec les oies. Le soir, il en manquait deux ou trois qu'il avait vendues. « Jean, » dit le laboureur, « il manque des oies. — Maître, je n'en suis pas cause : c'est une bête qui les a mangées. — Tu nous ruineras, Jean, tu nous ruineras ! — Maître, est-ce que vous vous fâchez ? — Je ne me fâche pas pour si peu. — Vous savez que celui qui se fâchera aura les reins cassés. — Oh ! je ne me fâche pas du tout. »

« Voilà un singulier domestique, » dit le lendemain la femme ; « il va nous ruiner. J'irai me cacher dans un buisson pour voir ce qu'il fait des oies. » Jean avait entendu ce qu'elle disait ; avant de partir pour le pâturage, il dit au laboureur : « Maître, je prends votre fusil ; si la bête vient, je la tuerai. » Quand il vit la femme dans le buisson, il fit feu sur elle et la tua. Le soir, il ramena les oies à la maison. « Maître, » dit-il, « comptez, il n'en manque pas une ; j'ai tué la bête qui les mangeait. — Ah ! malheureux, tu as tué ma femme ! — Je n'en sais rien ; toujours est-il que j'ai tué une grosse bête. Mais vous, est-ce que vous vous fâchez ? — Ah ! certes oui, je me fâche ! » Là-dessus, Jean lui cassa les reins ; puis il revint chez lui, et moi aussi.

Le thème principal de ce conte, — la convention entre le maître et son valet, — se retrouve sous une forme plus ou moins ressemblante dans des contes recueillis en Bretagne (F.-M. Luzel, 5e rapport, p. 29, et *Mélusine*, 1877, n° 20, col. 465), dans le pays basque (W. Webster, p. 6 et p. 11), dans diverses parties de l'Italie (*Jahrb. für rom. und. englische Literatur*, t. VIII, p. 246, et *Propugnatore*, t. IX, 2e partie, 1876, p. 256), dans le Tyrol allemand (Zingerle, II, p. 223), en Allemagne (Prœhle, *Mærchen für die Jugend*, n° 16), chez les Lithuaniens (Schleicher, *Litauische Mærchen*, p. 45), chez les Slaves de Moravie (Wenzig, *Westslavischer Mærchenschatz*, p. 5), en Valachie (Schott, *Walachische Mærchen*, n° 23,

p. 229), chez les Grecs d'Epire (Hahn, n° 11 et n° 34, p. 222), en Irlande (F. Kennedy, *the Fireside Stories of Ireland*, p. 74), en Ecosse (Campbell, n° 45), et, d'après M. R. Kœhler (*Mélusine*, loc. cit., col. 473), en Danemark et en Norwége.

Dans presque tous ces contes, la condition qui doit être observée par les deux parties, c'est, comme dans notre conte lorrain, de ne point se fâcher; dans quelques-uns (conte écossais, premier conte basque, second conte grec), il faut ne pas manifester de regrets au sujet de l'engagement; enfin, dans le second conte basque, il est dit simplement que le valet s'engage à faire tout ce que son maître lui ordonnera.

Quant à la punition de celui qui aura manqué à la convention, c'est, dans le plus grand nombre des contes, de se voir enlever par l'autre une ou plusieurs lanières dans le dos, « un ruban de peau rouge depuis le sommet de la tête jusqu'aux talons », dit un des contes bretons. Dans le premier des deux contes italiens, il doit être écorché vif; dans le conte de la Moravie, il doit perdre le nez; dans les contes tyrolien et allemand, les oreilles.

Ajoutons que dans plusieurs de ces contes (conte écossais, second conte breton, contes tyrolien, valaque, second conte grec), le héros n'a pas, comme le nôtre, de frère qui, avant lui, ait mal réussi dans l'entreprise. Dans tous les autres contes européens, il y a trois frères; nous n'en avons rencontré deux que dans le premier conte breton.

Parmi les mauvais tours que Jean joue à son maître pour le mettre en colère, l'histoire des queues de cochons, fichées dans le marais, figure dans le second conte breton, les deux contes basques, le conte allemand de Prœhle (où ce sont des queues de vaches), et, d'après M. Kœhler (*Jahrb. für rom. und engl. Lit.*, VIII, p. 251), dans un conte norwégien. Elle se retrouve dans plusieurs contes qui n'ont pas le cadre du nôtre et qui se composent simplement d'aventures de voleurs ou d'adroits fripons, par exemple dans un conte piémontais (Gubernatis, *Zoological Mythology*, I, p. 234), un conte sicilien (Gonzenbach, n° 37, p. 254), un conte islandais (Arnason, trad. angl., 2e série, p. 552), un conte allemand (Prœhle, *Kinder- und Volksmærchen*, n° 49), et un conte russe (Gubernatis, *loc. cit.*). Dans le conte allemand, c'est une queue de bœuf que le voleur plante dans le marais; dans le conte russe, une queue de cheval.

Le conte slave de Moravie a, comme le conte lorrain, un épisode où le valet, voyant ses maîtres déjeuner sans l'appeler, va vendre un sac de grain qu'il vient de battre et fait un bon déjeuner avec l'argent. Dans le conte tyrolien, son maître lui ayant dit d'aller travailler au lieu de dîner, il vend deux vaches et s'en va dîner à l'auberge.

L'épisode de l'ogre ne se rencontre, en dehors du conte lorrain, que dans trois des contes mentionnés ci-dessus, le premier conte italien et les deux contes basques. En réalité, c'est un thème tout-à-fait indépendant du thème principal et qui s'y trouve intercalé. Nous avons déjà fait connaissance avec ce thème dans le conte n° 25 de notre collection, *le Cordonnier et les Voleurs*. L'oiseau que Jean montre à l'ogre est évidemment un souvenir obscurci de l'oiseau que le cordonnier lance en l'air comme si c'était une pierre, pour donner aux voleurs une haute idée de sa force. D'ailleurs, cet épisode se trouve sous une forme bien plus

complète et bien mieux conservée dans le conte italien et dans le premier conte basque : nous y retrouvons à peu près tous les traits qui figurent dans les contes du type de notre conte *le Cordonnier et les Voleurs*. Dans le conte écossais, au lieu d'être intercalé dans le thème principal, cet épisode lui est simplement juxtaposé. Après avoir réussi à mettre son maître en colère et lui avoir taillé dans le dos une lanière de peau, le héros entre au service d'un géant, etc.

L'épisode en question présente dans le conte écossais un trait qui le rapproche tout-à-fait de notre conte lorrain. Mac-a-Rusgaich et son maître le géant se portent réciproquement un défi à qui mangera le plus. Mac-a-Rusgaich s'attache sur la poitrine un sac de cuir où il fait entrer la plus grande partie de ce qu'il doit manger, et enfin il fend ce sac en disant qu'une telle bedaine l'empêche de se baisser. Le géant veut l'imiter et il meurt. Nous ferons remarquer que cet épisode se rencontre encore dans un autre de nos contes lorrains, variante de notre n° 1. Dans cette variante, Jean-sans-Peur, Jean-de-l'Ours et Tord-Chêne arrivent chez un ogre, pendant l'absence de celui-ci. Quand il rentre, les trois compagnons, sans se déconcerter, lui disent qu'ils ont faim. La femme de l'ogre prépare des grimées[1] et l'on se met à table. Les trois compagnons se sont attaché des poches sur l'estomac et ils y introduisent les grimées. L'ogre, croyant qu'ils avalent tout, ne veut pas avoir le dessous, et il mange tant qu'il en meurt. Plusieurs contes du type de notre n° 25 *le Cordonnier et les Voleurs* présentent un passage analogue. Ainsi, dans un conte suédois (Cavallius, p. 7 de la trad. all.), dans un conte norwégien (Asbjœrnsen, n° 6 de la trad. all.), c'est absolument le trait de *Jean et Pierre :* trompé par la même ruse, le géant veut aussi se soulager en s'ouvrant l'estomac et il se tue. Comparez un conte suisse (Sutermeister, n° 41), un conte sicilien (Gonzenbach, n° 41) et aussi un conte gascon de la collection Cénac-Moncaut (1861, p. 90). Dans un second conte sicilien (Pitrè, n° 83), le héros, après avoir fait disparaître force macaroni dans son sac, feint également de s'ouvrir le ventre ; mais ici, c'est sous prétexte de pouvoir mieux courir. Ce dernier détail rattache sur ce point au conte sicilien et, par suite, à notre conte lorrain, le premier des deux contes basques cités plus haut. Dans ce conte basque, le héros, en s'enfuyant de chez le *tartaro* (ogre), fait semblant de s'ouvrir le ventre et jette sur la route les entrailles d'un cochon qu'il tenait cachées, afin de faire croire au *tartaro* que c'est là un moyen de devenir plus agile. Il en est de même dans un conte du Tyrol allemand (Zingerle, II, p. 111). — Notons encore un passage d'un livre populaire anglais du siècle dernier, *Jack le Tueur de géants*, déjà cité par nous dans les remarques de notre n° 25. Jack, déjeunant avec le géant, attache sous ses vêtements un grand sac de cuir et y jette sans être aperçu tout le pudding qui lui est servi. Ensuite, il dit au géant qu'il va lui faire voir un tour d'adresse. D'un coup de couteau il fend le sac de cuir, et tout le pudding tombe par terre. Le géant se croit obligé de faire comme Jack, et il se tue.

Le dernier épisode de notre conte, — celui de la femme tuée, — a subi une altération. Dans les autres contes où il existe, voici comment il se présente :

---

1. *Grimées*, ailleurs *grumelets* (comparez le mot *grumeaux*). C'est un mets du pays, composé d'un mélange de farine et d'œufs, cuit dans du lait.

L'année du valet doit se terminer au premier chant du coucou. Pour se débarrasser de lui plus vite, la femme du maître grimpe sur un arbre et imite le coucou; le valet tire sur le prétendu oiseau et le tue. Voyez, parmi les contes mentionnés plus haut, le premier conte breton, le conte tyrolien, le conte allemand, le conte slave de Moravie, le second conte grec, et, d'après M. Kœhler, le conte danois et le conte norwégien. Il faut ajouter enfin un passage d'un conte sicilien d'un autre type, que nous avons déjà eu occasion de citer à propos de l'épisode des queues de cochon (Gonzenbach, n° 37, p. 254).

En Orient, nous rencontrons d'abord ce dernier épisode dans un conte recueilli par M. Radloff chez les tribus tartares de la Sibérie méridionale, riveraines de la Tobol, tribus chez lesquelles des contes sont venus du sud avec l'islamisme, ainsi que nous l'avons montré dans les remarques de notre n° 32, *Chatte blanche*. Un fripon (Radloff, *op. cit.*, t. IV, p. 282) propose à un laboureur de conduire sa charrue. Pendant que le laboureur va lui chercher à manger, il dételle le bœuf, lui coupe la queue et le fait emmener par un compère; puis il fiche la queue en terre et, quand il voit revenir le laboureur, il la tire de toutes ses forces, si bien qu'il tombe à la renverse. Le laboureur étant accouru, le fripon lui dit que le bœuf s'est tout-à-coup enfoncé dans la terre et qu'en essayant de le retenir, la queue lui est restée dans la main.— Chose à noter, ce même conte tartare, dont le cadre n'est nullement celui de notre conte lorrain, renferme encore un épisode qui fait partie de certains contes européens du type de *Jean et Pierre*. Après avoir été hébergé par un brave homme, le fripon du conte tartare donne sa coiffure à un compère et s'en va tête nue remercier son hôte, qui travaille aux champs à peu de distance de sa maison. Celui-ci lui ayant demandé pourquoi il n'a rien sur la tête, le fripon lui dit : « C'est parce que votre femme m'a retenu ma coiffure pour se faire payer de m'avoir hébergé. » L'hôte, très-fâché contre sa femme, dit au fripon d'aller lui réclamer sa coiffure : « Si elle s'obstine à la garder, » ajoute-t-il, « je lui crierai de la rendre. » Arrivé à la maison, le fripon dit à la femme que l'hôte lui a donné sa fille, et il se met en mesure d'emmener celle-ci. La mère faisant résistance, le fripon crie au bonhomme : « On ne veut pas me la donner. » Alors, ce dernier, brandissant sa pelle : « Donnez-la ! donnez-la ! sinon, je vous tue ! » La femme est donc obligée de lui donner sa fille. — Dans l'un des contes bretons mentionnés ci-dessus (*Mélusine*, 1877, col. 471), le seigneur qui est aux champs avec son serviteur Fanch, dit à celui-ci d'aller vite au château chercher deux pelles et de les mettre dans un sac parce qu'il ne veut pas qu'on les voie. Fanch se rend au château et dit à la dame et à sa fille que son maître lui a ordonné de les mettre toutes les deux dans un sac. Puis, courant à la fenêtre : « Toutes les deux dans un sac, n'est-ce pas, Monseigneur? — Oui, toutes les deux, » crie le seigneur, pensant aux deux pelles, « et dépêche-toi. » Comparez le premier conte basque mentionné au même endroit.

Pour l'ensemble, on peut rapprocher de notre conte lorrain et de ses pendants européens un conte recueilli chez les Afghans mahométans qui forment la population du Bannu, province traversée par l'Indus et conquise en 1848 par l'Angleterre (Thorburn, *Bannu, or our Afghan Frontier*, London, 1876, p. 199). Nous en reproduirons l'abrégé tout à fait écourté qu'en donne l'auteur anglais. Un jeune homme un peu simple entre au service d'un maître aux conditions suivantes :

le maître doit lui fournir une charrue et une paire de bœufs, et le serviteur doit tous les jours semer une corbeille de grain et aller chercher un panier de bois de chauffage et la nourriture de la famille ; celui des deux qui ne tiendra pas son engagement, doit perdre le nez. Dès le premier jour, le serviteur ne peut remplir tout son office, et le maître lui coupe le nez. Il retourne chez lui et raconte sa mésaventure à son frère qui entre au service du même maître aux mêmes conditions. Ce second serviteur, arrivé aux champs, répand tout le grain par terre, tue un des bœufs et brise la charrue, et, rentré à la maison, il dit au maître qu'il a rempli ses engagements. Il en fait autant le second jour. Le troisième jour, le maître ne peut lui fournir ni grain, ni charrue, ni bœufs, et perd son nez.

Autant qu'on en peut juger par cet abrégé, ce conte afghan est évidemment altéré. Nous avons découvert une autre forme orientale très-bien conservée de notre thème. C'est un conte qui, paraît-il, est un des plus populaires parmi les Mahométans de l'Inde. Il a été publié en 1870 dans la *Calcutta Review* (t. LI, p. 126). Le voici : « Il y avait une fois deux frères, Halálzádah et Harámzádah. Dans le même pays habitait un Qázi (sorte de magistrat, de juge). Halálzádah alla trouver ce Qázi pour entrer à son service. Le Qázi lui dit : « Si vous entrez à mon service, ce sera à la condition que, si vous me quittez, je vous couperai le nez et les oreilles, et, si je vous renvoie, vous m'en ferez autant. Quant à votre nourriture, vous en aurez par jour plein une feuille. » Halálzádah accepta ces conditions. Chaque jour, le Qázi l'envoyait faire paître les vaches et les chèvres, et il lui donnait de nourriture plein une feuille de tamarin. Cela ne faisait guère l'affaire de Halálzádah, et il dit au Qázi qu'il ne pouvait travailler l'estomac vide. Le Qázi lui répondit tout simplement que, s'il n'était pas content, il pouvait s'en aller. A la fin, Halálzádah, ayant dépensé tout son argent et se voyant au moment de mourir de faim, demanda son congé. Sur quoi, le Qázi prit un couteau et lui coupa le nez et les oreilles, et l'autre s'en alla.

« Son frère, Harámzádah, le voyant dans ce triste état, lui demanda ce qui lui était arrivé, et, ayant appris la façon d'agir du Qázi, il demanda à Halálzádah de lui montrer où il demeurait. Il se rendit chez le Qázi et s'engagea à son service aux mêmes conditions que son frère. Le Qázi lui donna les vaches et les chèvres à mener paître. Harámzádah les conduisit aux champs ; de retour au logis, il alla prendre dans le jardin une feuille de bananier et, la présentant au Qázi, il lui demanda son dîner. Le Qázi fut bien obligé de lui remplir sa feuille de bananier. Harámzádah s'en fut encore avec le troupeau au pâturage ; il tua une des chèvres, invita ses amis et fit avec eux un festin, puis il ramena à la maison le reste du troupeau.

« Le lendemain matin, Harámzádah mena de nouveau paître le troupeau ; cette fois, il vendit une douzaine de chèvres et quatre vaches ; puis, courant à la maison, il dit au Qázi : « Dieu est miséricordieux ! Il vient de me sauver la vie ! — Comment cela ? » dit le Qázi. — « Il est venu des loups qui ont emporté douze chèvres et quatre vaches, et je n'ai pu leur échapper qu'en grimpant sur un arbre. »

« Le Qázi l'accabla d'injures et lui demanda de quel côté il avait mené paître

le troupeau. « Du côté du couchant, » répondit l'autre. Le Qázi lui ordonna de le conduire désormais du côté du nord. Harámzádah, en attendant, s'en fut au jardin cueillir une feuille de bananier, se la fit remplir, et, après avoir mangé tout son soûl, donna le reste aux mendiants. Puis il prit avec lui le troupeau et s'en alla du côté du nord.

« Cette fois, il vendit le troupeau tout entier d'un coup et courut trouver son maître. « Hé! Qázi! hé! Qázi! voilà un bel ordre que vous m'avez donné de conduire le troupeau du côté du nord! — Qu'est-il arrivé? » dit le Qázi. — « Une bande de tigres a emporté tout le troupeau, et je ne me suis sauvé qu'en me cachant dans une caverne de la montagne. »

« Le lendemain, le Qázi dit à Harámzádah d'aller promener son cheval. Harámzádah partit avec le cheval et, ayant rencontré en chemin un marchand de chevaux, il lui vendit la bête sous cette condition qu'il garderait la queue; il coupa donc la queue du cheval, et, de retour à la maison, il l'enfonça dans un trou de rat qui se trouvait dans un coin de l'écurie et battit la terre tout autour pour qu'elle tînt bien. Puis il alla se faire remplir par le Qázi sa feuille de bananier.

« Le lendemain matin, Harámzádah courut trouver le Qázi en poussant les hauts cris : « O Qázi! venez dans l'écurie voir le malheur qui vient d'arriver! les rats sont en train d'emporter le cheval; il n'y a plus que la moitié de la queue qui soit encore hors de leur trou. Hâtez-vous, hâtez-vous! » Le Qázi courut à l'écurie et se mit à tirer, tirer la queue, jusqu'à ce qu'elle sortît du trou, mais hélas! point de cheval avec. Harámzádah dit que les rats devaient avoir mangé le reste. »

Bref, continue la *Calcutta Review*, le Qázi est complétement ruiné, et, qui pis est, sa famille est déshonorée par Harámzádah, qui finalement s'en va avec son congé et aussi avec le nez et les oreilles de son maître.

XXXVII.

LA REINE DES POISSONS.

Il était une fois un pêcheur. Un jour qu'il était à la pêche, il prit la reine des poissons. « Rejette-moi dans l'eau, » lui dit-elle, « et tu prendras beaucoup d'autres poissons. » Il la rejeta dans l'eau et prit en effet une grande quantité de poissons, si bien qu'il fit une bonne journée.

De retour à la maison, il dit à sa femme : « J'ai pris la reine des poissons ; elle m'a promis que j'attraperais beaucoup de poissons si je la laissais aller. Je l'ai rejetée dans l'eau, et, en effet, j'en ai pris en quantité. — Que tu es nigaud ! » dit la femme, « j'aurais bien voulu la manger. Il faudra me l'apporter. »

Le pêcheur retourna à la rivière et prit une seconde fois la reine des poissons. « Laisse-moi aller, pêcheur, » lui dit-elle, « et tu prendras

beaucoup d'autres poissons. » Il la rejeta dans l'eau et revint chez lui après avoir fait une bonne pêche.

« Tu ne me rapportes pas la reine des poissons ? » lui dit sa femme ; « une autre fois j'irai avec toi, et je la prendrai. — Si je l'attrape encore, » répondit le pêcheur, « tu l'auras. »

Il jeta de nouveau le filet et ramena la reine des poissons. « Laisse-moi aller, » lui dit-elle, « et tu prendras beaucoup d'autres poissons. — Non, ma femme veut te manger. — Eh bien ! qu'il soit fait selon votre désir ; mais quand vous m'aurez mangée, mettez de mes arêtes sous la chienne, mettez-en sous la jument et mettez-en aussi sous un rosier dans le jardin. »

Le pêcheur fit ce que lui avait dit la reine des poissons, et, le lendemain, étant allé dans le jardin, il trouva sous le rosier trois garçons déjà grands ; il trouva trois chiens sous la chienne, et trois poulains sous la jument. Dans le cas où il arriverait malheur aux jeunes garçons, une rose devait tomber du rosier.

Un jour, l'aîné prit avec lui les trois chiens et se mit en route. Étant arrivé dans un village, il vit tout le monde en pleurs ; il en demanda la cause. On lui dit qu'une princesse allait être dévorée par une bête à sept têtes. Le jeune homme se fit indiquer l'endroit où l'on avait conduit la princesse ; il la trouva qui pleurait près d'une fontaine. « Qu'avez-vous, ma princesse ? » lui demanda-t-il. — « Hélas ! » dit-elle, « je vais être dévorée par une bête à sept têtes. — Si je pouvais vous délivrer ? » dit le jeune homme. « Pour moi, je ne crains rien, je n'ai pas d'âme à sauver [1]. »

La bête à sept têtes arriva bientôt. Le jeune homme, qui avait amené ses trois chiens, lança contre la bête le premier, nommé Brise-Vent. Après avoir combattu longtemps, Brise-Vent abattit trois têtes à la bête. « Je m'en vais, dit-elle, mais je reviendrai demain. »

Le lendemain, le jeune homme se rendit encore à la fontaine. « Oh ! » dit la bête, « il est donc toujours ici ! » Le jeune homme lança contre elle le second de ses chiens, Brise-Fer, qui lui abattit encore trois têtes. « Remettons la partie à demain, » dit-elle.

Le jour suivant, le jeune homme lança contre elle son troisième chien, Brise, qui n'était pas si fort que les autres, mais il n'y avait plus qu'une tête à abattre, et il l'abattit.

Quand la bête fut morte, la princesse invita le jeune homme à venir avec elle chez le roi son père ; mais il refusa et s'en retourna chez lui.

Le roi fit publier à son de caisse que celui qui avait délivré la princesse vînt se présenter au château avec les sept têtes de la bête. Le

1. Voir les remarques.

plus jeune des trois frères aurait bien voulu les avoir ; mais l'aîné les cacha et en fit faire de pareilles en bois. Le plus jeune prit celles-ci et les porta au roi, qui, voyant que ce n'étaient pas les vraies têtes, entra dans une grande colère et fit jeter le jeune homme en prison, disant qu'il serait pendu le lendemain.

Cependant le second des trois frères était allé se promener au jardin ; il vit une rose tombée du rosier. « Il est arrivé malheur à mon frère, » se dit-il. Aussitôt il alla trouver le roi. « Que viens-tu faire ici ? » lui dit le roi. — « Je viens pour délivrer mon frère. » Le roi ordonna qu'on le mît en prison lui-même, et qu'on le pendît le lendemain.

Une rose tomba encore du rosier. « Il faut, » se dit l'aîné, « qu'il soit arrivé malheur à mes deux frères. » Il prit les sept têtes et les sept langues de la bête et se rendit au château. « Que viens-tu faire ici ? » lui demanda le roi. — « Je viens pour délivrer mes frères. Voici les sept têtes et les sept langues de la bête. — C'est bien, » dit le roi ; « à cause de toi je leur ferai grâce, et tu épouseras ma fille. »

Le jeune homme épousa donc la princesse, et ses frères se marièrent avec deux dames d'honneur. Les parents ne furent pas oubliés, et tout le monde fut heureux.

Ce conte est une variante de notre n° 5, *les Fils du Pêcheur ;* mais, indépendamment de diverses altérations que l'on reconnaîtra aisément, il s'y est introduit un élément nouveau qu'il faut signaler : nous voulons parler des trois chiens, *dont chacun a son nom et qui tuent la bête.*

A propos d'un conte italien de la Vénétie, du même genre que notre conte lorrain (*Jahrbuch für rom. und engl. Literatur*, 1866, p. 132), M. R. Kœhler a fait observer très-justement que ce trait appartient proprement à un type de contes différent de celui auquel se rapportent notre conte *les Fils du Pêcheur* et ses variantes. Dans les contes auxquels il fait allusion, l'idée générale est à peu près celle-ci : Un jeune homme, sur la proposition d'un inconnu, échange trois brebis, toute sa fortune, contre trois chiens, dont chacun est doué de qualités merveilleuses. Grâce à leur aide, il s'empare d'une maison habitée par des brigands, que ses chiens tuent, et s'y établit avec sa sœur. Celle-ci l'ayant trahi et livré à un des brigands échappé au carnage et qu'elle veut épouser, les trois chiens le sauvent. Ce sont eux encore qui tuent un dragon auquel est exposée une princesse. M. Kœhler cite divers contes dans lesquels ce thème est développé, parfois avec nombre d'altérations, et qui ont été recueillis dans le « pays saxon » de Transylvanie, en Bohême, dans différents endroits d'Allemagne, chez les Lithuaniens, dans le Tyrol, en Suède, en Danemark, en Grèce. Nous ajouterons à l'énumération faite par M. Kœhler un conte vénitien, publié depuis lors (Bernoni, *Fiabe popolari veneziane*. Venise, 1873, n° 10).

Parmi les noms donnés aux trois chiens dans ces contes, il en est qui ressemblent, parfois identiquement, à certains des noms de notre conte lorrain. Ainsi, dans le conte bohême (Waldau, p. 469), les noms sont « Brise (*Brich*),

Mords, Attention; » dans un conte allemand (Grimm, t. III, p. 104), « Arrête, Attrape, *Brise-fer-et-acier* (*Bricheisenundstahl*) ; » ce dernier nom se retrouve dans d'autres variantes allemandes. Dans le conte vénitien de la collection Bernoni, c'est, tout à fait comme dans notre conte lorrain, « Brise-Fer » (*Sbranaferro*). Enfin, on peut rapprocher de notre « Brise-Vent » le « Vite-comme-le-vent » (*Geschwindwiederwind*) du conte tyrolien et d'un conte allemand.

Ce n'est, à notre connaissance, que dans notre conte lorrain de la *Reine des poissons* qu'il s'est opéré une fusion aussi complète entre les deux thèmes dont nous avons parlé. Sans doute, certains des contes indiqués ci-dessus par M. Kœhler présentent, après le combat contre le dragon et la délivrance de la princesse, toute une suite d'aventures appartenant au thème des *Fils du Pêcheur* (l'intervention d'un imposteur qui se donne pour le libérateur, l'arrivée du héros dans la ville de la princesse le jour où doivent avoir lieu les noces de celle-ci, les moyens qu'il prend pour faire connaître sa présence à la princesse et ensuite pour démasquer l'imposteur); mais, dans aucun de ces contes, — que nous sachions, — les trois chiens ne sont, comme dans notre *Reine des Poissons*, et conformément au thème des *Fils du Pêcheur*, nés du poisson merveilleux. En un mot, c'est dans notre conte seul que l'introduction du thème des *Fils du Pêcheur* (où se trouvent déjà, du reste, les trois chiens, mais comme simple accessoire), s'est fondue avec un des éléments du second thème signalé par M. Kœhler.

Dans notre conte lorrain, on a remarqué le curieux passage où le jeune homme dit qu'il « n'a pas d'âme à sauver. » Le récit indique bien ici qu'il est, comme ses chiens, une incarnation de la reine des poissons.

Pour tout l'ensemble de notre conte, nous renverrons à nos remarques sur notre n° 5, *les Fils du Pêcheur*. Aux rapprochements que nous avons faits, il faut ajouter un conte basque (Wentworth Webster, p. 87) et la dernière partie d'un conte également basque (*ibid.*, p. 33) ; de plus, un conte breton (*Mélusine*, 1877, n° 3, col. 57), où nous rencontrons la combinaison des deux thèmes indiqués plus haut, mais avec exclusion du trait qui, dans notre conte lorrain, faisait lien entre eux, les trois chiens.

Nos remarques sur notre n° 5 présentant diverses omissions, nous les compléterons ici.

En Orient, nous avons à citer un épisode d'un conte avare que nous avons déjà en partie analysé dans les remarques de nos n^{os} 1 (*Jean de l'Ours*) et 14 (*le Fils du Diable*). Oreille-d'Ours, se trouvant dans une grande ville du « monde inférieur, » demande de l'eau à une vieille femme. Celle-ci lui répond qu'elle ne peut lui en donner : un dragon à neuf têtes se tient auprès de la source ; chaque année on lui livre une jeune fille et, ce jour-là seulement, il laisse puiser de l'eau. Oreille-d'Ours prend deux cruches et se rend à la fontaine, où il les remplit ; le dragon le laisse faire. Il y retourne, toujours sans être inquiété par le dragon. Le bruit s'en répand, et le roi du « monde inférieur » promet à Oreille-d'Ours de lui donner ce qu'il voudra, s'il tue le dragon. Oreille-d'Ours se fait deux oreillères de feutre qu'il met sur ses oreilles et s'en va avec ses cruches à la fontaine. Le dragon lui demande comment il a le front de venir une troisième fois. Oreille-d'Ours lui répond en lui reprochant de priver la ville de l'eau que Dieu a faite pour tous et de dévorer des jeunes filles. Alors le dragon se lève et, jetant ses

griffes sur Oreille-d'Ours, lui arrache ses oreillères de feutre; mais Oreille-d'Ours brandit une épée de diamant qu'il avait conquise dans une aventure, et d'un coup il abat les neuf têtes du dragon. Il coupe les dix-huit oreilles et les porte au roi. Celui-ci lui offre en mariage sa fille qui devait cette année-là même être livrée au dragon; mais Oreille-d'Ours demande pour toute récompense que le roi lui donne le moyen de revenir dans le monde supérieur.

Dans un conte arabe des *Mille et une Nuits* (t. XI, p. 177 de la trad. allemande dite de Breslau), dont nous avons donné le résumé dans les remarques de notre nº 19, *le Petit Bossu*, le plus jeune fils du sultan d'Yémen arrive dans une ville où tout le monde est plongé dans la douleur. Il apprend que chaque année on est obligé de livrer à un monstre une belle jeune fille; cette année le sort est tombé sur la fille du sultan. Le prince se rend à l'endroit où le monstre doit saisir sa victime; après un terrible combat, il le tue et laisse la princesse s'en retourner seule chez son père. Le sultan, pour connaître le libérateur de sa fille, ordonne à tous les hommes de la ville de comparaître devant elle; mais elle n'en reconnaît aucun pour celui qui l'a sauvée du monstre. Alors on apprend qu'il y a encore dans telle maison un étranger; on le fait venir, et la princesse, remplie de joie, le salue comme son libérateur. — Comparez un autre conte des *Mille et une Nuits*, où la même idée se présente sous une forme moins bien conservée (*ibid.*, t. X, p. 107).

Un conte indien, qui se trouve dans un manuscrit en langue *hala canara* et qui a été analysé par le célèbre indianiste Wilson, offre plusieurs traits de nos contes *les Fils du Pêcheur* et *la Reine des Poissons* (*Asiatic Journal. New series*, t. XXIV, 1837, p. 196) : Deux princes, Somasekhara et Chitrasekhara, ont fait toute sorte d'avanies à Ikrama, roi de Lilavati, pour forcer celui-ci à accorder à l'un d'eux la main de sa fille Rupavati. Le roi consent enfin à donner la princesse, mais à la condition que le prétendant tuera certain lion des plus terribles. Les princes tuent le monstre et emportent une partie de la queue comme trophée. Le blanchisseur du palais ayant trouvé le corps du lion, lui coupe la tête et va la présenter au roi en réclamant pour prix de son prétendu exploit la main de la princesse. Le mariage est au moment d'être célébré quand les princes se font connaître, et le blanchisseur est mis à mort. La princesse épouse le prince cadet, Chitrasekhara. Quelque temps après, l'aîné se met en campagne pour aller délivrer une princesse prisonnière d'un géant. En partant, il donne à son frère une fleur qui se fanera s'il lui arrive malheur. Les aventures qui suivent n'ont plus de rapport avec nos contes; mais cette première partie du conte indien, dont les héros sont là aussi des frères, ne nous en a pas moins offert, réunis d'une manière qui évidemment n'est pas fortuite, deux des principaux traits de notre thème : l'épisode du monstre tué et de l'imposteur démasqué, et la particularité de l'objet qui annonce le malheur de celui qui l'a donné.

On a signalé dans la littérature chinoise un récit qui n'est pas sans quelque analogie avec un des éléments des contes précédents (*The Folk-lore of China*, by N. B. Dennys, Hong-Kong, 1876, p. 110). Les montagnes de la province de Yueh-Min étaient hantées jadis par un énorme serpent qui un jour signifia aux habitants du pays, par l'intermédiaire de personnes versées dans la divination, qu'il avait envie de dévorer une jeune fille de douze à treize ans. On lui en livra jusqu'à neuf,

qu'on avait prises parmi les filles des criminels et des esclaves, une chaque année. Alors, comme on ne pouvait trouver de nouvelle victime, la fille d'un magistrat chargé d'enfants se présenta, demandant seulement qu'on lui donnât une bonne épée et un chien. Elle avait aussi préparé plusieurs mesures de riz bouilli mêlé de miel, qu'elle plaça à l'entrée de l'antre du serpent. Pendant que celui-ci mangeait le riz, Ki (c'était le nom de la jeune fille) lança sur lui son chien qui le saisit avec sa gueule, tandis qu'elle le frappait par derrière. Bref, elle tua le monstre, et le prince de Yueh, apprenant ce haut fait, l'épousa.

Nous avons oublié de mentionner, à propos du détail relatif aux langues de la bête à sept têtes, détail qui existe dans la plupart des contes du genre de nos *Fils du Pêcheur*, un trait de la mythologie grecque. D'après Pausanias (I, 41, 4), le roi de Mégare avait promis sa fille en mariage à celui qui tuerait certain lion qui ravageait le pays. Alcathus, fils de Pélops, tua le monstre; après quoi, suivant le scholiaste d'Apollonius de Rhodes (sur I, 517), il lui coupa la langue et la mit dans sa gibecière. Aussi, des gens qui avaient été envoyés pour combattre le lion s'étant attribué son exploit, Alcathus n'eut pas de peine à les convaincre d'imposture.

XXXVIII.

LE BÉNITIER D'OR.

Il était une fois de pauvres gens, qui avaient autant d'enfants qu'il y a de trous dans un tamis. Ils venaient d'avoir encore une petite fille, lorsqu'ils virent entrer chez eux une dame qui s'offrit à être marraine de l'enfant ; ils acceptèrent bien volontiers. Cette dame était la Sainte Vierge. « Dans huit ans, » dit-elle, « je viendrai chercher l'enfant. » Elle revint, en effet, au bout de huit ans, et emmena la petite fille.

Un jour, elle lui dit : « Voici toutes mes clefs, mais vous n'irez pas dans cette chambre. » Puis elle alla se promener.

A peine fut-elle sortie, que la petite fille ouvrit la porte de la chambre où il lui était défendu d'entrer. Voyant un bénitier d'or, elle y trempa les doigts et les porta à son front ; aussitôt ses doigts et son front furent tout dorés. Elle se mit un bandeau sur le front et des linges aux doigts.

Bientôt la Sainte Vierge revint. « Eh bien ! » dit-elle à l'enfant, « êtes-vous entrée dans la chambre où je vous ai défendu d'aller ? — Non, ma marraine. — Si vous ne dites pas la vérité, vous aurez à vous en repentir. — Non, ma marraine, je n'y suis point entrée. »

Il arriva, dans la suite, que la jeune fille épousa un roi. Le premier enfant qu'elle mit au monde disparut aussitôt après sa naissance, et, son mari lui ayant demandé ce qu'il était devenu, elle ne put le lui dire. Le roi, furieux, sortit en menaçant la reine de la faire mourir.

Tout à coup, la Sainte Vierge parut devant elle et lui dit : « Êtes-vous entrée dans la chambre ? — Non, ma marraine. — Si vous me dites la vérité, je vous rendrai votre enfant. — Non, ma marraine, je n'y suis point entrée. »

Au bout d'un an, la reine eut un second enfant, qui disparut comme le premier. Le roi, encore plus furieux que la première fois, dit qu'il voulait absolument savoir où étaient les enfants ; la reine ne répondit rien. Un instant après, la Sainte Vierge parut devant elle et lui dit : « Ma fille, êtes-vous entrée dans la chambre ? — Non, ma marraine. — Si vous me dites la vérité, je vous rendrai vos deux enfants. — Non, ma marraine, je n'y suis point entrée. »

La reine ayant mis au monde un troisième enfant, le roi aposta des gardes pour voir ce qui se passerait. Tout à coup on entendit au dehors une musique si agréable que tout le monde y courut ; or, cette musique s'était fait entendre par l'ordre de la Sainte Vierge, qui enleva l'enfant pendant qu'il n'y avait plus personne dans la chambre. Le roi, outré de colère, déclara que, pour le coup, il allait faire dresser un bûcher et que sa femme y serait brûlée vive.

La Sainte Vierge se présenta une troisième fois devant la reine. « Ma fille, » lui dit-elle, « êtes-vous entrée dans la chambre ? — Non, ma marraine. — Dites-moi la vérité et je vous rendrai vos trois enfants. — Non, ma marraine, je n'y suis point entrée. »

On conduisit la reine au bûcher. Au moment d'y monter, elle vit encore la Sainte Vierge, qui lui dit : « Si vous me dites la vérité, je vous rendrai vos trois enfants. — Non, je n'y suis point entrée. » La Sainte Vierge lui apparut de nouveau pendant qu'elle montait ; elle persista à nier ; mais, quand elle se vit en haut du bûcher, le cœur lui manqua, et elle avoua.

La Sainte Vierge la fit alors descendre du bûcher et lui rendit ses enfants. Depuis ce temps, la reine vécut heureuse avec son mari.

Ce conte offre la plus grande ressemblance avec le conte hessois n° 3 de la collection Grimm, l'*Enfant de Marie*, dont il est pour ainsi dire l'abrégé. Pourtant il est deux ou trois points où il en diffère. Ainsi, dans le conte allemand, la Sainte-Vierge n'est pas la marraine de l'enfant (disons dès maintenant que ce trait de notre conte lorrain se retrouve dans des contes étrangers du même type : dans un conte norwégien de la collection Asbjœrnsen, n° 8 de la trad. all. ; dans un conte wende de la Lusace mentionné par Grimm, III, p. 8) ; — dans le conte allemand, la jeune fille, en ouvrant la porte de la chambre défendue, est éblouie des splendeurs de la Sainte Trinité ; elle touche du doigt les rayons de la gloire, et son doigt est tout doré. On a vu que ce détail singulier est remplacé dans notre conte par un autre plus simple, celui du bénitier d'or. Enfin, dans Grimm, l'épisode de la musique qui attire les gardes hors de la

chambre n'existe pas. Du reste, ce conte de Grimm est plus complet que le nôtre ; là, ainsi que dans la plupart des contes de ce genre, on voit comment la jeune fille devient reine : chassée du Paradis, privée de la parole, elle vivait misérablement dans une forêt quand un roi la rencontre et l'épouse.

Guillaume Grimm et M. Reinhold Kœhler ont donné l'indication de divers contes se rapportant à ce thème et qui ont été recueillis dans plusieurs pays d'Allemagne, en Suède, en Norwège, chez les Wendes de la Lusace, en Bohême, en Valachie (voir Grimm, III, p. 7, et les remarques sur le conte sicilien n° 20 de la collection Gonzenbach). A ces contes nous pouvons ajouter un conte italien recueilli à Pise (Comparetti, n° 38).

Dans la plupart des contes indiqués plus haut, nous retrouvons la défense d'entrer dans une certaine chambre ; mais c'est seulement dans le conte allemand de Grimm, à notre connaissance, qu'il reste au doigt de la jeune fille, comme dans notre conte lorrain, des traces de sa désobéissance (comparez la tache ineffaçable de la clef, dans la *Barbe Bleue*). Dans le conte norwégien, la filleule de la Sainte Vierge ayant ouvert une première chambre dans le Paradis, il s'en échappe une étoile ; d'une seconde s'échappe la lune ; d'une troisième, le soleil. Partout ailleurs, croyons-nous, la désobéissance de la jeune fille n'est point, si l'on peut parler ainsi, matériellement constatée ; mais, presque toujours, en entr'ouvrant la porte défendue, elle aperçoit dans la chambre sa protectrice. — Dans un conte souabe (Meier, n° 36), ce qui est défendu à la jeune fille par le petit homme noir qui l'a prise chez lui, c'est de cueillir des roses d'un certain rosier.

Il serait trop long de nous arrêter encore sur d'autres traits de ces contes.

Faisons seulement remarquer en terminant que le doigt doré de notre conte lorrain et du conte hessois forme lien entre les divers contes de ce thème et certains contes orientaux que nous avons résumés à propos de notre n° 12 *le Prince et son Cheval* (voir dans les remarques de ce conte le conte du Cambodge et celui de l'île de Zanzibar). Du reste, la défense d'ouvrir telle porte, de pénétrer dans tel endroit, et les malheurs qui résultent de la désobéissance, — malheurs différents, sans doute, de ceux que retrace notre conte, — se retrouvent dans plusieurs récits de l'Orient. On se rappelle l'*Histoire du Troisième Calender, fils de roi*, dans les *Mille et une Nuits* (comparez encore un autre conte arabe de ce même recueil, t. XV, p. 194, de la trad. all. dite de Breslau). Dans un conte indien de la grande collection formée au XI[e] siècle de notre ère par Somadeva de Cachemir (trad. all. de H. Brockhaus, t. II, p. 166 seq.), une *Vidhyadhari* (sorte de génie), qui a épousé un mortel, Saktideva, lui dit qu'elle va s'absenter pour deux jours : pendant ce temps, il pourra visiter tout le palais ; mais il ne faudra pas qu'il monte sur telle terrasse. Saktideva cède à la curiosité. Quand il est sur la terrasse, il voit trois portes ; il les ouvre l'une après l'autre et trouve, étendus sur des lits de diamant, les corps de trois jeunes filles. Puis, de la terrasse, il aperçoit un beau lac et, sur le bord, un superbe cheval. Il va pour le monter ; mais, dès qu'il est en selle, le cheval se cabre, jette son cavalier dans le lac, et Saktideva se retrouve dans son pays natal, bien loin du palais de la Vidhyavari, etc. (Cf. l'Introduction de M. Th. Benfey à sa traduction du *Pantchatantra*, § 52.)

XXXIX.

JEAN DE LA NOIX.

Il était une fois un homme, appelé Jean de la Noix, qui avait beaucoup d'enfants, et rien pour les nourrir. Il se dit un jour : « Je vais aller demander du pain au paradis. » Le voilà donc parti ; mais il se trompa de chemin et arriva à la porte de l'enfer. Il y frappa du genou ; point de réponse. « Peut-être, » se dit-il, « ai-je frappé trop fort. » Et il frappa de la pointe du pied. Lucifer ouvrit la porte et lui demanda ce qu'il voulait. « Je viens voir si l'on veut me donner du pain pour ma femme et pour mes enfants. — On ne donne point de pain ici, » répondit Lucifer ; « va-t-en ailleurs. — Oh ! oh ! » dit Jean, « comme on parle ici ! Je vois que je me suis trompé de porte ; je m'en vais trouver saint Pierre. »

Il prit cette fois le bon chemin, et, arrivé à la porte du paradis, il frappa en disant d'une petite voix douce : « Toc, toc. » Saint Pierre vint lui ouvrir et lui dit : « Que demandes-tu ? — Je suis Jean de la Noix, et je viens demander du pain pour ma femme et pour mes enfants. — Tu arrives à propos, » dit saint Pierre : « c'est justement ma fête aujourd'hui ; tu en profiteras. Tiens, voici une serviette ; emporte-la, mais ne lui demande pas ce qu'elle sait faire. »

Jean prit la serviette et partit en disant : « Merci, monsieur saint Pierre. » Il se disait en lui-même que c'était un singulier cadeau. A peine eut-il fait quelques pas, qu'il dit à la serviette : « Eh bien ! ma pauvre serviette, que sais-tu faire ? On m'a défendu de te le demander, mais dis-le-moi tout de même. » Aussitôt la serviette se couvrit de mets excellents.

« Voilà qui est bien, » dit Jean de la Noix ; « mais cet endroit-ci ne me plaît pas. Je mangerai quand je serai à la maison. » Il replia la serviette et tout disparut. Il redescendit la côte et regagna son logis. Il dit en rentrant à sa femme : « Je viens du paradis. C'était la fête de saint Pierre ; tout le monde y était dans la joie. Saint Pierre m'a donné une serviette que voici ; mais ne va pas lui demander ce qu'elle sait faire. »

« Pourquoi me fait-il cette recommandation ? » pensa la femme. Dès qu'elle fut seule, elle dit à la serviette : « Serviette, que sais-tu faire ? » La serviette se trouva aussitôt garnie de plats de toute sorte. « C'est trop beau pour nous, » dit la femme ; « je n'ose pas y toucher. Je vais vendre cette serviette. » Elle la vendit pour un morceau de pain. Son mari, de retour, lui demanda où était la serviette. « Nous ne pouvons vivre de chiffons, » répondit-elle ; « je l'ai vendue pour un morceau de pain. »

Jean, bien fâché, se décida à retourner au paradis. « C'est encore moi, Jean de la Noix, » dit-il à saint Pierre ; « ma femme a vendu la serviette, et je viens vous prier de me donner quelque autre chose. — Eh bien ! voici un âne ; mais ne lui demande pas ce qu'il sait faire. — Merci, monsieur saint Pierre.... Vraiment, » pensait Jean, « on rapporte de singulières choses du paradis ! Après tout, le chemin du paradis est si rude et si raboteux ! cet âne m'aidera toujours à le descendre plus facilement.... Or çà, bourrique, que sais-tu faire ? » L'âne se mit à faire des écus d'or. Jean de la Noix en ramassa plein ses poches et dit à l'âne de s'arrêter pour ne pas tout perdre en chemin. Il amena l'âne dans sa maison et dit à sa femme : « Voici une bourrique que saint Pierre m'a donnée ; ne lui demande pas ce qu'elle sait faire. »

Tandis que Jean dormait, sa femme n'eut rien de plus pressé que de dire à l'âne : « Bourrique, que sais-tu faire ? » Et les écus d'or de pleuvoir. « Oh ! » dit-elle, « qu'est-ce que cela ? c'est trop beau pour nous. » En ce moment, un marchand de verres passait dans la rue en criant : « Jolis verres, jolis ! » Il avait un âne qui portait sa marchandise. La femme l'appela et lui demanda s'il était content de son âne. « Pas trop, » répondit le marchand ; « il m'a déjà cassé plusieurs verres. — Eh bien ! voudriez-vous acheter le mien ? m'en donneriez-vous bien dix francs ? — Quinze, si vous le voulez. » Bref, elle vendit l'âne pour dix francs. A son réveil, Jean demanda des nouvelles de l'âne. « Je l'ai vendu pour dix francs, » dit la femme. — « Ah ! malheureuse ! il nous en aurait donné bien autrement de l'argent ! Quand le pauvre Job eut perdu tout son bien, pour comble de misère on lui laissa sa femme. Je crois que le bon Dieu me traite comme il a traité Job. »

Il ne restait plus à Jean de la Noix d'autre parti à prendre que de retourner une troisième fois au paradis. Arrivé à la porte, il entendit saint Pierre qui disait : « C'est ennuyeux d'être si souvent dérangé ; hier, c'était Jean de la Noix ; aujourd'hui.... — N'achevez pas, » cria Jean, « c'est encore lui. Ma femme a vendu la bourrique. — Tiens, » dit saint Pierre, « voici une crosse ; mais ne lui demande pas ce qu'elle sait faire, et ne reviens plus. »

Jean repartit avec la crosse. « Qu'est-ce que je ferai de cela ? » se disait-il ; « cette crosse ne pourra me servir que de bâton de vieillesse. Eh bien ! ma crosse, que sais-tu faire ? » Aussitôt la crosse se mit à le battre. « Arrête, arrête, » cria Jean, « ce n'est plus comme avec la bourrique !.... Cette fois, » pensa-t-il, « ma femme pourra s'en régaler. »

Rentré chez lui, il dit à sa femme : « Saint Pierre m'a donné une crosse ; ne lui demande pas ce qu'elle sait faire. » La femme ne répondit rien, mais elle pensait : « C'est bon ; quand tu seras couché..... — Je suis bien las, » dit Jean, « je tombe de sommeil ! » Il se coucha

aussitôt et fit semblant de dormir. Dès que sa femme l'entendit ronfler, elle dit à la crosse : « Crosse, que sais-tu faire ? » La crosse se mit à la battre comme plâtre. « Tape, tape, ma crosse, » cria Jean de la Noix, « jusqu'à ce qu'elle m'ait rendu ma serviette et ma bourrique ! »

Ce conte est une variante de notre n° 4, *Tapalapautau*. Voir, dans les remarques de ce n° 4, les rapprochements que nous avons faits avec divers contes européens et avec des contes orientaux. Nous ajouterons à ces contes un conte champenois, l'*Histoire du Bonhomme Maugréant*, qui a été publiée par M. Ch. Marelle, dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, de L. Herrig, t. LV, 3e et 4e livr. (Brunswick, 1876), p. 363 seq.

Au sujet de l'âne aux écus d'or, voir l'Introduction au *Pantschatantra*, de M. Th. Benfey (*Pantschatantra*, I, p. 379). D'après le savant orientaliste, il se trouve dans un livre bouddhique thibétain, le *Djangloun*, un éléphant aussi extraordinaire (« *ein goldkackender und goldharnender Elephant* »).

On aura remarqué dans *Jean de la Noix* diverses altérations du thème primitif. Ainsi, on ne comprend pas pourquoi saint Pierre dit à Jean de ne point demander à la serviette et à l'âne ce qu'ils savent faire, à moins qu'ils ne doivent remplir leur office sans en être requis et que les mésaventures de Jean ne soient une punition de sa désobéissance. Ainsi encore, c'est à la sottise de sa femme et non à la friponnerie d'un aubergiste qu'il doit la perte des objets merveilleux.

Nous avons recueilli, à Montiers-sur-Saulx, une seconde variante du même conte. La première partie de cette variante tient à la fois de *Tapalapautau* et de *Jean de la Noix*. Comme dans le premier conte, c'est du bon Dieu que le pauvre homme reçoit successivement une serviette, un âne et une crosse d'or, à laquelle on dit : *Tapautau, tape dessus*, pour la faire agir, et *A la pautau* pour l'arrêter ; comme dans *Jean de la Noix*, défense est faite de demander à ces objets merveilleux ce qu'ils savent faire ; mais la curiosité de la femme n'a pas ici les mêmes conséquences. Les trois objets merveilleux restent en la possession de la famille, qui bientôt se trouve très-riche. Un jour, l'homme veut mesurer son or et son argent ; il envoie ses enfants emprunter un boisseau à la voisine. Un louis reste au fond du boisseau (voir les remarques de notre n° 20, *Richedeau*), et la voisine va dénoncer l'homme à la justice, qui le condamne à être pendu. Quand il est au pied de la potence, il se met à pleurer en regardant sa femme et ses enfants. « Hélas ! » dit-il, « si j'avais seulement mon pauvre bâton, que je l'embrasse encore une fois avant de mourir ! » On lui apporte sa crosse d'or. Aussitôt il lui dit :

« Tapautau, tape dessus, corrige-les bé (bien) !
« Tape sur celle qui m'a prêté le boissé (boisseau) ! »

On le supplie de rappeler son bâton ; à la fin il consent à le faire et il rentre tranquillement chez lui.

Le dénouement de cette variante est à peu près celui d'un conte espagnol de même type (F. Caballero, *Cuentos y poesias populares andaluces*. Leipzig, collection Brockhaus, 1866, p. 46), dont voici l'analyse : Le père Curro a dépensé

tout son bien en bombances. Désespéré des avanies que lui font subir sa femme et ses enfants, il veut se pendre à un olivier. Un follet vêtu en moine l'arrête et lui donne une bourse qui ne se vide jamais. En retournant chez lui, il entre dans une auberge, y fait grande chère et s'y endort sous la table. L'aubergiste fait faire par sa femme une bourse semblable à celle du père Curro et la substitue à celle-ci. Arrivé chez lui, le père Curro dit à sa famille de se réjouir et met la main dans la bourse sans en rien retirer. Roué de coups par sa femme, il reprend la corde pour se pendre. Le follet, sous la figure d'un *caballero*, lui donne une nappe qui lui fournira toujours de quoi manger. La nappe, étendue par terre, se couvre de mets excellents. Le père Curro entre dans l'auberge, et sa nappe lui est dérobée. Sa femme et ses enfants, voyant que la nappe reste vide, tombent sur lui et le laissent bon pour l'hôpital. Le père Curro s'en retourne avec sa corde. Cette fois, le follet lui donne une petite massue, à laquelle il doit dire certaines paroles, s'il veut qu'on le laisse en paix. Il rentre chez lui ; ses enfants viennent lui demander du pain en l'injuriant ; il envoie sa massue contre eux, et les voilà sur le carreau. La mère vient au secours de ses enfants ; la massue tombe sur elle et la tue. L'alcade arrive avec ses alguazils ; l'alcade est tué et les alguazils s'enfuient. Le roi envoie un régiment de grenadiers, qui sont fort maltraités et qui se retirent en désordre. Le père Curro s'endort avec sa massue sur lui. Il se réveille pieds et poings liés ; on le mène en prison, et il est condamné à mourir par le garrot. Sur l'échafaud on lui délie les mains ; il prend sa massue et l'envoie tuer le bourreau. Le roi ordonne de le laisser aller et lui donne une propriété en Amérique. Il s'en va dans l'île de Cuba et y bâtit une ville. Il y tue tant de monde avec sa massue que la ville en garde le nom de *Matanzas* (du mot *matar*, « tuer »).

Dans ce conte espagnol il n'est point question, comme dans la variante lorraine, de dernière grâce demandée par le condamné. Ce trait, ainsi que tout le dénouement, nous le rencontrons dans des contes qui se rapportent à d'autres thèmes. Ainsi, dans un conte allemand de la collection Ey (p. 122), dont nous avons donné l'analyse à propos de notre n° 31, l'*Homme de fer*, le soldat, au pied de la potence, obtient du roi la permission d'allumer une certaine bougie. Aussitôt paraît, un gourdin à la main, l'homme de fer, serviteur de la bougie, et il assomme le bourreau et les spectateurs. Le roi crie au soldat de faire trêve et lui donne sa fille en mariage. (Cf. Grimm, n° 116.) — Ailleurs, par exemple dans un conte allemand (Grimm, n° 110), dans un conte polonais (Tœppen, *Aberglauben aus Masuren*. Danzig, 1867, p. 148), c'est en se faisant donner la permission de jouer une dernière fois de son violon, que le condamné sauve sa vie. Forcé, ainsi que tous les assistants, par la vertu du violon merveilleux, de danser et de danser toujours, le juge lui crie de cesser de jouer et lui fait grâce.

XL.

LA PANTOUFLE DE LA PRINCESSE.

Il était une fois un homme et sa femme, qui avaient deux fils et qui étaient bien pauvres. Le père étant mort, sa femme et ses enfants ne

purent lui faire dire une messe, faute d'argent. Depuis ce moment, on entendit chaque soir des coups frappés dans divers endroits de la maison : c'était le père qui revenait et demandait des prières.

Un jour que le plus jeune des deux fils priait sur la tombe de son père, il vit un petit oiseau voltiger près de lui ; il voulut l'attraper, l'oiseau s'envola à quelque distance. Le jeune homme se mit à sa poursuite, et il se laissa entraîner si loin, qu'à la fin de la journée il se trouva au milieu d'un grand bois. La nuit vint ; le jeune homme monta sur un chêne pour y dormir en sûreté, et il y était à peine qu'il vit trois hommes s'approcher de l'arbre : l'un portait du pain, l'autre de la viande et du vin, le troisième du feu. Ils ramassèrent du bois, l'allumèrent et firent un grand brasier pour y cuire leur viande. Or, ces hommes étaient des voleurs.

Ils vinrent à parler d'un château qu'ils voulaient aller piller ; une seule chose les embarrassait, c'était un petit chien qui gardait la porte du château et aboyait à tout venant. Il s'agissait de savoir qui tuerait ce chien ; aucun d'eux ne voulait s'en charger. Comme ils se disputaient, ils levèrent les yeux et aperçurent le jeune homme sur son arbre. Ils lui crièrent de descendre. « C'est toi, » lui dirent-ils, « qui tueras le petit chien ; si tu ne veux pas, nous te tuerons toi-même. — Je ferai ce qu'il vous plaira, » répondit le jeune homme.

En effet, il tua le petit chien et s'introduisit dans le château par un trou qu'il fit dans le mur. Les voleurs lui passèrent une hache afin qu'il brisât la porte ; mais il les engagea à entrer par le trou qu'il venait de faire. Un des voleurs s'y étant glissé, le jeune homme lui abattit la tête d'un coup de sa hache et tira le corps en dedans. « A votre tour, » dit-il au second ; « dépêchons. » Et il lui coupa aussi la tête. Le troisième eut le même sort.

Cela fait, le jeune homme entra dans une chambre, où il trouva une belle princesse qui dormait. Il passa dans une autre chambre, où était aussi une princesse endormie, plus belle encore que la première. Parvenu dans une dernière chambre, il vit une troisième princesse, également endormie, qui était encore plus belle que les deux autres. Le jeune homme prit une des pantoufles de cette princesse et sortit du château. De retour à la maison, il fit dire une messe pour son père.

Cependant, la plus belle des trois princesses aurait bien voulu savoir qui avait pénétré dans le château et enlevé sa pantoufle. Elle fit bâtir une hôtellerie, sur la porte de laquelle était écrit : *Ici l'on boit et mange pour rien, moyennant qu'on raconte son histoire.* Un jour, le jeune homme s'y trouva avec sa mère et son frère. Survint la princesse, qui demanda d'abord à l'aîné de raconter son histoire. L'aîné dit : « Je suis charbonnier ; tous les jours de ma vie je vais au bois pour faire du charbon :

voilà toute mon histoire. — Et vous, » dit-elle au plus jeune, « qu'avez-vous à raconter ? »

Le jeune homme commença ainsi : « Un jour, des voleurs voulurent entrer dans un château ; ce château était gardé par un petit chien, qui aboyait à tout venant. Ils m'ordonnèrent de tuer ce petit chien, ce que je fis. »

La mère du jeune homme lui disait de se taire, mais la princesse l'obligea à poursuivre.

« Quand les voleurs, » continua-t-il, « voulurent ensuite pénétrer dans le château, je les tuai l'un après l'autre. J'entrai dans une chambre, où je trouvai une belle princesse qui dormait ; puis dans une seconde, où était aussi une princesse endormie, plus belle encore que la première ; enfin, dans une dernière chambre, où je vis une troisième princesse, également endormie, encore plus belle que les deux autres. Je pris la pantoufle de cette princesse, et je sortis du château. Cette pantoufle, la voici. »

A ces mots, la princesse, toute joyeuse, montra l'autre pantoufle. Quelque temps après, elle épousa le jeune homme.

Ce conte se rencontre en Allemagne (Grimm, n° 111), dans le Tyrol allemand (Zingerle, I, n° 33), dans le « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, n° 22), en Hongrie (Gaal-Stier, n° 1, et Busk, *The Folk-Lore of Rome*, p. 167-168), en Serbie (*Archiv für Slavische Philologie*, t. II, 1876, p. 614 et 616), en Italie (*Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. VII, p. 384), en Grèce (Hahn, n° 52, et J.-A. Buchon, *la Grèce continentale et la Morée*. Paris, 1843, p. 267).

De toutes ces versions, c'est, ce nous semble, la version transylvaine qui présente le thème sous la forme la mieux conservée. En voici le résumé : — Un riche marchand meurt en faisant promettre à sa femme et à ses trois fils de faire un pèlerinage à telle chapelle en expiation de ses péchés. Ceux-ci ayant oublié d'exécuter leur promesse, on entend pendant trois nuits un grand bruit dans la maison. Un prêtre, appelé, dit que, si l'on ne s'acquitte pas dès le lendemain du pèlerinage, l'esprit reviendra encore. Les trois frères se mettent donc en route avec leur mère. La nuit venue, ils s'arrêtent dans une forêt, et les trois frères conviennent qu'ils veilleront tour à tour. Le plus jeune, qui passe pour un peu simple, veille le dernier, et pendant ce temps il tue successivement avec sa sarbacane, sans que ses frères se réveillent, un lion, un ours et un loup. Puis étant monté sur un arbre pour voir s'il n'y aurait pas une maison dans le voisinage, il aperçoit dans le lointain un grand feu. Il marche dans cette direction et voit trois géants assis auprès du feu et en train de manger. Le jeune homme se réfugie sur un arbre ; mais bientôt il lui vient la fantaisie d'éprouver sur les géants son adresse à se servir de sa sarbacane, en faisant voler bien loin tantôt le morceau de viande, tantôt le gobelet que l'un ou l'autre portait à sa bouche. Les géants finissent par le découvrir et lui

disent qu'ils vont lui donner occasion d'exercer ses talents : ils sont en route pour le château du roi, d'où ils veulent enlever la princesse; mais il y a là un petit chien qui veille la nuit et qui au moindre bruit donne l'alarme; il faut que le jeune homme tue ce petit chien. Le jeune homme l'ayant tué, les géants font un trou dans le mur du château et disent à leur compagnon d'entrer par là et de leur apporter la princesse. Il traverse la chambre du roi, puis celle de la reine, et arrive dans la chambre de la princesse. A la muraille est pendue une épée auprès de laquelle est une fiole, et il est dit sur un écriteau que celui qui boira trois fois de cette fiole, sera en état de manier l'épée et pourra tout tailler en pièces. Le jeune homme boit trois fois de la fiole, saisit l'épée et va dire aux géants qu'à lui seul il ne peut emporter la princesse. Pendant que les géants se glissent par le trou, il leur coupe la tête; puis il va remettre l'épée à sa place et s'en retourne, emportant l'anneau de la princesse et les trois langues des géants. Un capitaine, qui a vu le premier, au lever du jour, les trois géants étendus morts, se donne pour le libérateur de la princesse, et le roi lui accorde la main de celle-ci. Mais la princesse obtient de son père que le mariage soit remis à un an et un jour, et qu'on lui fasse bâtir sur la grande route une hôtellerie où elle habitera avec ses suivantes. Au-dessus de la porte de l'hôtellerie elle fait mettre une enseigne avec ces mots : « Ici on ne loge pas pour de l'argent, mais on est bien hébergé si l'on raconte son histoire. » Cependant le jeune homme, après son aventure, est revenu dans la forêt auprès de sa mère et de ses frères qu'il trouve encore endormis; il leur dit ce qui lui est arrivé, mais personne ne veut le croire. Après avoir fait leurs prières dans la chapelle où ils se rendaient, les trois jeunes gens et leur mère s'en retournent chez eux. Chemin faisant, ils passent auprès de l'hôtellerie de la princesse. Ils y entrent; le jeune homme, interrogé, raconte son histoire et montre à la princesse l'anneau qu'il lui a enlevé. Justement l'époque fixée pour le mariage de la princesse avec le capitaine est arrivée; les trois frères et leur mère y sont invités. Pendant le repas, le plus jeune demande au capitaine comment il peut prouver qu'il a tué les géants. Celui-ci fait apporter les trois têtes; mais c'est le jeune homme qui a les trois langues : l'imposture du capitaine est dévoilée; il est mis à mort, et le jeune homme épouse la princesse[1].

Dans le conte italien, une pauvre famille a résolu d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle; mais, avant qu'elle ait pu le faire, le père meurt et bientôt son âme vient demander que l'on s'acquitte de son vœu. Suit l'épisode de la nuit passée dans la forêt. L'aîné des fils, pendant qu'il veille, tue un serpent; le cadet, un tigre; le plus jeune se laisse entraîner à la poursuite d'un aigle, et il ne retrouve plus sa route. Un géant qu'il rencontre lui dit qu'il le remettra sur le bon chemin si le jeune homme lui rend un service : il s'agit de pratiquer un trou dans le mur d'un palais. Le jeune homme le fait et parvient en même temps à tuer le géant. Il pénètre dans le palais, trouve une princesse endormie et emporte en se retirant les bagues de la princesse et ses pantoufles.

1. Pour cet épisode de l'imposture du capitaine et des langues des géants, voir les remarques de nos contes n° 5, *les Fils du Pêcheur*, et n° 37, *la Reine des poissons*.

Il rejoint sa famille, s'acquitte avec elle du pèlerinage, puis il entre dans l'auberge où l'on ne paie qu'en contant son histoire, se fait reconnaître de la princesse comme son libérateur et l'épouse.

Nous avons dans ce conte italien deux détails de notre conte lorrain qui n'existaient pas dans le conte transylvain : l'*oiseau* qui attire le jeune homme bien avant dans la forêt, et les *pantoufles* qu'il emporte du palais.

Le conte grec moderne recueilli par J.-A. Buchon traite également notre thème, mais en le combinant avec un autre. Là, un roi, en mourant, ordonne à ses trois fils de passer, chacun à son tour, une nuit à prier sur sa tombe et de donner ses deux filles à ceux qui, les premiers, les demanderont en mariage. L'aîné étant allé prier sur la tombe, il arrive le lendemain un mendiant qui demande et obtient la main de l'aînée des princesses. Après la nuit passée par le cadet, la seconde princesse est donnée à un autre mendiant. La troisième nuit, le plus jeune prince, ayant eu ses cierges éteints par un coup de vent, se dirige vers une grande clarté qu'il aperçoit dans le lointain. Il trouve couchés autour d'un grand feu quarante dragons qui surveillent une énorme chaudière. Le prince enlève la chaudière d'une seule main, et, après avoir allumé ses cierges, il la remet sur le feu. Frappés de sa force, les dragons le chargent d'enlever une princesse qui est enfermée dans une haute tour et dont ils voudraient depuis longtemps s'emparer. Le jeune homme se fait une sorte d'échelle avec de grands clous qu'il enfonce dans le mur ; parvenu tout en haut, il s'introduit dans la tour par une petite fenêtre ; alors il engage les dragons à le suivre et, à mesure qu'ils cherchent à entrer par la fenêtre, il les tue. Puis il pénètre dans la chambre de la princesse endormie, échange sa bague contre celle de la jeune fille et s'en retourne sur la tombe de son père. Le roi, père de la princesse, voulant savoir qui a tué les dragons et pénétré dans la tour, fait annoncer dans tous les pays de grandes réjouissances : chacun y pourra prendre part à condition de raconter son histoire. Les trois princes se rendent à ces fêtes, et le roi reconnaît au récit de ses exploits le libérateur de sa fille. Après le mariage du prince, le conte passe à une autre série d'aventures : la princesse est enlevée par un magicien et son mari parvient à la délivrer, grâce à ses beaux-frères, les deux mendiants, qui sont en réalité, l'un, le roi des oiseaux ; l'autre, le roi des animaux.

Ce conte grec peut servir de lien entre notre conte lorrain et un conte oriental. Dans un conte des Avares du Caucase (*op. cit.*, n° 4), un père dit sur son lit de mort à ses trois fils : « Quand je serai mort, que chacun de vous garde trois nuits mon tombeau ; et ensuite, si quelqu'un vient demander la main d'une de mes filles, fût-ce un oiseau ou une bête des champs, donnez-la lui. » Le plus jeune des trois frères obtient, mais par d'autres exploits que les héros du conte grec et du conte lorrain, la main d'une princesse. Celle-ci ayant été enlevée par certain être malfaisant, il trouve du secours auprès de ses trois beaux-frères, le loup, le vautour et le faucon, ou plutôt les êtres mystérieux qui, sous ces diverses formes, sont venus demander la main de ses sœurs.

Les autres contes dont nous avons donné l'indication n'ont pas le pèlerinage ou les prières dites pour l'âme du père ; mais, dans les deux contes hongrois,

nous retrouvons les trois frères qui veillent successivement et dont chacun tue un monstre pendant qu'il monte sa garde[1]. Le plus jeune, voyant son feu éteint, veut aller chercher de quoi le rallumer. Après divers incidents, il arrive auprès de trois géants. Comme dans les récits précédents, il tue le coq et le petit chien qui gardent un château ; il prend les anneaux de trois princesses endormies (*trois*, comme dans le conte lorrain), coupe la tête aux géants quand ils veulent passer sous la porte du château, et revient auprès de ses frères. Dans le second de ces contes, le roi et les trois princesses, pour savoir qui a tué les géants, s'établissent déguisés dans une auberge et font raconter leurs aventures à ceux qui passent. — Comparez les deux contes serbes mentionnés ci-dessus, qui, l'un et l'autre, ont l'épisode de l'auberge.

Le conte grec moderne de la collection Hahn, malgré de notables lacunes, se rattache bien évidemment à notre groupe de contes. Veillée des trois frères ; monstres tués par chacun d'eux pendant leur temps de veille ; rencontre de quarante voleurs par le plus jeune, qui est allé chercher du feu, voilà déjà, sans parler d'autres traits, suffisamment de rapprochements[2]. Les quarante voleurs, voyant la force extraordinaire du troisième frère, lui proposent de s'associer à eux pour aller piller le trésor d'un roi. Le jeune homme entre le premier dans la chambre par un trou fait dans le mur, et il décapite successivement tous les voleurs, à mesure qu'ils passent par ce trou. Le roi, surpris de voir ces quarante voleurs décapités, veut savoir qui les a tués. Suit, comme dans les contes précédents, l'épisode de l'hôtellerie[3].

Il est inutile de nous arrêter longtemps sur le conte tyrolien et sur le conte allemand. Le premier a conservé, sous une forme altérée, l'épisode des trois frères et de leurs exploits ; dans le conte allemand, il n'est plus question que d'un habile tireur. Du reste, dans l'un et dans l'autre figurent les trois géants, le chien qu'il faut tuer, les objets emportés du château (entre autres, une pantoufle, dans le conte allemand) et finalement l'hôtellerie de la princesse[4].

Rappelons que, dans un récit oriental, — un roman hindoustani analysé par nous dans les remarques de notre n° 19, *le Petit Bossu*, — le héros pénètre dans le jardin de Bakawali, fille du roi des fées, pour y prendre une rose merveilleuse ; puis il entre dans le château de Bakawali endormie et emporte l'anneau de

---

1. Dans le premier de ces contes hongrois, un roi, près de mourir, dit à ses trois fils de donner leurs trois sœurs aux premiers qui les demanderont, et il leur recommande, si jamais ils s'attardent à la chasse, de ne point passer la nuit sous certain peuplier. Les jeunes gens veulent voir pourquoi leur père leur a fait cette recommandation, et c'est sous ce peuplier qu'ils ont leur aventure. — Il nous semble que la seconde partie de cette introduction est une altération de la veillée de prières du thème primitif.

2. Ce conte a aussi de commun avec le premier conte grec, l'un des deux contes hongrois et le second conte serbe, un trait tout à fait particulier. Dans ces divers contes, en allant chercher de quoi rallumer son feu, le héros rencontre un personnage qui « dévide le jour et la nuit », ou bien, successivement la Nuit et l'Aurore. Il les lie à un arbre pour retarder la venue du jour.

3. Ce conte n'a-t-il pas quelque rapport avec l'histoire égyptienne de Rhampsinite et des fils de l'architecte dans Hérodote (II, 121) ?

4. L'hôtellerie de la princesse se trouve encore dans un conte allemand d'un type tout différent (Wolf, *Deutsche Hausmærchen*, pp. 154, 158).

celle-ci. Bakawali, surprise de la disparition de sa rose et de son anneau, se met à la recherche du ravisseur, qu'elle finit par trouver et qu'elle épouse. (Voir aussi, dans les remarques de ce même n° 19, le conte arabe dans lequel le héros pénètre aussi dans le château d'une princesse endormie.)

XLI.

LE PENDU.

Il était une fois un homme qui avait cinq ou six enfants. Un jour qu'une de ses filles était malade, il voulut aller à la foire; il dit à ses enfants : « Que voulez-vous que je vous rapporte de la foire ? — Un mouchoir, » dit l'un. — « Des souliers, » dit l'autre. — « Moi, une robe. — Moi, une robe aussi. — Et toi, ma pauvre malade ? — Mon père, je voudrais de la viande pour me guérir. »

Arrivé à la foire, le père acheta les robes, le mouchoir, les souliers qu'il avait promis à ses enfants, mais il oublia la viande que sa fille malade lui avait demandée ; il ne s'en aperçut qu'en retournant à la maison. « Quel malheur ! » se dit-il, « c'était ce qui pressait le plus. »

A la nuit tombante, traversant une forêt, il lui sembla voir des pendus; comme il ne distinguait pas bien, il s'approcha et s'assura qu'en effet c'étaient des pendus. Il coupa une cuisse à l'un d'eux et revint à la maison. Il donna à ses enfants ce qu'il avait acheté pour eux et dit à la malade : « Tiens, mon enfant, voici de la viande pour toi. — Oh ! la belle viande ! » dit la jeune fille. On en fit du bouillon, qu'elle trouva excellent.

Sur le soir, la malade vit entrer dans sa chambre un homme qui n'avait qu'une cuisse. « Vous avez ma cuisse, » lui dit-il, « vous avez ma cuisse ! — Que voulez-vous dire ? » demanda-t-elle. — « Vous le saurez un autre jour. »

Le lendemain, l'homme revint encore. « Où donc est votre cuisse ? » demanda la jeune fille. — « MAIS C'EST TOI QUI L'AS MANGÉE ! »

A ces mots, il disparut. La jeune fille demanda à son père si l'homme avait dit vrai ; il fut bien forcé de l'avouer. Vous pensez si la pauvre enfant fut épouvantée !

Ce conte correspond au conte allemand publié par les frères Grimm dans leur troisième volume (p. 267) et qualifié par eux de « fragment. » En 1856, Guillaume Grimm ne connaissait aucun rapprochement à faire. Il en existait pourtant dès ce temps-là, et, depuis lors, des récits analogues ont été recueillis dans divers pays. Ainsi, la petite collection de contes populaires de l'Agenais, formée par M. Bladé (Paris, 1874), renferme un conte (n° 7), intitulé *la*

Goulue, qui au fond est tout à fait le nôtre, si ce n'est qu'à la fin la « Goulue » est emportée par le mort dont ses parents ont coupé la jambe pour la lui donner à manger. Citons encore un conte allemand de la collection Kuhn et Schwartz (*Norddeutsche Sagen, Mærchen und Gebræuche.* Leipzig, 1848, n° 17): Un jour, une femme fait cuire du foie pour son mari, Ahlemann, qui aime beaucoup ce mets. L'envie lui prend d'y goûter, et elle goûte tant et si bien qu'elle finit par tout manger. Craignant le mécontentement de son mari, elle va prendre le foie d'un pendu, qu'elle fait cuire. Ahlemann le trouve excellent. Le soir, pendant qu'elle est couchée et que son mari est au cabaret avec ses quatre fils, elle entend des pas s'approcher et une voix crier : « Où est Ahlemann? où est Ahlemann? » Elle répond qu'il est au cabaret. Les pas se rapprochent; éperdue, elle appelle son mari à son secours; peine inutile. Tout à coup l'apparition est près d'elle et lui tord le cou. — Le *Rondallayre* catalan (t. II, p. 100) donne un conte tout à fait du même genre que ce conte allemand.

La même idée se retrouve, un peu affaiblie, dans un conte anglais (Halliwell, *Popular Rhymes and Nursery Tales,* 1849, p. 25). M. Kœhler, dans ses remarques sur la collection Bladé, mentionne encore un autre conte anglais (Hunt, *Popular Romances of the West of England,* t. II, p. 268) et un second conte catalan (Mila y Fontanals, *Observaciones sobre la poesia popular,* p. 186).

Il existe aussi un autre thème très-voisin de celui-ci. Là, c'est la « jambe d'or, » le « bras d'or » d'une personne morte et enterrée que, par cupidité, quelqu'un va voler, et que le mort vient réclamer. On peut voir, à ce sujet, le conte agenais n° 4 de la collection Bladé, *la Jambe d'or,* et les remarques de M. Kœhler qui cite trois contes allemands et un conte anglais.

Dans la collection Pitrè (n° 128), nous trouvons un conte sicilien qui tient, pour ainsi dire, le milieu entre ces deux types de contes, tout en se rapprochant davantage du second.

XLII.

LES TROIS FRÈRES.

Il était une fois trois cordonniers : c'étaient trois frères, fils d'une pauvre veuve. Voyant qu'ils ne gagnaient pas assez pour vivre et pour nourrir leur mère, ils s'engagèrent tous les trois et donnèrent leur argent à leur mère, afin qu'elle vécût plus à l'aise. L'aîné s'appelait Plume-Patte, le second Plume-en-Patte et le troisième Bagnolet.

Quand ils furent au régiment, le colonel dit un jour à Plume-Patte d'aller monter la garde à minuit dans une tour où il revenait des esprits : tous ceux qui y étaient allés monter la garde depuis dix ans y avaient été retrouvés morts. Quand Plume-Patte fut dans la tour, il entendit un bruit de chaînes qu'on traînait; d'abord il eut peur, mais il se remit presque aussitôt et cria : « Qui vive ? » Personne ne répondit. « Si tu ne réponds pas, je te brûle la cervelle. — Ah ! tu as du bonheur de

bien faire ton service! » dit l'homme qui traînait les chaînes ; « sans cela il t'arriverait ce qui est arrivé aux autres. Tiens, voici une bourse : plus tu prendras d'argent dedans, plus il y en aura. — Mets-la au pied de ma guérite, » dit Plume-Patte ; « je la prendrai quand j'aurai fini ma faction. » Sa faction terminée, il ramassa la bourse.

Le soldat qui tous les jours depuis dix ans venait à la tour voir ce qui s'était passé et qui n'avait jamais retrouvé personne en vie, arriva le matin pour savoir ce que Plume-Patte était devenu ; il fut fort surpris de le trouver vivant. « Tu n'as rien vu ? » lui demanda-t-il. — « Non, je n'ai rien vu. » Ses frères lui demandèrent aussi : « Tu n'as rien vu ? — Non, je n'ai rien vu. » A son tour, le colonel lui dit : « Tu n'as rien vu ? — Non, mon colonel, je n'ai rien vu. » Il ne parla de la bourse à personne.

Le lendemain, à minuit, Plume-en-Patte fut envoyé dans la tour. Il entendit un bruit épouvantable de chaînes ; il fut d'abord effrayé, mais presque aussitôt il cria : « Qui vive ? » Personne ne répondit. « Si tu ne réponds pas, je te brûle la cervelle. — Ah ! tu as du bonheur de bien faire ton service ! » dit l'homme qui traînait les chaînes ; « sans cela il t'arriverait ce qui est arrivé aux autres. Tiens, voici une giberne : quand tu voudras, tu en feras sortir autant d'hommes qu'il y en a dans tout l'univers. » Il la tint ouverte pendant une demi-heure, et il en sortit quatre mille hommes. — « Mets-la au pied de ma guérite, » dit Plume-en-Patte ; « je la prendrai quand j'aurai fini ma faction. » Sa faction terminée, il ramassa la giberne.

Le matin, le soldat vint voir si Plume-en-Patte était mort. « Tu n'as rien vu ? » lui dit-il, bien étonné de le trouver vivant. — « Non, je n'ai rien vu. — Tu n'as rien vu ? » dirent ses frères. — « Non, je n'ai rien vu. » Le colonel lui demanda aussi : « Tu n'as rien vu ? — Non, mon colonel, je n'ai rien vu. » Il ne parla point de sa giberne ; seulement il dit à son frère Bagnolet : « Tu tâcheras de bien faire ton service, quand tu iras dans la tour. »

Lorsqu'il s'agit le lendemain de monter la garde à la tour, le sort tomba sur un jeune homme riche ; il était bien triste et bien désolé, car il craignait d'y périr. Bagnolet lui dit : « Si tu veux me donner deux mille francs, j'irai monter la garde à ta place. » Le jeune homme accepta la proposition ; il remit les deux mille francs entre les mains du colonel et fit un écrit par lequel il s'engageait, si Bagnolet ne revenait pas, à donner l'argent à ses frères. Quand Bagnolet fut dans la tour, il entendit un bruit épouvantable de chaînes ; d'abord il eut peur, mais il cria presqu'aussitôt : « Qui vive ? » Personne ne répondit. « Si tu ne réponds pas, je te brûle la cervelle. — Ah ! tu as du bonheur de bien faire ton service ! » dit l'homme qui traînait les chaînes, « sans cela il t'arriverait ce

qui est arrivé aux autres. Tiens, voici un manteau : quand tu le mettras, tu seras invisible. Voici encore un sabre : par le moyen de ce sabre, tu auras tout ce que tu désireras et tu seras transporté où tu voudras. — Mets-les au pied de ma guérite, » dit Bagnolet ; « je les prendrai quand j'aurai fini ma faction. »

Sa faction terminée, il mit le manteau et tira le sabre. « Mon maître, » lui dit le sabre, « qu'y a-t-il pour votre service ? — Je voudrais une table chargée des meilleurs mets, un beau couvert et un beau fauteuil. — Mon maître, retournez-vous, vous êtes servi. » Bagnolet se mit à table et mangea de bon appétit, puis il ôta son manteau. Le soldat, qui était venu plusieurs fois sans le voir, à cause du manteau, lui dit alors : « Où donc étiez-vous ? je suis venu plus de vingt fois sans vous trouver. Vous n'avez rien vu dans la tour ? — Non, je n'ai rien vu. — Tu n'as rien vu ? » demandèrent ses frères. — « Non, je n'ai rien vu. » Le colonel lui demanda aussi : « Tu n'as rien vu ? — Non, mon colonel, je n'ai rien vu. » Il ne parla pas du sabre ni du manteau.

Bagnolet engagea ses frères à venir au bois avec lui, et leur dit qu'il leur donnerait à dîner. Arrivés au bois, ses frères ne virent rien de préparé. Bagnolet tira tout doucement son sabre et lui dit : « Je voudrais une table chargée des meilleurs mets, trois beaux couverts et trois beaux fauteuils, les plus beaux qu'on puisse voir. — Mon maître, retournez-vous, vous êtes servi. » Les trois frères se racontèrent alors leurs aventures : Plume-Patte dit qu'il avait une bourse toujours remplie d'argent ; Plume-en-Patte ouvrit sa giberne, et il en sortit un grand nombre d'hommes, qui se rangèrent sur deux lignes ; il fit un signe, et les hommes rentrèrent dans la giberne. Bagnolet montra à ses frères son manteau qui le rendait invisible, et leur apprit tout ce qu'il pouvait faire avec son sabre.

Bagnolet savait que le roi d'Angleterre avait trois filles à marier. Le repas fini, il tira son sabre. « Mon maître, qu'y a-t-il pour votre service ? — Je voudrais être transporté avec mes frères dans le château du roi d'Angleterre. — Retournez-vous, vous y êtes. »

Les trois frères se présentèrent aussitôt devant le roi et lui demandèrent ses filles en mariage. Le roi leur dit : « Je ne donne pas mes filles à des capitaines : il faut être maréchal. Entrez à mon service pour cinq ou six mois. — Vous ne savez donc pas, » dirent les trois frères, « que nous avons des dons ? — Moi, » dit Plume-Patte, « j'ai une bourse : plus on prend d'argent dedans, plus il y en a. — Moi, j'ai une giberne, » dit Plume-en-Patte ; « j'en peux faire sortir autant d'hommes qu'il y en a dans tout l'univers, et, si je voulais, je vous ferais périr vous et toute votre cour. » Le roi fut bien en colère en entendant ces paroles. — « Et moi, » ajouta Bagnolet, « j'ai un manteau qui me rend

invisible. » Il ne parla pas du sabre. — « Revenez demain à dix heures du matin, » dit le roi, « je vais demander à mes filles si elles veulent se marier. » Là-dessus les jeunes gens se retirèrent.

Le roi fit part aux princesses de la demande des trois frères et leur dit : « Quand ils viendront, vous les prierez de vous montrer leurs dons, et, dès qu'il vous les auront remis, vous donnerez un coup de sifflet. Aussitôt il viendra deux hommes qui les enchaîneront et les jetteront en prison. »

Le lendemain, Plume-Patte arriva le premier. « Mais, mon ami, » lui dit le roi, « dépêchez-vous donc. Voilà au moins une heure que ma fille aînée vous attend. » Plume-Patte alla saluer la princesse. Après avoir causé quelque temps avec lui, la princesse lui dit : « Vous seriez bien aimable, si vous me montriez votre bourse. — Volontiers, ma princesse. » Aussitôt qu'elle eut la bourse, elle donna un coup de sifflet : deux hommes entrèrent, saisirent le pauvre garçon et le jetèrent dans un cachot pour l'y laisser mourir de faim.

Bientôt après, Plume-en-Patte arriva. « Dépêchez-vous donc, » lui dit le roi, « ma fille cadette vous a attendu plus de deux heures en se promenant dans le jardin. Maintenant elle est dans sa chambre. » Plume-en-Patte alla saluer la princesse qui lui parla d'abord de choses et d'autres et lui dit enfin : « Voudriez-vous me montrer votre giberne ? — Volontiers, ma princesse. » Une fois qu'elle eut la giberne entre les mains, elle donna un coup de sifflet : les deux hommes entrèrent, saisirent Plume-en-Patte, et le jetèrent en prison avec son frère.

Quand Bagnolet se présenta, le roi lui dit : « Dépêchez-vous de monter dans la chambre de ma plus jeune fille ; voilà bien longtemps qu'elle vous attend. » Bagnolet salua gracieusement la princesse et lui parla avec politesse ; ils causèrent très-longtemps, car Bagnolet parlait mieux que ses frères. Enfin la princesse lui dit : « J'ai entendu dire que vous aviez un manteau qui rend invisible ; voudriez-vous me le montrer ? — Volontiers, ma princesse. » Elle saisit le manteau et donna un coup de sifflet : les deux hommes vinrent enchaîner Bagnolet et le mirent en prison avec ses frères, pour l'y laisser mourir de faim.

Ils étaient tous les trois bien tristes, quand Bagnolet se souvint qu'il avait encore son sabre ; il le tira. « Mon maître, qu'y a-t-il pour votre service ? — Je désire que tu nous apportes une table chargée des meilleurs mets, trois beaux couverts et trois beaux fauteuils, et que tu changes notre prison en un beau palais. » Tout cela se fit à l'instant, et ils avaient de plus beaux salons que le roi.

Le roi, étant venu voir ce qu'ils faisaient, les trouva à table ; il fut dans une grande colère et les fit mettre dans une autre prison. Bagnolet tira son sabre. « Mon maître, qu'y a-t-il pour votre service ? — Je

voudrais, s'il était possible, être transporté avec mes frères à vingt lieues de la ville. — Retournez-vous, vous y êtes. »

Il y avait par là un château où personne n'habitait parce qu'il y revenait des esprits ; les trois frères s'y établirent. Bagnolet dit au sabre : « Peux-tu faire venir la princesse qui a pris la bourse ? — Mon maître, elle sera ici à minuit avec la bourse. » Quand la princesse fut arrivée, ils lui reprirent la bourse, la maltraitèrent, lui cassèrent les reins et la renvoyèrent. Le roi entra dans une colère effroyable; il aurait bien voulu savoir où étaient les trois frères.

Bagnolet tira encore son sabre et lui dit : « Je désire, s'il est possible, que tu nous amènes la princesse qui a pris la giberne. — Mon maître, elle sera ici à minuit avec la giberne. » Quand elle arriva, ils lui reprirent la giberne, la maltraitèrent, lui cassèrent les reins et la renvoyèrent. Le roi, encore plus furieux, dit à sa plus jeune fille : « Je pense, ma fille, que tu vas avoir le même sort que tes sœurs ; mais il faudra marquer de noir la porte de la maison où l'on te conduira. ».

Le lendemain, Bagnolet dit au sabre : « Je désire que tu fasses venir la princesse qui a pris le manteau. — Mon maître, elle sera ici à minuit avec le manteau. Son père lui a recommandé de marquer de noir la porte de la maison où on la conduirait ; mais j'irai marquer toutes les maisons du quartier, et l'on ne pourra rien reconnaître. » A minuit, la princesse se trouva au château ; les trois frères lui reprirent le manteau, la maltraitèrent encore plus que les autres, parce qu'elle était la plus méchante, lui cassèrent les reins et la renvoyèrent chez son père, qui ne se sentit plus de fureur. Puis ils dépêchèrent au roi un ambassadeur pour lui déclarer la guerre.

Le roi fit marcher contre eux une grande armée. Les trois frères étaient seuls de leur côté. « C'est vous qui êtes le plus âgé, » dirent-ils au roi, « rangez vos hommes le premier. » Ensuite Plume-en-Patte ouvrit sa giberne et en fit sortir un grand nombre d'hommes armés. Les soldats d'Angleterre eurent beau tirer ; les hommes de Plume-en-Patte étaient ainsi faits qu'ils ne pouvaient être tués. Le roi d'Angleterre perdit toute son armée et s'enfuit. Les trois frères allèrent piller son château, puis ils allumèrent un grand feu et y jetèrent la reine et ses trois filles.

Ils retournèrent ensuite en France, mais ils furent arrêtés comme déserteurs et on les mit en prison. Bagnolet tira son sabre. « Mon maître, qu'y a-t-il pour votre service ? — Je voudrais, s'il était possible, être transporté avec mes frères à la cour du roi de France. — Retournez-vous, vous y êtes. » Le roi de France n'avait qu'une fille ; ils la demandèrent en mariage. « Je ne donne pas ma fille à des capitaines, » leur dit le roi ; « mais dans deux ou trois mois chacun de vous peut être

maréchal, et celui qui se sera le plus distingué aura ma fille. » Les trois frères lui dirent alors qu'ils avaient des dons, et lui parlèrent de la bourse, de la giberne, du sabre et du manteau. Au bout de deux mois, Plume-en-Patte, celui qui avait la giberne, devint maréchal et épousa la princesse ; ses frères se marièrent le même jour. Le roi d'Angleterre se trouvait aux noces ; il se dit que les mariés ressemblaient fort aux trois frères qui lui avaient fait tant de mal, mais il ne les reconnut point.

Moi, j'étais de faction à la porte de la princesse, comptant les clous pour passer le temps. Je m'y suis ennuyé, et je suis revenu.

Ce conte vient d'un régiment, comme les nos 3 et 15. Il se compose, ainsi qu'on a pu le remarquer, d'éléments qui se sont présentés à nous dans deux de nos contes lorrains. L'introduction et la première partie du récit se rapprochent de notre n° 11, *la Bourse, le Sifflet et le Chapeau*, et la dernière partie, — l'enlèvement de la princesse, le moyen employé par le sabre pour déjouer la ruse de celle-ci, la guerre des trois frères contre le roi, — de notre n° 31, *l'Homme de fer*. Nous renverrons aux remarques de ces deux contes et nous y ajouterons quelques observations sur divers traits particuliers au conte que nous venons de donner.

Ainsi, l'introduction d'un conte roumain de Transylvanie (dans la revue *Ausland*, 1856, p. 716) présente beaucoup de ressemblance avec celle du nôtre. Deux frères servent dans l'armée ; l'un est capitaine, l'autre, appelé Hærstældai, simple soldat et grand buveur. Ennuyé de le voir constamment ivre, le capitaine envoie Hærstældai monter la garde devant une maison abandonnée, hantée par le diable. A minuit, Hærstældai entend un grand fracas dans la maison ; le diable paraît devant lui et lui dit de décamper. Hærstældai, sans s'effrayer, décharge sur lui son fusil. Alors le diable lui demande grâce et lui donne une bourse qui ne se vide jamais et un chapeau d'où il sort, quand on le secoue, autant de soldats que l'on veut. Le reste de ce conte roumain se rapporte bien moins à notre conte des *Trois Frères* qu'à notre n° 11, *la Bourse, le Sifflet et le Chapeau*.

Dans un conte sicilien (Pitrè, n° 26), se trouve un épisode que l'on peut comparer au passage de notre conte français où les trois frères mènent joyeuse vie dans la prison. Petru, qui possède trois objets merveilleux, une bourse, une serviette et un violon, est jeté en prison pour avoir perdu une partie d'échecs contre une princesse qui triche (comme dans notre n° 11). Avec son violon qui met tout en branle, il fait danser ses compagnons de captivité et les régale au moyen de sa serviette magique.

Les objets merveilleux qui figurent dans notre conte français jouent également un rôle dans nombre de récits. Nous nous bornerons à quelques rapprochements tirés de la littérature orientale. Indépendamment des contes kalmouk et hindoustani, analysés dans les remarques de notre n° 11, nous citerons un conte persan du *Tuti-Nameh* (trad. all. d'après la version turque, par G. Rosen, Leipzig, 1858, t. II, p. 249), où se trouvent une bourse inépuisable, une écuelle de bois, d'où l'on peut tirer toute sorte de bonnes choses à boire et à manger, une paire de sandales qui transportent en un clin d'œil où l'on désire aller. — Dans un

autre conte persan (*le Trône enchanté*, conte indien traduit du persan, par le baron Lescallier. New-York, 1817, t. II, p. 91), il est parlé de trois objets merveilleux : un petit chien, un bâton et une bourse. « Le petit chien avait la vertu de faire paraître, au gré de son possesseur, tel nombre d'hommes de guerre, d'éléphants et de chevaux qu'il pouvait lui demander. En prenant le bâton de la main droite, et le tournant vers ces hommes, on avait la faculté de leur donner à tous la vie ; en prenant ce même bâton de la main gauche et le dirigeant vers cette troupe armée, on pouvait la rendre au néant. Quant à la bourse, elle produisait, au commandement de son maître, de l'or et des bijoux. » (Comparez un troisième conte persan du *Bahar Danush*, trad. angl. de Jonathan Scott. Shrewsbury, 1799, t. II, p. 250, où se retrouvent à peu près les mêmes objets que dans le premier.) — Un conte arabe des *Mille et une Nuits* (Histoire de Mazen du Khorassan, p. 741, éd. du Panthéon littéraire) met en scène un bonnet qui rend invisible, un tambour de cuivre, par le moyen duquel on peut faire venir à son aide les chefs des génies et leurs légions, et une boule qui rapproche les distances. Dans un conte indien de la grande collection de Somadeva, déjà citée (t. I, p. 19 de la trad. allemande de H. Brockhaus), les objets merveilleux sont ceux-ci : une paire de babouches, un bâton et une tasse. La tasse se remplit, au gré de celui qui la possède, de tous les mets qu'il désire ; tout ce qu'on écrit avec le bâton s'exécute à l'instant même, et les babouches donnent la faculté de traverser les airs.

On a remarqué que le sabre de Bagnolet a une double propriété : « Avec ce sabre, tu auras tout ce que tu désireras et tu seras transporté où tu voudras. » Dans un conte populaire indien résumé dans les remarques de notre n° 19, *le Petit Bossu*, le dieu Siva donne à son protégé Siva Dâs un sabre, qui, entre autres vertus, a aussi celle de transporter son possesseur partout où celui-ci lui ordonne de le faire.

Ce trait des objets merveilleux, nous allons encore le renconter, toujours en Orient, dans deux récits qui offrent une frappante ressemblance avec un conte populaire allemand de la collection Grimm, *le Havre-Sac*, *le Chapeau et le Cornet* (n° 54), très-voisin de nos *Trois Frères*. Rappelons le plus brièvement possible l'ensemble du conte allemand : — Le plus jeune de trois frères trouve dans une forêt une serviette merveilleuse, qui se couvre de mets au commandement. Un charbonnier, chez lequel il s'arrête et qu'il régale, lui propose en échange de la serviette un havre-sac sur lequel il suffit de frapper pour faire paraître à chaque coup un caporal et six hommes[1]. Le jeune homme accepte ; puis, quand il est un peu loin, il fait paraître les six hommes et le caporal, et leur commande d'aller reprendre sa serviette. Il l'échange encore, d'abord contre un vieux chapeau qu'on n'a qu'à tourner autour de sa tête pour faire tonner toute une batterie de canons, auxquels rien ne peut résister, et enfin contre un cornet dont le son fait crouler les forteresses et, si l'on continue à souffler, les villes et les villages. Par le moyen de ses soldats, il se remet chaque fois en possession de sa serviette. Revenu au pays, il est mal accueilli par ses frères et les fait cor-

1. Dans un conte danois du même genre, c'est une giberne, comme dans le conte français.

riger par ses soldats ; les voisins accourent : grand tapage. Le roi, averti, envoie un capitaine avec sa compagnie pour mettre le holà. Mais le capitaine et ses gens sont battus, et battues aussi, grâce aux canons que le chapeau met en jeu, toutes les troupes envoyées contre le jeune homme. Celui-ci fait dire au roi qu'il ne fera la paix que si le roi lui donne sa fille en mariage. Il faut bien en passer par là. La princesse, peu satisfaite de se voir mariée à un homme du commun, toujours coiffé d'un vieux chapeau, avec un vieux havre-sac en bandoulière, finit par se demander s'il n'y a pas quelque magie dans ce havre-sac. Par ses cajoleries, elle réussit à se faire révéler le secret ; puis elle s'empare du havre-sac et ordonne aux soldats d'aller arrêter leur ancien maître. Mais celui-ci a recours au vieux chapeau, et les soldats sont balayés par son artillerie. Alors la princesse va lui demander pardon et elle sait si bien s'y prendre que bientôt elle connaît la vertu du chapeau et s'en saisit. Le jeune homme serait perdu s'il ne lui restait son cornet, comme il reste à Bagnolet son sabre. Il souffle dans le cornet, et forteresses, palais, tout s'écroule, écrasant sous leurs ruines le roi et la princesse. — Ici, comme on voit, la trahison de la princesse et la bataille contre les troupes du roi ne sont point placées, dans le récit, au même endroit que dans notre conte français ; mais la ressemblance n'en est pas moins certaine.

Ce conte allemand forme lien entre notre conte français et les deux récits orientaux dont nous allons donner l'analyse. Le premier est un conte kalmouk de la collection du *Siddhi-Kûr* (6e récit, p. 36 de la trad. all. de B. Jülg) : Dans un certain pays, vivait un homme d'un caractère intraitable ; il en fait tant que le khan, son souverain, se voit obligé de le bannir. Traversant un steppe, notre homme trouve, après divers incidents que nous avons racontés dans les remarques de notre n° 22, une coupe d'or, qui procure à volonté à boire et à manger. Il la prend et s'en va plus loin. Bientôt il rencontre un homme tenant à la main un bâton, et apprend que ce bâton a la propriété d'aller, au commandement de son possesseur, tuer les gens et reprendre ce qu'ils ont volé[1]. Il lui propose d'échanger sa coupe d'or contre le bâton ; puis, quand il a le bâton, il l'envoie tuer l'homme et reprendre la coupe d'or. Il se met de la même manière en possession de deux autres objets merveilleux : un marteau de fer qui, si l'on en frappe neuf fois la terre, fait surgir une tour de fer à neuf étages, et un sac de cuir qui fait pleuvoir aussi fort que l'on veut quand on le secoue. Muni de ces quatre talismans, il retourne dans son pays pour se venger du khan. Il arrive vers minuit derrière le palais ; par la vertu de son marteau, le lendemain matin, une tour de fer à neuf étages s'élève à cette place. Le khan, furieux, rassemble ses sujets et leur ordonne d'entasser du charbon contre cette tour et de l'allumer ; mais l'homme secoue son sac de cuir, des torrents de pluie tombent et le brasier s'éteint. — Le conte kalmouck se termine brusquement à cet endroit.

Voilà bien, outre l'introduction du conte allemand, la lutte du possesseur des

1. Dans un conte lithuanien qui correspond au conte allemand de Grimm (A. Chodzko, *Contes des paysans et des pâtres slaves*, Paris, 1864, p. 349), c'est également un bâton qui remplace le havre-sac et ses soldats.

objets merveilleux contre le roi, épisode commun au conte allemand et au conte français. Mais ce dernier trait va se retrouver, plus nettement accusé encore, dans le second récit oriental.

Ce récit est un *djâtaka*, c'est-à-dire une légende bouddhique, rédigée dans la langue sacrée du bouddhisme, le pali, et relative aux aventures du Bouddha dans ses précédentes existences. (*Five Jatakas, with a translation by V. Fausböll. Copenhagen*, 1861, p. 20 seq.) Là, un habitant du royaume de Kasi, chassé par ses parents, est jeté par un naufrage dans une île, au milieu de la mer. Il y trouve un sanglier, possesseur de joyaux qui lui permettent de s'élever en l'air ; il les lui dérobe pendant son sommeil et le tue. Puis, voyageant à travers l'espace, il arrive sur les hauteurs de l'Himavanta. Voyant de là plusieurs ermitages, il descend et entre chez un premier ascète, qui possède une hache, laquelle coupe du bois, allume du feu et exécute les ordres qu'on lui donne. Il offre ses joyaux à l'ascète en échange de cette hache, et, quand il l'a entre les mains, il lui ordonne d'aller couper la tête à l'ascète et de lui rapporter ses joyaux. Il se rend ensuite chez un second ascète ; celui-là a un tambour magique qui, frappé d'un côté, met en fuite l'ennemi, et qui, frappé de l'autre côté, fait paraître une armée entière. L'homme fait aussi un échange avec cet ascète, puis il envoie la hache lui couper la tête et reprendre ses joyaux. Il agit de même avec un troisième ascète, possesseur d'une tasse qui, si on la retourne, fournit tout ce que l'on souhaite. Maître alors des quatre objets merveilleux, l'homme fait porter une lettre au roi de Baranasi pour le sommer de lui abandonner son royaume. Le roi envoie des gens avec ordre de se saisir de ce « brigand. » Mais l'autre frappe un des côtés de son tambour, et aussitôt il se trouve entouré d'une armée ; il retourne sa tasse, et une grande rivière se met à inonder tout le terrain où se déploie l'armée royale. Enfin il ordonne à sa hache de lui rapporter la tête du roi. Il entre avec toutes ses forces dans la capitale et monte sur le trône, sous le nom de Dadhivahana.

APPENDICE.

Depuis la publication de notre n° 13, *René et son Seigneur*, de sa variante *Richedeau* (n° 20), et de notre n° 22, *Jeanne et Brimboriau*, nous avons trouvé de nouveaux récits orientaux à rapprocher de ces contes. Ce sont deux contes qui ont été recueillis par M. Thorburn chez les Afghans du Bannu, comme celui que nous avons déjà cité à propos de notre n° 36. Voici le premier (Thorburn, *Bannu, or our Afghan Frontier*, p. 184) :

« Un jour, le bœuf d'un vieux bonhomme s'en étant allé sur le champ du voisin, celui-ci lui coupa la langue, et la pauvre bête mourut. Le fils du bonhomme écorcha le bœuf et emporta la peau ; mais, comme le soir vint avant qu'il eût regagné son village, il grimpa sur un arbre avec son fardeau pour y passer la nuit. Il y était à peine, qu'une bande de voleurs, revenant d'expédi-

tion, s'arrêta sous l'arbre pour partager le butin. « Puisse la foudre tomber sur celui qui détournera quelque chose ! » dit le chef d'une voix rude. En l'entendant, le jeune homme fut si effrayé qu'il lâcha sa peau de bœuf, qui tomba avec fracas à travers les branches et les feuilles sèches (on était en hiver). « Dieu nous punit de vouloir nous attraper les uns les autres ! » crièrent les voleurs, dont aucun n'avait fidèlement mis son butin dans la masse commune, et ils s'enfuirent à toutes jambes. Le lendemain matin, le jeune homme descendit de son arbre et ramassa tout l'argent des voleurs. — Revenu dans son village, il dit qu'il avait échangé sa peau de bœuf dans un bazar voisin contre une valeur de cent roupies. Aussitôt les gens du village tuèrent tout leur bétail et en portèrent les peaux au marché ; mais on leur en offrit seulement quelques pièces de cuivre. De retour chez eux, ils s'emparèrent du jeune homme, l'attachèrent à un poteau sur le bord de la rivière pour le noyer la nuit venue, et s'en allèrent à leurs affaires. Le jeune homme ne cessait de crier : « Je ne veux pas ! je ne veux pas ! » Vint à passer un montagnard, qui lui demanda ce qu'il faisait là. « Le roi veut me forcer à épouser sa fille, et moi je ne veux pas ; il m'a attaché à ce poteau pour m'y faire consentir. — Je serais bien content d'être à votre place, » dit le montagnard. — « Mettez-vous-y. » Il s'y mit, et, quand les villageois arrivèrent, ils jetèrent à l'eau le pauvre montagnard. Le lendemain matin, ils furent bien étonnés de voir le jeune homme arriver avec trois moutons. « D'où viens-tu ? » lui dirent-ils. — « Eh ! parbleu, de la rivière, et j'ai joliment froid ! » dit-il en tordant ses habits, qu'il avait eu la précaution de mouiller. — « Mais est-ce que nous ne t'avons pas jeté à l'endroit le plus profond ? — Je n'en sais rien ; mais là où vous m'avez jeté, il y a de grands troupeaux de moutons ; j'en ai pris trois que voici, et j'y retournerai après déjeuner. » Là-dessus, les villageois coururent se jeter à la rivière, et ils s'y noyèrent tous. »

On aura remarqué que ce conte afghan offre la combinaison du thème final de notre n° 22, *Jeanne et Brimboriau*, qui forme ici le début, avec le thème des n^os^ 13 et 20, qui constitue la seconde partie. Le début ressemble surtout au conte de l'Amiénois cité dans les remarques de notre n° 22, où c'est aussi une peau de vache qui tombe sur les voleurs. A propos de ce conte picard, nous faisions observer qu'il était assez curieux de voir, dans notre n° 13, *René et son Seigneur*, une peau de vache effrayer également, quoique d'une autre façon, des voleurs et devenir aussi l'origine de la fortune de René. Nous nous demandions si cette ressemblance entre les deux contes était fortuite. Le conte afghan montre, ce nous semble, qu'elle ne l'est pas.

Le second conte afghan, qu'il nous reste à faire connaître, complète le premier. En voici l'analyse : Dans un village, il y avait deux frères, l'un très-avisé, nommé Tagga-Khan ; l'autre, niais. Un jour, Tagga-Khan envoie son frère conduire une chèvre au marché. L'innocent rencontre successivement six fripons qui se sont échelonnés le long de la route ; chacun d'eux lui dit à son tour que c'est un chien qu'il conduit et non pas une chèvre ; sur quoi le pauvre garçon, ahuri, laisse là sa bête. Tagga-Khan, ayant appris le tour joué à son frère, jure de le faire payer au centuple. Le lendemain, il se met en route pour le marché, monté sur un méchant âne qu'il a splendidement caparaçonné. Les six fripons, qui sont frères, se trouvent également sur son chemin, et lui deman-

dent pourquoi il a si magnifiquement harnaché son âne. « Ce n'est pas un âne, » dit Tagga-Khan ; « c'est un *bouchaki*. — Qu'est-ce qu'un *bouchaki?* — C'est un animal qui vit cent ans et qui fait de l'or, qu'on trouve chaque matin dans son fumier. » Tagga-Khan s'étant arrangé pour ne pouvoir arriver le soir à la ville est invité par les frères à passer la nuit chez eux, et, le lendemain matin, ceux-ci, qui l'observent en cachette, le voient ramasser sur le fumier de l'âne un morceau d'or qu'il y avait adroitement déposé. Ils se rendent quelques jours après chez Tagga-Khan et lui achètent son âne pour cinq cents roupies. Bientôt, naturellement, ils reviennent se plaindre du marché qu'ils ont fait. Mais Tagga-Khan a prévu la chose et il a donné ses instructions à sa femme. Celle-ci dit aux frères que son mari est sorti et qu'elle va l'envoyer chercher par son lapin gris. Et elle lâche le lapin en lui disant de ramener son maître. Une heure après, Tagga-Khan, qui avait emporté un autre lapin gris tout pareil au premier, revient avec l'animal sous le bras et répond aux questions des frères que le lapin est venu en effet l'appeler. Les six frères, émerveillés, achètent encore le lapin pour cinq cents roupies. Quand ils reviennent pour chercher querelle à Tagga-Khan, celui-ci fait semblant d'être mécontent de sa femme et de la tuer; puis, se radoucissant, il prend un certain bâton, en touche sa femme, et elle se relève sur ses pieds. Les six frères achètent, toujours pour cinq cents roupies, le bâton magique. Rentrés chez eux, ils ont une dispute avec leur mère et la tuent, comptant sur le bâton pour la ressusciter ; mais la bonne femme reste morte. Alors ils s'enfuient, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et on ne les revoit plus.

Il est curieux de constater que la première partie de ce conte afghan [1], qui, dans aucun conte moderne, à notre connaissance, n'est jointe au thème de nos nos 13 et 20, se trouve combinée de cette façon dans un conte italien, publié au XVIIe siècle par Straparola et mentionné dans les remarques de notre n° 20. Ce conte, comme le conte afghan, donne d'abord le tour joué par les fripons, et ensuite la revanche prise sur eux. Dans la seconde partie du conte italien, figurent les deux épisodes de l'animal qu'on envoie faire des commissions, et de la femme tuée et ressuscitée. La fin correspond à celle du premier conte afghan.

Enfin, dans le compte-rendu très-bienveillant que M. R. Kœhler a fait de la quatrième partie de notre collection (*Zeitschrift für romanische Philologie*, t. II, p. 350), nous apprenons qu'un conte de ce genre a été recueilli à Madagascar et publié par M. W.-H.-I. Bleek dans le *Cape Monthly Magazine* (déc. 1871, p. 334). Il s'agit dans ce conte malgache des exploits de deux fripons, Ikotofetsy et Mahaka. Ikotofetsy est pris au moment où il commet un vol dans un village. On le coud dans une natte pour le jeter à l'eau. Pendant qu'il est laissé sans gardien, vient à passer une femme. Il fait si bien qu'il la décide à le délivrer; puis il la met à sa place et s'enfuit. La femme est jetée à l'eau, et quelques jours après, Ikotofetsy reparaît dans le village, portant une quantité

1. Voir les observations de M. Th. Benfey sur ce passage qui, dans le *Pantchatantra* indien et ailleurs, forme un conte à lui seul (*Pantschatantra*, I, p. 355, II, p. 238).

de bijoux qu'il a volés, et il dit aux gens qu'il les a trouvés au fond de l'eau. Alors les villageois lui demandent tous de les jeter à l'eau, ce qu'il s'empresse de faire.

Nous avons également découvert, depuis la publication de nos nos 23 et 24 (*Le Poirier d'or* et *la Laide et la Belle*), un conte indien qu'il convient de rapprocher de ces deux récits. Ce conte offre une grande ressemblance avec la forme serbe du thème de *Cendrillon*, forme très-voisine elle-même de nos deux contes lorrains et dont nous avons parlé à leur occasion. Malheureusement, la *Calcutta Review*, à laquelle nous devons cette communication, ne nous donne qu'une analyse fort incomplète du conte indien, publié originairement dans la *Bombay Gazette*. Voici ce qu'elle nous en fait connaître (t. LI, [1870], p. 121) :

Comme dans le conte serbe, c'est une vache (ou, dans une autre version, évidemment à cause du préjugé religieux des Hindous, un poisson), qui vient au secours de la jeune fille persécutée par sa marâtre. « Quand la marâtre apprit que la vache nourrissait de son lait la jeune fille, elle résolut de la faire tuer. La vache, l'ayant appris, dit à la jeune fille : « Ma pauvre enfant, voici la dernière « fois que vous boirez de mon lait; votre marâtre va me faire tuer. Ne pleurez « pas et ne vous affligez pas à cause de moi; il n'y a pas moyen d'empêcher « ma mort. Je ne vous demande qu'une chose, et, si vous m'écoutez, vous n'au- « rez pas à vous en repentir. » A ces paroles, la jeune fille se mit à pleurer amèrement, et tout d'abord le chagrin l'empêcha de répondre; elle pria enfin la vache de lui dire ce qu'elle avait à lui demander. « Le voici », dit la vache : « quand on me tuera, ramassez avec soin mes os, mes cornes, ma peau et tout « ce qu'on jettera de côté, et enterrez-le; mais, sur toutes choses, ne mangez « pas de ma chair. » Le lendemain, on tua la vache, et la jeune fille ramassa soigneusement les os, les cornes, la peau et ce qui restait, et enterra le tout. »

La *Calcutta Review* nous apprend que le conte indien renferme l'épisode du fils de roi qui veut faire choix d'une femme : la jeune fille est laissée à la maison pour préparer le souper, tandis que la fille de sa marâtre se rend au palais; puis la vache revient à la vie et donne à sa protégée de beaux habits et des sandales d'or; poursuivie par le prince, la jeune fille laisse sur la route une de ces sandales; quand le prince arrive pour chercher la jeune fille, celle-ci est cachée dans le grenier, et un coq trahit sa présence (voyez les remarques de notre n° 24). Le prince se la fait amener et l'épouse. Le conte se termine par le châtiment de la marâtre et de sa fille.

(*A suivre.*) Emmanuel COSQUIN.

MÉLANGES.

I.

MIEN = MEUM.

On doit s'étonner que personne que je sache n'ait réfuté l'idée émise par Diez, *Gramm.* II, p. 109, sur l'origine de *mien*, qui serait * MEANUM. Si cette hypothèse était fondée, on ne pourrait rencontrer *tuen* et *suen* dans les plus anciens textes, mais on devrait y trouver *tuain* et *suain*. Il est de plus tout à fait impossible de regarder *tuen* et *suen* comme des créations de l'analogie, comme le sont en effet *tien* et *sien* : *tuen* et *suen* rendent son pour son *tuum* et *suum*, l'*e* répondant à *u* comme à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent des verbes de la seconde et de la quatrième et à la même personne du parfait de toutes les conjugaisons. *Mien*, dans les Serments *meon*, ne peut être que MEUM, dont la forme théorique serait **mieen*[1]. Cette explication est mise hors de doute, si un doute était possible, par les mêmes possessifs du Jorat (Vaud), *myon*, *tyon* et *xon* dont la base ne peut avoir eu un *a*.

J. CORNU.

II.

COUTUME, ENCLUME.

M. J. Cornu (*Romania*, VII, 1878, p. 365) explique le passage de *-udinem* à *-ume*, dans les mots comme *consuetudinem coutume*, par les intermédiaires *-unine* et *-umine*. Le *d* serait devenu *n* par assimilation, l'*n m* par dissimilation. Il y a là quelque chose de contradictoire.

1. [A mon avis, *meon* dans les *Serments* équivaut à *mieon;* l'*o* provient de l'*u* latin de *meum* prononcé en une seule syllabe. La forme *mieon*, suivant qu'elle avait ou n'avait pas l'accent, s'est plus tard différenciée en *mien* d'une part et *mon* de l'autre. — G. P.]

Je crois que les vrais intermédiaires sont *-ubine, -ubne, -umne*. La dissimilation (*b* pour *d* à cause de l'*n*) a lieu quand la consonne influencée et la consonne qui influence commencent deux syllabes consécutives. L'assimilation (*m* pour *b* à cause de l'*n*) a lieu quand les deux consonnes sont en contact. Il n'y a plus contradiction.

Ainsi le groupe *bn* aboutit à *mn*, d'où *m*. Il en est de même du groupe *pn* dans *carpinum charme*.

L'*l* de *enclume* s'explique par la série suivante : *incudinem*, **encumne*, **encnume*, *enclume*. Cette *l* rappelle l'*r* de *ordre, diacre, pampre* etc.

L. HAVET.

III.

ANT, EN LANGUE D'OC.

Je connais trois exemples de ce mot qui manque à Raynouard.

1. Coutume de Pujols en Agenais, arrondissement et canton de Villeneuve-sur-Lot, 1309 :

Art. 19. — Item, es coustuma a Pujolz que li senhor ni lors bailhes ni lors officiaris no devo penhorar home ni fenna, draps de son legs ni de son corps, si no era en percha ou en plega, ni sos *antz* ni sos ferramens ab que ganha son pa...

(*Archives de la Gironde*, XVII, 61.)

2. Coutume de Gontaud (Lot-et-Garonne) :

Art. 127. — E donet atressi en franquessa que draps de leyt ni despulha d'ome ni de fempna, ni menuda bayssela en que hom adobia a mingar, ne li *ant* ni ferrament am quel menestrayral guazanhara sa bita, ni fer ni ordilha de molin, ni estrumenta d'arec no sia penhorat per guatge ni per autres afars.

(*Ibid.* VII, 105.)

3. Chanson de la Croisade albigeoise :

E lo pobles aporta pics, palas e espleitz,
E no i remas nulh *antz* ni cunhs ni marteletz
Ni semal ni caudeira ni cuba ni paletz.

A la vérité, il y a *autz* dans le ms. où, en général, les *u* et les *n* sont formés d'une manière assez distincte. Aussi ai-je en 1875, de même que Fauriel, imprimé *autz*, ne connaissant pas encore les deux autres exemples. Le copiste, à qui *antz* était vraisemblablement inconnu, aura mal lu son original.

Que signifie ce mot ? Fauriel, au glossaire de son édition de la chanson, le traduit par « levier », j'ignore d'après quelle autorité. Je croirais plutôt que *ferramens*, dans les exemples 1 et 2, désignant les outils en fer, *antz* doit désigner les outils en bois, peut-être les manches en bois des pelles, pics, bêches, etc.

Cette interprétation ne deviendrait certaine que si on trouvait le même mot dans quelque patois ou dans des exemples plus décisifs que les trois rapportés ci-dessus. Quoi qu'il en soit, elle n'est pas en désaccord avec l'étymologie que je vais proposer. Cette étymologie, c'est le latin *ames, amitis*, qui a le sens général de « perche », et qui, selon Ménage et Diez, se serait conservé dans le français *hanste* ou *hante ;* mais, comme M. Littré l'a fait remarquer (s. v° HAMPE), la plus ancienne forme est *hanste*, qui ne se peut expliquer par *amitem*, et, selon lui, conduirait à *hasta* [1]. Le prov. *ant* serait donc à rapprocher de l'esp. *andas*, brancards, plus anciennement *andes*, que Diez (*Etym. Wört.*, II *b*) a également rattaché au plur. *amites*.

P. M.

IV.

ETYMOLOGIES ESPAGNOLES.

burdo- a = BRUTUM- AM.

Selon Diez *E. W.* II *b*, *burdo -a*, qui d'après le dictionnaire de l'Académie espagnole signifie *tosco, basto, grossero, como lana burda, paño burdo*, proviendrait d'un mot arabe *bord*. Ne serait-ce pas plutôt l'inverse ? *Burdo -a* n'est autre chose pour moi que le latin BRUTUM- AM avec une métathèse de l'*r* tellement fréquente que ce serait perdre son temps que d'en fournir des exemples. Ce doublet de *bruto* n'a pas été signalé par madame Carolina Michaëlis de Vasconcellos dans ses études si soignées sur la création de mots nouveaux.

Port. *descer*, esp. *dizer* et *decir* = DECIDERE.

Diez *E. W.* II *b* assigne au port. *descer* et à l'espagnol *decir*, fréquent dans les anciens textes, la base latine DESIDĔRE. Cette étymologie, phonétiquement impossible, n'est guère recommandable quant au sens. Je m'étonne qu'il ne se soit pas arrêté à DECIDERE dont l'emploi est le même, comme l'ont reconnu les auteurs des glossaires qui servent d'appendice aux *Poetas castellanos anteriores al siglo XV* (*Biblioteca de autores españoles*).

A ma connaissance la forme *dizer*, qui se rapproche davantage du verbe portugais, n'a pas été signalée jusqu'à ce jour. On la rencontre dans un passage de la *Vision de Filiberto* que l'éditeur, M. Octavio de Toledo, ne paraît pas avoir compris, passage qui est à la page 54, l. 37, de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1878, où il faut lire *quando*

1. On a vu dans notre précédent numéro (p. 467) que M. Fœrster a proposé pour *hanste* la même étymologie, ignorant qu'elle se trouvât déjà dans Littré.

veyas que yo queria faser algo que non conplia devieras me DIZER *m'ent* (au lieu de DIZERMENTE) *e castigar con fanbre e con sed et con açotes.*

J. CORNU.

V.

LE DIT DE JEAN LE RIGOLÉ.

Le *Dit* que nous publions et qui, croyons-nous, n'a pas été signalé encore, se trouve au folio 150 *b* du ms. fr. 25545 (anc. N.-D. 274 *bis*) de la Bibliothèque nationale de Paris. Le trouvère qui l'a composé, Jean le Rigolé, ne nous est connu par aucune autre production portant son nom, et malheureusement cette pièce ne nous donne sur lui aucune information; tout ce que nous pouvons en conclure c'est que, comme les autres poètes ses confrères, il vivait des largesses d'un grand seigneur, et son *Dit*, où il blâme l'ingratitude et l'ambition, n'avait peut-être d'autre but que de rappeler à son protecteur que lui, Jean le Rigolé, n'était pas de ceux qui *s'esmuevent vers lor signors por eus travillier.*

Gaston RAYNAUD.

(fol. 150 *b*)

Oez dit de petit volume :
Je di qu'il est fous qui alume
Le feu pour ardoir ce qu'il a,
Et cilz est fous, qui de la reume
Se puet garir et d'apotume,
Qui tantost ne s'en garira;
Mais folie ne mourra ja :
Par cest siecle va ça et la.
Cist mondes ne vaut une plume,
Chascuns couvoite ce qu'il n'a;
Mais on recorde de piece a :
Teus cuide haut monter qui tume.

Cilz alume le feu por voir
Por lui bruler, por lui ardoir,
Qui a sa chevance establie,
Son biau vivre, son biau manoir,
Selonc le cours son estouvoir,
Senz dongier trestote sa vie,
Viandes et bons vins sor lie,
Et il fait tant que par envie,
Pour ce qu'il a un pou d'avoir,

Ms. 2 ilz — 5 Ce — 12 *Vers cité par Le Roux de Lincy*, Livre des proverbes, 2e éd., II, 421 — 13 *L'initiale de chaque strophe manque*

S'esmuet a ce qu'il ne doit mie,
Et prant contre celui atie
Qui l'a mis en si grant pouoir.

Qui a biau boire et biau mengier, (c)
Riche hostel por lui herbergier,
Rente noblement a tous jors,
Son bel palefroi riche et chier,
Roucin por vallet chevauchier
Devant lui le pas ou le cors,
Son prevost, eschevins, maiors,
Ilcil qui ont teles honnors
Et ont lor hommes por taillier,
Ne se doivent vers lor signors,
De cui lor vient toz lor secors,
Esmovoir por eus travillier.

De teuz connois, jou di a plain,
Que lor hostel avoient plain
De vins, d'argent et de fromens;
Foy que je doye saint Germain,
Que s'il y venoient demain,
Il n'i venroient pas a tens
Par lor orguel, par lor contens
Qu'il ont ja maintenu lonc tens,
Et si croi que ce soit en vain;
Dont je di, quant je me porpens,
Qu'il ont mené si grans despens
Qu'il ont fait de lor or estain.

Qui voit ses vignes et ses prez
Au matin quant il est levez,
Et son hostel riche et garni,
Et est sires partout clammez,
Et il devient si forcenez
Que son signor et son ammi
Rappelle con son annemi,
En la fin en doit dire hemi!
Et si doit estre fous nommez;
Ne on ne doit avoir de li
Pitié, devant chascun le di :
Se je di mal, si m'en blasmez.

34 ce — 36 p. lui — 41 cil — 45 Et se c. q. se — 48 [Q]uil

(*d*)

J'ai oy pieça recorder
Qu'il se vaudroit mieus reposer
Que luitier a plus fort de lui,
Car on n'i puet riens conquester,
Si vaudroit mieus laissier ester;
Je ne veil cy nommer nelui :
Li uns est plus fors que li dui,
Ç'avient souvant, certains en sui :
Si se feroit bon racorder
Et faire pais envers celui
Avant que cheissent endui
A terre, sen plus relever.

A mon prologue revenrai :
L'apotume, que bien le sai,
Puet tant cover que tue l'omme :
A orgueil le raporterai
Qui au cuer se joint par essai,
Et destruit chasc' an maint prodomme.
Se ja mon signor abandonne,
Qui richesse et honnor me donne,
Et li fais dou pis que porrai,
Foy que doy saint Pierre de Romme,
Je n'i doi gaingnier une pomme,
Mais perdre honnor et quant que j'ai.

Se j'avoie planté monnoie,
Si m'aist Deus, santé et joie,
Et ma rante, si con on dit,
Celui de cui je la tenroie
Je serviroie et garderoie
De bon cuer et sens contredit :
Si me venroit plus a porfit
Que faire a mon signor despit,
Que la force n'en est pas moie;
Cilz est trop fous qui s'aastit
A son signor, se Deus m'aist :
Se li meschiet ce est granz joie.

61-4 *Idée originairement empruntée à Sénèque; voy.* Romania, IV, 133 — 68 Sauient — 77 ce. — 79 s. mabandonne — 89 Je *manque* — 94 qui se. *Cf. Le Roux de Lincy,* Livre des proverbes, 2e éd., II, 99 — 96 Si l. m. se

De teus a on veu souvant (fol. 151)
Qui vers lor signors malement
Mesfont : por coi? qu'il sont trop gras.
Grans moes font premiérement
Et despendent si largement
Et donnent a lor advocas,
Et puis sont si vuis et si chas
Qu'i lor convient crier helas!
Pour coi? car il vont a nient.
Por c'est fous qui se met au bas
De ce qu'i puet estre a solas
En son hostel privéement.

Entre vos qui honnor avez
Et chevance, bien vous gardez
De mespenre vers vo signor,
Ainsi toujours vos meintenrez
Et de haut en haut monterez,
Et si croitrez en grant valour :
Mais cilz doit avoir deshonnour,
Sens avoir los, pris ne honnour,
Qui a son signour s'est mellez,
N'il n'en doit avoir le millour :
L'example en voit on chascun jor.
Ce dit JEHANS LI RIGOLEZ.

VI.

TI, SIGNE D'INTERROGATION.

La particule interrogative *ti*, dont M. G. Paris a expliqué l'origine (*Roman.* 1877, p. 438), est devenue en certains cas, dans le langage populaire, complètement indépendante de tout verbe et de toute locution comme *voilà*. Je n'en ai il est vrai qu'un exemple, mais il me semble caractéristique. On lit dans le *Journal de Guignol*, 1re année (Lyon, 1865), no 2, p. 2, 1re col.: « *Nous sommes d'accord, t'y pas, z'enfants?* »

En parcourant mes notes je trouve trois exemples de la forme interrogative *voulez-vous t'y*.

E. ROLLAND.

CORRECTIONS.

LA VIE SAINT JEHAN BOUCHE D'OR.

M. A. Lüttge, ancien élève de l'École des hautes études, a bien voulu nous envoyer la copie d'un second manuscrit de cet intéressant petit poème, manuscrit qui se trouve, comme le premier, à la bibliothèque de l'Arsenal, mais qui avait échappé aux recherches de M. Weber. Nous croyons devoir communiquer les variantes de ce ms. (B), en nous reportant au texte de A (*Rom.*, VI, 330 ss.). Le poème en question commence au f° 216 r° *a* du ms. de l'Arsenal coté *Belles Lettres françaises* 289. Il y est précédé de cette rubrique : *Chi après coumenche la vie saint Jehan bouche d'or.* M. Lüttge estime avec raison que le ms. A offre un texte supérieur à celui de B ; les variantes de B n'en sont pas moins préférables en plus d'un endroit, et elles permettent souvent de restituer le texte là où l'éditeur avait dû le corriger ; le ms. B contient en outre en plus que A une cinquantaine de vers, qui pour la plupart sont certainement authentiques. — Nous ne tenons pas compte des variantes de simple forme [1].

2 fourfais
Après 2 Des estours morteux et des guerres
Et des destructions des terres
4 A dire de dieu verite
5 Il e.
7 f. quest t.
8 confors
9 Et acheutables auoec lame
10 Plaisans a dieu et
13 Bons us por toutes
14 Et bon e.
15 Et en doit on tenir plus ch.
17 vitas
18 o. escouter le
19 *et* 20 *intervertis*
19 Car molt est li m. haus
20 Che dist au coumenchier renaus
21 Que il fu jadis .i. haus

1. Dans une lettre en date du 7 octobre 1878, M. Suchier nous annonçait qu'il avait également copié les variantes du ms. B et il voulait bien les mettre à notre disposition : mais il avait été devancé par M. Lüttge.

22 Qui namoit gu. ne tournois
23 Li
27 De .v. besans [1]
28 Il
29 Que il les peust doubles
31 S. ce que il a dauoir
32 Que droit conte feist sauoir[2]
33 .v. ou .ii. ou .i.
35 par m.
36 c. par mesure
37 Quant ce venra [3]
38 Sans
39 c. len d.
40 Et qui ne le veut deseruir
41 mar
42 com
44 le haut tr.
46 Del raconter
47 On
48 Tant par cr.
49 cessast
51 A tous biens faire iert s.
52 Lame estoit dame [4]
55 Ca jehan n.
57 le gent
60 a. dedens le cuer
Après 60 Le bien plante molt netement
Ou dex le veoit clerement [5]
61 Bien viuoit selonc leuangile
62 Sans ypocrisie et sans gile
Après 62 Bel sauoit bestorner le cose
Fors iert ortie et dedens rose
64 Mais le cuer ot
67 P. le saintee quil
68 venoit
69 Il
70 se voit
72 engiens
73 iert
75 Deable en ot molt gr.
76 Mais a.
77 m. tent se r.
78 Lengingna
81 Que
86 bon
88 Li deables a
92 Lun alume lautre estincele
93-96 Li damoisiaus tant li encante
De sa folie si lencante
Tant li sathanas porcacha
Quil jut a li si lengroissa
Le fruit que li asemencha
Dont le cuer durment mari a
97 Ne pot couurir car gr.
99 b. set que ele iert enchiute
100 aperchute
102 Felenessement li
107 L. esteres m. a jehine
110 cautrui en e.
112 Metes le sour le capelain
113 D. que vous estes
114 Et
115 A .ii. oues ne vous en puet
116 Se li rois fait
118 m. est bien e.[6]
124 contenoit
126 le v.
129 ot
130 La roine sot quert enchainte
131 Et bien s.
132 r. la conte a droiture
134 le m.
136 fait nos as
138 sougnentage
141 cui
142 Gehis verte pas ne le nie

---

1. M. Lüttge pense que *.v.*, faute commune à A B, doit être corrigé non en *Deu*, mais en *sains* (*Des sains b.*); il rapproche une faute analogue commise par B au v. 581. Toutefois l'accord des deux mss. rend toute correction douteuse.

2. La leçon de A pour 31-32 diffère sensiblement de celle de B; quelle que soit la forme à restituer, il faudra sans doute garder *Que* (A *Ke*) et ne pas corriger *K'a* avec M. Tobler (*Zeitschrift* II, 188).

3. Confirme la lecture de M. Tobler, *ço venra* au lieu de *covenra*.

4. Au v. 53, A et B ont également *est* pour *ert*, faute certaine mais facilement explicable.

5. M. Tobler corrige très ingénieusement au v. 60 *dedans* en *Dé dans;* mais il est plus probable que la leçon de B est assez rapprochée de l'original.

6. Au v. 123 B a comme A *quele* pour *quel le*.

143 nomme lome
144 M. ert prise cr.
146 qui lot e.
151 Qui le tenre face li moulle[1]
152 Et deuant ses pies
153 Si la baisie molt doucement
154 piement
156 v. nient il me convient
157 c. trop mesfas
161 Hom qui iert d.
162 Il ma tolu
164 Et a deerrains me pria
167 fait il
Après 170 He dex qui kerra jamais home
Ne cuidiemes de si a roume
171 Un s. s. h. com
174 a mauuais p.
175 est ichis bl.
179 na volu
180 h. le f.
181 Li capelains qui ne
184 Li a pourcachie
Après 184 Li rois a venir le commande
Il vint a lui lues que le mande
190 Por cas tu m.
191 meruellouse
192 pestelouse
193 r. con soruoit
194 C. il[2]
196 Bon
200 prisie ont
202 a j.
205 De ceste d. a. droit
206 d. quex il
207 Il estoit bien en
208 e. li palais cl.
209 Tr. ot en lisle
212 Qu. repris iert a. serians
216 gr. tourment iluec moroient
217 En cest juise en cest
218 Fera li rois mener
219 lengien de l.
223 de bone e.
225 Ce
228 Ne redoute
230 C. porra auoir suistanche
231 Car il el vrai
232 amis
233 Ains est tous jors pr. a d.
234 r. la commande
235 Por destruire et por
236 Ne li laira
237 isnel le pas
239 Laidement et vilainement
Et si sen vient molt liement
Sans maltalent et sans arvale
240 en la sale
241 Se, voit
243 Dans pr. m. fols l.
245 Qu. il entendi
246 Il
247 f. que dis
248 mespris
250 cest
252 Jou d. au souuerain
253 r. dont tu tes pl.
256 Dusca tant que tu
257 lenmainent
259 *et* 260 *intervertis*
261 Apres te trouerent le
262 Belement
264 s. molt tres bien
266 a plain c.
267 Dusquen lisle que il veut querre
269 P. se resont a. e.
274 en d.
277 f. hors boutes m.
279 menias tu
280 Comperè lont trestout
281 Qui
284 p. fu en i.
285 En tenebre et e.
286 Et en
287 ot et lame et l.
289 Dolereus de t.
290 closture
292 a t. e. un
293 cele
294 e. enuoies vies salus
297 lé *manque*

1. Faute différente de celle de A et qui ne rend pas la correction moins vraisemblable.
2. A et B ont en commun la mauvaise graphie *lerres* au v. 195.

298 Qui molt fort
300 C. connut e.
Après 300 Cuns rois est venus a nassence
Qui seur tous rois ara poissanche
302 Par v.
304 Diuerse
306 Et v. les pr.
309 remplis
311 Et li respont que bien s.
312 Que sans respit fait l.
313 presist se face
314 Verroit le fil dieu e.
315 vit ains le finement
316 c. je le cr. vr.
317 Que si a. tous li
318 vos *manque*
321 qui d.
323 Lourison dieu e.
325 le sachent entendre
326 Fremeret lor cuers aprendre
329 quist
330 Est
332 se met en
335 Haute h. en le d.
336 sauvechine
337 *manque*
338 D. el bois ot
339 Contre le s. h. venoient
340 Aouroient
344 gaut
346 Molt estoit lerbe clere e.
347 est *manque* [1]
348 La sest
350 La fist li preudom
351 Destrains et de fuelles
Après 352 Tant a pene a lapitacle
Quil i a fait .i. tabernacle
354 Il se segne
356 M. ne set don se doie
363 *et* 364 *intervertis*
364 Du j.
366 Li bons hom [2]
369 ouure
373 Si dormi un peu
374 Piecha nauoit
378 Prime tierche none miedi
381 list
383 apreste
386 pas
388 Souuent pense
Après 388 Or veut li salmistres vellier
Et labourer et trauellier
Faire veut son commendement
Il apreste molt belement
389 p. se p.
390 Puis entre en le haut estage
391 ot
392 Il commenche une sainte
394 sescriture
397 Set
398 il oueure et tant d.
399 li dira
401 te
402 tu as
403 b. es
405 Toute lenke a e.
409 m. cornes g. a
410 He dex
411 a ichi entour
412 warde
413 Le deable et v. jouste
414 a
416 trichiere
417 ti
419 Oil
420 dont tu
421 Ton enque as espandu
422 ierent
423 Que
424 nas tu
426 Car
427 ouuerras
428 conuers tai abatu
429 La ou il na p.[3]
430 o. aras et s.
432 Par moi es tu mis a e.
437-38 Lieve sa main sor li fist crois

1. Les deux mss. ayant *rain*, on ne doit sans doute pas corriger *rains* avec M. Tobler.
2. *Li* est une faute commune à A B, mais l'absurde leçon de B lui est propre.
3. Il vaut mieux adopter ce vers que la correction proposée.

Lors sasoure demanois
De vraie crois quist tant digne
A .iii. fois fait sur sa poitrine
439 Quant a. ni o.
441 Qui
444 Del saint cors qui en
445 Et r.
446 Por home jeter
447 Quen infer que remete en
450 tost, tricherre
452 sali fors
Après 452 Qui cuidoit faire desuoier
Fuit sent sans plus del atargier
453 le c.
455 Deprie que s.
456 Ensi soit il et dex le fache
457 apuie s.
458 b. a mis
459 tournoie et boute et ire
460 De parfont cuer pleure et s.
462 Le pene de sa b. trait f.
464 atenpree
466 le m.
467 lesgarde
468 d. fait il que p. e.
470 Por essaier c.
471 quist n.
472 oire
476 Ton bel escrit
477 cor[1]
478 Qu. ot escrit se pence
479 Se pene ens en sa bouce b.
480 Li buhos vint plains dautel g.
Après 480 Con il en auoit deuant trait
De letre dor son escrit fait
481 comme de tel
482 Trestout son f. et
Après 484 Tantost con il voloit escrire
Molt par lauoit chier nostre sire
488 Si comme deuoit
491 iert g.
492 dieu
495 Ce fu drois
496 et j. et n. tr.
497 A
498 Mais m. iert p. sa sustance
500-505 Mais les dames et les meschines
Les mangaissent bien a envis
Mais ce faisoit sains esperis
Qui en cele vertu le tenoit
Miex que jehan herbe paissoit
Car dex le sauueour metoit
507 venoit v.
508 en l.
510 li mist sus
511 Que de lui iert li iretiers
512 .ii. ans passa et puis li tiers
513 Quele ne pooit
514 s. auoit gr.
516 La meskeance iert
517-519 C'au saint home mist sus a tort[2]
521 T. dolor a p.
525 Con or abat s.
526 Or voi jo bien le prouvemenche
527 De le proiere que il fist
532 Desca tant que jel
536 C. li sains hom est
538 Miex aim morir que ainsi
540 Ades ist nule fois ne
542 Que il ne lot ne ne le voit
544 E. comme une encluse
545 A. gisoit en l.
546 poure f.
547 Qui li a. se prouende
548 Ele l. ele tr.
549 nus ne le puet d.
551 Ne porra en tele m.
552 Des acomplir la pr.
553 Comme bons sire
555 La se gist en molt grant t.
560 v. voles

1. B confirme ici la conjecture de M. Tobler.
2. La supposition d'une lacune de deux vers entre 517 et 520 est rendue inutile par cette leçon.

561 enchainte
562 blasmee
563 S. de vo groise
568 D. entendes p.
569 Ai parmi le mal porcachai
570 bons drois
573 Que a tort mis
574 ot c.
577 Quil
578 En e. j. a
579 *et* 580 *intervertis*
579 en en sans plus faire
580 pr. li vi
581 A .ii. qui b:
582 ja n.
583 que reueisse
584 fr. en nule maniere
586 le s.
587 Par mon mesfait ai l.
588 La roine segne s.
592 bons hom
593 est d.
598 vaurroit
599 fors et os
600 en tr.
601 qui ont este
602 a. en ont esconchis
603 Si conlisent et mal et bien
604 Si troueroit on .i. des siens
605 On feroit tout l.
606 Se jen beuoie
607 Dont a ses os fu
608 Bele mere bien le
609 D. en iere
610 Chou est
611 pitie
612 F. girai parler
613 Cest iniure conter
614 d. dont l.
615 E. en pl.
617 Voiant
618 m. quil li
619 L. sus fait il douce
620 ne l.
622 vo talent
623 poes
624 S. jen seure
625 d. que quil
626 r. a itant
627 de sorelle
628 Le dit
629 mesfait
630 Tout si
631 La verte en a
632 Or conpere chier le d.
633 Del preudome qui dieu
634 Et qui de loial cuer
635 damna
640 s. me d.
642 Le fausse a m.
643 Qui le p. s. pardon
644 s. ou est
645 parlai
649 C. ce sui je m.
650 El deuise de s.
652 a moi l.
654 El li deuise
656 Bien le voit cler n.
657 Car
658 Dusca tant que ele verra
659 Aucune rien qui de li soit
660 Tout maintenant deliuerroit
661 = 659
662 Enuoies i sans nule atente
663 Son porroit nient de lui trouer
664 = 662 [1]
665 Tout ce puet dex faire auenir
668 Cil sapresterent esraument
669 De b. armes p.
671 Duscas
672 b. garnir
673 Por les crueus b.
674 boscages
683 quil l.
686 Je v.
688 *manque*
689 Chi voi aprochier mon t.
690 mame
Après 690 Ausi bele ame i aues mis

1. L'interversion admise pour les vers 663-4 n'est pas confirmée par B ; cependant la leçon assez confuse de ce ms. pourrait bien être le produit d'une correction motivée par cette interversion, qui aurait existé dans l'auteur commun de A B.

Girai contre mes anemis
692 Puis que vostres pl.
693 pl. ni a
696 se merueillent
697 puet
698 Segnor b. p. vus
699 Pl. vus il h.
702 Biau segneur gi fui amenes
705 J. viues encor b.
706 le r.
709 Quant il furent trestout venu
711 Car t. e. menmenres
714 Post reuint ne vaut pas a.
715 l. nef o eus r.
716 A gr. j. arriere sen vont
718 Que a terre sont
720 Le gaainy cont f.
721 en gaut
722 plus b.
725 o. con il sauoient
726 Li sains hom dont grant joie auoient
727 Sains et saus et plains
728 Com il les ot bien a batu
729 Son pis en vraie r.
735 li d.
736 A pie vait encontre l.
737 en gr.
740 A lentree a
741 a segnies et beneis
745 plouroit
746 M. proient molt
747 Del mal quil li ont fait auoir
748 espoir
751 le menteresse
752 m. est molt pecheresse
753 li bl.
754 Conduient lui
755 r. et tr.
757 M. a gr. d. du venir
758 Que par lui doit secours venir
759 sa d.
760 A. le fist
765 v. balle
768 Biaus c. dous et l.
770 Voiant
771 Jehis que c.
772 En mon p. ne ne s.
775 dr. se c. le f.
776 le folor
Après 780 Por le grand torment de se fille
Que le maleichons perille
782 c. tost le relieue
785 p. si me redoute
787 pl. sestres confortee
788 c. lont portee
789 l. molt gr.
792 Ni vaut laissier fors l.
793 dolour
794 D. pries an
795 Que il vus doinst c.
796 Et mourison e. a joie
798 Les g. a m. a la t.
799 Si commencha une ourison
800 Qui fu de m. s.
802 noas
Après 802 Sustance et sain len jetas fors
Et comme tu sauuas mon cors
803 En lille enuers les crueus b.
804 Qui vers moi furent si honestes
Après 804 Qui ne me pooient destruire
Enke me dounas a escrire
Si que ceus de ton tresor
Que de ma bouce sachai for
805 Dont mainte bele letre en ai traite
807 Te prie d.
808 Que ce ca o.
810 fr. en t.
813 tant j.
815 tout maintenant
818 Comme de parole denfans
819 le cuer en descrit et
820 nus hom d.
822 Eu ot bone nourreture
Après 822 Si deuint saine la dansele
Con le jour quele fu pucele
823 Du lit saut sus
824 Con cele qui n.
Après 826 Haute nouuele li aconte
Jehan entendes a mon conte
Par biau miracles le tiennon
Esgarde con bel conpaignon

Dex ta enuoie et tramis
Voirement est il ses amis
827 Garie sui riens n.
830 Il la baisie et s.
Après 830 Dieu en loe le roi celestre
Sire jehan fait il biau mestre
831 De par dieu vus requier b.
832 Faites me auoir et oele et cr.
833-834 Je lotroi fait li capelains
Il le baptisa de ses mains
Son non li enposa et mist
Trestoute la chites fremist
835 Quant il oent le gr.
836 Que d. ot f. par son s.
837 li pr.
839 mist
840 oie f.
841-842 De ses escris quil aporta
Et come dex le conforta
Qui en se bouche li posa
Or destempre dont escrisoit
Dont le bele letre faisoit
843 Toutes les gens dieu e.
844 Bouche doree
845 Por cele aventure en seurnon
846 ot n.
847 v. est n. et molt s.
848 Pleust a
850 En se vie nous est
851 Que quant finer dut
853 Por f. qui e. portassent
854 reclamaissent
856 Dusquen sains f.
857 feist
858 ce que r.
859 T. len
862 Depries tout communaument
863 Cel s.
865 dr. counissance
866 De son saint cors qui a p.
867-68 *manquent*
869 Nous doinst tous p.
Explicit.

A la suite du poème, le copiste a écrit quatre vers, disposés comme suit. C'est sans doute ici le livre qui parle, et le Mainart dont il s'agit avait probablement maltraité quelque volume emprunté par lui. On remarquera les quatre sens (*multi*, *me amet*, *manet*, **minet*) du mot *maint* qui sert de rime commune.

Goulouse mont maintes et
Biaus sui et bons sest drois con
Mais li haus dex ki la sus
Es mains mainart ja ne me
} maint.

COMPTES-RENDUS.

Rœmer und Romanen in den Donaulændern. Historisch-ethnographische Studien von Dr Julius Jung. Innsbruck, Wagner, 1877, in-4°, XLIV-315 p.

Les pays riverains du Danube sur lesquels les Romains avaient établi leur domination et où l'empreinte de cette domination s'est maintenue d'une façon plus ou moins durable sont d'abord ce qu'on appelle l'Alemannie, — c'est-à-dire le pays situé entre le Rhin, le Mein et le Danube, — puis, en descendant toujours le fleuve, la Rhétie, le Norique, la Pannonie et la Mésie sur la rive droite, et la Dacie sur la rive gauche. M. Jung ne s'est cependant pas également occupé de toutes ces contrées : il réserve pour une autre occasion une étude sur l'Alemannie, et il ne parle qu'en passant de la Mésie, la plus vaste de toutes ces provinces, celle dont l'organisation a été le plus souvent modifiée par les Romains eux-mêmes, et dont l'histoire, depuis qu'ils l'eurent perdue, est la plus complexe. L'auteur de l'ouvrage dont je rends compte ne s'est réellement attaché qu'à l'histoire de la Dacie d'une part, et d'autre part du groupe central, qui correspond à une partie de la Suisse, à la Bavière, à la partie méridionale de la Cisleithanie et de la Hongrie. Plusieurs de ces pays, qui ont particulièrement attiré son attention, comme le canton des Grisons et le Tyrol, ont à peine droit au nom de *Donauland*. Le titre du livre est donc à la fois un peu trop étendu et un peu trop restreint. C'est là sans doute une question accessoire ; mais cette légère violence faite au sens naturel du mot *Donaulænder* indique déjà ce qui fait la préoccupation constante de l'auteur et la tendance de son livre, l'idée d'établir un parallélisme constant entre les deux masses de territoire et les deux groupes d'hommes dont il a voulu étudier le passé, la Dacie et les Roumains d'une part, — les provinces centrales du sud du Danube et les Ladins (ou Welches, ou Roumanches) de l'autre. Il y a évidemment dans ce rapprochement une grande part de vérité ; mais M. Jung, à mon avis, l'a faussé en le forçant : il ne peut surtout servir, comme il le prétend, à soutenir ce qui fait la grande nouveauté et le principal intérêt de son ouvrage, à savoir la réfutation de la théorie de Rœsler sur l'origine des Roumains.

Le livre est divisé en neuf chapitres, dont les six premiers sont les suivants : I. *La conquête romaine* (p. 1-21). II. *L'administration des provinces romaines* (p. 22-39). III. *Institutions militaires de l'empire* (p. 40-55). IV. *La constitution des Barbares* (*les* Gauen) *et les institutions urbaines des Romains dans les pays*

danubiens ; la Dacie comme province romaine (p. 56-107). V. *Relations, Commerce, Religion et Littérature ; les documents hagiographiques comme sources historiques* (p. 108-141). VI. *Conditions sociales des Romans du Danube aux IV^e^ et V^e^ siècles après J.-C.* (p. 142-178). Les cinq premiers chapitres sont en dehors du cercle de nos études ; nous n'en parlons que pour mémoire. Ils contiennent beaucoup de faits intéressants qui gagneraient çà et là à être plus condensés ; la forme de M. Jung est un peu lâche, il a parfois le ton du journaliste plus que de l'historien, et le contraste de son exposition avec celle de Rœsler, si sobre et si élégante, n'est pas à son avantage. Mais l'auteur possède une connaissance approfondie du sujet, une bonne méthode et une intelligence historique remarquable. Il est un point, dans cette première partie, qui doit être signalé, parce qu'il touche déjà à la question capitale sur laquelle je ne me trouve pas d'accord avec l'auteur. Quelles étaient les limites de la province de Dacie, telle que Trajan la constitua? M. J. ne s'explique pas sur ce point. Si l'on compare une carte de l'*Orbis romanus* avec une carte de l'Europe orientale actuelle, on remarque que l'ancienne Dacie occupe à peu près exactement le terrain où se parle aujourd'hui le roumain : grand argument, semble-t-il, en faveur de la continuité de la langue latine dans ces limites! Cette correspondance repose cependant sur une erreur. Mon ami bien regretté C. de la Berge, dans son *Essai sur le règne de Trajan*, qui vient de paraître après sa mort (*Bibliothèque de l'École des hautes études*, t. XXXII), a démontré, si je ne me trompe, que la province romaine de Dacie n'avait jamais compris que le pays situé entre la Theiss (ou probablement la Temes), les Carpathes, l'Aluta et le Danube, c'est-à-dire le Banat, la Petite-Valachie et la Transilvanie. M. Jung se borne à reconnaître dans cette région le centre et le point de départ de la vie romaine ; il semble voir la vérité quand il écrit (p. 105) : « Les colons romains n'habitaient pas eux-mêmes toute la Dacie, mais principalement le Banat, l'ouest et le centre de la Transilvanie et la Petite-Valachie. » Mais il ajoute, sans en donner aucune espèce de preuves : « La romanisation finit par pénétrer de plus en plus [dans l'est et le sud du pays], *aussi loin que s'étendait la province.* Ce progrès ne se laisse malheureusement pas suivre en détail à l'aide de nos sources. » Il y a pour cela la bonne raison qu'il n'a pas eu lieu. Dominé par l'opinion courante qui étend fort au-delà de la réalité les frontières de la Dacie trajane, M. J. dit (p. 104) : « Les inscriptions nous montrent des habitants de race dace *dans la province entière :* à Also Ilosva, à Thorda, à Karlsburg, dans le district aurifère, à Varhely, à Grosspold, à Turnseverin. » Ces localités, comme toutes celles où on a trouvé des inscriptions romaines en Dacie, sont limitées à l'espace circonscrit par De la Berge[1]. Or il est clair que si la province romaine ne comprenait que le tiers environ du pays au nord du Danube où se parle aujourd'hui le roumain, la continuité de l'usage du latin vulgaire est inadmissible au moins pour les deux tiers de ce pays, c'est-à-dire pour la Moldavie tout entière avec la Boukovina, la Bessarabie et la plus grande partie de la Valachie. Elle n'en devient pas assurément plus vraisemblable pour la Transilvanie et les deux autres provinces.

1. Il y aurait à examiner de près, si cela n'était un peu trop en dehors du cadre de la *Romania*, l'opinion de M. J. sur les rapports des Daces avec les Romains après la soumission.

Le chapitre VII a pour titre : *La période des invasions. Les Romans et les Germains sur le Danube dans leurs rapports les uns avec les autres* (p. 179-205). Il aurait fallu indiquer par le titre qu'on ne traitait ici que de la Rhétie, du Norique et de la Pannonie, et même presque exclusivement du Norique, sur lequel la vie de S. Séverin fournit des renseignements si précieux. Je ne reproche pas à l'auteur de n'avoir rien dit des rapports entre Romains et Barbares en Dacie, puisqu'il n'en pouvait rien savoir ; mais je lui reproche précisément de chercher toujours à persuader à ses lecteurs que les choses ont dû se passer exactement de même sur la rive gauche du bas Danube et sur la rive droite du Danube moyen. Ce que je lui reproche surtout, c'est d'avoir complètement laissé de côté la Mésie, province danubienne assurément, et dont les destinées importent beaucoup plus à l'histoire des Roumains que celles du Norique et de la Rhétie. L'auteur, dans les rares allusions qu'il y fait, se borne en général à renvoyer à l'*Histoire des Bulgares* de M. Jireček : il y avait pourtant là matière à des recherches personnelles : l'établissement ou le passage de tant de peuples germaniques dans ces contrées, l'inondation slave du VI^e^ siècle, la domination tartare qui suivit, méritaient d'appeler l'attention d'un historien des Romains et des Romans du Danube. Il aurait notamment été utile de montrer comment les Slaves, en venant se jeter entre le monde romain et les Romans de l'est, coupèrent pour ceux-ci les communications avec la source de leur civilisation comme de leur religion et ne leur laissèrent guère que la langue latine comme souvenir de leur ancienne culture. On oublie presque, en lisant M. J., qu'entre la Pannonie et la Dacie il y a eu, sur la rive méridionale du Danube, une immense étendue de pays romanisée au moins en partie, et qui l'est restée en tout cas beaucoup plus que la première, sans parler de la seconde.

Le chapitre VIII a pour titre : « *Ladins* » *ou* « *Welches* », « *Roumains* » *ou Valaques* » *et leurs destinées au moyen âge* (p. 206-282). Toujours soumis au même parallélisme, il se divise en deux parties. La première relève les traces de survivance du romanisme en Bavière, en Autriche et en Hongrie ; il y a peu de faits nouveaux, mais ceux qu'avaient signalés Steub et d'autres sont réunis avec soin et bien expliqués : il aurait été intéressant de joindre à ces faits ceux qui concernent l'Alemannie, — c'est-à-dire le nord de la Suisse et le Wurttemberg (voy. *Romania*, I, 7) ; — on aurait ainsi un tableau curieux du lent effacement des vestiges romains dans l'Allemagne du Sud. Ce qui concerne le pays de Coire est ici fort incomplet ; il y a plus, et des choses plus intéressantes, sur le Tirol ; en somme les vingt-cinq pages consacrées par M. J. à ce sujet sont instructives, bien qu'un peu confuses.

La réfutation du système de Rœsler, en ce qui touche l'origine des Roumains, en occupe près de cinquante. M. J. l'avait déjà faite une première fois dans un article de la *Zeitschrift für œsterreichische Gymnasien*, intitulé « les Commencements des Roumains. » En la reprenant ici, il a laissé de côté les arguments dont on lui avait montré la faiblesse, et il a ajouté ceux qu'il avait trouvés depuis. Je ne m'attacherai qu'à cette édition revue et corrigée. Elle ne m'a nullement convaincu. Le raisonnement de Rœsler m'a paru plus solide encore qu'avant, après la lecture du livre de M. Jung, parce que celui-ci l'a

attaqué aussi vivement que possible sans réussir à l'ébranler. Touchons quelques-uns des points en litige.

Rœsler a pour sa théorie une base très-forte dans les paroles de Vopiscus et d'Eutrope, qui disent expressément qu'Aurélien fit évacuer la Dacie à tous les Romains. Là-dessus, M. J. accable le pauvre Vopiscus de son mépris, sans faire attention qu'il a puisé à une source plus ancienne (ce qui le met hors de cause), et que cette source, comme l'a remarqué Rœsler, est également celle où Eutrope a pris sa notice. Or Eutrope, qui représente donc indépendamment de Vopiscus la source commune, a ces quelques mots significatifs : *ex urbibus et agris*, qui manquent dans Vopiscus. Les a-t-il ajoutés de son chef, ces mots si intéressants, que M. J. passe sous silence? Assurément non : cet abréviateur à outrance n'était pas homme à allonger. Le témoignage unique, — représenté par les deux historiens postérieurs, — que nous ayons sur l'évacuation de la Dacie est donc aussi formel qu'on peut le désirer : Aurélien transporta sur la rive droite du Danube les légions et tous les *provinciales, ex urbibus et agris*. M. J. veut que ce soit là une formule officielle, destinée à atténuer la douleur et l'humiliation de la perte d'une province en faisant croire que tous les habitants avaient été ramenés dans la nouvelle Dacie qu'on leur créait au sud du Danube. Mais pour attaquer une assertion formelle qui remonte certainement à une source contemporaine, il faut au moins des vraisemblances, et M. J. n'en indique pas une. Il se borne à affirmer (p. 107) avec une assurance incomparable : « Les colons romains, dit-il, et les Daces romanisés des hautes classes suivirent les légions en Mésie ; mais la masse du peuple dace, qui n'avait connu que les charges sans les avantages de la domination romaine, sous laquelle elle n'était qu'une matière à impôts et à recrues, la « bête brute de peuple », comme l'appelle Shakespeare, qui n'est de tout temps préoccupée que d'intérêts matériels, resta attachée à la glèbe, payant tribut au nouveau maître comme jadis à l'ancien, ne gardant de l'époque romaine de son existence que le dialecte qu'on lui avait inoculé : voilà les ancêtres des Roumains actuels. » Ne semblerait-il pas que M. J. ait assisté au départ des *provinciales*, et qu'il ait distingué les Daces bien élevés, qui partaient avec les Romains, et les Daces indigents, mais pourtant si profondément romanisés que leurs descendants parlent encore latin, attendant l'arrivée des Goths et des Sarmates pour renouveler leurs baux? C'est de la pure fantaisie. Ailleurs, M. J. nous parle des Romans réfugiés dans les montagnes (p. 254), soutenant ainsi tour à tour les deux hypothèses des partisans de la continuité du latin en Dacie, qui toutes deux semblaient avoir été décidément écartées par Rœsler. Ces *Romani* des classes infimes, qu'il nous présente ainsi comme demeurant dans le pays pour y survivre à toutes les invasions et à toutes les dominations qu'il eut à subir, étaient-ce des hommes libres ou des esclaves? Dans le premier cas, on ne comprend pas qu'ils aient préféré rester dans un pays d'où avait disparu toute sécurité et que menaçaient des ennemis sans pitié ; dans le second, on ne comprend pas que leurs maîtres ne les aient pas emmenés. Tout cela est aussi vague qu'arbitraire. M. J. s'appuie, il est vrai, sur son rapprochement favori : Eugippe (l'auteur de la *Vita Severini*) dit que tous les *Romani* du Norique furent transportés en Italie par Odoacre, et nous trouvons des *Romani* bien plus tard en Norique, — donc la source de

Vopiscus et d'Eutrope exagère comme Eugippe, et les Roumains que nous trouvons aujourd'hui en Dacie sont les descendants des *Romani* restés là lors de l'évacuation soi-disant complète. Il serait oiseux de discuter minutieusement cette assimilation qui pèche par plus d'un endroit : il suffit de rappeler que comparaison n'est pas raison. L'autorité du texte qu'ont résumé pour nous Vopiscus et Eutrope reste entière ; Rœsler a montré qu'une évacuation complète n'avait en soi rien d'impossible : elle devient encore bien plus vraisemblable, comme l'a remarqué C. de la Berge, si l'on considère que la province de Dacie était trois fois moins grande qu'on ne l'a cru jusqu'ici.

Un argument de Rœsler qui a particulièrement frappé, c'est celui qu'il a tiré de la toponymie. Nous connaissons, soit par les historiens, soit par les inscriptions, un grand nombre de noms de villes romaines ; pas un seul n'a vécu jusqu'à nos jours. Partout où le fait se rencontre, il est l'indice d'une période de dépopulation complète pendant un temps pour le pays où il se produit. En Rhétie, en Norique, en Pannonie même, on trouve encore aujourd'hui des noms de villes romaines : les barbares ont occupé les emplacements où vivaient les habitants romains, et ces habitants y sont peut-être, en quelque partie, restés avec eux. Ici rien de pareil : de Sarmizegethusa, d'Apulum, de Tibiscum, de Porolissum, de tant d'autres, le nom jadis célèbre n'a laissé aucun souvenir à ces Roumains qui descendraient des anciens habitants de la Dacie romaine ; les efforts faits par certains slavistes pour rattacher à Tierna la ville actuelle de Zernets sont regardés comme vains par M. J. lui-même, qui fait preuve, quand il le veut bien, de la critique la plus judicieuse (p. 263). Aucune des villes actuelles de la Roumanie, de la Transilvanie, du Banat ne se trouve sur l'emplacement des anciennes cités romaines ; les ruines de celles-ci sont sous terre, oubliées depuis seize siècles et utilisées seulement par les archéologues modernes. S'il est resté quelques *Romani* en Dacie, comme le veut M. J., il faut qu'ils aient été bien rares et bien misérables, pour traîner leur vie dans les champs sans même prendre possession des villes abandonnées ; il faut que les nouveaux maîtres, pour lesquels, d'après M. J., ils travaillaient comme jadis ils avaient fait pour les anciens, aient été bien stupides, habitant le pays, pour ne pas s'emparer de ces belles cités qu'on leur laissait. C'est qu'en réalité les maîtres de la Dacie étaient des nomades, qui n'avaient pas plus besoin de villes que de fermiers, et qui, s'il resta quelques traînards dans la province après le départ des habitants, les tuèrent sans doute ou les emmenèrent comme esclaves. Comment des malheureux, assez isolés pour ne pouvoir habiter une seule des villes toutes bâties qu'ils avaient à leur disposition, auraient-ils avec le temps fondé la nationalité roumaine, quand après les Sarmates, les Gépides et les Goths, vinrent les Avares, puis les Cumans, puis les Petchénègues, toutes ces hordes dévastatrices qui, exterminées enfin, laissèrent le pays à l'état de désert? Aucune ville roumaine n'est plus ancienne que le XIV^e^ siècle : pendant mille ans, il n'y a certainement eu dans ces pays aucune vie civilisée. — La réfutation de l'argument toponymique que donne M. J. n'est pas, je suis forcé de le dire, d'une complète bonne foi. Qu'on en juge. Voici le texte (p. 240-241). « Rœsler a prétendu qu'il ne s'était conservé en Dacie aucun nom de lieu de l'époque romaine : c'est encore erroné. Ici aussi, en effet, comme dans d'autres régions

de l'ancien *Orbis romanus*, un certain nombre de cours d'eau a conservé les noms de villes et de localités romaines : c'est assurément un témoignage pour la continuité ininterrompue de la population. Récemment, quelques savants, s'appuyant sur ce fait, ont même essayé de déterminer la place de villes antiques, dont on ne connaît que le nom, d'après celui de localités modernes. Au reste, on avait depuis longtemps appelé l'attention sur cette continuité de la nomenclature en Transilvanie : Rœsler n'a pas relevé le fait ou plutôt il a altéré le véritable état des choses en faveur de sa théorie, procédé qu'on ne peut guère approuver. » Ce qu'on ne peut approuver, c'est le reproche fait ici à Rœsler : on l'accuse de ne pas avoir tenu compte des observations faites avant lui sur la continuité de la nomenclature romaine en Transilvanie, et en note, après avoir cité là-dessus Kiepert, Tomaschek et Massmann, on avoue que leurs rapprochements n'ont rien de probant et que « nach dem gegenwærtigen Stande der Forschung, hœchstens eine oder die andere der rœmischen Mansionen und Stædte ihren Namen bewahrte », et comme on ne cite même pas ces exceptions prétendues, on avoue par là qu'on n'en connaît aucune. Il est vrai qu'on affirme que « la nomenclature rurale est restée ce qu'elle était », mais c'est là une assertion gratuite, sur laquelle nous reviendrons plus loin : une nomenclature *roumaine* n'est pas une nomenclature *romaine*. De même, le texte nous dit que des savants contemporains ont essayé de retrouver des villes antiques à l'aide des noms modernes : la note nous apprend que ces essais se bornent à une hypothèse de M. Hirschfeld, hypothèse dont M. Schuchardt a montré le peu de fondement. Reste donc la première affirmation : Rœsler a dit que la nomenclature de l'époque romaine avait disparu de la Dacie : c'est une erreur ; plusieurs cours d'eau ont conservé les noms des villes romaines. Les exemples sont : l'Ompoly, la Berzava, la Czerna, le Motru, qui représenteraient les noms d'Ampelum, Bersovia, Tierna et Amutria ; le pays riverain du Szamos s'appelait du temps des Romains Samus. Je doute que toutes ces identifications soient assurées : *Czerna* par exemple est un nom de rivière slave si fréquent qu'à moins de regarder le nom dace de *Tierna* comme slave, ce que M. J. se refuse à faire avec raison, il faut renoncer à tout rapprochement entre les deux ; la relation entre *Ampelum* et *Ompoly* (pr. *Ompòlj*) est assez incertaine ; il n'est pas très sûr qu'*Amutria* fût au confluent du Motru avec la Schyl. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est la persistance des noms de rivières Maros, Theiss, Temes, Aluta et quelques autres. Cela ne prouve pas grand'chose : tous ces cours d'eau sont des affluents ou de prochains sous-affluents du Danube : leurs noms ont été conservés par les habitants de la rive méridionale. Un seul fait exception : c'est le Szamos, qui se jette dans la Theiss après avoir arrosé tout le nord de la Transilvanie. Mais le *Samus*, qui figure dans une inscription très mutilée (C. I. L. III, 827), est-il, comme le veut M. J. après les éditeurs du *Corpus*, la région riveraine du Szamos actuel? Rien n'est moins assuré : c'est un simple rapprochement qui s'offre naturellement à l'esprit, mais qui disparaîtrait peut-être si nous avions l'inscription en entier. D'ailleurs, si on évacua la Dacie, c'est que les Barbares y faisaient des incursions incessantes : il n'y a rien d'étonnant à ce qu'ils aient appris ainsi et transmis à ceux qui leur succédèrent quelques dénominations de géographie purement physique. Le grand fait indiqué

par Rœsler reste donc avec toute sa signification : la nomenclature romaine des lieux habités, qui nous est très richement connue, a complétement disparu de cette partie du pays, habité aujourd'hui par les Roumains, qui formait jadis la province de Dacie.

La nomenclature roumaine des montagnes de Transilvanie (ainsi que celle du Bihar, à laquelle M. J. consacre un appendice) ne saurait absolument rien prouver. Rœsler a déjà remarqué que cette nomenclature contient en grand nombre des éléments formatifs d'origine slave : on n'a donc aucun droit de la faire remonter plus haut que l'époque où le roumain s'est imprégné de slave. Toutes les subtilités de M. J. sur cette question du mélange des éléments slaves et roumains ne peuvent affaiblir cette évidence. Il n'y aurait qu'un moyen d'y arriver, ce serait de regarder les Daces comme des Slaves, et de voir dans l'élément slave de la toponymie et de la langue roumaine un reste de l'élément indigène de la Dacie. C'est ce que fait un savant transilvanien cité par M. Jung ; mais celui-ci a été à trop bonne école pour accepter une pareille opinion : il faut donc qu'il reconnaisse, comme il paraît d'ailleurs le faire à un endroit (p. 299), que cette nomenclature doit être prise comme la langue roumaine elle-même, avec un fort mélange de slave ; dès lors elle perd tout intérêt pour la question des origines.

Rœsler avait constaté que du III^e^ au XIII^e^ siècle il n'était pas dit un mot des Romans au nord du Danube, tandis que ceux du sud apparaissent plus tôt. M. J. répond que ceux-là même ne sont pas nommés avant l'an 976. C'est une erreur. Sans parler des soldats de Comentiolos en 579 (Rœsler, p. 106), il faut rappeler ce que Constantin Porphyrogénète, qui écrivait au milieu du X^e^ siècle, dit des Romans du sud du Danube au VI^e^ siècle, dans des passages qu'a cités M. Schuchardt (*Vok. des Vulgærl.*, III, 52) et que j'ai déjà indiqués ici (I, 10). Puis, une fois qu'ils ont fait leur entrée sur la scène, ces « Blas » de Thessalie, de Macédoine et de Mésie y jouent un rôle important, et sont continuellement mentionnés : s'ils avaient eu des congénères de l'autre côté du Danube, est-il probable qu'on n'en eût rien dit? Ce serait possible à la rigueur si on ne parlait jamais de leur pays, mais on en parle très-souvent, comme habité par les Cumans et les Petchénègues, et nulle part on ne fait mention d'une population romane et chrétienne soumise à ces maîtres cruels. M. J. cite, il est vrai, d'après Rœsler, une charte de 1134 qui prouve que dans le nord de la Moldavie actuelle il existait alors des Ruthènes, que pourtant les historiens grecs ne mentionnent pas plus que les Valaques ; mais le cas est bien différent : ces Ruthènes habitaient fort loin des frontières grecques, tandis que pendant des siècles les Romans de Dacie auraient été limitrophes des Ῥωμαῖοι sans jamais être nommés par eux. — Rœsler suppose que l'émigration des Valaques sud-danubiens vers le nord a commencé dans les dernières années du XII^e^ siècle, à l'époque où ces mêmes Valaques, unis aux Bulgares, commençaient contre les Grecs la guerre d'indépendance qui devait aboutir à la fondation du royaume bulgaro-valaque. M. Tomaschek a découvert un curieux passage de Nicétas Choniate, qui semblerait infirmer cette théorie, et M. J. le reproduit. En 1164, Andronic Comnène, pour échapper à l'empereur Manuel, s'enfuit d'Anchialos sur le Pont vers les montagnes de la Gallicie, où il espérait trouver un

refuge ; mais il fut saisi par des Valaques auxquels le bruit de sa fuite était arrivé, et qui le ramenèrent à l'empereur : καὶ τῶν τῆς Γαλίτζης ὁρίων λαβομένος, πρὸς ἣν ὡς εἰς σῶζον κρησφύγετον ὥρμητο, τότε θηρευτῶν ἐμπίπτει ταῖς ἄρκυσι · συλληφθεὶς γὰρ παρὰ Βλαχῶν οἷς ἡ φήμη τὴν αὐτοῦ φθάσασα φυγὴν ὑφηγήσατο, ἐς τοὐπίσω πρὸς βασιλέα πάλιν ἀπήγετο. Il résulte évidemment de ce passage que des Valaques arrêtèrent Andronic à l'entrée des montagnes galliciennes, c'est-à-dire vers le nord-ouest de la Moldavie. Faut-il en conclure que la Moldavie était alors roumaine? Assurément non. Il résulte de textes que j'aurai occasion de citer dans un autre article qu'au XVIII[e] siècle encore la Moldavie était occupée par des peuples variés, dont les Roumains ne formaient qu'une partie. Mais les populations, de race quelconque, qui, ayant adopté la langue latine, sont devenues les populations roumaines actuelles, ont manifesté pendant des siècles et manifestent encore partiellement le goût le plus vif pour la vie nomade. Ce sont des vagabonds valaques qui occasionnent en 976 la plus ancienne mention du mot Βλᾶχοι ; dans presque toute la région du sud du Danube, les Valaques mènent une vie errante, généralement comme pâtres ; c'est comme pâtres qu'ils apparaissent à peu près partout où leur apparition a été notée par les historiens ou constatée par des chartes (cf. Jung, p. 248) ; c'est comme pâtres que Rœsler admet qu'ils ont traversé le Danube pour prendre possession des vastes prairies de la Roumanie et des vallées alpestres de la Transilvanie. Que Rœsler ait un peu trop avancé l'époque de cette invasion lente, insensible et continue, qu'il y ait eu des nomades parlant roumain au nord du Danube dès le XII[e] siècle, c'est ce qui n'importe pas essentiellement à sa thèse : rien ne prouve que ces nomades, parcourant la Moldavie, laquelle n'a jamais appartenu aux Romains, descendissent des anciens colons de la Dacie plutôt que de ceux de la Mésie.

Le chapitre IX du livre de M. J. est un appendice contenant quatre digressions relatives au district montagneux de Bihar (limitrophe entre la Hongrie et la Transilvanie) : la dernière, due à un savant du pays, donne une liste de noms d'arbres et de plantes dans la forme du dialecte roumain de ce district ; ces noms ne diffèrent en général des noms roumains ordinaires que par l'orthographe adoptée ici ; ils ne justifient assurément pas les réflexions admiratives de M. J. sur « l'énergie avec laquelle le génie du latin s'est enraciné sur le sol dacique et s'y est perpétué pendant plus de quinze siècles. » Ceux de ces noms qui sont latins d'origine se trouvent aussi bien dans tout le domaine roumain et ont été importés dans le Bihar avec le reste de la langue. — Ce petit vocabulaire mal rangé est précédé d'une liste de noms de lieux roumains dans le Bihar qui n'offre également que peu d'intérêt, dénuée comme elle l'est de toute explication. On en peut dire encore plus de la seconde « digression », qui prétend prouver que les Magyares altèrent sciemment les noms de lieux roumains pour les déguiser, et qui prouve seulement qu'ils en rendent le son avec leur orthographe. — Enfin la première digression, faite à l'aide des travaux récents des statisticiens, tend à établir et n'établit nullement que les Roumains du Bihar y sont plus anciens que les Szekler, les « Saxons » et les Magyares. Pour appuyer son opinion, M. J. va jusqu'à insérer des observations sans aucune valeur, par exemple le prétendu style roman dans lequel les Mozes

(nom des habitants roumains de ces régions) bâtissent leurs maisons : « Porte et fenêtre..... sont en plein cintre, etc. » Je ne savais pas que le style roman remontait au temps de l'empire romain ! Ailleurs on signale les ressemblances entre le système des pâtures des montagnes en Transilvanie et en Suisse, ressemblances qui doivent tenir à ce que dans les deux pays les populations sont originairement romaines ; ou on déduit l'établissement des Roumains dans le Bihar au XIII^e^ siècle de ce qu'une espèce de kermesse, commune à plusieurs villages hongrois et roumains, remonte, *d'après la tradition*, à une victoire remportée en commun sur les Mongols en 1242 ou 1246 ! Les Roumains, si nombreux aujourd'hui en Transilvanie, n'ont pas de nom à eux pour ce pays : ils l'appellent *Ardélu*, ce qui est évidemment le mag. *Erdély* (= pays des forêts). M. J. a l'air de douter, avec un auteur qu'il cite, de l'identité des deux noms, puis en note il explique, avec un autre, ce nom par le fait que « les Valaques occupaient les montagnes et les vallées, mais n'étaient pas les maîtres du pays. » Il est cependant probable que si le pays avait été habité lors de la conquête magyare, il aurait eu un nom, et on n'aurait pas eu besoin de lui en fabriquer un différent en latin (*Trans-silvania*), en hongrois (*Erdély*) et en allemand (*Siebenbürgen*). Tous les faits que rapporte M. J. concordent d'ailleurs à prouver que les Roumains sont arrivés en Transilvanie, comme ailleurs, par petites troupes, surtout comme pâtres, et qu'ils se sont d'abord restreints aux pâturages de montagnes qui n'avaient pas de maîtres. Au reste, qu'ils y soient venus avant ou après les autres occupants du pays, cela peut avoir un intérêt pour les luttes actuelles entre ces diverses nationalités, mais cela ne touche pas à la question de savoir s'ils y sont restés depuis le III^e^ siècle. Les Magyares et les Saxons ne sont là que depuis le XII^e^ siècle ; auparavant le pays était désert, et quand quelques bergers valaques y auraient mené des troupeaux, cela ne changerait rien à la question.

M. Jung dit assez mal à propos, en parlant du témoignage de Vopiscus sur l'évacuation de la Dacie : « C'est dommage que ceux qui voulaient y faire croire les autres n'y crussent pas eux-mêmes (p. 242) »; et ce qui le prouve, d'après lui, c'est que Rœsler a écrit un livre pour démontrer un fait que le témoignage de Vopiscus, s'il y avait cru, aurait suffi à établir. On peut se demander avec plus de raison si M. J. croit lui-même à la thèse qu'il soutient. Il réduit les débris des *Romani* restés en Dacie à quelque chose de si insignifiant qu'en vérité on ne comprend pas qu'ils aient pu avoir jamais la moindre importance ethnographique. Il reconnaît qu'il y a eu une forte émigration roumaine du sud au nord du Danube (p. 248), seulement pas une émigration « au sens de Rœsler » ; il constate aussi (p. 258) « que le centre de gravité des masses roumaines s'est, dans le cours du temps, transporté du sud au nord ». Il essaie très-mollement d'affaiblir la portée des remarques de Rœsler sur le caractère ancien et bulgare des mots slaves si nombreux en roumain [1] ; et il ne trouve rien à répondre à l'objection, décisive en effet, de M. Schuchardt, tirée de l'étroite ressemblance du roumain du sud et du roumain du nord, non plus

1. Ce que M. J. dit là-dessus d'après le livre de Jirecek (p. 254, 257, 258) est trop vague pour être sérieusement discuté. Notons d'ailleurs que M. Jirecek se range, sur l'origine des Roumains, à l'opinion de Rœsler.

qu'à celle, également forte, qui résulte de l'influence albanaise constatée dans la grammaire et le vocabulaire du roûmain ; il se borne à dire que « la thèse de l'immigration doit alors se formuler autrement (?) et se fonder exclusivement sur une base linguistique (p. 243) ». C'est presque abandonner la partie.

Si on veut que Rœsler la gagne tout à fait, il faut, après avoir lu l'ouvrage de M. Jung, relire dans les *Romænische Studien* (cf. *Rom.*, I, 238) le chapitre qu'il a prétendu réfuter. On y trouvera une foule d'arguments subsidiaires dont M. J. n'a rien dit, par exemple l'absence de toute mention de la région roumaine au nord du Danube dans les documents ecclésiastiques du moyen âge. Ces *Romani* demeurés en Dacie étaient-ils restés païens? adora-t-on Jupiter en Transilvanie jusqu'au XII^e^ siècle? S'ils étaient chrétiens, qui les a convertis? Comment n'avaient-ils pas d'évêques? Où prenaient-ils leurs prêtres? Quand Vulfila eut baptisé quelques Goths dans le pays qui est aujourd'hui le Banat ou la Valachie, il dut passer le Danube avec eux, en 348, pour échapper à la colère de ses compatriotes; et cependant une population chrétienne aurait vécu là, sans que personne en ait jamais dit un mot (Rœsler, p. 88)! — Outre les arguments présentés par Rœsler, ceux qu'on lui a opposés et qu'il a réfutés sont peut-être aussi frappants en sa faveur : tous les faits qu'on a cru découvrir à plusieurs reprises, attestant l'existence de Roumains au nord du Danube avant le XII^e^ siècle, se sont trouvés être des erreurs grossières (comme l'ornement d'église dont l'inscription porte 1573 et non 1273), ou des fabrications (comme la fameuse chronique hongroise du notaire anonyme du roi Bela [1]). Et cependant les Roumains sont presque tous convaincus qu'ils habitent leur pays actuel depuis l'époque romaine : ils cherchent avec ardeur les preuves de leur antique établissement dans ce pays, et ils n'ont pu réussir à en découvrir un seul vestige.

Les Roumains accueilleront avec empressement l'appui inattendu qui leur vient, comme le coup qui les avait frappés, d'une université autrichienne[2]. Je sais cependant qu'il commence à y en avoir parmi eux qui préfèrent la vérité et la science aux inspirations d'un patriotisme mal dirigé, et qui, au lieu de s'évertuer à prouver leur antique établissement en Dacie, ont à cœur, ce qui est d'un intérêt bien plus grand, même au point de vue national, de préparer, par des recherches historiques et linguistiques, un rapprochement entre eux et leurs frères du sud du Danube, encore si mal connus, et qui cependant ont eu au siècle dernier une si intéressante période d'activité intellectuelle. J'ai déjà eu occasion de dire, en rendant compte du livre de Rœsler, que les Romans de l'est s'abusaient en voyant dans la thèse de l'immigration une offense pour leur sentiment national. Tout homme éclairé parmi eux doit comprendre aujourd'hui qu'il ne peut plus s'agir d'être des « Romains » et des « fils de Trajan ». Si c'est un grand honneur de descendre des Romains de l'Empire, je ne saurais trop le dire : en général, on ne nous fait pas du « peuple-roi » de ce temps un portrait extrêmement flatteur; mais ce qui est parfaite-

1. M. J. essaie (p. 289) de prouver que ce romancier atteste l'opinion de son temps; il est fort possible qu'au XIII^e^ siècle les Magyares n'aient pas su que les Roumains étaient de nouveaux venus en Transilvanie.

2. Ils l'ont déjà fait : voy. *Rom.*, VII, 479.

ment sûr, c'est que les Roumains n'en descendent pas. Les colons amenés en Dacie par Trajan avaient été appelés de toutes les parties du monde romain (surtout d'Orient), excepté précisément d'Italie (voy. Jung, p. 91). Au reste, avec la théorie de M. Jung, ce ne serait que la lie de ce peuple mélangé qui serait restée adhérente au sol de la Dacie : belle succession à revendiquer! Je ne crois pas non plus que, fussent-ils demeurés immobiles dans l'ancienne province de Dacie, les Roumains eussent des droits à s'appeler Daco-Romans : je pense qu'il resta bien moins de Daces dans la province que ne le suppose M. Jung, et quant aux Daces demeurés indépendants hors des limites de la province, ils n'ont évidemment pas plus d'importance dans la question que les Cumans ou les Petchénègues. Mais quel avantage y aurait-il pour les Roumains à avoir dans leurs veines du sang dace plutôt que du sang illyrien, thrace et peut-être celte (car les Celtes de Pannonie ont dû pénétrer en Mésie)? Si ce sont les descendants à la cinquième ou sixième génération des colons amenés par Trajan en Dacie qu'ils tiennent à avoir pour ancêtres, la thèse de l'immigration ne les leur enlève pas : en effet, ces colons, transportés en Mésie, contribuèrent assurément pour une très-large part à la formation de ces Romans ou Valaques de l'empire d'Orient qui, aujourd'hui, sont partagés en deux groupes inégaux[1], l'un au sud, l'autre au nord du Danube. L'un de ces groupes a réussi à fonder une nation, au moins dans sa masse la plus importante ; il a une littérature ; il vient de conquérir son indépendance. L'autre, qui au moyen âge a eu de brillantes destinées, est aujourd'hui dispersé et n'a pas conscience de lui-même. Il n'en est pas moins le tronc primitif dont celui du nord s'est lentement détaché. Placés entre les Illyriens, obstinément fidèles à leur idiome et à leurs mœurs nationales, et les populations grecques ou grécisées de Macédoine et de Thrace, les Romans d'Orient avaient déjà de la peine à conserver leur langue et leur nationalité dans le sein de l'empire byzantin. Ils subirent de plus rudes épreuves encore quand les Slaves se répandirent sur toutes ces contrées et les isolèrent de l'Italie, où le Frioul, avec son dialecte voisin du roumain, montre encore l'endroit de la brisure. Les Romans de la Dalmatie et de l'Illyrie ont été presque absolument slavisés ou se sont italianisés plus tard ; ceux de la presqu'île du Balkan ont résisté, et ils sont arrivés, en s'affaiblissant il est vrai chez eux, à franchir le Danube et à se créer une patrie indépendante : leurs descendants, qui ont recueilli le résultat de longs et insensibles progrès, seraient ingrats de les renier. Ces descendants, à la vérité, sont intimement mêlés à des hommes d'autre provenance. Plus on étudie la formation de la nationalité roumaine plus on voit que l'assimilation d'éléments slaves y a largement contribué : mais le principe roman et romain par excellence n'est-il pas précisément, comme j'ai eu occasion de l'énoncer dans les premières pages de ce recueil, la fusion des races et la subordination du sang à la culture? Les Roumains donneront un viril exemple et la meilleure preuve de la sûreté de leur conscience nationale quand ils étudieront et enseigneront leur histoire loin de tous les préjugés et de

1. C'est sans doute par une simple inadvertance que M. J. évalue (p. 250) à huit millions les Roumains du sud du Danube : ce chiffre est à peine atteint par ceux du nord. Les Roumains du sud, d'après la moyenne vraisemblable des évaluations très variées dont ils ont été l'objet, ne doivent pas compter plus d'un million d'individus.

toutes les illusions d'un autre âge, et qu'ils chercheront la garantie de leur avenir dans l'intelligence du présent et non dans l'exaltation vaine d'un passé fictif[1].

G. P.

Die Declination der Substantiva in der Oïl-Sprache. I. Bis auf Crestiens de Troies. Philologische Inaugural-Dissertation (Breslau).... [von] Casimir von Lebinski. Posen, 1878, in-8°, 54 p.

Un élève de M. Grœber nous donne ici le commencement d'un tableau historique de l'ancienne déclinaison française, examinée seulement dans les substantifs : M. de Lebinski arrête pour le moment son étude au XII^e^ siècle. Elle est faite avec beaucoup de soin et d'intelligence, et sera assurément très utile à consulter. J'en relèverai les points les plus saillants, en présentant quelques observations.

L'auteur commence, avec raison, par distinguer la déclinaison masculine et la féminine; il glisse trop légèrement sur le neutre, qui n'a pas laissé seulement dans la langue vulgaire les traces de pluriel qu'il indique; le singulier s'est maintenu plus qu'on ne le croit communément. — A propos des mots comme *prophete*, *pape* (mots savants d'ailleurs), traités en féminins, M. de L. cite à tort comme une exception *li prophete* dans S. Bernard : *li* est ici le nom. sg. fém. de l'article. — Dans la question de savoir si les nomin. fém. *vertuz*, *riens*, etc., sont en français antérieurs ou postérieurs aux nomin. *vertut*, *rien*, etc., M. de L. se range à mon avis contre celui de M. Tobler (cf. *Rom.*, II, 105), et il explique les formes avec *s* qui se trouvent dans la *Passion* par les habitudes méridionales du scribe. Au reste, M. Tobler ne prétend nullement, bien entendu, que *vertuz*, *riens* représentent *virtus*, *res;* mais il pense que déjà en gallo-roman on avait ajouté à la forme de l'accusatif une *s* empruntée à l'ancien nominatif ou au nominatif masculin : *virtute-s*, *rem-s ;* par conséquent il importe peu à sa théorie que *chalre* (*caurre*) vienne ou ne vienne pas de *cálor ;* cependant ce mot isolé (*suer* de *sóror* est dans d'autres conditions) est embarrassant, et on accueillera volontiers, sauf contrôle ultérieur, la proposition de M. de L. d'y reconnaître l'infin. *calêre* devenu *cálere* et pris substantivement. — Pour expliquer un grand nombre de dérogations apparentes aux règles de la déclinaison, l'auteur expose avec toute raison la tendance de l'ancienne langue à employer les abstraits au pluriel et s'en sert très heureusement pour restituer, en y remplaçant le singulier par le pluriel, beaucoup de passages qui semblaient gravement incorrects. — Indiquons encore l'excellente correction de passages de Be-

1. Cet article était imprimé quand j'ai pris connaissance du remarquable article de M. Tomaschek dans la *Zeitschrift für die œsterreich. Gymnasien,* XXVIII (1877), p. 445-453. Tout en rendant justice aux mérites du livre de M. J., et en accordant même à ses objections contre Rœsler plus de force que je ne suis porté à le faire, M. Tomaschek déclare qu'il n'est pas converti à sa thèse. Il pense que tous les Roumains actuels ont leur origine au sud du Danube ; seulement il ne croit pas qu'ils descendent des *Romani* de la Mésie. Pour lui ce sont les Besses romanisés, peuple de nationalité thrace établi dans la région centrale de l'Hémus, qui, en se dispersant de divers côtés, ont produit à la fois les Valaques du sud et ceux du nord. Cette opinion, qui est à examiner, ne touche pas au fond de la question : elle implique, comme celle de Rœsler, la non-continuité de la langue latine en Dacie.

neeit où figure le mot *eschaafauz*, tandis qu'il faut y lire *chaafauz*. En revanche, dans ce vers *De la lanche trencha li fers* (*Troie* 2564), il n'y a pas de faute : *li fers* est le sujet de la phrase. — Notons (p. 27) des remarques intéressantes, nouvelles, si je ne me trompe, et appuyées d'exemples sur l'emploi du singulier où on attendrait le pluriel, dans des locutions comparatives, par ex. *si jurent come pors* (= jacuerunt sicut porcus), *trop firent que vilains* (= quod villanus). — *Compainz* est rangé (p. 31) avec *niés* et *cuens* parmi les mots qui avaient originairement une *s* au nom. sg.; il eût fallu donner des explications sur ce mot, auquel on doit joindre *guascuinz* dans le *Rol.* et *bourgoinz* qui est fréquent. *Nié*, que l'auteur lit, avec l'éditeur du *Tristan*, à la p. 150 du poème de Berol, et qu'il essaie d'expliquer, est impossible : les formes de régime qu'il en rapproche, *mendre, main, fil, suer*, sont tout autre chose. Au lieu de *La meslee desor nos nié* il faut lire *La meslee des or vos vié*. — Signalons une note sur *ovoir nom* (p. 31), une étude particulière des diverses façons de traiter syntactiquement le mot *gent* (p. 42), et enfin une très intéressante digression sur l'emploi du nominatif en apposition, même à un mot au régime (*E le duc Guillaume, sis sire ; Puis par Richart, uns suens amis,* etc.). Il n'est pas sûr que l'explication de M. de L. s'applique à tous les cas qu'il cite, mais elle est certainement juste pour plusieurs d'entre eux, et elle fait honneur à son esprit d'observation. — Les conclusions de ce petit travail sont judicieuses, et l'auteur, qui a abandonné la chimie pour la philologie romane, et qui montre par la méthode qu'il emploie sa bonne éducation scientifique, emprunte à ses anciennes études une heureuse comparaison pour l'objet de ses études actuelles. Souhaitons qu'il termine l'examen qu'il a entrepris : il reprendra sans doute alors cette première partie ; il étendra le cercle de ses recherches, enfermées dans un trop petit nombre de textes ; il classera plus rigoureusement ceux qu'il emploiera, et ne mettra pas par exemple dans la même période le *S. Brandan* et les Sermons de S. Bernard ; il réparera certaines omissions, comme celle des noms de la 3e décl. latine semblables à *lion*, *moutон*, qui n'ont dès les plus anciens textes que la forme du régime ; il examinera un point important qu'il a laissé de côté, l'influence de l'*s* de flexion sur la consonne finale du thème, etc. Il a toutes les qualités qu'il faut pour mener à bonne fin cette tâche intéressante et considérable.

G. P.

Ueber die Verbalflexion der æltesten franzœsischen Sprachdenkmæler, bis zum Rolandslied einschliesslich. Inaugural-Dissertation .... von Heinrich Freund. Heilbronn, Henninger, 1878, in-8°, 32 p.

Cette thèse a été préparée dans le *séminaire* roman de M. Stengel à Marbourg; elle fait honneur à la méthode qu'on y enseigne. L'auteur commence par établir que les travaux antérieurs sur la matière ne rendent pas une nouvelle étude inutile ; il montre notamment les lacunes et les erreurs que présente le travail de M. Trautmann sur la conjugaison du *Roland* [1], et il indique ensuite le trait

1. Il est bon de signaler le plagiat commis à l'égard de M. Trautmann par M. Lenander dans une dissertation parue à Lund en 1874, plagiat indiqué par M. Freund (p. 7).

caractéristique de son travail, qui est de distinguer soigneusement ce qui appartient à la phonétique de ce qui revient à la flexion, et subsidiairement de mettre à part les faits traditionnels, qui remontent au latin, et les faits nouveaux, qui sont proprement français. M. Freund a rigoureusement exécuté le plan qu'il s'était tracé ; je lui reprocherai seulement un excès de concision et de condensation qui ne rend pas toujours aisées la lecture et la prompte intelligence de son mémoire. En outre il prend pour base la conjugaison latine, non pas telle qu'elle nous apparaît et qu'on l'enseigne dans nos écoles, mais telle que nous la révèle l'analyse de la science grammaticale moderne : il en résulte que le lecteur est quelque peu désorienté. Enfin il se borne trop souvent à la simple constatation des faits, sans chercher à en retrouver la *genèse*, ce qui rend son opuscule bien sec et lui enlève beaucoup de l'intérêt qu'il pourrait avoir. On peut aussi lui reprocher d'avoir puisé dans un trop petit nombre de textes : qu'il ait écarté la *Passion*, rien de mieux, puisque la restauration française de M. Lücking ne l'a pas convaincu plus que moi ; mais on s'étonne qu'il ait laissé de côté le *Psautier* d'Oxford (sans parler du *Pèlerinage de Charlemagne*). En revanche, on ne peut que rendre justice à la solidité du travail de M. Freund, à sa circonspection, à sa pénétration, à son exactitude ; les résultats qu'il a obtenus peuvent être considérés comme acquis, et quelques-uns ne sont ni sans nouveauté ni sans importance.

Sa dissertation est divisée en quatre chapitres : A. *Le suffixe personnel ;* B. *Le suffixe modal ;* C. *Formation des temps ;* D. *Voyelle de liaison et de dérivation*. Je crois qu'il eût été plus simple, au lieu de rejeter dans ce dernier paragraphe tout ce qui constitue les différences des conjugaisons latines, de s'en tenir à la vieille division, moins scientifique, mais plus commode : le français n'ayant plus aucun sentiment de l'existence, dans *amamus* par exemple, d'une voyelle de liaison et d'une voyelle de dérivation fondues dans le second *a*, il me paraît inutile d'encombrer notre grammaire de ces vestiges anté-historiques. J'en pourrais dire autant de plus d'un point analogue : il y a là, à ce qu'il me semble, un certain pédantisme ; mais cela ne touche pas au fond des choses. Voici quelques critiques de détail.

A. *Suffixe personnel*. M. Fr. met sur la même ligne les 2es p. sg. impér. *vas* (*Al.* 11 b), *oz* (*Al.* 14 a) et *recreiz* (*Rol.* 3892) ; mais *vos* et *recreiz* ne sont que des fautes de copiste ; *oz* est attesté par de nombreux exemples et s'explique par la persistance de l'*i* long (*Rom.*, VII, 354). — L'auteur étudie longuement la question du maintien du *t* à la 3e p. sg. du prés. de l'ind. des verbes de la 1re conj., notamment dans le *Roland ;* il examine en comparant les mss. (sur la base de la classification de M. Rambeau, voy *Rom.*, VII, 159) les passages de *Roland* où figure ce *t*, et il arrive à conclure qu'il n'est assuré que dans 4 exemples sur 60, qu'il ne l'est qu'une fois dans l'*Alexis*, et que ce *t* commence à s'affaiblir depuis les origines de la langue. Son argumentation ne m'a pas convaincu : je ne pense pas qu'on puisse conclure de la langue d'*Eul.* à celle du *Roland*, et les deux exemples d'*Eul.* où le *t* est tombé (*arde*, *perdesse*), se trouvent devant des consonnes, où le *t* a pu ne pas se prononcer (surtout dans *arde tost*) tout en se maintenant quand le mot suivant commençait par une voyelle. Au reste, M. Fr. a tort de dire que je me suis rangé (*Rom.*, III, 398)

à l'opinion de M. Hill, d'après laquelle le *t* était toujours prononcé dans le *Rol.* J'ai dit simplement que j'admettrais plus volontiers cette opinion que l'opposée, et j'ai persisté (cf. *Rom.*, IV, 287) à penser que dans le *Rol.* il y avait hésitation entre l'ancienne et la nouvelle forme. — En relevant les 1ᵉʳˢ pers. plur. en *um*, *uns* et *umes*, M. Fr. ne se prononce pas sur le rapport dans lequel elles sont entre elles. Il remarque que dans *esmes*, *dimes*, *chantames*, « si l'*u* était tombé, on aurait eu les groupes de consonnes *sms*, *cms* », etc. Cette remarque doit être étendue aux mots comme *sumus* : la langue n'a pu supporter même le simple groupe *ms*[1], et elle s'en est débarrassée de trois façons : en supprimant l'*s* (*um*), en changeant *m* en *n* (*uns*), en intercalant une voyelle d'appui (*umes*). L'*e* de *avomes*, *sumes*, ne représente pas à mon avis l'*u* latin, qui devait tomber, pas plus que l'*e* de *entre* ne représente l'*o* de *intro ;* c'est une voyelle purement euphonique, une simple halte pour la voix. Pour *dimes*, *faimes*, *chantames*, ce procédé d'intercalation, plus nécessaire à cause de la difficulté particulière des groupes, a été usité sans doute plus anciennement et en tout cas exclusivement. Les trois procédés employés pour *u* (*a*, *e*, *i*) + *ms* ont-ils été en usage en même temps dans les mêmes régions? C'est une question qui reste à examiner[2]. De même l'*e* de *estes amastes* ne représente pas l'*i* de *estis amavistis :* il s'est inséré dans *ests amasts* (cf. prov. *etz ametz*), seuls produits réguliers du latin.

B. *Suffixe modal.* — L'explication de *poisse* par *possia*(*m*) n'est pas bonne : *poisse* ne peut se séparer de *pois*, *puis*. La conjugaison du verbe *potere* en roman est difficile, mais se laisse très-bien comprendre, si on reconnaît qu'elle présente des formes appartenant à trois types différents, dont l'un a pour indicatif *posso*, l'autre *poto*, et le troisième *pocso*, tiré de *potso*, lequel est en réalité *potsum*, que le latin vulgaire a refait sur *potest*. Du type *pocso* on a tiré le subj. *pocsa*, devenu en prov. *puesca* ou *posca*, en fr. *poisse*. La conjugaison française (et provençale) est un compromis entre les formes qui se rattachent à *pocso* et celles qui se rattachent à *poto :* de là *poons* à côté de je *puis*, *poant* (*potante*) à côté de *puissant* (*pocs-ante*), etc. L'esp. appartient tout entier à *poto*, l'it. mêle *poto* et *posso*. Mais l'explication de toutes ces formes, que j'ai maintes fois donnée dans mon cours, m'entraînerait trop loin. — Pourquoi y a-t-il un *e* dans *chantasse presisse* et *chantasses presisses*, etc.? Ici ce n'est pas une question d'euphonie : l'*m* étant tombée en latin, on devait avoir *chantas*, *presis* pour les deux personnes (cf. *os*, *pas*, etc.). M. Fr. se demande si on n'aurait pas changé *issem isses*, etc. en *issam issas*, etc., changement dont le provençal offre quelques exemples. Il serait surprenant en ce cas que (sauf *avuisset* et *perdesse* dans *Eul.*) la 3ᵉ pers. ne se présentât jamais avec *e;* l'analogie de la 3ᵉ pers. sg. de l'impf. ne saurait s'appliquer, d'autant que les formes où cette personne a l'*e* sont générales dans les plus anciens textes. La cause du traitement différent des deux 1ᵉʳˢ pers. de l'impf. du subj. et de la 3ᵉ

1. Il paraît inutile d'admettre avec M. Lücking que la forme qui a servi de base aux formes françaises avait redoublé l'*m* (*cantammus*); mais je ne puis aborder ici la discussion de ce point.

2. Un quatrième procédé a été l'intercalation d'un *p* entre *m* et *s : devemps* dans la *Pass.;* il est arrivé que l'*s* est tombée et que le *p* est resté : *cantomp* (*ib.*). Ces formes paraissent dialectales : le provençal n'a que *m*.

doit être dans leur constitution différente : les 2e et 3e pers. se terminaient en *s*, la 3e en *t ;* on aura peut-être voulu, dans la 2e pers., distinguer l'*s* de flexion de l'*s* du thème temporel (*cantass-s*), et on aura intercalé un *e* (cf. angl. *Misses*, etc.), qui aura passé par analogie à la 1re personne.

C. *Formation des temps.* — M. Fr. explique *vois, truis, duins*, par l'immixtion des formes inchoatives. Il n'est pas le premier à donner cette explication, qui n'est pas bonne : le subjonctif correspondant à *vois* est *voise*, tandis que la forme inchoative serait au moins *voisse ;* en outre, le suffixe inchoatif fait partout où il s'ajoute une syllabe séparée et accentuée, tandis qu'ici il ne fournit que l'élément atone d'une diphthongue. Au reste, *vois* d'une part (plus *estois*), — *ruis truis pruis* de l'autre, — et enfin *duins* forment sans doute trois classes parfaitement distinctes, qu'il faut étudier chacune pour soi. — Je noterai, à propos de l'imparfait, que je ne trouve pas du tout nécessaire la restitution proposée du vers 116e d'*Alexis : od* ne signifie certainement pas *vers*, mais rien ne dit que la fiancée d'Alexis fût déjà dans la chambre nuptiale quand il y arrive ; le contexte indique bien plutôt qu'ils y entrent ensemble. — Sur les parfaits en *ui*, M. Fr. remarque : « Le suffixe *ui*, se trouvant après la tonique, aurait dû, rigoureusement, disparaître tout à fait. Mais l'analogie de la conjugaison en *a-* et en *i-* le fit se maintenir sous la forme *u*, ce qui défigura certains thèmes jusqu'à les rendre méconnaissables : cf. *dut, jut, esmut.* » Si M. Fr. croit que l'*u* de *dut* est l'*u* de *debuit*, qui a reçu l'accent, il commet une erreur singulière. L'*u* de *debuit, jacuit*, étant séparé de la tonique par une labiale ou une gutturale (cf. *Rom.*, VII, 464), a formé avec elle une diphthongue forte dont il est le second élément : *jáut, jóut* ou *jéut, déut*, contractés plus tard en *jut, dut ; mut* est de même pour *móut*.

D. *Voyelle de liaison ou de dérivation.* — La gaucherie de cette division apparaît surtout en ce qui concerne le participe passif. « Dans les verbes primitifs du latin, dit l'auteur, la voyelle de liaison *i* était déjà souvent tombée, et là où elle avait subsisté elle devait régulièrement tomber en français, comme dans *cointes* de *cognitus*. Au lieu de cela l'*i* fut remplacé par *u* accentué. » Se peut-il voir rien de plus mécanique que de dire par exemple que dans *perditum* on a remplacé l'*i* de liaison par *u* accentué, de façon à avoir *perdut?* Faut-il en dire autant de *conoüt* pour *cognitum*, de *tondut* pour *tonsum*, etc.? Il est clair qu'il faut ici procéder plus librement : le français (et en général le roman) a emprunté aux verbes en *uere* leur suffixe accentué de participe (ou ce qu'il prenait pour tel), *-uto*, et l'a appliqué aux thèmes de certains verbes des 2e et 3e conjugaisons, pour diverses raisons qu'il serait trop long de rechercher ici. — La substitution de l'*o* à l'*a, e*, ou *i* latin à toutes les 1res personnes du pluriel (sauf au parf. de l'ind.) est un des faits les plus importants et les plus caractéristiques du français. M. Fr., qui s'en occupe à propos de la « voyelle de dérivation » *a*, est porté à admettre avec M. Delius que le son *o*(*u*) provient de la nasalisation de l'*a*. Mais il n'y a dans la langue aucun autre exemple d'un pareil effet de la nasale sur l'*a :* bien au contraire, la nasale a sur l'*a* accentué qui la précède l'effet régulier de le changer en *ai : cantamus* devrait donner *chantains* (ou, par euphonie, *chantaimes*). Je pense même qu'il l'a donné, à une époque antérieure à tous nos textes ; en effet, d'une part, dans les cas où l'*a* de *-amus* suit un *c* ou un *g*, ce *c* ou *g* se

comporte comme devant un *a* et non comme devant un *o*, ce qui indique que l'*a* s'est maintenu assez tard (*couchons*, *nageons*) ; d'autre part, les 1^res^ pers. en *-iens* me paraissent être des restes de l'ancien système, non encore détruits par l'analogie. En effet, ces formes en *-iens* apparaissent exclusivement et régulièrement dans les cas où l'*a* était précédé d'un *i*, qui devait lui faire produire en français, devant une nasale, *ie* au lieu de *ai : seiens, aiens, voilliens*, de **siamus, *abiamus, *voliamus*, sont exactement aussi réguliers que *Troiens, meiens, Orliens*, de *Troianus, medianus, Aurelianis*. Il est difficile de comprendre comment les syllabes *-ab-, -eb-*, dans *cantabamus, debebamus*, se sont réduites à *i*, mais le fait est incontestable : *chant-i-iens, dev-i-iens* remontent à *cant-i-amus, deb-i-amus*, comme *crest-i-iens* à *christ-i-anus*. *Fussiens* et les formes analogues (*chantassiens*, etc.) semblent faire exception, mais il faut sans doute les regarder comme purement analogiques, ainsi que les 1^res^ pers. du prés. du subj. *chantiens, vendiens ;* la forme habituelle de toutes ces personnes est simplement en *-ons*, identique par conséquent à celle de l'ind. prés. (cf. *Rom.*, IV, 286). La transformation de *siamus, voliamus, cantiamus* en *seiens, voilliens, chantïens* (ou *seiemes*, etc.) suppose la transformation parallèle et synchronique de *cantamus* en *chantains* (ou *chantaimes*). De même *debemus* a dû donner *deveins*, et le *devemps* de *Lég.* contribue à l'attester. Il n'y a donc pas eu, dans la représentation de *cantamus, debemus* par *chantons, devons*, de phénomène phonétique, et la seule explication possible est celle de Diez (*Gramm.*, trad., II, 207), à laquelle M. Fr. refuse de s'associer. De toutes les 1^res^ pers. plur. en *omes, om, ons*, une seule a une base latine, c'est *somes* ou *sons* de *sumus :* c'est donc celle-là qui doit être le point de départ de toutes les autres. La contagion a gagné tous les congénères, comme en italien la forme en *-iomo* des subj. de certaines conjugaisons a envahi les 1^res^ pers. plur. de tous les présents. En français, les personnes en *-iens* nous offrent les restes des formes primitives, peu à peu supplantées, même là, par les formes en *-ons, -ions* ; et il est à remarquer que dans le sein même de ce groupe archaïque s'était produit un travail analogique, qui lui avait annexé les 1^res^ pers. en *-emus*. Si les formes en *-ons*, issues de *sumus*, n'avaient pas subjugué toutes les autres, il est très possible que les formes en *-iens* eussent fait la conquête des 1^res^ pers. du prés. de l'indicatif, et qu'on eût en fr. *chantiens* pour *cantamus*, comme on a en ital. *cantiamo*. Ces phénomènes d'analogie surprennent au premier abord ; ils ne sont cependant pas rares dans l'histoire des langues, mais ils y sont souvent méconnaissables. Si *somes*, après avoir engendré toutes les personnes en *-omes, -ons*, avait disparu (comme il a disparu par ex. en provençal), tout un chapitre de notre grammaire serait inexplicable. — *Chaeit* et *toleit* ne sont nullement douteux ; mais leur *ei*, comme celui de *quereiz atendeiz*, reflète non pas un *e*, mais l'*i* des types latins **cadito, tollito, i* à la fois bref et muni (en latin vulgaire) de l'accent. Cette tentative de créer une forme de participe faible avec *-ĭto* a échoué devant le succès de *-ūto;* elle a laissé des traces dans ces deux participes anomaux.

En somme, il y a beaucoup à ajouter au travail de M. Freund ; il est surtout nécessaire, pour bien comprendre le sujet qu'il a traité, de varier plus souvent le point de vue ; mais ce travail n'en est pas moins intelligent et utile, et doit être accueilli comme un bon début. G. P.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, 2e série, t. V, n° 4 (15 avril). — P. 157. *L'évangile selon saint Jean*, en provençal du XIIIe siècle, publié par W. Fœrster (suite et fin). Il y a encore ici, comme dans les chapitres précédents, un assez grand nombre de petites négligences, qu'il me paraît inutile de relever, l'édition commencée par Miss Shields paraissant devoir être terminée prochainement. — P. 180-4. A. Roque-Ferrier. *L'r des infinitifs en langue d'oc.* L'auteur montre que l'*r* final des infinitifs est encore maintenant prononcé dans les patois provençaux des Alpes, ce qui était connu bien avant la publication du travail récent de MM. Chabrand et de Rochas sur le patois du Queyras, travail sur lequel s'appuie M. A. Roque-Ferrier. Cet *r* est notamment conservé dans les *Chants populaires de la Provence* de M. Damase Arbaud, qui appartiennent au parler des Basses-Alpes. M. A. R.-F. constate en outre, ce qui est plus nouveau, le changement en certains pays de cet *r* en *z* quand le mot suivant commence par une voyelle, fait qui a, comme on sait, des précédents fort anciens. Mais ce qui me paraît tout à fait propre à certains dialectes, à leur état moderne, c'est le changement de ce même *r* final en *t*. Quant à l'*r* médial devenant *t* dans *beguetei*, *beguetem*, j'y verrais plutôt un fait d'analogie qu'un fait de phonétique. — P. 203. Périodiques. M. Boucherie, à propos de l'emploi non étymologique du *t* final que j'ai signalé ci-dessus p. 107, dit que ce phénomène a déjà été étudié par M. Chabaneau. Cela est vrai en ce sens que M. Chabaneau nous a récemment adressé sur ce sujet un article étendu qui sera publié dans notre prochain numéro, mais au moment où j'écrivais je n'avais connaissance d'aucun travail sur le même sujet.

P. M.

II. — Giornale di filologia romanza, I, 2. — P. 69, D'Ovidio, *Di uno studio del prof. U. A. Canello intorno al vocalismo tonico italiano*; critiques intéressantes et justes en général sur le travail en cours de publication de M. Canello (voy. *Rom.*, VII, 343). M. d'O. combat non sans raison, au moins dans ses excès, la tendance des romanistes à rejeter dans le latin vulgaire, où on n'en recherche pas les causes, toutes les irrégularités que présente le dialecte étudié par chacun d'eux : « Se pure non si voglia ammettere, dimenticando l'unità della scienza, che tutto il da fare del romanista deva consistere nello scaricar tutti i garbugli e i fastidj addosso al latinista. » — P. 84, P. Rajna, *Un Serventese contro Roma ed un canto alla Vergine*. M. R. a découvert qu'une prière à la Vierge contenue dans divers mss. a exactement le même rhythme et

le même nombre de strophes que le célèbre serventois de Gu. Figueira contre Rome[1]. Il en conclut que le serventois a été fait sur le *son* de ce chant pieux, ce qui devait ajouter plus de piquant à cette sanglante satire, et il pense en général, s'appuyant sur un passage de la *Doctrina de compondre dictatz* (*Rom.*, VI, 353), que le nom de *serventois* vient à ce poème de ce qu'il dépendait d'un autre, de ce qu'il lui était *asservi*, en ce sens qu'il était composé sur un air déjà connu ; c'est aussi l'opinion de M. Tobler (voy. Gisi, *Guillem Anelier*, p. 24) : elle n'est point partagée par M. Bartsch (*Zeitschr.*, II, 132), et elle ne me satisfait pas non plus : *sirventesc* (c'est la forme primitive) se rattachant visiblement à *sirvent* et non à *servir*, le mot ne peut guère désigner qu'un genre de poésie propre aux *sirventz*, composé par eux ou pour eux, mais le sens précis et la raison de cette désignation restent obscurs[2]. — P. 92, A. Graf, *Di un poema inedito di Carlo Martello e di Ugo conte d'Alvernia*. M. Gr. analyse le poème de ce nom conservé en ms. à la bibliothèque de Turin; il laisse de côté, après les avoir indiquées, les autres versions italiennes du même sujet, sur lesquelles M. Rajna nous a promis depuis longtemps une étude. Le ms. de Turin est écrit dans une sorte de baragouin extraordinaire, où le vénitien domine, mais où les formes françaises sont beaucoup plus rares que dans la plupart des mss. franco-italiens. Il est divisé en strophes, mais la rime ne s'y présente que de temps en temps : M. Gr. a observé avec sagacité que dans le plus grand nombre des cas, en restituant à la fin des vers des formes françaises pour les formes italiennes, on obtient des rimes, ce qui prouve que le poème est une traduction (je reviendrai à l'instant sur ce point) d'un original français. Mais M. Gr. s'est trompé en regardant cet original comme écrit par un Français : outre qu'il contient, dans le fond comme dans la forme, des traits absolument italiens (M. Gr. y a relevé d'incontestables imitations de Dante), les formes attestées par les rimes sont bien loin d'être toutes correctes, comme le dit l'auteur de l'article. D'abord il faut restituer non des assonances, comme il le fait, mais des rimes exactes, ce qui amène bien souvent des formes non françaises ; puis même dans le petit nombre de passages qu'il cite on peut relever *encor* et *veor* dans une laisse en *our* (p. 101), *metu* dans une laisse en *u* (p. 102 et 103), une série de formes barbares en *al* (p. 107), ou des mots forgés grossièrement comme *alvernable* (p. 104) pour *auvergnat*. L'auteur original de *Huon d'Auvergne* était donc bien un Italien, quoiqu'on puisse admettre qu'il ait connu le français mieux que beaucoup de ses rivaux. Quant à l'auteur de l'espèce d'appropriation au dialecte vénitien que renferme le ms. de Turin, M. Gr. émet aussi la singulière hypothèse qu'il était Français, bien qu'il signale lui-même divers contresens commis par cet arrangeur sur le texte français original. Sa raison est le nombre considérable de mots français à peine italianisés qui se trouvent dans son œuvre ; mais il est trop évident que ces mots étaient dans l'original et y ont été laissés par le grossier et nonchalant arrangeur. Son travail est, si je ne me trompe, tout à fait sans pendant dans l'histoire de notre épopée

1. Le même rhythme se retrouve encore dans une pièce de Gaucelm Faidit (voy. *Zeitschrift f. rom. Phil.* II, 202).

2. C'est par un *lapsus* que M. R. parle de la célèbre abbaye de S. Martin de Limoges au lieu de S. Martial.

en Italie : il a rapproché le texte franco-italien original, qui devait lui sembler de l'excellent français, de son dialecte ou plutôt de cette espèce d'idiome mixte usité au XIV[e] siècle dans le nord-est de l'Italie ; mais tandis que les auteurs de semblables remaniements ont toujours travaillé pour les jongleurs, il n'a, lui, eu en vue que les lecteurs, qu'intéressait seulement le contenu du poème et non la forme : c'est pourquoi, tout en maintenant à l'œuvre l'apparence extérieure d'être écrite en vers et en laisses, il ne s'est aucunement soucié de conserver ou de remplacer les rimes, mettant fort bien *aspettà* à la place d'*atendu* ou *sorela* à la place de *seror* sans s'inquiéter de troubler le cours d'une laisse en *ou* ou en *or*. Il ne me paraît pas certain, d'ailleurs, qu'il ait borné là son travail; M. Gr. cite des strophes où il paraît impossible de retrouver la moindre trace d'une rime française et où l'aspect général de la langue est aussi plus italien (voy. p. ex. p. 106) ; peut-être le remanieur s'est-il assez intéressé à certaines parties du poème pour intervenir personnellement çà et là. On sait depuis longtemps que le sujet du poème est une mission donnée par Charles-Martel à Huon d'Auvergne d'aller réclamer un tribut de sa part, non pas à l'émir de Baudas comme Huon de Bordeaux[1], mais à Lucifer lui-même en enfer. Cette étrange composition a sans doute un point de départ français (toutefois la mention du *bon Alvernatz Ugon* par Gu. de Calanson peut fort bien se rapporter au Huon d'Auvergne qui figure dans *Mainet,* comme le pense M. Birch-Hirschfeld); mais elle ne nous est connue que par des versions italiennes, le poème franco-italien remanié dans le ms. de Turin, un autre poème franco-vénitien qui est dans un ms. de Padoue, une rédaction en prose d'Andrea da Barberino, mise en vers par Michelangelo da Volterra, et une version en dialecte vénitien imprimée deux fois au commencement du XVI[e] siècle. M. Gr. termine son travail par le relevé des mots français qui se trouvent dans le poème de Turin. — P. 111, *La Visione di Venus,* petit poème populaire allégorique de la fin du XIV[e] siècle, publié par A. d'Ancona. — P. 119, B. Malfatti, *Degli idiomi parlati anticamente nel Tridentino e dei dialetti odierni.* Cet article très bien fait réfute solidement ce qu'avait avancé M. Schneller (voy. *Rom.*, VII, 150), au sujet de la prédominance prétendue de l'allemand à Trente et dans le Trentin au XIII[e] siècle ; l'auteur démontre notamment que le texte latin du statut municipal de Trente, publié par M. Tomaschek, et regardé depuis lors comme original et comme « le plus ancien texte de droit public de Trente », n'est qu'une détestable traduction du latin, laquelle, suivant toute vraisemblance, remonte au XV[e] siècle et non au XIII[e]. Dans l'exposé qu'il fait ensuite de l'état linguistique actuel du Trentin, certains traits manquent de précision ; on peut admettre plus largement qu'il ne le fait une influence lombarde et vénitienne sur des parlers originairement plus rapprochés du ladin ; on peut contester certaines étymologies ; mais l'ensemble est fort instructif et fait désirer la suite de ces études d'un savant compétent et judicieux.

---

1. Huon de Bordeaux s'écrie, en entendant Charlemagne exposer le message dont il le charge, qu'il veut donc l'envoyer en enfer :

Certes, dit Karles, en pieur lieu irés
Que en infer as diables parler.

N'y a-t-il pas quelque relation entre ces vers et le poème de *Huon d'Auvergne?*

Variétés. P. 190, Note de M. Molteni sur le second *Cancioneiro* portugais du Colocci, qu'il a retrouvé, et qu'il va publier sous les auspices de M. Monaci (cf. *Rom.*, VII, 478). Il résulte de la comparaison de ce *Cancioneiro* avec l'autre qu'ils dérivent tous deux d'une source unique, perdue aujourd'hui.

Comptes-Rendus. Rubieri, *Storia della poesia popolare italiana;* d'Ancona, *La poesia popolare italiana* (Navone ; le second de ces ouvrages est très supérieur au premier). — *Bulletin bibliographique*. — *Périodiques*. — *Notices*.

III. — Zeitschrift für romanische Philologie, II, 2. — P. 195, K. Bartsch, *Ein keltisches Versmass im provenzalischen und franzœsischen*. Cet article est intéressant en ce que l'auteur rassemble un grand nombre d'exemples français et provençaux du vers dont il s'agit, en montre l'antiquité et la popularité, et redresse souvent le rhythme altéré par les éditeurs ; mais je ne me sens guère disposé à adopter sa conclusion. Il s'agit du vers de onze syllabes, coupé en un morceau de 7 (8) et un morceau de 4 (3) syllabes, employé par Guillaume de Poitiers et beaucoup d'autres poètes provençaux, français et latins du moyen âge. M. B. ne sépare pas de ce vers celui qui lui est associé dans les trois pièces du comte de Poitiers, vers de 15 syllabes, divisé en deux morceaux de 8 (7) et 7 syllabes, et je pense qu'il a raison. Or ce vers, toujours masculin dans les plus anciens exemples, a déjà été ramené par Diez au tétramètre trochaïque catalectique, ou, pour parler plus juste, au septénaire latin rhythmique, vers populaire des Romains, la source plus ou moins directe, à mon avis, de la plupart de nos vers romans. Et en effet, ce vers de Guillaume de Poitiers :

Et es tan fers e salvátges que del baillar si defén

est exactement pareil à celui-ci :

Ecce Caesar nunc triúmphat qui subegit Galliás[1].

M. B. objecte qu'en latin la césure féminine (comme ici) est indispensable, au lieu qu'en roman c'est la césure masculine qui est normale, l'autre étant plus récente et exceptionnelle. Mais en l'admettant (et il note cependant lui-même que la césure féminine est beaucoup plus fréquente dans le comte de Poitiers), c'est précisément un trait caractéristique de la versification romane, et ce qui a fait sortir le vers gallo-roman du vers latin, que d'avoir remplacé les chutes féminines par des chutes masculines, soit constantes, soit facultatives. Les vers en question ont pour base un septénaire rhythmique, dont le premier hémistiche pouvait être à volonté féminin ou masculin (cf. sur le même procédé appliqué au vers de 8 syllabes, lequel est le premier hémistiche du septénaire isolé, ce que j'ai dit ici, I, 294). Quant au vers de onze syllabes, je n'y vois qu'une variation de ce même type, dont les variations infinies ont produit la richesse de formes de la versification du moyen âge : l'alliance même de ces deux vers semble l'attester. M. B. trouve, il est vrai, ce vers de onze syllabes dans des compositions latines faites par des Irlandais dès le VIII[e] siècle, et il en conclut que c'est un vers celtique. Je ne parle pas de l'invraisemblance qu'il y a à sup-

1. Comment se refuser à reconnaître ce vers, sous une des formes où il a été le plus usité au moyen âge (la rime intérieure), dans des vers que M. B. rapproche lui-même des nôtres ?

Levem tactum non offendit gracili sub cingulo, etc. (p. 210).

poser qu'un rhythme aussi ancien et aussi populaire nous vienne d'Irlande (ou M. B. y voit-il un vers gaulois?), mais il est bien plus simple de croire que les auteurs irlandais ont reproduit un rhythme déjà usité en latin vulgaire et issu du septénaire rhythmique. Disons en passant que les vers de Thomas Moore, allégués en preuve (unique) de la perpétuité de ce rhythme en Irlande, semblent se scander bien plus naturellement en anapestes (avec un iambe au début) qu'en dactyles comme le veut l'auteur. Quant aux vers irlandais de 14 syllabes, ils reproduisent le septénaire à césure masculine dont j'ai parlé tout à l'heure. — P. 220, P. Rajna, *Il Cantare dei Cantari, e il serventese del maestro di tutti l'arti* (long travail sur lequel nous reviendrons quand il sera achevé). — P. 255, H. Suchier, *Die Mundart des Leodegarliedes*. Cette étude fort remarquable contient nombre de faits nouveaux et de rapprochements instructifs ; l'auteur a une rare intelligence des transformations phonétiques et il a dépouillé méthodiquement un grand nombre de textes. Mais dans son travail, si je ne me trompe, la sauce vaut mieux que le poisson. Il veut rapporter le *S. Léger* au dialecte wallon parce qu'il a *aut* etc. pour *habuit* et *reciut* pour *recepit*, et que ces deux formes de parfaits caractérisent, suivant lui, ce dialecte. Mais 1° *ot* (ou formes analogues) est aussi fréquent que *aut* dans le *Léger*, et *aut* peut très bien être le fait du copiste (*aurent, auuret* peuvent s'expliquer autrement) ; le parf. en *iu* ne se trouve que dans le mot *reciut*, lequel peut devoir son *i* soit à la même raison qui l'a fait insérer dans *cio*, soit, comme l'a conjecturé M. Havet (*Rom.*, VII, 417), à l'influence particulière du *c* (notons d'ailleurs que la forme évidemment barbare *reciuure* 12 c rend suspectes les autres formes du même verbe sous la plume du copiste) ; 2° il est bien téméraire, dans l'état actuel de nos connaissances, de tracer, comme le fait M. S., les limites du « domaine d'*au* = *habui* », du « domaine de *diu* = *debui* ». J'ai assigné, avec doute, le *S. Léger* à la région bourguignonne : où sont les textes qui prouvent qu'elle n'a pas connu *au* et *diu* (si *diu* il y a)? Nous avons si peu de textes anciens, et il y a tant de provinces pour lesquelles nous n'en avons pas! J'ajouterai que dans la très habile exposition que fait M. S. des conjugaisons divergentes, à l'est et à l'ouest, de *habui debui placui movi* il y a plus d'une explication et même plus d'un fait qui me laissent des doutes. Malgré ces réserves ce morceau est une des meilleures contributions qu'on ait apportées à la science encore si nouvelle et si hésitante de la dialectologie française.

Mélanges. — I. *Exégèse*. Baist, *Assaillir la limace ;* curieux exemples de cette locution plaisante, qu'on trouve déjà dans Crestien de Troies (le passage de G. de Coinci n'a que faire ici). — II. *Etymologies*. 1. Bartsch, *Étymologies romanes :* pr. *eissalabetar* (ce mot, qui se trouve une fois, — encore est-il douteux, — dans P. Cardinal, répondrait à un type **exalapettare*, diminutif de *exalapare* ; on pourrait aussi bien penser à *salapitta*, qu'on a d'ailleurs proposé de corriger en *alapitta*), v. fr. *estavoir* (M. B. regarde *estavoir* comme la forme primitive d'où serait sorti *estovoir* sous l'influence du *v*, mais il faudrait citer des exemples parallèles ; je ne connais *estavoir* qu'au sens substantif dans *son estavoir* = « ses affaires », et je ne suis pas sûr que ce soit le même mot qu'*estovoir* — *estavra* Bartsch *Chrestom.*[3] 120, 4 me paraît une faute —; les formes, seules attestées à l'ind. pr., *estuet estot* etc. postulent un *o* originaire ; en outre je ne connais pas en fr.

d'exemple de la chute du *t* dans cette situation : *batuere futuere* se comportent tout autrement ; cette étymologie, proposée aussi par M. Freund, *Verbalflex.* p. 28, est donc à rejeter, aussi bien que celle de *derver, diruere,* que M. B. propose en passant : il n'y a pas en vfr. de changement de conjugaison de ce genre), pr. *estalvar* (pour *estadvar* de *statuare* pour *statuere :* même objection qu'à *derver* = *diruere*), fr. *percer* (de **per-itiare ;* mais *itiare* est un monstre ; il est, dit M. B., formé comme *initiare :* mais *initiare* vient d'*initium ;* d'ailleurs le sens primitif de *per-ire* — cf. *trespasser* — avait disparu en latin. *Percer* ne vient peut-être pas, mais il pourrait venir de *pertusiare* — déjà indiqué par Diez, — qui a dû se conjuguer : *pertuis, pertuises, pertuiset, pertsons, pɛrtsiez, pertuisent,* etc., d'après l'analogie de *parler, mangier,* etc.; *ts* équivaut à *c(e)*, d'où *perçons* et *percier ;* il faudrait, pour arriver à la certitude, étudier les formes anciennes du mot[1]), pr. fr. *plevir* (d'un verbe gothique supposé *plaihvan,* ce qui soulève plus d'une difficulté qu'il serait trop long d'expliquer ici), vfr. *ré* (tiré d'un mot allemand *raze,* « bûcher », assez mal attesté d'ailleurs, et qui peut fort bien venir de *ratem,* étymologie très vraisemblable assignée à *ré* par MM. Lœschhorn et Fœrster). — 2. Settegast, *Etymologies françaises : feillon* (auj. *foulet,* partie du pied du cheval, rattaché à l'all. *Fissloch*, qui a à peu près le même sens ; peut-être *Fessel,* « pâturon », en ahall. *vezzil* et plus anciennement nécessairement *fettil*, convient-il mieux : l'auteur hésite entre les deux), *ondee* (*a une ondee* se trouve avec le sens de « d'un seul coup, d'un élan » ; il n'y a pas, dit M. S., à songer ici à *undata,* et il rattache le mot à *andée* (it. *andata*) ; à mes yeux *ondee* est ici le mot *undata* pris métaphoriquement : *a une ondee,* « d'un élan semblable à celui d'une onde, d'une vague » ; je ne vois également que le mot ordinaire *onde* dans le vers 3579 de *Rich. le B., Encontre lui n'alast une onde,* où M. Tobler veut corriger *onche : une onde* est pris ici comme un simple renforcement de la négation ; cf. *Et si somes certain que ce ne vaut une unde* (J. de Meun, *Test.,* p. 73).

Comptes-Rendus. P. 313, *Aigar et Maurin*, p. p. Scheler (K. Bartsch : outre un grand nombre de corrections et de conjectures, on remarquera surtout l'indication d'une allusion très précise faite à ce poème par Bertran de Born). — P. 318, Birch-Hirschfeld, *Ueber die den Troubadours bekannten epischen Stoffe* (K. Bartsch : ajoute de nombreuses citations omises par l'auteur et lui adresse les mêmes reproches qu'on lui a faits ici). — P. 323, *La Passion du Christ*, p. p. Edstrœm (K. Bartsch : cf. *Rom.*, VI, 613; M. B. paraît ignorer, comme M. Edstroem, qu'une notice de ce poème, dont le vrai titre serait *Plainte* ou *Lamentation de Notre-Dame,* avait été donnée dès 1875 dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*). — P. 325, De Tourtoulon et Bringuier, *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl* (H. Suchier). — P. 328, *El magico prodigioso*, p. p. Morel-Fatio (L. Lemcke : fait pleinement ressortir la nouveauté, l'importance et le mérite de ce travail). — [P. 332, Darmesteter, *De Floovante* (E. Stengel. Nous remercions M. St. de l'étude approfondie qu'il a entreprise, avec l'aide d'un de ses

1. M. Bœhmer (*Rom. Stud.* III, 358) préfère *pertusare :* j'y avais pensé aussi ; mais je ne trouve au verbe, à l'ind. pr., que des formes en *ui* qui semblent bien accuser la présence d'un *i* en latin.

élèves, M. Rœpper, sur notre opuscule : son analyse est riche en aperçus intéressants et pour la plupart nouveaux, dont nous ferons notre profit. Il conteste quelques-uns de nos résultats ; nous discuterons brièvement ses opinions. Il croit avec M. Rœpper que le ms. de Montpellier présente deux textes antérieurs, conservés en fragments, l'un dans la première partie, l'autre dans la seconde. Il ne fait qu'indiquer ses arguments, qui nous paraissent peu convaincants : nous attendons une démonstration en règle de cette hypothèse, fort intéressante d'ailleurs. Il combat une de nos assertions, relative à l'existence d'un *Fiovo* franco-italien. La découverte par M. A. Ive, à la Bibl. nat. de Paris, d'un ms. napolitain du *Libro di Fioravante* modifie la question, et il faut attendre la publication de ce texte pour avoir une opinion définitive sur la filiation des documents italiens. M. St. n'admet pas entièrement le tableau généalogique des versions françaises et hollandaises de *Floovant*, tel que nous l'avons donné. Il rapporterait le fragment hollandais, ainsi que la seconde partie du *Fioravante* italien, au *Flovent* d'où découle la saga islandaise. Son argumentation ne nous convainc pas. Assurément le fragment hollandais a des rapports avec la seconde partie du *Fioravante*, nous l'avons amplement démontré dans notre livre. Tous deux remontent-ils à un *Flovent* français? Nous ne le pensons pas : car ils devraient avoir dans ce cas bien plus de ressemblance qu'ils n'en ont avec le *Fiovo* italien, lequel à coup sûr dérive d'un *Flovent* français. Il est vrai que la seconde partie du *Floovant* de Montpellier, à laquelle M. St. les rattache tous deux, aurait un rapport étroit avec le *Flovent* français, mais c'est ce qui n'est pas établi. Enfin M. St. admet contre nous que le *Floovant* ne repose pas sur la tradition populaire, mais dérive de sources écrites. Comment explique-t-il alors ce nom de *Floovenc*, qui démontre à lui seul l'existence d'une tradition populaire orale continuée du VI^e^ au XII^e^ siècle? Supposer que la forme *Flodowingus* figurait dans un texte latin perdu nous paraît bien peu vraisemblable. Nous arrêtons là nos remarques, remerciant encore M. St. de sa profonde et bienveillante critique, et attendant avec intérêt les nouvelles études qu'il doit nous donner sur cet important poème.) — A. D.] — P. 338, Suchier, *Ueber die Vie de seint Auban* (E. Koschwitz : objections de principe et de faits aux théories de l'auteur sur la langue et la versification anglo-normandes ; cf. *Rom.*, V, 613). — P. 344, De Montaiglon et de Rothschild, *Recueil de poésies françaises*, t. XII (B. Ulbrich). — P. 347, Compte-rendu de notre n° 24, par MM. Stengel, Lemcke, Kœhler (importantes additions aux remarques de M. Cosquin sur ses contes), Tobler (rappelle que l'explication de *pruekes* avait déjà été indiquée par lui, *Jahrb.*, XV, 253, ce que je suis confus d'avoir oublié ; corrige *carie* en *tarie* dans le second jeu-parti d'Ad. de le Hale ; conteste l'étymologie de *charrée* proposée par M. Joret), et Grœber (relève une erreur de M. Raynaud, d'après lequel nous n'aurions pas conservé de chansons de Grieviler ; et ajoute deux exemples latins de Débats entre l'eau et le vin, tirés des *Carmina Burana*, à ceux qu'a réunis M. Smith)[1]. — P. 352, Compte-rendu du t. V de la *Revue des*

1. [M. Stengel parlant du fragment du poème français imité de Baudri dit que la comparaison de ma transcription avec le fac-similé (*Romania*, VI, 490) « ne révèle que des divergences insignifiantes ». Insignifiantes ou non, je lui serais bien reconnaissant de me les signaler. — P. M.]

langues romanes par M. Grœber (émet des doutes sur l'étymologie de *dame-jeanne*, voy. *Rom.*, VII, 342 ; propose une classification des mss. de l'*Évangile* provençal selon S. Jean). — P. 353, *Archiv für der Studium der neueren Sprachen*, LIX, 1 (M. Tobler dénonce l'article de M. Kressner sur *S. Nicolas dans la tradition et la poésie du moyen âge* comme étant la reproduction défigurée d'un cours fait par lui). G. P.

IV. — Romanische Studien, t. III (n° XI). — P. 199, H. Morf, *Die Wortstellung im altfranz. Rolandsliede*. Ce travail fort bien fait, dont il est impossible de donner ici une analyse, fournit à un important chapitre de l'histoire de la syntaxe une base très solide. L'auteur a su, par des procédés très sûrs et une attention toujours en éveil, faire la part de ce qui, dans le *Roland*, appartient à la langue commune et de ce qui est amené par les besoins de la versification. On peut relever çà et là quelques légères erreurs ; l'exposition est un peu lourde, quoique bien ordonnée, et la lecture de ce travail est peut-être plus fatigante encore que ne le voulait la nature du sujet ; mais l'auteur se montre par ce début comme hautement qualifié pour contribuer au progrès de la philologie romane. — P. 295, *Le Roland islandais*, traduit en allemand par E. Koschwitz. Travail dont tous les romanistes sauront gré à l'auteur, car ils lisent en général plus aisément l'allemand que l'ancien-norois, et la *Runzivalbardaga* est un élément des plus précieux pour la critique de notre vieux poème. M. K. a pris la peine de traduire même les variantes de divers mss. que M. Unger a fait figurer au bas de son édition du texte : c'était là un travail fort utile, mais bien ingrat. — P. 351, Bœhmer, *Son et non Durée*. Sous ce titre, M. B., en déclarant qu'il ne tient nullement à l'honneur d'une découverte aussi facile, cherche à prouver à ses lecteurs que M. Darmesteter n'a pas formulé la loi sur les voyelles en position (voy. *Rom.*, VII, 122) « avec plus de précision et de portée » que lui : ses lecteurs jugeront. M. B. déclare ensuite que mon assertion deux fois répétée que M. Darmesteter a trouvé cette loi « indépendamment » de lui n'a à ses yeux aucune valeur, tant que M. Darmesteter ne l'aura pas confirmée ; il est satisfait par la note ci-jointe. Il rappelle que la première idée de la persistance de la quantité primitive de la voyelle dans les syllabes en position, — en roman s'entend, — avait été émise par M. Schuchardt, ce qui est juste, au moins en ce qui concerne l'*u*, pour lequel cette idée était d'ailleurs très-naturellement suggérée. [Au sujet de la découverte de l'existence de trois *e* en vfr. et de la théorie d'après laquelle il faut considérer dans les voyelles latines non plus la quantité, mais le timbre, M. B., me prenant à partie, ne se contente pas d'affirmer qu'il a le premier publié cette découverte, — honneur que nul ne lui contestera ; — il ne peut croire que je l'aie faite de mon côté ; il donne à entendre que je l'aurais plagié, et que M. G. Paris se serait fait, par ses assertions, le complice de cette indélicatesse. Ces insinuations étranges ne feront tort qu'à lui-même. Je déclare que j'ai découvert, il y a plus de six ans, l'existence de la strophe de *Roland* en $e = \breve{\imath}$, $\bar{e}$, et la différence que les versificateurs du XII^e^ siècle font entre l'*e* de $\breve{\imath}$, $\bar{e}$ et l'*e* de $\breve{e}$; qu'il y a quatre ans j'exposais à mes élèves de la conférence des langues romanes, à l'École des hautes études, une théorie des voyelles accentuées repo-

sant sur la distinction, non plus de la longueur ou de la brièveté et de la position, mais de la qualité vocalique (sons fermés et ouverts) et de la nature de la syllabe (syllabe ouverte comme dans *pă-trem*, syllabe fermée comme dans *par-tem*) ; enfin que je n'ai pris connaissance de l'étude de M. B. sur *A, E, I dans le Roland d'Oxford* qu'après la publication de mon article de la *Revue critique* (23 octobre 1875). Cette déclaration mettra-t-elle fin aux récriminations de M. Bœhmer? Je le désire. Mais qu'il continue, si cela lui plaît, à barbouiller les dernières pages des *Studien* de ces personnalités puériles. Il est libre : pour moi je ne le suivrai plus sur ce terrain : j'ai autre chose à faire. — A. D.] — P. 367, Compte-rendu élogieux, par M. B., de la nouvelle édition du tome I des *Épopées françaises*. — P. 370, *Beiblatt : Fondation Diez ; l'Enseignement du français*. — [P. 371, Bœhmer, *Noch einmal Paul Meyer*. Bordée d'injures contre moi, mais, comme dit un vieux proverbe, *mout remaint de ce que fols pense*. — P. M.] G. P.

V. — Archiv für das Studium der neueren Sprachen, t. LVIII (1877). — P. 245, Meissner, *les Représentations tirées de Renart au moyen âge* (suite de ces études sur des sculptures anglaises). — P. 291, Kressner, *la Version provençale de l'Évangile de l'enfance* (rapprochements avec les sources, suivis de quelques observations philologiques : l'Évangile est un des textes qui changent *s* douce en *r* ; voy. *Rom.*, VI, 261).

T. LIX (1878). — P. 33-60, Kressner, *Saint Nicolas dans la tradition et dans la poésie du moyen âge* (voy. sur cet article l'observation de M. Tobler, citée plus haut, p. 632). — P. 71-106, Versions anglaises de la vie de S. Alexis, publiées par Hortsmann. — P. 301-318, Kressner, *Sur le* Meraugis de Portlesguez *de Raoul de Houdenc* (M. Kr. communique les variantes du ms. de Berlin, sans savoir qu'elles ont déjà été publiées par M. Tobler d'une façon beaucoup plus correcte et surtout plus complète). — P. 403-442, Lücking, *les Voyelles pures du français d'après Malvin-Cazal* (résumé critique et rectificatif de l'exposé de cet auteur).

VI. — Rivista di Letteratura popolare, I, 3. — P. 161, G. Pitrè, *Una variante toscana della novella del Petit Poucet* (il s'agit, non du *Poucet* de Perrault, mais de celui dont j'ai étudié l'histoire, et qui répond au *Daümling* allemand. Il est très-intéressant d'en posséder une variante florentine, bien qu'elle soit fort altérée et soudée à la fin avec un conte différent : le début rappelle d'une manière frappante celui du conte grec de *Grain de poivre*). — P. 167, Sabatini, *Saggio di canti popolari romani* (fin de cette collection, à laquelle l'éditeur a joint des rapprochements et des notes fort intéressantes). — P. 189, A. Parisotti, *Saggio di melodie popolari romane* (six airs notés, avec des observations). — P. 202, A. Lumini, *Canti popolari calabresi di carcere* (curieux recueil fait dans la prison de Monteleone en Calabre). — P. 213, R. Kœhler, *Das Ræthselmærchen von dem ermordeten Geliebten* (savants rapprochements entre divers contes sur ce sujet, dans lesquels se trouve intercalé le trait de la volaille habilement découpée, dont nous avons eu occasion de parler, *Rom.*, IV, 477). — P. 222. Gianandrea, *Giuochi e cantari popolari fanciulleschi delle Marche* (suite).

Variétés. P. 228, Sabatini, *Due mss. in dialetto romanesco del sec. XVIII.* — P. 229, Sabatini, *Un ms. francese del sec. XVIII* (recueil fait par un soldat en 1745, contenant 128 chansons militaires, galantes et badines, dont M. S. donne les premiers vers, non sans quelques erreurs de lecture; dans le nombre il semble y en avoir deux ou trois de vraiment populaires; d'autres sont ce qu'on peut appeler semi-populaires). G. P.

VII. — Revue Critique, juillet-septembre. — Art. 126, Cahier, Nouveaux Mélanges (R. L.). — 148, Clédat, *le Mystère provençal de sainte Agnès* (Paul Viollet). — 175, Stengel, *l'Anthologie provençale de la Chigiana; Les deux plus anciennes grammaires provençales* (J. Bauquier).

VIII. — Literarisches Centralblatt, juillet-septembre. — N° 27, *Gesta Apollonii regis Tyrii metrica*, ed. Dümmler. — 30, Darmesteter, *De la création actuelle de mots nouveaux.* — 32, Tanner, *die Sage von Guy von Warwick.* — 34, Machaut, *la Prise d'Alexandrie*, p. p. Mas-Latrie. — 35, Jusserand, *De Josepho Iscano*; Gautier, *Les Épopées françaises*, t. I, 2e éd. — 39, Gisi, *der Troubadour Guillem Anelier* (Sg.).

IX. — Jenaer Literaturzeitung, juillet-septembre. — N° 31, Mætzner, *Französische Grammatik*, 2e éd.; Vockeradt, *Lehrbuch der ital. Sprache*; Reinhardstœttner, *Grammatik der portugies. Sprache* (Stengel). — 32, Neumann, *Zur Laut- und Flexionslehre des altfranzœsischen*; Lebinski, *Die Declination der Substantiva in der Oil-Sprache*; Freund, *Ueber die Verbalflexion der ælt. franz. Denkmæler* (H. Suchier). — 35, Birch-Hirschfeld, *die Sage vom Gral* (H. Paul). — 36, Voigt, *Kleinere lat. Denkmæler der Thiersage* (Peiper). — 37, Boucherie, *Mélanges latins et bas-latins* (E. Ludwig).

CHRONIQUE.

Au Collège de France, cet hiver, M. G. Paris exposera, une fois par semaine, l'*Histoire de la littérature française en Angleterre du XII^e^ au XIV^e^ siècle*, et continuera, dans l'autre leçon, la *Grammaire de la langue d'oïl* commencée l'année dernière. — M. P. Meyer expliquera à l'une de ses leçons la *Vita Nuova*, et commencera à l'autre une *Grammaire historique de la langue d'oc*.

A la Sorbonne, M. Darmesteter, maître de conférences, fera, dans une de ses leçons, l'*Histoire de la Formation du Lexique français,* et dans l'autre expliquera la *Chanson de Roland,* qui figure cette année sur les programmes de l'agrégation de grammaire et des lettres.

A l'Ecole des hautes études, M. G. Paris fera, pendant le semestre d'hiver, aux élèves de première année, l'*Introduction à la grammaire des langues romanes ;* pour les élèves de deuxième et troisième année, il dirigera des exercices pratiques sur les diverses rédactions de *Fierabras*. — M. Darmesteter exposera la *Grammaire des langues romanes*.

A l'Ecole des chartes, M. P. Meyer fera, comme d'habitude, la grammaire comparée de la langue d'oïl et de la langue d'oc, en y joignant l'explication de textes bas-latins, français et provençaux.

— Nous apprenons avec un grand plaisir qu'on vient enfin d'adjoindre à la Faculté des lettres de Montpellier deux conférences de langue et de littérature du moyen âge, consacrées l'une au Midi, l'autre au Nord de la France. Les deux maîtres de conférences étaient naturellement désignés : M. Chabaneau est nommé maître de conférences pour la langue d'oc, M. Boucherie pour la langue d'oïl. L'institution nouvelle des maîtres de conférences est encore d'un caractère mal défini et d'une utilité scientifique, sinon pratique, assez vague. Il dépend absolument de ceux à qui sont dévolues ces fonctions de leur donner plus ou moins de sérieux ou d'importance. Si elles sont remplies avec une vraie intelligence des besoins et des ressources de notre enseignement supérieur, elles peuvent certainement contribuer beaucoup à l'acheminer vers la réforme dont il a tant besoin. Nous ne pouvons qu'applaudir au choix du sujet des nouvelles conférences, au choix de la Faculté et au choix des titulaires. Il y a à Montpellier plus que dans aucune autre ville de France un terrain préparé pour recevoir la bonne semence : nous sommes sûrs que MM. Chabaneau et Boucherie sauront la répandre avec art et l'arroser avec persévérance. D'ici à peu d'années on commencera sans aucun doute à recueillir les fruits de leurs peines. Ce n'est qu'en formant aux bonnes méthodes de jeunes travailleurs, en leur fai-

sant connaître à la fois toutes les difficultés et tous les auxiliaires du travail vraiment scientifique, en leur inculquant l'horreur des banalités superficielles, le mépris du dilettantisme et l'amour de la vérité autant sous son nom d'impartialité que sous son nom d'exactitude qu'on préparera en France, dans le domaine de la philologie romane comme dans tous les autres, l'avènement d'une renaissance que nous ne verrons peut-être pas, mais que nous aurons du moins appelée de tous nos vœux et aidée de tous nos efforts. Nous souhaitons bon courage et bon succès à nos collaborateurs de Montpellier, et nous espérons que ce stimulant, ainsi que la présence à Montpellier de M. Chabaneau, va bientôt donner un nouvel essor à la *Revue des langues romanes* et contribuera à élargir la part qu'elle fait aujourd'hui aux études historiques et philologiques.

— Le concours ouvert par la Société des langues romanes, sur l'initiative de M. Quintana, pour la composition d'un *Chant du latin*, a suscité une masse de pièces dans divers dialectes romans. La Société a donné le prix à une poésie roumaine de M. Alecsandri, et un second prix à la pièce catalane de M. Mathen y Fornelle : on peut lire ces deux morceaux dans le n° de mai-juin de la *Revue des langues romanes*. La *Rivista di letteratura popolare* nous apprend que le prof. Marchetti a mis en musique l'hymne de M. Alecsandri, traduit en italien, et qu'on le chante à Boucarest sur cette mélodie italienne.

— Le chanoine Spano, de Cagliari, connu par ses travaux sur le dialecte sarde, notamment par son *Ortografia sarda*, est mort le 3 avril de cette année.

— M. Stengel a fait exécuter cent exemplaires d'une reproduction photographique complète du ms. d'Oxford de la *Chanson de Roland*. L'exemplaire ne coûte pas plus de 25 francs (plus 1 fr. 25 de port), et tout romaniste voudra en posséder un. Pour les cours, l'habile directeur du *Séminaire philologique roman* de Marbourg a eu l'excellente idée de permettre l'achat, en nombre illimité, de feuillets isolés au choix de chacun. Chaque feuillet (verso d'un feuillet pair et recto d'un feuillet impair du ms.) coûtera 7 fr. 50 la douzaine d'exemplaires. S'adresser directement à M. le prof. Ed. Stengel, à Marbourg, ou à la librairie Franck, à Paris. A côté de cette photographie, M. Stengel vient d'achever l'impression d'une reproduction diplomatique absolument fidèle du célèbre manuscrit, qui sera incessamment mise en vente.

— Livres adressés à la *Romania* :

J. Bastin, Étude philologique sur la langue française, ou grammaire comparée et basée sur le latin. Première partie. Saint-Pétersbourg, chez les principaux libraires, 8°, 352 p.

N. Caix, Studi di etimologia italiana e romanza. Firenze, Sansoni, 12°, 213 p.

G. Flechia, Di alcuni criteri per l'originazione dei cognomi italiani (Extrait des mémoires de l'Académie des Lincei). Roma, 4°, 15 p.

O. Kutschera, Le manuscrit des sermons français de S. Bernard traduits du latin date-t-il de 1207? Halle, Karras, 8°, 46 p.

C. Ayer, Introduction à l'étude des dialectes du pays romand. Neuchâtel, 4°, 37 p.

B. Petriceicu-Hasdeu, Limba română vorbită între 1550-1660. Studiŭ paleo-

grafico-linguistic, cu observatiuni filologice de H. Schuchardt. Tomulu I (Publications de la Direction générale des Archives d'État). Bucuresci, 8°, 443 p. — Ouvrage important, dont nous rendrons compte quand le second volume aura paru.

A. Gaspary, Die Sicilianische Dichterschule des dreizehnten Jahrhunderts. Berlin, Weidmann, 8°, 231 p. — Dans ce livre fort intéressant, l'auteur réunit d'abord tout ce qu'on sait de positif sur les poètes de l'école sicilienne, nom sous lequel il comprend, à l'instar de Dante, tout le groupe des poètes *primitifs* italiens ; il recherche ensuite, avec plus de précision qu'on ne l'avait fait avant lui, ce que la poésie de l'école sicilienne doit aux troubadours et les traits par lesquels elle commence à s'affranchir d'une imitation servile ; enfin il étudie la langue de ces poètes, et il arrive sur ce dernier point à des résultats nouveaux, qui appellent assurément le contrôle, mais qui contiennent une part incontestable de vérité. Chemin faisant, il redresse, généralement avec un grand bonheur, un certain nombre de leçons fautives des textes qu'il a l'occasion de citer.

Aucassin und Nicolete, neu nach der Handschrift, mit Paradigmen und Glossar, von H. Suchier. Paderborn, Schœningh, 8°, 118 p. — L'édition du même roman, par G. Paris, qui doit accompagner la traduction et les dessins de Bida, est imprimée depuis le mois de juin ; mais, retardée par diverses circonstances, elle ne paraîtra qu'en même temps que la présente livraison de la *Romania*.

Di Martino, Énigmes populaires siciliennes. Paris, Maisonneuve, 8°, 11 p. (Extrait de la *Revue des langues romanes*).

Morel-Fatio, L'Espagne au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle : documents historiques et littéraires publiés et annotés. Heilbronn, Henninger, 8°, XI-697 p. — Quoique ce livre, par l'époque dont il s'occupe, sorte du cadre de la *Romania*, nous croyons devoir le signaler à tous ceux de nos lecteurs qui s'occupent des *cosas de España* comme méritant au plus haut degré leur attention par l'intérêt des documents mis au jour et par la valeur du commentaire qui les accompagne.

ERRATA.

P. 451, à la fin de la note commencée à la p. 450, *nics*, lisez *rics; daires*, lisez *Daires*.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Le Lai de l'Épervier, p. p. G. PARIS 1
R. RAJNA. Una versione in ottava rima del libro dei Sette Savi 22, 368
V. SMITH. Vieilles chansons recueillies en Velay et en Forez 52
A. LAMBRIOR. L'*e* bref latin en roumain 85
P. MEYER. La légende de Girart de Roussillon 161
E. PICOT. La Sottie en France 236
J. CORNU. Glanures phonologiques. Voyelles toniques : *a*, *a* tonique maintenu, *i* = *ê*, *i* atone protonique et *i* en position. Diphthongues : *ao*. Voyelles atones : suffixe *-atorem*, de l'influence régressive de l'*i* sur les dentales. Consonnes : *d* = *n*, *tume* = *tudinem* (cf. aux *Mélanges*, p. 593), *sce*, *sci* et *sca* dans la conjugaison, *rr* = *tr dr* 353
Un lai d'amours, p. p. G. PARIS 406
A. MOREL-FATIO. *El Libro de Exenplos por a. b. c.* de Climente Sanchez. . . 481
Contes populaires lorrains recueillis par E. COSQUIN. 527

MÉLANGES.

Turris Alithie (G. P.) 94
Chanson anonyme tirée d'un ms. de Stockholm (G. P.). 95
Motets (P. M.) 99
Surge (G. P.). 103
Les dix-sept cent mille clochers de la France (P. M.) 104
D'un emploi non étymologique du *t* final en provençal (P. M.) 107
Glan et *aglan* (J. Cornu) 108
Nous et *on* (L. Havet) 109
Un nouveau texte des *Novas del papagay* (A. Wesselofsky) 327
Sur *lo*, pronom neutre en provençal (C. Chabaneau) 329
L'*V* dans le Saint-Léger (L. Havet). 415
Trouver (G. P.) 417
Conjugaison des verbes *aidier*, *araisnier* et *mangier* (J. Cornu) 420
Manjar (P. M.) 432
Butentrot, les Achopars, les Canelius (P. M.). 435
Mien = *meum* (J. Cornu) 593
Antz en langue d'oc (P. M.) 594

Coutume, enclume (L. Havet) 593
Étymologies espagnoles : *burdo, dizer* (J. Cornu). 595
Le dit de Jehan le Rigolé, p. p. G. Raynaud. 596
Ti, signe d'interrogation (E. Rolland). 599

CORRECTIONS.

Sur le *Dit de Coustant* (Th. Sundby). 331
Sur la *Vie saint Jehan bouche d'or* (A. Lüttge) 600

COMPTES-RENDUS.

Bastars (*Li*) *de Buillon*, p. p. Scheler (G. P.) 461
Birch-Hirschfeld, Ueber die den Troubadours bekannten epischen Stoffe (P. M., G. P.) 448
Brut (Der Münchener), hgg. von Hoffmann und Vollmœller (G. P.). . . . 144
Freund, Ueber die Verbalflexion der ältesten französischen Sprachdenkmæler (G. P.) 620
Graf, voy. *Huon de Bordeaux*.
Hofmann, voy. *Brut*.
Hueffer, *The Troubadours* (P. M.). 445
Huon de Bordeaux (I Complementi d'), p. da Graf (G. P.) 332
Jung, Rœmer und Romanen in den Donaulændern (G. P.). 608
Lebinski (Von), Die Declination der Substantiva in der oïl-Sprache bis auf Crestiens de Troies (G. P.) 619
Luchaire, De lingua aquitanica (P. M.) 140
Lücking, Die ältesten französischen Mundarten (G. P.). 111
Marguerite (Deux rédactions de la *Vie de sainte*), p. p. Scheler (P. M.) . . . 339
Marguerite d'Oyngt, voy. Oyngt.
Oyngt (Marguerite d'), Œuvres, p. p. Philipon (P. M.) 142
Philipon, voy. Oyngt.
Scheler, voy. *Bastars* (*Li*) *de Buillon*, *Marguerite* (*Vie de sainte*).
Vollmœller, voy. *Brut*.

PÉRIODIQUES.

Academia (La), 15 juin 1878. 477
Anglia, I 474
Antologia (Nuova), janvier 1878. 476
Archiv für das Studium der neueren Sprachen, LVII (1877) 147
— — — LVIII-LIX (1877-78) 633
Archives historiques du département de la Gironde, XVII (1877) 474
Athenæum (The), 13 juillet 1878. 477
Beitræge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur, III 148
Bibliothèque de l'École des chartes, XXXVIII, 4 147
— — XXXVIII, 6 347
Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. IX, 1 148
Bulletin de la Société des anciens textes français, 1877, 3. 347
Effemeridi (Nuove) Siciliane, 1877 474
Englische Studien, I, 2. 473

Germania, XXII 473
Giornale di filologia romanza, I, 1 463
— — I, 2 625
Gœttinger gelehrte Anzeigen, 1877, n° 51. 153
Jenaer Literaturzeitung, octobre-décembre 1877 153
— janvier-mars 1878 348
— avril-juin 1878 477
— juillet-septembre 1878 634
Literarisches Centralblatt, octobre-décembre 1877. 153
— janvier-mars 1878 348
— avril-juin 1878 477
— juillet-septembre 1878. 634
Mélusine, octobre-décembre 1877. 147
Mémoires de la Société de linguistique de Paris, III, 5. 474
Mittheilungen aus J. Perthes' geographischer Anstalt, 1877, X 150
Revue celtique, III 148
Revue critique, octobre-décembre 1877. 153
— janvier-mars 1878 348
— avril-juin 1878 477
— juillet-septembre 1878 634
Revue de philologie, II, 3. 474
Revue des langues romanes, 2e série, t. IV, 11-12; t. V, 1-2. 342
— — t. V, 3. 463
— — t. V, 4. 625
Revue historique de l'ancienne langue française, octobre-décembre 1877. . . . 147
Rivista di letteratura popolare, I, 2 348
— — I, 3 633
Romanische Studien, III, 1 470
— — III, 2 632
Zeitschrift für deutsches Alterthum, N. F. IX, 3 147
Zeitschrift für Kirchenrecht, XIV (1877), 2. 149
Zeitschrift für romanische Philologie, I, 4. 343
— — II, 1 465
— — II, 2 628

CHRONIQUE.

Janvier. 154
Avril. 349
Juillet 478
Octobre. 635

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.